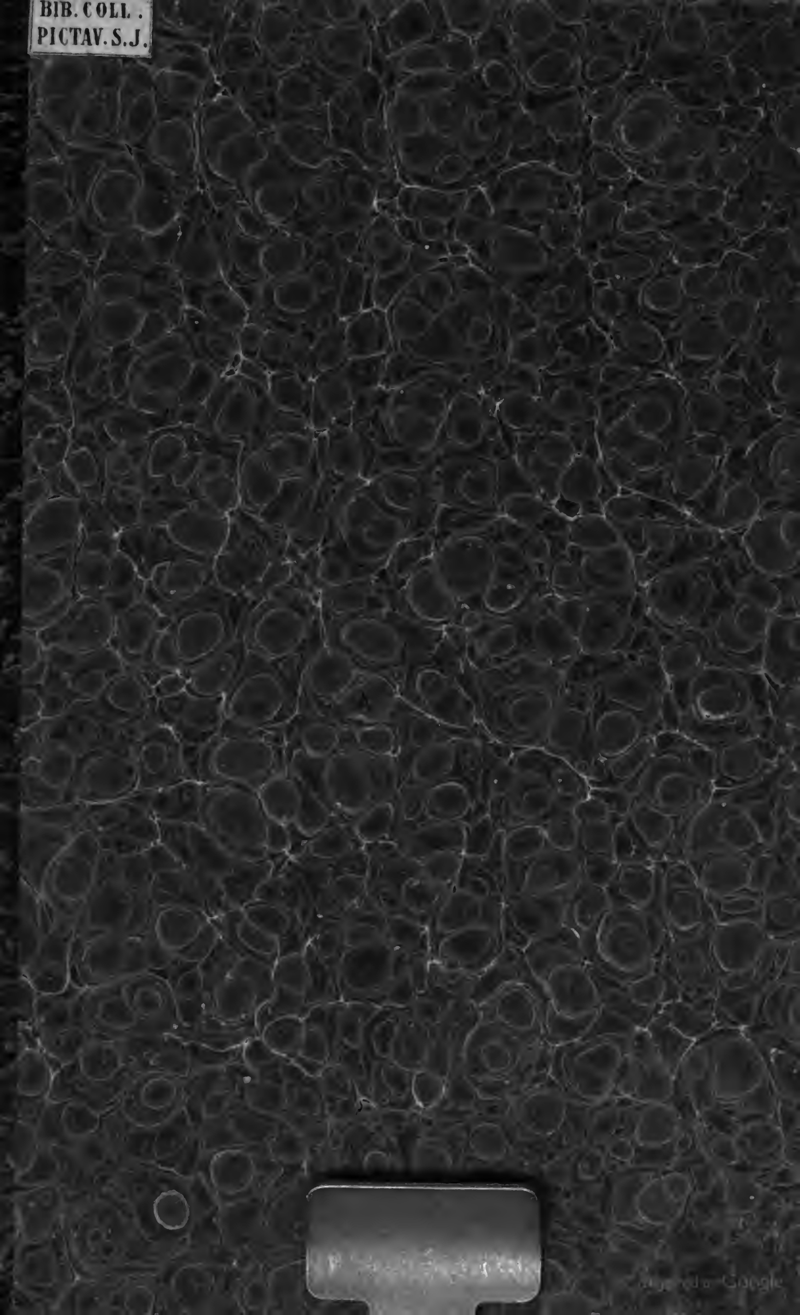
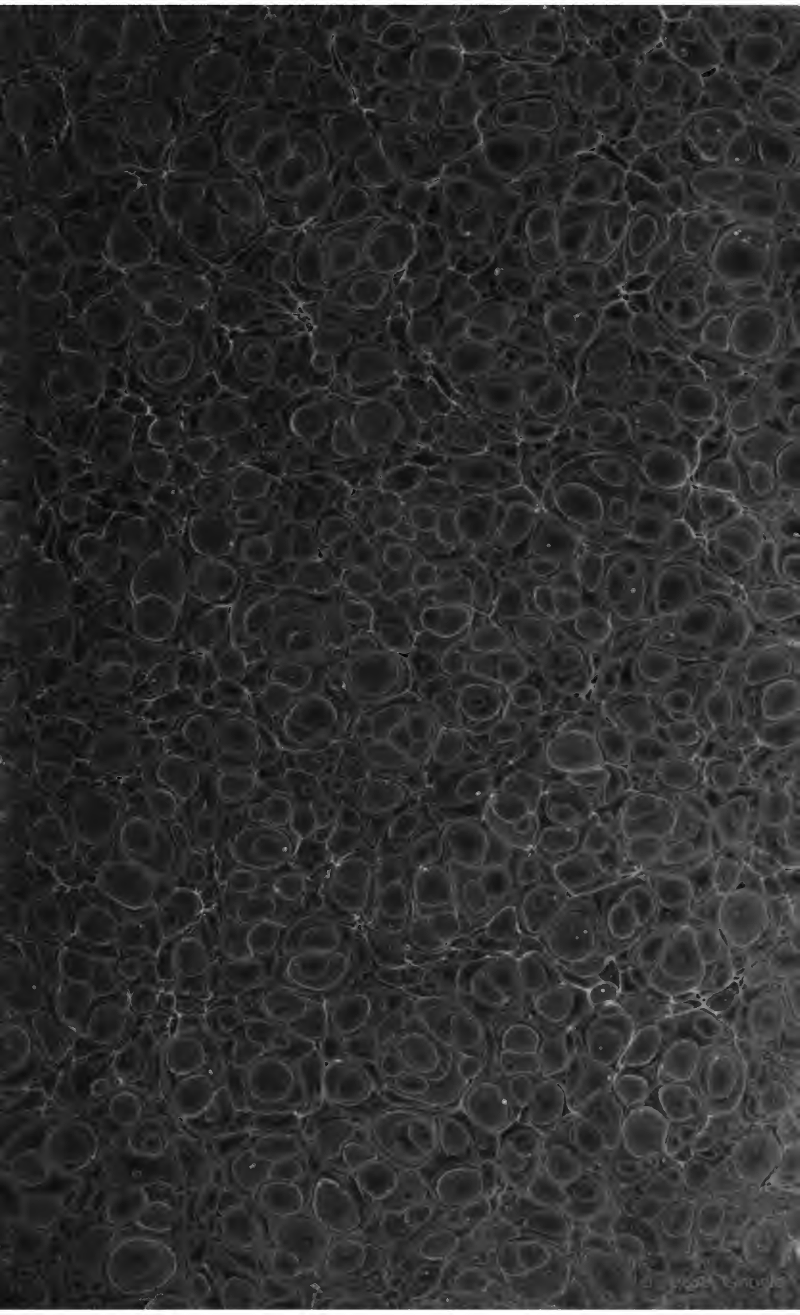



BIB. COLL.
PICTAV. S.J.



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES COMMUNES DE LA FRANCHE-COMTÉ.



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE

ET STATISTIQUE

DES COMMUNES DE LA FRANCHE-COMTÉ

ET DES HAMEAUX QUI EN DÉPENDENT,

CLASSÉS PAR DÉPARTEMENT.

PAR A. ROUSSET,

Avec la collaboration de Frédéric MOREAU, architecte.

TOME III.

DÉPARTEMENT DU JURA.

BESANÇON.
BINTOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
PLACE SAINT-PIERRE.
1855.

TABLE DES ABRÉVIATIONS.

a.	are.
bur.	bureau.
bg.	bourg.
cad.	cadastral.
cant.	canton.
c.	centimes.
ch.	chemin.
com.	commune.
cont. dir.	contributions directes.
dép^{t}.	département.
dép^{l}.	départemental.
gr. com.	grande communication.
fr.	francs.
fem.	femmes.
hab.	habitants.
h.	hectares.
hom.	hommes.
imp.	imposables.
kilog.	kilogrammes.
kilom.	kilomètres.
lab.	labourables.
n. st.	nouveau style.
n°	numéro.
ord.	ordinaire.
percept.	perception.
pop.	population.
rev.	revenu.
riv.	rivière.
ruis.	ruisseau.
surf.	surface.
spéc.	spécifique.
ter.	terre.
v.	ville.
vg.	village.
vic.	vicinal.
v. st.	vieux style.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DU JURA.

D

Domblans, *villa Domblensis*, *Dublenchum, Domblens*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale, composée de Domblans, Blandans et la Muire; à 2 kil. de Voiteur et 13 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 258^m.

Le territoire est limité au nord par Bréry et Frontenay; au sud par Montain et Voiteur ; à l'est par Menetru, Château-Chalon, le Louverot et Montain ; à l'ouest par Saint-Germain et Plainoiseau.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 5, de Bletterans à Champagnole et par dix chemins vicinaux ; par la Seille ; par les ruisseaux de Frontenay, de Blandans, des Grands-Prés, du moulin, de Fontaine-Salée et de Moëlleu.

La Muire et Blandans ont été réunis à Domblans, le 26 octobre 1821.

Pop. en 1790, de Domblans, 345 hab.; de Blandans, 85, et de la Muire, 124; total 554 ; pop. réunie en 1851, 554, dont 270 hom. et 284 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 55 hab.; 270 maisons, savoir : à Domblans, 80 ; à Blandans, 19 et à la Muire, 22 ; 248 ménages.

Domblans se divise en douze rues appelées : le *Chemin* 4 maisons, la rue de l'*Hôpital* 8, la rue de l'*Eglise* 11, le *Moulin* 1, la rue de l'*Oratoire* 11, la rue de la *Maison-Commune* 8, la rue du *Tilleul* 6, la rue de l'*Abreuvoir* 3, la rue de *Bréry* 1, la rue de la *Belgique* 14, le cul-de-sac *Sarrasin* 2, la *Grande-Rue* 11.

Blandans comprend six rues, savoir : la rue de la *Grande-Fontaine* 4, le *Château* 1, la rue de *Chartre* 2, la rue de la *Chaux* 2, la rue de la *Montée* 5, la rue de *Frontenay* 5.

La Muire se compose de sept quartiers, appelés la *Tuilerie* 1 maison, le *Château* 1, la *Grande-Rue* 6, le chemin de *Saint-Germain* 1, la rue des *Basses* 6, la rue du *Tremblois* 6, le bois de la *Muire* 1.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les grandes villes.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1825 ; surf. territ. 996^h, divisés en 2836 parcelles ; surf. imp. 972^h, savoir : 479^h en terres lab., 167^h en vignes, 140^h en bois, 126^h en prés, 36^h en pâtures, d'un rev. cad. de 24,211 f.

Le sol se partage en trois zônes, la plaine, les côteaux, la montagne, et produit en abondance des céréales de toute espèce et des fourrages, ainsi que des vins blancs et rouges de très bonne qualité. Les vins de paille de Domblans sont excellents et se conservent de longues années. Les vignes du Clos et de Chartre à Blandans, furent longtemps cultivées pour le compte des souverains de Bourgogne, qui ne permettaient d'y entretenir que des plants de Beaune. Ces vins figuraient avec honneur sur la table de nos ducs. Il était défendu de récolter le raisin avant les premières gelées.

On exporte le quart des céréales et les deux tiers des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. 70 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières, de Bletterans et de Lons-le-Saunier.

On trouve sur le territoire des gravières, des sablières, des carrières de pierre à bâtir, à chaux et de taille, de la marne, du gypse et des filons de lignites; à la Muire, il existe une source salée sulfureuse d'une odeur nauséabonde.

Il y a un moulin à farines à quatre tournants avec huilerie et battoir, une scierie mécanique à une lame, une tuilerie, une auberge, un café et un bureau de tabac.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves, la salle de la pompe à incendie, contenant une pompe, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers, et une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 10,000 kil. de bon fromage, façon Gruyère; une maison d'école de filles, contenant le logement d'une institutrice laïque et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 55 élèves; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs à Blandans, une fontaine avec lavoir et abreuvoir au hameau de la Muire.

Bois communaux : Domblans, 29^h 14^a, dont 1^h 82^a sont coupés chaque année; Blandans, 18^h 49^a coupés tous les vingt-six ans.

Budget : recettes ord., 3554 fr.; dépenses ord., 3232 fr.; cont. dir. 5934 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu 12 fr. Il y a en outre une société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée en 1851, par M. Edmond Monnier-Jobez de Baudin.

Société de musique. Elle est fondée depuis peu d'années et se compose de 14 artistes.

NOTICE HISTORIQUE SUR DOMBLANS.

Groupé sur la rive gauche de la Seille, Domblans occupe une éminence qui domine une plaine riante et fertile qu'entourent de hautes collines couvertes de vignobles. Sa position est des plus agréables. Bâties en pierre avec des toitures en tuiles, les maisons, en général, ont un air d'aisance et de propreté. La double ligne de saules et de peupliers qui ombragent les bords de la rivière présente un aspect tout-à-fait romantique.

Dans notre notice sur Château-Chalon, nous avons cherché à démontrer que le val de Voiteur avait été habité dès l'époque celtique. Domblans nous en fournit une nou-

velle preuve. L'étymologie de son nom, *Dominus Belenus*, celle du nom de Blandans, *Bella Domina*, attestent le culte rendu dans ce lieu à *Osiris* et à *Isis*, c'est-à-dire au soleil et à la lune. Un bois situé sur le territoire de ce dernier lieu s'appelle encore le *Bois de la Lune*. L'usage général qui se perpétue à Domblans, à Blandans, à Menetru, à Nevy, à Voiteur, à Château-Chalon, d'allumer des feux de joie sur les hauteurs le 25 décembre, est une commémoration de la fête du Soleil. Sous l'empire romain, l'immense forêt du Vernois et le val de Voiteur devinrent une *terre fiscale*. Une métairie (*fiscum*), fut construite dans la plaine qui s'étend entre Domblans, la forêt du Vernois et la Muire, dans le lieu dit en *Villan*. Cette contrée est couverte de débris de constructions antiques, parmi lesquelles on a trouvé des tablettes de marbre blanc, des médailles consulaires, des monnaies du Haut et du Bas-Empire, et une figurine en bronze. Cette statuette s'appuyait d'un bras sur une haste et de l'autre main elle tenait une urne. Elle avait pour vêtement une tunique et un manteau; à sa ceinture tordue étaient passées deux sandales et avait la tête et les pieds nus. On croit qu'elle représentait Esculape. A la *Sarrasine*, à la *Rochette*, aux *Murgers*, à la *Voûte*, on trouve d'autres restes de constructions. Plusieurs voies romaines traversaient le territoire et aboutissaient toutes au *Gué-Farou*. L'une, venant de Lons-le-Saunier, passait à la Muire, où elle est encore appelée le *Chemin des Salines*, les *Grandes-Charrières*, la *vie Poire* et se continuait sur Bréry sous le nom de *chemin des Allemands*. Une autre se dirigeait de Chalon-sur-Saône à Poligny par Arlay. Il paraît que le val de Voiteur fut le théâtre d'une immense bataille livrée entre les Gallo-Romains et les hordes germaniques. La plaine est semée d'ossements humains et de tombeaux de formes diverses. A la *Côte de Meure*, les corps sont simplement déposés dans la terre; à la *Sarrasine*, les tombeaux sont en maçonnerie sur les côtés, avec dalles dessus et dessous. A la vie des Côtes, sur Blandans, une épée en bronze était à côté d'un squelette. La forme des sépultures paraît appartenir aux peuples du nord. Près de la vie Poire, on remarque une voûte souterraine encore inexplorée.

Les rois Bourguignons succédèrent au fisc romain. Ils obtinrent à ce titre le val de Voiteur, dans lequel de riches familles patriciennes avaient des domaines qu'elles conservèrent après la chute de l'empire. Ainsi saint Donat, évêque de Besançon, fils de Valdalène ou Vandelin, duc de la Haute et de la Basse-Bourgogne et de Flavia, tous deux issus de familles romaines, devenu héritier des biens de son père, qu'il partagea avec le duc Ramelène, son frère, fit don à son église (650 à 660) des terres qu'il avait à Arlay et à Domblans. Une église fut bâtie dans ce dernier lieu, sous le vocable de saint Symphorien, martyrisé à Autun vers l'an 170, pour avoir refusé d'adorer Cybèle, Apollon et Diane.

Après la mort du comte Otton-Guillaume, Rainaud Ier son fils, et Otton, né de son autre fils, se partagèrent sa succession. Rainaud eut le comté de Bourgogne, et Otton reçut le comté de Mâcon ainsi qu'une partie de la contrée de Scodingue et le ressort d'Auxonne. Guy II, petit-fils d'Otton, s'empara par la violence de la prévôté de Domblans,

potestatem de Dublinco, au préjudice de l'église Saint-Etienne de Besançon et la donna à l'abbaye de Cluny. Entraîné par l'exemple de l'illustre Simon, comte de Crépy, qui était venu s'ensevelir dans l'abbaye de Condat en 1076, Guy entra en 1078 avec Hugues, duc de Bourgogne, ses propres fils et trente chevaliers, dans les cloîtres de Cluny et abandonna ses Etats à Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, son cousin. Hugues II de Montfaucon, archevêque de Besançon, ne put décider ce dernier à réparer l'injustice du comte Guy; mais dès qu'il sut que Guillaume avait abdiqué (1084), il s'adressa à Rainaud II, son fils et son successeur, pour forcer l'abbé de Cluny à renoncer aux droits dont son monastère jouissait injustement à Domblans, au Vernois et à la Muire. Rainaud ne se fit pas longtemps prier; sans forme de procès, il se mit en possession de ces biens et les rendit ensuite à l'église Saint-Etienne, en ayant bien le soin de s'en réserver moitié comme avoué, sauf à en faire hommage à l'archevêque. L'abbaye de Baume, déjà propriétaire du prieuré de Bréry, obtint de l'archevêque de Besançon l'église de Domblans et s'en fit confirmer la possession par une bulle du pape Urbain II, de l'an 1089, et par un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse de l'an 1157.

Seigneurie. Le val de Voiteur formait une prévôté qui dépendait du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Cette châtellenie fut engagée par Louis XIV, pour trente ans, le 19 avril 1697, à Nicolas-Jean-Baptiste de Montrichard, seigneur de Saint-Martin, et vendue moyennant une rente, le 14 février 1764, au sieur Louis Cavelle, chevalier de la Neuville.

Le château de Blandans était le chef-lieu de la prévôté. La justice haute, moyenne et basse était exercée par des officiers royaux, et rendue sur le pont de la tour de Charlemagne de Château-Chalon. Il y avait en outre, pour tout le val, une gruerie, une cour pour le scel des contrats et un tabellionné. Les échevins de chaque communauté étaient tenus d'assister aux assises du prévôt-châtelain et du gruyer, sous peine d'une amende de 60 sols. L'office de capitaine-gouverneur du val fut toujours confié aux seigneurs de Domblans. Les habitants jouissaient de priviléges tout exceptionnels. Ils ne furent jamais soumis à la mainmorte ni aux corvées. Ils ne payaient ni cens, ni tailles, ni gabelles, ni péages; les acquisitions d'immeubles étaient affranchies de tout droit de lods et de retenue. A l'exception de deux fours banaux qui existaient, l'un à Domblans et l'autre à Blandans, les sujets ne connaissaient aucune charge féodale. Ils pouvaient user des moulins, des foules, des battoirs le plus à leur convenance, et pêcher dans la Seille le vendredi et le samedi de chaque semaine. Les gardes des vignes ayant voulu percevoir des droits exagérés, les populations se soulevèrent et se refusèrent à payer d'autres redevances que celles qui seraient fixées par le parlement. En 1402, cette cour, assemblée à Dole, limita à 8 deniers estevenants par journal la somme due au duc de Bourgogne, pour son droit de garde, et à 2 deniers par journal le salaire des gardes.

Fief de Domblans. Ce fief relevait immédiatement du souverain; aucune justice n'y était attachée; ses possesseurs ne jouissaient d'autres droits que du privilége d'entretenir une maison-forte, de chasser dans

tout le val de Voiteur et de porter le titre de seigneurs de Domblans.

Seigneurs. Les seigneurs de Charrin possédèrent la seigneurie de Domblans jusqu'au xve siècle. En 1444, les enfants d'Antoine de Toulongeon, chevalier, seigneur de Montrichard, la vendirent à Claude de Vautravers, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, déjà possesseur d'une chevance dans ce village. Jean de Vautravers, son fils et son héritier, maître d'hôtel du duc Charles-le-Téméraire, eut un fils du nom de Claude, qu'il fit nommer page et ensuite écuyer tranchant du même prince. Claude épousa Isabelle de Francières, fille d'honneur de la duchesse, dont il eut deux fils, Guillaume et Charles. L'aîné eut le fief principal de Domblans, et Charles eut la chevance située au même lieu. Ils se qualifiaient pour cela, tous deux, de seigneurs de Domblans. Guillaume s'allia à Marguerite de Malain, et en eut *Charles*, qui épousa Claudine de Vaudrey, dont il n'eut pas d'enfants, et *Claude* de Vautravers. Ce dernier se maria avec Henriette de Binand, fille du seigneur de Chambéria, qui lui donna une nombreuse postérité. Philibert, l'un de leurs fils, chevalier, seigneur de Charrin et de Domblans, de Verges, de Montfort, gentilhomme de la maison de l'empereur Charles-Quint, châtelain et gouverneur de Château-Chalon et du val de Voiteur, en 1559, eut de Jeanne de la Chambre, née d'une maison illustre de Savoie, Charlotte et Rénée de Vautravers. Rénée fut mariée, vers l'an 1598, à Claude-François de Fouchier, baron de Savoyeux, seigneur de l'Etoile, etc. Ce gentilhomme se ruina. Emmanuel-Philibert de Fouchier, son fils, acheta, le 15 janvier 1625, les biens de ses père et mère, qui s'adjugeaient par décret, et revendit, quelque temps après, la seigneurie de Domblans, à M. Louis de Grain de Saint-Marsault, d'une fort ancienne famille de la Saintonge. Elisabeth de Grain de Saint-Marsault épousa, en 1695, Charles-Guillaume Timonet des Gaudières, lieutenant-colonel d'infanterie, brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis de la première promotion. Les lettres de noblesse accordées par Louis XIV, le 17 décembre 1704, à ce nouveau seigneur de Domblans, constatent les faits d'armes les plus brillants. Chargé, en 1691, par le maréchal de Catinat, de commander un corps de grenadiers au siége de Montmellian, M. Timonet fut blessé dangereusement d'un coup de mousquet dans le corps, en établissant un logement sur le bord du fossé. En 1702, après s'être distingué à la défense de Kayserwerth, il eut une partie du crâne emportée en soutenant l'attaque du chemin couvert. Sa blessure l'ayant mis hors d'état de conduire son régiment en Bavière, il se rendit à l'armée du Rhin et commanda les bataillons de grenadiers de Bourgogne, aux siéges de Brissach et de Landau, ainsi qu'à la bataille de Spire. Il mourut au château de Domblans, en 1718. Claude-Désiré Timonet des Gaudières, l'un de ses descendants, né en 1732, général, commandant la place de Cambray, vendit cette terre, en 1817, à M. Chevassus.

Château. Le château est situé au nord-est du village et près de l'église. Il se compose de deux corps de bâtiments formant une équerre. A la pointe du triangle et aux extrémités de ses côtés, sont trois tours circulaires ayant environ 7^m^

de diamètre. Au sommet intérieur du triangle, se trouve une autre tour renfermant l'escalier. Au nord de la cour, on remarque une tour circulaire isolée, appelée autrefois *la prison*, avec des corbeaux en pierre qui supportent un colombier carré. Toutes ces tours sont percées de meurtrières. Les fenêtres du château sont géminées et à quatre compartiments. La rivière baigne le pied de ce château au nord; les autres côtés étaient défendus par de profonds fossés de 11^{m} 50^{c} de largeur, encaissés dans des murs. Un pont en pierre mettait en communication la forteresse avec le jardin.

La construction primitive n'a pas laissé de traces. Elle devait être très forte, car les Anglais en firent le siége au XIVe siècle, sans pouvoir s'en rendre maîtres. Claude de Vautravers obtint du duc Philippe-le-Bon, en 1446, l'autorisation de reconstruire le château de Domblans. Ce gentilhomme ayant, dans sa vieillesse, abandonné la cour pour venir vivre en paix dans son manoir, eut l'honneur d'y recevoir, le 7 août 1476, Charles-le-Téméraire, désespéré d'avoir perdu la bataille de Morat, et cherchant encore à recruter des troupes pour venger sa défaite. En 1508, on y célébra les noces de Claudine de Vautravers avec Philibert de Sachins, chevalier, seigneur d'Asnières, et l'année suivante, celles de Catherine de Vautravers avec Claude de Chaussin, seigneur de Chavannes-sous-Sellières. Henri IV logea au château de Domblans du 15 au 19 août 1595. Il y fut accueilli par Jeanne de la Chambre, veuve de Philibert de Vautravers et cousine de Marie de Médicis, épouse du roi. Louis XIV, sur la demande de l'abbé de Watteville, consentit à la conservation de cette forteresse en faveur de la veuve de M. de Fouchier, Gabrielle de Salives, qui l'occupait en 1678. La chambre où logea Henri IV existe encore sous le nom de *chambre rouge*. Ce nom lui vient des poutrelles peintes en vermillon avec filets noirs, qui soutiennent le plancher de tête. Le plafond est blanc, semé symétriquement des lettres C. R. écrites en rouge, et le flanc des poutrelles offre en vingt endroits également espacés, cette devise écrite en lettres gothiques de couleur rouge : *Espoir déçoit*. Tout cela est accompagné d'arabesques en camaïeu. Les boiseries des portes sont ornées de billettes développées et surmontées d'ornements habilement découpés. Une inscription placée au-dessus de la porte de la chambre rouge, et aujourd'hui effacée, était ainsi conçue : *In castello Domblanco Henricus magnus pernoctavit rex*. Le général Timonet ne passait jamais devant cette inscription sans lever son chapeau. Cette habitation, parfaitement conservée, appartient actuellement à M. Chevassus, qui l'occupe. On a ajouté, à l'extrémité de l'aile nord, un corps de bâtiment qui s'appelle le quartier d'été.

Chevances. Il existait trois autres maisons féodales à Domblans. L'une provenait de Pierre d'Orchamps, bailli d'Aval en 1325, et passa dans la maison de Vautravers par l'union de Guillaume de Vautravers avec Simonette d'Orchamps; l'autre appartenait à la famille Pelissonnier d'Arlay, et arriva à Bonaventure-Alexis Courvoisier, par son mariage avec une demoiselle Pelissonnier. M. Désiré Monnier, auteur de l'Annuaire du Jura et l'un de nos archéologues les plus distingués, habite la maison qui dépendait de la chevance d'Orchamps. Mme veuve Goy possède celle

provenant des Pelissonnier ; la troisième, donnée par M. Roz à l'hôpital de Lons-le-Saunier, appartint longtemps aux Vautravers. Les oratoriens de Poligny possédaient aussi, dans ce village, une maison à laquelle étaient attachés quelques droits féodaux.

NOTICE SUR BLANDANS.

Les rois burgundes, au lieu de relever la métairie impériale qui occupait la plaine de Villan, firent construire un château *(palatium)* à mi-côte de la gracieuse colline du Cuard, à Blandans. Cette résidence était un lieu d'asile pour les criminels, et jouissait des mêmes prérogatives que la rue franche d'Arans à Dole, et la rue franche de Charrin à Voiteur. Etienne II de Bourgogne donna Blandans, en 1225, à Jean de Chalon, dit le Sage, l'un de ses fils, en se réservant seulement la vigne du clos, un homme le plus prochain de ce clos et deux livrées de terre pour la culture de cette vigne. Jean de Chalon le transmit à Hugues de Chalon, son fils, comte de Bourgogne. En 1270, le comte Otton le comprit parmi les biens qu'il abandonna à Alix, sa mère, pour son douaire. Dans le partage intervenu à Besançon, au mois de juin 1279, entre le même comte Otton et Rainaud, son frère, tous deux fils de Hugues de Chalon, il fut convenu qu'Otton conserverait dans son lot la forêt du Vernois, Blandans et ses dépendances. Par le traité de mariage projeté au mois de février 1280 (n. s.), entre Alix, fille du comte Otton, et Robert, fils du duc de Bourgogne, il fut dit que, dans le cas où il naîtrait des enfants mâles de cette alliance, ils auraient Blandans, etc. Cette terre resta pendant plusieurs siècles en la possession des comtes de Bourgogne. L'empereur Charles-Quint, voulant récompenser Jean Mouchet, de Poligny, son trésorier général en Bourgogne et son ambassadeur en Suisse, en France et en Italie, des nombreux services qu'il lui avait rendus, lui donna, en 1537, *le palais de Blandans*, avec ses dépendances, sous la seule réserve de la justice. Les descendants de Jean Mouchet, dont nous avons donné la liste à l'article *Arinthod*, possédèrent ce fief jusqu'en 1704, et y fixèrent leur résidence habituelle. Il fut vendu par décret sur M. Louis Mouchet de Battefort, premier chevalier d'honneur au parlement de Besançon, et adjugé à M. Nicolas-Jean-Baptiste de Montrichard. Les héritiers de ce dernier le revendirent, en 1740, à M. Claire-François Couthaud, conseiller au parlement de Besançon. Le 28 juillet 1761, Barbe-Ignace Bouhelier, veuve de M. Hugues Abriot de Grusse, en fit l'acquisition de Jean-François Couthaud, substitut du procureur-général du parlement, et de Pierre Couthaud de Rambey, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon. Cette dame le revendit, au moment de la révolution, à M. Clerc, bourgeois d'Orgelet, et il appartient aujourd'hui à M. Morard, l'un des descendants de cet acquéreur.

Château. Le château de Blandans avait dans l'origine la forme d'un parallélogramme rectangle ; mais on y a ajouté une aile. La façade principale est garnie de deux tours et d'une tourelle engagées dans la muraille. La grosse tour au centre renferme l'escalier. Les murs ont 1^m^ 60^c^ d'épaisseur. Les ouvertures appartiennent à différentes époques. La grande salle était ornée d'une magnifique cheminée, enrichie de

sculptures. Dans un des jardins était une chapelle dédiée, comme celle du château d'Arlay, à saint Nicolas. Plusieurs prêtres et des nobles se réfugièrent dans ce château pendant la révolution.

Prévôté. A l'extrémité méridionale de la montagne de Cuard, près d'un bois, on remarque les vestiges d'un ancien château de forme irrégulière, dont les murs s'élevaient encore, en 1789, à la hauteur de 3^{m}. La motte et les fossés qui l'entourent présentent ensemble un diamètre de 57^{m}, et l'élévation de l'enceinte au-dessus du fond du fossé, est de 7^{m} au plus. La largeur des fossés varie de 10 à 17 mètres. On reconnaît, du côté nord, l'emplacement de deux tours circulaires. Cette fortification est appelée le *vieux château*. Elle fut probablement construite en même temps que le château de *Gàllardon*, qui dominait Menetru, c'est-à-dire au IXe siècle, au moment de la lutte soutenue par Charles-le-Chauve contre Gérard de Roussillon. Elle servait de résidence à un prévôt qui prit le nom de Blandans, et le transmit à sa postérité. Estevenin, sire de Blandans, fils de Hugues de Blandans et de Jeanne de Montureux, vendit, en 1337, cette maison-forte à Eudes, duc de Bourgogne, et en fit reconstruire une autre dans le village, proche du château du duc. A la mort de Jacques de Blandans, en 1586, Jacqua, sa fille, épouse de François de la Baume, et Péronne, sa petite-fille, épouse de M. du Pasquier de l'Espinette, vendirent leur fief à François d'Ugna, écuyer, seigneur de Chaux-en-Bresse. Les biens de la maison d'Ugna passèrent par une alliance à celle des Beaurepaire. M. Jacques de Beaurepaire vendit cette terre, en 1723, à dame Louise-Marie Coutaud, veuve en premières noces de Philippe Petitjean, seigneur de la Tournelle, et remariée plus tard à Guillaume-François de Moyron, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, mort à Blandans en 1741. Cette dame la donna, en 1743, à M. Claire-François Coutaud, son neveu, qui déjà avait le fief principal de Blandans. La maison seigneuriale a été possédée, depuis la révolution, par M. Léon Dusillet et appartient aujourd'hui à M. le vicomte de Broissia, qui vient de la reconstruire.

Chevance de Montrichard. Par une charte sans date, mais qui ne peut être postérieure à 1134, Anseric, archevêque de Besançon, céda à Narduin, prieur de Vaux-sur-Poligny, à titre d'engagère, *in vadimonio*, le domaine qu'il avait à Blandans, *terram de Blandens*, pour VI marcs d'argent. Ce domaine fut plus tard inféodé et resta pendant plusieurs siècles en la possession de MM. de Montrichard, seigneurs de Frontenay. Il provenait probablement de la donation faite par saint Donat, à l'église Saint-Etienne. Le dernier possesseur, en 1789, était M. Grandvaux de la Pinaudière.

NOTICE SUR LA MUIRE.

Le passage d'une voie romaine à la Muire, *Mura*, la *Muyre*, la *Meure*, ne tarda pas à donner naissance à un village. On trouve dans la contrée dite aux *Fontenis*, des entassements de décombres de bâtiments, des tuileaux antiques à rayures, et des sépultures construites en maçonnerie, renfermant ordinairement des lampes en terre cuite. Le nom de la Muire se rencontre déjà dans le traité intervenu en 1084, entre le comte Rainaud et l'archevêque de Besançon.

Seigneurie. Les princes de Chalon ont toujours prétendu que la terre de la Muire relevait de leur château d'Arlay, tandis que les seigneurs du lieu soutenaient qu'elle était enclavée dans le val de Voiteur, et relevait par conséquent du souverain. A cette seigneurie était attachée la justice haute, moyenne et basse, de nombreux droits féodaux et notamment un péage sur l'ancienne voie romaine.

Seigneurs. Les premiers seigneurs de la Muire étaient de la maison dite le Gallois d'Arlay et se qualifiaient de *sires de la Muire.* Une demoiselle de cette maison porta cette terre en dot à Huguenin de Voufflans, vers l'an 1338. Ce seigneur eut un duel à outrance, en 1347, avec Hugues Rapaire, son écuyer, et le blessa mortellement. Marguerite de Voufflans succéda à Huguenin son père, et épousa Aimé de la Sarra, seigneur du *Vergie.* Pierre de Vergy, leur fils, vendit la Muire au XVe siècle, à Jean Maillardet, IVe du nom, écuyer, grand-maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne. Ce gentilhomme épousa Marguerite, fille d'Humbert de Plaine, seigneur de Mantry, général des monnaies, et sœur du chancelier Thomas de Plaine. Il mourut en 1491, n'ayant laissé de son mariage que Jeanne Maillardet, mariée à Louis de Brancion, seigneur de Clemencey. Jacques de Brancion, l'un de ses fils, noble et vaillant chevalier, se distingua en 1519, à la fête d'armes donnée à Nozeroy, par Philibert de Chalon. Etienne de Brancion, seigneur de la Muire et de l'Abergement, un autre de leurs fils, épousa Marguerite de Salins, dame de Rahon. Jeanne de Brancion, leur fille, porta la seigneurie de la Muire en dot à Marceau de Choiseul, qu'elle épousa le 28 mai 1539. Marceau de Choiseul mourut le 23 mars 1595, laissant pour héritiers *François*, seigneur de Chevigny, et *Claude*, seigneur de la Muire. Ce dernier vendit la Muire en 1624, à Jean Grivel, seigneur de Perrigny, conseiller au parlement de Dole, maître des requêtes ordinaire du conseil privé du roi d'Espagne, diplomate et jurisconsulte habile. Claude Grivel, chevalier, conseiller au parlement de Dole, la recueillit dans la succession de Jean Grivel, son père, et la transmit à Claude-François de Grivel, son fils, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Mauris-Lambrey. Ce dernier épousa Elisabeth de Saint-Mauris, dont il eut dix-sept enfants, parmi lesquels deux seulement se marièrent. M. Melchior de Grivel, l'un d'eux, laissa la Muire à Claude-Joseph-Nicolas de Grivel, maréchal des camps et armées du roi, mort à la Muire, le 18 octobre 1809. Ce seigneur avait épousé dame Marie-Claudia-Antoinette-Fidèle de Montjoye-Vaufrey, chanoinesse de Remiremont, dont il eut Claude-Alexandre-Bonaventure-Fidèle, comte de Grivel, maréchal-de-camp, inspecteur des gardes nationales du Jura, connu par sa réponse au maréchal Ney, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Georges, mort le 17 octobre 1839, et Emmanuel-Alexandre-Claude-Joseph-Fidèle, comte de Grivel, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Saint-Georges, mort en 1844. L'aîné épousa Mlle Gabrielle de Varennes d'Aigletein, et laissa le château de la Muire à M. Léon de Grivel, l'un de ses fils, qui le possède actuellement.

Château. Il est au sud-est de Domblans, au bord d'une vallée que recouvrait autrefois un vaste marais. Il se composait d'un bâtiment rectangulaire avec deux ailes à ses ex-

trémités. Aux angles étaient quatre tours rondes. Le pont-levis était entre l'extrémité de l'aile sud-est et la chapelle castrale. Il ne reste de l'ancienne construction qu'une partie du bâtiment situé au nord, contre un angle duquel s'élève une tour en encorbellement. Au sud du château est un très beau parc.

Chevances. Il y avait deux autres fiefs à la Muire, l'un appelé *meix Charceny*, dont Jacques de Charrin fit hommage à Laure de Commercy, dame d'Arlay, en 1273, et un autre dit le *meix des Bouchot* ou *de Boschat*, qui appartint longtemps à une branche de la famille d'Arlay.

Eglise. La paroisse de Domblans comprenait Domblans, Blandans, la Muire et le Louverot, où était une chapelle sous le vocable de saint Denis. L'église est dédiée à saint Symphorien, dont on célèbre la fête le 22 août. Elle est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire se terminant octogonalement, et de deux sacristies. Le clocher est couronné par une flèche quadrangulaire couverte en tuiles. Les nefs sont voûtées en berceau, à l'exception de deux travées de la nef de droite, qui étaient autrefois des chapelles, lesquelles sont voûtées à arêtes nervées. De gros piliers rectangulaires et de différentes dimensions séparent la nef principale des nefs collatérales. Les fenêtres sont à plein-cintre, si ce n'est celles qui éclairent la partie orientale des petites nefs. Ces dernières sont ogivales, trilobées et trefflées.

Il y avait autrefois dans l'église une chapelle seigneuriale dédiée au Rosaire, du patronage des seigneurs de Blandans, une autre, dédiée à la Sainte-Famille, appartenant aux seigneurs de la maison de Blandans, et enfin une troisième, sous le vocable de saint Joseph, du patronage de la famille Pelissonnier, et que Bonaventure Courvoisier céda, en 1667, à la confrérie du Rosaire, pour y faire ses exercices.

Oratoire. Il existait à Blandans un oratoire, renfermant une statue miraculeuse de Notre-Dame, qu'on venait implorer de très loin. Cet édicule menaçant ruine, a été transféré à Domblans, à côté de la maison de M. D. Monnier.

Maison historique. On remarque à Domblans la belle habitation qui appartient à M. Bourdon de Sigray, capitaine de cavalerie, membre de l'académie française et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'art militaire. Ses héritiers continuent de l'occuper et possèdent la plupart des manuscrits de cet écrivain.

L'église renferme plusieurs tombes, et notamment celle de Mme de Grivel, née de Montjoye-Vaufrey. Dans le cimetière sont les tombes de MM. de Grivel et une belle croix en pierre, érigée en 1783; elle repose sur un riche piédestal de l'ordre composite.

Evènements divers. On trouvera à l'article *Voiteur,* les faits généraux concernant tous les villages qui entourent ce bourg. M. Monnier a rendu compte, dans l'Annuaire de 1845, d'un cas de catalepsie extraordinaire arrivé à Domblans. Une jeune fille, nommée Perrine Michel, morte en 1812, resta dans un état complet de léthargie pendant sept ans entiers, et se réveilla tout-à-coup comme sortant d'un sommeil d'une nuit.

Biographie. Ce village a vu naître les deux généraux de Grivel, le général Timonet des Gaudières, MM. les capitaines Dubiez, et M. Etienne Beaupoil, agronome distingué, in-

troducteur dans notre pays de l'usage des prairies artificielles.

Bibliographie. Annuaires du Jura. —Archives de la préfecture. — Archives de M. le prince d'Aremberg à Arlay.

—

Dompierre, *Domnus Petrus*, vg. de l'ar. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bur. de poste d'Orgelet; succursale composée de Dompierre, Présilly, Senay et Saint-Georges; à 5 kil. d'Orgelet et 14 de Lons-le-Saunier.

Le territoire est limité au nord par Alièze, Nogna et Marnézia, au sud par Orgelet, à l'est par Mérona et Marnézia, à l'ouest par Présilly et Alièze.

Le territoire est traversé par la route départ. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève; par les ch. vicinaux tirant à Orgelet, à Lons-le-Saunier et à Poids de Fiole, et par le ruisseau de la Serpentine ou de la Thoreigne, qui y prend sa source.

Pop. en 1790, 294 hab.; en 1851, 352, dont 162 hom. et 190 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 47 hab.; 77 maisons; 94 ménages.

Les habitants n'émigrent pas.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1640.

Cadastre exécuté en 1821; surf. territ., 736^{h}, divisés en 1912 parcelles, que possèdent 187 propriétaires, dont 75 forains; surf. imp., 726^{h}, savoir: 336^{h} en terres lab., 266^{h} en bois, 72^{h} en prés, 21^{h} en friches, et 19^{h} en murgers, d'un rev. cadast. de 10,457 fr.; contrib. dir. en princip. 2506 fr.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

Le sol, assez fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, peu de fruits et de navette, du foin et beaucoup de fourrages artificiels.

On exporte le tiers des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, et on y engraisse des cochons. 20 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

Il y a une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage, façon Gruyère.

On trouve sur le territoire, des tourbières, non exploitées, une carrière exploitée de pierre à bâtir et de belle pierre de taille blanche, ainsi que d'abondantes sablières.

Les patentables sont: un maréchal-ferrant, un aubergiste, deux marchands merciers, un menuisier et un maçon; les habitants fabriquent pendant l'hiver des filettes en bois, et en vendent pour environ 3000 fr. par an.

Le village est groupé sur le sommet d'une éminence, à droite de la route de Lons-le-Saunier à Orgelet. Les maisons, composées d'un simple rez-de-chaussée, sont construites en pierres et couvertes un tiers en tuiles et le surplus en chaume. La population y jouit d'une grande aisance. On y remarque la belle habitation et le parc de M. Clément.

Biens communaux: une église, un cimetière à l'entour, un presbytère attenant au cimetière, une maison commune bâtie en 1844, qui a coûté 25,000 fr.; elle renferme la mairie, la salle de pompe à incendie, le logement d'un instituteur et celui d'une institutrice laïque, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 36 élèves et celle des filles par 40 élèves; 1 puits communal en face de l'église, 3 fontaines, dont

une avec lavoir, et 250h 82a de bois et pâtures.

Budget : recettes ord., 3345 fr. ; dépenses ord., 3345 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Orgelet et ses environs sont si riches en monuments celtiques, qu'il n'est pas possible de mettre en doute leur haute antiquité. A Senay, hameau très rapproché de Dompierre, on a trouvé deux hachettes en bronze et des médailles gauloises. La voie romaine de Lyon à Besançon, par le premier plateau du Jura, traversait le territoire de Dompierre, dans les contrées dites à la *Pérouse* ou au *chemin des Allemands.* Il est à présumer qu'une borne milliaire, placée sur cette route, étant devenue un lieu de dévotion païenne, le christianisme lui aura fait substituer une statue de saint Pierre, qui aura communiqué son nom au village, *Dominus Petrus*. Les plaines d'Orgelet ont servi de champ de bataille aux Romains résistant aux invasions germaniques. Cette vaste et longue plaine est semée de tombeaux, des deux côtés de l'ancienne route dont nous venons de parler. La culture a affaissé huit *tumuli* dans les pâturages près de Dompierre. Dans le village même, M. Clément a recueilli différents débris antiques. Le premier titre qui mentionne ce lieu est le diplôme de Frédéric Barberousse, de l'an 1184, par lequel cet empereur confirme à l'abbaye de Saint-Oyan, l'église de Dompierre, avec le prieuré et la chapelle de Saint-Georges, *ecclesiam de Domno-Petro cum prioratu et capella Sancti-Georgii.*

Seigneurie. Dompierre dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la baronnie d'Orgelet. Les habitants étaient corvéables de corps et de biens à volonté. Ils devaient par feu deux charriots de bois au seigneur, une poule le jour de carnaval, trois rasettes d'avoine, une taille de 10 florins, payable tous les deux ans et une gerbe de froment, ainsi que des cens en argent et en grains, affectés sur chaque meix ou maison. Ils étaient tenus de faire le guet et garde, de se retirer, en cas d'imminent péril, au château d'Orgelet, et de contribuer à ses réparations. La communauté en corps devait un cens annuel de 100 sols estevenants, pour la faculté qui avait été accordée aux habitants de prendre du bois blanc dans les forêts de Treschez, de Taillière et de la Vallière, pour leur chauffage, la clôture de leurs champs et pour leur constructions. Ils devaient en outre payer les forestiers pour la garde de ces bois. Toutes ces charges étaient tellement lourdes, qu'elles excitaient de vifs murmures de la part des sujets. Le mécontentement était à son comble, lorsque tout-à-coup un complot fut formé pour ne plus rien payer. Les habitants savaient que les terriers de la seigneurie avaient disparu dans l'incendie d'Orgelet en 1639 ; ils profitèrent de cette catastrophe pour nier toutes leurs redevances. Les intendants de la maison d'Orange ne négligèrent rien pour les ramener amiablement à des sentiments meilleurs. Ils commencèrent, en 1700, par céder à la communauté un étang, sur lequel un moulin et un battoir, appelés le moulin Grezet, avaient existé, moyennant un faible cens. Le 22 mai 1741, un second traité intervint, par lequel les sujets consentirent à une rénovation de terrier, à condition que tous les cens et servis dont ils étaient chargés seraient réduits d'un tiers, et qu'ils

auraient l'entière propriété du bois de Treschez.

Mairie. Il y avait un fief de mairie qui fut longtemps possédé par une famille noble de nom et d'armes, faisant sa résidence dans une tour construite dans le lieu dit *sur la Tour*. En 1267, les enfants de Guillaume de Dompierre donnèrent au prieuré de Saint-Georges toutes les dîmes qu'ils avaient droit de percevoir sur le territoire de Dompierre.

Eglise. L'église, placée sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, dont on célèbre la fête le 29 juin, était du patronage du prieur d'Arbois, à cause du prieuré de Saint-Georges. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'une chapelle, d'un chœur et d'une sacristie. Le chœur, seule partie ancienne de l'édifice, est voûté à ogives. Deux dômes superposés couronnent le clocher. Il existait dans la contrée dite à la Chapelle un ancien oratoire dédié à saint Antoine et à saint Nicolas. Comme il menaçait ruine, la famille Clément obtint, au XVIIe siècle, l'autorisation de l'annexer à l'église, et M. Clément en jouit aujourd'hui. Le cimetière renferme un des plus beaux tilleuls du département. Mesuré à hauteur d'homme, il a 5^m 40^c de circonférence.

Evènements divers. Le marquis de Villeroy, général français, étant parti de Lons-le-Saunier pour aller faire le siége du château de Virechâtel, s'arrêta avec son armée, le 23 août 1639, à Dompierre, et y passa la nuit. Le lendemain, il fit mettre le feu au village. Pas une seule maison ne fut épargnée. Un second sinistre, arrivé en 1839, a détruit cinq maisons. Dix ans après, quinze autres maisons furent la proie des flammes. Au mois de juillet 1832, une épidémie typhoïde y fit beaucoup de victimes. Elle effraya tellement les populations d'alentour, qu'on ne pouvait trouver de garde-malades. On fut obligé d'en conduire de Lons-le-Saunier.

Biographie. Ce village a vu naître M. Berger, Jean-Joseph (1773), colonel en retraite, décoré de plusieurs ordres, et M. Faton, Pierre-François (1805), jésuite et mathématicien distingué.

—

Doubs (le), *Dubis*, *Aldua-Dubis*, la principale rivière qui traverse le département du Jura, prend naissance au pied du mont Rixou, sur la frontière du département du Jura; se grossit, non loin de sa source, des eaux qui s'épanchent du lac de Remoray; forme ensuite le lac de Saint-Point, passe à Pontarlier, et après avoir traversé la vallée marécageuse de Morteau, baigne la limite du canton suisse de Neufchâtel. Là, il est resserré par des rochers à pic, entre lesquels il tourne, sans qu'on en voie l'issue; il n'a presque plus de cours, et devient un lac profond, tout enfermé entre des murs énormes sur lesquels croissent des sapins et quelques arbustes. Après de nombreux détours, le Doubs sort du milieu des rochers et tombe en écumant, avec un bruit effroyable, du haut d'une plate-forme, dans un ravin par lequel il continue son cours. Ce lieu s'appelle *le Saut du Doubs*, et offre un coup-d'œil imposant. Cette cataracte est la plus haute de France. Après avoir coulé quelque temps sur le territoire de la Suisse, cette rivière revient dans le département auquel elle donne son nom, et qu'elle a d'abord traversé dans la direction du nord-est. Elle le traverse cette seconde fois dans la direction oppo-

sée, et sort au sud-ouest. Elle entre dans le département du Jura à la maison des Prés ; promène, depuis Salans, ses replis tortueux à travers une riche vallée qui se prolonge jusqu'à Dole. Elle descend ensuite du nord-est vers l'ouest, arrose le territoire d'Annoire et court ensuite jusqu'à Verdun, où elle se jette dans la Saône.

Les eaux du Doubs sont légères, limpides et très poissonneuses. Ses carpes, ses brochets, ses truites, jouissent d'une réputation lointaine. Le cours de cette rivière dans le Jura, à raison de ses nombreuses sinuosités, peut être évalué à plus de sept myriamètres. La pente totale, depuis sa source à la Saône, est de 776^{m}.

Il résulte de plusieurs titres anciens, que l'on trouvait des paillettes d'or dans cette rivière, et que les seigneurs de Longwy et du Petit-Noir affermaient le droit de chercher ce métal précieux dans l'étendue de leur territoire. Le Doubs roule ses eaux capricieuses sur un terrain d'alluvion peu résistant. Il déchire alternativement l'une et l'autre de ses rives et détruit des terres d'un haut prix, tandis qu'ailleurs il forme des dépôts de graviers arides, qui donnent peu et souvent point de végétation. A chaque crue il modifie son lit ; quelquefois même il change entièrement de position. Nous avons déjà démontré, à l'article *Dole*, que cette rivière était navigable et fréquentée dès la plus haute antiquité. En 815, Louis-le-Débonnaire permit aux religieux de l'île Barbe, à Lyon, d'entretenir trois bateaux sur les rivières du Rhône, de la Saône et du Doubs, sans payer aucun péage. En 875, Charles-le-Chauve accorda aux religieux de Tournus le droit de commercer, avec exemption de péage non seulement sur mer, mais encore sur ces trois rivières. En 1059, Henri Ier confirma à ce monastère toutes les possessions qui lui avaient été accordées par ses prédécesseurs, et défendit à tous juges, comtes, percepteurs, etc., d'exiger de ceux qui négociaient pour son bénéfice, aucun droit de tonlieu, tant sur mer que sur la Loire, la Saône et le Doubs, ainsi que sur tous autres fleuves navigables de France. Il est donc certain que la navigation n'a été interrompue sur le Doubs que par la création de barrages élevés pour mettre en mouvement les usines que le régime féodal multiplia aux XIe et XIIe siècles.

Doucier, *Dulcia*, *Dulceium*, *Doucey*, *Doucye*, *Doulçon*, *Doulcier*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, canton de Clairvaux ; distribution de poste ; percépt. ; succursale composée de Doucier, Collondon et Chambly ; à 13 kil. de Clairvaux et 25 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 329^{m}.

Le territoire est limité au nord par Châtillon-sur-Courtine, Villars-sur-l'Ain, Fontenu et Songeson ; au sud par Charcier et Denezières ; à l'est par Menetru et Songeson, et à l'ouest par Châtillon. Collondon, le Martinet, le Moulin et Chambly font partie de la commune.

Le territoire est traversé par les chemins de gr. com. n°s 27, de Salins à Dortans, et 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent ; par cinq chemins vicinaux ; par la rivière d'Ain, les ruisseaux de l'Hérisson et de Dudon ; par les biefs de Martin, Vinon, Collondon et de Chenetin.

Chambly a été réuni à Doucier le 10 juin 1815, et Collondon le 30 octobre suivant.

Pop. en 1790, de Doucier, 404 hab.; de Chambly, 43, et de Collondon, 95; total, 542; pop. réunie, en 1846, 534, dont 262 hom. et 272 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 42 hab.; 135 maisons, savoir : à Doucier, 96; à Chambly, 19, et à Collondon, 20; 135 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1743.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques et ouvriers.

Cadastre exécuté en 1832 : surf. territ., 1251^h 76^a, divisés en 2857 parcelles que possèdent 215 propriétaires, dont 55 forains; surf. imp., 1157^h, savoir : 472^h en terres lab., 322^h en pâtures, 200^h en prés, et 154^h en bois, d'un rev. cad. de 13,527 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre, peu de lin et de navette, des carottes fourragères, du foin et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des cochons. 25 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour 100.

On trouve sur le territoire des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille bleue et blanche, de bonne qualité.

Foires. Il y a quatre foires, qui se tiennent les 16 avril, 16 juin, 16 juillet et 16 septembre. On y vend du bétail, de la quincaillerie, de la mercerie et des tissus.

Commerce, industrie. Les patentables sont : 2 cordonniers, 2 saboliers, 1 charron, 1 maréchal-ferrant, 1 menuisier, 3 auberges, 1 forgeron et 1 ferronnier ambulant.

Il y a un moulin à quatre tournants avec une scierie mécanique à une lame, un battoir à blé et un battoir à chanvre, un martinet où l'on fabrique de la taillanderie et de la ferronnerie, avec un battoir à blé. Ce martinet a succédé à une fabrique de faulx qui elle-même remplaçait une forge et un haut-fourneau. Les faulx de Doucier jouissaient d'une telle réputation, que l'empereur Napoléon Ier accorda une médaille d'honneur au sieur Girard, directeur de l'établissement.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune construite en 1841, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 38 élèves; le logement de l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée par 36 élèves; 2 fontaines avec lavoirs, et 251^h 46^a de pâtures, prés, terres et lac, d'un rev. cad. de 821 fr. La section de Chambly a 127^h 48^a de bois, prés et pâtures, et celle de Collondon, 80^h 30^a de biens de même nature.

Bois communaux : Doucier, 126^h 30^a; coupe annuelle, 3^h 78^a; Chambly, 51^h; coupe annuelle, 1^h 53^a; Collondon, 21^h 89^a sur le territoire, et d'autres bois dans l'arr. de Saint-Claude.

Budget : recettes ord. 3431 fr.; dépenses ord. 3364 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été fondé par Anatoile Cuzin, ancien curé de Doucier, et possède un rev. ord. de 36 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le vallon de Chambly est sans contredit l'un des sites les plus pittoresques de la Combe d'Ain. Le torrent de l'Hérisson le traverse dans toute sa longueur, en faisant des

chutes successives et toujours croissantes. Le *Saut Girard*, à l'extrémité orientale du val, commence la série de ces cascades, et tombe d'une hauteur de 30 pieds. Le *Saut de la Montagne*, qui vient après, forme une seconde cascade de 120 pieds au moins; le troisième, appelé le *Saut des Vaux de Chambly*, a 180 pieds de hauteur. Après un cours aussi impétueux, le ruisseau reprend une allure plus calme; ses eaux viennent se reposer dans un lac dit le Lac-Dessus, d'un kilomètre de longueur et de 400^{m} de largeur, descendent ensuite dans un second lac moins important, éloigné d'un kilomètre, et s'en échappent enfin pour aller se perdre dans la rivière d'Ain. L'aspect des deux lacs, au bas de pentes boisées que couronnent deux longs bancs de rochers taillés en corniches, est d'un effet grandiose. Doucier est situé à l'extrémité occidentale de ce vallon, au pied de la chaîne de montagnes qui longent la rive gauche de l'Ain. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles, laves ou bardeaux. Une voie romaine partant du pont de Navoy se dirigeait sur Clairvaux, en passant par Doucier, dans la contrée dite *à la Pérouse, à la Vie,* ou *au grand chemin de Clairvaux*. De nombreuses sépultures bordent les deux côtés de cette route, et se rattachent à la grande bataille livrée dans la Combe d'Ain, par les Gallo-Romains, contre les peuplades du Nord. Les premiers colons du vallon de Chambly furent probablement attirés par les religieux d'Ilay, au VIe siècle. Le plus ancien titre qui mentionne Doucier est cependant un acte de 1176, par lequel le prieur de Gigny céda à l'abbaye de Balerne tout ce que le prieuré d'Ilay possédait en terres, prés, étangs et bois depuis la roche de Dulcia (Doucier). Dès ce moment les titres se multiplient. On aperçoit les seigneurs de Mirebel, de Monnet, de Clairvaux, se disputant les lambeaux du territoire de Doucier et en disposant tour à tour en faveur de l'abbaye de Balerne. En 1203, Ponce de Cuisel, après avoir fait d'injustes querelles à ce monastère, fut touché de repentir et lui céda tous ses droits sur Ardun (Ardon), Songisum (Songeson), Vallem de Chambluc (le val de Chambly) et Villam de Doucey (Doucier). En 1261, Eudes, sire de Beauregard, entra en l'hommage de Hugues de Chalon et d'Alix son épouse, souverains du comté de Bourgogne, et promit de les défendre contre toutes gens, sauf contre le comte de Vienne, dont il tenait des biens en fief à Chamblay (Chambly) et à Doulçon (Doucier). En 1268, Guillaume, sire de Monnet, se fit l'homme-lige de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, et promit de le recevoir dans son château de Monnet, à grande force et à petite force, et de le défendre contre toutes gens, sauf contre Hugues, comte de Vienne, dont il tenait cent livrées de terre qu'il lui avait assignées sur les biens qu'il possédait en franc-alleu, à Doucey, au val de Chambly, à Fusigon (Songeson) et à Villers (Villars-sur-l'Ain). Au mois d'avril 1285, l'abbé de Balerne associa Jean de Chalon-Arlay dans les domaines de son monastère, et Châtelneuf devint le chef-lieu d'une seigneurie dont dépendit Doucier. Au mois de juin 1305, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Rochefort, abandonna à l'abbaye de Balerne tous les droits qu'il pouvait avoir sur la ville de Doucier et ses dépendances, consistant en justice, seigneurie, hommes, maisons, ter-

res et pâturages. En 1313, Jean de Chalon, sire d'Arlay, donna au même monastère sa part dans les dîmes de ce village, *à cause des grandes courtoisies*, *agréables services et bienfaits* qu'il avait reçus de l'abbé. Par reconnaissance, ce dernier lui fit cadeau de trente quartauts de froment et d'une belle coupe en argent, à pied et avec couvercle, que le seigneur d'Arlay envoya immédiatement au comte de Savoie, son cousin.

Seigneurie. Doucier dépendait en toute justice de la seigneurie de Châtelneuf, et était soumis aux mêmes droits seigneuriaux que ce dernier lieu. (Voir à ce sujet l'article *Châtelneuf*.

Prévôté. L'office de prévôt était tenu héréditairement par une famille qui portait le nom de ce village. Aymon de Doucier assistait, en 1204, à l'acte par lequel Aymon, prieur de Gigny, accensait au prieur de Bonlieu les dîmes d'Ilay et d'autres localités.

Fiefs divers. Les sires de Monnet se qualifiaient de seigneurs de Doucier, mais c'était à tort, car ils n'y possédaient qu'un franc-alleu. La famille de Molpré y avait aussi un fief qui passa d'abord dans la maison de Genève ou de Genevois, et ensuite à MM. de Belot de Nozeroy, seigneurs de Villette et Pétremand. L'abbaye de Balerne en fit l'acquisition en 1699 et 1700.

NOTICE HISTORIQUE SUR CHAMBLY.

Le territoire de Chambly était divisé en cinq grands meix, appelés le meix de Baume, le meix de Balerne, le meix de Vertamboz, le chazal de l'Esquiville et le pré de la Reculée. Par suite de diverses donations, l'abbaye de Balerne devint propriétaire de tous ces domaines, qui furent incorporés plus tard dans la seigneurie de Châtelneuf. Par un acte daté du jeudi veille de la Magdeleine 1350, Jean de Chalon, sire d'Arlay, et Guy de Poligny, abbé de Balerne, déclarèrent que leurs prédécesseurs avaient abergé le territoire de Chambly à plusieurs particuliers (1314), sous de certaines conditions dressées à l'avance, et notamment à la charge d'un cens de 30 sols pour le meix de Baume, de 35 sols pour le meix de Vertamboz, de 12 deniers pour le meix de l'Es quiville, autant pour le pré de la Reculée, et enfin de 12 livres de cire pour le meix de Balerne; que, dans le but d'améliorer le sort des censitaires, il les tenait quittes de toutes *prises*, *quises*, *tailles*, *aides et charrois*, à condition qu'ils pêcheraient dans les deux lacs de Chambly chaque fois qu'ils en seraient requis, et qu'ils porteraient le poisson à Balerne, à Salins, à Nozeroy et à Lons-le-Saunier. Moyennant une somme de 30 florins, les seigneurs consentirent à confirmer les habitants dans le droit de pêcher à tous engins dans les lacs et rivières, et dans l'usage des bois et des parcours, tels que ces droits résultaient, du reste, de l'abergement primitif.

Les lacs de Chambly sont très poissonneux. Les princes de Chalon avaient fait couper le Lac-Dessus par un mur qui existe encore, et avaient fait construire à côté une maison de chasse et de pêche. L'emplacement de ce pavillon s'appelle encore *la chambre du prince*. Ces lacs appartiennent aujourd'hui au prince d'Aremberg.

NOTICE SUR COLLONDON.

Collondon, *Colundun*, est situé sur la rive gauche de l'Ain, au pied des montagnes, et dépendait, en

toute justice, de la seigneurie de Châtillon-sur-Courtine. Son nom figure dans un traité intervenu en 1204, entre le prieur de Gigny et celui de Bonlieu.

Prévôté. La prévôté de Collondon était possédée par une famille noble qui portait le nom du village. Jacquot de Collondon accompagnait Louis et Hugues de Chalon, lorsque ces deux jeunes princes furent pris par les Routiers, en 1362. Il fut fait lui-même prisonnier. On ne consentit à le relâcher que pour lui permettre d'aller à Salins, chercher le complément de la rançon exigée des seigneurs de Chalon. Il fit le voyage en courant, sans prendre même le temps de mettre ses bottines et son pourpoint. Ce fief passa à la famille d'Autriset, et ensuite à M. Perchet, de Lons-le-Saunier, qui le transmit à M. de Vannoz, dernier possesseur féodal.

Château. Le château de Collondon est entouré d'une cour et d'un jardin clos de murs. La porte d'entrée est flanquée de deux tours quadrangulaires. La façade principale est irrégulière et n'offre rien de remarquable. Les solives des planchers sont disposées avec beaucoup d'art. La cheminée de la cuisine est d'une vaste dimension et décorée de moulures. L'une des salles servait de chapelle. Dans le jardin est une autre chapelle, avec entrée sur la rue pour les habitants. Elle est à une seule nef voûtée en berceau, et renferme les tombes de Claude Perchet, seigneur d'Autriset, mort en 1717, et de François Perchet d'Autriset, religieux cordelier de l'observance de Saint-François, commissaire pour l'élection d'un général de son ordre, à Valladolid, et gardien dans différents couvents de Franche-Comté, mort en 1710. Le château et la chapelle datent de 1653. Ils appartiennent actuellement à Arsène Lagrange.

Paroisse. Doucier, Collondon et Chambly dépendaient de la paroisse de Saint-Sorlin, dont le patronage appartenait à l'infirmier de Saint-Claude. Il n'y avait qu'une chapelle à Doucier, dédiée à saint Nicolas, qui avait été fondée au XVe siècle. Une confrérie du Saint-Esprit y faisait déjà ses exercices en 1419.

Eglise. L'église de Doucier est située au sommet d'une éminence et domine la pittoresque vallée de l'Ain. Elle est dédiée à saint Joseph et à la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle se compose d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef, de deux chapelles formant transsept et croix latine, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une petite chapelle à gauche du sanctuaire et d'une sacristie. La voûte est en berceau. La fenêtre du sanctuaire est du style ogival; les autres sont à plein-cintre.

Canton. En 1790, Doucier avait été érigé en chef-lieu d'un canton composé de Doucier, Châtillon, Chambly, Chevrotaine, Collondon, Fontenu, la Fromagerie, le Frasnois, Narlay, les Vaux de Chambly, le Villard, Marigny, Menetru-en-Joux, Mirebel, Saffloz et Songeson. Ce canton a été supprimé en 1802.

Biographie. Ce village est la patrie de Guy de Doucier, qui a traduit en prose, en 1349, le *Traité de la Consolation* de Boëce; de M. Jean-Maximien Roux (1809), professeur de belles-lettres à Paris; de trois ecclésiastiques du nom de Roux, curés à Charchilla, à Condes et à Genod, et d'Etienne-Ferdinand Abry, capitaine d'infanterie décoré, en activité de service.

—

Dournon, *Dornon*, *Dornan*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Salins, paroisse de Cernans; à 3 kil. de Cernans, 9 de Salins, 22 d'Arbois, 33 de Poligny et 61 de Lons-le-Saunier. Altitude : 642^m.

Le territoire est limité au nord par Sainte-Anne (Doubs) et Cernans; au sud par Arc-sous-Montenot (Doubs) et Lemuy; à l'est par Arc-sous-Montenot et Sainte-Anne; à l'ouest par Cernans. L'Entrepôt, ancien magasin à sel, fait partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 72, de Dijon à Pontarlier; par trois chemins vicinaux; par la rivière de Lemuy et le bief de Laizines.

Populat. en 1790, 203 hab.; en 1846, 217, dont 115 hom. et 102 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 33 hab.; 31 maisons; 42 ménages.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1831 : surf. territ. 655^h; surf. imp. 578^h, savoir : 255^h en terres lab., 165^h en pâtures, 79^h en bois, 71^h en prés, d'un rev. cad. de 7473 fr.; contrib. dir. 1370 fr.

Le sol, montagneux, froid et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On importe le dixième des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des cochons. 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne exploitée pour l'amendement des terres, des carrières exploitées de pierre à bâtir et de taille.

Une fromagerie produit annuellement 22,000 kil. de fromage façon Gruyère.

Il y a un battoir à blé, une auberge et un charron.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture et le transport des bois ou des sels.

Biens communaux : une chapelle derrière laquelle est une chambre servant de salle d'école, fréquentée par 25 garçons et 15 filles, une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et quelques pâturages.

Budget : recettes ord. 1567 fr.; dépenses ord. 1567 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Dournon est situé en plaine, sur le premier plateau du mont Jura. Les maisons sont généralement peu isolées, très vastes, construites en pierre et couvertes en bardeaux. On y remarque les belles habitations de MM. Troutet, de Salins, et de M. Bousson, chirurgien à Paris. Il s'est formé au nord de la voie romaine conduisant de Dijon à Pontarlier, mentionnée dans la translation des reliques de saint Urbain, en 863. Cette route passait dans la contrée dite *aux grands chemins*. Le plus ancien titre dans lequel on rencontre le nom de Dournon, est un acte de l'an 974, par lequel Otton-Guillaume donnait des biens dans ce village, ainsi qu'à la Chaux-sur-Champagny et à Cernans, à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon.

Seigneurie. Dournon dépendait, pour la haute justice, de la seigneurie de Sainte-Anne. (Voir l'article sur ce lieu.)

Prévôté. En 1282, Huguenin de Molpré reprit en fief, de Jean de Chalon, sire d'Arlay, la maison-forte et la prévôté de Dournon. Ce fief

passa, au XVIe siècle, à la famille Cusmenet, de Salins, et appartenait, en 1789, à M. Antide Bernard de Glanne, qui émigra en 1791. La maison de MM. Troutet occupe l'emplacement de l'ancien château.

Sergenterie. La sergenterie était inféodée à une famille qui prit le nom du village. Vuillemin de Dournon vivait en 1287.

Paroisse et chapelle. Dournon a toujours dépendu de la paroisse de Cernans. Il y avait une chapelle qui a été convertie en une cave à fromages. Celle qui existe aujourd'hui a été construite en 1821, et est dédiée à saint François d'Assises, patron de la commune. On n'y célèbre la messe que deux fois par an.

Evènements divers. Le roi Charles VIII ayant épousé Anne de Bretagne, au mépris du traité d'Arras, l'archiduc Maximilien voulut se remettre en possession des comtés de Bourgogne et d'Artois, qu'il ne lui avait cédés qu'en considération de son mariage avec Marguerite d'Autriche, sa fille. Il établit son quartier-général dans la Haute-Alsace, et le 17 décembre 1492, il était prêt à entrer en Franche-Comté avec un corps de troupes suisses et allemandes qu'il avait mis sous les ordres de Volfang de Polheim et de Caspar, baron de Morimont. Il était accompagné du duc de Brunswich, du prince d'Orange et de Philippe de Hochberg, comte de Neufchâtel. Son armée ne tarda pas à reprendre une partie des places occupées par les garnisons françaises. Jean de Baudricourt, chambellan du roi Charles et son lieutenant-général au comté de Bourgogne, se fortifia à Poligny, dont il fit sa place d'armes, y rassembla un corps d'environ 10 mille hommes, et s'avança pour secourir Bracon et empêcher que Salins ne tombât au pouvoir de Maximilien. Il tenait surtout à occuper cette ville avant l'arrivée de l'artillerie que Frédéric de Claper amenait de Ferette, sous la conduite de 500 lansquenets.

« Mais ce chef ferretois, dit Gollut, estant de fois à autres adverty du dessein et des forces ennemies, et sçachant qu'il y havoit grand nombre de gend'armes des ordonnances de France avec cinq cens archers, marchat tousiours par lieux estroicts, fort esgarés et couverts de bois et buissons, jusques à ce qu'il fût auprès de Dournon, Sainte-Anne et Villeneufve, où les advenuës estoient fort mal aisées à la cavalerie, et au contraire fort advantageuses pour l'infanterie et mesmement pour les gens de traicts, desquels un bien grand nombre faict de bourgeois de Salins, s'estoit venu joindre avec luy, soubs la charge du sieur d'Aresche (Philippe de Loyte).

» Là ces deux chefs, haïans bracqués commodément l'artillerie et répartis leurs gens de traict sur les flancs espineux d'un chemin long, estroit et couvert d'un fort hallier, par lequel nécessairement Baudricourt debvoit passer, attendirent la venue des ennemis, lesquels d'autre part marchoient en asseurance de victoire, veü que en nombre de soldats, ilz estoient supérieurs, voire encore en expérience et en science de guerre, comme il leur sembloit.

» Estant donc arrivés, et estant entrés dedans ce long chemin, ils se treuvèrent subitement chatoillés par les flancs et arrestés en teste, de telle sorte que leur cavalerie, qui marchoit la première, ne pouvoit advancer ni passer oultre et ne pouvoit retorner bride, parce que du dedans des halliers et buissons pleu-

voit une gresle de flesches tant espoisse, et qui ne donoit autre part sinon au ventre des chevaux, que tout le chemin se treuvat en un instant jonché de corps de chevaux et de homes d'armes pesle-meslés ensemble.

» Toutefois le reste de la cavalerie, qui n'estoit encore engaigée en ces fourches caudines, voulut contorner pour venir enfoncer ceux qui faisoient ceste roussiade tant sanglante, mais haïans sentus que l'advantage et les deffenses n'estoient pas moindres, lon fut contrainct de changer d'advis et de laisser besongner leurs 500 archers, qui faisoient merveille de bien decoucher sur les vainqueurs. Toutefois le debvoir de cesarchers fut bien tôt arresté, parce que les sieurs d'Aresches et Claper estant quittes de la cavalerie, firent mirer sur ces archers et les contraignirent de enfin sur la nuict se retirer, après que la bataille heut duré depuis le midy, car lors tout ouvertement les François se meirent en fuitte, laissant les victorieux plus chargés de malédictions que de plaies, et leur quittant le chemin libre jusques à Salins. » Ce célèbre combat eut lieu le jour de fête Saint-Antoine, 17 janvier 1493 (n. s.). Le jour anniversaire de la bataille, une procession solennelle a encore lieu à Salins, ensuite d'un vœu que le magistrat et les habitants avaient fait à saint Anatoile.

Au mois de mars 1639, le duc de Saxe-Weimar, qui avait reçu de Richelieu, avec tout l'argent nécessaire, l'ordre positif de marcher sur Salins, se mit en route avec 18 mille hommes de vieilles troupes, pour piller et ruiner cette ville. Il quitta Pontarlier et s'avança avec toutes ses forces et une nombreuse artillerie dans les plaines de Dournon. Tout-à-coup il changea d'avis et ne voulut pas aller plus loin. Dieu, dit Beauchemin, lui donna subitement une si grande défiance de ses forces, qu'il renonça à entreprendre un siége, s'excusant, auprès de ses lieutenants étonnés, sur son peu d'infanterie. Ce fut en vain que, le voyant ainsi renoncer à sa gloire et à un riche butin, ses officiers se jetèrent à ses genoux pour le supplier de persister dans son premier projet, répondant du succès sur leur tête. Weimar resta inébranlable et quitta Dournon pour retourner à Pontarlier. La ville de Salins considérant ce changement de résolution comme un véritable miracle, voua un culte particulier à Notre-Dame-Libératrice. La peste, qui s'était manifestée à Salins dès les premiers jours de mars, se répandit dans les villages d'alentour. Dournon perdit la plupart de ses habitants. Le village fut incendié entièrement au mois de juillet suivant, par les troupes de Weimar. Un autre sinistre, survenu en 1849, a causé une perte évaluée 45.000 fr.

Biographie. Dournon est la patrie d'*Adolphe Cretin*, capitaine de chasseurs de Vincennes, décoré, en garnison à Rome, et de M. Buchon (1777-1849), capitaine décoré.

—

Douvres, commune réunie à Jeurre, le 25 septembre 1822.

—

Doye, *Doye*, *Doy*, *la Doye-sur-l'Ain*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc. et bur. de poste de Nozeroy; paroisse de Mièges ; à 4 kil. de Mièges, 3 de Nozeroy, 27 d'Arbois, 31 de Poligny et 41 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 791^{m}.

Le territoire est limité au nord par la route de Champagnole à Nozeroy,

qui le sépare de Mièges, et par le ruisseau de la Combe-Sandon, qui le sépare de Mournans; au sud par la rivière d'Ain, qui le sépare de Conte; à l'est par Nozeroy, dont il est séparé, sur une longueur de 700 mètres, par le ruisseau de la Serpentine, et à l'ouest par le ruisseau de la Combe, qui le sépare de Charency et de Mournans. Le moulin du Moulinet fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Nozeroy, à Charbony et à Mièges; par la rivière d'Ain et le ruisseau de la Combe.

Pop. en 1790, 143 hab.; en 1846, 256; en 1851, 244, dont 118 hom. et 95 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 68 hab.; 42 maisons; 55 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Surf. territ. 355^{h} 75^{a}, divisés en 699 parcelles, que possèdent 99 propriétaires, dont 52 forains; surf. imp. 346^{h}, savoir : 195^{h} en terres lab., 129^{h} en pâtures, 14^{h} en bois-sapins, 11^{h} en prés, 4^{h} en broussailles, d'un rev. cad. de 8519 fr.; contr. dir. en princ. 1274 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, appelé *orgée*, beaucoup de pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants.

On importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des cochons, des volailles. 40 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès, elle forme, avec la fabrication des fromages, la principale ressource des habitants, qui fréquentent les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de la marne, dont l'exploitation, pour l'amendement des terres, a été abandonnée depuis 30 ans, du minerai de fer, des sablières, des carrières de tuf, de pierre à bâtir ordinaire, exploitées et des carrières de pierre de taille.

Deux fromageries produisent annuellement 19,000 kil. de bon fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une chapelle, une maison commune construite en 1844, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 26 garçons et 24 filles, un puits communal, 2 fontaines avec lavoirs, une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers, et 134^{h} 66^{a} de pâtures, bois et broussailles, d'un rev. cad. de 1087 fr.

Budget : recettes ord. 2366 fr.; dép. ord. 1741 fr.

Bureau de bienfaisance. Il existe à Mièges un bureau de bienfaisance pour toutes les communes du val. Doye y a pour sa part un revenu annuel de 12 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Doye occupe le sommet d'un plateau, d'où la vue plonge sur tout le val de Mièges. Les maisons sont groupées, construites en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en bardeaux ou tavaillons. Nous réunirons dans les notices sur Nozeroy et Mièges, tous les documents qui intéressent l'origine et l'histoire des communes situées dans le val de Mièges. Le nom de Doye appartient à la langue celtique et signifie *source*.

Ce lieu est en effet proche de la source de l'Ain.

Seigneurie. Doye dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. (Voir, pour les droits seigneuriaux l'article, *Nozeroy*.)

Seigneurs. En 1266, Vaucher de Commercy et sa femme vendirent, pour la somme de 118 livres estevenantes, à Laure de Commercy, épouse de Jean de Chalon l'Antique, tout ce qu'ils avaient acquis d'Humbert Ferroid, au val de Mièges, notamment sur les territoires de Doye et Onglières. Par acte daté du lundi après la fête de saint Vincent 1310, Hugues de Chalon-Arlay Ier céda en échange contre la seigneurie de Varennes, près de Cuiseaux, à Catherine de Jonvelle, dame d'Andelot-sur-Salins, les villages de Doye et de Charbony, avec la justice haute, moyenne et basse, les prés, les champs, les fours et le moulin appelé le moulin *dom Juan*, actuellement moulin Moulinet, et ne se réserva que le meix Benoît à Charbony. Il déclara dans cet acte qu'il avait accordé à ses sujets de Doye et de Charbony le droit d'usage dans les forêts de la Haute-Joux et dans les Joux de Salins, et qu'il maintenait cette concession nonobstant l'échange. Par un autre acte, daté au château de Nozeroy du 20 octobre 1399, Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, octroya aux habitants de Doye leur usage dans la forêt de la Haute-Joux, et même le droit d'y couper du bois, pour le mener vendre où bon leur semblerait, la faculté de couper du bois pour leur chauffage seulement, dans la forêt d'Onglières, à charge de lui payer un cens annuel de 10 livres estevenantes. Cette concession prouverait que la Doye était rentrée en la possession des seigneurs de Nozeroy. En 1402, Antoine de Vergy, fils de Jean, fit hommage au sire d'Arlay de la terre de Doye, qu'il tenait de Jeanne de Chenecey, son épouse. Ce village fut incorporé définitivement dans la seigneurie de Nozeroy, par suite de l'acquisition qu'en fit, en 1502, Philiberte de Luxembourg, moyennant 3191 livres.

Chapelle. La chapelle de Doye a été érigée en chapelle de secours, par ordonnance royale du 2 juillet 1847. Elle est dédiée à saint Germain, dont on célèbre la fête le 31 juillet. On y célèbre les offices divins quatre ou cinq fois par an. L'édifice se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef et d'un sanctuaire. Il est dépourvu de tout style architectonique et dans un état complet de dégradation. Il est attenant à l'ancienne maison commune qu'on laisse tomber en ruine.

—

Dramelay, *Tremiliacum*, *Tramelay*, *Trémolay*, *Tremaley*, *Tremolaz*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percep. et bureau de poste d'Arinthod; paroisse de la Boissière; à 3 kil. de la Boissière, 5 d'Arinthod et 30 de Lons-le-Saunier. Altitude : de Dramelay-la-Tour, 529^m^; de Dramelay-la-Ville, 462^m^.

Le territoire est limité au nord par la Boissière et Chatonnay; au sud par Dessia et Valfin; à l'est par Arinthod, et à l'ouest par Lains. Le Mont et Dramelay-la-Tour font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; par cinq chemins vicinaux; par les ruisseaux des prés Boyat, des Préslieux, du Dard, du Puits, qui y ont leurs sources, et borné par la Valouze.

La commune de Mont a été réu-

nie à celle de Dramelay, le 19 mars 1823.

Pop. en 1790, de Dramelay, 170 hab., et de Mont, 120; pop. réunie en 1846, 214; en 1851, 199, dont 107 hom. et 92 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 35 hab.; 40 maisons, savoir : au Mont 20; à Dramelay 11, et à la Tour 9; 42 ménages.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers à Lyon et à Bourg.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Cadastre exécuté en 1830; surf. territ. 652[h] 51[a], divisés en 2830 parcelles que possèdent 137 propriétaires, dont 67 forains; surf. imp., 638[h] 98[a], savoir : 328[h] 38[a] en terres lab., 398[h] en parcours, 49[h] en prés, 25[h] en friches, 18[h] en broussailles, 10[h] en bois et 5[h] en cultures diverses, d'un rev. cad. de 4578 fr.; cont. dir. 1118 fr.

Le sol, montagneux, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On commence à cultiver la vigne. La récolte des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets et des moutons. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait point de progrès.

Biens communaux : une chapelle à Dramelay-la-Ville et une autre à Dramelay-la-Tour, avec cimetière à l'entour, un abreuvoir et 104[h] 40[a] de pâtures, d'un rev. cad. de 156 francs. La section de Mont a 66[h] 37[a] de pâtures, murgers et friches, d'un rev. cad. de 118 fr. Il n'y a pas de maison d'école; les enfants vont à l'école au village de Boissière.

Budget : recettes ord. 1193 fr.; dép. ord. 1193 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Qui pourrait supposer, en voyant aujourd'hui le modeste village de Dramelay, qu'il occupe la place d'une des métropoles les plus importantes de l'ancienne contrée de Scoding? Son vieux et noir donjon est encore debout, mais il ressemble à un roi détrôné. Il a perdu les plus beaux fleurons de sa couronne. Ses nombreux créneaux qui semblaient menacer le ciel, ses énormes machicoulis qui paraissaient vouloir écraser la terre, gisent tristement sur le sol. Nous avons cherché ce château aux dimensions colossales, ce bourg plus étendu et plus peuplé que la ville d'Arinthod, encore au XV[e] siècle, et nous n'avons rencontré sous nos pas que des ronces et des épines. Et cependant, l'importance de Dramelay, au moyen-âge, n'est pas contestable; des documents authentiques nous l'apprennent. A qui doit-on reprocher sa ruine? Aux bandes féroces du farouche roi Louis XI. La position de ce village, au sommet d'un rocher, a dû, à l'époque gauloise, servir d'*oppida* aux populations environnantes. Une tour, placée dans la contrée dite au *Chaitelot*, s'élevait comme une sentinelle préposée à la garde de la voie celtique de Salins à Isernore, qui passait près de là. Cette vouivre, qui a fixé son impérissable résidence dans la fameuse tour de Dramelay, ce *bois de la Fée*, qui ombrage le pied de la montagne et que la tradition peuple d'esprits, ce temple de Bacchus, que le christianisme a remplacé par une église dédiée à saint Martin, substitution d'autant plus constante, que non loin de l'église

est un espace de terre appelé en *Bacchus*; cette croyance aux sortiléges, encore toute vivace dans l'esprit des habitants, ne sont-ils pas autant de preuves de la haute antiquité de Dramelay ?

Nous l'avons déjà dit : il n'est pas de contrée plus mythologique dans le Jura que le bassin de la Valouze. Le temple païen d'Arinthod, dédié à Mars Ségomon, le menhir du vallon de Vogna, sont les témoins d'une civilisation antérieure à la conquête romaine. Après la chute de l'empire, les rois Burgundes s'approprièrent à peu près toute la partie méridionale du département. Les comtes amovibles, chargés de l'administration de cette partie de la province, profitèrent de l'anarchie féodale pour se rendre maîtres des pays qu'ils administraient. Tandis que Bernon, fils du comte Odon ou Otton, que Lothaire II, roi de Lorraine, dans sa charte de 869, appelle son parent (*consanguineus*), et dont la sœur Ansgarde avait épousé le roi Louis-le-Bègue, fondait et dotait magnifiquement l'abbaye de Gigny, les sires de Dramelay, que nous croyons sortis de la même famille que Bernon, obtenaient un apanage qui commençait à la limite des possessions de ce comte, entre le Suran et la Valouze, et se prolongeait jusqu'à la rivière d'Ain.

Seigneurs. Les sires de Dramelay descendaient des comtes souverains de Bourgogne. Les armoiries, les dignités dont ils furent revêtus, l'étendue de leur apanage, la qualité de *dilectus consenguineus* donné en 1199, par Philippe de Souabe, empereur d'Allemagne, à Amédée de Dramelay, archevêque de Besançon, prouvent l'illustre extraction de cette famille. En 1134, on voit Bernard de Dramelay figurer à la cour de Renaud III comte de Bourgogne. On le rencontre en 1147, marchant à la croisade prêchée par saint Bernard, à la suite de l'empereur Conrad III, et du roi Louis-le-Jeune, se distinguant par des prodiges de valeur au siége d'Ascalon et obtenant le titre insigne de grand-maître du temple de Saint-Jean-de-Jerusalem. Hugues de Dramelay était en 1173 connétable du comté de Bourgogne. Amédée, fils de Guy, et frère de Fromont de Dramelay, devint archevêque de Besançon à la fin du XIIe siècle. La science et la sagesse ne le distinguèrent pas moins que sa haute naissance et le rang qu'il occupait. Quelques membres de ses chapitres de Saint-Jean et de Saint-Etienne lui suscitèrent de pénibles épreuves, mais il en sortit victorieux, et ces circonstances difficiles rehaussèrent encore l'éclat de son mérite. Partisan de Philippe de Souabe, frère du palatin Otton, il tomba au pouvoir de Richard, comte de Montbéliard, qui, d'accord avec les princes de la branche cadette de Bourgogne, défendait à main armée la cause d'Otton de Brunswick, concurrent de Philippe, et fut enfermé au château de Montbéliard en 1198. Rendu à la liberté, après avoir été plusieurs mois prisonnier, il remonta sur son siége, et obtint, en 1199, de l'empereur Philippe, l'investiture des régales et la confirmation des priviléges accordés à ses prédécesseurs. Son dévouement au duc de Méranie l'exposa aux vexations du comte Etienne de Bourgogne, qui ravagea souvent ses domaines. Lassé des ennuis que ne cessaient de lui susciter ses chanoines, il partit pour la croisade en 1218 et mourut dans la Terre-Sainte en 1220. En lui s'éteignit la famille des sires de Dramelay. Etienne de Bourgogne, pos-

sesseur de la baronnie d'Orgelet, réunit la baronnie de Dramelay à ses domaines, en qualité de seigneur suzerain. Les descendants de Guillaume de Dramelay, neveu de Bernard, grand-maître du Temple, ne conservèrent aucun droit sur cette terre. Pierre se fit inféoder en 1208, la terre de Valfin par le prieuré de Gigny; ses autres frères reçurent aussi, à titre d'inféodation, les terres de Beaufort, de Boutavant et de Présilly. Jean de Chalon-l'Antique recueillit la baronnie de Dramelay dans la succession d'Etienne de Bourgogne son père. En 1248 il en disposa en faveur de Philippe de Courtenay, son beau-frère, et au mois d'août 1248, il la donna en fief-lige à Raoul de Courtenay et à ses successeurs, en stipulant que le château serait *jurable* et *rendable* à lui et à ceux des enfants qu'il aurait d'Isabelle de Courtenay son épouse. Cette réserve permettait au donateur de rentrer dans sa propriété quand bon lui semblait. Il paraît qu'il ne tarda pas à user de cette faculté, car en 1262, il transmettait cette terre à Hugues de Chalon, son fils aîné. Dans le traité intervenu au mois de juin 1279, entre Otton, comte palatin de Bourgogne et Renaud, son frère, tous deux fils de Hugues de Chalon, il fut convenu que Renaud aurait dans son lot Dramelay et ses dépendances, Binand, Pymorin, etc. Le comte Renaud refusa de faire hommage de ces fiefs à Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet et ne voulut pas le reconnaître pour son suzerain. Le comte d'Auxerre lui déclara la guerre et le fit prisonnier. Des arbitres, nommés pour terminer ce différend, déclarèrent que le comte Renaud était dispensé de l'hommage envers le seigneur d'Orgelet et lui firent rendre la liberté. Le mariage qui eut lieu en 1317 entre Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et Alix de Bourgogne, fille de Renaud, comte de Montbéliard, fit entrer la baronnie de Dramelay dans la maison des seigneurs d'Orgelet.

Le 6 mars 1365, intervint un partage entre Jean de Chalon III, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et Tristan de Chalon, son frère, seigneur de Châtelbelin. Ce dernier emporta dans son lot *Arinthod, Dramelay*, *Boutavant*, avec leurs fiefs et arrière-fiefs, Montfleur, Orgelet, Moutaigu, etc. Jean, sire de Châtelbelin, fils de Tristan de Chalon, par son testament du 3 mai 1396, légua à Alix de Chalon, sa sœur, mariée en 1384, à François de Sassenage, Montfleur, Arinthod, Dramelay et Chavannes, et à Louis de Chalon II, comte de Tonnerre, son neveu, Orgelet, Châtelbelin, etc. Alix de Chalon se remaria en 1403, avec Guillaume de Saulieu, et légua tous ses biens, en 1426, à Louis de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, son neveu. La maison de Chalon-Arlay conserva la terre de Dramelay jusqu'au commencement du XVIe siècle. Philiberte de Luxembourg la vendit, au nom de Philibert de Chalon, son fils, en 1512, à Philippe-François de Luyrieux, seigneur de Meximieux, qui la revendit peu de temps après, à titre de rachat, à Louis du Saix, et la racheta, en 1531, d'Etienne d'Ugna et de Louis II du Saix, héritiers de l'acquéreur. Réné de Nassau, prince d'Orange, étant à Lons-le-Saunier, permit, au mois de mars 1545 (n. s.), à Jean de Méria, seigneur de Lomont et à Jean Mouchet, trésorier de Grimont, de prendre possession de la baronnie de Dramelay, qu'ils venaient d'acquérir de Charles

de la Chambre et d'Isabelle de Luyrieux, dame de Meximieux, son épouse. Philibert, fils de Charles de la Chambre, exerça le rachat de cette terre et la laissa à ses deux fils, Claude et Jean de la Chambre. Ces deux jeunes seigneurs trouvèrent la succession de leur père tellement grevée de dettes, qu'ils furent obligés de vendre une partie de leurs domaines pour les acquitter. Le 29 octobre 1561, Antoine de la Chambre, évêque de Belley, leur oncle et leur curateur, les autorisa à vendre Arinthod, Dramelay, etc., et, le même jour, Nicolas Chupin et Louise Battefort, son épouse, veuve de Jean Mouchet, s'en rendirent adjudicataires. Nicolas Chupin laissa sa fortune entière à son épouse, et Léonel Mouchet de Battefort succéda à Louise de Battefort, sa mère. Dès ce moment, Dramelay a eu les mêmes seigneurs qu'Arinthod.

Armoiries. La famille de Dramelay portait : *d'or au chef de gueules*.

Seigneurie. Dramelay était une des plus anciennes baronnies du pays, et se composait, après que la seigneurie d'Arinthod en eut été détachée, de Dramelay-le-Château, Dramelay-la-Ville, Dessia, Sésigna, les Granges de Dessia et de Mont-en-Berthod. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un prévôt, des sergents et des messiers. Le signe patibulaire, à quatre piliers, pour l'exécution des criminels, était au molard d'Arnay. Le carcan était devant les halles. Au même seigneur appartenaient la chasse et la pêche exclusives, les épaves, l'impôt des quatre cas, les cours d'eau, la banalité des fours et du moulin, le droit de tâche à raison de la onzième gerbe sur les communaux mis en culture, les amendes, des cens en grains et en argent, etc. Les habitants du bourg de Dramelay avaient reçu une charte de franchises de Renaud de Bourgogne, en 1295. Dans cet acte, ils sont qualifiés de bourgeois, obtiennent l'affranchissement de la main-morte et de toutes exactions ou tailles arbitraires ; mais les charges qu'on leur laisse supporter sont encore très onéreuses.

Château. Le château de Dramelay était l'un des plus anciens et des plus importants de la province. Il se composait d'un donjon carré construit en pierre de petit appareil, au sommet d'un rocher de forme conique. Il était à trois étages. Les murs avaient plus de 4^{m} d'épaisseur. Les ruines ont encore 22^{m} de hauteur. Cette tour est isolée du reste de la montagne par de doubles fossés creusés dans le roc vif, qu'on traversait à l'aide d'un pont et d'un pont-levis. Le château était entouré d'une enceinte qui se reliait au donjon et que défendaient de nombreuses tours. Il se composait d'un bâtiment principal et de plusieurs corps-de-logis, dont il ne reste qu'un pan de mur. Un capitaine châtelain était chargé de faire faire le guet et garde, la montre d'armes, et de mener les habitants aux expéditions. Les bourgeois devaient suivre leur seigneur à la guerre une fois chaque mois, et chaque mois pendant vingt-quatre heures. Une chapelle isolée, dédiée à saint Jean-Baptiste était desservie par un chapelain qui y célébrait chaque jour la messe et administrait les sacrements au seigneur et à sa famille. Après la destruction du château, cette chapelle fut transférée dans la chapelle Sainte-Barbe de l'église de Dessia.

Etat de Dramelay au moyen-âge. Dramelay était divisé en deux parties, bâties toutes deux au sommet

de montagnes séparées par une vallée. L'une était appelée le bourg, et l'autre la ville de Dramelay. Le bourg était clos de murailles percées de deux portes, et était à côté du château. Sa population et son étendue étaient considérables. Il était administré par deux prud'hommes et un prévôt. Il y avait des halles sous lesquelles se tenaient un marché chaque lundi et deux foires par an, fixées à la Saint-Jean et à la Saint-Martin; un auditoire pour les audiences du bailli, du prévôt et du gruyer. Les familles de Viremont, de Bussy, de Légna, de Chassal, de Charnod, de Dramelay, y avaient des maisons que quelques-uns de leurs membres habitaient. L'église du bourg était à peu de distance du château, et était dédiée à saint Martin. Un cimetière l'entourait, et la cure était à côté. Ce bourg et le château ont été détruits en 1479, par les armées de Louis XI. Ce souverain, furieux de ce que le prince d'Orange avait cessé de tenir son parti, avait donné des ordres précis pour que ses forteresses fussent rasées et ses domaines dévastés. A la place du bourg, se formèrent quelques habitations appelées Dramelay-le-Châtel. Le hameau de Dramelay-la-Tour est un reste du bourg.

Village de Mont. Le mont appelé autrefois *le Mont-en-Berthod*, situé aussi au sommet d'un rocher, était administré par une famille noble qui portait le nom du village. Pierre de Mont fut un des principaux complices de Guillaume de Saint-Dizier dans le meurtre commis, en 1327, sur la personne d'Etienne de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent.

Eglise et chapelle. L'église de Dramelay-la-Tour ou le-Château se compose d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. A la jonction de la nef et du chœur, s'élève une arcature dans laquelle est une cloche. Les habitants de Dramelay-la-Tour et de Mont sont inhumés dans le cimetière contigu à cette église. A Dramelay-la-Ville est une chapelle dédiée à saint Etienne et à saint Roch. Les habitants de ce village, longtemps paroissiens de Chatonnay sont inhumés actuellement à la Boissière.

Biographie. Ce village est la patrie de M. Cretenet, né vers 1795, chanoine honoraire et curé de Poligny, et de M. Cretenet, son neveu, capitaine décoré, en activité de service.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Drouvenans (le), ruisseau qui sort des rochers de la Frasnée et se perd dans l'Ain, sous Patornay. Il est renommé pour ses truites et ses écrevisses.

E

Echailla, commune réunie à celle de Rothonay, le 11 septembre 1822.

—

Eclans, *Esclens*, *Esclans*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Rochefort, bur. de poste d'Orchamps; succursale, composée d'Eclans et de Nenon; à 5 kil. de Rochefort, 11 de Dole, et 65 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 246^{m}.

Le territoire est limité au nord par le Doubs, qui le sépare d'Aude-

lange et de Lavans; au sud par la Vieille-Loye; à l'est par Our, et à l'ouest par Audelange. La Grange d'Esclangeot et les Baraques de la forêt font partie de la commune.

Il est traversé par trois chemins vicinaux, par le Doubs, qu'on traverse sur un bac autrefois soumis à un péage; par un bras de cette rivière, et par le bief du moulin, qui sort d'un étang.

Popul. en 1790, 380 hab.; en 1846, 448; en 1851, 417, dont 188 hom. et 229 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 32 hab.; 75 maisons, savoir : 67 à Eclans, 1 à Esclangeot, et 7 aux Baraques; 119 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1795.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent pour être domestiques.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. territor. 1291^{h}, divisés en 1111 parcelles que possèdent 129 propriétaires, dont 25 forains; surf. imp. 271^{h}, savoir : 216^{h} en terres lab,, 17 en prés, 14 en étang, 7 en bois, 5 en vergers, 4 en pâtures, 3 en vignes, d'un rev. cad. de 9182 f.; cont. dir. 2078 fr.

La surface non imposable, de 1029^{h}, comprend une partie de la forêt de Chaux, dans laquelle les habitants sont usagers.

Le sol est divisé en deux parties, appelées l'une les *Arbues*, et l'autre la *Fin*. Cette dernière est très fertile.

On récolte dans la commune du blé, de l'orge, beaucoup d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels et du vin rouge en petite quantité.

On y élève des bêtes à cornes et on y engraisse des cochons. 100 ruches d'abeilles.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les neuf dixièmes du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

La population fréquente les marchés de Dole et d'Orchamps.

Les patentables sont 2 aubergistes, 2 maréchaux-taillandiers, 2 maçons, 1 menuisier, 1 cordonnier, 1 épicier.

Il y a un moulin à farine à trois tournants et un pressoir à manége.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture. Le tissage des toiles occupe au moins 30 tisserands. Deux ou trois familles sont continuellement occupées aux travaux d'entretien du canal du Rhône au Rhin.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une école de filles contenant le logement d'une institutrice laïque et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 filles, une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 32 pompiers, 2 puits communaux et 1^{h} 76^{a} de pâtures. La mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves, et la salle de pompe à incendie, occupent une maison qui appartient à Mme la comtesse de Toulongeon.

Budget : recettes ord. 2700 fr.; dép. ord. 2700 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Eclans est situé entre la rive gauche du Doubs et la forêt de Chaux. Les maisons, construites en pierre et la plupart couvertes en chaume, sont échelonnées sur les deux côtés du bief des moulins. Nous ne trouvons aucune trace de l'existence de ce village avant le XIIe siècle. MM. Fransquin et Marquiset ont signalé comme un *tumulus* romain

l'éminence qu'on remarque au milieu du parc du château, dans laquelle on a trouvé des fers de lances, des lames de sabres et des pierres taillées; mais nous ne pouvons partager leur opinion. Ce tertre artificiel n'est autre chose que la base de l'ancienne maison-forte d'Eclans. Le premier titre connu qui mentionne ce lieu est l'acte par lequel Humbert, archevêque de Besançon, donna, en 1161, l'église d'Esclans à l'abbaye de Saint-Paul. Au moyen-âge, ce village se composait de deux parties isolées. L'une, appelée *Esclans*, était formée par un groupe de maisons bâties sous la protection du château; l'autre, appelée *Eclangetum*, *Esclangeot*, était plus rapprochée du Doubs et renfermait l'église paroissiale. Cette division existait presque partout. Ainsi, en face d'Eclans et d'Eclangeot, on trouve sur l'autre rive du Doubs, Lavans et Lavangeot. L'usage de ces diminutifs est très commun en Italie.

Seigneurie d'Eclans. Eclans était une seigneurie en justice moyenne et basse, qui relevait, pour la haute justice, du château de Rochefort. (Voir *Rochefort*.)

Seigneurs. Jusqu'en 1409, ce village eut les mêmes seigneurs que Commenailles. De la maison de Vienne, ce fief passa, par acquisition, à celle des Chassagnet ou Chassignet. Il appartenait, en 1456, à Pierre et Antoine de Chassignet, frères. Les biens de cette famille furent acquis, au XVIe siècle, par M. de Vautravers, mari de Georgine de Genève, sœur de Gaspard de Genève, marquis de Lullin et baron de la Bastie, de laquelle il eut Anne de Vautravers, épouse en secondes noces de Gaspard de Poligny, baron de Traves. Ce dernier vendit Eclans à M. Pétrey, conseiller au parlement de Dole. Charles-Emmanuel Pétrey fit ériger cette terre en baronnie, avec pouvoir d'y unir d'autres villages, par lettres-patentes du roi d'Espagne du 5 janvier 1674. Marie de Bontemps, petite-fille de ce dernier, épousa, en 1692, Claude-François Masson, conseiller au parlement de Besançon, et lui porta en dot la baronnie d'Eclans. Charles-Emmanuel Masson, leur fils aîné, l'obtint dans son lot et la transmit à Rodrigue-Thérèse Masson, le seul fils qu'il eut de Mlle Mignot de la Balme, son épouse. Ce dernier épousa Thérèse-Eléonore Mignot de la Balme, dont il eut Jean-Léger-Charles-François Masson, dernier seigneur d'Eclans, marié, le 31 décembre 1787, à Mlle Marie-Eugénie Terrier.

Château. Le château primitif d'Eclans occupait le sommet d'une éminence artificielle entourée de fossés. Il était assez souvent habité par la famille d'Antigny, qui le possédait. Guillaume d'Antigny, après s'être engagé envers le duc de Bourgogne, en 1336, à le servir contre les barons comtois confédérés, avec 40 hommes d'armes, pendant une année, ne fut pas toujours fidèle à ses promesses, car on le voit, peu de jours après ce traité, s'engager, sous le titre de baron d'Eclans, à aller, avec le bâtard de Chalon, *brûler la ville de Grozon*, qui était au duc, et *effrondrer* la saunerie. Thiébaud de Faucogney, le plus jeune des trois frères de ce nom, était au château d'Eclans, chez Hugues de Vienne, en 1355, lorsqu'il conçut le projet d'aller enlever le jeune Philippe, duc de Bourgogne, en son château de Rouvres. Il réunit à Eclans un certain nombre de gens d'armes courageux et dévoués, qu'il était allé recruter en Lorraine. Ces

hommes chariaient *échelles, cordes, artillerie* et autres engins. Il entra dans le duché de Bourgogne au mois de septembre, et n'ayant pu s'emparer du jeune duc, il enleva, dans la châtellenie de Rouvres, *quantité de chevaux, de bêtes grosses et menues et autre butin.* Le château fut ruiné pendant les guerres du xve siècle; il n'en reste d'autres traces que quelques pierres taillées éparses sur le tertre qu'il occupait. Celui qui existe actuellement a été bâti par la famille Pétrey, au xviie siècle. On y arrive par une avenue étroite, irrégulière et mystérieuse, tracée dans un bois touffu, qui d'un côté s'appuie sur la forêt de Chaux, et de l'autre s'ouvre sur une grande plaine. Cette élégante demeure est placée dans un lieu solitaire, en avant du village. Le château est spacieux; il se compose d'un bâtiment principal flanqué de deux ailes et de plusieurs autres bâtiments isolés servant de dépendances. Un parc de 14 hectares, traversé par un ruisseau limpide, entoure le manoir. Une belle allée d'un kilomètre de longueur s'étend jusqu'au village de Nenon et aboutit au château de M. Vautrin. Cette magnifique propriété appartient actuellement à Mme la comtesse de Toulongeon.

Eclangeot. Esclangeot dépendait en toute justice de la seigneurie de Rochefort. Cette terre fut acquise le 5 juillet 1703, de Louis XIV par Charles-Alexandre de Reculot, qui le laissa à Ignace de Reculot, né de son mariage avec Marie-Ignace Moréal de Moissey. Les enfants de M. Ignace de Reculot l'ont possédé jusqu'à la révolution de 1789. Une famille noble qui y possédait le fief de mairie en portait le nom. En 1385, Agnès, fille de Guyot d'Esclangeot, fit hommage au duc de Bourgogne de ce qu'elle tenait de lui en fief. Le village, souvent ravagé par la guerre et les inondations du Doubs, a disparu au xviie siècle. L'église paroissiale, dont le patronage avait passé de l'abbaye Saint-Paul de Besançon au commandeur de la commanderie du Temple de Dole, était seule restée debout. Elle s'écroula en 1782. Elle était sous le vocable de saint Germain, martyr. Un cimetière l'entourait. Le presbytère était à côté.

Eglise d'Eclans. Le 29 octobre 1456, Pierre et Antoine de Chassignet, frères, seigneurs d'Eclans, firent construire une belle chapelle près de leur château et la placèrent sous l'invocation de la Vierge, de saint Pierre et de saint Paul. Ils y attachèrent un chapelain qui y célébrait la messe chaque jour. Par l'acte de fondation, Guy de Rouhal, curé d'Esclangeot et ses successeurs, devaient y célébrer trois messes solennelles chaque année. Après la chute de l'église d'Esclangeot, cette chapelle devint l'église paroissiale. L'édifice se compose actuellement d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. La base du clocher est carrée. Cette première partie est surmontée à ses angles de quatre clochetons; plus haut, la tour est octogonale, et sur ses angles sont huit clochetons. Une flèche couronne le tout. Ce clocher ressemble bien plus à un pavillon chinois qu'à un monument religieux. Le cimetière est à l'extrémité orientale du village. Il renferme la tombe de Mme la baronne d'Eclans, morte en 1832, et de M. Réné-Alexandre, comte de Toulongeon, mort le 26 octobre 1839. Le presbytère est près du cimetière et éloigné de l'église.

Pèlerinage. Indépendamment de la fête patronale de saint Germain, qu'on célèbre à Eclans le 11 octobre, il y avait une *vogue* le 25 mars, qui attirait une foule de pèlerins venant rendre un culte particulier à Notre-Dame de mars. Les divertissements auxquels on se livrait pendant ce jour, causaient des abus qui ont nécessité leur suppression. Depuis une quinzaine d'années, il n'est plus question de cette fête. La statue de la Vierge est déposée dans la chapelle de gauche de l'église. On la regarde comme miraculeuse. Après la destruction de l'ermitage de Montjeu où elle reposait, on la porta successivement dans l'église d'Orchamps, d'Our, de Lavans, mais la tradition rapporte que la madone s'échappait toujours secrètement et ne voulut pas d'autre séjour que l'église d'Eclans.

Evènements divers. Placé à peu de distance de Dole et de Rochefort, Eclans eut à souffrir plusieurs fois des fléaux de la guerre et de la peste. Les inondations du Doubs lui ont été aussi bien souvent fatales. Celle du mois d'octobre 1840 mit le village en si grand péril, que tous les habitants furent obligés d'abandonner leurs maisons et de se réfugier dans la forêt de Chaux. Les pertes furent considérables.

—

Ecleux, *Esclua*, *Escleux*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et paroisse de Villers-Farlay, bur. de poste de Mouchard ; à 2 kil. de Villers-Farlay, 16 d'Arbois, 27 de Poligny, 55 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 223^m.

Le territoire est limité au nord par Chissey, au sud par Villeneuve-d'Aval, à l'est par Villers-Farlay, dont il est séparé sur une petite longueur par le ruisseau de la Planchotte, et à l'ouest par Chamblay. Le moulin et la tour Portalèze font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 72, de Dijon à Pontarlier ; par trois chemins vicinaux; par la Loue qu'on passe sur un bac pour aller à Chissey, le ruisseau de Larine, celui du Sarron ou de la Rappe et le canal du Moulin.

Pop. en 1790, 274 hab. ; en 1846, 454 ; en 1851, 438, dont 218 hom. et 220 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab. ; 69 maisons; 97 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens émigrent, pour être colons en Afrique, ou domestiques à Paris et à Lyon.

Cadastre exécuté en 1811 ; surf. territ. 618^h, divisés en 2015 parcelles ; surf. imp. 602^h, savoir : 254^h en terres lab., 250 en bois, 71 en prés et 11 en pâtures, d'un rev. cad. de 23,211 fr.; contr. dir. en princ., 2815 fr.

Le sol, partie en plaine et partie ondulé, est peu fertile et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du seigle, des légumes secs, du chanvre, des betteraves, un peu de navette et de vin rouge et blanc, de mauvaise qualité, des foins et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les quatre cinquièmes des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons, quelques moutons et des volailles. 25 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès.

On trouve sur le territoire des sablières de bonne qualité et des

gravières exploitées pour l'entretien des chemins.

Les habitants fréquentent les marchés de Salins et d'Arbois. Ils s'occupent presque tous du transport par terre et par eau, des bois de sapins. Ils ne se livrent que secondairement à l'agriculture. Ils sont associés à la fruitière de Villers-Farlay, où ils font fabriquer 6000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Il y avait en 1800, sur le sommet du plateau, au sud du village, une tuilerie et une grange qui n'existent plus aujourd'hui. Il y avait plus anciennement deux moulins sur le ruisseau de Larine. Il n'en reste plus qu'un.

Biens communaux : une maison commune construite en 1840, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 garçons et 35 filles; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers ; un pont sur la Larine, construit en 1845 et déjà en ruine, des bois et des parcours communaux.

Bois communaux : 139h 06a; coupe annuelle, 4h 29a.

Budget : recettes ord. 3284 fr.; dép. ord. 3135 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village d'Ecleux est situé dans le val d'*Amaous* ou d'*Amour*. Il occupe une plaine et le revers septentrional d'un côteau. Les maisons sont isolées et d'une pauvre apparence, quoique construites en pierres. La plupart sont couvertes en chaume et composées d'un simple rez-de-chaussée. En écrivant l'histoire de Cramans, de Chissey, et d'autres villages situés sur les bords de la Loue, nous avons eu l'occasion de signaler les preuves qui témoignaient en faveur de l'antiquité des lieux dispersés dans le val d'Amour. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet à l'occasion d'Ecleux. Il faut avouer cependant que nous n'avons rencontré le nom de cette localité dans aucun titre antérieur à 1230. A cette époque, Jean et Pierre d'Ecleux, frères, firent une donation à l'abbaye de Rosières.

Seigneurie. La prévôté de Bracon comprenait Bracon pour chef-lieu, avec Chilly, Champagny-Dessus, Onay, Bellague et Ecleux pour dépendances. Charles V céda la moitié de la justice haute, moyenne et basse sur ce dernier village, à la famille de Saint-Mauris, qui la réunit à sa seigneurie de Lemuy. (Voir les articles *Cramans* et *Lemuy*). En 1738, Louis XV donna à M. de Courbouzon, président à mortier au parlement de Besançon, pour une durée de cent ans, la seigneurie de Bracon; c'est ainsi que ce magistrat devint seigneur en partie d'Ecleux. En 1755, M. Quirot, conseiller au parlement, fit un échange avec le roi, du consentement de M. de Courbouzon, et lui céda un pré de sept soitures sur Salins, contre moitié de la justice d'Ecleux et les cens que le souverain percevait dans ce village, par suite de l'accensement des deux moulins. Le 24 novembre 1778, M. Quirot institua pour ses héritiers M. Claude-Théophile-Joseph Doroz, procureur-général au parlement de Besançon, et ses enfants. M. Doroz se qualifiait en 1789, de seigneur d'Ecleux. Il émigra en 1790, et ses biens furent vendus. Ses enfants possèdent encore un domaine important à Ecleux.

Paroisse. Ce village a toujours dépendu de la paroisse de Villers-Farlay et a saint Georges pour patron.

Fontenoy d'Aval. Entre les côtés

d'un triangle, dont les sommets sont Ecleux, Chamblay et Chissey, était un village assez considérable, encore mentionné dans des titres du XVIe siècle. Il n'existe plus aujourd'hui. Son territoire a été réuni à ceux de Chamblay et d'Ecleux.

Evènements divers. La communauté d'Ecleux a eu souvent une administration bien imprévoyante. Le 30 janvier 1344, elle se réunit à celle de Fontenoy pour offrir à Eudes, duc de Bourgogne, à titre de don, une de ses plus belles forêts, appelée le *Bois de Bourgogne*. En 1682, les habitants se trouvant obérés par suite d'emprunts successifs faits pour payer les contributions que les nécessités des différentes guerres du XVIIe siècle leur avaient forcé de contracter, vendirent à vil prix tous leurs biens communaux, même les bois, aux jésuites de Salins. Ils demandèrent cent ans après, la nullité de cette vente, mais ils ne l'obtinrent qu'avec beaucoup de peine et en supportant des frais énormes. Ils exposèrent dans leur requête à l'intendant de la province, que la guerre, la peste et les inondations du Doubs, avaient ruiné leur village, et qu'ils n'avaient dans le temps, trouvé d'autres moyens de se libérer, que de consentir à cette aliénation, mais que deux années de revenu des biens cédés pouvaient suffire pour rembourser aux jésuites le prix de leur acquisition.

—

Ecrilles, *Escrillies*, *Escrilla*, *Escrille*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc., bur. de poste et paroisse d'Orgelet; à 4 kil. d'Orgelet, 27 de Lons-le-Saunier par la route neuve et 23 par la vieille route.

Altitude : 461m.

Le territoire est limité au nord par Orgelet et Plaisia; au sud par Marangea et Nermier; à l'est par Plaisia et Onoz; à l'ouest par Orgelet, Montjouvent et Marangea. Le moulin de Liène, le moulin d'Ecrilles, le château et la maison Morel, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par les chemins vic. tirant à Clairvaux, à Sarrogna et à la route; par la rivière de Valouze qui y prend sa source; par les biefs d'Enfer, du Chanois et du Marais; par le ruisseau du moulin Taillant; par le canal du moulin et un canal d'irrigation.

Ecrilles a été réuni à Plaisia le 11 septembre 1822, et en a été séparé le 24 juin 1840.

Ce village est situé sur les bords de la Valouze, dans une gorge profonde qui le dérobe à la vue; les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en chaume, à l'exception de quelques-unes, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 88 hab.; en 1846, 190; en 1851, 175, dont 91 hom. et 84 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 44 maisons; 48 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1647.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes du voisinage.

Cadastre exécuté en 1827 : surf. territ. 530h 92a, divisés en 791 parcelles que possèdent 107 propriétaires, dont 60 forains; surf. imp. 520h 79a, savoir : 211h 92a en bois-taillis, 119h 96a en terres lab., 110h 28a en pâtures, 66h 57a en prés, 7h 34a en friches, 1h 78a en murgers, 1h 75a en jardins et 1h 15a en sol et aisances des bâtiments, d'un revenu cadastr. de 8319 fr.; cont. dir. en princip. 1515 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, peu de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres, des moutons et des volailles. On y engraisse quelques porcs. 20 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait quelques progrès.

Les habitants fréquentent les marchés d'Orgelet.

On trouve sur le territoire, de la marne non exploitée, de bonnes sablières, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de la pierre à chaux et de la pierre de taille susceptible de recevoir le poli. M. de Marnézia y a rencontré quelques filons d'or et des fossiles très curieux.

Il y a deux moulins sur la Valouze, dont l'un à trois et l'autre à quatre tournants, avec un battoir à blé; un battoir d'écorce; une scierie mécanique à une lame de scie; un moulin à une paire de meules avec un battoir; une forge à un feu, appartenant à M. Vuillemenot, dans laquelle on fabrique du fer en barres, et un atelier de mécanicien.

Il y avait un chalet communal dans lequel on a cessé de fabriquer des fromages.

Biens communaux : une chapelle avec un cimetière à l'entour, une maison commune, construite en 1843, qui a coûté 15,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles, la salle de pompe à incendie; enfin, 264^h 68^a de pâtures, friches, bois, terres, d'un rev. cad. de 2160 fr.

Bois communaux : 160^h 49^a; coupe annuelle, 4^h 99^a.

Budget : recettes ord. 1777 fr.; dépenses ord. 1748 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Tous les historiens s'accordent à attribuer à la ville d'Orgelet une origine celtique. Il est probable que les villages qui l'entourent remontent à la même époque. La gorge boisée au fond de laquelle se cache Ecrilles, a dû servir de retraite aux druides. La disposition des lieux favorise singulièrement cette conjecture. Des ossements humains et de nombreux débris de constructions antiques, trouvés à l'ouest de l'ancien château, prouvent évidemment que ce village a eu une période d'existence antérieure à la construction du château féodal. Cependant son nom ne se rencontre dans aucun titre antérieur au XIIe siècle.

Seigneurie d'Ecrilles. Elle comprenait Ecrilles, Marangea, Montjouvent et relevait de la baronnie d'Orgelet. Le seigneur y avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un prévôt châtelain, un procureur d'office, un greffier et plusieurs sergents. Il pouvait instituer un tabellion, en vertu de lettres-patentes accordées par les archiducs Albert et Isabelle, le 19 juin 1612. Les sujets devaient le guet et garde au château et contribuer à ses réparations. Ils étaient taillables dans trois cas et corvéables quatre fois l'année. Ils ne pouvaient ni chasser ni pêcher. Ils avaient un droit d'usage dans le bois d'Avaut et possédaient des biens communaux.

Ils étaient soumis à la banalité du four et du moulin. Le signe patibulaire était sur une montagne, appelée le *Molard de la justice* ou *les Fourches*.

Charte d'affranchissement. En 1502, les habitants d'Ecrilles exposèrent à Louis Morel, leur seigneur : « que leur village, étroit de terre, était assis en lieu stérile et entre des montagnes ; qu'ils étaient justiciables hauts et bas, sans nuls moyens, taillables en trois tailles, corvéables quatre fois l'an et chargés de plusieurs censes en blé et en argent, devenues insupportables, parce que leur village autrefois très peuplé, avait été abandonné par la population depuis cent ans; qu'ils étaient tous des étrangers ; que les terres étaient ruinées et en friche, les moulins, les foules sans amodiateurs, et qu'ils étaient disposés à quitter le pays si on ne les affranchissait pas de la main-morte sous laquelle ils gémissaient. » M. Morel, fut ému par les supplications de ses sujets et en même temps effrayé par leurs menaces. Il les convoqua en assemblée générale et fit un traité avec eux, le 20 décembre de la même année. Il déclara d'abord que, puisque les habitants avaient bien voulu lui permettre de créer un vaste étang sur leurs terrains communaux, il consentait : 1° que les filles qui quitteraient Ecrilles par suite de leur mariage avec un étranger, pussent disposer par donation ou testament en faveur de leurs parents, de leurs biens dotaux jusqu'à concurrence de 20 florins, à condition que le surplus de leur fortune appartiendrait à ceux de leurs parents résidant à Ecrilles ; 2° que dans les familles où il y aurait plus de trois garçons, ceux excédant ce nombre pourraient quitter la maison paternelle, et disposer de leurs biens en faveur de leurs parents; que cependant nul ne pourrait s'éloigner sans prendre congé du seigneur et avant de lui avoir donné quatre chapons et trois sols. Les sujets résidant à Ecrilles furent déclarés affranchis de la main morte et furent autorisés à disposer de leurs immeubles, en payant les lods à raison de 2 gros par franc. Il leur fut permis de cultiver les communaux en payant les droits de tâches. Cette charte ne devait point profiter aux nouveaux colons qui viendraient par la suite habiter le village. Il faut convenir que le seigneur ne se montra pas très généreux envers ses sujets. Ces derniers se décidaient à payer sans murmure les cens, les tailles, l'impôt des quatre cas, à faire de nombreuses corvées, mais la honte de la servitude leur était intolérable. Ils sortaient probablement d'un pays libre.

Seigneurs. Les premiers seigneurs d'Ecrilles portaient le nom du village. Dès la fin du XIIe siècle, on voit figurer dans les chartes, Guy, sire d'Ecrilles, avec la qualification de chevalier. Par suite d'une révolution qui se manifesta au commencement du XIIIe siècle dans le régime féodal, on vit tout-à-coup les sires de Dramelay, de Binans, de Monnet, d'Ecrilles, etc., autrefois presque souverains dans leurs terres, devenir de simples officiers attachés à la cour des princes de Chalon, perdant non-seulement leur qualité de sires, mais même leurs seigneuries et leurs châteaux. La maison d'Ecrilles subsista jusqu'au XVIe siècle, mais depuis longtemps elle n'avait plus de droits sur le village dont nous esquissons l'histoire. Au mois de février 1397 (n. st.), Loys d'Ecrilles, châtelain de Monnet alla, par ordre de Jeanne de Guistelle, jusqu'en Hongrie pour

avoir des nouvelles du sire de Châtelbelin son époux, qui était allé combattre Bajazet. Il fut envoyé ensuite à Venise. Le même Louis d'Ecrilles fut envoyé en 1419, par le duc Charles-le-Téméraire, près du prince d'Orange, lieutenant-général pour le roi en Languedoc, pour remercier ce dernier au nom du roi de sa belle conduite. Au XIIIe siècle, la seigneurie d'Ecrilles fut inféodée par les seigneurs d'Orgelet à la maison de la Baume. Un évènement singulier faillit la faire sortir de cette famille. Au mois de mars 1444, un cerf avait passé près d'Orgelet : aperçu par quelques habitants de cette ville, il fut poursuivi, et pour échapper aux chasseurs, il se précipita dans l'étang du moulin d'Ecrilles. L'étang ayant été cerné de tous côtés, l'animal fut pris et abattu. Les gardes de la seigneurie prétendirent que ce cerf appartenait au seigneur et l'emportèrent au château. Jean, sire de la Baume et d'Ecrilles, chevalier, conseiller et chambellan du duc Philippe-le-Bon, était alors absent du pays et servait avec son fils Louis dans la guerre du Piémont, sous la bannière du duc de Savoie. Mme de la Baume était seule au château avec quelques familiers. Guillaume Ottenin d'Orgelet, qui avait tué le cerf, était furieux d'avoir perdu sa proie. Il assembla quelques mutins, avec lesquels il escalada la montagne, força les portes de la forteresse et enleva par force l'animal que les gardes avaient arraché de ses mains. Il en distribua ensuite les quartiers à ses amis. Louis de la Baume, jeune page du duc Philippe, étant rentré chez lui quelque temps après cet évènement, fut courroucé lorsqu'il connut la conduite de Guillaume Ottenin. Il vint immédiatement à Orgelet et rencontra ce dernier précisément sur son chemin. Le page tira son épée, lui fit des gestes de menaces et l'apostropha ainsi : *Ribaud, vous allez mourir.* Ottenin tira aussi son épée du fourreau et se jeta dans les fossés de la ville. Louis le poursuivit et allait le frapper, lorsque plusieurs personnes survinrent et arrêtèrent son bras. Le bailli d'Aval instruit de ce fait, se rendit immédiatement sur les lieux, fit une enquête et mit sous le séquestre la seigneurie d'Ecrilles. Louis, assigné au parlement de Dole, refusa de comparaître et prit la fuite. Il fut condamné par coutumace. Par lettres-patentes du 13 décembre 1449, le duc Philippe-le-Bon, qui s'intéressait vivement à son page, lui accorda sa grâce. Louis de la Baume vendit la terre d'Ecrilles à Louis Morel, chevalier. Ce dernier la donna, à titre de douaire, à Jeanne d'Oiselet son épouse, qui en jouissait encore en 1491, et en laissa la propriété à Louise Morel et Françoise Morel, ses deux filles. Louise épousa en 1496, Arthaud de Longeville, et Jeanne s'allia à Louis Morel, IIe du nom, son cousin. Les deux sœurs jouirent de cette terre par moitié. Louis de la Touvière, baron de Servigna, en fit l'acquisition en 1540. Vendue par décret en 1601, Philibert Marmier s'en rendit acquéreur sur Jean-Philibert et Antoine Baltazard de la Touvière, enfants mineurs de Jean et petits-fils de Louis de la Touvière et d'Antoinette de Civria, épouse de ce dernier. M. Marmier la revendit peu de temps après à M. Monnier, riche banquier de Lyon, dont de fausses spéculations amenèrent la ruine. Un nouveau décret eut lieu en 1610, et Georges Bouquet ou Boquet, de Saint-Amour, fut déclaré adjudicataire d'Ecrilles. Ce dernier transmit ce fief à Claudine Boquet,

sa fille, qui institua pour ses héritiers M. Claude Mangeot-Vigoureux d'Arbois, et la famille Duchamp-d'Assaut de Dole. Le 17 mai 1695, François-Claude Mangeot-Vigoureux, capitaine au régiment Royal-Comtois, et Anne de Catherine, sa mère, achetèrent de quelques-uns des héritiers Duchamp, certaines portions de la seigneurie d'Ecrilles. L'année suivante, Adrienne de Binand, dame de Chambéria, acheta le dixième, appartenant à Jeanne-Claude-Françoise Duchamp-d'Assaut, épouse de M. Monnier d'Ornans. En 1703, Anne de Catherine et M. Vigoureux, son fils, achetèrent d'autres portions. Une instance en licitation s'engagea, et enfin en 1713, M. Philibert-Gabriel de Grammont finit par réunir la totalité entre ses mains. Dès ce moment, Ecrilles a eu les mêmes seigneurs que Chambéria.

Châteaux. Au sud-est du village, s'élève presque à pic une haute montagne d'un accès très difficile et dont le sommet a la forme d'un dos de carpe. On ne pourrait croire que des hommes eussent pu songer à construire une habitation sur cet escarpement, et cependant il y avait un château de 80^m de longueur sur 6^m de large. Il s'appelait le *Château de la Motte*. Il en reste quelques vestiges de fondations et le tronçon d'une tour qui a encore 1^m de hauteur. Après la destruction de ce château par les armées de Louis XI, en 1479, il en fut construit un autre au pied nord-ouest de la montagne, par M. Louis Morel. Il est également détruit. On en voit encore les décombres, parmi lesquels on a retrouvé en 1844, une médaille portant le nom de *Louis Morel de la Motte* avec ses armoiries. A côté du château était une ferme construite en 1608.

Fiefs divers. Montjouvent formait un arrière-fief qui fut longtemps possédé par une famille noble de nom et d'armes, et qui relevait du château d'Ecrilles. Au mois de septembre 1296, Guy de Chilly, chevalier, et Guye, fille de Jean de la Marche, reconnurent tenir en fief du seigneur d'Orgelet, ce qu'ils avaient à Marangea, ainsi que les moulins et les battoirs d'Ecrilles. La famille d'Ugna possédait aussi en arrière-fief des biens situés à Ecrilles, Marangea et Montjouvent.

Commerce et industrie au moyen-âge. Dans un dénombrement fourni en 1570, on voit qu'il y avait à cette époque à Ecrilles un étang, appelé l'*étang de la Doye;* qu'au-dessous de la chaussée de cet étang existait « un gros pourpris de maison en façon d'une tour carrée, couvert à quatre pans, dans lequel étaient trois moulins, à côté, battoir couvert à deux pans, pour battre le blé et le chanvre; qu'au-dessous de cet étang, s'en trouvait un autre, appelé l'*Etang neuf*, sur lequel était un autre moulin qui avait remplacé une foule à drap; que sur le bief sortant de cet étang, on avait construit deux battoirs d'écorce, une foule à drap, appelée la *foule de la Combe* et à côté une tannerie. » On peut juger par le nombre de ces établissements combien l'industrie était active dans ce petit village, au XVIe siècle.

Eglise. Ecrilles faisait partie de la paroisse d'Orgelet. Les seigneurs du lieu avaient une vaste chapelle à côté de l'église d'Orgelet, sur le cimetière, appelée la *chapelle d'Ecrilles*. Il y en avait une autre dans le village, dédiée à saint Eloi, qui avait été construite au XVIIe siècle, à la suite d'un vœu fait par les habitants pour être préservés de la peste. Cette chapelle se compose d'un clo-

cher sous lequel est un porche, d'une nef et d'un chœur plus ancien que la nef. On n'y célèbre la messe que le jour de la fête patronale.

Evènements divers. (Voyez *Orgelet.*) Le 30 octobre 1791, des plaintes furent portées au directoire du département par le district d'Orgelet, contre le sieur Thurel, maire d'Ecrilles, qui non-seulement tolérait des rassemblements de prêtres non assermentés dans sa commune, mais encore avait osé faire mettre sur la porte de l'église l'inscription suivante : *église catholique*, *non constitutionnelle*. Ce fonctionnaire fut suspendu de ses fonctions, et on menaça de fermer l'église, si on continuait à y tenir des assemblées.

Curiosités naturelles. La rivière de Valouze prend naissance sur le territoire d'Ecrilles, au nord du village. Elle sort du pied occidental d'une montagne avec un calme majestueux. A quelques centaines de mètres de sa source, elle met en mouvement plusieurs usines.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Archives de M. le prince d'Aremberg, à Arlay.

—

Entre-deux-Monts, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et dist. de poste des Planches ; paroisse de la Chaux-des-Crotenay ; à 3 kil. de ce dernier lieu, à 3 kil. des Planches, 39 de Poligny, 39 d'Arbois et 49 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 750^{m} ; 809^{m}.

Le territoire est limité au nord par la Chaux-des-Crotenay; au sud par Fort-du-Plasne ; à l'est par les Planches, et à l'ouest par la Chaux-du-Dombief. Le moulin du Cernois, le chalet de Morillon, le Morillon, la grange des Gyps et la grange du Cernois font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 5, de Paris à Genève ; par les chemins vicinaux tirant à Fort-du-Plasne, aux Planches et à la Chaux-des-Crotenay; par les ruisseaux du Quet qui y prend sa source, du Dombief et par un canal de dérivation de la rivière de Laime.

Pop. en 1790, 250 hab.; en 1846, 328 ; en 1851, 258, dont 130 hom. et 128 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 48 hab. ; 57 maisons, savoir : aux Côtes-Pauret 9, aux Monniers 13, au centre du village 15, au bas du village 11, et au Morillon 9 ; 67 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques et ouvriers dans les grandes villes et dans les départements voisins.

Cadastre exécuté en 1826 ; surf. territ. 536^{h}, divisés en 977 parcelles que possèdent 97 propriétaires, dont 34 forains ; surf. imp., 526^{h}, savoir : 172^{h} en terres lab., 146 en bois de sapins, mêlés, 76 en prés, 84 en pâtures, 41 en bois-taillis, 2 en vergers, 1^{h} 88^{a} en sol des bâtiments, d'un rev. cad. de 5801 fr.; cont. dir. 1623 fr.

Le sol, peu fertile et exposé à de fréquentes variations de température, produit du blé, du méteil d'orge et d'avoine, peu de chanvre, des fruits et beaucoup de foins.

On importe le tiers des céréales et tout le vin que les habitants consomment.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques mulets. On y engraisse un petit nombre de porcs. 20 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès.

Les habitants fréquentent habi-

tuellement les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de la marne et du minerai de fer non exploités, des carrières de pierre bleue à bâtir et des carrières de pierre à chaux.

Il y a un moulin à trois tournants avec une scierie mécanique à trois lames et un battoir à blé.

Les patentables sont : trois aubergistes, un forgeron, un boucher et trois marchands de beurre frais.

Il existe deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 10,000 kilog. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une maison commune construite en 1835, qui contient la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 25 filles; un oratoire dédié à la Vierge, construit en 1809; 5 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, construites en 1847, qui ont coûté 8000 fr.; 5 abreuvoirs dispersés dans les hameaux et 134^{h} 49^{a} de pâtures, bois-taillis, bois-sapins et broussailles, d'un rev. cadast. de 606 fr. En 1830, la commune, dépourvue de ressources, n'avait presque pas de chemins; elle ne possédait ni fontaines, ni maison d'école; grâce à la bonne administration de M. Monnier, maire de ce lieu, elle possède aujourd'hui tous les établissements qui lui sont nécessaires.

Bois communaux : 103^{h}, dont 3^{h} 08^{a} sont coupés annuellement et 70 arbres de bois-sapins ; une autre forêt de sapins de 50^{h}; coupe annuelle 50 arbres; troisième forêt indivise avec la Chaux-des-Crotenay, 50^{h} ; coupe annuelle 50 arbres.

Budget : recettes ord. 2061 fr. ; dépenses ord. 1923 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 100 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village d'Entre-deux-Monts, appelé dans les chartes du XIIIe siècle *sous Malruche*, est situé au fond d'une vallée encaissée entre deux hautes montagnes. Les maisons sont échelonnées sur les bords du chemin de Morillon aux Planches, sur une longueur de près d'une lieue. Elles sont isolées, construites en pierre et couvertes en bardeaux ou tavaillons. Quelques-unes ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On ne sait rien de son origine. Nous avons déjà fait connaître dans la notice sur la Chaux-des-Crotenay, dont ce village était une dépendance au spirituel et au temporel, les motifs qui nous font croire que les rives de Laime ont été habitées de très bonne heure. Le val de Mièges, celui de Sirod, celui de Chambly, le Grandvaux, étaient peuplés au VIe siècle ; il est donc très probable que la paroisse de la Chaux-des-Crotenay, déjà mentionnée dans des titres du IXe siècle, n'était point un désert. Un chemin très ancien, partant de l'abbaye du Grandvaux, traversait au Morillon la rivière de Laime sur un pont soumis à un péage envers l'abbaye de Bonlieu. Cette voie est qualifiée de *grand chemin* dans des titres de 1450. Un embranchement de cette route traversait Entre-deux-Monts et tirait aux Planches, *villa de pontibus*. Un autre chemin passait à Fort-du-Plasne, sous le nom de *vie du Four*, traversait encore Entre-deux-Monts pour aboutir à la Chaux-des-Crotenay, d'où elle se dirigeait sur Champagnole et de là sur Salins. Par une charte de l'an 1282, le seigneur de Montrivel donna à l'abbaye de Saint-Oyan la moitié des dîmes qui lui appartenaient à Malruche, c'est-à-dire à Entre-deux-

Monts. Dès l'an 1532, la chartreuse de Bonlieu et les seigneurs de l'Aigle, commencèrent à accenser le cours de Laime à Morillon, aux sieurs Etiévant et Morel de Morbier, pour y établir des martinets et des clouteries.

Seigneurie. Entre-deux-Monts dépendait en toute justice de la seigneurie de la Chaux-des-Crotenay, démembrée elle-même de la baronnie de Montrivel. Les sujets étaient mainmortables.

Oratoires. Une statue de la Vierge repose dans une niche creusée dans le rocher, au hameau de Morillon. Les habitants l'ont en grande vénération. Ils y vont en procession pour obtenir de la pluie. Ils racontent que lorsque les Sarrasins passèrent devant elle, elle leur tourna le dos. Une croix en fer a été érigée en 1828, sur le rocher qui renferme cette niche. Une autre madone est exposée contre le rocher, sur le bord du chemin d'Entre-deux-Monts à Fort-du-Plasne et une troisième sur le bord de la route tirant à la Chaux-des-Crotenay.

Evènements divers. (Voir *Chaux-des-Crotenay* et *Grandvaux*).

Biographie. Ce village est la patrie de M. *Petetin* (1777-1847), commandant en retraite, décoré; du capitaine *Girod*, Claude-Joseph (1767-1843), et de François-Xavier *Cart*, officier décoré (1778-1848).

—

Épercy, commune réunie à celle de Jeurre, le 25 septembre 1822.

—

Épy, *Espy*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percep. et distrib. de poste de Saint-Julien; succursale, composée d'Epy, Senaud, Poisoux, Lanéria, Tarcia et la Balme-d'Epy; vicariat érigé le 22 novembre 1847; à 7 kil. de Saint-Julien et 40 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 364^m.

Le territoire est limité au nord par Senaud et Nantey; au sud par Poisoux et Lanéria; à l'est par Florentia et la Balme-d'Epy; à l'ouest par Coligny (Ain) et Senaud. Tarcia fait partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicinaux tirant à Florentia, à la Balme-d'Epy, à Nantey, à Poisoux, à Lanéria, à Bourcia, à Senaud, à Tarcia; par le ruisseau de Tarcia ou de Gos qui y prend sa source.

La commune de Tarcia a été réunie à celle d'Epy, le 11 avril 1821.

Pop. en 1790, d'Epy, 358 hab.; de Tarcia, 84; pop. réunie en 1846, 171; en 1851, 201, dont 96 hom. et 105 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 61 hab.; 45 maisons, savoir : 34 à Epy et 11 à Tarcia; 45 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1608.

Les habitants émigrent en grand nombre pour être ouvriers ou domestiques à Lyon, ou colons en Afrique.

Cadastre exécuté en 1821; surf. territ. 329^h, divisés en 893 parcelles que possèdent 182 propriétaires, dont 110 forains; surf. imp. 321^h, savoir : 190^h en terres lab., 84^h en parcours, 43^h en prés, 1^h 45^a en bois-taillis et broussailles, d'un rev. cadast. de 4451 fr.; cont. dir. en princip. 827 fr.

Le sol, de nature très variée, produit du blé, beaucoup d'avoine, du maïs, des pommes de terre, peu d'orge, de navette, de betteraves, de fruits, de fourrages artificiels, du foin, du chanvre et un peu de vin rouge.

Le produit des céréales suffit à la

consommation des habitants ; on importe presque tout le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Un grand nombre de sources jaillissent subitement du territoire après de fortes pluies, et endommagent souvent les récoltes.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des volailles. 10 ruches d'abeilles. On y engraisse quelques porcs.

L'agriculture y fait peu de progrès.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Amour. Leur seule ressource consiste dans l'agriculture.

On trouve sur le territoire de la marne, qu'on devrait utiliser pour l'amendement des terres, des carrières de pierre à bâtir et de taille, exploitées.

Une fromagerie produit annuellement 3000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très ancien, contigu au cimetière, deux fontaines, un lavoir, un abreuvoir, et 67^h 72^a de pâtures, d'un rev. cad. de 67 fr. 74 cent.

L'école des filles, dirigée par une institutrice laïque, et fréquentée en hiver par 60 élèves, ainsi que celle des garçons, fréquentée en hiver par 35 élèves, occupent des logements loués à cet effet par la commune.

Bois communaux : Epy-Tarcia, 4^h 44^a, non encore exploitables ; Epy, la Balme, Lanéria, 1^h 70^a, indivis entre ces communes.

Budget : recettes ord. 988 fr. ; dép. ord. 988 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Epy est situé au centre du val de ce nom, sur le premier plateau du Jura et au pied d'un côteau dont Tarcia occupe le sommet. Les maisons sont groupées, composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, construites en pierre, avec des toitures plates et recouvertes de tuiles creuses. Une colonie grecque paraît avoir occupé le val d'Epy dès la plus haute antiquité. La disposition des maisons, la forme des toitures, l'usage général des tuiles creuses, les dénominations locales tirées de la langue grecque, confirment cette conjecture. Le nom même d'Epy appartient à la mythologie hellénique. *Epiès* était le nom sous lequel était souvent honoré Osiris. Le culte rendu à la source sacrée de la Balme, à la Croix du Chêne, appartiennent à la religion celtique. Des chartes très anciennes mentionnent des lieux situés dans le val d'Epy. On rencontre dans un diplôme du roi Lothaire, de l'an 855, confirmatif des possessions de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, les noms de *Pisaditium*, Poisoux, et de *Senolchum*, Senaud. A Epy, un canton du territoire porte encore le nom de Senoche.

Seigneurie. Il serait très curieux de connaître l'origine de ces grandes familles de Thoire-Villars, de Coligny, qui, dès le IXe siècle possédaient, à l'ouest de notre département, de véritables principautés, dans lesquelles elles exerçaient tous les droits régaliens. Le marquisat d'Andelot, dont dépendaient en toute justice Epy et Tarcia, n'était lui-même, malgré sa grande étendue, qu'un faible démembrement de la terre de Coligny. Plusiers fiefs sans justice étaient répandus dans le val d'Epy. L'un d'eux fut acquis, en 1595, par M. Léonel Mouchet de Battefort, de François d'Andelot, seigneur de Pressia. Ce seigneur, ainsi que ses successeurs, malgré

le peu d'importance de ce fief, ne craignirent pas de se qualifier de seigneurs du val d'Epy. Deux fermes et un colombier à Epy dépendaient de cette chevance et appartenaient, en 1789, à M. de Maisonforte. La chevance de Beyne, dont le chef-lieu était à la Balme, s'étendait aussi sur des terres éparses dans tout le val.

Eglise. L'église, dédiée à saint Victor et à saint Ursus, martyrs de la légion thébaine, dont on célèbre la fête le 29 septembre, est orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une flèche en forme de pyramide quadrangulaire couverte en tuiles. L'intérieur de l'église est voûté en berceau et décoré de pilastres sur lesquels s'élèvent les arcs doubleaux. Les chapelles sont voûtées à arêtes. Le chœur, plus étroit et plus ancien que la nef, paraît remonter au XIIIe siècle. On remarque dans les murs sous le clocher, deux fragments de sculpture en pierre, provenant d'un autel qui était fort beau. L'un d'eux représente le Christ sur le calvaire et quelques personnes au pied de la croix ; l'autre, saint Grégoire, pape, célébrant le saint sacrifice de la messe avant d'être pape et plusieurs personnages qui descendent du ciel pour lui offrir la tiare. Chacun de ces fragments présente un ensemble complet et bien conservé. Ils sont d'autant plus précieux, qu'on y trouve l'art de la statuaire dans son enfance.

Dans le cimetière, qui entoure l'église, on voit une belle croix en pierre, représentant Jésus-Christ, la sainte Vierge et plusieurs autres sujets sculptés en haut relief.

L'église d'Epy était du patronage des religieux de Gigny et de Montmerle. Ils partageaient entre eux la dîme du territoire.

Evènements divers. (Voyez l'article *Saint-Julien*.) Au mois de mai 1792, le fameux abbé Lémare, qui joua un si grand rôle pendant la révolution dans le Jura, nommé à la cure d'Epy, fut obligé d'appeler le secours de la force armée, pour se faire installer.

Biographie. Ce village a fourni un grand nombre d'ecclésiastiques ; huit, encore vivants, sont sortis du petit hameau de Tarcia seulement.

Équevillon, *Ecuvillon*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Champagnole; à 3 kil. de Champagnole, 24 de Poligny, 24 d'Arbois et 37 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 623^{m}; de Montrivel, 789^{m}.

Le territoire est limité au nord par Vannoz, Saint-Germain et les Nans; au sud par Sapois et Champagnole; à l'est par les Nans, et à l'ouest par Champagnole et Vannoz. La Cude et la grange de Montrivel font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 2, de Chalon en Suisse; par les ch. vicinaux tirant au bourg de Sirod et à Saint-Germain; par le bief de Fenu, par celui de la Cude, qui prend sa source au pied de Montrivel et par un autre petit ruisseau.

Pop. en 1790, 131 hab.; en 1846, 178; en 1851, 200, dont 117 hom. et 83 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 41 hab.; 33 maisons; 47 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1823; surf.

territ., 483^{h} 78^{a}, divisés en 423 parcelles que possèdent 79 propriétaires, dont 32 forains ; surf. imp., 326^{h}, savoir : 139^{h} en terres lab., 122^{h} en parcours, 29^{h} en bois, 25^{h} en prés, 10^{h} en friches et broussailles, d'un rev. cad. de 3144 fr.; cont. dir. en princip., 1101 fr.

Le sol, d'une médiocre fertilité, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, peu de maïs, des légumes secs, de la navette, du chanvre et des fourrages artificiels.

On importe le quart des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 75 c. pour cent.

On élève et on engraisse dans la commune du bétail à cornes. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès et prend de l'extension, par suite des grands défrichements qu'on opère.

Les habitants fréquentent les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de l'excellente marne pour l'amendement des terres, des sablières et des carrières de pierre à bâtir.

Une fromagerie produit annuellement 11,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Presque tous les habitants se livrent au transport des bois et au roulage. Cette industrie, avec l'agriculture et le produit des fromages, forme leur principale ressoure.

Biens communaux : une maison commune, acquise en 1835, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 16 filles ; 3 fontaines, 2 abreuvoirs, et 107^{h} 07^{a} de pâtures, bois-sapins, bois-taillis et terres lab., d'un rev. cad. de 40 fr.

Bois communaux : 41^{h}. Les sapins sont mélangés avec le bois-taillis. L'aménagement est fait par forme de nettoiement.

Budget : recettes ord. 1387 fr. ; dép. ord. 1387 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Sur la route qui conduit de Champagnole à Pontarlier, un des chemins les plus pittoresques du Jura, à une extrémité d'un plateau horizontal qui se confond avec la vallée de l'Angillon, est situé le village d'Equevillon. Derrière lui, le rocher de Montrivel élève l'un sur l'autre ses étages de colonnes prismatiques et son cône qui les couronne. Du sommet de cette montagne si curieuse par sa forme, on jouit d'une des plus belles vues de la province. A l'est, la forêt de la Fresse, peuplée de noirs sapins et d'arbres d'essences variées, développe ses majestueux ombrages. A l'ouest, et au-delà d'une ligne de collines qui suivent tous les caprices du cours de l'Ain, s'étend une plaine immense se perdant dans l'horizon. Au pied méridional de la montagne, s'étale la coquette ville de Champagnole, qui ne se lasse point de s'admirer dans le cristal des eaux de la rivière qui caresse ses pieds.

Equevillon était le séjour favori des druides, qui célébraient leurs sombres mystères dans le bois de la Fresse. Dès l'époque celtique, un *oppida* existait sur le fameux rocher de Montrivel. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer en écrivant l'histoire de la Châtelaine, les prêtres gaulois évitaient d'habiter dans les villes et les bourgs ; ils se tenaient dans les vallons les plus rapprochés des centres d'habitation, et autant que possible près des forêts. En 1839, on a trouvé à Equevillon une foule d'objets d'antiquité appartenant à la civilisation celtique, et no-

tamment une hachette à rebords en bronze, et deux serpes que les archéologues regardent comme des instruments de sacrifice. La *pierre lite* dans le bois de la Fresse, la *grosse pierre*, sont des menhirs très reconnaissables. Les Romains avaient un double motif pour établir un camp sur le sommet du mont Rivel : d'une part, ils pouvaient surveiller les druides, et de l'autre, défendre le passage d'une voie romaine importante, par laquelle les Germains pouvaient pénétrer dans le cœur de la Séquanie. Ce camp ne tarda pas à donner naissance à deux villes. L'une d'elles occupait la place du village de Saint-Germain, qui, suivant une tradition constante, portait le nom de *Placentia*, et l'autre, moins importante, était celle de Champagnole. Cette dernière formait le quartier appelé *le Bourg-Dessous*. Le cône de Montrivel est couvert de débris de constructions romaines et de tuileaux à rebords. Le camp qui en occupait la surface fut probablement fondé par des vétérans de la colonie de Nimes, ainsi que les médailles trouvées à Saint-Germain paraissent l'indiquer, et fut remplacé au XIIe siècle par un bourg féodal.

Seigneurie de Montrivel. Il est très difficile de reconnaître l'étendue des possessions dont Sigismond, roi de Bourgogne, dota en 523 l'abbaye d'Agaune, et qui formèrent plus tard la seigneurie de Salins. Nous avons pu nous assurer, cependant, qu'elles se prolongeaient au sud jusqu'à la terre de Saint-Claude. Le grand fief dont Bracon était le chef-lieu subit la loi du morcellement féodal. Il s'y forma de grandes seigneuries qui se subdivisèrent à leur tour. Il est certain que les seigneuries de Château-Vilain, de Montrivel, de la Chaux-des-Crotenay, de Monnet, de Clairvaux, de Mont-Saint-Sorlin, de Vire-Châtel, faisaient partie originairement de celle de Salins. La baronnie de Montrivel comprenait le bourg et le château de ce nom, Champagnole, Equevillon, Saint-Germain, Vannoz, Ardon, Sapois, Ney, Cise et Maison-Neuve. On peut consulter, pour les droits seigneuriaux, l'article *Champagnole.*

Seigneurs. Humbert III, sire de Salins, étant parti, en 1130, pour la Terre-Sainte, revint mourir à Lausanne, à la suite des fatigues et des périls auxquels il avait été exposé. Il laissa deux fils et deux filles. Ces dernières reçurent leur dot en argent. Gaucher III, l'aîné de ses fils, eut une partie de la seigneurie de Salins, avec le château de Bracon. Humbert IV, le puîné, eut l'autre partie, qui composa la baronnie de Montrivel, sous la mouvance de son frère. Gaucher III, sire de Salins, mourut le 15 août 1175. Il fut le dernier mâle de sa maison, n'ayant laissé pour héritière de ses biens qu'une fille, *Maure* ou *Maurette*, qui fut mariée à Gérard de Vienne, comte de Mâcon. Humbert IV, de Salins, sire de Montrivel, ne laissa aussi qu'une fille, *Nicole* ou *Nicolette*, qui épousa Simon, sire de Commercy. Cette alliance fut la source de l'établissement de la maison de Commercy, dans le comté de Bourgogne. Elle y tint un rang distingué et y posséda, jusqu'au XIVe siècle, les terres de Château-Vilain et de Montrivel. Simon de Commercy jouissait d'une grande considération personnelle, était très souvent honoré de la confiance des seigneurs ses contemporains, pour terminer leurs différends. Parent de l'évêque de Toul, il se montra très favorable aux maisons religieuses et fonda, en 1186,

une collégiale dans sa ville de Commercy. A peine fut-il en possession de la seigneurie de Montrivel (*Montis-Revelli*), qu'il fit construire une nouvelle forteresse dans ses terres, qu'il appela Château-Vilain (*Castrum-Vilanum* ou *Rusticum*), du nom d'un bourg situé dans le diocèse de Langres, dont son père était seigneur. Il cherchait à se fortifier, parce qu'il avait l'intention de ne pas reconnaître Maurette de Salins et Gérard de Vienne, son mari, pour ses suzerains. Gaucher III, sire de Salins, vivait encore. Il lui ordonna de comparaître devant lui au château de Bracon, et de se reconnaître le vassal de Gérard de Vienne, en le menaçant, s'il refusait de le faire, de lui déclarer la guerre. Les menaces de Gaucher et la puissance de Gérard de Vienne l'intimidèrent : il se soumit. Il mourut en 1197, laissant de Nicole de Salins, son épouse, qui ne mourut qu'en 1210, cinq enfants. Hugues, l'aîné, eut dans son lot les seigneuries de Montrivel et Château-Vilain. Il eut pour fils unique Gaucher, premier du nom, qui hérita de tous ses biens. Gaucher de Commercy I[er] reçut, en 1227, comme seigneur de Montrivel, l'hommage des terres de Clairvaux, Mont-Saint-Sorlin et Virechâtel, qui lui fut rendu par Ponce, sire de Cuiseaux et Laurence de Senecey, son épouse. Hugues IV, duc de Bourgogne, ayant acquis, en 1224, la seigneurie de Salins, de Marguerite de Vienne et de Jocerand de Brancion, son second mari, Gaucher lui fit hommage, en 1236, de toutes les terres qu'il tenait dans le comté de Bourgogne, relevant du château de Bracon. Il remit les clefs de ses forteresses au duc, qui avait le droit de s'emparer de ses châteaux et de les garder pendant quarante jours, après lesquels il devait les lui rendre dans le même état où il les avait trouvés, à l'exception de ce qui avait été nécessaire pour la nourriture de ses chevaux. Gaucher craignait trop le duc de Bourgogne pour songer à lui contester sa suzeraineté ; mais lorsqu'il sut que Jean de Chalon l'Antique avait acquis du duc la seigneurie de Salins (1237), il regarda ce nouveau possesseur comme son égal, et refusa de lui faire hommage. Jean de Chalon lui déclara la guerre. Gaucher, se voyant vaincu ou sur le point de l'être, se reconnut son vassal, en 1240, pour les terres de Château-Vilain, de Montrivel et pour tout ce qu'il tenait en deçà de la Saône, dans le comté de Bourgogne. Par le traité de paix intervenu entre eux, il promit de ne point construire de nouvelles forteresses dans sa seigneurie de Château-Vilain, de n'ajouter aucun ouvrage extérieur à son château, et de souscrire au jugement que le comte Jean porterait sur le droit qu'il prétendait avoir dans le puits à muire de Salins. L'année suivante (1241), il s'obligea envers ce comte à reprendre en fief de lui, Montrivel et Nant, si Otton, duc de Méranie et comte palatin de Bourgogne, n'y mettait obstacle. En 1242, il reconnut définitivement tenir Montrivel, Charbony et Nant en fief-lige de Jean de Chalon, et lui jura une fidélité entière et sans réserve pour tout ce qu'il tenait dans l'étendue du comté de Bourgogne. Ses enfants furent Simon, Guillaume, Gaucher, Henri de Commercy et deux filles. Henri eut dans son lot Montrivel, dont il fit hommage, en 1260, à Laure de Commercy sa nièce, fille de Simon de Commercy et épouse de Jean de Chalon. Il mourut sans alliance et institua Gaucher II, son frère, pour

son héritier. Gaucher renouvela, en 1260, l'hommage du château de Montrivel envers Laure de Commercy, qui le reçut au nom de son époux. En 1286, il reprit de fief, de Jean de Chalon, sire d'Arlay, son neveu, ses seigneuries de Montrivel, Château-Vilain et ses terres du Pasquier, Champagnole, Saint-Germain, Vannoz, Chapois, les acquisitions faites par son père à Cise, et généralement tous les fiefs et arrière-fiefs qui relevaient de lui. Il avait épousé Marguerite de Bellevesvre, dame de Couthenans et Saint-Dizier, au duché de Bourgogne. Il lui assigna pour douaire, en 1293, la moitié du château de Montrivel. Cette dame en fit hommage au sire d'Arlay, au mois d'octobre 1308. Les enfants de Gaucher II de Commercy et de Marguerite de Bellevesvre furent Gaucher III et Guillemette. Guillemette de Commercy, épouse de Guillaume de Sainte-Croix, sire de Longepierre, eut Montrivel dans son lot. En 1299, Guillaume de Sainte-Croix, damoiseau, reconnut tenir en fief-lige, de son « très amé Jean de Chalon, sire d'Arlay, le chastel et toutes les forteresses et fermetés du puy de Mont-Revel. » Il renouvela cet hommage en 1301, dans une charte très curieuse, datée du mardi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul. On y voit que, accompagné de plusieurs chevaliers et seigneurs, le sire agréait l'hommage de son vassal à l'entrée de son château; qu'il en recevait les clefs; qu'avec celle de la grosse tour, il pénétrait dans la forteresse; qu'il en faisait prendre possession à ses hommes d'armes; qu'il y laissait garnison pendant quarante jours, et qu'il y établissait pendant ce même temps des sentinelles, des portiers et d'autres officiers de son choix. En 1301, dame Guillemette était veuve. En 1315, elle céda pour 2200 florins la terre de Montrivel à Hugues de Chalon, sire d'Arlay. Le sceau attaché à l'acte d'aliénation représente une dame debout, voilée, ayant la main droite sur la poitrine, et appuyant sa main gauche sur l'écu de ses armes, sur lequel est un lion armé. On lit autour du sceau : † S. *Madame Guillaume de Commarceys*, *dame de Morival.* Depuis cette acquisition, Montrivel a eu les mêmes seigneurs qu'Arlay.

Château et bourg. Le château de Montrivel, probablement d'origine romaine et aussi ancien que celui de Bracon, fut reconstruit à la fin du XIIe siècle, par Simon de Commercy. C'était un sombre et solide manoir, composé de fortes constructions capables de défier l'audace des guerriers les plus braves et le jeu des plus terribles machines de guerre. Les tours se confondaient avec les angles du rocher, faisaient corps avec eux et avaient un aspect tout-à-fait fantastique. Le château était isolé sur un pic et séparé du reste de la montagne par un fossé creusé dans le roc vif, d'une largeur de 18m sur 10m de profondeur et 70m de longueur. Une muraille flanquée de tours rondes et circulaires suivait les contours du rocher. Plusieurs bâtiments et une cour étaient enfermés dans cette enceinte. La porte qui communiquait avec le bourg, était percée dans une tour massive carrée, précédée d'un pont-levis jeté sur le fossé. Cette tour était accompagnée, de chaque côté, d'une muraille avec machicoulis, qui se terminait par deux tours circulaires placées aux extrémités. Des pentes abruptes rendaient l'escalade à peu près impossible. Cette forteresse occupait une surface de 2500m carrés.

Il n'en reste qu'un pan de mur et trois tronçons de tour. Une porte secrète, pratiquée dans le fossé, communiquait avec un escalier souterrain qui donnait accès dans la campagne. A côté du château était un bourg disposé d'après la forme du camp romain. Deux longues rues le coupaient à angles droits. Une place leur servait de point d'intersection. On peut reconnaître l'emplacement de chaque maison et la direction des rues par les décombres qui se suivent symétriquement. Pendant le séjour des Commercy et de Guillaume de Sainte-Croix à Montrivel, on rencontre autour de ces grands seigneurs de nombreux officiers, un cortége considérable, une véritable petite cour; on y trouve des pages, des varlets, des écuyers de toutes sortes, des fauconniers, etc. Bien plus, il y avait des chevaliers, presque les égaux de ces seigneurs et de même condition qu'eux. Ainsi la charte de 1299, constatant la remise des clefs du château par Guillaume de Sainte-Croix au sire d'Arlay, nous montre parmi les témoins Jean de Bellevesvre, seigneur de Chaï; Humbert d'Annoires, tous deux chevaliers; Michel de Chevreau, docteur ou professeur ès-lois; Jacques Poly, Hugues Blondi de Bletterans, Hugon de la Roche, Guillaume de Toulongeon, Guillaume de Rancy, Etienne, sire de Simard; Jean de Montbozon, Bertrand et Humbert de Scey, tous familiers du seigneur de Montrivel, et une foule d'autres personnes. La chapelle du château, dédiée à sainte Marguerite, était desservie par trois chapelains. Le bourg était habité par des hommes libres et par des vassaux soumis au service militaire. L'administration en appartenait à un capitaine châtelain et à un prévôt. L'office de châtelain était inféodé à la famille de Vannoz; celui de prévôt, à une famille qui portait le nom de *Montrivel*. Il y avait dans le bourg une église, dans laquelle Marguerite de Bellevesvre ordonna à Gaucher, son fils, d'établir un chapitre de chanoines, suivant les intentions de son époux et d'Henri de Commercy, son beau-frère. Cette érection ne put avoir lieu, parce que les moines de Balerne y opposèrent toujours un énergique refus. Une charte de franchises fut accordée aux habitants du bourg, mais on n'en connait ni la date ni le contenu. Depuis Equevillon, une ligne de maisons escaladait hardiment les flancs de la montagne et servait de faubourg.

Prévôté d'Equevillon. Le village d'Equevillon était administré par un prévôt héréditaire, qui en portait le nom. En 1200, Pierre d'Equevillon et ses frères contestaient à l'abbaye de Balerne la possession d'une île sous Ardon et d'un pré à Cise. Ils lui en firent donation, à condition qu'ils auraient leur sépulture dans l'église du monastère, et que les religieux leur livreraient chaque année une charretée de foin et leur paieraient un cens de 4 deniers.

Evènements divers. Après la prise de Dole, en 1479, les armées de Louis XI se répandirent dans la province, et ravagèrent avec une cruauté et un acharnement incroyables tous les domaines du prince d'Orange. Le château et le bourg de Montrivel furent pris et livrés aux flammes. La destruction fut complète et irréparable. Il ne reste sur la montagne qu'une ferme, qui appartient aux demoiselles Duhamel, de Poligny, et à côté un gracieux pavillon ombragé par de beaux sapins. La côte était autrefois plantée de vignes, mais il n'en reste pas de vestiges.

Bibliographie. Archives de la maison de Chalon, au château d'Arlay. —Annuaire du Jura, 1842.—Histoire des Sires de Salins, par l'abbé Guillaume.—Archives de la préfecture du Jura.

—

Essarts (les), *Essarts-Condé*, *les Coupis*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Chaussin, bur. de poste du Deschaux; succursale, composée des Essarts, des Haïs, du Poisel, de Taignevaux, des Granges-Pressey et de Saint-Martin; à 10 kil. de Chaussin, 24 de Dole et 32 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 218^{m}.

Le territoire est limité au nord par Asnans et la Chainée-des-Coupis; au sud par Taignevaux et Rye; à l'est par Chêne-Bernard, et à l'ouest par Vornes. La grange Pressey fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 8, du Deschaux à Bellevesvre, n° 9, d'Arbois à Pierre, et n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne; par les chemins vicinaux tirant à Taignevaux, à Chalonge; par les biefs de l'étang Jean Renaud, de l'étang Neuf et de l'étang de la Marne.

Le village est situé sur un vaste plateau qui domine toutes les communes d'alentour. Les maisons sont généralement disséminées sur toute l'étendue du territoire, construites les unes en terre, d'autres en briques cuites ou crues, d'autres enfin en pierre. Elles sont tenues dans un état remarquable de propreté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Populat. en 1790, 267 hab.; en 1846, 343; en 1851, 384, dont 174 hom. et 210 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 96 hab.; 78 maisons; 96 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1754.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent en grand nombre pour être domestiques à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1827 : surf. territ. 398^{h} 35^{a}, divisés en 1247 parcelles que possèdent 137 propriétaires, dont 50 forains; surf. imp. 387^{h} 22^{a}, savoir : 313^{h} 82^{a} en terres lab., 60^{h} 58^{a} en prés, 3^{h} 98^{a} en sol et aisances des maisons, 2^{h} 78^{a} en étangs, 2^{h} 57^{a} en jardins, 2^{h} 64^{a} en vergers, 83^{a} en broussailles, d'un revenu cad. de 3953 fr.; contrib. dir. en princip. 1097 fr.

Le sol, plat et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, beaucoup de seigle, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, peu de betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages et une grande quantité de fruits, surtout des cerises, des poires et des pommes.

On exporte le tiers de la récolte des céréales, et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 6 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chevaux, quelques moutons et beaucoup de volailles. 100 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire des sablières exploitées, des gravières, de la terre à poterie et à briques dont on ne tire aucun parti.

Les habitants fréquentent ordinairement les marchés de Chaussin, de Sellières et de Bellevesvre. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture; quelques-uns fabriquent des balais en bouleau qu'ils vendent dans les villages voisins.

Les patentables sont : deux aubergistes, deux voituriers et un marchand épicier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en mauvais état, contigu au cimetière ; une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 56 garçons et 30 filles, y compris les élèves de la commune de Taignevaux qui suivent l'école, et enfin 3h 51a de terres et pâtures, d'un rev. cad. de 34 fr. 60 c.

Budget : rec. ord. 1284 fr.; dép. ord. 1284 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On serait tenté de croire que le village des Essarts date d'hier : son nom, qui signifie *défrichement*, ses constructions modernes, ses chemins ouverts il y a peu d'années, les opinions émises par les différents historiens de la province, paraissent favoriser cette opinion. Il est hors de doute, cependant, que cette localité a été habitée pendant les périodes gauloise et romaine, et qu'il y avait des habitants au XIVe siècle. Une voie gauloise de Bellevesvre à Dole traversait le territoire, sous le nom de *chemin des fées*. Une vigie, pour la défense de cette route, s'élevait aux Essarts, dans le lieu dit *au champ du châtelet*. Des *souterrains-refuges* étaient dispersés sur le territoire. Ils avaient un diamètre de quarante mètres, et communiquaient entre eux par des galeries secrètes, étaient recouverts par des branches d'arbres et cachés par le feuillage. Nous n'hésitons pas à considérer ces excavations comme appartenant à la stratégie celtique. Les Suèves-Æstiens, qui formèrent une colonie autour de Mouthier-en-Bresse, occupèrent, à la chute de l'empire romain, le territoire des Essarts. Pendant longtemps les habitants de ce lieu n'eurent d'autre église que celle de Mouthier. Ils obtinrent, à cause de l'éloignement de cette église et de la difficulté des chemins, l'autorisation de construire une chapelle au centre de leur village. Ce petit édifice occupait l'emplacement de l'église actuelle. En creusant les fondations de cette église, les ouvriers découvrirent la pierre sacrée de l'autel de l'ancienne chapelle. A la suite des pestes et des guerres du XIVe siècle, le village avait été abandonné. Une végétation vigoureuse recouvrit son emplacement et effaça jusqu'à ses ruines. Le canton des Essarts-Condé avait une étendue de plus de 800 journaux (270 hectares), et dépendait du marquisat de Chaussin. Louis de Bourbon, prince de Condé, marquis de Chaussin, vendit, en 1675, ce canton de bois à M. de Belhotel, avocat au parlement de Dijon, qui ne négligea rien pour attirer des colons, afin de le mettre en rapport. Ces nouveaux habitants, tous de pauvres bûcherons sortis de la Bourgogne, vivaient en quelque sorte comme des sauvages. Ils végétaient dans l'ignorance la plus profonde et ne suivaient aucune des pratiques de la religion. M. de Belhotel conçut le projet de construire une église au milieu des huttes dispersées dans les bois ou sur les terrains nouvellement défrichés. Cette dépense, qui devait s'accroître du traitement d'un curé, l'effraya ; il se contenta alors de faire un traité, le 13 avril 1678, d'après lequel le curé d'Asnans s'obligea de desservir la nouvelle paroisse des Essarts-Condé, qui ne dépendait d'aucune autre ; d'y administrer les sacre-

ments nécessaires, d'y enseigner la doctrine chrétienne aux enfants, et de faire tous les devoirs d'un bon pasteur, à la condition expresse que les habitants ne seraient point tenus de contribuer à l'entretien de l'église et du presbytère d'Asnans. La rétribution de ce service fut fixée à 20 sols par ménage, ou la dîme des grains, en raison de deux gerbes par arpent. Le curé d'Asnans n'ayant point voulu continuer cette desserte, trop pénible pour lui, on fit un nouveau traité, le 24 juin 1686, avec le curé de Pleure; mais la distance de l'église de ce dernier lieu, la difficulté des communications, ne permettaient pas aux habitants des Essarts de fréquenter les offices; ces malheureux mouraient sans confession, sans sacrements; les enfants parvenaient à l'âge de 18 ans sans avoir fait leur première communion. Ils n'apprenaient ni à lire ni à écrire; rien ne les distinguait des bêtes brutes. Le mal était parvenu à son comble, lorsque M. Louis Quirot, receveur des finances à Dole, acheta des héritiers de M. Belhotel le domaine des Essarts (1750). Il s'empressa de faire construire à ses frais une église, un presbytère, et d'assurer un revenu convenable à un vicaire. Il décora l'église, pourvut la sacristie d'ornements ecclésiastiques et de vases sacrés, et dota une maison d'école. Par un décret du 31 mai 1752, M. Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, déclara qu'à l'avenir les habitants des Essarts seraient desservis *in divinis* par un vicaire résident, nommé par lui et ses successeurs, sur la présentation du curé de Pleure; que ce vicaire aurait le droit de les instruire, les baptiser, les marier, leur administrer tous les sacrements, même au temps pascal, et de bénir le pain offert à l'église chaque dimanche. M. Quirot fit confirmer cette érection par des lettres-patentes du mois de janvier 1754. Mlle Marie Quirot, sa fille et son héritière universelle, religieuse hospitalière à Dijon, non-seulement maintint ce que son père avait fait, mais encore combla la commune de nouvelles libéralités. Cette demoiselle vendit, vers l'an 1780, le domaine des Essarts à M. Quanet-Dunoyer, aïeul de Madame Chavelet de Raze. M. Jean-François-Hippolyte Chavelet de Raze, l'un de ses descendants, possède aujourd'hui cette terre, avec l'ancienne maison seigneuriale.

Eglise. L'église est dédiée à saint Louis, patron du fondateur, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle fut érigée en cure en 1784. Elle n'est pas orientée et se compose d'un clocher récemment construit, d'un chœur, d'un sanctuaire de forme octogonale, d'une chapelle à droite de la nef, et d'une sacristie. Elle est décorée de pilastres, sur lesquels s'élèvent les arcs doubleaux et arêtes de la voûte. Le clocher est surmonté d'une flèche peu élancée, couverte en ardoises.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Essavilly, *Les Avilly, Azavilly,* vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy, percept. de Mignovillard, paroisse de Mièges; à 5 kil. de Nozeroy, 6 de Mièges, 39 d'Arbois, 39 de Poligny et 53 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 895^{m}.

Le territoire est limité au nord par Communailles; au sud par la Latette; à l'est par Froidefontaine; à l'ouest par Molpré et Longcochon.

La grange des Prés et le Patet font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 35, de Nozeroy à Bonnevaux; par les ch. vic. tirant à Froidefontaine, à Molpré, à la grange des Prés, de Froidefontaine à la Latette et par le bief des Iles qui y prend sa source.

Pop. en 1790, 180 hab.; en 1846, 219; en 1851, 184, dont 95 hom. et 89 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 38 hab.; 25 maisons, savoir : à Essavilly 23, à la grange Patet 1 et à la grange des Prés 1; 29 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ., 478^h 66^a, divisés en 695 parcelles, que possèdent 106 propriétaires, dont 64 forains; surf. imp., 472^h, savoir : 291^h en terres lab., 123 en pâtures, 44 en prés, 12 en broussailles, 1^h 44^a en sol et aisances des maisons, d'un rev. cad. de 12,341 fr.; cont. dir. 1882 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, appelé *orgée*, peu de légumes secs et de chanvre, des pommes de terre, beaucoup de foin. On récolte des céréales pour la consommation. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On élève dans la commune quelques bêtes à cornes, peu de chevaux et on y engraisse quelques cochons. 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des tourbières, dont l'exploitation a été abandonnée depuis 1832, des sablières et des carrières de mauvaise pierre à bâtir.

Une fromagerie produit annuellement 15,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière, deux fontaines, un abreuvoir et 90^h 86^a de pâtures, d'un rev. cad. de 800 fr. L'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 15 garçons et 12 filles, occupent un local loué à cet effet par la commune.

Bois communaux : Les habitants sont usagers dans la forêt de la Fresse.

Budget : recettes ord. 1280 fr.; dépenses ord. 1151 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Essavilly est situé dans le val de Mièges, contre le revers septentrional d'un côteau, dans une position agréable. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre, couvertes en bardeaux ou ancelles. Elles ont presque toutes un étage au-dessus du rez-de-chaussée. (Voir, pour l'origine et l'histoire de ce village, les articles *Nozeroy* et *Mièges*). Dans les champs dits *sur la Grange* et au *Darbonay*, on trouve des débris de constructions qui attestent les désastres causés au XVIIe siècle à Essavilly, par les troupes de Saxe-Weimar.

Fief du Patet. Le Patet était un domaine seigneurial en moyenne et basse justice, qui appartenait au prieuré de Mouthe et relevait de la châtellenie de Nozeroy. Il a été vendu nationalement en 1791.

Chapelle. La chapelle, dédiée à sainte Claire, est située à l'extrémité sud du village. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef et d'un sanctuaire.

On y célèbre la messe le jour de la fête patronale (le 8 décembre) et trois autres jours de chaque année. Le cimetière est isolé entre le village et la chapelle. A côté, on voit la colonne d'une croix dont les croisillons mutilés gisent à terre. Ce monument, de style ogival tertiaire, date de la fin du xve siècle; il représente le Christ et plusieurs personnages sculptés en haut relief.

—

Esserval-Combe, *Essard-à-Moine*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy, percept. de Censeau, paroisse de Mièges; à 3 kil. de Mièges, 4 de Nozeroy, 34 de Poligny, 31 d'Arbois et 48 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 862^{m}.

Le territoire est limité au nord par Esserval-Tartre; au sud par Mièges; à l'est par Censeau, et à l'ouest par Plénise.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 20, de Nozeroy à Levier; par les ch. vic. tirant à Mièges, à Esserval-Tartre; par le ruisseau de la Serpentine qui y prend une partie de sa source et par celui de la Fontaine qui y prend aussi sa source.

Pop. en 1790, 75 hab.; en 1846, 80; en 1851, 88, dont 45 hom. et 43 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 50 hab.; 15 maisons; 15 ménages.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. territ., 175^{h} 75^{a}, divisés en 435 parcelles que possèdent 121 propriétaires, dont 70 forains; surf. imp., 171^{h} 59^{a}, savoir: 123^{h} en terres lab., 29 en pâtures, 19 en prés, d'un rev. cadast. de 987 fr.; contrib. dir. en princ. 624 fr.

Le sol, montagneux, d'une culture difficile et craignant la pluie, produit du blé, peu d'orge, de légumes secs et de lin, des pommes de terre, du chanvre et beaucoup de foin.

Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes, et on y engraisse quelques cochons.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

Une fromagerie produit annuellement 5000 kil. de fromage, façon Gruyère.

On trouve sur le territoire de la marne, dont les habitants ont eu le tort d'abandonner l'usage pour l'amendement des terres, depuis 1809, du minerai de fer qu'on a employé jusqu'en 1809, au haut-fourneau du Bourg-de-Sirod, des carrières de pierre à bâtir, de la belle et bonne pierre de taille et des sablières.

Biens communaux : La commune est en voie d'acquérir une maison, qui contiendra le logement de l'instituteur et une salle d'étude déjà fréquentée par 15 garçons et 10 filles; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 29^{h} 17^{a} de pâtures et prés, d'un rev. cad. de 199 fr.

Budget : recettes ord., 507 fr.; dépenses ord., 507 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village d'Esserval-Combe, mentionné dans les titres du XIIIe siècle, sous le nom d'Essard-à-Moine, est caché dans un étroit bassin en forme d'entonnoir. Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes en bardeaux ou tavaillons. Il fut du nombre de ceux qui reçurent une charte d'affranchissement de Jean de Chalon-Arlay II, le 22 septembre 1350. Par une charte du 1er septembre 1441, Louis de Cha-

lon-Arlay III concéda aux habitants le droit d'usage dans la forêt d'Onglières ou de Salins, avec faculté d'y couper du bois pour leur chauffage, l'entretien et la construction de leurs maisons, et même de couper de gros arbres pour le vendre dans l'étendue du val de Mièges. (Voir, pour l'histoire de ce village, les articles *Nozeroy* et *Mièges*).

—

Esserval-Tartre, *Essard-Rapoty, Esserval-Dessus*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy, percept. de Censeau, succursale; à 5 kil. de Nozeroy, 35 de Poligny, 31 d'Arbois, et 49 de Lons-le-Saunier. Altitude : 851^{m}.

Le territoire est limité au nord par Boujailles (Doubs); au sud par Plénise et Esserval-Combe; à l'est par Censeau et Cuvier, et à l'ouest par Plénise. Le hameau de Rougemont fait partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse; par les chemins vicinaux tirant à Salins, à la route n° 2, à Esserval-Combe, et par le ruisseau de la Seigne, qui y prend sa source.

Le village fait partie du val de Mièges; il occupe le sommet d'une éminence ou d'un tertre qui lui a donné son nom. Les maisons sont généralement groupées, composées d'un étage et quelquefois de deux au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierres et couvertes en bardeaux ou tavaillons.

Pop. en 1790, 353 hab.; en 1846, 413; en 1851, 414, dont 196 hom. et 218 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 34 hab.; 90 maisons, savoir : au village, 89, et au hameau de Rougemont, 1; 99 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. territ. 1207^{h} 64^{a}, divisés en 1551 parcelles que possèdent 272 propriétaires, dont 116 forains; surf. imp. 638^{h}, savoir : 316 en terres lab., 118 en pâtures, 103 en prés-bois, 45 en friches, 40 en prés, 12 en tourbières, d'un rev. cad. de 18,956 fr.; contrib. dir. en princip. 2374 fr.

La surface non imposable se compose de partie d'une forêt nationale.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, peu de chanvre, de fruits, de fourrages artificiels et des foins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On importe le quart des céréales et le vin.

On élève dans la commune quelques chevaux, des cochons et des bêtes à cornes qu'on engraisse. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait peu de progrès. Elle forme cependant, avec le produit des fromages et la fabrication des bois de sapin et autres, la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de la marne qu'on emploie pour l'amendement des terres, des tourbières exploitées pour le chauffage, des carrières de pierre à bâtir, de bonne pierre de taille et du marbre gris-roux.

Trois fromageries produisent annuellement 28,000 kil. de fromage façon Gruyère, de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière érigé en 1835, au nord du village; un presbytère en mauvais état, une maison commune mal

distribuée, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 élèves; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 33 pompiers, une fontaine avec abreuvoir, une place publique emplantée de très beaux et anciens tilleuls, et 103^{h} 40^{a} de terres, friches, pâtures, tourbières, d'un rev. cad. de 1034 fr.

Bois communaux : 30^{h} de bois-sapins. Chaque année on délivre 120 stères ou 30 arbres.

Bureau de bienfaisance : rev. 75 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On serait disposé à considérer tous les villages dispersés dans le val de Mièges comme étant d'origine récente. Les titres qui les mentionnent ne remontent, pour la plupart, qu'au XIIIe ou au XIVe siècle. Cela tient à deux causes : la première, c'est qu'il y a eu plusieurs fois solution de continuité dans leur existence, et la seconde, qu'ils changeaient de nom en se reformant. Il est très probable qu'Esserval-Tartre, à proximité d'une voie antique qui communiquait avec Salins, et d'une autre qui descendait de Pontarlier à Champagnole, a été habité de bonne heure. Dans la plupart des localités placées dans le voisinage de ces routes, on a trouvé des ruines romaines. Le terme générique de Mièges, employé dans la charte de donation faite à l'abbaye d'Agaune par le roi Sigismond, en 523, s'appliquait à toute la paroisse, et par conséquent à tous les villages du val. Une charte de 1282 contient une donation à l'abbaye de Saint-Oyan, par le sire de Montrivel, de moitié des dîmes d'*Essart-Rapoty*. Nous avons pu acquérir la conviction que ce nom est le même que celui d'Esserval-Tartre ou d'Esserval-Dessus. A la suite de la peste de 1349, il n'était resté que trois familles dans ce village, celles de Guillemin le Noble, de Berthet-Myodet et d'Humbert Melet. En 1414, de nouveaux colons étaient survenus; Jean à la belle Jacques, Berthet Roselle, Perrenet Visin, Jeannot Brun, Perrenet fils au beau Girard, et Jean Maillet, venaient d'arriver lorsque, le 1er mars de cette année, Jean de Chalon-Arlay les affranchit de toutes les tailles exigées par les forestiers, et leur accorda des droits importants dans sa forêt d'Onglières et dans ses Hautes-Joux. Ces droits furent encore augmentés, en 1494, par Jean de Chalon-Arlay IV, et en 1518, par Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils. Ils pouvaient couper du bois pour leur chauffage, la construction et l'entretien de leurs maisons, pour en vendre même. Il leur était permis d'opérer des défrichements et de mettre des terres en culture en incendiant les bois. Les troupes de Saxe-Weimar, après avoir pillé le village, en 1639, y mirent le feu. On trouve sur tous les points du territoire des traces de cet incendie. Le petit nombre d'habitants qui restaient se réunirent en assemblée générale, le 20 octobre 1688, et décidèrent qu'à l'avenir, les colons qui viendraient habiter la commune, pourraient construire des maisons et des chalets en Longe-Chaux et même ailleurs; que ceux qui bâtiraient sur leur propre terrain, paieraient à la communauté 10 sols par vache qu'ils élèveraient, et que ceux qui voudraient bâtir sur un terrain communal, indiqueraient la place qu'ils choisissaient, et qu'alors ils paieraient un cens annuel de 2 livres

par soiture dont ils obtiendraient la concession. Les familles Grappe, Ratte et Jacques y formèrent ainsi de grands domaines. Le soin qu'elles avaient, de ne s'allier qu'entre elles, contribua puissamment à l'élévation de leur fortune.

Eglise. Esserval-Tartre a été érigé en paroisse en 1808. L'église a remplacé une ancienne chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 24 juin. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles moins élevées que la nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et de deux sacristies. Le clocher est surmonté d'une toiture en tuiles très plate, sur laquelle s'élève une lanterne octogone se terminant par une flèche. L'intérieur de l'église est voûté à plein-cintre, à l'exception du chœur et du sanctuaire, qui sont décorés de nervures ogivales datant du XVIe siècle. On y remarque un beau retable en bois avec colonnes torses et cannelées, de l'ordre composite. Le cimetière entourait l'église; mais à la suite d'une épidémie qui fit un grand nombre de victimes au mois de novembre 1834, il en a été ouvert un nouveau en dehors du village.

Couvent d'ursulines. Les dames ursulines de Desnes avaient envoyé, en 1826, une colonie de religieuses de leur ordre à Esserval-Tartre pour y fonder un couvent. Elles y tenaient un pensionnat et l'école primaire, dans une maison située en face de l'église. Cet établissement se composait de 14 religieuses. Il a été supprimé en 1853. Le couvent est occupé provisoirement par une institutrice laïque et par la salle d'étude, que fréquentent 35 élèves.

Biographie. La famille Ratte a fourni plusieurs sujets très distingués : il en est sorti des docteurs et professeurs de Sorbonne, et des prédicateurs célèbres. Des trois fils de Marc Ratte, l'un était chanoine à Nozeroy, un autre était chargé d'affaires, en 1759, de la cour de France à Vienne, tandis que le cadet était secrétaire d'ambassade de M. d'Hauteterre. En récompense de ses services, le chargé d'affaires fut anobli par Louis XV. Les familles Jacques et Grappe ont compté aussi des membres qui se sont fait remarquer comme magistrats et ecclésiastiques. Elles ne sont point éteintes.

—

Essia, *Essie,* vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Orgelet, perception de Présilly; paroisse d'Alièze et de Saint-Laurent-la-Roche; à 3 kil. d'Alièze, 3 de Saint-Laurent-la-Roche, 12 d'Orgelet et 13 de Lons-le-Saunier. Altitude : 578m.

Le territoire est limité au nord par Bornay; au sud par Varessia; à l'est par Courbette, Alièze et Rhétouse; à l'ouest par Arthena. La grange Bélière fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vic. tirant à Bornay, à Arthena et à Varessia.

Le village est situé au pied nord-ouest d'une chaîne de collines qui font partie des basses montagnes du Jura. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en paille, à l'exception de quelques-unes, couvertes en tuiles. Plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 183 hab.; en 1846, 195, en 1851 198, dont 95 hom. et 103 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 47 hab.; 43 maisons; 43 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants n'émigrent pas et sont généralement dans l'aisance.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territ. 485^h 65^a, divisés en 1130 parcelles que possèdent 128 propriétaires, dont 57 forains; surf. imp., 478^h 71^a, savoir : 261^h 34^a en terres lab., 111^h 75^a en bois-taillis, 78^h 38^a en pâtures, 21^h 13^a en prés, 5^h 65^a en friches, 1^h 42^a en sol et aisances des maisons, 93^a en jardins, 7^a en murgers, d'un rev. cadast. de 5327 fr.; contrib. dir. en princip., 1259 fr.

Le sol est divisé en deux parties : l'une en plaine, est consacrée à la culture ; l'autre montagneuse, est couverte de pâturages. La première est fertile et produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, peu de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le tiers des céréales et on importe le foin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chevaux et mulets, des moutons et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne qu'on commence à employer pour l'amendement des terres, de bonnes sablières, des carrières de plâtre, de pierre à bâtir et à chaux, non exploitées.

Les habitants fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier. Leur unique ressource consiste dans l'agriculture.

La fromagerie occupe un logement loué par les sociétaires et produit annuellement 7000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une maison commune construite en 1849, sur les dessins de l'architecte Paillot; elle a coûté 10,000 fr. ; sa distribution est excellente ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons et 18 filles ; une place publique devant la maison commune, ornée d'un tilleul très ancien et d'une fontaine avec lavoir et abreuvoir, construite en 1830 ; deux autres fontaines, l'une avec lavoir et l'autre avec un abreuvoir ; un puits communal, une belle croix en pierre portant la date de 1824, et 163^h 75^a de pâtures, bois-taillis et prés, d'un rev. cad. de 587 fr.

Bois communaux : 85^h 56^a, dont 2^h 41^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord., 1845 fr.; dépenses ord., 1638 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Si l'on veut admettre que Bélière tire son nom de *Belis* ou de *Belenus*, Apollon, et Essia, d'*Isis*, la fondation de ce village remonterait au temps des Celtes. Mais l'archéologie, comme l'histoire, manque à ce sujet de preuves suffisantes, et si nous sortons de ces nuages que nous rencontrons plus ou moins au berceau de toutes les villes et de tous les villages, nous sommes obligé de donner à ces lieux une origine plus moderne. Il nous est impossible, d'après le témoignage des monuments authentiques, de reporter leurs commencements au-delà du XIIIe siècle.

Seigneurie. Essia dépendait en toute justice de la seigneurie d'Orgelet. Les habitants étaient corvéables à volonté de leurs corps et de leurs biens envers leur seigneur; ils lui devaient une poule par ménage, le jour de carnaval, le guet et garde

au château d'Orgelet, deux voitures de bois, le droit de messerie et sergenterie, des cens en argent et en grain. La perception de ces redevances ayant été négligée pendant les saisies et les confiscations de la terre d'Orgelet, les sujets résolurent de ne plus les payer. Leur résistance donna lieu à différents procès devant le parlement. Un arrêt du 22 août 1737, déclara que le territoire d'Essia était composé de huit meix, dont les possesseurs devaient le cens solidairement entre eux. Un autre arrêt du 5 juillet 1742, condamna les habitants à faire reconnaissance des droits seigneuriaux, et statua qu'au seigneur appartenait la justice haute, moyenne et basse; que les habitants étaient soumis à l'impôt des quatre cas, réglés par la coutume, au droit de messerie et de sergenterie, aux corvées, au paiement des cens; qu'ils devaient les lods, à raison de deux gros par franc, sur toutes les mutations d'immeubles, deux voitures de bois et une poule par ménage, etc. Un traité du 3 novembre 1742, mit fin à toutes les difficultés.

Bélière. Bélière était un gros village, qui fut détruit lors des guerres qui eurent lieu entre le duc de Bourgogne et les barons comtois confédérés. Huguenin de Courlaoux, qui en était seigneur, déclara en 1368, que la ville de Bélière ayant été *arse et gastée de guerre*, il était disposé à accorder de grands avantages aux colons qui voudraient venir repeupler ce lieu. On voit encore les ruines de ce village au sud d'Essia, le long de la côte, et un ancien puits. Le territoire passa par acquisition aux seigneurs de Présilly. M. de Lezay-Marnézia possédait la ferme de Bélière en 1789, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite en 1733, de M. de la Baume. Bélière, quoique formant une seigneurie particulière, dépendait en toute justice du château de Saint-Laurent-la-Roche.

Paroisse. Essia et Bélière dépendaient autrefois de la paroisse de Saint-Laurent-la-Roche. Le chemin qui conduisait au cimetière de ce dernier lieu s'appelle encore *la vie aux Morts*. Saint Laurent est le patron de la commune.

Curiosités naturelles. Au sud-est d'Essia, on trouve une grotte remarquable, mais d'une entrée difficile. Elle a environ 40^m de longueur, 5 de hauteur et 4 de largeur; ses parois sont toutes brillantes de stalactites. On y a trouvé un couteau rongé par l'oxide et des débris de vêtements. Cette caverne aura probablement servi de refuge pendant les guerres du XVIIe siècle.

Biographie. Ce village est la patrie de *Gros*, Irénée, né en 1816, prêtre et frère trappiste.

—

Étables, commune réunie à celle de Saint-Claude, le 22 décembre 1811.

—

Étival, *Estival*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant. et bur. de poste de Moirans, percept. de Saint-Lupicin; succursale, composée d'Étival, Ronchaux et Châtel-de-Joux; à 15 kil. de Moirans, 23 de Saint-Claude et 38 de Lons-le-Saunier. Altitude : 796^m, près du Grand-Lac.

Le territoire est limité au nord par Châtel-de-Joux; au sud par les Crozets; à l'est par les Piards, et à l'ouest par Moirans et Meussia. Les Marechets-Giraud, la grange Piard, chez Mermet, le Chazal, le Crozat, le Chazal-Gruet, le Chazal Châtelain, les anciens Chazals et Ronchaux font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude ; par les chemins vic. tirant à Châtel-de-Joux, à Meussia, aux Crozets, et par le chemin de la Crochère ; par le ruisseau de la Sauge, par ceux des Lacs, des Amorettes et de Ronchaux qui y prennent leurs sources.

Le village occupe le fond d'une étroite vallée resserrée entre deux chaînes de montagnes qui font partie du second chaînon du Mont-Jura. Les maisons, autrefois dispersées sur toute l'étendue du territoire, sont aujourd'hui disposées par groupes, construites en pierre, couvertes en ancelles ou tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

La commune de Ronchaux a été réunie à celle d'Etival, le 14 août 1822.

Pop. en 1790, d'Etival, 204 hab.; de Ronchaux, 182 ; total, 386; pop. réunie en 1846, 516 ; en 1851, 478, dont 238 hom. et 240 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 34 hab.; 102 maisons, savoir : à Etival 55, et à Ronchaux 47 ; 119 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1722.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent pour être domestiques à Lyon.

Cadastre exécuté en 1833 ; surf. territ. 1377^h 62^a, divisés en 2855 parcelles que possèdent 241 propriétaires, dont 76 forains ; surf. imp. 1340^h 75^a, savoir : 546^h 71^a en bois, 281^h 61^a en pâtures, 258^h 31^a en terres lab., 140^h 86^a en prés, 80^h 09^a en broussailles, 29^h 47^a en friches et murgers, 2^h 65^a en sol et aisances des maisons, 1^h 01^a en jardins, d'un rev. cad. de 7482 fr.; la surf. non imp. de 36^h 87^a, était une ancienne forêt nationale; cont. dir. en princ. 2230 fr.

Il y a trois lacs, appelés le lac de la Sauge, le Grand et le Petit-Lac. Le Grand-Lac a une surface d'environ 4^h; le Petit, de 1^h 80^a. Ils sont tous très poissonneux. On y pêche de la tanche, de la carpe, de la perche et du brochet.

Le sol, fertile, produit du blé, de l'orge, peu d'avoine, de légumes secs, de fruits et de fourrages artificiels, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin et du foin.

On importe le cinquième des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres et des volailles. On y engraisse quelques porcs. 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, des tourbières peu exploitées, des sablières et des carrières de pierre à bâtir et de taille de bonne qualité, exploitées. On y rencontre une grande quantité de coquillages fluviatiles et terrestres, des pétrifications de poissons et d'autres animaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux et de Saint-Claude. L'agriculture, le produit des fromages et la vente d'une partie de l'affouage des bois, forment leur principale ressource.

Les patentables sont : un aubergiste, 5 voituriers, 1 cordonnier, 2 maçons, 3 menuisiers et 3 marchands de grains. Il y avait en 1684, une scierie sur le bief du Ravoy, qui se jette dans le grand lac de Ronchaux. Les habitants s'occupaient presque tous, il y a quelques années, à faire de la boissellerie et des armoires dites de foire. Depuis qu'ils ont abandonné cette industrie, ils

ont singulièrement perdu de leur aisance.

Biens communaux : une église, un cimetière isolé et un presbytère à Etival, servant aussi de mairie; une maison commune au même lieu, renfermant un chalet, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves; une autre maison commune à Ronchaux, contenant un chalet, le logement d'une institutrice laïque et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 jeunes filles ; 2 fontaines à Ronchaux avec lavoirs et abreuvoirs ; 2 autres à Etival avec lavoirs et abreuvoirs; quatre places publiques, et 778^{h} 85^{a} de pâtures, terres, bois et prés, d'un rev. cad. de 2278 fr.

On fabrique dans les deux chalets, 30,000 kil. de bon fromage, façon Gruyère.

Bois communaux : 565^{h}; on coupe annuellement 9^{h} 30^{a} de bois-taillis et 50 stères de bois-sapins.

Budget : recettes ord., 6328 fr.; dépenses ord., 5831 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom d'Estival, *æstiva castra*, dérive d'un monticule que les Romains avaient fortifié. Cette station était destinée à protéger une route qui conduisait de Clairvaux ou du Pont-de-Poitte à la ville d'Antre, à Condat et à Genève. Cette voie suivait la direction de la route actuelle. Les champs qui la bordent s'appellent *sur les levées* et *au milliaire*. On ne doit plus être surpris de la découverte faite à Etival, en 1806, d'un vase en bronze plein de médailles d'argent, la plupart à l'effigie de Gordien, de Philippe, de Décius et d'Otacilla Sévéra. Parmi ces monnaies, il y en avait une frappée à l'occasion de l'apothéose de Mariniana, une autre de Gallus, une de Commode, trois de Philippe, une de Salonina Augusta, une de Gordien, une de Valérien, une de Dioclétien. Le *castrum* d'Etival était défendu par un *castellum* qui s'élevait à la place qu'occupa plus tard le château de Châtel-de-Joux. Cet obscur village paraît donc bien avoir succédé à une bourgade gallo-romaine. Toutefois, son nom, ainsi que celui de Ronchaux, *Ronchal*, n'apparaît dans les chartes qu'à la fin du XIIe siècle. Ponce, sire de Cuisel, avait donné un domaine considérable situé à Etival à l'abbaye du Miroir. L'abbé de Saint-Claude, comme propriétaire de la baronnie de Moirans ou de la terre du Grandvaux, contestait la validité de cette donation. Après de longues querelles, l'abbé de Goailles, le prieur de Gigny et celui de la chartreuse de Bonlieu, choisis pour arbitres, décidèrent les religieux du Miroir à renoncer à la libéralité du sire de Clairvaux, moyennant un cens de 12 sols estevenants. Un traité du 6 novembre 1218, mit fin à ce procès.

Seigneurie. Nous avons rappelé à l'article Châtel-de-Joux, l'association intervenue en 1234, entre l'abbé de Saint-Claude et Ponce de Cuiseaux. Par cet acte, il fut convenu que ce dernier aurait le château de Joux, à charge d'hommage envers l'abbé, et que les villages d'Etival et de Ronchaux, leur appartiendraient indivisément par moitié. D'après un terrier fait le 27 juin 1684, on voit qu'Etival et Ronchaux dépendaient de la châtellenie de Châtel-de-Joux; que les habitants devaient à l'abbé de Saint-Claude et au seigneur de Clairvaux, par moitié, un cens de 24 rez d'avoine, les lods sur les mutations d'immeubles, à raison de 2 gros et une engrogne par franc, les dîmes

de Ronchaux, à raison de onze gerbes l'une; la justice moyenne et basse, la pêche, la chasse, les cours d'eau, les corvées, les amendes étaient communs aux deux seigneurs. Le sire de Clairvaux avait seul la haute justice et le droit d'exiger le guet et garde, la revue d'armes à Châtel-de-Joux et la redevance de la porterie.

Prévôté. La prévoté de Ronchaux et Etival était possédée, depuis la fin du XIIe siècle, par une famille noble, du nom de Ronchaux. A ce fief était attaché plusieurs fermes, un moulin sous Thoiria, le droit d'exiger un fromage de chaque famille, une demi-corvée de charrue, d'instituer un prévôt, de chasser dans toute la terre de Saint-Oyan, et d'avoir une chapelle seigneuriale dans l'église de Soucia. Après l'extinction de la famille de Ronchaux, ce fief passa par acquisition à Philibert de Gonserre, écuyer, de Scey-sur-Saône, qui le transmit à Antoine de Gonserre, son neveu. Ce dernier le vendit en 1596, à Jean Mariglier de Pontarlier. Il fut acquis plus tard par M. de Laubespin, baron de l'Aigle. Il était possédé en 1790, par M. Nicod de Ronchaux, et le domaine utile en appartient encore à M. Louis de Ronchaux et à son frère, fils du dernier seigneur.

Château de Ronchaux. Il était situé au sud-est du village, sur une légère éminence, au pied d'une montagne très élevée. Il se composait d'un bâtiment de forme rectangulaire, ayant dans sa face septentrionale une tour circulaire percée de meurtrières et contenant l'escalier. Il a eté démoli en 1810.

Chevance d'Etival. Elle n'était qu'un démembrement du fief de Ronchaux. M. de Mandre, commissaire-général de la gendarmerie de Bourgogne en 1636, époux de dame Françoise de Laubespin, fit construire à Etival une maison seigneuriale qu'il habitait quelquefois. Sa veuve y fixa sa résidence ordinaire et y mourut en 1667. Cette chevance fut acquise des héritiers de cette dame, par M. de Maisod. Marie-Josephe-Françoise de Maisod, la porta en dot à Eléonore-Bénigne-François du Pasquier, seigneur de la Villette, son époux. M. de la Villette la vendit, le 12 août 1713, à Antoine Regaud, avocat au parlement, président en la juridiction des gabelles de Saint-Claude. M. Joseph de Roux, vicomte de Trelay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur pour sa Majesté du fort Saint-André de Salins, et Mme Guillaume de Poligny, son épouse, obtinrent de l'abbé de Saint-Claude et de M. de Beauffremont, le droit de retrait féodal, et furent subrogés à l'acquisition de M. Regaud, par acte du 10 novembre 1715. Les héritiers de M. de Roux ont possédé ce fief jusqu'à la suppression du régime féodal.

Château. Le château d'Etival n'avait rien de féodal. C'était une vaste maison entourée d'un jardin et d'un verger clos de murs, avec une ferme à côté. Il occupait le centre du village. Il a été démoli, et sur ses ruines s'est élevée une ferme qui appartient aujourd'hui à M. de Ronchaux.

Maladrerie. Il existait un hospice pour les lépreux dans la contrée dite *au Malandrier*. On en a retrouvé les fondations il y a quelques années.

Eglise. Etival et Ronchaux dépendaient de la paroisse de Soucia. L'éloignement de l'église et la difficulté des chemins engagèrent les habitants à construire une chapelle dans leur village et à salarier un chapelain. L'érection de cette chapelle eut lieu au mois d'octobre

1414, à Etival, sous le titre de l'Assomption de la sainte Vierge. Un décret de l'archevêque de Besançon du 29 avril 1780, érigea cette chapelle en cure indépendante de celle de Soucia. L'édifice actuel a été construit en 1829, et continue d'être placé sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août; il est orienté et se compose d'un clocher, d'une tribune, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-circulaire et de deux sacristies. Le clocher est couronné par un dôme élégant couvert en tavaillons. Les nefs sont voûtées à arêtes, décorées de colonnes et de pilastres de l'ordre de Pestum, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux des voûtes. On remarque dans cette église un maître-autel en marbre de couleurs variées, un beau tabernacle aussi en marbre et deux reliquaires très anciens ouvragés avec art.

Evènements divers. Les dévastations causées par les protestants de la Suisse, au XVIe siècle, les guerres du XVIIe siècle, avaient complètement ruiné Etival et Ronchaux. Les maisons, dispersées çà et là, devinrent toutes la proie des flammes. Ce n'est que depuis la réunion de la Franche-Comté à la France, que ces deux villages ont profité des douceurs de la paix pour se reformer.

Biographie. Il n'y a peut-être pas de lieu dans le Jura où la piété et la foi soient restées plus vives que dans la paroisse d'Etival. Il en est sorti et il en sort encore un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieuses. Ce village est la patrie de Joseph-Augustin *Mathieu*, capitaine décoré (1775-1841), qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'empire.

Bibliographie. Annuaires du Jura, 1841 et 1845. — Archives de la préfecture.

—

L'Etoile, *Stella*, *Puy de Saint-Cornière*, *Puy de Saint-Corneille*, *l'Estoile*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, perc. de Ruffey; succursale; à 6 kil. de de Lons-le-Saunier.

Altitude : 292^{m}.

Le territoire est limité au nord par Quintigny, Saint-Germain et Plainoiseau; au sud par Saint-Didier, Montmorot et Villeneuve-sous-Pymont; à l'est par Plainoiseau et le Pin; à l'ouest par Quintigny. Pise et Persange font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Lons-le-Saunier par Savagna, à Quintigny, au Pin et à Feschaux; par le ruisseau de Saint-Didier ou de Gerland, qui y prend sa source, et par celui du Grand-Etang.

Pop. en 1790, 532 hab.; en 1846, 688; en 1851, 695, dont 343 hom. et 352 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 111 hab.; 129 maisons, savoir : en Vallière, 44; en Chevaltière, 58, et en Montbourgeau, 27; 163 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1658.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques et ouvriers à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1810 : surf. territ. 615^{h}, divisés en 1747 parcelles que possèdent 264 propriétaires, dont 132 forains; surf. imp. 584^{h}, savoir : 208 en vignes, 182 en terres lab., 101 en prés, 39 en bois, 28 en friches, 7 en pâtures, 6 en vergers, 5 en jardins, 4 en sol de bâtiments, d'un revenu cadastr. de 34,383 fr.; cont. dir. en princ. 4695 fr.

Le sol produit du blé, de l'avoine,

du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels, des mûriers, des vins rouges et blancs.

Les vins blancs sont très renommés. Les produits de certains clos sont comparables aux bons vins de Champagne.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres, des cochons et des volailles. 20 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On exporte les quatre cinquièmes des vins et on importe les trois quarts des céréales.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à chaux, à bâtir et de taille; on y rencontre une immense quantité de débris de l'étoile de mer arborescente, ou tête de Méduse.

Il y a une fruitière louée par les sociétaires, dans laquelle on fabrique annuellement 1000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère construit en 1840, deux maisons de pâtre, une maison d'école de filles, contenant le logement d'une institutrice religieuse de l'ordre de la Providence, dont la maison principale est à Portieux, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves; une autre maison commune adhérente à l'église, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves; 4 fontaines, dont une avec lavoir, un pont en pierre et 51^{h} 89^{a} de pâtures et terres, d'un rev. cad. de 882 fr.

Budget : recettes ord., 3143 fr.; dépenses ord., 3143 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de l'Etoile est enchâssé dans un frais et étroit vallon, comme dans un champ d'émeraudes. Ce sont, en bas, de vertes prairies, des vergers touffus, de jolies villas mêlées à des massifs de verdure; plus haut, des côteaux tapissés de vignes, ailleurs enfin, des montagnes couvertes de bois. Du haut du mont Musard, que couronnaient jadis un bourg et un château, ou du mont Geneset, la vue erre au loin sur de ravissants paysages. On distingue à l'ouest la plaine fertile qu'arrosent les belles eaux de la Seille, et où s'épanouissent aux rayons du soleil de populeux villages; plus loin, le plateau de la Bresse, avec ses étangs, ses forêts, ses champs de cultures variées, le bassin de la Saône, et à l'horizon les côtes de la Bourgogne. Du côté opposé, la scène change : on voit à ses pieds une suite de collines courant en tout sens et venant se heurter contre la première chaîne du Jura. Elles ressemblent aux vagues d'une mer agitée, qui se brisent contre le rivage. Les pics les plus élevés se terminent par des ruines pittoresques de châteaux ou de chapelles. A quelle époque remonte l'origine de l'Etoile? Les documents nous manquent pour résoudre la question, mais il reste sur le sol des traces ineffaçables, qui aujourd'hui laissent entrevoir une partie de son histoire anté-romaine. La topographie locale présente dans sa nomenclature de si nombreux hellénismes, que nous nous bornerons à signaler les plus caractéristiques. Le mont Geneset semble tirer son nom de *Genesius*, surnom de Neptune, comme auteur de la généra-

tion, ou de *Genetheus*, Jupiter. Le hameau de *Pise* ne rappelle-t-il pas le souvenir de la ville de Pise, en Italie, fondée par les Piséens du Péloponèse, ou de celle de Pise en Elide? Le bois de Bey, Montarbey nous relèvent l'existence d'un temple consacré à *Belenus*, l'Apollon gaulois. Cette vouivre, qui chaque soir sortait du château, pour venir se désaltérer à la fontaine du Bonhomme; cette fête du solstice d'été, célébrée chaque année, le 24 juin, par des feux de joie sur la montagne; ces rondes nocturnes de belles dames autour du pont de Gerland, ce drack, ou cheval blanc emportant dans les airs le voyageur attardé; ces réunions fréquentes de sorciers dans le bois de la Chasnée; ces vertus merveilleuses attribuées à la source de la *Fontaine-des-Dames*, qui jaillit du flanc septentrional de la montagne du Montmusard, sont autant de traditions sorties de la théogonie celtique. Le sommet de cette montagne, à la jonction de quatre vallées, dut servir, avant la conquête, de point de ralliement aux peuplades d'alentour et de lieu d'abri pour y mettre leurs effets les plus précieux en temps de guerre. Les Romains ne négligèrent pas un poste aussi important, et y élevèrent probablement un camp et un fort. Plusieurs circonstances confirment cette opinion. Le nom de Montmusard, *Mons Musarum*, dérive de la langue latine. A côté de Dijon, ville qui s'est formée à la place d'un camp qu'occupèrent les légions de César, existent aussi le clos et la fontaine de Montmusard. Le *camp de l'Etoile*, près d'Amiens, était assis sur un plateau de forme absolument identique à celui sur lequel s'élevaient le château et le bourg de l'Etoile. Au pied de la montagne est un vaste espace appelé le Champ de Mars, *Campus Martis*. Un fait encore plus significatif, c'est qu'on trouve éparses sur la colline, des médailles consulaires et impériales. Les fossés et les retranchements du camp auront pu se confondre plus tard avec les fortifications du bourg. Les champs pourris, *campi putridi*, ont dû être le théâtre d'un combat sanglant, ou servir de cimetière à l'époque gallo-romaine. Le *Montceau* ne serait-il pas l'emplacement d'un vaste *tumulus*? Ce nom le ferait snpposer. Les Chases, *casaliæ*, indiquent des habitations détruites. Après la chute de l'empire et l'établissement du christianisme, la montagne de Montmusard fut appelée le *Puy de Saint-Cornière* ou de *Saint-Corneille*. Le mot puy dérive de l'aquitain *puich* ou *puech*, signifiant *hauteur*, *éminence*. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le rocher sur la pente duquel est bâtie la ville du *Puy-en-Velay*, dont parle déjà Grégoire de Tours au VIe siècle, s'appelait aussi le Puy de Saint-Corneille ou le mont Corneille. Le premier titre qui fasse mention de ce lieu est l'acte par lequel Hugues II, archevêque de Besançon, donna, en 1076, à Dieu, à sainte Marie, à saint Valérien, à saint Philibert, à Pierre, abbé du monastère de Tournus, et enfin, à Guillaume de Montmoret, sacristain de la même abbaye, l'église de Saint-Corneille, avec celle de Saint-Didier, ainsi que la dîme sur ces territoires. Dans cette charte, le donateur menace d'anathème perpétuel et du supplice de Dathan et d'Abiron en enfer, quiconque aurait la témérité de contrevenir à ses dispositions.

Seigneurs. Guillaume, comte de Vienne, d'Auxonne et de Mâcon, était frère de Rainaud III, comte

souverain de Bourgogne. Il eut pour son apanage de vastes possessions dans la partie du comté qui forme aujourd'hui le département du Jura. Il mourut le 27 septembre 1155, laissant de Poncelle, fille de Thiébaud, sire de Traves, son épouse, deux fils, Etienne Ier, tige de la seconde maison de Chalon, et Gérard, qui continua celle de Vienne et de Mâcon. Le partage qui intervint entre ces deux frères fut conçu en termes si vagues, si généraux, que des querelles sur les limites et la mouvance de leurs fiefs se renouvelaient chaque jour entre leurs enfants et descendants. En 1250, Jean de Chalon, dit le Sage, fit construire un château sur la montagne de Saint-Corneille, en prétendant qu'elle faisait partie de sa baronnie d'Arlay. Guillaume III, fils de Guillaume II de Vienne et de Scolastique de Champagne, la considérait comme une dépendance de ses seigneuries de Montmorot et de Pymont et demandait avec instance la destruction de cette nouvelle forteresse. Après avoir longtemps guerroyé, ces deux princes se décidèrent à soumettre leurs difficultés à des arbitres et à faire un traité de paix Par un acte du mois d'octobre 1253, il fut convenu entre autres choses, que Jean de Chalon resterait propriétaire de tout le Puy de Saint-Corneille, et qu'il aurait le droit d'acquérir par achat, par don ou par échange, tout ce que le comte de Vienne ou ses gens possédaient sur le revers de la montagne, d'après l'estimation qui serait faite par quatre chevaliers, savoir : Humbert de Monnet, Jean de Pusie (Pise), Aymon de Poligny, dit le Jeune, et Jacques de la Tour. En cas de désaccord entre ces arbitres, tous pouvoirs furent donnés à Amey, sire de Montfaucon et Thiébaud, sire de Neufchâtel, pour statuer en dernier ressort. Afin d'éviter de nouvelles violences, il fut stipulé que si d'autres querelles s'élevaient entre les parties contractantes, on ne prendrait plus les armes pour les vider, et qu'on devrait s'en rapporter à la décision des personnages qu'ils avaient choisis pour leurs juges. Ce traité peint bien les mœurs féodales au XIIIe siècle. Jean de Chalon avait pris les précautions les plus sages pour écarter après sa mort les difficultés que pourrait faire naître le partage de son opulente succession. Il avait réglé de son vivant les lots de chacun de ses enfants. A peine eut-il fermé les yeux cependant, que ses fils, tous plus turbulents et plus ambitieux les uns que les autres, se plaignirent de la part qui leur avait été faite. Ils étaient sur le point d'en venir aux mains, la lutte même était déjà engagée entre eux, pour obtenir la réparation des prétendues injustices de leur père, lorsque leurs oncles, Etienne, sire d'Oiselay et Simon de Joinville, auxquels s'adjoignit Richard, sire de Montbéliard, intervinrent et les forcèrent à accepter leur arbitrage. Ces trois grands seigneurs commencèrent par mettre sous leurs mains tous les fiefs en litige, sauf à les attribuer plus tard aux enfants des différents lits de Jean de Chalon, selon leurs droits. Par une sentence du mois de mai 1269, Simon de Joinville déclara que le château de l'Etoile devait être considéré comme une dépendance de la baronnie d'Arlay, et en remit la possession à Jean de Chalon-Arlay Ier, sire de ce lieu. Ce dernier en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1315 et le laissa à Hugues de Chalon-Arlay Ier, son fils aîné. Hugues de Chalon en donna l'usufruit, à titre

de douaire, à Béatrix, fille d'Humbert de la Tour-du-Pin, dauphin du Viennois, son épouse. Après la mort de son mari (1322), cette dame vint habiter ce château et continua d'y résider pendant sa vie. Elle y testa, et mourut en 1338. Jean de Chalon-Arlay II, fils aîné de Hugues, l'obtint dans son lot et le laissa, en 1362, à Louis, sire d'Arguel et de Cuiseaux, le troisième de ses fils. Louis avait épousé, en 1360, Marguerite, fille de Philippe de Vienne, seigneur de Pymont. Pour apaiser les querelles que lui suscitait chaque jour Guy de Vienne, frère de son épouse, il lui céda la seigneurie de l'Etoile en 1363. Guy de Vienne, le plus violent chevalier de son temps et le désespoir de sa famille, était tellement gonflé d'orgueil, qu'il se refusait à reconnaître toute espèce de suzeraineté sur ses domaines. Il avait conçu une haine si violente contre Hugues de Chalon-Arlay II, qu'il chercha tous les moyens possibles pour le faire mourir. Un jour, il tenta de l'empoisonner. N'ayant pas réussi, il trouva un prétexte pour l'attirer en son château de l'Etoile. Après lui avoir fait mille protestations d'amitié, il le mena à l'écart pour lui faire des confidences. Tout-à-coup il le saisit par le corps et le tint suspendu au bord de la plate-forme, prêt à le précipiter dans l'abîme. Hugues de Chalon, secouru à temps, échappa à la mort et s'enfuit avec ses gens. Sa vengeance ne se fit pas attendre. Il dirigea une chevauchée contre le château de l'Etoile, s'empara de Guy de Vienne et le fit enfermer dans son château de Rochejean. Toutefois, cédant aux prières de Marguerite de Vienne, d'Amé, comte de Savoie, de l'amiral Jean de Vienne, de Guillaume III de Vergy, archevêque de Besançon et de l'abbé de Faverney, il voulut bien le relâcher (1375), à condition qu'il s'exilerait au-delà des mers, qu'il renoncerait pour jamais à ses forteresses de Chevreau, de l'Etoile et de Ruffey, qui seraient dès lors du fief de ce prince et demeureraient dans la main de Marguerite de Vienne, sa sœur consanguine « jusqu'à l'âge parfait de ses enfants. » Guy fut obligé d'accepter ces humiliantes conditions. Il s'y soumit par une déclaration du 15 mars 1376 (v. st.). Au moment de partir pour Jérusalem, il autorisa sa sœur à marier Marguerite de Vienne, la seconde de ses filles, à qui bon lui semblerait et à lui assigner la terre de l'Etoile pour dot. Les intentions de Guy de Vienne ne furent pas exécutées. Jeanne, sa fille aînée, épousa Guillaume de Rougemont, chevalier, seigneur d'Usies, et Marguerite, son autre fille, fut alliée à Vauthier de Frolois, seigneur de Saint-Germain-du-Plain. Les deux sœurs possédèrent la terre de l'Etoile, par moitié, et en firent hommage au sire d'Arlay en 1382 et 1384. Marguerite mourut en 1388, laissant trois enfants de son mariage avec Vauthier de Frolois; Huguette, mariée plus tard à Thomas de la Rochelle; Marguerite, épouse de M. de Neufville, et Jeanne, morte sans postérité. Jeanne de Vienne et Guillaume de Rougemont, moururent tous deux en 1389, laissant deux enfants mineurs, *Jeanne* et *Humbert*, sous la tutelle de Humbert de Rougemont, leur aïeul. Ce dernier reprit de fief du sire d'Arlay, au nom de ses pupilles, le 28 avril 1389, en présence de Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard, de Jean de Doubs, chevalier, et de Pierre du Pin, écuyer. Jeanne de Rougemont fut mariée à

Aimé de Montarbey, fils de Jean de Montarbey, chevalier. Dans son contrat de mariage, Humbert de Rougemont lui constitua une dot de 1100 florins d'or, pour tous les droits qu'elle pouvait prétendre dans sa succession, dans celle d'Alix de Neufchâtel, son aïeule, et dans celles de ses père et mère. En paiement de cette somme, il lui assigna, sous la réserve de rachat perpétuel, la moitié provenant de Jeanne de Vienne dans la terre de l'Etoile. Le 14 mai 1401, Aimé de Montarbey, sire de Larnaud, en fit le devoir de vassal envers le sire d'Arlay. Lorsque le jeune Humbert II de Rougemont eut atteint sa majorité, il s'empressa de payer à sa sœur les 1100 florins, montant de sa dot, et rentra dans la propriété de la moitié de l'Etoile. Il en fit hommage au seigneur d'Arlay, le 5 mars 1410. Le 28 mars 1429 (v. st.), il consentit à céder ses droits à Louis de Chalon-Arlay III, moyennant une rente annuelle de 110 livres, assignée sur les salines de Salins. Louis de Chalon avait pour écuyer Jean Fosseux *Alias* Guyon de Lons-le-Saunier, auquel il portait le plus vif attachement. Il en avait reçu de nombreux services dans son voyage du Languedoc en 1419. Le 21 janvier 1447 (v. st.), il lui donna ce qu'il avait acquis d'Humbert de Rougemont. Les trois filles de Marguerite de Vienne et de Vauthier de Frolois, avaient vendu à rachat perpétuel, en 1403, la moitié qui leur appartenait dans la terre de l'Etoile, à Jean de Chalon-Arlay III. Cette aliénation avait été faite à vil prix. Jeanne, l'une des sœurs, mourut peu de temps après. Marguerite et Huguette remboursèrent, en 1412, au prince d'Orange, le prix qu'elles avaient reçu de lui et rentrèrent dans leur propriété. En même temps, Huguette vendit sa part à Jean de Château-Morand, qui lui avait fait des offres avantageuses. Marguerite, épouse de M. de Neufville, conserva ses droits et les transmit à Emard et Huguenin de Neufville, ses enfants. Le 14 juillet 1464, Jean Guyon se rendit acquéreur des portions qui appartenaient à ces derniers et aux héritiers de Jean de Château-Morand, et devint ainsi seul propriétaire de l'Etoile. Il transmit cette seigneurie à Anne, dite la *Blonde*, sa fille unique, qui épousa Louis Guyon de Lons-le-Saunier, son cousin germain. Pierre Guyon, leur fils, se qualifiait de seigneur de l'Etoile en 1498. Il s'était allié à Marguerite de Bernaud. Cette dame jouit de l'Etoile, à titre de douaire, jusqu'à sa mort, arrivée en 1519. Les enfants de Claude et d'Etienne du Vernois d'Arbois, succédèrent, en qualité de légataires universels, à tous les biens délaissés par Pierre Guyon. Simon du Vernois, l'un d'eux, chevalier, gentilhomme de la maison de l'empereur Charles V, épousa Françoise du Vernois, et ce mariage eut pour effet de réunir toute la terre de l'Etoile sur leurs têtes. Françoise du Vernois, héritière de son mari, donna toute sa fortune, en 1584, à Claude-François de Fouchier, baron de Savoyeux, son parent éloigné. Ce seigneur épousa *Rénée*, fille de Philibert de Vautravers, seigneur de Domblans et de Jeanne de la Chambre et mourut en 1524, en laissant une succession très obérée. Nicolas de Thomassin, seigneur de Mercey, provoqua la vente par décret de ses biens et l'adjudication de la terre de l'Etoile fut tranchée, le 15 novembre 1625, à Emmanuel-Philibert de Fouchier, l'aîné de ses fils. Ce dernier laissa pour seul enfant Claude-

Alexandre de Fouchier de Genève, marquis de Lullin, qui se ruina à son tour. Ses domaines furent acquis par décret au bailliage de Besançon en 1688, par François-Emmanuel de Fouchier de Genève, marquis de Lullin. Ce gentilhomme n'ayant pas de postérité, institua pour son héritier Joseph-Marie d'Alinge de la Chambre, de Seyssel, marquis de Coudrey, d'Aix, de Lullin, comte de Langen, d'Apremont et de Montréal, seigneur de Publy, chevalier, gentilhomme du duc de Savoie, capitaine des gentilshommes de sa garde, maréchal de ses camps et armées et cornette blanche de Savoie. Ce seigneur vendit l'Etoile, le 22 septembre 1700, à Gabriel-Philibert de Binand, de Joux, de Grammont, baron de Châtillon-Guyotte, seigneur de Chambéria, Charrin, Vellefaux, Roche, etc. Gabrielle-Charlotte-Françoise-Suzanne, fille de Gabriel-Philibert de Grammont, l'une des plus belles personnes et des plus riches héritières de son temps, s'éprit du marquis du Cheylard, officier brillant, mais sans fortune, alors en garnison à Lons-le-Saunier. Elle l'épousa malgré la volonté de ses parents et lui légua sa fortune entière. Son testament fut attaqué par ses héritiers. Une transaction intervint le 10 février 1751, entre le marquis du Cheylard et le baron Claude-Louis-Maximien d'Isselin de Lanans, d'après laquelle l'Etoile fut attribuée au marquis. M. du Cheylard qu'aucun lien ne retenait dans la province, vendit les domaines qu'il y possédait. M. Jeannin, subdélégué de l'intendant de Franche-Comté, à Lons-le-Saunier, acheta la seigneurie de l'Etoile. Ses héritiers la revendirent plus tard à M. de Longeville. M. le comte de Richard d'Ivry, ancien officier de cavalerie, la possède aujourd'hui par son mariage avec Mlle Emilie de Longeville.

Seigneurie. La seigneurie de l'Etoile, décorée du titre de baronnie, comprenait le bourg et la ville de ce nom, Plainoiseau, Jonay, la grange de Brenans, et Quintigny, avant la vente de ce village, faite par M. Claude-François de Fouchier à M. de Beaurepaire. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, sur ses sujets et sur le territoire, les amendes de justice, les épaves, l'impôt des quatre cas et la banalité des fours. Il avait le droit d'instituer un bailli, dont les sentences se portaient par appel devant le bailli d'Arlay, un prévôt châtelain, un scribe et des sergents. Les habitants avaient reçu de Jean de Châlon-Arlay Ier, en 1295, une charte de franchises, d'après laquelle ils pouvaient élire deux prud'hommes pour l'administration des affaires communes. Ils devaient l'ost et la chevauchée pendant vingt-quatre heures, à leurs dépens, le guet et garde au château et l'entretien des murailles du bourg. Ils pouvaient chasser, mais il leur était défendu de détruire les cerfs, les biches, les chevreaux, les sangliers, les lièvres, les perdrix et les faisans avec des armes à feu, des engins et des lacets. Ils ne pouvaient se réunir pour danser, jouer aux cartes, aux dés ou à d'autres jeux, sans la permission du seigneur. Ils avaient le droit de couper du bois mort, pour leur usage seulement, dans les forêts de la seigneurie, d'écorcer les chênes et de mener paître leur bétail dans les bois. La glandée s'amodiait, et le prix en appartenait par moitié au seigneur et à la communauté. La banalité des fours fut éteinte en 1693, moyennant un cens de 10 sols par feu. Lorsque les rai-

sins étaient mûrs, chaque famille devait en offrir un panier des plus beaux à la dame du lieu.

Fiefs divers. Il y avait plusieurs fiefs importants répandus dans la seigneurie de l'Etoile. L'un d'eux appartenait en 1269, à Renaud de Falletans. Un autre appartenait à Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, qui le transmit à Renaud, comte de Montbéliard, l'un de ses fils. Renaud l'inféoda à Jean de Bornay, et le céda, à titre d'échange, en 1304, à Jean de Chalon-Arlay Ier, son oncle, en ordonnant à Jean de Bornay, de reconnaître ce dernier pour son suzerain. La famille Pelissonnier en possédait un autre qui passa par une alliance à M. de Grain de Saint-Marsault. M. Benoît de Sappel avait aussi, en 1700, une chevance à laquelle étaient attachés différents droits seigneuriaux.

Fief de Persange. Après avoir longtemps appartenu aux descendants de Jean de Bornay, ce fief décoré plus tard du titre de baronnie, passa à la fin du XVIIe siècle, à M. Antoine de Laurencin, comte de Beaufort, qui le transmit à M. Philippe de Laurencin, son fils. Il arriva ensuite par une alliance à M. Jousserandot. M. Goyet de Savy en est actuellement propriétaire, par son mariage avec Mlle Jousserandot. Le château de Persange, de construction moderne, occupe un site délicieux. Sa construction est monumentale. Un parc magnifique l'environne. C'est une des belles résidences de notre département.

Fief de Pise. Il fut possédé dans l'origine par une famille noble qui en portait le nom. Jean de Pusie (Pise), était un des témoins du traité intervenu en 1253, entre Jean de Chalon et Guillaume de Vienne. Il appartenait, au moment de la révolution, à M. le marquis de Pillot, et se trouve aujourd'hui, par acquisition, entre les mains de Mme la douairière de Ronchaux. Pise est une élégante demeure, embellie par un jardin et des bosquets plantés avec beaucoup d'art.

Château, bourg et ville. Le château de l'Etoile occupait le sommet occidental de la montagne de Montmusard et remplaçait probablement un fort plus ancien, puisque dans une charte de l'an 1260, Jean de Chalon le qualifiait de château-neuf, *castrum novum*. A ses pieds s'étendait jusqu'à Larnaud un bois de haute futaie, de trois mille journaux (1000 hectares), appelé le Grand-Troussent, le Petit-Troussent et la Pièce-Rouge. Un chemin pavé, étroit et tortueux suivait les contours de la montagne et conduisait à une tour massive percée d'une porte défendue par une herse et un pont-levis. Au centre d'une cour assez vaste, s'élevait un bâtiment carré, flanqué de quatre tours circulaires, de 8^m de circonférence. Derrière, était une haute tour ronde servant de donjon. Une ceinture de murailles et de fossés, avec des tours aux angles, enveloppait le tout. A côté de cette enceinte, au sud, se trouvaient l'église paroissiale et le prieuré de Saint-Corneille. Au nord était le presbytère. Un bourg considérable couvrait le plateau de la montagne, à l'est du château. Il était entouré d'une muraille épaisse, qui semblait faire corps avec le rocher et en être la continuation. Une seule porte y donnait accès. Une suite de maisons, suspendues contre les flancs de la montagne, bordait le chemin qui conduisait au château et formait un faubourg, au centre duquel était une chapelle dédiée à sainte Anne, dont l'emplacement porte le nom de *Vi-*

gne des Bouchets. Le fond du vallon était occupé par plusieurs groupes de chaumières qu'on appelait *la Ville*. La défense du château et du bourg était confiée à un capitaine châtelain, ordinairement choisi dans la noblesse du pays. Cette charge était remplie en 1494, par Aimé de Beaufort, et de 1632 à 1650, par Claude Lallemand. Le bourg était habité par plusieurs familles nobles, par une nombreuse bourgeoisie, à laquelle étaient confiés les offices de judicature, par des juifs et des artisans. Du bourg et du château, il ne reste que quelques pans de murs. La dernière maison a été détruite en 1650. M. le comte de Richard a fait du presbytère une belle *villa* qu'il habite quelquefois. Le village a gagné à la destruction du bourg. Plusieurs familles du duché de Bourgogne sont venues s'y fixer dans le cours du XVIIe siècle. Nous ne connaissons pas de villages qui réunissent autant de maisons de plaisance que l'Etoile. On y remarque le château de Persange, les habitations de Mme de Ronchaux, de M. de Sappel, de Mmes Mignerot, de Mme Mazuyer, etc. Les carmes de Clairvaux y avaient un beau domaine, qui a été vendu en 1793.

Evènements divers. Il est à croire que les Routiers, qui s'emparèrent du château de Pymont en 1362, ont aussi occupé l'Etoile. Nul titre cependant le constate. En 1451, le château et le bourg furent en partie consumés par un incendie. A la suite de ce sinistre, Anne Guyon, dite la Blonde, voulut contraindre ses sujets à rebâtir son manoir ; mais les habitants s'y refusèrent, et leur cause triompha devant le bailli d'Aval. Les protestants de France, s'avancèrent, au mois de septembre 1578, jusqu'à l'Etoile, et y commirent les plus grands excès. Les paysans avaient pris les armes et s'étaient rangés sous la bannière de M. de Chaignez, qui défendait le château avec une faible garnison. Ils durent céder devant le nombre. Le vaillant capitaine Junet de la Rivière, à la tête d'une compagnie de cent arquebusiers, assiégea les huguenots dans le château, les força à se rendre et les chassa du pays. Par un acte daté de son camp de Conliège, le 19 août 1595, Henri IV donna une lettre de sauvegarde à Claude-François de Fouchier, et défendit à ses officiers et soldats, de commettre aucun dommage dans la seigneurie de l'Etoile, à condition que ce seigneur resterait neutre. Au mois de juillet 1637, le duc de Longueville fit le siége du château. Il s'en empara et envoya la garnison prisonnière en Béarn. En 1846, la suette milliaire sévit pendant douze jours dans le village et y fit plusieurs victimes.

Prieuré. Lorsque l'abbaye de Tournus eut reçu, en 1076, l'église de Saint-Corneille de l'archevêque de Besançon, elle envoya une colonie de ses religieux dans le village pour y fonder un prieuré. Le mercredi après la Saint-Mathieu 1260, Jean de Chalon l'Antique fonda dans ce nouveau monastère un anniversaire pour le salut de son âme et pour celle de Laurette de Commercy, son épouse, et déclara qu'il voulait qu'il y fût entretenu six religieux à perpétuité. Il donna à cet effet 20 livres estevenantes de rente annuelle, assignées sur le revenu de la chaudière des aumônes à Lédon (Lons-le-Saunier), quatre charges de sel et dix muids de vin, à la mesure de Château-Chalon, à prendre dans ses vignes de l'Etoile. Le nombre des moines de ce prieuré ne tarda pas à être réduit à quatre, par suite des

dispositions faites en 1264 par le même prince; et peu de temps après, les revenus en furent affectés à l'entretien de l'inquisiteur de la foi, dominicain qui résidait à Besançon dans le couvent de son ordre. Le prieuré cessa dès lors d'être habité; il devint rural et la nomination du prieur fut réservée au pape. Henri de Vaux était prieur en 1539; Pierre d'Ugna, réfecturier de Gigny, en 1570, et M. de Marnix, infirmier de l'abbaye de Saint-Claude, en 1760. La garde du monastère appartenait au seigneur. La maison prieurale était près de l'église. Tombant en ruine à la fin du XVIIe siècle, elle fut rebâtie dans le village et vendue nationalement le 18 juin 1793, à M. Jean-Louis Combette, de Lons-le-Saunier, moyennant 10,100 fr. Les descendants de M. Combette en jouissent aujourd'hui.

Eglise. L'église prieurale et paroissiale de Saint-Corneille occupait le sommet de la montagne de Montmusard et s'élevait près du château. Elle se composait de trois nefs, d'une chapelle seigneuriale, dédiée à sainte Anne, et d'une autre chapelle à la nomination des seigneurs de Persange, dédiée à l'Annonciation Notre-Dame. Une confrérie de saint Vernier y faisait ses exercices. Le cimetière entourait l'église. Cet édifice tombant de vétusté en 1812, les habitants résolurent de le démolir et de reconstruire une nouvelle église dans le centre du village. Ce monument est comme celui qui l'a précédé, sous le vocable de saint Corneille, pontife, dont on célèbre la fête le 16 septembre. Il se compose d'une nef voutée en ogive, de deux chapelles, d'un chœur et d'une sacristie, sur laquelle s'élève un clocher couronné par un dôme. Il a été restauré en 1851. On y remarque un bel autel en marbre bleu et blanc, un bon tableau, provenant de l'ancienne chapelle seigneuriale, qui représente la Vierge, l'enfance de Jésus et celle de saint Jean; la tombe de Jacques-Joseph Trouillet, ancien curé d'Ornans, doyen de l'académie de Besançon, docteur en théologie, mort en 1809, à l'âge de 95 ans, et celles de deux anciens curés de l'Etoile. Le cimetière renferme les tombes de M. Marie-Gabriel Mazuyer, célèbre professeur de chimie à la faculté de médecine de Strasbourg, né en 1761 et mort en 1849; de M. François-Aimé Thiéry de Franqueville, colonel d'état-major en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, mort en 1850; de M. Louis Jousserandot, baron de Persange, né en 1779, mort en 1830, et de Jean-Charles Petetin, ancien officier de marine, mort en 1839.

Commanderie de Girefontaine. Guy de Falletans s'étant fait templier dans la commanderie de Dole, Thiébaud, son père, fit donation à cette maison, en 1183, d'une partie du fief qu'il avait à l'Etoile, pour y fonder une succursale. Ce nouveau temple fut appelé la commanderie de Girefontaine et fut dédié à saint Georges. En 1254, Jean de Chalon l'Antique céda au maître et aux frères du temple de Girefontaine, le cens annuel de 150 livres estevenantes, à prendre sur les sauneries de Salins, pour leur tenir lieu de tous les meix et hommes qu'ils avaient sur la montagne de l'Etoile, qu'il reçut en échange, en stipulant que la commanderie continuerait de jouir des biens et des hommes qu'elle avait en *Valière*. La garde de ce prieuré appartenait au seigneur. Les officiers de justice de la baronnie y tenaient leurs assises le jour de fête de saint Georges, pour

recevoir le serment du commandeur ou de son représentant, des gardes et messiers de l'Etoile, Plainoiseau, Jonay et Brenans. Chaque année, les jours de fêtes de Pâques et de Saint-Georges, il se faisait un pèlenage à Girefontaine, qui attirait une foule d'étrangers. De si graves abus finirent par s'y commettre, qu'il fallut instituer des gardes pour les réprimer. On les payait avec les oblations que des fidèles pieux déposaient devant la statue de saint Georges. La maison du temple fut ruinée par les huguenots en 1578. Il ne restait qu'une petite chapelle, qui a été vendue avec dix journaux de terre à l'entour, le 18 juin 1793, à Claude-André Delhomme, de Lons-le-Saunier, moyennant 50,000 fr. en assignats. Cette propriété appartient aujourd'hui à M. le docteur Bouillaud.

Biographie. L'Etoile est la patrie : 1° de Jean-Jacques *Bonvalot*, chevalier, premier président du parlement de Dole, mort le 22 novembre 1667. Le marquis d'Ienne, Philippe de la Baume-Saint-Amour, voulut lui faire cadeau d'une cassette richement ornée, qui renfermait les titres honorifiques de la famille Bonvalot de Besançon. M. Bonvalot la lui renvoya, disant que ces titres lui seraient inutiles, puisqu'il ne descendait pas de la même famille, quoiqu'il portât le même nom ; que la sienne était originaire de l'Etoile, où ses prédécesseurs n'avaient jamais rempli que les charges de procureurs, de châtelains et de baillis ; 2° de Jean *Coytier*, père de Jacques Coytier, célèbre médecin du roi Louis XI ; 3° et de M. le commandant Goy, en activité de service, auteur du plan de la Rochelle.

Bibliographie. Annuaire du Jura, 1842. — Archives de M. le prince d'Aremberg, à Arlay ; archives de M. le comte de Richard, à l'Etoile.

—

Etrepigney, *Estrapigney*, *Estrepigney*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Dampierre, bur. de poste d'Orchamps ; succursale ; à 6 kil. de Dampierre, 18 de Dole et 70 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 260^{m}.

Le territoire est limité au nord par le Doubs, qui le sépare de la Barre et d'Orchamps ; au sud par la forêt de Chaux, qui le sépare de Chissey, Châtelay et Germigney ; à l'est par Plumont et Rans ; à l'ouest par Plumont, la Bretenière et Our. La Châtelaine, Cinq-Cents, le Moulin et les Baraques du 6e triage de la forêt de Chaux, font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Orchamps, à Rans, à Plumont et à la Bretenière ; par le Doubs, le ruisseau de la Doulonne et celui de la Vaine-Raie.

Popul. en 1790, 736 hab. ; en 1846, 798 ; en 1851, 795, dont 384 hom. et 411 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 55 hab. ; 178 maisons, savoir : dans la rue d'Orchamps 10, dans la rue derrière l'Eglise 15, dans la rue de la Chirelle 16, dans la rue du Bois 27, dans la rue Gardée 15, dans la rue du Cuchot de la Ville 31, dans la rue de Fontaine 9, dans la Grande-Rue 10, dans la rue du Presbytère 7, dans la rue des Maréchaux 13, au Moulin 1, à Cinq-Cents 16, à la Châtelaine 1, aux Baraques 7 ; 229 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1602.

Cadastre exécuté en 1809 : surf. territor. 1428^{h}, divisés en 2745 parcelles que possèdent 261 propriétaires, dont 57 forains ; surf.

imp. 297^h, savoir : 175^h en terres lab,, 86 en prés, 19 en pâtures, 5 en sol et aisances de maisons, 4 en jardins, 3 en vignes, d'un rev. cad. de 18,049 fr.; cont. dir. en princ. 3285 fr. La surface non imp. se compose de 1131^h, faisant partie de la forêt de Chaux.

Le sol, en partie ondulé et une autre partie en plaine, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, du colza, des betteraves, des carottes fourragères, des pavots, de la cameline, des pommes de terre, du chanvre, un peu de vin rouge, du foin, et beaucoup de fourrages artificiels.

On importe le tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Le Doubs ravage souvent le territoire.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. On y engraisse des bœufs et des porcs. 160 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et de Salins.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre ordinaire et de taille de bonne qualité, des carrières de pierre à chaux, des sablières et d'excellente argile pour la poterie.

Les patentables sont : 3 aubergistes, 2 cafetiers, 1 boulanger, 2 bouchers, 1 épicier, 3 menuisiers, 2 charpentiers, 2 vanniers, 1 charron, 1 sabotier, 2 marchands de bois, 3 maréchaux-taillandiers, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand d'étoffes, 45 potiers et 10 marchands de poterie.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture et dans la fabrication de la poterie. Il y a au moins 120 ateliers, dans lesquels on fabrique de la vaisselle. Dans plusieurs, on fait des briques réfractaires pour les fours, les usines, les calorifères, etc. La terre est d'un blanc grisâtre mêlé de mica. Elle se tire de plus de dix mètres de profondeur, et plus on creuse, plus la qualité de l'argile est parfaite. Elle soutient très bien le feu et sert à faire des creusets propres à fondre les métaux. La poterie d'Etrepigney jouit, depuis le XIV[e] siècle, d'une grande réputation et s'exporte non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Les procédés de fabrication attendent encore de nombreux perfectionnements. On évalue les produits de cette industrie à 60,000 fr. par an. La population, sans être riche, est dans l'aisance. Les nombreux voyages qu'elle fait pour l'écoulement de sa poterie, l'a fait rapidement entrer dans les voies de la civilisation. Il y a un moulin à trois tournants avec une huilerie et un battoir à blé sur le ruisseau de la Doulonne, et une tuilerie. Il y avait autrefois une verrerie, qui a été abandonnée. La création de deux foires serait très utile dans cette commune.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, une maison commune construite en 1840, renfermant le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 80 élèves ; une institutrice laïque et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 50 élèves, occupent une maison louée par la commune ; trois fontaines avec abreuvoirs, dont une au hameau de Cinq-Cents ; un puits communal, une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 30 pompiers, deux fours à cuire la

poterie, et 20^h 77^a de terres, pâtures et friches, d'un rev. cad. de 189 fr.

Bois. Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux; leurs droits ont été confirmés par Marguerite, comtesse de Bourgogne, le 17 novembre 1385, par le duc Philippe-le-Hardi en 1399, et par le duc Jean-sans-Peur en 1408.

Budget : recettes ord. 6202 fr.; dép. ord. 6202 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Etrepigney occupe le revers d'un côteau sur la rive gauche du Doubs. Ses habitations sont groupées, généralement construites en pierres, couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. C'est un des beaux villages de l'arrondissement de Dole. Il paraît remonter à une haute antiquité. Une voie romaine partant de Salins, passait à Villers-Farlay, dans la contrée dite la *Levée de César*, traversait la Loue à Chissey, passait près de Plumont et à Etrepigney, sous le nom de *chemin de Salins*, et aboutissait de l'autre côté du Doubs à la ville de Crusinie, où elle rencontrait la grande voie de Dole à Besançon. Le nom d'Etrepigney semble dériver de *strata pugnæ*, chemin du combat. La tradition a en effet conservé le souvenir d'une grande bataille livrée sur les bords du Doubs, pour en défendre le passage. Les deux côtés du chemin, entre Plumont et Etrepigney, sont couverts de débris de constructions, de fondations d'édifices et de tuileaux à rebords, surtout aux *Buttes*, point élevé et dominant la plaine. Il a dû exister un fortin à la *Châtelaine*. Au moyen-âge, Etrepigney se composait de deux parties bien distinctes et isolées; l'une appelée *Cinq-Cents*, et située sur une éminence, formait un bourg ou *castrum*, et l'autre, appelée la *Ville d'Etrepigney*, se composait de l'église paroissiale, d'un prieuré et de chaumières groupées à l'entour. On ne rencontre nulle part le nom de ce village avant la première moitié du XIIe siècle.

Seigneurie. Etrepigney et Cinq-Cents dépendaient en toute justice de la prévôté d'Orchamps, et faisaient partie du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Par son testament du mois de juin 1312, Hugues de Bourgogne, fils du comte palatin Hugues de Chalon, légua Orchamps, Etrepigney, Cinq-Cents, etc., aux héritiers d'Otton, comte de Bourgogne. Louis XIV vendit, le 12 juin 1698, la seigneurie d'Etrepigney, à M. Claude-François Matherot de Preigney, conseiller au parlement de Besançon, pour 4020 livres. M. Antoine-Baptiste-Hyacinte Matherot, chevalier de Saint-Louis, habitait encore la maison féodale de sa famille à Etrepigney, lorsque la révolution le détermina à émigrer. Sa sœur fit un partage avec la nation, et le lot échu à l'Etat fut vendu. Il n'y eut jamais de château-fort dans ce village. Les habitants, par un traité du XIIIe siècle, s'engagèrent à contribuer aux réparations de celui d'Orchamps, à condition qu'ils auraient le droit de s'y retirer. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, la rivière du Doubs, depuis la Barre jusqu'au bief de la fontaine d'Orchamps. Il pouvait entretenir un bateau sur la rivière et percevoir un péage sur les voyageurs qui s'en servaient. Les mortes du Doubs, le moulin, le four banal lui appartenaient. Les dîmes se partageaient par tiers entre lui, le curé et le prieur. Les sujets lui devaient deux corvées de charrue et

des cens. Chaque cuite de terre façonnée se payait un blanc. Il était défendu d'exporter de la terre non façonnée, sous peine d'amende et de confiscation.

Prévôté. Une famille noble tenait, à titre héréditaire, la prévôté de Cinq-Cents et portait le nom de ce lieu. Plusieurs de ses membres occupèrent des postes élevés dans la province.

Prieuré. Une bulle du pape Callix II, de l'an 1120, confirma à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, la possession de l'église d'Etrepigney, qui lui avait été donnée par le chanoine Narduin. Ce monastère envoya une colonie de religieux de l'ordre de Saint-Augustin, pour fonder un prieuré dans le village. Ce nouvel établissement ne tarda pas à être enrichi par les libéralités du comte Rainaud III. Une sentence de Burcard d'Ancel, légat de l'empereur Frédéric, confirma en 1175, au prieur d'Etrepigney, son droit d'usage dans la forêt de Chaux. Ce prieuré cessa d'être habité au XIIIe siècle, et ses revenus servirent à la dotation d'un des officiers de l'abbaye de Saint-Paul, qui ajoutait à ses titres celui d'obédiencier d'Etrepigney. La maison prieurale était attenante à l'église. Il n'en reste d'autres traces que des tronçons de murs et les débris d'une tour, sur lesquels s'élèvent les bâtiments appartenant à François Poux et aux héritiers de Pierre Besson. Le prieur percevait la neuvième gerbe sur toutes les récoltes. Les habitants trouvant cette charge trop lourde, menaçaient, en 1650, de déserter le village si on ne la diminuait point. Le prêtre qui desservait la paroisse, adressa une supplique au chapitre de Saint-Paul, dans laquelle il exposa que les épines couvraient les champs, que les bêtes sauvages s'y retiraient, que le saint office allait entièrement cesser, si on ne réduisait le cens à la douzième gerbe. Cette proposition fut agréée.

Curiosités naturelles. Au nord-est d'Etrepigney, dans un climat appelé au *gouffre*, on remarque un entonnoir, dans lequel vient se perdre, à travers de noirs cailloux, un ruisseau qui, après un long cours souterrain, reparaît sur le territoire de Rans. Au hameau de Cinq-Cents, est une autre ouverture pleine d'eau, appelée *aux Mortes*, ou au *Creux-Bozon*. On raconte qu'à minuit de Noël, on y entend sonner des cloches. Cette tradition, commune à beaucoup de localités, remonte aux temps celtiques. On croit qu'au XIe siècle, le Doubs coulait au pied de la forêt de Chaux, et que le déchargeoir du moulin se trouvait alors aux Mortes. Sur les deux côtés du chemin d'Orchamps, il y a plusieurs creux connus sous le nom de *Creux de Sancy*, qui communiquent avec le Doubs. On ne sait quelle a pu être leur destination.

Evènements divers. (Voyez *Orchamps.*)

Biographie. Ce village a vu naître: Claude-François *Berlan* (1765-1845), capitaine décoré, ayant fait la campagne d'Egypte, et Pierre *Clerget* (1778-1846), aussi officier décoré.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, *par M. Marquiset.*

—

Evans, *Esvans*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Dampierre, bur. de poste de Saint-Wit (Doubs); succursale, composée d'Evans et d'Antorpe; à 4 kil. de Dampierre, 26 de Dole et 78 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 270^{m}.

Le territoire est limité au nord par

Grand-Mercey, Cottier et Berthelange (Doubs); au sud par Dampierre, Fraisans et le Doubs, qui le sépare de Salans; à l'est par Saint-Wit, Antorpe et Berthelange; à l'ouest par Dampierre et Petit-Mercey. La Fin-Basse, le Polu, la Combe, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de fer de Dole à Besançon; par la route imp. n° 73, de Moulins à Bâle; par le Doubs; par les ruisseaux du Grand et du Petit-Etang, de Fortbonne et de Malparly.

Pop. en 1790, 339 hab.; en 1846, 627; en 1851, 546, dont 259 hom. et 287 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 138 maisons; savoir : à Evans 135 et à la Fin-Basse 3; 139 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1557.

Depuis 1848, époque à laquelle l'extraction du minerai de fer s'est ralentie, par suite du chômage des hauts-fourneaux du voisinage, les habitants émigrent en grand nombre pour être ouvriers ou domestiques dans les villes, et surtout à Paris.

Cadastre exécuté en 1807 : surf. territ. 1176^h, divisés en 3341 parcelles que possèdent 275 propriétaires, dont 111 forains; surf. imp. 934^h, savoir : 472^h en terres lab., 238^h en bois, 131 en prés, 42 en vignes, 8 en vergers, 4 en sol de bâtiments, 3 en jardins, d'un rev. cad. de 35,546 fr.; contrib. dir. 3682 fr.

Le sol, d'une moyenne fertilité, produit du blé, du seigle, de l'orge, beaucoup d'avoine, peu de maïs, des légumes secs, de la navette, du colza, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, des fruits, des vins blancs et rouges, des foins et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les trois quarts des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune beaucoup de bêtes à cornes, quelques chevaux, des moutons et des volailles. On y engraisse des bœufs et des porcs. 50 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et de Besançon. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, l'extraction et le lavage du minerai.

On trouve sur le territoire de riches mines de fer en grains, exploitées pour les hauts-fourneaux de Fraisans, de Foucherans, etc. On les exploite au moyen de puits ayant une profondeur de 30^m. Ce travail occupe 30 ouvriers, gagnant chacun 2 fr. par jour. On y trouve aussi des carrières de bonne pierre à bâtir, du sable, employé dans les forges pour la sablerie, de la marne et des carrières de pierre à chaux, dont l'exploitation a été abandonnée depuis la suppression de la tuilerie d'Evans.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, une maison commune bien distribuée, construite en 1844, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 62 garçons; 79^h 10^a de parcours, carrières, terres et prés, d'un rev. cad. de 1831 fr.; un presbytère insuffisant, dont M. le curé Millerand a cédé la jouissance à deux institutrices religieuses de l'ordre de la Providence, dont la maison principale est à Portieux; leur salle d'étude est fréquentée en hiver par 60 filles.

Bois communaux : 61^h 29^a, dont 1^h 80^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 3233 fr.; dépenses ord. 2901 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Evans est situé sur la rive droite du Doubs, au fond d'un bassin arrosé par un cours d'eau. Il est divisé en deux quartiers par le ruisseau du Grand-Etang ; le plus élevé porte le nom de *citadelle*, et le plus bas celui d'Evans. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierres et généralement couvertes en tuiles. Ce village tire son nom du mot latin *via*, le chemin. La grande voie romaine de Dole à Besançon, passait en effet entre Evans et la route actuelle. Ses traces en sont encore parfaitement reconnaissables sur une grande longueur. La tradition rapporte qu'une grande bataille aurait été livrée sur ce territoire, à une époque reculée. Dans la contrée dite *aux Sarrasins*, *au village sarrasin*, M. Bruand a ouvert un vaste *tumulus*, dans lequel il a trouvé de nombreux ossements humains d'une grandeur extraordinaire, des sabres et des débris d'armures en cuivre. Les squelettes avaient la tête tournée à l'orient et étaient renfermés dans des cercueils en pierre, dressés sur champ et recouverts de dalles. Dans le lieu dit *au champ des vies*, on a découvert plusieurs tombeaux en pierre, d'un seul bloc, d'une longueur de 2^{m}, et percés d'un trou dans le milieu. Ils sont exactement semblables à ceux trouvés à Augerans, à Asnans et à Chaussin. Une grande partie du territoire est couverte de débris de constructions romaines. Les noms de *champs sarrasins*, *villages sarrasins*, pourront faire soupçonner à quelques archéologues qu'ils indiquent non-seulement le passage, mais encore le séjour des disciples de Mahomet à Evans ; nous leur ferons remarquer que dans le langage du peuple, le mot *sarrasin* sert assez généralement à désigner les monuments anciens, de quelque époque qu'ils soient, et que les tombeaux, comme les ruines, dont nous avons signalé l'existence, appartiennent évidemment à la période qui a précédé la chute de l'empire romain. Le titre le plus ancien qui mentionne ce lieu est de l'an 1145.

Seigneurie. Ce village formait une seigneurie en haute, moyenne et basse justice, qui relevait de celle de Salans. Les sujets étaient mainmortables et soumis à de nombreuses charges féodales, dont on trouvera l'énumération à l'article *Salans*. Le signe patibulaire, pour l'exécution à mort des criminels, était aux *Fourches*, et le poteau, pour l'exposition des coupables, au *Carcan*.

Seigneurs, Les seigneurs d'Evans portèrent le nom de cette terre jusqu'au XVIe siècle. Guillaume d'Evans était marié, en 1513, avec Catherine d'Epenoy. Il vendit son fief à Pierre de Montrichard. Anne de Montrichard, fille de Pierre de Montrichard et de Gasparde Merlet, dame de Goux, épousa, le 1er août 1540, Joachim de Poligny, se remaria avec Jacques de Montrichard, et disposa de la terre d'Evans en faveur de Guillaume de Poligny, le second de ses fils. Guillaume de Poligny, seigneur d'Evans, se maria à Magdeleine de Poligny, sa cousine, dont il eut un fils du nom de Jean-Claude et plusieurs filles. Jean-Claude de Poligny testa, le 7 juin 1636, et disposa de sa fortune en faveur de ses cousins, nés du mariage de Claudine de Montrichard, sa sœur utérine, avec Claude de Poligny, seigneur d'Augea. Son testament, qui contenait une substitution masculine à perpétuité, fut publié au bailliage de Dole, le 5 avril 1666. François de Poligny,

seigneur d'Augea, fut le premier à recueillir la succession et la substitution de Jean-Claude de Poligny. Il épousa Etiennette-Jacques, dame de Nans, dont il eut plusieurs enfants. François-Gabriel, l'aîné, eut la terre d'Evans dans son lot et ne cessa d'en habiter le château. Il vivait en 1745. Il eut de Claudine-Antoinette de Beaurepaire, plusieurs filles et un fils nommé Charles-Claude-Ferdinand, qui fut seigneur d'Evans et d'Augea. Il obtint le titre de comte pour lui et ses descendants. Ce dernier mourut en 1776, laissant de dame Marie de Mignot de la Bévière, cinq filles, savoir : Marie-Antoinette-Césarine, Marie-Josephe-Gabrielle, Marie-Jeanne-Xavière, Jeanne-Baptiste et Marie-Antoinette-Anne de Poligny. Comme il ne laissait point d'enfants mâles, MM. Joseph-Ignace Froissard, marquis de Broissia, et Bernard-Alexandre-François-Xavier Barberot, seigneur de Vellexon, prétendirent qu'ils devaient profiter des effets de la substitution contenue au testament de Jean-Claude de Poligny. Un immense procès s'engagea. Il paraît que les suites en furent heureuses pour les filles du comte de Poligny, car M. le comte d'Augicourt-Poligny possède actuellement le domaine d'Evans, du chef de sa mère, qui était l'une de ces demoiselles.

Château. L'ancien château d'Evans n'existe plus. Il était clos par une muraille, dont la base était baignée par un vaste étang. Celui qui existe actuellement avait été reconstruit en 1665, par Jean-Claude de Poligny, qui en avait fait une des résidences les plus agréables de la contrée. Il se compose d'un bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme rectangle, avec une tour quadrangulaire, surmontée d'une flèche à trois des angles. Une quatrième tour a été démolie. Ce corps-de-logis n'était que les écuries et les dépendances d'un autre château beaucoup plus beau, qui était en face, et qu'on a démoli en 1813, parce qu'il menaçait ruine. Deux superbes avenues bordées, l'une de vieux tilleuls, et l'autre de gros marronniers, conduisaient à la cour d'honneur par deux directions différentes. Il ne reste plus que l'allée de marronniers.

Industrie ancienne. Il y a près de deux siècles qu'on commença à exploiter les mines d'Evans, pour l'usage du haut-fourneau et des forges qui étaient à côté du château. Il y avait aussi près des forges, un moulin alimenté par l'eau du déversoir du Grand-Etang, et une tuilerie. Tous ces établissements ont disparu.

Eglise. La chapelle primitive d'Evans et le cimetière, étaient dans la partie du village appelée la *citadelle*. Ils ont été supprimés, et leur emplacement a été converti en vigne. L'église actuelle, dédiée comme la précédente, à saint Jean-Baptiste, a été construite en 1732, près du château ; elle n'est pas orientée et se compose d'un clocher, couronné par un dôme, d'une nef voûtée, de l'ancienne chapelle seigneuriale, sous laquelle était un charnier, renfermant les tombes des seigneurs d'Evans, et d'un chœur qui se termine octogonalement. Cette église est desservie par un curé et un vicaire, qui tous deux ont été militaires M. le curé Millerand, vieillard âgé de 85 ans, est un ancien chirurgien des armées, qui guérit certaines maladies invétérées, et principalement les affections cancéreuses. Ses cures merveilleuses lui ont acquis une grande réputation. On vient pour le consulter, non-seulement de tous les

points de la France, mais encore de l'étranger. Son vicaire, après avoir servi sous les drapeaux pendant plusieurs années, rendit ses galons de sergent-major pour entrer au séminaire. Le cimetière entoure l'église. On remarque dans son mur de clôture un piédestal érigé en 1851, sur lequel s'élève une belle statue en fonte, représentant la Vierge conçue sans péché.

Pèlerinage. Saint Jean-Baptiste est en grande vénération à Evans. On vient de très loin l'invoquer pour la guérison des maladies épileptiques et de la folie.

Curiosités naturelles. Le ruisseau de l'Etang, après avoir donné la vie à un moulin, tombe en écumant de cascade en cascade sur des pierres anguleuses couvertes de mousse, et se jette dans un gouffre, dont la gueule béante s'ouvre au pied d'un rocher, traverse la montagne et se montre de l'autre côté avant d'aller se perdre dans le Doubs.

F

Faisses (les), les *Fesses*, vg. de l'arr. et du canton de Poligny, percept. de Crotenay, distrib. de poste de Mirebel; succursale; à 16 kil. de Poligny, 20 de Lons-le-Saunier et 27 d'Arbois.

Altitude : 603^m.

Le territoire est limité au nord par Fay et Picarreau, au sud par Mirebel; à l'est par Pont-du-Navoy, et Crotenay; à l'ouest par Lamare. La grange de la Vermillière et le Patouillet font parte de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 5, de Bletterans à Champagnole; par les ch. vicinaux tirant à Fay, à Picarreau, à Lamare, à Mirebel et à Pont-du-Navoy.

Le village est situé sur le premier plateau du Mont-Jura, au pied occidental de la côte de l'Heute. Les maisons sont groupées, composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierres et couvertes en laves.

Populat. en 1790, 222 hab.; en 1846,294 ; en 1851, 249, dont 132 hom. et 115 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 33 hab.; 53 maisons; 56 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1710.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1835; surf. territ. 878^h 81^a, divisés en 1277 parcelles que possèdent 96 propriétaires, dont 17 forains; surf. imp. 871^h, savoir : 436^h en bois-taillis, 247 en terres lab., 135 en pâtures, 41 en prés-secs et prés-bois, 6 en broussailles, 4 en friches et murgers, d'un rev. cad. de 12,612 fr.; contributions directes en princip., 1868 fr.

Le sol, partie en plaine et partie montagneux, est d'une fertilité moyenne et craint la sécheresse. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 25 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, quelques mulets, des moutons et des

volailles. On y engraisse des cochons. 80 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en grand progrès.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier, Poligny et Champagnole.

On trouve sur le territoire beaucoup de marne qui reste sans emploi, du minerai de fer, qui a été exploité dans le cours du XVIII[e] siècle, pour le haut-fourneau du Pont-du-Navoy. On le lavait dans le lieu dit au Patouillet, et ensuite il était transporté à dos de mulets, par un sentier encore appelé le chemin des Mulets. On trouve aussi des sablières, des carrières de pierre à bâtir, de la pierre de taille de première qualité, de couleur blanche avec des veines bleues, susceptible de recevoir le poli, et de la pierre à chaux.

Une fromagerie produit annuellement 15,000 kil. de fromage façon Gruyère, de bonne qualité.

Les patentables sont : un charron, un marchand de bois et un marchand de poterie.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très vaste, mais en mauvais état, une belle maison commune, construite en 1847, sur les plans de l'architecte Paillot ; elle contient la mairie, le logement de l'instituteur, une salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 22 filles ; une salle de pompe à incendie ; 3 fontaines avec abreuvoirs, une place publique, et 204[h] 31[a] de pâtures, bois et broussailles, d'un rev. cad. de 1153 fr.

Bois communaux : 126[h] 16[a], dont 3[h] 78[a] sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 2175 fr. ; dép. ord. 2175 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village des Fesses ou des Faisses paraît tenir son nom du mot latin *fæx,* qui signifie nuage, brouillard. Placé au pied de la côte de l'Heute, qui s'élève à 824 mètres au-dessus du niveau de la mer, il est en effet souvent environné de brouillards. Une voie romaine, indiquée sur la carte dressée par les officiers d'état-major, partait de Poligny, passait à côté de la grange de la Vermillière, pour venir aboutir au Pont-du-Navoy et de là se continuer sur Champagnole et Pontarlier. Un embranchement de cette route traversait le bois des Vernes, sur le territoire des Faisses, et venait aboutir sur les routes qui tiraient à Lons-le-Saunier et à Orgelet. On reconnait parfaitement les traces de ce chemin dans le bois près de la *Fontaine au Larron* et des ruines du château de la Garde. On ne doit pas être surpris de rencontrer des habitations ruinées aux Faisses. Les voies de communication que nous venons de signaler ont dû nécessairement y attirer de bonne heure des habitants. A l'*Etourbion*, aux *Argillards*, on trouve des fondations de murs, des débris de constructions et des pavés d'appartements. Toutefois, le premier titre qui mentionne ce lieu, ne date que de l'an 1154. C'est l'acte par lequel le pape Adrien IV, confirma la possession de l'église des Faisses à l'abbaye de Château-Chalon.

Seigneurie. Ce village dépendait en toute justice de la seigneurie de Mirebel. (Voir l'article *Mirebel.*) En 1442, Jean de Vienne inféoda à la famille Touillier, de vastes domaines dans sa terre, notamment les granges Bruand et des terres aux Faisses. Marguerite Touillier fut mariée à

M. d'Olivet, conseiller au parlement, et lui porta ces biens en dot. La maison seigneuriale, construite par Anatoile Touillier, contiguë à la place publique, appartient actuellement à MM. de Chassey, Sa face sud-est est flanquée d'une grosse tour circulaire contenant un escalier, et d'une tourelle en pierre de taille, dont la naissance est à la hauteur du premier étage; elle repose sur un cul-de-lampe et servait autrefois de chambre d'archives.

Château de la Verne ou *de la Garde*. Sur la côte de l'Heute, au nord du territoire des Faisses, et au sommet d'une éminence, se voient les ruines d'un château, appelé aujourd'hui *château de la Verne*, du nom du bois qui l'entoure, et qui s'appelait jadis *château de la Garde*. Son existence est rappelée dans une charte datée à Mirebel, du mois de décembre 1301, par laquelle Jean de Vienne, sire de Mirebel, déclare qu'il a fait construire une maison-forte sur la côte de l'Heute, entre Mirebel et Montrond, sur le Puy (la montagne), appelée la *Garde-le-Comte*, vers le chemin de Vermillières qui conduit de Crotenay à Château-Chalon. Il reconnaît que cette forteresse a été construite sur un terrain qui lui a été donné par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et qui dépendait de la seigneurie de Monnet, il la reprend en fief de ce dernier, avec tous les travaux qu'il pourra y ajouter.

Prieuré. Il y avait autrefois un prieuré d'hommes aux Faisses; il était de l'ordre de saint Benoît. Il en est fait mention dans un titre de l'an 1227, et figure dans l'état des bénéfices dépendant de Cluny. Il cessa d'être habité au XIVe siècle et devint rural. La maison prieurale sert actuellement de presbytère. Elle est très vaste, très ancienne, près de l'église et à l'extrémité occidentale du village.

Eglise. L'église a toujours été une succursale de celle de Mirebel; le patronage en appartenait à l'abbesse de Château-Chalon, qui percevait la dîme sur le territoire. Elle est dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Sur la porte est la date de 1780. Le clocher est couronné par une toiture peu élevée; les voûtes de la nef sont à berceau et légèrement ogivales; le sanctuaire est plus élevé et moins ancien que la nef. On y remarque les tombes, 1° d'Anatoile Clermont, de Salins, prieur de Saint-Germain-en-Montagne et curé de Mirebel et des Faisses, mort en 1744; 2° de noble Jean de la Roche, écuyer, lieutenant au régiment du Plessis, mort le 18 janvier 1679, et d'un curé des Faisses, mort en 1614. Il y avait une chapelle dédiée à saint Anatoile, qui avait été fondée par Anatoile Touillier, au XVIIe siècle. Le cimetière contient la tombe d'Augustin *Dussous*, né aux Faisses, le 6 avril 1767, lieutenant-colonel d'infanterie légère, chevalier de la Légion-d'Honneur, mort le 18 février 1834.

—

Falletans, *Phaletans*, *Faletans*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et distrib. de poste de Rochefort, perception d'Authume; succursale, composée de Falletans, du hameau de Gros-Buisson et des Granges-Vaunory; à 4 kil. de Rochefort, 5 de Dole et 58 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 209.

Le territoire est limité au nord

par Rochefort; au sud par Dole, la Grande-Loye et Belmont ; à l'est par Nenon; à l'ouest par Dole, par le Doubs qui le sépare de Brevans et Baverans, et par Rochefort. Le Temple, la maison du bac, les Baraques des 2e et 3e triages de la forêt de Chaux, la grange Gervais-Thiébaud, font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicinaux tirant à Brevans, à Rochefort, au Temple, à Belmont, à Dole, et du Temple à Belmont ; par le Doubs et ses mortes ; par le Vieux-Bief, le bief du Moulin, le bief de l'Etang et celui de la fontaine de l'Efondré, qui y prend sa source.

Pop. en 1790, 327 hab. ; en 1846, 609 ; en 1851, 567, dont 267 hom. et 300 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 23 hab. ; 147 maisons, savoir : dans la Grande-Rue 21, au centre du village 32, dans la Rue-Neuve 22, dans la rue de la Cure 32, au Temple 17, dans le 3e triage de la forêt de Chaux, 13, dans le 2e 11 ; 156 ménages.

Les habitants n'émigrent pas.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1669.

Cadastre exécuté en 1836 ; surf. territ. 2426h 18a, divisés en 1526 parcelles que possèdent 210 propriétaires, dont 79 forains; surf. imp., 389h 60a, savoir : 231h 43a en terres lab., 122h 23a en prés, 9h 92a en bois, 7h 50a en vignes, 4h 23a en vergers, 3h 28a en mares, 2h 52a en étangs, 3h 01a en sol de bâtiments, 1h 77a en saussaies, 1h 41a en pâtures, broussailles et friches, d'un rev. cad. de 22,474 fr. ; contributions directes en princip. 3559 fr.

La surface non imposable, de 2036h 58a, se compose principalement d'une partie de la forêt nationale de Chaux.

Le sol, parfaitement exposé et très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, d'excellents fruits et en abondance, des vins rouges médiocres, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le tiers des céréales et on importe presque tout le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Les inondations du Doubs ravagent souvent les récoltes.

On élève dans la commune beaucoup de bêtes à cornes et de porcs qu'on engraisse, quelques chevaux, des moutons et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture est la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Dole.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 4416 kil. de fromage, façon Gruyère, et un moulin à farine à deux paires de meules.

Les patentables sont : 4 aubergistes, 2 maréchaux-ferrants, 3 maçons, 1 menuisier, 1 fermier du bac, 2 charrons et 1 marchand de pressoirs à manége.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère très convenable, proche de l'église; deux places publiques ornées de croix remarquables ; une maison commune, construite en 1842, qui a coûté 17,000 fr. ; elle renferme la mairie, une salle de pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves ; le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée par 40 jeunes filles ; 1 fontaine avec lavoir et abreuvoir, et

1h 98a de prés et pâtures, d'un rev. cad. de 174 fr.

Budget : recettes ord. 4391 fr.; dép. ord. 4391 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Falletans est situé entre la rive gauche du Doubs et la forêt de Chaux, sur le revers occidental d'un côteau d'où l'on jouit d'une charmante perspective. Les rues sont bien percées. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles plates, à l'exception de quelques-unes qui ont des toitures en chaume. Plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque la belle habitation entourée d'un jardin anglais de M. Donzelot, officier supérieur de cavalerie, en retraite, et la maison de plaisance de M. Garnier de Falletans. Placé à peu de distance de deux villes importantes sous la domination romaine, traversé par une voie antique, connue sous le nom de *chemin de la poste*, il a dû être habité dès les temps les plus reculés. Aucune preuve matérielle n'est cependant encore venue le constater. Le premier titre qui nous révèle son existence, est une charte de l'an 1040, par laquelle Hugues Ier, archevêque de Besançon, confirma à l'abbaye de Baume-les-Nonnes, la possession de l'autel de Falletans.

Seigneurie. Ce village faisait partie de la prévôté de Rochefort et se divisait en plusieurs fiefs. Différents meix dépendaient en toute justice de la seigneurie de Rochefort; les autres se partageaient dans des proportions inégales entre les fiefs dits de la *Tour*, de *Vaudrey*, de *Montrond*, de *Bernaud*, et d'*Amange*. Le plus important était celui de la Tour; la prévôté du village y était attachée. Une famille noble, très distinguée dans la province, en avait la possession. On lit dans le nécrologe de Saint-Paul de Besançon : *Nono kal. maii* 1088, *obiit Guillelmus de Phaletans, subdiaconus noster redditus, apud nos sepultus, à quo habemus ecclesiam de Phaletans.* Thiébaud de Falletans, chevalier, confirma en 1182, la donation de l'église de Falletans à l'abbaye de Saint-Paul. Néanmoins, l'abbaye de Baume-les-Nonnes ne tarda pas à recouvrer sur cette église les droits qui lui avaient été usurpés. La liste des membres de la famille de Falletans qui ont possédé le fief de la Tour, publiée par Labbey de Billy, dans son Histoire de l'université du comté de Bourgogne, étant exacte, nous nous dispenserons de la reproduire. Le dernier représentant de cette maison qui possédait ce fief en 1790, est M. Marie-Nicolas, marquis de Falletans, comte en Bavière, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Georges et de la Légion-d'Honneur, maréchal-de-camp, inspecteur-général des gardes nationales du département du Doubs, marié le 11 décembre 1786, avec Mlle Henriette-Charlotte-Christine-Andrault de Langeron, fille de M. le comte de Langeron. L'archiduc Maximilien, avait disposé en 1494 du fief de la Tour, en faveur de la maison de Vautravers. François de Vautravers le possédait en 1577, mais il rentra en 1711 dans l'ancienne famille de Falletans. De ce fief dépendait : « une haulte et apparente tour quarrée à quatre pans de murailles fort épaisses, étant couverte de laves, fondée sur une petite motte fossoyée, dans un vergier et meix contenant environ deux bonnes soitures, sur lequel était clos de palissades et contigu à la forêt de Chaux; à côté était une morte ou mare, dans laquelle les sujets ne

pouvaient pêcher sous peine d'amende. » La tour n'existe plus aujourd'hui.

Fiefs divers. Les deux fiefs dits d'Amange et de Bernaud, étaient possédés en 1538, par Prudent de Saint-Mauris, comme époux de Jeanne Belin. Anne-Paule de Saint-Mauris, une des héritières de cette maison, les porta en dot à Jean-François, comte de Dortans, mort après 1789.

Celui de Vaudrey était possédé en 1538, par le sieur Vauchard, de Dole. Antoinette Boutechaux, mère de Pierre Vauchard, en fit hommage au souverain en 1670. Celui de Montrond passa à Antoine Garnier, écuyer, professeur de langue grecque à l'université, et plus tard vice-président au parlement de Dole, par son mariage contracté le 15 janvier 1579, avec Marguerite Lemaire, fille de noble Claude Lemaire, co-seigneur de Falletans. Antoine Garnier fut envoyé plusieurs fois en députation à la cour de Bruxelles et fut employé dans plusieurs négociations importantes en Flandre et en Suisse. Il reçut des archiducs une belle médaille d'or, en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus, avec une gratification pécuniaire. Claude Garnier, fils d'Antoine, fut successivement nommé de 1619 à 1629, avocat-général, conseiller et vice-président du parlement de Dole. Par son testament du 1er octobre 1653, il institua héritier Hugues Garnier, son fils aîné. Hugues et ses descendants, dont nous avons donné la liste à l'article *Choisey*, furent co-seigneurs à Falletans jusqu'au moment de la révolution. Cette famille existe encore et continue de posséder une maison seigneuriale et un domaine à Falletans. A tous ces fiefs, était attachée la moyenne et basse justice seulement. Les sujets étaient main-mortables, devaient une corvée à bras et une poule par ménage. Le conseiller Lemaire acheta la haute justice sur tout le village de Falletans du roi Louis XIV, le 22 novembre 1697.

Commanderie du Temple. La commanderie du Temple-lez-Dole, placée sous le vocable de saint Denis, était située entre Falletans et Azans, sur la rive gauche du Doubs, dans une gracieuse vallée qui plongeait dans le flanc occidental de la forêt de Chaux. Elle fut fondée de 1132 à 1134, par Renaud III, comte de Bourgogne, qui la dota richement. L'illustre Bernard de Dramelay, devenu plus tard grand-maître de l'ordre du Temple, en était le commandeur en 1134. Béatrix de Bourgogne, femme de l'empereur Frédéric Barberousse, y séjournait très souvent, pendant que son époux combattait en Syrie où il trouva la mort. Elle data de ce lieu deux chartes, l'une en 1181 et l'autre le 2 octobre 1183. Cette commanderie relevait du Grand-Prieuré d'Auvergne, dont le siége était à Lyon. Elle était dirigée par un supérieur, appelé *maître* ou *recteur*, et habitée par des chevaliers destinés spécialement au service des armes. Dans le procès fait aux Templiers par Philippe-le-Bel, on voit figurer plusieurs fois un *Henricus de Dola*, qui était assez éminent pour avoir été d'abord précepteur d'*Uncey*, près de Vitteaux, puis le chef de la baillie de Bure. Après la suppression de l'ordre du Temple, cette commanderie fut concédée aux frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. De cette maison magistrale dépendaient les commanderies d'*Abergement-Saint-Jean*, de *Saint-Georges de l'Etoile*

et de *Saligney*. Le commandeur avait la justice haute, moyenne et basse, sur le village du Temple, la moyenne justice à Baverans, le droit de pêche et de bac sur la rivière du Doubs, des droits d'usage importants dans la forêt de Chaux et de nombreux priviléges. Cette maison était très riche; ses revenus s'élevaient, en 1788, à plus de 19,000 francs; elle devait au chapitre métropolitain de Besançon, un cens de 80 quartaux de blé, moitié froment, moitié avoine, pour dotation d'un canonicat. Parmi les commandeurs, on connaît Jean de Villers-Sexel, en 1459, Claude d'Ugna, en 1593, Philibert-Bernard de Froissard-Broissia, en 1732; Georges-Etienne-Joachim Buson de Champvans, en 1755; Claude-Antoine de Vaudrey, en 1785. Le dernier titulaire fut Alexandre-Louis Savary de Lancesme, bailli, grand-croix de l'ordre et grand bailli de Bourgagneuf. Il existe dans les archives du Rhône, une liste des commandeurs dès l'an 1380 à 1632. Nous publierons cette pièce plus tard.

La maison du Temple, autrefois fortifiée et entourée d'une muraille flanquée de plusieurs tours, a été vendue nationalement en 1791. Une partie a été démolie et le surplus a subi de nombreuses transformations. Elle appartient aujourd'hui à M. Nicolas Gauthier, qui l'habite. A l'extrémité nord de la face orientale, on remarque un fragment de corniche qui repose sur quatre corbeaux en pierre, appartenant à l'architecture romane, usitée au XII[e] siècle. Un mur reliait l'église avec la face septentrionale du château. Cette église avait 30 mètres de longueur et était orientée. On voit sur le bord de la rue principale du Temple, des débris de cet édifice, tels que corniches, chapiteaux, cordons, etc. Chaque pierre est parfaitement sculptée.

Eglise de Falletans. Elle est située au sommet d'un côteau qui domine le village, et dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune, de trois nefs, d'une chapelle à droite des nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher n'a sa naissance qu'au-dessus de la voûte de la nef principale. Cette nef est décorée de frêles pilastres, sur lesquels s'appuie une voûte à arc surbaissé, en forme d'anse de panier. Les collatéraux sont très étroits. Le chœur et le sanctuaire sont beaucoup plus étroits et plus anciens que le reste de l'édifice. Ils datent du XIII[e] siècle et formaient l'église primitive. Des pilastres avec chapiteaux ornés de feuillages, d'oiseaux, de fruits, de têtes d'hommes, et surmontés de nervures et d'arcs-doubleaux, décorent cette partie du monument. L'ogive s'y dessine timidement et y alterne avec le plein-cintre, ce qui indique l'époque transitionnelle de l'architecture romane à l'architecture ogivale. On remarque dans le sanctuaire un beau retable en pierre, du style de la renaissance et un autel provenant de la chapelle domestique de M. Garnier de Falletans. On a placé dans la nef trois jolies statuettes en albâtre, datant du XIV[e] siècle et représentant l'une, sainte Anne, qui instruit la sainte Vierge, une autre, saint Antoine, ermite, accompagné de son cochon et entouré de flammes, et la troisième, la sainte Vierge. Dans la sacristie est une statue très ancienne de Notre-Dame. A la chapelle du Rosaire, se trouve un tableau sur bois

représentant l'adoration des mages; il mérite d'être conservé comme peinture de la fin du xve siècle. A côté de l'autel de Sainte-Philomène, est une statue de la Mère de Dieu, dont l'enfant est représenté avec un oiseau dans ses mains. De l'autre côté de l'autel, on voit un buste de saint Denis, ainsi qu'un reliquaire en forme de main, qui étaient autrefois un but de pèlerinage et auxquels on vient encore présenter les enfants sujets à des convulsions ou affligés du mal caduc. Ils proviennent de l'église des Templiers. Dans la chapelle contiguë à la naissance du chœur, et que M. le curé vient de faire restaurer, on remarque contre le mur une pierre richement encadrée d'enroulements, portant cette inscription : « *Scéans gist venerable personne messire Didier Pasqvevote a son vivant de ce liev, pbrestre bachelier en decret, qui de son vivant fonda el esleva ceste chapelle*, *et y ordonna trois messes la sebm. les mardi, jeudi et sàbedi, et en fit colateur honnòr. hòe Jehan Pvsqvote son nepvevr... et trespassa le* 19e *de décembre en l'an* 1534. *Dieu aye son âme. Amen.* » L'épitaphe de Jean Paquotte vient ensuite. Une tombe, avec une inscription en caractères bizarres, recouvre les restes de Didier Paquotte, le jeune, mort en 1559.

Du cimetière, on jouit d'un point de vue admirable; on distingue la vallée du Doubs, bordée par la forêt de Chaux, les rochers escarpés de Rochefort, la superbe ligne de peupliers qui ombragent le canal du Rhône au Rhin, la ville de Dole, Rochefort, Baverans, Brevans et Azans, tous disposés en amphithéâtre, comme sur des gradins.

Maladrerie. Un hospice pour les lépreux existait à Falletans. Un titre de 1292 le mentionne.

Evènements divers. Ce village, placé à proximité de deux places de guerre souvent assiégées, vit son territoire à chaque instant occupé par les invasions ennemies. Un compte de la prévôté de Rochefort, de 1369 à 1370, nous laisse apercevoir la désolation de cette terre : « *Le receveur ne peut être payé des cens de Rochefort, d'Audelange, de Chastenois, de Faletans et des autres villes, pour cause de ce que li meix sont et les terres en ruynes et en planches, et sunt morts et trépassés ceux qui devoient les dites censes et n'y a nuls hers* (héritiers). » De fréquentes inondations du Doubs, plusieurs incendies, et notamment celui de 1842, qui détruisit 15 maisons, le pillage des maisons et le rançonnement des habitants au xviie siècle, tels sont les évènements principaux qui composent les annales de ce village.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, année 1849. — Labbey de Billy. — Mémoire statistique sur les établissements des Templiers en Bourgogne, par M. César Lavirotte.

Faverges-lez-Charnod, commune réunie à celle de Villeneuve-lez-Charnod, le 8 mars 1821.

Faverges-lez-Saint-Imetière, commune réunie à celle de Lavans-sur-Valouze, le 8 mars 1821.

Favière (la), vg. de l'arr. de Poligny, cant., percep. et bur. de poste de Nozeroy; paroisse de Gillois; à 2 kil. de Gillois, 4 de Nozeroy, 30 d'Arbois, 33 de Poligny et 45 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 832^m.

Le territoire est limité au nord

par Nozeroy ; au sud par Gillois ; à l'est par Billecul et Trébief; à l'ouest par Conte et Gillois.

Il est traversé par le chemin de grande com. n° 17, de Nozeroy aux Planches ; par les ch. vic. tirant à Nozeroy, à Gillois et à Billecul.

Le village fait partie du val de Mièges, et occupe le revers d'un côteau ; les maisons sont peu isolées, construites en pierre et couvertes en bardeaux ou tavaillons.

Pop. en 1790, 103 hab.; en 1846, 96; en 1851, 112, dont 68 hom. et 44 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 18 maisons; 20 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les habitants n'émigrent pas. Plusieurs d'entre eux sont parvenus à un âge très avancé. On cite une dame Garnier, qui vivait encore en 1846, et ayant à cette époque plus de 100 ans. Claude-Joseph Michel, âgé de 96 ans, est encore très agile et jouit de toutes ses facultés. Il est cultivateur et tisserand.

Cadastre exécuté en 1814; surf. territ., 276^h 93^a, divisés en 596 parcelles que possèdent 56 propriétaires, dont 27 forains ; surf. imp., 273^h 80^a, savoir : 154^h en terres lab., 95^h en pâtures, 20^h en prés, 4^h en broussailles, d'un rev. cad. de 6343 fr.; cont. dir. en princip., 643 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, du méteil d'orge et d'avoine, peu de seigle, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, peu de fourrages artificiels et beaucoup de foin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 75 c. pour cent.

On exporte le dixième des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes et on engraisse quelques porcs. 45 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès et forme avec les fromages la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire, de la marne, non exploitée, des sablières et des carrières de mauvaise pierre à bâtir.

Une fromagerie produit annuellement 12,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité. Le chalet appartient aux sociétaires.

Biens communaux : une maison commune sans destination, un lavoir en bois, deux oratoires dédiés à la Vierge, patronne du village, une fontaine et 98^h 36^a de pâtures et broussailles, d'un rev. cadast. de 791 fr. Les enfants fréquentent les écoles primaires de Gillois, lorsque les neiges n'interceptent point les communications.

Bois. 5^h se coupant à des époques irrégulières.

Budget : recettes ord. 946 fr.; dép. ord. 946 fr.

Bureau de bienfaisance. Il y a un bureau de bienfaisance commun à toute la paroisse de Gillois. La Favière a droit à un revenu d'environ 20 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le petit village de la Favière est le groupe d'habitations le plus rapproché de la source de l'Ain, l'une des rivières importantes de l'antique Séquanie. On croyait ce lieu d'origine toute moderne, lorsque la découverte faite en 1848, de plusieurs médailles romaines, vint indiquer le point où l'encens avait fumé jadis en l'honneur de cette source divinisée. La religion païenne qui,

pour frapper les sens, avait tout personnifié, aurait manqué à son principe si elle n'eût rendu les honneurs suprêmes aux quatre éléments constitutifs de la nature. Le premier de ces éléments, l'eau, fut dans tous les temps et chez tous les peuples de l'univers, l'objet d'une vénération toute particulière. Aristide, dans son hymne en l'honneur de Neptune, nous apprend que dans l'antiquité la plus reculée, on considérait les *fleuves*, les *fontaines* et généralement toutes les eaux, comme les premiers et les plus grands d'entre les dieux. Chez les Romains, comme chez les Gaulois, les divinités des eaux étaient multipliées à l'excès. Lors de l'introduction du christianisme, les évêques eurent toutes les peines du monde pour substituer le nouveau culte aux anciennes superstitions, qui avaient chez le peuple de si profondes racines. A la Favière, dans la contrée dite au *Stau* ou *sous le Calvaire*, on a trouvé au mois de septembre 1848, trois médailles romaines en bronze, toutes trois à l'effigie de Lucille, fille de Marc-Aurèle et de Faustine. C'est là que dut être le temple élevé en l'honneur de l'Ain. Une croix lui fut substituée plus tard. On alla longtemps en procession au *calvaire* pour faire des prières dans les temps de sécheresse, afin d'obtenir la pluie. Ce souvenir chrétien, de même que les deux oratoires consacrés à Notre-Dame, se rattachent au culte rendu au roi des fleuves du Mont-Jura. Le village de la *Favière*, apparaît dans les titres dès le XIV[e] siècle, comme une dépendance de la seigneurie de Nozeroy. On en trouvera l'histoire aux articles *Mièges* et *Nozeroy*.

—

Fay, *Faia*, *Faëta*, *Fay-en-Montagne*, vg. de l'arr. et du cant. de Poligny, perc. de Crotenay, distrib. de poste de Mirebel; succursale; à 13 kil. de Poligny, 23 de Lons-le-Saunier et 24 d'Arbois.

Altitude : 530[m].

Le territoire est limité au nord par le Fied; au sud par Lamare et les Faisses; à l'est par Picarreau et à l'ouest par la Doye.

Il est traversé par le chemin de grande com. n° 5, de Bletterans à Champagnole; par les ch. vicinaux tirant à Poligny, aux Faisses, à Lamare et à Picarreau.

Le village est situé sur le premier plateau du Mont-Jura, contre le revers septentrional d'une éminence, dans une position agréable. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre, couvertes en laves et composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 202 hab., en 1846, 270; en 1851, 259, dont 129 hom. et 130 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 41 hab.; 49 maisons; 58 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1700.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1836; surf. territ. 626[h] 23[a], divisés en 1238 parcelles que possèdent 188 propriétaires, dont 122 forains; surf. imp., 617[h] 49[a], savoir : 476[h] en terres lab., 119 en pâtures, 9 en bois, 8 en broussailles, d'un rev. cad. de 7371 fr.; cont. dir. en princ. 1769 fr.

Le sol présente quelques accidents de terrain assez prononcés. La terre végétale repose sur le roc vif ou sur une marne très compacte. On récolte dans la commune du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, peu de légumes secs, de chanvre et de fruits, du foin et des fourrages artificiels. On

y élève quelques chevaux, des bêtes à cornes, des volailles, et on y engraisse quelques porcs. 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 c. pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Poligny, de Champagnole et de Lons-le-Saunier. Ils jouissent presque tous d'une grande aisance.

On trouve sur le territoire de la marne, qu'on a le tort de ne pas employer à l'amendement des terres, des carrières de pierre à bâtir et de taille, exploitées. Cette pierre imite parfaitement celle de Crançot.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 25,000 kilog. de fromage, façon Gruyère.

Les patentables sont : un marchand de grains, un cordonnier, un mercier et un quincaillier.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère convenable, contigu au cimetière ; une maison commune construite en 1845, qui a coûté 11,000 francs ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 36 garçons et 17 filles ; une place publique, 3 puits, 3 citernes et 115^{h} 17^{a} de pâtures, d'un rev. cad. de 178 fr.

Bois communaux : 116^{h} 07^{a} ; coupe annuelle 3^{h} 48^{a}.

Budget : recettes ord. 2281 fr. ; dép. ord. 2106 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'étymologie du nom de Fay, paraît venir du latin *fagus*, hêtre. Ce village aurait été ainsi nommé soit parce que cet arbre croît en grande quantité dans le pays, ou qu'un *fagus* y aurait été consacré à Jupiter. La feuille du hêtre servait à orner les autels de ce dieu dans les grandes solennités. La voie romaine de Lyon à Besançon, avec embranchement sur Salins, passait entre Fay et Lamare, dans les contrées dites *la grande vie*, *la vie*, ou *le chemin Saunier*. On a trouvé à Lamare, sur le bord de cette route, quarante-cinq médaillles romaines. Entre Picarreau et le camp de Sermus, on a recueilli un grand nombre de monnaies gauloises. Une vigie ou station fortifiée pour la défense de cette route existait à Fay, dans le lieu dit au *Châtelet*. A la *Villette*, au *Plaigneau*, on rencontre souvent des débris de constructions romaines. Nous avons reconnu un puits antique en partie comblé, dans le champ appelé au *Poinu*. Un chemin très ancien, de Château-Chalon à Nozeroy, passait à Fay, dans le lieu dit *la vie des Anes*. Un voile épais couvre l'histoire de ce village jusqu'au XIIe siècle. Le premier titre qui le mentionne, est un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, du 19 septembre 1165, par lequel ce souverain confirme à l'abbaye de Château-Chalon l'église de Fay, le tiers du village et les trois corvées de l'ermite Guy. Une bulle du pape Luce, de l'an 1184, en faveur du même monastère, lui confirme de nouveau l'église de Fay, avec l'ermitage de M. Guy, *ecclesiam de Fay cum edificio Domini Guidonis heremitæ*.

Seigneurie. Fay dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la seigneurie de Mirebel. (Voir l'article sur ce lieu).

Prévôté. Le village était administré par un prévôt héréditaire qui

en portait le nom. Etienne de Fay, *Stephanus de Fayâ*, avait donné un four à l'abbaye de Rosières, parce que son frère, dit d'Antioche, y avait été admis comme moine. Gaucher, sire de Salins, confirma cette donation par une charte de l'an 1187.

Ermitage de Saint-Guy ou *de Saint-Fort.* Sur les débris d'une villa romaine, dans un terrain appelé à la *Villette*, où la tradition place un ancien couvent, s'élevait un ermitage, dont il ne reste plus de vestiges. Il en est fait mention dans la bulle de l'an 1184, déjà citée, comme d'un édifice encore existant. L'historien Chevalier prétend que Guy, abbé de Baume et de Gigny, de 927 à 937, neveu du B. Bernon, fondateur de Cluny, quitta ses abbayes pour se faire ermite à Fay, qu'il y mourut en odeur de sainteté et y fut honoré sous le nom de *Saint-Fort*, parce qu'on l'invoquait pour le rétablissement des forces du corps. Cet auteur ajoute que son tombeau se voit dans un oratoire, au côté droit de l'église ; qu'il est élevé de terre d'environ un pied et demi, et environné d'une balustrade en bois ; que ce tombeau ayant été ouvert pour la première fois en 1716, par ordre de l'archevêque de Besançon, on y trouva un corps sans aucun dérangement, déposé en un cercueil creusé dans le roc, fermé par des tablettes de pierres bien taillées, jointes et cimentées, et recouvert de trois pieds de terre, avec une pierre tumulaire superposée. Il affirme avoir lu sur cette pierre les mots suivants, d'une inscription mutilée, en caractères du xe siècle : *Hic fuit in mundo celeber.... virtutibus ornatus et irradiatus........ invictus vitiorum repulit ictus.... presbyter..... Bernonis Clun....... animam creatore suo.* M. D. Monnier a relevé cette inscription avec beaucoup plus d'exactitude que Chevalier. Il y a lu les six vers léonins suivants, mutilés :

....*ibus ornatus*, virtutibus irradiatus,
.....sit in hac vitâ seu Lucifer hic heremita.
.....it invictus vitiorum repulit ictus
.....asti celebris tibique lux instat aprilis
. ...etori... oboni sis clemens Christe Widoni.
.....radisus..... c..... sit..... det..... s.... k.....

M. Gaspard, le savant auteur de l'histoire de Gigny, regarde l'opinion de Chevalier comme purement conjecturale et même dénuée de fondement. Il n'hésite pas à croire que le culte de saint Guy ou saint Fort, à Fay, se rapporte à saint Wit, martyrisé en Calabre, dans le premier siècle, dont l'église fait la fête le 15 juin, et dont le corps fut apporté d'Italie en France dans le viiie siècle, ainsi que la pierre sur laquelle il reçut la couronne du martyre. Cette pierre existe, dit-on, dans l'église de Mouthier-en-Bresse, placée en effet sous le vocable de saint Wit. Le même auteur ajoute que de nos jours, non-seulement on y porte comme à Fay, les enfants faibles ou malades, mais on y conduit encore les paralytiques, qui étendent sur cette pierre noire leurs membres perclus, dans l'espoir que le mouvement s'y rétablira par l'intercession du saint martyr. A Cluny, selon M. Lorain, il y avait aussi à la porte d'entrée de l'église, une table de pierre sur laquelle les mères et les nourrices apportaient les enfants, afin de les empêcher de pleurer. Elles nommaient cette table, *table de saint Criard*. M. l'abbé Richard, dans son histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, partage l'opinion de M. Gaspard, et affirme que c'est saint

Wit qui est honoré à Fay. M. Monnier pense que c'est l'abbé Guy qui y est honoré, sous le nom de saint Fort. Au milieu de ces opinions, toutes différentes et cependant toutes respectables, il est difficile de dire quelle est la meilleure. Nous penchons toutefois pour celle de Chevalier. Il est incontestable qu'il y a eu à Fay un ermitage; que cette retraite a été habitée par un ermite du nom de Guy; que la tombe de ce saint personnage repose dans l'église; que le curé du lieu, suivant un usage immémorial, a toujours fait l'office de ce saint, le 17 juin, sous le nom de saint Guy ou Widon; que c'est sur la tombe de saint Guy, surnommé par le peuple saint Fort, que les malades priaient pour obtenir leur guérison. L'ermite Guy est-il le même que Guy, abbé de Baume et de Gigny? Le fait est possible, probable même, mais il n'est pas certain.

Eglise. L'église est située sur une éminence, à l'extrémité sud-est du village. Elle est orientée et dédiée aux saints Féréol et Ferjeux, dont on célèbre la fête le 16 juin. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire de forme rectangulaire, d'une chapelle à droite de la nef et d'une sacristie. L'édifice a été réparé en 1758, aux frais de M. Jousserandot, curé de la paroisse. Le clocher porte le millésime de 1812. Le chœur et la nef sont garnis de stalles et décorés de pilastres de l'ordre composite. On y remarque deux bas-reliefs sculptés sur bois, représentant le Christ après sa mort et descendu de la croix. La chapelle renferme le tombeau de saint Guy, connu vulgairement sous le nom de saint Fort. Le corps du saint repose dans un tombeau en maçonnerie, recouvert de dalles. On rapporte qu'en 1832, M. Bondier, alors curé de Fay, assisté de plusieurs de ses paroissiens, ayant ouvert ce tombeau, y trouva une bouteille renfermant du vin d'une limpidité extraordinaire. Ayant voulu toucher au corps du saint pour en détacher un os, qui devait être mis dans un reliquaire, et exposé à la vénération des fidèles, toutes les personnes présentes furent entourées d'une épaisse fumée qui s'échappait du cadavre. La frayeur que cet évènement inspira, fit renoncer à l'entreprise.

Pèlerinage. Le pèlerinage à Saint-Fort était célèbre au moyen-âge. On s'y rendait de fort loin. Les paralytiques, les enfants perclus de leurs membres y étaient amenés en foule. La chapelle était ornée d'*ex-voto* attestant des guérisons merveilleuses. Le pèlerinage a encore lieu, mais l'affluence des malades a diminué avec la foi.

—

Fay-en-Bresse, *Faëta*, *les Deux-Fay* ou *Fays*, *les Faix*, *Fay-lez-Tassennière*, *Fay-de-Colonne*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et distrib. de poste de Chaumergy, perc. de la Chassagne; succursale, composée des Deux-Fay et de Foulenay; à 5 kil. de Chaumergy, 26 de Dole et 29 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 224^{m}.

Le territoire est limité au nord par Sergenon, Biefmorin et Champrougier; au sud par Foulenay; à l'est par Champrougier; à l'ouest par la Chassagne, Sergenaux et Sergenon. Le moulin de la Vaivre, le moulin du Grand-Etang, Champmaux, le Petit-Fay et les Baraques font partie de la commune.

Le territoire est traversé par les ch. vic. tirant à Foulenay, à la Chassagne, à Sergenaux et au hameau

de Champmaux; par les ruisseaux du Mois-de-Jambe, du moulin et des différents étangs qui couvrent le territoire.

Les maisons sont généralement isolées, mal bâties en terre, briques crues, briques cuites, bois et pierre, et couvertes en paille; quelques-unes ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée et sont couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 313 hab.; en 1846, 320; en 1851, 349, dont 172 hom. et 177 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 51 hab.; 64 maisons, savoir : au Grand-Fay 53, au Petit-Fay 2, à Champmaux 7, et aux Baraques 2; 93 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1830; surf. territ. 676^h 54^a, divisés en 1369 parcelles que possèdent 188 propriétaires, dont 66 forains; surf. territ. $667^h 97^a$, savoir : 287^h 98^a en bois, 262^h 08^a en terres lab., 82^h 65^a en étangs, 18^h 39^a en prés, 8^h 63^a en parcours, 3^h 47^a en sol et aisances des maisons, 2^h 12^a en jardins, 1^h 43^a en vergers, 1^h 19^a en friches et mares d'eau, d'un rev. cadast. de 17,023 fr.; cont. dir. en princip. 1671 fr.

Il y a 17 étangs sur le territoire, nommés : étang Marguillier, petit étang Salignon, étang Chardenet, étang de Roche, étang du Bois, étang du Mois-de-Jambe, étang de la Vaivre, étang Huard, étang Gros, étang Guillemin, étang Neuf, étang Couvent. Le grand étang a été mis en nature de terre labourable et de pré.

Le sol, ondulé, peu fertile et mal cultivé, produit du blé, du seigle, peu d'avoine, d'orge, de sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières. L'agriculture et l'élevage du bétail forment leur principale ressource. Ils jouissent de peu d'aisance. Leur habitude de fréquenter les cabarets et de jouer, contribue à aggraver leur position.

Les patentables sont : un marchand mercier, deux aubergistes, un menuisier et un maréchal-ferrant.

Il y a un moulin à farine à deux tournants. Il y avait autrefois un moulin sur le grand étang et une tuilerie, qui ont été démolis.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère contigu au cimetière; une maison commune mal distribuée et mal bâtie, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 85 garçons des communes de Fay et Foulenay, et 154^h 50^a de pâtures, bois et friches, d'un rev. cadast. de 3740 fr. L'institutrice et l'école des filles, fréquentée par 65 élèves de Fay et Foulenay, occupent une maison louée par les deux communes.

Bois communaux : 147^h 02^a, dont 3^h 70^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 2555 fr.; dépenses ord. 2555 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Placé au milieu des forêts, où de vastes étangs s'étendent presque à

perte de vue, Fay doit se ressentir d'un si fâcheux voisinage. C'est comme une fatale influence qui l'enveloppe de tous côtés et pèse sur son existence. L'air y est profondément vicié par les exhalaisons des eaux croupissantes; chaque année, au retour de l'été, il en résulte des fièvres qui désolent la population. La nature semble condamner ce village à traîner une vie languissante et stérile. Son nom se reproduit fréquemment dans la nomenclature géographique de la province. Il vient du mot latin *fagus*, hêtre. Un chemin antique, reliant Lons-le-Saunier et Arlay à la ville détruite qu'a remplacée Tavaux, passait par Froideville, Foulenay, Fay, Tassenière et Rahon. Il est connu à Fay sous le nom de *grande Vie* ou de *chemin de Tassenière*. Une autre voie, tirant de Grozon à Verdun-sur-le-Doubs, coupait la précédente au hameau de Champmaux, et est encore appelée le *chemin du Gravier*. Sur l'éminence qu'occupait le prieuré ou le château, on rencontre une multitude de débris de tuiles et de briques, qui ont appartenu à un établissement gallo-romain. Au VIe siècle, la vaste forêt de Colonne était une thébaïde peuplée d'anachorètes. A Fay existait un ancien ermitage, près d'une source encore appelée la *fontaine des Ermites*.

Seigneurie. Le Grand et le Petit-Fay faisaient partie de la prévôté de Toulouse. Un fief, possédé dans l'origine par Jean de Chalon l'Antique, servit à la dotation d'un prieuré. Le prieur percevait sur un certain nombre de familles, des cens en argent et en nature, et la dîme sur certains cantons du territoire, à raison d'une gerbe sur seize.

Prieuré. Par un acte de l'an 1248, Jean, comte de Chalon et sire de Salins, donna à Dieu, à la Vierge Marie et aux religieux de l'ordre de Grammont, sa maison de Fay, de *Faëta*, avec ses dépendances, en eaux, prés, bois, terres, ainsi que les hommes qui y étaient attachés, à perpétuité, leurs héritiers et leurs meix, le moulin et l'étang contigu à cette maison, les eaux qui y étaient adjacentes et la forêt qu'il avait acquise d'Etienne, sire de la Chassagne. Il leur donna en outre 50 livres de rente et la faculté d'augmenter les biens donnés dans toute l'étendue de son fief. Des religieux de l'ordre de Grammont vinrent immédiatement fonder un monastère dans la maison donnée par Jean de Chalon. Une bulle du pape Jean XXII, de l'an 1317, unit ce prieuré à celui d'Epoisses, aussi de l'ordre de Grammont, que Hugues III, duc de Bourgogne, avait fondé en 1185, dans le diocèse de Chalon-sur-Saône. Par l'acte d'union, le prieur de Fay pouvait s'associer un religieux, en faveur duquel il avait le droit de résigner ce bénéfice.

Maison prieurale. Elle est généralement connue dans le pays sous le nom de *château*. Elle était agréablement assise au sommet d'une éminence, dont les pieds étaient baignés d'un côté par les eaux du Grand-Etang, et de l'autre par celles d'un large fossé. Sa forme primitive est à peine reconnaissable. Elle se composait d'un grand corps-de-logis, flanqué de deux ailes et de plusieurs bâtiments servant de dépendances. Elle a été vendue nationalement en 1791, et appartient aujourd'hui à M. Gauthier, de Saint-Aubin, membre du conseil général du département.

Eglise. L'église, dédiée à saint Vincent, dont on célèbre la fête le 22 janvier, est bâtie sur une émi-

nence qu'on gravit par un grand escalier en pierre. L'abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun en avait le patronage. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire de forme octogonale et d'une sacristie. Le clocher est surmonté d'une flèche octogonale couverte en ardoises ; l'intérieur de l'église est décoré de pilastres, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arètes des voûtes; six colonnes de l'orde corinthien et à chapiteaux embellissent le sanctuaire. Ce monument, qui date du XVIII[e] siècle, est remarquable par sa simplicité et ses belles proportions.

Evènements divers. Jean Morisot, dit Brandebourg, du Fay, s'était acquis une réputation redoutable dans le pays, par sa hardiesse à commettre des vols de toute espèce. Il parvint longtemps à se soustraire aux poursuites de la maréchaussée. Ayant été enfin découvert, il fut condamné à faire amende honorable en chemise et à être pendu et étranglé. Ses parents firent des démarches pour prouver que Brandebourg n'était pas le même individu que Morisot ; néanmoins, la sentence reçut son exécution le 15 juin 1565.

Le Petit-Fay et Champmaux, aujourd'hui hameaux presque déserts, étaient considérables autrefois. Les guerres et les pestes du XVII[e] siècle en avaient enlevé toute la population. Le Grand-Fay seul s'est reformé autour du prieuré et de l'église.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, *par M. Marquiset*. — Quatrième livre des bigarrures du seigneur des Accords. *Paris*, 1662.

—

Ferté (la), *Firmitas*, *Laferté*, *Lafertey*, *La Ferté-sous-Vadans*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois, percep. de Villette ; succursale ; à 10 kil. d'Arbois, 14 de Poligny et 40 de Lons-le-Saunier. Altitude : 252^{m}.

Le territoire est limité au nord par Ounans ; au sud par Aumont ; à l'est par Molamboz et Mathenay, et à l'ouest par Vaudrey. Rosières fait partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 14, de Dole à Arbois; par les ch. vic. tirant à Aumont, à Chamblay, à Molamboz, au Petit-Villey et par le chemin de la Tournelle ; par la Vieille-Rivière, la rivière de Cuisance, le canal qui en dérive et le bief Bouchot.

Le village est situé sur la rive gauche de la rivière de Cuisance, au milieu d'une vaste plaine. Les maisons sont groupées sur les bords de la route de Dole à Arbois, bien bâties en pierre et couvertes les deux tiers en pierre et les autres en chaume. Un grand nombre ont un étage au dessus du rez-de-chaussée. On y remarque un beau moulin, appartenant à MM. Dubois frères, de Besançon, qui l'exploitent, et la jolie habitation de M. de Brevans.

Pop. en 1790, 458 hab.; en 1846, 554 ; en 1851, 564, dont 282 hom. et 282 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 47 hab.; 106 maisons, savoir : à la Route 52, à la rue du Pont 23, à la rue de la Fontaine-de-la-Charme 7, à la rue du Moulin 3, à la rue d'Aumont 12, à la rue des Creux 7, au hameau de Rosières 2 ; 158 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1747.

Les habitants émigrent en grand nombre pour être domestiques à Paris ou à Lyon.

Cadastre exécuté en 1810 : surf. territ. 1190^{h} 14^{a}, divisés en 3021

parcelles que possèdent 468 propriétaires, dont 247 forains; surf. imp. 1128^{h} 27^{a}, savoir : 501^{h} 84^{a} en terres lab., 373^{h} 03^{a} en bois, 196^{h} 74^{a} en prés, 36^{h} 56^{a} en pâtures, 9^{h} 09^{a} en vignes, 5^{h} 93^{a} en sol et aisances de maisons, 2^{h} 60^{a} en jardins, 1^{h} 47^{a} en vergers, 1^{h} 22^{a} en gravières, 1^{h} en friches et 70^{a} en canal d'irrigation, d'un rev. cad. de 42,272 fr.; contrib. dir. en princip. 4703 fr.

Le sol, en plaine et fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, peu de sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, peu de carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges de bonne qualité, beaucoup de foin et des fourrages artificiels.

On exporte moitié des céréales et on importe les trois quarts des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, beaucoup de cochons et des volailles. 40 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès et forme la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés d'Arbois. Le territoire appartient presque tout entier à des propriétaires forains. La population ne se compose en quelque sorte, que de fermiers jouissant de peu d'aisance.

On trouve sur le territoire des sablières de bonne qualité, des gravières sur les bords de la Cuisance, de la terre glaise, dont on a abandonné l'extraction depuis la suppression des deux tuileries qui existaient dans la commune.

Foires. Il y a quatre foires, qui se tiennent les 1er mars, 5 juillet, 27 août et 5 octobre. Elles sont très fréquentées, surtout la première et la dernière. On y vend beaucoup de bétail à cornes, des cochons et des moutons.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune mal distribuée et en mauvais état, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 élèves, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 25 jeunes filles, le chalet, dans lequel on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage, façon Gruyère; un puits communal, une place publique, un beau champ de foire emplanté d'arbres; 2 ponts à plusieurs travées sur la Cuisance, et 184^{h} 63^{a} de prés, terres, pâtures, bois, d'un rev. cad. de 4028 fr.

Bois communaux : 139^{h} 38^{a}, dont 4^{h} 20^{a} sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 3703 fr.; dépenses ord. 3703 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il y a dans la Ferté, *Firmitas*, deux époques, deux histoires, sans rapport l'une avec l'autre. Son sol a été occupé, dès l'époque gallo-romaine, par un établissement considérable. Deux chaussées ou voies militaires, la première passant par Darbonnay, Bersaillin, Brainans, Aumont, traversait la Cuisance à la Ferté et se prolongeait jusqu'à Chamblay; la seconde, reliant Arbois à Dole, traversait les territoires de Villette, Vadans, la Ferté, Vaudrey, et se dirigeait de là au pont de Belmont. Un péage fut probablement établi à la jonction de ces deux routes. On y bâtit une tour à la place dite le *Châtel-au-Loup*, afin de faciliter la

rentrée de l'impôt sur le pont jeté sur la Cuisance. Une bourgade se forma autour de ce *castellum*, et elle fut entourée de murailles percées de portes. Le nom latin de *Firmitas*, indique un castrum fermé par des remparts. Du côté du sud, près du Châtel-au-Loup, l'entrée du village se nomme encore la porte. Au *Champ-des-Creux*, au *Murger*, on trouve beaucoup de débris de tuiles et de briques romaines. Ce castrum fut détruit par les Barbares, du IIIe au Ve siècle, et son nom ne reparaît plus qu'au XIIe siècle, dans les premières chartes concernant l'abbaye de Rosières. Son territoire faisait partie des biens donnés en 523, par le roi Sigismond, à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.

Seigneurie. Ce village dépendait en toute justice de la baronnie de Vadans, qui elle-même était un démembrement de la seigneurie de Salins. En 1631, un fils puîné des seigneurs de Vadans, se qualifiait de marquis de la Ferté. Il était le gendre du maréchal de Praslin, et servit le duc d'Orléans dans la terre de Luxeuil.

Prévôté. Une famille noble portait le nom de la Ferté et en possédait la prévôté, à titre héréditaire. Jean de la Ferté-sous-Vadans, abbé de Balerne, ayant été envoyé en Angleterre en 1268, pour visiter et régler les monastères de son ordre, fut submergé avec ses compagnons dans la traversée. Il figure au nombre des bienheureux dans les fastes de l'ordre de Citeaux. Philibert de la Ferté était conseiller laïc au parlement de Dole en 1481. Marie, fille de Guillaume de la Ferté, morte en 1540, avait épousé Jean Bourrelier de Malpas, de Quingey.

Eglise. L'église, dédiée à saint Philibert, dont on célèbre la fête le 21 août, est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, plus étroit que la nef, et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tuiles. L'intérieur de l'église est à plafond et d'une grande pauvreté architecturale. Le chœur est plus ancien que les autres parties de l'édifice. Cette église, dont le patronage appartenait au prébendier de Saint-Wit, possède des reliques de saint Philibert, dont le corps reposait dans l'abbaye de Tournus.

Maladrerie. Dans la contrée dite à la *Malatière*, existait un hospice pour les lépreux, mentionné dans différents titres du XIIIe siècle.

Evènements divers. Des passages continuels de troupes, du XIIIe au XVIIe siècle, les pillages qui en étaient la suite, un incendie survenu le 17 juillet 1832, qui en une heure détruisit 60 maisons, réduisit 90 ménages à la plus grande misère et causa la mort de trois enfants et d'une femme; tels sont les faits principaux qui constituent les annales de cette localité.

Abbaye de Notre-Dame de Rosières, en latin, *monasterium de Roseriis*, *Roseriarum*, *Roseriense*. Humbert III, sire de Salins, surnommé le Renforcé, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, vers l'an 1130, désigna à Ponce, abbé de Bellevaux, en présence de Robert de Belmont, de Guy de Joux, de Pierre de Longeville et d'Humbert, clerc, de Vadans, un vaste terrain à défricher, qu'il entendait consacrer à la fondation d'une abbaye, et chargea Anseric, archevêque de Besançon, de l'exécution de ses volontés. Ce prélat fit venir plusieurs religieux du célèbre monastère de Morimond en Bassigny, de l'ordre de Citeaux, et plaça à leur tête un abbé du nom

de Guy. Une église et un cloître furent immédiatement commencés. Humbert revint mourir à Lausanne, vers l'an 1132, à la suite des fatigues et des périls auxquels il avait été exposé. Son corps fut ramené en Bourgogne et déposé sous une tombe modeste, en dehors du portail de la nouvelle abbaye. Gaucher III, sire de Salins, acheva l'œuvre de son prédécesseur. En présence de Rainaud III, comte de Bourgogne et d'un grand nombre de nobles, clercs et laïcs, il confirma la donation faite par son père, détermina d'une manière précise les limites des terres consacrées à la dotation de l'abbaye de Rosières, y ajouta le Vieux-Mathenay, village alors presque entièrement détruit, l'usage pour les religieux dans toute sa terre, des pâturages, des bois, des cours d'eau et le domaine de Charnay. L'archevêque Humbert jugea avec raison que des libéralités aussi importantes, desquelles dépendait l'existence entière du monastère, ne pouvaient reposer longtemps sur de simples déclarations verbales. Il manda l'abbé Ancelin et constata par écrit en sa présence les dons faits par Humbert et Gaucher son fils. Cette charte à laquelle l'abbé Guillaume, dans son Histoire des sires de Salins, a assigné à tort la date de 1136, est datée du 7 des ides d'octobre 1135. L'abbaye prit un développement rapide. Les seigneurs du voisinage l'enrichissaient à l'envi. Le comte Rainaud III, en 1137, Raimond de la Châtelaine, Robert, prévôt de Vadans, Simon de Neublans, Guillaume, fils de Hugues de Thoire, Bernard de Dramelay, Odon, chanoine de Saint-Jean-de-Losne, la comblèrent de leurs libéralités, que confirma l'archevêque Humbert en 1143. Rainaud III et Guillaume, son frère, consuls, c'est-à-dire, comtes supérieurs de Bourgogne, l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, Bovo, fils de Jean de Grozon, Etienne de Fertans, accordèrent des droits de pâturage et d'usage dans leurs terres et leurs forêts, que le même archevêque confirma en 1145. Les défrichements se poursuivirent avec ardeur, et en peu d'années, plusieurs fermes furent créées et mises en rapport. Une bulle du pape Eugène III, de l'an 1145, nous laisse apercevoir l'étendue de ces travaux. Après avoir placé l'abbaye sous la protection de saint Pierre et la sienne, le souverain pontife énumère ses possessions et désigne spécialement l'emplacement du monastère, les granges de Charnay, de Mathenay, des Iles, de la Tournelle, de Tilleray (près de Cernans), le cellier de Montigny, l'usage dans les bois de Vaudrey, et exempte ces biens du paiement de toutes dîmes. En 1149, Gaucher de Salins donna à Dieu et à l'église Notre-Dame de Rosières, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, trois bouillons de muire, avec défense cependant d'en vendre le sel. Les chanoines de Saint-Etienne de Besançon, l'abbé de la Charité, renoncèrent à différents droits qu'ils avaient sur le territoire de Grozon. En même temps, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Arbois, faisaient un échange tout en faveur de nos religieux. En 1176, Roger, par la grâce de Dieu, sire de Monnet, céda le cens qu'il percevait sur moitié du meix d'Arduin de By. Guillaume de Dramelay donna vers le même temps, ses droits sur le village de Vescles, et Guichard, archevêque de Lyon, confirma le don que fit Guy de Binans, à Rosières, de ses droits sur le même village. Par une bulle du 7 des

calendes de mai 1177, le pape Alexandre III déclara prendre l'abbaye sous sa protection, lui confirma tous les biens déjà désignés dans la bulle d'Eugène III, et en outre la terre de Vescles, les droits de pâturage et d'usage dans les terres de Vadans et de Salins, dans celles de Guillaume de Dramelay et des comtes Rainaud et Guillaume, ainsi que ses terres sur Grozon, les déclara exempts de dîmes, et prononça les peines canoniques les plus terribles contre ceux qui oseraient pénétrer dans le monastère, pour y commettre des violences ou des vols, en enlever ou assassiner les hommes. Par une autre bulle datée du 4 des nones de juillet 1178, le même pape confirma la possession de toutes les propriétés précédentes, et en outre de la grange de Brunens, avec l'aunaie qui était au-dessous de l'abbaye, telle que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem l'avaient donnée et qui s'étendait jusqu'à la chapelle de Brunens, des biens situés à Grozon, à Poligny, à Salins, à Arbois, à By, à Lons-le-Saunier, l'usage dans les terres de Gaucher de Salins et de Guy de Binand; consentit que l'enceinte de l'abbaye fût un lieu d'asile; exempta les religieux de toute autre juridiction que de celle de sa cour; les autorisa à élire librement leur abbé; défendit de les mettre à la question, pour aucune cause civile ou criminelle, et déclara qu'un moine qui avait fait profession, ne pouvait plus s'absenter sans l'autorisation de l'abbé. L'archevêque Eberard vint en personne à Rosières en 1177, pour bénir l'église. Les terres avaient alors si peu de valeur, que les religieux défrichaient toutes celles qui étaient à leur convenance; ils se fondaient en outre sur les priviléges qu'ils avaient reçus des papes et des archevêques de Besançon, pour ne payer aucune dîme. Les seigneurs, frustrés de leurs droits, se rendaient justice eux-mêmes. Ils employaient les moyens les plus violents pour faire valoir leurs prétentions. En 1180, Aymon de Vaudrey s'imagina d'empêcher les moines de jouir des droits qu'ils avaient dans ses forêts. Eprouvant de la résistance, il convoqua ses sujets, parcourut à leur tête les domaines de l'abbaye, incendia ses granges, arrêta l'abbé Guy qu'il accabla d'injures et de coups, et le retint dans une étroite prison. Informé de ce grave évènement, l'archevêque Thierry somma Aymon de Vaudrey, ses deux fils, Hugues et Guy, ainsi que ses autres complices, à comparaître devant lui pour rendre compte de leur conduite et réparer les dommages qu'ils avaient causés, évalués à plus de 10,000 sols. Les coupables refusèrent de se justifier, et alors l'archevêque les excommunia. Le pape Luce III, par une bulle datée du 8 des calendes de décembre 1181, confirma la sentence de l'archevêque. Aucun prêtre n'osait cependant l'exécuter. Le pape Célestin III, par une bulle du 7 des calendes d'août 1191, chargea Robert, évêque de Châlon-sur-Saône et l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de publier l'excommunication, de lancer l'interdit sur les terres du seigneur de Vaudrey, avec injonction de ne l'absoudre qu'après une réparation complète de ses torts. Les deux commissaires chargèrent à leur tour Amédée de Dramelay, archevêque élu de Besançon, d'exécuter les ordres du pape. Ce prélat, allié à la maison de Vaudrey, parvint sans doute à terminer l'affaire amiablement. Au mois de mai 1183, l'impératrice Béatrix étant dans la forêt de la Loye, confirma toutes

les possessions de l'abbaye. Gaucher IV, sire de Salins, par une charte de l'an 1187, approuva toutes les donations faites par ses prédécesseurs ou par d'autres personnes dans les limites de sa domination. En 1189, Hugues et Humbert, fils de Pierre, seigneur de Belmont, accordèrent aux religieux le droit de prendre du bois, tant vif que mort, dans la forêt de Brunens, l'exemption de tout péage sur le pont de Belmont, la faculté de pêcher dans la Loue et de construire une maison de pêcheur sur le bord de cette rivière. Par un acte daté du château de Bracon en 1190, Gaucher IV, non-seulement leur accorda une nouvelle confirmation de leurs biens, mais encore il défendit à ses sujets de les troubler de quelque manière que ce fût, et ajouta trois bouillons de muire à ceux déjà donnés par Gaucher III, son aïeul, à condition qu'ils ne vendraient pas de sel à Salins. Morestin de Toulouse, chevalier, les inquiétait depuis longtemps pour obtenir la restitution de certains biens qu'il prétendait lui avoir été usurpés. L'abbé Guy II et lui, se rendirent à Ounans, près de Maurette de Salins, comtesse de Vienne et de Mâcon, qu'ils avaient choisie pour leur médiatrice, et pendant leur entrevue, qui eut lieu en 1192, Morestin renonça à toutes ses prétentions. L'abbé se défiait tellement des promesses de ce chevalier, qu'il exigea des cautions; Maurette et Gérard son fils, consentirent à être ses garants. En 1193, Gaucher IV, à son retour de Jérusalem, exempta l'abbaye de toute corvée et de la fourniture d'instruments aratoires, tant envers lui, qu'à l'égard de ses successeurs. En 1194, Robert de Grozon, atteint d'une maladie grave, se rendit à Rosières, sous l'habit de frère convers, qu'il avait déjà porté dans sa jeunesse, pour y finir ses jours avec son épouse, ou pour rentrer dans le siècle, s'il recouvrait la santé et que l'abbé Guillaume le permît. Il donna à la communauté sa grange d'Oyselaine, son cellier et sa berne de Grozon, à condition qu'il aurait sa sépulture dans l'abbaye et que l'on ferait pour lui le même service que pour un frère convers. Otton II, comte palatin de Bourgogne, confirma cette donation en 1195, ainsi que la possession de tous les autres biens du monastère, et exempta les religieux de toute autre juridiction que de celle de sa cour. La même année, Aimé de Thoire et Ponce, son épouse, leur accordèrent des droits d'usage très étendus dans leurs bois de Vaudrey et leur permirent d'y entretenir 120 porcs. Le pape Célestin III adressa en même temps à l'archevêque de Besançon et à l'archidiacre de Salins, l'ordre de veiller à ce que les hommes de cet archidiaconé ne continuassent point à les troubler comme ils l'avaient fait jusqu'alors. A la maison que possédait déjà Rosières dans l'intérieur de la saline, Gaucher IV ajouta en 1196, une nouvelle place à bâtir qui s'étendait depuis la Furieuse et le Pont-Neuf, jusqu'au réservoir d'eau salée. Ce réservoir était en bois et tombait de vétusté; l'abbé de Rosières, pendant l'absence de Gaucher, l'avait reconstruit en pierre. Par reconnaissance, ce seigneur lui donna une quantité de muire égale à celle qu'emportait la moitié d'un meix. Par différents actes de l'an 1200, Maurette de Salins, Guillaume II, comte de Vienne et de Mâcon, Gaucher IV, sire de Salins, et Gérard, sire de Vadans, ses fils, renoncèrent à toutes leurs prétentions sur la grange des Iles, à

l'occasion de laquelle il y avait un procès qui durait depuis longtemps. La même année, Marguerite de Blois, veuve du comte Otton II, donna en paiement des 1000 sols légués par son mari, à l'église de Rosières, pour son anniversaire, Etienne Guitton d'Arbois, son épouse et son tenement. Une colonie de religieux sortit encore la même année de Rosières, et alla en Grèce, fonder le célèbre monastère de Saint-Thomas. Le pape Innocent III prit, en 1202, l'abbaye sous sa protection et défendit de soumettre ceux qui l'habitaient, en justice séculière aux épreuves du fer chaud, de l'eau bouillante et du duel. En 1205, Marguerite de Blois, se qualifiant de comtesse de Bourgogne, quoique simple tutrice de sa fille, s'empressa d'autoriser l'abandon que Girard, Guy et Pierre, fils de Gaucher, chapelain, faisaient à l'abbaye, de tous leurs biens. Renaud de la Loye et Payen de Belmont renoncèrent, en 1210, à leurs réclamations sur la grange de Brunens. Gérard, sire de Vadans, avait donné en 1219, les fours banaux et le moulin de la Ferté à l'abbaye, s'interdisant la faculté de construire ou de laisser construire d'autres usines sur une certaine étendue de la rivière de Cuisance. Thiébaud de Neufchâtel, héritier du donateur, régla en 1249, les droits à exiger des habitants, soit pour moudre leurs grains ou cuire leurs pâtes. Odon de Neufchâtel, Hérard, son frère, le premier doyen, et le second chanoine de Besançon, et Richard leur neveu, ne voulurent point exécuter la donation de Gérard. Ils finirent cependant par y consentir en 1270, à l'exception d'Odon, qui n'adhéra au traité qu'en 1273. Richard de By, après avoir inquiété les moines, au sujet de leurs vignes de Montigny, consentit enfin en 1223, à leur abandonner ses droits. En 1250, Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins leur céda deux montées de muire sur le puits de Lons-le-Saunier, pour avoir en échange leurs droits sur la saline de Grozon. En 1252, il leur donna une place dans les salines de Salins, à côté de leur maison, pour construire une nouvelle berne, ou tout autre bâtiment. Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, l'abbaye fit de nombreuses acquisitions, et apaisa plusieurs procès à prix d'argent. Son état prospère contrastait singulièrement avec celui des anciennes maisons religieuses, dont la détresse était effrayante et la ruine prochaine. En 1352, le chapitre général de Citeaux permit à l'abbé et au couvent d'accenser les domaines de leur maison. Dès ce moment, les religieux cessèrent de cultiver de leurs propres mains ; un relâchement dans la discipline fut la conséquence de leur oisiveté. Avec l'invasion des *grandes compagnies* au XIVe siècle, commence la série de leurs malheurs. Placés à proximité de plusieurs grands chemins, leurs domaines étaient chaque jour ravagés par des bandes de pillards qui ne respectaient pas même les vases sacrés et les reliquaires déposés dans l'église. Etant à Poligny au mois de février 1414 (v. st.), le duc Jean-sans-Peur accorda à l'abbaye le droit de couper du bois mort et vif dans la forêt de Mouchard. Au mois de mai 1416, il lui confirma ce droit en l'étendant même aux vignerons qui occupaient le cellier de Montigny, avec permission de couper des bois pour pesseler les vignes situées sur ce territoire. Il chargea seulement les religieux de célébrer chaque année, pour le repos de son âme,

une messe du Saint-Esprit pendant sa vie, et une messe de *requiem* après sa mort. Par une charte datée de Dole en 1441, Philippe-le-Bon autorisa la perception de la dîme sur Montigny. Le xve siècle fut un temps de dures épreuves pour notre monastère. Les seigneurs de Vadans inquiétaient continuellement l'abbé, au sujet de la justice qu'il faisait rendre à la Tournelle, et des gardes ou forestiers qu'il instituait. Les moines étaient à chaque instant troublés par les habitants de la Ferté et de Molamboz, dans la jouissance de leurs prés de Rosières. La haine qu'on leur portait était si vive, qu'ils n'osaient sortir. Si on les rencontrait, on les accablait d'injures, on les frappait même. En 1450, plusieurs d'entre eux furent arrêtés dans un bois. Ils reçurent des coups tellement violents, qu'on les laissa pour morts. Charles d'Amboise, lieutenant-général pour le roi Louis XI, des duché et comté de Bourgogne, se trouvant à Arbois, le 1er juin 1479, voulut bien accorder une sauvegarde au monastère, sur une lettre pressante qu'il avait reçue de l'abbé de Citeaux. Cette faveur lui épargna bien des pertes; mais l'état d'anarchie dans lequel se trouvait la province était aussi redoutable que l'invasion ennemie. En 1481, Olivier de Vaudrey trouva commode de supprimer la clôture de l'abbaye, pour ouvrir un chemin qui lui facilitait le transport des matériaux nécessaires au château qu'il faisait construire. Le prieur se présenta humblement pour lui soumettre quelques observations. De Vaudrey se moqua de lui et donna ordre en sa présence aux ouvriers de continuer les travaux. Le lieutenant du bailly d'Aval fut supplié d'intervenir pour réprimer cette injuste entreprise. Il se rendit sur les lieux et ordonna à M. de Vaudrey de rétablir les choses dans leur premier état. Ce dernier, qui avait abandonné la cause de Marie de Bourgogne pour embrasser celle du roi Louis XI, dont il était devenu le chambellan, profite de son influence pour obtenir une commission de visiteur des grands chemins, déclare que la route d'Arbois à Dole doit passer par l'abbaye, et force tous les religieux sans exception, à venir eux-mêmes travailler à cette route. Ils obéissent, mais le désir de la vengeance dans le cœur. Ils firent partir en toute hâte et très secrètement un des frères pour Dijon. Ce messager porta ses plaintes directement à l'évêque de Langres, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, et obtint que M. Barbiset, maire de Dijon et maître des requêtes au conseil, fût chargé de faire une enquête. A la suite d'une longue procédure, le nouveau chemin fut supprimé. Dès le commencement du xvie siècle, des efforts furent faits pour introduire la commande. Jean de Maizières, docteur en théologie et proviseur du collége de Citeaux à Paris, avait obtenu, en 1507, du roi Louis XII, des lettres-patentes qui lui permettaient de tenir dans le royaume, tous les bénéfices dont il serait pourvu canoniquement. Le 12 juin 1515, sur la proposition de l'abbé général de Citeaux, il fut élu abbé régulier de Rosières et envoyé en possession dans le même mois; mais ce bénéfice lui fut disputé par deux prétendants, Pierre de la Baume, abbé commendataire de Saint-Claude, et Simon de Rye, clerc. L'un avait reçu sa commission du gouvernement de Flandres, et l'autre de celui d'Espagne. Jean ne put prendre possession de son siége

que le 10 janvier 1517. En 1567, pendant le siége de Besançon par les Huguenots, Guillaume III de Poligny, abbé de Rosières, marcha à la tête des hommes de ses terres au secours de la cité, et fut accueilli avec une grande joie par la population. Dans ces temps de troubles, les abbayes se pillaient entre elles. Lors de l'inventaire fait par ordre du parlement, après la mort de Philibert Charreton, abbé de Mont-Sainte-Marie, en 1619, on retrouva la crosse en argent de l'abbaye de Rosières. Les religieux de ce dernier lieu la réclamèrent en vain. Ils ne parvinrent pas à se la faire rendre. Après la mort de Pierre Besançon, arrivée en 1668, Eugène-Ernest de Beth, marquis de Leyde, fut nommé abbé commendataire en 1672, par le gouvernement de Flandres. Jean de Berkel, obtint le même titre de Marie-Anne d'Autriche, régente d'Espagne. Le marquis de Leyde ne put prendre possession qu'après la mort de son concurrent, à la fin de 1691. Il fut le premier abbé commendataire de Rosières. En 1657, Charles Baud et sa sœur, donnèrent aux religieux la grange de la Ramée, pour servir à la fondation d'une chapelle à la Tournelle, sous le vocable de Notre-Dame-Libératrice, et à la dotation d'un chapelain. Les guerres du XVIIe siècle causèrent de grands dommages à Rosières. On croyait qu'en y établissant une maison de noviciat on parviendrait à la relever, mais Pierre Besançon, alors abbé, s'y opposa constamment et se fit appuyer par les abbés des Trois-Rois, de Sainte-Marie et par le proviseur du séminaire de Citeaux à Dole. Pendant tout le cours du XVIIIe siècle, notre abbaye fut dans un triste état. Les bâtiments tombaient en ruine et on ne pouvait les réparer; on fut obligé de réduire le nombre des religieux à trois, afin de diminuer les dépenses. Des dénonciations continuelles des religieux contre le prieur, ou du prieur contre les religieux, de graves infractions aux statuts de l'ordre et au vœu de chasteté, nécessitèrent de fréquentes visites de la part des supérieurs. Le partage des manses, commencé en 1765, ne fut terminé qu'en 1778.

Abbés. L'Annuaire de 1852 renfermant la liste des abbés de Rosières, nous nous dispenserons de la reproduire. Nous ferons remarquer seulement qu'à la place de Bernard, il faut mettre Guy, comme premier abbé, et qu'il convient d'ajouter Hugues Quanteal Ier, comme abbé en 1400. Au lieu de Pierre de la Chaize, il faut lire Pierre, abbé de la Chaize.

Priviléges. L'abbaye de Rosières, de l'ordre de Citeaux, dépendait immédiatement de celle de Morimont, considérée comme chef d'ordre, quoique étant la quatrième fille de Citeaux. Elle était exempte de la juridiction de l'archevêque de Besançon, était sous la protection immédiate du Saint-Siége et ne pouvait être visitée que par des supérieurs de l'ordre. Les comtes de Bourgogne en avaient la gardienneté. Les seigneurs de Vadans la prétendaient aussi, mais les religieux refusèrent constamment de les reconnaître pour leurs protecteurs. L'abbé avait la justice haute, moyenne et basse sur le territoire de Rosières, et la faisait exercer à la Tournelle par un juge châtelain, un procureur fiscal et un greffier. Il pouvait instituer des gardes et des forestiers, qui faisaient leurs rapports devant ces officiers. Les appels de cette justice se portaient directement devant le bailli d'Aval ou son lieutenant au siége d'Arbois.

L'abbé avait droit d'assistance à l'assemblée des Etats. Guillaume de Poligny fut envoyé en députation à la cour d'Espagne en 1558, de la part des trois ordres. L'abbaye jouissait du droit de pêcher dans la Cuisance et dans la Loue à Belmont; elle était dispensée de payer le péage d'Augerans et pouvait vendre toutes ses denrées aux halles d'Arbois sans payer d'éminage. En cas d'imminent péril, les religieux pouvaient se retirer en la ville d'Arbois et ne pas contribuer aux réparations du château de Vadans.

Revenus. Les différents domaines du monastère ne rapportaient que 12 à 13,000 fr. de rente; avec une bonne administration ils auraient pu rapporter le double au moins. Ces domaines consistaient dans la grosse et la petite grange de Rosières, les granges des Iles, de Mathenay, de la Tournelle, d'Oyselaine, de Brenans, de Charnay, de la Ramée, du Tilleret, de Montigny, dans le moulin et les fours de la Ferté, en bois et en une foule d'héritages dispersés sur différents territoires, tels qu'à Molamboz, Oussières, Bersaillin, Aumont, Montholier, Grozon, Colonne, Vaudrey, Vadans, Bans, Souvans, Ounans, Nevy, Chissey, Pont-d'Héry, Cernans, Andelot, Montbarrey, Mont-sous-Vaudrey, Villers-les-Bois, Arbois, Villette, Poligny, Tourmont, etc. L'abbaye avait une maison à Arbois qui lui servait d'hospice et de lieu de refuge, et une chaudrette entière aux salines de Salins; elle percevait des dîmes et des droits de tâches sur différents territoires, des cens en argent et en grains, et des redevances sur plusieurs cantons de vignes.

Cloître. L'abbaye était située au milieu d'une grande plaine, sur la rive droite de la Cuisance. L'enclos, d'une surface de 10 hectares, était entouré d'un fossé large et profond, toujours plein d'une eau bourbeuse; on ne pouvait le traverser que sur des planches mobiles. Ceux qui tentaient de le franchir à pied ou à cheval, étaient certains d'y trouver la mort. Au centre de l'enceinte était l'église; à côté, un long bâtiment élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, servait de maison abbatiale; le cloître était carré et entouré de portiques. Une grande halle, longue de 100 pieds, servait de dépendances. Les cuisines et les chambres des hôtes, occupaient un quartier isolé. Le tout était entouré par des jardins et des vergers. L'entrée principale était formée par un long portail voûté. Une tour carrée, percée de meurtrières, servait pour la défense et en même temps de colombier; à côté de cette tour existait autrefois un petit moulin et un battoir. A peu de distance de la halle, était une ferme, appelée la grosse grange de Rosières, et plus loin une autre ferme plus petite, appelée la Vacherie. La grange des Iles ou de la Fenotte, était en dehors de l'enceinte. L'église était vaste et belle. Elle se composait de trois nefs et de plusieurs chapelles, fondées par les seigneurs qui y avaient élu leur sépulture. Plusieurs mausolées décoraient les nefs et le sanctuaire. On y remarquait surtout celui de Marguerite de Vergy, morte en 1349; de Jeanne de Lannoy, morte vers 1503, toutes deux dames de Vadans; de Guy de Salins, chambellan du duc de Bourgogne, et d'Etiennette du Pasquier, son épouse. La chapelle de la famille du Pasquier appartint plus tard aux Charreton. Parmi les reliques, plusieurs étaient un but de pèlerinage. On montrait une épine détachée de la couronne

qui recouvrit la tête de Notre-Seigneur, une croix faite avec du bois de la vraie croix, et l'habit de saint Pierre, martyr. L'emplacement de l'église et le cimetière sont aujourd'hui livrés à la culture. Une grande partie des bâtiments a été détruite; ce qui reste, complètement mutilé, sert de logement à des cultivateurs. La ferme de Rosières appartient à M. de Boissieu de Paris.

Bibliographie. Annuaires du Jura, 1851, 1852 et 1854. — Archives de la préfecture du Jura. — Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume.

—.

Feschaux, commune réunie à celle de Villeneuve-sous-Pymont, le 31 juillet 1812.

—

Fétigny, *Feostingum*, *Fetigniacum*, *Fistignia*, *Fystigna*, *Festigny*, *Futigny*, *Fétignie*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste d'Arinthod; succursale, érigée le 15 février 1843; à 7 kil. d'Arinthod et 51 de Lons-le-Saunier. Altitude : 448^m.

Le territoire est limité au nord par Sarrogna; au sud par Légna; à l'est par Viremont, et à l'ouest par Savigna. Le Moulin, chez les Babey, chez Borod, la Teinture, le moulin Bouillout et le moulin des Bois ou de Fétigny, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par les ch. vic. tirant à Savigna et à Montadroit; par les ruisseaux Dessous-la-Roche qui y prend sa source et celui de Biserand ou de Brisserand.

Le village est situé dans le bassin de la Valouze, au fond d'une gorge. Les maisons, alignées sur les bords de la route d'Orgelet à Arinthod, sont composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierres et couvertes les unes en tuiles plates, d'autres en tuiles creuses, d'autres enfin en chaume. Elles sont ombragées par de nombreux arbres à fruits. On y remarque la belle habitation de M. Bélamy de Besançon.

Popul. en 1790, 255 hab.; en 1846, 235; en 1851, 250, dont 136 hom. et 114 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 76 hab.; 56 maisons; 56 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1733.

Les jeunes gens des deux sexes et principalement les filles émigrent pour être domestiques à Paris ou à Lyon.

Cadastre exécuté en 1830 : surf. territor. 328^h 44^a, divisés en 1640 parcelles que possèdent 150 propriétaires, dont 68 forains; surf. imp. 321^h 99^a, savoir : 163^h 25^a en terres lab., 79^h 45^a en parcours, 43^h 54^a en prés, 27^h 22^a en bois, 5^h 24^a en friches, 1^h 19^a en sol et aisances des maisons, 1^h 11^a en murgers, 66^a en jardins, d'un rev. cad. de 5299 fr.; cont. dir. en princip. 1315 fr.

Le sol, montagneux et traversé par de profonds ravins, est d'une fertilité moyenne; il produit du blé, de l'orge, peu d'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges assez agréables, du foin, et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants.

On importe les deux tiers des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, quelques

chèvres, des moutons et des volailles. 40 ruches d'abeilles.

L'agriculture n'y fait point de progrès.

On y engraisse quelques cochons et du bétail à cornes.

On trouve sur le territoire, de la marne de bonne qualité qu'on devrait employer pour l'amendement des terres, des sablières et des gravières, des carrières de bonne pierre à bâtir ordinaire et de la pierre de taille en gros blocs. Cette pierre, de couleur jaune veinée, imite le marbre et est susceptible de recevoir le poli. Il y a aussi d'abondantes carrières de tuf.

Foire. Le 2 mars, il y a une foire très fréquentée et qui jouit d'une grande réputation, principalement pour les mulets qu'on y trouve. Il s'en vend chaque fois près de 600. On y amène aussi du bétail à cornes. Cette foire est dite de la Saint-Aubin. Les domestiques des deux sexes s'y réunissent pour trouver des maîtres.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod et quelquefois ceux d'Orgelet.

Il y a un moulin à farines à quatre paires de meules avec battoir à blé, deux autres à deux tournants, une scierie mécanique à une lame, avec un battoir à blé, une foule avec un battoir.

Les patentables sont : un cordonnier, un couvreur en bois, deux aubergistes, deux menuisiers et un marchand mercier. Plusieurs familles s'occupent de tabletterie et fabriquent des articles dits de Saint-Claude.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour, un presbytère, construit en 1836 ; une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 20 filles, et une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 7000 kil. de fromage, façon Gruyère ; une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Lorette, un oratoire dédié à saint Jean-Baptiste ; trois ponts, deux places publiques emplantées de tilleuls très anciens, et 95^h 64^a de pâtures, friches, murgers et bois, d'un rev. cad. de 241 f.

Bois communaux : Fétigny et Montadroit : 46^h 58^a ; coupe biennale, 2^h 62^a.

Budget : recettes ord. 1452 fr. ; dépenses ord. 1452 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Hier, nous foulions avec tristesse les sillons sous lesquels le laboureur insouciant a enseveli les derniers restes de la royale abbaye de Rosières. Aujourd'hui nous marchons encore sur des ruines. Quelle main fatale s'est donc appesantie sur toi, ô mon pays ! Ce qui faisait jadis ta gloire et ton orgueil, est partout caché sous la cendre ! Fétigny, ce bourg célèbre au moyen-âge, qui derrière ses épaisses murailles et son château formidable, se croyait à l'abri de toute atteinte ; que le commerce et l'industrie enrichissaient chaque jour davantage ; qui se vantait de compter parmi ses maîtres, d'illustres guerriers, de grands prélats, n'est plus qu'une chétive bourgade sans importance aucune. Puisque son présent est sans intérêt, que nos annales du moins consacrent le souvenir de son glorieux passé.

Origine. Sur les bords de la voie gauloise qui reliait Salins à Isernore, s'élevait trois petites cités également florissantes, Orgelet, Fétigny et Arinthod. La tour de Dramelay, bâtie au-dessus de leurs têtes, semblait les couvrir de son orgueilleuse

protection. Placées au centre d'un foyer druidique, elles étaient entourées de toutes parts de monuments élevés aux anciennes divinités de la Gaule. A la limite des territoires de Fétigny et Savigna, entre la roche Orsa et la fontaine du Bassin, se dressait à la pointe d'une montagne un menhir qui fut longtemps un objet de vénération. C'était une pierre brute, haute de dix pieds et large de sept, n'ayant de remarquable que son isolement au milieu d'un désert ; on la connaissait sous le nom de *pierre de Vèvre* ou *pierre Couqueresse*. Le nom de Festigny, *Festum ignis*, n'indique-t-il pas lui-même le culte du feu ou la fête du soleil? Celui de Sarrogna, village situé entre Orgelet et Fétigny, offre une analogie frappante avec *Saronia*, surnom de Diane ou avec *les Saronides*, surnom des druides, parce qu'ils vivaient au sein des forêts des chênes. La croyance à la vouivre qui, chaque soir sortait du château pour aller se désaltérer à la source du ruisseau de Dessous-Roche, est d'origine druidique. La foire des domestiques, qui se tient chaque année le 2 mars à Fétigny, perpétue un usage qui remonte à la plus haute antiquité. Le sol de ce village présente à sa surface ou recèle dans son sein des vestiges et des témoignages précieux des établissements formés par les conquérants de la Gaule celtique. On y a trouvé de nombreuses médailles à l'effigie de Marc-Aurèle, de Gordien et d'Antonin-le-Pieux ; des tombeaux antiques, formés en pierres tuffeuses et couverts de dalles, renfermant des squelettes de grande taille, et une plaque de métal doré sur laquelle était représentée une déesse assise sur un char et escortée de deux personnages. Un poste militaire, défendu par un retranchement en terre, s'élevait au bord du grand chemin d'Orgelet à Arinthod et en protégeait le passage. Le château féodal avait succédé lui-même à une redoute romaine. Le nom de Fétigny se rencontre déjà dans des titres du xe siècle. Par une charte de l'an 941, l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune inféoda au comte Albéric de Narbonne, moitié de Fétigny, *medietatem de Feostingo, in comitatu Scodingum*. On ignore à quel titre ce monastère possédait des biens dans cette partie de la province. On pourrait supposer cependant qu'ils provenaient de la donation qui lui avait été faite par Sigismond, roi de Bourgogne, en 523.

Seigneurie. Elle comprenait le bourg et le château de Fétigny, Montadroit, Légna et une partie de Chambéria, Ugna et Marsenay. Elle s'étendait en outre sur partie des villages de Chavéria et Céséria, qui lui avaient été unis par acquisition.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, pour l'exercice de laquelle il instituait un bailli, un juge châtelain, un procureur, un greffier, des huissiers, des sergents, des forestiers et des gardes. Ces officiers connaissaient de toutes causes civiles et criminelles, jusqu'à la mort inclusivement. Le signe patibulaire à deux colonnes et deux pannonceaux s'élevait sur une colline dite les *Fourches*. En cas d'exécution, tous les sujets qui en étaient requis, devaient s'y trouver en armes. Ces mêmes officiers avaient la police des chemins, des ponts et des cheminées, faisaient la taxe du vin et du pain, échantillonnaient les poids et mesures, recevaient les nouveaux habitants, la prestation de serment des prud'hommes élus et celle des sujets, à l'avènement de chaque sei-

gneur. Ils ordonnaient, conjointement avec le capitaine du château, tout ce qui concernait la milice, les montres et revues d'armes, le guet et garde, la retraite et la réparation des fortifications. Le seigneur avait toutes les épaves et les choses trouvées qui n'étaient pas réclamées dans les quarante jours; le droit d'imposer un écu sur chaque ménage, en cas de nouvelle chevalerie, voyage d'outre-mer, prison en guerre ou mariage d'une fille; de faire des parcs et bergeries séparés dans les communaux; la chasse, la pêche exclusives, les cours d'eau et la collation de plusieurs chapelles; de grands bois, des moulins et des fours banaux. Il pouvait percevoir, aux foires et marchés, des droits d'éminage et couponage sur les blés amenés aux halles, la moitié des dîmes ou tâches sur les blés ensemencés dans les communaux de Chambéria; des droits de scel et de tabellionnage. On lui devait des cens en argent et en grain, les lods sur les ventes d'immeubles, etc.

Seigneurs. Une famille noble de nom et d'armes, possédait la seigneurie de Fétigny dès le XIIe siècle. C'était une branche cadette de l'illustre maison de Dramelay. Thiébaud, chevalier, se qualifiait de sire de Fétigny, en 1233. Par suite de la révolution féodale qui s'opéra à cette époque, ce domaine rentra dans la maison de Chalon. Perrin de Chalon, dit le Bouvier, quatrième fils du second lit de Jean de Chalon l'Antique et d'Isabelle de Courtenay, l'inféoda au mois de février 1269 (n. st.), à Jean de Viremont, écuyer. Des différents fils de Jean de Viremont, l'un prit le nom de Dramelay, et un autre celui de Fétigny. Geoffroy de Fétigny, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne de Dramelay, dont il eut Garnier, Etienne, Pierre, Humbert, et trois filles, Hélie, Ancellys, et Huguette. Geoffroy de Fétigny et son épouse furent inhumés dans l'église paroissiale de Légna. Pierre, conseiller-clerc au parlement de Paris, en 1378, fut promu cardinal au mois de décembre 1383, et mourut le mercredi après l'Assomption de l'an 1390. Il fut inhumé dans la cité d'Avignon, au milieu du chœur du couvent des Célestins, à côté du pape Clément VII. Etienne de Fétigny fut tué à Bologne, au service du pape, et fut inhumé sous une pierre de marbre dans le cloître de l'église Saint-Dominique de cette ville. Garnier, après avoir servi en la compagnie de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Châtelbelin, et contribué à la conquête de la Guyenne, sous les ordres de Bertrand du Guesclin, connu alors sous le nom de Bertrand de Plaquin, s'engagea au service du duc de Milan, et mourut dans cette ville. Humbert avait épousé Catherine de la Palu, fille de feu Louis de la Palu, seigneur de Virechâtel et de Crissey, près de Dole, et mourut en 1383. Son épouse lui survécut jusqu'en 1426. Tous deux furent inhumés dans l'église de Légna. Jeanne de Fétigny fut mariée à Jean de Toulouse, écuyer.

Du mariage d'Humbert de Fétigny et de Jeanne de la Palu, étaient nés le 24 mars 1365, *Guillaume;* le 24 août 1370, *Robert;* au mois d'avril 1372, *Jean;* le 6 juillet 1373, *Pierre;* le 6 janvier 1376, *Isabelle;* et au mois d'avril 1377, *Guigue de Fétigny*. Jean devint archevêque de Chartres, fut tué en 1432 à la prise de cette ville, par le duc d'Orléans, et fut inhumé dans le couvent des Jacobins de cette cité. Pierre mourut à Avignon, occupant une des pre-

mières charges à la cour du pape. Isabelle épousa Huguenin de Sugny, de Montmorot, écuyer, et fut inhumée dans l'église des frères Mineurs de Lons-le-Saunier. Guigue fut fait chevalier à la bataille de Crevans en 1424 et mourut la même année. Il avait épousé Jeanne de l'Espée, dame de Saint-Germain-du-Bois et de Costarel, dont il n'eut pas d'enfants. Guillaume de Fétigny, seigneur de ce lieu, assista comme témoin, le 3 mai 1396, au testament de Jean, sire de Châtelbelin, et accompagna son suzerain dans la croisade contre les Turcs. A son retour, il fut nommé premier écuyer de Louis de Chalon, seigneur d'Orgelet, épousa le 24 janvier 1399 (v. st.), Jeanne, fille de feu Jean Alemand, seigneur d'Arbent et de Coisel, mourut le 27 novembre 1426, et fut inhumé dans l'église de Légna. Il eut de son mariage *François*, docteur ès-lois, comte et chanoine de Saint-Jean de Lyon, prévôt de Saint-Pierre de Genève, et trésorier de Notre-Dame de Lausanne; *Hugues*, abbé de Tournus pendant quarante-quatre ans, et inhumé dans ce monastère; *Louis*, capitaine de cent hommes d'armes au service du duc Philippe-le-Bon, blessé d'un trait au siége de Belleville près de Lyon; il mourut de sa blessure et fut inhumé dans sa chapelle de Légna; N..... épouse de M. de la Forée, en Savoie; N..... épouse d'Humbert Grand, chevalier, de Cuiseaux; *Huguette*, épouse de Jean du Bois, seigneur de Pressia, près de Bourg; *Isabelle*, qui épousa Benestru de Chassal, seigneur de Charchilla, Boutavant et Crilla, et enfin *Henri*, seigneur et baron de Bornay. Henri de Fétigny, seigneur de ce lieu, laissa pour héritiers *Marguerite*, épouse de Guy, seigneur de Vincelle, près de Louhans; *Isabelle*, mariée à Etienne de Vuillafans; *Marie*, épouse de Liénard de Charnod; *Louise*, épouse de Guillaume de la Tour, seigneur de la Tour-Saint Quentin de Besançon; *Nicolas*, qui fut créé chevalier en *la guerre contre ceux de Liége*, en 1468; *Guillaume*, prévôt et chanoine de Saint-Pierre de Genève; ce prélat avait employé tous ses efforts, en 1483, à comprimer la révolution religieuse des calvinistes, en assemblant sa chambre capitulaire, et en rédigeant des statuts sévères; il se retira de bonne heure en sa terre de Fétigny, où il mourut en 1513, et fut inhumé devant le grand autel de l'église; et enfin *Humbert*. Humbert de Fétigny, chevalier, seigneur de ce lieu, en vertu du testament de Guillaume son frère, et baron de Bornay, épousa Anne de Corsan, dont il n'eut qu'une fille, nommée *Guillaume* ou *Guillemette*. Cette demoiselle épousa en première noces Claude de Roussillon, seigneur de Cercey, dont elle eut Jean de Roussillon, chef d'armes de Roussillon, et en secondes noces Jean de Grammont, seigneur de Châtillon-Guyotte et de Roche, dont elle eut *Jean*, *Guillaume*, prévôt et chanoine de Saint-Pierre de Genève, *Humbert*, dit de Fétigny, deux autres fils du nom de *Jean*, *Lyénard*, *Anne*, épouse de Claude de Cléron, et *Claude*, religieuse en l'abbaye de Château-Chalon. Guillemette légua en mourant la terre de Fétigny à Humbert son fils puîné, à charge de relever son nom et ses armes. Ce seigneur s'allia à Anne de Beaumotte, dont il n'eut qu'une fille, Claudine de Fétigny, qui épousa Claude de Laubespin, baron de Varay et de l'Aigle. Le 15 octobre 1584, Claude de Laubespin, en qualité de tuteur de ses enfants, fit hommage

de la terre de Fétigny au seigneur d'Orgelet, et dans le même mois la vendit, à titre de rachat, à Claude de Vautravers, ainsi qu'à Georgine de Genève, mère de ce dernier, et la racheta au mois de novembre suivant. Barbe, fille de Claude de Laubespin, la porta en dot à Léonel Mouchet de Battefort, qu'elle épousa en 1588. Louis Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, vendit Fétigny le 24 novembre 1698, à Jean-Claude de Montagu, marquis de Boutavant, qui le revendit le 17 novembre 1711, à Marie-Gabrielle de Saint-Mauris, veuve de M. Louis de Battefort. Cette dame l'aliéna le 14 avril 1712, en faveur de M. Eléonore-Bénigne-François du Pasquier, seigneur de la Villette. Les héritiers de M. Antoine-Joseph-Daniel de Maisod du Pasquier, seigneur de la Villette, l'ont possédé jusqu'au moment de la révolution de 1789. Nous avons cru devoir entrer dans d'assez longs détails sur la famille de Fétigny, parce qu'on ne trouve sa généalogie dans aucun nobiliaire.

Armoiries. Fétigny portait : *de gueules à trois chevrons brisés d'or.*

Bourg et château. Le château de Fétigny ayant été pris et rasé par les Français en 1639, il n'est plus possible de décrire sa forme primitive. On sait seulement qu'il était d'une vaste étendue et d'une construction solide. Il y avait une chapelle dans l'intérieur d'une des tours ; une grande basse-cour, un colombier, un jardin, un verger, des parterres, un parc pour la chasse et un pré appelé le Clos, entouraient les bâtiments. Les seigneurs, résidant habituellement dans ce manoir, on peut juger par le rang qu'ils occupaient et par leurs richesses, combien la vie devait y être animée. Les brillantes noces qui s'y célébrèrent, les fastueuses funérailles de plusieurs des membres de la famille de Fétigny, attiraient les plus grands seigneurs du pays. Ce qui restait du château a été démoli en 1819, à l'exception d'un tronçon de tour de 2 mètres de hauteur et des caves qui existent encore. Cette forteresse était bâtie au sud-ouest du bourg qu'elle dominait, contre le revers occidental de la montagne et près de la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. Elle était entourée d'un fossé toujours plein d'eau.

Le bourg était clos d'une ceinture de murailles percées de trois portes. Il s'y tenait un marché le lundi de chaque semaine et deux foires par an, aux jours de fêtes de Saint-Martin et de Saint-Aubin. Les habitants étaient qualifiés de bourgeois et avaient reçu une charte de franchises de Jean de Viremont, en 1280. Ils avaient dans leurs murs une église châtelaine, dédiée à saint Aubin, évêque. L'industrie fut très active à Fétigny pendant toute la période féodale. Gilbert Cousin nous apprend que de son temps, il y avait de nombreuses fabriques de draps, de futaines et des tissages d'étoffes. Les compagnons drapiers, au nombre de près de 300, portaient tous l'épée au côté. On y comptait aussi plusieurs blanchisseries et des ateliers de teinture. Les produits de ces fabriques jouissaient d'une lointaine réputation et s'exportaient non-seulement dans le comté, mais encore en Suisse et dans tout le midi de la France. Une papeterie avait été construite sur le ruisseau de Dessous-Roche. Le même ruisseau mettait en mouvement des moulins, des battoirs, des clouteries et des martinets. Une tuilerie s'élevait au bord d'un vaste étang, appelé le lac de Fétigny. Des halles bordaient la

place publique. Leur emplacement porte encore le nom de Halles. A côté était l'auditoire du bailliage. Les officiers de justice étaient nombreux. Outre le bailli, le prévôt, le greffier, le tabellion, il y avait encore le gruyer, un grand nombre de gardes, de messiers, de forestiers et de sergents. Le château était commandé par un capitaine châtelain et habité par plusieurs écuyers, pages, varlets au service du seigneur.

Maladrerie. Un hospice pour les lépreux avait été fondé en 1220, par Thiébaud, sire de Fétigny. La place qu'il occupait est encore appelée à la *Malatière*. Elle est couverte de débris de constructions. Un cimetière pour les pestiférés avait été établi en 1632, entre Légna et Fétigny, dans le lieu dit à la *Croix-aux-Morts*. Les malades étaient relégués dans des loges en planches construites aux *Cabornes*.

Eglise. L'église paroissiale de Fétigny était à Légna ce que celle de Bletterans était à Villevieux. Il y avait dans le bourg une église châtelaine ou succursale, desservie par un prêtre et cinq familiers, qui firent approuver leurs statuts par Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, le 20 juin 1520. Ces prêtres portaient au chœur le capuce noir et célébraient l'office canonial avec les mêmes cérémonies que celles pratiquées à l'église métropolitaine de Besançon. L'église, dédiée à saint Aubin, dont on célèbre la fête le 1er mars, est située à l'extrémité sud-ouest du village. Elle est orientée et se compose d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. La porte d'entrée principale est ogivale et est surmontée d'un écusson avec armoiries. La nef est plus large et moins ancienne que le chœur, quoique du même style ; l'un et l'autre sont décorés de colonnes cylindriques en partie engagées dans les murs latéraux. Ces colonnes supportent les arcs-doubleaux et les nervures diagonales des voûtes. Les points de jonction des nervures sont ornés d'armoiries. Des fenêtres ogivales trilobées éclairent l'édifice. A la jonction du chœur et de la nef, s'élève une arcature en pierre, dans laquelle est suspendue la cloche. A droite du chœur, se trouvait la chapelle seigneuriale dédiée à Notre-Dame. Elle était du style ogival flamboyant, voûtée, nervée et éclairée par une belle fenêtre ogivale géminée. Les nervures retombaient sur des culs-de-lampe qu'ornaient des figures humaines parfaitement sculptées. La chapelle était séparée du chœur par une grille en fer artistement ouvragée et garnie d'un chauffoir. Un chapelain y célébrait la messe chaque jour. Les seigneurs de Fétigny avaient deux autres chapelles, l'une dans l'église de Légna, dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, et une autre dans l'église d'Orgelet, dédiée à saint Jean-Baptiste. Un chapelain était attaché à chacune d'elles. La chapelle de Fétigny a été divisée en deux parties : l'une sert de sacristie et l'autre de bûcher pour le presbytère. Le chœur de l'église porte la date d'une restauration de l'an 1499 ; la nef et la chapelle seigneuriale ont été ajoutées postérieurement.

On voit dans cette église, deux tombes, représentant les personnages qu'elles recouvrent et entourées d'inscriptions ; l'une est celle de Guillaume de Fétigny, premier chanoine de Saint-Pierre de Genève, mort le 27 décembre 1513 ; elle s'élève au-dessus du dallage de la nef, en forme de tronc de pyramide quadrangulaire ; sur les côtés est l'ins-

cription, et au milieu Guillaume de Fétigny est sculpté en bas-relief, en costume de chanoine; l'autre, plus simple, représente un autre Guillaume de Fétigny, gravé en simples ciselures.

L'ensemble de l'église est d'une architecture simple et régulière. On remarque sur le cimetière une croix en pierre de style ogival, représentant d'un côté en haut-relief le Christ, et de l'autre la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus.

Chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. Elle s'élevait à côté du château et était très ancienne. La statue miraculeuse qu'elle renfermait était en grande vénération, et on y venait en pèlerinage de tous les points de la Bresse, du Bugey et du Mâconnais. Elle a été reconstruite il y a quelques années, par Claude-François-Joseph Clabaud, chanoine de Meximieux, originaire de Fétigny. Au-devant, est une place publique ombragée par trois vieux tilleuls.

Evènements divers. La haine que se portaient les seigneurs de Chambéria, de la maison de Binans et ceux de Fétigny, mettaient à chaque instant aux mains les sujets de ces deux terres. L'usage commun des parcours, des bois, des communaux, faisaient naître des luttes sanglantes entre les habitants de ces deux seigneuries. Pendant les guerres du xviie siècle, le baron d'Arnans et M. de la Villette avaient fait du château un de leurs quartiers généraux. Aussi, le marquis de Villeroy n'eut-il rien de plus pressé, après la destruction du château de Virechâtel, le 24 août 1639, que d'envoyer des troupes pour assiéger celui de Fétigny. Cette forteresse fut prise, brûlée et rasée le lendemain. On y avait trouvé pour plus de 20,000 écus de grains, qui furent pillés. Le bourg fut aussi incendié et resta inhabité pendant huit ans, ainsi que le constatent les registres des délibérations municipales. Les habitants qui avaient échappé à la mort s'étaient réfugiés dans les cavernes d'alentour et vivaient dans les bois. Les Français saccagèrent de nouveau ce bourg qui commençait à sortir de ses ruines, le 24 février 1674. Les maisons, l'église même, furent livrées au pillage. Six maisons furent complètement incendiées.

Bibliographie. Annuaire du Jura, 1848. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Fied (le), *le Fief*, *la Tour-du-Fief*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale; à 11 kil. de Voiteur et 23 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 528^m^.

Le territoire est limité au nord par Plasne, Barretaine et Poligny; au sud par la Doye, Fay et Picarreau; à l'est par Poligny et Picarreau; à l'ouest par la Doye et Plasne. Les Baraques, ou le hameau du Chanelet, Ecouvete, la grange des Toupes ou des Soufflets, la Saugia, la Baraque du garde, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande com. n° 5, de Bletterans à Champagnole; par les ch. vicinaux tirant aux granges de la Doye, à Poligny, à Lamare, à Besain.

Le village est situé sur le premier plateau du Mont-Jura, contre le revers oriental d'un côteau, dans une position très agréable. Il est divisé en deux parties, appelées l'une, le Village-d'en-Haut, et l'autre le Village-d'en-Bas. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierres, couvertes en laves ou en

tuiles. Plusieurs ont un étage au dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 487 hab.; en 1846, 501 ; en 1851, 501, dont 252 hom. et 249 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 73 hab.; 91 maisons, savoir : au Village-d'en-Bas 33, au Village-d'en-Haut 45, aux Baraques 4, aux Toupes 1, à l'Ecouvete 5, et au Chanelet 3 ; 103 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1714.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territ. 679^h 28^a, divisés en 1358 parcelles que possèdent 197 propriétaires, dont 58 forains ; surf. imp. 667^h, savoir : 436 en terres lab., 211 en bois, 6 en friches, 4 en broussailles, 5 en pâtures, d'un rev. cad. de 11,473 fr.; cont. dir. en pricip. 2847 fr. A la surface précédente, il faut ajouter la section D, qui a été distraite du territoire de Poligny, pour être réunie à celle du Fied.

Le sol, peu accidenté et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, beaucoup d'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, du chanvre, des pommes de terre, peu de fruits, de légumes secs et de foin, beaucoup de fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 c. pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes et des volailles. 100 ruches d'abeilles. On y engraisse quelques porcs. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire, beaucoup de marne, employée pour l'amendement des terres, et des carrières de bonne pierre à bâtir et à chaux, non exploitées.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 38,000 kilogr. de fromage, façon Gruyère.

Les patentables sont : 3 aubergistes, un forgeron et un marchand mercier.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Poligny et de Champagnole.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, près de l'église; une place publique, emplantée d'arbres ; une maison commune, construite en 1841, qui a coûté 14,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 43 élèves ; le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves ; 3 puits communaux, et 180^h 96^a de parcours, mares ou abreuvoirs, d'un rev. cad. de 180 fr. 96 c.

Il existe dans le bois de Villeneuve, une source abondante dont on pourrait facilement amener l'eau dans le village, qui en est dépourvu durant les sécheresses. Il faut aller très loin pour s'en procurer.

Bois communaux : 126^h; dont 3^h 78^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 2971 fr. ; dépenses ord. 2933 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu annuel, 35 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La grande voie romaine de Lyon à Besançon, avec embranchement sur Salins, traversait le territoire du Fied sous le nom de *vie Saunier*. Un rameau de cette route se détachait au Fied même, tirait au Pont-du-Navoy, suivait le cours de l'Ain et mettait en communication Besançon, Poligny et Grozon avec la ville

d'Antre. Cette branche reliait aussi Château-Chalon à Nozeroy. Sur le bord de la première de ces voies, on rencontre cinq puits romains, disposés près d'une mare qui sert d'abreuvoir au bétail de la commune, et en dehors de la clôture du château. La rue qui en a pris le nom de *rue des Poits*, conduit du Fied à Poligny par Plasne. Le premier de ces puits, voisin de la maison *Doubez*, n'a que quatre mètres environ de profondeur. Le plus rapproché de l'abreuvoir commun, appelé le *puits de la Croix*, est le plus grand de tous : il a treize à quatorze mètres de profondeur sur trois mètres de diamètre au moins. Le troisième, que l'on nomme le *puits Sarrasin*, est aussi profond que le précédent, mais il n'a que quatre décimètres de diamètre. Le quatrième et le cinquième, l'un dans le chemin même, l'autre dans un champ, s'enfoncent de dix mètres dans le sol, et se trouvent presque pleins d'eau. Ils sont tous forés dans le roc vif et construits en maçonnerie. Trois d'entre eux servent encore de puits communaux. Autour du Fied, se groupaient plusieurs villas patriciennes, si l'on en croit du moins les noms latins restés à leurs emplacements primitifs. Placée sur le passage des Barbares, la bourgade que remplaça plus tard le village du Fied, disparut sous leurs pieds destructeurs, et son nom même fut oublié. En creusant les fondations de la maison qu'occupe M. Estiévant, on a découvert d'anciens murs et des voûtes d'une excellente construction. Ces débris appartiennent sans doute à une ancienne villa romaine.

Seigneurie. Avant le milieu du XVe siècle, le Fied était de trois seigneuries et de trois paroisses différentes. La partie qui dépendait de la seigneurie de Poligny était de la paroisse de Saint-Savin ; celle qui dépendait du comté de Frontenay était de la paroisse de ce lieu ; l'église était alors sur les hauteurs, entre Bougelier et les fermes de l'Ecouvete; la partie de la seigneurie de Mirebel était desservie par le curé de Fay.

Gauthier de Falerans, seigneur de Frontenay, possédait au Fied une tour seigneuriale appelée la Tour du Fied, qu'il vendit en 1447, à Jean de Plaine, avec tous droits de justice, par dismembration de la juridiction du châtelain et du bailli de Frontenay. Le duc Philippe permit à l'acquéreur d'ériger un signe patibulaire sur le territoire de la Tour, en déclarant que ce lieu serait du ressort du bailliage d'Aval, sans moyen. Ses enfants furent Humbert et Gérard de Plaine. Jean de Chalon, sire d'Arlay, avait inféodé, par une charte du 16 décembre 1447, la partie du Fied qui dépendait de la terre de Mirebel, à Guichard Girod, écuyer de sa maison, en récompense des nombreux services militaires qu'il en avait reçus, en se réservant toutefois certains droits sur 22 feux ou maisons de ce village, et le guet et garde au château de Mirebel.

Gérard de Plaine, président des parlements et chef des conseils de Bourgogne, acheta la partie inféodée à Guichard Girod, fit ériger le lieu du Fied en seigneurie particulière et y fonda une église, que le pape Callixte III érigea en paroisse, par une bulle de l'an 1457. Gérard de Plaine n'ayant pas eu d'enfants de Jeanne de la Bastie, son épouse, dame de Magny-sur-Thil, Jean, fils d'Humbert de Plaine, son frère, recueillit sa succession. Jean de Plaine n'eut de Ferrie de Cluny, son épouse, nièce et filleule du cardinal de ce nom, que deux filles, *Françoise*,

dame de Mantry, mariée à Jean, seigneur de Verges, et *Claude*, mariée à Hugues du Pin de la Chasnée, seigneur de Villers-Serine, à qui elle porta en dot la terre du Fied. Charles du Pin, fils de Hugues, seigneur du Fied, épousa en 1579, Jeanne d'Aubonne, dame en partie de Cramans, et en eut une fille, du nom de Claude, qui épousa Henri de Poligny, seigneur d'Augea et de Courbouzon. De cette union naquit Magdeleine de Poligny, qui fut mariée à Guillaume de Poligny, seigneur d'Evans. Cette dame vendit la terre du Fied à Hugues-François Patornay, écuyer, de Salins, qui la transmit à Bernard-François Patornay, son fils aîné, né de son mariage avec Antoinette-Françoise Richier, dame de Varras. Bernard-François Patornay, conseiller au parlement de Besançon en 1695, s'allia, en 1698, à Jeanne-Philippe Boy, dame de Saubief, dont il eut, entre autres enfants, Charles-Emmanuel, seigneur du Fied, né en 1700. Frédéric-François de Patornay, seigneur du Fied, fils de Charles-Emmanuel, émigra en 1790; ses biens furent vendus nationalement en 1793. M. de Patornay avait épousé Mlle de Damedot et en avait eu Jacques-Alexis-François, Jeanne-Antoine-Magdeleine et Charlotte-Angélique-Françoise de Patornay, qui épousa M. François-Marie Gagneur.

Château. Il se composait d'un grand bâtiment couvert en ancelles, avec tours, d'un jardin, d'un parterre et d'une chapelle. Il a été incendié en 1800, et n'a pas été reconstruit. Son emplacement appartient aujourd'hui à M. le commandant Gagneur, de Poligny, qui en a fait un jardin.

Eglise. L'église est située sur une éminence, à l'extrémité méridionale du village. Elle est dédiée à la Nativité de saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 24 juin. Elle est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire se terminant octogonalement, et d'une sacristie. La nef principale est belle; des pilastres de l'ordre toscan, des arcs-doubleaux, des arêtes nervées avec ornements à leurs intersections, la décorent. Elle a été exhaussée en 1825, en même temps qu'on a construit les nefs collatérales. On y remarque plusieurs tombes très anciennes. Le patronage de cette église appartenait au seigneur. Il y avait une chapelle, dédiée à saint Antoine, fondée par une famille de ce nom.

Biographie. Ce village a vu naître: Antoine *Antoine*, secrétaire de l'empereur Charles-Quint, qui l'anoblit, mort le 17 février 1543. Pierre *Antoine*, petit-fils du précédent, fut religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, docteur en théologie, prieur du couvent de Poligny, et mourut en odeur de sainteté en 1596.

—

Florentia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et distrib. de poste de Saint-Julien-sur-Suran; paroisse de Nantey; à 3 kilom. de Nantey, 5 de Saint-Julien et 41 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 426^m.

Le territoire est limité au nord par Andelot-lez-Saint-Amour; au sud par la Balme-d'Epy; à l'est par Villechantria et Morval; à l'ouest par Epy et Nantey.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Saint-Julien, à Epy, à Tarcia, à Nantey, à Morval.

Le village est situé dans les basses montagnes du Jura. Les maisons sont adossées contre le revers oc-

cidental d'une colline, disposées par groupes, généralement composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, mal bâties en pierre et couvertes en tuiles creuses. Elles ont un aspect misérable.

Pop. en 1790, 106 hab.; en 1846, 99; en 1851, 90, dont 40 hom. et 50 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 28 hab.; 20 maisons; 20 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques et ouvriers à Lyon.

Cadastre exécuté en 1819; surf. territ., 317^h 85^a, divisés en 1033 parcelles que possèdent 98 propriétaires, dont 67 forains; surf. imp., 312^h 20^a, savoir: 146^h 02^a en terres lab., 79^h 77^a en bois-taillis, 59^h 30^a en parcours, 11^h 85^a en prés, 8^h 03^a en broussailles, 4^h 13^a en friches, 1^h 96^a en bois-futaies, 68^a en sol et aisances des maisons, 42^a en jardins, d'un rev. cad. de 2848 fr.; cont. dir. en princip., 684 fr.

Le sol, peu fertile et craignant la pluie, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, peu de navette, des pommes de terre, du chanvre, peu de fruits, et des fourrages artificiels.

Il y avait de la vigne qu'on vient d'extirper.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des volailles. On y engraisse quelques porcs. 12 ruches d'abeilles.

L'agriculture n'y fait point de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne qu'on a cessé d'exploiter pour l'amendement des terres, des carrières de mauvais sable, de pierre à bâtir, de taille et à chaux, non exploitées.

Biens communaux : deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, construites en 1846, qui ont coûté 7500 fr. Elles sont mal construites et ne retiennent pas l'eau; 99^h 30^a de pâtures, bois-taillis et broussailles, d'un rev. cad. de 205 fr. Il n'y a point de maison commune. Les enfants fréquentent les écoles des villages voisins.

Bois communaux : 40^h 50^a; coupe annuelle, 1^h 21^a.

Budget : recettes ord. 1208 fr.; dép. ord. 973 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'obscur village de Florentia a la prétention d'être d'origine romaine, et en apporte pour preuve son nom qui est le même que celui de la belle ville de Florence, en Italie. Il emploie comme un autre témoignage, les tombeaux antiques couverts de dalles, dispersés sur son territoire. Le plus ancien titre qui le mentionne est de l'an 1290. Il dépendait du marquisat d'Andelot et de la paroisse d'Epy. Ses souvenirs historiques ne présentent aucun intérêt.

—

Foncine-le-Bas, vg. de l'arr. de Poligny. cant. et percept. des Planches, distrib. de poste de Foncine-le-Haut; succursale; à 4 kil. des Planches, 43 de Poligny, 43 d'Arbois et 51 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 801^m.

Le territoire est limité au nord par Chapelle-des-Bois (Doubs), Foncine-le-Haut et les Planches; au sud par Fort-du-Plasne, le lac des Rouges-Truites et Chapelle-des-Bois; à l'est par Chapelle-des-Bois et Fon-

cine-le-Haut ; à l'ouest par Fort-du-Plasne et les Planches. La grange de l'Olive, la Combe, les Tareillers, les Tourgeniers, les Replats, les Serrettes, Rapoutier-Dessus, Rapoutier-Dessous, la Renaud, en Beauregard, vers les Biefs, vers chez Guedon, au Liamon, vers chez André, chez Dayet, vers chez Gustin, la Chancenette, sur le Moulin, chez Douanet, chez les Fumey, la Grange-à-la-Dame, au Delvret, la Cingernaux, le Mont à la Chèvre et les Côtes, sont des hameaux ou fermes isolées qui font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 16, de Mouthe à Saint-Laurent ; par les ch. vic. tirant à Fort-du-Plasne, à Chapelle-des Bois, à la Grange-à-la-Dame, à Rapoutier-Dessus et Dessous, aux Serrettes et chez Douanet ; par la rivière de Sène ; par les ruisseaux du lac à la Dame, des Seignes, des Prés-Mous, de la Seneta, de la Fontaine-Noire ; par le bief de Bouchon et le ruisseau Simonot.

Le village est situé au fond de la vallée de la Sène, dans les hautes montagnes du Jura, sur un terrain sillonné de ruisseaux, au bord desquels s'élèvent çà et là de petits mamelons escarpés et les habitations. Les maisons sont généralement isolées, à l'exception du groupe appelé le village ; elles sont construites en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1846, 577 hab. ; en 1851, 612, dont 305 hom. et 307 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 65 hab. ; 125 maisons, savoir : au Champ-de-Mars 36, sur la Place 11, sur le Moulin 8, chez Douanet 4, aux Serrettes 4, à Rapoutier-Dessus 10, à Rapoutier-Dessous 8, chez André 6, à la Grange-à-la-Dame 14, chez les Fumey 11, sous le Mont-Noir 13 ; 164 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1740.

Les jeunes gens des deux sexes, les filles surtout, émigrent pour être domestiques à Lyon ou à Paris, ou instituteurs primaires dans le département.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ. 929^h 34^a, divisés en 1811 parcelles que possèdent 218 propriétaires, dont 37 forains ; surf. imp. 907^h 43^a, savoir : 507^h 34^a en terres lab., 290^h 53^a en bois-taillis, 235^h 05^a en pâtures, 61^h 79^a en prés, 7^h 91^a en broussailles, 3^h 61^a en sol et aisances des bâtiments, 2^h 40^a en friches et 72^a en jardins, d'un revenu cadastral de 8689 fr. ; contrib. dir. en princ. 2514 fr.

Il y a un lac très poissonneux, appelé le *lac à la Dame*, appartenant à M. Guérillot de la Chaux-des-Crotenay ; il est d'une surface de 2^h 50^a et d'une profondeur de 14 mètres.

Le sol, montagneux, peu fertile et d'une culture pénible, produit du blé, de l'orge, du méteil d'orge et d'avoine, des pommes de terre, du chanvre, peu de lin et de betteraves, du foin et des fourrages artificiels.

On importe les deux tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques chèvres. On y engraisse quelques porcs. 40 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire de la marne peu employée, de l'albâtre, des carrières de gypse, dont une

seule est exploitée par M. Claude-Joseph Bourgeois; de la pierre ordinaire à bâtir, de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. Un grand nombre d'entre eux fabriquent des pièces d'horlogerie. Cette industrie, avec l'agriculture et le produit des fromages, forme leur principale ressource.

Il y a quatre châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 55,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité; une fabrique de plâtre à un four, un martinet à un arbre de camage, une scierie mécanique pour bois de construction à quatre lames de scie, outre une scie circulaire; une tannerie ayant 25 mètres cubes de fosses et cuves; un moulin à farines à trois paires de meules, avec scierie mécanique à une lame pour bois de construction, et un battoir à blé; un fabricant de pièces d'horlogerie par procédé mécanique.

Outre ces établissements, il existe d'autres patentables qui sont: un marchand de vaches, un marchand de planches, deux épiciers, deux marchands de vin en détail, un tonnelier fabricant de barriques et de cuves, un menuisier, trois horlogers et trois aubergistes.

Ce village est la résidence d'un huissier et d'une brigade de douane, composée de 15 douaniers.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, mais trop éloigné de l'église; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves; le logement d'une institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 élèves; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers; une place publique, un ancien cimetière dit des *Pestiférés*, et 56^h 68^a de parcours, mares et bois, d'un rev. cad. de 287 fr.

La commune de Foncine-le-Bas possède en commun et en litige avec la Grange-à-la-Dame, 7^h 12^a de parcours, d'un rev. cad. de 29 fr. 55 c.; avec le châlet du Pont, en sol de châlet et parcours, 21^h 23^a, d'un rev. de 98 fr.; avec le hameau de Rapoutier-Dessous, 11^h 42^a d'un rev. cad. de 99 fr.; le hameau de la Grange-à-la-Dame et celui des Fumey, possèdent en commun, 69^h 59^a de parcours, d'un rev. cad. de 166 fr.

Bois communaux : 20^h, sans aménagement régulier.

Budget : recettes ord. 1719 fr.; dépenses ord. 1719 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Foncine-le-Bas n'étant qu'un démembrement récent de la grande communauté de Foncine, n'a pas d'histoire particulière. Pour tout ce qui concerne son origine et sa constitution politique au moyen-âge, voir l'article *Foncine-le-Haut*.

Eglise. Les deux Foncine dépendirent longtemps de la paroisse de Sirod. La chapelle de Foncine-le-Haut fut démembrée de celle de Sirod en 1644, et forma une succursale, comprenant Foncine-le-Haut, Foncine-le-Bas, et différents hameaux de la terre de Châtelblanc. En 1785, elle fut érigée en cure. Un oratoire très ancien, qui existait à Foncine-le-Bas, fut converti en chapelle en 1610. Cet édifice fut érigé, le 4 novembre 1740, en chapelle vicariale, sous la dépendance immédiate de l'église de Sirod et indépendante de celle de Foncine-le-Haut. La chapelle, qui ne consistait

à son origine que dans le carré du milieu de l'église actuelle, fut agrandie du chœur au levant par un permis de 1692; des deux chapelles au nord et au sud, vers 1735; de l'entrée qui porte le clocher en 1776, enfin d'un nouveau chœur en 1837.

L'église de Foncine-le-Bas est dédiée à saint Pierre ès-liens et à saint Denis, dont on célèbre la fête le 1er août. Elle est orientée et se compose d'une nef, d'une tribune, d'un clocher qui n'est apparent qu'au-dessus des combles, de deux chapelles, d'un chœur se terminant en forme d'hémicycle, et plus élevé que la nef, et d'une sacristie. On y remarque un beau maître-autel en marbres variés, un bon tableau représentant la délivrance de saint Pierre, deux autres tableaux donnés par MM. Cordier, avocat à Paris et ses fils, représentant l'un, saint Denis et l'autre la Visitation. M. Cordier a fait transporter dans sa grange à l'Olive un *ex voto* en pierre, grossièrement sculpté, qui représente la fuite en Egypte. Cette pierre provenait d'un oratoire, que de malheureux habitants qui s'étaient cachés dans le creux Maldru au moment des guerres du XVIIe siècle, avaient érigé sur le Mont-Noir, en mémoire de leur heureuse délivrance.

Biographie. Il est sorti de Foncine-le-Bas un grand nombre d'ecclésiastiques. Ce village est la patrie de M. *Bourgeois*, Auguste, ancien proviseur du collége de Dole, et actuellement curé de Taxenne, né en 1808; de M. *Cordier*, Auguste, avocat distingué du bareau de Paris, né en 1800, et de M. *Martin*, ancien supérieur de la maison de mission de Lons-le-Saunier, et chanoine titulaire de Saint-Claude, né en 1793.

—

Foncine-le-Haut, *Fonssenus*, *Fonsenne*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et perc. des Planches; dist. de poste; cure cantonale; à 10 kil. des Planches, 50 de Poligny, 50 d'Arbois et 57 de Lons-le-Saunier. Altitude : aux Ruines, 943m; sur la Côte, 1003m; sous le Bayard, 972m.

Le territoire est limité au nord par Châtelblanc (Doubs) et Arsure-Arsurette; au sud par Foncine-le-Bas; à l'est par Châtelblanc et Chapelle-des-Bois (Doubs); à l'ouest par Arsure-Arsurette, Bief-des-Maisons, les Chalêmes et Foncine-le-Bas. Les Ruines, vers les Châlets, chez Rutillet, Voisiney-Sauvonet, la Chèvrerie, chez Pierre, le bas de la Ville, sur la Côte, chez les Valle, chez les Berthet, chez les Petetin, le Rochêret, Gros-Voisiney, chez les Dourdier, sur les Gyts, sur les Côtes, le bas des Prés, sous le Mont-Noir, la Cerney-des-Chardons, la Ville-neuve, les Essarts-Valle, le Pré-Audin, les Arboux, Entre-Côte, les Nevreaux, le Saujet, le Paradis, Entre-Côte-Dessus, Entre-Côte-du-Milieu, Entre-Côte-Dessous, sous Bayard, la Grange-Charnod et la Sèche, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 16, de Mouthe à Saint-Laurent; par les ch. vic. tirant à Chapelle-des-Bois, aux Chalêmes, aux Ruines, au Rocheret et à Châtelblanc, sur la Côte, chez les Berthet et au bas des Prés; par la rivière de Sène, le bief Brideau, les ruisseaux d'Entre-Côte et de la Séneta, le canal du Moulin, les biefs de la Combe-Noire, de Pillechoux, le bief Guedon et celui de la Pisse, qui produit la belle cascade des Planches.

Le village est situé dans les hautes montagnes du Jura, au fond de la vallée de la Sène et près de la source de cette rivière. Il se compose d'un

grand nombre de hameaux et de maisons isolées, répandus sur toute la surface du territoire. Le village, proprement dit, est au fond de la vallée, sur les bords de la rivière. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierres et couvertes en tavaillons. Elles ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée ; quelques-unes en ont même deux. On y remarque la belle habitation de M. le docteur Munier, qui a été rebâtie sur l'emplacement d'une des plus anciennes maisons du village.

Pop. en 1812, 1848 hab., en 1846, 1492; en 1851, 1517, dont 734 hom. et 783 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 52 hab.; 324 maisons, savoir : au centre du Village 71, chez Petit-Richard 2, au Moulin-Chaudet 1, à la Chèvrerie 10, au Voisiney-Sauvonet 13, au Haut et au Bas-des-Prés 8, sur les Gyts 1, sous le Mont-Noir 19, vers les Châlets 5, chez les Petetin 16, sur la Côte 12, à Villeneuve 2, chez Gentillet 2, chez Petit-Pierre 3, au Gros-Voisiney et sur les Côtes 29, chez Doudier 1, au Rocheret 15, sur la Doye et aux Essarts-Valle 6, chez Valais 8, chez Berthet 13, sous le Bayard 6, chez Rutillet 3 et au bas de la Ville 24; 381 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1733.

Un grand nombre d'habitants émigrent pour aller raccommoder les seaux et les vans en Suisse; d'autres vont couvrir les maisons dont les toitures sont en bois.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territ. 2901^h, divisés en 4718 parcelles que possèdent 647 propriétaires, dont 157 forains; surf. imp., 2854^h 97^a, savoir : 984^h 56^a en terres lab., 915^h 70^a en pâtures, 712^h 90^a en bois-taillis, 206^h 77^a en prés, 17^h 70^a en broussailles, 9^h 58^a en sol et aisances des bâtiments, 6^h 41^a en friches, 1^h 10^a en jardins et 21^a en canal du moulin, d'un rev. cad. de 21, 873 fr.; cont. dir. en princ. 6524 fr.

Le sol, montagneux, froid et cependant fertile dans de certaines parties, produit de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, des choux-raves, des pommes de terre, beaucoup de foin, peu de blé, de betteraves, de carottes fourragères, de lin, de fourrages artificiels et de fruits.

On importe les trois quarts des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse, des volailles et un petit nombre de chèvres. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne employée pour la confection des fours, des tourbières appartenant à des particuliers et exploitées pour le chauffage des habitants de la commune, de très bonnes sablières, du minerai de fer et des carrières de pierre à plâtre ou sulfate de chaux, non exploitées, de la pierre à chaux, de la pierre ordinaire à bâtir et de la pierre de taille.

Foires et marchés. Il y a 2 foires qui se tiennent le 19 mai et le 4 octobre. Cette dernière est très importante par les transactions auxquelles donne lieu la vente du bétail à cornes. Il y a aussi un marché le vendredi de chaque semaine, qui fut érigé en 1584, et rétabli en 1744. Il n'est pas fréquenté. Les habitants se rendent habituellement à celui de Champagnole.

Commerce et industrie. Il existe à Foncine-le-Haut, une scierie mé-

canique pour bois de construction, à deux lames de scie; un moulin à farine à deux tournants, avec scierie mécanique à une lame; un autre moulin à trois tournants, avec une scierie mécanique à deux lames; un troisième moulin à trois tournants, avec battoir à blé et scierie mécanique à deux lames; une fabrique de forets, neuf fabriques de pièces d'horlogerie, une fabrique de cuves et barriques.

Les autres patentables sont: un marchand de vin en détail, deux bouchers, trois marchands d'étoffes, cinq marchands merciers, un horloger, deux marchands de grain avec voitures, cinq menuisiers, cinq aubergistes, deux cordonniers, quatre voituriers, un escompteur, un maréchal-ferrant, un marchand de fromages, un épicier, un quincaillier, un charron, un marchand de vaches, un horloger-repasseur, un cafetier, un marchand de farines en gros et deux en détail, un marchand de vin en gros, un boulanger, un débitant de tabacs et de pipes, et un horloger-repasseur.

La principale ressource des habitants consiste dans le produit des fromageries, l'horlogerie, la fabrication des seaux, des caisses d'horloge et le roulage. Ils font des horloges dites de Comté, des pendules et des montres. Les ouvriers qui s'occupent d'horlogerie gagnent 1 f. par jour.

Il y a dix châlets, dans lesquels on fabrique 110,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de très bonne qualité.

Foncine est la résidence d'un notaire.

Biens communaux : une église, un cimetière bordé de tilleuls très anciens, qui l'entoure, un cimetière nouveau à côté du précédent, un presbytère près de l'église, une maison commune en voie de construction qui coûtera 12,000 fr.; elle renfermera la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, une salle de récréation et la salle des pompes à incendie; deux pompes, manœuvrées par une compagnie de 42 pompiers; une promenade, établie par M. Jacquin, maire de la commune, sur les bords de la Sène, emplantée d'ormes et de tilleuls; une chapelle au hameau des Ruines; quatre oratoires; quatre ponts en pierre, deux autres ponts aussi en pierre, avec tabliers en bois; une maison d'école, occupée par une institutrice laïque, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves. Un instituteur donne l'éducation à 97 garçons; enfin, 445^{h} 42^{a} de parcours, friches et bois, d'un rev. cad. de 601 fr.. Le hameau des Valais possède 2^{h} 05^{a} de pâtures, d'un rev. de 5 fr. 55 c.; celui des Arboux, 11^{h} 80^{a}, d'un rev. de 33 c.; celui des Berthet, 7^{a} 50^{c}, d'un rev. de 31 c.; celui de la Chèvrerie, 15^{h} 85^{a}, d'un rev. de 51 fr. 21 c.; ceux de la grange Charnod et du bas de la Ville, 19^{h} 36^{a} d'un rev. de 80 fr. 38 c.; celui du Voisiney-Sauvonet, en sol de châlet, pré, pâtures, terres et bois, 75^{h} 67^{a}, d'un rev. de 249 fr.; celui de Nerveaux, 15^{h} 58^{a} de pâtures, d'un rev. de 45 fr. 65 c.; celui de Petetin, en sol de châlet, pâtures et bois, 56^{h} 36^{a}, d'un rev. de 126 fr. 50 c.; celui de Rocheret, en pâtures, 47^{h} 68^{a}, d'un rev. de 63 fr.; celui des Ruines, en sol de châlet, pâtures et prés, 72^{h} 81^{a}, d'un rev. de 191 fr.; celui sur la Côte, en sol de fromagerie, pâtures et bois, 48^{h} 97^{a}, d'un rev. de 99 fr. 43 c.; et enfin, celui de sur la Côte, en pâtures, 18^{h} 91^{a}, d'un rev. de 53 fr. Les habitants de ces hameaux pos-

sèdent ces biens en commun, et peuvent en disposer comme ils l'entendent, sans l'intervention de l'autorité municipale et de l'administration supérieure. Cette circonstance est digne de remarque. On ne la rencontre dans aucune autre localité.

Bois communaux : 357^h 72^a; coupe annuelle, 5^h 32^a.

Budget : rec. ord. 5436 fr.; dép. ord. 5436 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 500 fr., employés à l'éducation des enfants pauvres.

NOTICE HISTORIQUE.

Les hautes montagnes du Jura n'ont ni la hauteur ni l'aspect imposant des Alpes et des Pyrénées; elles n'inspirent ni la même terreur, ni la même admiration; mais les sites y sont plus variés, plus doux, et s'ils parlent moins à l'esprit, ils émeuvent plus le cœur. Le vallon qu'arrose la Sène et au fond duquel sont disséminés les deux Foncine, est fermé à l'est par le Mont-Noir et à l'ouest par le mont Bayard. Prenant sa source au pied d'un rocher escarpé, au nord de Foncine-le-Haut, la Sène s'élance dans la direction du sud, en tombant de cascades en cascades. De nombreux torrents jaillissent à grand bruit du flanc des montagnes et se précipitent dans cette rivière. Foncine-le-Haut, Foncine-le-Bas et les Planches, dont le vaste territoire, d'une circonférence de sept lieues, ne forma qu'une seule communauté jusqu'en 1790, et on pourrait presque dire jusqu'en 1830, puisque les partages n'eurent définitivement lieu qu'à cette époque, peuvent être considérés comme représentant, avec ses caractères particuliers, le littoral de la Suisse et les éléments divers qui sont venus s'y heurter, puis s'y confondre, la race indigène, les Gallo-Romains, les Bourguignons et les Alamans. On trouve dans les superstitions, les coutumes et les pratiques religieuses de cette contrée, des réminiscences du culte des Celtes pour les pierres et les fontaines. On a attribué longtemps à l'eau de la source de la Sène des vertus miraculeuses pour la guérison de certaines maladies et surtout de celles des yeux. Cette croyance n'eût pas existé, que le mot *sen*, qui en langue celtique signifiait *saint*, suffirait pour faire reconnaître que cette source était sacrée et recevait les hommages de la population. Le nom de Sène rappelle aussi le souvenir des prêtresses druidiques, ces fées séquanaises qui prédisaient l'avenir et possédaient l'art de guérir les maladies les plus cruelles. Le cheval blanc, que l'on voit paître aux environs de la source même, ou galoper légèrement à la cime de la montagne qui la domine, près de la grange de la Doye, est une tradition qui appartient aux peuples primitifs de la Gaule. On reconnaît les traces de l'alliance des pratiques religieuses du Fonssenier aux superstitions druidiques, dans les menhirs couronnés de croix, dans les grands feux de nuit, dont le soleil a eu les honneurs avant saint Jean, dans les fêtes de Noël, où le cri de *Failles*, *Failles* se fait entendre, comme celui d'*Egui-na-né* à la fête gauloise de l'*Eguinat*, et dans l'aumône publique faite le premier jour de l'an, près du pont de la Cheverie. Sur la rive droite de la Sène, apparaît isolée, au milieu du pré appelé la Cheverie, une pierre brute d'une grande hauteur, percée à son sommet de deux trous, qui furent ouverts pour fixer une croix. Cette pierre est un peulven, monument druidique très

reconnaissable. Le pâturage de la *Thieulette*, d'où la vue s'étend sur le Grandvaux, Champagnole et Mirebel, porte un nom qui indiquerait la présence, suivant l'opinion de M. D. Monnier, d'un dolmen ou d'une pierre levée gauloise. La tradition peuple le territoire entier des deux Foncine, de sorciers, de loups-garoux, de luttons ou follets, semblables aux Poulpiquets ou Gourils de la Bretagne, de fées, en un mot, de tous ces génies plus ou moins malfaisants, qui étaient la terreur du peuple des campagnes. C'était surtout près de la roche à Jean Jouari, à Saint-Egon, à la Combette de Brayon, sur les Montceaux, près du lac de la Grange-à-la-Dame, sur le mont à la Chèvre, que les sorciers se réunissaient pour faire leurs rondes infernales. On voyait aussi de séduisantes dames blanches sur les bords de la Sêne, où elles s'efforçaient d'attirer et de noyer les crédules passants. Le costume des hommes et des femmes de Foncine imitait, il y a peu d'années encore, avec une exactitude singulière, celui des anciens Celtes, tel que Strabon l'a décrit. Si l'on se rappelle le flot d'invasions qui coula pendant plusieurs siècles le long des pentes du Jura, on s'étonnera, non pas qu'il ne reste que très peu de monuments de l'époque romaine dans nos hautes montagnes, mais qu'il en existe encore quelques vestiges. Nous avons déjà signalé les ruines romaines de Charency, de Montrivel, de Champagnole, de Saint-Germain et la voie qui les traversait. Nous trouvons à Foncine-le-Haut un hameau appelé les Ruines, *ruinæ*, qui portait déjà ce nom au XIVe siècle; un autre, appelé la *Citadelle*, quoiqu'on n'y rencontre aucun reste de fortification féodale; des champs appelés le *chazal*, *les chazeaux*, casaliæ, conservant encore l'empreinte d'habitations détruites. Nous sommes d'autant plus disposé à admettre que dans tous ces lieux ont existé des établissements gallo-romains, qu'on a trouvé des tuiles romaines jusqu'au sommet du Mont-Rixou. Des routes très anciennes, connues sous le nom de *vies poires*, traversaient Foncine; l'une se dirigeait sur Sirod, une autre sur Nozeroy et une troisième sur Jougne. Cette dernière est appelée en patois vie des Bouanet, ce qui signifie *chemin des Bernois*. On en reconnaît les ornières dans les pâturages.

La vallée de Foncine, comme celle de Mièges, présenta de bonne heure le curieux spectacle de la lutte de la nouvelle société chrétienne contre les sectateurs obstinés du paganisme. Un oratoire fut élevé à Sirod, en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. On peut, sans témérité, faire remonter l'érection de ce monument au IVe siècle, car, de toutes les églises bâties au moment de la conversion de l'empereur Constantin, la plupart sont dédiées à saint Etienne. Sigismond, roi de Bourgogne, dota vers l'an 523, l'abbaye d'Agaune, de terrains considérables qui formèrent plus tard la seigneurie de Salins. Le val de Mièges faisait partie de cette concession, et celui de Foncine y était implicitement compris. Par suite des rapports qui s'établirent au VIe siècle, entre ce monastère et celui de Condat, ce dernier devint propriétaire de l'église de Sirod. La possession lui en fut confirmée par le roi Lothaire, en 855; par Humbert, archevêque de Besançon, en 1151; par l'empereur Frédéric Barberousse, en 1185, et par le pape Innocent IV, en 1245. Une colonie de religieux fut

envoyée pour desservir cette église, et donna naissance à un prieuré qui a subsisté jusqu'en 1790. Dans l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de Condat, par Charlemagne, vers 790, cet empereur donna pour limite à la terre monastique, le versant du Mont-Noir, *niger mons*, en suivant la pente de l'eau, *sicut pendet aqua*. Cette borne a toujours été respectée dans les actes de délimitation qui sont intervenus à différentes époques entre les habitants de Foncine et les communautés de la terre de Saint-Claude. Celle qui séparait Foncine-le-Haut de Châtelblanc et de Chapelle-des-Bois, a de tout temps été fixée au *Crêt des Isles*. Cette contrée du Crêt des Isles tirait sa dénomination d'un rocher formant un pic sur le plateau moyen du Mont-Noir et dominant Foncine. Le premier titre connu qui mentionne spécialement Foncine, est l'acte par lequel le sire de Montrivel donna, en 1282, à l'abbaye de Saint-Oyan, la moitié des dîmes de cette communauté, dont il avait reçu précédemment la totalité, à titre de fief, de l'abbé de ce monastère.

Seigneurie. La grande communauté de Foncine dépendait en toute justice de la seigneurie de Château-Vilain, et était décorée elle-même du titre de baronnie. Elle avait ses officiers de justice particuliers et son tabellion, droit qui fut confirmé par arrêt du parlement de Besançon, du 5 août 1775. Le signe patibulaire était dans le lieu dit au *Chauffaut*. Après la mort de Gaucher III, sire de Château-Vilain, la terre de Foncine se divisa entre ses héritiers; une partie fut appelée *seigneurie en la partie du Quart*, et l'autre seigneurie *en la partie de Chauvirey*. La première prit plus tard le nom de *seigneurie en la partie de Joux*, et l'autre *en la partie de Watteville*. (Voir la liste des seigneurs, à l'article *Bourg-de-Sirod*.) La délimitation entre la terre de Foncine et celle de Nozeroy eut lieu en 1307, par le seigneur de Bolivan. Un nouveau traité de bornage eut lieu le 11 juin 1474, entre Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur de Châtelblanc, Jean de Joux et Pierre de Chauvirey, co-seigneurs de Foncine. Une borne fut placée à la pointe de la roche du Croz. Elle existe encore, avec les armoiries de ces familles.

Affranchissement et priviléges. La peste ayant enlevé une grande partie de la population du val de Foncine, en 1349, les sires de Château-Vilain firent tous leurs efforts pour y attirer de nouveaux habitants. Au mois de juillet 1372, Henri, seigneur du Quart et de Château-Vilain en partie, affranchit ses sujets de la main-morte réelle et personnelle. Sur sa demande, Hugues de Chalon-Arlay II et Guillaume, abbé de Saint-Oyan, accordèrent, par une charte du 28 février 1373 (n. st.), aux habitants de Foncine, *demeurans en Foncine*, différents droits dans leur terre de Châtelblanc, moyennant le cens annuel de 50 livres de cire. Ces droits furent confirmés le 22 août 1611, par Albert et Isabelle, avec explication qu'ils s'étendaient dès le prieuré de Mouthe à celui du Grandvaux, et dès le Mont-Rixou au val de Sirod. Le 6 mars de la même année 1373, une transaction intervint entre l'abbé de Saint-Oyan et les habitants de Foncine, par la médiation de Pierre d'Eschalon, prieur de Sirod. Ces derniers reconnurent qu'ils devaient à l'abbé le cens annuel de 25 livres de cire, pour une ancienne concession de droits d'usage dans les bois du Grandvaux. Ils ne le firent toutefois qu'a-

près avoir obtenu l'assentiment d'Henri de Joux et de Gaucher de Chauvirey, leurs seigneurs. On voit figurer dans cet acte, une trentaine de chefs de famille composant alors toute la communauté. Ils étaient presque tous originaires de la Suisse, du Bugey et de la Savoie. Ainsi, on y rencontre les noms de Gérard, dit le Genevois, de Perrin Jeannet, dit de Saint-Gall, d'Humbert, dit de Saint-Valbert, de Gerard, dit de Gex, de Perrin, dit Valois, des Davonet, des Brunet, des Savonnet, des Berthelet, des Corbet, des Vuillermet, des Perrenet et des Oudet ou Odet. Les meix concédés à ces nouveaux colons prirent le nom de leurs censitaires, et plus tard, les grands meix devinrent des hameaux. Par actes des 28 octobre et 7 novembre 1431, Pierre de Chauvirey, seigneur de Château-Vilain en partie, imitant l'exemple qui lui avait été donné par Henri du Quart, affranchit aussi ses sujets de la mainmorte réelle et personnelle, moyennant la somme de 300 livres et le cens annuel de 5 sols, affecté sur chaque meix. Ces chartes d'affranchissement donnèrent lieu à de nombreuses difficultés. Ainsi, en 1726, les seigneurs contestaient aux habitants le droit de pêche dans la rivière de Sène. Charles-Emmanuel de Watteville, marquis de Conflans, n'eut pas de peine à obtenir une sentence favorable des officiers de sa justice; mais sur l'appel, ses prétentions furent rejetées par le parlement. Une autre fois, M. de Watteville prétendit que les deux parties de la seigneurie de Foncine étaient distinctes, et que les sujets de l'une ne pouvaient s'établir dans l'autre sans devenir main-mortables. Par un traité du 9 août 1756, les habitants payèrent une somme de 1200 livres et constituèrent une rente annuelle de 300 livres, à condition, est-il dit, « que tous demeurent libres et de franche condition à tous égards, telle que le sont les francs bourgeois et sujets de Sa Majesté, sans distinction ni modification. »

Commerce et industrie au moyen-âge. Gilbert Cousin nous apprend qu'au XVIe siècle, il y avait dans la communauté de Foncine 27 usines, tant moulins que scieries, et que les habitants s'occupaient principalement de la fabrication de meubles en bois. On faisait surtout des seaux et des cuviers, qui se transportaient dans toute la France. Ce commerce ne s'étend aujourd'hui pas plus loin que Lyon. Cet historien ne parle pas de l'industrie des fromages, qui cependant y était ancienne et très active. Les chèvres avaient été introduites dans cette communauté en 1479 et y étaient fort nombreuses. Elles n'avaient été amenées que pour alimenter une fabrique de droguet. Leur poil servait de matière première. On ne tarda pas cependant à utiliser leur lait, en le mélangeant à celui des vaches pour la fabrication des fromages. Les anciennes fruitières furent abandonnées à la suite des guerres et des pestes du XVIIe siècle. Un premier châlet fut rétabli à Foncine-le-Bas, en 1747; supprimé en 1763, il fut remplacé par deux autres, bâtis, l'un au hameau de chez d'Ay, et l'autre au hameau de chez Jean-Jacques. Une ordonnance de l'intendant de la province, du 20 août 1769, statua qu'il ne pourrait y avoir plus de trois fromageries à Foncine-le-Haut. Les associations se formaient par écrit et pour une durée ordinaire de 29 ans. Elles possédaient des biens en propre. Leur administration était confiée à deux procureurs élus par l'as-

semblée générale des sociétaires. Ces agents étaient seuls chargés de la surveillance du fruitier et de la vente des fromages. Nul ne pouvait quitter une association pour se faire admettre dans une autre. Toutes les difficultés auxquelles pouvaient donner lieu les traités d'association, la répartition égale des vaches et des chèvres entre chaque châlet, étaient de la compétence exclusive de l'intendant de la province. L'autorité judiciaire n'était jamais appelée à s'en occuper. Les frères Mayet, fuyant la persécution des sectateurs de Calvin, s'établirent, les uns à Septmoncel et d'autres à Morez ou à Foncine. Ils introduisirent les premières fabriques d'horlogerie dans le Haut-Jura. Daniel-Jean Richard, dit Bressel, né à la Sagne en 1665, après avoir appris en Angleterre à fabriquer des montres, importa cette industrie en Suisse. Daclin, l'un de ses élèves, s'établit à Foncine, et y répandit l'art de la petite horlogerie, qui se perfectionna, surtout pendant le séjour à Morez, de 1771 à 1772, du célèbre Antide Janvier. Une fabrique d'armes fonctionnait à Foncine en 1793; tous ses produits étaient achetés par l'Etat.

Paroisse. La vallée de Foncine dépendait de la paroisse de Sirod; il y avait néanmoins à Foncine-le-Haut une chapelle très ancienne, desservie par un chapelain qu'entretenaient les habitants des deux Foncine, des Planches et de plusieurs hameaux qui dépendaient en tout ou en partie de la terre de Châtelblanc, tels que la Combe-David, la Thieulette, le Parc, les Combes et la Fouillasse. Cette chapelle, mentionnée dans des titres de 1307 et 1311, comme un bénéfice de l'abbaye de Saint-Claude, étant insuffisante pour contenir la population toujours croissante, fut détruite du XVe au XVIe siècle, et remplacée par un vaisseau plus vaste. Un titre de 1627 qualifiait déjà cette nouvelle église de *paroissiale*. Un décret de l'archevêque de Besançon la démembra en 1644 de celle de Sirod, ce qui devint l'occasion d'un immense procès. Un traité intervint cependant en 1673, d'après lequel il fut convenu que l'église de Foncine serait desservie par les vicaires nommés par les curés de Sirod; que les habitants ne pourraient être contraints de faire ailleurs que dans leur église aucun des devoirs de paroissien, de la manière qu'ils en avaient toujours usé depuis un temps immémorial; que les vicaires institués à Foncine ne pourraient l'être que du consentement des habitants; qu'ils pourraient faire desservir leurs confréries par tels prêtres qu'ils choisiraient, etc. Par un nouveau traité de 1697, les échevins de Foncine consentirent que leur église demeurât une vicairie perpétuelle dépendante de Sirod et fût desservie par des vicaires nommés par les curés de ce dernier lieu. Enfin, un décret de l'archevêque de Besançon, de l'an 1785, érigea cette église en titre de cure.

Eglise. La chapelle primitive de Foncine-le-Haut s'élevait à peu de distance de la place qu'occupe l'oratoire de Saint-Roch. L'édifice qui lui succéda ayant été incendié avec le village en 1639, n'a reçu depuis que des restaurations partielles. Il est dédié à saint Léger, évêque d'Autun, dont on célèbre la fête le 2 octobre, et occupe le sommet d'une éminence qui domine le village. Il se compose d'un clocher formant porche, de trois nefs, d'un chœur et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme disgracieux.

Les nefs sont voûtées, à nervures et arêtes ogivales ; leur partie inférieure date de 1546 ; la partie supérieure et le chœur portent le millésime de 1613 et 1699. Le chœur est de forme octogonale. Il y avait dans cette église une chapelle dédiée à saint Pierre, érigée en 1684, par le sieur Jacquet, prêtre. Ce bénéfice servit, en 1640, à la dotation d'un vicaire résident à Foncine-le-Bas. Il y avait aussi des reliques de saint Marcellin et de saint Eugène, qui furent accordées de 1708 à 1709, sur la demande de M. Oudet, alors vicaire perpétuel de la paroisse, par M. Jobelot, vicaire-général du diocèse.

Confréries. Il existait à Foncine de nombreuses confréries, qui faisaient leurs exercices dans l'église. La grande congrégation des hommes s'assemblait dans une maison qui lui appartenait et qui fut vendue nationalement en 1791.

Chapelle des Ruines. A une époque ancienne, s'élevait au hameau des Ruines, un oratoire dédié à saint Laurent. Il était tombé, faute d'entretien, et il n'en restait plus que la cloche, fondue à Pontarlier en 1659, lorsque les habitants de ce hameau demandèrent à l'archevêque de Besançon la permission de le remplacer par une chapelle. L'autorisation fut accordée en 1725. Cette chapelle, aujourd'hui dédiée à saint François de Sales et à saint Laurent, possède quelques revenus, qui servent à son entretien. Le culte catholique n'en discontinua point pendant les jours les plus orageux de la révolution. Elle a été restaurée vers 1842, par les soins de M. Boussaud, ancien vicaire de Foncine-le-Haut.

Chapelle d'Entre-Côte. Les habitants de ce hameau firent entre eux, le 14 juin 1763, une convention, pour ériger une chapelle. Le sieur Jean-Baptiste Jeunet, prêtre, donnait pour cela toutes ses propriétés et s'obligeait d'en être le chapelain pendant toute sa vie. Diverses circonstances firent échouer ce pieux projet.

Oratoires. Il y a quatre oratoires à Foncine : l'un dédié à saint Roch, bâti au moment de la peste en 1617 ; un autre dédié à saint Joseph, construit en 1675; un troisième, dédié à saint Claude, au hameau de sur la Côte, qui remonte à 1680, et un quatrième, placé sous l'invocation du Dieu-de-Pitié, érigé en 1747. Les habitants de Foncine avaient obtenu, en 1415, des abbés de Saint-Claude, la permission d'aller en pèlerinage visiter les reliques de saint Claude, dans le cas où ils se trouveraient menacés de quelques dangers ou sinistres. Cette procession eut lieu régulièrement pendant plusieurs siècles, mais étant devenue une occasion de rixes entre les habitants de Foncine et ceux des Planches, la construction d'une chapelle dédiée à ce saint fut autorisée dans le village même, et l'abbé permit que le pèlerinage se fît à cette chapelle. Il se pratique encore aujourd'hui, lorsqu'on veut obtenir la pluie ou le beau temps.

Charité. Il y avait à Foncine-le-Haut un bureau de charité, fondé par plusieurs personnes pieuses de la localité. Les revenus étaient employés à faire instruire les enfants pauvres et à soulager les indigents malades. Une grande partie des rentes de cet établissement a été aliénée par l'Etat, de 1791 à 1793.

Evènements divers. La communauté de Foncine a été ravagée par la peste en 1349, 1617 et 1636. Au XVe siècle, le passage d'un prince

mit tout le village en émoi. Louis de Chalon-Arlay III, sentant sa fin approcher, manifesta le désir de voir son trésor transporté au-delà des monts, afin d'en assurer la possession au plus jeune de ses fils, Hugues de Chalon, seigneur d'Orbe. Pierre de Jougne, l'un de ses écuyers, se chargea de conduire par les chemins du Jura et le trésor et le jeune Hugues. Le vendredi 2 décembre 1463, on amena près du pont du château de Nozeroy, un fort mulet sellé, des écuries du prince, on suspendit de chaque côté de l'arçon des coffres ferrés très lourds, et on mit en travers une malle aussi ferrée et bien remplie. Le convoi se mit en marche après dîner. Pierre de Jougne montait un grand cheval grison, et Hugues de Chalon un petit cheval, en menant en main un autre coursier de couleur brune. Quelques valets ne tardèrent pas à les rejoindre. La petite troupe arriva à Foncine dans la soirée. Elle s'arrêta devant une auberge de modeste apparence, ayant pour enseigne : *A la Croix blanche*, que tenait le sieur Guérard jeune. « Ne voulez-vous pas loger M. le prince ? » dit Pierre de Jougne à l'hôtelier, qui s'inclina, en répondant qu'il n'avait d'autre vaisselle que des plats et des écuelles d'étain avec un seul lit. « Monseigneur, il nous faut loger céans, continua Pierre de Jougne, dussions-nous coucher au long du foyer. » Ils descendirent de cheval, détachèrent les coffres et les portèrent avec soin dans la chambre du prince. Ensuite ils se mirent à table, firent *joyeuse chère*, et couchèrent ensemble. Ils ne repartirent que le landemain, à 10 heures, pour se rendre à l'abbaye du Grandvaux.

Au mois de septembre 1543, les protestants du canton de Berne s'avançant par les défilés du château de Joux, pour aller piller l'abbaye de Saint-Claude, passèrent par Foncine. Ils mirent le feu au hameau de Joux, qui se trouvait sur leur chemin. Ce hameau s'est rebâti sous le nom de *Villeneuve*. Dans la requête présentée en 1644, à l'archevêque de Besançon, pour demander la permission de faire célébrer la messe sur un autel provisoire, les habitants exposèrent que leur village avait été incendié en 1639 et qu'ils avaient été obligés, à cause des guerres, de se réfugier dans les bois et les cavernes. Weimar alors désolait les montagnes du Jura, et procédait, de concert avec le comte de Nassau, à l'attaque du fort de Joux, de Pontarlier, de Nozeroy, de Château-Vilain, de la Chaux-des-Crotenay et de Saint-Claude. Le 12 août 1793, M. Ebrard, M. Dumas aîné, le premier, procureur-général syndic, et l'autre vice-président du directoire du département du Jura, et Pierre Saillard, membre du comité de salut public, vice-président du district de Lons-le-Saunier, qui fuyaient en Suisse, pour échapper aux terribles décrets rendus contre eux par la Convention nationale, furent arrêtés aux Planches et le lendemain conduits à Foncine, résidence du juge de paix. Le peuple ameuté accabla les proscrits de reproches et de menaces, et ne se calma que sur les sages représentations du curé du lieu, en qui ils avaient pleine confiance. Un incendie, survenu en 1810, détruisit une partie du village des Sauvonets.

Curiosités naturelles. La principale source de la Sène s'échappe d'une anfractuosité creusée dans la montagne qui couvre au nord-ouest le vallon de Foncine. Son aspect est

très pittoresque. Le *creux Maldru*, dont le nom celtique paraît indiquer un lieu d'assemblée des druides, est une caverne du Mont-Noir, située à une lieue de distance de Foncine-le-Haut, autour de la Chapelle-des-Bois, entre l'un et l'autre village et au pâturage de la Thieulette. Il passe pour avoir été en des temps de guerre et de persécutions religieuses ou politiques, un lieu d'asile introuvable, car son entrée se dérobe à toutes les recherches. De 1791 à 1793, quatre prêtres n'ont pas quitté cette grotte ; c'étaient MM. Jacquin, chapelain de Foncine-le-Haut, Henriet, vicaire à la Chapelle-des-Bois, Blondeau, curé de la Chaux-des-Crotenay, et Bénétruy, mort curé de Songeson. M. Grapinet, devenu plus tard principal du collége de Poligny, et chanoine de Saint-Claude, ainsi que plusieurs nobles émigrés y cherchèrent aussi un refuge contre les fureurs révolutionnaires. Arrivé au bord de cette caverne, on voit un grand trou, presque rond, ayant 28^{m} de circonférence et la forme d'un entonnoir. Le fond de l'orifice n'a que 6^{m} de contour et se trouve à 11^{m} de la surface du sol. Là, se présente à droite, l'entrée dans une petite chambre, et à gauche une grande pièce qui mérite une description particulière. On y descend par une porte taillée dans le roc par les mains de la nature, haute de 2^{m}, large de 3^{m} 80^{c}, et par un escalier en pierres que les prêtres y ont construit. Le plain-pied de cette chambre se trouve à 4^{m} en contre-bas du fond de l'entonnoir et à 15^{m} sous terre. La salle a 17^{m} de longueur et 8^{m} de largeur. La paroi n'a que 2^{m} de hauteur seulement, mais la voûte s'exhausse jusqu'à 6^{m} vers le centre. Les réfugiés avaient bâti dans cette grotte un mur qui subsiste encore en partie. L'une des deux pièces servait de crypte : on y voit un bénitier taillé dans le roc vif, à un décimètre de profondeur ; une niche où était placée une petite statue de la Vierge, et l'emplacement d'un autel, sur lequel on célébrait tous les jours la messe. Souvent, le dimanche, lorsque le temps était favorable, on la célébrait en plein air, sur la montagne. L'autre pièce, servait de maison d'habitation ; elle conserve encore les traces du foyer. La fumée s'échappait par des fissures latérales, qui l'éloignaient assez pour rendre toutes les recherches infructueuses.

Biographie. Ce village est la patrie de Pierre-Claude-Ignace *Perrenet* (1741-1822), prieur et docteur de Sorbonne, mort instituteur des sourds-muets, à Lons-le-Saunier; de François-Xavier *Fumey* (1778-1847), lieutenant de la garde impériale et officier de la Légion-d'Honneur ; de Pierre *Jeunet*, prêtre, connu par sa correspondance et ses vives discussions avec Voltaire ; de J.-B. *Munier*, médecin, membre de la société d'Emulation du Jura, de la société d'Agriculture, sciences et beaux-arts de Besançon, auteur de plusieurs Mémoires intéressants sur les tourbières et les fromageries du Jura ; de M. l'abbé *Munier*, aumônier au XVIIIe siècle de Mme la princesse de Conti.

Bibliographie. Annuaires du Jura, par M. D. Monnier, 1842, 1844 et 1848.—Notes de M. le médecin Munier, à l'obligeance duquel nous devons une grande partie des documents publiés dans cette notice. Cet écrivain prépare une histoire complète du canton des Planches.

—

Fontenu, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, perc.

et distrib. de poste de Doucier ; paroisse de Saffloz ; à 3 kil. de Saffloz, 17 de Clairvaux et 29 de Lons-le-Saunier. Altitude : 640^{m}.

Le territoire est limité au nord par Marigny et Mont-sur-Monnet ; au sud par Doucier et Songeson ; à l'est par Chevrotaine et Mont-sur-Monnet ; à l'ouest par Marigny et Villars-sur-l'Ain. Le château et le moulin de Chalain font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Marigny, à Chevrotaine, à Saffloz, à Songeson et à Montigny ; par les ruisseaux des Sources, des Bourdons, du Pré-Rond et de dessous la Petite-Charrière.

Le village est situé au bord d'une chaîne de montagnes qui s'élèvent à pic à l'extrémité sud-est du lac de Chalain. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierres et couvertes en laves, ancelles ou tuiles. Du point qu'il occupe, la vue plonge sur le lac de Chalain et sur la vallée de l'Ain.

Pop. en 1790, 266 hab. ; en 1846, 238 ; en 1851, 276, dont 135 hom. et 141 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 30 hab. ; 60 maisons ; 60 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1832 : surf. territ., 903^{h} 26^{a}, divisés en 1427 parcelles que possèdent 123 propriétaires, dont 33 forains ; surf. imp., 674^{h} 13^{a}, savoir : 206^{h} 09^{a} en terres lab., 150^{h} 53^{a} en bois-taillis, 141^{h} 89^{a} en pâtures et broussailles, 73^{h} en prés-secs, prés-bois et prés-marais, 44^{h} en bois-sapins, 33^{h} en friches et murgers, 3^{h} en jardins et vergers, 2^{h} en sol et aisances des bâtiments, d'un rev. cad. de 6180 fr. ; contrib. dir. en princ. 1072 fr. ; la surf. non imp., de 229^{h}, se compose en grande partie du lac de Chalain.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre, peu de betteraves et de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On importe le tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des volailles, et on y engraisse quelques porcs. 50 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole et de Lons-le-Saunier.

Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Sans être dans la misère, ils sont généralement peu aisés.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité, ainsi que de la pierre à chaux.

Il y a à Chalain, un moulin à trois tournants, avec un battoir à blé, une scierie et un battoir à chanvre.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière à l'entour, une maison commune construite en 1849, qui a coûté 11,000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, une salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 25 filles ; un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 10,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité ; 2 fontaines, un puits communal et 284^{h} 56^{a} de bois-sapins, terres lab., pâtures, friches, bois-taillis, d'un rev. cad. de 919 fr. 34 cent.

Bois communaux : 30^{h} 61^{a} de

bois-sapins; 40 stères sont délivrés tous les deux ans; 84^{h} 44^{a} de bois-taillis; coupe annuelle, 2^{h} 54^{a}.

Budget : recettes ord. 1712 fr.; dép. ord. 1608 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le vallon de Chalain offre un aspect pittoresque que la plume ne saurait reproduire. Semblable à un golfe, il est creusé de l'est à l'ouest dans une montagne boisée et appartient moins à la terre qu'à l'eau. Un lac immense, qui se déroule comme une large nappe d'azur en occupe le fond. Le château avec ses tourelles gothiques, est enserré d'un côté par un magnifique rempart de rochers, et de l'autre parait surgir du sein du lac. On croirait voir un de ces beaux paysages écossais, si bien décrits par Walter-Scott. Les traditions locales s'accordent à faire considérer ces lieux comme une terre druidique. En effet, ces aspects agrestes et romantiques, devaient être fort convenables aux cérémonies du culte austère des Gaulois. On a trouvé à Fontenu une hache en bronze, qui a pu être employée aux sacrifices, et sur les rives du lac, des haches celtiques en pierre de jade. La voie romaine de Besançon à Poligny et à la ville d'Antre, passait au Pont-du-Navoy, et longeait le lac de Chalain, pour se diriger sur Clairvaux. M. Ed. Clerc a reconnu près du lac, un retranchement militaire et 43 *tumuli* disposés comme une couronne funéraire. Ces monuments se rapportent à une grande bataille livrée dans la Combe d'Ain, entre les Gallo-Romains et les hordes germaniques. Les premiers titres qui mentionnent Fontenu, ne datent toutefois que du XIIe siècle.

Seigneurie. Fontenu dépendait de deux seigneuries différentes; une partie relevait de la baronnie de Monnet et l'autre de celle de Châtillon-sur-Courtine. Le château de Chalain relevait de celui de Châtillon; ses possesseurs avaient la justice haute, moyenne et basse sur la portion de seigneurie relevant de ce dernier lieu, et la justice moyenne et basse seulement, sur celle qui dépendait de Monnet. Louis de Chalon II, comte de Tonnerre, avait vendu les droits qu'il avait à Fontenu et à Pont-du-Navoy, à Jean de Chalon-Arlay III. Le duc Jean-sans-Peur, après avoir confisqué les biens de Louis de Chalon, fit annuler cette vente et donna, en 1415, les droits qui y étaient compris, au comte de Charollais, son fils, pour servir à son apanage. Ils restèrent ainsi au pouvoir de nos souverains jusqu'en 1494, époque à laquelle l'archiduc Maximilien en fit la remise à Jean de Chalon-Arlay IV, en récompense de ses services. Par un acte du 16 mars 1623, le roi d'Espagne, qui jouissait des biens de la maison de Chalon par confiscation, céda à Claude Gollut, seigneur de Chalain, la haute justice sur ses sujets de Fontenu dépendant de Monnet, contre un quartier de muire au puits du Bourg-Dessous de Salins. Dès ce moment, les seigneurs de Chalain furent seigneurs hauts, moyens et bas justiciers de tout le village de Fontenu. Ils avaient le droit d'instituer, pour l'exercice de leur justice, un bailli, un juge châtelain, un procureur, un scribe, des sergents, d'avoir un carcan et un signe patibulaire pour la punition des coupables. Les audiences se tenaient à Marigny, sur un *molard tout rond.* Ils avaient la pêche, la chasse exclusives, la banalité du four et du moulin. Les sujets étaient main-mortables, devaient le guet

et garde au château, des tailles, des corvées, l'impôt des quatre cas, des cens en grains et en argent. La dîme, à raison de 13 gerbes l'une, se partageait entre le seigneur et l'infirmier de l'abbaye de Saint-Claude, patron de l'église de Saint Saturnin. Les habitants pouvaient couper dans la forêt de Monnet, toutes sortes de bois pour leur chauffage et pour réparer leurs charrues, à l'exception des pommiers, des cerisiers et des poiriers. Ils pouvaient aussi y mener parcourir leur bétail.

Seigneurs. Les premiers seigneurs de Chalain étaient de la maison de Marigny, branche cadette des sires de Monnet, qui descendaient eux-mêmes des sires de Salins. Ce fief passa par une alliance à la famille dite d'Epercie, d'Epercey, de Percey ou de Pressey. Humbert, fils d'Aimé de Percey et Humbert, son neveu, fils de Pierre d'Epercey, tous deux chevaliers, reconnurent en 1303, que tout ce qu'ils possédaient à Marigny, à Fontenu, au Navoy et à Doucier, était du fief de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, à cause de Monnet. Aimé d'Epercey, chevalier, vivait en 1319, suivant le bail à cens qu'il fit du moulin de Chalain. Il fut père de Guillaume et d'Henri d'Epercie. La postérité de celui-ci prit le nom de Chalain, qu'il eut dans son lot. Guillaume de Chalain, fils d'Henri d'Epercey, reçut à foi et hommage, Jean, dit Petit, fils d'Humbert de Marigny, pour ce qu'il tenait de lui dans ce lieu. Cette terre passa par une alliance dans la famille de Molpré, qui s'éteignit dans celle de Genève ou de Genévois, et appartint ensuite à la maison de Vaudrey. Anne de Vaudrey la porta en dot à Claude de Chissey, chevalier, son époux et la transmit à Philibert de Chissey, son fils, seigneur de Chalain et de la Villette, marié en 1587, à Hélène de la Villette. Anne de Chissey, épouse de Guillaume du Tartre, seigneur de Parcey, succéda à Philibert de Chissey, son père. Claude Gollut, docteur ès-droits, juge des sauneries de Salins, seigneur de Chalain et de Villers-Farlay en 1623, laissa pour veuve en 1634, Catherine Lombard, dont il avait eu deux fils. Simon Gollut, l'aîné, chanoine en l'église de Saint-Anatoile de Salins, eut le fief de Chalain, et le transmit à Jeanne Catherine Gollut, sa nièce, épouse de Philippe-Louis Girardot, dit Billard, seigneur de Raze et de By. Cette dame le vendit le 1er mars 1693, à Henri Blandin de Conliége, docteur en médecine. La famille Blandin jouissait depuis longtemps des prérogatives de la noblesse. Guillaume Blandin *in Daulido*, commandait à Banay des soldats flamands en 1520, et avait pour armoiries : *un dez d'azur à la bande d'or*. Claude Blandin, son fils, sergent de bataille en Italie, fut tué en 1530 devant Florence, en même temps que l'illustre Philibert de Chalon. Edouard Blandin, fils de Claude, perdit un doigt et mourut de sa blessure au château de Montsaugeon, dans la Combe d'Ain, en 1586. Par lettres du 25 octobre 1628, le roi d'Espagne accorda des lettres de noblesse à Jean Blandin, docteur ès-droits et de médecine à Conliége, pour les service qu'il avait rendus dans l'exercice de sa charge et pour avoir « à très grand danger et péril de sa personne, traité et guéri les sujets du roi des pestes et épidémies qui avaient ravagé la province pendant longtemps. » Par lettres-patentes du mois d'octobre 1712, Louis XIV permit à Henri Blandin, capitaine au régiment

mestre de camp général de dragons, de posséder en fief les terres de Chalain et Fontenu. Ce gentilhomme laissa pour héritiers ses trois fils, Hugues-Joseph, Louis-Etienne-Elisabeth et Charles-Louis Blandin, entre lesquels la terre de Chalain resta indivise. Charles-Louis, seul se maria et succéda à ses frères. Il avait épousé dame Elisabeth Maréchal, dont il eut Claude-Charles-Victor, né à Poligny en 1728, Maurice-Jean-Léopold, né au même lieu en 1741, et enfin Louis-Etienne-Elisabeth Blandin. Mauris-Jean-Léopold Blandin du Mesnois, capitaine de chasseurs au régiment de Poitou, succéda à ses frères morts sans enfants et décéda en 1800, laissant sa fortune à son fils, Joseph-Léopold Blandin. Ce seigneur, ancien officier de cavalerie, s'allia à Melle Vandelin d'Augerans et mourut le 17 mars 1844. M. Joseph-Gabriel-Marie-Victor Blandin de Chalain, son fils, né en 1822, et allié à Melle de Montluc de Dole, est le possesseur actuel de la belle terre de Chalain.

Château. Les seigneurs de Fontenu, de la maison de Marigny, avaient fait construire au XIIIe siècle, sur le bord du lac de Chalain, une maison-forte appelée par Gilbert Cousin *arx Chalina* et par d'autres écrivains, château d'Escharlein. Le château proprement dit, se compose d'un seul corps de bâtiment rectangulaire. Au milieu de la longueur de la façade principale, s'avance en saillie une tour octogonale qui contient l'escalier et l'entrée principale. Aux angles de la même face, sont deux tours, l'une à plan circulaire et l'autre à plan quadrangulaire. Il y avait deux autres tours aux angles de la façade postérieure, mais elles ont été démolies. Une chapelle, dédiée à saint Georges, occupait la tour orientale; elle a été supprimée et remplacée par une autre chapelle ouverte sous l'autre tour. La porte d'entrée principale est remarquable par son architecture prismatique. Elle est surmontée de trois grandes pierres qui servaient de support aux machicoulis. Sur ces corbeaux s'élevait autrefois une pierre en forme d'appui de balcon, sur laquelle reposaient deux beaux lions en pierre, portant les armes des ducs de Bourgogne. Ces deux lions sont à présent à terre devant le château. La plus grande partie de ce manoir est du style ogival prismatique usité au XVe et au commencement du XVIe siècle. Les parties les plus remarquables de l'édifice sont: 1° la gracieuse fenêtre ogivale et trilobée de la chapelle primitive, 2° la fenêtre de la cuisine avec ses compartiments en pierre de taille richement profilés, et ses barreaux en fer très rapprochés et croisés. La cheminée de la cuisine est monumentale. Elle se compose de deux jambages formés par des colonnes torses à cannelures prismatiques. La corniche qui règne sur tout le pourtour de la cheminée est couronnée par de délicats ornements, des feuillages, des anges ou des génies tenant des écussons, des animaux fantastiques et des figures grimaçantes. Il est à regretter que cette œuvre d'art ait subi des mutilations pendant les Cent-Jours. Le salon du premier étage a deux de ses côtés décorés de belles boiseries anciennes; les deux autres côtés sont couverts de paysages peints par une dame de Chalain. On remarque dans ces peintures le fini des personnages, la richesse de leurs costumes et le bon goût des ornements. Ces peintures viennent d'être restaurées avec beaucoup de talent, par M. Maire, jeune artiste de Dole plein d'avenir.

Sur la plaque en fonte de la cheminée de la buanderie, qui est dans l'ancien bâtiment des remises, appelé aujourd'hui le petit château, on lit : « Je suis au duc de Bourgogne, 1368 ». Cette devise rappelle le cri de nos paysans, qui se faisaient bourgeois du duc, pour échapper à la tyrannie de leurs seigneurs. Indépendamment du principal corps-de-logis, il y a plusieurs autres bâtiments servant de dépendances. Il y avait une forge, dans laquelle la fabrication des faux était très active en 1634; elle est supprimée depuis longtemps.

Chevance. Il existait à Fontenu une chevance possédée, en 1763, par MM. Rabeur de Salins. Elle passa par acquisition à M. Cuynet de Germigney, qui la possédait en 1789.

Chapelle de Saint-Bonot ou Saint-Bonnet. Fontenu et Chalain dépendaient de la paroisse de Saint-Saturnin, et furent annexés au XVIIIe siècle à l'église succursale de Marigny. Il y avait à Fontenu une chapelle très ancienne, dédiée à saint Bonot ou saint Bonnet, dans laquelle on célébrait une messe basse le jeudi de chaque semaine, et une messe solennelle le 15 janvier, jour de la fête de ce saint. L'archevêque de Besançon permit, en 1765, que cette messe fût transférée à un autre jour, à cause du marché de Lons-le-Saunier. Ce petit édifice est situé au bord occidental du rocher et se compose d'un clocher et d'une nef voûtée. La nef, de style ogival prismatique, a de belles proportions. Elle est divisée en deux travées par des colonnettes engagées dans les murs et sans chapiteaux. Les nervures partent de ces colonnettes, comme les rameaux d'un arbre et vont décorer la voûte. Une grande fenêtre géminée et trilobée, murée en partie, éclaire la chapelle. On célèbre la messe à Fontenu le jour de la fête patronale et cinq ou six fois par an. Un cimetière sert depuis peu de temps aux inhumations. Deux confréries étaient autrefois organisées dans le village; l'une, dite du Saint-Esprit, fut érigée en 1584; l'autre, dite du Rosaire, remontait à 1686.

Curiosités naturelles. Le lac de Chalain est, après celui de Saint-Point, le plus grand de la province de Franche-Comté. Il a plus de 220 hectares de surface. On n'en connaît que six en France d'une plus vaste étendue. Il était désigné dans les titres sous le nom de *lac de Marigny*. Il est très poissonneux. On y pêche des tanches, des brochets, des carpes, des truites, des barbeaux et on y rencontre beaucoup de gibier aquatique. Le lac est alimenté par un ruisseau faisant mouvoir un moulin dès sa source; ce ruisseau sort au pied d'un haut rocher qui le surplombe d'une manière curieuse. Il s'échappe du lac par le côté opposé, met en jeu le moulin de Marigny, et ne tarde pas à aller mêler ses eaux à celles de l'Ain. Il y a quelques années, un curieux pénétra dans la grotte où se montre la source, et y trouva les débris d'une barque. Plus tard, d'autres curieux y trouvèrent une autre barque qui avait été placée là pour explorer les cavités de la montagne, dans l'espoir d'y découvrir des mines d'or. On est persuadé dans le pays que ces mines existent, et qu'un des fermiers du moulin s'est enrichi rapidement en les exploitant. La grotte de Chalain passe pour avoir servi de refuge à plusieurs habitants pendant les guerres du XVIIe siècle.

—

Fonteny, vg. de l'arr. de Poli-

gny, cant. et bur. de poste de Salins, percept. de Cernans, paroisse d'Aresches ; à 3 kil. d'Aresches, 20 d'Arbois, 26 de Poligny et 54 de Lons-le-Saunier. Altitude à la Papeterie : 539^{m}.

Le territoire est limité au nord par Aresches ; au sud par Pont-d'Héry ; à l'est par Andelot-en-Montagne, et à l'ouest par la Chaux-sur-Champagny. La grange Charnay, Vauferrand, la grange sur le Mont, la Doye, la grange sur les Côtes, la Papeterie et le moulin Rousset, font parte de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 3, de Besançon à Genève, et 24, d'Arbois à Pontarlier ; par les ch. vic. tirant à Vauferrand, à Pont-d'Héry, à Moutaine, à Aresches ; par la Furieuse qui y prend sa source et le ruisseau de Prédery.

Le village est situé dans le val de Salins, appelé autrefois le val d'Héry, au fond de la vallée de la Furieuse. Les maisons sont échelonnées sur les bords de cette rivière, bien bâties en pierres, couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque la belle habitation M. de Guiseuil et la papeterie de M. Lespermont. Ce village est situé au pied de la côte que recouvrait Cercenne. On voit à l'est de son territoire les déchirements du rocher et les énormes éboulements qui ont écrasé Cercenne et qui semblent menacer Fonteny du même sort.

Pop. en 1790, 103 hab. ; en 1846, 140 ; en 1851, 141, dont 71 hom. et 70 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 41 hab. ; 17 maisons, savoir : au Village 6, à la Doye 4, à la Papeterie 2, au moulin Rousset 1, à Vauferrand 1, à la grange Charnay 1, aux Côtes 1 et sur le Mont 1 ; 22 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1831 ; surf. territ. 340^{h} 12^{a}, divisés en 258 parcelles que possèdent 36 propriétaires, dont 23 forains ; surf. imp., 334^{h} 04^{a}, savoir : 156^{h} 48^{a} en terres lab., 153^{h} 50^{a} en parcours, 13^{h} 97^{a} en bois, 3^{h} 73^{a} en prés, 2^{h} 08^{a} en broussailles, 1^{h} 10^{a} en sol et aisances des bâtiments, 89^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 6862 fr. ; contrib. dir. en princip. 1427 fr.

Le sol, d'une culture difficile et d'une fertilité moyenne, est froid et montagneux ; il produit du blé, peu d'orge, beaucoup d'avoine, des légumes secs, de la navette, peu de betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On importe moitié des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 25 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et beaucoup de volailles. 20 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins et de Champagnole.

L'exploitation des usines, le transport des bois et l'agriculture forment leurs principales ressources.

On trouve sur le territoire, beaucoup de marne, exploitée, des carrières de plâtre, de tuf et de pierre à bâtir, non exploitées.

Une fromagerie produit annuellement 10,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Il y a quatre moulins à blé, avec deux battoirs et cinq scieries à eau pour bois de construction.

Papeterie Lespermont. Cet éta-

blissement, fondé vers l'an 1800, avait pris un grand développement depuis 1817, époque à laquelle M. d'Espermont en devint propriétaire, lorsqu'un incendie détruisit les bâtiments et le matériel en 1829. La fabrication du papier à la main fut remplacée en 1833, par une machine continue, dite machine Ferdinand, avec séchoir à foyer dans le cylindre. C'était la première machine à sécher employée en France. La même année, M. Lespermont obtint un brevet pour une machine dite *presse coucheuse*, de son invention. Plusieurs incendies survenus depuis 1840, ont détruit cette usine, qui se relève chaque fois avec de nouveaux perfectionnements. On y fabrique annuellement 150,000 kil. de papier d'emballage, de couleur bleue, grise et jaune. 12 ouvriers y sont continuellement occupés.

Biens communaux : un oratoire dédié à saint Charles; une fontaine et 38h 88a de pâtures, terres lab., broussailles et jardins, d'un rev. cad. de 105 fr. Il n'y a pas de maison commune. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 12 garçons et 10 filles, occupent un logement loué à cet effet.

Budget : recettes ord. 919 fr.; dépenses ord. 919 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Comme tous les villages qui entourent Salins, Fonteny remonte probablement à une haute antiquité. Il est déjà question du val des Hériens, dans la légende de saint Romain et de saint Lupicin au VIe siècle, et son territoire faisait partie de la dotation de l'abbaye d'Agaune, par le roi Sigismond, en 523. Fonteny dépendait de la seigneurie de Bracon. La ville de Salins y eut plus tard la justice haute, moyenne et basse, en vertu de la concession qui lui en avait été faite par les souverains de Bourgogne. Les cours d'eau appartenaient au seigneur d'Aresches. Les habitants avaient droit d'usage dans la forêt de Moidon; ce privilége leur fut confirmé par Albert et Isabelle, d'après des lettres-patentes de l'an 1610.

La grange Charnay fut ajoutée, en 1135, à la dotation de l'abbaye de Rosières, par Gaucher, sire de Salins.

Fief de Vauferrand. Ce fief appartint dès le XVe siècle, à la famille Trousset de Salins, qui s'est distinguée par ses alliances; elle portait : *de gueule à un léopard d'argent.*

Sergenterie. La sergenterie de Fonteny était inféodée à une famille noble qui en portait le nom. Guyot de Fonteny vivait en 1423.

Paroisse. Ce village a toujours dépendu de la paroisse d'Aresches, et a pour patron saint Mélaine, dont on célèbre la fête le 6 novembre. Les écrivains qui se sont occupés de l'agiographie franc-comtoise ont paru ignorer le véritable nom de ce saint. M. l'abbé Richard l'appelle saint Mélèce; M. D. Monnier saint Milan, et M. l'abbé Malfroy, dans ses Notices sur les saints honorés dans la province, n'en fait nulle mention. Nous croyons donc devoir entrer dans quelque détail sur le patron de la paroisse d'Aresches. Saint Mélaine a été le quatrième évêque de Rennes. Il était issu d'une famille noble de Vannes, et fonda la célèbre abbaye de Saint-Mélaine, où ses restes furent inhumés (485-531). Ce monastère occupait le sommet d'une éminence qui dominait Rennes. Les nombreux miracles opérés par son saint fondateur ne tardèrent pas à lui donner une grande célébrité. On y avait construit une église, dont

Grégoire de Tours parle avec admiration, mais elle avait été presque aussitôt détruite par les flammes. L'abbaye fut rebâtie de 612 à 613 et fut peuplée d'un grand nombre de prêtres et de moines. Pendant le cours du IXe siècle, deux princes se disputèrent le trône de Bretagne. L'un d'eux, Pasqueton, comte de Vannes, appela les Normands à son aide et envahit le territoire de Rennes avec une armée de 30,000 hommes. Bientôt il arriva sous les murs de la capitale du duché et y mit le siége (874). Les moines de Saint-Mélaine s'enfuirent épouvantés avec les précieuses reliques de leur patron, et se réfugièrent en Bourgogne. Ils les déposèrent probablement à Aresches, en se rendant à Salins, et l'église, dans laquelle s'opérèrent des prodiges, fut placée sous son invocation. Nous avons lu, aux archives de la préfecture du Jura, un titre très ancien, dans lequel il est dit positivement que l'église d'Aresches est sous le vocable de saint Mélaine, évêque de Rennes. On sait du reste que dans le cours du IXe siècle, eurent lieu de nombreuses translations de reliques dans notre province.

Curiosités naturelles. La Furieuse prend sa source à Fonteny. Elle jaillit avec violence du pied de la montagne d'Aresches, et se précipite de cascades en cascades au fond de la vallée, qu'elle vivifie en mettant en jeu un grand nombre d'usines.

—

Fort-du-Plasne, *Furnum Plani*, *Four* ou *Fourg-du-Plâne*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Saint-Laurent; succursale, composée de Fort-du-Plasne et du Lac-des-Rouges-Truites; à 7 kil. de Saint-Laurent, 33 de Saint-Claude et 54 de Lons-le-Saunier. Altitude : 919m.

Le territoire est limité au nord par Entre-Deux-Monts, les Planches et Foncine-le-Bas; au sud-est par la commune du Lac-des-Rouges-Truites; au sud-ouest par la rivière de Layme, qui le sépare de la Chaumusse et de la Chaux-du-Dombief. La grange du Couloir, sur la vie du Four, la Cressonnière, la Marechette, le moulin du Saut, le Bourg-Derrière, le moulin du Milieu, le Gros-Louis, le Rochat, le Coin-d'Aval, le Pont-de-Layme, le moulin Chaumerant, Vers-chez-la-Ruine, les Vernes, la Grosse-Pierre, chez les Martin, les Monnet et les Voigneux, sont des hameaux et maisons isolées qui font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 16, de Mouthe à Saint-Laurent; par les ch. vic. du Lac, des Martin et des Mareschet; par ceux tirant à Foncine-le-Bas et à Saint-Laurent; par la rivière de Layme, les ruisseaux de Fontaine-Noire, des Voigneux et de la Grande-Fontaine, qui y prennent leurs sources; par ceux du Devant et du Ravanier; par le bief de la Fontaine-du-Chat et par un canal de dérivation de Layme.

Le village est situé dans le Grandvaux, sur le second plateau des Monts-Jura. Son territoire est parsemé d'accidents de terrain couverts de pelouses. Les maisons sont généralement disposées par groupes, composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et bâties en pierre, avec toitures en bardeaux ou tavaillons, défendues contre les coups de vent par de grosses pierres.

Pop. en 1790, 755 hab.; en 1846, 844; en 1851, 824, dont 421 hom. et 304 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 63 hab.; 143 maisons, sa-

voir : au Châtelet 1, au Pont-de-Layme 2, au Gros-Louis 7, au moulin du Milieu 1, au Saut 3, au Bourg-Derrière 8, au Coin-d'Aval 3, au Village 49, aux Monnet 31, au Cenisset 1, sur la vie du Four 4, aux Vernes 2, au Cressannier 1, à la Marechette 2 ; 191 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1833 ; surf. territ. 1291ʰ 78ᵃ, divisés en 3051 parcelles que possèdent 402 propriétaires, dont 114 forains ; surf. imp. 1278ʰ 68ᵃ, savoir : 466ʰ 73ᵃ en terres lab., 315ʰ 12ᵃ en pâtures, 277ʰ 19ᵃ en bois, 124ʰ 94ᵃ en prés, 67ʰ 30ᵃ en friches et murgers, 18ʰ 05ᵃ en broussailles, 5ʰ 13ᵃ en sol et aisances des bâtiments, 1ʰ 18ᵃ en jardins, d'un rev. cad. de 9781 fr. ; contrib. dir. en princip. 3792 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit peu de blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, des pommes de terre, peu de chanvre, du foin et peu de fourrages artificiels.

Il y a un lac de 1ʰ 30ᵃ, d'une profondeur moyenne de 5ᵐ ; il est peu poissonneux ; on n'y pêche que de la truite et quelques poissons blancs.

On importe les deux tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des volailles et on engraisse quelques porcs. 6 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire de la tourbe exploitée, des sablières, des carrières de pierre à bâtir, à chaux et de taille, aussi exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Laurent, Champagnole et Morez. Leur principale ressource consiste dans le produit des fromageries, l'agriculture et la fabrication des pièces d'horlogerie. Presque tous se livrent à cette dernière industrie. Plusieurs fabriquent aussi de la boissellerie.

Trois fromageries produisent annuellement 30,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité. Il y a une scierie mécanique pour bois de construction à 3 lames de scie, un moulin à farine à 4 tournants avec une scierie mécanique à 3 lames, trois autres moulins, dont 2 à 3 tournants et 1 à 2 seuls tournants, tous avec des scieries ; et enfin un martinet à un arbre de camage. Les autres patentables sont : 1 marchand épicier, 6 voituriers, 2 auberges, 2 tailleurs de pierre, 2 merciers, 1 maréchal-ferrant et 1 marchand de vin en détail. Il existait autrefois une forge, dite la forge du Saut, qui avait été fondée par Emmanuel Touverez, mort en 1811.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, construit en 1825 ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers ; une place publique, ornée d'une fontaine, quatre autres fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, deux ponts en pierre, et 444ʰ 99ᵃ de pâtures et broussailles, d'un rev. cad. de 932 fr. 72 cent. Le hameau dit du Village possède en terre, 1ʰ 90ᵃ ; celui du Coin-d'Aval, en pâtures et sol de châlet, 10ʰ 50ᵃ, d'un rev. cad. de 0, 85 cent. ; celui de la vie du Four, 2ʰ 93ᵃ ; d'un rev. de 0, 04 cent.

L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 78 élèves ; l'institutrice et son école, fréquentée par 70 élèves, la pompe à incendie,

occupent des logements loués par la commune.

Bois communaux : 534^h 74^a; coupe annuelle de bois-taillis, 11^h 30^a et 854 stères de bois-sapin.

Budget : recettes ord. 5214 fr.; dép. ord. 5214 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On ne peut séparer Fort-du-Plasne des autres villages du Grandvaux, sans affaiblir l'intérêt qui s'attache à leur histoire. De tout temps unis par les mêmes liens politiques et religieux, ils vivent encore sous l'empire de souvenirs et d'idées que la révolution n'a pu détruire. Ils ne forment d'ailleurs qu'un cercle, dont Saint-Laurent est le centre ; aussi se trouvent-ils tous compris dans le même arrondissement administratif. Nous grouperons donc les faits qui les concernent à l'article *Grandvaux*. Il est difficile de décider si on doit dire et écrire *Fort* ou *Four-du-Plâne*. Quelques auteurs, pensant qu'il n'y a jamais eu de forteresse dans ce village, supposent que ce lieu doit son nom à l'établissement d'un four pour la poix que distillent les arbres résineux dont la montagne est boisée. Ils appuient leur opinion sur cette circonstance, que les titres du moyen-âge traduisent Fort-du-Plâne, par *Furnum Plani*. On aurait tort de croire qu'il n'y a pas eu de château à Fort-du-Plâne. La dénomination de *Châtelet*, que porte un hameau, est déjà une présomption grave qu'il y a eu là une forteresse et même très ancienne ; mais un titre plus précis est la reprise de fief faite, en 1282 par Gaucher III de Commercy, à l'abbé de Saint-Oyan, de la tour de Fort-du-Plasne. Un ancien chemin portait le nom de *Vie du Fort à Fort-du-Plâne*. Nous pensons donc que le véritable nom de ce village est Fort-du-Plâne.

Fief. Indépendamment de la seigneurie principale qui appartenait à l'abbaye de Saint-Claude, il y avait un fief à Fort-du-Plâne, appelé le *fief du Châtelet*, qui appartenait à la famille de Lezay. Par un acte du 15 janvier 1584, noble Pierre de Lezay de Saint-Oyan se présenta au château de la Tour-du-May, devant Joachim de Rye, se mit à genoux, tête nue, et reconnut tenir en fief-lige de ce prélat et de son église au lieu de Fourg-du-Plâne et à Grandvaux, deux meix, savoir : les meix, maisons et héritages appelés au Châtelet, aux Landy et aux Mareschet et une maison dite en Trépied, le tout exempt de charge, servitudes, obligations quelconques, même de dîmes. Cet aveu fut fait en présence de Marin Malnoury, commandeur d'Agnafenetta, et de Claude de Conflans. Un autre hommage du même fief eut lieu le 3 décembre 1663, par Thomas de Lezay, chevalier, seigneur de Marnézia, qui était devenu propriétaire de ces domaines par suite de la concession qui lui en avait été faite, à titre d'échange, le 7 mai précédent, par Frédéric de Lezay, son frère, chevalier, seigneur de Moutonne. Ces trois propriétés étaient closes par des ruisseaux ou des chemins, et notamment par le grand chemin tirant à Morillon. Elles se composaient de 200 journaux de bois, 60 journaux de terre, de prés, produisant 300 charriots de foin, et d'un canton de Chastenage, dit à la *Rivière*.

Eglise. Fort-du-Plasne dépendait de la paroisse du Grandvaux. Il en fut démembré en 1693, et son ancienne chapelle fut érigée en église succursale pour ce village et celui du Lac-des-Rouges-Truites. L'église

actuelle a été construite en 1820, sur l'emplacement de l'ancienne. Elle est dédiée à sainte Magdeleine, dont on célèbre la fête le 22 juillet, et se compose d'un clocher, d'une tribune régnant sur toute la largeur de l'édifice, de trois nefs, d'un chœur et de deux sacristies. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tavaillons, comme toute l'église. Les nefs, voûtées à plein-cintre et à arêtes, sont séparées les unes des autres par des colonnes et pilastres de l'ordre de *Pestum*, sur lesquels sont de lourdes architraves qui supportent la retombée des arcs-doubleaux et arêtes des voûtes. Le chœur se termine en hémicycle, et est voûté en forme de calotte semi-sphérique. Il est décoré de belles boiseries, représentant plusieurs saints personnages sculptés en bas-relief. Le jeu d'orgues occupe la tribune au fond de la nef. Des vitraux coloriés éclairent l'édifice. On remarque dans cette église un beau maître-autel, dont le sarcophage est en marbres de diverses couleurs, une table de communion et un baptistère aussi en marbre, et plusieurs bons tableaux. Il est rare de rencontrer des églises de villages ornées avec autant de richesse et de goût. Dans le cimetière qui entoure l'église, on voit une jolie croix reposant sur un piédestal en pierre; les tombes des familles Perrotet, Touveret et Martinez.

Oratoire. Entre le territoire de Fort-du-Plasne et celui de Foncine-le-Bas, est un oratoire appelé l'*Oratoire à Pardon*. C'était un lieu d'asile comme la croix de Miséricorde à Arlay. Il y en avait un grand nombre répandus dans la province, dont l'origine remontait à l'époque de l'anarchie féodale.

Evènements divers. Au mois de septembre 1543, les protestants du canton de Berne s'avancèrent au nombre de 500, par les défilés du château de Joux jusqu'à Fort-du-Plasne. Ils méditaient alors la conquête de Saint-Claude. A leur approche, une partie des habitants de Saint-Claude fuirent dans les solitudes voisines; d'autres, plus courageux, se réunissent autour de Claude Blanchot et forment avec les habitants de Moyrans, des Villars et de la Rixouse un corps de 400 hommes disposés à marcher contre les luthériens et les calvinistes. A la nouvelle de ce rassemblement, ceux-ci sont saisis d'épouvante et prennent la fuite. Les catholiques, les voyant battre en retraite, se mettent à les poursuivre et engagent un combat sanglant. Le *Chroniqueur suisse* prétend que ce mouvement de troupes catholiques de la terre de Saint-Claude avait été suscité par le maréchal de Bourgogne, frère de l'évêque de Genève, qui devait conduire 6000 hommes au duc de Savoie devant Genève.

Biographie. Ce village est la patrie : de Jean-Baptiste *Catini*, horloger-mécanicien très habile, qui construisit un globe imaginé par l'abbé Outhier, et dont on voit la figure parmi les machines de l'académie des sciences.

Bibliographie. Annuaires du Jura, 1841 et 1848.

—

Foucherans, *Foucherans-lez-Dole*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Dole, percept. de Champvans; succursale; à 4 kil. de Dole et 56 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 242^{m}.

Le territoire est limité au nord par Champvans et Dole; au sud par Damparis et Choisey; à l'est par Dole et Saint-Ylie; à l'ouest par Champvans et Damparis. La Bara-

que et le Haut-Fourneau font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicinaux tirant à Dole, à Damparis, à Saint-Ylie, à Monnières; de Champvans à Damparis, et des forges au chemin de Dole; par les biefs de Belaine et de Taconne.

Le village est agréablement situé, au fond d'un vallon qu'arrose la Belaine. Les maisons, irrégulièrement groupées, sont construites en pierre et couvertes le tiers en tuiles et les autres en chaume. On y remarque les élégantes habitations entourées de jardins anglais de MM. Ribaudet, banquiers, de Mmes Picard et Villard.

Pop. en 1846, 654 hab.; en 1851, 671, dont 345 hom. et 326 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 87 hab.; 139 maisons, savoir : à la rue des Chênes 35, à la rue du Château 17, à la rue de l'Eglise 12, à la rue Gothminey 19, à la rue d'Amont 36, à la rue Jolie 14, à la rue de l'Usine 6; 168 ménages. Les habitants n'émigrent pas. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1639.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ. 770^h 13^a, divisés en 3033 parcelles que possèdent 360 propriétaires, dont 217 forains; surf. imp. 747^h, savoir : 326^h en terres lab., 200 en bois, 146 en vignes, 41 en prés, 14 en pâtures, 11 en terres vagues, 3^h 57^a en sol et aisances des bâtiments, 35^a en vergers et 20^a en carrières, d'un revenu cadastral de 26,424 fr.; cont. dir. en princip., 4233 fr.

Le sol, peu fertile et très accidenté, produit du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges et blancs de médiocre qualité, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales et du vin suffit à la consommation des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des volailles; on y engraisse des bœufs et des porcs. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole; ils y portent vendre chaque jour du laitage.

On trouve sur le territoire du minerai de fer, qu'on a cessé d'exploiter, des sablières, des gravières, d'abondantes carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, dans lesquelles 12 ouvriers sont continuellement occupés, et de la marne qu'on n'utilise pas.

Les patentables sont : 1 tonnelier, 1 aubergiste, 2 bouchers, 2 maréchaux-ferrants taillandiers et 1 entrepreneur de travaux publics.

Haut-Fourneau. Cette usine, propriété de M. de Tinseau, de Saint-Ylie, fut établie en vertu d'arrêt du conseil d'Etat, du 15 janvier 1743, et de lettres-patentes du 18 août de la même année; abandonnée en 1810, elle fut rétablie en 1824; mais frappée d'interdiction, elle ne put être mise en mouvement qu'à la suite d'une ordonnance royale du 28 août 1827. M. Guyon jeune entra en possession de ce haut-fourneau en 1839, et y ajouta une sablerie pour le moulage en première fusion. En 1853, il y créa une fonderie de deuxième fusion. Cette usine est pourvue d'une bonne machine soufflante et d'une machine à vapeur. On y fabrique une grande quantité de produits, principalement employés pour les fourneaux de cuisine de toute espèce, que la maison Guyon frères à

Dole livre abondamment au commerce, et le surplus, pour les pièces mécaniques qu'on y coule sur modèles. Le moulage y est parfaitement exécuté, et la fonte d'une qualité supérieure. Cet établissement occupe chaque jour 50 hommes et 6 femmes, et ne cesse de croître en importance.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour et un cimetière nouveau au nord du village; un presbytère convenable, près de l'église; une maison commune, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves; le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 55 élèves; la salle d'asile, fréquentée en été par 55 enfants des deux sexes; le logement de la directrice et le dépôt de la pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 31 pompiers; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, entre le jardin du presbytère et l'église; le bassin de cette fontaine est recouvert par une niche monumentale en pierre de taille, portant la date de 1828; cette niche est précédée d'un portique de l'ordonnance grecque, dite de *Pestum*; enfin, 106ʰ 26ᵃ de pâtures, friches, bois-taillis, prés, terres, d'un rev. cad. de 1727 fr.

Bois communaux : 93ʰ 25ᵃ; coupe annuelle, 2ʰ 90ᵃ.

Budget : recettes ord. 4879 fr.; dép. ord. 4879 fr. Le bureau de bienfaisance est sans revenu.

NOTICE HISTORIQUE.

Autrefois la ville de Dole était entourée d'une immense forêt qui la couvrait d'un rempart presque impénétrable. Les larges vallées du Doubs et de la Loue étaient ombragées jusqu'à la Saône par des bois inaccessibles. Foucherans se forma au fond d'un vallon traversé par un petit cours d'eau, au bord d'une forêt qui ne se terminait qu'à Auxonne. Le druidisme, proscrit par la politique romaine, se dispersa avec ses prêtres et ses prêtresses dans les profondes retraites de ces forêts. La superstition populaire a gardé le souvenir à Foucherans, de ce séjour des druides et des druidesses, sous les vieux chênes. De là, ces sorciers, qui tenaient leur sabbat autour du creux de la Belaine, ces poulpiquets et ces fées qui peuplent encore les forêts d'alentour. La source de la Belaine était, ainsi que son nom l'indique, une fontaine consacrée à *Belenus*, l'Apollon gaulois. M. D. Monnier signale les dénominations locales d'*Essart-Belin*, de *Mansenes*, de *combe*, *bois* et *chemin des Arches*, comme autant de preuves de l'existence d'un collége druidique à Foucherans, ou dans le voisinage. Un ennemi bien plus redoutable que les empereurs, vint attaquer le druidisme dans ses derniers retranchements. Vers la fin du IIᵉ siècle, le christianisme fut apporté dans la Séquanie par saint Féréol et saint Ferjeux. Ses progrès, longtemps arrêtés ou combattus par le polythéisme romain, finirent par triompher. Les prêtres de l'ancienne religion de la Gaule cédèrent alors, moins par conviction, que pour conserver leurs biens; les colléges druidiques se changèrent en couvents. Les monastères de Montroland, de Jouhe, de Damparis, prirent la place des pierres et des arbres autour desquels le peuple se rassemblait avec vénération. Un oratoire, dédié à saint Martin, ne tarda pas à s'élever au sommet de la colline qui domine Foucherans, sur les ruines d'un temple païen.

Seigneurie. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, les ducs de Bourgogne, respectant la limite de la Saône, n'avaient pas songé à étendre leur domination au-delà de ses bords ; mais dès qu'ils eurent mis le pied sur cette rive, ils ne cessèrent de s'y agrandir. Auxonne, tenu par Etienne II, comte en Bourgogne, était du fief de Saint-Vivant de Vergy ; en l'année 1197, ce seigneur reprit du duc Eudes III, du consentement de ce monastère, cette ville et son château, en *fief jurable et rendable*, à lui et à ses successeurs, sous la condition que ce prince l'aiderait contre Otton, palatin de Bourgogne, chaque fois qu'ils auraient guerre entre eux. Depuis ce traité, il est curieux de suivre l'ardeur que mettaient les ducs de Bourgogne à étendre leur domination dans le comté. En 1221, le duc Hugues IV donna à Simon, sire de Chaussin, le château de Franxeaut, à condition que ce seigneur lui ferait hommage-lige de sa terre. En 1224, il acheta de Marguerite de Vienne et de Jocerand de Brancion, son mari, le Bourg-Dessus de Salins, avec la grande saline, les châteaux d'alentour et leurs dépendances, les seigneuries d'Ornans et de Vuillafans et un grand nombre d'autres fiefs. Peu de temps après, il acquit Foucherans de Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny. Le 1er août 1265, il traita avec Béatrix d'Orlamunde et ses deux filles, de toutes leurs prétentions sur le comté, moyennant 20,000 marcs d'argent, et le 20 avril 1270, il obtint que Dole et sa châtellenie, Rochefort et ses dépendances, seraient de son fief. Devenu propriétaire du comté d'Auxonne par l'échange qu'il fit avec Jean de Chalon l'Antique, il annexa Foucherans à la châtellenie de la Perrière. Il acheta, en 1271, de Guillemette, fille d'Etienne de Foucherans, chevalier, tous les droits qu'elle avait sur ce village, en fonds et en dîmes, moyennant 400 livres.

Malgré son enclave dans le comté de Bourgogne, Foucherans fut toujours considéré comme faisant partie du duché. On voit encore à la limite des territoires de Dole et de ce village, dans une vigne, la borne armoriée, séparative des deux provinces.

Foucherans formait un fief particulier en haute, moyenne et basse justice. Les sentences du bailli se portaient par appel au bailliage de la Perrière, et ensuite au parlement de Dijon. Un arrêt de 1733 décida que les officiers d'Auxonne connaîtraient seulement des appellations des cas concernant le scel royal.

Affranchissement. Le 30 juin 1350, Jean Griffon de Laubespin, chevalier, sire de Foucherans, Guyot Griffonet, son fils, et Marguerite de Sainte-Anne, épouse de ce dernier, affranchirent leurs sujets de la mainmorte réelle et personnelle, moyennant le cens annuel de 20 livres estevenantes, payable à la Saint-Michel. Cette charte fut confirmée en 1517. Pour éviter toute contestation sur l'exécution de ce titre, les habitants consentirent, en 1567, à céder à leur seigneur, le terrain communal d'Essart-Belin. Ils avaient le droit de mener paître leur bétail dans les bois de Champvans. Ce privilége leur fut reconnu par une sentence du 18 novembre 1417.

Seigneurs. La prévôté héréditaire de Foucherans était inféodée à une famille noble qui prit le nom de ce village. Henri de Foucherans fut témoin, au XIIe siècle, d'un acte par lequel Odon de Champagne confirma aux moines de Saint-Bénigne de Dijon, la possession de leurs biens.

Cette maison s'éteignit au XVI[e] siècle, dans la personne de Laurent de Foucherans, qui vendit en 1586, la terre de Pois-de-Fiole. Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, inféoda Foucherans à Guillaume de Pontaillier, l'un des officiers attachés à sa cour, et dont les descendants, Guy et Hugues, furent maréchaux de Bourgogne. Par son testament de l'an 1336, ce seigneur légua son faucon à Othenin de Gissey, son neveu. A Guillaume de Pontaillier succéda Jean Griffon de Laubespin, chevalier, puis Guyot Griffonet, fils de ce dernier. Ce fief passa par acquisition, au XV[e] siècle, dans la famille Vurry, de Dole. Gérard Vurry, licencié ès-lois, conseiller, maître des requêtes du duc de Bourgogne, était seigneur de Foucherans en 1448. Il travailla avec Gérard de Plaine à recueillir les coutumes du pays, et fut père de *Catherine* et *d'Anne* Vurry. Catherine, dame de Foucherans, épousa Guy de Rochefort, docteur ès-droits, conseiller laïc au parlement de Dole en 1475, nommé par Louis XI président du parlement de Dijon en 1482, et mort chancelier de France. Par suite d'un traité intervenu entre les deux sœurs, Foucherans passa à Anne Vurry, épouse de Louis de Plaine. Nommer les Vurry, les Rochefort, les Plaine, c'est peindre la division qui régnait dans les familles pendant les guerres de Louis XI. Jean Vurry, comblé des bienfaits du duc Charles-le-Téméraire, et nommé par lui trésorier des deux Bourgognes, fut un des premiers à embrasser la cause du perfide roi de France. Il se faisait le complice de la rapacité du sire de la Trémouille, pendant qu'Arthus de Vurry se signalait à Dole par son dévouement à Marie de Bourgogne. Guy de Rochefort se mettait au service du même roi, tandis que Guillaume, son frère, sacrifiait tout pour sa souveraine légitime. Louis de Plaine figurait dans les rangs de l'armée française en même temps que Thomas son frère, devenu plus tard chancelier de Maximilien, travaillait à soulever le duché de Bourgogne contre Louis XI. La princesse Marie compta de nobles dévouements à sa cause, mais aussi combien de défections l'attristèrent! Gérard, fils de Louis de Plaine et d'Anne Vurry, seigneur de Foucherans, eut de Philippotte de Menda, son épouse, un seul fils, du nom de Maximilien. Ce dernier épousa Anne de Boufflers, dont il n'eut pas d'enfants. Sa fortune fut recueillie par Claude de Plaine, son cousin germain, qui épousa Anne de Falerans, dont il eut, entre autres enfants *Hugues* de Plaine. Hugues épousa, en 1588, Catherine de Saulx. De ce mariage naquirent *Louis*, *Pierre* et *Marie* de Plaine, épouse de Thomas de Piquet, seigneur de Mollien. Pierre entra, comme religieux, à l'abbaye de Cluny, et mourut jeune, après avoir institué Louis de Plaine, son frère, pour son héritier universel. Louis fit une fondation importante dans l'église de Foucherans en 1628. Il avait épousé Henriette de Malassis. Etant mort sans postérité, sa succession fut recueillie par Marie de Plaine, sa sœur, qui la transmit à Ferdinand de Piquet, son fils. Ce dernier donna la terre de Foucherans à Joseph-François-Hyacinte Béreur de Malans, maréchal des camps et des gardes du roi, d'une famille très distinguée de Dole. Ce seigneur épousa dame Marie-Denise Pétremand de Valay, de laquelle il eut un fils, mort sans postérité et une fille du nom d'Antoinette, qui fut

alliée à M. le comte de Chargères du Breuil. Cette dame mourut au château de Saint-Ylie, en 1791, après avoir institué pour son légataire universel M. Antoine-Pierre-Thérèse de Tinseau, son cousin-germain, dont le fils possède actuellement le domaine utile de Foucherans.

Armoiries. Pontaillier portait : *de gueules au lion d'or couronné de même, armé et lampassé d'azur.* Laubespin avait pour blazon : *un arbrisseau tigé de cinq branches fleuries et feuillées*, dont les émaux ne sont pas connus. Vurry portait : *d'azur à trois roues d'or.* Les de Plaine portaient : *de gueules à la fasce d'argent sommée de trois grelots de même.*

Château. Il est au nord du village et fut reconstruit à la place d'un plus ancien, par Louis de Plaine, au XVe siècle. Il ne se compose que d'un corps de bâtiment en forme de donjon. Sa face sud présente une tourelle qui fait avant-corps sur l'édifice et renferme l'escalier. La porte d'entrée, surmontée d'un rustique machicoulis, s'ouvre sous la face orientale. Une tourelle semi-circulaire, percée de meurtrières, fait avant-corps sur la face nord. Ce château, qu'habitèrent plusieurs membres de la famille de Plaine, était entouré de fossés, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Ces fossés sont aujourd'hui comblés, et sur leur emplacement s'élève une belle maison de ferme. Plusieurs souvenirs historiques se rattachent à ce manoir. Le prince de Condé y établit son quartier-général en 1636, après l'incendie de Saint-Ylie. Louis XIV y logea au mois de février 1668. On montre encore à l'étage la chambre où coucha le grand roi.

Fief de Chaillot. La famille de Chaillot avait fait ériger en fief un domaine qu'elle avait à Foucherans. Jean de Chaillot, écuyer, capitaine de cavalerie au service de Charles V, en fournit le dénombrement au mois de mai 1543.

Eglise. L'église de *Haens* occupait le sommet d'une éminence placée entre Dole et Foucherans. Elle était dédiée à saint Martin. Gollut affirme avoir lu dans les titres du prieuré de Jouhe, que l'évêque saint Martin consacra lui-même cette chapelle, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe dans l'église de Montroland. Nous examinerons plus tard jusqu'à quel point cette assertion est fondée. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'archevêque Hugues III la donna au chapitre de Sainte-Magdeleine de Besançon, en 1092, et que cette donation fut confirmée en 1101 par l'archevêque Ponce. Elle servait de paroisse aux villages de Foucherans, des Mars et de Truchume. Ruinée pendant les guerres du XVe siècle, le prêtre qui la desservait demanda, en 1590, l'autorisation de faire une quête dans la ville de Dole pour la rétablir. Sur le refus qu'il éprouva, les habitants de Foucherans se décidèrent à construire un nouvel édifice dans le centre de leur village, et furent desservis par un vicaire résident, institué par le chapitre de Sainte-Magdeleine. L'église actuelle, placée sous le vocable de saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, se compose d'un porche, sur lequel s'élève un clocher couronné par un dôme, d'une nef, de deux chapelles et d'une sacristie. Elle est en mauvais état et dépourvue de style architectonique. Elle renferme plusieurs tableaux assez curieux, provenant de l'ancienne église de Montroland. Le plus ancien représente le Christ descendu de la croix et entouré de per-

sonnages parfaitement dessinés. Dans un autre tableau qui n'est pas sans mérite, est retracée une guérison miraculeuse opérée dans un couvent de moines. Un troisième offre la synagogue assemblée pour juger le Sauveur du monde.

Evènements divers. Foucherans se trouvait comme Chaussin et le comté d'Auxonne, dans une position si singulière, qu'il était victime de toutes les dissensions qui divisaient le duché et le comté de Bourgogne. Les barons comtois le saccagèrent en 1336, lors de la guerre qu'ils soutinrent contre le duc de Bourgogne. Il se relevait à peine de ses ruines, que les *grandes compagnies* le dévastèrent en 1362, afin de faire une solitude autour de Dole, qu'ils tentaient de prendre par la famine. C'est à cette époque que disparurent les villages des Mars et de Truchume. Du premier de ces villages dépendait un manoir féodal placé à l'entrée de la forêt de Chaux. On l'appelait le château de la Motte des Mars. Après la dispersion de la famille des Mars, ce fief passa à la maison Duchamp. Les membres de cette maison se qualifièrent dès-lors de seigneurs d'Assaut et de la Motte. Lorsque la Trémouille vint mettre le siége devant Dole, au mois d'août 1477, il disposa son armée, de 14,000 hommes, autour de la ville, les uns près de la chapelle Saint-Martin, les autres sur la place qu'avaient occupée les villages des Mars et de Truchume. Après avoir tenté deux assauts infructueux, il n'osa plus revenir à la charge. Il distribua de nouveau son armée autour de la ville, lui coupa les vivres, ravagea les campagnes environnantes, et attendit du temps et de la famine ce qu'il n'avait pu obtenir du courage de ses troupes. Dès que Guillaume de Vaudrey se fut emparé de Gray par surprise (29 septembre 1477), il fit partir au galop un chevaucheur, qui apprit bientôt à Dole cette nouvelle importante. « Le moment est venu, dit-il aux assiégés : annoncez la prise de Gray au camp du roi; profitez de la terreur qu'elle va y répandre, et cette nuit même, fondez sur les assiégeants. Vive Bourgogne! la victoire est à nous. » Le soleil se couchait; les églises s'ouvrirent, les femmes et les enfants s'y rassemblèrent au pied des autels, pendant que les hommes s'armaient en silence. La pluie tombait à torrents, la nuit était profonde, le vent d'ouest soufflait avec impétuosité. Les gens du roi s'endormirent dans leurs tentes. Tout à coup le mayeur et le sire de Toulongeon ouvrent les portes de la ville, se précipitent à la tête des bourgeois et des écoliers sur les sentinelles avancées, culbutent les premières cabanes; on annonce en même temps l'arrivée des Suisses et du prince d'Orange. Les assiégeants surpris et épouvantés, songèrent plus à fuir qu'à se défendre. L'artillerie de la Trémouille fut prise; il laissa, dit-on, 3000 hommes sur le champ de bataille et fit retraite sur Dijon. Ce célèbre combat eut lieu le 1er octobre 1477, sur le territoire de Foucherans. La Trémouille ravagea les terres de Chaussin et de la Perrière, parce qu'elles appartenaient, à titre de douaire, à la veuve du duc Charles-le-Hardi, Marguerite d'Yorck. Cette princesse s'en plaignit à Edouard IV, son frère, roi d'Angleterre. Louis XI, avec sa ruse habituelle, protesta que cela avait été fait contre son gré. François Ier les dévasta de nouveau en 1518, parce que Marguerite, fille de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien, avait con-

fisqué les terres de la duchesse de Longueville. Foucherans fut pillé en 1635, par les troupes du duc de Lorraine, et cet acte d'hostilité fut un des motifs qui amenèrent le siége de Dole. Le prince de Condé y établit son quartier-général en 1636, après l'incendie du village de Saint-Ylie. Lorsqu'il se décida à se retirer, il fit ranger son armée en bon ordre à Foucherans. Lamboy se préparait à l'attaquer; mais n'ayant pas d'infanterie, il envoya des dragons, dont plusieurs furent tués. Fortkatz se plaça au-dessus de la colline de Saint-Martin, pour arrêter les troupes commandées par Gassion. Il les chargea en front, mais sans résultat. Le marquis de Conflans arriva avec trois escadrons. Les Français se jetèrent alors à la hâte dans les bois de Damparis et se dispersèrent dans le plus grand désordre. C'est encore à Foucherans que Louis XIV établit son quartier-général en 1668. Il ne nous reste plus qu'à enregistrer quelques sinistres partiels survenus en 1835, 1845, 1850, et un incendie qui dévora 28 maisons, le 10 août 1853.

Biographie. Ce village est la patrie : d'Antoine *Janin* (1776-1836), capitaine en retraite décoré, et de Jean-Baptiste *Huchotte*, capitaine de cavalerie, aussi décoré (1774-1838).

Bibliographie. Annuaire du Jura, 1849.—Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.—Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, par Girardot de Beauchemin.—Histoire de Bourgogne, par M. Rossignol.

—

Foulenay, *Foullenay*, *Foulnay*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chaumergy, percep. de la Chassagne, paroisse des Deux-Fays; à 2 kil. des Deux-Fays, 3 de Chaumergy, 28 de Dole et 27 de Lons-le-Saunier. Altitude : 220^{m}.

Le territoire est limité au nord par les Deux-Fays; au sud par les rivières de Braine et d'Ainson, qui le séparent de Chaumergy et du Villey; à l'est par Champ-Rougier et la rivière d'Ainson, qui le sépare de Chemenot; à l'ouest par la Chassagne. Les Monturot, le moulin Ravonneau et la ferme du Pont-d'Ains font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne; par les ch. vic. tirant aux Deux-Fays et au Villey.

Le village est enclavé dans les forêts de la terre de Colonne, sur la rive droite de la Braine. Les maisons sont situées sur le penchant d'un pli de terrain, peu isolées, mal bâties et construites en terre ou briques. Quelques-unes sont construites en pierre et couvertes en tuiles; les autres ont une toiture en chaume.

Pop. en 1790, 187 hab.; en 1846, 307; en 1851, 289, dont 147 hom. et 142 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 69 hab.; 55 maisons; 69 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1830 : surf. territ. 415^{h} 85^{a}, divisés en 1304 parcelles que possèdent 179 propriétaires, dont 76 forains; surf. imp. 407^{h} 29^{a}, savoir : 263^{h} 86^{a} en terres lab., 66^{h} 11^{a} en bois, 54^{h} 39^{a} en prés, 15^{h} 66^{a} en étangs et 2^{h} 66^{a} en sol et aisances des bâtiments, 1^{h} 81^{a} en parcours, 1^{h} 54^{a} en jardins, 75^{a} en vergers, 44^{a} en friches et murgers, d'un revenu cadastr.

de 8938 fr. ; cont. dir. en princ. 1389 fr.

Le sol, ondulé et peu fertile, produit du blé, du seigle, du maïs, du sarrasin, peu de légumes secs, de la navette, peu de betteraves, des pommes de terre, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 6 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, quelques moutons, des cochons et beaucoup d'oies. On y engraisse des bœufs et des porcs. 80 ruches d'abeilles. L'agriculture y est très négligée.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières et ont la funeste manie de courir à toutes les foires, sans autre but que de hanter les cabarets. Ils y contractent des habitudes de débauches et d'oisiveté qui les maintiennent dans un état déplorable de misère.

On trouve sur le territoire, des sablières, d'excellente terre glaise, exploitée par les potiers de Sellières; si cette terre était employée sur place par des poteries ou des tuileries, elle serait une source de richesse pour la population.

Il y a un moulin à farine à 4 tournants, 1 pressoir à manége et une auberge.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière, une place publique, trois puits, deux ponts, et 31[h] 46[a] de bois, terres et pâtures, d'un rev. cad. de 498 fr. Il n'y a ni maison commune ni école.

Bois communaux : 23[h] ; coupe biennale, tous les 18 ans.

Budget : recettes ord. 1442 fr.; dépenses ord. 1442 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une voie antique, se dirigeant à Salins et à Grozon depuis Verdun-sur-le-Doubs, par Bellevesvre, le Châtelet, et Colonne, traversait le territoire de Foulenay. Cette circonstance explique pourquoi on trouve des tuiles et des briques romaines au *Champ-Martin* et en *Chures-Pierres*. L'historien Chevalier fait passer par Foulenay une voie romaine partant de Poligny et tirant au Petit-Noir. Cette direction ne nous paraît pas admissible.

Seigneurie. Foulenay dépendait de la prévôté de Toulouse, et formait néanmoins une seigneurie particulière. Anne, fille d'Adrien de Vaudrey, dame de Bersaillin, étant veuve de Claude, baron de Ray, fit un testament par lequel elle légua par préciput à Jean-Baptiste de Ray, son fils, les seigneuries de Vaudrey, la Chassagne, Foulenay, Sergenon, Sergenaud, ses étangs de la Boulaye et ses vignes d'Arbois, à condition que s'il avait deux fils, l'un d'eux prendrait le nom et les armes de Vaudrey ; elle stipula que si son fils mourait sans héritiers mâles, ce préciput appartiendrait à Rénée de Ray, sa fille, épouse de François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne, aux mêmes conditions ; et elle substitua enfin, Nicole de Montmartin, épouse d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et Claude de Montmartin, ses petits-enfants, nés du mariage de Louise de Ray, sa fille aînée, et de Philibert de Montmartin. A défaut d'enfants mâles dans toutes ces branches, elle légua, dans le cas où Jean-Baptiste de Ray, son fils, mourrait sans postérité (ce qui eut lieu), à *Rénée de Ray*, ses seigneuries de Vaudrey, de la Chassagne, de Fou-

lenay, de Sergenon, de Sergenaud, du Pin, de Romette, de Bersaillin, de Chaumergy, de Mont-Saint-Vincent (c'était l'emplacement du prieuré des Deux-Fays), sa chevance de Publy, ses vignes d'Arbois et ses étangs de la Boulaye; et à Claude et Nicole de Montmartin, ses seigneuries de Saint-Julien, la Barre, Courlaoux, Montjay, Charmotte, Frangy, Granod. Ce testament peut donner une idée de l'immense richesse de cette dame. Rénée de Ray, dame de Foulenay, eut deux enfants, Alexandrine de Vergy, morte sans être mariée, et Clériadus de Vergy, gouverneur de Boulogne. Ce seigneur fut obligé d'aliéner une grande partie de ses terres pour subvenir aux grandes dépenses de sa maison.

Priviléges. Le duc Philippe-le-Hardi, par une charte du 7 mars 1401, confirma aux habitants de Foulenay, les droits d'usage qu'ils exerçaient de toute ancienneté dans les bois de Colonne. En 1581, le roi d'Espagne réitéra cette confirmation. Les difficultés que firent naître ces concessions, sont rapportées à l'article *Colonne* (terre de).

Chapelle. Foulenay, qui a toujours dépendu de la paroisse des Deux-Fays, avait une chapelle, dans laquelle on célébrait quelquefois les offices. Cet édifice existe encore; il occupe une éminence au centre du village, et est dédié à la Nativité de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre. Il est orienté et se compose d'un clocher reconstruit en 1823, d'une nef et d'un sanctuaire plafonnés. Son ameublement respire la plus grande pauvreté.

—

Fraisans, *Frazans*, *Frasans*, *Freisens*, *Fraisans-lez-Dampierre*, vg. de l'arr. de Dole, cant., percep. et paroisse de Dampierre; bur. de poste de Saint-Wit (Doubs); à 3 kil. de Dampierre, 24 de Dole et 76 de Lons-le-Saunier. Altitude : 258^{m}.

Le territoire est limité au nord par Dampierre, Evans et Salans; au sud par la forêt de Chaux, qui le sépare d'Arc-et-Senans; à l'est par Salans et Courtefontaine; à l'ouest par Dampierre, Ranchot, Rans et Plumont. Les Baraques et le Haut-Fourneau font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Rans, à Dampierre, à Courtefontaine, aux Baraques de Salans, à Salans, à Arc-et-Senans (Doubs), à Fourg; de Rans à la saline d'Arc; par le Doubs et plusieurs canaux qui en dérivent, ainsi que par le ruisseau de Fortbonne.

Le village occupe un bel emplacement, sur la rive gauche du Doubs et sur la pente du plateau que la forêt de Chaux recouvre. Les maisons, généralement groupées, sont bâties en pierre, la plupart couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 460 hab.; en 1846, 533; en 1851, 526, dont 259 hom. et 267 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 32 hab.; 77 maisons, savoir : à la rue des Forges 7, à la rue de Salans 5, à la rue du Bac 8, dans la Grande-Rue 13, sur la place de la Foire 6, à la rue Froide, 8, à la rue de Rans 3, à la rue des Ruchottes 17, aux Forges 7, au Fourneau 3; 137 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793. Les jeunes gens, et les filles surtout, émigrent en grand nombre, pour être domestiques dans les grandes villes.

Cadastre exécuté en 1809; surf. territ. 1645^{h} 88^{a}, divisés en 726 parcelles que possèdent 95 propriétaires, dont 23 forains; surf.

imp, 312^h, savoir : 231^h en terres lab., 43^h en pâtures, 20^h en prés, 6^h en vergers, 4^h 67^a en sol et aisances des bâtiments, 4^h en jardins, 2^h en vignes, 16^a en carrières, d'un rev. cadast. de 28,096 fr.; contrib. dir. en princip., 5234 fr. La surface non imposable, de 1331^h, se compose d'une partie de la forêt de Chaux.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, peu d'orge, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, des fruits, un peu de vin rouge de mauvaise qualité, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les onze douzièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des chèvres et des volailles. On y engraisse des porcs et quelques bœufs. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, des gravières, des sablières et des carrières de mauvaise pierre à bâtir.

Foires. Il y a quatre foires, qui se tiennent les 16 mars, 18 juin, 15 septembre et 7 décembre. Elles sont très anciennes et jouissent d'une certaine réputation. On y vend du bétail, de la mercerie et de la quincaillerie. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le transport des objets d'approvisionnement ou des produits des usines.

Forges et haut-fourneau. Fraisans possède les usines les plus importantes de l'arrondissement de Dole. Elles ont été établies par suite de concession de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, en date du 27 mars 1526. Placées sur la rivière du Doubs, elles sont divisées en deux parties. Celles de la rive droite se composent de deux patouillets et d'un haut-fourneau; dans celles de la rive gauche, il y a trois feux d'affinerie, un cylindre à laminoir, une tréfilerie à 28 bobines, et plusieurs machines pour la fabrication des pointes. Elles occupent 80 ouvriers par jour. On y fabrique des fils de fer, des fers en barres, des pointes, des gueuses, etc. Elles livrent au commerce chaque mois, 30,000 kil. de fils de fer, 10,000 kil. de fers en barres, 5000 kilog. de pointes et 110,000 kil. de gueuses. Elles appartiennent à M. Charlier, député, et aux enfants Caron. Elles avaient été vendues en l'an III, par la nation, à M. Vermillet, moyennant 655,000 fr. en assignats, ce qui représentait 58,950 fr. en argent. Le moulin et la scierie furent en outre vendus 58,950 fr. en assignats, ou 7625 fr. en argent. Ces propriétés n'avaient pourtant jamais été louées moins de 12 à 15,000 fr. M. Vermillet les loua 20,000 fr. par an. Il faut convenir que son capital était bien placé. Une riche société, sous la raison sociale *Guénard et Ce*, vient de se former pour l'exploitation des usines de Fraisans, de Rans, du Moulin-Rouge, etc.; elle se propose de leur donner de vastes développements.

Biens communaux : une maison commune, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 43 élèves; une église et un puits communal en cours d'exécution ; un cimetière près de l'église ; deux fontaines, une pompe à incendie, outre les deux qui sont aux forges ; un champ de foire, et 35^h 44^a de carrières et pâ-

tures, d'un rev. cadast. de 185 fr. L'institutrice et l'école des filles, fréquentée en hiver par 43 élèves, occupent une maison louée par la commune.

Bois. Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ord. 3852 fr. dép. ord. 3732 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 83 fr. 50 c.

NOTICE HISTORIQUE.

Fraisans n'est connu par aucun document antérieur au commencement du XIIe siècle et dut probablement sa naissance à un château-fort construit pendant l'époque féodale, pour défendre le cours du Doubs.

Seigneurie. Ce village était le chef-lieu d'une prévôté appartenant aux comtes souverains de Bourgogne, l'un des siéges de justice du bailli de Dole et d'une gruerie. Il avait pour dépendances Dampierre, que nous avons indiqué mal-à-propos, d'après M. Marquiset, comme étant de la prévôté d'Orchamps, Plumont et Rendey. Les sentences de plusieurs justices seigneuriales s'y portaient par appel. A ce fief étaient attachés les justices haute, moyenne et basse, le droit de bac, de pêche et de chasse à Fraisans, des corvées et des cens. Louis XIV démembra cette terre en 1697. La seigneurie de Dampierre fut engagée, avec la justice haute, moyenne et basse; la justice moyenne et basse sur Plumont et Rendey fut aussi engagée à M. Pourcheresse, de Besançon, et le domaine utile de Fraisans au marquis de Brun et à M. de Longeville.

Seigneurs. Hugues de Bourgogne, second fils né du mariage d'Alix, comtesse palatine et de Hugues de Chalon, eut dans son lot Fraisans et toute la prévôté. Il donna ce beau domaine, au mois de janvier 1304 (n. st.), aux enfants d'Otton IV, son frère, et confirma cette donation par son testament de l'an 1312. Le duc Jean-sans-Peur le donna, le 26 décembre 1407, à Jean Bernard d'Arne, pour en jouir pendant sa vie, en récompense des services qu'il en avait reçus. Le 29 juin 1479, l'évêque d'Alby, lieutenant du roi Louis XI, en ses pays de Languedoc et comté de Bourgogne, en disposa en faveur de Jean Bourgeois, nouveau doyen de Notre-Dame de Beaune, pour prix du zèle qu'il apporta à faire des partisans au roi de France. Louis XI avait mille raisons pour placer des étrangers dans les domaines du souverain. Les châtellenies étaient les premières dépouilles de la guerre; elles étaient disponibles depuis la mort de Charles-le-Téméraire. Personne n'y avait de prétentions que Maximilien d'Autriche; les possesseurs pouvaient en recueillir en paix tous les fruits, sans redouter les brigues ou la haine des anciens propriétaires. Il n'en était pas de même des domaines privés qu'atteignait la confiscation. En 1484, le roi Charles VIII révoqua tous les dons faits par son père, des terres domaniales, et Jean Bourgeois se trouva ainsi dépossédé de Fraisans. Après la conquête de la province, Louis XIV engagea cette terre à temps, à MM. de Brun et de Longeville (1697), et le 29 septembre 1778, Mme Antoinette-Marie Magdeleine Gauthier d'Auvillars, douairière de messire Jacques-François de Pourcheresse de Fraisans, lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, la prit à titre d'arrentement perpétuel, moyennant 800 fr. par an. M. Joseph-Antoine-Pierre de Pourcheresse, l'aîné

de leurs fils, fit ériger Fraisans en marquisat, peu d'années avant la révolution. Il émigra en 1790, et ses biens furent vendus nationalement, le 27 messidor an III.

Château ancien. Les souverains de Bourgogne avaient fait construire à Fraisans un château-fort, dont Hugues de Bourgogne affectionnait singulièrement le séjour. Il était bâti près de l'extrémité sud-ouest d'un rocher s'élevant à pic de trois côtés, et accessible seulement du côté de la forêt de Chaux. L'esplanade était séparée du reste de l'éminence par deux fossés larges et profonds, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Il ne subsiste de cette construction, détruite par le sire de Craon en 1477, que des caves, des voûtes souterraines et des pans de murs de l'enceinte. Au mois de mai 1636, les troupes comtoises songèrent un moment à occuper ce poste, mais elles ne tardèrent pas à s'apercevoir que les masures du château ne pouvaient leur offrir aucun abri.

Château moderne. La famille Pourcheresse avait fait construire, en 1715, une maison seigneuriale au sud-ouest du village. Elle appartenait, en 1790, à Mme Marie-Catherine-Bonaventure-Hippolyte de Pourcheresse, sœur du marquis de Fraisans et douairière de M. Gabriel-Philibert-Ignace-Remy-Boniface de Raclet, de Mercey. Vendue nationalement le 27 messidor an III, elle fut rétrocédée à Mme de Raclet, le 24 janvier 1812, et appartient actuellement à M. Pierre-Louis-Henri, comte de Brunet de la Renoudière-Puisaye, né à Mortagne (Orne), ancien lieutenant, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'ordre royal espagnol américain d'Isabelle-la-Catholique, allié à la famille de Pourcheresse. M. de Brunet y a fixé sa résidence. Ce château est situé au milieu d'un vaste jardin, ayant 600 mètres de longueur, et longé par le Doubs. Le parc avait été tracé par Lenôtre. Les riches sculptures, les statues qui l'ornaient, ont été brisées ou dispersées par le vent révolutionnaire. Un seul groupe, dû à l'habile ciseau d'Auguste Olivier, membre de l'académie d'Autun, est resté sur son piédestal, mais mutilé. Deux beaux vases de fleurs et de fruits en pierre, qui couronnent les pilastres de la porte, sont encore intacts. Il y a dans la cour du château et près de la rue communale, une chapelle qui fut fondée les 5 mai 1616 et 22 décembre 1691, par noble Claude et Luc Pâris de Besançon, en l'honneur de Notre-Dame, de saint Jean-Baptiste et des trois Rois. M. le comte de Brunet vient de la faire restaurer et décorer avec beaucoup de goût. La porte est du style roman tertiaire, usité au XIIe siècle; la nef et ses pilastres, de l'ordre corinthien, sont du style de la renaissance. Il y a dans cette chapelle une châsse qui passe pour être très ancienne. Elle renferme des reliques de saint Nicolas. On remarque dans le château l'escalier et sa belle rampe, ainsi que les riches boiseries de plusieurs des salles.

Prévôté. La prévôté de Fraisans était inféodée, à titre héréditaire, à une famille noble qui en portait le nom. Hubald de Fraisans était témoin, en 1115, d'une donation faite à l'abbaye de Vaux-sur-Poligny, par Rainaud III, comte de Bourgogne. Raymond de Fraisans figure dans un titre de l'abbaye d'Acey, de l'an 1184. Jean de Fraisans était abbé de Corneux en 1383. Le prévôt de Fraisans avait droit d'assister aux Etats de la province. Après la con-

quête de la province par Louis XIV, la justice royale était exercée par un prévôt, un juge châtelain, un procureur du roi, un greffier et un sergent maire.

Fief de Rans. Par un acte daté à Dole, le samedi avant la fête de la Madeleine 1266, Jean, fils de noble baron Hugues, chevalier, sire de Rans et sénéchal de Bourgogne, étant chargé de nombreuses dettes, engagea, pour 1000 livres estevenantes, à Alix, comtesse palatine, la sénéchaussée de Bourgogne, et tout ce qu'il avait « en la ville de Frasans et appendices, en terres arables et non arables, en bois, en maisons, en hommes, en seigneurie, en justice, etc. » Ce seigneur ne tarda pas à racheter ce fief, car il en fit hommage en 1295, à Hugues de Bourgogne.

Priviléges. Il est certain que les habitants de Fraisans reçurent une charte de franchises de Hugues de Bourgogne, mais on n'en connaît pas la date. Ce titre constate que de toute ancienneté il y avait deux foires par an dans ce village, autrefois qualifié de *ville*, un marché chaque semaine, et des halles. Par lettres-patentes datées à Salins, le 2 septembre 1374, Marguerite, comtesse de Bourgogne, déclara qu'elle défendait à ses forestiers de troubler ses *bourgeois et habitants* de Fraisans dans le droit qu'ils avaient eu de tout temps, de couper du bois mort et vif dans la foret de Chaux, pour maisonner, marriner (faire du merrain) et affouer (faire du feu), clorre leurs champs et leur curtils, et qu'elle entendait confirmer tous ces droits d'une manière expresse. Le 13 juin 1512, Marguerite d'Autriche fit une déclaration semblable. La forêt de Chaux était alors tellement peuplée de loups et de sangliers, que les habitants des différents villages dispersés sur ses bords ou dans son intérieur, étaient obligés de faire de hautes clôtures autour de leurs maisons, pour se garantir contre la voracité de ces animaux. Les commissaires chargés de la réformation de cette forêt décidèrent, le 23 juin 1729, que les habitants de Fraisans y conserveraient le droit de pâturage pour leurs bêtes au maille, en payant 12 deniers par porc; et par arrêt du conseil d'Etat, les adjudicataires des 12ᵉ et 13ᵉ triages furent chargés de leur délivrer chaque année 330 cordes de bois et autant de fascines. Plus tard, le droit d'usage fut converti en une livraison annuelle de 1240 stères de bois.

Evènements divers. Fraisans, placé à la jonction de plusieurs grands chemins, avait un pont pour le passage du Doubs. Cette circonstance fut cause de la plupart de ses désastres. Dès que la Trémouille connut les démarches que faisait le prince d'Orange pour soulever contre Louis XI le duché de Bourgogne, il comprit qu'il ne fallait pas laisser à son rival le temps de soulever les masses; qu'il devait se montrer au sein de la Franche-Comté avec son armée, et pour comprimer les révoltés de la rive droite de la Saône, frapper de grands coups sur la rive gauche, en répandant partout la terreur. Il sortit de Gray, se jeta tout à coup sur les habitants qui gardaient l'Ognon, et le dimanche de Quasimodo (13 avril) 1477, il leur tua 300 hommes aux portes de Marnay. Il s'en empara le lendemain, passa la rivière, tomba sur Gendrey, Balançon, Ougney, ravageant tout; après avoir pris Pesmes par la ruse, il massacra 300 hommes au pont de Fraisans et autant à Bus-

sey, près de Gy. Ce terrible capitaine continua sa promenade sanglante partout où il pouvait frapper sans crainte, se consolant de ses désastres dans le sac des bourgs et des villages. Au mois de février 1595, Tremblecour, chef de quatre à cinq mille hommes, Lorrains et Français, entra dans la province et y commit d'affreux excès. Il tenta de forcer le pont de Fraisans ; mais vigoureusement repoussé, il s'éloigna afin de chercher un gué pour traverser le Doubs. Peu de jours après, plusieurs régiments lorrains, commandés par les capitaines d'Assonville, Lupy et Ronticoty, passèrent à l'improviste sur le pont de Fraisans, dans le but d'aller surprendre Salins. Leur entreprise ayant échoué, ils se présentèrent pour repasser ce pont, mais ils le trouvèrent abattu et la hauteur des eaux ne leur laissa aucun espoir de trouver un gué. Ils furent obligés de se diriger sur Quingey. Jean Bonnet, citoyen de Besançon, qui tenait un journal de ce qui se passait de son temps, raconte que ces troupes commirent sur leur passage « de grandes pilleries, tueries et actes inhumains et cruautés inaudites, bruslant plusieurs villages du pays. » Lors de l'invasion d'Henri IV en Franche-Comté, Biron établit son quartier-général à Fraisans, et pendant son séjour accabla ce village et ceux d'alentour de contributions de toutes sortes. Ce poste joua un rôle important pendant les guerres du XVIIe siècle. Dès que les commis au gouvernement du comté eurent acquis la certitude que le prince de Condé allait assiéger Dole, ils décidèrent qu'un camp serait formé à Fraisans. Ils y envoyèrent 2000 hommes de milice et de nombreuses munitions. La difficulté de s'y retrancher fit abandonner ce projet. Les Français eurent la précaution d'occuper le pont de Fraisans et tous les gués du Doubs jusqu'à Dole, pour empêcher Salins et Besançon de communiquer avec cette ville. Ils parvinrent ainsi à arrêter au passage les Croates envoyés au secours de Dole par le roi de Hongrie. Le 1er août 1636, Fortkatz se rendit maître de cette position et en fit sa place d'armes. Il s'y établit avec les meilleurs de ses Croates et réunit autour de lui Mercy et le commandeur de Saint-Mauris, avec 500 chevaux et Mora avec 400 dragons. Il se disposait à quitter Fraisans et à s'approcher de Dole, lorsque des cavaliers qui étaient à Besançon arrivèrent en toute hâte sans armes, et se plaignirent amèrement de ce qu'on secourait Dole sans eux. Ils demandèrent avec instance de pouvoir retourner chercher leurs armes et leurs chevaux de combat. Ce retard fit manquer l'entreprise. Après la levée du siège, Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, vieillard âgé de 80 ans, se fit mettre en litière pour se rendre en sa maison de Châteauvieux, où il espérait rétablir sa santé. Il mourut en chemin à Fraisans, le 20 août 1636, entre les bras du provincial des capucins qui l'accompagnait et de ses chapelains. Au mois d'avril 1637, le duc de Lorraine et le marquis de Conflans, s'arrêtèrent à Fraisans avec l'armée qu'ils amenaient de Besançon, et y tinrent un conseil avec MM. de Champvans et de Brun, délégués du parlement sur la direction à donner aux affaires du pays.

Château des Forges. Au pied occidental du vieux château, s'élèvent l'habitation et les forges de MM. Charlier et Caron. Le parc qui entoure cette charmante demeure est sans contredit l'un des plus beaux

de la province. Les arbres les plus variés y offrent d'admirables contrastes. Les ruines de l'ancienne forteresse font partie du parc. De tous côtés la perspective est ravissante. L'intérieur de l'habitation unit au confortable toutes les recherches d'un luxe élégant.

Maison Vermot. M. Théodore Caron avait fait construire en 1825, une jolie villa au sommet d'un roc qui domine le village. Cette maison, d'un aspect imposant, a plusieurs étages. La face qui regarde le Doubs est décorée d'un vaste balcon que supportent six colonnes de l'ordre ionique imitées de l'antique. La corniche à modillons qui entoure l'édifice est couronnée sur tout son pourtour de grands vases peints en vert, reliés entre eux par une balustrade en fer. M. l'abbé Vermot avait acquis cette maison pour en faire une maison de mission. Cet ecclésiastique zélé fit construire, en 1849, une église sur un terrain concédé par la commune. Cette église se compose d'un clocher encore inachevé, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur et d'une sacristie. L'intérieur est décoré de colonnes et de pilastres de l'ordre dorique. M. Vermot, par son testament, a légué à la commune cet édifice, estimé 26,000 fr. et il a donné la maison, le parc et les dépendances au diocèse de Saint-Claude. Mgr. l'évêque en a l'administration.

Oratoire de Notre-Dame. Il y a dans la forêt de Chaux, entre Fraisans et Courtefontaine, une chapelle dédiée à la Mère de Dieu. Richement décorée et entretenue par les frères Maristes de Courtefontaine, elle est un but de pieuse promenade et de pèlerinage pendant l'été.

Pont en fil de fer. Un pont en fil de fer, de 80 mètres de longueur, a été jeté sur le Doubs à Fraisans, en 1852, pour remplacer un bac, qui lui-même avait succédé à un ancien pont soumis à un péage, dont la reconstruction donna lieu à un grand procès en 1513, entre les villages de la prévôté.

Biographie. Fraisans était habité au moyen-âge par plusieurs familles nobles. Louis de Mérey de Fraisans, secrétaire de l'archiduchesse Marguerite, reçut de cette princesse, en récompense de ses services, à titre d'accensement perpétuel, en 1522, une vaste accrue du Doubs, à Fraisans, pour être mise en pré.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, par Girardot de Beauchemin. — Histoire de Bourgogne, par M. Rossignol. — Archives de la préfecture du Jura.

Francheville, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chaumergy, percept. de Commenailles; paroisse de Vers; à 2 kil. de Chaumergy, 3 de Vers, 33 de Dole et 25 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 226^{m}.

Le territoire est limité au nord par le Villey; au sud par Bois-de-Gand; à l'est par Vers sous-Sellières, et à l'ouest par Chaumergy.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne; par les ch. vic. tirant à la Chaux-en-Bresse, à Chaumergy, au Villey et Vers-sous-Sellières, et par la rivière de Braine qui le sépare du Villey.

Le village est situé sur la rive gauche de la Braine, contre le revers d'un côteau incliné entre une forêt et une prairie. Les maisons sont généralement isolées, mal bâties en terre, briques cuites ou crues,

avec pans de bois, et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 66 hab.; en 1846, 88, en 1851 96, dont 50 hom. et 46 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 65 hab.; 21 maisons; 24 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques.

Cadastre exécuté en 1829 : surf. territ. 146^h 49^a, divisés en 320 parcelles que possèdent 102 propriétaires, dont 73 forains; surf. imp. 141^h 97^a, savoir : en terres lab. 79^h 66^a, en bois 30^h 57^a, en prés 25^h 95^a, en étangs 2^h 95^a, en parcours 1^h 27^a, en sol et aisances des bâtiments 76^a, en jardins 60^a, en mares 12^a, en friches 10^a, d'un revenu cad. de 1640 fr.; contrib. dir. en princip. 491 fr.

Le sol, légèrement ondulé et peu fertile, produit du blé, du seigle, peu d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, peu de betteraves, de carottes fourragères et de fruits, des pommes de terre, du chanvre, du foin, et des fourrages artificiels. On importe le quart des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des cochons, quelques moutons et beaucoup d'oies. On y engraisse des porcs et des bœufs. 9 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières. Ils jouissent de peu d'aisance.

On trouve sur le territoire d'abondantes mines de fer en grains, dont les forges de Baudin ont abandonné l'exploitation en 1852. On trouva en 1732 et 1733, à une profondeur de huit mètres, une nouvelle couche de terre végétale et deux chênes couchés horizontalement avec toutes leurs branches.

Biens communaux : 30^h 78^a de bois et parcours, d'un rev. cad. de 289 fr.; il n'y a ni maison commune ni école; les enfants fréquentent les écoles de Vers-sous-Sellières.

Bois communaux : 30^h 72^a, coupe annuelle, 89^a.

Budget : recettes ord., 841 fr.; dépenses ord., 785 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Francheville est fort obscure. On trouve dans le *champ au Maire* et au *champ Combaisse*, beaucoup de débris de constructions romaines. Une tradition qui s'est conservée dans le peuple, affirme qu'il y avait un château sur ce point. Il y eut en effet une tour, sous la protection de laquelle se groupèrent les premières habitations. Placé dans le voisinage de Bellevesvre et de Mouthier-en-Bresse, et séparé du duché de Bourgogne seulement par la petite rivière de Braine, il n'est pas douteux que ce village a été brûlé et saccagé par les armées de Louis XI, de 1477 à 1479. Il paraît même avoir été le théâtre d'une lutte sanglante; car une partie du territoire porte le nom d'*Etang de la Guerre*, et l'autre, celui de *Champ de la Bataille*. Il se reforma à l'ouest de son emplacement primitif. Il dépendait en toute justice de la seigneurie de Sellières. Un terrier de l'an 1558, nous apprend que les seigneurs de ce dernier lieu, avaient à Francheville un bois de 600 journaux, dans lequel les habitants avaient droit d'usage, un étang de 100 journaux et plusieurs autres d'une moindre étendue. Les sujets étaient tenus de faucher par corvée le pré du Bray de 40 soitures, et d'a-

mener le foin au château. Ceux qui n'avaient ni bœufs, ni chevaux, devaient vendanger la vigne du Chasne de 18 journaux. Pendant les guerres du XVIIe siècle, la garnison de Bellevesvre faisait souvent des sorties dans les villages d'alentour, pour rançonner les malheureux paysans. Ce village n'est pas encore parvenu à se relever de ses malheurs passés. La faible étendue de son territoire, le peu de fertilité de son sol, ne lui permettront jamais d'acquérir de l'importance.

—

Franois (le), Voyez *Frasnois* (le).

—

Fraroz, *Farreolus*, *Frarriolus*, *Frérot*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percep. et bur. de poste de Nozeroy ; succursale, composée de Fraroz, Cerniébaud et la Latette; à 7 kil. de Nozeroy, 41 de Poligny, 41 d'Arbois et 54 de Lons-le-Saunier. Altitude : 931^{m}.

Le territoire est limité au nord par la Latette et Cerniébaud; au sud par Arsure-Arsurette; à l'est par les Crouzets (Doubs), Cerniébaud et la Latette, et à l'ouest par Billecul et Arsure-Arsurette. Le Châlet fait partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Arsure-Arsurette, à Nozeroy et à la Latette.

Le village est situé dans le val de Miéges, contre le revers méridional d'un côteau, au pied des hautes chaînes du Jura. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en ancelles ou bardeaux. Elles ont presque toutes un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Popul. en 1790, 159 hab.; en 1846, 164; en 1851, 185, dont 96 hom. et 89 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 29 hab.; 22 maisons; 50 ménages. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Paris. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1814 : surf. territor. 619^{h} 81^{a}, divisés en 551 parcelles que possèdent 135 propriétaires, dont 91 forains; surf. imp. 616^{h}, savoir : 249^{h} en terres lab., 202 en bois, 117 en pâtures, 21 en prés, 14 en prés-secs, 12 en friches et murgers, 1 en sol et aisances des bâtiments, d'un rev. cad. de 10,444 fr.; cont. dir. en princip. 1245 fr.

Le sol, montagneux, peu fertile et recouvert de neige jusqu'à la fin d'avril, produit du blé, du méteil d'orge et d'avoine, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, peu de chanvre, du foin et des fourrages artificiels. On importe le cinquième des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, de chèvres et on y engraisse des porcs. 12 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole et de Saint-Laurent. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le produit des fromages et la fabrication des chapeaux de paille pour femmes.

On trouve sur le territoire, d'abondantes tourbières appartenant à la commune, qui les exploite pour le chauffage des habitants, et des carrières de pierre à bâtir et de taille, non exploitées.

Une fromagerie produit annuellement 12,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Biens communaux : une église avec un cimetière à l'entour, un

presbytère à côté du cimetière, deux puits communaux, un lavoir avec bassin en bois, un oratoire érigé à Notre-Dame-de-Compassion en 1849, et 116h 93a de friches, pâtures et prés, d'un rev. cad. de 729 fr. Il n'y a pas de maison commune. L'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 10 filles, occupent une maison louée par la commune.

Budget : recettes ord., 1957 fr.; dépenses ord., 1557 fr.

Bureau de bienfaisance. Il est commun aux communes de Fraroz, Cerniébaud, la Latette et Arsure; son revenu est d'environ 120 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le pays connu sous le nom de *Val de Mièges* a eu, pendant plusieurs siècles, sa vie propre, sa constitution régulière, ses institutions, ses règlements, ses coutumes. Il n'est pas possible d'isoler l'histoire d'un de ses villages. Nous réunirons donc tout ce qui concerne cette contrée au mot *Mièges*. Par un acte daté au château de Nozeroy, le 20 juillet 1372, Hugues de Chalon, sire d'Arlay, déclara qu'à l'avenir ses sujets de Boucherans, Communailles, Villers-du-Bois, Mignovillard, Froidefontaine, Essavilly, la Latette, Fraroz, le Cerniébaud, Arsure et Arsurette, seraient affranchis envers ses forestiers de toutes redevances en blé, fromages, corvées; qu'ils pourraient couper du bois dans ses bois de Ban, situés entre le Grandvaux et Château-Vilain, pour tous leurs besoins et même pour en mener vendre où ils voudraient; qu'ils pourraient les défricher en y mettant le feu, pour les convertir en terres ou en prés. Cette concession fut faite moyennant la somme de 200 florins, qui furent payés de suite, et une redevance annuelle de 80 livres. De cette époque date le véritable développement de ce village.

Eglise. L'église de Fraroz était, dès le XVe siècle, une succursale de celle de Mièges, unie elle-même au chapitre de Nozeroy. Elle est dédiée à saint Pierre et à saint Paul apôtres, dont on célèbre la fête le 29 juin, et occupe le sommet d'une éminence au nord-ouest du village. Elle se compose d'un porche, d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur de forme octogonale et d'une sacristie. La grille, qui sépare le clocher de la nef, est en fer et porte la date de 1717. Des arcatures à plein-cintre mettent en communication la nef avec les chapelles. Cette église, à en juger par son mauvais style ogival, qui indique la décadence de l'art, doit avoir été construite au XVIIe siècle. La chaire dans laquelle prêcha Calvin à Nozeroy, n'est point à Fraroz, ainsi qu'on l'a cru longtemps. Placée pendant quelques années dans l'église d'Arsure, elle en fut enlevée lorsqu'on apprit qu'elle avait été profanée par les protestants.

—

Frasne, *Fraxinus*, *Freisne*, *Frâne*, *Frasne-lez-Montmirey*, *Frasne-lez-Moulières*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château, perc. et bur. de poste de Moissey; chapelle vicariale érigée le 21 février 1829; à 4 kil. de Montmirey-le-Château, 15 de Dole et 67 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 245m.

Le territoire est limité au nord par Pointre et Montmirey-la-Ville; au sud par Menotey; à l'est par Moissey et Montmirey-la-Ville; à l'ouest par Chevigny, Peintre et Pointre. Les

Baraques de la carrière et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 13, de Dole à Gray; par les ch. vic. tirant à Peintre, à Moissey, à Montmirey-la-Ville, à Pointre, au Moulin et au bois communal; par le ruisseau du bief Fuyant et un autre petit ruisseau.

Le village est situé sur le revers d'un côteau d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur toute la Bourgogne. Les maisons sont groupées, généralement bien bâties en pierres, couvertes en tuiles ou en chaume et élevées de plusieurs étages.

Pop. en 1790, 271 hab.; en 1846, 338; en 1851, 335, dont 179 hom. et 156 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 69 hab.; 78 maisons; 96 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1658. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers à Paris.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ., 480^h, divisés en 2085 parcelles; surf. imp., 470^h, savoir: 140^h en terres lab., 136 en bois, 117 en vignes, 45 en prés, 25 en pâtures, et le surplus en sol de bâtiments et cultures diverses, d'un rev. cad. de 9787 fr.; cont. dir. en princip. 2156 fr.

Le sol, montueux et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, du colza, peu de betteraves, des pommes de terre, des carottes fourragères, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels, des vins rouges et blancs. Les vins blancs sont très estimés, et des meilleurs de l'arrondissement de Dole. On exporte les quatre cinquièmes des vins et on importe les trois quarts des céréales. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, du bétail à cornes, des volailles et on y engraisse des porcs. 33 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès. Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Auxonne et de Dole.

On trouve sur le territoire de riches mines de fer en grains, dont les excellents produits sont exportés dans les principales usines de France, des sablières exploitées pour l'usage de la tuilerie de Moissey; des carrières de pierre à bâtir et de taille, de première qualité; cette pierre est rouge veinée; de la pierre à chaux, non exploitée; des carrières de pierre de grès, propre à faire des meules; les meules de Frasne sont très estimées et recherchées par les plus habiles meuniers. 50 ouvriers sont continuellement occupés à l'extraction du minerai. Au Bois-de-Bretagne, on trouve un dépôt de coquilles marines.

Il y a un moulin à trois tournants.

Les patentables sont: un marchand épicier, un aubergiste, un menuisier, un fabricant d'instruments aratoires, un marchand de pierres taillées et un exploitant de carrières.

Biens communaux: une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune en mauvais état, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 garçons et 20 filles; 5 croix monolithes en pierre meulière; 2 puits communaux construits, l'un en 1822, et l'autre en 1842; 2 fontaines, une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers.

Bois communaux: $107^h\ 47^a$, dont $3^h\ 30^a$ sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord., 2989 fr.; dépenses ord., 2989 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu ordinaire, 266 fr. 80 c., provenant de dons faits par MM. Burgillard, de Vuillafans, curé de Frasne, Jean B. Chapoutot et Xavier Prenel.

NOTICE HISTORIQUE.

Un grand nombre de communes ont tiré leurs noms des essences forestières qui croissaient avec le plus d'abondance sur leurs territoires. Ainsi, huit villages ou hameaux situés dans les départements du Doubs et du Jura seulement s'appellent Fay ou Faye, et ont pour étymologie le mot *fagus*, hêtre; Frasne, la Frasnée, le Frasnois, sont aussi des noms très communs en Franche-Comté, et viennent de *fraxinus*, frêne. Vingt villages ou hameaux, dans cette province, s'appellent le *Vernois* ou le *Vernoy*, nom qui dérive du mot celtique *vern*, et signifie *aune.* Ces similitudes de dénominations sont une calamité pour les historiens, car elles ne leur permettent pas de faire avec certitude l'application des titres anciens. Le village qui nous occupe nous donnera bientôt un exemple de ces difficultés.

Frasne, de même que tous les lieux placés dans le voisinage de la forêt de la Serre, ancien débris du *saltus sequanus*, paraît remonter à une haute antiquité. On trouve des débris de constructions romaines sur plusieurs points de son territoire, notamment à la *Grande-Haie* et à la *Corne-Mongin.* On reconnaît encore dans ce dernier lieu, les traces d'une voie antique reliant Tavaux à Dammartin, deux villes détruites, et passant par Champvans, *Pagus pagani*, et Raynans. Cette ligne était protégée par la castramétation du mont Guérin, au pied duquel se trouve Frasne. On rencontre, dans les déblais des carrières de ce village, de petites meules de douze à quinze pouces de diamètre, et qui datent de l'époque des moulins à bras. C'est ce que les Romains appelaient *molæ trusilates.* Il y a quelques années, on trouva une de ces meules, nuancée de plusieurs couleurs très vives, dans des débris de bâtiments et de tuileaux à rebords. En 1822, des ouvriers occupés à creuser un puits, en retrouvèrent un à quelques pieds de profondeur, qui était comblé depuis longtemps et dont la date de construction n'est pas connue. Le premier titre qui mentionne ce lieu date de 1134.

Seigneurie. Frasne dépendait en toute justice, pour une partie, de la prévôté de Montmirey-le-Château, et pour l'autre partie de la terre de Chevigny. Les seigneurs de ce dernier lieu se qualifiaient de seigneurs de Chevigny et de Frasne, mais ils n'y avaient qu'un certain nombre de meix. La chevance de Velleguindry, dont Hugues de Champdhivers fit hommage au souverain en 1532, s'étendait aussi sur une partie du territoire de Frasne. Les sujets devaient faire le guet et garde au château de Montmirey. Ils étaient assujettis à la livraison annuelle d'un pain, en valeur de quatre deniers parisis, qui se portait le jour de Noël au château. Le prévôt de Montmirey instituait à Frasne un maire, chargé de faire tous exploits de justice et de nommer lui-même des messiers et des forestiers.

Fief de mairie. On voit souvent figurer dans des titres des XIIe et XIIIe siècles, les membres d'une famille dite de Frasne, *de Fraxino.* Bernard et Théobald de Frasne appo-

sèrent leurs sceaux à une donation faite en 1088 par Stéphanie et Henriette de Bourgogne, au profit de l'église de Saint-Etienne de Besançon. Un Jean de Frasne, seigneur de ce lieu, était connétable du comté en 1292. M. D. Monnier pense que cette famille portait bien le nom de Frasne, des environs de Montmirey (Annuaire 1849); mais nous ne pouvons partager son opinion. D'abord, ce village n'a jamais eu de seigneur particulier, tandis que Frasne-le-Château, dans le canton de Gy, Fresne-Saint-Mamès, chef-lieu d'un canton, dans l'arrondissement de Gray (Haute-Saône), formaient des seigneuries importantes. Notre Frasne n'eut jamais à sa tête de prévôt, mais un simple maire, officier subalterne, qui n'occupait qu'une faible place dans la hiérarchie féodale. Ce n'est point là que les souverains de Bourgogne allaient chercher leurs connétables.

Evènements divers. La prévôté de Montmirey a été ravagée pendant les guerres des XIVe, XVIe et XVIIe siècles. On trouvera des détails sur ces évènements à l'article *Montmirey-le-Château*. Il existait à Frasne, encore en 1586, un groupe d'habitations appelé *Moulières*, dont il ne reste plus de vestiges.

Eglise. L'église date de 1560; elle est dédiée à saint Michel, dont on célèbre la fête le 29 septembre, et orientée. L'édifice se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles de forme octogonale et de deux sacristies. La nef est divisée en quatre travées par des colonnes à moitié engagées dans les murs; de ces colonnes partent les belles nervures de la voûte. Le clocher, reconstruit en 1718, est couronné par un dôme. On a eu le tort de remplacer les fenêtres ogivales par des ouvertures à arc surbaissé. Dans la chapelle de droite on lit l'inscription suivante : « Cette chapelle a esté érigée et fondée par honorable Pierre le Febvre, natif de Frasne, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, et celle qui est à l'opposite a esté érigée et fondée par Françoise Morel, sa mère, sous l'invocation de saint Hippolyte; les deux en l'an 1695. » Le pavé de la nef est formé de tombes appartenant pour la plupart aux familles Febvre et Richardot. Les plus anciennes remontent à 1562. On remarque dans l'église plusieurs tableaux qui ne sont pas dépourvus de mérite, le baptistère, les boiseries du confessionnal et de la chaire à prêcher et quatre belles colonnes corinthiennes en marbre, supportant un baldaquin qu'on a laissé tomber en ruines.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1849. — Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Frasnée (la), vg. de l'arr. de Saint-Claude, bur. de poste et paroisse de Clairvaux; percept. des Petites-Chiettes; à 6 kil. de Clairvaux, 20 de Saint-Laurent, 30 de Lons-le-Saunier et 32 de Saint-Claude. Altitude : 546^{m}.

Le territoire est limité au nord par Crilla et Cogna; au sud par Châtel-de-Joux; à l'est par Crilla et Châtel-de-Joux; à l'ouest par Hautecour et Clairvaux. La maison des Plaines-de-Nans fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Clairvaux, à Crilla et à Châtel-de-Joux; par le ruisseau du Drouvenant qui y prend sa source, le ruisseau de Châtel-de-Joux et le bief Jannier.

Le village est situé au fond d'un profond et étroit vallon, resserré entre deux chaînes de hautes montagnes couvertes de noirs sapins et de bois-taillis d'un vert tendre. Les maisons sont groupées sur la rive gauche de la source du Drouvenant, construites en pierre et couvertes en tavaillons. Quelques-unes seulement sont couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 116 hab.; en 1846, 132; en 1851, 128, dont 66 hom. et 62 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 30 maisons; 38 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers à Morez.

Cadastre exécuté en 1833 : surf. territ. 319^h 31^a, divisés en 836 parcelles que possèdent 86 propriétaires, dont 33 forains; surf. imp. 311^h, savoir : 139^h en prés-bois, 71 en terres lab., 55 en prés, 44 en pâtures et le surplus en broussailles, friches, murgers, gravières, jardins, vergers et sol de bâtiments, d'un revenu cadastral de 2967 fr.; contrib. dir. en princ. 869 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, peu de légumes secs, de betteraves et de lin, des pommes de terre, beaucoup de fruits et surtout des noix, du foin et des fourrages artificiels. Les frênes y croissent parfaitement.

On importe moitié des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune du bétail à cornes, quelques moutons, et on y engraisse des porcs. 40 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, non utilisée, quelques sablières, des carrières de tuf, de pierre à bâtir et de taille, non exploitées, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique, exploitée, et de la terre glaise propre à faire des briques et des tuiles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le transport et le sciage des bois de sapin, et le blanchiment des toiles.

Il y a un moulin à trois tournants, trois scieries et un battoir à blé. Il y avait une tuilerie, dans laquelle on fabriquait d'excellentes tuiles vernissées. Elle a été démolie il y a environ cinquante ans.

Biens communaux : une chapelle, une maison commune, renfermant la fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 2000 kil. de fromage, façon Gruyère, et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 12 garçons et 10 filles; une place publique, 3 ponts en bois, 2 jolis ponts en pierre, à deux arcades, et 113^h 13^a de pâtures, bois-taillis, broussailles et bois-sapins, d'un rev. cad. de 441 fr.

Bois communaux : 65^h 30^a; coupe annuelle, 1^h 96^a. On délivre en outre 25 stères de bois-sapins.

Budget : recettes ord., 1218 fr.; dépenses ord., 1218 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'archéologie de Clairvaux et des environs présente un champ fertile aux explorations. On voit encore dans le pays quelques-uns des monuments celtiques connus sous le nom de menhirs et peulvens. La roche de Gargantua et l'aiguille de Prin-Pela sont de ce nombre. Mille idées absurdes circulent sur ces masses de pierre. Si les superstitions populaires se sont accumulées autour de la pittoresque source du Drouvenant,

c'est que cette fontaine était sacrée et attirait les pèlerins. Le prétendu couvent qui existait sur l'éminence appelée le *Molard des Nonnes*, n'était probablement autre chose qu'un point de réunion pour les druidesses. On trouve à la Frasnée quelques vestiges de la civilisation romaine. M. Grillet y a découvert en 1848, en extrayant du sable, des débris de constructions, des tuileaux à rebords et une petite meule à bras. Néanmoins, le nom de ce village ne commence à figurer dans les titres qu'en 1208.

Seigneurie. La Frasnée dépendait en toute justice de la baronnie de Clairvaux. Le seigneur y possédait, en 1408, une foule, un battoir et une serre. Il n'y avait, à cette époque, que sept familles, dont quatre étaient censables et trois main-mortables et taillables. Les droits féodaux qui pesaient sur elles étaient considérables. Le four banal était près de la chapelle. Ce village paraît avoir été détruit pendant les guerres du moyen-âge. En remuant le sol des jardins, on rencontre des débris de constructions qui ne remontent pas jusqu'à la période gallo-romaine.

Chapelle. La Frasnée a dépendu de l'église prieurale et paroissiale de Clairvaux, et pendant quelque temps de l'église de Saint-Mauris. Il y avait une chapelle qui existe encore. Elle se compose d'un clocher, d'une nef et d'un sanctuaire rectangulaire. On y célèbre les offices trois ou quatre fois par an et le jour de Saint-Jean devant Porte-Latine, patron de la commune.

Curiosites naturelles. La source du Drouvenant est d'une remarquable beauté. Les eaux sortent vers le sommet d'une haute montagne coupée à pic, forment plusieurs rameaux et se réunissent pour tomber en une magnifique cascade. Elles ne tardent pas à mettre en mouvement plusieurs usines. Les barrages créent de nouvelles chutes, qui causent un bruit semblable à un vent impétueux. Près de la source est une grande caverne, qui a été murée pour servir de refuge aux habitants pendant les guerres du XVIIe siècle. A peu de distance de la cascade et dans le flanc du rocher, s'ouvre une vaste grotte imitant une bouche ouverte et appelée la *Baume*. De jeunes bergers découvrirent, en 1810, un squelette avec une épée espagnole à ses côtés. On crut quelque temps que c'était le corps du célèbre partisan Lacuzon. On ne sut que plus tard que ce guerrier était mort en Italie.

Les eaux du Drouvenant ont la propriété de blanchir les toiles sans savon. Cette rivière est très poissonneuse. On y pêche d'excellentes truites.

—

Frasnois (le), *Fraxinus*, *Frânois*, *Franoy*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, perc. de Doucier; succursale, composée du Frasnois, de Narlay et de la Fromagerie; à 17 kil. de Clairvaux et 40 de Lons-le-Saunier. Altitude : 863^{m}.

Le territoire est traversé par les ch. vic. tirant à Ilay, à Entre-Deux-Monts, à Chevrotaine; de la Fromagerie à Songeson, à Menetru, à Ilay et à Morillon, et par le ruisseau du Saut-Girard.

Le village est situé sur le second plateau du Mont-Jura. Son horizon est circonscrit de toutes parts par de hautes montagnes. Les maisons sont généralement peu isolées, construites en pierre et couvertes en tavaillons ou bardeaux. Les deux tiers au moins sont élevées d'un

étage au-dessus du rez-de-chaussée.

La commune de la Fromagerie a été réunie à celle du Frasnois, le 18 décembre 1815.

Pop. en 1790, 256 hab.; en 1846, 332; en 1851, 341, dont 172 hom. et 169 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 23 hab.; 81 maisons, savoir : au Frasnois 48, à Narlay 9, à la Fromagerie 18, à la Grange-Martin 2, à la grange sur les Bornes 2, au moulin Rosset 1, à la grange Jean-Charles 1; 89 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1717. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1832; surf. territ. 1455^h 63^a, divisés en 1921 parcelles que possèdent 81 propriétaires, dont 42 forains; surf. imp. 1374^h, savoir : 605^h en bois, 390 en pâtures, 214 en terres lab., 124 en prés, 20 en friches et murgers, 18 en broussailles, 2^h 37^a en sol de bâtiments, et 2^h 19^a en jardins, d'un rev. cad. de 3613 fr.; cont. dir. 1368.

La surface non imp., composée en partie de lacs, est de 81^h. Ces lacs sont ceux du Vernois, du Grand et du Petit-Maclus et d'Ilay en partie. Ils sont très poissonneux. On y pêche des brochets, des perches, etc.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, peu de légumes secs, de betteraves et de lin, des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, peu de chevaux et beaucoup de chèvres. On y engraisse des porcs. 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la tourbe et des sablières peu exploitées, des carrières de belle pierre à bâtir et de taille, d'abondantes et nombreuses carrières de marbres de nuances trés variées, mais les défauts que présentent la plupart des blocs, en ont rendu l'exploitation si dispendieuse, qu'on a abandonné ces carrières depuis 1849.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. Leurs principales ressources consistent dans l'agriculture, le produit des fromageries et l'exploitation des forêts.

Il y a un moulin à farines à deux tournants, avec un battoir à chanvre, deux aubergistes, un maréchal-ferrant, un cordonnier, et trois châlets appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 30,000 kilogr. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère appuyé contre l'église; une maison commune attenante au presbytère et construite en 1848; elle a coûté 7,000 fr., et renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 19 filles; une fontaine avec abreuvoir et une autre sans abreuvoir, un puits communal, et 719^h 65^a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 990 fr. Le hameau de la Fruitière a 2^h 02^a de parcours, d'un rev. de 6 fr., et celui de la Fromagerie, 204^h 49^a, d'un rev. cad. de 204 fr. 40 c.

Bois communaux : Le Frasnois, 393^h 62^a, dont 11^h 88^a sont coupés annuellement; la Fromagerie, 66^h; coupe annuelle, 1^h 98^a.

Budget : recettes ord. 3125 fr.; dépenses ord. 2871 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Dans sa dissertation sur le culte des esprits dans la Séquanie, M. D. Monnier signale plusieurs traditions qui se sont conservées au Frasnois. On raconte qu'un village a été englouti à l'endroit même où s'est creusé le bassin du lac de Narlay. Une mendiante, probablement une fée, s'étant présentée à toutes les portes et n'ayant pu trouver un asile pour la nuit, si ce n'est sous le toit d'un pauvre vieillard, Dieu, pour la venger, noya le village entier et n'excepta que la maison hospitalière, située à l'extrémité. C'est autour de cette demeure patriarcale que se seraient groupées les familles qui ont successivement formé le second hameau de Narlay. A minuit de Noël, tous les ans, on entend au fond du lac, chanter le coq du village englouti. Une vieille femme, qui fréquente les bords sauvages de ce lac, qui se retire dans une grotte décorée de stalactites, près de la grange Bataillard, dont nul ne sait le nom, mais dont on dit des choses incroyables, a donné aux eaux du lac la propriété de blanchir le linge sans lessive et sans savon. Les monts majestueux qui dominent les lacs du Frasnois, de Maclus, de Narlay, de Bonlieu, ont aussi leur esprit. C'est un magnifique seigneur, botté, armé, casqué, traversant les airs sur un cheval blanc. On le voit quelquefois s'abattre dans la plaine sans la toucher et repartir comme un éclair. D'autres fois, c'est le cheval qu'on aperçoit, attaché par la bride au haut de la roche escarpée, tout en dehors, attendant que son maître vienne l'enjamber pour recommencer ses courses aériennes. La *combe aux Follets*, au hameau de la Fromagerie, a aussi ses traditions, non moins singulières que les précédentes. Toutes ces croyances nous rappellent le génie des descendants de cette race de Kimris ou de Celtes, qui, des plateaux de l'Himalaya et du Thibet, se frayèrent, les armes à la main, une route nouvelle à travers l'Europe, et se répandirent dans les Gaules. La fondation du prieuré d'Ilay, au VIe siècle, par des disciples de saint Romain et de saint Lupicin, attira de nouveaux colons dans cette contrée et donna lieu à de nombreux défrichements. En 1189, Roger II, sire de Monnet, confirma à l'abbaye de Balerne, la possession du lac de Narlay. En 1223, une partie du territoire du Frasnois fut accensée aux habitants de ce lieu, conjointement par le prieur de Saint-Vincent de la Motte d'Ilay, par l'abbé de Balerne et par les seigneurs de l'Aigle et de Châtelneuf. Jean de Chalon, sire d'Arlay, et frère Guillaume, abbé de Balerne, firent un abergement de tout le territoire compris entre Ilay et Narlay, aux habitants qui s'y trouvaient déjà et à ceux qui pourraient y survenir, en les mettant à la coutume des Escratonois. Cette charte est datée à Monnet du lendemain de la Saint-André. Elle ne peut être antérieure à 1295, ni postérieure à 1297. Béatrix de Viennois, veuve de Hugues de Chalon-Arlay Ier, au nom de ses enfants, et Jean, abbé de Balerne, confirmèrent la concession précédente, au mois de novembre 1323. Agnès (de Fouvens), veuve de Gaucher Ier de Commercy, avait abergé les territoires des Escrotenois (Chaux-des-Crotenay) et d'Entre-Deux-Monts, à charge par les censitaires de lui payer chaque année un cens de 5 sols par meix. Gaucher III de Commercy, et Marguerite son épouse, approuvèrent cette concession par

une charte du mois de septembre 1295, en déclarant, 1° que chaque habitant pourrait vendre à un autre sa maison ou sa terre, en payant les lods; 2° qu'ils n'auraient aucun droit sur les successions de leurs sujets de ces deux villages, qui mourraient sans héritiers, au préjudice des parents les plus proches; 3° qu'ils renonçaient à la main-morte et à toutes exactions; 4° qu'un habitant pourrait quitter son meix librement pour aller demeurer ailleurs, et que dans ce cas le seigneur devrait l'accompagner pendant un jour et une nuit; 5° et enfin que les sujets seraient tenus de leur payer une aide en cas de nouvelle chevalerie, de voyage d'outre-mer, de mariage d'une fille ou d'achat de terre en valeur de plus de 200 livres. Cette charte d'affranchissement, applicable aux villages de la Chaux-des-Crotenay et d'Entre-Deux-Monts, servait de règle pour celui du Frasnois, d'après la déclaration des seigneurs de Châtelneuf, dont ce lieu dépendait en toute justice. Les populations étaient singulièrement disposées à se fixer sur un sol libre. Aussi, il y avait déjà, en 1586, 28 maisons au Frasnois, 10 à la Fromagerie et 6 à Narlay.

Eglise. Le Frasnois dépendit de la paroisse de Loulle jusqu'au moment où l'église de Châtelneuf fut érigée en succursale (1694). Le 15 mars 1596, Hugues Mouillard du Frasnois, fils d'Etienne Mouillard et d'Antoinette de la Chambre, légua au curé de Loulle, sa maison et sa grange du Vernois, à condition que cet ecclésiastique érigerait au Frasnois, une chapelle en l'honneur de saint Claude et de saint Roch; qu'il y célébrerait la messe tous les dimanches et jours de fêtes; que cette chapelle aurait un cimetière et les mêmes caractères que les églises de Loulle et de Châtelneuf.

Cette chapelle fut érigée en cure en 1716 avec Narlay pour annexe; la communauté de la Fromagerie fut unie à cette nouvelle paroisse en 1738. L'édifice actuel est orienté et se compose d'un porche, sur lequel s'élève le clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher date de 1762, et est couronné par une toiture quadrangulaire. Le sanctuaire, de forme rectangulaire et voûté à arètes, date de 1789. M. Monnier a remarqué dans cette église, des tableaux en relief, dorés et peints, qui représentent les principales circonstances de la vie de la sainte Vierge, et d'autres tableaux sur bois détachés d'un plus grand, qui retracent le souvenir de la Nativité du Sauveur et de l'Adoration des Mages, et enfin diverses sculptures d'une belle exécution. Les femmes y sont corsées comme les vierges de Raphaël. Cet archéologue pense que ces riches objets d'art proviennent du monastère de Romain-Moutier.

Frébuans, *Freboens*, *Frebuans*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, percept. de Montmorot; paroisse de Chilly; à 1 kil. de Chilly et 7 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 239^{m}.

Le territoire est limité au nord par Courlaoux et Chilly; au sud par Trénal et Beyne; à l'est par Gevingey, et à l'ouest par Nilly et Trénal. Saint-Georges fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 30, de Lons-le-Saunier à Louhans; par les chemins vicinaux tirant à Gevingey, à Courlaoux, à Trénal, à Nilly; de Trénal à Chilly, de Saint-Georges à Beyne; par le

ruisseau de la fontaine Saint-Georges, qui y prend sa source; par la rivière de Sorne, par le canal du moulin de Nilly et celui du moulin de Frébuans. Le ruisseau des prés de Jean de Laut, sépare le territoire de Frébuans de celui de Gevingey, sur une longueur de 300^{m}.

Le village est situé à peu de distance de la chaîne du vignoble du Jura, dans la vallée de la Sorne, entre la rive gauche de cette rivière et la route impériale de Lyon à Strasbourg. Les maisons sont groupées sur le revers occidental d'une éminence, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en chaume.

Frébuans a été réuni à Chilly, le 25 septembre 1822, et en a été distrait le 5 août 1839.

Populat. en 1790, de Frébuans, 244 hab.; de Saint-Georges, 36; pop. réunie en 1846, 336; en 1851, 347 hab.; 102 maisons, savoir : 91 à Frébuans et 11 à Saint-Georges; 99 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ., 265^{h} 33^{a}, divisés en 1023 parcelles que possèdent 241 propriétaires, dont 133 forains; surf. imp., 257^{h} 04^{a}, savoir : 155^{h} en terres lab., 35 en vignes, 33 en prés, 26 en friches, 2^{h} 65^{a} en vergers, 2^{h} 53^{a} en sol de bâtiments, 2^{h} 22^{a} en jardins, 88^{a} en bois, d'un rev. cad. de 17,608 fr.; cont. dir. en princip., 2475 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne et légèrement accidenté, produit du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, peu de carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges et blancs, du foin et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales et du vin suffit à la consommation des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes, quelques moutons et on y engraisse des porcs. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire des sablières et des carrières de mauvaise pierre, non exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage, façon Gruyère, et un beau moulin à quatre tournants, avec huilerie et battoir à blé, appartenant à M. Victor Clavez.

Biens communaux : une chapelle et un cimetière à l'entour; une maison commune, construite en 1845; elle a coûté 8000 fr. et renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 28 garçons et 25 filles; deux puits communaux; une place publique, deux ponts en pierre et un autre avec tablier en bois; enfin, 21^{h} 43^{a} de friches et terres, d'un rev. cad. de 265 fr.; le hameau de Saint-Georges a 1^{h} 90^{a} de friches, d'un rev. de 22 fr. 86 c.

Bois communaux : 20^{h} 86^{a}, non exploitables.

Budget : recettes ord. 1937 fr.; dépenses ord. 1882 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Frébuans paraît avoir été bâti sur l'emplacement ou les ruines de quelque villa romaine qui dominait la rive gauche de la Sorne. Des tui-

leaux à rebords et d'autres débris de constructions, arrachés en 1854 à l'ancien sol, dans la contrée dite *au Grand-Prost*, nous font pressentir vaguement cette première page de son histoire; la tradition seule nous raconte la fondation de son église de Saint-Georges, et de son prieuré de Saint-Vincent, et puis il faut passer d'un bond au XIIe siècle, où le terrain historique s'affermit sous nos pas et ne manque plus. A la *Pérouse* était un ancien chemin partant de Lons-le-Saunier, et traversant Chilly, Frébuans et Trénal, où il aboutissait sur une route qui se dirigeait sur Louhans. Saint-Georges a la prétention d'avoir été un des premiers postes occupés dans la province par la propagande chrétienne. Ce village regarde son église comme contemporaine de celles de Saint-Etienne de Coldres, de Châtel et de Besançon; mais nous pensons que sa construction est postérieure à l'établissement des Bourguignons dans notre pays, et qu'elle ne remonte qu'au VIe siècle. Un monastère de bénédictins s'était formé non loin de cette église, dans le lieu dit à la *cour Saint-Vincent*. Les religieux qui l'habitaient, imitant l'exemple de ceux des abbayes de Saint-Vincent d'Arlay et de Saint-Maurice de Coldres, se retirèrent à Baume, leur chef d'ordre, du Xe au XIe siècle. Le premier titre connu qui mentionne l'église Saint-Georges, est la bulle, par laquelle le pape Clément III en confirma la possession, en 1190, à l'abbaye de Baume.

Seigneurie de Frébuans. Il ne paraît pas que ce village ait eu, avant le XIVe siècle, d'autres seigneurs directs que ceux du château de Pymont. Louis de Chalon, sire d'Arguel et de Cuiseaux, marié en 1360 à Marguerite de Vienne, trouvant plus commode de donner des domaines à ses serviteurs, que de payer leurs services en argent, inféoda Frébuans à Claude de Baume, d'Arlay, l'un de ses écuyers. Ce dernier le vendit à Pierre Simon, de Lons-le-Saunier, écuyer. Par un acte du 9 avril 1453, Jean, fils de Pierre Simon, céda ce fief, à titre d'échange, à Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courlaoux et du Pin. Dès ce moment, Frébuans fut uni à la terre de Courlaoux, à l'exception de quelques meix qui étaient censables envers les seigneurs de Chilly, de Gevingey et les possesseurs de la chevance dite de Beaurepaire.

Château. Dans la contrée dite au *Chazal* ou au *Vieux-Châtel*, s'élevait une maison-forte, qu'habitèrent quelquefois les seigneurs particuliers de Frébuans. Détruite pendant les guerres du XVIIe siècle, il n'en reste plus de vestiges.

Seigneurie de Saint-Georges. Guy de Vienne, sire de Pymont, donna, en 1402, le village de Saint-Georges à l'abbaye du Miroir. Cependant, Etienne de Saint-Georges se qualifiait de seigneur de ce lieu en 1409, et Guillaume Bretin, seigneur de Rochelle, prenait la même qualité en 1545. Plus tard, cette terre fut possédée par une branche de la famille Pelissonnier, d'Arlay, qui habitait Lons-le-Saunier. Une demoiselle de cette maison la porta en dot à M. Jacquemet. M. l'abbé Boquet de Courbouzon acquit ce fief en 1784.

Eglise de Saint-Georges-des-Champs. De vieilles traditions populaires entourent le berceau de cette église, et ne permettent pas de douter de son antiquité. Elle servait de paroisse dans l'origine à un grand nombre de villages. L'abbé de Baume en céda le patronage en 1419, au cellerier de son monastère, en échange

contre celui de l'église de Bletterans. Une chapelle, érigée au xve siècle à Chilly, lui enleva une partie de son importance. Un presbytère fut bâti dans ce dernier lieu, et le curé y fixa sa résidence. Ruinée par les guerres du XVII[e] siècle, l'église de Saint-Georges perdit peu à peu ses caractères d'église-mère. On continua seulement d'y célébrer une messe basse chaque dimanche et les jours de fête. Dans la nuit du 11 au 12 nivôse an XI (1[er] janvier 1803), quelques jeunes gens de Chilly s'y introduisirent furtivement et en enlevèrent la cloche, ainsi que le buste de saint Georges. Cette soustraction fut à peine connue, que les habitants de Frébuans et de Saint-Georges s'ameutèrent et se disposaient à marcher sur Chilly, pour exercer des actes de vengeance. L'autorité supérieure intervint assez tôt pour empêcher une rixe imminente. Cette chapelle est située au sommet d'une éminence naturelle, dans une position très agréable. Elle est orientée et se compose d'une nef, d'une chapelle à droite, d'un chœur et d'un sanctuaire rectangulaire. L'intérieur est voûté en ogive. La voûte est très élevée et de belles proportions. Ses arcs-doubleaux se prolongent en forme de pilastres jusqu'au sol. Le chœur et le sanctuaire sont du style ogival secondaire usité au XIV[e] siècle. Ils sont bordés de bancs en pierre, engagés dans la muraille. Au-dessus des combles, s'élève une arcature, dans laquelle la cloche est suspendue. On remarque dans cette chapelle, deux belles fenêtres ogivales géminées et trilobées, de jolies statuettes en marbre blanc, dont l'une représente sainte Catherine, et des armoiries peintes dans la chapelle. Le pavé est formé de tombes, dont plusieurs, très anciennes, sont ornées d'écussons.

Prieuré de Saint-Vincent. Aucun titre ne mentionne ce monastère. On sait seulement que le curé de Saint-Georges devait quatre quartauts de blé annuellement à l'abbé de Baume et deux livres de cire au sacristain de ce monastère, indépendamment de dix florins pour droit de patronage, et qu'il y avait au milieu du clos de la cour Saint-Vincent, une chapelle très ancienne, dédiée à saint Vincent, dans laquelle les habitants de Frébuans avaient fondé plusieurs services solennels. Il est très probable que lorsque les religieux de ce prieuré se retirèrent à Baume, les biens qui formaient leur dotation furent unis à la mense de l'abbaye chef d'ordre et cédés au curé de Saint-Georges, moyennant certaines redevances.

Evènements divers. Placés à la limite du duché de Bourgogne, à proximité des châteaux de Courlaoux, de Chilly, de Savigny-en-Revermont, de Saint-Laurent-la-Roche, Frébuans et Saint-Georges ont dû souffrir de toutes les invasions dont notre province fut le théâtre. On peut affirmer que ces villages ont été dévastés trois ou quatre fois par les Français. En 1789, une inondation extraordinaire menaça d'engloutir toutes les maisons de Saint-Georges.

Biographie. Ce village est la patrie de Jean-Etienne-Désiré *Thouverey*, avocat en parlement, né le 31 mai 1656 et mort le 31 mai 1754. Ce vieillard présentait un bel exemple de longévité. Son fils, M. Jean-Pierre-Désiré *Thouverey*, contrôleur principal des contributions directes, en retraite, possède dans sa jolie maison de Saint-Georges, un portrait original du célèbre capitaine Lacuzon, qui provient du château de Beyne.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1841. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Froide-Fontaine, *Froidefontaine*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy, perc. et paroisse de Mignovillard ; à 1 kil. de Mignovillard, 6 de Nozeroy, 40 de Poligny, 40 d'Arbois et 56 de Lons-le-Saunier. Altitude : 895^{m}.

Le territoire est limité au nord par Communailles et Mignovillard ; au sud par Essavilly, la Latette, Cerniébaud et les Pontets (Doubs) ; à l'est par Mignovillard, et à l'ouest par Essavilly. Le Sillet, Bonnet, la grange Blondel et la grange Oudet font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 35, de Nozeroy à Bonnevaud ; par les ch. vicin. tirant à Mignovillard et Nozeroy, à la Latette, à Molpré, à Boucherans, au Sillet ; de Cerniébaud à Mignovillard, et par le bief des Deux-Fontaines.

Le village est situé dans le val de Mièges, sur une légère éminence du second plateau des Monts-Jura. Les maisons sont peu isolées, échelonnées sur les bords du chemin vicinal de Nozeroy à Mignovillard, construites en belles pierres de taille et couvertes en bardeaux ou ancelles. Les faces formant pignons présentent un étage au-dessus du rez-de-chaussée ; les autres faces n'indiquent qu'un étage très bas, sur lequel s'avance en saillie, de plusieurs mètres, la toiture, qui forme ainsi une espèce de porche. Les habitations sont tenues dans un parfait état de propreté.

La commune de Bonnet a été réunie à celle de Froide-Fontaine, le 3 décembre 1813.

Pop. en 1790, de Froide-Fontaine seulement, 320 hab. ; en 1846, 436 ; en 1851, 372, dont 191 hom. et 181 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 30 hab. ; 55 maisons, savoir : à Froide-Fontaine 39, au hameau de Sillet 9, à celui de Bonnet 5, à la grange chez Oudet 1, à la ferme de Blondel, 1 ; 80 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. territ. 1236^{h} 38^{a}, divisés en 1220 parcelles que possèdent 170 propriétaires, dont 103 forains ; surf. imp. 1217^{h}, savoir : 547^{h} en pâtures, 472 en terres lab., 123 en bois-taillis, 68 en prés, 4 en friches, et le surplus en sol de bâtiments et jardins, d'un rev. cad. de 19,824 fr. ; cont. dir. en pricip. 2516 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, beaucoup d'orge, de l'avoine, du méteil, peu de légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, peu de lin, beaucoup de foin, peu de fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chevaux et des chèvres. On y engraisse quelques porcs. 80 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole, Saint-Laurent et Morez. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit des fromages.

On trouve sur le territoire, de la marne, non utilisée, de la tourbe, dont l'exploitation a été abandonnée, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 30,000 kilog. de fromage, façon Gruyère.

Les patentables sont : un épicier, un marchand mercier, un voiturier, un aubergiste et un menuisier.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière abandonné ; deux fontaines, et 370^{h} 38^{a} de friches, pâtures et terres lab., d'un rev. cad. de 2249 fr. L'instituteur et l'école, fréquentée en hiver par 28 garçons et 15 filles, occupent un logement loué par la commune.

Budget : recettes ord. 2706 fr. ; dép. ord. 2263 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu, 190 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Froide-Fontaine est un des nombreux villages du val de Mièges qui durent leurs principaux développements aux concessions de droits d'usages dans les forêts de la Haute-Joux, consentis par Hugues de Chalon, seigneur de Nozeroy, en 1372. On trouvera son histoire à l'article *Mièges*.

Eglise. Ce village, successivement membre de la paroisse de Mièges, puis de celle de Mignovillard, avait une chapelle, qui fut érigée en succursale au XVIIe siècle. Cette chapelle, dédiée à saint Jacques, apôtre, est orientée et se compose d'un clocher, reconstruit en 1780, d'une nef, d'un sanctuaire de forme octogonale, et d'une sacristie. L'intérieur est plafonné. On remarque contre les murs de la nef, des statuettes en pierre, recouvertes de diverses couleurs. Elles sont parfaitement exécutées. Il y a aussi deux fragments de sculptures, dont on ne connaît pas l'origine. Devant l'église est une belle croix en pierre, de style ogival tertiaire, qui remonte au commencement du XVIe siècle. Contre le fût de sa colonne, sont sculptés en relief les apôtres, et contre les croisillons, le Christ et d'autres personnages. On rencontre rarement des croix aussi belles.

Prieuré. Il existait dans le diocèse de Besançon en un lieu appelé Froide-Fontaine, un prieuré de l'ordre de Cluny, relevant immédiatement du Saint-Siége, et dont Jean Dupin était prieur en 1486. S'agit-il du village de Froide-Fontaine dans le val de Mièges ? Nous ne pouvons l'affirmer. Il existe près de l'église un climat appelé *Clos de l'hôpital*. Cette indication ne suffit pas pour fixer notre opinion.

Biographie. Ce village est la patrie de : Xavier *Joliclerc* (1780-1851), colonel en retraite et officier de la Légion-d'Honneur ; du capitaine décoré *Benetruy* (1792-1854), et d'Amable *Ardiet*, né en 1809, capitaine en activité de service et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a aussi fourni un grand nombre d'ecclésiastiques.

Froideville, vg. de l'arr. de Dole, cant. et distrib. de poste de Chaumergy, percept. de Commenailles, paroisse de Vincent ; à 3 kil. de Vincent, 4 de Chaumergy, 57 de Dole et 22 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 218^{m}.

Le territoire est limité au nord par la Chaux et Bois-de-Gand ; au sud par Vincent ; à l'est par Bois-de-Gand, Recanoz et Lombard ; à l'ouest par Commenailles et Vincent. Les Charbonnières et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicinaux tirant à Recanoz, à Vincent, à la Chaux, à Commenailles, et par le bief du Petit-Etang ; le bief de l'E-

tang-du-Prince le sépare de la Chaux sur une grande longueur, et le ruisseau de Commenailles le sépare de ce dernier lieu.

Le village est situé en plaine, et en quelque sorte perdu au milieu des forêts. Les maisons sont groupées, construites en terre, briques cuites ou crues et pans de bois, et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 188 hab.; en 1846, 155; en 1851, 148, dont 69 hom. et 79 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 49 hab.; 29 maisons, savoir : au Village 23, aux Charbonnières 5, et au Moulin 1 ; 35 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793. Les habitants émigrent, pour s'établir dans les villages voisins.

Cadastre exécuté en 1830; surf. territ. 297^{h} 11^{a}, divisés en 427 parcelles que possèdent 94 propriétaires, dont 44 forains; surf. imp., 292^{h} 71^{a}, savoir : 99^{h} en terres lab., 76 en bois, 68 en étangs, 46 en prés, et le surplus en jardins, vergers, parcours, broussailles et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 10,020 fr.; contrib. dir. en princip. 992 fr.

Le sol, légèrement ondulé, marécageux et peu fertile, produit du blé, du seigle, peu d'avoine, du maïs, beaucoup de sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, peu de foin et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

L'étang du Prince, le Petit-Etang et l'étang de la Brue, occupent presque le tiers de la surface du territoire.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, beaucoup de cochons et des volailles. On y engraisse des porcs et des bœufs. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y est très négligée et n'y fait nul progrès.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Bletterans et de Sellières. Leur unique ressource consiste dans l'agriculture.

On trouve sur le territoire des filons de lignites.

Il y a un moulin à farines à trois tournants et un taillandier. Il y avait un ancien moulin sur la chaussée de l'étang du Prince, mais il a été démoli en 1811.

Biens communaux : une maison commune insuffisante, renfermant une chambre pour le logement de l'instituteur et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 18 garçons et 14 filles; une croix en pierre sur une éminence, au centre du village, formant un calvaire; un puits communal, une grande place publique et 73^{h} 59^{a} de bois, pâtures et mares, d'un rev. cad. de 2007 fr.

Bois communaux : 71^{h} 53^{a}; coupe annuelle, 1^{h} 44^{a}.

Budget : recettes ord. 1271 fr.; dépenses ord. 1271 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Froideville est ensevelie dans les marais du bassin de la Braine. L'existence de ses habitants se passe sous de mauvaises cabanes, entourées de forêts humides. La population, décimée par les fièvres, se distingue par une apathie insurmontable. On reconnait à l'est du village, au milieu de l'étang du Prince, les traces d'une voie pavée partant d'Arlay et se dirigeant sur Chaumergy. Des habitations se seraient probablement groupées sur les bords de cet antique chemin, si la nature n'avait pas refusé tous ses dons à cette

triste localité. Froideville n'a toujours été qu'une obscure dépendance de la baronnie d'Arlay, chargée spécialement de pourvoir à la nourriture des meutes des princes de Chalon. Placée à proximité du duché de Bourgogne et du château de Bellevesvre, son territoire fut souvent ravagé par la guerre. Le bois qui l'environne est appelé le *Bois des Batailles*. En 1606, il ne restait que quatre ménages dans cette communauté. En 1680, elle était complètement déserte. Pendant le cours du XVIIIe siècle, les seigneurs d'Arlay attirèrent quelques colons par l'appât de terrains à défricher, moyennant un cens presque nul. Les terres mises en culture prirent le nom de Grands-Essarts, d'Essarts-Bady et d'Essarts-Cabot.

Biographie. Ce village est la patrie de Jean-François *Chaffin*, nommé plusieurs fois électeur par les cantons de Sellières et de Chaumergy, en 1790 et 1791, député suppléant à l'assemblée constituante, administrateur du directoire du département en 1790, et président du conseil du district de Poligny. Son fils a été un avocat distingué.

—

Fromagerie (la), commune réunie à celle du Frasnois, le 18 décembre 1815.

—

Frontenay, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., bur. de poste et percept. de Voiteur; succursale; à 5 kil. de Voiteur et 16 de Lons-le-Saunier.

Altitude : au Château, 424^m; au Viseney, 324^m; à Vaux; 372^m.

Le territoire, six fois plus long que large, est limité au nord par Montchauvier, section de Mantry, Saint-Lamain, Passenans, Saint-Lothein, Miéry, Plasne et le Fied; au sud par la Seille sur une petite longueur, Domblans, Menetru, Château-Chalon et la Doye; à l'est par Miéry, Plasne et le Fied, et à l'ouest par Bréry. Les Toupes, l'Ecouvete, la Grange-Neuve, la Grange-Lamy, Vaux, le Viseney et la Ville font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de gr. com. n° 43, de Sellières à Champagnole; par les ch. vic. tirant à Domblans, au Fied, à Montchauvier, à Menetru, à Bréry, au Gué-Farou, à Saint-Germain, à la Muire; par les ruisseaux de Saint-Vincent et de la Courtille, qui y prennent leurs sources.

Les maisons du village sont disposées par groupes, généralement composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierre et couvertes en tuiles. Les plus belles habitations sont le château, les maisons de MM. Paraud, père et fils, et de M. Simonin.

Pop. en 1790, 490 hab.; en 1846, 558; en 1851, 570, dont 276 hom. et 294 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 72 hab.; 97 maisons; 147 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1642. Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territ., 811^h 96^a, divisés en 1560 parcelles que possèdent 226 propriétaires, dont 115 forains; surf. imp., 795^h, savoir : 349^h en forêts, 257 en terres lab., 101 en vignes, 58 en prés, 12 en parcours, 7 en friches et broussailles, 9 en sol de bâtiments, jardins et vergers, d'un rev. cad. de 9916 fr.; contrib. dir. en princ. 3443 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la na-

vette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, de bons vins rouges, du vin blanc, des foins et des fourrages artificiels.

Les vins dits de paille de Frontenay, sont d'une excellente qualité. On importe le tiers des céréales et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des moutons et des bêtes à cornes. On y engraisse des porcs et des bœufs. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès. Les habitants fréquentent les marchés de Sellières, de Lons-le-Saunier et de Poligny.

On trouve sur le territoire de la marne, employée pour l'amendement des terres, des sablières et des carrières de mauvaise pierre à bâtir.

Il y a un moulin à farines à trois tournants.

Les patentables sont : un boucher, un mercier et un débitant de liqueurs.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, un oratoire, une chapelle à l'extrémité de la promenade, une maison commune, donnée en 1830, par Auguste Prost, de Frontenay; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 50 élèves, le logement de l'institutrice, la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 45 élèves; une fruitière, dans laquelle on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage, façon Gruyère; un puits communal, une fontaine avec abreuvoir, deux bornes-fontaines; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 26 pompiers, et 62^{h} 87^{a} de bois, pâtures, murgers et terres, d'un rev. cad. de 405 fr.

Bois communaux : 59^{h} 14^{a}; coupe annuelle, 1^{h} 75^{a}.

Budget : rec. ord. 2943 fr.; dép. ord. 2756 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Du sommet de la colline sur laquelle sont situés le château et l'église de Frontenay, la perspective est admirable. Des vignes, étagées sur les flancs de la montagne, la revêtent d'une riche végétation; au bas, s'étend le village, divisé par quartiers; plus loin, la plaine, semblable à une mer parsemée d'îles, dont les côtes de Bourgogne formeraient le rivage; du côté opposé, se montrent de verts côteaux couronnés de futaies. Un gracieux vallon, au fond duquel murmurent la source et le ruisseau de Saint-Vincent, se ferme en demi-cercle à côté du château et embellit le paysage.

Il ne reste sur l'existence gauloise de Frontenay, désigné en latin sous le nom de *Frontiniacum*, *Frontoniacum*, *Fronteniacum*, que des souvenirs incomplets et fugitifs, mais l'époque gallo-romaine y a laissé de profondes empreintes. Près d'un bois, appelé le *Bois de Nat*, on voit les ruines d'un lieu assez considérable, qui était situé sur l'éminence de Mont-Bélard. On y a découvert en 1759, un grand nombre de sépultures, de sarcophages et d'urnes funéraires. La contrée sur laquelle on les a trouvés, regarde l'orient; les corps étaient tous tournés suivant l'aspect de cette colline. Au pied du côteau, passait une voie romaine élevée en chaussée et pavée, appelée le *Chemin des Allemands* ou le *Chemin de la Poste;* elle partait du *Gué-Farou*, et se bifurquait à Passenans. Au bord de cette route, s'élevait un temple païen, dans le lieu dit en *Saint-Martin*, près

d'un bois rapproché du château de la Sauge. On en reconnaît encore les vestiges. On a trouvé sur son emplacement des tuileaux à rebords et d'autres débris. Quelques tombeaux ont été recueillis près de ce *sacellum* et aux *Muriets* ou aux *Muriots*. Le hameau de l'Ecouvete, à l'est de Frontenay, occupe la place d'une bourgade qui devait aussi avoir de l'importance dans l'antiquité, à en juger par les restes de constructions qu'on rencontre sur une grande surface, notamment *aux Chambrettes*. Le château de Frontenay, que nous croyons avoir été bâti à l'époque romaine, apparaît dès les premiers temps de notre histoire. C'était un de ces châteaux ou *palais*, comme celui de Blandans, qui faisaient partie du domaine souverain. Un prieuré existait déjà au pied de cette forteresse, avant l'an 1109. La position qu'il occupait prouve évidemment que le château a précédé le monastère.

Seigneurie. La seigneurie de Frontenay, qualifiée successivement de comté, de vicomté, et depuis 1748, de marquisat, était une magnifique terre enclavée entre celles de Poligny, de Sellières, de Toulouse, de Bréry, du val de Voiteur, et relevant dès le XIII[e] siècle du château d'Arlay. Une infinité de fiefs se partageaient le territoire et relevaient du château principal, auquel ils se réunirent insensiblement. Dès le XVI[e] siècle, les seigneurs de Frontenay eurent la justice haute, moyenne et basse sur toute la communauté, les amendes, la police, les épaves, les droits de lods et de retenue, la commise, l'impôt des quatre cas, la banalité des fours et des moulins. Les sujets, affranchis de la main-morte, n'en étaient pas moins soumis à de nombreuses corvées d'hommes et de charrue. Ils devaient réparer le château, y faire le guet et garde, et s'y retirer avec leurs meubles et leurs bestiaux, en cas d'imminent péril. Les possesseurs de trois meix voisins de la maison-forte, devaient accompagner le seigneur, à cheval, le fusil en bandoulière, dans toutes ses courses et expéditions, et lui servir continuellement d'escorte. Des amendes de 60 sols, somme considérable pour le temps, étaient prononcées pour des délits souvent minimes. Une haie non coupée, un chemin non réparé, au jour prescrit, des jeux, des danses organisées la veille, le jour ou le lendemain de la fête patronale, donnaient lieu au maximum de la peine. Il y avait un carcan devant le four banal, au Quartier de la ville, et un signe patibulaire aux *Fourches*, pour la punition et l'exécution des coupables. Le seigneur instituait un tabellion général, pour recevoir tous les actes qui se passaient dans sa terre, un bailli, un prévôt, un procureur d'office, un scribe et plusieurs sergents, pour l'exercice de la justice. De nombreux forestiers et messiers étaient chargés de la conservation des forêts et des récoltes. Les habitants ne possédaient aucuns terrains communaux. Une contrée, dite le Meix commun, près du quartier de Viseney, et un autre, appelé les *Tachières*, à l'Ecouvete, étaient cultivés suivant un usage tout particulier. La jouissance en était annuelle. Celui qui mettait le premier la charrue dans un champ, récoltait tout ce qu'il pouvait y ensemencer, à charge de donner la dixième gerbe au seigneur et de payer la dîme au prieur, ainsi qu'au curé. Cette coutume se pratiquait aussi à Baume, à la seule différence, que dans ce dernier lieu, il suffisait de planter

quatre croix aux angles du terrain qu'on voulait mettre en culture, en présence de deux témoins, pour jouir pendant une année de l'espace compris entre ces bornes fragiles.

Seigneurs. La terre de Frontenay paraît avoir servi d'apanage à un fils cadet ou plutôt à un fils naturel d'un de nos comtes souverains. Il est fait mention de Frédéric, comte de Frontenay, dans une charte d'Anseric, archevêque de Besançon, en faveur de l'abbaye de Faverney, datée de l'an 1132. Il y est nommé, parmi les témoins, immédiatement après Rainaud III, comte de Bourgogne. La vicomté de Besançon ayant été inféodée aux descendants du comte Frédéric, ces derniers ne portèrent plus que le titre de vicomtes. Humbert, chevalier, fils de Lambert, vicomte de Frontenay, après avoir longtemps inquiété les moines de Rosières, leur abandonna, en 1188, ses droits sur une vigne située à Grozon. Renaud de Frontenay se qualifiait, en 1193, de vicomte de Besançon. Le château de Frontenay étant *jurable* et *rendable* à toute réquisition aux comtes de Bourgogne, les princes de la maison de Chalon, issus des comtes souverains, profitèrent de cette réserve pour en devenir propriétaires. On vit alors les sires de Frontenay déchoir de leur rang, en même temps que les sires de Dramelay, de Binand, de Monnet, etc., ne conservant plus que des fiefs en moyenne justice à Frontenay, à Poligny, à Dramelay. Cette famille s'éteignit au xve siècle, par le mariage de Pierrette de Frontenay avec Pierre de Grandval. Jean de Frontenay, chevalier, était bailli en 1308 et 1309, de Mahaut d'Artois, veuve du comte Otton, *dans son douaire de Bourgogne*. Hugues de Chalon-Arlay II donna Frontenay à Blanche de Genève, son épouse, en paiement de ses droits dotaux, réservant toutefois à ses héritiers le droit perpétuel de racheter cette terre, en remboursant 4000 florins. Après la mort de son mari, arrivée en 1388, cette dame fixa son séjour habituel au château de Frontenay. Elle institua, avant de mourir, pour son héritière universelle, Mahaut de Savoie, sa nièce, épouse de Rupert, duc de Bavière. Louis de Chalon-Arlay III, voulant récompenser Gauthier de Fallerans, son écuyer, qu'il avait nommé gouverneur d'Orange en 1445, lui donna l'année suivante le droit de réachat sur la terre de Frontenay, dans laquelle il possédait déjà un fief. Ce gentilhomme remboursa au prince Rupert les 4000 florins convenus, et devint ainsi seigneur haut justicier et propriétaire du château principal. Guillemette, petite-fille de Gauthier de Fallerans, épousa Henri de Visemal, chevalier, et lui porta en dot la seigneurie de Frontenay avec le fief ancien de sa famille. Henri de Visemal avait déjà, du chef de ses ancêtres, le fief de Viseney ou Visemal, dont sa famille portait le nom. Malgré l'opion de Chevalier, qui regarde le nom de Visemal comme un sobriquet n'ayant rapport à aucun fief, il est certain que le quartier de Frotenay appelé Viseney, est désigné dans d'anciens titres sous le nom de Visemeau, Viseneau, et que c'est ce lieu qui a communiqué son nom à la famille Visemeau ou Visemal. Du mariage d'Henri de Visemal et de Guillemette de Fallerans naquirent deux fils, Jean et François. *Jean* fut la tige des seigneurs de Tassenière, et *François*, des seigneurs de Frontenay. Ce dernier fut chargé par sa mère de relever le nom et les armes

de Fallerans. Il acheta en 1586, le fief de Saint-Vincent, de Claude Vincent, chanoine de Poligny, et épousa en 1587, Gasparine, fille de Jean-Baptiste d'Andelot, grand bailli de Dole, dont il eut entre autres enfants, *N.* de Visemal, gouverneur de Bletterans, dont la réputation militaire fut gravement compromise lors du siége de cette ville, en 1637, *Henri-Nicolas*, prieur de Vaux, et *Jean-Baptiste* de Visemal. Jean-Baptiste de Visemal, dit de Fallerans, seigneur de Frontenay, la Sauge, etc., s'allia à Anne de Longeville et en eut plusieurs enfants, du nombre desquels fut Ferdinand de Visemal. *Ferdinand* de Visemal de Fallerans, dit le comte de Frontenay, eut d'Antoinette de Vy, son épouse, morte à Frontenay en 1691, Marc-Alexandre-Joseph de Visemal, Nicolas et Jean-Gaspard, religieux à Baume, deux filles religieuses à Château-Chalon, et Suzanne, mariée en 1679, à Nicolas-Jean-Baptiste de Montrichard, seigneur de Saint-Martin de Voiteur. Marc-Alexandre-Joseph de Visemal de Fallerans seigneur de Tassenière, colonel de dragons, épousa en premières noces, Marguerite de Thomassin, dame de Montboillon et de Pirey, morte sans postérité, et en secondes noces Mlle de Barnayge, comtesse de Mauve, en Flandre, qui lui donna un fils du nom de Ferdinand. Ce seigneur mourut en 1699, laissant à son père le soin de son enfant. Le jeune Ferdinand fut mis en pension à Lyon, chez les Jésuites, et y perdit la vie à l'âge de quatorze ans. Ferdinand de Visemal ayant survécu à son fils et à son petit-fils, vit ainsi faillir l'espoir d'une postérité masculine. Il fit un testament en 1711, par lequel il institua pour son héritier celui des deux enfants mâles de Suzanne de Visemal, dame de Montrichard, sa fille, que ses fils, religieux à Baume, choisiraient, de l'avis des sieurs Renaudot et Chevalier de Poligny, à la charge par cet héritier, ses successeurs ou substitués, de relever le nom et les armes de Visemal et de Fallerans. Laurent-Gabriel de Montrichard fut choisi et succéda à son aïeul en 1713. C'était un gentilhomme instruit, curieux d'antiquités, ami et correspondant du comte de Caylus, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Il mourut peu avant 1769, sans laisser de postérité de dame Catherine-Pauline de Jaucourt, son épouse. Il avait fait ériger la terre de Frontenay en marquisat, le 27 janvier 1748, sous le titre de Montrichard, en sa faveur et en celle de Pierre-Joseph de Montrichard, son frère, qui lui était substitué. Pierre-Joseph de Montrichard, allié en 1740 à Jeanne-Charlotte de Rougrave, eut de son mariage Philippe-Théodore-Nicolas-Laurent-Hyacinte, né le 8 août 1741, Jacques-Paul, chanoine tréfoncier de Liége, et un troisième, appelé le comte de Montrichard, dont le fils a été marié à Nevers, à une demoiselle de La Rochefoucault. Pierre-Joseph de Montrichard, seigneur de Saint-Martin et de Frontenay, major au régiment de Royal-Comtois, fut tué en Italie, au combat de Crémone. Philippe-Théodore-Nicolas-Hyacinte, marquis de Montrichard, son fils aîné, ancien officier de dragons, lui succéda dans la terre de Frontenay. Ce gentilhomme, qui fut obligé d'émigrer en 1791, a laissé de Mlle Esselin, son épouse, morte à Poligny, en 1825, à l'âge de 85 ans, trois garçons et trois filles. L'aîné des fils, Théodore, s'est allié à Mlle de Pécault, dont il a eu plu-

sieurs enfants; le second, du nom de Louis, comte de Montrichard, et le troisième, Rose-Gabriel, chevalier de Montrichard, ont suivi leur père en Amérique, et s'y sont établis; Joséphine de Montrichard, ancienne chanoinesse de Dombière, est morte à Passenans en 1844; Pierrette-Marguerite a été mariée à M. Fuyard de Gevigney, capitaine d'infanterie, et Marie-Charlotte de Montrichard, qui habite actuellement le château de Frontenay, est veuve de M. A.-J. Joseph T. de Chamberet, ancien capitaine du génie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, mort à Frontenay, le 12 juin 1844.

Armoiries. Frontenay portait : *équipollé d'argent et de gueules;* Fallerans : *d'argent à la bande de gueules, accompagné de deux cotices de même;* Visemal : *de gueules au chevron d'argent, adextré d'un croissant de même en chef*; cimier, *un léopard naissant d'argent.* Les armes de la maison de Montrichard sont vairées à la croix de gueules, timbrées, couronnées d'or, surmontées d'un buste de maure, supportées par deux anges.

Château. Le château de Frontenay occupe le sommet d'une colline presque assez élevée pour être décorée du titre de montagne, et domine le village. Des pentes rapides lui servent de remparts de trois côtés. Le seul côté accessible était défendu par un large et profond fossé creusé dans le roc vif, et aujourd'hui comblé. La maison-forte se composait d'un énorme donjon flanqué de tours, percé de meurtrières et garni de machicoulis. Une enceinte de murailles avec des tours disposées de distance en distance enveloppait le donjon, les bâtiments accessoires et la cour destinée aux retrahants. Un passage voûté conduisait du château à la chapelle. L'ensemble des constructions a subi de tels changements à des époques différentes, que l'édifice primitif est à peine reconnaissable. La position pittoresque de ce château en fera toujours une charmante demeure. Plusieurs souvenirs historiques s'y rattachent. Henri de Baume, religieux franciscain d'une grande piété, avait un frère, nommé Alain de Baume, qui habitait une maison féodale à Frontenay. Etant venu voir ce frère, il fit une visite à Blanche de Genève, au château, et eut occasion de lui parler de sainte Colette, de ses inspirations et de ses projets de réforme des monastères de Clarisses. Cette dame se détermina à faire le voyage de Picardie pour voir cette jeune fille, la tirer de sa cellule et l'amener en Bourgogne. Elle l'y amena en effet avec deux de ses compagnes. Peu de jours après son arrivée, sainte Colette se rendit à Nice, auprès du pape Benoît XIII. Elle obtint du Saint-Père les pouvoirs les plus étendus pour opérer la réforme qu'elle projetait. Agée seulement de vingt-six ans, elle fut nommée abbesse et supérieure générale de tous les couvents de l'ordre de Sainte-Claire. A son retour, Blanche de Genève l'engagea à commencer sa réforme dans nos contrées, mais elle voulut diriger ses premiers efforts dans le diocèse d'Amiens. Elle ne tarda pas à s'apercevoir de la vérité du proverbe, que nul n'est bon prophète dans son pays. Découragée par les résistances énergiques qu'elle éprouvait dans les différents monastères de Picardie, elle revint en Franche-Comté. Blanche de Genève lui céda moitié de son château pour son logement. Plusieurs demoiselles de Frontenay, de Poligny et des environs, s'empressèrent de se mettre sous sa dis-

cipline, et commencèrent à pratiquer la règle de sainte Claire dans toute sa rigueur. C'est cette première congrégation qui a donné naissance à l'illustre réforme de Sainte-Colette, et qui fut le berceau d'un grand nombre de monastères. Perrine de Baume, connue sous le nom de Perrine de Frontenay, servit de secrétaire à la B. Colette, et en a recueilli les actions dans un volume. Il est probable que le château de Frontenay fut assiégé et pris par les armées de Louis XI en 1479, en même temps que celui d'Arlay, mais on ne possède à ce sujet aucun document positif. A l'époque de la peste de 1636, les dames d'Ounans de Dole, vinrent se réfugier au château de Frontenay et y résidèrent près d'une année. Lorsque le duc de Longueville vint assiéger cette forteresse, au mois de juillet 1637, il y trouva, dit Girardot de Beauchemin, « un commandant soldat nommé Flamand, natif de Dole, qui l'arresta plusieurs jours, bien que ce fut simple maison de gentilhomme, sans fossées, ni rempars, mais les tours estoient bonnes et de vielle massonnerie à laquelle le canon ne faisait rien : il fallut prendre le loisir de creuser une mine soub la tour de la porterie, qui estant faicte n'estonna pas le commandant, et ayant joué avec ruine d'une partie de la tour, le commandant retiré dans une autre continua sa deffense : enfin estant contraint de se rendre, sa vertu ne lui sauva pas la vie, mais il mourut avec la mesme constance qu'il avoit monstré à la deffense de la place. » La tradition nous apprend que Flamand fut pendu à la porte du château. On retrouve souvent des boulets enfoncés dans la terre, dans le voisinage de la forteresse.

Fiefs. Les quatre principaux arrière-fiefs de Frontenay, étaient ceux de *Saint-Vincent*, de *Vaux*, de *Viseney* ou de *Visemal* et de l'*Ecouvete*. Le premier consistait en une maison seigneuriale, placée près de la source du ruisseau de Saint-Vincent, au pied du château, dans la moyenne justice, sur seize meix et maisons du quartier de Viseney, en domaines et en cens. La maison féodale a été remplacée par une forge, devenue simple martinet. Le fief de Vaux, qui tirait son nom du Vaux de Frontenay ou de Saint-Vincent, était peu éloigné du précédent et consistait en une tour, avec la moyenne justice sur le hameau de Vaux, et une partie du quartier de l'Ecouvete et du Fied. Le fief de Visemal se composait d'une haute tour carrée, attenante actuellement à la maison de M. Paraud, de la moyenne justice sur une partie du quartier de Viseney, de domaines et de cens. Le quatrième comprenait une partie de l'Ecouvete et du Fied, avec une tour dans ce dernier lieu. La Sauge, actuellement du territoire de Saint-Lamain, était un démembrement du fief de Visemal. Tous ces fiefs se réunirent entre les mains de Henri de Visemal. Il est très difficile de déterminer par qui ces différentes portions de seigneuries furent possédées avant le XVe siècle. On voit en 1319, Etienne, dit Mellet de Frontenay, faire hommage à Hugues de Chalon-Arlay Ier, de sa forte maison de Frontenay; Jean, écuyer, nommé tantôt Jean de Frontenay et tantôt Jean Merlet de Frontenay, était gardien, bailli d'Aval et capitaine-châtelain de Poligny en 1369. Une branche de la famille de Frontenay prit le nom de Vaucéan ou de Vauxin, à cause du fief de Vaux qu'elle possédait. Etienne, dit Vaucéan de Frontenay, reprit en accroissement de

fief la terre de Rabeur, en 1327. Avant l'année 1300, Jean Gelin, de Poligny, chevalier, avait fait bâtir un manoir dans le fief de Saint-Vincent, appartenant à Guillelme de Frontenay, son épouse. Claude Sarrasin, mari de Claudine Gelin, mort avant 1450, se qualifiait de seigneur de Frontenay en partie. Pierre Sarrasin, son fils, donna ce fief à Pierre Sarrasin, son fils naturel, qui en fit hommage au roi Charles VIII, en 1489. Jean et Huguenin de Visemal portaient, en 1462, le titre de co-seigneurs, en moyenne et basse justice à Frontenay. Guy de Salins, dit Chambier, avait le fief de Vaux en 1378, et le transmit à Huguenin de Salins, son fils, en 1416. Guillemette de Salins le porta en dot à Claude de Fallerans, écuyer. Le fief de l'Ecouvete, avec la tour du Fied, appartenait en 1416, à Guillaume de l'Ecouvate ou de l'Ecouvete, et avant 1445, à Gauthier de Fallerans.

Etat ancien de Frontenay. La physionomie actuelle de Frontenay, ne peut donner qu'une idée très incomplète de l'état de ce village pendant la période féodale. Sur la croupe de la montagne s'élevait un château formidable; près de la porte d'entrée et en dehors de l'enceinte, se trouvait la chapelle castrale entourée d'un petit cimetière; en face de la chapelle, une avenue couverte d'arbres, et bordée de précipices, conduisait à un oratoire dédié à Notre-Dame. Un prieuré de bénédictins était attenant au cimetière. La pente de la montagne au nord-est était couverte d'habitations fortifiées, occupées par des familles nobles, tels que les de Baume, de Chaumergy, de Chaussin, de Montjouvent, d'Ecrilles, de Monnet, les Merceret, les Coytier, etc. Chaque maison avait sa tour. Au pied du bourg, s'étendait sur les deux côtés du chemin qui y conduisait, une double ligne de maisons, appelée la Ville, habitée par des bourgeois, des officiers de justice et des marchands. Au centre était un four banal. C'est devant ce four que se faisaient les cris publics, la vente des objets saisis et que les coupables étaient mis au carcan. A une certaine distance de la ville, s'étendait isolément le quartier populeux du Viseney, à l'extrémité duquel étaient la maison et la haute tour des Visemal, et au centre le four banal. Au fond du vallon de Vaux, les châteaux de Saint-Vincent et de Vaux protégeaient les groupes d'habitations bâtis à l'entour. Sur le plateau qui dominait ce vallon à l'est, on voyait les granges de l'Ecouvete, la tour du Fied, l'église paroissiale, éloignée des habitations; et à peu de distance de l'église, un hôpital pour les lépreux. Le ruisseau de Saint-Vincent mettait en mouvement deux moulins, appelés les moulins d'Amont et d'Aval. Le premier était au hameau de Vaux, et le second, près du Viseney. MM. de Visemal avaient fait construire une forge sur ce ruisseau, à la place de la maison féodale de Saint-Vincent, et un haut-fourneau à la place du moulin d'Aval. Quand les flammes recouvraient ces établissements au milieu de la nuit et inondaient le vallon de lumières, le spectacle devait être magique. Le prieuré de Gigny, celui de Frontenay, l'abbaye de Château-Chalon, avaient dans le village des celliers, où ils conservaient avec soin les précieux vins jaunes qu'ils récoltaient dans leurs domaines, et qu'ils se faisaient un honneur d'offrir aux hôtes illustres qui visitaient leurs monastères.

Prieuré. Proche du château de

Frontenay, existait un prieuré de l'ordre de Cluny, sous le titre de Sainte-Magdeleine, fondé avant l'an 1109, par Etienne, chevalier, qui s'y fit religieux. Vers le même temps, Falcon et Adélaïde, son épouse, donnèrent au prieur et à Hugues, abbé de Cluny, l'église de *Banoz*. L'emplacement de cet édifice n'est plus connu. Ce prieuré conventuel était habité par deux religieux, y compris le prieur. Ils faisaient l'aumône une fois par semaine. Une bulle du pape Clément XIII, de l'an 1765, en unit les biens au séminaire de Beaupré. M. l'abbé de Courbouzon fut le dernier prieur.

Maladrerie. L'hospice des lépreux de Frontenay était à l'Ecouvete. Son existence n'est constatée que par le testament d'Isabelle de Courtenay, seconde épouse de Jean de Chalon l'Antique, du mois de mars 1257 (n. st.), par lequel cette princesse légua à cet établissement une somme de 20 fr.

Eglise paroissiale. L'église primitive de Frontenay était bâtie sur les hauteurs, entre les granges de l'Ecouvete et Bougelier. Guillaume Ier, archevêque de Besançon, en donna le patronage à l'abbaye de Vaux, par une charte sans date, mais antérieure à l'année 1116. On ignore à quelle époque cet édifice fut détruit, et quand la chapelle castrale de Frontenay commença à servir d'église paroissiale. Cette église, placée entre l'ancien prieuré et le château, est dédiée à sainte Magdeleine. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal, de trois chapelles et d'une sacristie. Le sanctuaire et le chœur sont voûtés et décorés de nervures reposant sur des consoles qui semblent supportées péniblement par des personnages occupant tous des positions différentes. Cette partie de l'édifice est du style ogival usité au XIVe siècle. A gauche du chœur, sont deux chapelles, et à droite une seule. Le chœur servait de chapelle aux seigneurs suzerains de Frontenay; la chapelle de droite, dédiée à sainte Marguerite, était à la nomination des Fallerans, et la première de gauche, dédiée à saint Blaise et à saint Guillaume, à celle des Visemal. Le 10 juin 1582, Anatoile Jeanneaul, de Frontenay, marchand, et Philiberte Chaussin, son épouse, en fondèrent une troisième au bas de cette dernière, sous l'invocation de la Vierge et de saint Anatoile, à condition que Claude Jeanneaul, leur fils, en serait le premier chapelain. La nef est plafonnée et éclairée par des fenêtres cintrées. L'ensemble du monument a subi de telles transformations, qu'on ne lui reconnaît plus aucun caractère architectonique. On y remarque quelques tableaux qui ne sont pas sans valeur, les pierres tombales d'Antoinette de Vy, épouse de Ferdinand de Fallerans, de Visemal, de Marc-Alexandre-Joseph de Visemal, son fils, de Ferdinand de Barnayge, comte de Mauve en Flandre, mort au château de Frontenay, le 22 mars 1701, d'un ancien prieur de Frontenay, et plusieurs autres tombes, dont les inscriptions et les armoiries sont effacées. Le cimetière renferme les tombes armoriées de Marie-Charlotte, marquise de Montrichard de Visemal, morte à Poligny, en 1825, de Mme Joséphine de Montrichard, sa fille, de M. de Chamberet, père, et de Charles-Joseph-Abel T. de Chamberet, ancien élève de l'école polythecnique, lieutenant de vaisseau de la marine royale, mort au château de Frontenay, le

17 juin 1844, à l'âge de 36 ans.

Oratoire. Au pied du mont qui domine Frontenay à l'est, on voit un oratoire appelé l'*Oratoire-du-Mont*, qu'ombragent deux beaux tilleuls.

Biographie. Ce village a donné naissance à plusieurs personnages distingués, des maisons de Frontenay, de Fallerans, de Visemal, de Montrichard, de Baume, etc.; à M. Abel de Chamberet, lieutenant de vaisseau; à M. Ernest de Chamberet, ingénieur des ponts-et-chaussées, professeur de mécanique appliquée aux arts, à l'école de Lyon, né vers 1808; à M. Gabriel de Chamberet, frère des deux précédents, chef d'escadron du génie, et aide-de-camp du ministre de la guerre, né en 1818, ainsi qu'à plusieurs honorables ecclésiastiques encore vivants.

—

Furieuse (la), rivière qui prend sa source à Fonteny, sort du petit lac de Pont-d'Héry, descend par le nord-ouest sur Salins, avec une impétuosité qui lui a mérité son nom; de Salins elle coule parallèlement à la route, dans le vallon, jusqu'à la grange de Vaivre, où elle se réunit à la Loue.

G

Gatey, *Gastey*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Chaussin, bur. de poste du Deschaux, paroisse d'Asnans; à 2 kil. d'Asnans, 4 de Chaussin, 22 de Dole et 42 de Lons-le-Saunier. Altitude : 227^{m}.

Le territoire est limité au nord par Balay-Saulx et le Deschaux; au sud par Asnans, la Chênée-des-Coupis, Pleure et Chêne-Bernard; à l'est par Chêne-Bernard; à l'ouest par Asnans, Chaussin et Saint-Baraing. La Fragneuse fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 11, de Montbarrey à Chaussin; par les chemins vicinaux tirant à la Chasnée, à Chaussin, à Asnans et au Deschaux; par le ruisseau de la Redoute de Louis XIV; par les biefs des étangs Président, Frénier, Lussate, de la Fragneuse et de Gatey.

Le village est situé entre la forêt de Longwy et la vallée du Doubs, sur un sol très ondulé. Les maisons sont généralement peu isolées, construites en terre, en briques cuites ou crues, avec pans de bois, et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 388 hab.; en 1846, 491; en 1851, 483, dont 227 hom. et 256 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 33 hab.; 104 maisons, savoir: dans la rue de Pleure 34, dans la rue Tournier 5, dans la rue Neuve 33, dans la rue de la Ville-Brise 13, dans la rue du Bois 12, dans la rue du Communal 2, aux Baraques 3, et aux Fragnosses 2; 124 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes filles émigrent pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1829; surf. territ. 1474^{h} 73^{a}, divisés en 2197 parcelles que possèdent 447 propriétaires, dont 302 forains; surf. imp. 1452^{h}, savoir : 732^{h} en bois, 636 en terres lab., 40 en prés, 33 en étangs et 11^{h} 68^{a} en sol de bâtiments, jardins, vergers, pâtures et friches, d'un rev. cad. de 17,466

fr.; cont. dir. en princip. 3005 fr.

Le sol, argileux et imperméable, est peu fertile ; il produit du blé, du seigle, peu d'avoine, de maïs et de foin, beaucoup de sarrasin et de betteraves, des légumes secs, de la navette, du chanvre, des pommes de terre, des fruits, surtout des cerises, et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants ; on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent. Il y a sept étangs, exploités comme dans la terre de Colonne. On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 40 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait aucun progrès. Les cultivateurs, au lieu de draîner leurs terres, les reboisent.

On trouve sur le territoire du sable vitrifiable, des gravières et de la terre à poterie, non exploités.

Les patentables sont quatre aubergistes et un marchand épicier.

Biens communaux : une maison commune construite en 1845, qui a coûté 8000 fr.; elle renferme le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 42 filles.

Bois communaux : $62^h 51^a$; coupe annuelle, $1^h 81^a$.

Budget : recettes ord. 2350 fr. ; dép. ord. 2350 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'existence de Gatey, ou Gastey, nous est révélée pour la première fois par les archives de l'abbaye de Saint-Claude. Une charte, qui paraît avoir été inconnue de tous les historiens de la province, jette un grand jour sur l'ancien canton d'Amaous. Elle est intitulée : *carta de pago Amaorum*, et porte la date du premier jour de la lune après les calendes de septembre, de la seizième année du règne du roi Charles. Nous avions pensé d'abord qu'il s'agissait du règne de Charles-le-Chauve, mais la mention de Bertaldus ou Berthaud, qui figure dans cette donation, comme abbé de Saint-Oyan, prouve évidemment qu'il s'agit de Charlemagne, puisqu'on est certain que Berthaud vivait du temps de cet empereur. Par cet acte, dont la date correspond à l'année 785, le comte Frédéric, mû par la crainte de Dieu et par l'espoir d'une récompense éternelle, donna au monastère de Saint-Oyan et à ses gardiens, tout ce qu'il possédait par héritage de ses père et mère ou par acquisition dans le canton d'Amaous, et notamment dans les villages appelés *Alnoras* (Annoire ?), *Sentincus* (Sentans?) *Alblinnus* (Saint-Aubin?) *Perlingus*, (Pourlans?) *Autsidingus* (Auxange?) *Tingus*, *Reccus*, *Casseago*, *Caviniaco*, (Chavannes, dans la Côte-d'Or ?) *Catliliago* (Gastey ?) *Longovico* (Longwy ?) *Pisaditio* (Peseux ?), *Saviniacho*, *Generiaco*, (Gevry ?), *Emeningas*, *Badenem*, *Jadangos*, *et in fine Lastriacense*, *Germiniaco*, *Genreco* (Gendrey). Il ne se réserva que l'usufruit pendant sa vie de ce qu'il avait à *Pagniaco*, (Pagney ?) et *Audinnaco*. Il défendit à ses héritiers et à toute autre personne, de contester cette donation, sous peine de cinq livres d'or que le roi était prié de faire payer, et pour plus de sûreté, il fit confirmer cet acte par le comte Fridigise, homme illustre, *illustri viri*, en présence de F. Pindane, F. Erlaïc, F. Ramfroy, F. Fulcard, F. Sulerart, F. Winitier et F. Manulfe. Ces derniers étaient probablement tous des religieux du monastère de Saint-Oyan. Il paraît que le comte Fré-

déric était un vassal direct de la couronne, puisqu'il s'adresse à Charlemagne, pour rendre ses volontés exécutoires. L'ordre dans lequel sont nommés les lieux de *Cattiliago*, *Longovico* et *Pisaditio*, laisse facilement deviner qu'il s'agit de Gatey, Longwy et Peseux, trois villages très rapprochés les uns des autres. Une mention, dans un titre de la fin du VIIIe siècle, est déjà une preuve d'une grande ancienneté. Si on ajoute que Gatey est dans le voisinage d'Asnans et de Chaussin, qui abondent tous deux en antiquités celtiques, on sera amené à en conclure que ce village remonte aussi à l'époque celtique. La dénomination de *Ville-Brise* paraît avoir quelque rapport avec la tradition, qui prétend que le *mou de Pleure* occupe la place d'une ville engloutie. Ce lieu, comme Montbrison, pourrait avoir été primitivement consacré à *Briso*, déesse du sommeil et des songes, empruntée par les Gaulois au culte des Grecs. Cette divinité infernale, dont le nom signifie en grec, *dormir*, *se reposer*, avait sans doute été choisie à dessein pour patronne d'une bourgade, à côté de laquelle on distingue tous les signes d'un bouleversement géologique. Auprès de la maison de Jean-François Prost, il a existé un creux rond, profond, plein d'eau, ayant des rebords élevés et formés du matériel du creusage. Cette mare, appelée la *Pauche*, d'environ 40^{m} de diamètre, et entourée d'arbres, a été comblée d'abord par des fascines et par de la terre ensuite. Des tuyaux en poterie, placés à 0,50^{c} de profondeur, communiquaient avec ce réservoir et se dirigeaient du côté de Chaussin. M. D. Monnier pense que la Pauche a servi de silos pour conserver les grains, ou de demeure souterraine pendant la période gauloise. L'historien Chevalier a reconnu dans les bois de Longwy, en deçà du Doubs, et près de Gatey, les restes d'une voie romaine ferrée avec le gravois. C'est précisément près de cette route que se trouve à Gatey, la contrée dite le *Mauvais pas*.

Seigneurie. Gatey a toujours été une dépendance de la baronnie de Longwy. Les possesseurs de ce dernier lieu se qualifiaient de seigneurs de Longwy et de Gatey. Par un traité de l'an 1782, M. Masson d'Eclans, baron de Longwy, céda aux sujets de sa terre la propriété de 430 arpents de bois, pour leur tenir lieu des droits d'usage qu'ils avaient dans ses forêts. Girardot de Beauchemin parle souvent, dans ses Mémoires, d'un monsieur de Gastey qui trahit, en 1636, la cause de la Franche-Comté, et fut un des premiers à se jeter dans les bras de Louis XIV. Il s'agissait du seigneur de Gastey-lez-Champlitte, et non de Gatey, dans l'arrondissement de Dole.

Château. Le château de Gatey n'est qu'une simple maison de chasse construite en briques et pierres de taille, qui appartient à Mme la comtesse de Toulongeon, comme héritière de M. Masson d'Eclans, baron de Longwy, son père.

Fief de la Fragneuse. La Fragneuse, que de vieux titres nomment la *Fragnosse*, *Fraignosse*, *Froigne*, *Frougne*, *Franosse*, *Frenoisse*, *Frenesse*, *Fregnose*, est un très ancien village, actuellement détruit, arrière-fief de la seigneurie de Rahon. Il est mentionné dans un acte du 30 janvier 1371, comme formant un corps de communauté. La surface de son territoire était de 170 hectares.

Des dénombrements de 1402, 1534 et 1584, nous apprennent que les seigneurs de Rahon tenaient-le fief de la Fragnosse des sires de Longwy et que ce fief se composait d'hommes et de femmes main-mortables, de champs, de prés, de paquiers, de vaines pâtures, etc. Ce village fut détruit pendant les guerres de Louis XI. Un compte du receveur de la seigneurie de Rahon, porte qu'en 1511, le revenu de la Fragnosse était nul, parce que les habitants avaient déserté et que le sol était recouvert de bois. Dans un autre compte de 1513, on lit : des cens de la Fragnosse, néant, pour ce que les dites terres n'ont pas été amodiées, et qu'elles sont en bois. Un terrier de la seigneurie de Rahon, de l'an 1574, classe le territoire de la Fragnosse au nombre des bois banaux et seigneuriaux de cette terre. Par un acte du 27 mai 1684, François de Lorraine, prince de Lillebonne, agissant en qualité de tuteur de Charles de Lorraine, son fils, mineur, vendit au sieur Durragou le canton de la Fragnosse, moyennant 1800 livres. Le 1er octobre suivant, l'acquéreur céda ce terrain, à titre d'échange, au sieur de Nuzeret. M. de Nuzeret attira quelques colons pour opérer des défrichements; en 1729 on comptait 8 ménages répandus dans ce domaine. M. Henri de la Falconière, petit-fils de M. de Nuzeret, possédait la Fragneuse en 1800; elle passa à M. Aimé, juge de paix, et appartient actuellement à M. Forclause de Santans.

Evènements divers. Gatey fut à diverses époques désolé par plusieurs fléaux. Du XIVe jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ce sont tantôt des pestes affreuses, tantôt des incendies et des pillages causés par la guerre, et souvent toutes ces calamités à la fois, qui en détruisent les maisons et en déciment la population. Dans un climat appelé aux *Combasses*, près du territoire d'Asnans, on remarque un fossé d'environ 200m de longueur, semblable à ceux que nous avons reconnus sur le territoire de la Chénée-des-Coupis. Ce qu'on appelle aux *Grands Terreaux* ou *Redoute de Louis XIV*, est un retranchement qui fait suite à celui de la Chênée. On y a trouvé des armes. Ces travaux remontent à 1636 et furent exécutés par ordre de Lamboy, pour protéger sa retraite sur Dole, lorsqu'il allait assiéger Verdun-sur-le-Doubs.

Biographie. M. Denis *Boulet*, né en 1784, à Asnans, ancien officier d'artillerie et décoré sur le champ de bataille de Montereau, a été longtemps maire du village de Gatey, sa patrie d'adoption.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1845.— Statistique de l'arr. de Dole, par M. Marquiset.

—

Gendrey (Canton de), arr. de Dole, borné au nord par l'Ognon, qui le sépare du département de la Haute-Saône; au sud par les cantons de Dampierre et de Rochefort; à l'est par le département du Doubs, et à l'ouest par le canton de Montmirey.

Il est traversé par les routes dép. n° 25, de Saint-Wit à Ougney, et 11, de Besançon à Dijon; par les chemins vic. de gr. com. n° 10, d'Ougney à Dole, 12, d'Orchamps à Taxenne, et 36, de Rans à Gendrey.

Ce canton, agricole, vignicole et forestier, comprend 14 communes, qui sont : Auxange, Gendrey, Louvatange, Malange, Ougney, Pagney, Petit-Mercey, Romain, Rouffange,

Saligney, Sermange, Serre-lez-Moulières, Taxenne et Vitreux.

Pop. en 1790, 4238 hab.; en 1846, 4933; en 1851, 4728; pop. spécif. par kil. carré, 54 hab.

Surface territ. 8670^{h}; surf. imp. 8490^{h}, savoir : 4172^{h} en terres lab., 2415^{h} en bois, 911^{h} en prés, 588 en vignes, 203 en pâtures, 28 en jardins, et le surplus en cultures diverses.

Les communes de ce canton faisaient anciennement partie de la prévôté de Gendrey, qui dépendait du domaine du souverain.

—

Gendrey, *Genrecus*, vg. et autrefois ville, chef-lieu de canton, de l'arr. de Dole, chef-lieu de perception, direction de poste aux lettres; cure cantonale; à 22 kil. de Dole et 74 de Lons-le-Saunier. Altitude : 240^{m}.

Le territoire est limité au nord par Ougney et Taxenne; au sud par Lavans, Orchamps et la Barre; à l'est par Visgearde, Louvatange et Ranchot; à l'ouest par Auxange, Sermange et Saligney. Vassange-en-Haut, Vassange-en-Bas, l'Ermitage de Saint-Aubin, Neuillot et le moulin Chaillot font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. de gr. com. n° 12, d'Orchamps à Taxenne, et 36, de Rans à Gendrey; par le ruisseau dit le bief d'Arne et le canal qui en dérive pour faire mouvoir le moulin Chaillot; par les ruisseaux de la Lachère et des Prés Rondot.

Pop. en 1790, 553 hab.; en 1846, 786; en 1851, 726, dont 338 hom. et 388 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 52 hab.; 172 maisons, savoir : dans la rue du bas de la Fontaine 22, dans celle de Classerdot 11, dans la rue de Sermange 4, dans celle des Auges 43, à Richebourg 84, à Saint-Aubin 2, à Vassange 4, au moulin Chaillot 2; 207 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1641. Les jeunes gens, les filles surtout, émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1816; surf. territ. 1373^{h}, divisés en 3984 parcelles; surf. imp. 1349^{h}, savoir : 544^{h} en terres lab., 492^{h} en bois, 156 en prés, 83 en vignes, et le surplus en sol de bâtiments, jardins, vergers et pâtures, d'un rev. cad. de 29,898 fr.; cont. dir. 4552 fr.

Le sol, très ondulé et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, peu d'orge, de colza, de betteraves, de carottes fourragères, beaucoup d'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs assez bons, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales et du vin. Le rev. réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles; on y engraisse des bœufs et des porcs. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès depuis qu'on y emploie la marne pour l'amendement des terres.

On trouve sur le territoire de la marne bleue, exploitée, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, d'une extraction difficile, et du minerai de fer, exploité pour les forges de Fraisans.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole, de Besançon et d'Orchamps. Leur principale ressource consiste dans l'agri-

culture, la culture de la vigne et l'éducation du bétail. Quelques-uns se livrent au transport du minerai pour les usines. Ils sont généralement dans l'aisance.

Foires. Il y a quatre foires par an, qui se tiennent le lundi avant la Saint-Georges, au mois d'avril, le lundi avant la Saint-Jean, au mois de juin, le lundi avant la Saint-Michel, au mois de septembre et le lundi avant la Saint-Thomas, au mois de décembre. Ces foires sont importantes pour la vente du bétail.

Gendrey est le siége d'une justice de paix, d'une brigade de gendarmerie à pied, la résidence d'un notaire, d'un huissier et d'un agent-voyer cantonal.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, acquis en 1820; une maison commune acquise en 1830, contenant la mairie, l'auditoire de la justice de paix, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves; une maison d'école de filles, dirigée par deux religieuses de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon; elle renferme le logement des institutrices, et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 70 élèves; 3 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; 3 puits communaux; 3 aqueducs et ponts; une vaste place publique; une salle de pompe à incendie et une pompe manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers.

Bois communaux : 377^{h} 52^{a}, dont 9^{h} 39^{a} sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 7368 fr.; dép. ord. 7140 fr.

Bureau de bienfaisance : rev. ord. 51 fr. 30 cent.

NOTICE HISTORIQUE.

En parcourant le territoire de Gendrey, on sent qu'on marche sur une terre toute druidique. A chaque pas, d'antiques traditions vous rappellent le souvenir des temps primitifs de la Gaule. Après avoir entendu les vieillards raconter les légendes de leur enfance, vous croyez encore voir au sommet de la colline du Châtelard, cette pudique dame blanche, mystérieuse sylphide, que le peuple d'alentour vénérait comme sa protectrice. Vous cherchez ces génies bienfaisants, esprits du soir, qui couraient le long du torrent d'Arne, sous la forme d'une flamme d'azur, puis montaient jusqu'aux régions éthérées, où voyagent silencieusement les étoiles. Vous redoutez la rencontre de *l'esprit du Fiestre*, ce génie malin, dont les espiégleries iraient jusqu'à arrêter votre cheval et votre voiture, à vous égarer dans la profondeur des forêts, et à vous effrayer ensuite par ses diaboliques ricannements ou par ses cris et ses hurlements sauvages. Des croyances populaires aussi vivaces suffiraient pour démontrer l'antiquité de Gendrey, mais elle est justifiée par des témoignages bien plus positifs encore. La carte de Peutinger, dressée par ordre de l'empereur Théodose, à la fin du IVe siècle, nomme trois stations entre Chalon-sur-Saône et Besançon, *Ternutio*, *Ponte Dubris* et *Crusinie.* Les auteurs ne s'accordent pas sur l'emplacement qu'occupaient ces trois villes. Chevalier, MM. Marquiset et E. Clerc ont cru reconnaître Crusinie à Orchamps, M. D. Monnier et d'autres géographes à Crissey. Aucune de ces opinions ne nous paraît parfaitement admissible. Nous pensons

que la forêt d'Arne, qui s'étend sur le territoire de Gendrey, recouvre de ses ombrages les ruines de cette noble cité. Nous allons essayer de le démontrer. L'itinéraire romain assigne le chiffre XV à la distance de Vesontione à Crusinie. Ce chiffre represente XV mille romains ou six lieues communes de France. On trouve en effet exactement cette distance entre Besançon et le bois d'Arne. La grande voie de Chalon-sur-Saône à Besançon, tracée sur les tables Théodosiennes, passait au bord de la forêt d'Arne, pour se diriger sur Evans et Antorpe. Cette route était protégée par un camp, que le comte de Caylus a reconnu et fait dessiner. Il était défendu au nord et au sud par des rochers escarpés, à l'est et à l'ouest, par des remparts gazonneux qui subsistent encore. Leur hauteur est de 2 à 3^{m}; leur largeur de 10 à 12^{m}. On suit ce rempart dans le bois, où il s'enfonce au nord. La disposition de ce camp est encore reconnaissable sur la commune de Lavans. On aperçoit en face Montjeu, *Mons Jovis*, la montagne de Jupiter. Une autre route passait le Doubs sur un pont à Orchamps et traversait le bois d'Arne, pour se rendre à Pesmes. Un poste militaire occupait la colline du Châtelard. Les *grands champs d'Arne*, les *Chambrettes*, les *Murgers*, *Montefond*, renferment en abondance des débris de constructions, des fondations d'édifices, des voûtes, des tuileaux à rebords, de la poterie, des ustensiles, des fragments de colonnes et des médailles de la plupart des empereurs. Les dénominations de *Chambrettes* et de *Murgers* sont très significatives. On connait les magnifiques mosaïques trouvées aux Chambrettes, près de Poligny, et les belles ruines découvertes aux Chambrettes au roi, à Saint-Lothein. Le quartier principal de Gendrey porte le nom de Richebourg. A Lons-le-Saunier, la partie de la ville qui restitue le plus de débris de l'époque romaine porte le même nom. Placée sur le bord de grands chemins, Crusinie vit de bonne heure le christianisme pénétrer dans ses murs. Des églises ne tardèrent pas à s'élever à la place des temples païens. Une chapelle, dédiée à saint Sauveur, subsista jusqu'au XIVe siècle, au bord de la forêt d'Arne. Une église fut bâtie à Orchamps sur une hauteur, en l'honneur de saint Etienne, et une autre au Grand-Mercey, sous le vocable de saint Martin. Une chapelle, placée sous l'invocation de la Vierge, fut érigée à Gendrey. On sait que les plus anciennes cryptes, en France, telle que celle de Sens, étaient dédiées à saint Sauveur, et les premières églises, à saint Etienne, à saint Martin et à la Vierge. Un monastère de bénédictins se forma près de l'église de Saint-Sauveur, pour combattre l'idolâtrie. La ville de Crusinie fut emportée sans doute par le torrent des invasions germaniques qui couvrirent le pays au Ve siècle, à moins qu'on aime mieux admettre qu'elle fut effacée sous les pas de ces nombreuses bandes sarrasines, qui marquèrent si cruellement leur passage dans la province, au VIIIe siècle. On rencontre, non loin du hameau de Vassange, la *grotte des* Sarrasins, et à Orchamps, la *fontaine Sarrasine*. Crusinie fut tellement dévastée, qu'elle perdit jusqu'à son nom. Son emplacement continua cependant d'être considéré comme le chef-lieu d'un vaste canton compris dans le comté d'Amaous. Dans la charte de l'an 785, que nous avons citée à l'article *Gatey*, on voit le

comte Frédéric donner à l'abbaye de Saint-Oyan, des biens situés à *Germiniaco* et *Genreco*, c'est-à-dire à Germigney et à Gendrey, *in fine Lastriacense*. On aperçoit la trace d'un municipe romain jusque dans la charte de franchises de Gendrey. Ainsi, les habitants de ce lieu furent de tous temps propriétaires de leurs bois, de leurs communaux; ils pouvaient y chasser librement. Comme les anciens curiales, ils devaient recueillir et faire payer les cens et redevances dus au seigneur, tant à Gendrey qu'aux lieux voisins. Les habitations qui se reformèrent sur les ruines de Crusinie, prirent deux noms différents. Le quartier voisin de l'église et du monastère de Saint-Sauveur fut appelé Saint-Sauveur, et le quartier principal, la *ville d'Arne*. Une famille noble très ancienne portait le nom d'Arne. Ses membres, qualifiés de chevaliers, figuraient, dès le XIIe siècle, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Acey; elle subsista jusqu'au XVe siècle à Arbois. Dans un terrier de la seigneurie de Gendrey, de l'an 1436, on lit : « qu'au seigneur appartient le droit qui se prend chaque année au terme de Saint-Michel, sur les hommes de Saint-Sauveur, que paient les habitants de Gendrey, et sur certaines terres assises au finage de Gendrey et d'une *ville déserte*, appelée la *ville d'Arne*. » Il est à remarquer que sous les Burgondes, Crusinie, comme toutes les villes romaines, fit partie du domaine royal, et que la forêt d'Arne a continué d'appartenir aux souverains du pays. Il nous semble qu'en présence de faits aussi précis, de preuves aussi nombreuses, il est impossible de nier que cette énigmatique cité de Crusinie, était située dans la vallée de l'Arne, sur le territoire de Gendrey.

Seigneurie. Gendrey était le chef-lieu d'une prévôté considérable, qui avait dans sa dépendance Gendrey, Sermange, Auxange, l'Abergement, appelé autrefois Fontenoy, Serre-lez-Moulières, Saligney, les granges d'Achier, de Vaux et du Colombier, Thervay, Balançon, la Tuilerie et l'Abbaye d'Acey, la Grange-Ronde, celles de Vassange, Taxenne, Ougney, Vitreux, Pagney, Jallerange, le Moutherot, Courchapon, Burgille, Chazoy, Cordiron, Franey, Lavernay, Villersbyver, Corcondray, les granges et tuileries dites de Gérard-le-Grand, Corcelle, Bois-Murie, Cottier, Lantenne, Vertière, Etrabonne, Mercey-le-Petit, et les moulins de la Barre, appelés le moulin des Malades. Le moulin Chaillot et le four étaient banaux. Chaque village de la prévôté, administré par un maire, devait des cens en argent, en poules, en grains et en cire, qui se payaient au château de Gendrey. Le prévôt de ce dernier lieu était chargé de la recette, et devait donner à dîner aux maires qui apportaient les redevances. Un grand nombre de meix et de maisons de Gendrey étaient tenus, à titre de fief, soit du seigneur, soit de l'abbaye d'Acey, ou par des bourgeois, moyennant un cens. Il y avait aussi quelques meix tenus en franc-alleu.

Prévôté. La justice haute, moyenne et basse, était exercée par un prévôt, un juge châtelain, un procureur d'office, un greffier et des gardes. Le signe patibulaire, pour l'exécution des criminels, était dans la contrée dite aux *Fourches*, et le carcan devant les halles. Les audiences se tenaient dans un auditoire construit à côté des halles du marché. La prévôté était possédée, dans l'origine, par une famille très riche et

très puissante. Dès l'an 1130, on voit figurer Guy de Gendrey, chevalier, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Acey. Lambert son fils, au contraire, ne cessa d'inquiéter ce monastère. Il fallut, en 1181, l'intervention toute puissante de Pierre, légat du Saint-Siége, pour ramener ce seigneur à de meilleurs sentiments. Le prévôt de Gendrey avait droit d'assister aux Etats de la province. L'appel de ses sentences se portait directement devant le bailli de Dole. Il tenait ses journées le samedi de chaque semaine. Outre la prévôté, il y avait un tabellionné général pour la réception des contrats, et une chancellerie, où les actes étaient scellés du sceau de la cour de Gendrey. Les délits forestiers étaient jugés par un tribunal spécial, composé d'un gruyer, d'un procureur et d'un greffier. Les rapports étaient dressés par des forestiers. Cette gruerie fut supprimée en 1692.

Charte de franchises. Par un acte daté à Dole, du mois de juillet 1274, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, concéda aux habitants de Gendrey, des franchises à peu près semblables à celles qu'elle avait accordées, le 22 du même mois, à la ville de Dole. Après avoir détaillé, en neuf articles, les droits du seigneur, les obligations des vassaux et les réglements de police, Alix institua une municipalité pour l'administration de la commune, et reconnut que les forêts appartenaient en toute propriété aux habitants. Elle se réserva seulement le droit d'y prendre du bois de chauffage et de construction, et d'y chasser concurremment avec eux. Elle se réserva aussi les amendes qui seraient prononcées à raison de délits forestiers, et un demi-droit de panage sur les porcs mis à la glandée. Il est facile de voir, par les termes de cette charte, que la princesse confirmait plutôt des droits antérieurs qu'elle n'en cédait de nouveaux. Pour prix de cette faveur, les habitants payèrent comptant à leur souveraine une somme de 300 francs, s'obligèrent à payer un cens annuel de 29 francs et demeurèrent chargés de *remaisser et faire payer les cens et redevances dues à la comtesse ès lieux voisins*. Troublés dans leurs possessions, dès le XVe siècle, par les seigneurs engagistes, les habitants virent, dès 1494, leurs droits de propriété sur les bois dégénérer insensiblement et se transformer bientôt en simple droit d'usage. Après une lutte longue et persévérante, qui se prolongea jusqu'en 1811, un arrêt les remit dans la possession des forêts dont ils avaient perdu la jouissance depuis plus de trois siècles.

Seigneurs. Gendrey faisait partie du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Par un acte daté du mois de novembre 1278, la comtesse Alix, faisant le partage de ses biens entre ses enfants, attribua à Etienne de Bourgogne, le plus jeune de ses fils, Lavans, Gendrey, Berthoulange, Auxange, Sermange et Lavangeot, avec leurs dépendances. Elle déclara qu'Etienne reconnaîtrait pour son suzerain Otton, son frère aîné; qu'il n'aurait que l'usufruit de son lot s'il mourait sans héritiers, et que dans ce cas, les biens qui lui étaient attribués seraient recueillis par Hugues de Bourgogne, son frère puîné. Cet évènement se réalisa. Etienne embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, et mourut en 1298, dans un voyage qu'il fit à Rome. Hugues de Bourgogne,

devenu propriétaire de Gendrey, y fixa souvent son séjour. Il s'y faisait ordinairement accompagner par une nombreuse suite de serviteurs. Il se dépouilla d'une grande partie de ses biens longtemps avant de mourir. Au mois de janvier 1304 (n. st.), il donna aux enfants du comte Otton, son frère aîné, Apremont, Fraisans, Gendrey, Orchamps, Dampierre et la Bretenière. Il confirma ce don par son testament du mois de juin 1312, et ne mourut cependant que plus de vingt ans après ce testament. Jeanne II, fille d'Otton et épouse de Philippe-le-Long, resta seule pour recueillir les biens donnés par Hugues de Bourgogne, son oncle. Jeanne III, fille de cette princesse, épouse d'Eudes IV, duc de Bourgogne, consentit à abandonner, pour supplément d'apanage, à Isabelle, sa sœur, épouse en premières noces du dauphin de Vienne, et en secondes du seigneur de Faucogney, Gendrey, Lavans, Apremont, etc.; cette dernière n'ayant pas d'enfants, institua sa sœur Jeanne pour son héritière universelle. C'est ainsi que Gendrey rentra dans le domaine de nos souverains. Le duc Philippe-le-Bon, obligé de compléter les 13,000 livres de rente que la duchesse de Bourgogne, sa mère, devait avoir pour son douaire, lui céda, par lettres-patentes du 22 août 1420, la jouissance des châteaux et seigneuries d'Apremont, Gendrey et Lavans. La guerre que ce prince, uni aux Anglais, soutint contre le roi de France, avait tellement altéré ses finances, qu'il fut obligé d'engager ses plus beaux domaines à ses officiers. Par une charte datée à Bruxelles, du 16 février 1435, il céda à réachat, pour le prix de 5000 saluts d'or, monnaie de France, à son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, Philippe, seigneur de Ternans, les baronnie, ville, château et châtellenie d'Apremont, ainsi que sa ville de Gendrey, avec la justice haute, moyenne et basse, les fiefs, les domaines, les prés, les bois, les rivières, les pêcheries et les cens qui en dépendaient. De la famille des Ternans, ces biens passèrent à celle des Perrenot. Le 15 avril 1494, l'archiduc Maximilien en confirma la possession, toujours avec la clause de réachat, à Frédéric Perrenot, chevalier, gentilhomme de Sa Majesté catholique, capitaine et gouverneur d'Anvers. Frédéric Perrenot eut pour successeur le fameux Nicolas Perrenot, son fils, seigneur de Grandvelle, chancelier de l'empereur Charles-Quint. On ne sait précisément à quelle époque Gendrey fit retour à la couronne; ce qu'il y a de certain, c'est que Louis XIV, peu de temps après la conquête, aliéna le moulin Chaillot et le four banal de Gendrey, et que la justice haute, moyenne et basse sur les différents villages de la prévôté, les cens et autres droits utiles et honorifiques, furent adjugés, le 21 avril 1698, à plusieurs acquéreurs qui en firent le partage entre eux. MM. de Salans, de Coureaut, Matherot, Mayrot et Tricalet eurent Gendrey dans leur lot et en furent les seigneurs engagistes.

Château. Dans la contrée dite *Derrière les vignes*, on remarque une légère motte qui servait de base à un château-fort. Il ne reste de cette construction que des monceaux de pierres, de tuiles et de briques. Ce château fut assiégé, pris et brûlé par le sire de Craon, en 1477.

Fief de Vassange. Vassange, qu'on écrivait autrefois *Vaschenge*, *Vaussange*, était un hameau considérable, qui servit d'apanage à une

branche cadette de la maison dite de Gendrey. Les seigneurs de Vassange figurent, au XIIe siècle, parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye d'Acey. Lambert de Vassange vivait en 1181. Guy de Gendrey donna son tennement de Vassange à Acey, en 1188. Ce monastère possédait deux domaines dans ce village et y avait le droit de messerie. La ferme de Vassange-le-Bas, composée de 100 journaux de terres, 12 soitures de prés et de vastes bâtiments, fut vendue nationalement à Jean-Baptiste Baudot, de Paris, le 25 mars 1791, moyennant 46,000 fr.; celle de Vassange-Dessus, composée de bâtiments, dans lesquels était une chapelle dédiée à Notre-Dame et saint Sébastien, de 43 journaux de vigne et 21 arpents de bois, fut adjugée le même jour à M. Grenot, de Gendrey, moyennant 22,900 fr.

Etat ancien de Gendrey. Au moyen-âge, Gendrey figurait parmi les villes de troisième ordre de la province de Franche-Comté. L'administration communale était confiée à deux prud'hommes, plusieurs échevins et à des conseillers. Il y avait un marché le samedi de chaque semaine, des halles et plusieurs foires par an. Différentes familles nobles et bourgeoises habitaient cette ville. Il y avait en outre de nombreux officiers de justice attachés à la prévôté et à la gruerie, deux notaires et des marchands. Aujourd'hui les rues sont bien percées et bordées de maisons qui se touchent comme dans les villes. Ces maisons sont bien bâties en pierre, couvertes en tuiles et ont un et même deux étages au-dessus du rez-de chaussée. Les faubourgs, qui ne se composent que de misérables huttes couvertes en chaume, impressionnent défavorablement les voyageurs qui entrent pour la première fois à Gendrey. Ce village est du reste très agréablement situé, sur le revers d'un côteau.

Evènements divers. Gendrey et son territoire furent tellement saccagés par les *grandes compagnies*, au XIVe siècle, que la ville d'Arne et le village de Saint-Sauveur disparurent pour ne plus se relever. En 1436, leur emplacement était déjà occupé par une forêt. Lorsque le sire de Craon sortit de Gray, il se jeta tout à coup sur les paysans qui s'étaient réunis pour l'empêcher de passer l'Ognon, et le dimanche de Quasimodo (13 avril) 1477, il leur tua 300 hommes aux portes de Marnay. Il s'empara de cette ville le lendemain, passa la rivière, tomba sur Gendrey, Corcondray, Balançon, Ougney, ravageant tout sur son passage. Deux ans plus tard, lors du sac de Dole par Charles d'Amboise, Gendrey éprouva le même sort. Les habitants les plus aisés quittèrent alors le pays, et la ville ne forma plus qu'une bourgade de cultivateurs. En 1595, ce village fut occupé par Tremblecourt et servit quelque temps de quartier-général aux troupes françaises. Les pestes et les guerres du XVIIe siècle achevèrent de le ruiner.

Eglise et prieuré de Saint-Sauveur. On ne possède aucun détail sur l'origine de ces deux établissements. On voit, en 1256, Odon, prieur de Saint-Sauveur, figurer comme témoin d'une charte de l'abbaye d'Acey, au bas de laquelle il apposa son sceau, à côté de celui de Guy, prieur de Saint-Léger. Des ruines recouvrent l'emplacement de l'église et du prieuré, qui étaient près de la forêt d'Arne. Dans le mur du cimetière actuel, en face d'une porte latérale, on remarque plu-

sieurs bas-reliefs, dont l'un a été reproduit par la gravure, dans la Statistique de M. Marquiset. On croit qu'ils proviennent de l'église de Saint-Sauveur.

Eglise paroissiale. L'église paroissiale de Gendrey était à Mercey-le-Grand, de même que celle de Montmirey-le-Château était à Pointre, celle d'Eclans à Eclangeot, etc. Il y avait néanmoins une église succursale à Gendrey, dont M. l'abbé Richard a constaté l'existence déjà au xe siècle. Il y avait dans cette église plusieurs chapelles : l'une, fondée le 9 mai 1610, en l'honneur de saint Pierre et de saint François, de la nomination de Guy et Jean de Rouffange; trois autres fondées par différents bourgeois du pays, et une cinquième, dédiée au Saint-Esprit et à saint Vincent, dont les confrères du Saint-Esprit avaient le patronage. L'édifice actuel date de 1764. Il est situé au sud du village, et placé sous l'invocation de l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Il est orienté et se compose d'un clocher que couronne un dôme, d'une nef, de deux chapelles formant transsept et d'un sanctuaire qui se termine en hémicycle. Il est voûté et décoré de pilastres, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes de la voûte. Le pavé se compose de tombes du xvie siècle, dont les inscriptions sont entièrement effacées.

Ermitage de Saint-Aubin. Les bénédictins d'Acey avaient érigé un ermitage à Gendrey, dans le lieu dit à Saint-Aubin. Il était habité ordinairement par trois ermites, qui instruisaient les enfants du voisinage. Le bâtiment, le clos, le jardin et la vigne ont été vendus nationalement, le 2 juillet 1793, à Joseph Bonvalot, de Pagney, moyennant 5500 francs. Il ne reste que le bâtiment qui servait de chapelle, et encore il est mutilé.

Curiosités naturelles. Non loin de Vassange, existe une *grotte des Sarrasins*, qui se compose de quelques cavités pratiquées dans le rocher. Des vieillards affirment y avoir pénétré fort avant, sans en avoir atteint le fond. Le moulin Chaillot occupe un lieu solitaire et sauvage, digne de l'attention des peintres.

Biographie. Gendrey est la patrie: 1° d'Antoine *Grenot*, né en 1774, député à l'Assemblée constituante par le district de Dole. On le compta parmi les 73 qui protestèrent contre la faction cruelle dont les actes désolaient alors la France; mis hors la loi pour cet acte courageux, il fut obligé de fuir. Il revint au bout de quinze mois, reprendre sa place à la Convention, et reçut bientôt après l'ordre de se rendre dans la Vendée, qu'il contribua puissamment à pacifier; envoyé plus tard dans le département des Ardennes, il remplit cette nouvelle mission avec le même tact et la même sagesse. Après treize ans de députation, il renonça aux fonctions publiques et vint habiter Besançon, où il mourut en 1809.

2° De Claude-François *Fardet*, chef de bataillon d'artillerie de marine, membre de la Légion-d'Honneur, mort en 1836, et d'Alexis *Fardet*, son frère, officier de marine, mort en 1835.

3° De Jean-Baptiste *Boichoz*, né en 1765, et mort en 1838, bon géomètre, chimiste habile. On lui doit des améliorations importantes dans plusieurs procédés technologiques. Ce fut lui qui imagina le *pressoir à excentrique*, d'une construction aussi simple que d'une puissance énergique. Le premier, il employa le sulfate d'alumine pour la

clarification de la bière, à une époque où ce procédé était à peine connu. Il détermina avec exactitude les quantités d'alcool que l'on peut retirer, par des procédés pratiques, des farines et fécules de toutes les plantes cultivées en Franche-Comté. Il obtint, en 1820, une médaille d'or de la société d'Encouragement, pour la culture des plantes qui fournissent le plus de potasse et pour un Mémoire sur la richesse comparative de ces végétaux en carbonate de potasse. On lui doit plusieurs perfectionnements aux appareils distillatoires.

4° De *Boichoz*, Etienne, fils du précédent, né en 1792. Il remporta un prix proposé deux fois, par la société d'Encouragement, pour l'invention d'une machine à faire le *fil de caret*, dans un local de petite dimension. Il fut alternativement employé au cadastre et aux contributions directes. Dans ces deux branches de services publics, il parvint par son seul mérite, des grades inférieurs aux emplois les plus élevés. Après avoir été vérificateur général du cadastre, il est aujourd'hui directeur de 1re classe des contributions directes. On lui doit de grandes améliorations dans les règlements relatifs au cadastre. Il a imaginé et perfectionné quelques instruments de mathématiques pour la construction des plans, et publié plusieurs Mémoires sur des questions financières, politiques et économiques, qui lui ont valu de grands éloges.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.

—

Genod, *Genoscum*, *Genox*, *Genout*, *Genost*, *Genoz*, *Genos*, *Genot*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Arinthod, perc. de Thoirette; succursale; à 8 kil. d'Arinthod et 44 de Lons-le-Saunier. Altitude: 441m.

Le territoire est limité au nord par Valfin; au sud par Vosbles; à l'est par la Valouze, qui le sépare de Saint-Himetière, et à l'ouest par Valfin. Le moulin des Planches fait partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Arinthod, à Vosbles et à Valfin; par la Valouze et un canal qui en dérive; par le ruisseau des Fouillatons, par ceux des Combe-de-Nas, Dégoulloux et des Replates, qui y prennent leurs sources.

Le village est disposé en amphithéâtre sur une colline, entre la rive droite de la Valouze et une haute montagne. Les maisons sont généralement groupées, toutes construites en pierre et couvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 250 hab.; en 1846, 230; en 1851, 200, dont 113 hom. et 87 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 63 hab.; 44 maisons; 45 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1662. Les habitants émigrent peu, et cependant la population diminue.

Cadastre exécuté en 1830 : surf. territ. 314h 11a, divisés en 1724 parcelles que possèdent 85 propriétaires, dont 17 forains; surf. imp. 307h, savoir : 137h en terres lab., 80 en parcours, 54 en bois, 25 en prés, 8 en friches et murgers, et le surplus en vignes, jardins et sol de bâtiments, d'un rev.-cad. de 4050 fr.; contrib. dir. en princip. 817 fr.

Le sol, montagneux et fertile, produit du blé, beaucoup d'orge, d'excellent maïs et de fruits, peu d'avoine et de légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du vin pour la consommation du village,

du foin et des fourrages artificiels. On exporte la moitié des céréales et du maïs. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, des moutons et des volailles. On y engraisse quelques porcs. 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, d'abondantes gravières, des sablières, des carrières de pierre à bâtir, de taille et à chaux, le tout peu exploité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et les mulets. Ils sont actifs, laborieux, économes et d'une grande régularité. Il n'y a jamais eu d'auberges ; aussi n'y voit-on pas de pauvres ; les patentables sont : deux maçons, un menuisier, un tisserand et un maréchal.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, deux fontaines avec lavoirs et abrevoirs, un pont en bois sur la Valouze; une maison commune, qui contient la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude ; enfin, 127^h 94^a de pâtures, terres et broussailles, d'un rev. cadast. de 266 fr. L'école est fréquentée par 20 garçons et 18 filles.

Bois communaux : 46^h 12^a ; coupe annuelle, 1^h 38^a.

Budget : recettes ord., 1228 fr.; dépenses ord., 1228 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il est impossible de préciser la date de la fondation de Genod. On peut affirmer seulement que ce village existait déjà à l'époque romaine. On a découvert en *Prèle*, nom probablement dérivé du mot latin *prœlium*, combat, il y a quelques années un ancien cimetière, d'une surface de douze ares, renfermant des tombeaux construits en maçonnerie et recouverts de dalles. Plusieurs contenaient deux et même trois corps. *Sur la Ville*, en *Rey-Buisson*, aux *Fontanis*, au *pré du Preux*, à la *Pythia*, au *verger d'Amon*, on a trouvé, à une profondeur de près de deux mètres, du charbon, des fondations d'édifices, des voûtes, des caves, des fragments d'urnes, d'amphores, de poterie, des tuiles romaines, des tuyaux en pierre, destinés à conduire l'eau dans une fontaine, et des pièces de monnaie de forme hexagonale. Le territoire était traversé par un ancien chemin, appelé la *vie de Vaugrineuse*. On trouve en *Lolinier* et *Pariset*, dans la direction du château de Dramelay à celui de Cornod quelques restes de voie romaine. Une contrée s'appelle en *Bey*, mot dérivé de Belenus, l'Apollon gaulois ou le soleil. Il est assez singulier de rencontrer dans trois villages rapprochés les uns des autres, des dénominations qui rappellent le culte de trois divinités païennes, en grand honneur chez les Celtes et les Romains. Ainsi, il existe un lieu dit en *Bacchus*, à Dramelay; en *Mars*, à Valfin, et en *Bellone*, à Genod. Le combat qui s'est livré sur les bords de la Valouze, pourrait avoir fait rendre des hommages aux divinités qui présidaient aux batailles. Placé à la limite du canton de Scoding, l'une des divisions de la Séquanie et du pays des Sébusiens, clients des Eduens, Genod eut probablement à souffrir des luttes que firent naître les rivalités et les haines qui divisaient les Séquanais et les Eduens. On ignore absolument les circonstances qui ont amené sa ruine. Son nom apparait pour la

première fois dans la charte par laquelle l'empereur Frédéric a confirmé, en 1184 ou 1185, la possession de son église à l'abbaye de Saint-Oyan.

Seigneurie. Genod dépendait en toute justice de la seigneurie de Valfin, à l'exception de quelques meix épars, sur lesquels le prieur de Châtonnay exerçait sa juridiction. Par un acte daté du mois d'août 1248, Jean de Chalon l'Antique donna en fief à Raoul de Courtenay, avec son château de Dramelay, ce qu'il avait à Sésigna, à Genoz et à Dessia. En 1308, Pierre de la Baume fit hommage à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, de tout ce qu'il possédait dans la châtellenie de Dramelay, ainsi qu'à la Bastie, à Broissia et à *Genoux.* Etienne de la Baume, son fils, acquit en 1363, de Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet, la terre de Montagna-le-Templier, et reçut de ce prince, en accroissement de son fief de Valfin, les villages, justice et rentes de Genod. On trouvera le détail des droits seigneuriaux, à l'article *Valfin.* Il y avait une famille noble du nom de Genost, mais elle appartenait à la Bresse et non au comté de Bourgogne. La communauté était administrée par deux prud'hommes et des échevins. Elle eut de longs procès à soutenir au xve siècle contre les communes de Vosbles et de Saint-Imetière, au sujet de la vaine pâture sur certains parcours indivis. Ces difficultés faisaient naître des luttes sanglantes entre les habitants de ces trois villages. Les sentences judiciaires d'alors n'ont pas entièrement éteint les antipathies nés de ces différends.

Eglise et prieuré. Par son diplôme de l'an 1184 ou plutôt 1185, l'empereur Frédéric Barberousse confirma à l'abbaye de Saint-Oyan, la possession de l'église de Saint-Michel de Genost, *Ecclesia Sancti Michaelis de Genosco*, ce qui suppose une donation antérieure. Une colonie de bénédictins fut envoyée pour desservir ce bénéfice et en régir les biens. Une maison prieurale fut construite près de l'église. On en retrouve encore les fondations dans la contrée dite au *Moutier.* Au xive siècle, ce monastère n'existait déjà plus. Par un acte du 15 décembre 1331, Jean, abbé de Saint-Oyan et ses religieux, inféodèrent les dîmes de Genost à Etienne le Gallois, chevalier, seigneur de Valfin, et à Guillaume, son fils, mais pour leur vie seulement. La paroisse de Genod cessa, en 1737, de faire partie du diocèse de Lyon et fut comprise dans le diocèse de Saint-Claude. Après le rétablissement du culte, ce village fut classé comme une dépendance spirituelle de Vosbles, et son église ne reprit le titre d'église succursale, qu'en vertu d'une ordonnance royale du 5 juin 1845. L'édifice actuel, reconstruit au xive siècle, sur les ruines d'un plus ancien, est isolé à l'est du village et continue d'être dédié à saint Michel, dont on célèbre la fête le 29 septembre. Il est orienté et se compose d'un porche, d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. L'intérieur est voûté en ogive et décoré de pilastres, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux de la voûte. Une arcature qui apparaît au-dessus des combles, supporte la cloche.

Curiosités naturelles. Les rochers qui bordent la vallée profonde du lit de la Valouze, sont très beaux et contiennent plusieurs grottes qui se détachent en noir au milieu de massifs de bois et de verdure. La tradition rapporte que durant une peste

qui désola le village, deux jeunes filles, d'une remarquable beauté, se réfugièrent au fond d'une de ces grottes, et qu'on leur descendait des aliments à l'aide d'une perche.

Biographie. Ce village est la patrie : 1° de M. Christophe *Janod*, capitaine en retraite, décoré, né en 1796. Ce brave militaire mérita d'être mis à l'ordre du jour de l'armée par son courage et son sang-froid dans une affaire du Jurjura, en Afrique. Son lieutenant et son sous-lieutenant étaient morts; lui-même était couvert de blessures et son sang ruisselait de toutes parts; il persista cependant à rester sur le champ de bataille. Il ne cessa de combattre que lorsqu'une balle, qui lui fracassa l'épaule, l'eut renversé à terre sans connaissance; 2° de M. Claude-Marie *Martin*, né en 1795, chanoine honoraire du diocèse de Saint-Claude, ancien supérieur du petit séminaire de Belvoir et actuellement directeur de l'établissement de sourds-muets de Besançon. Les résultats remarquables obtenus dans cette institution, font le plus grand honneur au zèle et à l'intelligence de cet estimable ecclésiastique. M. Martin a publié différents ouvrages qui témoignent d'un goût éclairé en littérature, notamment les *Eléments de l'art d'écrire, pour servir d'introduction à la rhétorique; les Eléments du récit; plusieurs discours sur l'éducation des sourds-muets.*

—

Geraise, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Salins, percep. et paroisse de Cernans; à 4 kil. de Cernans, 8 de Salins, 22 d'Arbois, 32 de Poligny et 58 de Lons-le-Saunier. Altitude : 740^m.

Le territoire est limité au nord par Nans et Salins; au sud par Cernans; à l'est par Cernans, Sainte-Agnès ou Sainte-Anne; à l'ouest par Salins et Clucy. La grange Gadoz ou la Roche-d'Or, le Châlet, la grange de Vaux, et les Baraques de charbonniers font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Saizenay, à Clucy, à Cernans, à Sainte-Agnès; par le ruisseau de la fontaine de la Guène et par celui de la Grande-Raie de Gadoz.

Le village est situé sur un beau et agréable plateau, qui couronne les monts de Salins. Les maisons sont toutes neuves, grandes, bien bâties, composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, construites en pierre et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 98 hab.; en 1846, 121; en 1851, 117, dont 69 hom. et 48 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 19 hab.; 20 maisons, savoir : au Village 14, à la Grange Gadoz 1, au Châlet 2, à la Grange de Vaux 2, aux Baraques 1; 20 ménages. Les habitants n'émigrent pas. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1831; surf. territ. 603^h 78^a, divisés en 731 parcelles que possèdent 47 propriétaires, dont 29 forains; surf. imp. 575^h, savoir : 279^h en bois, 263 en terres lab., 15 en parcours, 13 en prés, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 9016 fr.; cont. dir. en princip. 1087 fr.

Le rev. réel des propriétés est de 3 pour cent.

Le sol, montagneux et fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, peu de betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux et quelques moutons. 4 ruches d'abeilles. On y engraisse des porcs et des bœufs.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins.

On trouve sur le territoire de la marne, exploitée, du minerai de fer en grains, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et hydraulique. On trouve aussi de la pyrite martiale, ou sulfure de fer natif. Sa couleur, d'un jaune brillant, la fait regarder comme de l'or. De là est venu le nom de *la Roche-d'Or* et celui de *Mons aureus*.

Il y a une tuilerie, appartenant à M. Louis Billon, maire de Geraise, qui l'exploite. Ses produits sont de première qualité et exportés dans le voisinage. Sept ouvriers y sont continuellement occupés.

Biens communaux : un châlet, construit en 1848, qui a coûté 3800 fr.; on y fabrique annuellement 10,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité ; 3 fontaines, une place publique et 18^h de pâtures et bois-taillis, d'un rev. cad. de 130 fr. Les enfants fréquentent les écoles de Cernans.

Bois communaux : 13^h en broussailles.

Budget : recettes ord. 801 fr. dép. ord. 964 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nous ne rencontrons nulle part le nom de Geraise avant le milieu du XIIe siècle. L'heureuse situation de ce village, sa proximité de Salins, ont dû cependant y attirer de bonne heure des habitants. Ce point, presque imperceptible, était une dépendance de la seigneurie de Sainte-Agnès ou Sainte-Anne : deux fiefs étaient répandus sur son territoire, l'un appelé le fief de Vaux et l'autre le fief de Billard.

Fief de Vaux. Il a donné son nom à une famille noble de Salins, alliée à celle des Alépy. Philiberte, fille de Gaspard de Vaux, écuyer, seigneur de Marnoz, épousa en 1574, Jean Alépy. Gaspard Alépy, leur fils, fut institué l'héritier de Gaspard de Vaux, son oncle, à condition qu'il relèverait le nom et les armes de ce dernier. L'abbé Guillaume ayant donné la généalogie de cette famille, nous nous dispenserons de la reproduire.

Fief Billard. La famille Billard, de Salins, anoblie par les archiducs Albert et Isabelle, en 1618, possédait un domaine à Geraise, qui fut érigé en fief. Un château-fort fut bâti vers l'an 1620, par Simon Billard, à l'extrémité sud d'une montagne appelée la Côte-Billard, et isolé par un fossé large et profond, creusé dans le roc vif. Un monceau de pierres, de 20^m de diamètre, et quelques fondations de murs sont les seuls restes de cette construction. On a trouvé près de ce castel plusieurs boulets et des pièces de monnaies au type de Louis XIII et de Louis XIV. Les habitants appelaient ce château le *château de la Famine*. A ses pieds était un moulin dit le moulin de Roche-d'Or, remplacé par une maison appelée aujourd'hui le Gros-Gadoz.

Evènements divers. Il est certain que Geraise a été dévasté pendant les guerres du XVIIe siècle, et que la peste en avait enlevé la population. Un incendie, survenu le 15 juillet 1847, a détruit le village entier, à l'exception de quatre baraques et d'une seule maison. La ferme du Châlet, incendiée en 1852, n'a pas été rebâtie.

Curiosités naturelles. On remarque dans le flanc d'une montagne qui est au nord du territoire de Geraise, une belle caverne, appelée la *Grotte-de-Vaux*. L'entrée en est difficile, mais l'intérieur offre un spectacle spendide. Tout ce qu'on y aperçoit paraît d'or, d'argent, de nacre, de diamants divers. On croirait se trouver dans le palais des fées. Les plus belles stalactiques ont été brisées par des amateurs indiscrets, mais il en reste encore de très remarquables qui imitent des statues naturelles. L'une de ces statues ressemble à celle qui surmonte la place Vendôme. Un autre affecte la pose d'une vierge. M. l'abbé Robin, qui a visité ces grottes en 1838, y a vu une jolie fontaine qui ne donne plus d'eau, mais dont le bassin a conservé toute sa décoration artistique, et une salle de spectacle dont l'architecture est intacte. L'une des chambres est appelée la *Grotte du Ciel* et une autre *Grotte de l'Enfer*. On prétend qu'au fond de l'une d'elles, se trouve un précipice.

Bibliographie. (Voir, sur la grotte de Vaux, l'Annuaire du Jura, année 1844).

—

Germain-en-Montagne (Saint-), *Sanctus-Germanus*, et sous la première république, *Plaisance*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole, percept. de Vers, succursale, composée de Saint-Germain et de Moutoux ; à 5 kil. de Champagnole, 24 de Poligny, 24 d'Arbois et 39 de Lons-le-Saunier. Altitude : 581^{m}.

Le territoire est limité au nord par Moutoux ; au sud par Vannoz et Equevillon ; à l'est par les Nans, et à l'ouest par le Pasquier et Vannoz.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 21, de Poligny à Nozeroy; par les chemins vicinaux tirant à Moutoux, à Equevillon, à Vannoz et au Pasquier.

Le village est situé entre le pied septentrional du Mont-Rivel et le revers méridional de la montagne de Fresse, que recouvre une belle forêt de sapins. Il occupe le penchant d'un côteau peu incliné. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tavaillons. Elles sont petites, basses, et ressemblent à des chaumières.

Pop. en 1790, 298 hab.; en 1846, 436 ; en 151, 439, dont 220 hom. et 219 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 82 hab.; 53 maisons; 102 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1737. Les jeunes gens émigrent beaucoup, pour être domestiques ou ouvriers ; plusieurs s'engagent comme remplaçants militaires.

Cadastre exécuté en 1839; surf. territ. 534^{h} 92^{a}, divisés en 887 parcelles que possèdent 151 propriétaires, dont 58 forains; surf. imp. 327^{h}, savoir : 235^{h} en terres lab., 88 en parcours, et le surplus en murgers, friches, jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 2830 fr.; cont dir. 1847 fr.; la surface non imp., de 207^{h}, se compose en partie de la forêt de la Fresse.

Le sol, partie montagneux et partie en plaine, est peu fertile ; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, peu de légumes secs et de navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et le vin. Le rev. réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres

et on y engraisse des porcs. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès. Elle forme, avec le produit de la fromagerie, la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de bonnes sablières, et des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, mais d'une extraction difficile.

Il y a une fruitière, dans laquelle on fabrique annuellement 15,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère contigu au cimetière, une place publique, une salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 garçons; une fontaine avec lavoir, hors du village; une croix en pierre, érigée en 1622, une autre en fer, posée à l'occasion de la mission de 1837, quatre autres en bois, et 89h 96a de pâtures et broussailles, d'un rev. cad. de 238 fr. L'institutrice laïque et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 48 élèves, occupent un local loué par la commune.

Budget : recettes ord., 2665 fr.; dépenses ord., 1933 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 130 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Saint-Germain est bâti sur les ruines d'une ville romaine importante, ruinée par les Barbares dans la seconde moitié du IIIe siècle. Cette ville avait succédé elle-même à une bourgade celtique, bâtie au pied de *l'oppida* qui couronnait le sommet du Mont-Rivel. On s'accorde généralement à considérer comme un monument du culte druidique le bloc de pierre appelé la *Pierre-Lite*, qu'on rencontre dans le bois de la Fresse, entre Saint-Germain et Mournans. Cette pierre, dont il ne reste qu'un tronçon de 2 mètres 50c de hauteur, était aussi remarquable par ses dimensions et sa forme que par les légendes dont elle était l'objet. Elle est exactement semblable aux menhirs de la Bretagne. Les débris épars de la ville gallo-romaine qui s'appelait *Placentia*, si l'on en croit une vieille tradition, couvrent un terrain d'une grande étendue. On a trouvé sur son emplacement une Minerve en bronze, un vase d'airain, des sépultures, des médailles qui commencent au type de la colonie de Nimes, et se terminent à Trajan-Dèce, des fondations d'édifices, une multitude de tuileaux à rebords, de la poterie, une tête de statuette de femme, en pierre de composition, des voûtes et une habitation enfouie, un autel en granit feld-spatique des montagnes de l'Auvergne, et une meule des terrains volcaniques du même pays, appelée pierre de Valvic, la moitié d'une flûte tibicinienne en ivoire, de grandes épingles aussi en ivoire, destinées à la coiffure des cheveux, un instrument de chirurgie, qui servait à la pratique des saignées, des débris d'armilles, un fragment de globe, en verre doré, des tests de vases en verre, sur l'un desquels on lisait : *Campaniodius*, un reste d'urne en bois avec reliefs, une anse en bronze, parfaitement ciselée, et une foule de menus objets antiques. M. le docteur Germain, de Salins, a recueilli beaucoup de ces précieux restes. Les points qui restituent le plus de débris, se trouvent dans la plaine de *Sérilly*, entre le village actuel et le pont de Grateroche et aux *Hermettes*. Ce territoire était du reste traversé par une voie romaine, qui descendait

de Pontarlier à Champagnole. La ville de Placentia, comme la plupart des villes romaines, se divisait en deux parties : la ville haute occupait le sommet du Montrivel, et la ville basse s'étendait dans la plaine au pied de cette montagne. On perd les traces de son existence depuis sa ruine jusqu'au commencement du XIIe siècle.

Seigneurie. Saint-Germain forma une seigneurie particulière, démembrée de celle de Montrivel, et relevant cependant directement de celle de Salins. Gaucher II de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel, en fit hommage à Jean de Chalon, sire d'Arlay, en 1286, et la transmit à Guillemette, sa fille, épouse de Guillaume de Sainte-Croix, chevalier, sire de Longepierre. Cette dame la vendit en 1315, à Jean de Chalon-Arlay Ier. Jean de Chalon-Arlay II, furieux des atteintes que portait chaque jour Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, aux priviléges féodaux de la province, et sur le point de lui déclarer la guerre, fit hommage de la seigneurie de Saint-Germain et de Montrivel, à Humbert II, dauphin du Viennois. Il s'exposait par là à la confiscation de ses fiefs, mais il se croyait assez puissant pour pouvoir lutter avec son suzerain. Depuis l'acquisition de 1315, cette terre ne cessa d'être un membre de la baronnie de Montrivel et n'eut point d'autres seigneurs que ceux de ce dernier lieu.

Charte de franchises. Guillaume de Sainte-Croix et Marguerite de Commercy, accordèrent une charte de franchises à leurs sujets de Saint-Germain, par un acte daté de l'an 1294. Ils leur permirent d'instituer deux prud'hommes pour l'administration de leur communauté, les affranchirent de la mainmorte, de toutes exactions et tailles arbitraires, et leur accordèrent des droits d'usage importants dans la forêt de la Fresse, leur permettant de couper tous bois vifs et morts pour leur chauffage et la construction de leurs maisons, et d'y mener parcourir leur bétail. Les délits prévus par cette charte sont les mêmes que ceux dont parlent celles déjà analysées dans le cours de cet ouvrage.

Prévôté. La prévôté de ce village était inféodée à une famille noble très distinguée dans la province. On voit en 1133, Savaric de Saint-Germain figurer parmi les témoins d'une donation faite à l'église de Saint-Paul de Besançon, par Gaucher de Salins, et en 1148 dans une autre donation faite par le même prince aux chanoines de Montbenoît. Il paraît que ce Savaric était un des chevaliers attachés à la cour brillante des sires de Salins. Conrad de Saint-Germain, probablement fils du précédent, prévôt de l'église de Spire, accompagnait ordinairement Otton, comte de Bourgogne, et figura comme premier témoin dans une donation faite par ce souverain, en 1199, à l'abbaye de Balerne. Jean de Saint-Germain, chevalier, possédait une partie du fief de Rabeur en 1327.

Prieuré. Le prieuré de Saint-Germain, dit *dans les Bois*, s'élevait entre la montagne de la Fresse et Vannoz. Il remontait probablement au Ve siècle, et dut être établi dans le but de dissiper les pratiques idolâtriques qui se perpétuaient autour de la Pierre-Lite. Il était occupé par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît et fut uni, au XIVe siècle, à l'office de prévôt de l'église collégiale de Neufchâtel en Suisse. Parmi

les prieurs connus, on cite les noms de Claude Legrand, vivant en 1590, Pierre Bresson, en 1601, Claude Pécault en 1632, Anatoile Clermont, de Salins, mort curé de Mirebel, en 1744, et M. Bernardet, vivant en 1748.

Eglise. Le premier titre qui la mentionne est la charte par laquelle Anseric, archevêque de Besançon, donna en 1132, à la cathédrale de Saint-Jean, certaines redevances qui lui étaient dues par cette église et celle de Mièges. Le patronage en appartenait au prieur. L'édifice actuel, reconstruit en 1770, est dédié à saint Germain, dont on célèbre la fête le 24 juillet. Il est orienté et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher, reconstruit en 1790, est couronné par une flèche quadrangulaire couverte en tuiles; la nef et les chapelles sont voûtées à plein-cintre; les voûtes sont décorées d'arètes se coupant diagonalement et d'arcs-doubleaux reposant sur des consoles; le chœur est plus bas et plus étroit que la nef, et voûté en ogive peu prononcée. Cette église possède des reliques de saint Germain et un fragment de la vraie croix. La chapelle dédiée à sainte Philomène, est l'objet d'un pèlerinage. On assure que neuf personnes étant mortes dans une seule semaine, à la suite d'une fièvre maligne, les habitants se mirent sous la protection de cette sainte, et que l'épidémie cessa immédiatement. On remarque dans l'intérieur du monument un bel ostensoir en vermeil, trois beaux lustres et plusieurs tableaux, qui ne sont pas dépourvus de mérite. Le 3 octobre 1772, la princesse de Neufchâtel envoya à M. le curé Denisot, un ornement complet de toutes couleurs, avec dalmatiques, à condition que cet ecclésiastique s'en servirait la nuit de Neël et qu'il prierait pour elle quand il en ferait usage.

Biographie. Ce village a donné naissance à Théodule *Bugnet*, capitaine décoré, en retraite (1800-1846), et à Simon *Marescot* (1761-1837), le bienfaiteur de la paroisse. Il a fondé le bureau de bienfaisance, a racheté l'ancien presbytère, moyennant 8000 fr., pour le donner à la commune, a fait des legs considérables pour l'instruction des enfants indigents et pour l'embellissement de l'église.

Bibliographie. Annuaires du Jura, 1844 et 1848.

—

Germain-lez-Arlay (Saint-), *Sanctus Germanus*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., bur. de poste et percept. de Voiteur; succursale; à 5 kil. de Voiteur et 10 de Lons-le-Saunier. Altitude : 220^{m}.

Le territoire est limité au nord par Bréry et Mauffans, section de Mantry; au sud par l'Etoile et Quintigny; à l'est par Plainoiseau et Domblans, et à l'ouest par Arlay et Quintigny. Platenay et Tortelet font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg; par le ch. de gr. com. n° 5, de Bletterans à Champagnole; par les ch. vic. tirant à Bréry, à la Muire, et de la maison Prost à la maison Meynier; par la rivière de Seille, le canal du moulin, le bief de Montmorin, les ruisseaux du Pontot, de la Muire ou de Fontaine-Salée, des Carts et le bief de Sédan.

Les maisons du village sont disposées de chaque côté de la route de Lyon à Strasbourg, construites en pierres, couvertes en tuiles et

généralement élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Popul. en 1790, 422 hab.; en 1846, 561; en 1851, 580, dont 296 hom. et 284 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 95 hab.; 136 maisons, savoir : à Saint-Germain 124, à Platenay 8, et à Tortelet 4 ; 146 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1637. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territor. 608^{h} 72^{a}, divisés en 2399 parcelles que possèdent 386 propriétaires, dont 220 forains; surf. imp. 588^{h} 72^{a}, savoir : 278^{h} en terres lab., 117 en vignes, 105 en prés, 54 en pâtures, 20 en bois-taillis, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 26,798 fr.; cont. dir. en princip. 4071 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, beaucoup d'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, peu de fruits, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte le quart des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches et des porcs. 50 ruches d'abeilles.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 3000 kil. de fromage, façon Gruyère, deux tuileries et un moulin à quatre tournants, avec huilerie et scierie mécanique à deux lames.

Les patentables sont : deux aubergistes, un cafetier, un charron, un boucher, un marchand de grains, un marchand de planches, quatre épiciers, un sabotier, un maréchal-ferrant, un tisserand et un marchand de vins en gros.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, construit en 1851, qui a coûté 17,000 fr.; une maison commune dans l'ancien presbytère, comprenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves; une maison d'école de filles, comprenant le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en en hiver par 60 élèves; enfin 75^{h} de bois, friches et murgers, d'un rev. cad. de 1127 fr.

Bois communaux : 110^{h} 90^{a}; coupe annuelle, 3^{h} 28^{a}.

Budget : recettes ord. 4328 fr.; dép. ord. 4328 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 50 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Saint-Germain se rattache tout naturellement et par ses souvenirs historiques, à Arlay, dont il était une ancienne dépendance. On fait remonter son origine aux temps celtiques. On croit que la romantique fontaine des Bauches ou du Perron, a été une source sacrée, et que des druides avaient fixé leur séjour dans le vallon boisé qu'elle arrose. Au moment où Arlay brillait parmi les plus belles villes de la Séquanie, plusieurs *villas* gallo-romaines se bâtirent dans son voisinage, notamment au sommet des éminences du *Paterna* et de *Platenay*. On a trouvé, il y a peu d'années, au sud de ce dernier lieu, près de la fonfontaine des Bauches, au haut des vignes du versant oriental de Montmorin, quelques sépultures antiques formées de dalles et renfermant des vases de terre, placés à côté d'ossements humains. Aux *Bouchots*, on a découvert des constructions romaines et des tuileaux à rebords, et au *Champ-du-Suchot*, une urne à

côté d'un foyer où les cendres étaient encore conservées. Une route antique passait à Tortelet et s'appelait au moyen-âge, le *grand chemin de Dole*. Une chapelle, bâtie en l'honneur de saint Germain, évêque d'Auxerre, ce grand prélat, dont le nom était invoqué dans toute la Gaule, lorsqu'on était menacé d'une invasion de Barbares, devint le noyau d'un groupe d'habitations, dont se forma insensiblement le village de Saint-Germain. Cette église est déjà mentionnée dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1165, confirmatif des possessions de l'abbaye de Château-Chalon.

Seigneurie. Saint-Germain dépendait en toute justice de la baronnie d'Arlay. Il ne commença à avoir un territoire distinct qu'au XVe siècle. De vaste terrains continuèrent à rester communs entre ces deux localités. L'administration en était confiée à deux prud'hommes, qui rendaient compte de leur gestion devant la porte de l'église d'Arlay.

Fief de Platenay. Il s'étendait sur les territoires d'Arlay, Saint-Germain et Quintigny, et relevait du château de Ruffey. Il se composait dans l'origine d'un château-fort et de 50 hectares de terres, prés et bois. Plusieurs priviléges et droits féodaux y étaient attachés. Les sires d'Arlay en furent les premiers possesseurs. Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange, avait emmené en Languedoc Claude de Barnaud, l'un de ses écuyers. Satisfait de ses services, il lui céda le domaine de Platenay, en 1446, pour le récompenser de son dévouement. Claude de Barnaud en fit hommage, en 1453, à Jean de Vienne, seigneur de Ruffey. Jean de Chalon-Arlay IV, gouverneur du comté de Bourgogne pour la princesse Marie, employa activement ce gentilhomme pour soutenir la cause de sa souveraine, et l'envoya plusieurs fois dans le duché avec la mission de soulever les populations contre Louis XI. Le fief de Platenay fut confisqué par le roi de France, comme toutes les terres du prince d'Orange. Claude de Barnaud eut la douleur de voir son fils périr sur la brèche du château d'Arlay, lorsque d'Amboise en fit le siége, en 1479. Dès que Jean de Chalon fut rentré en possession de ses domaines, il rendit le fief de Platenay à son fidèle écuyer, et lui fit épouser sa nièce, Antoinette Isabeau de Bourbon, veuve de Gilbert de Chasteloz, seigneur de la Chaise, et fille naturelle de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon. *Louis de Barnaud*, fils d'un premier lit de Claude, ayant épousé, en 1480, Guigone de Thoisy, dame d'Amange, en eut six fils et deux filles. Les quatre premiers fils moururent sans postérité ; les deux cadets, *Etienne* et *Gérârd*, héritèrent de lui du fief de Platenay. Etienne, capitaine de cent hommes d'armes, épousa Isabeau de Jouffroy. Il vendit avec son frère Gérard, en 1568, la belle chevance de la tour de Barnaud, à Arlay, et le fief de Platenay, à *Pierre* et *Louis Pelissonnier*, fils de Pierre Pelissonnier, sieur au Deschaux. Le château de Platenay ayant été incendié en 1578, par les bandes de Huguenots qui étaient venues surprendre l'Etoile, les frères Pelissonnier le remplacèrent par deux bâtiments de ferme avec maisons de maîtres. Louis céda sa moitié, à l'orient, du domaine de Platenay, à Jean Pelissonnier, son oncle, auteur de la branche des Pelissonnier, seigneurs de Saint-Georges ; l'autre moitié, au couchant, resta à Pierre Pelissonnier. *Dorothée*

Pelissonnier, dame des Gaudières, porta cette partie à Jean de Ronchaux, écuyer, qu'elle épousa et qui mourut à Platenay en 1695. Gasparine de Ronchaux, sa fille, la porta de même, par l'effet d'un mariage, à *Etienne Boisson* d'Arlay, en 1694, et la transmit à Claude-Guillaume Boisson, son fils, mort en 1728. Thibert, fils de Jean-Baptiste et petit-fils de Claude-Guillaume Boisson, obtint du roi, en 1766, la permission de relever le nom et les armes de Ronchaux. Il fut le dernier co-seigneur de Platenay. La partie au couchant de ce fief fut transmise, par Pierre Pelissonnier, à Jean Pelissonnier, son fils, seigneur de Saint-Georges, mort en 1595. Ce dernier, marié à Anne Desprez, eut une fille nommée Pernette, qui lui succéda. Cette dame épousa Simon Desprez, et laissa pour héritier Claude Desprez, son fils, écuyer. Pernette, fille de Claude Desprez, épousa Jean Caillon de Poligny, et en eut une fille, Claudine Caillon, mariée en 1680, à Adrien Maigrot, de Poligny, docteur ès-droits. M. Maigrot vendit Platenay en 1684, à Jacques Charreton, qui le revendit en 1705 à Charles Parguey. François-Joseph Parguey, fils de cet acquéreur, le transmit à Claude-Joseph-Nicolas Courbe, conseiller au présidial de Lons-le-Saunier; ce magistrat le légua, en 1815, au général Lecourbe, son neveu. Les héritiers du général l'ont divisé et vendu.

Fief de Tortelet. Le domaine dit de Tortelet, était un ancien fief de la maison de Chalon. Il se composait d'une tour à Arlay et d'une autre tour carrée, en forme de donjon, bâtie sur une éminence, au bord du grand chemin de Dole, avec une chapelle à côté, et une tour ronde servant de pigeonnier. Une enceinte de hautes murailles enveloppait le donjon, la cour, la chapelle et un bâtiment de ferme. Ce domaine appartint longtemps à une famille du nom de Tortelet, établie à Arlay, et passa par une alliance à celle des Gentil. En 1652, les biens de Guy et Charles Gentil passèrent par décret à M. Claude-Guillaume de Joux, curé d'Arlay. Cet ecclésiastique légua Tortelet à Etienne de Joux, son neveu, marié en premières noces à Melle Prosper de Boisset. Etienne de Joux testa en 1701, et institua pour ses héritiers Claude-Adrien et Simon de Joux, ses fils. Ces deux frères se ruinèrent; leurs biens furent vendus par décret et acquis par M. Adrien Febvre, avocat en parlement, demeurant à Arinthod, gendre de l'un d'eux. Ce domaine appartient actuellement en grande partie aux enfants de M. Cuenne, ancien maire de Lons-le-Saunier. Le donjon a été transformé en une maison d'habitation; des bâtiments de ferme l'environnent. Cette belle propriété, dont dépend un moulin important bâti à ses pieds, occupe un site très agréable.

Eglise. L'église de Saint-Germain, dont le patronage appartenait à l'abbesse de Château-Chalon, existait déjà en 1165. Le vaisseau actuel a été bâti sur l'emplacement de l'église primitive. Il se compose d'un clocher couronné par un gracieux dôme, d'une nef décorée de pilastres, d'un chœur et d'une sacristie. L'architecture de cet édifice est d'un style lourd et sans grâce. Saint Germain est le patron de la paroisse.

Prieuré. Un prieuré existait à Saint-Germain antérieurement au XIIe siècle. Il était occupé par des chanoines réguliers, de l'ordre de Saint-Augustin. On voit Hugues,

chanoine de Saint-Germain, figurer comme témoin, de 1170 à 1178, dans un traité intervenu entre Odon, chevalier, d'Arlay, et Bernard, abbé de Rosières. Cet acte se passait dans la maison du prieuré. Dès le XIIIe siècle, ce monastère fut uni au chapitre de Saint-Pierre de Mâcon. Les bâtiments claustraux tombèrent en ruine et avaient déjà disparu au XVe siècle. Le 3 avril 1607, les chanoines de Saint-Pierre de Mâcon cédèrent les biens dépendant de ce prieuré au chapitre de Baume-les-Messieurs, et reçurent en échange le prieuré de la Frette, dans le duché de Bourgogne.

Evènements divers. Tous les évènements dont Arlay fut le théâtre, eurent leur contre-coup à Saint-Germain. Une chronique manuscrite et plusieurs historiens respectables, sur la foi de cette chronique, ont raconté avec de grands détails une entrevue qui aurait eu lieu, le 20 février 1668, à la fontaine de Bauche, entre le célèbre Jean de Watteville, abbé de Baume, et un certain marquis de Loisy, général des troupes françaises, pour traiter de la reddition de la Franche-Comté à la France. Afin de donner une couleur de vérité à ce roman, on a eu soin de mettre en scène des personnages connus de la province; on a cité la place qu'occupait la table du banquet, les discours qui se sont prononcés dans cette réunion. Il suffisait cependant, pour reconnaître l'invraisemblance de ce récit, de remarquer que la province avait capitulé dès le 14 février; qu'il ne restait plus de résistances à vaincre, et que le 20 février, l'abbé de Watteville était à la suite de Louis XIV, bien loin d'Arlay. Si ce prélat avait été accusé d'avoir assisté à ce rendez-vous, il lui eût été facile de prouver son *alibi*. Ce qu'il y a de certain, c'est que Saint-Germain fut dévasté par les troupes d'Henri IV, en 1595, et dépeuplé par les guerres et les pestes du XVIIe siècle. Ce village, qui comptait 50 feux en 1560, n'en avait plus que 24 en 1606, et 12 seulement en 1680, et encore ces douze familles étaient-elles composées de colons attirés par les seigneurs d'Arlay dès l'an 1650, pour remettre en culture les terres qui s'étaient couvertes de bois. Le 8 avril 1790, la plupart des habitants de Saint-Germain se portèrent en masse, la hache en main, dans la forêt communale et y commirent des dégâts considérables. Le directoire du département se hâta d'envoyer la maréchaussée pour rétablir l'ordre et constater le délit. Les habitants sonnèrent le tocsin, tant à Saint-Germain qu'à Plainoiseau, et repoussèrent les cavaliers. La nomination d'un curé constitutionnel excita de grands troubles dans la commune, au mois de janvier 1792. La municipalité se plaignit de ce que ce prêtre, après s'être emparé par force des clefs du tabernacle et de la sacristie, avait enlevé la nappe d'autel, la boiserie à laquelle étaient adossés un confessionnal et un banc à l'usage de l'ancien curé. Les conseillers demandaient que leurs administrés ne fussent pas inquiétés pour leurs opinions religieuses et qu'ils pussent se confesser et communier où ils voudraient. Le directoire du département décida que M. Engle, curé dépossédé, pourrait dire sa messe, sans l'annoncer toutefois à son de cloche.

Biographie. Ce village est la patrie : des commandants Tissot, mort en 1820, Philippe-Hugues, tué sur le champ de bataille pendant les guerres de la République, et du ca-

pitaine décoré Pion (J.-B.), 1762-1815.

Bibliographie. Annuaires du Jura, années 1847, 1849, 1850 et 1854.

—

Germigney, *Germiniacum*, *Germineum*, *Germaney*, vg. de l'arr. de Dole, cant., distrib. de poste et percept. de Montbarrey, paroisse de Chissey; à 3 kil. de Chissey, 4 de Montbarrey, 21 de Dole et 54 de Lons-le-Saunier. Altitude : 250^{m}.

Le territoire, sept fois plus long que large, est limité au nord par Santans et Etrepigney; au sud par Chamblay; à l'est par le Châtelay, et à l'ouest par Santans. Les Baraques de la forêt font partie de la commune.

Il est traversé par le ch. de fer de Dole à Salins; par le ch. de gr. com. n° 7, de Dole à Arc-et-Senans; par les ch. vic. tirant à la Bretenière, à Chamblay et à Châtelay; par la rivière la Clauge; par les ruisseaux de la Tanche et de la Reverotte, et par le bief de la Lue.

Le village est situé dans le val d'Amaous, entre la rive droite de la Loue et la forêt de Chaux. Les maisons sont groupées, construites les unes en briques, pierre et terre, avec un simple rez-de-chaussée; les autres, plus élevées, sont construites en pierre et couvertes en tuiles. On y remarque le château de M. le marquis de Germigney, l'habitation de M. Ferdinand Amoudru, et celle des héritiers de M. Chavelet de Raze, ancien juge de paix.

Pop. en 1790, 170 hab.; en 1846, 213; en 1851, 205, dont 101 hom. et 104 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 39 maisons; 49 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1837; surf. territ. 544^{h} 21^{a}, divisés en 1343 parcelles que possèdent 122 propriétaires, dont 69 forains; surf. imp., 308^{h}, savoir : 237^{h} en terres lab., 61 en prés, 27 en gravières et mares, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 15,115 fr.; contr. dir. en princ. 1601 fr.; la surface non imposable, de 227^{h}, dépend de la forêt de Chaux.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes, est très fertile; il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, peu de lin, du foin et des fourrages artificiels. On commence à y planter de la vigne. On exporte les deux tiers des céréales et on importe les vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux et moutons, des bêtes à cornes et des cochons. On y engraisse des bœufs et des porcs. L'agriculture y fait peu de progrès.

Les seuls patentables sont un charron et un aubergiste.

Biens communaux : 1^{h} 23^{a} de pâtures et gravières, d'un rev. cad. de 3 fr. 68 cent. Il n'y a ni maison commune ni maison d'école. L'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 12 garçons et 10 filles, occupent un logement loué à cet effet.

Bois communaux. Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ord. 1682 fr.; dépenses ord. 1562 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Agrestement assis sur le penchant d'un côteau, Germigney charme par son heureuse situation, dans un pays d'une admirable beauté. En

voyant les magnifiques paysages qui l'entourent, on s'imaginerait presque qu'il a été bâti pour le plaisir des yeux. Son origine, comme celle de tous les villages des bords de la Loue, remonte aux temps les plus reculés, mais deux principes de vie paraissent avoir contribué à son développement, l'existence d'une station romaine au Châtelay et le passage d'une des grandes voies de la Séquanie. Près du territoire de Chamblay, au bord d'un bras de la Vieille-Loue et aux *Arbues*, il arrive fréquemment de découvrir des débris de constructions et des tuileaux à rebords. Nous ne pouvons encore indiquer d'une manière précise la direction de la route qui passait à Germigney. Elle devait tirer à Chamblay, pour aboutir à la voie de Dijon à Pontarlier. Une contrée du territoire de Chamblay porte le nom de *voie de Germigney* et de *gué de Germigney*. Le chemin traversait à Germigney, un lieu dit le *champ Ferré*. La Loue, dans ses courses vagabondes, a tellement bouleversé le sol qui l'avoisine, que les traces du passé n'y sont plus reconnaissables. Il semblerait qu'une colonie germaine serait venue, sous Constance-Chlore, s'établir sur les ruines de la bourgade gallo-romaine qu'a remplacée Germigney, en même temps que des tribus de Chamaves se répandaient dans tout le val d'Amaous. Le nom de *Germiniacus*, *Germaney*, favorise du moins cette conjecture. Le diplôme du comte Frédéric, de l'an 785, mentionne déjà Germigney parmi les possessions dont ce prince dota l'abbaye de Saint-Oyan. La date de ce titre prouve suffisamment l'antiquité de ce village. Gollut, dans ses Mémoires sur la Franche-Comté, affirme avoir vu une charte, par laquelle Hugues, comte de Bourgogne, donna en 967, au chapitre de Saint-Etienne de Besançon, Germigney, Pouilley, Saint-Wit, ainsi que l'acte contenant la confirmation de cette donation, par Raoul II, roi de Bourgogne. Cette assertion du vieil historien de la province, a été répétée par les annalistes modernes, et cependant elle contient un double anachronisme. Hugues (Hugues-le-Noir), comte de Bourgogne, était mort en 952; il n'a donc pu faire une donation en 967. Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne, était mort en 936. Il ne pouvait guère non plus signer une charte en 967. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Conrad, roi de Bourgogne par un acte daté de Cully,. au pays de Vaux, le 2 des nones de septembre 967, confirma à l'abbé Ermenfroy et aux chanoines de Saint-Etienne de Besançon, le village de Pouilley et son église, qu'ils devaient aux bienfaits du *glorieux* comte Hugues (le Noir), plus les villages, églises et dépendances de Saint-Wit, *Martinco-Villa*, Serre, Cussey, Bonnay, Geneuille, Germigney et autres lieux, inconnus sous les dénominations qui leur sont données dans le diplôme. S'agit-il dans cet acte de notre Germigney ou du village du même nom, situé dans le canton de Gray (Haute-Saône)? C'est ce qu'il est difficile de décider. Nous croyons cependant que le titre s'applique à ce dernier lieu; car il n'y avait point d'église au xe siècle à Germigney près de Chissey.

Seigneurie. Germigney se partageait en deux seigneuries différentes : une partie dépendait de la terre de Château-Rouillaud, et le surplus formait un fief particulier relevant directement du comté de Bourgogne. Ce fief fut possédé pendant quelque temps par une famille

qui en portait le nom. Fourcant de Germigney en fit hommage, en 1385, au duc et comte de Bourgogne. En 1388, vivait Etienne de Germigney, connu par son duel avec Jean le Guignet, de Pontarlier, qui avait tué Liébaud de Scey dans un tournoi, en 1388. Le gage avait été relevé, mais l'amiral Jean de Vienne, puis ensuite le duc de Bourgogne, purent, à force de temporisations, en arrêter l'effet. Le Guignet en fut quitte pour assigner une rente annuelle de 15 francs d'or, destinée à la fondation d'une chapelle, dans la paroisse de Liébaud de Scey, pour le repos de l'âme de la victime. Jean de Germigney était marié, en 1390, avec Pernette de Chamblay. Cette famille s'établit à Beaufort, où elle possédait un fief considérable et une tour à côté du château, dite la tour de Germigney. Simon de Quingey, chevalier, vendit la seigneurie de Germigney, le 2 juillet 1522, à Jean Bourelier, IIe du nom, gruyer de Bourgogne, qui en donna la nue-propriété à Renobert Bourelier, son fils, et en laissa l'usufruit à Marie de la Ferté, son épouse, morte en 1540. Jean de Méligney, seigneur de Dampierre, époux de Magdeleine de Quingey, usant du droit de retrait lignager, rentra en possession de Germigney, le 11 mai 1538. Le fils de Jean de Méligney vendit cette terre, en 1582, à Louise Alépy, veuve de noble Gaspard Coquelin, et à Guillaume Coquelin, fils de cette dame. Ce dernier en resta seul propriétaire à la mort de sa mère, arrivée en 1604. Il mourut le 6 juillet 1619, laissant de Catherine Jacquinot, son épouse, un fils, nommé Jean-Baptiste et une fille. Jean-Baptiste Coquelin, seigneur de Germigney, Chilly, Aresches, etc., obtint en 1633, des lettres-patentes de Philippe III, roi d'Espagne, qui lui permettaient, en considération de ses services militaires et de ceux de son père, de quitter le nom de sa famille, et de prendre celui de Germigney. Il épousa, le 29 août 1617, Anatoile-Suzanne Duchamp d'Assaut et en eut un fils, du nom de Guillaume. Guillaume de Germigney, seigneur dudit lieu, Aresches, etc., s'allia, le 1er juin 1660, à Marguerite Bancenel, dont il eut Jacques-François de Germigney. Jacques-François de Germigney, écuyer, seigneur dudit lieu, capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Mauris, obtint du roi, au mois de décembre 1717, l'érection en marquisat, sous le nom d'Aresches, des terres d'Aresches, Chilley, Germigney, l'Abergement et du Perret, en considération de sa noblesse et de l'ancienne possession de ces terres dans sa famille. Il avait épousé, le 4 février 1691, Françoise-Bonaventure, fille de Jean Simon de Saint-Mauris, seigneur d'Augerans, dont il eut entre autres enfants, Claude-François de Germigney, seigneur dudit lieu, qui fit ériger, au mois de juillet 1740, les terres de Germigney et de Rennes, en marquisat, sous le nom de Germigney. Claude-François de Germigney avait épousé en premières noces Marie-Rosalie, fille de Louis, comte d'Essalle, et en secondes noces, Charlotte Bancenel de Myon. Du premier mariage sont nés, entre autres enfants, Jacques-François, marquis de Germigney, capitaine dans le régiment du roi, infanterie, marié à Denise-Victoire de Chastellier du Mesnil, dont sont nés Françoise-Emilie de Germigney, épouse de Joseph-Luc-Jean-Baptiste, comte de Maréchal-Vezet; Bonaventure-Denise-Victoire de Germigney, épouse de Réné-Louis,

comte de Gros-Préville, et Agathe-Félicité-Joseph de Germigney. Le marquis de Germigney émigra en 1790, et ses biens furent vendus nationalement.

Château. Le château a été construit en 1780, et appartient aujourd'hui à M. le marquis de Germigney, qui a fait des voyages intéressants en Perse, en Arabie et au Caucase. Il en a rapporté une grande quantité d'armes, de costumes, d'objets rares, dont il a formé une collection curieuse.

Chapelle. Il existait à Germigney une ancienne chapelle, qui a été démolie en 1815, et remplacée par une simple croix.

Biographie. Ce village est la patrie : de M. *Chavelet-de-Raze*, Anatoile (1790-1853), qui fut juge de paix pendant plus de 30 ans et longtemps membre du conseil général du département; de M. *Chavelet*, Claude-Etienne, frère du précédent, commandant du génie, décoré, actuellement en retraite, et de M. *Chalon*, Anatoile-Augustin, conseiller à la cour impériale de Besançon, membre de la Légion-d'Honneur, né en 1802.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, année 1854.

—

Geruge, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, percept. de Cesancey; paroisse de Saint-Laurent-de-la-Roche; à 5 kil. de Saint-Laurent et 7 de Lons-le-Saunier. Altitude : 471^{m}.

Le territoire est limité au nord par Courbouzon et Macornay; au sud par Saint-Laurent-de-la-Roche et Macornay; à l'est par Macornay, Vaux-sous-Bornay et Bornay; à l'ouest par Gevingey et Saint-Laurent-de-la-Roche. Mont-Orient fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les ch. vic. tirant à Arthena, à Gevingey; par les ch. dits de Gravelle et des Feuilles.

Le village est situé sur le premier plateau des basses montagnes du Jura. Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes une partie en tuiles et les autres en chaume. Elles ne se composent, à peu d'exceptions près, que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 181 hab.; en 1846, 218; en 1851, 211, dont 119 hom. et 92 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 48 hab.; 27 maisons, savoir : à Geruge 26 et à Mont-Orient 1; 47 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1740. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 436^{h} 38^{a}, divisés en 880 parcelles que possèdent 136 propriétaires, dont 65 forains; surf. imp. 425^{h}, savoir : 272^{h} en terres lab., 95 en pâtures, 33 en bois, 13 en prés, 4 en vignes, et le surplus en jardins, vergers, friches et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 12,224 f.; cont. dir. en princip. 1428 fr.

Le sol, de nature variée, est d'une fertilité moyenne; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, peu de betteraves, de foin et de vin, et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales et on importe moitié du vin consommé dans la commune. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs et des moutons. 6 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et à chaux, non exploitées.

Il y a une fruitière, dans laquelle on fabrique annuellement 5000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Le seul patentable est un cabaretier.

Biens communaux : un châlet acquis en 1854, qui doit être prochainement converti en maison commune. Ce bâtiment renfermera la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, qui est fréquentée actuellement par 30 garçons et 22 filles ; une chapelle entourée d'un cimetière ; trois fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, un ancien puits sans eau, et 125^h 44^a de pâtures, terres et friches, d'un rev. cad. de 1118 fr.

Bois communaux : 33^h 29^a ; coupe annuelle, 99^a.

Budget : recettes ord. 1836 fr. ; dépenses ord. 1642 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Du point qu'occupait la tour de Mont-Orient, on découvre un des plus beaux points de vue de la province. A l'ouest et au midi, l'œil s'égare avec délices sur les riches plaines du Jura, de la Bresse, de l'Ain, du Rhône et de la Côte-d'Or, toutes parsemées de villages ; à l'est et au nord, se hérissent les croupes verdoyantes des différentes chaînes du Mont-Jura, dont les cimes se noient dans l'azur du ciel. On voit dans le rapprochement des côteaux couverts de pampre, étalant avec orgueil les ruines qui couronnent leurs sommets, tels que celles des châteaux de Montaigu, de Montmorot, de Pymont, de l'Etoile, du Pin, d'Arlay, et les églises de Saint-Maur, de Saint-Etienne-de-Coldres et de Montain. La tour de Mont-Orient, *Mons Orientis*, est d'origine romaine. On a trouvé parmi ses décombres, des armures et des flèches semblables à celles dont se servaient les soldats romains et des pièces de monnaie au coin des empereurs. Du reste, on peut être à peu près certain que tous les noms de lieux dans lesquels on rencontre le mot *mont*, doivent leur dénomination aux Romains. Nous pourrions appuyer cette remarque de plus de cent exemples. Cette tour était destinée non-seulement à surveiller le pays, mais encore à protéger la voie romaine qui, de Lons-le-Saunier se dirigeait sur Lyon, en passant par Gevingey, Rotaillier, Rosay et Curny. Gilbert Cousin et après lui Mérula, prétendent qu'elle fut détruite par les premiers Burgondes qui arrivèrent dans la Séquanie, parce qu'elle servait d'asile à des brigands. Elle fut reconstruite au moyen-âge, et c'est probablement alors que se groupèrent sous sa protection les premières habitations de Geruge. Ce village formait une des nombreuses dépendances de la seigneurie de Saint-Laurent-la-Roche, et en relevait en toute justice. Mont-Orient était un fief direct de la même seigneurie, à laquelle il demeura presque toujours annexé. En 1314, Béraud de Mercœur, seigneur de Saint-Laurent-la-Roche, donna à Marguerite de Ruffey, épouse de Hugues de Vienne, tout le droit qu'il avait et pouvait avoir dans le château de Mont-Orient, en murs, tranchées et édifices. Philippe de Vienne, fils de Hugues, vendit ce château en 1350, à Cherbert de Chalon, fils naturel de Hugues de Chalon-Arlay Ier; mais cet acquéreur lui donna la faculté pendant quatre ans, de pouvoir le racheter, en remboursant le prix qu'il avait reçu. Il y avait alors

plusieurs maisons près de la tour. Le château-fort de Mont-Orient s'élevait à l'extrémité nord-ouest du territoire de Geruge, au sommet d'un rocher ayant 40^m de largeur et 60^m de longueur. Ce rocher était à pic de trois côtés. Le seul côté accessible était défendu par un fossé de 8^m de largeur, creusé dans le roc vif. Aussi, cette forteresse était-elle regardée comme imprenable. Le fossé existe encore, mais les constructions ne forment plus qu'un monceau de ruines recouvertes par un jardin anglais. Non loin de ces ruines était la maison de M. Vernier, sénateur de l'empire, et mort pair de France.

Chapelle. La chapelle de Geruge, dédiée à la sainte Vierge, à saint Sébastien et à sainte Catherine, fut construite par les habitants en 1478, et devait être desservie par un vicaire du curé de Saint-Laurent-la-Roche. Plus tard, on construisit une maison curiale qui fut occupée par un vicaire résident. La cure ayant été incendiée en 1715, ne fut pas reconstruite. L'église actuelle est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef et d'un chœur rectangulaire. Le clocher, rétabli en 1778, est surmonté d'une toiture aplatie et couverte en laves, ainsi que l'église. Contre le mur de la façade principale, on voit extérieurement un pupitre en pierre. L'intérieur est voûté en ogive, et au fond du chœur, on remarque une belle fenêtre ogivale géminée. Le cimetière, autour de l'église, est ombragé par des tilleuls très anciens. Pendant la peste du XVIIe siècle, ce cimetière était devenu insuffisant. La population presque entière mourut. On tenta de porter les morts à Saint-Laurent, mais les habitants de ce lieu s'opposèrent énergiquement à ces inhumations.

Evènements divers. (Voir l'article *Saint-Laurent-de-la-Roche.*) Un incendie survenu en 1715, a détruit au moins les quatre cinquièmes des habitations du village.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1840.

—

Gevingey, *Juvingey*, *Gévingez*, *Gevingé*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, perc. de Cesancey; succursale; à 7 kil. de Lons-le-Saunier. Altitude : 520^m.

Le territoire est limité au nord par Chilly, Messia et Courbouzon; au sud par Saint-Laurent-de-la-Roche et Cesancey; à l'est par Geruge et Courbouzon; à l'ouest par Cesancey, Beyne, section de Trénal et par Frébuans. Le Carrouge fait partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg; par le ch. de gr. com. n° 30, de Lons-le-Saunier à Loubans; par les ch. vicin. tirant à Lons-le-Saunier, à Saint-Laurent, à Trénal, à Cesancey, à Geruge; par le chemin de Mars, tirant à Lons-le-Saunier, et par celui de la Paule; par le ruisseau de Vaux et celui de Jean-de-Lans.

Le village est situé au pied nord-ouest de la chaîne du Vignoble, sur la rive gauche de la route de Lyon à Strasbourg. Il se divise en plusieurs rues, appelées, rues des *Juifs*, des *Crapeaux*, des *Bouvard*, quartier d'*En-Haut* et rue du *Château*. Les maisons sont groupées, généralement bien bâties en pierre et couvertes en tuiles plates. La plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 430 hab.; en 1846, 512; en 1851, 639, dont 322 hom. et 317 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 108 hab.; 146 mai-

sons ; 178 ménages. En 1614, il n'y avait que 58 feux. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1718. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1810 : surf. territ., 589h 87a, divisés en 2217 parcelles que possèdent 332 propriétaires, dont 176 forains ; surf. imp., 571h, savoir : 243h en vignes, 135 en terres lab., 135 en pâtures, 43 en prés, et le surplus en jardins, bois, friches et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 29,235 fr.; cont. dir. en princ. 4219 fr.

Le sol, très fertile, produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des vins rouges, blancs et clairets, de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent. On importe les trois cinquièmes des céréales et on exporte des vins pour une valeur annuelle de 60 à 80,000 fr.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques moutons et chèvres. 20 ruches d'abeilles. La principale ressource des habitants consiste dans la culture de la vigne. Ils fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre à bâtir et de taille, exploitées.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 13,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Les patentables sont : un aubergiste, un charron, un vétérinaire, un cafetier, deux bouchers, un fabricant d'huiles, un mercier, un marchand de vin en gros, un tailleur de pierre, un entrepreneur de bâtiments et un exploitant de carrières.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en mauvais état, acquis en 1825 ; une maison commune, construite en 1835, qui a coûté 12,000 francs ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves ; deux fontaines avec abreuvoirs ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 31 pompiers : enfin, 128h 43a de terres, pâtures et friches, d'un rev. cad. de 392 fr.

Budget : recettes ord. 2148 fr.; dép. ord. 2161 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les premiers temps de Gevingey sont enveloppés d'une grande obscurité. On prête à son nom plusieurs étymologies, entre lesquelles nous n'osons pas nous prononcer. Son existence, comme bourgade gauloise ou romaine, est encore un problème. Cependant, le voisinage de la tour de Mont-Orient, le passage de la grande voie romaine, de Lons-le-Saunier à Lyon, sur son territoire, les dénominations de *Châtelet*, de *Châtillon*, de rue de *Mars*, qu'on y rencontre, nous paraissent suffisants pour témoigner de son antiquité. Son église est déjà mentionnée parmi celles dont l'empereur Frédéric Barberousse confirma la possession, en 1165, en faveur de l'abbaye de Château-Chalon.

Seigneurie. Gevingey dépendait, dans l'origine, en toute justice, de la seigneurie de Saint-Laurent-la-Roche, mais une foule de fiefs s'en partageaient le territoire. Le principal était celui que possédaient Etienne et Huguenin de Ruffey, frères, chevaliers. Etienne de Ruffey transmit sa moitié à Marguerite,

sa fille, devenue épouse, avant 1310, de Hugues de Vienne, chevalier, seigneur de Pagny et de Montmorot; Huguenin de Ruffey donna aussi la moitié qui lui appartenait, à sa nièce. Béraud de Mercœur, connétable de Champagne, seigneur de Saint-Laurent-de-la-Roche, exigea de Marguerite de Ruffey, l'hommage de ce qu'elle tenait de son fief à Gevingey. Après de nombreuses difficultés, cette dame consentit à reconnaître qu'elle tenait sous la mouvance de ce seigneur, 100 livrées de terre, qu'elle assigna sur deux fiefs situés à Cuiseaux et à Gevingey, et par le même acte, daté de l'an 1314, Béraud de Mercœur donna à Marguerite de Ruffey et à Hugues de Vienne, son mari, tout le droit qu'il avait et pouvait avoir à cause de Saint-Laurent-de-la-Roche, à Gevingey et lieux en dépendant, en fiefs, hommes, sergents, arrière-fiefs, seigneuries et en toutes autres choses, même le château, murs, tranchées et édifices de Mont-Orient. Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, succéda à Hugues de Vienne et à Marguerite de Ruffey, ses père et mère, dans la seigneurie de Gevingey, et épousa, en 1337, Huguette de Sainte-Croix, veuve d'Etienne de Saint-Dizier. Il en eut un fils et deux filles nommées Marguerite et Jeanne. *Marguerite* fut mariée, en 1352, à Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, et *Jeanne*, à Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet. Marguerite eut Gevingey dans son lot. Guy de Vienne, son frère consanguin, notifia aux habitants de ce lieu, qu'il avait fait entrer dans le lot de sa sœur les droits qu'il avait lui-même sur ce village, et leur ordonna de la reconnaître pour *leur dame*. De cette manière, Gevingey fut réuni de nouveau à Saint-Laurent-de-la-Roche. Le 21 octobre 1656, le roi d'Angleterre, aux droits de la maison de Chalon, céda, à titre d'échange, la seigneurie de Gevingey, à Marc de Montagu ou Montaigu, baron de Boutavant, avec stipulation que ce contrat serait autorisé par le parlement et par la chambre des comptes. Marc de Montaigu, chevalier, était un officier d'un grand mérite, mais d'un caractère emporté. Ayant commis un homicide en 1625, il fut obligé de s'expatrier pendant dix ans. Il rentra en 1635, et obtint du roi d'Espagne le titre de capitaine de la compagnie de Varambon. Le 6 novembre 1635, le parlement lui permit de résider pendant six mois dans la province, afin de lui donner le temps de solliciter sa grâce. Quatre jours après, Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, écrivit au marquis de Balançon, son neveu, général d'artillerie aux Pays-Bas, pour l'engager à user de toute son influence à la cour, afin d'obtenir la grâce du baron de Boutavant. Ce dernier épousa Charlotte de Gilley, dont la fortune s'accrut subitement de la succession des seigneurs de la Tour Saint-Quentin de Besançon. De ce mariage naquit Jeau-Claude de Montagu, qui épousa au château de Cornod, le 8 juin 1679, Polixène de la Poype. Ce seigneur était très riche. Il fut en même temps baron de Boutavant, seigneur de Valfin, Charchilla, Gevingey, Attouse, Rotallier en partie, la Combe, Moiron, Augea, baron de Cornod, Montdidier et des deux Vaulgrineuses, seigneur d'Arinthod, Dramelay, Fétigny, Oliferne, Montcroissant, Saint-Colomb, Vertrieux, comte de la Tour Saint-Quentin, etc. Le luxe effréné qu'il déploya amena sa ruine. Le 17 janvier 1711, ce seigneur et

son épouse étant au château de Gevingey, leur résidence habituelle, firent une donation entre-vifs de tous leurs biens, à Claude-Marc de Montagu, leur fils, à charge par lui de payer toutes leurs dettes et de leur servir la modeste pension de 1600 fr., réductible de moitié à la mort de l'un d'eux. Claude-Marc de Montagu prit le sage parti d'aliéner quelques-uns de ses domaines, pour éteindre les dettes mises à sa charge par ses père et mère. Il vendit la seigneurie de Gevingey, le 30 avril 1712, à M. Pajot. M. Pajot de Vaux, conseiller-maître à la cour des comptes de Besançon, petit-fils de cet acquéreur, la possédait en 1789. Il était marié à Mlle Franchet de Rans, dont Voltaire était le parrain. Cette dame, d'un esprit élevé, entretenait une correspondance très suivie avec cet illustre écrivain. M. Droz, de Besançon, dont la famille a fourni des membres à l'Institut et de savants écrivains, auteur lui-même de plusieurs travaux historiques sur la province, jouit aujourd'hui de la terre de Gevingey, par son mariage avec Mlle Pajot de Vaux.

Château. Le château de Gevingey a été construit par Marc de Montagu en 1657. Il se compose d'un portail flanqué de deux grosses tours à bases quadrangulaires et couronnées, ainsi que le portail, de toits pyramidaux; d'une grande cour et d'un corps de-logis flanqué de tours, que surmontent des flèches pyramidales. A côté se trouvent les dépendances. Le portail est décoré d'un fronton coupé, au-dessus duquel est une niche. Au nord-est de ce manoir est une belle avenue d'arbres séculaires. Un parc semi-agricole, d'une lieue de circonférence, est attenant au château. Une chapelle avait été *bâtie* et dotée par Marc de Montagu en 1673, mais elle a été démolie. Le séjour à Gevingey de MM. de Montaigu, qui figuraient parmi les plus grands seigneurs de la province, donna longtemps un certain reflet à ce village.

Fief de Montaigu. Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent-la-Roche, voulant récompenser les services de Gilles de Montaigu, licencié en lois, son conseiller ordinaire, lui donna en fief, en 1371, dix livrées de terre à Gevingey. Les descendants de Gilles de Montaigu, dont on trouvera la liste à l'article *Moiron*, firent hommage de ce fief à Marguerite de Vienne, en 1397; à Jean de Chalon, en 1401, et au roi d'Espagne, en 1574, pendant la confiscation des terres des seigneurs d'Orgelet. Il fut réuni à la seigneurie principale, entre les mains de Marc de Montaigu.

Fief de la Bastie. Marguerite de Ruffey avait attaché à sa maison Jacques de Chilly, chevalier, et lui promit une robe chaque année. Elle lui donna en outre, en 1298, un fief sur Gevingey, appelé le fief de la Bastie, qui se composait d'une maison-forte, de terres, prés et cens, lui provenant d'Etienne de Ruffey, son père.

Fief de Vaux. Il y avait, près de la source du ruisseau de Vaux, une maison féodale qui donna son nom à une famille noble. Antoine de Vaux, marié à Guillemette de Ravary, vivait en 1458.

Fief de la Baume. Il existe dans les pâturages de Gevingey, une grotte appelée la Baume. Le territoire avoisinant cette grotte, formait un domaine féodal, qui donna aussi son nom à une famille noble. Guillemin de Ruffey et Clémence d'Ematrole, son épouse, en 1280, Henri de Lons, en 1284, avec les

héritiers de Guillemin de la Baume pour arrière-vassaux, firent hommage de leurs fiefs au seigneur de Saint-Laurent-la-Roche. L'arrière-fief de Guillemin de la Baume se composait « de bois, prés, vignes, terres arables et non arables, prés, vignes, hommes, cens, corvées, seigneurie, chazal et curtils. »

Fief de sergenterie. La sergenterie de Gevingey fut donnée, en 1347, par Huguette de Sainte-Croix, dame de Saint-Laurent, à la Ravary, sa nourrice. Guillemette Ravary la porta en dot à Antoine de Vaux, son mari.

Fiefs divers. De nombreux fiefs étaient répandus à Gevingey, indépendamment de ceux que nous avons spécialement cités, mais tous furent réunis à la seigneurie principale par Marc de Montaigu, qui les acheta successivement. On connait des reprises de fief de Huguenin Ottenin, de Lons-le-Saunier, en 1420; de Jacques Bouton, seigneur du Fay, en 1420 et 1440; de Rudelin, en 1436; des familles de Blye, en 1484 et 1500; de Malpas, en 1569; de Louis de Chissey, seigneur de Rosay, héritier d'Antoine de Litteau, en 1629. Le four banal appartenait à l'hôpital de Saint-Laurent-la-Roche. M. Roux, de Grandfontaine, fit ériger en fief, en 1451, la maison qu'il avait dans ce village.

Affranchissement. Philippe II, roi d'Espagne, par lettres-patentes du 19 juillet 1584, affranchit les habitants et le territoire de Gevingey de la main-morte réelle et personnelle. Les sujets devaient se retirer, en cas d'imminent péril, au château de Saint-Laurent-la-Roche et contribuer à ses réparations. Leur seigneur particulier avait sur eux la justice haute, moyenne et basse, exercée par un bailli, un juge châtelain, un procureur et un greffier.

Prieuré. L'abbaye de Château-Chalon possédait à Gevingey, non-seulement le patronage de l'église, mais encore tout le terrain qui entourait le cimetière. Un prieuré fut construit sur une partie de ce terrain, sous le vocable de saint Léger, et était habité par quatre religieuses sous les ordres d'une supérieure. Cet établissement ayant été ruiné par les guerres du XVII[e] siècle, l'abbesse de Château-Chalon nomma un ecclésiastique pour régir, sous le titre de prieur, les revenus qu'elle avait dans ce village.

Eglise. L'église est située au centre du village, et dédiée à saint Léger, évêque et martyr, dont on célèbre la fête le 2 octobre. Elle se compose d'une nef, d'un chœur plus étroit que la nef, d'un clocher, attenant au côté droit du chœur, d'un sanctuaire se terminant rectangulairement, et d'une sacristie sous le clocher. Des pilastres de l'ordre toscan décorent l'intérieur de la nef. Sur ces pilastres, s'élèvent les arcs-doubleaux de la voûte, qui est légèrement ogivale. Cet édifice est du style de la renaissance. Il renfermait autrefois trois chapelles. Il n'en reste qu'une. Les confréries du Scapulaire et de Notre-Dame du Mont-Carmel, instituées en 1664, y faisaient leurs exercices. Le cimetière renferme les tombes d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

Evènements divers. (Voir l'article *Saint-Laurent-de-la-Roche.*)

—

Gevry, *Geveriacum*, *Villa Guiriacensis*, *Gevriacum*, *Villa Givriacensis*, *Gèvre*, *Gevrey*, *Givry*, *Gevrey-sur-le-Doubs*, *Givrey*, vg. de l'arr., cant. et bureau de poste de Dole, percept. de Villette; succur-

sale ; à 8 kil. de Dole et 60 de Lons-le-Saunier. Altitude : 205^{m}.

Le territoire est limité au nord par la route imp. n° 73, de Moulins à Bâle, qui le sépare de l'Abbaye-Damparis, et par Choisey ; au sud par Molay et Parcey ; à l'est par Crissey et la Loue, qui le sépare de Parcey ; à l'ouest par Tavaux.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à la route imp. et à Damparis, à Villette, à Molay et à Parcey ; par le Doubs et ses mortes ; par la Loue et ses bras ; par la rivière de Clauge et le ruisseau du Gargouillon.

Le village est situé au milieu d'une immense plaine, sur la rive droite du Doubs. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes un tiers en tuiles et les deux tiers en chaume. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 460 hab.; en 1846, 502 ; en 1851, 526, dont 261 hom. et 265 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 100 hab.; 108 maisons, savoir : dans les rues de l'Arcène 18, de l'Oratoire 17, de la Bouteille 2, de l'Eglise 11, du Château 10, de la Chevalerie 7, du Pasquier 28, du Chêne 13, aux Graviers du Port 2 ; 138 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1736. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1812 ; surf. territ. 529^{h} 44^{a}, divisés en 1379 parcelles que possèdent 274 propriétaires, dont 106 forains ; surf. imp., 467^{h}, savoir : 250^{h} en terres lab., 113 en prés, 77 en pâtures, 15 en gravières, 5 en oseraies, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 29,113 fr.; cont. dir. en princip. 3191 fr.

Le sol, très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'excellent maïs, peu de foin, beaucoup de fourrages artificiels, du chanvre, des pommes de terre, peu de fruits, des légumes secs et des betteraves. Le territoire souffre considérablement des inondations causées par les débordements du Doubs. On exécute en ce moment une digue, pour le préserver. Il a l'inconvénient d'être coupé en deux parties par cette rivière. Les cultivateurs sont obligés à chaque instant de traverser un bac pour l'exploitation de leurs propriétés. On exporte les deux tiers des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

Il y a d'abondantes sablières et gravières, exploitées, sur les bords du Doubs.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, beaucoup de cochons et des chevaux. On se sert exclusivement, pour le labourage, de chevaux.

Le Doubs est très poissonneux à Gevry ; le gibier d'eau y afflue.

Les patentables sont : 2 aubergistes, 2 épiciers, 2 fermiers de pêche, 1 maréchal-ferrant, 1 sabotier, 2 cordonniers, 2 charrons, 1 marchand de grains en gros et 1 fabricant d'instruments aratoires.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, une maison commune, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves ; le logement d'une institutrice de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 64 élèves ; un bâtiment servant de dépôt de la pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 23 pompiers ; un oratoire, et 86^{h} 66^{a} de pâtures, mares, terres, gravières, prés et oseraies,

d'un rev. cad. de 822 fr. Les écoles sont gratuites, ce qui contribue beaucoup à répandre l'instruction.

Bois communaux : 97^h 63^a; coupe annuelle, 3^h 08^a.

Budget : recettes ord. 4805 fr.; dépenses ord. 4645 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

C'est à tort que plusieurs savants ont cru reconnaître dans Gevry l'antique ville de *Dubris* ou *Ponte Dubis*, placée par les anciens itinéraires sur la route de Chalon-sur-Saône à Besançon, entre *Ternutium* (Verdun-sur-le-Doubs) et Crusinie. Des découvertes récentes ne permettent plus d'attribuer cette origine à un autre lieu qu'au village de Pontoux, où on remarque encore les restes d'un ancien pont sur le Doubs. Il a existé un établissement gallo-romain très important sur la place qu'occupe aujourd'hui le village de Tavaux, point de convergence de plusieurs grands chemins dans l'antiquité, mais rien n'indique que Gevry ait existé à cette époque. Les ruines qu'on aperçoit au *champ Bresilien*, à l'extrémité du territoire de Gevry et près de Molay, proviennent probablement d'une villa qui s'élevait près de la ville, dont le nom est encore une énigme. Une tradition prétend que ce sont les restes d'un village de Saint-Vincent, détruit depuis des siècles. Du reste, toute exploration archéologique est impossible à Gevry. Le sol y a été tellement remué par les inondations du Doubs, qu'on retrouve à des profondeurs de 6 à 7 mètres, des arbres entiers enfouis sous terre. Nous avons lieu de croire que ce village se forma au IVe siècle, après la ruine de Tavaux, et qu'il dut sa naissance aux colonies que l'empereur Constance-Chlore, envoya dans le comté d'Amaous, pour le repeupler et réparer les désastres causés par les Barbares. Il est certain qu'il existait déjà au VIIIe siècle, puisque le comte Frédéric le nomme dans la donation qu'il fit, en 785, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyan, et l'appelle *Generiacum* ou *Geveriacum*. Un grand chemin, d'origine romaine sans doute, traversait son territoire au XIIIe siècle. Dans une convention passée le mercredi après l'octave de la Purification, de l'année 1294, entre Lanzalo Cuccherla de Plaisance, chef de la communauté des marchands d'Italie, fréquentant les marchés de la Champagne et du royaume de France, Otton, comte palatin, et Hugues de Bourgogne son frère, il fut stipulé que ces derniers protégeraient les marchands italiens (les Lombards), à condition qu'il leur serait payé, pour chaque balle de marchandises et pour chaque cheval passant par Gevry ou par Dole, quatre deniers de petits tournois. La route qui conduisait de Pontarlier à Dijon par Salins, se bifurquait à Belmont ou à Augerans. Une branche passait par la Loye, Dole et Auxonne, et une autre par Gevry et Saint-Jean-de-Losne. Cette dernière rencontrait près de Gevry, d'un côté, la route qui conduisait à Chalon-sur-Saône, par Tavaux et Chemin, et de l'autre, celle qui se dirigeait de Langres à Genève, par Sacquenay, Flamerans et Champvans. Un troisième chemin, venant de Bellevesvre, passait par Chaussin et Gevry, pour aboutir à Dole. Gevry étant au moyen-âge un lieu de passage considérable, dut nécessairement prendre un rapide accroissement. Aussi, avait-il déjà une église paroissiale en 1139.

Seigneurie. La seigneurie de Ge-

vry était un démembrement de la châtellenie de Dole, propriété des souverains du comté. Elle comprenait Gevry, moitié de Tavaux, l'Abergement-la-Ronce et Villette, en toute justice, Damparis et Villette pour la haute-justice seulement. Elle relevait directement des comtes de Bourgogne. Le seigneur avait le droit d'instituer un bailli, un juge châtelain, un procureur d'office, un greffier, un tabellion, des sergents et des forestiers. Il avait le droit de messerie, de chasse, de pêche dans le Doubs, depuis le pont de Dole jusqu'à l'embouchure de la Loue, ainsi que dans la Clauge. Il percevait un cens de 4 sols par chaque journal de terre; les lods et la retenue, à raison d'un sol par franc. Il lui était dû deux corvées par charrue, le guet et garde au château, en temps de paix et en temps de guerre; et quand les habitants n'avaient pas à s'acquitter de cette obligation, ils devaient lui porter à Noël, deux blancs, un pain de la valeur d'un blanc et une gerbe du prix de deux engrognes. Les épaves étaient sa propriété. Il avait la faculté de prendre du bois de service et de chauffage dans la forêt de Chaux, dans les bois communaux de Gevry et d'autres lieux voisins, tant pour son four banal que pour l'entretien du moulin à bateau qu'il avait sur le Doubs. Il percevait un droit de péage pour le passage du Doubs, qui consistait en un sol pour l'homme à pied, en deux sols six deniers pour les cavaliers et les charrettes, et en trois sols par charriot. Ce droit se perçut successivement dans le lieu dit au Vieux-Portaux et à l'Ile-du-Portail. Par traité fait le 10 septembre 1547, Françoise de Longwy, dame de Gevry, permit à ses sujets de construire de petits fours « de la cuite et contenue d'une mesure de Gevry, pour y faire cuire *flancs*, *fertes*, *flamusses*, *gastelets*, *millets*, pâtés et autres pâtes non levées, ainsi que prunes, pommes, poires et autres fruits, » avec défense expresse d'y cuire des pâtes levées, sous peine de démolition du four, et de 60 sols d'amende. Pour prix de cette faveur, les habitants s'obligèrent de payer la redevance annuelle de 4 petits blancs par four. Ils n'en restaient pas moins soumis à la banalité du four pour la cuisson de leur pain.

Seigneurs. Philippe de Valois, roi de France, chargé comme arbitre de terminer les difficultés qui régnaient entre le duc Eudes IV et Isabelle de France, dame de Faucogney, sa belle-sœur, qui réclamait depuis longtemps un supplément d'apanage, condamna le duc, en 1341, à donner à Isabelle les terres de Montbozon, Gevry et Sampans, à condition que ces terres et leurs revenus appartiendraient aux enfants qui naîtraient du mariage de cette princesse avec le seigneur de Faucogney, et qu'à défaut d'enfants, ces biens feraient retour au domaine. Jeanne, héritière de Faucogney, s'allia à Henri de Longwy, chevalier, sire de Rahon, l'un des principaux officiers attachés à la cour de Marguerite, comtesse de Flandres et de Bourgogne, et lui porta Gevry en dot. Elle en eut un seul fils, du nom de *Jean*. Henri de Longwy testa en 1390. Il voulut être inhumé au couvent des frères mineurs de Dole, ordonna qu'un drap d'or, armoyé de ses armes, recouvrît son corps à ses funérailles, fit des legs à ses écuyers, à son fauconnier, son bouteiller et aux autres officiers attachés à sa maison, et institua pour son héritier Mathey de Longwy, son petit-

fils, né du mariage de Jean de Longwy, son fils défunt, et d'Henriette de Vergy. Mathé de Longwy, damoiseau, épousa à Dijon, le 27 avril 1396, Bonne, fille de Guillaume de la Trémouille, chevalier, maréchal de Bourgogne. Cette dame étant veuve, épousa en seconde noces Jean, sire de Côtebrune, chevalier, chambellan du roi de France et des ducs Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, maréchal de Bourgogne de 1418 à 1422. Ce seigneur annonça une grande fête de chevalerie au château de Gevry, qu'il habitait. Nous allons extraire textuellement les détails de ce tournoi, de l'excellente Histoire que M. Ed. Clerc a publiée sur la Franche-Comté. «Vers carême-entrant, il y eut au chasteau grande assemblée de noblesse tant barons qu'écuyers et gentilshommes. Car estoit en ce temps dans la Bourgogne grande noblesse et gens qui désiroient d'eux montrer nobles et courageux (enquête de 1456).» De mémoire d'homme, on ne vit dans une lice plus grands faits d'armes, à la lance, au maillet, à la terrible hache d'armes, plus de nobles coups d'épée de *haut* et de *taille*. Le maréchal, faisant les honneurs de la fête, ne combattait pas, mais depuis son *hourd*, il considérait les combattants. Un cri s'était élevé : Girard de Vaites courait à la rencontre d'Henri de Citel, et les deux chevaliers s'étaient si rudement rencontrés, hommes et chevaux, qu'Henri vidant l'étrier, avait été jeté sans connaissance sur le sable. Pendant que les gardes du tournoi le relevaient, on vit arriver un noble seigneur, suivi de vingt chevaux de parade couverts, dont trois étaient montés par les héraults d'armes, *Orange*, *Arlay* et *Charollois*. Il portait une longue robe de velours cramoisi, relevée d'orfèvrerie. A ses armes mi-partie de la couleur rouge à la bande d'or de Chalon, et des couleurs d'Orange, chacun reconnut Louis de Chalon, le vainqueur du Languedoc. En tête des pages et à ses côtés, marchaient deux jeunes chevaliers, c'étaient ses frères, Jean, seigneur de Viteaux, et Huguenin, gracieux enfant, dont Louis gouvernait les terres, et qui mourut cinq ans après, dans l'adolescence, après une lente maladie, dans son château de Saint-Laurent-la-Roche. Tous les chevaliers, bannerets et autres, saluèrent les puissants héritiers de la maison de Chalon ; Louis sauta légèrement et de plain saut hors de la selle, car il n'avait pas trente ans ; puis il monta vers le maréchal, lui serra la main, ainsi qu'à Guillaume de Vienne, assis à son côté. Mais il regarda à peine un seigneur vêtu de sa cotte d'armes, qui la visière baissée, parlait au vieux sire de Vienne : c'était son fils unique, peu digne de ce Nestor de toute la Bourgogne. Le prince d'Orange avait reconnu son beau-frère, l'époux de la belle Alis de Chalon, jeune homme dépourvu de sens et de jugement, jetant son bien à tout venant, et dont la femme, issue du sang de Bourgogne, mourait de faim, au point qu'elle fut obligée, un peu plus tard, de chercher un refuge chez le prince, son frère, au château de Nozeroy.

Tandis que le sire de Chalon, suivi de quelques pages, se retirait pour s'armer, dans une salle écartée du château, Thiébaud de Rougemont fournit vingt courses de chevaux à la lance contre Guillaume de Champdhivers, bailli d'Aval, dont le cheval était paré d'une couverture traînante de damas bleu au soleil d'or. « Cestuy escuyer était de noble mai-

son, bien renommé de vaillance, et de sa personne, le plus grand et le plus haut de stature, noble homme, qui pour lors fut en toute Bourgogne. » Son père, Guy de Rougemont, appesanti par l'âge, n'avait pu accompagner son fils aux joutes de Gevry. Le bailli, dans la force de l'âge, maniait une lance comme si ce n'eût été qu'une flèche d'archer. Plus d'une fois les lances volèrent en éclat dans leurs mains, en se brisant contre les écus et les rondelles ; à l'avant-dernière course, le fer de Rougemont enleva le cimier du bacinet du bailli, dont la lance emporta une aiguillette verte, brodée de perle et de diamants, que son adversaire portait au bras gauche. Plus tard, ils combattirent la hache d'armes au poing, et soutinrent quinze coups sans blessures, « beaux et fiers que oncques l'on peut voir. »

Pendant qu'à la suite de ces terribles épreuves les deux adversaires *touchaient* en main comme des frères d'armes, le prince d'Orange entra dans la lice, où il devait se mesurer contre Jean de Toulongeon. Les trois frères de ce nom, Jean, Antoine et André, modèles de loyauté et *vaillantise*, commançaient à être fort renommés dans la Bourgogne : on les voyait, alors comme depuis, les premiers à l'attaque, les derniers à la retraite. André épousa plus tard l'une des filles naturelles de Philippe-le-Bon ; Jean, compagnon du dernier duc à Montereau, devait un jour succéder au sire de Côtebrune dans le maréchalat de Bourgogne, poste d'honneur que son frère Antoine occupa après lui. Tous les yeux étaient fixés sur Jean de Toulongeon; il marchait froidement dans la lice, mais au dernier moment sa rencontre était terrible. Louis avait lancé son coursier. Dans le choc de ces deux adversaires, le feu jaillit de leurs écus ; à la cinquième course, la lance du prince, atteignant son adversaire, alla se briser sur le garde-bras de fer qui vola en éclat, mais la lance de celui-ci, pénétrant au défaut de l'écu, s'enfonça dans le côté gauche du prince. Le sang rougit la cotte de maille. Toulongeon en eut grand regret. Les huit gardes du tournoi, avec leurs bâtons courts sans fer et sans pointe, s'élancèrent de toute la force de leurs chevaux pour arrêter le combat ; mais le prince, levant sa visière, déclara qu'il ne quitterait point la lice, et il acheva de fournir ses courses avec une contenance, une chaleur, une fierté digne des anciens preux. Après ces nobles exercices, « soutenus et achevés en grandes pompes de vestements et festins, » la noblesse reprit la route de France. Le maréchal de Côtebrune mourut en 1422. Jean de Longwy, Ier du nom, seigneur de Gevry, fils de Mathé de Longwy, et de Bonne de la Trémouille, épousa par contrat du 24 novembre 1436, Jeanne de Vienne, fille de Jean de Vienne, seigneur de Neublans et de Saillenay et d'Henriette de Granson, et devint ainsi seigneur de Pagny. Jean de Longwy gouverna ses nombreux vassaux avec une bonté tout-à-fait paternelle, s'unissant à sa femme, modèle de vertu, pour toutes les œuvres que lui faisait entreprendre son éminente piété. C'est Jeanne de Vienne qui fit faire le magnifique retable qui surmonte le maître-autel de la chapelle du château de Pagny. Son mari mourut le 22 janvier 1462. Dès ce moment, cette dame fixa sa résidence habituelle au château de Gevry, qu'elle reçut pour son douaire. La douleur qu'elle éprouvait de la perte de son époux

ne lui permit point d'assister à la célébration du mariage de Gérard de Longwy, son fils aîné, damoiseau, seigneur de Pagny et de Gevry, qui se célébra à Dole, le 27 octobre 1463, avec Jeanne, fille de Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Elle chargea la veille, Olivier de Longwy, son beau-frère, seigneur de Rahon et de Clairvaux, de la représenter à cette cérémonie. Elle mourut le 7 septembre 1472, et fut inhumée dans sa chapelle de Pagny, à côté de son époux. Leurs enfants, Gérard, Etienne, Jean et Philippe, leur firent ériger dans le chœur un superbe tombeau. Gérard de Longwy entra en possession de la terre de Gevry après la mort de sa mère. Il mourut sans laisser de postérité. Sa succession fut recueillie par Jean de Longwy, IIe du nom, écuyer, seigneur de Choie, l'un de ses frères, qui avait épousé, le 18 février 1475, en l'hôtel de Vergy, près la porte Saint-Pierre à Dijon, Philiberte, fille de Pierre de Beauffremont, comte de Charny, et de Marie de Bourgogne. Jean de Longwy étant mort aussi sans enfants, Philippe de Longwy, marié en 1481, à Jeanne de Beauffremont, devint seigneur de Gevry, Pagny et Longepierre, à l'exclusion d'Etienne, son frère, évêque de Mâcon. Il fut le père de l'illustre cardinal Claude de Longwy, appelé le cardinal de Gevry, évêque et duc de Langres, mort le 8 août 1561, avec la réputation d'un homme très pieux. Il eut encore quatre autre fils et deux filles : *Jean*, *Antoine*, *Christophe*, *Etienne*, *Charlotte* et *Jeanne*. Jean, l'aîné, eut en partage les terres de Gevry et de Pagny, etc. Il se qualifiait, en 1517, de chevalier seneschal héréditaire de Bourgoingne, baron de Paigny et Mirebel, seigneur desdits lieux, Gevry-sur-le-Doubs, Fontaine-Française, Courlonge et Bignan. Il avait épousé Jeanne, bâtarde d'Angoulême, fille naturelle de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et sœur naturelle du roi François Ier, dont il n'eut que trois filles, *Françoise*, *Jacqueline* et *Louise*. Françoise, l'aînée, eut Gevry et Pagny dans son lot. Elle épousa, le 10 janvier 1526, Philippe Chabot, comte de Charny et Busançois, seigneur de Brion, d'Apremont, amiral de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie. Ce grand seigneur, dont la vie fut un exemple frappant de l'instabilité des grandeurs humaines, était bon, généreux, ami des arts; il passait au château de Pagny tout le temps qu'il ne consacrait pas au service du roi, et de là venait souvent à Gevry. Il mourut le 1er juin 1543, laissant six enfants. *Léonor*, *François*, *Françoise*, *Antoinette*, *Anne* et *Jeanne*. Sa veuve vivait encore en 1547, et habitait très souvent le château de Gevry. Léonor Chabot succéda à sa mère dans les terres de Gevry et Pagny. Il était comte de Charny et Busançois, grand écuyer de France, commandant d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi. Henri III, auquel il rendit de grands services, le nomma lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne. Il fut marié en premières noces à Claudine Gouffier, dont il eut deux filles, *Catherine* et *Charlotte*, et en secondes noces, à Françoise de Rye, dame de Longwy, dont il eut quatre filles, Marguerite, Catherine, Françoise et Léonore. Il mourut le 12 juillet 1597, à Saint-Jean-de-Losne. Marguerite Chabot porta les terres de Gevry et Pagny, comprises dans son lot, dans

la maison de Lorraine, par son mariage avec Charles de Lorraine, Ier du nom, créé duc d'Elbeuf en 1581. Cette dame mourut le 27 septembre 1652, à l'âge de 87 ans. Son mari, après avoir fait des prodiges de valeur à la bataille de Fontaine-Française, était décédé en 1605, laissant six enfants : *Charles*, *Henri*, *Claude-Eléonor*, *Henriette*, *Françoise* et *Catherine*. Charles de Lorraine, IIe du nom, seigneur de Pagny et de Gevry, fut duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, etc., pair de France, chevalier des ordres du roi et gouverneur de la Picardie. Il représenta, le 17 octobre 1610, le comte de Flandre, au sacre de Louis XIII, et en 1654, le duc de Guyenne, au sacre de Louis XIV. Il mourut à Paris le 5 novembre 1657, laissant de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qu'il avait épousée en février 1619, six enfants : *Charles*, *Henri*, *François-Louis*, *François-Marie*, *Catherine* et *Marie-Marguerite-Ignace*. D'après un partage qui fut opéré en 1659, la terre de Gevry échut à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, de Brienne, d'Armagnac et de Marsan, pair et grand écuyer de France, gouverneur de la Haute et de la Basse-Alsace, et de la ville de Philisbourg, grand bailli de Haguenau, et général des armées du roi. Ce seigneur épousa en 1683, Marie d'Albret, dont il eut Charles-Louis de Lorraine, comte de Marsan, né le 17 novembre 1696, et marié le 1er mars 1714, à Elisabeth de Roquelaure. De ce mariage naquit Gaston-Jean-Baptiste-Charles, comte de Marsan, né le 7 février 1721, et plusieurs filles. Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine n'eut pas d'enfants de la princesse Marie-Louise de Rohan-Soubise, son épouse, et mourut quelques années avant la révolution de 1789, après avoir institué pour ses héritiers les princes Louis-Henri-Joseph de Condé, duc de Bourbon, et Charles-Alain-Gabriel de Rohan, duc de Bouillon et de Montbazon, qui furent les derniers seigneurs de Gevry. Par suite de leur émigration, leurs biens furent vendus nationalement en 1793.

Château. Le château de Gevry était une des forteresses les plus imposantes de la province. Sa surface était d'un hectare. Il avait la forme d'un vaste trapèze. La rivière du Doubs, qui baignait ses pieds, alimentait ses fossés palissadés et creusés à fond de cuve. Les fortifications consistaient en une ceinture de remparts flanqués aux angles de quatre grosses tours circulaires. Une de ces tours, plus haute et plus épaisse que les autres, servait de donjon. On pénétrait dans le château, précédé d'une cour d'honneur de 20 toises au carré, par une grande porte et un guichet, munis d'un beau pont-levis. Le château avait la forme d'un parallélogramme, était construit en pierres de taille et flanqué de quatre tours aux angles. Au sortir de la première clôture à droite, était un autre clos fermé de murs : c'était un jardin en terrasse, de 53 ares d'étendue, *qui servait autrefois de lieu élevé pour se promener et pour voir la campagne par des fenêtres et reposoirs en pierre de taille*. A gauche du pont-levis, se présentait une clôture spacieuse environnant un jardin potager. Pendant le siége de Dole en 1636, ce château fut brûlé, et en 1659, il n'était plus habitable. En 1793, on vendit nationalement les matériaux; on chargea seulement l'acquéreur de conserver les

murs qui longeaient le Doubs, pour résister aux inondations. L'emplacement de cette magnifique forteresse appartient à M. de Boisdenemetz, cadet, de Dole.

Fiefs. Plusieurs fiefs relevaient du château de Gevry. Le monastère de Vaux-sous-Poligny avait reçu en 1029 et en 1120, des souverains du comté, la pêcherie de Gevry. Au mois de mai 1251, Poncaz de Poligny, dit Galaphin, reprit de fief, avec le consentement de Fernère, son épouse, de Hugues, comte palatin de Bourgogne, cinq journaux de terre et trois soitures de pré, situés à Gevry, moitié des moulins du même lieu et un meix tenu par J. Musnier. Le moulin de Gevry était construit sur le Doubs. On traversait un pont en bois jeté sur un bras de cette rivière pour y arriver. Les dames Tiercelines de Dole avaient aussi dans ce village un beau domaine et les deux tiers des dîmes inféodées.

Prévôté. La prévôté de Gevry était tenue, à titre de fief héréditaire, par une famille noble qui portait le nom de ce lieu, et dont plusieurs membres se qualifièrent même de sires de Gevry. Hugues de Gevrey était bailli du comté de Bourgogne, de 1285 à 1286. Outhenin de Gevrey, son fils, vivait en 1336, époque à laquelle il fit hommage de ses fiefs au duc et comte de Bourgogne.

Evènements divers. Le village de Gevry fut pillé et brûlé par les armées de Louis XI, de 1477 à 1479; en 1582, par des bandes de protestants, qui venaient pour prendre Dole. La peste et les guerres du XVIIe siècle achevèrent de ruiner ce village. De 80 feux qui existaient à Gevry avant 1636, il n'en restait que 12 en 1659, et encore ces 12 ménages se composaient de nouveaux venus. On ne peut remuer le sol, sans rencontrer des débris de constructions, du charbon, des couches successives de cendres et de la pierre calcinée. Ces ruines sont postérieures à la chute de l'empire romain.

Eglise. Par une charte de l'an 1139, Humbert, archevêque de Besançon, donna à son église métropolitaine, les églises de Choisey et Gevry. Ce don fut confirmé par le pape Eugène III, en 1145. Un même prêtre, établi à Choisey, desservait ces deux églises. De longs et de fréquents procès s'élevèrent sur la question de savoir si celle de Gevry était indépendante, ou si elle n'était qu'une succursale de l'église de Choisey. Ces difficultés n'étaient pas encore terminées en 1790. L'édifice actuel est dédié à saint Remy, dont on célèbre la fête le 1er octobre. Il se compose d'un clocher, d'une nef, de deux arcatures formant des niches dans les murs latéraux de la nef, au centre desquels sont deux autels, de deux chapelles, d'un chœur se terminant rectangulairement et d'une sacristie. Le chœur, les deux chapelles et la partie supérieure de la nef, appartiennent au style ogival de transition, usité au XIIIe siècle. Le clocher, couronné par un dôme, et la partie inférieure de la nef, sont modernes. On remarque dans le dallage de l'église, plusieurs tombes, dont les écussons ont été effacés, et contre le mur de la nef à gauche, un tableau peint sur bois, représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, entourée de quinze médaillons, dont chacun représente une scène de la vie, de la mort et de la passion du Sauveur du monde.

Biographie. Ce village est la patrie de M. d'*Aubigney*, (1757-1835),

mort à Dole commandant en retraite; de M. *Mittaine*, président actuel du tribunal civil de Saint-Claude, et de plusieurs officiers décorés.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaires du Jura, années 1840 et 1844.

—

Gigny, *Gigniacum*, *Gigniacus*, *Gigneacum*, *Gignium*, *Ginniacum*, *Ginyacum*, *Ginniacus*, *Giniacus*, *Gignie*, *Gignié*, *Gigniè*, *Gignye*, *Gigney*, *Gignal*, *Gignia*, bourg de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, cant. et distrib. de poste de Saint-Julien; chef-lieu de percept.; succursale; à 6 kil. de Saint-Julien et 28 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 371^{m}.

Le territoire est limité au nord par Graye-et-Charnay, Loisia, Pymorain et Nancuise; au sud par Morval et Louvenne; à l'est par Monnetay et Louvenne; à l'ouest par Andelot, Véria, Graye-et-Charnay et Morval. Cropet ou Croupet, le Villard, les maisons du Sauget et des Vignes font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les ch. vic. tirant à la Pérouse, à Montrevel, Véria, Andelot, Graye-et-Charnay, Orgelet, le Villard, Louvenne, Morval; de Croupet à Morval, du Villard à Pymorin et Orgelet, de Louvenne à Morval; par la rivière du Suran, les ruisseaux de la fontaine de Pierre, qui prend sa source à Croupet, de la Doye, de la Combe; par les biefs du Villard, de la Creuse, de Gigny, de la fontaine à la Roche, et par une dérivation du ruisseau Sous-la-Roche.

Les communes du Villard et de Croupet ont été réunies à celle de Gigny, les 3 octobre 1821 et 30 juillet 1823. Elles ont demandé en 1831 à en être distraites, mais leur demande n'a pas été accueillie par l'administration.

Pop. en 1790, de Gigny, 888 hab.; de Croupet, 166; du Villard, 77; total, 1131; pop. réunie en 1846, 889; en 1851, 925, dont 469 hom. et 456 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 55 hab.; 244 maisons, savoir : à Gigny 200, à Croupet 27 et au Villard 17; 244 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1680. Les jeunes gens des deux sexes émigrent en grand nombre, pour être domestiques ou ouvriers en soie à Lyon.

Cadastre exécuté à Croupet en 1819, à Gigny et au Villard réunis en 1820; surf. territ. 1603^{h} 02^{a}, divisés en 6061 parcelles que possèdent 508 propriétaires, dont 200 forains; surf. imp. 1566^{h}, savoir : 746^{h} en terres lab., 349^{h} en bois, 224^{h} en parcours et friches, 179^{h} en prés, 54^{h} en friches et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 19,443 fr.; contrib. dir. en princip. 5940 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du foin, peu d'orge, de légumes secs, de navette, de fruits et de vin. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les onze douzièmes des vins consommés. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des mulets, beaucoup de bétail à cornes et de chèvres, des moutons, des porcs et des volailles. 86 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne non utilisée, des sablières,

des carrières de pierre ordinaire à bâtir, exploitées, de la mauvaise pierre de taille, des carrières de pierre à chaux ordinaire et hydraulique, exploitées.

Foires et marchés. Les plus anciennes foires de Gigny étaient au au nombre de trois ; une quatrième fut instituée en 1542, et dès-lors, jusqu'en 1804, elles furent tenues le 6 mai, le 12 août, lendemain de la fête de saint Taurin, le 9 octobre et le lundi de décembre avant la fête de saint Thomas, apôtre. Un décret du 25 prairial an XII, en créa deux nouvelles, et fixa ces six foires au dixième jour des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Elles sont très importantes comme foires de bétail. L'ancien marché, tombé en désuétude pendant les pestes et les guerres du XVIIe siècle, rétabli le 11 mars 1772, et fixé au vendredi de chaque semaine, tomba entièrement en 1793. Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet et de Saint-Amour.

Commerce et industrie. Il y a 2 moulins à quatre tournants, 3 fabricants de sabots, 1 serrurier, 1 teinturier, 2 menuisiers, 2 charrons, 2 marchands merciers, 6 aubergistes, 4 bouchers, 1 boulanger et 2 épiciers. Il y avait autrefois plusieurs tanneries le long du ruisseau de la *Sarrasine*, mais elles ont cessé d'exister au XVIIIe siècle. Il existait aussi une tuilerie, déjà en ruines en 1705.

. Gigny est la résidence d'un notaire, d'un percepteur et d'un médecin.

Biens communaux : une église, un cimetière au nord et en dehors du bourg, un presbytère en mauvais état, peu éloigné de l'église ; quatre fontaines avec abreuvoirs, un lavoir couvert, une ancienne église servant de halle pour les foires, deux ponts en pierre, deux pompes à incendie manœuvrées par une compagnie de 25 pompiers; deux places publiques ; une salle d'école attenante au presbytère, et fréquentée en hiver par 100 élèves ; 381^{h} 39^{a} de terres, parcours, friches et bois, d'un rev. cad. de 508 fr. La section de Croupet possède 78^{h} 01^{a} de parcours, bois et friches, d'un rev. cad. de 53 fr. ; celle du Villard a 72^{h} 48^{a} de biens de même nature, d'un rev. cad. de 53 fr. Il n'y a pas de maison commune ; les archives sont déposées chez M. le maire, et l'instituteur occupe une maison louée.

Bois communaux : Gigny, 270^{h} 29^{a}; coupe annuelle, 8^{h} 61^{a} ; Croupet, 25^{h} 07^{a} exploités tous les 18 ans, et le Villard, 34^{h} 30^{a} ; coupe annuelle, 1^{h}.

Budget : recettes ord. 5366 fr.; dép. ord. 5156 fr.

Hospice de bienfaisance. Suivant un acte passé devant Perrod, notaire à Besançon, le 17 mai 1808, Marie-Sylvestre Regaud, curé de Vernantois, et Claudine-Augustine Regaud, sa sœur, fondèrent un hospice de bienfaisance à Gigny, lieu de leur naissance. Ils donnèrent à cet effet à la commune, une maison meublée, un jardin et un domaine, composé de 5^{h} 32^{a} de prés, et 6^{h} 63^{a} de terres labourables, d'un revenu annuel de 1200 fr., à condition que les biens seraient affectés à l'entretien d'un hospice, dont la direction appartiendrait à des sœurs de la Charité de Besançon, qui seraient assujetties aux mêmes règles et statuts que celles de Besançon, prises dans la même congrégation, et dirigées par la même supérieure. Ces religieuses devaient être char-

gées, 1° de porter aux malades et aux vieillards infirmes et indigents les secours temporels et spirituels que leur position réclamerait; 2° de donner gratuitement aux jeunes filles, nées de parents pauvres, une éducation morale et religieuse. Le bureau chargé de l'administration des biens donnés, devait se composer du curé de la paroisse, du maire et de trois notables habitants, nommés par le préfet. Cet établissement, qui fonctionnne depuis 1829, est dirigé par trois religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison principale est à Besançon. Ces dames donnent l'instruction gratuitement à 100 jeunes filles, et tiennent un pensionnat composé actuellement de sept demoiselles. Les sœurs et les élèves occupent la maison donnée par les fondateurs.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom de Gigny avait incontestablement, dans la langue des anciens peuples, une signification aujourd'hui perdue pour nous. Il se reproduit souvent dans la nomenclature géographique de diverses contrées de la France. Ce nom, dans la composition duquel entre le mot latin *ignis*, semble se rattacher au culte du feu. La vallée du Suran est encore pleine des souvenirs de la théogonie gauloise. Des traditions à peine effacées permettent d'y reconnaître les hommages rendus jadis aux éléments, aux pierres et aux fontaines. Une voie romaine, signalée par les historiens Chevalier, dom Jourdain et Ed. Clerc, passait au village de Monnetay, près duquel on a trouvé des tuiles à rebords, des tombeaux et des armures antiques, traversait le Suran au pont des Vents, et se dirigeait sur Lyon, par Chavannes et Simandre. Tout porte à croire que des habitations étaient déjà dispersées sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Gigny, lorsque des religieux vinrent y fixer leur séjour.

Abbaye. L'empire de Charlemagne était en pleine dissolution, et une foule de prétendants s'en disputaient les lambeaux, lorsque le comte Bernon, issu d'une des premières familles de Bourgogne, résolut de se dérober au spectacle des crimes qui couvraient le monde, en embrassant la vie monastique. Admis comme simple religieux dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, son zèle ardent fut bientôt remarqué par ses supérieurs. Il fut envoyé à Baume avec saint Hugues d'Autun pour y faire revivre la discipline et en relever les cloîtres ruinés par le temps et peut-être aussi par les barbares, Sarrasins ou Normands. Sa mission accomplie, son activité le porta à ériger de nouveaux monastères. En 893 ou 894 au plus tard, il jeta les fondements de l'abbaye de Gigny, de concert avec son cousin Laifin. Ce lieu, situé à l'extrémité méridionale du comté de Bourgogne, dans le canton du Revermont, au diocèse de Lyon, leur appartenait en propre. Disposé à favoriser les vues de Bernon, Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane, donna à l'établissement naissant, l'abbaye de Baume, le prieuré de Saint-Lothein, le village de Chavenay-sous-Montaigu et celui de Clemencey, près de Montmorot, avec leurs dépendances. Cette libéralité faite d'abord verbalement, ne fut constatée par écrit que dix ans plus tard, c'est-à-dire en 904. Après avoir pourvu suffisamment à la dotation de son monastère, Bernon se rendit à Rome auprès du pape Formose,

pour le placer sous la protection du Saint-Siége. Par un précepte de l'an 895, le pape le mit, ainsi que ses biens présents et futurs, sous la protection de saint Pierre et de ses successeurs, défendit à quiconque d'y porter atteinte, déclara qu'après la mort de Bernon, les moines se choisiraient toujours parmi eux un nouvel abbé, selon Dieu et selon la règle de saint Benoît, et que leurs domaines seraient exempts de toutes dîmes. L'autorité des papes commençait à être généralement reconnue, mais au milieu de l'anarchie féodale, elle était souvent peu respectée. Louis, fils de Boson, proclamé solennellement roi d'Arles, dans un synode tenu à Valence en 890, ne tarda pas à obtenir d'Arnoul, roi de Germanie, l'investiture des villes et des provinces soumises à la Bourgogne transjurane. Au mépris de la donation du roi Rodolphe, considéré par lui comme un usurpateur, il disposa de l'abbaye de Baume en faveur de Bernard, son vassal, l'un de ces abbés laïcs habitués à placer une mitre sur leurs casques et véritables fléaux des monastères.

En occupant Baume, Bernard violait ouvertement le quatrième canon du concile de Vienne, de l'an 892, qui enjoignait aux séculiers de s'abstenir de l'injuste invasion et possession des choses ecclésiastiques. Bernon et ses religieux le citèrent à comparaître devant la reine Ermengarde, veuve de Boson, et tutrice du roi Louis, son fils, au plaid qu'elle devait tenir à Varennes, en 898 et s'y rendirent eux-mêmes. L'accusé allégua pour sa défense que Baume lui avait été donné par le roi Louis. La reine, ni les seigneurs qui l'entouraient, ne voulurent accueillir ce moyen. Bernard, condamné à déguerpir, promit de ne plus inquiéter à l'avenir les religieux de Gigny. Bernon rentra alors en possession de l'abbaye de Baume et y fixa sa principale résidence. S'il crut devoir soumettre Gigny à Baume, c'est que Baume était plus ancien, plus riche et avait déjà de nombreux prieurés sous sa dépendance. Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, instruit par la renommée des vertus de Bernon, l'appela à lui (909), et lui confia l'exécution du projet qu'il avait formé, d'ériger un monastère à Cluny, dans un domaine que lui avait légué sa sœur Avane. Ce pieux abbé tira de Baume et de Gigny douze de ses religieux, avec lesquels il jeta les fondements de cette abbaye fameuse, qui devait remplir un jour l'Europe du nom de ses abbés et donner à l'Eglise douze cardinaux et plusieurs papes. Bernon, suivant la chronique de Sigebert, ne fonda Cluny que comme un prieuré dépendant de Gigny. Baume et Gigny peuvent donc se glorifier d'avoir donné naissance à l'établissement cénobitique le plus célèbre de la chrétienté. Un évènement simple en apparence et cependant capital dans ses résultats, vint tout-à-coup donner une grande célébrité à Gigny. Sur le bruit d'une irruption de pirates, les religieux de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux avaient transporté en Auvergne, au IXe siècle, la châsse de leur patron, les reliques de saint Aquilin et celles de sainte Florence, vierge et martyre. Les portes de l'église de Lezoux s'étaient ouvertes pour recevoir ce précieux dépôt. Le traité fait avec Rollon, en 911, ayant rendu quelque paix au duché de Normandie, Evreux se releva de ses désastres. Les moines de Saint-Taurin désiraient recons-

truire leur abbaye, mais les ressources leur manquaient et l'absence de leurs reliques les privait de tous moyens de s'en procurer. Désespérant d'en obtenir la restitution volontaire, ils durent songer à les recouvrer par la ruse. Trois d'entre eux, parmi les plus jeunes et les plus habiles, se chargèrent de cette périlleuse entreprise. Ils se présentèrent à Lezoux comme de simples étudiants étrangers. Admis bientôt dans le clergé de cette ville en qualité de clercs, ils surent capter la confiance générale, et le plus adroit parvint à se faire nommer gardien des trésors sacrés. Une certaine nuit, les trois Normands ouvrent la châsse, en retirent les corps saints qu'elle renfermait, les chargent à la hâte sur leurs épaules et sortent furtivement de Lezoux. Ils prennent des chemins détournés pour cacher les traces de leurs pas. Après avoir passé la Saône à la distance d'une journée de Lyon, ils suivirent à travers la Bresse la voie romaine qui devait les amener dans le comté de Bourgogne. Arrivés dans la vallée du Suran, ils s'arrêtèrent à la porte d'une humble chaumière et y demandèrent l'hospitalité. Ayant repris leur course le lendemain, ils ne furent pas peu surpris, après avoir marché pendant tout le jour, de se retrouver le soir devant la maison qu'ils avaient quittée le matin. Le même phénomène se reproduisit les deux jours suivants. Ils ne doutèrent plus que saint Taurin marquait par un miracle le choix qu'il faisait de ce lieu pour le dépôt de ses reliques. Ils demandèrent à leur viel hôte, le nom du village qu'ils apercevaient à peu de distance. Ils apprirent que c'était Gigny, et qu'il y avait un moutier nouvellement construit, que le célèbre comte Bernon dirigeait avec une grande sagesse. Ils se présentèrent à cet abbé, et lui firent le récit de leur voyage. Bernon accueillit avec respect les reliques, dont le seigneur semblait le rendre dépositaire, et bientôt, convoquant tout le peuple de la contrée à une solennité religieuse, il en fit la pompeuse inauguration. On ignore la date précise de cette translation, mais elle n'a pu avoir lieu que de 912 à 915. Dès ce moment, l'abbaye de Gigny associa le nom de saint Taurin à celui de saint Pierre, son premier patron ; elle devint le but de nombreux pèlerinages, et le village qui l'entourait prit de l'importance et un accroissement rapide. Bernon voyant son œuvre parfaitement consolidée, se retira à Cluny, sans cesser cependant de fonder de nouvelles communautés. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il convoqua les évêques du voisinage, déposa en leur présence l'autorité abbatiale et invita ses Frères à lui choisir un successeur. Il leur conseilla de diviser le fardeau qu'il avait porté, et de nommer un abbé pour Baume et un autre pour Cluny. Pressé de désigner lui-même ses successeurs, il nomma Guy, son neveu, à l'abbaye de Baume, et Odon, son ami, à celle de Cluny. Dans son testament, daté de l'an 926, il confirma le choix qu'il avait fait de Guy, pour abbé de Gigny, Baume, Saint-Lothein et Moutier-en-Bresse, et d'Odon pour abbé de Cluny, Déols et Massay. Il détacha du premier lot le village de la Frette, *Allafracta*, le quart des chaudières aux salines de Lons-le-Saunier, et d'autres biens provenant de dons particuliers, pour les attribuer à Cluny, à charge d'un cens annuel de 12 deniers envers Gigny. En agissant ainsi, Bernon avait sans doute d'excellentes intentions, mais

il dépassait ses pouvoirs. Suivant la bulle du pape Formose, les religieux de Gigny devaient nommer eux-mêmes leur abbé, et ne pouvaient être privés d'aucun de leurs biens. Après la mort de Bernon, arrivée le 13 janvier 927, l'abbé Guy reprit possession presque par force de ce qui avait été enlevé à Gigny. Odon, abbé de Cluny, en porta plainte à Jean X. Ce pape, favorablement disposé pour lui, ordonna à Guy de restituer ces biens et chargea Raoul, roi des Français, Guy, archevêque de Lyon, Statæus, évêque de Chalon-sur-Saône, les comtes Hugues-le-Noir et Gislebert, de l'exécution de sa sentence. L'abbé Guy et ses religieux jugèrent prudent de se soumettre. Par un acte du 21 janvier 928 (v. st.), ils abandonnèrent à Cluny le village de la Frette, avec ses dépendances, les biens provenant des dons de Samson et Saimon, à la charge de la rente de 12 deniers, stipulée dans le testament de Bernon, et ne conservèrent que leurs droits sur les salines. Il n'y avait alors que dix moines à Gigny, y compris l'abbé. L'invasion des Hongrois en 934, ou au moins la crainte qu'ils inspiraient, ne tarda pas à les disperser. L'abbé Guy se réfugia dans un ermitage à Fay, près de Poligny, et y mourut en odeur de sainteté. Il était réservé à Mayeul, abbé de Cluny et successeur d'Odon, de réparer les maux causés par les Hongrois. Recherché des souverains qui l'appelaient le *prince de la religion monastique*, il sut intéresser en faveur de Gigny, Manassès III, comte en Bourgogne, sire de Coligny et du Revermont, et en obtint une magnifique donation. Par un acte daté du château de Coligny, au mois d'août 974, Manassès donna à Mayeul et au monastère de Gigny, qu'il administrait, les églises de Chevrel, de Marboz et de Treffort, c'est-à-dire, moitié au moins des paroisses du Revermont, avec leurs dîmes, oblations, terres, prés, eaux, cours d'eau et dépendances quelconques. Cette donation rendit une nouvelle vie à Gigny. En l'an 981, ce monastère avait à sa tête un abbé particulier, du nom de Zantlin, un prévôt et comptait dix-neuf religieux. Il vit ses richesses s'accroître encore à la fin du xe siècle. La chrétienté était alors sous l'impression d'une terreur immense. On croyait avoir découvert dans la Bible, la preuve que la fin du monde devait arriver après l'an 1000 de Jésus-Christ, et beaucoup de fidèles, pour gagner plus sûrement le ciel, donnaient leurs biens aux couvents. Un grand nombre de chartes de cette époque débutent ainsi : « *Dum hujus mundi finem, simulque terminum nostrum advenire non dubitamus* » ; « *meta mundi ineunte, crebescunt ruinæ; mundi terminum appropinquare ruinis crescentibus certa manifestant indicia.* » Ce n'est pas seulement parmi le peuple que cette opinion avait cours ; elle était admise dans les hautes régions de la société. Après l'abbé Zantlin, l'histoire de Gigny se perd pendant plus d'un siècle dans la nuit des temps. Durant cette période, Cluny avait tellement prospéré, qu'il était parvenu à se constituer en chef-d'ordre. Nantua en 959, Saint-Marcel en 990, Paray en 999, les monastères de Tulle, Sarlat, Aurillac et une foule d'autres, avaient embrassé sa règle. Gigny se laissa entraîner par l'exemple. En 1076, les religieux exposèrent au pape, que leur maison était privée de revenus et dans un état déplorable ; ils le prièrent avec larmes de les secourir et lui réité-

rèrent le vœu de voir leur établissement confié à la conduite et vigilence de saint Hugues, abbé de Cluny, seul capable d'y faire revivre la religion et de lui rendre sa prospérité temporelle antérieure. Le pape Grégoire VII, ami intime de saint Hugues, ne se fit pas longtemps prier. Par une bulle datée du palais de Latran, le 9 décembre 1076, il confia l'abbaye de Gigny et toutes ses dépendances à l'abbé Hugues, avec pleins pouvoirs de la gouverner pendant qu'il vivrait, et d'y faire les réglements, corrections, modifications et changements qu'il jugerait convenables. Il disposa en même temps, qu'après la mort de saint Hugues, ses successeurs, dans l'abbaye de Cluny, auraient les mêmes pouvoirs que lui sur cette maison, et qu'aucun abbé n'y serait élu ou ordonné sans la présence et l'approbation de l'abbé de Cluny ou de son délégué. Deux ans après cette bulle (1078), un seigneur, du nom de Nantelme, donna à Gigny, du consentement du comte de Savoie et de l'évêque de Genève, le prieuré de *Bellevaux-en-Bauges*, en Savoie. Il est évident que saint Hugues ne regardait la bulle de Grégoire VII que comme une mesure préliminaire destinée seulement à préparer les esprits à la révolution qu'il méditait. Profitant de son ascendant sur Pascal II, il obtint de ce pape une bulle datée du 15 novembre 1100, par laquelle il fut décidé qu'à l'avenir il ne serait nommé aucun abbé dans les monastères soumis à Cluny, qui s'en trouveraient alors dépourvus, et que tous ces prieurés, toutes ces celles dépendraient entièrement de saint Hugues et de ses successeurs. Dès ce moment, Cluny se vit à la tête de trente-cinq monastères des plus considérables de France, et d'une multitude de prieurés. Plusieurs abbayes, telles que Baume, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin, Saint-Martial de Limoges, Moissac, Vezelay, voulurent bien considérer saint Hugues comme leur père et leur maître, suivre les lois, les usages et les pratiques établies à Cluny, mais refusèrent d'être membres de la congrégation de ce nom et de s'assujettir aux lois de son gouvernement. Par une charte sans date, mais postérieure à 1109, Guillaume, archevêque de Besançon, sur la demande de Gaucher, prieur de Gigny, fit donation à Ponce, abbé de Cluny, de l'église de *Moutier Haute-Pierre*, (canton d'Ornans), où la discipline monastique était tout-à-fait relâchée. Cette donation, quoique faite à l'abbé Ponce, devait profiter à Gigny. Elle fut confirmée en 1114, par une bulle apostolique. La puissance et les richesses de Cluny amenèrent bientôt sa décadence. Saint Bernard, doué d'un génie prodigieux et d'un cœur brûlant de zèle, entreprit de faire revivre les vertus monastiques bannies des anciens cloîtres. Il se présenta à Citeaux, en 1113, avec trente-deux gentilshommes, qui, à sa persuasion, renoncèrent avec lui au monde, et deux ans après (1115), il fonda la fameuse abbaye de Clairvaux, au diocèse de Langres. A son appel, apparurent de toutes parts, en France, en Bourgogne, en Helvétie, en Allemagne, des troupes de cénobites qui se rangèrent d'elles-mêmes sous les lois les plus austères. Moins de vingt ans suffirent à saint Bernard, pour élever en Franche-Comté plus de monastères que l'ordre de Saint-Benoît n'en avait fondé dans huit siècles. Les seigneurs ne se lassaient point de les enrichir. Gigny vit avec effroi Humbert de Coligny, ériger dans son

voisinage l'abbaye du Miroir, de l'ordre de Citeaux. Ce seigneur, par un acte du 5 septembre 1131, avait cédé à ce nouvel établissement non-seulement sa terre et sa forêt du Miroir, mais encore son vignoble de Gizia, avec droits d'usage et de pâturage dans ses autres bois. Les moines de l'ordre de Cluny dissimulèrent quelque temps leur haine contre les Cisterciens, leurs rivaux, mais ils devinrent furieux lorsque, par une lettre datée de Cluny, le 10 février 1132, adressée à Etienne, abbé de Citeaux, le pape Innocent II accorda un privilége de dîmes à tout son ordre, statuant qu'aucune personne ecclésiastique ou séculière n'eût à se permettre d'exiger ni de recevoir de ses religieux, les dîmes des terres cultivées de leurs mains ou à leurs dépens, non plus que les dîmes de leurs bestiaux. La guerre éclata alors sur tous les points. Les moines de Gigny voulurent percevoir, comme par le passé, leurs dîmes au Miroir et à Gizia. Saint Bernard instruisit le pape du peu d'égards qu'ils montraient pour sa lettre de privilége. Innocent II fulmina une interdiction contre eux, dans le cas où ils ne se désisteraient pas, dans un délai de quarante jours, (1123), et écrivit à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, une lettre très sévère. L'abbé Pierre épousa d'autant plus chaudement la cause de Gigny, qu'elle intéressait l'ordre entier. Il écrivit à ce sujet en manière de plaidoyers, trois lettres admirables : l'une au pape lui-même, l'autre au cardinal Aimeric, chancelier de la cour de Rome, et la troisième, au chapitre général de Citeaux. Le pape resta inébranlable. Les esprits s'aigrissaient chaque jour davantage. En 1139, les moines de Savigny s'étaient portés sur l'abbaye de la Bénisson-Dieu, de l'ordre de Clairvaux et l'avaient renversée de fond en comble. Encouragés par l'exemple et du reste vivement blessés de voir les sires de Coligny, de Cuiseaux, de Laubespin, leurs anciens bienfaiteurs, réserver toutes leurs largesses pour le Miroir, les moines de Gigny assemblèrent leurs hommes en 1150, se portèrent sur cette abbaye, la démolirent entièrement et en livrèrent les meubles au pillage. Saint Bernard n'apprit point cet évènement sans douleur. Il en instruisit immédiatement le pape Eugène III. Le souverain pontife enjoignit à Pierre-le-Vénérable de faire estimer de suite les dommages et de les réparer, sous peine d'encourir sa vengeance. Il donna en même temps à l'archevêque de Lyon le pouvoir d'appliquer les censures ecclésiastiques, si dans le délai de vingt jours, on n'avait pas traité sur les pertes éprouvées. Une réunion eut lieu en 1151 à Cluny. Après quatre jours de vifs débats entre saint Bernard, Pierre-le-Vénérable et les religieux de Gigny, on se sépara sans avoir rien réglé. Par crainte ou par esprit de paix, l'abbé de Cluny paya provisoirement, à titre d'indemnité, une somme de 17,000 sols, monnaie de Lyon. La mort de saint Bernard et celle du pape Eugène III, son ami, arrivées en 1153, coïncidèrent avec l'élévation d'Héraclius de Montboissier, frère de l'abbé de Cluny, à l'archevêché de Lyon. Ce concours de circonstances fut favorable à Gigny. L'abbé Pierre et Eustorge, abbé du Miroir, se rendirent en 1154, auprès du nouveau pape Anastase, pour faire définitivement statuer sur leur différend. Eustorge fut condamné à restituer ce qu'il avait reçu, sauf à faire estimer plus tard les dommages

causés à sa maison. Cette triste affaire se termina par un traité fait à Cluny, le 2 mars 1155. L'archevêque de Lyon, qui en avait été le principal médiateur, parvint à réconcilier sincèrement Guy de Monnet, prieur de Gigny, et l'abbé du Miroir. Un an après (1158), un incendie accidentel réduisit en cendres tout le village et le monastère de Gigny. Quelques maisons seulement et l'église furent épargnées. Ponr obtenir des secours réparateurs d'un tel désastre, on porta en procession, en l'année 1158, les reliques de saint Taurin, à Cluny, Màcon, Lyon, et on revint par Montluel, Saint-Christophe, Chalamont, en suivant l'ancienne voie romaine. Après plusieurs miracles opérés à Curny (hameau de Montagna-le-Reconduit), où se fit la dernière station, la châsse fut reportée à Gigny au milieu d'un immense concours de peuple. Les dommages causés par l'incendie furent vite réparés. Les croisades portaient alors les grands à enrichir les abbayes. Les uns, avant de partir pour la Terre-Sainte, cherchaient à intéresser les ordres religieux au succès de leur entreprise. D'autres réparaient de longues et nombreuses injustices ou fondaient des prières perpétuelles pour les âmes qui leur étaient chères. C'est probablement en 1169, lorsque Etienne Ier, comte et vassal de Bourgogne, se disposait à prendre la robe et le bourdon de pèlerin, et à marcher au secours de la Terre-Sainte, à la tête de la noblesse du comté, que le prieuré de Gigny reçut de ce seigneur les vastes terrains qui servirent à la dotation du prieuré de Saint-Laurent-la-Roche; de Ponce, sire de Cuiseaux, les prieurés d'Ilay, de Poitte, de Clairvaux, et le beau vignoble qu'il possédait à Cuiseaux; du sire de Dramelay, la terre de Châtonnay, et de différents seigneurs ou prélats, les domaines et les églises qu'il avait dans les diocèses de Genève, de Lyon, de Besançon et de Vienne. Ces nombreuses donations, utiles d'abord à Gigny, lui devinrent bientôt préjudiciables. Entourés de voisins turbulents, les moines étaient trop faibles pour résister aux usurpations. L'avantage qu'ils avaient de relever immédiatement du Saint-Siége et de ne dépendre d'aucune puissance laïque, ne leur permettait pas d'espérer de secours des souverains. Ils se virent dans la nécessité d'acheter la protection du seigneur le plus puissant du pays. Nul ne pouvait mieux les défendre qu'Etienne II, comte vassal de Bourgogne, suzerain d'immenses domaines dans l'ancienne contrée de Scoding. Par un premier acte de l'an 1191, le prieur Aymon et son couvent, firent avec ce prince un acte d'*association* ou *pariage*, par lequel ils lui cédèrent le lieu de Montfleur-sur-Suran, pour y construire une forteresse et y établir une ville libre ou franche, à condition que la moitié des bénéfices à provenir de ces établissements leur appartiendrait. Les dîmes et autres redevances ecclésiastiques furent seules exceptées du partage et devaient appartenir en totalité au prieuré. Ils lui cédèrent, aux mêmes conditions, ce qu'ils avaient dans les villages de Monnetay, de Moysia, de Morges, de Lancette, de Lains, de Sainte-Fontaine, de Chichivère, d'Eperigna, d'Exvens, de Saint-Pierre, de Poillia, de Chirya, de Samona, de Broissia, de Villechantria, de Loyon, de Craméria, d'Avenans, de Morval, de Florentia, de Nantey, de Montséria et d'Augisey. Le comte Etienne s'engagea de son côté et promit par serment de dé-

fendre toutes les possessions du monastère, et principalement les marchés de Gigny. Il fit hommage à l'église, du château de Montfleur, et s'interdit, ainsi qu'à ses successeurs, la faculté d'aliéner ce qui venait de lui être donné. L'année suivante, Rodolphe, prieur de Saint-Laurent-la-Roche, et Aymon, prieur de Gigny, du consentement de ses religieux, firent une semblable association pour le village de Saint-Laurent. Le prieur Rodolphe se retint la propriété des droits ecclésiastiques, c'est-à-dire des oblations, des sépultures et des dîmes, et moitié des prés, des condamines, des maisons, des tâches, des meix, des cens et autres revenus temporels. Le comte Etienne se réserva la haute justice; les produits de la moyenne et basse justice, exercée par un prévôt institué en commun, devaient se partager par moitié. Le prieur et le comte étaient tenus de se jurer mutuellement fidélité pour le château. Il est probable que des conventions semblables furent faites avec le comte Etienne, pour la plupart des autres prieurés dépendant de Gigny, car presque tous étaient à la garde des princes de la maison de Chalon, successeurs d'Etienne II. Les prieurs de Gigny firent sans doute de grands sacrifices pour se créer un protecteur, mais ils acquéraient par là une puissance qui leur procurait de nombreux vassaux. Pendant les XIIIe et XIVe siècles, on vit les plus grands seigneurs du pays se faire les hommes-liges de cette église et lui donner ses biens, pour les tenir d'elle en fief. Ils se trouvaient par ce moyen sous la double protection de l'abbaye et des princes de Chalon. Ainsi, en 1208, Pierre de Dramelay donna son château de Valfin à l'église de Gigny, le reprit d'elle en fief et en fit de suite hommage au prieur. Cet exemple fut suivi en 1223, par Guillaume de Graye, damoiseau, pour son *meix de Leschaux;* en 1250, par Guland de Saint-Amour, pour le *meix de Sivria;* en 1251, par Manassès de Coligny, pour des cens qu'il percevait à Montagna et à Broissia; en 1265, par Guillaume de Montdidier, chevalier, pour les *meix de Revoire*, dans la paroisse d'Oussia; en 1270, par Jacques de Champagna, chevalier, pour le fief qu'il possédait dans ce lieu; en 1272, par Poncet de Gigny, pour le fief qu'il tenait du chef de sa femme, à Avignon, commune de Beaupont; en 1330, par Renaud et Poncet de Sancia; en 1348, par Jean de Saint-Amour, pour une partie de sa propre ville; en 1379, par Jean de Coligny, seigneur d'Andelot, pour un cens à Loisia. En 1226, Ponce, abbé de Baume et prieur de Gigny, fit en cette dernière qualité, un acte d'association semblable aux précédents pour *Cressia*, avec le même comte Etienne, et Jean, comte de Chalon, son fils. Ainsi, le monastère de Gigny, qui ne comptait, à l'époque de son incendie, aucune forteresse sur ses terres, avait pour se défendre, en 1226, le château bâti près de son église, ceux de Montfleur, Cressia, Saint-Julien, Valfin, et plusieurs autres moins importants. Les religieux pouvaient au besoin, lorsque la guerre les menaçait, se retirer dans la ville fortifiée de Cuiseaux, où ils avaient déjà une maison et un cellier. C'est cette maison qu'on appela plus tard la *maison de l'aumône*, ou la maison du *grenier du prieuré*. Elle était défendue par une tour. De nombreux dons, faits pendant le cours du XIIIe siècle, des acquisitions même, compensèrent un peu la perte des

biens qu'il avait fallu céder à Etienne II, pour être sous sa garde. Les revenus étaient cependant tellement diminués, que les supérieurs crurent devoir réduire, en 1266, le nombre des religieux, de 32 à 25, y compris dix officiers claustraux perpétuels. Les défrichements qu'opéraient les moines; les fermes, les moulins qu'ils établissaient, ne cessaient de leur causer de fréquents démêlés avec leurs voisins. En 1277, Raymond, prévôt de Graye, leur vassal, n'écoutant que sa colère, les accabla d'injures les plus graves et dévasta leurs terres. Touché de repentir, ou plutôt effrayé des conséquences de sa conduite, ce seigneur promit, en réparation, de leur payer 200 livres viennoises d'amende et fut obligé de leur abandonner une si grande partie de son fief, que Guillaume de Graye, son fils, leur échangea, en 1294, tout ce qui lui restait dans la paroisse de Graye et Loysia et dans celle de Gigny. On céda à ce dernier, pour l'éloigner, une chevance située à Dammartin et à Varennes. Les traités faits avec le comte Etienne II étaient trop avantageux à ce prince pour que ses successeurs y renonçassent. En 1279, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, ratifia les actes d'association de 1191, 1192 et 1226, les confirma, accorda au prieur Guillaume II, et à ses successeurs, la *haute justice* sur les seigneuries de *Gigny* et de *Graye*, et autorisa le *marché* qui se tenait dans le premier de ces lieux. Cette ratification n'empêcha pas les moines d'être dépouillés par la suite de tous leurs droits temporels à Montfleur, à Saint-Julien et à Cressia. Les princes de Chalon respectaient si peu les engagements pris par le comte Etienne, que les religieux furent obligés de recourir, en 1326, au bailli d'Aval, pour faire décider que Jean de Chalon, seigneur d'Orgelet, n'avait pu recevoir leurs hommes en sa garde, sans le consentement du couvent. Ce procès amena une décision qui fut très favorable à Gigny; il fut défendu aux châtelains et aux officiers de Bourgogne, de recevoir aucun justiciable de cette église, en bourgeoisie, garde ou commandise, en aucuns châteaux ou villes de la province. La guerre déclarée au duc de Bourgogne, en 1336, par les hauts barons du comté, fut excessivement fatale aux églises. Un grand nombre de monastères furent incendiés et presque tous furent victimes de dévastations sacriléges. Cette guerre avait amené le plus grand relâchement dans la discipline monastique. A ces fléaux vint se joindre, en 1349, la peste noire, qui décima l'Europe entière. Les villages de Franche-Comté se dépeuplèrent entièrement et les terres tombèrent en friche. Les religieux de Gigny se dispersèrent ou moururent. Il n'en restait qu'un seul en 1350. Le pape Benoît XII ne négligea rien pour apporter des remèdes à tant de maux. Les chefs-d'ordre s'appliquèrent, sur sa recommandation, à placer à la tête des monastères, des hommes d'un mérite reconnu. Un des religieux les plus remarquables de son siècle prit la direction de Gigny. Jean de la Grange, originaire de Germolles, près Chalon-sur-Saône, devint prieur de cette communauté en 1353, et ne quitta cette dignité qu'en 1357, pour prendre possession de la riche abbaye de Fécamp en Normandie. Chargé de plusieurs missions politiques importantes, il s'en acquitta avec un tel succès, que le roi Charles V le combla d'honneurs et de récompenses. Il fut nommé succes-

sivement conseiller au parlement de Paris, président de la cour des aides, surintendant des finances, conseil à la tutelle des enfants de France et premier ministre. Le pape le créa, en 1372, évêque d'Amiens, et en 1375, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Marcel. Ce prélat n'oublia point Gigny dans son testament. Il donna à cette église une somme de 500 livres (plus de 6000 fr. de nos jours), pour la fondation de son anniversaire et d'une messe quotidienne. Guillaume III, successeur de Jean de la Grange, mérita, par son administration, la reconnaissance de ses religieux, qui fondèrent, en 1359, pour le repos de son âme, une messe anniversaire, à célébrer chaque année, le 12 novembre. Les dons multipliés faits à la fin du XIVe siècle à Gigny, eurent sans doute pour but de réparer les dommages causés à cette maison par les courses des Anglais et autres bandes indisciplinées. Le prieur Humbert de Chatard, marqua son administration bienfaisante par l'érection d'un hospice à Gigny. L'acte de fondation, daté du 28 mars 1435, exprime des sentiments de la plus tendre charité. A la mort de ce prieur, les religieux, agités par le schisme qui désolait l'Eglise, ne purent s'entendre sur le choix de son successeur. Les voix se partagèrent entre Pierre de Morel et Etienne de Chaussin. Le premier parvint à se mettre en possession, mais lorsqu'il demanda au pape la confirmation de son élection, il n'apprit pas sans surprise qu'un prieur était déjà nommé. Jean Lejeune, l'un des ambassadeurs du duc Philippe-le-Bon au concile de Florence en 1439, s'était fait pourvoir de ce bénéfice directement par Eugène IV, sur la recommandation du duc de Bourgogne. D'un autre côté, Etienne de Chaussin avait fait confirmer son élection par une sentence de l'archevêque de Lyon. Ces trois prétendants portèrent leur contestation en cour de Rome, et après bien des longueurs, le pape la termina par une bulle du 4 juillet 1442. Le souverain pontife, non-seulement, maintint P. de Morel en possession du prieuré de Gigny, mais encore il le nomma abbé de Saint-Claude, en accordant toutefois des *lettres de réserve* ou de *survivance* pour notre monastère, au cardinal Lejeune. Ce dernier n'eut pas longtemps à attendre, car P. de Morel mourut le 11 février 1443. Dès ce moment, l'abus de la commende se perpétua à Gigny. Il ne tarda pas à produire les *résignations* de charges, puis les *coadjutoreries*, ce qui rendait les bénéfices perpétuels dans certaines familles. De là vint la pluralité des bénéfices, l'impossibilité de la résidence, la perte des vocations et la vie mondaine de la plupart des commendataires. Jean Lejeune résigna son prieuré, moyennant finance, en faveur d'Aynard de Luyrieux, prieur du Bourget, en Savoie, et de Talissieu en Bugey; cette résignation fut confirmée par une bulle apostolique du mois de septembre 1450. M. de Luyrieux eut assez d'influence pour obtenir, en 1451, du duc de Bourgogne, le privilége pour son monastère, de n'être point imposé aux droits d'aides et emprunts de finances au comté de Bourgogne. Benoît de Montferrand, prieur commendataire dès l'an 1472, vit de graves évènements s'accomplir sous son administration. L'union du prieuré conventuel de Château-sur-Salins, membre de Gigny, au chapitre de Saint-Maurice de cette ville, proposée dès l'an 1472, par Char-

les-le-Téméraire, et réalisée par une bulle du 29 novembre 1476, donna lieu aux scènes les plus déplorables. Après avoir pris possession par force de la maison et de l'église prieurales, les chanoines de Saint-Maurice se virent à leur tour chassés honteusement. Naudet, capitaine du château de Bracon, et un certain prêtre du nom de *Mütin* ou *Duperrier*, agissant à l'instigation du prieur de Gigny, se livrèrent aux plus coupables excès. Des mandements de gardes de Marie de Bourgogne, de Maximilien, du prince d'Orange, de Louis XI même, furent impuissants pour protéger le chapitre de Saint-Maurice. L'anarchie qui régnait dans la province pendant la lutte de la maison d'Autriche contre Louis XI, favorisait ces résistances. Enfin, par un traité du 21 mai 1481, les chanoines, découragés, renoncèrent aux effets de la bulle d'union. On sait tout ce que le pays eut à souffrir pendant les années 1478 et 1479. Les bandes mercenaires, à la solde du roi de France, sillonnèrent la province et la couvrirent de ruines. Gigny n'a pas dû être ménagé plus que les autres monastères. Julien de la Rovère fut sans contredit le plus célèbre prieur commendataire de cette maison. Pourvu d'abord de l'évêché de Carpentras, le pape Sixte IV, son oncle, le nomma, en 1471, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Pierre ès-liens, et il devint successivement évêque d'Albano, de Bologne et d'Ostie, doyen des cardinaux, archevêque d'Avignon. Il fut envoyé en France en 1480, en qualité de légat du Saint-Siége, et obtint en 1491 ou 1492, le prieuré de Gigny. Mêlé à tous les grands évènements politiques de son temps, ses intrigues et ses talents l'élevèrent au trône pontifical en 1503. Ce grand dignitaire fit restaurer l'église prieurale de Gigny en 1495, et l'année suivante, concourut à la fondation du collége Saint-Jérôme à Dole, en consentant à abandonner le prieuré de Château-sur-Salins, pour servir à la dotation de ce nouvel établissement. Il nomma comme son successeur à Gigny, le fameux François Sanderini, cardinal de Sainte-Suzanne de Volterra. Cette nomination ne fut ratifiée par le roi d'Espagne qu'au mois de décembre 1505. Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, pourvu de ce prieuré en 1516, eut de vifs démêlés avec les bourgeois de Gigny, dont il contestait les priviléges et la franchise. Il fut obligé de renoncer à ses prétentions en 1518. Sur sa demande, le pape Paul III, par une bulle du 3 novembre 1534, unit les dîmes de Cuisia au prieuré de Gigny, à condition que les revenus à en provenir seraient exclusivement consacrés à l'entretien d'un ou de plusieurs maîtres, chargés d'enseigner aux moines novices, le chant, la grammaire et les saintes lettres. C'était le temps où la réforme religieuse cherchait par toutes les ressources de la ruse, du zèle et de l'audace, à s'étendre au sein de la haute Bourgogne. Il importait d'arrêter par l'instruction, des progrès si alarmants. Antoine de Vergy, mort le 29 décembre 1541, eut pour successeur à Gigny, Louis de Rye, abbé d'Anterive, devenu en 1544, abbé de Saint-Claude, évêque et prince de Genève, et en 1545, abbé d'Accy. Ce prélat résidait ordinairement au château de Gy ou à Balançon, mais il fit quelques séjours à Gigny, dont il restaura le château. La rénovation de ses terriers ayant soulevé plusieurs réclamations, il termina en

1546 les difficultés qu'elle avait fait naître. Deux ans après, il supprima l'office de pitancier et en unit les revenus à la mense conventuelle. Philibert de Rye, son frère, lui succéda, comme évêque de Genève, abbé de Saint-Claude, d'Auterive, d'Acey et comme prieur de Gigny. Il ne marqua son administration en ce dernier lieu que par un concordat fait avec ses religieux, le 26 mai 1554, dans lequel furent déterminés les obligations et les engagements respectifs du prieur titulaire, des officiers claustraux, des autres religieux et du curé de Gigny, en ce qui concernait les prébendes, les aumônes, les fondations, etc. Il mourut en 1556, au château de la Tour-du-Meix, et fut inhumé dans l'église de Saint-Christophe. Clériadus de Ray, qui lui succéda en 1557, cessa d'être prieur de Gigny en 1586. Il quitta l'état ecclésiastique, renonça à ses nombreux bénéfices, et s'étant fait relever de ses vœux, épousa en 1587, Clauda de Beauffremont, dont il eut plusieurs enfants. Ferdinand de Rye, prieur d'Arbois en 1584, devint deux ans après, archevêque de Besançon, prieur de Gigny et de Morteau; en 1589, abbé de Saint-Claude; en 1599, abbé de Cherlieu, et en 1615, abbé d'Acey. Il possédait ainsi les plus riches bénéfices de la province. L'année 1595 fut marquée par l'invasion de Henri IV en Franche-Comté. Du 19 au 25 août, les châteaux de Beaufort, Cressia, Orgelet, Montfleur, furent occupés par les Français. Le 24 août, le corps d'armée principal, commandé par Biron lui-même, en allant d'Orgelet à Saint-Amour, fit composer l'*abbaye de Gignal*. L'invasion des Français et des Suédois, vit finir le gouvernement de Ferdinand de Rye de la manière la plus douloureuse. Il reste peu de détails sur la part de calamités que Gigny peut revendiquer dans celles de 1636 et des années suivantes. Le marquis de Conflans ayant appris, le 2 janvier 1637, que le marquis de Thianges venait de prendre Chavannes, s'avança dans la vallée du Suran pour l'arrêter. Arrivé à Gigny, ses coureurs lui rapportèrent que Thianges venait de se retirer à Bourg avec ses gens. Il se contenta alors, dit Girardot de Beauchemin : « de faire place d'armes à Gigny, en un temps d'hyver très-fâcheux, et de disposer ses quartiers en forme de guerre et se préparer pour user de revanche de l'affront de Chavanne, sur quelques places de Bresse. » La guerre dura ainsi pendant près de dix ans. La peste qui avait commencé ses ravages en 1629, n'avait point encore disparu en 1640. En dix-huit jours, dix membres d'une même famille succombèrent à Véria, proche de Gigny, en 1636. La famine qui survint en 1638, acheva de dépeupler entièrement nos villes et nos villages. La grotte de Gigny servit longtemps de refuge aux malheureux qui fuyaient la guerre et la peste. Les religieux réformés de la congrégation de Saint-Vannes et Saint-Idulphe, voulurent profiter de l'état malheureux dans lequel se trouvait le prieuré de Gigny, pour s'y introduire, mais ils rencontrèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Un mandement de garde du parlement de Dole, confirmé par le roi d'Espagne, le 18 juillet 1645, maintint les monastères de Baume, de Saint-Claude et de Gigny, dans leur privilége de ne recevoir aucun religieux qui ne fût gentilhomme de naissance et qui ne fît preuve, devant quatre témoins,

de quatre quartiers de noblesse de chaque lignée paternelle et maternelle. Un autre arrêt, du 23 août 1647, défendit aux bénédictins réformés de troubler à l'avenir, directement ou indirectement, la noblesse, dans la jouissance où elle était de fournir exclusivement de tout temps des religieux à ces trois monastères. De nouvelles tentatives faites postérieurement n'eurent pas un meilleur succès. Philippe-Louis de Provost, dit de Pelousey, Abraham et Louis de Thézut, Anne-Louis-François de la Baume de Suze, Jean Bouhier, évêque de Dijon, et Joachim Joseph de la Fare, gouvernèrent sucessivement Gigny, comme prieurs commendataires, dès l'an 1645, jusqu'au moment de sa sécularisation en 1760.

Officiers claustraux. A la fin du XIIIe siècle, il y avait dix officiers claustraux à Gigny, non compris le prieur cloîtrier; c'étaient, le *Chambrier* ou le *chamarier* (camerarius ou creditarius), l'*aumônier* (helemosinarius), le *sacristain* (sacrista), l'*ouvrier* (operarius), l'*infirmier* (infirmarius), le *doyen* (decanus), le *chantre* (cantor), le *réfecturier* (refecturarius), le *pitancier* (pitanciarius) et le *célerier* (celerarius). Les cinq premiers de ces onze dignitaires étaient qualifiés de *grands*, parce qu'ils faisaient partie d'un insigne monastère, d'un *grand prieuré*. Ainsi, on disait le grand-prieur cloîtrier, le grand-chambrier, le grand-aumônier, le grand-trésorier ou sacristain et le grand-ouvrier. Au XVIe siècle, les offices de pitancier et de célerier furent supprimés. Il y avait en outre plusieurs bas offices, la plupart occupés par des laïcs, tels que le tailleur de froc, le garde-malade, le barbier, le portier, le jardinier, le boucher, le cuisinier. Dans l'origine, les officiers du cloître étaient à la nomination de l'abbé ou du grand-prieur, mais dès le XIVe siècle, ils devinrent inamovibles et en titre perpétuel, à la nomination du pape, snr la proposition du prieur.

Prieurés dépendant de Gigny. Un catalogue des bénéfices de Cluny, dressé au XVe siècle, recense au nombre des prieurés immédiatement soumis à Gigny, les suivants. *Au diocèse de Lyon :* Châtel-Chevrel, Oussia, Treffort, Domsure, Marboz et Pont-d'Ain; *au diocèse de Besançon* : Château-sur-Salins, Clairvaux, Ilay, Saint-Laurent-la-Roche, Châtonnay, Chambornay et Maynal; *au diocèse de Genève :* Bellevaux et la Cluse-Saint-Bernard, et *au diocèse de Grenoble :* Albin. Cette nomenclature n'est pas complète : il faut y ajouter le prieuré de la Chaze-Dieu, ceux de Chazelles, de Saint-Hilaire, de la Magdeleine, près Cuiseaux, et de Poitte. Tous, à l'exception de celui de Château-sur-Salins, étaient ruraux, et la plupart étaient unis aux offices claustraux.

Patronages de cures. Le prieur et les moines de Gigny avaient le patronage de soixante-deux cures ou chapelles, dont voici les principales : Andelot, Germagna et Toulonjon, Montagna-le-Templier, Gigny et Veyria, Louvenne et Loyon, Pressia, Cuiseaux, Epy, Montagna-le-Reconduit, Champagna, Domsure, Joudes, Lains, Nantey, Saint-Julien, Civria, Verjon, la Chapelle-Naude, Montfleur, Loysia et Graye, Pymorin, Rothonay, Cressia, Marigna et Monnetay, la Boissière, Chatonnay, Chambéria, Etrée, Cuisia-en-Bresse, Saint-Nizier et Foissia (à la nomination du prieur), Cuisia (à la nomination du chapitre), Dommartin, Digna,

Frontenaud, Sainte-Croix, Cousance, Rosay, Varennes (à la nomination du chambrier), Condal, Maynal, Beaufort et Flacey (à la nomination de l'aumônier).

Richesses du prieuré. Les biens du prieuré de Gigny consistaient en domaines, cens, rentes, dîmes, droits de blérie, gerberie, marguillerie, droits féodaux, et produisaient, en 1787, un revenu de 70,354 fr., sans les bois et non compris les revenus du prieuré de Château-sur-Salins. C'était donc un des plus riches bénéfices de la province.

Priviléges du monastère. Le prieuré relevait immédiatement du Saint-Siége et était exempt de la juridiction de tous archevêques, évêques, ordinaires, et de la visite de tous supérieurs majeurs. Il avait des armoiries et un sceau particulier représentant saint Taurin en costume d'évêque, tenant une crosse de la main droite et de la gauche le livre des Evangiles.

Priviléges du prieur. Le prieur était membre des Etats de Franche-Comté. Il nommait à toutes les menses monacales et offices claustraux, y compris la dignité de grand-prieur, ainsi qu'aux prieurés non conventuels. Il était seigneur de la terre de Gigny, et jouissait de tous les droits honorifiques attachés à la qualité de haut-justicier. Il avait un sceau particulier, représentant un abbé avec le bâton pastoral à la main.

Priviléges du chapitre. De tout temps, les nobles seuls furent admis dans le monastère de Gigny. On y fit d'abord preuve de huit quartiers, dont quatre du côté paternel et quatre du côté maternel. Mais dès le XVIIe siècle, les récipiendaires durent justifier par titre authentique, de seize quartiers, dont huit de chaque côté. Cette obligation rendit les sujets si rares, qu'en 1760, il ne restait au prieuré que cinq religieux. Depuis quatorze ans, on n'en avait pas admis un seul.

Maison prieurale ou château. Le château était construit sur une petite éminence à l'est du bourg, et se composait, 1° d'un principal corps-de-logis de 44^m de largeur et de 16^m 20^c de profondeur, séparé des maisons claustrales, par une cour et un jardin en terrasses fermés de murs; 2° d'une grande cour au bas du jardin, bordée au nord de petits bâtiments servant de volière; 3° d'une autre petite cour à l'orient de la maison; un escalier à deux rampes conduisait de la cour du chapitre à la terrasse du prieur. Le château était très élevé, et soutenu aux angles par des contre-forts en pierre de taille. Les appartements étaient vastes, éclairés par de grandes fenêtres coupées par des meneaux et disposées sans régularité. Des bâtiments accessoires servaient d'écuries et de remises. Une tour carrée était destinée à renfermer les prisonniers. Le château actuel a été reconstruit en 1777, sur les fondations de l'ancien.

Cloître. L'enceinte du cloître comprenait primitivement les lieux réguliers, les maisons des novices et des chantres, les réfectoires, les dortoirs, l'église prieurale avec le cimetière, l'église paroissiale avec un autre cimetière, des remises, deux cours et une fontaine. Le tout était clos par une muraille percée de plusieurs portes. La vie commune ayant cessé depuis le XIIIe siècle, les lieux réguliers furent abandonnés et tombèrent en ruines. Chaque religieux eut sa maison particulière, son jardin, ses remises, son écurie. Les bâtiments claus-

traux étaient disposés en face de l'église. En 1760, il n'y avait plus que les maisons du l'aumônier, du chambrier, du refecturier, du sacristain, de l'ouvrier, de l'infirmier, et le jardin du doyen. La maison des chantres était contiguë à l'église prieurale. Il y avait deux cours, l'une en face de l'église et la seconde entre l'église et les écuries de la maison prieurale. Dans la première était une belle fontaine jaillissante, la seule qu'il y eût pour l'usage du bourg. L'hôtellerie et l'hôpital étaient en face du grand portail du prieuré. Il ne reste des anciens cloîtres que ce portail et quelques portiques. Tout est transformé aujourd'hui en maisons particulières.

Aumônerie. L'aumônier était tenu de distribuer tous les jours de l'année, l'aumône d'un pain de seigle à chaque pauvre de la seigneurie venant la demander, et même à d'autres, s'il était nécessaire. Il devait en outre faire, le jeudi-saint, l'aumône de la quarte partie d'une miche, à tout venant à Gigny; fournir ce jour-là, l'eau, le vin, le linge et les bassins nécessaires pour le mandat de treize pauvres, et faire célébrer la messe matutinale du même jour. Il était chargé d'entretenir l'hôpital de trois lits, de draps et de couvertures pour les pauvres. Le prieur devait donner, tous les dimanches, trois pains et demi de couvent, pour être distribués aux pauvres; 2° la veille des cinq fêtes de Pâques, Pentecôte, Saint-Pierre, Assomption et Noël, à trois treizaines de pauvres et à chacun d'eux, à la porte du château, un demi-pain de tiers, une pinte de vin et un quartier de fromage; tous les jours, trois pintes de vin, pour les femmes en couches et enceintes; 4° aux frères des quatre ordres mendiants passant par Gigny et requérant l'aumône, et à chacun d'eux, un demi-pain de couvent et une pinte de vin; 5° le jeudi-saint, à tout venant à Gigny, un car de Savoie, le pain que l'on bénissait ce jour-là au réfectoire, et treize engrognes à treize pauvres pendant qu'on faisait la cène; 6° à chaque habitant, le jour de carêmentrant, un pain de couvent et deux pintes et demie de vin. Ces distributions furent modifiées à différentes époques.

Maladrerie. Il existait probablement à Gigny un hospice pour les lépreux, car il y en avait dans tous les villages voisins; mais on ne connaît aucun titre qui le mentionne, ni même la place qu'il occupait. On sait seulement qu'il existe proche du petit Véria, un lieu dit la *terre de la Malatière*, et vers la grange de l'Ile, un bois appelé le *bois de la Ladrerie.*

Hospice. Humbert Chatard, prieur de Gigny, avait fait bâtir « devant la clôture du prieuré, du côté du vent, vis-à-vis l'entrée publique tendante dès ledit prieuré à la ville de Gigny, » un hôpital qu'il dédia à Dieu, à la Trinité, à la sainte Vierge et à tous les saints. Etienne Chatard, son frère, commença par le doter d'un revenu annuel de dix écus d'or. Il ajouta lui-même à cette donation la rente de cinq écus d'or et une vigne à Cuisia, près Treffort. Le but de cette fondation était de donner le logement et la nourriture à tous les pauvres errants et étrangers. Par un acte du 28 mars 1435, le fondateur régularisa cette institution. Il en confia l'administration à l'aumônier du monastère, à l'office duquel il unit cet hospice, avec tous ses droits et appartenances. Il dis-

posa, 1° qu'on y donnerait à tous les pauvres une réfection de la moitié d'un pain de froment et la moitié d'un vase de vin pendant leur séjour à l'hôpital, et à ceux qui viendraient plus d'une fois par mois, qu'on ne leur fournirait que le lit; 2° que les mendiants recevraient la moitié d'un pain d'orge et la moitié d'un vase de vin; 3° que dans le cas où une pauvre femme étrangère viendrait à y accoucher, on lui donnerait, ainsi qu'à son enfant, outre les choses nécessaires à leur état, une ration de vin de deux tiers; 4° que si une personne logée à l'hôpital y était tellement malade qu'on ne pût la transporter ailleurs, on lui donnerait chaque jour, pendant la durée de sa maladie, la moitié d'un pain de couvent et la moitié d'un vase de vin; 5° que l'aumônier choisirait, pour faire les distributions et soigner les malades, une femme de probité ou un laïc honnête, qui rendrait compte chaque année de sa gestion. Il régla ensuite les offices qui seraient célébrés, soit à l'hospice soit à l'église, pour les pauvres et pour le repos de son âme. Cette fondation, faite du consentement des religieux, fut ratifiée le 19 juin suivant, par Odon, abbé de Cluny. Les biens de cet hospice ayant été perdus à la suite des guerres du XVIIe siècle, la maison et le jardin furent cédés, à titre d'accensement. Une maison hospitalière fut construite vers 1763, proche de la chapelle Saint-Taurin, mais elle ne fut jamais organisée et n'a servi d'asile qu'à quelques indigents qui n'y recevaient aucun secours.

Chapitre collégial. L'abus de la commende et beaucoup d'autres, faisaient présager depuis longtemps la chute du prieuré de Gigny. L'esprit du siècle avait tellement transformé les populations, qu'on ne trouvait plus assez de religieux pour occuper tous les offices claustraux. Les moines qui restaient, désireux de se soustraire à la règle, cependant peu suivie alors, de saint Benoît, demandèrent eux-mêmes leur sécularisation. Dans une requête du 4 décembre 1756, ils exposèrent qu'ils voyaient avec douleur que depuis un temps immémorial, les religieux de Gigny, quoique engagés par des vœux solennels, n'observaient point la règle de saint Benoît; que la vie commune était entièrement abandonnée et ne pouvait être rétablie; qu'ils ne portaient pour toute marque de l'état régulier, qu'un petit scapulaire sur leur soutane; qu'ils ne récitaient pas même l'office de saint Benoît; que d'ailleurs nul ne pouvant être reçu religieux dans ce prieuré, sans faire preuve de seize quartiers, on ne pouvait trouver de sujets de cette qualité qui voulussent embrasser l'état régulier; qu'ils étaient réduits à cinq seulement, quoiqu'il y eût douze places monacales et huit offices claustraux. Ils demandèrent en conséquence au roi, la permission de solliciter en cour de Rome leur sécularisation, l'extinction et suppression des offices claustraux ainsi que des titres des prieurés de Domsure, Marboz, Oussia, à la collation du prieur et de ceux de Clairvaux, Poitte, Saint-Laurent-la-Roche, Châtonnay et Chambornay, à la collation du pape, pour être les revenus réunis et former la mense capitulaire d'une collégiale, dont l'érection aurait lieu dans l'église de Gigny, sous la juridiction de l'ordinaire. Le roi, par son brevet du 17 mai 1757, donna son consentement, mais en modifiant un peu les propositions des religieux. Après trois ans de lon-

gueurs, le pape Clément XIII, par une bulle du 21 juillet 1760, prononça la sécularisation. Il fut statué, tant par le brevet du roi que par la bulle du pape, que l'église régulière du prieuré était érigée en église collégiale séculière, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Louis; que le chapitre serait composé d'une seule dignité, sous le titre de doyen, et de quatorze prébendes, celle du doyen comprise, lesquels doyenné et prébendes seraient affectés à des gentilshommes qui feraient preuve à l'avenir, avant leur admission, de six degrés de noblesse du côté paternel et du côté maternel et que leur mère était demoiselle; que la nomination du doyen et des chanoines appartiendrait au roi (excepté le cas de leur mort en cour de Rome), et à charge par les titulaires, d'obtenir dans les six mois des bulles apostoliques; qu'on n'admettrait aux canonicats que des ecclésiastiques liés aux ordres, ou au moins d'un âge suffisant pour recevoir le sous-diaconat au bout d'un an; que les chanoines seraient tenus de résider à Gigny, au moins pendant dix mois de l'année; que le chapitre entier serait soumis à la pleine juridiction et à la visite de l'évêque diocésain et de ses vicaires généraux; que l'évêque aurait le patronage des cures vacantes appartenant à l'ancien monastère, dans le diocèse de Saint-Claude; qu'il y aurait dans l'église collégiale un bas chœur, composé de six ecclésiastiques amovibles et de quatre enfants de chœur, à la nomination du chapitre. M. de la Fare, prieur commendataire, conserva pendant sa vie, ses revenus, attributions, titres et prérogatives. Il continua à instituer les officiers de justice et à présenter aux cures vacantes. Il fut décidé que le grand-prieur du prieuré posséderait la dignité de doyen et que les quatre autres religieux conserveraient pendant leur vie les revenus de leurs places monacales, offices claustraux, prieurés et autres bénéfices, pour leur tenir lieu de prébendes canoniales. Un concordat fut fait entre le chapitre et l'évêque de Saint-Claude, le 2 décembre 1760. Enfin, la bulle de sécularisation fut fulminée le 14 décembre, en présence de l'évêque d'Evreux, de plusieurs grands seigneurs, et enregistrée au parlement de Besançon, le 11 février 1762. Les prieurés ruraux de Poitte, Ilay, Chambornay-lez-Pin, de Clairvaux et de Châtonnay, ne furent sécularisés que le 3 décembre 1766; ceux de Domsure, Marboz et Oussia, en 1767. Les statuts du nouveau chapitre furent présentés à l'homologation de l'évêque de Saint-Claude, le 19 juin 1768. A cette époque, il ne se composait toujours que des cinq derniers membres de l'ancien prieuré. Deux nouveaux chanoines furent nommés en 1771; trois autres en 1774, un en 1780 et deux en 1782. Ces nominations furent les seules qu'on effectua, les autres furent suspendues. On ne nomma jamais non plus les dix ecclésiastiques qui devaient composer le bas chœur, parce qu'il fut bientôt question de supprimer cette collégiale et de la réunir à d'autres chapitres nobles de la province. Les nouveaux chanoines firent de nombreuses tentatives pour que leur chapitre fût uni à celui de Saint-Claude. Mme de Bussy, coadjutrice de l'abbesse du couvent de Saint-Clair de Lons-le-Saunier, se livra à de telles intrigues, qu'elle parvint à obtenir la suppression du chapitre de Gigny. Un arrêt du conseil du roi, du 1er octobre 1785, déclara que les

biens de ce chapitre seraient mis en séquestre. On obtint par intimidation le consentement des chanoines, et le roi, par brevet du 8 février 1787, déclara que son intention était que ce chapitre fût supprimé et que ses biens et revenus fussent réunis à perpétuité aux abbayes nobles de Lons-le-Saunier et de Migette. Le commissaire apostolique prononça la suppression le 26 mai 1788. Le 31 décembre suivant, les deux chapitres prirent possession des biens de celui de Gigny, à l'exception des maisons canoniales, dont la jouissance avait été assurée aux chanoines pendant leur vie. Ils avaient dépensé plus de 90,000 francs pour arriver à ce résultat. Mme de Bussy seule réclama 13,000 francs pour ses frais de voyage. Les habitants de Gigny firent tous leurs efforts pour s'opposer à cette suppression. L'activité de leurs démarches pour conserver le chapitre au milieu d'eux, ne laissait guère soupconner que quelques années après, ils allaient se livrer à tous les excès du fanatisme révolutionnaire, enlever et renverser les croix, jeter dans les flammes les précieuses archives du monastère, au son des cloches et des tambours (1794), profaner la châsse de saint Taurin, dépouiller leur église de ses plus riches ornements et persécuter ceux qui avaient été les amis des religieux.

Armoiries et décorations du chapitre. Le roi, par les lettres-patentes dont il revêtit la bulle de sécularisation, permit aux chanoines de porter une croix d'or et d'émail cantonnée de quatre fleurs de lys, semblable, pour la forme, aux grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Louis. Elle présentait sur une face l'image de saint Pierre. avec la légende : *Religio nobilitatis decus;* et sur l'autre, l'image de saint Louis, avec l'inscription : *Ludovici XV munus MDCCLX.* Le sceau du chapitre était de forme ovale, et portait la légende : *Sigilli prænobilis Capituli Gigniacensis.* Au milieu, était un écusson, où se trouvait figuré un agneau tenant entre ses pieds antérieurs une longue croix garnie de deux rubans flottants; au-dessus de l'écusson deux clefs de saint Pierre étaient posées en sautoir.

Eglise prieurale. L'église prieurale, dédiée à saint Pierre, devint collégiale en 1760, sous le vocable de saint Pierre et de saint Louis, et paroissiale en 1789, sous celui de saint Taurin. Elle est régulièrement orientée. Son aspect intérieur indique plusieurs constructions distinctes et successives; cependant, le style roman domine et donne à tout l'édifice un caractère sévère que n'a pu lui faire perdre mainte addition relativement moderne. Elle se compose de trois nefs, d'un avant-chœur, d'un sanctuaire, d'un arrière-chœur rectangulaire, d'une chapelle à côté du collatéral de droite, d'une sacristie, d'une salle capitulaire, d'une bibliothèque et d'un clocher. La longueur de la nef principale jusqu'au grillage qui la séparait du sanctuaire, est de 26^m 24^c, sa largeur de 6^m 48^c, et sa hauteur de 22^m 68^c. Le chœur a 20^m 41^c de profondeur et 5^m 83^c de largeur. La longueur des collatéraux est de 40^m 82^c et leur largeur de 3^m 88^c. La porte d'entrée principale est placée à l'extrémité occidentale de la grande nef et divisée en deux compartimens. Elle est richement nervée en ogive. Trois statues, placées à la hauteur du tympan, ont été enlevées et détruites en 1794. Le millésime de 1495 indique la date de la reconstruction de

cette porte. La grande nef est séparée des collatéraux par dix gros piliers, dont trois sont quadrangulaires et sans chapiteaux; les autres sont cylindriques avec de lourds chapiteaux quadrangulaires. Sur ces piliers et d'autres demi-piliers engagés dans les murs aux extrémités de la nef, s'élèvent douze arcades en plein-cintre, qui communiquent avec les nefs collatérales. Des fenêtres à plein-cintre, ouvertes au-dessus de ces arcades, éclairent la grande nef. Les arcs-doubleaux et arêtes de la voûte retombent sur une corniche qui règne sur toute la longueur de la nef. Les nefs collatérales sont, comme la principale, voûtées à plein-cintre et à arêtes. Leurs arcs-doubleaux retombent d'un côté sur les piliers et de l'autre se noient dans les murs latéraux de l'église. L'avant-chœur forme une coupole peu élevée, dont les nervures s'appuient sur des personnages. Anciennement, cette coupole avait une grande élévation; elle était éclairée par les fenêtres du clocher, et de chaque côté se trouvaient les bras du transsept, qui ont été réunis aux petites nefs. Le sanctuaire est voûté à plein-cintre et à berceau. Le chœur est voûté en ogive, et ses riches nervures retombent sur de gracieuses colonnettes et colonnes en partie engagées dans le mur. Trois belles fenêtres, placées à son extrémité orientale, l'éclairent. Au-dessus de ces fenêtres, existe une grande rosace, enrichie de moulures supportées par des personnages, qu'on a eu la malheureuse idée de fermer avec de la maçonnerie. Vis-à-vis le sanctuaire et au nord du collatéral de gauche, sont une ancienne sacristie convertie en salle capitulaire, et la bibliothèque. Une porte les met en communication. Cette sacristie a 7 mètres 77^{c} de longueur et 4^{m} 21^{c} de largeur; elle est voûtée en ogive et divisée en deux travées. Les penditifs supportaient des rosaces détachées des voûtes, qui paraissaient suspendues par enchantement. L'illusion était si complète, qu'on les abattit, dans la crainte qu'elles ne tombassent. La chapelle de la Vierge, placée du côté opposé, est du style ogival tertiaire. Les nefs, primitivement, n'étaient pas voûtées. Le chœur ne consistait qu'en une grande abside répondant à la nef principale, flanquée de deux plus petites à l'extrémité des bas côtés. Elles se terminaient toutes trois en hémicycles et étaient voûtées en forme de calottes semi-sphériques. Le clocher s'élève sur l'avant-chœur, qui était autrefois la jonction du transsept avec la grande nef. D'abord élancé en aiguille, il est aujourd'hui de forme octogonale et couronné par un dôme revêtu de tuiles vernissées. La base de ce clocher, ainsi que les nefs, sont du style roman usité au XIe siècle. Les corniches extérieures, soutenues par des corbeaux, les cordons, les ouvertures simulées avec arcatures à plein-cintre, présentent tous les caractères de l'architecture romane, telle qu'elle était au XIe siècle dans la Bourgogne. Le chœur et la façade, du style gothique, datent de la fin du XVe siècle. La partie supérieure du clocher est toute moderne. D'après une reconnaissance faite en 1760, la nef était séparée du chœur par un très beau grillage en fer. Le maître-autel était isolé à l'extrémité orientale de la nef. Il était fait à la romaine et très beau, « étant doré et artistement sculpté, le tombeau travaillé de même et richement doré et relevé en relief en figures saillantes. » Le collatéral sud

était terminé par l'autel de Saint-Pierre, converti en 1835, en un autel sous le vocable de la Vierge. Le collatéral nord se terminait par l'autel de Saint-Taurin. La chapelle actuelle de la Vierge était dédiée à *saint André*, et au bas du collatéral sud était une chapelle en l'honneur de saint Benoit. Il y avait vingt-trois stalles « au cul-de-lampe du chœur en fort belle menuiserie, tout le reste du chœur boisé, et sculpté jusqu'au grillage. » Cette église était toute pavée de tombes, rappelant les anciennes et nobles maisons des deux Bourgognes. On n'y marchait que sur des écus blasonnés et des épitaphes pompeuses, effacées aujourd'hui par le temps ou par le marteau révolutionnaire. Plusieurs grands seigneurs et de grandes dames y avaient élu leurs sépultures. De ce nombre furent, en 1282, Jacques de Dramelay, veuve de Gérard de Salins, chevalier; en 1338, Marguerite de Beaujeu, dame de Saint-Julien, épouse de Jean de Chalon, comte d'Auxerre; en 1517, Jeanne de Gorrevod, etc. Un mausolée, érigé sur la tombe du prieur Jean de Marigna, en 1383, à gauche de la chapelle Saint-Taurin, et un autre, élevé en l'honneur d'un personnage inconnu aujourd'hui, près de l'autel Saint-Pierre, furent mutilés en 1793. Il n'en reste que les supports. Un bel orgue, acheté 10,000 francs en 1760, occupait la tribune au fond de la nef. Cet orgue, enlevé en 1806, décore aujourd'hui l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier. Telle qu'elle est, l'église de Gigny est encore un des monuments religieux les plus remarquables de la province. Il serait à désirer que le gouvernement la classât au nombre des monuments historiques, ou au moins qu'il aidât la commune à la restaurer et à l'entretenir, car elle menace ruine dans plusieurs de ses parties. On y remarque encore un grand nombre de statues et de statuettes très anciennes et parfaitement exécutées.

Cimetière du prieuré. Il se trouvait entre l'église prieurale et l'église paroissiale. Le sacristain était exclusivement chargé d'y inhumer les grandes personnes de la paroisse. Les paroissiens avaient droit de faire sonner pour leurs enterrements, non-seulement la cloche de l'église paroissiale, mais encore celle de l'église du monastère.

Eglise paroissiale et familiarité. Dans l'origine, les moines de Gigny, comme ceux des autres monastères, étaient les seuls pasteurs des fidèles de la localité. Ils leur administraient les sacrements dans leur propre église, qui en ce sens était aussi paroissiale, et l'un d'eux faisait les fonctions de curé. Le pape Urbain III, ayant statué qne dans les lieux où il y avait des moines, les fidèles ne devaient point les avoir pour recteurs, mais être desservis par un chapelain, présenté par les religieux et institué par l'évêque, on construisit dans l'enceinte des murs du cloître, une chapelle dédiée à Notre-Dame, pour la célébration des offices paroissiaux, avec un petit cimetière pour l'inhumation des enfants. Suivant un pouillé du diocèse de Lyon, du XIVe siècle, et l'opinion de Camille de Neuville, l'église de Véria n'était qu'une annexe de l'église de Gigny. En suite de l'incorporation de ces deux églises en une seule paroisse, le curé résidait tantôt à Gigny, tantôt à Véria, ayant un vicaire dans le lieu où il ne résidait pas. En 1686, le titulaire ayant quitté Gigny pour aller rester à Véria, il ne résida plus que des vi-

caires à Gigny. Anciennement, les curés de Gigny se qualifiaient de *chapelains*, *recteurs* ou *curés de Gigny*, *curés de Gigny et Véria*, son annexe ; mais depuis un arrêt du parlement de Besançon, rendu en 1763, ils se dirent *curés de Véria* et *vicaires perpétuels de l'église de Gigny*. Le desservant de Gigny n'était en quelque sorte que le vicaire du sacristain du prieuré, auquel avaient été concédés, en 1305, les droits de curé primitif. A l'exception des droits de baptêmes, fiançailles et mariages, qui lui étaient propres, il devait partager les autres produits casuels avec le sacristain. Il se forma, au XIVe siècle, à Gigny, comme dans la plupart des bourgs, une familiarité de prêtres nés et baptisés dans la paroisse, pour la desserte des fondations. L'église paroissiale primitive, réparée en 1672, était moins grande que celle qui l'a remplacée. Elle était couverte en laves et n'avait, en place de clocher, qu'une campanille avec une petite cloche. Une chapelle, dédiée à la sainte Croix, y fut érigée en 1520, par Barthélemy Pytiot, de Gigny, recteur de l'hôpital de Cuiseaux. Comme cette église était insuffisante et tombait de vétusté, elle fut interdite en 1770 et démolie en 1774. Sur son emplacement, en 1780, on en construisit une nouvelle et on la plaça sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Taurin. La voûte ne tarda pas à s'affaisser, et les murs se lézardèrent. Elle fut interdite en 1789, et les paroissiens furent mis en possession par l'évêque, de l'église prieurale. Elle se composait d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef, d'un transsept légèrement prononcé, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Elle sert aujourd'hui de halle pour les foires.

Cimetière des enfants. Il existait au nord-ouest de l'église paroissiale et était destiné non-seulement aux enfants proprement dits, mais en général aux individus qui n'avaient pas encore communié. Le curé ou vicaire perpétuel était chargé de ces inhumations, mais il en partageait les émoluments avec le sacristain du prieuré. Les parents des grandes personnes pouvaient obtenir de ce dernier la permission de faire inhumer les défunts dans l'église paroissiale ou dans le cimetière des enfants. Cette autorisation était accordée, moyennant une modique rétribution et à charge de présenter préalablement les corps à l'église du prieuré.

Cimetière nouveau. Les deux anciens cimetières ayant été interdits par l'intendant de la province, en conformité de l'ordonnance de 1776, on fut obligé, en 1787 et 1788, de conduire les corps dans le cimetière de Véria. Ce fut seulement le 24 octobre 1788, que le curé, assisté de son vicaire, fit la bénédiction du cimetière actuel.

Chapelle de Saint-Taurin. La maisonnette du pauvre homme où les reliques de saint Taurin s'obstinèrent trois fois à revenir, lors de leur translation, demeura, dit-on, longtemps intacte au milieu des incendies et des ruines du voisinage. Elle fut ensuite changée en une chapelle, sous le vocable de saint Taurin, et vendue en 1792, comme bien national. Son architecture n'était pas antique.

Chapelle Notre-Dame-des-Planches. Elle était située au couchant du pont, près de l'embranchement des chemins actuels de Véria et de Graye. Malgré sa riche dotation, elle

n'existait déjà plus en 1744. Une belle croix en pierre, élevée sur son emplacement, en 1776, fut détruite en 1794.

Chapelle de la dame Goy. Elle était située entre Gigny et Cropet, dans le lieu dit aux *Arinières*. On ne connaît pas son origine. On sait seulement qu'elle existait déjà en 1744, et qu'elle ne fut supprimée qu'au moment de la Terreur. On y allait processionnellement un jour des Rogations.

Ermitage de la Baume. Il y eut des reclus dans les diocèses de Besançon et de Lyon dès le VIe ou le VIIe siècle. Ces reclus étaient des religieux qui renonçaient à la vie commune pour vaquer plus spécialement à la contemplation. Ils habitaient le voisinage des grandes abbayes, et n'avaient de communication qu'avec les pécheurs, dont ils recevaient les confessions, ou avec les chrétiens fervents, à qui ils donnaient des conseils pour parvenir à une plus haute perfection. Telle fut l'origine de l'ermitage de Saint-Aldegrin à Baume. D'après une vieille tradition, l'ermite de Gigny aurait habité anciennement dans le voisinage de la *Baume*, c'est-à-dire dans une espèce de petite grotte située dans le bois dit *Sous-la-Roche*, sur la limite des territoires de Gigny et de Graye. Cette petite grotte, ouverte en plein midi, profonde seulement de cinq à six mètres, surmontée et abritée au nord par un rocher à pic, haut de quinze mètres au moins, et formant un grand arc de cercle, est divisée en deux chambres l'une sur l'autre, séparées par une voûte naturelle en pierre. L'une, inférieure, est comme un rez-de-chaussée, haut de deux mètres seulement; mais on ne parvient dans la supérieure qu'au moyen d'une échelle. A l'entrée de la chambre inférieure, on voit une fosse oblongue, quadrilatère, profonde d'un mètre, qui paraît avoir été creusée de main d'homme dans le rocher. Au-devant de cette grotte, règne une sorte d'esplanade ou de terrasse artificielle, longue de quinze mètres et large de cinq, qu'on appelle le *Jardin de l'Ermite*, et où croissent en effet naturellement quelques plantes potagères. De ce refuge escarpé, où l'on n'arrive que du haut de la montagne, par le défilé étroit dit le *Pas de la biche*, on jouit d'un coup-d'œil enchanteur. Cet ermitage ne cessa d'être habité qu'au XVIIIe siècle. Les habitants de Gigny sont encore dans l'usage d'aller, le lundi de Pâques, manger des œufs cuits durs et teints, à la Baume, et de faire une visite à l'ermitage.

Ermitage de la Craie. Le premier ermite dont les titres fassent mention à Gigny, est *Claude Berrod*, qui, avant 1712, dans le dessein de se faire religieux ermite, avait cultivé quelques cantons de terrain communal, entre autres au lieu des *Combes*. Ayant renoncé à son projet, il se désista de ce terrain, par acte du 14 juillet 1712, en faveur de la commune. Peu d'années après sa démission, les habitants obtinrent de M. de Larians, aumônier du prieuré, une somme en valeur de 50 mesures de froment, pour aider *frère Thaurin*, natif de Gigny, à achever la construction de sa cellule et de son oratoire. Cet officier claustral y consentit en 1715, à condition que lui et les aumôniers ses successeurs, auraient le droit de nommer les ermites, s'engageant à préférer les habitants de Gigny à tous autres, s'il les en trouvait dignes. Cet ermitage existait sur le penchant de la montagne de la *Craie*,

un peu au sud-est de la source de la Sarrasine. Il subsistait encore, ainsi que l'ermite, en 1748.

Culte de saint Taurin. La fête de saint Taurin était chômée à Gigny, comme fête principale et de première classe, le 11 août et le 5 septembre, avec toute la solennité possible. On chantait des grand'messes à notes à l'autel spécial du saint, avec diacre et sous-diacre; on faisait des processions générales dans les rues de Gigny, où l'on portait pieusement la châsse contenant ses reliques. Les habitants de Véria et d'Andelot y assistaient avec leurs croix et leurs gonfalons. La double fête de saint Taurin attirait un grand concours de fidèles du voisinage, et même de la Bresse. La ville et l'abbaye de Remiremont y envoyaient chaque année un député chargé de déposer une offrande et de faire célébrer deux messes à l'autel du saint évêque, qui les avait jadis délivrés de la peste. Dans les temps de calamités, les villes de Franche-Comté et de la Bourgogne votaient des pèlerinages à saint Taurin de Gigny. En 1780, il fut décidé que les chanoines du chapitre chômeraient la fête de ce saint, le 11 août, sous le nom de *petite saint Taurin*, et que la fête du 5 septembre resterait propre aux paroissiens, sous le nom de *grande saint Taurin.* Les reliques du patron de Gigny furent profanées en 1794 et clouées à l'Arbre de la Liberté. Des personnes pieuses parvinrent à en sauver quelques fragments. On continue à faire la fête de saint Taurin, mais elle a dégénéré sous le rapport de la dévotion et n'est presque plus qu'un but de plaisir. Dans une reconnaissance faite en 1760, le commissaire apostolique, chargé de l'enquête pour la sécularisation du prieuré, constata que dans la chapelle à côté de celle dédiée à saint Taurin, se trouvait « une châsse considérable par sa grosseur, distinguée par sa beauté, dont le fond était en bois d'ébène, presque toute couverte de lames d'argent en relief, sur le pied de laquelle étaient différentes armoiries de plusieurs officiers claustraux du chapitre. » Ayant visité cette châsse, il trouva qu'elle renfermait plusieurs ossements de différents saints, distingués par des inscriptions particulières, parmi lesquelles il reconnut le chef avec la cervelle et les ossements du corps de saint Taurin, évêque d'Evreux, ainsi qu'un os tout entier de la jambe ou cuisse de saint Aquilin. D'autres procès-verbaux constatent que cette châsse renfermait du sang de Jésus-Christ et des reliques de la sainte Vierge, de sainte Aniane, de saint Colomban, saint Didier, saint Eusèbe, saint Eustache, saint Ferradée, saint Jean, apôtre et évangéliste, saint Jean, confesseur, sainte Julienne, saint Léger, saint Loup, saint Marin, martyr, saint Oyan, saint Romain, saint Sauveur, confesseur, saint Siagre, sainte Trigide de Moirans, saint Vauldebert, saint André, saint Antonin, saint Benoît, abbé, saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, saint Pierre, saint Paul, sainte Rosalie, saint Vincent de Paul, des fragments de la vraie Croix, des vêtements du bienheureux Benoît XI, de la chemise de sainte Catherine *de vicis*, du voile de sainte Marguerite de Cortone et d'une toile imbue du sang de saint Pierre. L'argenterie de l'ancienne châsse fut envoyée au district en 1794. La châsse qui existe actuellement, en bois doré et vitrée, a été construite en 1840.

Seigneurie. La terre de Gigny se

composait du bourg de ce nom, et des villages de Louvenne, la Pérouse, Morges, Montrevel, Monnetay, Graye, Charnay et le Villard. Le prieur y avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un châtelain, un procureur, un scribe, des prévôts, des sergents, des forestiers, des messiers, des bliefs, tenus de prêter serment entre ses mains de garder ses droits et ceux de ses sujets. Il avait droit, 1° d'avoir un signe patibulaire à deux colonnes, au-dessus d'une petite montagne, entre Gigny et Cropet, appelée le *mont de Sect*, et de forcer ses sujets de comparaître aux exécutions, armés de bâtons, sous peine d'amende; 2° d'instituer un châtelain ou capitaine, devant lequel les habitants de la seigneurie devaient faire montre d'armes au moins un fois par an, et chaque fois qu'il y avait péril imminent de guerre; 3° de relever toutes épaves; 4° de faire recevoir par son commis les cens et rentes en argent, froment, avoine, huile, lesquels devaient tous être payés et livrés au château de Gigny, dix jours après la criée, sous peine d'amende; 5° de percevoir les lods, vends, directs ou droits de retenue sur toutes mutations d'immeubles, à raison du sixième du prix; 6° d'exiger une amende de 60 sols de ceux qui, tuant du gros bétail dans l'étendue de la terre, n'en livraient pas les langues à l'infirmier du monastère; 7° de faire faire le guet et garde en son château; 8° de faire prendre par son receveur, de tous ceux qui tuaient des porcs, un jambon, sauf à donner à ceux de Graye et Charnay, chaque année, trois jours après Noël, treize pains et treize pintes de vin; 9° de vendre seul du vin pendant le mois d'août, à l'exception des habitants de Gigny, qui pouvaient en vendre depuis les vêpres de la veille de saint Taurin, jusqu'aux vêpres de cette fête; 10° de faire visiter le poids du pain et les mesures de vin pendant les foires de Gigny, qui se tenaient les jours de la Saint-Thomas, avant Noël, de Saint-Jean, au mois de mai, et de Saint-Denis; 11° de ne rien laisser vendre qu'à la mesure de Gigny; 12° de percevoir les droits dus le jour du marché, qui se tenait le vendredi; 13° de faire faire deux corvées par ménage, chaque année; 14° d'exiger de chaque chef de maison une bûche de bois, appelée le *laithon* ou *la bûche du coulon*. Il avait en outre la chasse exclusive et la pêche dans le canal du moulin; la banalité du moulin de Gigny, du four de ce bourg et de ceux des villages de Montrevel, Morges, la Pérouse, Cropet, ainsi que des bois. Les habitants de Gigny étaient libres et francs; ils pouvaient pêcher dans la rivière du Suran, mais ceux des autres villages étaient main-mortables. Les moines en général n'assujettissaient pas à la main-morte les bourgs voisins de leur monastère; Gigny en est une preuve.

Prévôté. La prévôté de Gigny était tenue, à titre héréditaire, par une famille noble qui prit le nom de ce bourg. Poncet de Gigny vivait en 1272. Perraud ou Perret de Gigny, chevalier, reçut en 1330, à titre d'inféodation, du sire de Thoire-et-Villars, le village d'Aromas en toute justice. Cette maison s'éteignit au XVe siècle.

Etat du bourg au moyen-âge. Gigny était qualifié tantôt de bourg et tantôt de ville. Les habitants portaient le titre de bourgeois. Il y avait un marché le vendredi de chaque semaine, mentionné déjà dans des

titres du XIe siècle, et trois foires par an. Les nombreux pèlerins qui y arrivaient fréquemment, activaient le commerce. Indépendamment de l'enceinte de l'abbaye et de celle du château, le bourg était clos par une ceinture de murailles, des fossés et des portes. Ces portes étaient au nombre de trois : l'une fermait le chemin venant d'Orgelet et de Pymorin, une autre celui de Graye et Cuiseaux, et une troisième, appelée la *porte de bois* ou *de bouis*, le chemin venant de Saint-Julien. La dernière fut reconstruite en 1776. Les maisons au nord-ouest de la première, constituaient le *faubourg de la Creuse*, et celles à l'ouest de la seconde, le *faubourg du moulin.* Il paraît que les murailles furent détruites par les armées de Louis XI, en 1478 ou 1479, car dans une reconnaissance de droits seigneuriaux, faite en 1542, on lit : que les habitants de Gigny seront tenus de faire le guet et garde au château, jusqu'à ce que leur bourg soit clos, muré et tenable contre les ennemis, et que, lorsque cette clôture existera, ils ne feront le guet que dans leur ville seulement.

Canton. Gigny fut érigé, le 21 mars 1790, en un chef-lieu d'un canton, composé de dix-sept communes, dont les noms suivent : Champagne, Cressia, Cropet, Gigny, Granges-de-Nom, Graveleuse, Graye-et-Charnay, Loisia, Marigna, Monnetay, Montséria, Morges, Nancuise, la Pérouse, Pymorin, Véria et le Villard. Ce canton a été supprimé en 1801.

Etat actuel. Gigny occupe la position la plus agréable de la rive gauche de la vallée du Suran. Les maisons, groupées au sud-ouest, au nord et au nord-ouest de l'ancien prieuré, sont généralement bien bâties en pierre, les unes couvertes en tuiles creuses, les autres en tuiles plates. Un grand nombre sont élevées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les rues sont alignées comme dans les villes. La fontaine jaillissante, qui était dans la cour du prieuré, a été transportée sur la place dite du *Champ de foire*. Gigny, dans son état présent, est encore un des beaux villages du Jura.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE VILLARD.

Le hameau du Villard a pris naissance dans la contrée dite au *Vieux-Villard*, où l'on reconnaît encore les ruines de quelques anciennes maisons formant des *murgers* de pierres qui ont visiblement éprouvé l'action du feu. On a trouvé au milieu de ces ruines une croix en pierre, garnie de ses croisillons. Il y avait une fontaine, appelée fontaine du Vieux-Villard. Ce village, probablement détruit pendant les guerres du XIVe siècle, n'existait déjà plus en 1437. Sur une partie de son emplacement, les religieux du prieuré établirent une ferme, appelée la grange de la *Cellérie*. Par un acte du 4 février 1437, Jacques de la Roche, célerier du monastère, accensa à perpétuité, à Jean Caillon et à ses deux fils, ainsi qu'à ses successeurs, le meix ou la grange du Villard, avec ses accessoires, tant en maisons qu'en prés, champs, bois, pâquiers, cours d'eau et autres droits au-delà et à l'orient de la montagne de Cessey. Cet accensement fut une cause d'accroissement rapide pour le Villard. Ce lieu, qui n'était composé en 1437, que d'un seul ménage, formait en 1546, une communauté de 8 ou 9 feux, administrée par des échevins. Au commencement du XVIIIe siècle, on y comptait 12 feux, et aujourd'hui il y a 17 maisons. Ce

village avait été érigé en commune distincte en 1790, mais il fut réuni à Gigny en 1821. Il fut continuellement en procès avec ce dernier lieu, à l'occasion des droits de pâturage, d'usage et même de propriété dans les bois communaux de Gigny. Il était assujetti aux mêmes droits seigneuriaux que les autres habitants de la terre monastique; seulement ils ne devaient point de dîmes.

NOTICE SUR CROUPET OU CROPET.

Le premier titre qui mentionne ce lieu, est un acte de l'an 1282, par lequel Raymond Madères, de *Cropet*, vendit à Guidon de Cuisel, pitancier du prieuré, la moitié de ses biens situés à Cropet. Il paraîtrait que ce village formait une seigneurie particulière et était un démembrement de Graye. Suivant une certaine tradition, qu'aucun document du reste ne justifie, le dernier seigneur de Cropet, après avoir tué des maraudeurs de Cuiseaux, qui venaient pêcher et dérober le poisson de son étang, aurait été tué lui-même dans son château. D'après une autre version, au contraire, il serait allé chercher à Rome, le pardon de ses meurtres, et après l'avoir obtenu, il serait mort en route avant son retour. Deux filles, héritières de ses grands biens, que l'on qualifia vulgairement de *dames de Cropet*, auraient remis ensuite, dans l'un comme dans l'autre cas, toute leur fortune aux moines de Gigny, soit pour obtenir le pardon de leur père en l'autre monde, soit surtout, dit-on, pour se procurer à elles-mêmes des places en paradis, que nos bons religieux leur auraient assurées. On affirme même que cet acte de cession existe dans l'étude d'un notaire à Saint-Amour.

Le château de Cropet était plus considérable et plus fort que celui de Graye. Il était construit sur un monticule isolé, baigné au nord par la rivière du Suran, et il occupait un espace circulaire de 30^{m} de diamètre, entouré par un fossé creusé dans le roc vif. Son emplacement est appelé au *Châtelet*.

Le village, composé de deux sections, a toujours été de la paroisse de Gigny. Il fut érigé en commune en 1790 et réuni à Gigny en 1823. Le moulin portait autrefois le nom de *moulin de la foule Jean Guyot*. Les habitants soutinrent de nombreux procès avec Gigny, à l'occasion de leurs droits de pâturage.

Curiosités naturelles. Sur les confins des communes de Gigny et de Graye, existe une grotte, appelée la *Baume* par les gens du pays, et mal à propos *grotte de Loysia*, par les étrangers. Elle est couverte et entourée des bois dits, *sous la Roche des Fays*. Son ouverture regarde le nord-ouest, et sa température habituelle est de 8° R. Elle est vaste, profonde, de plain-pied, très saine et sans précipices. Elle est située au milieu d'un bois et au-dessus d'une demi-lune de rochers presque inaccessibles. Il est probable qu'elle servit de refuge pendant les guerres du XVIIe siècle. On a decouvert à son entrée, en 1824, les fondements d'un mur construit à mortier calcaire et destiné sans doute à servir de clôture; de chaque côté de cette entrée, on voit des traces carrées, pratiquées de main d'homme, pour recevoir une poutre transversale. La grotte renferme un grand nombre d'ossements humains. Des squelettes enfouis sous des incrustations pierreuses, furent regardés pendant quelque temps comme remontant à un très grand nombre de siècles. Mais une étude plus attentive a

fait reconnaître que ces ossements appartenaient au XVIIe siècle.

Biographie. Ce village est la patrie des capitaines Boyaud, père et fils; Berthelet; de M. Charles-Joseph-Emmanuel Guillaumot, docteur en médecine, ancien chirurgien major aux armées, né en 1793, et de M. Bernard Gaspard, docteur en médecine, naturaliste distingué, auteur de plusieurs ouvrages médicaux traduits dans plusieurs langues, et d'une excellente Histoire de Gigny, imprimée en 1843. Ce savant modeste est un des hommes qui honorent le plus notre département. C'est à Gigny qu'est morte, le 20 novembre 1843, Marie-Anne Moucos, veuve Moreau, qui a donné le jour à M. Marie-Auguste-Bonaventure Moreau, général du génie, en activité de service, à Paris, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Charles III d'Espagne, né vers 1795; 2° de M. Alphonse Moreau, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Chalon-sur-Saône, chargé du service de la navigation de la Saône, depuis les Vosges jusqu'à Lyon, et membre de la Légion-d'Honneur, né en 1804; 3° de M. Emile Moreau-Bey, lieutenant-colonel d'artillerie, décoré des ordres de la Légion-d'Honneur de France, de Belgique et du Nichan d'Egypte, décédé à Alexandrie, le 27 août 1850, à l'âge de 54 ans, inhumé à Gigny. Ces trois frères sont sortis de l'école polytechnique avec les premiers numéros. Aucune autre famille en France n'a fourni trois frères à cette célèbre école.

Bibliographie. Annuaires du Jura, 1842, 1843 et 1844. — Histoire de Gigny, de sa noble et royale abbaye et de saint Taurin, son patron, par Bernard Gaspard, de Gigny. Cette histoire est la plus complète qui ait été publiée sur un monastère de la province. Elle est d'autant plus précieuse que les archives du prieuré de Gigny ont été livrées aux flammes en 1794. Elle est écrite avec autant d'exactitude que de talent. Nous en avons extrait la plupart des documents contenus dans cette Notice.

Gillois, *Gilley*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Nozeroy; succursale, composée de Gillois et la Favière; à 6 kil. de Nozeroy, 32 de Poligny, 32 d'Arbois et 45 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 823^{m}.

Le territoire est limité au nord par Conte et la Favière; au sud par Treffay, les Chalêmes et Bief-des-Maisons; à l'est par Billecul et Arsure-Arsurette; à l'ouest par Conte, Sirod et Treffay. Gilleret et la Douraise font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 17, de Nozeroy aux Planches; par les ch. vic. tirant à Sirod, à Arsure-Arsurette, à Conte, à Treffay, et longé par le bief de la Malatière, qui prend sa source sur cette commune.

Le village est situé en grande partie contre le pied sud-est d'un mamelon, sur la rive gauche de l'Ain. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierres et couvertes en bardeaux ou ancelles. La plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Popul. en 1790, 563 hab.; en 1846, 513; en 1851, 539, dont 260 hom. et 279 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 56 hab.; 96 maisons, savoir : 93 à Gillois et Gilleret et 3 au hameau de la Douraise; 116 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1522. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territor. 954^h 99^a, divisés en 2808 parcelles que possèdent 189 propriétaires, dont 131 forains; surf. imp. 923^h, savoir : 775^h en terres lab., 102 en pâtures, 25 en prés, 8 en bois-taillis, 5 en broussailles et le surplus en sol de bâtiments, marais, jardins, abreuvoirs, murgers et friches, d'un rev. cadast. de 22,584 fr.; cont. dir. en princip. 2844 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, peu de fruits et de chanvre. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on y engraisse. L'agriculture y est en progrès. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, beaucoup de marne, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, peu exploitées, des carrières de marbre gris cendré, avec des taches de couleur bleue foncée, exploitées.

Il y a trois châlets appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 35,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. L'agriculture, le produit des fromageries et la fabrication des chapeaux de paille pour femmes, forment leurs principales ressources. Ils sont généralement dans l'aisance.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable près de l'église, une maison commune, acquise en 1828, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 52 élèves; sept puits communaux, deux oratoires dédiés à la Vierge, un pont dit du *Sauget*, sur le ruisseau de la Malatière, une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 26 pompiers, et 34^h 85^a de pâtures, marais, bois-taillis, abreuvoirs et friches, d'un rev. cad. de 111 fr..

Bois communaux : 62^h 77^a; coupe annuelle, 1^h 88^a.

Budget : recettes ord. 2175 fr.; dép. ord. 2068 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 160 fr. Jean-Louis Chauvin et son épouse, ont légué en 1842, une rente de 50 fr., destinée à l'instruction des enfants pauvres qui fréquentent l'école toute l'année.

NOTICE HISTORIQUE.

Le plus ancien monument dans lequel il soit fait mention de ce village, est l'acte par lequel Gaucher II de Commercy, sire de Château-Vilain, céda, en 1284, à Marguerite de Bellevesvre, son épouse, les terres de Gilley (Gillois), Gillaret (Gilleret) et le Pasquier, pour lui tenir lieu de celles de Couthenans et Saint-Didier, au duché de Bourgogne, qu'elle avait relâchées à Gaucher III de Commercy, son fils, au moment de son mariage. Gillois et Gilleret, ont toujours fait partie de la baronnie de Château-Vilain. En 1789, les habitants proposèrent à leur seigneur de lui abandonner une grande partie de leurs communaux, pour être affranchis de la main-morte, des nombreuses corvées et exactions féodales qui les accablaient. Cette négociation n'était

pas terminée, lorsque survint la révolution.

Eglise. L'église de Gillois était depuis le commencement du XVIe siècle, une église vicariale dépendante de Sirod, desservie par un vicaire résident. Elle fut érigée en église succursale lors du rétablissement du culte en France. Elle occupe le sommet d'une éminence qui domine le pays d'alentour et se trouve ombragée par les nombreux tilleuls qui couvrent le cimetière. Elle est dédiée à la Nativité de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre, et se compose d'un porche, d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur de forme octogonale et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme. La nef et le chœur sont voûtés en ogive et décorés de nervures. Les chapelles sont de construction plus récente que le surplus de l'édifice, qui paraît dater du XVIIIe siècle.

Biographie. Ce village est la patrie du commandant Petetin et du commandant Courvoisier, mort dans la campagne de Russie, des officiers Chauvin et David et d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

—

Gisia, *Gisiacus*, *Gizia*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort, percept. et bur. de poste de Cousance; succursale; à 10 kil. de Beaufort et 25 de Lons-le-Saunier. Altitude : 253m.

Le territoire est limité au nord par Cuisia et Rosay; au sud par Digna et Chevreau; à l'est par Rosay, et à l'ouest par Digna, Cousance et Cuisia. Le Petit-Gisia, le moulin Garnier, le Pachod, les Bretenods, le moulin Bonot, Montferrand, Châtel, le Chânelet et le Grand-Moyria font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 2, d'Orgelet au Miroir; par les ch. vic. tirant au Chânelet, à l'Abergement, à Digna, à Châtel, à Montferrand et à la Biolée; par la rivière de Salle ou de Cousance, qui y prend sa source et par le ruisseau du Bief.

Les maisons sont échelonnées sur les bords de la rivière de Salle, bien bâties en pierres, et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 459 hab.; en 1846, 558; en 1851, 552, dont 286 hom. et 266 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 75 hab.; 140 maisons, savoir : au Grand et au Petit-Gisia 58, à Montferrand 4, aux Bretenods 16, à Châtel 7, au Chânelet 54 et au Grand-Moyria 1; 144 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1761. Les jeunes gens émigrent pour être ouvriers en soie à Lyon, ou domestiques dans les grandes villes.

Cadastre exécuté en 1835; surf. territ. 735h 06a, divisés en 3860 parcelles que possèdent 413 propriétaires, dont 201 forains; surf. imp. 722h, savoir : 248h en terres lab., 209 en bois-taillis, 111 en vignes, 67 en pâtures, 39 en prés, 24 en friches et murgers, 12 en vergers et le surplus en sol de bâtiments, jardins et broussailles, d'un rev. cad. de 19,880 fr.; cont dir. en princip. 3108 fr.

Le sol se divise en deux parties : la partie basse est très fertile, la partie haute l'est moins. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du maïs, des légumes secs, de la navette, beaucoup de fruits aussi bons que précoces, des vins rouges et blancs de bonne qualité, les blancs surtout, du foin et des fourrages artificiels, peu de betteraves et de chanvre. On importe le

tiers des céréales et on exporte moitié des vins.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et quelques porcs qu'on engraisse. 15 ruches d'abeilles. On se sert d'ânes pour l'usage des moulins et pour conduire les fruits aux marchés. L'agriculture y fait de grands progrès, depuis que M. de Thoisy habite la commune.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre à plâtre et de pierre à chaux, exploitées, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité, et de couleurs très variées; du marbre bleu-noir, dont l'extraction vient d'être abandonnée.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Cousance et de Lons-le-Saunier.

La Salle met en mouvement six usines, appelées les moulins de la Doye, Fougerard, Garnier, Pachod, Pommier et Bonot. L'un de ces moulins est à cinq tournants avec deux battoirs à blé, un autre à quatre tournants, avec une huilerie et un battoir à blé, un troisième, à deux tournants, avec une scierie et un battoir, deux à trois tournants, avec battoirs à blé, et un autre à deux ou trois tournants. Il y a en outre une fabrique de chaux et un four à plâtre.

Les autres patentables sont : un cordonnier, un tourneur sur bois, un maréchal-ferrant, un aubergiste et un marchand de vin.

Biens communaux : une église, une chapelle à Châtel et un cimetière à l'entour, un oratoire, un presbytère, construit en 1851; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 55 élèves; une citerne au Chânelet, et 240^h 87^a de bois, friches, pâtures, rochers, d'un rev. cad. de 2052 fr.

L'école des filles, fréquentée en hiver par 55 élèves, est dirigée par une institutrice religieuse, de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et occupe une maison dont la munificence de M. de Thoisy a doté la commune; cette habitation, appelée autrefois la *maison du seigneur prieur de Châtel*, appartenait au chambrier de Gigny.

Bois communaux : 190^h 86^a; coupe annuelle, 5^h 50^a.

Budget : recettes ord., 3423 fr.; dépenses ord., 3102 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Gisia occupe un site des plus pittoresques. Il est bâti à la naissance d'un charmant vallon qui commence à la source de la Salle et se termine à Cousance. Les maisons se cachent sous des massifs de verdure. C'est un véritable Eden. Du haut de la montagne de Châtel, qui domine ce village, l'œil embrasse une perspective magnifique; fraîches prairies, riches vignobles, roches agrestes et escarpées, plaine immense sillonnée de routes et de rivières, avec Mâcon, Tournus, Chalon, Dijon et les côtes de Bourgogne pour bordure à ce tableau. Une localité aussi favorisée ne pouvait manquer d'habitants; aussi la trouve-t-on occupée dès les temps les plus anciens. Il n'est pas rare de rencontrer sur son territoire, comme à Cuisia, à Digna et à la Biolée, des médailles consulaires et impériales, et des tombeaux antiques. La voie romaine de Lons-le-Saunier à Lyon, passait à peu de distance à l'orient. Le nom de Gisia ne commence à figurer dans l'histoire qu'au XIIe siècle, mais on a la

certitude que ce village existait bien antérieurement.

Eglise et prieuré de Châtel-Chevrel. Suivant une tradition constante, l'église de Châtel remonterait aux premiers siècles du christianisme dans les Gaules. Elle aurait été souterraine d'abord, comme les cryptes des premiers chrétiens, comme les anciennes églises de Saint-Valérien à Tournus, de Saint-Etienne à Dijon, de Saint-Sulpice à Paris, etc.; c'est pour ce motif que son pavé serait encore aujourd'hui bien inférieur au sol voisin. Elle serait sortie de terre sous Constantin, aurait été détruite de fond en comble par les Vandales, en 408, et reconstruite immédiatement après leur départ. Elle aurait été dans l'origine, l'unique paroisse de tout le territoire situé entre la chaîne inférieure du Jura et la Saône. Il n'y avait pas d'église intermédiare jusqu'à Mâcon, Tournus et Chalon. On allumait un grand feu pendant la messe pour annoncer aux populations de la plaine la célébration des saints Mystères. Plusieurs circonstances viennent confirmer ces traditions. D'abord l'église est placée comme, toutes les premières églises, sous le vocable du protomartyr saint Etienne. La base du deuxième pilier à droite de la nef, représente un poisson grossièrement sculpté. Cette figure symbolique remonte au IIe ou IIIe siècle, avant que l'empereur Constantin eût embrassé et proclamé la religion chrétienne. A cette époque le culte du Christ était secret, et ses sectateurs, n'osant pas en nommer l'objet, le désignaient sous l'emblème d'un poisson et l'appelaient *ichthus*, (ιχθυς), mot grec, qui signifie poisson et dont chaque lettre est l'initiale des mots, *Jesus Christus Dei Filius Salvator*. La chose est devenue plus évidente que jamais, depuis la découverte faite à Autun, en 1839, d'une inscription acrostichique en vers grecs, du IIe ou IIIe siècle. Du reste, Plutarque rapporte déjà, au commencement du IIe siècle, que les Syriens adoraient le poisson, comme Dieu, ce qui a sans doute rapport au culte des premiers chrétiens de l'Orient persécutés. Une autre preuve de l'antiquité de cette église, c'est son isolement au sommet d'une montagne de 445 mètres de hauteur, à peu de distance d'une voie romaine. Toutefois, le premier titre qui la mentionne est du Xe siècle. Manassès III, sire de Coligny et du Revermont, cédant probablement aux sollicitations de Mayeul, abbé de Cluny, et administrateur de l'abbaye de Gigny, donna à Dieu, aux princes des apôtres Pierre et Paul, et à Gigny, les églises de Treffort (*Tres fortium*), Marboz (*Marbosium*) et Chevreau (*Cabrellum*), situées dans le Revermont, (*in pago Reversimontis*), avec leurs dépendances, telles que dîmes, oblations, sépultures, champs, prés, eaux et cours d'eau, sans réserve aucune. Des colonies de religieux furent immédiatement envoyées dans chacun de ces lieux, soit pour desservir ces églises, soit pour en régir les revenus. Un prieuré se forma à côté de l'église de Châtel et ne tarda pas à donner naissance à un village. Le prieur de Chevrel était *curé primitif* non-seulement de la paroisse de ce nom, qui comprenait Gisia, la Biolée, les Bretenods, le Chânelet et Châtel, mais encore de toutes celles qui dépendaient du prieuré, c'est-à-dire de la Chapelle-Naude, Cousance, Sainte-Croix, Cuisia, Digna, Dommartin, Frontenaud, Rosay et Varennes-Saint-Sauveur. Il en nommait les desservants et en

percevait les dîmes. Les deux seuls prieurs titulaires de Chevrel, dont les noms soient connus, sont *Barthélemy*, qui vivait en 1236, et *Etienne de Montcunin* (Montconis), qui vivait en 1313. Un statut de 1308, ayant décidé que les officiers claustraux des monastères de l'ordre de Cluny, recevraient un traitement particulier, le prieuré de Chevrel, appelé *Châtel - Chevrel*, depuis la construction du château de Chevreau, fut uni à l'office de chambrier de Gigny, et cessa dès lors d'être habité. La date de cette union n'est pas connue d'une manière précise, mais on sait qu'elle est antérieure à 1400, car déjà à cette époque, le chambrier de Gigny se qualifiait de prieur de Châtel. Il paraît que les grandes compagnies détruisirent au XIVe siècle, non-seulement l'église et le prieuré, mais encore le village entier de Châtel. Le sol était depuis longtemps en friche et couvert de ronces, lorsque le 26 septembre 1431, Guy de Lestzon, chambrier de Gigny, abergea et concéda à perpétuité à Pierre Pyat de Seizéria (aujourd'hui Aizeray) en la commune de Bruailles, et à Jeannette, sa femme, tout le meix de son prieuré, tant en maisons ou chezeaux, qu'en terres cultivées ou incultes, prés, vignes, bois, eaux, cours d'eaux ou autres possessions quelconques, ne se réservant que la maison prieurale. Cet accensement fut consenti moyennant la rente annuelle et perpétuelle de quatre florins d'or, quatre quartaux de froment, quatre quartaux d'avoine, deux pots d'huile et une geline, et à condition que les censitaires et leurs héritiers seraient les *hommes* du prieur, sans pouvoir jamais s'avouer à un autre seigneur. Le meix devait être inaliénable. Dès ce moment le village de Châtel se repeupla. Il y avait en 1621, cinq maisons couvertes en lozes, quatre en paille et quatre en chazeaux. Les terrains concédés passèrent entre différentes mains et furent l'objet de longs procès. Les églises de Châtel et de Digna étaient déjà unies au XVe siècle et desservies par un seul prêtre. La bulle d'union ayant été égarée, on ne put jamais savoir laquelle était l'annexe de l'autre. Un arrêt du parlement de Dole, du 20 juin 1629, décida que l'église de Châtel n'était qu'une succursale de Digna. Un décret de l'archevêque de Lyon, du 26 novembre 1726, déclara au contraire que la première était chef-lieu de paroisse et la démembra de Digna. On reconnaît encore les vestiges de l'ancien prieuré et de l'enceinte circulaire au milieu de laquelle se trouvait l'église. On voit aussi les ruines du puits qui fournissait l'eau aux religieux. Gisia, sur le territoire duquel se trouve Châtel, ayant été érigé en succursale en 1808, les habitants firent construire une église dans le fond du vallon, au centre de la population de cette paroisse, et descendirent dans cette église, la cloche, l'autel et le reste du mobilier qui se trouvaient dans celle de Châtel. Dès lors, cette antique église fut entièrement abandonnée, et elle n'aurait bientôt plus présenté qu'un monceau de ruines, si M. le vicomte de Thoisy ne l'eût fait recouvrir à ses frais. Plus tard, sa charité inépuisable fit à l'intérieur les réparations convenables pour qu'elle pût être rendue au culte. Cette église se compose d'un porche, sur lequel s'élève le clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles à droite de la nef, d'une troisième chapelle à gauche, d'un sanctuaire, d'un chœur et d'une

sacristie. On descend six marches d'escalier pour y arriver. Le clocher est couronné par une flèche quadrangulaire. L'intérieur de l'édifice est voûté en ogive. Les deux travées orientales qui comprennent le sanctuaire et le chœur, sont décorées de nervures retombant sur des piliers et des figures humaines grotesquement sculptées. A l'intersection des nervures diagonales, sont des écussons représentant la croix de saint André. La pierre sur laquelle est gravé le poisson dont nous avons parlé, provient de la construction primitive, qui n'existe plus. Cette chapelle possède depuis 1850 : trois corps saints de nom propre, saint Prudent, saint Claudius et sainte Domitia. M. l'abbé Roussel les ayant obtenus à Rome, les a fait placer dans des châsses richement ornées, et en a fait don à M. l'abbé Perrey. On y remarque aussi un beau tableau donné par M. Poirier, du Chânelet, représentant une descente de croix, et un autre tableau de Notre-Dame de la Providence, enrichi d'indulgences par le pape Pie IX, suivant un rescrit écrit et signé de sa propre main, en date du 19 septembre 1848, pour ceux qui visiteraient dévotement cette image de Marie. D'autres indulgences ont été accordées à ceux qui visitent l'église, certains jours de l'année. Par suite de l'établissement qui s'y est formé d'une archiconfrérie de Notre-Dame de la Providence, le maître-autel est privilégié pour tous les jours.

Seigneurie. Gisia, Châtel, le Chânelet et les Bretenods, formaient une seule communauté dépendant en toute justice de la baronnie de Chevreau. Les habitants étaient soumis aux mêmes charges féodales que ceux des autres villages de la seigneurie. Par une charte datée du château de Chevreau, le lundi après la fête de saint Laurent, martyr, de l'an 1349, Guy de Vienne affranchit ses sujets de Gisia de la main-morte réelle et personnelle, leur permit de disposer par vente, donation et testament de leurs meubles et immeubles, et ne se réserva que la succession de ceux qui décéderaient sans laisser de parent résidant dans l'étendue de sa terre. Les habitants lui offrirent par reconnaissance soixante ânées de bon vin. François-Joseph Damas, chevalier, marquis d'Antigny, et baron de Chevreau, renonça à la restriction stipulée par Guy de Vienne, pour les successions vacantes, par un acte du 6 février 1690, et reconnut que la charte d'affranchissement s'appliquait aux hameaux dépendant de Gisia.

Fief des Bretenods. Les Bretenods formaient une espèce de seigneurie particulière en toute justice, appartenant dans des proportions différentes, aux seigneurs de Chevreau et de Rosay. François de Romanet, chevalier, seigneur de Rosay et de Labergement, vendit ses droits et ceux de Catherine de Caille, sa mère, veuve de Joseph de Romanet, à François-Joseph Damas, marquis d'Antigny et baron de Chevreau, par acte du 10 mai 1700. Il ne se réserva que son droit de mouture franche au moulin des Bretenods, une dîme de 40 mesures de froment, appelée la *dîme de Chaussin*, et ses vignes de Montferrand.

Fief de Montferrand. Par une charte de l'an 1131, Humbert de Coligny donna à l'abbaye du Miroir, qu'il avait fondée, le terrain situé à Gisia, sur lequel les religieux de ce monastère avaient planté une vigne. Il leur fit probablement d'autres donations au même lieu; car une sentence arbitrale de l'an 1270,

les maintient dans les droits d'usage et de pâturage qu'ils avaient dans toute la seigneurie de Chevreau, dans le privilége de vendanger leurs vignes hors des bans communs, dans la faculté de construire en pierre l'écluse de leur moulin de la Doye à Gisia, et de pêcher dans la Salle. Le moulin de la Doye fut accensé en 1482, à la famille Féaux, dont les membres devaient être à perpétuité, les hommes main-mortables, taillables et *guisables* de l'abbaye. Les moines avaient au nord-ouest de Gisia, et sur le sommet de la côte, une maison isolée et spacieuse, d'une construction remarquable; plusieurs frères y séjournaient presque continuellement pour soigner les vins récoltés dans le célèbre vignoble de Montferrand. Cette propriété, vendue nationalement, appartient actuellement à M. de Thoisy.

Château. M. le vicomte de Thoisy ayant acquis, en 1818, le domaine que M. Monnier de Savigna possédait à Gisia, fit reconstruire la maison et en a fait une charmante maison de plaisance. Sa principale décoration extérieure consiste en plantes variées s'enroulant en spirales autour des poteaux qui supportent les galeries dont l'édifice est entouré. On croirait voir un palais bâti en feuillage par la main des fées. A côté est une belle grotte artificielle, de laquelle s'échappe un jet d'eau. Le château est entouré d'un très beau parc, où croissent parfaitement les arbres exotiques les plus rares. On y admire surtout de magnifiques cèdres. La rivière de Salle roule à travers ce parc ses eaux transparentes, et mêle son murmure au gazouillement des oiseaux et au bruit des nombreuses usines du voisinage.

Oratoire. Entre Gisia et Cousance se trouve un oratoire dédié à la Vierge, dont l'érection date de 1674.

Église. L'église de Gisia est située presque au centre du village, et est dédiée à l'Invention des reliques de saint Etienne, dont on célèbre la fête le 3 août; elle est de construction récente; son architecture n'offre rien de remarquable.

OEuvre de Châtel. Cet établissement a pris naissance le 12 mai 1850, sous la direction de M. l'abbé Perrey. Il se compose de plusieurs vastes bâtiments qu'a fait construire cet ecclésiastique distingué, proche de la vénérable église de Châtel. Ces bâtiments sont parfaitement disposés et réunissent l'utile à l'agréable. Le but de l'institution est, 1° d'apprendre la religion à tous ceux et à celles qui voudraient en avoir une notion complète, par un cours d'instructions solides, claires et raisonnées; 2° de préparer les enfants des deux sexes à faire leur première communion; 3° de former des religieuses de l'*ordre de la Présentation*, pour diriger l'éducation des jeunes personnes et servir d'institutrices communales. Le pensionnat des demoiselles, constitué en chef-d'ordre, est confié aux soins de six religieuses. Il est habité par 14 novices ou postulantes, et par plusieurs élèves qui y reçoivent une éducation très soignée. Le pensionnat des jeunes gens, complètement isolé et éloigné du précédent, est dirigé par M. Perrey et par plusieurs professeurs ecclésiastiques. La méthode d'enseignement qu'on emploie dans ces deux écoles, produit les plus heureux résultats et leur promet un brillant avenir.

Curiosités naturelles. La source de la Salle et la grotte qui la surmonte, méritent d'être visitées.

Biographie. Ce village est la patrie

des capitaines décorés, Daniel et Perron.

Bibliographie. Histoire de Gigny, par M. Gaspard. — Notice sur la fondation du hameau de Châtel, publiée par le même auteur, dans le Bulletin de la société d'Émulation du Jura, année 1852. — Annuaire du Jura, 1846. — Notice sur l'église de Châtel et sur l'archiconfrérie de Notre-Dame de la Providence, qui y est établie, imprimée à Lyon, par Bajat.

—

Glantine (la), petite rivière qui prend sa source au vallon de Vaux, près de Poligny, reçoit le ruisseau de *Grosanne* en descendant sur Colonne, passe au Deschaux, et revenant à l'ouest, atteint Chaussin et le Doubs, après avoir pris le nom d'*Orain.*

—

Goux, *Guols*, *Golz*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Dole; perception de Villette; succursale, composée de Goux et du hameau du Bois-Banal, commune de la Loye; à 7 kil. de Dole et 49 de Lons-le-Saunier. Altitude : 228^m.

Le territoire est limité au nord par Dole; au sud par Parcey et Nevy; à l'est par la Grande-Loye, et à l'ouest par Villette et Parcey. Le Moulin fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 7, de Dole à Arc-et-Senans; par les chemins vicinaux tirant à Villette, au chemin n° 7, et de Parcey à la Loye; par la rivière de Clauge et le ruisseau du Gouvernon.

Le village est situé dans le Val-d'Amour ou d'Amaous, au pied occidental de la forêt de Chaux. Sa position est tout à la fois pittoresque et romantique. Les maisons sont isolées, construites en pierres, briques et terre, et couvertes en chaume, à l'exception de 22, couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 250 hab.; en 1846, 320; en 1851, 332, dont 157 hom. et 175 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 57 hab.; 62 maisons, savoir : sur la place publique, 2; dans la rue Bicot, 7; sur le chemin de grande com. n° 7, 7; dans la rue Neuve, 8; dans la Grande-Rue, 20; dans la rue de la Fontaine, 18; dans la rue des Bouhelier, 1; dans la rue de l'Usine, 3; 87 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1681.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ. 575^h 93^a, divisés en 1240 parcelles que possèdent 185 propriétaires, dont 114 forains; surf. imp. 561^h, 75^a, savoir : 381^h en terres lab., 141 en bois, 22 en prés, 8 en vergers; 3^h 50^a en étangs, et le surplus en jardins, pâtures et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 27,603 fr.; cont. dir. en princip., 2932 fr.

Le sol, en plaine, et d'une fertilité ordinaire, produit du froment, du seigle, beaucoup d'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels, peu de colza, d'orge et de betteraves. On exporte le tiers des céréales, et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, et des volailles. 70 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne et des gravières.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole.

Les patentables sont : un aubergiste, un maréchal-ferrant, un cor-

donnier, un charron, un médecin vétérinaire et un sabotier.

Le moulin Perron est construit sur un canal de dérivation de la Clauge. Il se compose de trois tournants, de deux battoirs à blé et d'une huilerie. Il a reçu de grands accroissements depuis 1830.

Les habitants s'occupent d'agriculture pendant l'été et se font coupeurs de bois dans la forêt de Chaux, pendant l'hiver. Ils sont loin d'être dans l'aisance.

La Clauge cause des dégâts considérables par ses fréquents débordements. On a agrandi et accéléré le cours des affluents de cette rivière, par des fossés d'assainissement ouverts dans la forêt de Chaux, sans élargir le lit principal. Telle est la cause des inondations qui détruisent chaque année une grande partie des récoltes de cinq communes des plus fertiles du Jura.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune, construite en 1825, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles; deux oratoires, l'un dédié à saint Claude et l'autre à la sainte Vierge; un pont construit sur la Clauge en 1777, trois autres ponts ou aqueducs, une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 108^h 68^a en bois-taillis, pâtures et terres, d'un rev. cad. de 1386 fr.

Bois communaux : 107^h 23^a; coupe annuelle, 3^h 23^a.

Budget : recettes ord., 3781; dép. ord., 3781 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le culte que les Gaulois rendaient aux arbres des forêts, et aux chênes en particulier, avait attiré l'attention des anciens. Lucain, dans sa *Pharsale*, a donné une magnifique description d'une de ces forêts divines, dont le fer respectait les rameaux, et dans laquelle les Romains n'osaient, qu'en tremblant, porter la hâche. Il paraît que la forêt de Chaux était personnifiée, comme celle des Ardennes, en une déesse que les Romains assimilèrent à leur Diane. On y reconnaît plusieurs sanctuaires qui ont dû servir de lieu d'assemblée pour les Druides et les Eubages. De ce nombre était l'enceinte qu'on remarque à Goux, au sommet d'un monticule qui domine le chemin de Dole aux salines d'Arc, près d'un ancien oratoire. Elle est formée par un *vallum* de gazon disposé en parallélogramme. Sa longueur est de 108^m; sa largeur de 94^m, et le rempart de 3^m de hauteur. Aucun fossé ne la circonscrit. Plusieurs archéologues la qualifient de camp romain; mais nous préférons nous ranger à l'opinion de M. D. Monnier, qui la regarde comme une *septa* religieuse. M. de Caumont range au nombre des enceintes druidiques les *valla* de terre de forme carré long, semblables à de petits remparts. Celles qu'il a reconnues en Bretagne sont exactement disposées comme celle de Goux, et ne réunissent aucun des caractères d'un camp. Dans diverses localités de la France, on a trouvé des cimetières gaulois au milieu des bois. Les tombeaux des grands personnages y sont généralement connus sous le nom de *mottes*. La forêt de Chaux en renfermait plusieurs. On y compte encore la *motte des Mars*, la *motte de la Loye* et la *motte* ou la *Toppe de Goux*. Cette dernière est à 10 mètres au plus du bord de la Clauge. Elevée de 4 mètres au-dessus de l'eau du fossé qui la contourne, elle offre la figure d'un cône tronqué, dont le plan supérieur, qui a 64^m de dia-

mètre, est parfaitement nivelé et planté d'arbres depuis quelques années. On y a trouvé des débris de constructions, un glaive et deux casse-têtes. La contrée dite *aux Buttes*, semble avoir été parsemée de tombelles. On y a découvert plusieurs médailles celtiques de Marseille. Des souvenirs du culte druidique se sont conservés en grand nombre à Goux. Le peuple croit encore que la forêt de Chaux est habitée par des esprits mystérieux qui y viennent prendre leurs ébats. De nombreuses superstitions entourent la vieille borne qui sert de limite du côté de la Loye, et qu'on appelle la *pierre qui vire*. Cette pierre est évidemment le reste d'un menhir. Après la conquête de la Séquanie, les Romains se plurent à embellir les cités et les bourgades qu'ils trouvèrent dans cette province. Ils tracèrent à travers la vallée de la Clauge un chemin qui reliait Dole à Salins. Ils ornèrent la fontaine sacrée de Goux, d'une colonne de marbre antique et d'une mosaïque, en même temps qu'ils entourèrent la source d'un récipient en béton. Un riche praticien se fit construire dans ce village une somptueuse maison de plaisance, au centre de laquelle était un *sacellum* dédié à Diane chasseresse. On a recueilli sur l'emplacement de cet édifice, les débris d'une statue de Diane, et différents objets qui annoncent le luxe et le règne du bon goût, tels que des tablettes de marbre blanc, de petits cubes de verre et de pierres de diverses couleurs, provenant d'une mosaïque, des tenons en fer qui assujettissaient un carrelage précieux, des tuileaux striés, de la poterie fine, le fond d'un vase de terre blanche, une pierre étrangère au pays, qui a dû servir de base à une statue, le *stratum* en ciment d'un bain particulier, des tuyaux en briques et en plomb, l'épaule et le fragment de la cuisse d'une biche, en marbre blanc, un bras de femme sortant d'une légère tunique grecque, ouverte vers l'épaule, une jambe gauche nue, avec son pied, non lacé, et un autre pied gauche, appartenant nécessairement à un autre personnage. Ce travail est d'un faire exquis et d'un ciseau savant. Le territoire de Goux est parsemé de médailles à l'effigie des empereurs romains. Les champs dits la *Corvée maigre*, le *Dreuil* et l'*Essart-Beaujeu*, restituent à chaque instant à la lumière des tuileaux à rebords, des briques antiques et des fondations d'édifices. C'est probablement pour christianiser les fêtes païennes qui se rapportaient au culte de Diane, qu'une chapelle fut construite dans ce village et placée sous le patronage de la Vierge. De 1092 à 1098, Hugues III, archevêque de Besançon, donna à Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, les églises de Tavaux, Chaussin, Augerans, Goux, *ecclesiam de Guors*, ou *de Gols*, et la chapelle de la Neuve-Loye. Les chanoines de Sainte-Magdeleine de Besançon réclamèrent, au commencement du XIIe siècle, des droits sur l'église de Goux, et eurent à cette occasion un différend avec le monastère de Saint-Bénigne. Le pape Célestin II, par une bulle de l'an 1143, leur en confirma la possession, et la recensa parmi leurs biens, sous le titre d'*ecclesiam Beatæ Mariæ* de Goux.

Seigneurie. Goux dépendait de la châtellenie de Dole, et formait une seigneurie particulière, qui appartint d'abord à la maison de Frontenay, et ensuite à une branche cadette de cette famille, qui prit le nom de Merlet de Frontenay. Gasparde Mer-

let, dame de Goux, petite-fille d'Huguenin Merlet, la porta dans la maison de Montrichard, en s'alliant à Pierre de Montrichard, dont elle eut *Anne*, mariée en 1540 à Joachim de Poligny, seigneur d'Evans, et épouse en secondes noces de Jacques de Montrichard. Claude de Poligny, seigneur d'Augea, devint seigneur de Goux, par son mariage avec Claudine de Montrichard, fille de Jacques, seigneur de Montrichard, et d'Anne de Montrichard. Il transmit cette terre à Henri de Poligny, seigneur d'Augea, Courbouzon et le Fied. Les biens de ce dernier s'étant vendus par décret, Goux fut acquis par Vincent Jacquinot, trésorier général de Bourgogne. Ce gentilhomme se distingua pendant les guerres du XVIIe siècle. A la tête d'une grande fortune, il offrit de former un régiment entier à ses frais, à condition que la province lui rembourserait plus tard ses avances. Un fait singulier, c'est qu'il n'eut pour capitaines dans ce régiment que ses propres fils. L'aîné avait servi dans les Pays-Bas, et était un officier très expérimenté. Le second fils défendait la ville de Saint-Amour avec sa compagnie et les retrahants, lorsque le duc de Longueville vint en faire le siége, le 29 mars 1637. Après une résistance héroïque, il fut tué sur la brèche par un coup de canon. Vincent Jacquinot avait emprunté, sous sa propre responsabilité, une somme de trois cent mille livres pour la défense du pays. Il ne put en obtenir le remboursement du gouvernement d'Espagne, et Louis XIV, après la conquête, se borna à défendre aux créanciers de demander leur paiement. Jean-Claude Jacquinot succéda à Vincent son père, et était seigneur de Goux en 1665. Il laissa pour héritière une seule fille, Antoine-Philippine, qui épousa Claude-Antoine de Saint-Mauris, co-seigneur de Falletans, dont elle eut entre autres enfants Anne-Paule de Saint-Mauris, mariée à Jean-François, comte de Dortan. Ce dernier fit ériger la terre de Goux en comté en 1744. Son fils fut envoyé par la noblesse, en 1789, à l'Assemblée constituante. En 1793, la municipalité de Goux fut accusée de s'être rendue coupable de prévarication et de forfaiture, pour avoir délivré un certificat de civisme à l'ex-comte de Dortan, qui avait été un des membres protestants de l'Assemblée constituante, et qui avait renoncé au titre de citoyen actif. On lança des mandats d'arrêt contre les deux domestiques de ce seigneur.

Château. Le château de Goux était peu important et d'une grande simplicité. Il a été démoli, et sur son emplacement on a construit une maison de ferme qui appartient à M. de Rougemont, banquier à Paris, gendre de M. de Pourtalès.

Prévôté. Cinq villages en Franche-Comté portent le nom de Goux. Il est très difficile de distinguer entre elles les familles de ce nom. On sait cependant que celle qui fournit des chanceliers aux ducs de Bourgogne, tira son origine de Goux près de Vercel, et non de Goux près de Dole, ainsi que l'avancent Dunod et M. Marquiset.

Eglise. L'église est située au centre du village, et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une flèche de forme octogonale. La nef est voûtée à arc de cercle surbaissé, et décorée de pilastres de mauvais goût. Plusieurs réparations et embellissements ont été faits de 1760 à 1782. L'église est actuellement dédiée à saint Fiacre, dont on célèbre la fête le 30 août.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, 1841.

—

Grand-Châtel, *Châtel-sur-Jeurre*, et sous la première république, *Héria*, vg. de l'arr., cant., perc. et bur. de poste de Moirans; paroisse de Jeurre ; à 4 kil. de Jeurre, 7 de Moirans, 17 de Saint-Claude et 49 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 610^{m}.

Le territoire est limité au nord par Villard-d'Héria ; au sud par Jeurre; à l'est par Pratz et Jeurre ; à l'ouest par Jeurre. Le Marais fait partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Villard-d'Héria , à Jeurre, à Pratz et au Marais ; par le bief des Chaudières et celui de la Creuse.

Le ruisseau d'Héria sépare Grand-Châtel de Jeurre sur une grande longueur.

Le village est situé vers le sommet de la seconde chaîne des montagnes du Jura, qui s'élèvent presque à pic sur la rive gauche de la vallée d'Héria. Les maisons sont groupées , mal bâties en pierre et couvertes en chaume ou en tavaillons. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée.

Il est d'un accès difficile. Il n'y a presque pas de chemins pour y arriver.

Pop. en 1790, 134 hab.; en 1846, 102; en 1851, 116, dont 53 hom. et 63 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 35 hab.; 24 maisons; 24 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1834 ; surf. territ. 302^{h} 22^{a}, divisés en 1073 parcelles que possèdent 46 propriétaires, dont 9 forains ; surf. imp. 298^{h} 72^{a}, savoir : 94^{h} en pâtures , 77 en terres lab., 70 en bois , 38 en broussailles, friches et murgers, et 80^{a} en sol de bâtiments , d'un rev. cad. de 1552 fr. ; cont. dir. 542 fr.

Le sol, très montagneux et peu fertile, ne produit que trois fois la semence. On récolte du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des sablières, peu exploitées , des carrières de pierre ordinaire et de taille , de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans et de Saint-Claude. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit des fromages. Quelques-uns sont tourneurs sur bois et sur os, et travaillent pour le compte des négociants de Saint-Claude et de Jeurre.

Biens communaux : un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 2500 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité. Ce châlet servait de salle d'étude, qui était fréquentée en hiver par huit garçons et six filles ; 4 fontaines, dont une avec lavoir et abreuvoir, et 134^{h} 87^{a} de pâtures, bois et broussailles, d'un rev. cad. de 197 fr.

Bois communaux : 50^{h} ; coupe annuelle, 1^{h} 50^{a}. Essence dominantes : buis.

Budget : recettes ord. 770 fr. ; dép. ord. 770 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Grand-Châtel, placé au bord de la vallée d'Héria, qui reliait la ville d'Antre à la ville de Jeurre, a dû être habité durant la période gallo-romaine. On n'y trouve cependant aucun vestige de constructions antiques. Une contrée du territoire porte le nom de *Bois de Châtillon*. Il y eut probablement en ce lieu un fortin pour la défense de la vallée. De là est peut-être venu aussi le nom de Grand-Châtel, par opposition au Petit-Châtel Grenet qui était dans le voisinage. Cette communauté dépendait en toute justice de la partie de la terre de Saint-Claude, dite de la Grande-Cellererie. Le prieur de Saint-Romain-de-Roche y percevait quelques dîmes. Grand-Châtel ne forma jusqu'en 1685, qu'une seule communauté avec Jeurre. Les deux tiers du territoire appartenaient à Jeurre, et l'autre tiers à Grand-Châtel, mais le tout était indivis.

—

Grande-Rivière, *les Rivières*, et sous la république. *Ile-Libre*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Saint-Laurent; paroisse de l'Abbaye du Grandvaux; à 2 kil. de l'Eglise, 21 de Saint-Claude et 45 de Lons-le-Saunier. Altitude : 938^{m}.

Le territoire est limité au nord par Saint-Pierre, Saint-Laurent et Rivière-Devant; au sud par Chaux-des-Prés, Château-des-Prés et Rivière-Devant; à l'est par Lézat et Tancua; à l'ouest par Prénovel et Saint-Maurice.

Il est traversé par la route dép. n° 10, de Besançon à Saint-Claude; par le chemin de gr. com. n° 28, de Clairvaux à Morez; par les chem. vicinaux tirant à Chaux-des-Prés, à Prénovel, à l'Abbaye, des Brenets à la Cusant, et des Perrets à l'Abbaye; par les biefs de la Maladie, de la Creuse, de Trémontagne ou d'Anchay, qui y prennent leurs sources; par ceux des Creux, de la Reculée et du Lac.

Le village est situé dans le val du Grandvaux, au bord occidental du lac de l'Abbaye. Il se compose de hameaux et maisons isolées disséminées sur toute l'étendue du territoire. Les maisons sont construites en pierre, couvertes en bardeaux ou tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 1052 hab.; en 1846, 785; en 1851, 722, dont 354 hom. et 368 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 31 hab.; 157 maisons, savoir : aux Chauvins 26, aux Guillons 20, aux Richards 5, aux Bouviers, 21, aux Bey 25, aux Brenets 15, aux Perrets 3, aux Faivre 11, sur l'Arête 5, au Pré-Cocu 2, au Moulin-Jean 1, au Moulin-Morel 1, au Moulin-Chaussin 1, à la ferme de la Motte 2; à la Grange-Veuillet 1, sur la Croix 2, à la Combe-Bride ou aux Burlet 3, au bas de la Joux 1, aux Combes-Martelet 1, chez Cattin 1, aux Cernois 6, sur la Côte 2, et à la ferme du Moulinet 2; 162 ménages.

Les habitants émigrent pour aller fabriquer des fromages dans les départements du Jura et de l'Ain, et pour être commerçants ou domestiques dans les villes. Avant l'établissement des chemins de fer, un grand nombre s'occupaient du roulage et se chargeaient des transports dans toute la France.

Surface territ. 2264^{h} 73^{a}, divisés en 5025 parcelles que possèdent 448 propriétaires, dont 157 forains; surf. imp. 2240^{h}, savoir : 755^{h} en bois, 679 en terres lab., 316 en pâ-

tures, 173 en prés-gras, 172 en friches, 126 en prés-secs et le surplus en cultures diverses et sol des bâtiments, d'un revenu cadast. de 7412 fr.; cont. dir. 3906 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, peu de betteraves, de chanvre, de lin et de fourrages artificiels. On importe les deux tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs, et on y emploie des chevaux et des mulets, achetés hors du pays.

On trouve sur le territoire de la marne, des sablières, non exploitées, et des tourbières qu'on ne sait pas ménager. On y cultivait autrefois beaucoup de safran, mais cette culture ruineuse a été abandonnée depuis longtemps.

Foires. Il y a trois foires, qui se tiennent les 28 mars, 2 juillet et 1[er] octobre. Cette dernière, seule, est importante pour le commerce du bétail.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Laurent, Saint-Claude et Clairvaux. Leur principale ressource consiste aujourd'hui dans l'agriculture et le produit des fromageries. Plusieurs fabriquent des cuviers et des seaux; d'autres commencent à s'occuper d'horlogerie.

Il y a six châlets communaux, dans lesquels on fabrique annuellement 50,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité; trois moulins à farine, à deux tournants, avec scieries à deux lames; une scierie mécanique à trois lames de scie.

Les autres patentables sont : 10 voituriers, 4 tailleurs de pierre, 2 boisseliers, 1 marchand ambulant de fromages en gros, 1 forgeron, 1 cordonnier, 2 maréchaux ferrants, 1 aubergiste, 1 marchand de cuirs en détail, 1 boucher et 1 marchand de vin en détail.

Il y avait autrefois deux brigades de douane, l'une aux Chauvins et l'autre à la Motte, mais elles ont été supprimées.

Biens communaux : une chapelle, au hameau des Chauvins, et 781[h] 32[a] de parcours, friches, bois, terres, tourbières, broussailles, d'un rev. cad. de 916 fr.

Bois communaux : 606[h] 72[a], dont 10[h] et 200 stères de bois-sapins sont délivrés annuellement aux habitants.

Budget : recettes ord. 4020 fr. dép. ord. 4020 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Tous les villages dispersés dans le Grandvaux ayant une origine et une histoire communes, nous réunirons les faits qui les concernent dans la Notice générale sur le Grandvaux. Trois châteaux, construits sur le territoire de Grande-Rivière, méritent seuls une mention spéciale.

Château de Chapex. Gérard I[er], comte de Vienne et de Mâcon, en traitant avec Pierre, abbé d'Abondance, pour le rétablissement de l'abbaye du Grandvaux, se réserva l'avouerie de ce monastère. Guillaume II, son fils, fortement engagé dans la guerre qu'Etienne II, comte en Bourgogne, soutenait contre le duc de Méranie, fit construire des châteaux dans la plupart de ses terres. Craignant de voir le Grandvaux envahi, il éleva une forteresse sur une colline appelée *en Chapex*. Les religieux ne virent pas sans crainte s'élever cette forteresse menaçante. Humbert, abbé de Saint-

Claude, devenu propriétaire, dès l'an 1244, de l'abbaye du Grandvaux, trouva moyen de se rendre maître de ce château, en prêtant aux seigneurs de Vienne de fortes sommes, garanties sur cette forteresse. Son successeur finit par en faire l'acquisition de Jean de Vienne, en 1282, et le fit démolir. Il n'en reste plus de traces aujourd'hui.

Château Farols. La prévôté du Grandvaux était tenue héréditairement par une famille puissante, qui se divisa en plusieurs branches. Le lot échu à Pernette de Grandval, épouse de Michel de Ferriol, écuyer, du Dauphiné, devint un fief, qui fut appelé le fief des Ferriol ou des Farols. Un procès considérable s'engagea, au xve siècle, entre Etienne Fauquier, abbé de Saint-Claude, et Etienne Farol ou du Grandvaux. Ce dernier prétendait qu'il avait droit de pêcher à tous engins dans une partie du lac du Grandvaux, appelée la *Coinche des Farols*, soutenant que son père avait toujours joui de ce privilége. Il prétendait en outre que, comme héritier de Guillaume de Grandval, son oncle, possesseur du fief de la Ferté, il pouvait tenir des barques et pêcher dans toutes les rivières, les lacs et les ruisseaux du Grandvaux. Le 9 février 1445, il envoya ses domestiques placer des filets dans le lac de l'Abbaye. Guillaume Fauquier, vicaire perpétuel de l'église du monastère, Pierre de Joudes, son valet, et d'autres gens, s'emparèrent de ces filets et les portèrent au prieuré. Etienne Farol, instruit de ce fait, envoya immédiatement Pierre, son fils naturel, pour les réclamer. Après de vives explications, l'envoyé se retira en faisant des menaces. Un procès s'engagea devant le parlement de Dole et ne fut terminé que le 24 avril 1461, par une sentence favorable à Etienne Farol. Le fief et le château Farol après avoir appartenu longtemps à la famille Alépy de Vaux, de Salins, furent vendus à M. Michaud de la Tour, qui les céda en 1760, à M. Martelet, curé du Grandvaux. M. Martelet, de Lure, héritier de ce domaine l'a revendu à MM. Bastien. Les enfants de ces acquéreurs occupent actuellement la maison seigneuriale.

Château du Châtelet. Nous avons déjà parlé, à l'article *Fort-du-Plasne*, du fief du Châtelet, qui appartenait à la famille de Lezay. Le château de ce fief était situé au hameau des Febvre, sur le territoire de Grande-Rivière. Il occupait le sommet d'une éminence, sur laquelle il ne reste qu'un monceau de ruines.

Chapelle des Chauvins. Grande-Rivière dépendait de l'église paroissiale de l'Abbaye du Grandvaux, mais une chapelle, desservie par un vicaire résident, fut érigée en 1628, au hameau des Chauvins, par la famille Cretin, et dédiée à la Vierge. Cet édifice subsiste encore.

Curiosités naturelles. Il y a à Grande-Rivière deux petits lacs, l'un dit *des Brenets*, et l'autre *des Perrets*. On y pêche le goujon, la tanche, la perche et le brochet. La caverne des Brenets est assez remarquable. C'est de là que sort une partie de l'eau qui alimente le moulin Chapex.

Biographie. Ce village est la patrie d'Alexandre *Lemard* ou *Lémare*, né en 1766, au hameau des Febvre, cultivateur jusqu'à l'âge de quinze ans, chez son père, ensuite étudiant, maître de langues, professeur de rhétorique à Lyon, puis à Saint-Claude, curé constitutionnel d'Epy en 1792; nommé successive-

ment membre et président de la commission administrative du département, il fut l'un des révolutionnaires les plus exaltés du Jura. Il conspira contre Napoléon, se fit nommer chirurgien-major dans les armées de l'empire sous un nom supposé, et se retira plus tard à Paris, où il se fit de nouveau professeur de langues. Il est l'auteur de deux ouvrages remarquables, ayant pour titres : *Cours de grammaire latine et française*, et l'inventeur de plusieurs appareils ingénieux. On cite surtout son caléfacteur des bains, sa cafetière à feu supérieur et son caléfacteur pot-au-feu, qui lui valut une médaille d'argent à l'Exposition de 1823. Il est mort à Paris, le 20 décembre 1835.

—

Grandvaux. (Terre ou Bâtis du) *Magna Vallis*, *Grandis - Vallis*, *Grandvallis*, ancienne terre monastique, qui forma dès le XIIIe siècle, une des trois grandes divisions de la terre de Saint-Claude. Le Grandvaux est compris entre deux hautes montagnes parallèles, se dirigeant du nord au sud, et appelées l'une la Joux-Devant, et l'autre la Joux-Derrière. Il est hérissé de monticules à pentes stériles, au pied desquels s'étendent des pâturages parsemés de maisons et de hameaux. De magnifiques forêts de sapins couvraient jadis tout le territoire, mais elles ont été détruites. Le sol, déchiré par les torrents, s'est dépouillé de sa couche végétale, et n'a conservé une certaine fertilité que dans les bas-fonds. L'inégalité de ce sol et les brusques oppositions qu'il présente, expliquent d'avance les variations de la température, et les différences caractéristiques du climat. Ainsi, la température du Grandvaux n'est inférieure à celle de la région du vignoble, que de 4 ou 5° vers le milieu des plus beaux jours d'été, tandis que la différence, en moins, est de 8 à 10° le soir et le matin.

Origine. Saint-Antidiole, cinquième abbé de Saint-Oyan, envoya, vers l'an 523, deux de ses religieux les plus zélés, Aubert et Didier, avec chacun vingt moines, pour fonder des colonies dans le Grandvaux. Deux monastères ne tardèrent pas à s'élever, l'un, au milieu du lac du Grandvaux, sous l'invocation de sainte Marie, et l'autre au milieu du lac d'Ilay. Aubert resta à la tête du premier. L'Abbaye du Grandvaux devint bientôt un centre agricole. Les pieux solitaires qui l'habitaient, défrichèrent des lieux boisés et marécageux qui n'avaient été jusqu'alors que le repaire des bêtes fauves. La douceur du servage abbatial attira autour du monastère un certain nombre de colons. Durant trois siècles, trois générations de serfs ecclésiastiques et de moines travaillèrent obscurément, dans ce petit coin du Jura, à défricher les terres. Tant que leurs labeurs furent stériles, ils vécurent en paix; mais lorsque les champs se couvrirent de moissons, l'avide féodalité se présenta pour recueillir ce qu'elle n'avait point semé. On voit tout à coup Gérard Ier, second fils de Guillaume Ier, comte de Vienne, de Mâcon et d'Auxonne, apparaître au XIIe siècle, comme possesseur suzerain de tout le Grandvaux. Ce seigneur résolut de rétablir l'ancienne abbaye, ruinée depuis longtemps. Prévenu contre l'ordre des Bénédictins, dont la plupart des monastères étaient dans une complète décadence, il jeta les yeux sur les chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui commençaient à jouir d'une grande faveur dans le diocèse de Besançon, et demanda quelques-

uns de ces religieux à Pierre, abbé d'Abondance, en Savoie. Il céda à ce dernier les biens qui formaient la dotation de l'abbaye primitive, à condition que les chanoines qui habiteraient le Grandvaux, le reconnaîtraient pour leur tuteur et leur défenseur. De grandes sommes d'argent furent employées à la construction de nouveaux bâtiments. Les travaux étaient terminés en 1172. Cette même année, Thiébert de Montmoret céda aux religieux les droits qu'il avait dans le Grandvaux, différents meix à Crilla, une vigne à Lons-le-Saunier, des terres à Cuiseaux, pour être plantées en vigne, une place à Cousance pour l'établissement d'un moulin, le pâturage pour quarante têtes de bétail dans sa foresterie de Montmoret, et le droit d'usage dans ses forêts. En même temps, Ponce I[er], sire de Cuisel et de Clairvaux, donna moitié de la terre de *Jor*, à condition que Henri, son frère, serait admis parmi les moines. Munis de la recommandation de ces deux seigneurs, les chanoines du Grandvaux allèrent trouver Borcard, abbé d'Abondance, et lui demandèrent l'autorisation de se donner un abbé particulier, et de se constituer en abbaye. Cette faveur leur fut accordée par l'assemblée capitulaire d'Abondance, à condition que leur monastère resterait sous son obéissance primitive, et que toutes les fois que l'abbé d'Abondance s'y présenterait, il y serait bien venu et convenablement traité. Les moines de Saint-Oyan voyaient avec peine cet établissement se former. Ils commencèrent par réclamer l'emplacement même du couvent, les moulins, et toutes les terres cultivées ou non, qui se trouvaient à l'occident du lac. Un traité intervint enfin en 1185, d'après lequel, Bernard, abbé de Saint-Oyan, abandonna à Pierre, abbé du Grandvaux, tous ses droits en litige, moyennant une réfection annuelle en pain, vin et fromage pour tous ses moines, et un cens en argent assez considérable. D'autres querelles survinrent avec les chartreux de Bonlieu, et s'envenimèrent tellement, qu'elles amenèrent les scènes déplorables dont nous avons rapporté le détail dans notre notice sur la Chaux-du-Dombief. Pierre de Préverange, en 1187, Guillaume II, fils aîné de Gérard de Vienne, en 1209, Michel de Charézier, en 1214, Ponce II de Cuisel en 1217, Gaucher de Commercy, sire de Montrivel, en 1223, firent des dons importants aux religieux du Grandvaux, tandis que les seigneurs de la maison de Montmoret les inquiétaient continuellement, tantôt pour leur reprendre quelques biens, tantôt pour exercer quelque droit de justice sur leurs terres, et surtout la justice sur les voleurs. Un traité intervenu en 1229, entre Humbert de Montmoret, surnommé Arragon et l'abbé Albin, régla que tous les droits de ce seigneur se réduiraient à l'exécution des criminels condamnés à mort par la justice de l'abbé. Afin d'arrêter les usurpations des seigneurs du voisinage, le pape Honorius III déclara, en 1226, mettre cette abbaye sous la protection immédiate du Saint-Siége. Dans la crainte d'être excommunié, Aimon de Bornay, chevalier, renonça en 1235 à la construction d'un moulin qui devait porter un grand tort aux moines, et en 1236, Réné de Crilla, l'un des plus ardents persécuteurs de l'abbaye, touché de repentir, se dévoua à son service, promit de la protéger dans toutes les occasions, à condition que les religieux lui donneraient à dîner quand il viendrait les visiter, et que

s'il lui prenait fantaisie de se convertir et d'embrasser la vie monastique, il aurait une prébende canoniale. L'abbé de Saint-Oyan n'était peut-être pas tout à fait étranger aux tribulations des moines du Grandvaux. Leurs possessions, enclavées dans les siennes, lui faisaient envie. Il ne négligea aucune occasion pour en devenir propriétaire. Guillaume II, comte de Vienne et de Mâcon, accablé par l'âge, avait laissé à ses deux fils aînés, Gérard II et Henri de Vienne, le soin de soutenir la cause d'Etienne II, comte en Bourgogne, contre le duc de Méranie. Gérard, blessé pendant la guerre, précéda son père dans la tombe. Il n'eut qu'un fils de Guigonne de Forez, son épouse, du nom de Guillaume III, qui lui succéda. Humbert, abbé de Saint-Oyan, profitant de la pénurie d'argent dans laquelle se trouvait Guillaume, lui prêta 250 livres viennoises, et pour cette modique somme se fit engager au mois d'octobre 1243, le château du Grandvaux avec tous les droits qui y étaient attachés, et eut le soin de demander pour sûreté de cette engagère, le cautionnement de Jean de Chalon l'Antique. Il s'entendit ensuite avec Jean, abbé d'Abondance, et proposa de lui céder différents prieurés contre celui du Grandvaux. Cet échange fut consommé au mois de novembre 1244. Cet acte fut rédigé avec une grande adresse. On exposa que l'église du Grandvaux, ancienne abbaye, succombait sous le fardeau de tant de dettes, que ses revenus ne pouvaient suffire à calmer la voracité des usuriers et ne lui permettaient pas de résister aux incursions des tyrans; que l'office divin ne s'y célébrait plus; que les cloîtres mêmes étaient occupés par de puissants vassaux; que l'abbaye d'Abondance était trop éloignée pour lui prêter secours; que celle de Saint-Oyan, envers laquelle le prieuré du Grandvaux était censable, pouvait seule, par sa proximité, réparer tant de ruines. Après cet exposé, on expliqua que les chanoines d'Abondance n'ayant pas voulu accepter le prieuré de Divonne à titre d'échange, parce que les seigneurs qui en avaient la garde étaient des hommes violents et dangereux, ils auraient ceux de Huins et de Saint-Genest, et que dès ce moment l'église du Grandvaux dépendrait immédiatement de l'abbaye de Saint-Claude, comme elle avait dépendu de celle d'Abondance. On avait eu soin d'obtenir préalablement le consentement de l'archevêque de Besançon, de Guillaume III, comte de Vienne (juin 1244), et d'Humbert de Montmoret, dit Arragon, seigneur de Crilla (octobre 1244). Après une enquête faite par Hugues, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, le pape Innocent IV autorisa l'échange, par un bref daté du samedi après la Pentecôte 1250. Les religieux d'Abondance étaient éliminés; mais il fallait encore se débarrasser des seigneurs de Vienne. L'abbé Humbert prêta à Guillaume III, une nouvelle somme de 300 liv. viennoises (avril 1347), et se les fit assurer sur le château de Chapex, ainsi que sur tout ce que ce seigneur possédait dans le Grandvaux par héritage ou par conquête. Un délai de cinq ans seulement fut accordé pour le remboursement, avec stipulation que l'abbé jouirait de tous les droits du comte Guillaume pendant la durée de l'engagère. Les archevêques de Lyon, de Besançon et l'évêque de Chalon, étaient les garants de ce traité et devaient excommunier quiconque chercherait à troubler l'abbé Humbert. Guillaume III mourut sans

postérité en 1256, laissant sa fortune à Hugues IV d'Antigny, sire de Pagny et à Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, ses neveux, enfants de Béatrix de Vienne, sa sœur, et de Guillaume d'Antigny, seigneur de Pagny. Hugues IV, chevalier renommé par sa vaillance, se montra moins traitable que son oncle. Il prétendit que le château de Chapex et la moitié des revenus temporels du Grandvaux devaient lui appartenir en toute propriété; qu'il pouvait exiger des corvées, des tailles, des dîmes et des coutumes des habitants de cette terre. Après plus d'un an de débats, un traité intervint au mois d'avril 1258, d'après lequel il fut convenu qu'il aurait tout ce qu'il réclamait, mais qu'il en ferait hommage à l'abbé de Saint-Claude, et que ce dernier pourrait aussi faire construire une maison-forte, mais de moindre importance que la forteresse de Chapex. L'abbé Humbert ne se découragea pas; au mois de novembre suivant, il prêta 1000 livres viennoises au comte Hugues, se fit engager de nouveau les droits de ce dernier sur le Grandvaux, et ajouta aux avances précédentes 200 livres au mois de mai 1261. Les seigneurs de Crilla, de la maison de Moutmoret, voulaient aussi reprendre différents meix à Crilla, Saint-Maurice et Cousance, sous des prétextes futiles. Hugues de Vienne interposa son autorité, et par une sentence de l'an 1264, rejeta toutes leurs prétentions. Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, fils de Hugues Ier, sire de Pagny, se trouvant dans l'impossibilité de rendre à l'abbé de Saint-Claude les avances faites, soit à son père, soit au comte Guillaume, vendit définitivement, le 4 des ides de septembre 1282, tout ce qu'il pouvait prétendre dans le Grandvaux, sans réserve aucune, à l'abbé et aux religieux de Saint-Claude. Ces derniers firent une association pour leur terre du Grandvaux avec Jean de Chalon, sire d'Arlay, par un acte daté du 2 des ides d'août 1301. Tout n'était pas fini. Il y avait dans l'abbaye du Grandvaux, des religieux décidés à y rester. Guillaume de Beauregard, abbé de Saint-Oyan, croyait dans son orgueil que rien ne devait lui résister. Il voulait seul régner en maître sur le Grandvaux, et sa volonté ne connaissait point d'obstacles. Guillaume de Montsaugeon, prieur du Grandvaux, était résolu à soutenir la lutte. Il refusa de payer le cens de 60 quartaux, moitié orge, moitié froment, que l'abbé de Saint-Claude lui réclamait, à cause de la châtellenie de Château-des-Prés, et bien d'autres redevances encore. Les sergents qui se présentaient pour le gager étaient repoussés à main armée. Jean de la Grange, prieur de Gigny, qui jouissait d'une grande réputation d'équité, fut enfin choisi pour arbitre suprême, et par une sentence du 18 décembre 1356, ce prélat termina la difficulté, en condamnant Guillaume de Montsaugeon à payer ce qu'il devait. Le pape Clément VII donna ce prieuré en commende à Jean III, de Neufchâtel, évêque de Toul, cardinal-prêtre du titre des Quatre-Couronnés. Moyennant une forte somme d'argent, il consentit, par une bulle datée du IIIe des calendes de décembre 1388, à l'unir à l'abbaye de Saint-Claude, et le cardinal Jean, fut invité à se démettre de son titre. Hugues d'Ambronnay vint au mois de février 1389 au prieuré du Grandvaux, et en prit possession au nom du monastère de Saint-Claude. Dès ce moment, on n'entretint plus dans cette obédience que deux religieux, l'un avec le titre

de prieur et vicaire perpétuel, et l'autre avec celui de sacristain. Cet état de choses subsista jusqu'en 1789.

Maison prieurale. L'abbaye primitive occupait une petite île, appelée *la Motte*, au milieu du lac du Grandvaux. Lorsque les religieux d'Abondance rétablirent ce monastère au XIIe siècle, ils placèrent les bâtiments à l'extrémité septentrionale du lac. Ils se composaient d'un cloître carré, au milieu duquel était une grande cour, où s'élevait l'église. Un large fossé et une ceinture de murailles enveloppaient le tout. Sur le fossé était un pont-levis qui communiquait à un large portail fortifié. Les lieux réguliers tombant en ruines, on construisit au commencement du XIVe siècle, contre le côté méridional de l'église, un bâtiment qui fut appelé le *Prieuré*. L'abbé de Saint-Claude ajouta plus tard, au sud du prieuré, une nouvelle construction qui fut appelée la *Maison abbatiale*. Les cloîtres, le prieuré, les fossés, les murs d'enceinte et la porte ont disparu. Il ne reste que l'église, un ancien bâtiment de ferme et le presbytère. On trouvera la description de l'église à l'article *Rivière-Devant*.

Seigneurie. Tout le Grandvaux ne forma d'abord qu'une seule communauté et une seule paroisse. Lorsque le peuplement fut plus avancé, le territoire se divisa en cinq grandes rivières ou communautés, appelées le village des Pichons, la Chaumusse, le Voisinal de Joux, Fort-du-Plasne et le lac des Rouges-Truites. Ces cinq communautés avaient pour limites à l'est, Morbier, Tancua et Lézat; à l'ouest, la seigneurie de Châtel-de-Joux, de Saint-Mauris, la Chaux-du-Dombief et la Chaux-des-Crotenay; au nord, le territoire de Foncine, et au sud, celui de Chaux-des-Prés. Dans ces limites se trouvaient comprises les communes actuelles de Rivière-Devant, Grande-Rivière, la Chaumusse, Saint-Pierre, Saint-Laurent, Four-du-Plasne et lac des Rouges-Truites, occupant une superficie de 9713^{h}. L'abbé de Saint-Claude, comme seigneur du Grandvaux, y avait la justice haute, moyenne et basse, au civil et au criminel, qu'il faisait exercer par un prévôt, ou par un juge établi par le prévôt, par un procureur fiscal et un greffier institués par lui. Les sujets étaient main-mortables, devaient les lods pour les mutations d'immeubles, à raison du tiers du prix, des corvées pour faucher, et amener au prieuré le foin des prés dits Prés de l'abbaye, de Chaudendé, du Marais-Devant et de Layma. Ils devaient en outre des cens appelés les Menus-Deniers, perçus sur le produit des animaux. Chaque feu ou ménage devait deux bichons d'orge et un d'avoine. La communauté devait trente-cinq livres de cire pour concession de droit d'usage dans les forêts. Il était dû une taille tous les deux ans, appelée l'une Haute et l'autre Basse. La première s'élevait à 320 florins, et la seconde à 305 seulement. La répartition en était faite par les prud'hommes, échevins et conseillers. Le droit de retenue, l'impôt des quatre cas, le guet et garde n'étaient pas en usage dans la terre. Le signe patibulaire était placé sur une éminence appelée le Crêt des Pendailles, au territoire de Grande-Rivière.

Fiefs. Il y avait quatre fiefs sans justice répandus dans la terre du Grandvaux; ils étaient connus sous le nom de *Fiefs de la Ferté*, du *Châtelet*, des *Farods* et de la *Tour de Fort-du-Plasne*.

Prévôté. La prévôté héréditaire du Grandvaux appartenait dans l'ori-

gine à une famille dite de Grandval. Une branche de cette maison prit le nom de la Ferté, que portait un château bâti près de l'abbaye. Huguenin de la Ferté tenait cet office en 1301. Pernet de Lezay, seigneur de Lessart, en devint propriétaire, par son mariage avec Jeanne, fille d'Huguenin de la Ferté, et le possédait en 1350. Il le transmit à Etienne de Grandval, dit de Lezay, son fils, marié avant 1375 à Romanette de Vertamboz. Etienne de Grandval eut trois fils, Pierre de Lezay, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, Albin de Lezay, écuyer, vivant en 1395, et Gérard de Grandval, chevalier, seigneur de la Ferté et de Mornay. Ce dernier fut comblé de faveurs par les rois Charles V et Charles VI. Nommé châtelain et capitaine du château de Courtillon en Dauphiné, Charles VI lui accorda, le 4 août 1389, une pension annuelle de 100 francs, en considération des services qu'il avait rendus à son père pendant 17 ans. Il le nomma ensuite son conseiller et son chambellan, et lui accorda, le 27 octobre 1391, une nouvelle pension de 500 francs. Le 7 mars 1402, il ordonna aux ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, de lui payer une somme de 1000 francs d'or, et le 26 janvier 1404, il déclara de nouveau le retenir pour son chambellan. Gérard de Grandval devint cependant le chambellan de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, le 4 octobre 1405. Il paraît qu'il avait encouru la colère de la reine Isabelle de Bavière, car le roi Charles VI lui écrivit pour l'inviter à revenir à la cour, lui annonçant que la reine n'était plus indignée contre lui. Il testa à Dijon, le 7 septembre 1413, laissant de Renaudine, fille du seigneur d'Andelot-sur-Salins, son épouse, *Poinçard de Grandval*, écuyer, seigneur de la Ferté, vivant en 1420, *Guillaume de Grandval*, chevalier, seigneur de Mornay, nommé en 1391 écuyer d'honneur du roi de France, en 1410, châtelain de Chabriel en Dauphiné, et en 1422, chambellan du duc de Bourgogne, *Jeannette*, mariée en premières noces à Everard de Mornay, chevalier, et en secondes noces, à Pierre Allemand, frère de Louis Allemand, archevêque d'Arles, et *Pernette*, épouse de Michel de Ferriol, écuyer, gentilhomme du Dauphiné. La famille des Grandval s'éteignit par le décès de Guillaume de Grandval, sans postérité. Une branche établie à Poligny et à Besançon, subsista plus longtemps. Pierre de Lezay, prévôt du Grandvaux, eut de Claire de Menthon, *Humbert*, marié à Alexis de Pra; *Jean*, marié à Etiennette de Pra, et *Jean* de Lezay, religieux à Saint-Claude. Les descendants d'Humbert de Lezay ont possédé la prévôté du Grandvaux jusqu'en 1790. On en trouvera la généalogie aux articles *Marnézia* et *Moutonne*. Le prévôt du Grandvaux rendait la justice par lui-même ou par un lieutenant qu'il instituait. Il commandait les hommes pour les expéditions militaires, et avait pour sa rétribution le douzième des lods et des échutes de main-morte. Guillaume, le plus ancien prévôt connu, vivait en 1224, et portait le titre de Ministral, *Ministralis Grandisvallis*.

Coutumes. Le Grandvaux était régi par des coutumes particulières fondées sur l'usage, qui différaient entièrement, soit du droit romain, soit de la coutume de Franche-Comté. Ainsi, toute femme qui se mariait avec un habitant du Grandvaux, avait droit à la moitié de la succession de son mari, et à une part

d'enfant dans les successions de son beau-père et de sa belle-mère. Des enfants nés pendant le mariage, l'aîné prenait moitié des biens de ses père et mère, et pouvait, à sa majorité, quitter leur communion; dans ce cas, il jouissait de suite de cette moitié. Les autres enfants partageaient le surplus entre eux à la mort de leurs parents. Au décès du père ou de la mère, les enfants étaient saisis des trois quarts des biens, l'autre quart restait à l'époux survivant. Si la femme survivante se remariait, elle n'avait plus que le huitième, et si elle avait des enfants de ce second mariage, ses droits étaient réduits à un seizième, qu'elle partageait avec son mari. Les héritiers légitimes d'un propriétaire qui mourait hors de la terre du Grandvaux, étaient inhabiles à succéder; la succession appartenait alors au seigneur. Les droits mortuaires étaient fixés à un taux unique, quelle que fût la condition du défunt. Pierre de la Baume, abbé de Saint-Oyan, frappé des injustices de ces coutumes, les modifia peu à peu. Par un acte du 29 juillet 1516, confirmé par Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, le 9 décembre suivant, ce prélat commença par fixer un tarif proportionnel pour les droits mortuaires. Il divisa les chefs d'hôtel en trois classes, les riches, les moyens et les pauvres, selon leur cotisation au jet de la taille. La première classe payait 24 sols; la seconde 16, et la troisième 8 seulement. Une autre lettre du 19 février 1519 (n. st.), expliqua que le plus ancien homme de chaque maison, pourrait seul être considéré comme chef d'hôtel; que les femmes et les autres membres de la famille ne paieraient qu'un demi-droit. Enfin, le 17 juillet 1521, il modifia entièrement le code civil qui régissait la terre. Il déclara, 1° que la femme n'aurait plus aucun droit héréditaire sur la succession de son mari, mais qu'elle prélèverait sa dot et tout ce qu'elle aurait reçu de ses parents, ses joyaux, son trousseau et ses habits de noces; qu'elle jouirait, à titre de douaire, d'une partie des biens délaissés par son mari, égale au tiers de sa dot et de tous les héritages qui lui auraient été assignés pour garantie de cette dot, jusqu'à ce qu'elle fût remboursée; 2° que les enfants nés de différents mariages, succéderaient à leurs père et mère par tête et non par lits; 3° que les parents pourraient disposer de leurs biens en faveur de leurs enfants, et en faire la distribution comme ils l'entendraient; 3° que les père et mère succéderaient à leurs enfants vivant dans leur communion; 4° que les successions de ceux qui auraient quitté le Grandvaux pour être gens d'église ou apprendre un métier, seraient recueillies par ceux des parents résidant dans cette terre, dont le défunt avait quitté la communion; que les habitants ne seraient tenus de faire leurs corvées de bras et de charrue que sur les propriétés de l'abbé, et qu'ils pourraient même s'en exempter en payant quatre gros vieux, monnaie de Bourgogne; qu'ils ne feraient montre d'armes que devant l'abbé ou ses commis et non devant les amodiateurs; qu'ils ne seraient point soumis à la commise, au guet et garde, non plus qu'à la réparation d'aucun château. Enfin, il leur permit de mener vendre hors de la terre, du bois converti en *lavons*, *assestes*, ou *lambris*, et même du bois non travaillé, et d'user des forêts comme par le passé.

Privilèges. P. Morel, abbé de Saint-Oyan, confirma ses sujets du Grandvaux, par lettres du 2 décembre 1500, dans tous leurs droits, usages, prérogatives et dispense de contribution à l'entretien de ses châteaux; il autorisa en même temps la création de deux foires franches par an et d'un marché le vendredi de chaque semaine. La grande communauté pouvait choisir deux prud'hommes chargés de défendre ses intérêts et de paraître en justice, tant au civil qu'au criminel, pour la défense des habitants. Chaque rivière élisait en outre pour son administration spéciale, deux prud'hommes, des échevins et des conseillers. Ils devaient répartir les tailles, l'impôt du don gratuit, et le jour de leur réunion, l'abbé leur donnait à dîner.

Paroisse. L'église du prieuré fut longtemps la seule église paroissiale pour tout le Grandvaux. Le vicaire perpétuel et le sacristain étaient tenus à certains services déterminés par une convention faite avec les habitants. Ainsi, il devait y avoir une messe chaque jour et plusieurs le dimanche. Le sacristain était tenu de sonner les cloches en temps d'orage, pour l'angélus et pour les offices, et fournir tout ce qui était nécessaire à l'église, tels que cierges, encens, hosties, etc. Le partage des oblations et l'administration des sacrements excita de longues querelles et des scandales, entre le prieur et le curé de la paroisse. Un traité fait en 1345, entre le prieur Guillaume de Montsaugeon et le curé Jacques de Saint-Albin, ramenèrent le calme pour quelque temps, mais les habitants eurent souvent à se plaindre de la négligence de leurs curés et des sacristains. Une familiarité se forma au XVe siècle, pour la desserte des fondations; elle ne fut jamais bien nombreuse ni richement dotée. La grande paroisse de l'abbaye commença à se démembrer au XVIIe siècle.

Evènements divers. En 1345, le Grandvaux reçut plusieurs colonies de Dauphinois, exilés volontairement de leurs pays cédé à la France. En 1349, la peste enleva plus des trois quarts de la population. Les terres restèrent en friche jusqu'au commencement du XIVe siècle. La condition faite aux habitants était si dure, que les colons ne voulaient pas venir s'établir dans cette contrée, ou s'ils y venaient, ils cherchaient aussitôt à en sortir. On n'en finirait pas si on voulait rapporter toutes les luttes que les Grandvalliers soutinrent contre les sujets de la chartreuse de Bonlieu. La question des limites territoriales fut une cause continuelle, non-seulement de procès, mais de combats à main armée, depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1789. Les guerres et les pestes du XVIIe siècle ont causé de grands ravages dans cette terre. La révolution y fut accueillie avec enthousiasme, mais elle y resta pure de tout excès.

—

Grange-de-Vaivre, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et percept. de Villers-Farlay, bur. de poste de Mouchard, paroisse de Port-Lesney; à 3 kil. de ce dernier lieu, 10 de Villers-Farlay, 14 d'Arbois, 25 de Poligny, et 53 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 320^{m}.

Le territoire, quatre fois plus long que large, est limité au nord par Rennes (Doubs); au sud, par Pagnoz et Chilley; à l'est, par la Chapelle, Rennes et Chilley, et à l'ouest, par Pagnoz, Port-Lesney et Rennes.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg, et longé par la rivière de Loue.

Le village est situé dans une vallée, entre la rive gauche de la Loue et la rive droite de la route impériale. Les maisons sont groupées, construites en pierre et généralement couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 152 hab.; en 1846, 128; en 1851, 113, dont 58 hom. et 55 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 65 hab.; 29 maisons, 32 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les grandes villes.

Cadastre exécuté en 1811; surf. territ. 172^{h} 42^{a}, divisés en 985 parcelles que possèdent 113 propriétaires, dont 54 forains; surf. imp. 162^{h}, savoir : 49^{h} en terres lab., 38 en vignes, 31 en bois, 16 en prés, 9 en friches, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 7,568 fr.; cont. dir. 820 fr.

Le sol, en partie montagneux, est d'une fertilité moyenne; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs de qualité ordinaire, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et le quart des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et on y engraisse des porcs. Trois ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins.

Biens communaux : 46^{h} 20^{a}, d'un rev. cad. de 312 fr.

Il n'y a ni maison commune, ni école. Les enfants fréquentent habituellement les écoles de Rennes, de Port-Lesney et de la Chapelle.

Bois communaux : 28^{h}; coupe annuelle, 84^{a}.

Budget : rec. ord. 823 fr.; dép. ord. 823 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'histoire de Grange-de-Vaivre peut se résumer en quelques lignes. Ce ne fut jamais qu'une petite bourgade relevant du château de Montmahoux et dépendant de la seigneurie de Rennes. Son origine est toute moderne. Son territoire était pourtant traversé par un chemin antique, se dirigeant de Salins à Besançon. Le 24 juin 1636, le commandeur de Saint-Mauris prit position dans ce village, pour attendre l'ennemi; ne se sentant pas en force, il demanda du secours. Deux régiments allemands et quelques compagnies comtoises parvinrent à le rejoindre, en suivant des sentiers sur les hauteurs. Le lendemain matin, les Français se présentèrent pour livrer bataille. Le commandeur fut renforcé d'un régiment d'infanterie du marquis de Varambon, et d'un régiment de cavalerie. Le combat commençait, lorsque la ville de Salins envoya de nouvelles troupes. Les Français, commandés par le prince de Condé, se sentant inférieurs en nombre, se retirèrent pour occuper le pont de Port-Lesney et se postèrent au sommet de la montagne du Port.

—

Granges-sur-Baume, *les Granges,* vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale, érigée le 19 mars 1838; à 7 kil. de Voiteur et 17 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 502^{m}.

Le territoire est limité au nord par Nevy et Lamare; au sud par Baume; à l'est par Mirebel, et à l'ouest par Baume.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Baume, à Crançot,

aux bois communaux, aux Saugettes et au Malatrait; des Ecouvetes à Lamare, à la Saugeat, à Tancua et de la Chaux-de-l'Orme aux Saugettes.

Le village est situé sur un plateau, au bord de rochers à pics qui, semblables à une immense muraille de granit, ferment au nord la célèbre vallée de Baume. Les maisons sont groupées, construites en pierres, couvertes en laves, et presque toutes élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 340 hab.; en 1846, 306; en 1851, 320, dont 153 hom. et 167 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 46 maisons, savoir : au bas du village, 38; aux Murs, 3, et à la Tournelle, 5; 60 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 793^{h} 98^{a}, divisés en 1694 parcelles que possèdent 208 propriétaires, dont 120 forains; surf. imp. 776^{h}, savoir : 500^{h} en terres lab., 137 en bois-taillis, 109 en parcours, 26 en friches et broussailles, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 8198 fr.; cont. dir. en princip. 1998 fr.

Le sol, rocailleux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques moutons, et on y engraisse des porcs pour la consommation locale. 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire des sablières abondantes, du minerai de fer non exploité, des carrières de belle et bonne pierre à bâtir, exploitées, de la pierre à chaux qu'on n'utilise pas.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 14,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, construit en 1837 et déjà en mauvais état, une maison commune, construite en 1844, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons, et 35 filles; un oratoire, dédié à saint Jean-Baptiste, erigé en 1740; une chapelle, dédiée à Saint-Claude, élevée en 1848, aux frais de Jean-Claude Raison, qui a légué 3,000 fr. à la fabrique pour cette construction; une place publique, un réservoir d'eau et 230^{h} 98^{a} de bois, pâtures et broussailles, d'un rev. cad. de 1236 fr.

Bois communaux : 133^{h} 88^{a}; coupe annuelle, 4^{h} 21^{a}.

Budget : recettes ord., 2772 fr.; dép. ord., 2712.

NOTICE HISTORIQUE.

Les habitations groupées au sommet du plateau qui domine la vallée de Baume, sont d'origine toute gauloise, ainsi que nous l'avons démontré à l'article *Crançot;* mais on n'a sur leur existence, dans les temps antérieurs à la conquête de Jules-César, et même pendant la domination romaine, aucun renseignement, pour entrer à ce sujet dans le moindre détail. On sait seulement qu'à cette dernière époque, une grande voie publique, se dirigeant de

Poligny à Orgelet, passait à Crançot, Vevy, Publy et Poids-de-Fiole. Ses traces en sont encore reconnaissables à l'est des Granges-sur-Baume, dans la contrée dite l'*ancien chemin de Poligny* ou à la *Grande-Angime*. C'est sur le bord de cette route que s'étendait, entre Crançot et les Granges, une bourgade assez considérable, appelée la *Ville de On*, dont on découvre chaque jour des restes, tels que puits, fondations d'édifices, etc. Ce village existait encore au XIIe siècle, car l'empereur Frédéric Barberousse en confirma la possession à l'abbaye de Baume, par une charte de l'an 1157. Il était protégé, à l'époque romaine, par une tour dont l'emplacement porte aujourd'hui le nom de *Châtelot*. Cette tour était bâtie sur le bord de la voie militaire que nous venons de signaler.

Seigneurie. Baume, les Granges et Sermus ne formèrent jusqu'en 1789, qu'une seule paroisse et qu'une seule communauté, ayant un territoire commun. Les habitants étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle, à certaines tailles, à la dîme, à des cens en argent et en grains, à la banalité des fours et des moulins. L'abbé de Baume avait sur cette communauté la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un juge châtelain, un procureur fiscal et un greffier. Anciennement le doyen du monastère y exerçait la basse justice, mais il la céda à l'abbé en 1456. L'emplacement du village de On, appelé la *fin d'An*, fut donné aux habitants de Baume et des Granges en 1288, par Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, moyennant un cens envers lui et ses successeurs.

Fief. Il y avait, sur le territoire des Granges, un fief dit de la *Tournelle*, à cause de la tour qui était au milieu du domaine seigneurial. Il appartenait à la famille Sarrasin, de Poligny, et relevait de l'abbaye de Baume. Aucune justice n'y était attachée.

Eglise. Les religieux de Baume érigèrent, en 1586, une chapelle aux Granges, sous l'invocation de saint Antoine, ermite. Guillaume de Sarrasin, seigneur de Saint-Martin, de Voiteur, y fonda des offices, par son testament du 21 mars 1590. L'église actuelle fut construite sur l'emplacement de cette chapelle en 1809. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, de deux chapelles et d'une sacristie. Cet édifice est voûté et décoré de pilastres, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes des voûtes. On y remarque trois belles statues en pierre, aussi grandes que nature, qui proviennent de l'abbaye de Baume, et qu'on a eu le grand tort de badigeonner.

Curiosités naturelles. Il existe aux Granges une vaste caverne ayant son entrée sur la vallée de Baume, et qui s'étend jusque sous l'église. Elle a au moins 30^m de longueur. Elle a servi de retraite aux habitants pendant les guerres. L'entrée, fermée d'abord par une simple porte, fut ensuite murée, afin d'en rendre l'entrée plus difficile. La vallée de Baume, vue des Granges, ressemble à un immense précipice. Sa profondeur donne le vertige.

—

Graye-et-Charnay, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste de Saint-Amour, percept. de Gigny; succursale, érigée le 15 septembre 1846; à 13 kil. de Saint-Amour et 30 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 375^m.

Le territoire est limité au nord par Loysia; au sud par Véria et

Gigny ; à l'est par Gigny et Loysia, et à l'ouest par Chevreau et Véria.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur ; par les chemins vicin. tirant à Loysia, à la route départ. n° 15, d'Orgelet à Saint-Amour, au chemin n° 4, et de Loysia à Gigny ; par la rivière du Suran, le ruisseau de la Doye, le bief de Varay, le bief de la fontaine de la Roche, et le ruisseau de l'Etang. Le bief de la fontaine sous la Roche sépare Graye-et-Charnay de Véria, sur une petite longueur.

Le village est groupé au pied d'une montagne, dont l'église couronne le sommet, et s'incline sur la rive droite du Suran. Les maisons, assez bien bâties en pierres et couvertes en tuiles creuses, sont généralement élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 400 hab.; en 1846, 378; en 1851, 346, dont 178 hom. et 168 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 54 hab.; 75 maisons, savoir : à Graye 40, à Charnay 30, à Carrat ou à l'Amende 5 ; 77 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ. 630^h 59^a, divisés en 4338 parcelles que possèdent 295 propriétaires, dont 161 forains; surf. imp. 616^h 45^a, savoir : 260^h en terres lab., 147 en bois, 120 en prés, 63 en parcours, 22 en friches et broussailles, et le surplus en jardins, murgers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 13,413 fr.; cont. dir. en princip. 2232 fr.

Le sol, partie en plaine, partie montagneux, produit du blé, de l'avoine, du maïs, beaucoup de foin, peu de seigle, d'orge, de fourrages artificiels, de légumes secs, et de vin rouge. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des mulets, quelques chèvres, et on y engraisse des porcs. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

Il y a des carrières de marbre, exploitées, des sablières, des carrières de pierre à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et hydraulique, peu exploitées.

Il existe deux moulins à quatre tournants.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, quatre ponts en pierre, et 128^h 02^a de pâtures, prés et bois, d'un rev. cad. de 1050 fr.

Il n'y a point de maison commune : l'instituteur, l'institutrice laïque, les écoles, fréquentées en hiver par 42 garçons et 30 filles, occupent une maison louée à cet effet.

Bois communaux : 66^h 94^a ; coupe annuelle, 2^h.

Budget : recettes ord. 2194 fr.; dépenses ord. 2186 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'opinion la plus accréditée sur l'origine de Graye, est que sa fondation est due à une colonie grecque, qui vint s'établir dans la vallée du Suran, soit avant, soit pendant la conquête romaine. Le nom de Graye, celui de Gréa, que portent la plupart des familles de ce village, de nombreuses dénominations helléniques, d'anciens usages, analogues à ceux qu'on rencontre dans le midi de la Gaule, des croyances populaires sorties du paganisme, la forme des toitures des maisons, tout

en un mot concourt à justifier cette opinion. Le culte rendu à la source de la Doye, la crainte qu'inspire encore aux enfants la *dame verte*, se promenant en carrosse dans le pâquier du Vernois, remontent en droite ligne au-delà du christianisme. La position de l'église de Graye, au sommet d'une montagne isolée, sa dédicace à saint Saturnin ou saint Sorlin, premier évêque de Toulouse, martyrisé en 252, sous l'empereur Gallus, font supposer que cet édifice a succédé à un temple païen. De 990 à 994, Bernon, comte en Bourgogne, donna Graye, avec plusieurs autres domaines, pour servir à la dotation de l'abbaye de Gigny qu'il fondait; les moines se choisirent, comme c'était la coutume, un *avoué* chargé de défendre le temporel du monastère. Dans ce village, cet officier et ses successeurs usurpèrent bientôt la propriété des terres confiées à leur garde, firent construire un château près de l'église et se qualifièrent de seigneurs du lieu. En 1223, Guillaume de Graye, damoiseau, fit hommage au prieur de Gigny, de son *meix de Leschaux*, chargé d'un cens de deux sols et d'une mesure d'avoine, dû précédemment aux chartreux de Montmerle. En 1277, Raymond, prévôt de Graye, traita avec le prieur du même monastère, au sujet des injures graves et des dommages considérables commis par lui, envers l'église de Gigny. Il promit, en réparation, de payer 200 livres viennoises d'amende, et relâcha aux religieux divers héritages situés à Graye. En 1279, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, accorda au prieur Guillaume et à ses successeurs, la haute justice sur les seigneuries de Gigny et de Graye. En 1294, Guillaume de Graye, fils du prévôt Raymond, abandonna au même prieur et à ses religieux, tous les biens et droits qu'il tenait d'eux en fief-lige et qu'il pouvait prétendre dans l'étendue des paroisses de Graye, Loysia et Gigny. En contre-échange, les moines lui cédèrent en fief-lige, et sous la réserve de l'hommage, tous leurs biens et droits dans les paroisses et territoires de Dommartin, Varennes-Saint-Sauveur et Chelères, et au hameau des *Croses*, paroisse de Frontenaud. Ils ne se réservèrent que le patronage des églises, les dîmes, les oblations, les sépultures et autres droits ecclésiastiques, concédant toutefois à ce vassal, en augmentation de fief, 40 quartaux de blé, moitié froment et seigle, à percevoir chaque année sur les dîmes de Dommartin et de Varennes. Dès ce moment Graye, et Charnay qui en était une dépendance, et dont le nom ne commence à figurer dans les chartes qu'au commencement du XIVe siècle, furent définitivement réunis à la terre monastique de Gigny; leurs habitants furent dès-lors soumis aux mêmes charges féodales que ceux des autres villages de la seigneurie.

Château. Le château du prévôt de Graye était assis au nord du cimetière, en un lieu où l'on reconnaît des ruines et qui porte le nom de *Place du château*. Il était de forme rectangulaire, et ceint de fossés creusés dans le roc vif. Il y avait deux autres tours, l'une au sud-est du cimetière et l'autre au nord-ouest du château.

Affranchissement. Le 27 juin 1687, Abraham de Thésut, prieur de Gigny, considérant « que la macule de main-morte gênait le commerce des habitants et leur établissement; qu'il était peu convenable

du reste à un chrétien, de porter le nom d'esclave, tandis que la liberté semblait devoir être naturelle ; que les offres que lui faisaient ses sujets, lui étaient plus utiles et à profit que l'incertitude des échutes, » déchargea et affranchit à perpétuité les habitants de Graye-et-Charnay, leurs enfants nés et à naître, et leurs biens de toute macule de main-morte, à charge par eux de lui payer et à ses successeurs, à perpétuité, un supplément de cens d'un cinquième. Ce traité n'ayant pas été revêtu des formes requises pour sa validité, resta sans effet. De nouvelles négociations furent entamées. Les chanoines de Gigny, dans le lot desquels était entrée la communauté de Graye-et-Charnay, déclarèrent affanchir les habitants présents et futurs de ce village, ainsi que leurs biens, de la main-morte réelle et personnelle, à condition que les cens dus, au lieu d'être fixés, comme précédemment, à la mesure du château de Gigny, pesant 24 livres, le seraient à la mesure royale du bailliage d'Orgelet, pesant 30 livres. Cet affranchissement, daté du 2 août 1778, fut confirmé par lettres-patentes du roi, du 6 janvier 1783, homologuées au parlement de Besançon, le 24 mai suivant.

Eglise. L'église de Graye occupe une position pittoresque, au sommet d'un monticule ayant la forme d'un cône tronqué, d'où la vue plonge sur toute la vallée du Suran. Elle est orientée et dédiée à saint Saturnin, dont on célèbre la fête le 29 novembre. Elle se compose de trois nefs, d'un chœur rectangulaire, d'une sacristie et d'un clocher s'élevant au-dessus de la partie antérieure du chœur. Les nefs, de bonnes proportions et nouvellemeut construites, sont décorées de pilastres et de colonnes de l'ordre toscan, sur lesquelles retombent les arêtes et arcs-doubleaux des voûtes. Le chœur et le clocher ne sont autre chose que l'église primitive. La porte d'entrée est surmontée d'une niche, qui renferme une statue en pierre, parfaitement sculptée, représentant un saint moine. Les boiseries du maître-autel et du chœur ont été exécutées avec talent par M. le curé actuel de Graye. Des deux chapelles, l'une est dédiée à sainte Foy, l'autre à saint Loup, évêque de Chalon-sur-Saône.

L'église de Graye dépendit jusqu'en 1742, du diocèse de Besançon, tandis que celle de Gigny était du diocèse de Lyon. Elle était déjà qualifiée de paroissiale en 1294, et unie à celle de Loysia. Les desservants prenaient le titre de curés des églises de *Graye et Loysia*. Le presbytère était près de l'église et joignait d'un côté le cimetière et de l'autre le chemin de la Procession. Le curé résidait tantôt à Graye, tantôt à Loysia. Il entretenait un vicaire dans le lieu qu'il n'habitait pas. Près du cimetière, est un tilleul très ancien, d'une grosseur et d'une beauté remarquables. Suivant un usage immémorial, les religieux de Gigny allaient chaque année en procession à l'église de Graye, le mardi des Rogations. Après avoir été reçus avec la bannière, par le desservant du lieu, ils y célébraient solennellement la messe, et ensuite ils déjeûnaient au presbytère ou sous le tilleul du cimetière. Le curé de Graye leur devait ce déjeûner frugal, qui ne consistait qu'en un potage de millet, suivi de la *tarte verde*, et pour lequel le prieur de Gigny lui livrait une prébende, d'un pain de couvent et de deux pintes de vin, pour chaque moine. Le curé de Loy-

sia faisait aussi une procession des Rogations à Graye, mais un autre jour que celle de Gigny.

Evènements divers. Les administrateurs Lémare et Génisset, envoyés dans le canton de Saint-Julien pour étudier l'esprit de la population, se présentèrent, au mois d'octobre 1793, à Graye-et-Charnay, dont les habitants passaient pour contre-révolutionnaires. Ils se firent accompagner par 50 hommes de la garde nationale de Gigny. Leur présence jeta la terreur dans le village.

Bibliographie. Histoire de Gigny, par M. Gaspard.—Annuaire du Jura, année 1842.

—

Gredisans, vg. de l'arr. de Dole, cant. et dist. de poste de Rochefort, percept. d'Authume ; paroisse de Menotey ; à 2 kil. de Menotey, 6 de Rochefort, 8 de Dole et 59 de Lons-le-Saunier. Altitude : 314^{m}.

Le territoire est limité au nord par la forêt de la Serre, qui le sépare de Moissey ; au sud et à l'est par Archelange ; à l'ouest par Jouhe et Menotey.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Archelange et à Menotey ; par les ruisseaux de Gredisans et de la Forêt.

Le village est caché au fond d'une gorge, au milieu des collines de l'arrondissement de Dole. Les maisons sont groupées, construites en pierres, couvertes en tuiles et généralement élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque la belle habitation de M. Corne, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite ; celles du Séminaire des orphelins et de l'établissement de la Charité de Dole.

Pop. en 1790, 215 hab. ; en 1846, 231 ; en 1851, 228, dont 116 hom. et 112 fem. ; pop. spéc. par kil. carré, 97 hab. ; 52 maisons, savoir : dans la Grande-Rue 44, et dans la rue de Dole 8 ; 64 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitans n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1836 ; surf. territ. 234^{h} 21^{a}, divisés en 1032 parcelles que possèdent 129 propriétaires, dont 77 forains ; surf. imp. 229^{h} 35^{a}, savoir : 98^{h} en vignes, 88 en bois, 35 en terres lab., 2^{h} en prés, et le surplus en jardins, vergers, friches, murgers, pâtures et sol des bâtiments, d'un rev. cad. de 5195 fr. ; contrib. dir. en princip. 2659 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des fourrages artificiels, peu de betteraves, de navette, de chanvre, de fruits et de foin. On importe les sept huitièmes des céréales et on exporte les neuf dixièmes des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, et quelques porcs qu'on engraisse. 5 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des carrières de pierre à bâtir, non exploitées, des carrières de pierre meulière et des sablières, exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Auxonne. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne.

Biens communaux : une chapelle, une maison commune, reconstruite en partie en 1851 ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 22 filles ; trois fontaines, dont deux avec lavoirs et abreuvoirs, et 86^{h}

78ª de bois, carrières et pâtures, d'un rev. cadast. de 576 fr.

Bois communaux : 86ʰ 46ª, dont 2ʰ 63ª sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord., 1756 fr.; dépenses ord., 1411 fr.

Bureau de bienfaisance. Gredisans a droit aux distributions du bureau de bienfaisance de Menotey.

NOTICE HISTORIQUE.

Lorsque les Romains pénétrérent dans la Séquanie, ils trouvèrent tout le territoire compris entre l'Ognon, le Doubs et la Saône, couvert par une immense forêt parsemée d'*oppida*, de bourgades et de camps retranchés. Bientôt des routes stratégiques étendirent leurs réseaux sur toute cette surface et facilitèrent les communications, en favorisant le développement des villes et des villages, qui prirent rapidement la place des bourgades celtiques. Une grande voie, reliant Dole à la ville détruite qu'a remplacée Dammartin, passait par Gredisans, dans la contrée dite le *Vieux-Grand-Chemin*, ou le *Chemin de la Poste.* L'imagination populaire, amie du merveilleux et gardienne des anciennes croyances druidiques, a accumulé sur le bord de cette route une foule de traditions féeriques. Plusieurs croix, disposées autour de la forêt, ont remplacé d'anciens menhirs. L'éminence qui porte le nom de *Beauregard*, rappelle le culte de l'Apollon gaulois. Telle était l'impression profonde que la vaste forêt de la Serre avait, par sa majesté, laissé dans les esprits, qu'on voit dans tout le cours du moyen-âge, son souvenir se rattacher aux aventures chantées par les romanciers et qu'on en fit le théâtre de mille fictions. C'est dans ce bois qu'on prétend que l'empereur Frédéric allait tenir ses cours d'amour. Les dénominations locales se rattachent singulièrement aux idées de chevalerie. Ainsi, on trouve à Gredisans, le *champ des Chevaliers* ou des *Chevalières*, les *champs de la Bataille-Dessus* et de *la Bataille-Dessous*. Ce mot bataille semble appartenir à la langue moderne; cependant beaucoup d'endroits, où des combats ont été livrés aux Sarrasins, portent déjà ce nom. Pour ne citer qu'un exemple, le lieu où Karl-Martel défit les Arabes, commandés par Moussa en 732, sur la voie romaine de Poitiers à Tours, s'appelle *Moussais-la-Bataille.* Quoiqu'il soit très présumable que Gredisans remonte à une époque ancienne, son nom n'apparaît dans les titres que dès le XIIIᵉ siècle.

Seigneurie. Gredisans dépendait en toute justice de la seigneurie de Rochefort. Le 7 juin 1697, Louis XIV vendit les seigneuries de Raynans, Menotey et Gredisans, au comte de Saint-Mauris, mais dans la réunion des domaines faite plus tard, Gredisans fut excepté de la vente, à cause de son peu de valeur, et aliéné séparément en 1712, en faveur de M. Marie-Augustin de Toytot, de Raynans, qui le transmit à M. Joseph-Xavier de Toytot, de Raynans, son fils, né en 1754, capitaine d'artillerie au régiment de la Fère, marié en 1786, à Mˡˡᵉ de Riollet, fille de M. Armand de Riollet, comte de Gissey, et mort en 1833. Il y avait deux fiefs sans justice, qui appartenaient en dernier lieu, l'un à M. de Truchy de Varennes, et l'autre à M. de Borel.

Chapelle. La chapelle de Gredisans est située sur une éminence qui domine le village. Elle fut fondée en l'honneur de l'Immaculée Conception, dont on célèbre la fête le 8

décembre, par noble François Froissard, seigneur de Montagna-le-Templier, en 1659, et par Jean-Claude Jacquinot, seigneur de Goux, en 1665. Elle se compose d'un porche, d'une sacristie à gauche du porche, et d'une nef. Le porche est récent. La nef est très-jolie ; elle est divisée par des pilastres en deux travées, et la voûte est richement nervée. Les fenêtres sont ogivales. Sur le bas de la nef s'élève une campanille que couronne une flèche couverte en tuiles. Le desservant de Menotey célèbre cinq ou six fois la messe dans cette chapelle.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.

—

Grosanne ou *Grozonne*, petite rivière qui prend sa source à Groson, se dirige de l'est à l'ouest, et se jette près de Séligney dans la Glantine ou l'Orain.

—

Groson, *Groso*, *Grossium*, *villa Grausonis*, *Grosonum*, *Grausaunum*, *Grosson*, *Grozon*, vg. de l'arr., cant., percept. et bur. de poste de Poligny; succursale, dont dépend l'Abergement-le-Petit; à 8 kil. de Poligny, 8 d'Arbois et 37 de Lons-le-Saunier. Altitude : 257^{m}.

Le territoire est limité au nord par le Grand, le Petit-Abergement et Vadans; au sud par Tourmont et Poligny; à l'est par Buvilly et Arbois, et à l'ouest par Montholier, dont il est séparé par le bief de Foras.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Arbois, à Tourmont, à Abergement-le-Petit, à Aumont, à Buvilly, à Montholier; par les chemins dits de Saulnot et de Boucailles ; par la rivière de Grosone qui y prend sa source, par les ruisseaux de l'Etang et de Fontenis, par les biefs Noir, de Foras, des Fontaines et de la Roche.

Le village est situé au fond d'une agréable vallée, près du pied nord-ouest de cette chaîne de collines qu'on appelle le *Vignoble*. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles ; la plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Celles qui composent les hameaux, sont grandes et bien bâties, mais celles du centre du village sont empreintes d'un cachet de vétusté et de ruine qui rappelle les mauvais jours de ce lieu jadis célèbre.

Pop. en 1790, 739 hab.; en 1846, 832; en 1851, 834, dont 405 hom. et 429 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 65 hab.; 131 maisons, savoir : au Village, 94 ; aux granges Longin, 8 ; Bocalet, 6 ; du Mouterot, 4 ; du bois Moine, 3 ; de Coton, 4 ; de Bellevue, 2 ; à la Grange d'Oyselaine, 1 ; de Dessie, 1 ; des Vernes, 1 ; de Thoriat, 1 ; de Pré-Sang, 1 ; de l'Etang, 1 ; de Montadroite, 1 ; de Montafroid, 1 ; de la Pepette, 1 ; à la Gypserie de l'Aile, 1 ; 198 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1675. Les habitants émigrent peu. Les deux tiers sont affectés de l'endémie goîtreuse.

Cadastre exécuté en 1834 ; surf. terr. 1424^{h} 58^{a}, divisés en 4396 parcelles que possèdent 737 propriétaires, dont 543 forains ; surf. imp. 1394^{h}, savoir : 721^{h} en terres lab., 229 en prés, 216 en vignes, 141 en bois, 70 en pâtures, 6 en jardins et vergers, 5 en friches et broussailles, et 5 en sol et aisances de bâtiments, d'un revenu cadastral de 33,484 fr.; contrib. dir. en princip. 6060 fr.

Le sol, accidenté et très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la na-

vette, des betteraves, des pommes de terre, beaucoup de chanvre et de fruits, surtout des cerises très estimées, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, des vins rouges et blancs qui rivalisent avec ceux d'Arbois. On importe le quart des céréales, et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, beaucoup de porcs, quelques chevaux et des volailles. 100 ruches d'abeilles. On trouve sur le territoire de la marne non exploitée, de la tourbe, dont l'exploitation est abandonnée depuis 1845, quatre carrières de gypse et une de plâtre, dont les produits sont exportés à Bans, Dole, Poligny, Arbois; elles occupent dix ouvriers; des carrières de pierre à bâtir, de taille, à chaux hydraulique et ordinaire, de très bonne qualité; des mines de houille à 5 mètres de profondeur, et exploitées pour l'usage des salines; deux sources d'eau salée et un épais banc de sel gemme. Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 16,000 kil. de fromage, façon Gruyère, et deux moulins à farine.

Les patentables sont : deux marchands merciers, deux aubergistes, un menuisier, un maréchal-ferrant et un arpenteur.

Les habitants, généralement peu dans l'aisance, fréquentent les marchés de Poligny et d'Arbois. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne et dans l'agriculture.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, près de l'église, une maison commune attenante au presbytère, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves; le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves; une place publique, quatre ponts en pierre, deux oratoires, six fontaines avec abreuvoirs, et 111^{h} 73^{a} de bois, pâtures et terres, d'un rev. cad. de 928 fr.

Bois communaux : 104^{h}, dont 3^{h} 27^{a} sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 4414 fr.; dép ord. 4414 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 150 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Longtemps avant la venue des Romains dans la Séquanie, Groson était déjà le séjour d'une peuplade qui exploitait ses précieuses sources salifères. Un passage de Strabon, appliquable aussi bien à Groson qu'à Salins et à Lons-le-Saunier, nous apprend que les viandes salées de la Séquanie étaient fort recherchées en Italie. Un fait assez remarquable, c'est qu'encore de nos jours, Groson est un des villages où on nourrit le plus de porcs. Pour donner une idée de l'importance que les Celtes attachaient à l'exploitation des salines, il nous suffira de citer les travaux gigantesques qu'ils exécutèrent à Marsal dans la Lorraine. Afin de solidifier le sol boueux de la vallée de la Seille, sur tous les points où ils désiraient s'établir, ils construisirent un immense radier artificiel, composé de petits fragments de terre cuite, façonnés à la main et noyés dans la vase. Ce radier, connu sous le nom de *briquetage de Marsal*, est sans contredit le monument le plus extraordinaire et le plus gigantesque de l'industrie de nos aïeux. Le calcul le plus simple démontre que quatre mille ouvriers, en y tra-

vaillant pendant huit heures consécutives, chaque jour, durent employer plus d'un siècle pour l'achever. Après la conquête, Groson prit la physionomie d'une ville romaine. On y retrouve comme dans toutes les villes fondées ou reconstruites par les légions, la distribution en trois parties distinctes, le *castrum*, le *palatium* et la *cité* proprement dite. Le *castrum*, ou la ville haute, était à l'orient, le *palatium*, du côté de Tourmont, dans le lieu dit aux *Chambrettes*, et la ville basse près des sources salées. Des temples, des bains, des aqueducs s'élevèrent peu à peu, et six voies furent ouvertes pour mettre en communication cette ville avec les cités voisines. Les traces de plusieurs de ces routes subsistent encore. L'une communiquait avec Besançon par Cramans, et passait sur le côteau de la Sarra. Une autre communiquait avec Lyon, la ville d'Antre et le midi de la Gaule, en passant par Tourmont et Poligny. Une troisième, appelée le *chemin Saunier*, se dirigeait sur Salins par Arbois. Une quatrième se dirigeait sur Lons-le-Saunier, en passant par Montholier, Rabeur, Brainans, Darbonnay, Frontenay, Bréry et le gué Farou, près de Domblans. Une cinquième tirait à Dole, par la Ferté et le pont de Belmont. Une sixième aboutissait à la voie de Langres à Genève, en traversant Montholier, Seligney, Villers-Robert, Rahon et Tavaux, où elle rencontrait la voie de Besançon à Châlon-sur-Saône et Autun. Les antiquités gallo-romaines sont si nombreuses à Groson, que nous n'essaierons même pas d'en donner la nomenclature sommaire. On y a découvert et on y découvre chaque jour des médailles gauloises et romaines, tant consulaires qu'impériales, des pièces de monnaie, des statuettes, des vases, des colonnes, des urnes, des sarcophages, des fragments de tuiles, des décombres de vieux bâtiments, et toute espèce d'objets antiques. Parmi les débris les plus remarquables, on cite un bas-relief d'une Diane, réprésentée assise dans une forêt, le bras gauche appuyé sur un cerf accroupi, et serrant du bras droit un chien endormi derrière elle; un lingot d'or et une chaîne de même métal, à laquelle était suspendu un anneau; des haches d'armes, des ciseaux, des clefs, des coins, des lances en bronze, des fragments de mosaïques, des marbres, etc. La population avait accueilli avec empressement les superstitions du polythéisme romain et les avait mêlées aux superstitions du polythéisme gaulois, entées sur le culte druidique. Elle se glorifiait de posséder un grand nombre de temples d'idoles, et rendait un culte particulier à Bacchus, à Mercure, à Apollon et à Diane. Sous Constantin, on construisit des églises correspondant par le vocable aux temples païens. Ainsi le temple de Mercure devint l'église Saint-Michel, parce que saint Michel et Mercure étaient regardés tous deux, comme les conducteurs des âmes; le temple de Diane devint l'église de Sainte-Marie; le cimetière fut consacré à *Saint-Meurot* ou *Saint-Maurice*, probablement à cause de l'analogie du mot latin *mors* avec le nom du chef de la légion thébaine. L'invasion des Barbares sous Constance, fils de Constantin, en 355, amena la ruine presque complète de cette ville. Les Alemmani en occupaient le territoire, quand Julien, alors César, vint dans les Gaules et les chassa. Tant que cet empereur vécut, son épée et son nom continrent les Barbares;

mais après sa mort, ils reparurent, et à partir de ce moment, jusqu'à l'établissement définitif des Bourguignons dans notre pays, la situation de Groson ne fut plus qu'une longue crise. Pendant cette période, le paganisme un moment ressuscité par Julien, disparut devant le christianisme. Le temple de Bacchus fut dédié à saint Martin, ce grand destructeur d'idoles. Une église fut bâtie en l'honneur de saint Germain, le protecteur de la Gaule contre les Barbares. L'idôlatrie continua de subsister dans les campagnes seulement. Saint Lothein chercha à déraciner ces superstitions. Il construisit d'abord un monastère à Silèce, et en érigea un nouveau, près de Groson, dans un endroit appelé *Maximiac*, et plus tard Buvilly, où il ne tarda pas à réunir plus de quarante moines. C'est dans cette dernière abbaye qu'il se plaisait davantage. Il s'y trouvait vers l'an 523, lorsqu'il fut averti de l'arrivée de saint Grégoire, évêque de Langres, qui se rendait à Genève, pour assister à un concile. Lothein alla à sa rencontre jusqu'à Groson, et le pressa de venir se reposer dans son monastère de Maximiac qui était tout proche. Saint Grégoire n'ayant pu accepter son offre, ils passèrent un jour ensemble, après quoi ils se séparèrent. Les Burgondes s'étaient empressés de rétablir Groson, à cause de ses salines. On en trouve la preuve dans la légende de la vie de saint Lothein. On cite souvent un titre qui ferait supposer que les salines de Groson étaient en pleine exploitation en 722, mais nous ne le connaissons pas. Le premier qui soit parvenu à notre connaissance est l'acte par lequel Vidrude, seigneur bourguignon, donna en 906, à l'abbaye de Flavigny, ses meix et places dans ces salines. Il semblerait que les Sarrasins ou les Normands ont laissé une colonie à Groson, car beaucoup de familles de cette ville portaient, aux XIe et XIIe siècle, le surnom de Païens, *pagani*. Dans la langue du peuple, le mot *paganus* indiquait alors un Sarrasin ou un Normand. En 1033, Hugues Ier, archevêque de Besançon, donna à l'abbaye de Vaux-sous-Poligny une *berne* à Groson, à la charge de la redevance annuelle d'un muid de sel envers ses successeurs.

Seigneurie. Groson, comme toutes les villes romaines, fut compris dans le lot des rois Burgondes, et fit toujours partie du domaine des comtes souverains de Bourgogne. La justice y était exercée par un bailli, un prévôt, un procureur fiscal, un scribe, des sergents et des forestiers. Les habitants étaient libres. La commune était administrée par quatre prud'hommes et un conseil, comme les anciens municipes. Elle avait sa bannière aux armes de Bourgogne. Cette seigneurie fut vendue par l'Etat, le 30 juin 1715, à M. Antoine Moréal, receveur de la maîtrise de Poligny, qui l'a transmise à ses descendants.

Fiefs divers. Il y avait une foule de fiefs à Groson. Une famille noble du nom de cette ancienne ville, issue des sires de Thoire, florissait dès le commencement du XIIe siècle, et forma plusieurs branches qui possédaient, à titre héréditaire, non-seulement de vastes domaines dans ce lieu, mais encore les offices de baillis, de prévôts, de châtelains, de maires, de sergents et de forestiers. D'autres fiefs ne consistaient qu'en domaines. Nous allons passer en revue les principaux.

Fief du bailliage. Groson était le chef-lieu d'un bailliage, dont dépen-

daient les prévôtés d'Aumont et de Buvilly. En 1254, Guillaume de Groson se qualifiait de bailli de ce lieu. Ses successeurs prenaient le même titre encore en 1415. Ce bailliage fut uni au XVe siècle à celui de Poligny.

Prévôté. La prévôté était possédée à titre héréditaire par une branche de la famille de Groson, qui ajoutait à son nom celui de Ruhal. Odot de Groson était prévôt de cette ville en 1267. Richard, son fils, chevalier, marié à Elisabeth de Sellières, occupait cet office en 1284. On voit très souvent le prévôt de Groson chargé de commissions militaires avec le prévôt de Poligny. Ainsi, en 1336, on alloua au bailli d'Aval différentes sommes, « 1° pour les dépens du prévôt de Grouzon, lui, huitième de compaignons armés de fer, et pour un bannelier, deux cournours, et un menestrier qui fut avec tous les sergents de Grouzon, ensemble, le prévôt, et les bannières de Poligney, gaigier Mr J. de Chalon devant Arlay; 2° pour les dépens dud. prévôt, lui IIIIe de compaignons armés de fer, qui ont demorés en garnison à Poligney par XV jours, commençants le mercredi après la quinzaine de Pasques, pour aidier à garder la ville pour la doubtance des ennemis; 3° pour les dépens de Mile de Grouzon, lieutenant dudit prévôt, qui a gouverné les sergents de Grouzon par 15 jours, qui ont demorés avec les sergents de Poligny devant Chaussins; 4° pour les dépens doud. prévôt lui Xe de compaignons armés de fer, XX arbarestriers, et de XXX sergents qui allèrent de Poligney à Grouzon, pour aidier à garder la salnerie de la ville de Grouzon, pour la doubtance que l'on avoit dou bâtard de Châlon, et du Bouan d'Esclans, qui devoient venir ardoir la ville et effondrer la saunerie. »

Mairie. La mairie était tenue en fief héréditaire par une branche de la maison de Groson, dite de Randez. Cécile, fille de Robert de Groson, porta ce fief dans la maison de Scey, par son mariage avec Henri de Scey. Il donnait le droit au propriétaire d'instituer des gardes pour la conservation des bois, et de prendre à son profit les amendes de 3 sols.

Sergenterie. Cet office était possédé héréditairement par une autre branche de la maison de Groson, qui se confondit dans la précédente.

Fiefs divers. La garde de chaque église de Groson était confiée à diverses branches de la famille de Groson, qui avaient pour demeure une maison fortifiée près de ces églises. En 1262, vivaient Roderus, fils de feu Pierre de Saint-Michel de Groson, et en 1285, Guy de Groson, clerc, fils de Renaud, dit de Saint-Michel. En 1330, Nicolas, fils de feu Jeannin, dit de Sainte-Marie de Groson, faisait une donation à l'abbaye de Rosières. Henri de Groson, dit de Saint-Maurice, figure dans différents actes du XIVe siècle. Une autre branche portait le nom de Saint-Germain, et une autre encore, celle d'Usies.

Fief de la Motte. Guillaume de Groson demanda à Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, et obtint en accroissement de son fief, en 1371, une motte ou tertre et deux journaux de terre au-dessous, pour y édifier à ses frais une maison-forte qui pût lui servir d'asile et à ses successeurs, et même aux habitants. Il éleva cette maison, et l'un de ses fils en prit le nom. Jean de la Motte de Groson et Etiennette sa fille, épouse de Jean de Beauregard, vivaient en 1460. Ce château passa successivement de la maison de Groson dans celles de Marnix et de

Lallemand ; il fut acquis en 1609, par le sieur Duc de Salins, seigneur de Rabeurg, et possédé ensuite par M. d'Achey. M. Jacques-François Menaud de Bontemps, de Saint-Cernin, chevalier de Saint-Louis, en fut le dernier possesseur en 1790. Ce seigneur émigra, et ses biens furent vendus nationalement.

Fief et château de Maillot. Le château de Maillot est à l'extrémité sud du village, au sommet d'un côteau escarpé. Il se compose d'un corps de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme rectangle, flanqué d'une tour circulaire à son angle nord, et d'une autre tour aussi circulaire sur sa face nord-ouest ; ces tours sont percées de meurtrières. Renaud, comte de Montbéliard, avait reçu d'Alix, sa mère, comtesse palatine de Bourgogne, un domaine considérable à Groson. Il l'assigna pour dot à Agnès, sa fille, en la mariant, en 1320, à Henri de Montfaucon. Il passa par héritage à Hugues de Blonay, sire de Joux. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, nommé Jeanne, qui épousa en 1366 Vauchier de Vienne, sire de Mirebel, mort sans postérité en 1390. Jeanne, dame de Joux, sa veuve, vendit tous ses biens en 1410, à Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix, parent de son mari. Henri de Scey, marié le 22 août 1427, avec Cécile, fille de Robert de Groson et de Marguerite de Soilley, acheta les droits du sire de Saint-Georges, et fit construire un château, qui fut appelé Château-Maillot. Il laissa ce domaine à Jean de Scey, son fils, seigneur du Larderet et de Maillot, qui épousa, le 23 novembre 1484, Catherine d'Epenoy. Ce seigneur testa en 1510, et institua pour héritiers ses trois fils. Claude, l'un d'eux, eut la terre de Groson dans son lot, et la transmit à Anatoile de Scey, son fils, marié à Suzanne d'Achey, et mort avant 1591. Antoine-Baptiste de Scey, chevalier, seigneur de Maillot, Groson, etc., fils d'Anatoile, s'allia en 1597 à Charlotte, fille de Gaspard de Poligny, baron de Traves, et en eut Françoise de Scey, qui épousa Charles d'Achey, baron de Thoraise, auquel elle porta Groson en dot. Claude, fils de Charles d'Achey, épousa Louise Aimée du Réfuge, et en eut Nicolas-Eléonore, marquis d'Achey, seigneur de Maillot, le Vernois, Groson, allié à Jeanne-Thérèse de Bergère, dont sont nés, Charles-Louis, comte d'Achey, capitaine au régiment d'Enghien, et plusieurs filles, religieuses. Le château appartient actuellement à MM. Moréal, de Salins, Parandier, d'Arbois, et à madame Muyard de Vouglans.

Fief des Fauquier. La famille Fauquier, de Poligny, avait un fief et un château à Groson. Philibert Fauquier, seigneur de Commenailles, Aumont, laissa ces biens à Barbe Fauquier, sa fille, dame de Choisey et de Grantchamp, mariée à Guyot de Fallerans, seigneur de Grantchamp. Cette dame mourut sans postérité, laissant sa fortune à son mari. La famille de Visemal posséda ce fief pendant longtemps. Il fut acquis au XVIIIe siècle par M. Just-Denis de Sarret, d'Arbois, et Louise Françoise Barberot, son épouse. M. de Sarret laissa pour héritiers, Ignace-François de Sarret, colonel de cavalerie, Louis-Ignace-Thérèse-Vernier de Sarret, major du génie, et Just-Anne-François de Sarret, ses trois fils, qui émigrèrent en 1791. Le dernier fut une des victimes de Quiberon, en 1795. Le domaine de Groson fut vendu nationalement et racheté par Mlles de Sarret, anciennes religieuses, qui le remirent à leur

frère. M. Marie-Gabriel de Sarret-Groson, d'Arbois, en est aujourd'hui propriétaire. Le château appelé *Château d'en Bas* ou *de Visemal*, est situé entre le pré de la Saunerie et le pré à la Dame. Il consiste en un donjon presque carré, ayant 16 mètres de chaque face. La face nord est flanquée d'une tour circulaire percée de meurtrières, et sa face sud était pourvue d'un machicoulis dont on voit encore les traces. Il se trouve compris dans les bâtiments de la nouvelle saline.

Fief et château de Rabeurg. Le château de Rabeurg appartint d'abord à une famille noble qui en portait le nom. Etienne de Vaucéans de Frontenay, le reçut en accroissement de fief en 1327. N. fille de Jean de Frontenay, dit Vauxin, porta la terre de Rabeurg à Jacques de Thoraise son mari. Pierre de Lanthenne se qualifiait de seigneur de Rabeurg, en 1456; Bonaventure et François de Lanthenne, ses petits-fils, prenaient la même qualité en 1584. Une alliance fit passer ce fief, en 1608, dans la famille Duc, de Salins. Il appartenait, en 1661, à Pierre et Henri Duc, frères, pour une moitié, et à Charles-Claude Duc, leur neveu, pour l'autre moitié. François-Alexis Donat, conseiller à la cour des comptes de Dole, en fit l'acquisition en 1718, et le transmit à ses enfants. Le château appartient aujourd'hui à plusieurs cultivateurs qui l'habitent. Il se trouvait à la jonction de la Grosanne et d'un ruisseau d'eau salée. Il avait la forme d'un polygone irrégulier, composé de six côtés. Au centre était une cour. Un fossé large d'environ 30^{m}, et profond de 6^{m}, entourait cette forteresse. Un pont-levis jeté sur le fossé, précédait la porte d'entrée. A ce fief était attaché un droit d'usage important dans les forêts de la terre de Colonne.

Fief de Rosières. Les religieux de Rosières possédaient à Groson un domaine considérable, composé de la grange d'Oyselaine, d'une maison, d'un cellier dans le bourg et de plusieurs bernes dans les salines. Ils avaient reçu ces biens des sires de Salins, de l'abbaye de la Charité, du chapitre de Saint-Etienne de Besançon, de Nicolas de Groson (avant 1140), de Simon, sire de Chaussin (1165), de Robert de Groson (1294), et de différents seigneurs particuliers. La grange d'Oyselaine et les autres biens ont été vendus nationalement en 1791.

Fief du chapitre de Poligny. Jean Chevrot de Poligny, évêque de Tournay, acheta au XVe siècle, de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, des dîmes et des droits seigneuriaux à Groson, qu'il donna au chapitre de Poligny, pour la fondation de la messe, dite de Tournay. Claude de Wuillafans, écuyer, vendit au même chapitre une partie d'un fief qu'il possédait dans le même lieu.

Fief du chapitre de Saint-Etienne de Besançon. Le chapitre de Saint-Etienne de Besançon possédait un domaine féodal à Groson. Le comte Guillaume lui en confirma la possession vers l'an 1147, et y ajouta trois meix, avec la justice, sauf en certains cas graves.

Etat de Groson au moyen-âge. Jusqu'au milieu du XIVe siècle, Groson tint un rang distingué parmi les principales villes de la province. On y comptait trois églises paroissiales et une église prieurale, une maladrerie, un hôpital et des salines importantes. Il s'y tenait des foires et des marchés. Il était habité par trente ou quarante familles de gentils-

hommes, par une nombreuse bourgeoisie, des clercs et des officiers de justice. Il y avait des tabellions, gardes d'un sceau sur lequel était inscrit : *cour de Groson*, avec les armes des souverains de Bourgogne. Le commerce y était fait en grande partie par les Lombards, auxquels un quartier spécial avait été assigné. Après la destruction des salines, en 1369, cette ville déchut tout à coup. La peste de 1349 avait déjà enlevé une partie de sa population. Les courses des grandes compagnies achevèrent de la ruiner. En 1412, il n'y avait plus que 40 ménages, et encore étaient-ils réduits à la plus extrême misère. Dix ou douze familles seulement avaient du pain à manger. Dans une requête présentée à la régente des Pays-Bas, en 1514, les habitants exposèrent, « que puis 30 ans lors en çà, ils avoient eu et soubtenu de grandes et dures fortunes et dommaiges, tant de loger les gens d'armes, appatissements avec eulx, durant ces guerres, lesquelles avoient notoirement régné par longtemps en la comté de Bourgogne, orvale de feug, flammes et mortalités qui avoient régné au villaige dudit Groson. Tellement, qu'ils estoient demeurés si poures et si miserables, que par poureté les aucuns estoient alez de vie à trespas; les autres avoient absenté ledit lieu et s'estoient retirez es villages circonvoisins. Et les autres demeurez audit village, poures en mendicité, pour les causes dessus dites. Joint que l'armée du roi de France (Louis XI) estant, en ladite année, mil quatre cent quatre-vingt-treize, en nombre de 15,000 hommes audit lieu de Grozon, avoit fait auxdits habitants grands dommaiges, les avoit fourragez et pillés, etc. » Les guerres et les pestes du XVIIe siècle réduisirent ce village en une véritable solitude. Ce n'est qu'à partir de 1660, que la population commença à se reformer de colons étrangers.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES.

Eglise Saint-Michel. Cette église était bâtie sur une élévation, à l'extrémité ouest du village. Elle fut donnée à une époque très ancienne à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, qui en conserva le patronage; elle était desservie par un curé et un vicaire. Les villages de Montholier, de Rabeurg, des Millières et quelques familles de Groson en étaient paroissiens. Au XVIIe siècle, le service et la résidence du curé furent transférés à Montholier. Malgré cette translation, l'église conserva son titre, et les curés y prirent possession de leur bénéfice jusqu'au moment où elle tomba en ruine.

Eglise de Notre-Dame ou *de Sainte-Marie.* Cette église, située au sommet d'une éminence, au nord-est du village, était et est encore dédiée à la Nativité de la Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre. Le patronage en appartenait au chapitre de Saint-Etienne de Besançon, ensuite de l'union de cette cure faite par l'archevêque Vital, de 1312 à 1333. Cet édifice est orienté, et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Intérieurement, il a la forme d'une croix latine. Le clocher est surmonté d'un dôme couvert en tuiles, sur lequel s'élève une campanille revêtue de fer-blanc. Ce monument est dépourvu de style architectural; mais il renferme des objets d'art qui font l'admiration des connaisseurs. On y remarque surtout, 1° les boiseries du retable de l'autel qui est dans la chapelle de gauche; une multitude

de personnages, représentant des scènes du nouveau Testament, y sont sculptés en haut-relief ; 2° le retable de l'autel de la chapelle de gauche, sur lequel est représentée l'adoration des mages ; 3° le beau tabernacle du maître-autel ; 4° les boiseries sculptées des confessionnaux, du baptistère et de la chaire à prêcher ; une infinité de statues et de statuettes très bien exécutées. L'église de Groson est sans contredit l'une des plus riches de la province, sous le rapport de l'ornementation sur bois. Il y avait autrefois cinq chapelles dans cette église ; celle de Saint-Georges était à la nomination des comtes de Montbéliard, et celle de Saint-Nicolas, à la nomination des possesseurs du château de Maillot. La troisième, dédiée à sainte Catherine, était du patronage de la maison de Groson, finie dans celle de Guerche-Groson, comte de Beaujeu. La quatrième, dédiée à saint Jean-Baptiste, dépendait du fief des Fauquier. La cinquième, sous l'invocation de saint Claude, et à la nomination des sieurs Gallois, fut réunie, en 1738, au chapitre d'Arbois.

Eglise Saint-Maurice. Le pape Urbain II confirma à l'abbaye de Baume, par une bulle de l'an 1089, la possession de l'église Saint-Maurice de Groson. Cette église, détruite depuis le xve siècle, était à 30^m^ environ de celle de Saint-Michel. Son emplacement porte le nom de *Saint-Meurot*. On y trouve de nombreux tombeaux romains, formés d'un seul bloc de pierre. Ces tombeaux sont semblables à ceux découverts à Augerans, Chaussin et Asnans.

Eglise et prieuré de Saint-Germain. En 1083, Humbert de Scey, chanoine de l'église de Besançon, donna l'église de Saint-Germain de Groson, à l'abbaye de Baume, du consentement de Gaucher, sire de Salins. Le pape Urbain II confirma cette donation en 1089. Une colonie de religieux fut envoyée pour desservir cette église et en percevoir les revenus. Elle forma un prieuré, dont Jean de Lorraine était titulaire en 1330. Cette obédience fut réunie à la mense abbatiale de Baume, et cessa dès lors d'être habitée. Les bâtiments furent ruinés par les armées de Louis XI. L'église et le prieuré se trouvaient entre Groson et Tourmont ; leur emplacement porte encore le nom de *Saint-Germain*. Les habitants de l'Abergement y étaient desservis.

Eglise de Saint-Martin. L'église de Saint-Martin fut construite sur les ruines d'un temple romain. Elle fut probablement détruite par les Sarrasins ou les Normands, car aucun titre ne la mentionne. La place qu'elle occupait s'appelle en *Saint-Martin*. On y trouve beaucoup de débris antiques, ainsi qu'à l'Eglisette.

Conférences ecclésiastiques. Le clergé de Groson formait un collége et se réunissait en assemblée à des époques déterminées. Guy, curé de Tourmont, légua par son testament, 30 deniers à chacun des curés *de concilio Grosonis*. C'est la première trace qu'on trouve des conférences ecclésiastiques dans le diocèse.

Oratoire. Vers le centre du village est un oratoire dédié à la Vierge, et surmonté d'une croix en fer; il porte la date de 1756.

Ecoles. Dès le xiiie siècle, plusieurs titres mentionnent les écoles de Groson. Dans différentes chartes de l'abbaye de Rosières, les maisons du recteur d'école et de la maîtresse sont souvent données pour confins.

Maladrerie. La maladrerie de Groson existait déjà en 1250. Elle

était dédiée à saint Eloi. Au XVIIe siècle, les bâtiments étaient en ruine, ses biens dissipés et ses titres perdus. Cet hospice était situé près de la source de la Grozonne, dans le lieu dit au *Marais*.

Hôpital Saint-Nicolas. L'hôpital était dédié à saint Nicolas, et existait déjà en 1300. Ses biens avec ceux de la maladrerie furent unis en 1696, par arrêt du conseil, à l'Hôtel-Dieu d'Arbois, à la charge d'acquitter les services et les fondations dont ils pouvaient être tenus et de recevoir les pauvres malades de Groson, à proportion des revenus. Il restait une petite chapelle dite de l'Hôpital ou de Saint-Nicolas, dont l'emplacement est aujourd'hui appelé à la *Chapelle*.

Salines anciennes. Les anciennes salines de Groson étaient aussi célèbres que celles de Salins. Les sources sortaient presqu'au niveau d'un terrain un peu bas et marécageux, que les gens du pays appelaient le Breuil. Le bourg, autrefois par pelotons, sur les bords de ce marais, en occupait les endroits les plus élevés. Les salines se composaient d'une suite de bâtiments appelés *bernes*, disposés en forme de fer à cheval, et renfermant chacun une chaudière et les ustensiles nécessaires pour la cuisson du sel. La propriété de ces salines appartenait au souverain, mais beaucoup de seigneurs particuliers et de communautés religieuses y avaient des droits. Nous avons déjà parlé des donations faites à l'abbaye de Flavigny, en 906, par Vidrude, et au monastère de Vaux, par Hugues Ier, archevêque de Besançon, en 1033. Béatrix étant dans la forêt près de la Vieille-Loye, en 1083, confirma l'abbaye de Rosières dans ses possessions, mais se réserva de statuer sur ses droits dans les salines de Groson. Robert de Groson donna à ce monastère sa berne, en 1194. Au mois de novembre 1250, Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, donna en échange aux religieux de Rosières, deux montées de muire au puits de Lons-le-Saunier, contre quatre meix au puits de Groson. Alix, comtesse palatine de Bourgogne, par son testament de l'an 1278, attribua à Etienne, l'un de ses fils, son étang, son moulin et sa dîme de Groson, et cent livres de rente sur les salines de ce lieu. Renaud, comte de Montbéliard, donna en dot à Agnès, sa fille, en faveur de son mariage avec Henri de Montfaucon, cent livres de rente à prendre sur cette saunerie. Les mêmes motifs qui avaient contribué à amener la suppression des salines de Lons-le-Saunier, firent supprimer aussi celles de Groson. Par lettres-patentes du 23 juin 1369, Marguerite, comtesse de Bourgogne, ratifia un traité précédemment fait avec Hugues, Jean, Henri et Tristan de Chalon, la dame de Blamont et autres seigneurs, ayant droit dans la grande saunerie de Salins, d'après lequel il fut convenu qu'elle détruirait la saline de Groson et qu'aucun autre sel que celui de Salins ne serait débité dans l'archevêché de Besançon, et qu'à titre d'indemnité, elle prélèverait 600 livres estevenantes sur les revenus de la saunerie de Salins. Elle devait prendre à sa charge les redevances dont celle de Groson était chargée. Les seigneurs s'engagèrent de leur côté à faire fabriquer suffisamment de sel pour l'usage de la province et pour tous ceux qui en prenaient précédemment à Groson. A la suite de ce traité, on *effondra* la saunerie, c'est-à-dire qu'on bouleversa les terres de manière à faire disparaître les

sources et on incendia les bâtiments. Au centre du village, près de la saline nouvelle et du château de Rabeurg, on voit une éminence en forme de fer à cheval, ayant environ 700^{m} de longueur, sur 20^{m} de largeur moyenne et 2^{m} de hauteur. Cette éminence est formée par une couche de cendres et de charbon, revêtue par les tuiles des anciens bâtiments des salines, dont on retrouve encore les murs. Ces cendres sont vendues par les habitants et produisent plus de 6000 fr. par an.

Salines nouvelles. Une ordonnance royale du 12 avril 1845, porta concession de la mine de sel gemme de Groson, à une société en commandite, formée par MM. Conrod, Longchamp, Thomasset, Clerc de Landresse, de Sarret-Groson et Piguet. La surface concédée est de 2 kilomètres carrés, et 92 hectares. Le banc de sel est de 6^{m} 50^{c} de puissance, et se trouve à une profondeur de 86^{m}. Les 22^{m} de terrain supérieur se composent d'alluvions et de marnes supportés par une couche de gypse de 64^{m} d'épaisseur. Un arrêté préfectoral avait autorisé l'exploitation de ce sel par puits et galeries, d'après le système employé à Dieuze. Mais sur la demande des gérants, un nouvel arrêté, du 3 août 1854, a autorisé à substituer à ce premier mode, le système par dissolution et à exécuter trois trous de sonde. Les bâtiments sont construits. Ils sont environnés par une muraille et un chemin de ronde, et se composent du bâtiment des pompes, avec une chaudière à vapeur et une cheminée, d'un réservoir, d'un bâtiment d'évaporation avec sa cheminée, de magasins, du logement des employés, de celui du directeur, et d'un entrepôt. Les matières extraites de la mine renferment 87 parties de sel pur, et 13 seulement de parties insolubles. Le capital social de la compagnie, connue sous le nom de *Compagnie des mines du Jura*, est de 1 million divisé en 2000 actions. L'exploitation va commencer (1854).

Mines de houille. Une ordonnance royale du 8 mars 1845, concéda les mines de houille de Groson aux mêmes personnes qui ont obtenu la concession des salines. La couche de houille est de 50^{c} et est exploitée par gradins couchés.

Biographie. Ce village est la patrie de Jacques Routy (1765-1825), capitaine décoré, et de Joseph Gaudry, militaire d'un grand courage, qui a fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire, mort en 1853, à l'âge de 80 ans.

Bibliographie. Histoire de Poligny, par Chevalier. — Annuaire du Jura, année 1843. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Grusse, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Beaufort; paroisse de Vincelle; à 2 kil. de Vincelle, 7 de Beaufort et 14 de Lons-le-Saunier. Altitude : 225^{m}.

Le territoire est limité au nord par Cesancey; au sud par Rotalier et Saint-Laurent-la-Roche; à l'est par Cesancey et Saint-Laurent-la-Roche; à l'ouest par Rotalier, Vincelle et Cesancey. Rochelle, les Marchands et la Citadelle font partie de la commune.

Le territoire est traversé par le ch. de gr. com. n° 44, d'Orgelet à Savigny-en-Revermont; par les ch. vic. tirant à Saint-Laurent, à Cesancey, à Vincelle, et au hameau des Marchands; par le ruisseau de la Doye ou de la Sonnette, par ceux de Vernamboz, de la Sonnettan, et

d'autres petits ruisseaux sans nom.

Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre et couvertes en tuiles plates. La plupart sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 205 hab.; en 1846, 352; en 1851, 359, dont 179 hom. et 180 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 110 hab.; 75 maisons, savoir : au Village 43, à la Citadelle 16, aux Marchands 11, et à Rochelle, 5; 83 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1835; surf. territ. 325^{h}, divisés en 1460 parcelles que possèdent 132 propriétaires, dont 44 forains; surf. imp., 320^{h} 76^{a}, savoir : 105^{h} en vignes, 95 en pâtures, broussailles, friches et murgers, 64 en terres lab., 20 en prés, et le surplus en jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 10,458 fr.; contrib. dir. en princ. 1678 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité ordinaire, produit peu de blé, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs, d'assez bonne qualité, du foin, des fourrages artificiels, peu d'orge, d'avoine, de navette et de betteraves. On importe les neuf dixièmes des céréales et on exporte les onze douzièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Le territoire est fréquemment ravagé par les eaux, qui creusent des ravins profonds en se précipitant des montagnes.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 6 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir, de couleur jaune foncé, exploitées seulement pour les constructions du village.

Il y a une fromagerie nouvellement construite, dans laquelle on fabrique annuellement 5000 kil. de fromage, façon Gruyère; 2 moulins à farines à trois paires de meules et un martinet.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière au nord-est et en dehors du village, établi en 1852; une maison commune, construite en 1842, qui a coûté 7300 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 23 filles; 6 ponts voûtés en pierre, le tiers de la pompe à incendie qui est à Vincelle, pour le service de laquelle il y a 13 pompiers à Grusse, commandés par un sous-lieutenant, et 107^{h} 83^{a} de pâtures, friches et bois, d'un rev. cad. de 384 fr.

Bois communaux : 27^{h} 36^{a}; coupe annuelle, 83^{a}.

Budget : recettes ord. 1301 fr.; dépenses ord. 1301 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Sur les rives du ruisseau de la Sonnette, entre des collines resserrées, au penchant desquelles s'étendent de beaux vignobles ou des pâturages, tandis que de vertes forêts en couronnent les cimes, s'élève le village de Grusse. Son origine est inconnue. La seule trace d'antiquité que nous ayons pu y reconnaître, est une longue pointe en bronze, enfoncée dans la poitrine d'un squelette, qui était couché dans un champ dit à la *longue Pose*, près de la maison commune. Perdu, à cause de son peu d'importance, dans le mouvement confus et sombre des faits du moyen-âge, son nom n'ap-

paraît dans les chartes qu'à partir du XIIIe siècle.

Seigneurie. Grusse formait une seigneurie particulière, en moyenne et basse justice, relevant pour la haute justice du château de Saint-Laurent-la-Roche. Les droits du seigneur consistaient surtout en cens perçus sur certains meix. Les habitants furent affranchis de la mainmorte réelle et personnelle, par Jean de Laubespin, suivant un traité du 15 novembre 1574, moyennant le cens annuel de 7 florins d'or, de 2 mesures de froment, une corvée de cheval, deux corvées d'homme, 6 gerbes de messerie, 2 gelines et 6 chauvaux d'huile de noix.

Seigneurs. La seigneurie de Grusse fut inféodée par le seigneur de Saint-Laurent-la-Roche, en 1422, à Guillaume de Laubespin, de la maison des sires de l'Isle-sous-Saint-Laurent. Guillaume mourut vers l'an 1442, laissant Grusse à Jean, son fils, qui le transmit lui-même à Guillaume II, son fils. Guillaume II mourut en 1482, et eut pour héritiers Henri et François de Laubespin. Henri donna à son frère tous ses droits sur Grusse, Vincelle, Bonaisot et Geruge. Louise, fille de François de Laubespin, eut Grusse dans son lot en 1518, mais n'ayant pas eu d'enfants de Louis de Chasseral, son époux, elle laissa sa succession en 1537, à Odard de Laubespin, son frère. Jean et Gaspard de Laubespin, furent seigneurs de Grusse, comme héritiers d'Odard, leur père. Gaspard resta seul propriétaire de cette terre, par le décès de Jean, son frère, sans enfants, et la transmit à Odard II et Jean de Laubespin, ses enfants. Ces derniers s'étant ruinés, vendirent Grusse à Philippe-Charles du Champier, chevalier, bailli du Beaujolais et gentilhomme de la chambre du roi de France. En 1680, D^me^ Anne-Louise de Rabutin, veuve de ce seigneur, aliéna ce domaine en faveur de François de Velzer, seigneur de Nance, qui le revendit à son tour, en 1696, à Hugues et Pierre-François Abriot, frères. Pierre-Désiré Abriot, conseiller-maître à la cour des comptes de Dole, fils de Pierre-François, fit un testament par lequel il donna les droits qu'il avait sur Grusse, à François-Désiré Abriot, son neveu, fils de Hugues, son frère défunt, et de D^me^ Barbe-Ignace Bouhélier d'Audelange. M. François-Désiré Abriot de Grusse, émigra en 1791, et ses biens furent vendus nationalement.

Château. L'ancien château de Grusse est ruiné depuis longtemps et n'a pas laissé de traces. La maison seigneuriale de M. Abriot appartient actuellement à M. Hippolyte Ponsot, qui y fait sa résidence.

Fief de Rochelle. Le fief de Rochelle relevait de la seigneurie de l'Isle-sous-Saint-Laurent, et consistait en un château-fort, en cens et en justice moyenne et basse, sur le hameau de Rochelle ou Rouchelle. Ce fief fut possédé dans l'origine par une famille noble de nom et d'armes. Le vendredi après l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul, de l'an 1317, Béatrix de Rochelle, dame de ce lieu, donna à Hugues de Rochelle, dit l'Espagnol, son frère, 15 sols de rente sur le four de Vincelle, quatre sujets et autres droits qu'elle avait dans ce village. François de Rochelle acheta, le 29 novembre 1483, de François de Laubespin, différentes pièces de terre sur Vincelle, moyennant le cens d'un quartal de froment. Louise, fille de François de Rochelle, épousa en 1468, Guillaume de Bertin, écuyer, et lui porta ce fief en dot.

Jean de Bertin, l'un des descendants de Guillaume, le possédait encore en 1584. Il fut acquis par Bonaventure de Chissey, vivant en 1656, qui en laissa l'usufruit, à titre de douaire, à Marguerite de Proby, son épouse. M. Charles-Gaspard de Marnix, baron de Pymorin, en devint propriétaire en 1704, et le céda la même année à M. d'Ambre. M. d'Ambre le revendit à M. Roch, régisseur de la baronnie de l'Isle. M. Claude-Joseph Roux du Rognon, conseiller au présidial de Lons-le-Saunier, l'acheta de M. Roch en 1713. M. Guillaume-François Roux du Rognon, de Rochelle, son fils, commandant d'un bataillon dans les grenadiers royaux, en fut le dernier possesseur féodal. Il avait épousé Mme Gasparine Breney, dont sont nés MM. *Charles-Onésime-Guillaume*, chef de bataillon au corps royal du génie, ingénieur en chef de la place de Salins; *Jean-Baptiste-Gaspard*, diplomate, poète et écrivain distingué, et Mme *Claudine-Agape*, épouse de M. Jean-Baptiste-Victor de Perrey, de Salins.

Château. Le château de Rochelle était considérable. Il occupait toute la pente d'une montagne, et se composait d'un grand corps-de-logis, flanqué de deux tours, et entouré d'une ceinture de murailles, défendues par six autres tours. Cette construction a disparu. M. Colomb d'Ecotay, acquéreur vers 1835, du domaine de Rochelle, a remplacé l'ancienne construction par un château moderne très élégant. Au bas du château était un moulin qui appartenait, ainsi que celui de Grusse, au seigneur de l'Isle.

Evènements divers. (Voir les articles *Vincelle* et *Saint-Laurent-la-Roche*).

Chapelle. La chapelle de Grusse, dédiée à saint Roch, est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef voûtée et d'un sanctuaire se terminant rectangulairement.

Biographie. Ce village est la patrie d'Antoine-Joseph *Secrétan*, né au moulin de Rochelle, le 26 février 1773, baron de l'empire, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, ancien colonel de la garde impériale. Ce brave militaire est cité avec éloge parmi les gloires militaires de la France, dans le livre des *Victoires et Conquêtes de la grande armée*. Simple soldat de la République en 1792, il était parti avec les fameux bataillons de volontaires, et devint plus tard l'un des plus fermes appuis de l'empire. Après la funeste journée de Waterloo, il rentra à Rochelle, s'y fit construire une très belle habitation, dans laquelle il voulut être inhumé, et mourut le 12 janvier 1837. La propriété de M. Secrétan appartient actuellement à Mme de Kerverseau.

H

Hautecour, *Autecourt*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept., bur. de poste et paroisse de Clairvaux; à 2 kil. de Clairvaux et 26 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 574^{m}.

Le territoire est limité au nord par Clairvaux et la Frasnée ; au sud par Clairvaux ; à l'est par Châtel-de-Joux, et à l'ouest par Clairvaux.

Il est traversé par la route dép. n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude; par les chemins vicinaux tirant à Clairvaux et à Châtel-de-Joux.

Le village est situé entre la rive gauche du Drouvenant et le grand lac de Clairvaux, contre le revers méridional d'un côteau qui s'incline sur la route de Clairvaux à Saint-Claude. Les maisons sont un peu isolées, généralement composées d'un étage au-dessus du rez de-chaussée, construites en pierre et couvertes en tavaillons ou bardeaux.

Pop. en 1790, 144 hab.; en 1846, 120; en 1851, 123, dont 61 hom. et 62 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 23 hab. ; 31 maisons, savoir : au Village 22, au hameau du Cavet 8, à la Maison dans le bois 1 ; 36 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1832 ; surf. territ. 518^h 68^a, divisés en 540 parcelles que possèdent 110 propriétaires, dont 72 forains ; surf. imp. 513^h, savoir : 341^h en bois et prés-bois, 109 en terres lab., 48 en pâtures, 9 en prés, 4 en friches et murgers, et 87^a en sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 4292 fr.; contrib. dir. en princip. 920 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques moutons et des porcs qu'on engraisse. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité, à peine exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et dans le transport des bois de sapin à la scierie du Pont-de-Poitte.

Biens communaux : une maison commune, servant de châlet, où l'on fabrique annuellement 3500 kil. de fromage, façon Gruyère ; une fontaine avec lavoir, et 80^h 61^a de pâtures et bois, d'un rev. cadast. de 291 fr.

Bois communaux : 21^h 38^a de bois sapins; coupe annuelle, 30 arbres.

Budget : recettes ord. 712 fr. ; dép. ord. 712 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'histoire d'Hautecour, *Alta Curtis*, se confond avec celle de Clairvaux, dont il n'était qu'une dépendance. Ce village s'est formé sur le bord d'une voie gauloise qui mettait en communication les différentes villes de la Séquanie avec Genève, en passant par Clairvaux et Condat. On a trouvé sur son territoire, dans le champ dit le *Crousa-Bas*, un squelette humain, d'une taille colossale, trois poignées de sabre, et deux vases en terre noire, provenant d'une sépulture antique. Dans le bois des *Rapois*, on a découvert une grande quantité de monnaies romaines, renfermées dans des vases en poterie ; les plus récentes étaient à l'effigie de Constantin. Tout ce que nous avons dit sur l'antiquité de Clairvaux, est applicable à Hautecour.

Seigneurie. Hautecour dépendait en toute justice de la baronnie de Clairvaux. Le territoire se partageait en un grand nombre de fiefs sans justice, possédés en 1408 par Philibert Gormont, chevalier, Jean

Grand de Poligny, à cause d'Alaïs, sa femme, Jean de Chaussin, Jacquette de Boissia, et le bâtard de Crilla, à cause de Catherine de Moirans, son épouse.

—

Hautes-Molunes, les *Bouchoux*, la *Pesse*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et distrib. de poste des Bouchoux ; à 6 kil. des Bouchoux, 16 de Saint-Claude et 80 de Lons-le-Saunier. Altitude : 1142^{m}.

Le territoire est limité au nord par Coyserette et les Moussières; au sud par Belleydoux et Chanfronier (Ain); à l'est par Forens (Ain) et Bellecombe; à l'ouest par les Bouchoux.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 23, de Saint-Claude à Genève ; par les chemins vic. dits de l'Embossieux, du Chapuzieux, de la Semine, des Bouchoux, de Bellecombe, des Cernois, de Malatrait; par les ruisseaux de la Drouvaine, de la Semine; par les biefs Brun et de l'Emboissieux, qui y prennent tous leurs sources.

Le village est situé sur la chaîne la plus élevée du Mont-Jura et est contigu au pays de Gex. Les maisons sont généralement isolées, disséminées par groupes sur toute la surface du territoire, à travers de gras pâturages. Les maisons sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, bien bâties en pierre et couvertes en tavaillons.

Les sections B et C des Bouchoux, ont été érigées en commune distincte, sous le nom de Hautes-Molunes, le 8 février 1832.

Pop. en 1836, 990 hab.; en 1851, 897, dont 451 hom. et 446 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 37 hab.; 199 maisons, savoir : au Village ou à la Pesse 19, à l'Emboussieux 18, à l'Embouteilleux 13, au Talonard 17, à la Semine 13, au Cernetroux 34, au Cret 41, à Froide-Combe 19, à Malatrait 25; 191 ménages.

Cadastre exécuté en 1832 ; surf. territ. 2425^{h} 98^{a}, divisés en 1623 parcelles que possèdent 231 propriétaires, dont 61 forains ; surf. imp. 2416^{h}, savoir : 1513^{h} en pâtures et bois-pâtures, 525^{h} en terres lab., 201 en bois, 172 en prés, et le surplus en jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 21,695 f.; cont. dir. en princip., 6266 fr.

Le sol, montagneux, ne produit que trois fois la semence. On récolte de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre et du foin. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres et des volailles. 10 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des tourbières exploitées, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, peu exploitées.

Trente hommes environ émigrent chaque année, pendant trois mois de l'automne, pour aller peigner le chanvre dans le département du Doubs et dans la Lorraine. Ils rapportent chacun un bénéfice net de 80 fr. 20 autres sont ouvriers sur bois et fabriquent des tabatières pour le compte des négociants de Saint-Claude. Ils peuvent gagner chacun 1 fr. 25 c. par jour.

Chaque propriétaire fabrique du fromage, façon Septmoncel, dans sa maison. La production annuelle pour toute la commune, s'élève à 50,000 kil.

Il y a trois moulins à farines à une meule, avec scierie mécanique à une lame et une scierie particulière à une lame.

Les autres patentables sont : un

médecin, trois forgerons, deux marchands de tissus, trois marchands en gros de fromages, un marchand de fer, six auberges, deux voituriers, un boulanger et un boucher.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude et rarement ceux de Genève.

Biens communaux : une église, construite en 1822 et érigée en succursale le 30 janvier 1839, un cimetière à l'entour, un cimetière nouveau hors du village, sur une éminence; une maison commune, construite en 1846, qui a coûté 8000 f.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 45 filles; un presbytère, construit en 1825, qui a coûté 7000 fr.; une croix en fer près de l'église; un puits communal, et 243^h 89^a de terres, pâtures et prés-secs, d'un rev. cad. de 843 fr.

Budget : recettes ord., 3146 fr.; dép. ord., 3060 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'histoire des Hautes-Molunes se trouve tout entière dans celle des Bouchoux, dont elles ne sont qu'un démembrement récent. Le Bief-Brun, *Becus Brunnum*, et la Semine, qui sont sur le territoire des Hautes-Molunes, ont joué un rôle important dans les difficultés qui ont régné si longtemps entre le comté de Bourgogne et les Suisses, au sujet des limites et dont nous avons fait l'historique à l'article *Bois-d'Amont*.

Eglise. L'église est dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle n'est pas orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune dans le clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur de forme octogonale et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme. L'intérieur de l'église est voûté à arêtes, avec des arcs-doubleaux qui retombent sur des piliers octogones et des pilastres. Cet édifice, dépourvu de style, n'offre rien de remarquable.

—

Hérisson (l'), ruisseau formé par le trop plein des lacs d'Ilay, de Bonlieu, du Val et de Chambly, qui se jette dans l'Ain, près de Châtillon. Le cours de cette rivière est brisé par des cascades très curieuses.

—

Hymetière (Saint-), *Sanctus Hymiterius*, *Imiterius*, *Itierius*, *Saint-Hymetier*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste d'Arinthod; succursale, dont dépendent Saint-Hymetière, Chemilla, Cézia, Faverges, Montcoux, Anchay et Lavans; à 4 kil. d'Arinthod et 40 de Lons-le-Saunier. Altitude : 412^m.

Le territoire est limité au nord par Chisséria; au sud par Chemilla; à l'est par Cézia et Chemilla; à l'ouest par la Valouze qui le separe de Valfin, Genod et Vosbles. Le moulin de l'Isle fait partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par le chemin de gr. com. n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; par les ch. vic. tirant à Valfin et à Cornod; par la Valouze et le canal de dérivation qui fait mouvoir le moulin de l'Isle; par les biefs de Leschères et le ruisseau de Crechat ou du Grand-Bief qui y prennent leurs sources, ainsi que par le bief de Boissin.

Le village est agréablement situé, entre la rive gauche de la Valouze et la route d'Orgelet à Bourg. Les maisons sont généralement groupées, élevées d'un étage au-dessus

du rez-de-chaussée et construites en pierres avec des toits généralement très plats, revêtus de tuiles creuses.

Pop. en 1790, 174 hab.; en 1846, 164; en 1851, 144, dont 69 hom. et 75 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 35 maisons, savoir : 32 au Village et 3 à l'Isle; 36 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1686. Quelques jeunes gens émigrent pour être ouvriers en soie à Lyon.

Cadastre exécuté en 1830 ; surf. territ. 331ʰ 10ᵃ, divisés en 1431 parcelles que possèdent 169 propriétaires, dont 113 forains ; surf. imp. 320ʰ 51ᵃ, savoir : 152 en terres lab., 73 en pâtures et broussailles, 69 en prés, 11 en vignes, 6 en bois, 5 en friches, murgers et gravières, 3 en vergers, et le surplus en aulnaies et sol de bâtiments, d'un rev. cadast. de 4586 fr. ; cont. dir. en princip. 945 fr.

Le sol, de mauvaise qualité, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels, un peu de vin rouge et de navette. On importe le quart des céréales et presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, beaucoup de mulets, des ânes pour le service du moulin de l'Isle, des porcs, des chèvres, quelques moutons et des volailles. 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le bord de la Valouze, des sablières et des gravières, peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Ils sont généralement peu aisés.

Il y a un moulin à plusieurs tournants, appelé le moulin de l'Isle.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, un pont sur la Valouze, une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 76ʰ 54ᵃ de terres et pâtures, d'un rev. cad. de 87 fr.

Budget : recettes ord. 742 fr.; dép. ord. 700 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les temps celtiques, l'époque romaine et le moyen-âge sont représentés dans le bassin de la Valouze, par des antiquités nombreuses, importantes et variées. On y trouve encore un grand nombre de monuments d'origine druidique, tels que dolmens, peulvens, roches branlantes, pierres levées et tombelles. Les croyances et les traditions populaires n'y ont rien perdu de leur empire. Les contes de loups-garous, de revenants, de sorciers, sont l'inépuisable entretien des veillées d'hiver. Les vieillards parlent souvent de la vouivre, qui avait fixé sa résidence à Saint-Hymetière, dans la roche Thevenot, d'où elle prenait chaque soir son vol, pour aller se désaltérer dans la Valouze. On remarque dans la curieuse caverne de ce village, une cavité appelée la *Caborne du Bœuf*. Elle renferme un bœuf en pierre, couvert de stalactiques. Elle était décorée de piliers comme un temple. Ce bœuf ne serait-il pas un antique symbole d'Osiris, la principale divinité des Egyptiens et des Celtes? Nous sommes tout disposé à faire bon marché de cette supposition, si elle semble trop hazardée. La tradition place un couvent dans la contrée dite au *Chézalet* ou à la *Citadelle*. Ce nom de *couvent* semblerait indiquer l'empla-

cement d'un sanctuaire druidique. La voie gauloise de Salins à Isernore traversait le territoire de Saint-Hymetière. Sur le chemin qui conduit de ce village au moulin de l'Isle, on voit beaucoup de fragments de tuiles romaines, parmi lesquelles on a découvert des médailles. Les pratiques du paganisme étaient encore en pleine vigueur dans cette contrée, lorsqu'un moine de l'abbaye de Condat, du nom d'*Imitherius*, quitta ce monastère au commencement du VIe siècle et vint y bâtir un ermitage. Sa réputation de sainteté et de vertu lui fit un grand nombre de prosélytes. Après sa mort, on déposa ses restes dans une chapelle, qui fut placée sous son invocation. Ce saint devint le patron de tous les villages environnants et les remplit du bruit de ses miracles. Une multitude de pèlerins se rendirent auprès de son tombeau. Un certain nombre des disciples du saint furent commis à la garde de sa dépouille mortelle : c'est ainsi que fut institué le prieuré de Saint-Hymetière. Des habitations ne tardèrent pas à se grouper autour de la chapelle, et devinrent le noyau d'une bourgade nouvelle.

Seigneurie. Saint-Hymetière dépendait en toute justice de la seigneurie de Valfin. On verra le détail des droits seigneuriaux à l'article sur ce dernier lieu.

Prieuré. Le prieuré de Saint-Hymetière était habité par des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. Rainald, vassal de Varrin ou Guerrin, premier comte de Mâcon, en revendiquait la propriété. Il finit par abandonner ses prétentions sur ce monastère, à l'empereur Charles-le-Chauve. Ce bénéfice fut uni au XIIIe siècle au chapitre de Saint-Pierre de Mâcon, qui en avait obtenu précédemment la concession de Guillaume Ier, comte de Vienne. La maison prieurale était au sud de l'église, dans le lieu dit à la *Piéfa* ou *sous le Moutier*. Elle fut détruite en même temps que le village qui l'entourait, par les armées de Louis XI, au XVe siècle.

Eglise. La paroisse de Saint-Hymetière, appelée la *Grande Paroisse*, comprenait au XVIIe siècle, Saint-Hymetière, Chisséria, Montcoux, Faverges, Anchay, Lavans, Chemilla, Cézia, et dans l'origine beaucoup d'autres villages. L'église, dédiée à saint Hymetière, dont on célèbre la fête le 28 juillet, est d'architecture romane. Ce caractère architectonique s'annonce à l'extérieur par la forme octogone du clocher et par le flanc méridional du vaisseau, qui se distingue par le nombre de ses contre-forts engagés, supportant de deux en deux arcatures, le cordon de saint Charlemagne. L'édifice est orienté et se compose d'un porche, de trois nefs, d'un transsept, au milieu duquel s'élève une coupole supportant le clocher, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Il présente le plan de la basilique, terminé par un abside en hémicycle et par une voûte en cul-de-four. Cette voûte est percée de baies étroites, à pleins-cintres. Elle était autrefois décorée de peintures à fresques, où les vieux habitants se rappellent parfaitement d'avoir vu des figures d'animaux. La conque absidiale est supportée par six colonnes rondes et piliers carrés, sans chapiteaux, sans bases et montés en simple maçonnerie. La tour du clocher s'appuie sur quatre colonnes rondes, de même nature, que l'on a consolidées en 1634, date gravée sur une des retombées de la voûte. A cette époque on refit la voûte de la nef et on lui donna la forme aiguë à tiers-point, au lieu de la forme

en berceau qui régnait dans tout le reste de l'église. Les piliers et les arcades qui séparent la nef de ses collatéraux sont bas et lourds. Les nefs collatérales se terminent, ainsi que le sanctuaire, en hémicycle, comme dans les églises de Courtefontaine, de Saint-Lothein et de Saint-Lupicin. A ses extrémités, le transsept est coupé carrément. On trouve à celui de droite une voûte ajoutée, pour faire chapelle sur les reliques du saint qu'on vient y invoquer. La tête de saint Hymetière y est dans une parfaite conservation. Sous le milieu de la nef de droite, il y a un caveau.

Etat ancien du village. Le village de Saint-Hymetière entourait autrefois l'église ; il en est maintenant à plus de 60 mètres. Dans l'espace intermédiaire coule une humble fontaine, à laquelle on prétend que le bienheureux ermite venait ordinairement se désaltérer. On affirme que saint Hymetière, en se penchant sur cette source, a laissé sur ses bords l'empreinte ineffaçable de ses doigts. On voit dans le village une vieille maison avec tour féodale, appelée l'*ancienne Cure*. Elle a appartenu à la famille Monnier, et est possédée aujourd'hui par Théophile Vittonnet, qui l'habite. Le village actuel fut pillé et dépeuplé pendant les guerres et les pestes du XVIIe siècle.

Curiosités naturelles. Le département du Jura n'a pas de caverne, dont l'entrée se présente plus grandiose et plus solennelle que celle de Saint-Hymetière. Elle se trouve à l'extrémité nord-ouest du territoire, au bord de la Valouze. Le vestibule a 25^{m} de diamètre et 18^{m} de hauteur. Il donne entrée à une caverne qui, dit-on, se prolonge souterrainement jusque sous l'église. Elle se compose de plusieurs grottes ou chambres successives, communiquant entre elles par des gradins qu'on est obligé d'escalader, et par d'étroites ouvertures qu'on ne franchit qu'en rampant. Les voûtes de chacune de ces chambres ont une largeur moyenne de 7^{m} et une hauteur de 4^{m}. On vante les belles stalactites de toutes formes qui décorent les salles et les labyrinthes magnifiques de ces lieux enchantés, qui ont servi de retraite aux populations d'alentour, à l'époque de nos guerres avec la France. On reconnaît encore à l'entrée, les trous pratiqués dans le roc, pour engager les pièces de bois d'une barricade. Ce n'est qu'après avoir parcouru un grand nombre de chambres, qu'on arrive à la salle appelée la *Caborne du Bœuf*, dont nous avons parlé. L'entrée de la caverne est impossible à la suite des grandes pluies, à cause des eaux qui en sortent en abondance. Près de cette entrée, on remarque une autre excavation et une jolie cascade.

I

Ivory, *Ivoriacum*, *Ivoiria*, *Ivoirey*, *Yvoiry*, *Yvoire*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Salins ; succursale, dont dépend Champagny-sur-Salins ; à 4 kil. de Salins, 10 d'Arbois, 21 de Poligny et 46 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 646^{m}.

Le territoire est limité au nord par Bracon ; au sud par la Châtelaine et Chilly ; à l'est par Bracon, la Chaux-sur-Champagny et Chilly ;

à l'ouest par Pretin, Mesnay et la Châtelaine.

Il est traversé par la route dép. n° 24, d'Arbois à Pontarlier; par les chemins vicinaux tirant à Salins, à la route d'Arbois, à Champagny, à Arbois, et par le ruisseau de Raty, qui y prend sa source.

Le village occupe la première ligne occidentale du plateau qui couronne les basses montagnes du Jura. Sa position est très agréable et domine Salins. Les maisons, entremêlées de vieux arbres, sont généralement très grosses, composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierres et couvertes en tuiles, à l'exception de quelques-unes, couvertes en laves ou tavaillons.

Pop. en 1790, 300 hab.; en 1846, 321; en 1851, 327, dont 170 hom. et 157 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 35 hab.; 40 maisons, savoir : au Village 33, aux baraques des Roches 3, à la grange Pariaux 1, à la grange de Raty 1, aux baraques des Bûcherons 2; 67 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1615. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1832 : surf. territ. 912^h 97^a, divisés en 729 parcelles que possèdent 95 propriétaires, dont 60 forains; surf. imp. 543^h 19^a savoir : 417^h en terres lab., 101 en parcours, 22 en prés et le surplus en jardins, vergers, murgers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 9116 fr.; cont. dir. en princip. 1496 fr. La surface non imposable, de 369^h 78^a, se compose en grande partie des forêts nationales de Moydon et de Sapois.

Le sol, très accidenté et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin et de fourrages artificiels, peu de légumes secs, de navette et de fruits. On exporte les trois quarts des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève et on engraisse dans la commune des bêtes à cornes et des porcs. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès, depuis que les habitants emploient la marne pour l'amendement des terres et qu'ils élèvent beaucoup de bétail.

On trouve sur le territoire, de la marne, du minerai de fer en grain et en roche, dont l'exploitation a été abandonnée depuis la suppression du haut-fourneau de Moutaine; des carrières de belle et bonne pierre à bâtir et de taille, de la pierre à chaux, de la terre glaise, dont l'extraction a été abandonnée en 1841, époque à laquelle les deux tuileries d'Ivory ont cessé de fonctionner.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la fabrication des fromages; trois fruitières produisent annuellement 40,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très commode, donné à la paroisse, par M. Abry; une maison commune, construite en 1842, qui a coûté 17,000 fr.; elle renferme la mairie, une salle de pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 36 élèves, y compris les enfants de Champagny; une maison d'école de filles, donnée à la commune en 1824, par Mlle Jeanne-Claudine Reverchon; elle contient le logement

d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 32 filles ; 4 puits communaux ; un oratoire dédié à la Vierge, et érigé en 1766, par Pierre Reverchon ; une place publique, et 103h 31a de pâtures et terres, d'un revenu cad. de 172 fr.

Bois. Les habitants étaient usagers dans les forêts nationales de Moydon et de Sepois. Leurs droits, reconnus par différentes déclarations des souverains, furent néanmoins contestés par l'Etat en 1844 ; mais un arrêt de la cour de Cassation, rendu sur la plaidoirie de M. Ledru-Rollin, a maintenu les usagers dans leur possession.

Budget : recettes ord., 4950 fr. ; dépenses ord., 2410 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie gauloise d'Isernore à Salins, par Orgelet, Poligny et Arbois, qui reliait aussi Groson à Salins, traversait le territoire d'Ivory ; elle est appelée le *chemin des Bennatiers*, par allusion à la forme des voitures qui servaient au transport des sels. Quelques habitations groupées sur le bord de la route, donnèrent naissance à ce village. On a trouvé, dans le lieu dit au *Château de Loisy*, des débris de constructions romaines, des tuileaux à rebords, des canaux en pierre destinés à conduire dans des bains, les eaux de la *fontaine des Nœufs* et de celle de *Raty*. M. Reverchon a découvert en cet endroit, vers l'année 1800, deux baignoires en marbre, des fragments de mosaïques et des tuyaux en plomb. Toute la contrée est parsemée de médailles romaines. Ce qui tendrait à prouver qu'Ivory ne fut point ruiné par les invasions germaniques, ou qu'il fut promptement rétabli par les Bourguignons, c'est qu'on y a découvert une pièce d'or des premiers rois Burgondes, et un christ en bronze du VIe ou du VIIe siècle au plus tard, mêlés aux débris d'une villa incendiée. La dédicace de l'église à saint Martin, est une autre preuve certaine d'antiquité. Cette église figure dès le commencement du XIIIe siècle, comme une dépendance de l'abbaye de Goailles.

Seigneurie. Ivory dépendait en toute justice de la châtellenie de Bracon. Les sujets, libres de toute main-morte, n'étaient assujettis qu'à de faibles redevances féodales.

Prévôté. La prévôté d'Ivory était possédée à titre héréditaire par une famille noble qui portait le nom de ce village. Des membres de cette maison, figurent comme témoins dans des chartes de l'abbaye de Rosières, datées du XIIe siècle. Monseigneur Renaud, dit de la Cour, d'Ivory, chevalier, se reconnut en 1299, débiteur d'un cens envers l'abbaye de Goailles, pour une fondation faite par ses prédécesseurs. Etienne d'Ivory, chevalier, frère de Renaud, testa en 1306, en faveur de Henri, Renaud et Guillaume, ses enfants, et des enfants de feu Viennet d'Ivory, son fils aîné. Guyette d'Ivory était mariée vers l'an 1400 à Amé de Mantry, damoiseau. Hugues de Bracon, chevalier, surnommé Perceval, était prévôt d'Ivory en 1361, et prenait pour cela la qualité de seigneur de ce lieu. Il laissa cet office à Perrin, son second fils, père de Jeanne de Bracon, épouse de Jean de Chavirey, de Salins. Ce dernier, déjà seigneur d'Ivory en 1463, fut anobli au mois de décembre 1473, par le duc Charles-le-Téméraire, et avait été nommé conseiller des parlements de Beaune et de Saint-Laurent, le 22 février précédent. Ce seigneur étant mort

après 1488, laissa pour son successeur, *Jean* de Chavirey, IIe du nom, son fils, licencié en lois. Jean II épousa en premières noces Guyette Loyte, qui le rendit père de *Marguerite*, mariée à Nicolas de Lalye, écuyer, et en secondes noces, Barbe Bonvalot, de laquelle il eut *Antoine*, *Nicolas* et *Simon* de Chavirey. Le seigneur de Bracon voulut exiger de Jean II de Chavirey, quelques prestations féodales; mais une sentence de la justice de Bracon décida, que le domaine qu'il possédait à Ivory était un *meix noble, franc*. Antoine, l'aîné, eut la seigneurie d'Ivory dans son lot; ses deux frères n'eurent que des terres éparses, qu'ils agrandirent par des acquisitions. Antoine de Chavirey épousa Bernardine de Saint-Moris, et vécut jusque vers l'an 1560, laissant l'usufruit d'Ivory, à titre de douaire, à sa veuve, qui en jouit jusqu'en 1597, et la nue-propriété à son fils, Jean III. Ce dernier n'eut d'Antoine Ferlin, son épouse, que deux filles, dont l'une, *Anne*, épousa en 1617, Claude du Pin, seigneur de la Chanée. Jean III se ruina; sa maison et son domaine seigneurial furent vendus par décret, en 1648, et adjugés à Antoine Beley, de Salins, docteur en droit. D'Antoine Beley, ils passèrent à noble Jacques Beley, son fils, aussi docteur en droit, qui les transmit à Thérèse Beley, sa fille, épouse de Richard Droz, seigneur des Verrières. Henri, second fils de Richard Droz, eut Ivory en partage; n'ayant pas de postérité, il en disposa en faveur de Jean-Baptiste-Yve-Antoine Droz, son neveu. Ce dernier le légua à son tour, à M. Bousson, colonel d'artillerie en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, né en 1789, à Pontarlier, et non à Aiglepierre, ainsi que nous l'avions indiqué, par erreur.

Château. L'ancien château d'Ivory fut reconstruit au XVe siècle, par Jean de Chavirey, Ier du nom. La porte fortifiée est la seule partie qui reste de la construction primitive. Ce château appartient actuellement à M. le colonel Bousson.

Fief de Vorne. Il y a eu deux maisons du nom de Vorne; l'une qui tirait son nom de la terre de Vorne, dans le marquisat de Chaussin, et l'autre, originaire d'Ivory. Aimé Vorne d'Ivory, écuyer, fils de Jean, testa à Salins en 1403, conjointement avec Alix Ferroux, son épouse, en faveur de Jean et Guillaume, ses fils; Guillaume Vorne, écuyer, s'allia en 1439 avec Alix Vauchard, de laquelle il eut Guillaume. Guillaume de Vorne, écuyer, eut deux femmes, Marguerite de Gilley, et Jacquette du Tartre; la seconde le rendit père de Henri, Jean et Henriette de Vorne, épouse de noble Claude Romanet de Meussia. Ce fief passa à la famille de Loisy. La maison féodale, appelée le château de Loisy, existait sur l'emplacement d'une villa romaine. On voit encore à Ivory une autre maison féodale qui appartenait à la famille de Vauldry. M. Quatrième de Vauldry l'habita longtemps et la transmit à son gendre, M. de Blonay, ambassadeur de Sardaigne près des cantons helvétiques.

Eglise. L'église, dédiée à saint Martin, évêque de Tours, dont on célèbre la fête le 11 novembre, est orientée, et se compose d'un porche, d'un clocher, d'une vaste tribune, d'une nef, d'une chapelle à droite de la nef, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher, peu élevé, est couronné par une flèche quadrangulaire. La chapelle est divisée en deux travées; les nervures

de la voûte retombent sur quatre têtes grossièrement sculptées, qui semblent provenir d'une construction plus ancienne. Le chœur est plus élevé et d'une antiquité plus reculée que la nef. Il est d'une très belle architecture ogivale secondaire ; sa voûte, divisée en deux travées, est à ogive, et décorée d'arcs et de nervures, qui s'appuient sur des consoles ornées d'écussons. La nef est plafonnée et éclairée par des fenêtres à plein cintre. On remarque dans cette église, 1° les sculptures de la chaire à prêcher, représentant différentes scènes de la vie de saint Martin ; 2° dans la chapelle, la tombe de D. H. Ardouin, chevalier de Saint-Louis, et bienfaiteur de la paroisse, mort à Ivory, le 24 septembre 1826, à l'âge de 92 ans ; 3° et dans le chœur, les bancs en maçonnerie, recouverts de dalles, qui restent comme des témoignages de l'antiquité de l'édifice.

Evènements divers. Placé à proximité de Salins, des châteaux de Bracon et de la Châtelaine, traversé du reste par un grand chemin, Ivory n'offrit pendant tout le moyen-âge, que des scènes de désolation et de misère. Un combat meurtrier parait s'être livré sur son territoire, au lieu dit le *Champ de la guerre*. On y a trouvé un grand nombre de boulets. Après le combat de Chamole, au mois de juin 1638, le duc de Lorraine se posta avec son armée entre Ivory et la Châtelaine, et s'y retrancha. On reconnait encore plusieurs redoutes en terre au *Champ des terreaux* et au *Champ de la guerre*. La peste exerça de grands ravages à Ivory au XVIIe siècle. On avait établi des loges pour les pestiférés près d'une fontaine, et les morts étaient inhumés dans le champ appelé le *Cimetière Bossu*, où est entassée une masse d'ossements. Le village fut complètement incendié par les Suédois, en 1639. On rencontre, en creusant le sol, des pierres et d'autres débris de construction complètement calcinés. Des sinistres partiels, arrivés en 1812, 1842 et 1849, ont détruit sept maisons.

Curiosités naturelles. Entre le territoire d'Ivory et celui de Bracon, près de la grange Sauvaget, on remarque un des plus beaux arbres qui existent en France. Son pied est creux et peut contenir une table avec douze personnes à l'entour. Sa circonférence est de 18 mètres. Les racines et les branches sont encore très vigoureuses. Cet arbre reçoit de nombreuses visites des étrangers qui passent à Salins.

Biographie. Ivory est la patrie de Joseph-François-Martin *Petit-jean*, né le 11 mai 1788, capitaine au 63e régiment de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, en retraite à Lons-le-Saunier. Ce brave militaire, blessé à Fleurus, a fait les campagnes d'Allemagne, d'Espagne, de Russie, de Saxe et de France.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1840.

—

Ivrey, *Yvrey*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Salins ; paroisse de Saint-Thiébaud ; à 4 kil. de Saint-Thiébaud, 10 de Salins, 20 d'Arbois, 31 de Poligny et 55 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 442^m.

Le territoire est limité au nord par By et Bartherans (Doubs) ; au sud par Saint-Thiébaud ; à l'est par Myon et Salins, à l'ouest par la Chapelle et Saint-Thiébaud. Combelle et le Martinet font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Salins, à la Chapelle, à Saint-Thiébaud et à By; par les ruisseaux d'Ivrey et d'Entre-Deux-Biefs, qui y prennent leurs sources.

Le village est caché au fond d'une étroite gorge, au nord du mont Poupet. Les maisons sont disposées par groupes, composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, bien bâties en pierres, couvertes en laves ou en tuiles, et bordent le ruisseau d'Ivrey.

Pop. en 1790, 170 hab.; en 1846, 237; en 1851, 237, dont 122 hom. et 115 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 35 hab.; 32 maisons, savoir : à Ivrey 30, à Combelle 1, et au Martinet 1; 63 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1756. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1831 : surf. territ. 667^h 24^a, divisés en 1782 parcelles que possèdent 98 propriétaires, dont 37 forains; surf. imp. 659^h 62^a, savoir : 238^h en bois, 167 en pâtures et broussailles, 161 en terres lab., 65 en prés, 19 en vignes, 5 en jardins, 4 en friches et murgers, et le surplus en sol de bâtiments, d'un revenu cad. de 5811 fr.; contrib. dir. en princ. 1496 fr.

Le sol, montagneux et d'une culture difficile, est cependant fertile; il produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges, du foin, des fourrages artificiels et un peu d'orge. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte le quart des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et de la volaille. 15 ruches d'abeilles. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

On trouve sur le territoire de la marne, du minerai de fer en grains et en roches, des carrières de pierre à bâtir, de pierre à chaux et hydraulique.

Une fromagerie produit annuellement 8000 kil. de fromage, façon Gruyère. Il y a une tuilerie. Il existait autrefois un moulin dans le lieu dit au Vieux-Moulin, et un autre près du château.

Biens communaux : une chapelle et un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune, construite en 1841, qui a coûté 12,000 fr.; elle renferme la mairie, le chalet, le logement de l'Instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 22 garçons et 20 filles; le logement pour une institutrice, actuellement inoccupé; deux fontaines avec abreuvoirs, un pont en bois, trois places publiques, et 334^h 43^a de bois, pâtures et broussailles, d'un rev. cad. de 1482 fr.

Bois communaux : 208^h 29^a; coupe annuelle, 6^h 39^a

Budget : recettes ord. 3646 fr.; dép. ord. 3646 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'aspect du pays au milieu duquel est bâti Ivrey, est d'une beauté remarquable. L'œil s'arrête avec plaisir sur les sommets boisés et les découpures des monts de Salins, sur des groupes de rochers, et enfin sur le cours de la petite rivière qui partage pittoresquement le village en deux parties. Quoique perdu au fond d'une gorge resserrée, Ivrey n'en fut pas moins habité de bonne

heure. On trouve à la *Maisière*, mot dérivé de *maceriæ*, *masures*, beaucoup de débris de tuiles romaines. La tradition place en ce lieu un couvent. On sait que le peuple en général, regardait toutes les ruines antiques comme des restes de monastères. Les dénominations du *Châtelot*, de *sur la Motte*, se rattachent aussi à d'anciennes constructions. La source du ruisseau d'Ivrey, l'aiguille de rocher qui s'est détachée du mont Poupet, ont dû être les premiers objets du culte des habitants de ce vallon. Les Burgondes, en sortant de la Savoie, au ve siècle, pourraient bien avoir donné à ce village le nom qu'il porte, en souvenir de la ville d'Ivrée. La plupart des lieux qui avoisinent Salins, portent des noms qui ont leurs homonymes en Italie et dans la Sardaigne.

Seigneurie. Ivrey et Combelle dépendaient en toute justice du château de Bracon. Ils formaient deux fiefs, presque toujours possédés par les mêmes propriétaires. Henri de Salins, chevalier, seigneur de Poupet, Flacey, Ivrey, Combelle et Saizenay, testa le 4 mai 1396; il légua sa terre de Flacey seulement, à Antoinette sa fille, et donna à Etienne et Huguenin ses frères, ses châteaux, bourgs et châtellenies de Poupet, Combelle, By, Ivrey, Saizenay, sa maison de Salins et ses rentes sur les salines. Il avait épousé Huguette, fille de Jacques de Granson, sire de Pesmes. Etienne de Salins, chevalier, devint seigneur d'Ivrey et de Combelle, après la mort de son frère Henri. Il testa le 18 août 1411, et partagea ses biens entre ses quatre filles, nées de son mariage avec Louise, fille de Mathé de Rye, chevalier, seigneur de Balançon, et de Béatrix de Vienne. Il était mort en 1416. Louise de Salins, instituée héritière par son père en son château de Poupet, et en ses terres d'Ivrey, By, Combelle, Saizenay, etc., épousa, avant 1419, Charles de Clermont, chevalier, seigneur de Vaussère et Hautefort, fils de Joffroy II, baron de Clermont en Dauphiné, dont elle eut *Gabrielle* et *Louis*, morts jeunes, *Isabelle*, mariée au seigneur de Montconis, et *Jacques* de Clermont, allié à Jeanne de Poitiers, avant 1486. Guillaume de Clermont, seigneur d'Ivrey, fils de Jacques, vendit cette terre vers l'an 1530, à Jean Viennot, seigneur de Provenchères. Les héritiers de cet acquéreur l'aliénèrent en faveur de la famille Billard, de Salins. En 1634, Jeanne-Cécile se qualifiait de veuve de Nicolas Billard, seigneur d'Ivrey. Cette seigneurie fut acquise avant 1670, par Nicolas Masson, avocat fiscal au ressort de Salins, qui la transmit à sa postérité. M. Charles-Philibert-Joseph de Masson d'Ivrey, né à Salins, le 24 novembre 1748, la possédait au moment de la révolution. Ses biens furent vendus par l'Etat, à cause de son émigration, le 14 messidor an IV, et rachetés par Josephe Magnin, son épouse. Mlles Catherine-Emmanuelle et Charlotte Masson d'Ivrey possèdent le domaine utile de cette terre et en habitent le château.

Hôpital. Etienne de Salins, seigneur de Poupet, Ivrey, etc., avait destiné, par son testament du 18 août 1411, une somme de 1000 florins d'or, pour la fondation d'un hôpital. Cet hospice fut érigé à Ivrey, sous le vocable de saint Jacques, et construit sur de grandes proportions. Il paraît que la dotation fut insuffisante, ou qu'elle fut dissipée pendant les guerres, car moins de

deux siècles après, l'hospitalité n'était déjà plus exercée dans cette maison. La chapelle seule servait à la célébration de certains offices. Un arrêt du conseil et des lettres-patentes du 24 février 1696, démembrèrent l'hôpital d'Ivrey de l'ordre de Saint-Lazare, et l'unirent à l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins, à charge de satisfaire aux prières et services de fondations, dont pouvait être tenu cet hôpital, et de recevoir des pauvres de la commune, à proportion de son revenu. Les habitants ont perdu, par négligence, leurs droits dans l'hospice de Salins. Il ne reste de cet établissement que la chapelle et le logement de l'hospitalier. Le surplus a été démoli.

Chapelle. Ivrey dépendait de la paroisse de la Chapelle-lez-Rennes. Le curé de cette paroisse venait dire une messe le vendredi de chaque semaine, dans la chapelle de l'hôpital. Jeanne Cécile, dame d'Ivrey, ayant donné différents immeubles pour l'augmentation des offices, les habitants firent un traité avec le curé de la Chapelle, le 26 avril 1634, par lequel cet ecclésiastique devait célébrer la messe dans cette chapelle tous les dimanches et jours de fête, y faire des prônes et des catéchismes. Un décret de l'ordinaire diocésain, du 2 juin suivant, autorisa l'érection d'un cimetière, de fonts baptismaux, et qualifia cette chapelle d'église succursale de la cure de la Chapelle-lez-Rennes. Des démarches furent faites en 1752, pour faire ériger cette église en cure, mais l'archevêque de Besançon refusa cette faveur. L'édifice actuel, dédié à saint Jacques, se compose d'une nef, d'un sanctuaire rectangulaire, d'une chapelle à gauche de la nef, d'une sacristie, d'un clocher, qui s'élève en encorbellement sur un contre-fort, du côté droit de l'église. Il est du style ogival usité au XVe siècle, mais il a subi de grandes transformations. Ses anciennes fenêtres ogivales trilobées et les élégants arcs de la voûte, indiquent son ancienne magnificence. On y remarque quelques pierres tombales, dont les inscriptions sont effacées, un tabernacle et un retable très beaux.

Curiosités naturelles. Les rochers qui entourent Ivrey renferment de nombreuses grottes et d'immenses cavernes, qui ont servi de refuge à la population pendant les différentes guerres qui ont affligé la province.

—

Jean-d'Étreux (Saint-), *villa Sancti Joannis de Torcularibus*, ou de *Cortuberibus*, *Saint-Jean-des-Truils*, *Saint-Jean*, *Saint-Jean-d'Etreux*, *Saint-Jean-des-Treux*, qu'on devrait appeler simplement *Saint-Jean*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Saint-Amour; à 4 kil. de Saint-Amour et 37 de Lons-le-Saunier.

Le territoire est limité au nord par Nanc ; au sud par Coligny (Ain) ; à l'est par Senaud et Nantey; à l'ouest par Chazelles et Coligny. Cessia et les Maisonnettes font partie de la commune.

Il est traversé par la route imp. n° 83, de Lyon à Strasbourg ; par les ch. vicinaux tirant à Coligny, à Saint-Amour, à Cessia, au vallon de Nantey, à Toissia, et au-dessus de la Montagne.

Le village est situé sur le revers occidental de la chaine de collines qui se déroule en festons, depuis Coligny à Salins. Les maisons, ombragées par des massifs de noyers, sont groupées, construites en pierre

et couvertes en tuiles creuses. Les toitures sont aplaties et très saillantes.

La commune de Cessia a été réunie à celle de Saint-Jean-d'Etreux, le 26 juin 1822.

Pop. en 1790, de Saint-Jean, 200 hab.; de Cessia, 166; pop. en 1846, 330; en 1851, 353, dont 173 hom. et 180 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 82 hab.; 86 maisons, savoir : à Saint-Jean 56, à Cessia 29, aux Maisonnettes 1; 86 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1660. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1828; surf. territ. 428^h 38^a, divisés en 2586 parcelles, que possèdent 320 propriétaires, dont 168 forains; surf. imp. 418^h 12^a, savoir : 204^h en terres lab., 87 en vignes, 62 en parcours, 41 en bois, 12 en friches et broussailles, 7 en prés, 2^h 15^a en sol de bâtiments, 1^h 30^a en jardins et vergers, d'un rev. cad. de 9096 fr.; contr. dir. en princip. 1399 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du maïs, des pommes de terre, des vins rouges et blancs estimés, surtout ceux de Cessia, peu d'orge, de chanvre, de betteraves, de foin et de fruits, excepté des noix, et beaucoup de fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte moitié du vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, de la volaille et quelques porcs qu'on engraisse. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de tels progrès, que depuis trente ans les produits du sol ont doublé.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité, mais peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Amour et de Coligny.

Une fromagerie produit annuellement 4000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté, un presbytère en mauvais état; 5 fontaines, dont 3 à Saint-Jean, et 2 à Cessia; 4 lavoirs à côté des fontaines, et 40^h 98^a de pâtures, friches et broussailles, d'un rev. cad. de 70 fr. 94 cent.; la section de Cessia a 17^h 73^a de pâtures et bois, d'un rev. cadast. de 68 fr. 93 cent.

Bois communaux : 5^h 27^a; Cessia, 43^a.

Budget : recettes ord., 1274 fr.; dépenses ord., 1274 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Saint-Jean-d'Estreux s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, à l'extrémité méridionale du département du Jura. Il est impossible de se figurer un plus magnifique spectacle que celui qu'offre ce village au lever du soleil. L'œil plonge non seulement sur Saint-Amour et Coligny, mais encore sur les immenses plaines de la Bresse, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, qui ne se terminent qu'à la Saône et aux montagnes de la Côte-d'Or, qu'on aperçoit comme un nuage. De tous côtés, la nature y est riante et gracieuse. Les savants ne s'accordent pas sur l'étymologie de son nom. Les uns le font dériver de *strata via*, c'est-à-dire de *Saint-Jean sur la voie ferrée*, d'autres de Saint-Jean des *Pressoirs*, *de Torcularibus*. Les différentes manières d'orthographier ce nom, paraissent

rendre le problème insoluble. La voie romaine de Lons-le-Saunier à Lyon par Gevingey, Rotalier, Rosay, Graveleuse, les Granges-de-Nom, Curny, Laubespin, se dirigeait sur Coligny, en passant au pied de Saint-Jean-d'Etreux, entre la route impériale actuelle et le village de Chazelles. Ses traces en sont encore reconnaissables sur plusieurs points, surtout dans le lieu dit à la *Peyrouse*. Cette voie était protégée par une castramétation que le P. Prudent a reconnue, mais qu'il regardait à tort et malgré la tradition, comme des travaux stratégiques exécutés du XIVe au XVe siècle. M. le major Cancalon possède au sud-ouest du territoire de Chazelles, une villa appelée *vers la Ville*, où l'on a découvert d'anciennes sépultures formées de murs secs et couvertes de dalles brutes. Les corps étaient très grands et avaient à leurs côtés des lames de fer qui semblent avoir été des armes. On a aussi trouvé dans les murs de fondation de la maison, des pièces de monnaies en argent, convexes; plus loin, on a recueilli des monnaies consulaires, portant pour légende : *Orifl. ch. VI*, ce qui indique qu'elles appartenaient à des soldats de la VIe légion, et une pièce d'argent au type de J. César. D'autres sépultures ont été ramenées à la lumière dans la contrée dite *au Grand-Pas*, et des tuileaux à rebords avec d'autres débris, à la *Ruine*, à la *Vigne-Manin* et proche du cimetière. Un climat du territoire s'appelle aux *Martinières*. Les Martinières ou *pierres Martines* étaient partout des monuments celtiques. Il est incontestable que le village de Saint-Jean existait déjà sous un autre nom, pendant les périodes gauloise et romaine. Nous ferons remarquer d'un autre côté, que les sires de Coligny avaient dans l'origine le droit exclusif d'avoir un pressoir pour l'usage de tous leurs sujets de Saint-Jean. A différentes époques, il fut permis à certains particuliers d'en établir dans leurs maisons, moyennant une redevance annuelle en vin. Ceci expliquerait peut-être pourquoi Saint-Jean était surnommé des *Treuils*. Les deux étymologies proposées sont donc admissibles. Le premier titre connu qui mentionne ce lieu, est un acte de l'an 1274, contenant donation par Alix de Commercy, épouse de Gauthier, sire de Coligny, en faveur d'Etienne de Coligny, son cousin, parmi les témoins duquel figure *Joannes, mairatus* (maire) *Sancti Joannis.*

Seigneurie. Saint-Jean, Cessia et Chazelles, formaient une seule paroisse, dépendant en toute justice du château de Coligny-le-Neuf.

Fief de Cessia. Le fief de Cessia, consistant en cens, corvées et différents droits honorifiques, appartint pendant plusieurs siècles à la maison de Laubespin, qui le vendit à celle de Montmoret. On trouvera ailleurs la généalogie de ces deux familles. Anne de Montmoret, épouse de Jean de Montcony, seigneur de Bellefond, le possédait en 1617. Il passa ensuite à la famille Desglans. Philibert Desglans se qualifiait, en 1693, de seigneur de Cessia. Ce gentilhomme transmit cette terre à M. Pierre Desglans, son fils, conseiller à la cour des comptes de Dole, qui en laissa l'usufruit avant 1758, à Mme Célénie de Moyria, de Châtillon, son épouse, et la nue-propriété à Joseph-Marie-Emmanuel Desglans, son fils, lieutenant-colonel de dragons, et chevalier de Saint-Louis. Les descendants de ce dernier possèdent encore la terre et

le château de Cessia. Les religieux Augustins de Saint-Amour possédaient en arrière-fief dans ce village, un domaine considérable, pour lequel ils payaient un cens au seigneur.

Clos Saint-Jean. Les religieux de Gigny avaient à Saint-Jean-d'Etreux, un bâtiment avec chapelle, grangeages, et 120 ouvrées de vigne, qu'ils appelaient le *Prieuré*; mais ce n'était qu'un cellier, qui faisait partie des revenus de l'office de sacristain du prieuré. Ce domaine fut vendu nationalement, le 25 février 1791, moyennant 12,600 fr., aux sieurs Bachelard et Fleur, de Saint-Amour.

Prieuré de Chazelles. Il existait un autre cellier à Chazelles, appelé aussi le *Prieuré*, qui consistait en un bâtiment, une chapelle, dédiée à Notre-Dame-des-Planches, transférée plus tard à Gigny, et 61 ouvrées de vigne, compris dans le lot du grand-ouvrier de Gigny. De ce domaine dépendaient encore un bâtiment et 39 ouvrées de vigne à Saint-Jean-d'Etreux. Ces propriétés furent vendues nationalement, au mois de février 1791. La première fut acquise par le sieur Bouiller, moyennant 9850 fr., et la seconde, par le sieur de la Croix, de Saint-Amour, moyennant 5450 fr. Le prieur de Domsure avait aussi un vignoble qui s'étendait sur Chazelles et Saint-Jean-d'Etreux.

Hôpital. Les testaments des différents seigneurs et dames de Coligny-le-Neuf, contiennent presque tous, à partir de l'an 1397, des legs en faveur de l'*hôpital de la bienheureuse Vierge Marie*, Sous-Saint-Jean-des-Truils. Les revenus de cet établissement furent unis au XVIIe siècle à l'hospice de Saint-Amour. On croit qu'il était bâti sur le territoire de Chazelles et qu'il occupait l'emplacement de la maison appelée le *château Lancette* ou le *Pavillon*. Ce petit château était habité en 1825, par le comte Gustave de Damas, et en 1830, par le général de Sourdis.

Eglise. La paroisse de Saint-Jean-d'Etreux dépendit du diocèse de Lyon jusqu'à l'époque où l'abbaye de Saint-Claude fut érigée en évêché. Le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon avait le patronage de l'église. Les dîmes se partageaient entre les seigneurs de Coligny, de Saint-Amour, le chapitre de Saint-Vincent et le curé de Saint-Jean-d'Etreux. L'édifice actuel, dédié à saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 24 juin, est orienté et se compose d'une nef, d'une tribune, d'une chapelle, autrefois placée sous l'invocation de saint Antoine et de saint Joseph, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire, d'une sacristie et d'un clocher qui s'élève sur le chœur. La porte d'entrée principale, le chœur, le sanctuaire et le clocher, sont du style ogival secondaire et paraissent dater du XIVe siècle. Le clocher, quadrangulaire à sa base, et de forme octogonale à sa partie supérieure, est surmonté d'une flèche en pierre, très élancée. Il est percé de belles fenêtres géminées, trilobées et trefflées et décoré de gracieuses colonnettes. Il y en a peu dans le Jura d'aussi remarquables. La nef, plus récente, est voûtée à arêtes et ornée de piliers gros et saillants. La chapelle est du style ogival prismatique. La voûte est décorée d'une rosace et de nervures qui retombent sur les quatre animaux emblématiques des évangélistes. On remarque dans la face postérieure de l'église, une tête humaine grossièrement sculp-

tée, qui date du XIe siècle. Près de cette tête, est une niche renfermant une statue d'évêque, en pierre. L'intérieur de l'édifice recèle plusieurs petits chefs-d'œuvre ; tels sont un ancien tabernacle, les statuettes des quatre évangélistes, sculptés en haut-relief sur bois, et deux tableaux exécutés à l'aiguille sur tissus, représentant saint Nicolas, la sainte Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste. Il y a un Missel qui date de 1638, et une bannière exécutée en 1735. Un bon harmonium est placé sur la tribune.

Le presbytère fut donné à la commune, le 12 mai 1490, par nobles Charles et Jean Morel, frères, seigneurs du fief de la tour de Coligny, à condition que Pierre de Montrichard, curé de Saint-Jean-d'Etreux et ses successeurs, célébreraient leur anniversaire chaque année, le samedi après la fête de saint Luc, évangéliste, et que la veille, on sonnerait la grosse cloche. Le château du fief de la tour de Coligny appartient actuellement à M. Cancalon (Célestin-Pierre-François), gros-major de cavalerie, en retraite, décoré de plusieurs ordres, dont nous avons omis le nom dans la liste des hommes recommandables, nés à Saint-Amour. Cet officier supérieur est le neveu de Jean-Marie-Anne Renaud, chef de brigade, commandant la 83e, d'infanterie, en l'an 8, et du colonel Nicolas Renaud, de Saint-Amour, tous deux nés en cette dernière ville. Le nom de Cancalon rappelle une ancienne famille de bienfaiteurs pour la maison de charité et l'hôpital de Saint-Amour, où elle possède encore deux lits de fondation. Elle a fourni depuis 150 ans, des magistrats, des militaires et des ecclésiastiques distingués.

J

Jeurre, *villa Jurensis*, *villa Jurensium*, *vicus Jurensis*, *Juriasum*, *villa de Juero*, *Gerre*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Moirans; succursale, dont dépend Grand-Châtel; à 8 kil. de Moirans, 17 de Saint-Claude et 49 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 330m.

Le territoire est limité au nord par Moirans et Grand-Châtel ; au sud par la rivière de Bienne, qui le sépare de Dortans (Ain) ; à l'est par Grand-Châtel, Pratz, Vaux, Lavancia et Rhien ; à l'ouest par Martigna, Montcusel, Chancia et la Bienne. Epercy et Douvres font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la route dép. n° 8, de Saint-Claude à Lyon ; par le chemin de gr. com. n° 27, de Salins à Dortans ; par les ch. vic. tirant à Martigna, à Châtel et à Douvres ; par la rivière de Bienne, le ruisseau d'Héria, ceux de Martigna, de Guillère, par les deux ruisseaux de Douvres et par le bief de la Creuse.

Le village de Jeurre est situé sur le revers d'un côteau qui s'incline sur la rive droite de la Bienne. Sa position est agréable ; les maisons sont mal bâties en pierre, couvertes en chaume, en tuiles creuses ou plates, ou en tavaillons. Moitié d'entre elles n'ont qu'un simple rez-de-chaussée. Les plus anciennes ne sont que de pauvres chaumières.

La commune de Douvres a été réunie à celle de Jeurre, le 25 sep-

tembre 1822, et celle d'Epercy, le 12 novembre 1823.

Pop. en 1790, de Jeurre, 260 hab.; d'Epercy, 110; de Douvres, 59; pop. réunie en 1846, 422; en 1851, 385, dont 216 hom. et 169 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 35 hab.; 81 maisons, savoir : 55 à Jeurre, 17 à Epercy et 9 à Douvres; 98 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1647. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ. 1083^h 55^a, divisés en 3724 parcelles que possèdent 248 propriétaires, dont 124 forains; surf. imp. 1030^h 83^a, savoir : 440 en bois, 270 en pâtures, 158 en terres lab., 75 en prés, 28 en oseraies, 26 en broussailles, 7 en vignes, 4 en vergers, et le surplus en jardins et sol de bâtiments, d'un revenu cadastr. de 2964 fr.; cont. dir. en princ. 1892 fr.

Le sol, composé de sable et de gravier, et craignant les sécheresses, ne produit que trois fois la semence. On récolte du blé, du seigle, de l'orge, beaucoup de maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits et surtout des noix, un peu de vin rouge, de médiocre qualité, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et les neuf dixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques ânes pour le service des moulins et des porcs qu'on engraisse. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, d'abondantes sablières et gravières, des carrières de pierre à bâtir, à chaux et de taille.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans et de Saint-Claude. L'agriculture, le produit des fromages, la tournerie sur bois, la boissellerie et la fabrication de balles en bois coupé comme de l'osier, forment leur principale ressource.

Il y a un châlet appartenant aux sociétaires, dans leqnel on fabrique annuellement 5000 kil. de fromage, façon Gruyère; 2 moulins à 2 tournants, 2 auberges, 1 cafetier, 1 tabletier, 2 expéditeurs d'articles de tournerie de Saint-Claude, 4 marchands de bois de sciage, 1 charron et 1 épicier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très vaste, près de l'église, une maison commune, construite vers 1838, qui a coûté 8000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 35 garçons, et celle des filles, fréquentée par 30 élèves. L'institutrice occupe une maison louée par la commune; un oratoire dédié à la sainte Vierge; deux fours communaux, dont un à Jeurre, et un à Epercy, et 298^h 34^a de pâtures, bois et friches, d'un rev. cadast. de 447 fr.; la section d'Epercy a 161^h de pâtures et terres, d'un rev. cad. de 261 fr.; et celle de Douvres, 78^h 58^a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 108 fr.

Bois communaux : Jeurre, 144^h 16^a; coupe annuelle, 5^h 40^a; essence dominante : buis; Epercy, 102^h 01^a; coupe annuelle, 3^h 82^a; Douvres, 22^h 18^a; coupe annuelle, 83^a.

Budget : recettes ord., 1745 fr.; dép. ord., 1745 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu annuel, 160 fr. Il a été fondé en 1837, par M. Jean-Louis Monnier, de Jeurre, et doté d'une somme de

2,000 fr. en 1841, par César-Marie Berrod.

Ponts suspendus sur la Bienne. Une ordonnance royale du 10 septembre 1835, autorisa M. Louis Monnier, député du Jura, à construire un pont en fil de fer sur la Bienne, à Jeurre, et à percevoir un péage pendant quarante ans, qui expireront en 1877 ; ce pont fut construit et a été ouvert au public, en vertu d'arrêté préfectoral du 25 juin 1837. Il a coûté 60,000 fr. Il y a un autre pont suspendu en fer et bois, au hameau d'Epercy, construit en 1838, par une société d'actionnaires qui est aussi autorisée à percevoir un péage pendant 40 ans.

NOTICE HISTORIQUE.

Au point où la vallée de la Bienne vient se confondre avec celle de l'Ain, apparaît le village de Condes, sur l'emplacement de l'antique *Condate*, ville celtique que les Romains se plurent à embellir. Si de Condes, on remonte la vallée de la Bienne, on ne tarde pas à apercevoir un étroit vallon bordé de hautes montagnes, au fond duquel coule le ruisseau d'Héria. C'est au sommet et à la naissance de cette gorge, que se trouvait le célèbre oppida, si connu sous le nom de *ville d'Antre*. Jeurre était au confluent de l'*Héria* et de la *Bienne*. L'énumération seule des édifices que ce village a perdus, suffira pour faire comprendre qu'il a dû marquer, aux temps passés, parmi les lieux les plus considérables du midi de la Séquanie, et que sous les empereurs, son importance a dû égaler celle de Condes. Un *castrum* ou *castellum* était placé sur la pointe de la colline. Le jésuite Dunod appelle ce quartier, *Castellum Gerrense*, et dit que de son temps, on voyait encore de grands débris de la forteresse, dont une partie avait servi à la construction de l'église. L'historien Dunod, plus digne de foi que son oncle, dit aussi que l'église paroissiale était sur un roc escarpé et accessible seulement du côté du village, et qu'on voyait sur ce roc, les restes d'un bâtiment romain, temple ou château qui communiquait à la rivière par un chemin couvert, dont il a vu les vestiges. La ville basse occupait le pied de la montagne. Son sol est parsemé de précieux restes d'antiquités. On y a trouvé des inscriptions, des fûts de colonnes, des corniches sculptées, des urnes de formes élégantes, des mosaïques, des tablettes d'albâtre, de granit et de porphyre, des restes d'aqueducs, une bague en or à double anneau, une agathe-onyx ayant servi de sceau et représentant en creux un soldat romain, des fragments de statuettes en bronze, des monnaies de tous les empereurs, jusqu'aux fils de Constantin compris, une médaille de Faustine, une autre en or à l'effigie de Néron, dont le revers ayant à la légende le mot *custos*, représente un personnage assis, les jambes croisées, une pièce d'argent de l'empereur *Antoninus Pius*, et enfin une médaille au type de Nîmes, empreinte des deux têtes d'Auguste et d'Agrippa, d'un côté, et du crocodile égyptien de l'autre, avec les mots *Col. Nem:* séparés par un palmier. Parmi les inscriptions, nous citerons celle gravée sur une pierre qui a la forme d'un autel païen et sur laquelle on croit lire : BENVSAE
MIVCENI F
que M. Monnier traduit : aux mânes de Benusa, fille de M. Lucenus, et une autre où on lit : JVLII SVRIÆ, en beaux caractères romains. Le temple bâti en l'honneur de Junon, était sur l'éminence de *Terra* ; c'est

là qu'on a trouvé le pied d'une statue de femme, en bronze, attaché à un fragment du piédestal qui la supportait, et un joli bras de bronze, ayant des formes correspondantes à celles du pied. Ce monument était somptueux, à en juger du moins par les morceaux de marbre blanc, ornés de moulures sculptées, qu'on trouve sur son emplacement. Jeurre dut être devasté une première fois par les Barbares, en 357, car les médailles qu'on trouve en si grand nombre sur son territoire, s'arrêtent à cette époque. Il se reforma probablement après les victoires de Julien. Ce qui le ferait supposer, c'est que l'auteur anonyme de la vie des saints Romain, Lupicin et Oyan, qui écrivait au VI[e] siècle, dit positivement que saint Romain se retira dans les déserts voisins de la ville de Jeurre, *Vicinas Jurensium villæ, silvas intravit*. L'hermitage que ce saint construisit à Saint-Romain-de-Roche est en effet tout près de Jeurre. On a vu que du temps de saint Oyan, plusieurs familles patriciennes habitaient encore Condes; il en devait être de même de Jeurre. De 725 à 732, les Sarrasins firent plusieurs irruptions dans la Bourgogne. C'est probablement alors que Mauriana, Jeurre et Condes, furent détruits. Ce fait parait résulter de la légende de la vie de saint Marin, que nous analyserons à l'article *Moirans*. Après l'expulsion des Sarrasins, Jeurre se rebâtit de nouveau. Il figure parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, sous le nom d'*ecclesia de Juriaso*, dans le idplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1184 ou 1185.

Seigneurie. Jeurre dépendait en toute justice de la partie de la terre de Saint-Claude, dite de la Grande-Cellererie, propriété de l'abbé. Les sujets étaient main-mortables, taillables et corvéables. Ils devaient les lods sur les mutations d'immeubles, à raison du quart du prix, des cens en argent et en grains, affectés sur chaque meix, outre ceux dus par la communauté en corps, appelés *Drolis*. La dîme se percevait à raison de onze gerbes l'une pour le froment, et de une gerbe sur seize pour les menues graines. L'abbé avait la chasse et la pêche exclusives, ainsi que les autres droits attachés à sa qualité de seigneur haut-justicier, tels que la banalité des moulins et du four. Le droit de construire des moulins, foules et battoirs sur la Bienne et le ruisseau d'Héria, fut accensé à plusieurs particuliers, dès l'an 1350 à 1753.

Prévôté. La prévôté de Jeurre comprenait Jeurre, Douvres et Grand-Châtel. Elle fut possédée d'abord par une famille qui prit le nom de Jeurre et ensuite par celle des Prost.

Fief de Jeurre. La famille de Dortans possédait un fief à Jeurre, qui ne consistait qu'en une maison seigneuriale, isolée des autres habitations par des chemins, en un jardin contenant une chapelle, près du cimetière, en champs, prés et bois. Philippe, Catherin et Philibert de Dortans en firent hommage à Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude en 1535.

Seigneurie d'Epercy. Le village d'Epercy, désigné dans les titres sous les noms de *Esparcis*, *des Parcins*, *Esparcisis*, *Esparcins*, *Esparcey*, est très ancien et avait au moyen-âge un port très fréquenté, sur la Bienne. C'était une terre en franc-alleu, enclavée dans la terre de Saint-Claude, mais dont les seigneurs ne relevaient que de Dieu et de leur épée. Ses premiers posses-

seurs en portaient le nom. La veille des calendes de mai 1251, Guillaume, fils de feu Hugues de *Esparcis*, du consentement de Aymon de *Esparcis*, son oncle, vendit à Humbert, abbé de Saint-Oyan, et à son couvent, l'avenerie et la panneterie que lui devaient les habitants de Jeurre (de Juerro), de Douvres et de Grand-Serve (de Grandi-Silva) pour le droit qu'il leur avait concédé de faire des essarts et de couper du bois dans ses forêts. Il leur céda en même temps les meix et les hommes qu'il possédait à Vaux (apud Valles), à Chiria (apud Chyriacum), et ses prétentions sur la morte de Lavancia. Au mois de décembre 1261, Aymonot Guillens de Valoyre (la Vélière), damoiseau, bourgeois de Nantua, et Agnès, fille de Guillaume de *Esparcis*, son épouse, vendrent à Guillaume de l'Isle, pour 38 livres 5 sols de Vienne, le meix d'Esparcis, situé à Siéges, de franc-alleu, avec les coutumes, services et usages en dépendant, ainsi que ses droits sur *Ruent* (Rhien) et Lavancia. Au mois de mars 1271, Guillaume de l'Isle de Martigna, chevalier, céda à l'abbé et aux religieux de Saint-Claude, les choses précédentes contre les droits qu'ils avaient dans la paroisse de Dortans, les redevances ecclésiastiques seules exceptées. Au mois d'août 1280, l'abbé Guy, continuellement harcelé par ses moines, qui lui réclamaient certaines réfections de gros poissons du lac de Genève et différentes autres redevances, ne trouva d'autre moyen pour les calmer, que de leur céder les villages de Chanon, Lavancia, Rhien, Siéges, ses droits à Epercey et dans toute la paroisse de Dortans, avec la justice haute, moyenne et basse, les champs, les prés, les forêts, les hommes, les usages, les tâches, les dîmes et les pâturages qui en dépendaient. Au mois d'octobre 1296, l'abbé Etienne de Villards et son couvent, désirant retirer le château de Moirans des mains d'André Chatard, châtelain d'Arben, auquel ils avaient été obligés de l'engager pour avoir 2000 livres viennoises, dont ils avaient un besoin urgent, prièrent Humbert de Dortans, damoiseau, de leur prêter 1000 livres pour les aider à faire ce remboursement, et lui engagèrent Lavancia et ce qu'ils avaient à Siéges, à Epercy, à Rhien, et dans la paroisse de Dortans. Ce ne fut que le 11 décembre 1421, que les religieux purent racheter ces terres. La seigneurie principale d'Epercy continuait, malgré toutes les conventions précédentes, à rester entre les mains de la branche aînée de la famille d'Epercy. Elle passa par acquisition à Humbert, seigneur de Châtillon-de-Michaille, de 1320 à 1340. Ce gentilhomme eut deux fils de Poly de Viry, son épouse, *Pierre* et *Nicod*. Béatrix, fille de Guillaume de Châtillon, seigneur de Chapelle, épousa Louis de Châtillon, seigneur de Cotaillou et institua son mari pour son héritier universel. Louis donna moitié de la terre d'Epercy aux religieux de Saint-Oyan, et transmit l'autre moitié à Philibert et François de Châtillon, frères, ses neveux. Ces derniers vendirent leurs droits, le 17 septembre 1569, à Louis de Boisset, professeur à l'université et conseiller au parlement de Dole. Ce dernier poursuivit les religieux pour procéder à un partage. Après de longs débats, les moines consentirent à vendre leur moitié, le 10 juin 1578, à M. de Boisset, moyennant un somme de 1000 livres, et reconnurent que l'acquéreur serait haut, moyen et bas justicier à Epercy;

qu'il aurait seul le port, le péage, le pontonage, moitié de la rivière de Bienne vis-à-vis sa terre, avec le droit de construire toutes usines sur cette rivière.

Louis de Boisset laissa deux fils, *Guillaume* et *Humbert*. Guillaume, sieur d'Epercy, et grand-juge de la judicature de Saint-Claude, épousa Catherine de Beaufort, dont il eut *Louis-François*, prévôt de Viry, *Prospère*, religieuse au couvent de l'Annonciade de Saint-Claude, et *Jeanne-Marie*, dame de Bellegarde en Savoie. Il était mort en 1622. Humbert de Boisset, par son testament de l'an 1637, institua pour ses héritiers les enfants de son frère. Louis-François de Boisset s'allia à Claudine d'Ensberque, qui le rendit père, 1° de *Guillaume*, tué devant Orgelet en 1674, et inhumé à Plaisia; 2° de *Jeanne-Humberte*, épouse d'Ambroise de Millet; 3° d'*Hélène*, épouse de Jean-Baptiste Billon, et de *Prospère*, épouse d'Etienne de Joux d'Arlay, écuyer. La petite-fille d'Etienne de Joux a porté la seigneurie d'Epercy en dot à M. Renaud, subdélégué de l'intendant d'Arbois. M. Renaud d'Epercy, ancien préfet des Vosges, en est le propriétaire actuel.

Château. Le château d'Epercy, au nord du village, occupait le sommet d'une montagne qui s'élève à pic de tous côtés, excepté au nord-est. De ce côté, il est isolé du reste de la montagne par un fossé creusé dans le roc vif. Il a la forme d'un polygone, imitant un peu un parallélogramme rectangle. Sa longueur est de 25 mètres et sa largeur de 12 mètres. A l'angle nord-est s'élève une tour carrée de 15 mètres de hauteur et de 8 mètres de côté. Les murs sont percés de meurtrières et reposent sur le rocher.

Seigneurie de Douvres. Ce village faisait partie de la Grande-Cellererie et appartenait en toute justice à l'abbé de Saint-Claude. Les habitants étaient de même condition et soumis aux mêmes charges que ceux de Jeurre.

Eglise. La paroisse de Jeurre se composait de Jeurre, Douvres et Grand-Châtel, et était un démembrement de celle de Molinges. Epercy dépendait de la paroisse de Dortans. L'église primitive avait été construite sur les ruines et avec les débris du temple de Junon. Elle fut détruite en 1760 et remplacée par celle qui existe aujourd'hui. L'édifice actuel, dédié, comme le précédent, à saint Léger, évêque d'Autun, et martyr, dont on célèbre la fête le 2 octobre, est situé au sommet d'une éminence qui domine tout le village. On y arrive par une rampe d'escalier. Il est orienté et se compose d'un clocher au côté gauche de la nef, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, de deux chapelles et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tavaillons. Les autres parties de l'église sont voûtées en ogive et couvertes en laves.

Château de M. Monnier. Le château de M. Monnier, bâti en 1837, est aussi remarquable par la régularité de sa construction que par le bon goût qui a présidé à sa décoration. Trois statues, de grandeur naturelle, imitées de l'antique, couronnent le fronton. Un élégant pont suspendu, en fer et bois, met en communication la partie supérieure avec un beau parc situé sur une colline, au pied de laquelle s'étend une des rues du village. Cette résidence et ses alentours sont d'un délicieux effet.

Curiosités naturelles. La rivière

de Bienne coule à travers des précipices, depuis sa source jusqu'à deux lieues plus bas que Saint-Claude ; mais arrivée à Jeurre, le bassin s'élargit et se développe d'une manière tout à fait gracieuse. Les rochers qui bordent la vallée sont très remarquables. Ils sont percés de grottes, dont la plus belle est celle de *Nerbier*; pendant les grandes pluies il en sort une très jolie cascade.

Biographie. Ce village est la patrie de Claude *Bourbon*, soldat de la garde impériale et chevalier de la Légion-d'Honneur, en retraite à Epercy. C'est un vaillant militaire ayant fait vingt-deux campagnes, et dont le corps est criblé de dix-sept blessures. Il fut laissé pendant trois jours pour mort sur le champ de bataille de Waterloo.

Bibliographie. Annuaires du Jura, 1840 et 1844; la découverte de la ville d'Antre, par le jésuite Dunod ; Histoire des Séquanais, par M. Dunod.

—

Jouhe, *Joha*, *Joë*, *Jo*, *Gauda*, *Galda*, *villa Gaudensis* ou *de Gaude*, *Jouia*, *Johia*, *Joïe*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Rochefort, percept. d'Authume; à 7 kil. de Rochefort, 7 de Dole et 59 de Lons-le-Saunier.

Le territoire est limité au nord par Raynans, Menotey et Gredisans ; au sud par Sampans, Dole et Authume; à l'est par Archelange et Authume; à l'ouest par Raynans, Byarne et Sampans. Montroland et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 13, de Dole à Gray; par les ch. vic. tirant à Archelange et à Menotey; par le canal du Moulin et le ruisseau de la Muire qui y prennent leurs sources ; par les ruisseaux de la Vaise, de l'Etang et de la fontaine Barjon.

Le village est situé à gauche de la route de Dole à Gray, au fond d'une étroite vallée, qui s'étend au pied nord-ouest de la montagne de Montroland. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre, couvertes en tuiles, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et généralement bien bâties, excepté les plus anciennes, encore couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 546 hab.; en 1846, 655 ; en 1851, 647, dont 315 hom. et 333 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 110 hab.; 130 maisons ; 149 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1577. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1837 ; surf. territ. 583^{h} 09^{a}, divisés en 3217 parcelles que possèdent 331 propriétaires, dont 73 forains; surf. imp. 570^{h}, savoir: 207 en vignes, 175 en terres lab., 78 en bois, 66 en pâtures, 29 en prés et 15^{a} en jardins, vergers, friches, murgers, broussailles et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 11,790 fr.; cont. dir. en princip. 4812 fr.

Le sol, fertile, produit huit fois la semence. On récolte du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs, qui passent pour les meilleurs de l'arrondissement de Dole, du foin et des fourrages artificiels. On importe les trois quarts des céréales et on exporte les quatre cinquièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, et beaucoup de chèvres. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de bonne pierre ordinaire et de taille, de la pierre à chaux; la pierre de taille imite le marbre et est susceptible de recevoir le poli.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Auxonne; ils sont généralement dans l'aisance. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne.

Il y avait une fromagerie, qui a été abandonnée. Il y a un moulin à farine à trois tournants, avec huilerie; 1 sabotier, 2 cordonniers, 2 bouchers, 3 auberges, 2 épiciers, 1 menuisier, 2 maréchaux-taillandiers, 1 couvreur à paille, 1 entrepreneur de bâtiments et 1 marchand de porcs.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère à côté du cimetière, une maison commune, construite en 1837, contenant la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves, et la salle de pompe à incendie; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers; trois fontaines en mauvais état, dont une seulement avec lavoir; une place publique, emplantée d'arbres; deux beaux puits, exécutés en 1853, sur les plans de l'architecte Ruffier, de Dole, qui ont coûté 6000 fr., et 140^h 88^a de pâtures, friches et bois, d'un revenu cadastral de 602 fr. L'instituteur est logé dans une portion de maison, d'une manière très incommode. L'institutrice, religieuse de l'ordre de la Sainte-Famille, de Besançon, et l'école, fréquentée en hiver par 65 filles, occupent une maison appartenant à la fabrique.

Bois communaux : 77^h 51^a; coupe annuelle, 2^h 34^a.

Budget : recettes ord., 3414 fr.; dépenses ord., 3414 fr.

Bureau de bienfaisance. Il possède un capital de 4000 fr., donné par M. Martin, ancien curé de la paroisse.

NOTICE HISTORIQUE.

Le Montroland, dont tant de souvenirs intéressants ont contribué à illustrer et à populariser le nom parmi nous, s'élève au milieu de la plus riante contrée de la province. De l'esplanade qui le couronne, on distingue à l'orient, les majestueux ombrages de la forêt de Chaux, les gradins sourcilleux du Jura, et au loin les cimes scintillantes des Alpes; au couchant, apparaissent Auxonne, la Saône aux bords fleuris, Dijon avec ses flèches élancées et ses tours gothiques; au nord, courent les collines de la Serre, semblables à des béliers bondissants, et au sud s'étend une vaste plaine, parsemée de bois et de villages, à travers laquelle le Doubs promène ses capricieux contonrs. On voit presque à ses pieds, Dole, cette ville charmante, qu'on ne se lasserait point d'admirer, si l'ange de la mort, qui pendant deux mois a plané sur sa tête, ne la recouvrait encore d'un voile funèbre. Mais renonçons à décrire les magnifiques tableaux que le Montroland étale à nos yeux éblouis, car ils ont été chantés déjà par M. Dusillet, ce mélodieux rossignol des rives du Doubs. Une légende traditionnelle raconte qu'aussitôt après la naissance de Notre-Seigneur, une chapelle fut bâtie sur la montagne de Montroland, en l'honneur du Sauveur et de la Vierge Marie, sa mère; que saint Martin, revenant de Rome, la bénit et la consacra en 430; que Roland-le-Pieux fonda à côté un prieuré de moines noirs, en 810;

que cent ans après, Agnès, épouse de l'empereur Lothaire transféra la demeure des moines à Jouhe, où elle fit bâtir des cloîtres et une église, dans laquelle elle voulut être inhumée. Cette chronique, dont le style trahit le XVIe siècle, renferme tant d'erreurs, que beaucoup d'historiens en ont profité pour la rejeter tout entière. Quelle foi ajouter, disent-ils, à un obscur auteur anonyme, assez ignorant pour faire passer saint Martin à Montroland en 430, tandis qu'on sait que cet illustre prélat mourut le 11 novembre 400; assez stupide pour avancer que le palatin Roland y fonda un prieuré de moines noirs en 810, lorsqu'il est à peu près certain que ce héros n'est qu'un personnage imaginaire, ou que s'il a existé, il fut tué à Roncevaux en 768? Appeler Béatrix, *Agnès,* faire de cette princesse l'épouse de Lothaire, la faire vivre en 910, la faire mourir à Jouhe, sont des absurdités qui, suivant eux, doivent faire reléguer la légende entière au rang des fables. Ce n'est pas ainsi, il me semble, qu'on doit apprécier ce genre d'écrits. Après avoir fait la part de l'ignorance et du merveilleux, on peut admettre sans inconvénient tout ce qui est vraisemblable. Ainsi, nous croyons que saint Martin est réellement venu à Dole et à Montroland; que le neveu de Charlemagne a fondé un prieuré sur la montagne; que Béatrix a transféré les religieux qui l'habitaient dans le monastère de Jouhe et que cette princesse a eu un mausolée dans l'église de ce dernier lieu. Les éléments de notre conviction seront développés dans le cours de cette notice.

Prieuré de Saint-Pierre de Jouhe. La voie romaine, de Gray à Salins, passait par Jouhe, où elle jetait un rameau sur Dole, et ensuite se continuait par Rochefort, Falletans, la Vielle-Loye, Châtelay, Chissey et Villers-Farlay, sous le nom de *chemin de la Poste* ou *grand chemin de Rochefort.* On a trouvé sur ses bords, à Jouhe, plusieurs sépulcres construits avec des pierres plates, qui contenaient des ossements, et des débris d'armes rongés par la rouille. On en a retiré, entre autres choses, la lame d'un glaive romain à deux tranchants et une boucle de baudrier. Dans l'enceinte même du prieuré, on voyait encore au siècle dernier, un espace carré, dont les angles étaient ombragés par quatre vieux noyers. Cette enceinte, toujours considérée comme sacrée, marquait, suivant la tradition, la place qu'occupait un temple dédié à Jupiter. Cette croyance paraît d'autant plus fondée, que le nom de *Jouhe*, *Joa*, *Jo*, *Joë*, offre une analogie parfaite avec celui du maître des Dieux. Il est probable que ce temple était un foyer d'idolâtrie pour toutes les populations d'alentour, et que les premiers moines qui s'établirent en ce lieu ne trouvèrent pas d'autre moyen d'extirper le culte rendu à la statue de Jupiter, que de lui substituer celui de saint Pierre. Jusqu'au VIIIe siècle, il se fit une alliance bizarre de tous les dogmes et de toutes les superstitions. Ainsi, de Pan, dieu de l'agriculture et des troupeaux, on fit Saint-Pan, d'où est venu le nom du village de Sampans. Les Romains avaient placé, sur la fontaine d'Archelange, l'effigie d'une de leurs divinités, pour détruire la consécration druidique dont elle était l'objet, et cette idole fut ensuite honorée sous le nom de saint Marcou, qui désignait le diable. On ignore l'origine du prieuré

de Jouhe. Gollut en attribue la fondation à Berthe, fille de Lothaire II, et de Waldrade, sa criminelle épouse. La chronique de Montroland, dom Grappin et Simplicien Gody, en font honneur à l'impératrice Béatrix. Ces opinions ne sont pas soutenables, car Lothaire II n'a eu aucune fille du nom de Berthe et le prieuré existait longtemps avant Béatrix. S'il fut érigé, comme nous le pensons, du VIe au VIIe siècle, il dut être détruit par les Normands, en 888 ou 889, comme celui de Saint-Vivant qui était dans le voisinage. Les religieux de Baume, appelés à le rétablir, probablement par la reine Berthe, épouse de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, mort en 937, fondatrice d'un grand nombre de monastères et d'églises, soit dans la Bourgogne, soit dans le pays de Vaud, en firent le plus riche monastère de leur dépendance. La possession leur en fut confirmée par les papes Grégoire VII, en 1078; Urbain II, en 1089; Pascal II, en 1107, et Callixte II, en 1120. Le comte Rainaud III et Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, son frère, donnèrent aux moines de Jouhe, la justice de prévôté sur le village qu'ils habitaient, *libertatem Gaudensis potestatis*, et cette donation fut confirmée par le pape Innocent II, en 1143. Béatrix, épouse de l'empereur Frédéric Barberousse, ajouta à ce don celui de la haute justice et différents fonds de terre, ainsi que des rentes, dans la châtellenie de Dole. Les prieurs de Jouhe prirent une part active à la lutte que soutint l'abbaye de Baume, pour ne pas tomber sous la domination de Cluny. Guy fut expulsé de son siége en 1260, pour avoir refusé la visite de l'abbé de Cluny, et en 1297, Girard, l'un de ses successeurs, fut excommunié et sa maison mise en interdit, pour avoir maltraité Bertrand, abbé de Cluny et les gens de sa suite. Cette résistance ne fut pas vaine. Jouhe ne reconnut jamais d'autre chef-d'ordre que Baume et ne fut rattaché à l'ordre de Cluny, que par des liens à peu près illusoires. Ce monastère était habité par six religieux et un prieur, appartenant tous àla noblesse. Les cloîtres et l'église furent brûlés par les Anglais en 1362. Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, pour aider à réparer ce désastre, donna au prieur le droit de couper du bois dans la forêt de Chaux, et d'y entretenir vingt-cinq porcs (12 février 1364). Le prieuré fut mis en commende au milieu du XVe siècle. Parmi les prieurs connus, on cite plusieurs hommes célèbres, tels que le cardinal Jean de Neufchâtel, mort en 1398; Hugues de Chalon, frère naturel du sire d'Arlay, mort en 1399; le cardinal Jean Rollin, mort le 22 juin 1483; Antoine de la Roche, fondateur du collége Saint-Jérôme à Dole; Claude de la Magdeleine, grand prieur de Cluny, mort en 1532; Pierre d'Andelot, abbé de Bellevaux; le cardinal Claude de la Baume, archevêque de Besançon; Jean Richardot, évêque d'Arras et ensuite archevêque de Cambray, et enfin Jean de Charreton, qui fut le dernier prieur. A sa mort, Albert et Isabelle consentirent à l'union du prieuré de Jouhe au collége des Jésuites de Dole, par un brevet daté à Morimont, le 21 juin 1617, et l'union fut prononcée par le pape au mois d'octobre 1619. Dès ce moment, les Jésuites furent prieurs de Jouhe et jouirent des revenus attachés à cette qualité. Les religieux bénédictins continuèrent d'habiter le prieuré et

de jouir des revenus de la mense conventuelle. Ce singulier état de choses amena des procès interminables, qui ruinèrent les religieux. Les bâtiments, l'église tombaient de vétusté et personne ne voulait les relever. Dans leur désespoir, les moines sollicitèrent l'admission dans leur maison des bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Vannes. Les abbés de Baume et de Cluny approuvèrent ce projet, que le pape sanctionna en 1629, malgré l'énergique opposition des jésuites. Toutefois, ce n'est qu'en 1654 que les bénédictins réformés prirent possession de cette maison, qu'ils occupèrent au nombre de six, jusqu'au moment de la révolution.

Bâtiments claustraux et église. Le prieuré de Jouhe, situé au sommet d'une éminence, se composait de la maison du prieur, en forme de château-fort; elle était précédée d'un porche, sous lequel se faisait chaque samedi une aumône de pain et de viande; d'un cloître, divisé en bâtiments particuliers, depuis la cessation de la vie commune au XIII[e] siècle; d'un logement de fermier, de cuveries, caves, pressoirs, jardins en terrasses et vignes, le tout clos par une haute muraille percée d'une porte sous une tour fortifiée. L'église était au centre de la cour. Elle renfermait le mausolée de l'impératrice Béatrix, ce qui prouverait que cette princesse avait réellement une partie de ses dépouilles mortelles déposées dans cette église. Dans une enquête faite le 14 juillet 1585, par Anatoile Galiot, avocat général, et Henri Camus, conseiller au parlement de Dole, les religieux de Jouhe déposèrent, « que l'église et les lieux réguliers ayant été consumés par un incendie causé par les incursions des troupes anglaises, au XIV[e] siècle, le mausolée de Béatrix fut enveloppé dans cette ruine, ensorte que le peu qui en resta ayant été transporté dans le préau du cloître, ne put tenir contre les injures du temps, qui achevèrent de le détruire. » Dom Catherin Mairot, affirma même avoir vu ces restes, avant leur complète destruction. Le prieur Jean de Neufchâtel ayant fait réparer l'église peu de temps après cet évènement, voulut conserver le souvenir de ce mausolée, qui était placé devant l'autel de la Vierge; il en fit faire le modèle en plâtre. Ce tableau, détruit seulement en 1683, a été vu par dom Adrien Fraischot, qui en fait la description. On fit graver alors, pour suppléer à ce monument, l'inscription suivante, sur une pierre qui est encore dans la cour du prieuré : « Cy-git sérénissime madame Béatrix, fille unique de Renaud III, comte de Bourgogne, femme de l'empereur Frédéric, fondatrice de ce prieuré de l'ordre de Saint-Benoist, l'an 1167. » Il y avait aussi dans l'église beaucoup de reliques, et entre autres celles de saint Théodule, qu'on portait en procession pour obtenir le beau temps. L'église et le prieuré ont été vendus avec le clos en dépendant, le 6 avril 1791, à M. Rossigneux père, de Pesmes, moyennant 127,000 fr.; sur partie de leur emplacement, M. Chavelet a fait construire un château qui a la forme d'un parallélogramme rectangle très allongé, avec un avant-corps décoré de pilastres de l'ordre dorique et d'un fronton.

Seigneurie. Le prieur de Jouhe était seigneur haut, moyen et bas justicier à Jouhe, Archelange et Montroland. L'exécution à mort des criminels était seule réservée au bailli de Dole. Les sujets étaient

main-mortables, corvéables et taillables à volonté. Ils étaient soumis à la banalité du four, du moulin et à des cens considérables. Le revenu de cette terre s'élevait à plus de 10,000 fr. en 1789.

Prévôté. La prévôté de Jouhe était inféodée à une famille noble qui en portait le nom. En 1240, Etienne, comte vassal de Bourgogne, donna au couvent le fief de Jacques de Jouhe.

Fief de Verchamp. Il s'étendait sur Jouhe et Montroland, et fut acquis au XIVe siècle par le prieur, qui l'incorpora à la seigneurie principale.

Eglise paroissiale. L'église paroissiale de Jouhe, dédiée à saint Pierre, dont on célèbre la fête le 24 juin, desservie d'abord par les religieux du prieuré, eut à sa tête, dès le XIIIe siècle, un vicaire amovible institué par le prieur. Elle est située dans la partie la plus basse du village, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal et d'une sacristie. Le chœur date du XVIe siècle, la nef de 1749 et le clocher est moderne. On remarque dans cet édifice les panneaux sculptés de la chaire à prêcher, plusieurs tableaux et statues, des tombes très anciennes et la statue miraculeuse de la Vierge de Montroland, qui y fut déposée en 1791.

Eglise et prieuré de Montroland. Il est incontestable que saint Martin a parcouru une partie de la Gaule, catéchisant les populations rustiques, luttant, au péril de sa vie, contre des superstitions enracinées, renversant les idoles et substituant des oratoires chrétiens aux édifices du culte profane. Septime Sévère, son biographe et son disciple, nous a laissé le récit des luttes violentes qu'il eut à soutenir dans les montagnes Eduennes en 376, ainsi que les merveilleux résultats qu'il obtint. La tradition nous apprend que saint Martin, revenant de Rome, s'arrêta à Dole et à Montroland. Sa mémoire est restée dans ces deux localités, comme un témoignage irrécusable de sa prédication. A Dole, une chapelle *extra muros*, une rue, une porte de la ville et un faubourg, étaient appelés du nom de Saint-Martin-de-Sayens. A Montroland, un autel spécial lui était dédié. Cet autel était le chef-lieu d'une vaste paroisse, dont Monnières et beaucoup d'autres villages faisaient partie. Dès les temps les plus reculés, une multitude de pèlerins se rendaient auprès de cet autel. Il est très probable qu'un oratoire païen occupait le sommet de la montagne; que cet édifice fut renversé par saint Martin; que les habitants d'alentour, convertis par les prédications du saint évêque, élevèrent un autel en son honneur, et que ce n'est que plus tard que le culte de la Vierge a été introduit dans la chapelle, pour déraciner quelques superstitions qui restaient attachées au temple primitif. Nous trouvons trop de traces du paganisme à Jouhe, à Archelange, à Sampans, à Monnières, pour admettre qu'avant saint Martin, les populations de ces villages étaient déjà chrétiennes. Nous avons lu une attestation délivrée par M. de Broissia, constatant que, lorsqu'on voulut transférer l'autel de saint Martin, qui était au milieu d'une chapelle, entouré par une balustrade en chêne, Claude de la Barre, évêque d'Andreville et suffragant de Besançon, ouvrit un secret qui se trouvait sous cet autel, et y trouva un billet qui énonçait positivement sa consécration par saint Martin.

Nous n'avons pas de motifs sérieux pour contester la partie de la chronique qui attribue à Roland la fondation d'un prieuré près de la chapelle de Montroland. Les fictions de nos trouvères ont tellement exagéré les exploits de ce chevalier, son *olifan* et les pompes de sa sépulture dans la basilique de Blaye, qu'un grand nombre d'historiens ne regardent ce personnage que comme un symbole. Cependant, l'historien Eginhard, intendant et chancelier de Charlemagne, en a parlé et le qualifie de préfet maritime de Bretagne. Un vieux chroniqueur de Bordeaux fournit des détails sur sa sépulture, avec une naïveté qui leur donne tous les caractères de la vraisemblance. La famille Lafayette possédait autrefois le cor d'ivoire ou cornet de Roland, dont elle prouvait la glorieuse descendance. Elle l'avait déposé aux archives du chapitre de Lyon, où il était conservé avec soin. A Montroland, dans le roc vif de la crête de la montagne. on fait remarquer des espèces de pas d'homme, et le vulgaire aime à les reçonnaître pour les empreintes des pieds de Roland. On voyait encore, il y a quelques années, sur la façade de l'église, debout dans une niche, une statue de pierre, haute de dix à douze pieds, représentant ce neveu de Charlemagne. Il était armé de toutes pièces, tenait d'une main une épée longue et plate, et de l'autre un modèle de couvent ; son casque était à ses pieds, et plus bas cette inscription : *Rolandus intrepidus. Virginis servus, ex veteri novus ejus cœnobii fundator*. Le chronogramme exprimé par les lettres numériques de cette inscription donne 1719. Cette statue en remplaçait une plus ancienne, dont Simplicien Gody a donné la description. Pourquoi donc nier la fondation de Roland, attestée par une tradition constante, et par un concours de circonstances qui la rendent vraisemblable? L'excès de scepticisme en histoire, est aussi dangereux qu'un excès de crédulité. C'est encore l'abbaye de Baume qui fut chargée d'ériger le monastère de Montroland. Ce prieuré, *ecclesia montis Rolenis*, *Relenis*, *de monte Roolino*, figure parmi ses dépendances, dans des bulles d'Urbain II, de 1089, de Pascal II, de 1107, de Clément III, de 1190, et dans un décret de Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, de l'an 1111. Les moines établis sur la montagne, continuellement inquiétés par les pèlerins qui affluaient dans leur maiso n, obligés du reste de cultiver un terrain difficile et peu productif, exposèrent leur situation à l'impératrice Béatrix, qui les autorisa à se réunir aux moines de Jouhe, pour ne former qu' une seule communauté, dont elle augmenta la dotation. Dès ce moment, le prieuré de Montroland ne fut plus habité que par deux religieux de Jouhe, dont l'un avait le titre de gardien de la chapelle. Cet état de choses a subsisté jusqu'en 1629. Le pèlerinage de Montroland fut pendant tout le cours du moyen-âge le plus célèbre de la province. Les souverains du pays, les plus grands seigneurs venaient souvent s'incliner devant la madone. On parlait chaque jour de nouveaux miracles opérés par son intercession. Jeanne de France (1325), Marguerite de France (1364), Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bon (1433 [1]), les princes des maisons de Chalon et de Vienne, ornaient la chapelle des plus riches offrandes, y fondaient des messes quotidiennes hautes et basses, leurs

anniversaires et des offices particuliers. Des guerriers célèbres, des magistrats illustres, des prélats distingués, tels que Hugues de Chalon (1399), Guyot de Doubs (1487), Guillaume d'Estrabonne, Jean d'Occors, chevalier, seigneur de Chay (1445), le président Lullier (1660), élisaient leurs sépultures dans cette chapelle, et ordonnaient à leurs héritiers d'ériger sur leurs tombes de magnifiques mausolées en marbre, sur lesquels ils devaient être représentés à genoux ou debout. Les pèlerinages se succédaient sans interruption. Les villes, les corps ecclésiastiques et judiciaires venaient à chaque instant demander à la Vierge la préservation des calamités qui les menaçaient. Les voûtes du temple étaient décorées de drapeaux de guerre, de cornettes, de bannières, pris sur les ennemis. Les murs étaient tapissés de tableaux sur bois, sur toile, sur tissus, en paille, représentant des guérisons miraculeuses. On voyait suspendus de toutes parts des armes, des lances, des chaînes de prisonniers, des bougies longues comme des enceintes de villes, des personnages et des oiseaux en cire, des bras, des jambes, des têtes, des cœurs en or ou en argent. Des lampes ardentes, continuellement allumées par centaines, inondaient la nef de lumière. Les chapelles particulières, surtout celle de la maison de Chalon, étaient éblouissantes. L'or brillait partout sur un fond d'azur. Des reliques précieuses, rapportées de Rome, d'Espagne ou de la Palestine, y recevaient toutes un culte particulier. La madone, haute de deux pieds, reposait sur le grand autel. Elle était assise sur un trône, et tenait sur son sein l'Enfant Jésus donnant la bénédiction. Les couronnes d'or et de perles, les robes en velours, en drap d'or ou d'argent, en satin, les voiles de dentelles, destinés à la couvrir, étaient si nombreux, qu'on pouvait, à chacune de ses fêtes, lui mettre un ornement nouveau. Les vêtements ecclésiastiques des religieux provenaient tous de dons et étaient de la plus grande richesse. Le samedi de chaque semaine, et à toutes les fêtes de la Vierge, les moines de Jouhe assistaient en corps à l'office. Le service était toujours grave et majestueux. Toute cette splendeur disparut en un jour. L'église fut abandonnée, lors du siége de Dole, en 1636, à la fureur des Suédois et autres hérétiques de l'armée assiégeante. « Ils y mirent, dit Boyvin, le feu par deux fois, ainsi qu'au monastère ; ils renversèrent les autels, fouillèrent les vieilles sépultures, brûlèrent et mirent en pièces toutes les images, les tableaux de vœux et de vermeilles, et tous les autres ornements de la chapelle, et n'y laissèrent rien d'entier que le tombeau de marbre avec la statue priante d'un seigneur d'Etrabonne, à la faveur du sieur d'Aumon, François, qui en est issu. L'image miraculeuse de Notre-Dame, qui avoit été par plus de six cents ans en grande vénération, fut abattue et foulée aux pieds et abouchée sur sa face, parmi les ordures des hommes et des chevaux. Le prince de Condé l'envoya relever et la fit porter au couvent des Pères capucins d'Auxonne. » Ce n'est qu'au mois de septembre 1649, qu'on put la recouvrer. Elle fut replacée sur son autel avec une pompe extraordinaire. Lorsque le prieuré de Jouhe fut abandonné aux Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Vannes (1629), il fut convenu que deux d'entre eux s'établiraient d'abord à Montroland. Leur

couvent était commencé lors du siége de Dole. Ils ne purent l'occuper de nouveau qu'en 1640. Les travaux se continuèrent jusqu'en 1730. L'ancienne église fut rasée et remplacée par une nouvelle, dont la première pierre fut posée en 1718. Le prieuré de Montroland, enrichi par l'union de celui de Mouterot-lez-Estrabonne, faite en 1649, fut occupé dès 1654 par neuf à douze religieux, outre les six qui étaient à Jouhe. Expulsés en 1790, leur maison servit à recevoir les anciens prêtres et les moines qui désiraient y vivre dans la retraite. Plus tard, elle fut vendue nationalement. Les Pères jésuites de Dole ont acheté, en 1843, les masures de l'église et le corps de bâtiment qui restait, où ils ont séjourné quelque temps. Ils font construire en ce moment une nouvelle chapelle.

Eglise et cloître. La chapelle primitive de Montroland était bâtie à la pointe nord-est de la montagne. Elle avait 120 pieds de long et 17 de large. Elle se composait de trois nefs; le chœur avait été reconstruit en 1439, par le prieur de Coigny ou de Cogna, et était plus élevé que la nef. Il y avait quatre autels : le principal était dédié à la Vierge; celui qui était dans la chapelle de Chalon, et qui terminait le collatéral droit, était dédié à saint Jean-Baptiste; celui du collatéral opposé, à saint Martin. Le quatrième était l'autel consacré par saint Martin, et adossé contre un pilier du côté de l'épitre. Les bâtiments construits par les Bénédictins réformés, de 1640 à 1730, étaient environnés par une muraille percée d'une porte monumentale. L'église occupait une partie d'un des côtés du carré. Un grand corps-de-logis, destiné aux pensionnaires et aux novices, était bâti sur le côté opposé. Le cloître habité par les religieux était perpendiculaire à ces deux ailes; le bâtiment des hôtes était à l'un des angles de la cour. Un beau jardin, une longue avenue bordée de tilleuls, servaient de promenade. Il ne reste aujourd'hui que l'avenue et le bâtiment des pensionnaires.

Village de Montroland. Depuis l'origine de la chapelle de Montroland et du pèlerinage dont elle devint l'objet, il se forma des habitations sur la montagne. On y comptait, en 1550, quinze maisons, presque toutes occupées par des hôteliers et des marchands. D'après un compte que nous avons vu, chaque cabaretier vendait pour plus de 500 francs de pain, de vin et de viande, le jour de l'Assomption. L'or affluait dans cette petite communauté. Plusieurs de ces maisons furent acquises de 1631 à 1635, par les Bénédictins réformés, et démolies. Les prieurs de Jouhe étaient seigneurs de Montroland.

Eglise moderne. L'église que les RR. PP. jésuites font construire en ce moment à Montroland, sur les plans de l'architecte Ducat, de Besançon, est orientée et se compose d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur semi-octogonal, d'une sacristie à gauche du chœur et d'un clocher à droite. Malgré quelques irrégularités dans sa symétrie, cet édifice sera remarquable.

Evènements divers. Le passage des grandes compagnies avait fait tant de mal à Jouhe, que le prieur ne pouvait payer ses redevances envers Marguerite, comtesse de Bourgogne. En 1367, les officiers de cette princesse entrèrent par force dans le prieuré, et y enlevèrent deux chevaux, douze grandes cuillères d'argent et une émeraude. La plu-

part des habitants abandonnèrent le pays. La peste et les guerres du XVIIe siècle causèrent de tels ravages dans cette localité, que les religieux mouraient presque de faim. Les jésuites refusaient de leur payer leurs prébendes, parce que leurs terres restaient en friche et ne produisaient point de revenus. Le 3 avril 1791, les habitants saccagèrent la maison de M. Moutrille, curé d'Auxonne, et maltraitèrent gravement son domestique. Le 25 septembre 1792, un attroupement d'anarchistes se porta de nouveau sur cette maison. Le conseil du département fut obligé d'envoyer la force armée pour rétablir le calme dans cette commune.

Curiosités naturelles. Près de Jouhe, au lieu dit *aux Champs de la Muire*, est une source d'eau minérale froide, connue depuis longtemps, et qui fut signalée à l'expérience des praticiens par le docteur Normand, qui exerçait la médecine à Dole avec de grands succès, au milieu du XVIIIe siècle. Ces eaux froides et salines ont la propriété de guérir les obstructions des viscères, les flux chroniques de la membrane muqueuse de l'utérus, les catarrhes invétérés, les paralysies anciennes, les maladies de la peau, le relâchement ou l'affaiblissement de la constitution physique, l'hypocondrie et les maladies nerveuses. Elles ne sont pas utilisées.

Biographie. Ce village est la patrie de *Philibert Poissenot*, religieux de la congrégation de Cluny, docteur en droit et professeur au collége Saint-Jérôme de Dole. Il profita de sa faveur près de Charles-Quint pour obtenir de riches bénéfices, dont il employa le produit à faire élever des jeunes gens et à acheter des livres ou des manuscrits rares. C'est à lui qu'on est redevable de la publication de l'Histoire de Guillaume de Tyr, qu'il fit imprimer à Bâle en 1549.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaires du Jura, 1842 et 1845. — Histoire de l'antiquité et des miracles de Notre-Dame de Montroland, par D. Simplician Gody, religieux de la congrégation de Saint-Vannes. Dole, 1651. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Julien (Saint-, Cant. de), arr. de Lons-le-Saunier. It est limité au nord par les cantons d'Orgelet el de Saint-Amour ; au sud par le département de l'Ain ; à l'est par le canton d'Arinthod, et à l'ouest par celui de Saint-Amour.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur, et n° 3, de Saint-Trivier à Dortans ; par la rivière du Suran et sept petits ruisseaux qui s'y jettent. Les villages qui composent ce canton, sont situés dans la vallée du Suran, ou sur les collines qui la bordent. Dans certains lieux, la surface du sol est aride, dans d'autres, elle est douce et d'une culture facile. Les céréales, le maïs et les légumes secs y croissent bien. L'éducation des jeunes mulets est la principale ressource du pays.

Pop. en 1790, 6455 hab. ; en 1846, 6340 ; en 1851, 6118 ; pop. spécif. par kil. carré, 45 hab. ; surf. territ. 13,337h 64a ; surf. imp. 12,110h, savoir : 5916h en terres lab., 2490 en pâtures, 1904 en bois, 1246 en prés, 54 en parcours, 9 en vignes et 8 en jardins, d'un revenu cad. de 140,886 fr. Ce canton comprend 19 communes, qui sont : Andelot, la Balme-d'Epy, Boureia, Broissia, Dessia, Epy, Florentia, Gigny, Saint-Julien, Lains, Laney-

ria, Louvenne, Monnelay, Montagna-le-Templier, Montfleur, Morval, Villechantria et Villeneuve-lez-Charnod.

Les seigneuries d'Andelot, de Gigny, de Saint-Julien, de Montfleur, de Broissia et de Sivria se partageaient le territoire.

—

Julien (Saint-), *Loyon*, *Sanctus Julianus*, *Saint-Julien-le-Lyon* ou *le-Loyon*, et sous la république, *Julien-le-Guerrier*, bourg de l'arr. de Lons-le-Saunier, chef-lieu de cant. et de percept.; dist. de poste aux lettres; cure cantonale; à 34 kil. de Lons-le-Saunier.

Altitude : 420^{m}.

Le territoire est limité au nord par Louvenne et Montrevel; au sud par Villechantria et Montagna-le-Templier; à l'est par Lains, et à l'ouest par Morval et Villechantria. La grange Bérard, le moulin Barraud, la Chapelle, la Rivière et l'Aval font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les ch. vic. tirant à Montagna-le-Templier, à Louvenne, à Montrevel, à Florentia, et du hameau de la Rivière à Louvenne; par la rivière de Suran, les ruisseaux de Toissin, de Ponçon, de Cousançon, de la fontaine du Sauveur, de la fontaine des Bergers, et par plusieurs canaux dérivés du Suran.

Le bourg est situé dans la vallée du Suran, sur une éminence à pentes rapides. Les rues sont bien percées; les maisons, disposées comme dans les villes, sont construites en pierre, couvertes en tuiles creuses et élevées d'un ou de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 748 hab.; en 1846, 767; en 1851, 764, dont 404 hom. et 360 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 63 hab.; 186 maisons, savoir : à Saint-Julien 120, à la grange Bérard 1, au moulin Baraud 2, à la Chapelle 10, à la Rivière 52, et à l'Aval 1; 211 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1618. Les jeunes gens émigrent en grand nombre, pour être ouvriers ou domestiques dans les grandes villes, surtout à Paris et à Lyon.

Cadastre exécuté en 1819; surf. territ., 1212^{h} 35^{a}, divisés en 4575 parcelles que possèdent 532 propriétaires, dont 264 forains; surf. imp., 1187^{h}, savoir : 501 en terres lab., 322 en bois, 195 en prés, 156 en friches et parcours, 6 en jardins, 5 en sol de bâtiments et 2 en vergers, d'un rev. cad. de 24,709 fr.; cont. dir. en princip. 4869 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'avoine, beaucoup de maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, beaucoup de chanvre et de foin, des fruits, des fourrages artificiels, peu d'orge, de sarrasin, et de vin rouge. On exporte le quart des céréales et on importe presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, beaucoup de mulets, quelques chevaux, des ânes, des porcs et des chèvres. 60 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, non exploitée, de bonnes sablières, des carrières de gypse, de pierre ordinaire et de taille, de la pierre à chaux commune et hydraulique, et du minerai de fer.

Foires et marchés. Il se tenait autrefois à Saint-Julien un marché le jeudi de chaque semaine, et quatre foires par an, fixées au jour de fête de saint Antoine (janvier), de la Décollation de saint Jean-Baptiste (août), aux jeudis de la mi-carême et avant la fête de sainte Luce. Il y a aujourd'hui sept foires, qui se tiennent les 17 janvier, 12 mars, 19 avril, 27 juin, 29 août, 21 octobre et 12 décembre. On y vend principalement du bétail à cornes, des chevaux, des porcs et des mulets. Le marché a lieu le lundi, mais il est peu fréquenté.

Commerce. Les patentables sont: 4 aubergistes, 4 épiciers, 1 mercier, 1 boucher, et 2 marchands d'étoffes.

Industrie. Il y a deux moulins à cinq tournants, avec cylindres; un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 15,500 kil. de fromage, façon Gruyère; 2 charrons, 3 cordonniers, 3 menuisiers, 3 fabricants de sabots, 3 maréchaux ferrants et un teinturier dégraisseur.

Une voiture publique part chaque jour de Saint-Julien pour Lons-le-Saunier, avec retour le même jour.

Saint-Julien est le siége d'une justice de paix, la résidence d'un notaire, de deux huissiers, d'un agent-voyer cantonal, de deux médecins et d'une brigade de gendarmerie à pied.

Biens communaux : une église, un presbytère très ancien et en mauvais état, un cimetière en dehors du bourg, ouvert en 1816; une maison commune, bâtie en 1771, et donnée à la commune en 1841, par M. le baron Janet; elle contient l'auditoire de la justice de paix, la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves; quatre fontaines, dont une inachevée, une citerne, cinq ponts en pierre sur le Suran, une place publique servant de champ de foire, et 107^h 77^a de terres, friches et pâtures, d'un rev. cad. de 409 fr. Le hameau de la Rivière a 71^h 63^a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 86 fr.

Bois communaux : 58^h 77^a; coupe annuelle, 1^h 71^a; le hameau de la Rivière, 35^h; coupe annuelle, 1^h 04^a.

Budget : recettes ord. 3813 fr.; dépenses ord. 3696 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord., 2400 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le bourg de Saint-Julien s'élève pittoresquement au sommet d'un monticule à pentes abruptes, dont le Suran baigne le pied. Son heureuse position paraît avoir attiré des habitants dès les temps celtiques. On a trouvé sur son territoire, en 1837, une faucillle en bronze, qui ne peut appartenir qu'à cette époque. La *Fontaine du Sauveur*, celle des *Bergers*, sont entourées de traditions qui attestent leur consécration druidique. La citerne creusée dans le milieu du bourg, est considérée comme un ouvrage romain. La chapelle *Saint-Maurice* semble avoir été bâtie au milieu d'un cimetière païen. En ouvrant la route de Lons-le-Saunier à Montfleur, en 1840, on a découvert, dans la contrée dite au *Plon*, des tombeaux en laves, renfermant des ossements humains. Ce lieu se trouvant rapproché d'une montagne sur laquelle on reconnaît encore des traces de retranchements, où se livra, dit-on, une grande bataille, ces corps pourraient appartenir aux guerriers morts dans le combat. La voie romaine d'Orgelet à Lyon, par Cé-

séria, Monnetay, Lains, le Pont d'Evans, Simandre, passait au nord de Saint-Julien, et s'y reliait par un embranchement. D'autres chemins, venant d'Arinthod, de Saint-Amour, de Gigny, se croisaient au point appelé aux *Cinq-Vies*, ou en *Saint-Wit*. Les Romains étaient dans l'usage constant de placer à la jonction des routes une borne surmontée d'une idole. Le christianisme substitua à cette divinité le culte de saint Wit, à cause de l'analogie de ce nom avec celui de *viæ*. Une église fut bâtie sur une éminence, portant le nom celtique de *Loyon* et fut dédiée à saint Jean-Baptiste. On serait tenté de croire qu'elle succéda à un temple de Jupiter, car aucun vocable ne se rapproche plus de *Jovini* que celui de *Joannis*. Une bourgade assez considérable se forma autour de cette église, et d'autres hameaux, tels que Craméria, Pollia, Villa-Poillet, Chichivière, prirent successivement naissance à l'ombre de l'édifice chrétien. La grande paroisse de Loyon fit sans doute partie de l'apanage de Bernon et de la dotation de l'abbaye de Gigny, car le prieur Aymon fit, en 1191, un acte d'association avec Etienne II, comte vassal de Bourgogne, pour *Morges*, *Lancette*, *Leyns*, *Chichivière*, *Pollia*, *Chentria*, *Loyon*, *Craméria*, aux mêmes conditions que pour Montfleur. Etienne II fit bâtir une forteresse sur la partie la plus escarpée du territoire. Ses vassaux élevèrent des habitations autour du château et les enveloppèrent d'une muraille. Ce quartier fut appelé le Château et le Bourg-Dessus. Les populations dispersées dans la plaine vinrent chercher un refuge près de ce point fortifié, s'environnèrent aussi d'une ceinture de murailles, et érigèrent une église châtelaine, qu'ils placèrent sous le vocable de saint Julien. Cette nouvelle agrégation reçut le nom de *Bourg de Saint-Julien*. Les hameaux environnants ne tardèrent pas à devenir déserts. Au XIVe siècle, ils n'existaient plus que de nom. Un titre de 1227 mentionne déjà le bourg de Saint-Julien.

Seigneurie. La seigneurie de Saint-Julien était limitée par celles de Dramelay, Valfin, Andelot, Bourcia, Broissia, Montagna-le-Templier, Marigna et Gigny. Elle comprenait le Château, le Bourg-Dessus, le Bourg-Dessous, le Faubourg de Saint-Julien, le village de la Rivière, ceux de Lains, Lancette, Morval, Licona et Villechantria. Le seigneur y avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir de la faire exercer par un bailli, un juge, un capitaine, un procureur, un scribe, un prévôt et des sergents, et de faire exécuter les criminels au signe patibulaire, élevé en un lieu dit le *Molard du Coin*. Il avait un four banal, où tous les habitants devaient apporter cuire leurs pains, en en donnant un sur vingt; des moulins, des foules et des battoirs aussi banaux. Il recevait le serment des prud'hommes et des échevins, pour lequel il lui était dû chaque fois cinq sols de Savoie, ceux des bliefs et messiers élus par les échevins; percevait l'impôt des quatre cas portés en la coutume, les droits d'étalage aux halles, de vente aux foires et marchés; échantillonnait les poids et mesures; il pouvait faire crier par ses sergents que ceux qui lui devaient des cens en blé, en argent, en cire, en gelines aient à les payer à son receveur le jour de fête de saint Michel archange, à peine d'une amende de 3 à 60 sols, suivant le retard. Les lods sur les mutations d'immeubles lui étaient dus, à raison de deux

gros par franc, outre le droit de scel. On lui devait les langues de toutes les grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie. Les habitants étaient tenus à l'entretien des murailles, à la revue d'armes, au guet et garde dans le bourg, à accompagner les criminels au lieu du supplice. Certains d'entre eux étaient corvéables et taillables. Tous avaient droit d'usage et de pâturage dans les forêts du seigneur et sur les communaux.

Seigneurs. Etienne II de Bourgogne transmit la seigneurie de Saint-Julien à Jean de Chalon, son fils. Par son testament daté du jour de Pasques fleuries, l'an 1262, Jean de Chalon attribua Rochefort, Saint-Julien, Orgelet et Vernantois à *Jean*, *Etienne* et *Perrin*, ses trois fils, nés de son second mariage avec Isabelle de Courtenay. Jean, l'aîné, comte d'Auxerre, eut Saint-Julien dans son lot. Il mourut en 1309, après en avoir légué l'usufruit, à titre de douaire, à Marguerite de Beaujeu, sa troisième épouse, qui en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1338. Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, petit-fils de Jean de Chalon Ier, sire de Rochefort, prit possession de cette terre à la mort de Marguerite de Beaujeu, son aïeule; mais elle resta peu de temps entre ses mains, car il fut tué à la bataille de Crécy eu 1346. Alix de Bourgogne, fille de Renaud, comte de Montbéliard, sa veuve, en conserva la jouissance jusqu'en 1362, époque de sa mort. Le 6 mars 1365, Jean de Chalon III, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et Tristan de Chalon, sire de Châtelbelin, son frère, procédèrent au partage de la succession de Jean de Chalon II, leur père. Saint-Julien échut à Tristan, qui le laissa à Jean, sire de Châtelbelin, son fils. Ce dernier testa, le 5 mai 1396. Après avoir réglé le douaire de Jeanne de Guistelle, son épouse, il donna à Alix, sa sœur, épouse de François de Sassenage, Montfleur, Arinthod, Dramelay, Chavannes, et institua pour son héritier dans tous ses autres biens, Louis II de Chalon, comte de Tonnerre, son cousin encore dans l'adolescence. Dès que ce testament fut publié au bailliage d'Aval (janvier 1398, n. st.), Alix déclara vouloir en poursuivre la nullité, mais elle renonça à ce procès. Louis de Chalon, toujours pressé d'argent malgré sa grande fortune, lui céda le 20 janvier 1406, la justice haute, moyenne et basse sur la châtellenie de Saint-Julien, moyennant 2000 livres. Un arrêt du parlement de Dole prononça le bannissement de ce prince et la confiscation de ses biens, au profit du duc de Bourgogne, pour avoir enlevé du palais de la duchesse, Jeanne de Perellos, demoiselle d'honneur de la cour ducale. Philippe-le-Hardi voulut que Marie de la Trémouille jouît du château et des terres de son volage époux. Le 14 mai 1410, le duc de Bourgogne pardonna à Louis de Chalon, et donna l'ordre à ses baillis d'Aval et de Dole, de lui restituer ses domaines, à l'exception du partage d'Auxerre sur les sauneries de Salins et de Châtelbelin, qui restèrent définitivement confisquées. Un nouvel arrêt du parlement, de l'an 1413, déclarant Louis de Chalon coupable du crime de lèse-majesté, prononça son bannissement et la confiscation de tous ses biens. Le duc de Bourgogne, si souvent pressé par des besoins d'argent, vendit, le 10 octobre 1415, à Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, les terres, châteaux, bourgs et châtel-

lenies de Saint-Julien et de Saint-Aubin, moyennant 7000 livres, ne se réservant que le fief-lige, la souveraineté et la grâce de réachat pendant cinq ans. Le 15 décembre 1416, il donna au comte de Charollais, son fils, à titre d'apanage, les grandes terres d'Orgelet et de Châtelbelin, et lui céda le droit de racheter les seigneuries de Saint-Aubin et de Saint-Julien. La duchesse de Bourgogne convoqua les Etats du comté à Salins, et pria l'assemblée d'accorder à son fils la somme nécessaire pour rembourser le prince d'Orange. Le rachat de Saint-Julien et dn Saint-Aubin eut effectivement lieu, le 21 octobre 1417, et dès ce moment, Philippe-le-Bon fut seigneur de Saint-Julien, qu'il vendit en 1435, au prix de 4000 écus d'or, et sous la réserve de réachat perpétuel, à Philibert Andrevet, chevalier, seigneur de Corsans, son conseiller et son chambellan. Ce dernier testa le 12 octobre 1437, et laissa d'Antoinette, son épouse, fille de Jacquemard, seigneur de Coligny et d'Andelot, deux enfants, *Claude* et *Jeanne*. Claude Andrevet, chevalier, seigneur de Corsans, Montfalcon, Saint-Julien, marié en 1433, à Guillemette de Chandée, dame de Montfalcon, testa le 27 mai 1467, léguant Saint-Julien à *Gilbert*, son second fils, conseiller et chambellan du duc de Savoie. Marie de Bourgogne et l'archiduc Maximilien donnèrent, en 1477, à Jean de Chalon-Arlay IV, tous les biens provenant de la confiscation sur Louis II, comte de Tonnerre. Le roi Louis XI disposa des mêmes biens en 1479, en faveur de Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, qui avait embrassé son parti. Le roi Charles VIII révoqua cette dernière donation en 1483, et l'archiduc Philippe confirma, en 1496, celle faite au sire d'Arlay. Cependant, Saint-Julien continua de rester entre les mains de Gilbert Andrevet; la suzeraineté seule passa au prince d'Orange. Le 29 août 1499, Gilbert Andrevet chargea Jean le Houx de comparaître devant ce prince, pour prêter en son nom le serment de foi et hommage. Le 12 mars 1503, l'archiduc Philippe fit don à messire Philibert, seigneur de Veyré (Véria), dit la Mouche, ancien conseiller et chambellan du duc Charles-le-Téméraire, du droit de racheter la baronnie de Saint-Julien, en remboursant 4000 écus d'or à Gilbert Andrevet. Le rachat fut exercé immédiatement. Le 20 juillet suivant, Philiberte de Luxembourg, mère tutrice de Philibert de Chalon, prince d'Orange, permit au nouvel acquéreur de prendre possession, sans danger de commise, des ville, terre et seigneurie de Saint-Julien, comme fief de Châtelbelin. Au mépris de cette déclaration, Philiberte de Luxembourg voulut, peu de temps après, exercer, comme suzeraine, le droit de retenue; mais l'archiduc Philippe, par une lettre du 8 décembre 1504, s'y opposa formellement. Il interdit à la princesse le droit d'exercer le réachat, et réitera le don perpétuel à Philibert de Veyré, de la terre de Saint-Julien. Ce don reçut son exécution et fut enregistré à la chambre des comptes. Philibert de Veyré laissa deux fils, *Jean* et *Pierre*. *Jean*, l'aîné, seigneur de Saint-Julien, se voyant privé de postérité, donna sa fortune à *Jean* et à *Marguerite*, appelée quelquefois Jeanne, de Veyré, ses neveu et nièce. Marguerite conserva Saint-Julien dans son partage, malgré les réclamations réitérées de son frère. Elle épousa, en 1520, Adrien de Vaudrey, seigneur de Courlaoux,

dont elle eut trois enfants, *Claude*, *Pierre* et *Charles* de Vaudrey. Adrien de Vaudrey fit faire, en 1533, au nom de ses trois fils, une reconnaissance générale des droits seigneuriaux de Saint-Julien. Par suite du partage intervenu entre les trois frères, Pierre eut Courlaoux et Saint-Julien, et les donna à Anne de Vaudrey, sa sœur consanguine, née du second mariage d'Adrien de Vaudrey avec Anne de Vuillafans, dame de Bersaillin. Anne de Vaudrey épousa Claude, baron de Ray, et en eut trois enfants, *Louise*, mariée à Philibert, baron de Montmartin, gruyer général de Bourgogne; *Jean-Baptiste*, mort célibataire, et *Rénée* de Ray, mariée en 1577, à François de Vergy, comte de Champlitte, chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur des deux Bourgognes. Par son testament, Anne de Vaudrey légua Saint-Julien, Véria, Courlaoux, etc., à *Claude* et *Nicole* de Montmartin, enfants de Louise de Ray, sa fille. *Claude* étant mort jeune, Nicole de Montmartin, sa sœur, recueillit sa succession. Elle épousa Antoine de la Baume, comte de Montrevel, colonel général de l'infanterie bourguignone, et en eut, entre autres enfants, *Claude*, *François* et *Philibert* de la Baume. Claude-François de la Baume, comte de Montrevel, seigneur de Courlaoux et de Saint-Julien, né le 18 mars 1584, eut de Jeanne d'Agoust, son épouse, Ferdinand, Charles et deux filles. *Ferdinand* de la Baume, comte de Montrevel, marquis de Saint-Martin, baron de Courlaoux et de Saint-Julien, lieutenant des armées du roi de France, en ses pays de Bresse, Bugey, Valromey et comté de Charollais, épousa en 1623, Marie Olier de Nointel. Après sa mort, ses biens furent mis en décret, en 1678, et restèrent sous le séquestre jusqu'en 1733, époque à laquelle le chevalier Claude-Hubert, marquis de Lezay-Marnézia, brigadier des armées du roi, acquit les terres de Saint-Julien, Courlaoux et Présilly, de Melchior-Esprit de la Baume, comte de Montrevel, héritier bénéficiaire de Ferdinaud de la Baume. Claude-Hubert de Lezay laissa, de Claudine-Françoise de Poligny, son épouse, trois enfants, *François-Gabriel*, marquis de Lezay, *Claude-Gaspard*, lieutenant-colonel du régiment d'Orléans, dragons, et *Louis-Albert* de Lezay, évêque d'Evreux, abbé de Bellevaux et ancien doyen des comtes de Lyon. François-Gabriel et Louis-Albert possédèrent indivisément Saint-Julien. Le premier eut d'Antoinette de Bressey, son épouse, Claude-François-Adrien, marquis de Lezay-Marnézia, né en 1735; le second mourut à Lons-le-Saunier, le 4 juin 1790, âgé de 83 ans, et fut inhumé au couvent des capucins. Il laissa sa fortune à son neveu. M. Claude-François-Adrien de Lezay vendit Saint-Julien, en 1792, au sieur Tavernier-Boulogne, qui le céda au sieur Coatte, commissaire à terrier à Saint-Amour. Ces deux acquéreurs n'étaient que des prête-noms. Il eut de Anne-Marie-Claudine de Nélancourt, son épouse, deux fils, M. le comte Adrien de Lezay-Marnézia, ancien préfet du Bas-Rhin, beau-frère de M. de Beauharnais et oncle de la grande duchesse de Bade, mort en 1814, et M. Albert de Lezay, ancien préfet du Rhône, actuellement sénateur, et possesseur de la terre de Saint-Julien.

Prévôté. La prévôté de Saint-Julien avait été inféodée à une famille noble qui portait le nom de ce bourg, auquel elle ajoutait celui

de Baleure, qu'elle portait précédemment. Il est probable que le chef de cette maison était un fils naturel de Jean de Châlon-Auxerre Ier, car ses droits à Saint-Julien étaient considérables. Outre l'office et les revenus de la prévôté, cette famille possédait le fief de Baleure, consistant en château-fort, domaines, moulins banaux et forêts. Elle avait aussi près de la porte qui séparait le Bourg-Dessus du Bourg-Dessous, une tour et de vastes bâtiments. Arthaud de Saint-Julien vivait en 1301. Le plus illustre membre de cette maison fut Pierre de Saint-Julien de Baleure, mort doyen du chapitre de Saint-Vincent de Chalon, inhumé dans le chœur de la cathédrale de cette ville en 1582. Cet ecclésiastique, doué d'une vaste érudition qui lui a mérité le titre d'Hérodote de la Bourgogne, a composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels ses Antiquités des Bourguignons et celles d'Autun, Mâcon, Chalon et Tournus, sont encore recherchées. Ses armes étaient : de gueules à trois jumelles d'argent. Le fief de Baleure était déjà réuni à la seigneurie principale en 1534.

Etat ancien de Saint-Julien. Nous avons déjà dit que la paroisse de Loyon ne se composait dans l'origine que de hameaux isolés, dont la plupart ont disparu. Au XIIIe siècle, sa forme était complètement changée. Il y avait un château, deux bourgs, des faubourgs et une petite communauté appelée la Rivière. Nous allons décrire chacune de ces parties.

Château ancien. Dans le milieu de la vallée du Suran, s'élève une petite montagne ovale, dont les extrémités aplaties sont dirigées du midi au nord ; c'est sur la sommité et dans la partie septentrionale de cette montagne, que le seigneur de Saint-Julien avait placé sa forteresse : cette position lui fournissait l'avantage d'une défense aisée et l'agrément des points de vue les plus variés et les plus pittoresques. Le château se composait d'un donjon couvert en laves, derrière lequel étaient une citerne et un poteau soutenant le pont-levis jeté sur les fossés ; au-devant, un boulevart rond, couvert en laves et percé de canonnières défendait la basse-cour. En 1533 on ajouta un grand corps de bâtiment à l'est du donjon. Il se composait de grandes pièces voûtées et de deux grosses tours aux angles. Toute la maçonnerie était faite de pierres de tailles. La basse-cour était entourée d'une haute muraille percée d'une porte avec pont-levis ; de chaque côté s'étendaient de longs bâtiments servant d'écuries, de remises, de greniers, etc. Une haute tour ronde, percée de meurtrières, défendait l'angle sud-ouest. Les jardins étaient en dehors des fossés. Ce château, démantelé par les troupes de Henri IV en 1595, n'offrait plus que des masures en 1637, et fut rasé dans le cours du XVIIIe siècle. Les princes de la maison de Chalon-Auxerre affectionnaient singulièrement ce séjour. Ils y passaient une partie de l'année avec une nombreuse suite de chevaliers, d'écuyers et de varlets. Marguerite de Beaujeu y séjourna continuellement de 1309 à 1338. Elle y avait une petite cour, composée ordinairement d'Humbert de Beaujeu, son frère, de Jacques de Rans, de Jacques de Nozeroy, de Jean d'Oliferne et d'Humbert Thorambert, son chapelain. Lorsque Tristan de Châlon voulut partir en 1366, avec Amédée VI de Savoie, dit le *Comte-Vert*, pour marcher contre les Turcs et le roi des Bulgares, il enferma ses enfants dans ce château, faisant jurer au châtelain

qu'il ne les confierait jamais au sire de Pymont, son beau-père. Jean, sire de Châtelbelin, fils de Tristan, ne cessa d'aimer ce séjour et y mena joyeuse vie. On voit par les comptes de ses dépenses, qu'il y faisait une consommation étonnante de vin de Château-Chalon. Louis de Chalon, son héritier, vint en 1400 dans cette forteresse, pour y recevoir l'hommage de ses vassaux. Cette circonstance donna lieu à des fêtes très brillantes pendant plusieurs jours. La défense de ce poste important était toujours confiée à un capitaine expérimenté, chargé d'y faire les revues d'armes, de veiller au bon entretien des murailles et d'y entretenir en tout temps de fortes munitions de guerre.

Bourg-Dessus. Au sud du château, se groupaient un certain nombre de maisons féodales, occupées par les vassaux du seigneur, notamment par les familles de Charnod, de Montmoret, de Bussy, d'Arlay, de Toulongeon. Elles étaient environnées par un mur d'enceinte et un fossé, et formaient le Bourg-Dessus. C'est là que se trouvait le four banal. On communiquait du château et du Bourg-Dessous au Bourg-Dessus par une porte fortifiée, inféodée à la famille de Saint-Julien de Baleure.

Bourg-Dessous. Il se prolongeait depuis le Bourg-Dessus à l'église, et était environné de murailles défendues par des tours disposées de distance en distance, et percées de trois portes, appelées *porte Raliquet*, au nord-est; *porte de la Juine;* au sud-ouest, et *porte du Clocher*. Il renfermait les halles où se tenaient les foires et marchés, et à un pilier desquelles était attaché le carcan; l'auditoire de la justice, et était habité par les bourgeois, les officiers de justice et les marchands. Le quartier réservé aux juifs portait le nom de *rue des Lombards*. Il y avait plusieurs maisons féodales, défendues par des tours, qui appartenaient au siècle dernier au chevalier Martinet, conseiller au parlement de Besançon, à l'abbé Champagne, à M. le comte de Balay-Marigna, et à la famille Bailly. Les murailles, les fossés, les portes, excepté celle du clocher, ont complètement disparu.

Faubourg. On appelait le *faubourg* toutes les maisons qui se trouvaient en dehors et à l'extrémité méridionale du Bourg-Dessous. On n'y voyait que des chaumières en bois, qu'on incendiait au moindre bruit de guerre.

Village de la Rivière. On appelait la Rivière-lez-Saint-Julien, toutes les maisons qui se groupaient au pied du château sur les bords du Suran. C'est là que se trouvaient l'hôpital, les moulins, les foules à drap, les battoirs, les tanneries et autres établissements industriels. Cette section avait des biens communaux particuliers, et un prud'homme ou échevin. Les grands chemins venant de Gigny, de Saint-Amour, de Cuiseaux, de Monfleur, traversaient ce quartier.

Hameau du Molard. Les maisons du Molard, au nombre de quatre ou cinq, étaient bâties sur la pente septentrionale de la colline, au nord du château. Elles ne remontent qu'au XVe ou XVIe siècle.

Franchises. C'est à Jean de Chalon-Auxerre Ier, sire de Rochefort et de Châtelbelin, que le bourg de Saint-Julien doit ses franchises et sa première organisation municipale. Par un acte du mois d'avril 1284, ce prince déclara les habitants du bourg, libres de toutes tailles arbitraires, corvées et exactions, envers lui, son prévôt et les gens de sa

maison, fixa des amendes graduées de 5 à 60 sols pour les délits, se réserva la connaissance et la punition arbitraire des crimes; régla tout ce qui pouvait garantir la liberté individuelle, la libre transmission des biens, l'usage dans les forêts, et assurer une égale répartition des charges entre tous les citoyens, ne faisant d'exception qu'en faveur des clercs, des ecclésiastiques et des moines. Il permit aux habitants d'élire quatre consuls ou prud'hommes pour l'administration des affaires communes, imposa à ces officiers l'obligation de rendre compte chaque année de leur gestion, et de prêter serment entre ses mains; il n'exclut de la franchise que les juifs, exigea qu'à son avènement, chaque nouveau seigneur jurerait avec quatre chevaliers, l'exécution de la charte, à condition que tous les habitants au-dessus de quinze ans, feraient en même temps le même serment. On distinguait à Saint-Julien plusieurs classes de personnes, les officiers et commensaux du seigneur, les nobles, les bourgeois, les simples manants et résidents. Le droit de bourgeoisie se vendait jusqu'à 200 francs; les simples lettres d'habitantage se payaient de 6 à 60 francs, selon la fortune.

Evènements divers. La guerre qu'Etienne II et le comte Jean de Chalon, son fils, soutinrent au commencement du XIIIe siècle contre le duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne, amena la ruine de toute la paroisse de Loyon. Le bourg seul et le château résistèrent. La peste de 1349 y fit de grands ravages, moins cependant que dans les hautes montagnes. L'invasion de Louis XI fut terrible pour cette localité. Le château fut gravement endommagé, le Bourg-Dessus presque détruit, et le Bourg-Dessous incendié. Ces désastres étaient à peine réparés, que les troupes de Henri IV saccagèrent de nouveau cette place en 1595, et démantelèrent les fortifications. Néanmoins, lorsque le 16 juillet 1637, le duc de Longueville se présenta pour s'en emparer, il éprouva une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. Les deux jeunes frères de Ronchaux, baraqués dans les masures du donjon, se défendirent longtemps avec une intrépidité admirable. Longueville dirigeait lui-même l'attaque, et fut repoussé dans tous ses assauts. Ses canons étaient impuissants à ouvrir une brêche. Il se décida alors à faire jouer la mine et consentit enfin à une capitulation. Il admira tellement le courage de MM. de Ronchaux, qu'il les traita avec la plus grande distinction. Lacuzon se posta plusieurs fois à Saint-Julien, d'où il faisait des courses meurtrières sur la Bresse. La révolution française fut accueillie avec peu de faveur à Saint-Julien. Les habitants passaient pour des aristocrates et des fédéralistes. Les administrateurs Lémare et Génisset se transportèrent dans cette commune au mois d'octobre 1793, convoquèrent le peuple et lui adressèrent une harangue qui commençait ainsi : « Nous savons que nous sommes dans un repaire de brigands, que prétendez-vous faire? Au défaut de la raison, les flammes de Lyon ne peuvent-elles vous éclairer? Savez-vous qui vous êtes? Un quart d'heure suffirait pour raser votre village. Vous croyez à la contre-révolution, détrompez-vous. Croyez à la République, ou votre ruine est décidée. Vous mériteriez peut-être tous, d'être conduits en captivité. On n'y mènera que vos chefs; après cela tremblez! Si vous n'aimez pas

la République, vous serez frappés dans vos biens, dans vos bestiaux, dans vos personnes. » Après ce discours sauvage, les habitants furent désarmés. Le conseil général de la commune, le commandant de la garde nationale, etc., furent renouvelés, un club et un comité de surveillance furent établis, et dès ce moment, la division se mit entre les citoyens.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES.

Eglise de Loyon. Cette église, bâtie sur une éminence, à un kilomètre au nord-est de Saint-Julien, était dédiée à saint Jean-Baptiste. A l'entour se groupaient le presbytère, une tour féodale et plusieurs maisons de cultivateurs. Elle servait de paroisse à de nombreux hameaux. Après l'érection de l'église châtelaine de Saint-Julien, elle conserva sa qualité d'église mère, mais ne fut plus fréquentée que par les fidèles de Morges, du Petit-Lancette et du quartier du Molard. Cet édifice fut détruit par les Français en 1637. Un décret de l'archevêque de Lyon, de l'an 1755, permit à ceux qui la fréquentaient de se faire desservir par le curé de Louvenne. L'abbé Lorge obtint en 1779 la cure de Loyon, par dévolution en cour de Rome, et fit défendre au curé de Louvenne de continuer sa desserte. Une chapelle fut bâtie dans le village de Morges la même année, et fut érigée en église succursale, par décret de l'évêque de Saint-Claude du 21 novembre 1781.

Eglise et familiarité de Saint-Julien. Lorsque le bourg de Saint-Julien se forma, une église châtelaine fut bâtie dans l'enceinte de ses murailles, et dédiée à saint Julien, né à Vienne, et martyrisé à Brioude sous l'empereur Dioclétien. Les miracles opérés sur son tombeau donnèrent lieu à un pèlerinage qui fut le plus célèbre de toute l'Auvergne. Au XIVe siècle, une société de prêtres se forma pour la desserte des fondations dans cette église. L'édifice actuel est situé à l'extrémité méridionale du bourg. Il se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire, de trois chapelles à droite de la nef, d'une quatrième à gauche et d'une sacristie. Le clocher servait de beffroi et de porte de ville. La porte principale d'entrée de l'église est ogivale, nervée, et était décorée de trois statues en pierre, dont il ne reste que les supports. La nef est voûtée à ogives et à lunettes. Le chœur et le sanctuaire, moins élevés, sont voûtés à arcs-surbaissés et à arêtes. Le sanctuaire est de forme octogonale et éclairé par des fenêtres à plein-cintre. La chapelle à droite du chœur est de forme elliptique avec coupole; des colonnes ioniques, à moitié engagées dans les murs, la décorent. Les trois autres chapelles sont du style ogival tertiaire et datent du XVIe siècle; celle de gauche, plus richement nervée que les autres, est éclairée par deux belles fenêtres à meneaux, garnies d'anciennes verrières représentant des scènes de la vie de Jésus-Christ. Le patronage de l'église appartenait au prieuré de Gigny. Le seigneur en avait la garde ainsi que de celle de Loyon, et la collation des trois chapelles dédiées à saint André, à saint Antoine et à sainte Magdeleine.

Chapelle Saint-Maurice. Elle s'élevait dans le lieu dit à la Côte Saint-Maurice, et était desservie par un chapelain à la nomination du seigneur. Privée d'offices en 1533, Adrien de Vaudrey en unit les revenus à la chapelle Saint-André.

Chapelle de Notre-Dame de Pitié. Sur le chemin de Saint-Amour à

Saint-Julien, s'élève isolée, au bord du Suran, une chapelle gothique, dédiée à Notre-Dame, qui appartient à l'hospice du Refuge de Besançon. On y célèbre la messe une fois par mois.

Maladrerie. Etienne II, comte vassal de Bourgogne, avait fait construire à Saint-Julien, un hospice pour les lépreux, dans le lieu appelé aujourd'hui à la *Malatière.* Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon l'Antique, légua à cet établissement, en 1257, une somme de 10 fr.; ses revenus ont été unis à ceux de l'hôpital.

Hôpital. Jean de Chalon-Auxerre Ier, fonda en 1302 un hospice à Saint-Julien, pour les pauvres et les pèlerins, et en confia l'administration à des hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit de Besançon. Il y avait une chapelle, dans laquelle un prêtre célébrait la messe chaque jour. L'hospice et la chapelle étaient situés entre le Suran et le grand chemin. Le seigneur en avait le patronage et la collation. Cet établissement, dont les revenus s'élevaient à 80 livres en 1533, fut ruiné en 1595, et n'a pas été rétabli.

Hospice de la Charité. En 1776, M. l'abbé François Champagne, aumônier de Mgr. l'évêque d'Evreux, consacra un capital de 8600 livres, pour l'entretien de deux religieuses chargées d'élever gratuitement les jeunes filles pauvres de Saint-Julien. Frappés de l'utilité de cette institution, Mgr. Louis-Albert de Lezay, et Claude-François-Adrien de Lezay, marquis de Marnézia, son neveu, seigneurs de Saint-Julien, résolurent de lui donner de l'extension. Ils firent un traité à Paris, le 23 mars 1778, avec les supérieurs de la Charité, dite de Saint-Lazare, pour obtenir trois sœurs de cet ordre, et consacrèrent à cette fondation une somme de 20,000 livres. Des lettres-patentes du roi, du mois de janvier 1784, approuvèrent cet établissement. Une maison fut immédiatement construite et meublée aux frais de Mgr. l'évêque d'Evreux. Les trois sœurs étaient chargées de distribuer des secours et des remèdes à tous les pauvres malades, et d'instruire les jeunes filles de toute la terre de Saint-Julien. De nouveaux dons, par Mlle Martinet, d'une somme de 6000 livres (1785), de M. de Lezay, de 12,000 livres (1787), augmentèrent bientôt la dotation. Cette maison prospérait et rendait de grands services, lorsque Lémare et Génisset, dans leur tournée révolutionnaire en 1793, chassèrent les pauvres religieuses. Le mobilier et les bâtiments furent vendus par la nation. Les capitaux de rentes se perdirent par la négligence des administrateurs, à l'exception d'une somme de 12,000 livres. M. Albert de Lezay fit des démarches actives en 1824, pour le rétablissement de cet hospice. Le 18 octobre 1828, Joseph-Marie Barraud légua, à cet effet, une maison et un pré en valeur de 3000 fr. Le bureau de bienfaisance fit un réglement le 20 octobre 1834, pour la réorganisation de l'hospice. L'administration en fut confiée à trois sœurs de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul de Besançon. Cent élèves fréquentent l'école. Une des sœurs est spécialement chargée du soin des malades.

Château moderne. L'ancien château était détruit et abandonné depuis les guerres du XVIIe siècle, lorsque M. de Marnézia, ancien évêque d'Evreux, ayant choisi Saint-Julien pour sa retraite, fit construire le château actuel sur l'emplacement du Bourg-Dessus; des jardins, des parterres, des bosquets, des avenues

couvrirent bientôt le sommet de la montagne. M. le marquis de Lezay y fixa aussi son séjour. Il y réunissait les écrivains et les artistes les plus distingués de son temps, tels que Montesquieu, Champfort, Dupaty, le marquis de Boufflers, Saint-Lambert, Fontanes, Céruty, etc. Lui-même y composait des poésies, tandis que Mme Marie-Claudine de Nelancourt, son épouse, y peignait admirablement les fleurs et le paysage. Prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur la France, M. de Lezay s'embarqua en 1790, pour l'Amérique, accompagné de cultivateurs, d'ouvriers et d'artistes, dans l'intention de fonder une colonie sur les bords du Scioto. Il revint à Paris en 1792, languit, pendant onze mois, dans les prisons de Robespierre et mourut en 1801, des suites d'une maladie cruelle causée par sa longue captivité. Son épouse mourut en 1793, à Londres, où elle avait été obligée de se servir de son talent pour vivre. Le château actuel, propriété de M. le sénateur de Lezay, se compose d'un principal corps de bâtiment de forme rectangulaire, avec plusieurs bâtiments servant de dépendances, d'uu beau jardin potager, d'un jardin d'agrément avec terrasses, tracé d'après le système de Lenôtre, et d'un vaste parc.

Biographie. Saint-Julien a donné naissance au savant et naïf Pierre de Saint-Julien de Baleure; à plusieurs membres de la famille de Lezay; à M. Laurent-Marie Janet, conseiller d'état, mort à Lons-le-Saunier, le 29 septembre 1841, à l'âge de 73 ans. Avocat au bailliage d'Orgelet et ensuite à Lons-le-Saunier, M. Janet devint successivement membre de l'administration centrale du département, conseiller de préfecture, député au corps législatif, maître des requêtes au conseil d'Etat, membre de la junte de Toscane et de la consulte de Rome, président du conseil de liquidation et intendant général du trésor. Nommé baron de l'empire et décoré de plusieurs ordres, il était désigné comme futur ministre des finances, lorsque la chute de l'empire vint briser sa carrière. Il fit partie de la chambre des représentants pendant les Cent-Jours et fut de nouveau nommé maître des requêtes au conseil d'Etat en 1830. Il fut élu député de l'arrondissement de Dole en 1837, et devint enfin conseiller d'Etat. Sa fille unique, encore vivante, est veuve de M. le comte de Mosbourg, mort pair de France. Ce bourg est encore la patrie de M. Antoine-Bernard Clerc (1772-1844), capitaine décoré, qui s'est distingué dans les guerres de la République et de l'Empire.

Bibliographie. Archives municipales. — Archives de la préfecture du Jura.—Annuaires du Jura, 1840, 1844, et les Jurassiens recommandables, par M. D. Monnier.

—

Jura (Dép. du). Cet article ne pouvant être rédigé qu'après une étude complète du département, terminera l'ouvrage.

L

Lac-des-Rouges-Truites, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Saint-Laurent, paroisse de Fort-du-Plasne;

à 2 kil. de Fort-du-Plasne, 6 de Saint-Laurent, 33 de Saint-Claude et 54 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 950^{m}.

Le territoire est limité au nord par Foncine-le-Bas et Fort-du-Plasne; au sud par Saint-Laurent et Morbier; à l'est par Morbier, et à l'ouest par Fort-du-Plasne et Saint-Laurent.

Il est traversé par les chemins tirant à Fort-du-Plasne; par la rivière de Lemme ; par les ruisseaux de la fontaine du Bois, de la fontaine au Chat; par le bief du Lac et un autre petit ruisseau.

Le village est situé dans le Grandvaux, au fond d'un vallon que resserrent de hautes montagnes. Les maisons sont construites en pierre, couvertes en tavaillons ou bardeaux, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et disséminées.

Pop. en 1846, 658 hab.; en 1851, 677, dont 313 hom. et 364 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 34 hab.; 169 maisons, savoir : sous la Côte 5, aux Martins 30, à la Favière 12, aux Moulins 11, aux Thevenins 22, au Voisinal 31, au Maréchet 29, sous le Mont-Noir 29 ; 169 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les jeunes gens émigrent pour être fromagers ou domestiques.

Cadastre exécuté en 1833; surf. territ. 1938^{h} 66^{a}, divisés en 3216 parcelles que possèdent 308 propriétaires, dont 101 forains; surf. imp. 1948^{h}, savoir : 1041^{h} en bois, 472 en terres lab., 246 en pâtures, 130 en prés, 39 en friches et murgers, 13 en broussailles, 5 en sol de bâtiments, 2^{h} 50^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 9043 fr.; cont. dir. en princip. 2741 fr.

Le sol, montagneux, très froid et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du lin, du foin et peu de chanvre. On importe les deux tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres, et on y engraisse quelques porcs. 10 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire des tourbières exploitées, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille de très bonne qualité, qu'on exporte jusqu'à Morez, ainsi que de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole et de Morez. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le produit des fromageries, la fabrication des seaux et de l'horlogerie.

Il y a cinq fromageries appartenant aux sociétaires, dans lesquelles on fabrique annuellement 45,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité; cinq moulins à farine à une ou deux paires de meules avec scieries mécaniques à une lame, 3 auberges et 4 voituriers.

Biens communaux : une maison commune, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 48 élèves; 5 fontaines et 765^{h} 89^{a} de bois, pâtures, marais, d'un rev. cad. de 1740 fr. L'institutrice et l'école des filles, fréquentée en hiver par 40 élèves, occupent une maison louée par la commune.

Bois communaux : 593^{h} 63^{a}, dont 8^{h} sont coupés annuellement. On délivre 1019 stères de bois-sapins.

Budget : recettes ord., 4639 fr.; dép. ord., 4639.

NOTICE HISTORIQUE.

Il existe sur le territoire de cette

commune, un lac de la forme d'un quadrilatère, long de 600 mètres et large de 300. Nulle source coulant à la superficie du sol ne lui porte son tribut, mais il est certain que cet amas d'eau ne s'entretiendrait pas à la hauteur de ses rives, s'il ne recevait secrètement quelque source inconnue; car il laisse échapper à son extrémité méridionale un des affluents de la petite rivière de la Sènette. On pêche dans ce lac des tanches, des brochets et des perches, mais il n'y a pas de truites. Il semblerait pourtant que ce village tire son nom de la couleur des truites de son lac. Cette espèce de poisson a-t-elle disparu? Nous l'ignorons. Ce que nous avons pu remarquer, c'est que les perches pêchées dans le lac, ont généralement les nageoires rouges. Suivant la tradition, les premiers colons qui défrichèrent la partie du Grandvaux où se trouvent aujourd'hui Fort-du-Plasne et le Lac-des-Rouges-Truites, étaient des étrangers venus pour recueillir la poix distillée par les nombreux sapins qui recouvrent les montagnes. Cette poix était vendue aux sires d'Arlay, qui en faisaient un grand commerce au XIVe siècle. Plusieurs fours étaient disposés pour la préparation de cette résine. La place qu'ils occupaient à Fort-du-Plasne et au Lac-des-Rouges-Truites, s'appelle encore le *Champ du Four* ou le *Raffour*. Un ancien chemin de Saint-Claude à Jougne, passait à l'abbaye du Grandvaux, au Lac-des-Rouges-Truites et à Foncine-le-Bas. Il est connu sous le nom de *vie du Grandvaux*. Pendant tout le cours du moyen-âge, Fort-du-Plasne et le Lac-des-Rouges-Truites prospérèrent, tandis que les autres communes du Grandvaux étaient misérables; cependant la condition des habitants était la même; ils supportaient les mêmes charges; aucun privilége ne les distinguait. Deux moulins avec foules et battoirs, furent établis en 1545, sur le bief du Lac, en vertu d'accensements consentis par l'abbé de Saint-Claude; un troisième s'établit en 1647, sur le ruisseau des Genevriers. On peut consulter pour l'histoire de la commune qui nous occupe, les articles *Grandvaux*, *Fort-du-Plasne* et *Saint-Laurent*.

—

Ladoye, *Doie*, *Doye*, qu'on devrait écrire *La Doye*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; chapelle vicariale, érigée le 13 mars 1847, composée de la Doye et les Granges; à 11 kil. de Voiteur et 20 de Lons-le-Saunier. Altitude : 546^{m}.

Le territoire est limité au nord par Château-Chalon et Frontenay; au sud par Blois; à l'est par Lamare, Fay et le Fied, et à l'ouest par Château-Chalon. Les Granges et le Chaumois-Boivin font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 5, de Bletterans à Champagnole, et 43, de Sellières à Champagnole; par les ch. vic. tirant à Plasne, à Blois, de Lamare à Poligny, et de Blois aux Granges; par la Seille, les ruisseaux de Baumion et de Sautelard; par deux branches du bief Moureau et deux branches du ruisseau de la Côte.

Pop. en 1790, 246 hab.; en 1846, 236, en 1851, 255, dont 127 hom. et 128 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 71 hab.; 58 maisons; 60 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1757. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les grandes villes.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 355^{h} 75^{a}; surf. imp. 346^{h}

66ᵃ, savoir : 196ʰ en terres lab., 120 en pâtures, 14 en bois, 11 en prés, et le surplus en cultures diverses et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 8479 fr.; contrib. dir. en princip., 1418 fr.

Le sol, montagneux à la Doye et en plaine aux Granges, est d'une fertilité ordinaire; il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, beaucoup de chanvre et de fruits, des vins rouges de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. On importe le quart des céréales et on exporte moitié des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, quelques mulets, des chèvres et de la volaille. 100 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès et forme la principale ressource des habitants.

On trouve sur le territoire, de la marne employée pour l'amendement des terres, des sablières, des gravières, de la bonne pierre à bâtir, de la mauvaise pierre de taille, de belles laves, de la pierre à chaux, quelques minces filons d'argent, qu'on essaya d'exploiter en 1743 et les plus belles carrières de tuf du Jura. On les exploite au moyen de scies à eau et leurs produits, employés pour la construction des cheminées, des cloisons, rochers et grottes artificiels, sont exportés dans toute la province. Quatre ouvriers y sont continuellement occupés et extraient chaque année 200 mètres cubes de tuf. Il y a deux fromageries, produisant annuellement 6000 kil. de fromage, façon Gruyère ; trois moulins à farines ayant chacun quatre tournants, l'un, avec une scierie à une lame et les deux autres avec un battoir.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune, acquise en 1853, en voie d'appropriation ; elle contiendra la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des deux sexes, actuellement fréquentée en hiver par 30 garçons et 25 filles; 2 ponts en pierre, une fontaine avec lavoir, près du hameau des Granges, des bois et des parcours.

Bois communaux : 143ʰ 54ᵃ; coupe annuelle, 4ʰ 34ᵃ.

Budget : recettes ord., 2478 fr.; dép. ord., 2413 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de la Doye ou Ladoye, est situé au fond d'une vallée, entre de hautes montagnes qui s'élèvent presque à pic. Les habitations sont disposées par groupes, rustiquement bâties en pierres et couvertes en laves. Du flanc des montagnes s'échappent plusieurs sources qui se réunissent au fond de la vallée et se confondent à Nevy avec les eaux qui viennent de Baume, pour former la rivière de Seille. Le nom de ce village semble indiquer une origine celtique; cependant le premier titre dans lequel on le trouve mentionné, est le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1165, confirmatif des possessions de l'abbaye de Château-Chalon.

Seigneurie. La Doye dépendait en toute justice de l'abbaye de Château-Chalon. Les habitants étaient assujettis aux mêmes charges féodales que ceux de Blois. L'abbesse avait la propriété exclusive de la rivière de Seille, depuis la Doye jusqu'au pont placé sur le chemin de Nevy à Baume. Il y a au hameau des Granges, une maison seigneuriale qui a

appartenu longtemps à la famille Droz. Elle appartient actuellement à M. Quégain, de Voray-sur-l'Ognon.

Eglise. Ce village dépendait de la paroisse de Château-Chalon; il possédait néanmoins une chapelle, un cimetière et des fonts baptismaux avant l'année 1500. Les prêtres, appelés les *Quarts-Fiefs*, attachés à l'abbaye et à l'église paroissiale de Château-Chalon, desservaient à tour cette chapelle, moyennant certaines rétributions convenues avec les habitants, et suivant un tarif approuvé par l'archevêque de Besançon. L'église de la Doye est dédiée à saint Bruno, dont on célèbre la fête le 6 octobre, et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire se terminant octogonalement, et d'une sacristie. Le clocher a été construit en 1830; le surplus de l'édifice date du XVIIIe siècle.

Oratoire de Sainte-Foy. Il a été érigé au hameau du Chaumois-Boivin, près des moulins, le 5 mai 1853, par Thérèse Dalloz et Marie-Foy Ménétrier. Il est construit en pierre de taille avec grille en fer et fronton.

Curiosités naturelles. Les différentes sources de la Seille, la cascade de Bobignon, les stalactites qui se trouvent dans les carrières de tuf, méritent d'être visitées. On remarque au-dessus de la Doye et à mi-côte de la montagne, un espace de 100 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, où la neige fond à mesure qu'elle tombe. On attribue ce phénomène à une source d'eau chaude.

—

Lains, *Leins*, *Lyns*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et dist. de poste de Saint-Julien; à 3 kil. de Saint-Julien et 38 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 443^m.

Le territoire est limité au nord par Montrevel; au sud par Villeneuve; à l'est par la Boissière, le Mont, Dessia et Valfin; à l'ouest par Saint-Julien et Montagna-le-Templier. Lancette, le Petit-Lancette, la Chapelle, les Creux-Dessus, les Creux-Dessous et le moulin de Lancette, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; par les ch. vic. tirant à Montagna-le-Templier, à Marigna et à Charnod; par le ruisseau de la Doye, le bief de la Chapelle, qui y prennent leurs sources, et par le ruisseau de Ponson.

Le village est situé sur la chaine de montagnes qui sépare le bassin de la Valouze de celui du Suran. Les maisons sont agréablement groupées sur une éminence, construites en pierre, mais sans goût, et couvertes en tuiles creuses. Les toitures, un peu aplaties, sont très saillantes. Des massifs de frênes et de noyers ombragent les habitations.

La commune de Lancette a été réunie à celle de Lains, le 8 mars 1821.

Pop. en 1790, 438 hab.; en 1846, 400; en 1851, 396, dont 191 hom. et 205 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 89 maisons, savoir : à Lains 55, aux Creux 7 et à Lancette 25; 87 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1729. Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers en soie à Lyon.

Cadastre exécuté en 1820; surf. territ. 973^h 90^a, divisés en 5144 parcelles que possèdent 300 propriétaires, dont 131 forains; surf. imp. 960^h 67^a, savoir : 433^h en terres lab., 274 en parcours, 145 en bois-taillis, 52 en friches, murgers et broussailles, 42^a en prés,

9^h en vignes, et le surplus en vergers, jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 8015 fr.; cont. dir. en princip. 1921 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, beaucoup de maïs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, surtout des noix, du vin rouge et un peu de vin blanc, peu d'orge, de légumes secs, de navette et de betteraves. On exporte le tiers des céréales et on importe moitié des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, beaucoup de mulets et de volaille, des moutons, des porcs qu'on engraisse et quelques chèvres. 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès sensibles.

On trouve sur le territoire, des carrières de tuf abondantes et de bonne qualité, de la pierre à bâtir et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique, des carrières de pierres à fusil, non exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Ils sont loin d'être dans l'aisance.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 4000 kilog. de fromage, façon Gruyère, un moulin à deux tournants, trois aubergistes, un voiturier et un maçon.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère près de l'église, en bon état, une fontaine, trois puits, une chapelle au hameau des Creux, une place publique, ombragée par un beau tilleul très ancien, et 96^h 39^a de bois-taillis, pâtures, mares, abreuvoirs, friches, d'un rev. cad. de 178 fr. La section de Lancette a 115^h 39^a de pâtures, d'un rev: cad. de 182 fr.

Bois communaux : Lains, 31^h 97^a; coupe annuelle, 96^a. Lancette, 32^h 13^a; coupe annuelle, 82^a.

Budget : recettes ord. 2394 fr.; dépenses ord. 2394 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu ord., 4 fr.; la commune a en outre droit aux distributions du bureau de bienfaisance de Saint-Julien.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie romaine de Lyon au Rhin par Besançon, passait par Simandre, Chavannes, le Pont d'Evans, *Lains*, Monnetay et Orgelet. Bergier croit que c'est par cette route que, du temps d'Auguste, Tibère fit, à l'aide de relais, 200 milles italiques (environ 60 lieues communes de France de 25 au degré) en 24 heures, tant sa construction était admirable. Philiberte de Luxembourg avait établi des courriers sur cette ligne pour obtenir plus vite des nouvelles de Philibert de Châlon, son fils, alors en Italie (1530). C'est encore par ce chemin qu'en 1567, le fameux duc d'Albe arriva dans la Franche-Comté à la tête de 12,000 hommes de pied espagnols et de 2000 chevaux, en marchant contre les Pays-Bas. Cette voie était protégée par une station fortifiée, dont on voit encore les traces à Lains, dans le lieu dit au *Châtelard*. On y trouve des fondations de murs, des tuiles romaines, des armes et des monnaies. M. Pelissard, curé de cette paroisse, conserve des médailles aux types de Jules-César et de Tibère, ainsi que d'autres antiquités recueillies en cet endroit. En 1191, on voit déjà figurer Lains et Lancette, parmi les possessions dont l'abbaye de Gigny

confia la garde à Etienne II, comte vassal de Bourgogne.

Seigneurie. Lains et Lancette dépendaient en toute justice de la baronnie de Saint-Julien. Les habitants qui tenaient des chèvres, devaient chaque année au seigneur un chevreau. Chaque ménage devait en outre un sol de cens. Les sujets étaient tenus de faire guet et garde au château, de contribuer à ses réparations et de s'y retirer en cas d'imminent péril ; ils étaient taillables et corvéables.

Prieuré des Creux. Entre le village de Lains et celui de Charnod, s'étend une étroite vallée, enfermée entre de hautes montagnes, jadis couvertes d'épaisses forêts. Du sommet du cirque formé par ces montagnes, une source tombe en cascade au fond du vallon et alimente un réservoir d'une eau toujours pure. C'est près de ce réservoir qu'était le prieuré des Creux, d'*Ecreux* ou *des Crues*. Vers le milieu du VII[e] siècle, un apôtre de Flandres, saint Amand, évêque d'Utrecht et fils de Serenus, duc d'Aquitaine, était venu fonder un monastère dans la vallée déserte de Nantua. L'un de ses amis, du nom de Poncius, qui avait été aussi revêtu de l'épiscopat, vint le rejoindre dans sa retraite et lui succéda dans sa dignité abbatiale, en 671. Il quitta quelques années après le monastère de Nantua, pour venir jeter les fondements d'un prieuré dans le vallon des Creux, assez semblable à celui de Nantua. Ce pieux cénobite érigea une chapelle dans le village de Lains, dont la population encore païenne à son arrivée, avait été convertie par lui, et y choisit sa sépulture. La tombe placée sur son tombeau, entre le chœur et la nef de l'église, porte pour inscription : S. *Pontius*, et représente ses traits gravés au ciseau. Il porte le costume de moine et un nimbe entoure sa tête. Des fouilles, faites récemment sous la pierre tumulaire, ont amené la découverte d'un cercueil en plâtre ou en chaux, renfermant des ossements, dont la longueur atteste qu'ils appartenaient à un homme d'une haute stature. Un monogramme gravé à la clef de voûte du chœur porte en initiales : S. P. E. ce qui signifie S. *Pontius episcopus*. Le martyrologe de Nantua indique qu'il mourut le 6 mars, sans désignation d'aucune année. Saint Laurent était le patron du prieuré des Creux, qui fut uni en 1310 à la chamarerie du monastère de Nantua, parmi les dépendances duquel il figure déjà dans une bulle du pape Luce II, du 15 des calendes de mai 1174. Le seigneur de Saint-Julien avait la garde noble de ce prieuré. Il y faisait exercer la justice haute, moyenne et basse, depuis le midi de la veille de la fête de saint Laurent, jusqu'au midi du lendemain de cette fête. Le prieur était tenu de nourrir convenablement à ses frais pendant ce temps-là, le châtelain ou son lieutenant, le procureur, le scribe, le prévôt, le receveur, les francs-sergents et les autres officiers du seigneur de Saint-Julien, ainsi que leurs chevaux et leurs serviteurs. Les sergents devaient faire le guet et garde tant de jour que de nuit, pour éviter, dit une reconnaissance de l'an 1533 « aux inconvénients, bruits, violences et injures qui se pourraient faire durant le dit temps, pendant lequel il survient et afflue audit lieu plusieurs gents pèlerins et autres y allant en voyage. » Ce prieur était tenu de fournir une prison et des liens pour retenir les coupables pen-

dant la durée de la fête. Le seigneur percevait seul le droit de vente et de couponnage des denrées amenées à la foire qui se tenait le lendemain de la fête. Toutes les mesures étaient échantillonnées par ses officiers. « Les tabourniers, menestriers et instrumentaires, ne devaient jouer de leurs instruments pour commencer danses et il était défendu de jouer à jeux de quilles ni autres semblables sans la permission du châtelain, sous peine de 60 sols d'amende. » La fête de saint Laurent amenait aux Creux un concours extraordinaire d'habitants de la Bresse; la jeunesse s'y livrait à des excès de toutes sortes, malgré la police sévère qui y était faite. Un village assez considérable réduit aujourd'hui à quelques fermes, entourait le prieuré. Le prieur en était le seigneur haut, moyen et bas justicier, et faisait exercer sa justice par un prévôt, qui tenait cet office à titre héréditaire. Bérard des Crues était témoin, en 1227, de la donation faite par Manassès de Coligny à l'ordre du Temple, du territoire de Montagna. Le chambrier de Nantua se qualifia dès le XIVe siècle, de prieur des Creux. Le patronage de l'église de Lains lui appartenait. La maison prieurale n'existe plus. L'église, ruinée depuis les guerres du XVIIe siècle, fut rebâtie en 1752. On y célébrait la messe une fois par semaine. Elle renferme encore l'ancienne statue de saint Laurent.

Eglise de Lains. Elle est dédiée à sainte Anne, dont on célèbre la fête le 26 juillet, et orientée. Elle se compose d'un porche, sur lequel s'élève le clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal et d'une sacristie à droite du sanctuaire. Le clocher est surmonté d'un dôme dépourvu de grâce; la nef date du XVIIe siècle; elle est voûtée en berceau. Le chœur et le sanctuaire sont du style ogival et plus anciens que la nef; ils sont décorés de piliers cylindriques en partie engagés dans les murs; de ces piliers, partent les nervures qui se ramifient sous la voûte. Trois fenêtres géminées, trilobées et richement décorées de moulures, éclairent le sanctuaire. Elles étaient garnies de précieuses verrières du XVe siècle, représentant des personnages empruntés au nouveau Testament; il n'en reste que des fragments.

Curiosités naturelles. On remarque dans le bois de Coissonet, une vaste grotte et un puits naturel très profond.

Lajoux, *La Joux*, *Les Joux*, *vallis media Juræ*, *My-Joux*, *Mi-Joux*, vg. de l'arr. et cant. de Saint-Claude, perc. et distrib. de poste de Septmoncel; sucursale à Mijoux, composée de la Joux et Mijoux; à 16 kil. de Saint-Claude et 75 de Lons-le-Saunier. Altitude: 1182^m.

Le territoire est limité au nord par Lamoura et Prémanon; au sud par Septmoncel et les Molunes; à l'est par la Suisse et le pays de Gex, dont il est séparé par la Valserine; à l'ouest par Lamoura et Septmoncel. Mijoux, la Combe-de-Mijoux, Forêt-Mont, la Chenevière, la Petite-Joux, la Grande-Cala, les Songeons, sur Montoysel, sous Montoysel, l'Aubarette, la Moulotte, la Côte-de-Mijoux, la Joux-Verte et la Frasse, sont des hameaux et maisons isolées qui font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la route dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève; par le ch. de gr. com. n° 25, de Saint-Claude à Genève; par les ch. vic. tirant aux Molunes, à Septmoncel et aux Rousses.

Mijoux est situé au fond de la vallée de la Valserine, et la Joux sur les hautes montagnes qui s'élèvent sur la rive droite de cette rivière, en face de la Faucille. Les maisons sont éparses sur toute l'étendue du territoire, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, très bien bâties en pierres et couvertes en tavaillons.

Cette commune a été détachée de celle de Septmoncel, le 21 octobre 1839.

Pop. en 1846, 828 hab.; en 1851, 754, dont 384 hom. et 370 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 29 hab.; 100 maisons, savoir : à la Joux 33, sur les Champs 6, à la Joux-Dessus 10, à la Petite-Joux 7, à Songeon 6, à la Combe-de-Mijoux 32, à Mijoux 6; 144 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1770. Les habitants n'émigrent que pour être lapidaires à Paris.

Surface territ. 2569^h 94^a, divisés en 1453 parcelles que possèdent 192 propriétaires, dont 30 forains; surf. imp. 2551^h, savoir : 894 en bois-taillis, 745 en pâtures, 859 en bois-sapins, 336 en terres lab., 30 en prés, 3^h 85^a en sol de bâtiments, 1^h 86^a en tourbières, 44^a en jardins et 23^a en friches, d'un rev. cad. de 29,836 fr.; cont. dir. en princip., 5126 fr.

Le sol, montagneux, produit quatre fois la semence, mais les récoltes sont très sujettes à la gelée. Elles consistent en orge, avoine, pommes de terre, un peu de lin et du foin. On fait de l'eau-de-vie avec la gentiane. On importe les trois quarts des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres et des volailles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire des tourbières exploitées, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, ainsi que de la pierre à chaux.

Il y a deux fromageries à la Joux, dans lesquelles on fabrique annuellement 10,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de première qualité. Chaque particulier fabrique en outre dans sa maison de gros fromages gris, dits *persillés* ou de *Septmoncel*, façon Septmoncel, et de petits fromages, appelés *Chevrets*. La production totale de la commune est d'environ 30,000 kil. par an.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude. Presque tous s'occupent de façonner des pierres de diverses couleurs (saphir, topaze, émeraude et améthyste), que d'habiles ouvriers et des enfants intelligents taillent, percent et polissent. Ils font aussi de la bimbeloterie, pour le compte des négociants de Paris, et façonnent le bois de sapin. Ils ne se livrent à ce genre d'industrie que pendant le temps où ils ne peuvent exécuter leurs travaux agricoles. Il y a plusieurs usines sur le cours de la Valserine.

On remarque à la Joux, les beaux bâtiments qui renferment les ateliers de M. Claude-Marie David, dans lesquels on travaille les rubis pour montres, les pierres fines et la lapidairerie. Cet établissement occupe continuellement 250 ouvriers, tant hommes que femmes et enfants. M. David est le propriétaire actuel du château de Voltaire, à Ferney, qu'il habite une partie de l'année.

Il y a à la Joux une capitainerie de douanes, et un bureau à Mijoux, composé d'un receveur et d'un visiteur.

Biens communaux : une église,

un cimetière, et un presbytère au hameau de Mijoux ; une maison commune à la Joux, construite en 1840, qui a coûté 11,000 fr.; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons et 30 filles; une fontaine, deux puits communaux, trois châlets communaux, et 30ª 60c de pâtures, d'un revenu cad. de 2 fr. 20 cent. Les propriétés de cette commune ne sont pas encore séparées de celles de Septmoncel.

Budget : recettes ord., 2861 fr.; dép ord., 2505 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La vallée de Mijoux, traversée par la Valserine, est un monde nouveau pour l'habitant de la plaine ; son horizon, limité par les deux chaînes colossales de montagnes qui la resserrent, et dont l'une est dans l'ombre quand l'autre est éclairée ; le silence de ce majestueux désert qu'interrompt le son monotone et lointain des bêtes au pâturage, l'air frais et vivifiant que l'on respire, tout fait naître chez l'étranger qui la parcourt, des sentiments inexprimables. Mijoux a eu pour origine quelques châlets épars sur les deux versants de la vallée, et construits pour donner asile aux troupeaux de vaches que Septmoncel et le pays de Gex y envoyaient en été. Toutes ces habitations provisoires étaient abandonnées à la fin de l'automne, et cette étroite contrée restait déserte et silencieuse. Les sapins descendaient jusque dans la vallée et se mêlaient aux robustes hêtres, qui bravent les rigueurs de l'hiver comme les arbres résineux. Avec le temps, ces vieux habitants du sol ont disparu et ont été relégués sur les froides sommités du Jura ; ils ont fait place à d'excellents pâturages, dont le produit fait la richesse principale du pays. L'âpreté du climat de cette vallée, qui s'élève à 961 mètres au-dessus de la mer, devint plus supportable. On y construisit des maisons plus chaudes, plus solides. Quelques vigoureux pâtres y passèrent l'hiver, bravant l'isolement, les tempêtes et l'amoncèlement des neiges au niveau de leur habitation. Les maisons qui forment le village de la Joux ont eu les mêmes commencements que celles de Septmoncel. La route actuelle de Saint-Claude à Genève, par Mijoux et Gex, n'a été construite qu'en 1742 ; mais il existait un chemin très ancien, tirant directement par Septmoncel et Mijoux, et qui n'était praticable qu'à cheval ou à pied. Un autre chemin venant de Nyon, aboutissait au précédent à Gex, et un troisième tirait à Saint-Cergues, en passant par Septmoncel et l'Etroit de la Joux. Il est question du chemin de Nyon dans la vie de saint Romain, écrite au VIe siècle, où il est qualifié de *Semita*. Ces routes, malgré les difficultés qu'elles présentaient, furent très fréquentées au moyen-âge et même dès l'époque romaine. Il devait exister des rapports assez fréquents entre les villes de la Séquanie et celles de Genève et de Nyon, *colonia Julia equestris*, et il n'y avait pas de voie plus directe que celle passant à Condat (Saint-Claude). En 790 ou 791, l'empereur Charlemagne donna ou confirma à l'abbaye de Saint-Oyan une immense étendue de forêts et de montagnes, *silvam quæ vocatur Juris*, limitée par l'*Orbe*, l'arête du Noirmont, le chemin de la Ferrière-sous-Jougne, la Valserine, le bief Brun, la Semine, le bief *Nocif* (aujourd'hui le ruisseau d'Orval, qui passe sous Belleydoux), Eschalon, et

qui se prolongeait jusqu'aux plaines du pays de Vaud. L'empereur Frédéric Barberousse confirma cette donation en 1184 ou 1185, et ses successeurs en firent de même. Ces belles forêts, ces gras pâturages devinrent un objet de convoitise pour tous les voisins. Les religieux de Chézery, dont le monastère avait été fondé par le comte Amédée III de Savoie, le 29 août 1140, les chartreux d'Aujon, les moines de Bonmont, du lac de Carnens (lac de Joux), anticipaient chaque jour sur ce territoire. Les habitants de Gex, de Nyon, ne craignaient pas d'y venir en force, couper et écorcer les arbres. Les nobles des environs étaient les premiers à provoquer ces actes de violence. L'abbé de Saint-Oyan ne pouvait résister à des attaques dirigées sur tous les points de sa souveraineté. Le dimanche avant l'Ascension 1286, il fit un aliement, c'est-à-dire une alliance offensive et défensive avec Jean de Chalon, comte d'Auxerre, Ier du nom. Ce seigneur s'engagea à faire la guerre pour le compte de l'abbé, à grande et a petite force, toutes les fois qu'il en serait requis et à ses propres frais, pour protéger les domaines du monastère depuis la Valserine jusqu'à Genève, à condition que tout le butin pris par ses gens d'armes leur appartiendrait et que l'abbé ne ferait aucune paix avec les nobles qui seraient gagés, sans son consentement. Il ne voulut pas s'obliger à marcher en agresseur contre le sire de Vignory, son frère, contre Otton, comte palatin de Bourgogne et Renaud, comte de Montbéliard, ni contre le comte de Savoie; mais il promit de leur résister en cas d'attaque de leur part. Ce traité ne produisit aucun résultat satisfaisant. L'abbé Etienne de Thoire-Villars, après avoir exposé à ses religieux que les nobles et les barons, ses voisins, s'efforçaient plus que jamais d'usurper les Hautes-Joux du monastère, leur dit qu'il conviendrait de bâtir un château-fort sur la montagne de Saint-Cergues (*Sanctus Cyricus*), mais que l'état de détresse dans lequel se trouvait sa maison ne permettant pas de le faire, il fallait choisir un avoué assez puissant pour les protéger. Il proposa de s'adresser à son propre père, Humbert IV, sire de Thoire-Villars, de Montréal, Arbens, etc.; nulle famille, disait-il, ne s'était montrée plus attachée que la sienne à l'abbaye qu'il administrait. En effet, Bernard et Bérard, avaient été tous deux abbés de Saint-Claude avant que de devenir évêques de Belley et avaient comblé cette maison de leurs largesses. Il n'y avait pas à hésiter. Au mois de novembre 1299, on signa un traité d'association avec Humbert IV, par lequel on lui céda en pleine propriété, moitié de tout l'espace compris entre l'abbaye de Chézery, la Valserine, l'Orbe, le lac de Carnens et la terre de Genève, à la seule exception de la montagne de Montoysel, et à condition qu'il bâtirait à ses frais une forteresse et une enceinte sur la montagne de Saint-Cergues, dont l'abbé pourrait se servir pour y loger des gens de guerre. Humbert ne put qu'exécuter en partie ses promesses, car il mourut le 14 mai 1301, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Claude. L'abbé Etienne mourut lui-même le 30 septembre 1303. Louis de Villars, archevêque de Lyon, frère d'Etienne, mourut le 4 juillet 1308. Tous deux furent inhumés à côté de leur père. Odon III de Vaudrey, successeur d'Etienne, offrit en 1319 à Hugues de Chalon-Arlay Ier, de le

subroger aux effets du traité fait avec Humbert IV; mais pendant les pourparlers, Humbert V de Thoire-Villars, par un acte daté à Poncins, du mardi après la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1320 (v. st.), renonça en faveur de l'abbaye à sa moitié de la terre de Saint-Cergues, moyennant une rente annuelle de 120 livres, assignée sur Poncins, Neuville, Saint-André et les revenus temporels du prieuré de Menestreuil. Les enfants d'Humbert V tentèrent de revenir sur cette cession, mais ils furent obligés de se désister de leurs prétentions, et l'empereur Charles IV prononça même en 1360 l'extinction de la rente de 120 livres. Saint-Cergues se trouvait jusqu'à un certain point protégé par son château, mais la vallée de Mijoux était abandonnée à ses propres forces. Les habitants de Gex et de Septmoncel s'y livraient chaque jour des luttes atroces, se disputant les bois et les pâturages. Hugues, fils de Guillaume de Joinville, se prétendait propriétaire de cette vallée. L'abbé de Saint-Oyan lui déclara la guerre. Des prélats, des chevaliers, des docteurs en lois, tinrent une conférence et firent proposer un arbitrage qui amena un traité de paix, signé le mardi avant la Nativité de la Vierge, de l'an 1324. Les sujets intéressés à cette transaction, loin de l'accepter, se livrèrent à des combats plus furieux que jamais. Le mardi avant la fête de saint Barthélemy, apôtre, de l'an 1334, un nouveau traité de paix intervint entre l'abbé Jean de Roussillon et Humbert, fils d'Hugues de Joinville, seigneur de Gex. Après avoir exposé que la vallée et combe de Mijoux, située sur leurs limites respectives, était l'occasion de longues querelles qui avaient amené entre leurs sujets « de grands désordres, dissentions et guerres, voire en seraient ensuivis des homicides, voleries, brulements de maisons et plusieurs autres malheurs, » les parties convinrent, 1° que le territoire compris entre la fontaine de Diane ou la Vauférine, jusqu'aux possessions de l'abbaye de Chézery, serait commun entre eux, en justice haute, moyenne et basse, chasse, cours d'eau, pâturages, bois, revenus et amendes, sans préjudice des droits des particuliers; 2° que les droits spirituels seuls resteraient réservés à l'abbé; 3° qu'un hôpital serait bâti à frais communs, et que la collation en serait alternative; 4° qu'il serait institué un prévôt ou *mistral*, chargé de rendre la justice, de percevoir les revenus et de prêter serment aux deux parties contractantes; 5° que si on ne s'accordait pas sur le choix, l'abbé et le seigneur de Gex nommeraient chacun le leur, mais que ces deux officiers ne pourraient agir qu'en commun; 6° qu'aucune maison-forte ne pourrait être bâtie dans la vallée; 7° que la moitié in divise de cette vallée resterait toujours annexée à la seigneurie principale de Gex. L'abbé s'obligea de payer à Humbert de Joinville, 600 livres pour les dommages causés pendant la guerre, et lui céda le fief d'Etienne de Corent, pour l'indemniser d'un gentilhomme qui avait succombé dans une de ces luttes. Les gens de Septmoncel, regardés comme les principaux coupables, furent condamnés à payer perpétuellement le cens de 13 livres de cire, dû à l'abbaye de Saint-Oyan par le seigneur de Gex. Ce dernier s'obligea enfin à faire hommage de sa moitié à l'abbé. Ce nouveau traité commençait déjà à être foulé aux

pieds, lorsqu'une peste épouvantable, qui se communiqua de l'Italie à la Savoie, envahit nos montagnes en 1349, et enleva à peu près toute la population. Le pays de Gex, Septmoncel, devinrent presque déserts. Le petit nombre de ceux qui résistèrent au fléau fut enlevé par la famine, en même temps que le bétail était dévoré par les ours. Les colons étrangers qui vinrent repeupler ces solitudes ne s'accordèrent pas mieux que leurs prédécesseurs. En 1389, l'abbé et les religieux de Saint-Claude exposèrent, d'un ton suppliant, à *Bonne de Bourbon*, veuve d'Amédée VI, comte de Savoie, que ses sujets de Gex et de Nyon se portaient chaque jour en force et puissance dans les forêts de l'abbaye; qu'ils en coupaient et écorçaient les arbres; qu'ils menaient paître leurs bestiaux dans les pâturages et les dévastaient entièrement; que quelques moines ayant voulu les engager à se retirer, furent faits prisonniers et conduits dans les prisons de Gex, où le châtelain les retenait incarcérés. Bonne de Bourbon nomma Jacques Champion, chevalier, docteur ès-lois et Aymon de Sergy, pour prendre connaissance de cette affaire, et ce ne fut qu'après une longue procédure, que les pauvres moines purent recouvrer leur liberté. Nous avons déjà rapporté dans notre notice sur *Bois-d'Amont*, les différents évènements qui eurent pour résultat d'enlever à la terre de Saint-Oyan et au comté de Bourgogne la seigneurie de Saint-Cergues et une foule d'autres possessions qui nous furent arrachées par la mauvaise foi des Bernois; il nous suffira de dire que la vallée de Mijoux était placée sur les frontières de trois puissances qui se la sont longtemps disputée et que sa possession a été l'objet d'importantes et nombreuses négociations diplomatiques. Quant à la souveraineté, elle resta indivise entre les seigneurs de Gex et les comtes de Bourgogne, jusqu'en 1612, époque du traité d'Auxonne. La délimitation en fut réglée par une commission mixte, qui prit pour ligne de démarcation la rivière de Valserine dans toute sa longueur du nord au midi. Par cet arrangement, les habitants de la rive droite perdirent le privilége de pouvoir exporter leurs produits à Gex et à Genève, et ceux de la rive gauche, celui de se procurer, sans impôt, dans la Comté, le sel nécessaire à leur consommation, à la fabrication de leurs fromages et à l'entretien de leurs bestiaux : c'était ruiner d'un seul coup le commerce et l'industrie des deux côtés. Les efforts des abbés de Saint-Claude empêchèrent toujours l'introduction du luthérianisme dans la vallée de Mijoux. Il était défendu d'y recevoir des ouvriers, des fermiers ou des bergers huguenots. Le 23 septembre 1657, M. Foissotte, intendant de dom Juan d'Autriche, abbé de Saint-Claude, donna un ordre formel d'expulser tous ceux qui s'y trouvaient.

Hôpital. Jean de Roussillon et Humbert de Joinville, sire de Gex, firent construire en 1334, suivant le traité passé entre eux, un hôpital à Mijoux, dédié à saint Jacques et à saint Christophe. L'abbé de Saint-Claude consacra à cette dotation une partie des biens de l'aumônerie de son monastère, et confia l'administration de cet hospice au chambrier de l'abbaye. On y entretenait un hospitalier, qui recevait les voyageurs et les pèlerins arrêtés par les neiges. Il y avait quatre lits seulement. Cette maison était en ruine

en 1657 ; un hospitalier y résidait, mais n'exerçait plus l'hospitalité. Il en retirait les revenus, à charge de donner deux chapons et 6 gros au chambrier. Il fut décidé dans un chapitre général tenu en 1686, que l'hôpital de Mijoux serait abandonné et ses biens réunis à l'hôpital de Saint-Claude. Les religieux du Mont-Carmel et de Saint-Lazare voulurent s'en emparer, mais des lettres-patentes du roi, du mois de janvier 1699, prononcèrent l'union de cet hôpital à l'Hôtel-Dieu de Saint-Claude, à charge par ce dernier de recevoir des malades de la paroisse de Septmoncel, à proportion des biens que l'union lui procurait.

Eglise. Mijoux et la Joux dépendaient de la paroisse de Septmoncel. L'éloignement de l'église avait de fâcheux effets. Les habitants qui portaient les morts au cimelière, étaient souvent arrêtés par les tempêtes et les neiges; il fallait alors déposer le cercueil et venir le reprendre quand le chemin était praticable. Un décret de Mgr. l'évêque de Saint-Claude, du 16 août 1755, érigea une église succursale à Mijoux ; cette église fut commencée en 1759, et terminée en 1760. On la dédia à saint Jacques et saint Christophe, dont on célèbre la fête le 25 juin. Cet édifice, nouvellement restauré, se compose d'une nef, d'une grande tribune, de deux chapelles, d'un sanctuaire, d'un chœur de forme octogonale, d'un clocher et d'une sacristie. Il a été construit sur l'emplacement de la chapelle de l'hôpital.

Seigneurie. Voir l'article *Septmoncel.*

Evènements divers. Lors de la guerre qu'Edouard, comte de Savoie, fit à Hugues de Faucigny, son beau-frère, au comte de Genevois, son neveu, au seigneur de Gex et à Humbert, frère de Guigue, dauphin du Viennois, en 1323, Jean de Chalon-Arlay II courut au secours du dauphin et de ses alliés, en passant par Saint-Claude, la vallée de Mijoux et Gex. Pendant les courses des grandes compagnies, les habitants de Septmoncel, Mijoux, Longchaumois et Orcières, faisaient continuellement le guet et garde au château de Saint-Cergues, dont ils étaient retrahants et fermèrent tous les passages. Il en fut de même au moment de la guerre de Charles-le-Téméraire contre les Suisses et surtout lorsque se livra la bataille de Morat (1476). Après qu'Olivier de la Marche eut enlevé aux portes de Genève, Iolande de France, veuve du duc de Savoie, par ordre du duc de Bourgogne, dont il était le chambellan, il la contraignit à se placer en croupe derrière lui sur son cheval et se fit suivre par les jeunes enfants de cette princesse. Il profita de l'obscurité de la nuit pour la ramener à Gex, et de là, par le col de la Faucille, dans la vallée de Mijoux. Il se dirigea ensuite à travers les montagnes sur Saint-Claude. L'évêque de Genève quitta Gex, suivi de plusieurs cavaliers et poursuivit l'escorte du chambellan, mais il ne put l'atteindre (27 juin 1476). Durant la guerre d'Edouard III, duc de Savoie, contre la ville de Genève, en 1534, ce prince donna ordre au marquis de Mus, plus tard marquis de Marignan, de réunir quelques troupes pour serrer les Genevois de plus près et les réduire à la famine. Le roi de France, François Ier, qui favorisait les protestants à l'extérieur, tandis qu'il les persécutait dans son royaume, autorisa le sieur de Veray, seigneur de Montbel, à se mettre à la tête d'un corps de

1200 ouvriers originaires de Genève et résidant à Lyon, et de les conduire au secours de leur patrie. Cette troupe, à laquelle s'étaient réunis un grand nombre d'aventuriers, traversa une partie de la Savoie, en suivant la rive gauche du Rhône. Arrivée au village de Salleneuve, à cinq lieues de Genève, elle fut arrêtée par le seigneur du lieu, aidé des habitants. Cette résistance permit au comte de Chalant, maréchal de Savoie, d'atteindre cette petite armée, composée d'hommes peu façonnés au métier des armes; elle fut complètement dissipée. Les fuyards revinrent sur leurs pas, et comme tous les passages étaient gardés, ils allèrent par le pont de Seyssel, passer à Saint-Claude, et de là à Mijoux, pour gagner la plaine de Genève. Une lutte s'engagea entre eux et les Savoyards qui gardaient le passage de la Faucille. Ces derniers remportèrent une victoire complète. François Ier, maître de la Bresse et du Bugey (1535), voulut réparer cet échec en envoyant à *ses amis* de Genève une compagnie de gens d'armes italiens, commandés par Rance de Cère. Ces nouveaux auxiliaires arrivèrent aussi par Saint-Claude, Mijoux et Gex, parce que le fort de l'Ecluse était au pouvoir des Savoyards. A peine cette compagnie d'Italiens eut-elle pénétré par le col de la Faucille, qu'elle fut battue et dispersée par le baron de la Serre et les autres seigneurs du pays. Un bois à Mijoux, appelé la *forêt du Massacre*, rappelle encore par son nom une de ces luttes sanglantes. Nous avons déjà rappelé, à l'article *Saint-Claude*, différentes invasions des protestants suisses, surtout celle de 1571, qui avaient pour but le pillage des églises et de l'abbaye de Saint-Oyan, mais elles furent sans succès. Le 31 décembre 1813, deux corps assez considérables de cavalerie et d'infanterie autrichienne arrivèrent à Gex et entrèrent le 2 janvier en Franche-Comté; les uns prirent la route de Morez, les autres celle de Saint-Claude par Mijoux, et traversèrent cette contrée sans commettre d'excès. Il n'en fut pas de même lors de la seconde invasion, au mois de juillet 1815. Les troupes françaises qui défendaient le passage de la Faucille, peu nombreuses et environnées de toutes parts, profitèrent de la nuit pour l'évacuer et se retirèrent à Saint-Claude. 25,000 hommes de troupes alliées traversèrent la vallée de Mijoux et Septmoncel, prenant le bétail, pillant les maisons, enlevant les fromages des châlets et fusillant les habitants qui s'étaient enrôlés dans les corps francs.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Histoire politique et religieuse du pays de Gex, par J. Brossard. — Annuaire du Jura, année 1840.

—

Lamain, (Saint-), *Locus Lamani*, *Salaman*, *Sanctus Lamanus*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Sellières; succursale; à 6 kil. de Sellières, et 18 de Lons-le-Saunier. Altitude : 294^{m}.

Le territoire est limité au nord par Saint-Lothein, Toulouse et Darbonnay; au sud par Bréry et Frontenay; à l'est par Passenans et Darbonnay; à l'ouest par Toulouse, Montchauvrot, Bréry, la rivière de Braine et le ruisseau du Battoir. Montchauvier fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 43, de Sellières à Champagnole; par les chemins vicinaux

tirant à Sellières et à Passenans, de Montchauvier à Montchauvrot, de Saint-Lamain à Lons-le-Saunier, passant par le pont du gué Farou, et par le chemin tirant à Toulouse, appelé le *chemin de la Poste;* par la Braine, le ruisseau du Battoir ou Roselain; par les biefs de Saint-Lamain, de Gorget et du Clusiaux.

Le village de Saint-Lamain est situé sur le revers nord-ouest d'un côteau; la section de Montchauvier est assise au sommet d'une colline, d'où la vue embrasse un vaste horizon. Les maisons sont peu isolées, construites en pierre et généralement couvertes en tuiles.

La commune de Montchauvier a été réunie à celle de Saint-Lamain, le 27 mars 1822.

Pop. en 1790, de Saint-Lamain, 147 hab.; de Montchauvier, 100; pop. réunie en 1846, 287; en 1851, 253, dont 126 hom. et 137 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab.; 68 maisons, savoir : à Saint-Lamain 31, et à Montchauvier 37; 74 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1683. Beaucoup de familles émigrent pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1808; surf. territ. 410^h 81^a, divisés en 715 parcelles, que possèdent 287 propriétaires, dont 218 forains; surf. imp. 391^h, savoir : 174^h en terres lab., 92 en prés, 65 en vignes, 27 en pâtures, 26 en bois, et le surplus en friches, vergers, jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 19,217 f.; contr. dir. en princip. 2785 fr.

Le sol, argilleux, froid et très accidenté, est peu fertile; il produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs de bonne qualité, beaucoup de foin, des fourrages artificiels et peu d'orge. On importe le tiers des céréales et on exporte les cinq sixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des porcs, des volailles et quelques chèvres. 12 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, du sulfate de chaux à une petite profondeur, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de couleur gris-cendré, qui pourrait être convertie en chaux hydraulique, de la pyrite martiale, ou sulfure de fer natif, près du château de la Sauge, et des lignites dans le bois communal.

Il y a une fromagerie à Montchauvier, dans laquelle on fabrique annuellement 2200 kil. de fromage, façon Gruyère.

M. Gustave Blondeau fait le commerce et la préparation des vins blancs mousseux et clairets, qu'il exporte en Franche-Comté, en France, en Angleterre, en Afrique et même en Amérique. Ses produits sont très recherchés.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières. L'agriculture et la culture de la vigne forment leur principale ressource.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en mauvais état, une maison commune établie dans l'ancien presbytère; elle comprend la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 25 filles; 3 puits communaux, dont 1 à Montchauvier et 2 à Saint-Lamain, 1 pont, appelé le pont des Serves, et 21^h 46^a de pâtures et bois, d'un rev. cadast.

de 342 fr.; la section de Montchauvier a 30^h 93^a de bois et parcours, d'un rev. cadast. de 525 fr.

Bois communaux : Saint-Lamain, 5^h, trop jeunes pour être exploités; Montchauvier, 22^h 16^a, dont 43^a, sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord., 2839 fr.; dépenses ord., 1919 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village de Saint-Lamain est mentionné pour la première fois en 1156, sous le nom d'*ecclesia de Salaman*, dans un dénombrement des biens de l'abbaye de Château-Chalon, que fournit une bulle du pape Adrien IV, et selon toute apparence, ce n'était à cette époque qu'une petite bourgade habitée par quelques serfs. Il est désigné de nouveau dans un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1165, sous le nom de *Locus sancti Lamani*, et dans une bulle du pape Luce III, sous celui de *Villa sancti Lamani;* mais les détails manquent, et il est encore impossible de se faire une idée de l'importance de ce lieu. Il faut arriver au XIVe siècle pour trouver quelques souvenirs précis qui se rattachent à son histoire. Au milieu de cette obscurité, il est difficile de savoir si Saint-Lamain n'aurait point été un établissement romain. Une voie gauloise ou au moins romaine, passant par Domblans, au lieu dit le *chemin de la Poste*, traversait la Seille au *gué Farou*, se continuait, entre Bréry et Frontenay, sur Saint-Lamain, Darbonnay, Bersaillin et Brainans, et aboutissait à la grande voie de Langres à Genève. A Saint-Lamain, un rameau se détachait et se dirigeait sur Poligny par Saint-Lothein. Il est encore appelé le *chemin des Allemands*, probablement en souvenir des nombreuses bandes de soldats allemands au service de Louis XI, qui sillonnèrent la province au XVe siècle, jetant partout la terreur et la mort. Un climat dit *aux Chambrettes*, paraît avoir été occupé par une villa romaine. Des fouilles dirigées sur ce point amèneraient certainement la découverte de débris précieux. Le nom de Montchauvier, *Calvus Mons*, comme celui de Chaumont, est d'origine toute romaine. On a trouvé en *Saint-Martin*, des sépultures construites en dalles et en murs secs. Une preuve qui nous paraît décisive pour l'antiquité de ce lieu, est la dédicace de son église à l'Invention des reliques de saint Etienne, et la vaste étendue primitive de la paroisse, dont cette église était le chef-lieu. Un ancien martyrologe de l'abbaye de Saint-Claude indiquait à la date du 9 des calendes de décembre, la fête d'un saint Lamain, qui aurait été martyrisé dans le canton de Scodingue. On ne sait rien de ce saint, si ce n'est qu'il était religieux, et que fuyant devant les païens, Sarrasins ou Normands, il fut mis à mort dans la contrée de Scodingue. Son culte existait à Saint-Oyan-de-Joux, à Autun et à Saint-Marcel-lez-Chalon, mais nulle part ailleurs. Aucune tradition n'a perpétué à Saint-Lamain le souvenir de ce martyr. L'église ne possède aucun fragment de ses reliques.

Seigneurie. Saint-Lamain et Montchauvier dépendaient, en moyenne et basse justice, de l'abbaye de Château-Chalon. Les habitants eurent des démêlés fréquents avec ce monastère, pour les droits seigneuriaux auxquels ils tentaient de se soustraire, notamment pour la banalité du four, du moulin et pour les dîmes.

La haute justice appartenait au seigneur de Sellières.

Prieuré. Il y avait à l'entrée du village, du côté du nord, une maison dite de l'*Abbaye;* elle se composait d'un vaste bâtiment seigneurial, avec tour, chapelle, pigeonnier, de caves, cuveries, grenier, d'un jardin et verger de 2 hectares, et d'un bâtiment de fermier, le tout clos de murs et entouré de rues, sur lesquelles s'ouvraient des portails. L'abbesse de Château-Chalon y entretint, jusqu'au xve siècle, quatre religieuses, sous la direction d'une prieure. Les guerres de Louis XI ne permirent pas de laisser plus longtemps de jeunes filles abandonnées dans la campagne aux violences de la soldatesque. Les religieuses qui habitaient ce prieuré, rentrèrent dans l'abbaye. On loua les bâtiments à des fermiers. Le corps-de-logis principal fut seul réservé, pour l'usage de l'abbesse, lorsqu'elle venait visiter sa seigneurie et en percevoir les revenus. Cette propriété fut vendue nationalement en 1791.

Fief de la Sauge. Une partie du territoire de Saint-Lamain dépendait de la seigneurie de Frontenay. Cette portion fut démembrée au xvie siècle, et devint un fief particulier, sous le nom de la *Sauge.* Blaise de Visemal y fit bâtir un château en 1530, qui passa par succession à François de Visemal, seigneur de Frontenay et la Sauge. On peut consulter, pour connaître la série des possesseurs de ce fief, l'article *Frontenay.* Il fut acquis, peu d'années avant la révolution, de M. de Montrichard, par M. Bidault, de Poligny, qui le revendit en 1810, au général Jarry, de Salins, mort en 1819. Mme veuve Loiseau, nièce de ce général, en est la propriétaire actuelle et habite le château.

Château. Il est situé sur le penchant d'une éminence, dont un ruisseau baigne le pied. Il se composait primitivement d'un grand corps de bâtiment, de forme rectangulaire, d'une tour octogonale contenant l'escalier, et d'une cour entourée de murs. On y entrait par deux portes à pont-levis, l'une à l'est et l'autre à l'ouest. Celle qui précédait la cour, imitait les portes des anciennes villes fortes. Le tout était entouré par un profond fossé, aujourd'hui comblé. On a prolongé le château au sud et ajouté une aile de chaque côté, avec galerie au premier étage. On remarque dans cet édifice plusieurs belles fenêtres ogivales, principalement celles de la chapelle ; d'excellents tableaux, dont un sur cuivre, représente le festin de Balthazard ; deux bons portraits du général Jarry, un tableau sur marbre, très estimé, une nombreuse collection de gravures et de sculptures sur bois, parfaitement exécutées, par M. Billet, de Salins, mort récemment à Saint-Lamain. Les dépendances du château sont vastes et agréables.

Village de Montchauvier. Le village de Montchauvier a dû être plus important au moyen-âge qu'il ne l'est aujourd'hui, car on trouve des ruines sur plusieurs points de son territoire. Il se divisait en plusieurs fiefs, tous avec château, tels que le château Gaillard, le château Magnin, le château de Montfort. Il y avait deux chapelles, dites de Perceval et de Sainte-Marguerite.

On remarque dans ce village les belles habitations de M. Claude-Aimé-Gustave Blondeau, qui a remplacé le château de Montfort, celles de Mme veuve Blondeau et de M. Gilbert Boissonnet.

Eglise. La paroisse de Saint-La-

main comprenait le village de ce nom, Montchauvier, Passenans et même Bréry, où il n'y avait qu'une église succursale. L'église primitive était à trois nefs ; une chapelle grillée, à côté du chœur, appartenait à l'abbesse de Château-Chalon, et servait aux religieuses du prieuré. L'édifice actuel, dédié, comme le précédent, à l'Invention des reliques de saint Etienne, dont on célèbre la fête le 3 août, a été construit en 1760, sur les ruines de l'ancienne église. Il se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une flèche quadrangulaire couverte en tuiles. L'intérieur de la nef est décoré de gros piliers quadrangulaires adhérents aux murs, qui supportent les arcs-doubleaux et les arètes des voûtes. On remarque dans l'église deux tableaux, représentant sainte Angèle et sainte Ursule, provenant de l'abbaye de Château-Chalon, et dans la chapelle de droite, un tableau de la Vierge, d'un beau coloris. Il y a aussi des reliques de saint Etienne, renfermées dans un reliquaire qui a la forme de l'avant-bras, ce qui avait fait supposer à quelques personnes qu'on avait pris la main de saint Etienne pour saint Lamain.

Biographie. Ce village est la patrie, 1° de la famille Thoullier, fameuse dans son temps par des évènements tragiques, mais plus connue encore par sa piété généreuse. On peut consulter à ce sujet les Mémoires de l'historien Chevalier ; 2° de M. Oscar Blondeau, capitaine du génie, décoré, et de M. Frédéric Loiseau, officier d'infanterie, tous deux en activité de service.

Bibliographie. Archives de la préfecture. — Annuaire du Jura, année 1853.

Lamare-Jousserand, *La Mare, Lamart, Lamarre*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et percept. de Voiteur, distrib. de poste de Mirebel, succursale ; à 10 kil. de Voiteur et 20 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 545^{m}.

Le territoire est limité au nord par Fay-en-Montagne ; au sud par Mirebel et les Granges-sur-Baume ; à l'est par Fay et les Faisses ; à l'ouest par la Doye, Blois et Nevy. La grange Queillat fait partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Crançot, à Poligny, à Blois, à Mirebel, aux Granges-sur-Baume, à Nevy, aux Faisses et au Fay.

Le village est situé sur le premier plateau des basses montagnes du Jura. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierre, couvertes en laves et élevées d'un étage au-dessus de rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 455 hab.; en 1846, 506; en 1851, 507, dont 254 hom. et 253 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 47 hab.; 107 maisons; 116 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 1063^{h} 11^{a}, divisés en 1449 parcelles que possèdent 187 propriétaires, dont 46 forains ; surf. imp., 1050^{h} 86^{a}, savoir : 619^{h} en terres lab., 218 en bois, 180 en pâtures, 25 en friches, 3 en prés, et le surplus en broussailles, jardins, murgers, mare et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 11,408 f.; cont. dir. en princip. 2921 fr.

Le sol, formé d'une mince couche de terre végétale reposant sur le roc vif, n'est fertile que les années pluvieuses ; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, beaucoup de fourrages artificiels, peu de légumes

secs et de foin. On exporte le quart des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des mulets, des bêtes à cornes, et quelques porcs qu'on engraisse. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès. La population est aussi laborieuse qu'économe. Elle fréquente les marchés de Lons-le-Saunier, de Poligny et de Champagnole.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 40,000 kilog. de fromage, façon Gruyère; 1 auberge, 2 forgerons, 1 quincailler et 3 marchands merciers.

On trouve sur le territoire de la marne, des sablières, de la pierre à chaux, des carrières de pierre à bâtir et de taille, qui peut rivaliser par sa qualité avec celle de Crançot.

Biens communaux : une église, un ancien cimetière à l'entour de l'église, supprimé, un cimetière nouveau à l'extrémité orientale du village, un presbytère, une croix en pierre très ancienne, représentant contre son fût l'enfance de la Vierge et sainte Anne; un oratoire dédié à la Vierge; un puits communal près de l'église; une fontaine en ruines, une place publique devant et autour de l'église, emplantée de tilleuls, et 245^h 95^a de pâtures, terres et bois, d'un rev. cadast. de 1030 fr.

Bois communaux : 192^h 87^a; coupe annuelle, 5^h 76^a.

Budget : recettes ord., 4891 fr.; dépenses ord., 4210 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village semble tirer son nom d'une grande mare, autour de laquelle se sont groupées les premières habitations. Ce réservoir était d'autant plus précieux, que l'eau est excessivement rare sur tout le plateau qui domine le val de Voiteur. On ne se douterait guère que ce plateau a été sillonné autrefois de routes, car il n'existe aujourd'hui aucun chemin praticable entre Lamare, le Fied, Picarreau, le Fay, les Faisses, Granges-sur-Baume, et ces communes ne savent comment arriver à Poligny ou à Lons-le-Saunier. Dès les temps les plus anciens, la voie d'Orgelet à Poligny passait à Lamare. Son emplacement porte encore le nom de *Vie de Poligny*. On a trouvé sur ses bords et proche des habitations en 1842, plus de cent monnaies gauloises, toutes en argent pur et presque toutes au même type. Elles représentent d'un côté, une tête casquée, d'un style barbare, dont le profil se dessine par des points, et de l'autre, un cheval élancé, dessiné de la même manière, ou des roues de char brisé. En 1836, on avait déjà découvert, dans le clos Chevalier, 45 médailles romaines, dont une moitié était grand bronze et l'autre moitié petit bronze saucé. Elles appartenaient aux règnes d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, d'Alexandre-Sévère, de Septime-Sévère, de Caracalla, de Philippe père et fils, de Gallien et de Gordien III. Il s'y trouvait mêlées des médailles de Julia Mammea, de Julia Masa, de Julia Domna et de Salonine, femme de Gallien. Une vigie, placée dans le lieu dit au *Châtelet*, protégeait cette route. On en reconnait encore les fondations.

La *Vie de Fay*, ou la *Vie Saunière*, quittait le chemin de Poligny à Lamare et se dirigeait sur Salins par Montrond. Un autre embranchement arrivait de Mirebel. On rencontre aux *Clusiaux Chevalier*, des débris

de constructions, des tuiles à rebords et des ferrures rongées par l'oxide, et à la *Marsotte*, des fers de lances et des fragments de différentes armes. Parmi les dénominations locales qui semblent évoquer d'antiques souvenirs, nous signalerons seulement celles de *Tartre-Beau-les-Bains*, *Vire-Soleil*, la *Mallepierre* et l'*Essart-Belot*.

Seigneurie. Lamare dépendait en toute justice de la seigneurie de Mirebel. On trouvera le détail des droits seigneuriaux à l'article sur ce dernier lieu.

Eglise. Ce village dépendait de la paroisse des Faisses, et ne fut érigé en succursale qu'en 1802. Il y avait une ancienne chapelle qui a été démolie. L'église actuelle, construite en 1815, sur l'emplacement de la chapelle, et dediée à la Sainte-Trinité, dont on célèbre la fête le 11 juin, est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire se terminant octogonalement et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tuiles vernissées. L'intérieur de l'église est voûté à plein-cintre et décoré de pilastres de l'ordre toscan, sur lesquels s'élèvent des arcs-doubleaux.

Biographie. Ce village est la patrie de l'abbé Outhier, chanoine de Bayeux (1694-12 avril 1774), membre des académies de Berlin, de Caen et de Besançon, astronome et écrivain. En 1736, il accompagna MM. de Maupertuis, Clairaux, Camus et Lemonnier, dans leur course au pôle arctique, et rédigea le journal de ce voyage. Cet ouvrage est orné de dix-huit planches, dessinées par l'auteur; les observations qu'il renferme sur les mœurs et les usages des Lapons, en rendent la lecture pleine d'attrait. Il a donné des cartes topographiques des diocèses de Bayeux et de Sens, et des écrits sur la météorologie et l'astronomie. Il avait imaginé un globe, qui figure sans description parmi les machines de l'académie des sciences; de M. Girod, Elisée, curé de la paroisse de Saint-Anatoile de Salins, prêtre très instruit, né vers 1516; de Jean-Augustin Perrard, curé de Songeson, bon prédicateur, né en 1795, et de Joseph-Martial Mourey, curé de Saint-Pierre en Grandvaux, né en 1798.

—

Lamoura, *La Mora*, *La Meure*, *La Moura*, vg. de l'arr. et cant. de Saint-Claude, percept. et distrib. de poste de Septmoncel, succursale; à 14 kil. de Saint-Claude et 78 de Lons-le-Saunier. Atitude: 1150^{m}.

Le territoire est limité au nord par Longchaumois et Prémanon; au sud par la Joux; à l'est par Prémanom et la haute montagne de la Serra, qui le sépare de la Joux; à l'ouest par Saint-Claude et Septmoncel.

Il est traversé par la route dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Geuève; par les ch. vicin. tirant à Septmoncel, aux Rousses, de Septmoncel à Longchaumois, et par le Bief-Froid.

Le village est situé sur les hautes chaînes de montagnes comprises entre la vallée de la Bienne et celle de la Valserine. Il se compose de maisons éparses sur toute l'étendue du territoire et entourées de prés-bois. Les maisons sont solidement bâties en pierres, couvertes en tavaillons, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, revêtues d'un crépissage et tenues dans un parfait état de propreté.

Lamoura a été détachée de Septmoncel et érigée en commune particulière, le 21 octobre 1839.

Pop. en 1846, 929 hab.; en 1851, 949, dont 473 hom. et 476 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 149 hab.; 149 maisons, savoir : à Lamoura 20, au Versois 2, à la Combe-du-Lac 32, au Boulu 6, à l'Auverne 2, a Treberruy 3, à Thoramy 7, au Fournet 8, à la Vie-du-Lac 5, au Selmenberg 18, à Tréchaumont 24, à la Chaux-Berthod 15, et aux Etarpay 7; 195 ménages. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1812 : surf. territ. 1959h 75a, divisés en 2297 parcelles que possèdent 227 propriétaires, dont 44 forains; surf. imp. 1943h, savoir : 594h en parcours; 553 en terres lab., 483 en bois-sapins, 248 en bois-taillis, 59 en prés, 5h 34a en sol de bâtiments, et le surplus en friches et jardins, d'un revenu cad. de 31,333 fr.; contrib. dir. en princ. 5340 fr.

Le sol produit quatre fois la semence. On récolte beaucoup d'orge, des pommes de terre, du foin, peu d'avoine et de lin. On importe les trois quarts des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. 25 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire des tourbières exploitées, et qui suffisent au chauffage du tiers au moins de la population, des sablières, des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, dont les produits sont exportés dans toutes les communes du voisinage, et de la pierre à chaux.

Il y a deux fromageries, communes à un grand nombre de sociétaires, dans lesquelles on fabrique annuellement 6000 kil. de fromage, façon Septmoncel et des chevrets. Indépendamment de ces deux châlets, les trois quarts au moins des habitants fabriquent chez eux de gros fromages gris, dits *persillés*, et de petits fromages dits *chevrets*. La plupart d'entre eux quittent leurs maisons le 1er juin, pour aller demeurer dans des châlets dispersés au milieu des pâturages, et y restent jusqu'au jour de la Saint-Denis, 9 octobre. La fortune de chaque particulier se calcule par le nombre de vaches qu'il possède. On évalue à 3000 francs la valeur du terrain nécessaire pour la nourriture d'une vache. Il y a dans la commune 443 vaches laitières, produisant 43,000 kil. de fromage.

La route de Lons-le-Saunier à Genève, ouverte en 1742, et qui traverse ce village, donne de la valeur au sol et à ses produits, en facilitant les exportations. Indépendamment de l'agricnlture et de la fabrication des fromages, les habitants trouvent des ressources dans l'industrie. Les deux tiers au moins de la population s'occupent à façonner des pierreries de diverses couleurs, à les tailler, percer et polir. Chaque ouvrier, y compris les enfants, gagne 1 fr. 25 cent. par jour. Ces produits s'exportent à Paris, chez des marchands lapidaires originaires du Jura, qui les réexportent à l'étranger. Vingt-huit ouvriers confectionnent des plateaux, pour enrouler la rubannerie et la dentelle, et les vendent à des négociants de Lyon ou de Paris. Six ouvriers seulement s'occupent de l'horlogerie pour pendules, et travaillent pour le compte des négociants de Morez.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté, une place publique emplantée d'arbres, à côté du cimetière, un presbytère derrière l'église, construit en 1814, et servant aussi de mairie; une maison

commune, bâtie en 1843, qui a coûté 5000 fr.; elle renferme le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons et 25 filles, et en été par 50 garçons et 30 filles. Un sous-maître, établi au hameau de la Combe-du-Lac, tient une école, fréquentée en hiver par 12 filles et 18 garçons; une citerne communale; une pompe à incendie, et 3ª 90ᶜ de terre labourable, d'un rev. cad. de 1 fr. 09 cent. Les autres propriétés sont encore indivises avec celles de Septmoncel.

Budget : recettes ord. 3724 fr.; dép. ord. 3632 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Lamoura n'ayant toujours formé qu'un des trois Bâtis de la grande paroisse de Septmoncel, n'a pas d'histoire particulière. On trouvera tout ce qui concerne son origine à l'article *Septmoncel.*

Eglise. En 1808, la commune de Septmoncel demanda à Mgr. l'archevêque de Besançon, un desservant pour la section de Lamoura. M. Mandrillon, élève du curé de Saint-Jean-d'Etreux, y fut envoyé. Il n'y avait alors ni église ni presbytère. Ce jeune ecclésiastique célébra pendant trois ans les offices dans une grange. Aidé de ses paroissiens, il parvint avec eux à bâtir l'église et le presbytère. Il en fut à la fois l'architecte, le charpentier et le maçon. Il travaillait chaque jour comme un simple manœuvre. Mgr. de Villefrancon, dans la dernière visite qu'il fit de cette portion de son diocèse, en 1820, voulut passer deux jours dans cette nouvelle paroisse, et n'admira pas moins l'ouvrage que l'ouvrier. L'église est bâtie sur la route de Saint-Claude à Genève, et fut terminée en 1810. Elle est dédiée à saint François de Salles, dont on célèbre la fête le troisième dimanche après Pâques, quoique d'après le calendrier elle tombe le 29 janvier, et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire de forme octogonale et de deux sacristies. Le clocher est couronné par un dôme. L'intérieur de l'édifice est voûté à arêtes. On y remarque des reliques du patron de la paroisse et de sainte Françoise de Chantal.

Curiosités naturelles. Le lac de la Combe-du-Lac a 500 mètres de longueur, 400 de largeur et 8 de profondeur. Il est très poissonneux. On y pêche des brochets d'une grosseur extraordinaire. Autrefois, ce lac formait par le déversement de ses eaux, une rivière se dirigeant à Flumen sur Saint-Claude. Les eaux se sont frayé un lit souterrain à une grande profondeur. Sur l'ancien lit, on remarque à 15 mètres de profondeur, un moulin et une scierie, qui sont placés là comme au fond d'un précipice.

Biographie. Ce village est la patrie de *Pierre-Marie-Célestin David,* professeur de rhétorique et officier de l'université en retraite, auteur d'un Traité sur le style, d'une Grammaire française et de plusieurs autres ouvrages; d'*Alexis Delacroix*, capitaine décoré (1774-1850), et de *Joseph Crestin*, officier aussi décoré (1773-1849).

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1854.

—

Lancette, commune réunie à celle de Lains, le 8 mars 1821.

—

Lanéria, *Laneyria.* vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et perc. de Saint-Julien, bur. de poste de Saint-Amour; paroisse d'Epy; à 1 kil. d'Epy, 9 de Saint-Julien et 42

de Lons-le-Saunier. Altitude : 364^{m}.

Le territoire est limité au nord par Epy ; au sud par Poisoux et Bourcia ; à l'est par le Balme-d'Epy et Bourcia, et à l'ouest par Poisoux.

Il est traversé par les ch. vicinaux tirant à Civria, à Epy, à Tarcia, à Poisoux, à la Balme-d'Epy, à Bourcia ; par le ruisseau de Tarcia ou le Gos, et par deux ravins qui y prennent leurs sources.

Le village est situé dans le val d'Epy. Les maisons sont groupées, construites sans goût et d'un aspect misérable. Elles sont bâties en pierres et couvertes en tuiles creuses, avec toitures très plates et saillantes.

Pop. en 1790, 105 hab.; en 1846, 80 ; en 1851, 86, dont 40 hom. et 46 fem., pop. spécif. par kil. carré, 38 hab., 18 maisons ; 18 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1819 ; surf. territ., 221^{h} 68^{a}, divisés en 1563 parcelles que possèdent 162 propriétaires, dont 128 forains ; surf. imp., 217^{h}, savoir : 117 en terres lab., 53 en parcours, 35 en prés, 8 en friches, 2^{h} 31^{a} en bois-taillis, et le surplus en murgers, jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 2806 fr.; cont. dir. 591 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, beaucoup d'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, peu d'orge, de navette, et des fruits.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs et des moutons. 12 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès. On commence à y cultiver la vigne.

On trouve sur le territoire des carrières de belle pierre à bâtir et de taille, dont les produits, estimés, s'exportent dans les villages voisins.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Coligny et de Saint-Amour. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Ils possèdent presque tous quelques propriétés, mais ils sont généralement peu dans l'aisance.

Biens communaux : 51^{h} 99^{a} de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 52 fr.

Bois communaux : 4^{h} 75^{a}, coupés tous les 25 ans.

Budget : recettes ord. 590 fr. ; dépenses ord. 590 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Entre les plaines de la Bresse et la vallée du Suran, se déroule une chaîne de collines, dont le sommet ondulé forme un plateau appelé le val d'Epy. Cette contrée, peu favorisée par la nature, ne réunissait aucun des éléments propres à attirer la population ; aussi, les monuments archéologiques y sont-ils fort rares. Ce n'est qu'à la lueur incertaine du flambeau étymologique que l'on peut y reconnaître l'existence des hommes dans l'antiquité. On croit retrouver dans le nom d'Epy celui d'Osiris, appelé *Epiès* par les Grecs, dans Laneyria, celui de Nééria, l'amante préférée du Soleil. Quelques médailles et une bulle d'or, telle que les enfants romains des familles patriciennes en portaient à leur cou, trouvées à Nantey, quelques tombeaux en maçonnerie recouverts de laves, les superstitions qui se perpétuent autour de la Sainte-Fontaine, sont les seuls restes de la civilisation des premiers habitants du

val d'Epy. Cette région, comprise d'abord dans la grande sirerie de Coligny, en fut démembrée en 1206, pour former la seigneurie d'Andelot. On voit en 1211, Humbert de Coligny, IIIe du nom, seigneur d'Andelot, donner aux chartreux de Séligna, le droit de pâturage pour leur bétail dans toute sa terre; Etienne de Coligny, l'un de ses successeurs, faire en 1290, des concessions aux habitants de Florentia et d'Avenans, ou recevoir l'hommage de ses vassaux pour les fiefs qu'ils tenaient de lui dans le val d'Epy; mais dans tous ces actes, on ne rencontre presque jamais le nom de Laneyria, parce que ce village ne formait en quelque sorte qu'une communauté avec Epy, chef-lieu d'une vaste paroisse. L'histoire de toutes les communes qui ont dépendu du marquisat d'Andelot est d'une aridité désespérante. Pour trouver des faits dignes de quelque intérêt, il faudrait suivre les possesseurs de ce fief dans leurs expéditions militaires, ou dans leurs carrières politiques; ces détails nous mèneraient trop loin, et peuvent du reste se retrouver dans l'Histoire que du Bouchet a publiée en 1662, sur l'illustre famille de Coligny.

Biographie. Ce village est la patrie, 1° de *Jean-Baptiste Jeannin*, né le 21 septembre 1771, d'une famille de pauvres cultivateurs; entré au service comme lieutenant de la 8e compagnie du 10e bataillon de volontaires du Jura, en 1792, il fut nommé maréchal-de-camp le 19 novembre 1808 et chevalier de la Légion-d'Honneur; plus tard, baron de l'empire, et en 1814, chevalier de Saint-Louis. Il commandait, au mois de juin 1815, comme lieutenant-général, le 6e corps de l'armée du Nord, et resta en disponibilité sous la Restauration. Après la révolution de 1830, il fut appelé au commandement de la 11e division militaire à Bordeaux, et en 1842, à celle de la 6e division à Besançon; 2° De M. *Eléonor Jeannin*, frère du précédent, colonel en retraite à Pressia. (Ain).

—

Larderet, *le Larderet*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. de Champagnole, distrib. de poste, percept. et paroisse de Vers-en-Montagne; chapelle simple, érigée le 13 mars 1847; à 3 kil. de Vers, 11 de Champagnole, 27 de Poligny, 25 d'Arbois et 45 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 667^{m}.

Le territoire est limité au nord par Chapois; au sud par le Latet; à l'est par les Nans, et à l'ouest par Vers.

Il est traversé par les ch. vicinaux tirant à Vers, au Latet, à Chapois et aux Nans; par l'Angillon et l'ancien lit de cette rivière.

Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en bardeaux ou tavaillons.

Pop. en 1790, 161 hab.; en 1846, 237; en 1851, 221, dont 107 hom. et 114 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 55 hab.; 23 maisons; 51 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ. 408^{h} 95^{a}, divisés en 899 parcelles que possèdent 126 propriétaires, dont 71 forains; surf. imp. 370^{h} 93^{a}, savoir : 919 en terres lab., 75 en prés, 50 en parcours, 37 en bois, 6 en friches et murgers, et le surplus en broussailles, jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 3970 fr.; contr. dir. en princip. 1484 fr.

Le sol, partie montagneux et

partie en plaine, est d'une médiocre fertilité ; il produit du blé, du méteil d'orge et d'avoine, des pommes de terre, beaucoup de fruits et de fourrages artificiels, peu d'orge, de navette et de légumes secs, des betteraves et du foin. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève et on engraisse dans la commune des bêtes à cornes et des porcs. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait beaucoup de progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne et des carrières de pierre ordinaire et de taille, peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins et de Champagnole. L'agriculture, le produit des fromageries, le transport et l'équarrissage des bois de sapin, forment leur principale ressource. Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 20,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité, et une auberge.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière à l'entour, une maison commune, bâtie autrefois pour servir de presbytère ; elle renferme le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 24 garçons et 24 filles ; quatre puits communaux ; une place publique, et 66^{h} 28^{a} de pâtures, broussailles, bois-taillis et bois-sapins, d'un rev. cad. de 139 fr.

Bois communaux : 13^{h}. Le recépage en a été autorisé en 1848. Les sapins sont trop jeunes pour être livrés à l'exploitation.

Budget : recettes ord., 3556 fr.; dépenses ord., 1650 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le village du Larderet s'élève au bord du bois de Fresse, l'une des plus belles forêts de sapins qu'il y ait en France, vers le sommet d'un côteau qui domine la partie orientale de la vallée de l'Angillon. De la charmante position qu'il occupe, on jouit des points de vue les plus variés et les plus pittoresques, sur le bassin de l'Angillon, sur la vallée de l'Ain et sur les montagnes qui les encadrent, couvertes d'un côté de noirs sapins, de l'autre de bois-taillis d'un vert tendre, et couronnées par les ruines de vieux châteaux. Il doit sans doute son origine à quelques huttes éparses, à la façon des peuples pasteurs, construites par les Celtes dans le voisinage des monuments druidiques, dont on voit encore les restes dans la sombre forêt de Fresse. Des droits d'usage, concédés par les seigneurs de Vers dans cette forêt, pendant le cours du XIIIe siècle, durent avoir pour résultat d'attirer de nouveaux colons dans ce lieu. Les seules dénominations locales qui rappellent quelques souvenirs, sont celles de : *Pont vieux Belin*, le *Champ de la Porte*, le *Tombeau et le Champ à la Belle.*

Seigneurie. Ce village se partageait, dans des proportions différentes, en deux seigneuries. Certains meix dépendaient en toute justice de celle de Vers ; d'autres n'en relevaient que pour la haute justice seulement, et formaient un fief particulier, en moyenne et basse justice, appartenant dans l'origine à la maison de Scey. Thiébaud de Scey, chevalier, avait eu de Nicole, son épouse, entre autres enfants, *Radi* ou *Roald* de Scey, damoiseau, qui contracta alliance avec Marguerite d'Azuel, dame en partie de Neublans. Deux filles furent le fruit de cette union, *Jeanne* et *Etiennette*, morte jeune. Jeanne de Scey, en se mariant avec Richard de

Varre, en 1364, reçut de Thiébaud de Scey, son aïeul, les biens qui auraient fait le partage de son père défunt. Thiébaud de Scey étant mort en 1380, ses enfants provoquèrent un nouveau partage de sa succession. Philippe, le quatrième de ses fils, obtint dans son lot la terre du Larderet, dont Jeanne, sa nièce, jouissait depuis 1364, et le transmit à *Huguenin* de Scey, son fils aîné. Ce dernier épousa Jeanne de Sauvagney, qu'il rendit très malheureuse. Après avoir eu d'elle cinq enfants, il séduisit Jeannette de Barrey, noble demoiselle, et en eut un fils du nom de Gérard; il prit ensuite pour sa concubine, Alix, sa servante, dont il eut encore quatre enfants. Sa femme mourut de chagrin en 1400; lui-même testa en 1415, et partagea sa fortune entre ses enfants légitimes, les chargeant de prendre soin de leurs frères naturels, sous la surveillance du curé de Fertans. *Jeanne* de Scey, la cadette de ses filles, reçut le fief du Larderet pour son apanage. Elle épousa en premières noces Hugues, seigneur de Belmont, et se remaria avec Thiébaud de Maisonvaux. Elle testa en 1418, léguant des sommes d'argent à ses filles du premier lit, et sa fortune à Thiébaud de Maisonvaux, son fils. Il se fit un nouveau partage de la succession d'Huguenin de Scey, et Henri, le troisième des fils, devint par le sort propriétaire du Larderet. Il s'allia, en 1427, avec Cécile, fille de Robert de Grozon, et donna ce fief à *Jean*, l'un de ses fils, par son testament du 9 décembre 1466. Jean de Scey, écuyer, épousa en 1484, Jeanne d'Epenoy, et en eut trois fils, entre lesquels il partagea sa fortune en 1504. Claude, le cadet, eut le Larderet. Il se maria trois fois. Jeanne de Scey, née de son second mariage avec Marguerite de Chauvirey, porta cette terre en dot à Jean de Cléron, écuyer, qu'elle épousa en 1552. Ses descendants la vendirent avant 1650, à Henri Duc, de Salins, marié à Françoise Pelissonnier, fille de noble Hugues Pelissonnier, seigneur à Nance, et de Catherine de Vaulchier. Claude-Etienne Duc, capitaine de milice, vivant en 1737, et M. Anatoile-Hyacinte Doroz, de Salins, écuyer, marié à Alexis Florimont, se qualifiaient tous deux de seigneurs du Larderet, en 1737.

Prévôté. La prévôté de ce village était inféodée héréditairement à une famille noble qui en portait le nom. Henri et Vauthier du Larderet vivaient en 1404. Marie du Larderet épousa, en 1584, Jacques d'Estavayer.

Affranchissement. Jeanne de Scey, épouse de Hugues de Belmont, affranchit, en 1408, ses sujets du Larderet de la main-morte et de toutes tailles arbitraires, moyennant un faible cens annuel. Les seigneurs de Vers ne s'étaient pas contentés de rendre la liberté à leurs hommes, ils accordèrent à tous les habitants de ce village, sans distinction, le droit de couper du bois dans la forêt de la Fresse, pour tous leurs besoins, à l'exception des pommiers et des poiriers. Ce droit leur fut confirmé en 1370, en 1492 et en 1540.

Chapelle. La chapelle du Larderet, dédiée à la Nativité de la Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre, est dépourvue de clocher et se compose d'une nef et d'un sanctuaire rectangulaire. On lit sur la porte le millésime de 1803. Le curé de Vers y célèbre les offices le jour de la fête patronale seulement. Les habitants s'y réunissent en com-

mun pendant le carême, pour y faire la prière du soir. Le cimetière sert à l'inhumation des habitants.

—

Largillay-Marsonnay, *Loverciacum*, *Argillay*, *Largilla*, *Marsonacum*, *Marsonna*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Clairvaux ; paroisse de Saint-Christophe ; à 3 kil. de ce dernier lieu, 9 de Clairvaux et 24 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 446^m.

Le territoire est limité au nord par Marnézia, Mesnois et Poitte ; au sud par la Tour-du-Meix ; à l'est par la rivière d'Ain, qui le sépare de Barézia ; à l'ouest par Plaisia et Merona. Le moulin Gringalet et le Châlet font partie da la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 21, d'Orgelet au Pont-de-Poitte ; par le chem. vicinal de Largillay à Marsonnay ; par la rivière d'Ain, le ruisseau du Pontet, le bief du Chêne et le bief Chaud, qui n'est qu'un torrent souvent à sec.

Le village est situé dans la vallée de l'Ain, sur la rive droite de cette rivière, et entouré de montagnes. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en chaume, à l'exception de quelques-unes couvertes en tuiles. La plupart ne se composent que d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 261 hab. ; en 1846, 252 ; en 1851, 247, dont 133 hom. et 114 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 32 hab. ; 60 maisons, savoir : à Largillay, 44 et à Marsonnay 16 ; 66 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1692. Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villages voisins.

Cadastre exécuté en 1827 ; surf. territ. 754^h, divisés en 1824 parcelles que possèdent 121 propriétaires, dont 94 forains ; surf. imp., 738^h, savoir : 236^h en terres lab., 200 en bois-taillis, 175 en pâtures, 114 en prés et terres-prés, et le surplus en jardins, murgers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 8356 fr. ; contrib. dir. en princ. 1564 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, peu de légumes secs, de navette, de seigle et de fruits. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des mulets, des ânes, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. 80 ruches d'abeilles. L'agriculture y reste stationnaire.

On trouve sur le territoire, de la marne, des sablières, des gravières, des carrières de pierre à bâtir et de taille. Cette dernière imite le marbre et est susceptible de recevoir le poli.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet et de Clairvaux. Il y a un moulin à farines à deux tournants et un châlet communal, dans lequel on fabrique annuellement 7000 kilog. de fromage, façon Gruyère,

Biens communaux : une maison commune, construite en 1837, qui a coûté 9000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 28 garçons et 12 filles, et une salle de pompe à incendie ; 4 fontaines, 2 lavoirs couverts, construits en 1837, une place publique, ornée d'une fontaine sans eau, et $368^h 62^a$ de pâtures, friches et bois, d'un rev. cad. de 2328 fr.

Bois communaux : 181^h 31^a ; coupe annuelle, 5^h 37^a.

Budget : recettes ord. 2475 fr.; dépenses ord. 2475 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nul cours d'eau, dans le Jura, ne présentait plus que la rivière d'Ain, d'obstacles naturels aux invasions et d'avantages pour la défense du pays. L'escarpement de ses bords, la hauteur des montagnes qui dominent son bassin, opposaient à l'ennemi un rempart presque inexpugnable. Si les Romains multiplièrent les fortifications sur ce point, c'est qu'ils comprenaient que cette barrière franchie, la plaine était livrée sans défense au flot dévastateur des hordes germaniques. Comme les combats les plus meurtriers se livrent toujours sur les lieux qui présentent le plus d'obstacles, la vallée de l'Ain ne fut pendant toute l'antiquité qu'un vaste champ de bataille. Son sol est jonché d'armes, de *tumuli* et de squelettes appartenant à différentes races d'hommes. Nous avons déjà signalé le camp de Barésia, sur la rive gauche de la rivière et les tombeaux qui l'entourent. Du côté opposé, on trouve d'autres travaux stratégiques et encore des tombeaux. Nous avons reconnu à Largillay, dans les contrées dites au *Maireret* et au *Galatar*, plusieurs sépulcres en maçonnerie et des *tumuli*. Un grand chemin traversait Marsonnay. Il conduisait d'Arinthod à Poligny par Fétigny. Un embranchement s'engageait dans une gorge entre le premier et le second plateau du Jura, et sous le nom de *Recourbière*, venait aboutir à la route qui passait aux Pois-de-Fiole. Un autre rameau traversait l'Ain et se dirigeait sur Clairvaux. La voie qui venait des Pois-de-Fiole était protégée par un fortin bâti sur la montagne boisée de la Provenchère, d'où l'on pouvait distinguer la Haute-Roche de Mirebel, Châtillon, les monts de Salins et les montagnes de Saint-Claude. Cette vigie est connue dans le pays sous la dénomination de *Château-Belin*. On reconnait encore sur son emplacement un monceau de pierres et les traces d'anciens fossés creusés dans le roc vif. On raconte qu'on voyait chaque soir une vouivre s'élancer du Château-Belin dans la direction du château de Costarel, et venir se désaltérer au ruisseau du Pontet. Ce nom de Belin semble se rattacher au culte de *Belenus*, le soleil ou Apollon. Largillay ou au moins une grande partie de son territoire, s'appelait primitivement *Loverciacum*. C'est ainsi qu'il est désigné dans une charte de l'an 1165, par laquelle l'empereur Frédéric Barberousse en confirme la possession à l'abbaye de Château-Chalon, avec Marsonnay, *Marsonachum*. Le moulin de Largillay était encore appelé au XVIe siècle le moulin de Lovercia.

Seigneurie de Costarel. Costarel, Cotarel, Cotaret, Coutteret, Cotteret est une haute montagne couverte de bois, d'où l'on domine, sur une grande étendue, la vallée de l'Ain. Au sommet de cette montagne s'élevait une puissante forteresse habitée pendant plusieurs siècles par une famille distinguée qui en portait le nom. Les seigneurs qui la possédaient avaient la justice haute, moyenne et basse sur la montagne, et sur une partie du village de Marsonnay, qui est au pied nord-est. Les sujets étaient main-mortables.

Seigneurs. Castinus de Coterel, chevalier, figure parmi les témoins d'un traité passé en 1213, entre les chartreux de Bonlieu et les chanoines du Grandvaux, au sujet de leurs

limites. Au mois de mars 1234, Hugues, sire de Coterel, chevalier, reprit de fief de l'abbé de Saint-Claude, tout ce que ses frères, Pierre et Aymon, aussi chevaliers, tenaient de son église à Lect, à Vouglans et dans les dîmes de Meussia, et reçut de l'abbé quarante livres genevoises, comme récompense de son engagement de vassalité. En 1292, Etienne de Cotarel, damoiseau, vendit à Bernard, curé de Sarrogna, tout ce qu'il avait sur les territoires de Saint-Christophe et de la Tour-du-May, en hommes, terres, prés, pâturages, cours d'eau, forêts, terres labourables, cens, usages, services, communaux, pour le modique prix de 20 livres estevenantes. Girard, fils d'Etienne, ratifia cette vente en 1287. Jacques de Couteret fit hommage de sa seigneurie en 1305, à Jean de Chalon-Auxerre Ier, à cause de sa baronnie d'Orgelet. En 1354, Gilles de Couteret aliéna sa terre en faveur de Guillaume de l'Epée, écuyer, mari d'Isabelle de Château-Chalon; Jean de l'Epée, fils de cet acquéreur, en jouissait en 1390. Jeanne de l'Epée, sa fille, dame de Saint-Germain-en-Bresse et du Couteret, épousa Guigues de Fétigny, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle vivait encore en 1423. Elle légua sa fortune à Henri, fils cadet de Guillaume de Fétigny, neveu de son mari, qui laissa entre autres enfants, Humbert de Fétigny, chevalier, seigneur dudit lieu et baron de Bornay, marié à Anne de Corsant, dont naquit une seule fille, *Guillaume* ou *Guillemette* de Fétigny. Cette demoiselle épousa en premières noces, Claude de Roussillon, et en secondes noces, Jean de Grammont, seigneur de Châtillon-Guyotte et de Roche, dont elle eut plusieurs enfants. Elle donna la plus grande partie de ses biens à Humbert, le second de ses fils, à charge de relever son nom et ses armes. Humbert de Grammont, dit de Fétigny, n'eut d'Anne de Beaumotte, son épouse, qu'une fille, *Claudine* de Fétigny, qui fut mariée à Claude de Laubespin, baron de Varay et de l'Aigle. En 1584, Claude de Laubespin, agissant au nom de ses enfants, vendit la seigneurie de Costarel, sous faculté de rachat, à Claude de Vautravers et à Georgine de Genève, sa mère, mais il exerça cette faculté peu de temps après. Barbe de Laubespin, l'une de ses filles, eut cette terre dans son lot, et la porta en dot à Léonel Mouchet de Battefort, qu'elle épousa en 1588. Claude-Gabriel Mouchet, dit de Battefort, baron de Dramelay, seigneur d'Arinthod, Fétigny, Costarel, etc., l'un de leurs fils, épousa en premières noces, en 1608, Catherine, fille de Christophe du Harlay, comte de Beaumont, dont il reçut une dot de plus de deux cent mille francs. Ses affaires se dérangèrent tellement, que lorsque Charles-Achille de Mouchet de Battefort, son fils, lui réclama la succession de sa mère, il ne put le payer, et fut obligé de lui abandonner presque tous ses domaines. Ce dernier devint ainsi seigneur de Costarel. Il s'allia en secondes noces avec *Charlotte* d'Haussonville, dont il eut Louis Mouchet de Battefort, baptisé dans la chapelle du château de Versailles, en 1675, et dont Louis XV fut le parrain. Louis de Battefort, comte de Laubespin, encore plus dissipateur que son aïeul, absorba rapidement la fortune de Marie-Gabrielle de Saint-Moris, son épouse, et fut obligé de vendre la plupart de ses terres, notamment celles de Fétigny et de Costarel, à Jean-Claude, marquis de Montagu. L'acte en fut passé le 26 novembre

1696. Le 14 février 1701, le marquis de Montagu revendit la seigneurie de Costarel à Pierre-Joseph du Saix, seigneur de Virechâtel. Le 7 janvier 1716, Pierre-Joseph du Saix et Claude-Guillaume, baron d'Arnans, son fils, l'aliénèrent en faveur de Daniel Varod, bourgeois d'Orgelet. Daniel Varod eut de Mlle Simon, son épouse, trois enfants : une fille, mariée à M. Oyselet, seigneur de Légna, Gaspard Varod, prêtre, et Jean-Baltazard Varod, avocat du roi, et subdélégué de l'intendant au bailliage d'Orgelet. Ces deux derniers léguèrent leur fortune à Mme Oyselet, leur sœur. Cette dame eut trois enfants, François-Xavier Oyselet, conseiller au parlement de Besançon, Jean-Baltazard Oyselet, prêtre familier à Orgelet, et Mlle Anne-Charlotte Oyselet, épouse de M. Eléonor-Gabriel Gaillard de Dananches, de Saint-Amour. Dans un partage fait en 1774, M. le conseiller Oyselet de Légna eut la seigneurie de Costarel dans son lot, et la transmit à sa fille, mariée à M. Froissard de Broissia. MM. de Broissia en sont les propriétaires actuels.

Château. Le château de Costarel occupait une vaste surface et devait être considérable. Il fut détruit par ordre de Louis XI, en 1479. Sa place est marquée par un monceau de ruines.

Seigneurie de Marsonnay. La haute justice sur Marsonnay appartenait au seigneur d'Orgelet ; la moyenne et la basse justice étaient communes entre les seigneurs de Costarel et l'abbesse de Château-Chalon. Daniel Varod acquit, en 1749, la portion de haute justice appartenant au prince d'Isenghien. Il prétendait qu'elle lui appartenait comme seigneur de Costarel, mais il préféra donner une somme pour l'acquérir, plutôt que de plaider pour faire valoir ses droits. Le seigneur percevait dans ce village pour cens, deux cents mesures de froment, trois cents rez d'avoine, de l'argent, des poules, des corvées, les lods au 6e du prix, et l'impôt des quatre cas.

Seigneurie de Largillay. Cette terre se partageait, dans des proportions différentes, en deux seigneuries. La principale, à laquelle était attachée la justice, appartenait à l'abbesse de Château-Chalon. Elle y avait 23 meix. L'autre partie appartenait dans l'origine à la famille de Chissey. C'était un de Chissey qui assistait aux funérailles de Philibert de Chalon, sous le nom de sieur de Largillat, et qui portait le guidon des couleurs, au devant des 37 enseignes de gens de pied, gagnées sur les ennemis, portées par autant de serviteurs vêtus de deuil. Sa fille, Marguerite de Chissey, épousa le sieur Gilles, qui assista aux mêmes funérailles, conduisant un cheval bardé, devant le grand étendard. Cette dame institua pour son héritier, Philibert de Gravelle, écuyer, sieur de Boissia, qui donna la co-seigneurie de Largillay à Pierre, son fils, vivant en 1584. Le 3 mars 1640, Antoine, fils de Pierre de Gravelle, vendit cette seigneurie à Louis, baron de Saint-Germain, colonel d'un régiment de 1000 chevaux, général de bataille et seigneur de Courlans, Chavannes, la Tour-de-Culay et Vertamboz. Louis de Saint-Germain eut d'Elisabeth d'Ouren, chanoinesse à Misterbilsem, son épouse, deux fils, *Pierre-Ernest*, marié en 1670 à Ursule-Charlotte du Tartre, et Claude-Joachim, capitaine de cuirassiers dans le régiment de son père, marié à Anne, fille de Ponthus de Grain. Dans un partage fait le 4 octobre 1667, ce dernier eut dans son lot les

seigneuries de Vertamboz, de Largillay, et la maison seigneuriale de Chavannes (possédée aujourd'hui par MM. Jobez). Claude-Joachim de Saint-Germain laissa pour héritier *François-Gaspard* de Saint-Germain, lieutenant-colonel d'infanterie, père de Claude-Louis, comte de Saint-Germain, né le 13 avril 1707, au château de Vertamboz, feld-maréchal des armées du roi de Danemarck, lieutenant-général des armées de France, mort ministre de la guerre le 10 janvier 1778. Au mois de février 1720, François-Gaspard de Saint-Germain vendit la co-seigneurie de Largillay à M. Daniel Varod, qui la réunit à celle de Costarel, dont il était déjà propriétaire. Le rivage de la rivière d'Ain avec le pouvoir d'y construire des moulins, en face de Largillay, appartenait exclusivement à l'abbesse de Château-Chalon. Le possesseur de l'autre partie de la seigneurie pouvait entretenir un navoi sur cette rivière, y percevoir un droit de péage et de pontonnage. La rivière était commune entre eux. Les habitants pouvaient y pêcher à tous engins; ils devaient une taille à l'avènement de chaque abbesse, et ne pouvaient vendre leurs biens qu'à des sujets de la seigneurie. Il leur était défendu de s'absenter de leurs maisons pendant plus d'un an, sous peine de commise. Il y avait deux moulins banaux, avec foules et battoirs, l'un dit de *Lovercia* ou le *Moulin-Griset*, et l'autre le moulin de la Chapelette, tous deux sur l'Ain. Les dîmes sur Largillay et Marsonnay étaient inféodées et étaient tenues en franc-alleu par différentes familles.

Evènements divers. Par une lettre datée à Orgelet du 14 mai 1636, le marquis de Saint-Martin donna l'ordre à M. Louis, baron de Saint-Germain, de se rendre avec ses troupes et avec celles du baron de Cléron, de MM. de Jousseaux, Rahon, Cusy et Chevigney, à Saint-Christophe, à la Tour-du-May, à Largillay et à Marsonnay, de s'y établir, et de battre sans cesse l'*estrade* dans les environs, pour empêcher l'ennemi d'approcher. Plusieurs combats se livrèrent dans ces contrées. En 1668 et en 1674, la résistance fut encore plus énergique.

Biographie. Archives de la préfecture du Jura.—Annuaire du Jura, années 1850 et 1852.

—

Larnaud, *Larnachum*, *Larnacum*, *Larnay*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Bletterans; succursale; à 6 kil. de Bletterans et 7 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 227^{m}.

Le territoire est limité par Villevieux, Courlans, Ruffey et Montmorot. La Grange-Bedey, la Petite-Levanchée, le moulin des Tartres, la Petite-Combe, les Longeailles, Vauvrille, la Petite-Verney, le Frasnois et le Moulin, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse; par sept chemins vicinaux, le ruisseau des Tartres, les biefs des Communaux, du Terrail-Neuf, de l'étang Romette et de l'étang des Tartres.

Le village est situé sur un pli de terrain, d'où l'œil peut embrasser toute l'étendue du bassin inférieur de la Seille. Les maisons sont isolées, mal bâties en terre, briques crues ou cuites, ou en pierres. Les trois quarts au moins sont couvertes en chaume. On y remarque les jolies habitations de M. Henri Gacon et du capitaine Lardet.

Pop. en 1790, 767 hab.; en 1846,

842; en 1851, 828, dont 400 hom. et 428 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 80 hab.; 167 maisons, savoir : dans la rue de l'Eglise 18, dans la rue des Guichard 19, dans la rue des Prés 24, au Gravier 7, dans les rues du Troussent 12, des Cantons 14, de la Pièce-Rougemont 25, du Bois 15, des Dardelin 11, et dans la Grande-Rue 21 ; 237 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1720. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1811 ; surf. terr. 1035^h 52^a, divisés en 2153 parcelles que possèdent 371 propriétaires, dont 97 forains; surf. imp. 988^h, savoir : 506^h en terres lab., 292 en bois, 135 en prés, 39 en étangs, 7 en sol et aisances de bâtiments, 5^h 41^a en jardins, 2^h 44^a en vergers, et le surplus en mares d'eau, pâtures et levées d'étangs, d'un revenu cadast. de 37,144 fr.; contrib. dir. en princip. 4598 fr.

Le sol, légèrement ondulé et assez fertile, produit du blé, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges d'une qualité inférieure, du foin, des fourrages artificiels, un peu de seigle et d'orge. On exporte le sixième des céréales, et on importe les cinq sixièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent. Des 11 étangs qui existaient il y a 30 ans, un certain nombre a été mis en culture, ce qui a singulièrement amélioré l'état sanitaire de la population.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, peu de moutons, beaucoup de porcs, et des volailles. 100 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire d'abondantes sablières, dont les produits s'exportent surtout à Lons-le-Saunier, de nombreuses gravières, des marnes alluviennes très propres à la fabrication des tuiles et briques. Il y a un châlet établi en 1854, dans lequel on fabrique 6000 kil. de fromage, façon Gruyère; 3 tuileries, occupant continuellement de 20 à 30 ouvriers; un moulin à quatre tournants et un autre à trois tournants; une auberge, 2 maréchaux-ferrants et un épicier. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Bletterans et de Lons-le-Saunier. Plusieurs commercent sur le bétail.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en ruine, qui va être remplacé par un nouveau, qui coûtera 12,000 fr.; une maison commune acquise en 1832, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves, et la salle de la pompe à incendie; une maison d'école des filles, construite en 1842, qui a coûté 5000 fr.; elle renferme le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 55 élèves; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 37 pompiers, et 2^h 28^a de pâtures et mares, sur Larnaud, d'un rev. cad. de 49 fr.

Bois communaux : 177^h 02^a; coupe annuelle, 5^h 61^a.

Budget : recettes ord. 5556 fr.; dép ord. 5566 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 35 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Larnaud n'occupe dans l'histoire du moyen-âge qu'un rang tout-à-fait secondaire. On ne sait rien de son origine ni de son existence dans

les temps antiques, et l'on ne peut guère, en ce qui le concerne, rencontrer que de vagues conjectures, antérieurement au XIe siècle. Les croyances populaires y étaient nombreuses et s'y sont perpétuées jusqu'aux temps les plus modernes. La vouivre, les loups-garous ou hommes changés en loups, natures féroces et redoutables, puissances malfaisantes émanées du démon, les sorciers, appelés *sarrasins*, les *demoiselles* blanches, vertes, noires, attirant les voyageurs et les noyant dans les étangs, toutes les divinités en un mot, de la mythologie celtique semblaient se donner rendez-vous autour de l'étang des *Tartres* ou des *Tertres*. Il n'est pas rare de rencontrer sur le sol des médailles gauloises, surtout au bord de la voie antique qui reliait *Ledo* à *Cabillonum*, en passant par le bois de Ruffey, au bas du parc de M. Gacon, au sud de Nance, de Coges, de Sottessard et au pont de l'Etalet. Nous ferons remarquer que toute la ceinture de côteaux qui bordent le bassin de la Seille, conserve des traces du séjour des Celtes, telles que haches en pierre de jade, armes en bronze, tombelles, etc. L'église de Larnaud, *ecclesia Larnaci*, figure déjà parmi les possessions de l'abbaye de Baume, dans la bulle du pape Adrien II, de l'an 1089. Le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1165, recense au nombre des domaines du monastère de Château-Chalon, la moitié de ce village, *mediam partem de villa Larnay*. Larnaud avait acquis un certain développement lorsque les armées de Louis XI, au XVe siècle, le réduisirent en solitude. La végétation arborescente ne tarda pas à s'emparer des champs cultivés. Tout l'espace compris entre l'Etoile, Montmorot et Louhans, devint une immense forêt. Les défrichements recommencèrent à Larnaud en 1530. Les hameaux qui se formèrent alors prirent le nom des essences forestières qui dominaient dans les quartiers mis en culture et s'appelèrent le *Frasnois*, la *Grande-Verney*, la *Petite-Verney*, etc., à cause des frênes et des bouleaux qui y croissaient en abondance. Les guerres et les pestes du XVIIe siècle avaient encore ramené le sol à l'état dans lequel il se trouvait du temps des Gaulois. Aussi, toutes les maisons de Larnaud sont-elles postérieures à cette époque.

Seigneurie. La partie centrale du village formait une seigneurie en moyenne et basse justice, relevant pour la haute justice de la vicomté de Bletterans. Le reste du territoire se divisait en fiefs particuliers, dont nous citerons seulement les principaux.

Seigneurs. Jean de Chalon-Arlay Ier, céda en 1309, la seigneurie de Larnaud à Guy-dessus-les-Autres, de Bletterans, chevalier, en échange contre la foresterie de ce dernier lieu. Amé, fils de Jean de Montarbey, chevalier, se qualifiait en 1401, de sire de Larnaud. Cette terre passa par acquisition à la famille de Vaudrey, qui possédait Chilly. Dès ce moment, Larnaud eut les mêmes seigneurs que Chilly. M. le comte de Laubespin vendit ce fief, le 5 janvier 1763, à M. Claude-Antoine Pourtier, conseiller et avocat du roi honoraire au présidial de Lons-le-Saunier. M. Pourtier était un homme d'un beau caractère et d'un esprit cultivé. Il fut nommé, en 1789, député du Tiers-Etat du bailliage d'Aval aux Etats généraux, mais la prudence lui conseilla bientôt la retraite. Le 9 mars 1790, des lettres-patentes le nommèrent commissaire, à l'effet

de procéder à l'organisation du département du Jura et de ses subdivisions en districts.

Château. Le château était près de l'église. Il fut détruit au xve siècle, et n'a pas laissé de traces.

Fief de l'abbaye de Château-Chalon. Cette abbaye possédait une portion assez étendue du territoire de Larnaud, appelée le *Bois-l'Abbesse.* L'abbesse y exerçait la justice haute, moyenne et basse, et percevait des cens sur chaque meix.

Fief de l'Etoile. Il existait à Villevieux un fief important, connu sous le nom de *fief de l'Etoile*, parce qu'il relevait du château de ce nom. Un canton de bois, sur Larnaud, d'une surface de 60 journaux, appelé la *Pièce-Rougemont*, en dépendait et fut acquis, le 6 novembre 1682, de Mme de l'Etang, par les sieurs Maillot, Dardelin et Beaudron. Ce terrain est actuellement couvert d'habitations.

Fief de la Petite-Levanchée. La Petite-Levanchée dépendait en toute justice de la seigneurie de Savigny-en Revermont.

Fief de Courlans. Le territoire de la Grange-Bedey dépendait en moyenne et basse justice de la seigneurie de Courlans, et pour la haute justice, du château de Montmorot. Des titres, que nous avons récemment découverts, nous permettent de rectifier sur quelques points la liste des seigneurs de Courlans. Cette terre appartenait, en 1619, à Adrien de Ronchaux, qui l'avait acquise d'Alexandre de Couthier, seigneur de Biarne. En 1654, Louis, baron de Saint-Germain, issu d'une ancienne famille noble du Revermont, sergent-major de bataille, et plus tard colonel d'un régiment de 1000 chevaux, acheta les seigneuries de Courlans et de Chavannes, de *Dorothée* et de *Pierrette*, filles d'Adrien de Ronchaux. Ce gentilhomme avait épousé Anne-Elisabeth d'Ouren, dont il eut *Pierre-Ernest* et *Claude-Joachim* de Saint-Germain. Par un partage fait le 14 septembre 1667, le premier eut dans son lot Courlans et partie de Chavannes. Il s'était allié à Ursule-Charlotte du Tartre-Laubespin, dont naquirent *Claude-Louis*, *Anne-Françoise* et *Perronne* de Saint-Germain. Claude-Louis acheta les droits de ses sœurs sur Courlans et en resta seul propriétaire. Il épousa en 1713, Jeanne-Marie, fille d'Antoine de Laurencin-Persange, seigneur de Beaufort, et en eut *Claude-Charles*, baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans et Chavannes, capitaine au régiment de Flandres, infanterie, marié en 1767, à Françoise-Elisabeth de Badorot, baronne de Hilprich, et dame d'Alostroff, dont est né *Claude-Louis-Claire*, baron de Saint-Germain, dernier possesseur féodal de la terre de Courlans.

Fief de la grande communauté de Bletterans. La grande communauté de Bletterans et de Villevieux possédait ses biens communaux en franc-alleu. Elle était représentée par deux prud'hommes élus par les habitants et chargés d'instituer des forestiers, de recevoir leurs serments et d'exercer la justice haute, moyenne et basse, sur le territoire commun. Ils tenaient leurs assises devant la porte de l'église paroissiale, et appliquaient le produit des amendes à l'entretien et à la décoration de cet édifice, ainsi qu'à des aumônes annuelles. La grande communauté s'étendait sur toute la partie occidentale du village de Larnaud. Différents traités, intervenus en 1452, 1554 et 1712, fixèrent le mode de jouissance des bois et des

pâturages. Par l'acte de 1712, il fut convenu que les habitants de Larnaud auraient pour leurs droits, le sixième des bois indivis et le huitième de la glandée. Les officiers de la maîtrise délimitèrent, en 1729, la portion attribuée à Larnaud. Plusieurs maisons se sont bâties depuis, dans ce cantonnement. Bletterans nous offre le premier exemple d'une commune possédant des biens en franc-alleu, y exerçant seule toute la juridiction, sans concession d'un seigneur suzerain. Les princes de Chalon cherchèrent bien souvent à attenter à ces privilèges, mais ils échouèrent toujours devant la ferme impartialité du parlement.

Eglise. L'église, construite en 1840, sur l'emplacement d'une plus ancienne, a coûté 42,500 fr. Elle occupe le sommet d'une éminence et est dédiée à saint Gervais et à saint Protais, dont on célèbre la fête le 19 juin. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur octogonal, de deux sacristies et de trois tribunes. De belles colonnes de l'ordre dorique séparent la grande nef des collatéraux. Les fenêtres sont à plein-cintre. Cet édifice, imité de l'architecture romaine antique, peut être rangé au nombre des églises les plus belles et les mieux construites du Jura. Les plans en sont dus à l'architecte Dalloz, de Saint-Claude.

Biographie. Ce village est la patrie de M. Jacques Lardet, né en 1782, capitaine d'infanterie, décoré, en retraite à Larnaud.

—

Larrivoire, *La Rivoire*, *Larivoire*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux; perc. et distrib. de poste de Molinges; succursale, composée de Larrivoire, Ranchette, Samia, Samiset et Vulvoz ; à 10 kil. des Bouchoux, 12 de Saint-Claude et 60 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 733^{m}.

Le territoire est limité au nord par Ranchette et Coyserette ; au sud par Rogna et Vulvoz ; à l'est par Coyserette, les Bouchoux et Vulvoz ; à l'ouest par Chassal, Molinges et Rogna. La Tapette, vers l'Eau, Cery, Samia et Samiset font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Chassal, aux Bouchoux, à Vulvoz et à Ranchette ; par les ruisseaux de Long-Viry, de la Rousse ; par les biefs de Communailles et de Fontenelle.

Le village est situé sur le revers occidental d'une chaine bifurquée des Hautes-Joux, qui se dirige par Fort-du-Plasne, Saint-Laurent, Chaux-des-Prés et Vulvoz, jusque dans le Bugey. Son accès est très difficile. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au dessus du rez-de-chaussée.

Les communes de Samia et de Samiset, ont été réunies à celle de Larrivoire, le 20 juillet 1811.

Pop. en 1790, de Larrivoire, 88 hab.; de Samia, 125; de Samiset, 52; pop. réunie en 1846, 246 ; en 1851, 234, dont 126 hom. et 108 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 36 hab. ; 54 maisons, savoir : à Larrivoire 15, à Samia 16, à Samiset 9, vers l'Eau 3, à Cery 3, et à la Tapette 3 ; 162 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1734. Les habitants émigrent, les uns pour être domestiques à Paris, d'autres, pour aller peigner le chanvre pendant l'automne, dans les plaines de la Franche-Comté.

Cadastre exécuté en 1829 ; surf. territ. 649^{h} 64^{a}, divisés en 1748 par-

celles que possèdent 88 propriétaires, dont 27 forains; surf. imp. 643h, savoir : 209h en bois, 209 en parcours et broussailles, 154 en terres lab., 64 en prés, 3h 61a en friches, 1h 69a en vergers, et le surplus en jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 4017 fr.; contrib. dir. en princip. 992 fr.

Les montagnes de Larrivoire sont coralliennes et portlandiennes avec flanquements néocomiens. Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels et un peu de maïs, de légumes secs, de chanvre, de lin et de vin rouge. On importe moitié des céréales et presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques porcs qu'on engraisse. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières, des carrières de pierre à bâtir, de taille et à chaux, peu exploitées.

Il y a 5 châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 8000 kil. de gros fromages gris, dits persillés ou de Septmoncel.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et dans le produit des fromages. Ils commencent à s'occuper de tournerie et à fabriquer les articles dits de Saint-Claude.

Il existe une scierie mécanique à une lame pour bois de construction, qui a remplacé un moulin accensé en 1717, par l'abbé de Saint-Claude, à Guillaume Vuillermoz.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère au nord-est de l'église; trois fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; trois fours communaux, qui étaient autrefois des fours banaux, et 44h 79a de pâtures, bois et broussailles, d'un rev. cadast. de 137 fr. Le hameau de Samia a 105h 42a, et celui de Samiset, 62h 82a de bois et pâtures. Il n'y a pas de maison commune. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 24 garçons et 20 filles, occupent une maison louée par la commune.

Bois communaux : Larrivoire, 22h 56a; coupe annuelle, 84a. Samia, 28h 52a; coupe annuelle, 1h 06a; Samiset, 24h 94a; coupe annuelle, 93a. Essence dominante : buis.

Budget : recettes ord. 1262 fr.; dép. ord. 1262 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les médailles romaines en bronze et en argent, aux types de Caligula, de Néron, de Vespasien, de Domitien, d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, de Commode, d'Otacilla Severa, femme de Philippe, surnommé l'Arabe, de Gallien, de Posthume, de Claude-le-Gothique, IIe du nom, de Probus, de Constance-Chlore, de Magnence, de Valentinien-le-Jeune, trouvées à Samia et à Larrivoire, et recueillies par M. l'abbé Mermet, ne sont point une preuve suffisante de l'antiquité de ces deux villages. Lorsque les villes de Condes, de Jeurre, d'Antre, furent menacées en 407, par l'invasion de Crocus, la plus célèbre et la plus terrible dont la Gaule ait gardé le souvenir, leurs malheureux habitants durent se réfugier dans les bois et les montagnes les plus inaccessibles. Ils n'avaient qu'à traverser la Bienne pour trouver un asile impénétrable, sur les sommets des

Hautes-Joux. Qu'ils y aient perdu ou caché leurs petits trésors, le fait est probable; mais nous ne pensons pas qu'ils y aient formé d'établissements stables, avant l'érection de l'abbaye de Condat. Au moment où les Bourguignons quittèrent la Savoie, à la fin du ve siècle, pour s'établir dans la Séquanie, la fertilité et l'agrément de la vallée de la Bienne en fixèrent un grand nombre sur ce point : c'est ce qui explique la multitude de domaines tenus en franc-alleu, qu'on rencontrait au sud et à l'ouest de la terre de Saint-Claude. L'étendue et la bonne qualité des pâturages qui couvraient les pentes et les plateaux des montagnes, ne tardèrent pas à y attirer des colons ecclésiastiques, qui y fondèrent des métairies éparses, devenues plus tard des hameaux. La charte de Lothaire Ier, de l'an 855, confirmative des possessions de l'abbaye de Saint-Oyan, nomme déjà les paroisses de Viry, de Molinges, de Dortans, etc. Les châlets construits sur le territoire de Larrivoire, de Samia, de Samiset, se trouvaient implicitement compris dans la désignation générale de *paroisse de Molinges*. Ces trois localités avaient déjà une certaine importance au xiiie siècle, car elles possédaient à cette époque une chapelle dédiée à saint Georges, qu'elles faisaient desservir par un vicaire résident. L'existence de cette chapelle est constatée dans le livre d'or de l'abbaye de Saint-Oyan, écrit en 1307. Nous avons déjà fait remarquer que le vocable de saint Georges est d'origine bourguignone. Ce saint était le patron d'un grand nombre d'églises bâties dans les vallées de la Bienne et de l'Ain, et au moyen-âge de la plupart des chapelles castrales. Les noms de Larrivoire, de Samia et de Samiset, se rencontrent fréquemment dans les titres du xiiie siècle.

Seigneurie. Larrivoire, Samia et Samiset formaient trois communautés, ayant chacune leur territoire et leur administration distincts. Elles dépendaient de la partie de la terre de Saint Claude, dite la *grande Cellererie*, propriété de l'abbé. Ce prélat y avait la justice haute, moyenne et basse, la chasse et la pêche exclusives, les épaves, les lods à raison dn quart du prix pour les immeubles main-mortables et du douzième pour les immeubles affranchis, et enfin moitié des dîmes, à raison d'une gerbe sur onze; l'autre moitié était inféodée à des laïcs. Le grand prieur du monastère percevait une certaine quantité de froment et d'avoine, pour droit de *marguillerie* ou de *mareille;* le grand-cellerier prélevait un cens sur le croît des animaux, appelé les *drolis*. Le signe patibulaire était au lieu dit à la *Potence*, entre Larrivoire et Samiset. Il n'y eut jamais de charte d'affranchissement général, mais quelques familles ayant été successivement affranchies, de 1250 à 1515, notamment celles des Millet, des Casier et des Guyennet, ainsi que leur postérité et leurs immeubles, le territoire et les habitants se trouvèrent presque tous francs au xviiie siècle.

Prévôté. La prévôté de la Côte-Saint-Georges s'étendait sur Larrivoire, Samia, Samiset et Vulvoz, et était inféodée avec un domaine à Samiset, à la famille de Millet.

Fief de Samiset. Il ne consistait qu'en une maison seigneuriale avec des terres et des prés. Ses possesseurs ne jouissaient d'autre droit honorifique que de celui de chasser et de pêcher dans l'étendue de la terre monastique, et de vendre leurs

denrées en franchise sur les marchés de Saint-Claude et de Moirans. Il appartint de toute ancienneté à la famille Millet de Vulvoz. Monnet Millet, écuyer, en faisait hommage à l'abbé en 1536. Ce gentilhomme eut de Claudine de Lavoncour, son épouse, *Joachim*, *Pierre*, *Daniel* et *Antoine* de Millet, vivant tous en 1584. Daniel de Millet, prévôt de la Côte-Saint-Georges et de Choux, laissa pour héritiers, *Jean*, *Catherine* et *Claude* de Millet, ses enfants. Catherine eut le fief de Samiset dans son lot et le laissa à *Claudine* Blanchot, sa fille, née de son mariage avec Claude Blanchot, écuyer. Cette demoiselle épousa Guillaume Froissard, grand-juge en la judicature de Saint-Claude. M. Philippe-Gaspard de Saporta, de Saint-Lothein, marié à une demoiselle de Froissard-Broissia, vendit ce fief, le 22 mars 1756, à M. Guérin du Moulin, bourgeois de Saint-Claude, qui en fut le dernier possesseur féodal.

Eglise. L'église, dédiée à saint Georges, dont on célèbre la fête le 23 avril, est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-circulaire et d'une sacristie. L'intérieur est voûté à arêtes et à plein-cintre. Cet édifice, dépourvu de style, a été reconstruit à diverses époques. On y voit la tombe de Philibert de Millet de Vulvoz, mort le 9 octobre 1576, un baptistère, dont le bassin semble avoir été creusé dans un chapiteau romain, et une belle statue équestre de saint Georges, en pierre.

Biographie. Ce village est la patrie de Jean-Louis Panisset, professeur distingué à Lyon, né vers 1810.

Bibliographie. Voir, sur *Samia*, l'Annuaire du Jura, année 1851.

Latet, (le), *Latloy*, *Latoy-lez-Vers*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. de Champagnole; distrib. de poste, percept. et paroisse de Vers-en-Montagne; à 2 kil. de Vers, 9 de Champagnole, 25 de Poligny, 25 d'Arbois et 44 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 652^{m}.

Le territoire est limité au nord par le Larderet; au sud par Moutoux; à l'est par les Nans, et à l'ouest par Vers et le Pasquier. La rivière d'Angillon sépare Vers du Latet.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Vers, à Moutoux, à Vannoz et au Larderet; par le ruisseau de la Temuse; par les biefs du Grand et du Petit-Etang et par le bief de la Fontaine.

Le village est situé entre la vallée de l'Angillon et la sixième chaîne du Mont-Jura, appelée la *Fraisse*. Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes en bardeaux ou tavaillons, et se composent pour la plupart d'un simple rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 145 hab.; en 1846, 198; en 1851, 193, dont 96 hom. et 97 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 21 hab.; 23 maisons; 48 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1823; surf. territ. 401^{h} 93^{a}; divisés en 552 parcelles que possèdent 108 propriétaires, dont 56 forains; surf. imp. 219^{h}, savoir : 119^{h} en terres lab., 53 en prés, 42 en parcours, 4 en friches et murgers, et le surplus en jardins et sol de bâtiments, d'un revenu cad. de 2311 fr.; contrib. dir. en princ. 1055 fr.

La montagne de la Fraisse est oolitique, corallienne et portlandienne, avec flanquements oxfordiens et néocomiens, sur une partie de son parcours.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, un peu de betteraves, de lin et de fruits. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres, des moutons et des porcs. 45 ruches d'abeilles. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole et de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le produit des fromageries, l'équarrissage des bois de sapin et la pêche aux grenouilles dans l'Angillon.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 12,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une fontaine avec lavoir, un puits communal, une belle et vaste place publique, emplantée d'arbres, et 43h 18a de pâtures, terres, prés et broussailles, d'un rev. cad. de 121 fr.

L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 24 garçons et 20 filles, occupent une maison louée par la commune.

Bois communaux : 1h 54a, soumis au régime forestier en 1849.

Budget : recettes ord., 1369 fr.; dépenses ord., 1369 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village tire son nom d'un ancien chemin qui le traversait et qui mettait en communication Champagnole avec Arbois, en passant au gué Belin, au nord du château de Vers. Cette route, sur laquelle les princes de la maison de Chalon percevaient un péage pendant l'époque féodale, était protégée par un fortin bâti dans le lieu dit au *Châtelet-du-Bois*. Le *champ Saint-Pierre* était probablement une enceinte druidique, au milieu de laquelle s'élevait un menhir, remplacé plus tard par une statue de saint Pierre. Ce que nous avons dit sur l'origine du Larderet, s'applique en tout point à celle du Latet. Cette communauté formait dans l'origine avec Moutoux, une seigneurie particulière, démembrée de la baronnie de Montrivel, dont Erard Damas, chevalier, fit hommage à Louis de Chalon-Arlay, le 10 mai 1412. Peu de temps après, cette terre fut incorporée à celle de Vers. Les habitants avaient le droit de couper du bois pour leur usage et même pour en vendre aux sauneries de Salins, dans la forêt de Fraisse, où ils pouvaient aussi mener paître leur bétail. Par une restriction semblable à celle contenue dans la loi salique (*Lex Bajuvariorum, cap. VII, tit. XXI*), il leur était expressément défendu d'abattre les arbres fruitiers. Leurs droits furent reconnus par Philiberte de Luxembourg, mère de Philibert de Chalon, prince d'Orange, par une charte du 1er décembre 1529, à charge d'un cens de 5 sols par ménage. Le mode de toiture des maisons a occasionné de fréquents sinistres dans ce village. Des incendies, survenus en 1813, en 1814 et 1848, ont détruit plusieurs maisons et ruiné un grand nombre de ménages.

Latette (la), vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Nozeroy; paroisse de Fraroz; à 2 kil. de Fraroz, 6 de Nozeroy, 41 de Poligny, 41 d'Arbois et 56 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 867m.

Le territoire est limité au nord par Longcochon, Essavilly et Froide-

Fontaine ; au sud par Fraroz et Cerniébaud ; à l'est par Cerniébaud et Froide-Fontaine ; à l'ouest par Rix et Fraroz.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 19, de Nozeroy à Mouthe ; par les ch. vic. tirant à Fraroz, à Mignovillard, à Rix, à Nozeroy et à Mouthe.

Il est situé au fond d'une des nombreuses gorges qui sillonnent le val de Mièges. Les maisons, presque toutes neuves, sont généralement bien bâties, construites en pierre et couvertes en bardeaux ou tavaillons, retenus par des laves ou des pierres.

Pop. en 1790, 270 hab. ; en 1846, 279 ; en 1851, 237, dont 125 hom. et 112 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab. ; 32 maisons ; 46 ménages. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1813 ; surf. territ., 588^{h} 52^{a}, divisés en 1037 parcelles que possèdent 116 propriétaires, dont 52 forains ; surf. imp., 582^{h}, savoir : 347 en terres lab., 200 en pâtures, 28 en prés-secs, 4^{h} 66^{a} en prés, et le surplus en friches et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 9090 fr. ; cont. dir. en princip. 1267 fr.

Le sol, en partie montagneux et peu fertile, produit du blé, du méteil de froment et de seigle, ou d'orge et d'avoine, des pommes de terre, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres et des volailles. On y engraisse des porcs pour la consommation locale. 12 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait d'autant plus de progrès, que les cultivateurs sont très laborieux. L'eau manque dans le village ; les sources y tarissent complètement pendant les sécheresses.

On trouve sur le territoire, de mauvaises sablières et des carrières de pierre à bâtir et de taille, peu exploitées.

Il y a deux châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 16,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : deux fontaines avec abreuvoirs, quatre puits, une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers, et 195^{h} 91^{a} de pâtures, terres et prés-secs, d'un rev. cad. de 869 fr. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 18 garçons et 17 filles, occupent une maison louée par la commune. Il conviendrait de construire une maison commune, qui contiendrait la mairie, l'école et le dépôt de la pompe à incendie.

Budget : recettes ord. 1615 fr. ; dépenses ord. 1146 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On trouvera tout ce qui concerne l'origine de la Latette, à l'article *Mièges*. Ce village fut ruiné en 1639, par les troupes de Saxe-Weimar. Le sol est jonché de débris, qui rappellent cette catastrophe. Un incendie, survenu le 15 mars 1835, détruisit sept bâtiments, renfermant douze ménages ; rien ne put être sauvé. La perte fut évaluée à 47,380 francs. Sept personnes de la même famille périrent dans les flammes. En décombrant la demeure des sieurs Masson, par laquelle le feu avait commencé, on trouva le cadavre d'un des deux chefs de famille qui l'habitaient, ayant sous chaque bras un de ses plus jeunes enfants, qu'il avait cherché à sauver. Deux autres incendies, arrivés en 1841 et 1850, ont détruit six maisons.

Biographie. Ce village est la patrie d'*Antoine Gaudin*, capitaine décoré, en activité de service, et d'*Etienne-Joseph Masson*, ancien officier d'artillerie (1772-1842).

—

Laubespin, commune réunie à celle de Villette-lez-Saint-Amour, le 26 décembre 1821.

—

Laurent, (Saint-. Canton de), arr. de Saint-Claude, limité au nord par le canton des Planches ; au sud par les cantons de Moirans et de Saint-Claude ; à l'est par le canton de Morez, et à l'ouest par les cantons de Moirans et de Clairvaux.

Le territoire est traversé par la route imp. n° 5, de Paris à Genève, et 78, de Nevers à Saint-Laurent ; par la route dép. n° 10, de Besançon à Saint-Claude, et par celle n° 28, qui relie les routes impér. n°s 5 et 78 ; par les chemins de gr. com. n° 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent, et 16, de Saint-Laurent à Mouthe ; par la rivière de Lemme, les ruisseaux de l'Hérisson et de la Sirène, et par plusieurs autres petits cours d'eau ou torrents. Il renferme un grand nombre de lacs.

Le canton se divise en deux parties, la *partie haute* et la *partie basse*. Dans la première, où se trouve le chef-lieu, l'agriculture est pénible, le sol froid et ses produits insuffisants à la nourriture de ceux qui le cultivent. La seconde, séparée de la première par la montagne de Bonlieu, est agricole et forestière ; on y cultive les céréales communes à la Combe d'Ain.

Sa circonscription primitive a été agrandie en 1817, par l'adjonction d'une grande partie du canton des Petites-Chiettes. Cette réunion a formé une agrégation hétérogène, dont le climat, la culture, les travaux, les goûts et les usages des habitants diffèrent entièrement.

Il se compose de 19 communes, savoir : Château-des-Prés, la Chaumusse, Chaux-des-Prés, la Chaux-du-Dombief, Crilla, Denezières, Fort-du-Plasne, la Frasnée, Grande-Rivière, le Lac-des-Rouges-Truites, Saint-Laurent, Saint-Maurice, les Petites-Chiettes, les Piards, Saint-Pierre, Prénovel, Rivière-Devant, le Saugeot et Uxelle.

L'abbaye de Saint-Claude, la chartreuse de Bonlieu et les seigneurs de Crilla possédaient la suzeraineté de tout ce territoire.

Pop. en 1846, 9088 ; en 1851, 8812, dont 4423 hom. et 4389 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 42 hab.; surf. territ. 21,255^{h} ; surf. imp. 20,658^{h}, savoir : 7275^{h} en bois, 6839 en terres lab., 4251 en pâtures, 1704 en prés, 489 en prés-secs, 63 en jardins, et le surplus en sol de bâtiments et cultures diverses, d'un rev. cad. de 120,899 fr.

—

Laurent (Saint), *Rivière-Devant*, *Voisinal-de-Joux*, *la Chapelle-Saint-Laurent*, *Saint-Laurent-en-Grandvaux*, et sous la première république, *Main-Libre* ou *Bel-Air*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, chef-lieu de canton et de percept., dir. de poste aux lettres ; cure cantonale ; chef-lieu d'une paroisse, composée de Saint-Laurent et la Chaumusse ; à 26 kil. de Saint-Claude et 48 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 926^{m}.

Le territoire est limité au nord par Fort-du-Plasne ; au sud par Grande-Rivière et Rivière-Devant ; à l'est par Morbier et le Lac-des-Rouges-Truites ; à l'ouest par Saint-Pierre et la Chaumusse. Au Chaumerand, vers les Moulins, la Char-

bonnière, la Marêchette, la Reculée, Réchardy, les Jourats, Salave de bise, Salave de vent, les Poncets, chez l'Enfa, les Rochats, les Maisonnettes, sous le Gyps, le Pont-du-Marais, sous la Savine et le Coin-d'Amont, sont des hameaux et maisons isolées qui font partie de la commune.

Il est traversé par les routes imp. nos 5, de Paris à Genève, et 78, de Nevers à Saint-Laurent; par la route dép. n° 10, de Besançon à Saint-Claude; par l'ancienne route imp. n° 78; par le chemin de gr. com. n° 16, de Saint-Laurent à Mouthe; par les chemins vicinaux tirant à la Chaumette, de Salave à la route imp. n° 5; par ceux dits des Rochats et du Coin-d'Amont; par la rivière de Lemme, le ruisseau du Marais et le bief Bourdon qui y prennent leurs sources; par le ruisseau du Saillet et le bief Rouge ou du Perret.

Saint-Laurent, l'un des plus beaux villages des montagnes du Jura, occupe une éminence qui domine tout le val du Grandvaux. Il se compose de hameaux disséminés sur toute l'étendue du territoire. Les maisons du quartier principal sont groupées sur les bords de la route impériale n° 5, élevées d'un ou de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, bien bâties en pierre et couvertes en bardeaux, tavaillons ou tuiles.

Pop. en 1790, 1088 hab.; en 1846, 1250; en 1851, 1228, dont 604 hom. et 624 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 79 hab.; 253 maisons, savoir : au Coin-d'Aval 16, à la Fontaine 8, à la Boîte 15, dans la Grande-Rue, 41, dans la rue de l'Eglise 18, au Coin-d'Amont 33, sur les Crêts 13, aux Jourats 6, aux Poncets 10, à Salave de vent 23, à Salave de bise 21, à la Charbonnière 4, aux Moulins 5, à la Marêchette 3, à la Reculée 2, sur les Gyps 18, aux Bouviers 2, aux Maisonnettes 10 et aux Rochats 6; 338 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1744. Les habitants émigrent en grand nombre, pour se livrer au commerce et à l'industrie dans les grandes villes.

Cadastre exécuté en 1833 : surf. territ. 1756h 97a, divisés en 3474 parcelles que possèdent 471 propriétaires, dont 110 forains; surf. imp. 1738h, savoir : 660 en bois, 488 en terres lab., 418 en pâtures et broussailles, 148 en prés et 20 en friches, murgers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 14,149 fr.; cont. dir. en princip. 6241 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, peu de chanvre, de lin, et de fruits.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des chèvres et quelques porcs qu'on engraisse pour la consommation locale. 150 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès, et de nombreux défrichements s'opèrent depuis que les habitants s'occupent moins de roulage. On importe les deux tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On trouve sur le territoire, de la marne, non exploitée, des tourbières, des sablières, des carrières de belle et bonne pierre à bâtir et de taille, exploitées. Cette pierre, de couleur jaune, veinée, imite le marbre, et est susceptible de recevoir le poli. On l'importe dans les villages voisins et à Morez.

Foires et marchés. Un édit royal du 31 mai 1775, autorisa la création de deux foires par an, à Saint-Laurent, et d'un marché qui devait se tenir le mercredi de chaque semaine. Aujourd'hui, il y a cinq foires, fixées aux 12 avril, 17 juin, 17 octobre, 11 août et 16 décembre. Elles ont chacune leur spécialité, pour la vente des céréales, du bétail, des jeunes porcs, des porcs gras, et ont toutes de l'importance. Les habitants fréquentent en automne les marchés de Lons-le-Saunier, et au printemps ceux de Champagnole.

Commerce. Les patentables sont : 18 aubergistes, 4 boulangers, 2 bouchers, 2 marchands de vin en détail, 2 merciers, 3 marchands de tissus, 3 marchands de pièces d'horlogerie en gros, 4 marchands de fromages secs en gros, 2 marchands de fer en barre, 2 marchands de blé, 2 quincaillers, 6 cafetiers et un marchand de bois.

Industrie. 4 maréchaux-ferrants, 11 voituriers, 2 entrepreneurs de voitures publiques, 1 menuisier, 2 cordonniers, 1 entrepreneur d'entretien des routes, un perruquier, 1 chapelier, 3 charrons, 2 bourreliers, 1 serrurier, 1 fabricant de bardeaux, 1 tonnelier, 1 maréchal-expert et 1 concessionnaire de péage du pont. Il y a sept châlets appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 40,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité. L'agriculture, l'horlogerie et le produit des fromages, forment la principale ressource des habitants, qui sont généralement dans l'aisance.

Saint-Laurent est le siége d'une justice de paix, d'un relais de poste aux chevaux, d'un gîte d'étapes ; la résidence d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, d'un garde-général des eaux et forêts, d'un conducteur embrigadé de 3e classe des ponts-et-chaussées, d'un agent-voyer cantonal, d'une brigade de gendarmerie à pied, de deux notaires, de deux huissiers, de deux médecins, d'un pharmacien, d'un architecte et d'un géomètre.

Biens communaux : une église, un cimetière au sud et en dehors du village, un presbytère peu éloigné de l'église, une maison commune, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur, celui du secrétaire de la mairie, l'auditoire de la justice de paix et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves ; deux fontaines avec lavoirs, dont l'un est couvert ; une citerne sur la place ; quatre pompes à incendie, disposées dans une salle contiguë à l'église et manœuvrées par une compagnie de 60 pompiers ; une place publique, et 917h 05a de pâtures, terres, tourbières, prés et bois, d'un rev. cadast. de 1180 fr.

Bois communaux : 731h 08a, dont 17h 23a ou 1731 stères de bois sont délivrés annuellement aux habitants.

Budget : recettes ord., 10,189 f.; dép. ord., 10,661 fr.

Bureau de bienfaisance. Il a été doté en 1808, par Séraphine Marion, épouse de Pierre-Célestin Bouvet ; en 1816, par Célestin Bouvet, et en 1837, par Jeanne-Marie Morel, épouse de Célestin Bailly. Les dons ont été faits, pour secourir les pauvres vieillards, les infirmes, et pour l'entretien de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, chargées de l'instruction des enfants. Les revenus de cet établissement s'élèvent à 1216 fr.

Ecole des filles. Elle est dirigée par trois religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, et fréquentée en hiver par 109 élèves. Une des sœurs est spécialement chargée des soins à donner aux malades à domicile.

Ecole des frères de la Doctrine chrétienne. Elle est dirigée par trois frères, qui donnent l'instruction gratuitement à 60 élèves. Cet établissement a été fondé récemment, et doté par MM. Besson, de Saint-Laurent.

NOTICE HISTORIQUE.

Le Grandvaux devait déployer, il y a deux mille ans, une majestueuse horreur. Sa surface inégale, hérissée de noirs sapins, était toujours revêtue d'une épaisse couche de neige, qui entretenait un hiver perpétuel. Il n'y avait d'autres clairières que les espaces occupés par des lacs profonds, sombres comme les arbres qui les entouraient. L'aspect de cette contrée était tellement sinistre, que les Romains l'avaient surnommée la mauvaise vallée, *mala vallis.* Tout ce qui concerne l'histoire du Grandvaux avant le VIe siècle, est plein d'obscurité. La civilisation y fraya lentement sa voie par le christianisme. Aubert, religieux de Condat, arriva en 523, à la tête de vingt moines, pour y répandre la lumière de l'Evangile et en commencer le défrichement. Il renversa les arbres consacrés par l'idolâtrie celtique, les purifia en suspendant à leurs branches les symboles du nouveau culte, sanctifia les superstitions païennes, et convertit en quelque sorte les pierres druidiques, en les jetant dans les fondations d'un édifice chrétien. Il fonda une abbaye au centre même d'un lac, et la dédia à la Vierge Marie, comme l'était déjà celle de Mièges. Les populations se groupèrent autour de cette pieuse retraite. Elle devint pour elles un lieu de défense, un *oppidum.* Au moindre danger de guerre, elles couraient s'y réfugier. Lorsque les religieux et leurs serfs eurent mis en culture une certaine étendue du territoire, les seigneurs voisins se jetèrent avec avidité sur cette nouvelle proie, s'en disputèrent entre eux les lambeaux et osèrent même chasser les religieux pour occuper leur demeure. Ces petits tyrans durent céder à leur tour devant la puissance d'Etienne Ier, comte vassal de Bourgogne. Ce prince, avant de partir pour la croisade, en 1170, chercha à rendre le ciel favorable au succès de ses armes, en rétablissant l'abbaye du Grandvaux. Il confia l'exécution de son pieux dessein à l'abbé d'Abondance. Ce prélat envoya plusieurs de ses chanoines, qui élevèrent de nouveaux cloîtres, non plus au milieu du lac, mais sur ses bords. Un certain nombre de colons savoyards avaient accompagné ces ardents cénobites, et avait repris, sous leur direction, l'œuvre de défrichement commencée par Aubert. Soixante et dix ans à peine s'étaient écoulés, que ces infatigables travailleurs sentirent faillir leur courage. Continuellement harcelés par de turbulents vassaux, sans protection, sans moyen de défense, ils demandèrent à quitter cette terre étrangère et à rentrer dans leur patrie. L'abbé de Saint-Claude sut habilement profiter de ces dispositions pour devenir p o-priétaire du Grandvaux. Il se le fit céder en 1244 par l'abbé d'Abondance, en échange contre d'autres prieurés éloignés de lui, dont il ne retirait aucun revenu, parce que les avoués laïcs qui en avaient la garde en avaient usurpé les biens. Dès ce

moment, les cultures s'étendirent, des métairies se formèrent au milieu des pâturages, et devinrent le centre de différents hameaux. Toutes ces habitations ne composèrent d'abord qu'une seule communauté et qu'une seule paroisse; mais au xve siècle, une révolution s'opéra. La grande communauté se divisa en cinq circonscriptions particulières, appelées *Rivières*. La Rivière-Devant embrassait dans ses limites Salave, les moulins et le Voisinal de Joux. Deux siècles plus tard, un mouvement semblable se manifesta dans la circonscription religieuse. Fort-du-Plasne et le Lac-des-Rouges-Truites, formèrent une nouvelle paroisse; une chapelle bâtie en 1650, au hameau du Voisinal de Joux, eut un prêtre spécial attaché à sa desserte, et fut érigée en cure le 3 août 1757, pour Salave, la Chaumusse, et le Voisinal de Joux ou la Chapelle-Saint-Laurent. On comptait alors dans ce dernier lieu, 42 maisons et 62 ménages, y compris les six ménages des employés des fermes du roi, un moulin et une forge, et à Salave, 45 maisons et 63 ménages. Un ancien sentier, appelé le *Chemin des Pèlerins*, conduisant à Saint-Claude, traversait alors le hameau de la Chapelle-Saint-Laurent. Trois routes nouvelles pour aller à Saint-Claude ou à Genève, et partant, soit de Lons-le-Saunier, soit de Champagnole ou de Besançon, furent ouvertes de 1740 à 1760. Ces voies de communication développèrent le commerce et l'industrie, et ont amené Saint-Laurent à l'état prospère dans lequel on le trouve aujourd'hui. Trois incendies, arrivés en 1825, en 1836 et en 1845, ont détruit 15 maisons; mais ces sinistres ont été promptement réparés.

Eglise. L'église actuelle a été bâtie en 1767. Elle est dédiée à saint Laurent, martyr, dont on célèbre la fête le 10 août, et se compose d'un clocher, d'une tribune supportant un jeu d'orgues, de trois nefs, d'un chœur de forme octogonale et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme disgracieux. Les nefs sont séparées par des colonnes de l'ordre toscan, qui manquent de proportions. Les décorations intérieures et l'ameublement intérieur sont d'un goût détestable. Le cimetière primitif entourait l'église. Le cimetière nouveau renferme les belles tombes d'Osias Besson, de la famille Barbaud, de Célestin Bailly, bienfaiteur des pauvres de la paroisse (1772-1844), de Zélie-Mathilde Marguier d'Aubonne, née Loiseau (1804-1837), et d'Eugène-Antide Marguier d'Aubonne, mort en 1844.

Biographie. Ce village est la patrie de Théophile-Marcellin *Besson*, capitaine d'infanterie, en activité de service, né vers 1811; des officiers décorés, J.-B. *Pyat*, J.-Célestin *Bourgeois* et Cl.-F. *Boley*; de plusieurs ecclésiastiques encore vivants; de M. Jean-Séraphin-Désiré *Besson*, né en 1795, peintre et statuaire distingué, membre de l'académie de Besançon, de la commission d'Antiquités de la Côte-d'Or et de la société d'Emulation du Jura, directeur de l'école de dessin de Dole, et conservateur du musée de cette ville. M. Faustin Besson, son fils, est compté parmi les bons artistes de la capitale. Les décorations qu'il vient d'exécuter dans la chambre de l'impératrice, au palais des Tuileries, font le plus grand honneur à son talent.

Curiosités naturelles. La fontaine du Cul est un excellent baromètre; elle tarit complètement pendant un jour ou deux, chaque fois que le temps veut changer. Elle fournit de

l'eau pendant les plus grandes sécheresses. On remarque sur le territoire plusieurs cavités très profondes et des éboulements occasionnés par des courants d'eau souterrains qui font glisser le sol sur un lit de marne.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Laurent-de-la-Roche (Saint-). *Sanctus Laurentius de Rupe*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste de Beaufort, percept. de Cesancey; succursale; à 10 kil. de Beaufort et 11 de Lons-le-Saunier.

Altitude, 515^m.

Le territoire est limité au nord par Geruge et Gevingey; au sud par Augisey; à l'est par Geruge, Bornay et Arthena; à l'ouest par Cesancey, Grusse et Rotalier. La grange de Virebief, la grange du Bief, la grange de Sancey, la grange en Ley, chez les Poncets, la grange du Pérucle et le hameau derrière le Crêt, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les chemins vicinaux tirant à Grusse, à Vincelles, à Cesancey, à Gevingey, à Arthena et à la grange d'Ancey; par le ruisseau du Lavoir qui y prend sa source, et par celui de la Beaumette.

Le village est situé sur le revers sud-est d'une colline. Les maisons sont généralement disposées par groupes, alignées sur le bord de différentes rues, bâties sans goût, en pierre, et couvertes, partie en chaume et partie en tuiles. On y remarque les habitations de M. Paul Babey, de Besançon, et de Mme Marie Babey.

Pop. en 1790, 736 hab.; en 1846, 577; en 1851, 521, dont 244 hom. et 277 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 46 hab.; 130 maisons; 133 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1668. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1835; surf. territ. 1112^h 08^a, divisés en 3821 parcelles que possèdent 357 propriétaires, dont 175 forains; surf. imp. 1093^h, savoir : 548^h en terres lab., 251 en pâtures, 165 en bois, 53 en vignes, 40 en friches et murgers, 16 en broussailles, 12 en prés, 4^h 31^a en jardins, et 4^h en sol et aisances de bâtiments, d'un rev. cad. de 8741 fr.; contrib. dir. en princip. 2251 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit cinq fois la semence des céréales. On récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des vins blancs et rouges de bonne qualité et très appréciés, peu de foin, de navette, de betteraves, de fruits et beaucoup de fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des porcs, quelques chèvres et des volailles. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne peu exploitée, du minerai de fer en grains, qu'on extrayait autrefois pour les forges de Clairvaux, des carrières d'excellent gypse, dont l'exploitation a été abandonnée depuis 1820, de la pierre à bâtir ordinaire, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la culture de la vigne.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 15,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Les patentables sont : un cordonnier, un mercier, un sabotier, onze maréchaux-ferrants, deux aubergistes, un menuisier et un tisserand.

La création de trois foires par an dans ce village serait très utile.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère insuffisant et en mauvais état, une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 garçons, et la cave de la fromagerie; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, un lavoir hors du village, 2 citernes, une place publique, emplantée d'arbres, et 395^h 72^a de pâtures, friches, bois et terres lab., d'un rev. cad. de 807 fr. L'école des filles est dirigée par deux religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul de Besançon. Cet établissement a été doté par M. François Babey.

Bois communaux : 161^h 30^a; coupe annuelle, 4^h 83^a.

Budget : recettes ord., 2939 fr.; dép. ord., 2931.

Bureau de bienfaisance. Revenu 121 fr. 50 c., provenant des dons faits par André Fusier et Désiré Godefin (1820), par Marie-Reine-Désirée-Séraphie Humbert, Ferdinand Rolland et Amable Brenot.

NOTICE HISTORIQUE.

Rien de fantastique comme le site de Saint-Laurent. Figurez-vous une longue chaîne de montagnes, dont la ligne de faîte est brusquement interrompue par une profonde échancrure, en forme de croissant. La pointe au nord, appelée la *Roche*, est formée par un rocher taillé à pic sur trois de ses faces. Elle supportait jadis un château-fort qui joua un rôle particulièrement dramatique dans les annales du pays. La pointe au sud est une montagne conique, appelée le *Châtelet*, qui supporte sur ses flancs l'église paroissiale, dont le clocher apparaît de loin comme le mât d'un navire. Le bourg descend en amphithéâtre sur le revers oriental de la Roche. Un étroit vallon, qu'arrose la *Sonnette*, s'évase en entonnoir derrière Grusse, décrit un cirque au pied de Saint-Laurent, et après avoir fait un coude très prononcé, s'ouvre en éventail entre Vincelles et Rotalier, pour se confondre bientôt avec les plaines de la Bresse. Une telle position offrait trop d'avantages pour ne pas fixer l'attention des premiers habitants de la Séquanie ; aussi, y trouve-t-on de nombreuses traces du séjour des Celtes. Entre la Roche et le village de Geruge, s'élève une haute montagne, appelée la *Vuarde*, au sommet de laquelle on remarque un espace circulaire de 120 à 130^m de circonférence, entouré par un retranchement en pierre et en terre, sans fossés. C'était probablement un poste d'observation. A peu de distance, se trouve un champ connu sous le nom de *Pierre-Levée*. Une dénomination aussi caractéristique ne laisse aucun doute sur l'existence d'un peulven ou d'un menhir en cet endroit. Une croix en marque encore la place. A côté, s'élève le monticule de *Beauregard*, lointain souvenir du culte du soleil, et près de là, s'étend *la Combe Saint-Martin*, qu'orna probablement un temple du paganisme. Un castel ou tour romaine, correspondant avec ceux de Mont-Orient, de Bornay, de Montmorot, de Chevreau, de Laubespin, couronna la pointe de la montagne du Châtelet. Il pouvait servir de si-

gnal aux populations d'alentour, en même temps qu'il protégeait la voie romaine de Lons-le-Saunier à Lyon, qui passait sur la côte de Montciel, *Mons Cœlius*, au pied de la tour de Mont-Orient, à Gevingey, près de l'éminence de Saint-Martin à Cesancey, à l'est de Sainte-Agnès, à l'ouest de Vincelles, Rotalier et Vercia, au pied de la tour de Crevecœur, à Beaufort, à Maynal, à Graveleuse, à Curny et à Coligny. Au moment où les Bourguignons prirent définitivement possession de notre pays, l'un de leurs chefs s'installa dans le castel romain, et fit bâtir dans le voisinage une chapelle, qu'il dédia à saint Laurent. Il y avait à Augisey une église très ancienne, dédiée à *Notre-Dame*, qui occupait une éminence appelée le *Molard des Moines*. Elle était le chef-lieu d'une paroisse très étendue. Des religieux y célébraient les offices et occupaient un cloître, à côté du cimetière. Au commencement du xe siècle, ces moines possédaient tout le territoire compris entre les terres monastiques de Gigny, de Saint-Georges, de Saint-Maur et de Maynal. Suivant un acte dressé par le notaire impérial Irénis, le 12 juin 901, dont nous n'avons pu découvrir qu'une mauvaise traduction en français, ils permirent à Philippe, dit Grammont, possesseur de la tour du Châtelet, d'attacher un ou plusieurs chapelains au service de sa chapelle, et d'ériger un cimetière pour l'inhumation de ses hommes, ne se réservant que le droit de tombe et une redevance annuelle de 12 petits francs. Ils s'engagèrent en outre, à célébrer une messe chaque jour au château d'Augisey, qui appartenait alors à une châtelaine du nom de Claire. Les invasions des Hongrois et les calamités du xe siècle, amenèrent la ruine d'un grand nombre de monastères. Celui d'Augisey fut abandonné. Ses biens furent unis, à la fin du xe ou au commencement du xie siècle, au prieuré de Gigny, en même temps que ceux de l'abbaye de Saint-Maurice de Coldres devinrent la propriété des moines de Baume. Il est certain que si Augisey, Cressia et Saint-Laurent avaient fait partie de l'apanage du comte Bernon et de la dotation primitive de Gigny, ces domaines seraient recensés nominativement dans la bulle du pape Formose, de l'an 895, et dans le diplôme du roi Rodolphe, de l'an 904. Une colonie de religieux fut envoyée à Saint-Laurent par les moines de Gigny, pour en faire valoir les biens temporels. L'église de ce lieu continua d'être desservie par des chapelains, dont les noms sont connus dès l'an 1151. Le patronage en fut cédé à l'abbaye de Château-Chalon, qui le conserva jusqu'en 1602. Par un traité de l'an 1192, Aymon, prieur de Gigny, et Rodolphe, prieur de Saint-Laurent, firent une association pour ce nouveau prieuré, avec Etienne II, comte vassal de Bourgogne. Le prieur se retint les droits ecclésiastiques, c'est-à-dire les offrandes, les sépultures, les dîmes, les prés, les condamines, les maisons et la tâche des meix (les corvées), avec moitié des cens et des autres revenus. Le comte devait avoir l'autre moitié de ces revenus, et la connaissance exclusive des crimes de vol, d'adultère, d'homicide et des délits commis sur les grands chemins, c'est-à-dire la haute justice. Toute autre juridiction était réservée aux prévôts institués par le comte et le prieur. Ces officiers ne pouvaient agir l'un sans l'autre, soit pour rendre la justice, percevoir ou modérer les amendes, soit pour en faire le partage. Le comte n'avait aucune

juridiction sur les personnes habitant l'enceinte du cloître. Le comte et le prieur étaient tenus de se prêter mutuellement serment pour le château, et chaque nouveau prévôt devait jurer fidélité au prieur. Cet acte influa puissamment sur les destinées de Saint-Laurent. Le comte Etienne fit bâtir un château formidable sur le sommet de la Roche. Les habitations dispersées autour ou au pied de la montagne du Châtelet, occupées par des serfs attachés à la glèbe, vassaux-nés du château et du prieuré dont ils faisaient valoir les domaines, se groupèrent sous la protection de la nouvelle forteresse, pendant la guerre d'extermination que se faisaient Etienne et le comte palatin de Bourgogne. Elles formèrent un bourg qui fut clos de murailles. Les habitants, attirés par des priviléges, reçurent en 1284 une charte de franchises et une organisation municipale, d'Etienne de Chalon, leur seigneur.

Seigneurie. La seigneurie de Saint-Laurent relevait de la baronnie d'Orgelet, et comprenait les villages de Grusse, Sainte-Agnès, Augisey, Asnières, Arthena, Essia, Cesancey, Geruge, Belière, Rotalier, la Combe de Chalandigna, Vercia, Varessia, Rochelle, Vincelles en partie, Gevingey, et plusieurs granges éparses. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un juge châtelain, un gruyer, un procureur d'office, un greffier, des sergents, des forestiers et un tabellion général; de percevoir seul les amendes, de faire publier les testaments, et de recevoir devant son bailli, l'appel des sentences des juges des vassaux. Il avait les épaves, les confiscations, le droit d'exiger l'impôt des quatre cas, les lods, le scel des contrats, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, la banalité du four de Saint-Laurent et du moulin de Grusse. Il percevait le droit d'étalage aux halles, de vente aux foires et marchés, de toises des maisons; des cens en grains, en argent, en poules et en huile. Les habitants avaient été affranchis de la main-morte, des corvées, des tailles arbitraires et de toutes exactions, par leur charte de franchises. Les principaux fiefs relevant de Saint-Laurent étaient ceux de Beaufort, Crevecœur, de Mont-Orient, de l'Isle, de Gevingey, de Maynal, de Cesancey, de Pleure et Saint-Martin, de Rochelle, de Chêne-Bernard, de Rotalier et d'autres situés à Sainte-Agnès, Paisia, Vercia, Condamine, Nilly, Augisey, Bonnaud, Bonnaisod, Saint-Laurent, Cesancey, Saint-Aubin et la Vieille-Loye.

Seigneurs. Etienne II de Bourgogne, qui avait intérêt à s'entourer de vassaux puissants, avait inféodé Cressia à la famille de Coligny, et Saint-Laurent aux seigneurs de Ruffey. Au mois de juin 1252, Etienne de Ruffey, dit le Faivre, chevalier, sur l'ordre de Jean de Chalon, dit le Sage, fils du comte Etienne, reconnut tenir en fief d'Isabelle de Courtenay, épouse de ce prince, le château de Saint-Laurent, la châtellenie et ses dépendances; et l'année suivante, il déclara faire donation perpétuelle de ce beau domaine au comte Jean, son suzerain. Etienne de Chalon, sire de Rouvres et de Montenot, troisième fils de Jean de Chalon et d'Isabelle de Courtenay, eut Saint-Laurent dans son partage. Il épousa *Jeanne*, fille et héritière de Gauthier, sire de Vignory, dont il eut une seule fille, du nom aussi de *Jeanne*, qui fut son unique héritière. Il mourut après le mois de

juillet 1302, et fut inhumé aux Cordeliers de Lons-le-Saunier. Jeanne de Chalon s'allia à Guillaume de Dampierre, issu des illustres comtes de Flandres. Les enfants nés de cette union furent *Jean*, *Etienne*, *Guillaume*, *Isabelle* et *Jeanne* de Dampierre. A quel titre Béraud de Mercueil, connétable de Champagne, se qualifiait-il en 1314 de seigneur de Saint-Laurent? Possédait-il une partie de cette terre du chef de Blanche, fille du premier lit de Jean de Chalon l'Antique, son épouse? Avait-il acquis ce fief à titre d'engagère de Guillaume de Dampierre, ou ne le tenait-il que comme ayant la garde noble des enfants de Jeanne de Chalon ? c'est ce que nous n'avons pu encore découvrir. *Etienne,* le second des fils de Guillaume de Dampierre, sire de Saint-Dizier, eut dans son lot la seigneurie de Saint-Laurent. Il épousa à Louhans, le 20 décembre 1319, Huguette de Sainte-Croix, célèbre par sa beauté, fille d'Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, et de Marguerite de Bellevesvre, dame de Chay. Huguette habita le château de Saint-Laurent avec son époux, jeune homme dont la magnificence et les goûts somptueux menacèrent bientôt d'engloutir la fortune. L'amour d'Etienne pour son épouse, ses riches présents, le don même de son château, ne purent subjuguer cette altière beauté. Il finit par lui être tout à fait odieux. Peut-être un penchant incestueux conduisit-il Huguette à l'assassinat. De concert avec Guillaume de Saint-Dizier, son beau-frère, qui séjournait au voisinage dana sa forteresse d'Alièze, une nuit de février (1328, n. st.), fut choisie pour enlever Etienne de son château. « Gagés à prix d'or, dit M. E. Clerc, auquel nous empruntons cette relation, et conduits par Guillaume, huit paysans de la terre d'Alièze, arrivent vers minuit au château de Saint-Laurent. La porte et la barrière leur sont ouvertes sans bruit par Pierre de Mont. Ils arrivent à la lueur d'une torche jusqu'à la chambre où le sire de Saint-Laurent, sans défiance, reposait dans son lit. « Or sus, or sus, crie l'un des compagnons, il faut monter à cheval, sire, vous avez voulu empoisonner madame. (*Vous avez trop porté la senaille, et havez empoysené madame*) ». — « Tu mens comme faux et traître que tu es. » repart avec indignation le sire de Saint-Laurent, brusquement réveillé. Il regarde autour de lui, il voit des armes, il reconnaît son frère Guillaume. « Frère, lui dit-il, avec tendresse, vous faites mal, vous ai donné ici bonne hospitalité, vous avez bu mon vin. » Mais le sire de Saint-Laurent aperçoit que ses prières ne touchent point ces visages impassibles et cruels, et invoquant tous les saints du ciel, il se décide à obéir. Il se lève, se revêt sans se chausser, puis ils le font sortir en silence par la porte du verger, où leurs chevaux les attendaient, ils l'assient sur un cheval noir, et le sombre cortége se met en marche à travers les bois et les champs déserts, vers le château d'Alièze.

La nuit était froide, le malheureux Etienne arrive glacé au château de son frère. « Il est enfermé dans une chambre basse; trois jours après, les meurtriers lui passent un cuir autour du cou et l'étranglent. » Le cadavre est traîné en dehors de la salle, sous les yeux de son frère; ils l'attachent en travers sur un cheval, et vont le jeter dans une cavité profonde, au sein des bois, entre Alièze et Présilly.

Les meurtriers gardèrent deux ans cet horrible secret. C'est alors que

le cadavre du sire de Saint-Laurent fut retrouvé par un oiseleur. Après le meurtre de son mari, Huguette alla se cacher chez Marguerite de Montbéliard, épouse de Guillaume d'Antigny, son frère, laissant, pour cinq ans, la garde de ses châteaux de Saint-Laurent et de Valempoulières, à son cousin, Amé de Montferrand. Dès que le comte d'Auxerre, Jean II de Chalon, seigneur suzerain, fut instruit de ce triste évènement, il assembla sa cour féodale à Orgelet. Il était fort attaché à l'infortuné seigneur, qui plus d'une fois avait partagé ses périls, et l'avait suivi en 1325 à la journée de Varay, l'une des plus désastreuses pour le noble comte. L'enquête, qu'il fit commencer immédiatement, amena les aveux les plus complets de la part des assassins. Huguette, accablée par ces témoignages et par la voix publique, laissa saisir toutes ses terres sans se montrer. Trois chevaliers ès-lois furent appelés à donner leur avis. Tous invoquèrent le Digeste. L'un voulait que l'on se contentât de poursuivre au civil, un autre ne trouvait pas d'éléments suffisants dans l'instruction contre d'aussi grands seigneurs. Un grand nom, une parenté nombreuse, les opinions divergentes des jurisconsultes, des sommes payées à titre de composition, sauvèrent les principaux coupables. On se borna à pendre aux fourches d'Orgelet les assassins subalternes. Huguette, non-seulement échappa à la justice des hommes, mais elle alla, en 1337, au pied des autels, recevoir la main d'un second époux, Philippe de Vienne, sire de Pymont, l'un des plus brillants seigneurs de Bourgogne. Ce prince s'était laissé subjuguer par ses attraits, mais il semblait redouter encore ses farouches instincts. Il est dit dans leur contrat de mariage, daté du jeudi après la Saint-Luc (23 octobre) 1337, au château de Saint-Laurent, *que si aucune contradiction ne dissention se movoit entre led. messire Philippe et lad. Huguette, le sire de Sainte-Croix* (*frère de celle-ci*), *pourra ordener et amender*. Béraud, seul enfant né du premier mariage d'Huguette avec Etienne de Saint-Dizier, donna à sa mère, la même année, ses châteaux de Saint-Laurent, d'Augisey et de Sainte-Agnès, pour s'acquitter envers elle de sommes considérables dont il s'était reconnu débiteur, à raison de *prêts* et de paiements par elle faits aux créanciers de son père. Cette reconnaissance datait d'une époque où il n'avait que dix-huit ans, et par le même acte, il la porta quitte de tout compte de tutelle. Ce jeune homme, fiancé avant 1336, à Béatrix, fille de Jean de Chalon II, comte d'Auxerre, mourut sans être marié en 1342. Les actes étranges qui transmettaient toute sa fortune à sa mère, donnèrent lieu après sa mort à un procès, que perdirent les héritiers. Huguette testa le 11 août 1359, fonda six messes perpétuelles dans l'église de Saint-Laurent, et mourut la même année. Elle fut inhumée aux Cordeliers de Lons-le-Saunier. Elle avait eu de son second mari trois enfants, *Guillaume*, prieur de Saint-Laurent en 1377, *Marguerite*, fiancée le 10 mars 1353 (v. st.), à Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, qu'elle n'épousa qu'en 1360, et *Jeanne*, qui fut alliée en 1361, à Tristan, seigneur d'Orgelet et de Châtelbelin. Marguerite eut la seigneurie de Saint-Laurent pour son partage, en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1399, et la transmit à Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, son fils aîné. Dès ce mo-

ment cette terre eut les mêmes seigneurs qu'Arlay.

Château. Le château de Saint-Laurent était situé sur le pic d'un rocher, en face des plaines de la Bresse. Jamais lieu ne fut mieux choisi pour établir une demeure féodale. Il était à peu de distance d'un grand chemin, et resserré entre deux vallons qui servaient en quelque sorte de fossés. L'aspect riant que présentait la contrée à l'occident, formait le plus heureux contraste avec les flancs rocailleux des montagnes qui s'élèvent à l'est et ferment l'horizon de ce côté. La montagne était coupée de tous côtés, excepté au nord, par des escarpements si raides, que l'accès de la forteresse était presque impossible. Le château se composait d'une enceinte fortifiée qui suivait les contours de la roche, et dans laquelle on pénétrait par une seule porte à pont-levis du côté du nord. Cette porte était défendue par une grosse tour et des fausses braies ajoutées au commencement du xve siècle. Outre les tours qui servaient à protéger l'enceinte et la porterie, il y en avait une plus haute et plus importante, de forme carrée, qu'on appelait le *Donjon*, placée au centre. C'était au-dessus de cette tour que le seigneur plantait son étendard, qu'on faisait le guet, et qu'on annonçait à son de trompe l'approche des ennemis. Un fossé creusé dans le roc, séparait le donjon d'un grand corps-de-logis qui se composait d'un certain nombre de chambres, à la suite les unes des autres, et qui servait de résidence aux officiers de la cour du seigneur. A l'entour étaient disposées la chapelle, les habitations de quelques vassaux, les écuries, les remises, etc. Ce château fut constamment habité par Etienne de Saint-Dizier et Huguette, son épouse, et par cette dernière, pendant une partie de son veuvage. Philippe de Vienne, sire de Pymont, devenu l'époux d'Huguette, y fit quelques séjours, mais de peu de durée. Ses noces s'y étaient célébrées en grande pompe en 1337. Marguerite de Vienne, sa fille, affectionnait cette résidence, et y demeura plusieurs mois chaque année, de 1366 à 1399. Jean III de Chalon, sire d'Arlay, paraît aussi l'avoir habité souvent, car c'est là que le parlement lui fit signifier l'arrêt qui supprimait son péage de Champagnole. La correspondance fort vive qu'il échangea à ce sujet avec le duc Philippe-le-Hardi, est datée de ce lieu. Après la mort de ce prince, Huguenin ou Hugues, le second de ses fils, eut Saint-Laurent dans son lot. Il en habita le château, et y mourut en 1425, à l'âge de 16 ou 17 ans. Louis, frère aîné de Hugues, lui succéda. Il fit faire les fausses braies devant la porte et dépensa plus de 2000 livres à réparer l'intérieur du château. Le partage de sa succession, en 1456, donna lieu à de grands procès entre ses enfants. Un arrêt du parlement de Dole, du 8 septembre 1464, accorda par provision, à Louis et Hugues, la jouissance des terres de Saint-Laurent, Sainte-Agnès, Gevingey, Sellières, etc. Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, héritier des biens de la maison de Chalon, ayant soulevé les Pays-Bas, Philippe II, roi d'Espagne, le fit proscrire et confisqua ses biens. Ce souverain ordonna même, en 1470, que la forteresse de Saint-Laurent fût démantelée. Quelques réparations y furent faites au moment de la guerre de 1636. Après la paix de Westphalie, qui confirma le prince d'Orange dans la restitution qui lui avait été faite des terres de la maison de Chalon, ce prince prit possession

solennelle de Saint-Laurent, le 28 octobre 1648. Ce poste était encore important, lorsque Louis XIV en ordonna la démolition en 1668. Les agents de la maison de Nassau réclamèrent contre cette destruction, mais le mal était fait. Il ne restait plus que moitié du donjon et le corps-de-logis. Aujourd'hui l'emplacement du château n'est plus qu'une prairie d'absinthe. Il n'en reste pas plus de vestiges que du castel romain. Le château de Saint-Laurent était d'autant plus fort, qu'il était entouré de toutes parts de puissantes forteresses, telles que celles de Beaufort, Crevecœur, Rotalier, l'Isle, la Bastie, Mont-Orient, Rochelle, Augisey, etc. La défense en était toujours confiée à des capitaines habiles, tirés des corps de la noblesse. Les de Fallerans, les de Courlon, les Rolland, eurent longtemps ce commandement.

Bourg et ville. Le bourg était contigu à l'enceinte du château et s'étendait en rues parallèles sur le revers oriental de la montagne. Il était environné par une muraille épaisse, défendue par quatre grosses tours aux angles et par quatre portes avec ponts-levis. Il y avait une halle pour l'étalage des marchandises. Des nobles, des bourgeois, des officiers de justice, des marchands, des juifs, peuplaient exclusivement ce quartier. Il s'y tenait un marché chaque semaine et trois foires par an. On appelait la ville, l'église, le prieuré, le presbytère et les maisons au bas de la montagne du Châtelet; deux ou trois maisons féodales s'y faisaient remarquer. Les autres habitations étaient occupées par des cultivateurs.

Prévôté. Dans l'origine, le seigneur de Saint-Laurent et le prieur avaient chacun leur prévôt, mais dès le XIIIe siècle, il n'y en eut plus qu'un. Cet office fut inféodé, à titre héréditaire, en 1342, par Philippe de Vienne et Huguette de Sainte-Croix, à la famille Griffe. Gavain Griffe, écuyer, le possédait en 1441, et Pierre, son fils, en 1475. Renobert de Mont-Saint-Ligier en fit hommage au roi d'Espagne en 1597. Henriette de Mont-Saint-Ligier, Anatoile et Joachim Masson, firent le même devoir en 1660. Claude Clerget, écuyer, lieutenant de maréchaussée, époux de Jacques Masson, était prévôt de Saint-Laurent en 1696. Au mois d'avril 1765, MM. Vernier et Rolland achetèrent moitié de ce fief d'un des héritiers Clerget, et l'ont possédé jusqu'en 1790.

Evènements divers. On ne possède aucun document précis sur les dommages causés à Saint-Laurent par les *grandes compagnies*, au XIVe siècle; on sait seulement qu'à cette époque, les châteaux d'Augisey, d'Alièze et de Sainte-Agnès furent ruinés, et que Louis de Chalon-Arlay III fit faire des restaurations importantes à celui de Saint-Laurent, au commencement du XVe siècle. On ignore également quels désastres suivirent l'occupation de la Comté par les armées de Louis XI, de 1477 à 1479, et par celles de Charles VIII en 1493. Saint-Laurent, appartenant au prince d'Orange, auquel Louis XI avait voué une inimitié mortelle, dut nécessairement être saccagé, car le bourg de Sainte-Agnès qui en était tout proche, fut ruiné de fond en comble. Ses bonnes murailles et ses deux portes ne purent le préserver. En 1533, après quarante ans de paix, il n'y avait encore que onze maisons de rebâties, toutes les autres étaient cachées sous la cendre. Une troupe de protestants français entra dans le comté, au mois de septembre 1578,

et marcha sur Lons-le-Saunier et Saint-Laurent. Les gens du pays prirent les armes pour faire résistance, mais inférieurs en nombre, ils furent battus et perdirent beaucoup de monde. En 1614 on ne comptait plus que 61 feux à Saint-Laurent. Au mois d'avril 1637, le marquis de Conflans mit une bonne garnison au château; malheureusement les chaleurs du mois de juillet amenèrent la peste, qui enleva en peu de temps deux ou trois commandants, tandis que les soldats tombaient les uns sur les autres. Lorsque le duc de Longueville entra dans la place, elle présentait l'aspect d'un cimetière de pestiférés. Les religieuses de l'abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier y avaient fait transporter un reliquaire d'argent renfermant le chef de saint Denis l'Aréopagite, avec l'argenterie et les papiers du monastère. Après la prise du château, Longueville garda le chef de saint Denis, qu'il porta à Paris, et en fit, dit-on, présent à l'illustre abbaye de ce nom. Pour dédommager l'abbaye de Lons-le-Saunier, il lui fit, par son testament, un legs qui n'a jamais été payé. Le 7 septembre 1638, le baron d'Arnans ayant appris que le sieur de Beauregard, capitaine du château pour les Français, se proposait de sortir pour quelques affaires, emprunta 400 mousquetaires du comte de Saint-Amour, avec lesquels il se mit sur le chemin que devait suivre le gouverneur. Il arriva un peu trop tard, M. de Beauregard était passé depuis une heure. A la fin de 1641, Lacuzon surprit par escalade la forteresse et en fit toute la garnison prisonnière. Ce brillant fait d'armes lui valut le brevet de gouverneur du château, qui lui fut expédié de Bruxelles, le 20 janvier 1642. Il trouva ce poste assez important pour y établir son quartier-général. Il en sortait chaque jour pour faire des courses sur le duché de Bourgogne, notamment à Flacey, Savigny-en-Revermont, Frontenaud, Cuiseaux, etc. Un jour qu'un détachement de la garnison de Dole s'était avancé jusque dans les environs de l'abbaye du Miroir, pour fourrager, Lacuzon, suivi de quelques cavaliers déterminés et d'une partie de ses gens de pied, se joignit à l'expédition. Il s'en revenait sur le soir, chargé de butin, lorsqu'il se vit cerné, du côté de Maynal, par 400 paysans de Frontenaud et de Montpont, par 40 cavaliers de la compagnie de Courval, accourus de Cuiseaux, et par 80 soldats de ligne et de milice de cette ville. Séparé de son infanterie et n'ayant alors autour de lui que neuf cavaliers, il fondit l'épée à la main sur les carabiniers de Courval, les renversa épouvantés sur les fantassins et les paysans, et s'ouvrant un passage sanglant à travers cette mêlée, il regagna sain et sauf les hauteurs de son fort. Chaque journée était marquée par de nouveaux exploits. Marc de Montagu, seigneur de Gevingey, chaud partisan de la France, dénonça Lacuzon au parlement, l'accusant de rapts, d'attentats aux mœurs, de viols et d'assassinats. Une enquête secrète fut dirigée contre lui. Le procureur-général Dagay vint à Gevingey chez M. de Montagu, pour entendre les témoignages accusateurs. On paya des misérables pour attester d'odieux mensonges, et on menaça de poursuivre les témoins qui se refusaient de déposer contre l'accusé. Lacuzon fut appelé devant le parlement. On se saisit de sa personne et on le jeta dans les cachots. La cour souveraine ne tarda pas à lui rendre provisoirement la liberté.

sur parole. Il profita de cette faveur pour faire procéder à une contre-enquête. Un avocat-général de grande distinction, qui depuis fut élevé à la présidence, Jean-Jacques Bonvalot, de l'Etoile, fut chargé de cette commission. Elle dura du 27 août au 4 septembre 1659. On entendit soixante-huit témoignages particuliers, et on reçut les attestations des communautés de Lons-le-Saunier, Montmorot, Conliège, Perrigny, Revigny, Saint-Maur, Bornay, Vernantois, Macornay, Courbouzon, Saint-Laurent, Geruge, Alièze, Augisey, Rotalier, la Combe-de-Chalandigna, Sainte-Agnès, Cesancey et Arlay, qui s'étaient fait représenter chacune par trois échevins. Toutes les déclarations furent unanimes pour rendre hommage au beau caractère de Lacuzon, à sa vaillance, à son zèle pour la bonne cause, à sa générosité, à sa modération, à sa douceur même, et pour le proclamer, *après* Dieu, *le sauveur de la patrie.* Il fut acquitté et reprit le commandement de Saint-Laurent. Aucun document écrit n'a conservé le souvenir des détails du siége de cette place par Louis XIV en 1668, si ce n'est le dessin fait par le célèbre peintre Vander-Meulen. Nous sommes obligé de nous en rapporter, à cet égard, à la tradition conservée dans le pays. Dès que Lacuzon connut l'invasion des Français dans le comté de Bourgogne, il renforça sa garnison, appela sous les armes tous les retrahants, qu'il mit sous les ordres de Jean-Baptiste Rolland, son lieutenant, et se prépara à soutenir un siége. Les bourgeois étaient chargés de la défense des murailles et des portes du bourg. Les Français firent avancer leurs canons et disposèrent leurs batteries, soit sur la montagne de la Vuarde, soit dans le champ de Leschaux. Après plusieurs jours de siége, un grand nombre de maisons étaient incendiées, et beaucoup d'habitants avaient été tués par les projectiles. Lorsque la brèche parut assez large, les assiégeants tentèrent l'assaut, mais ils furent repoussés avec perte. Pour suppléer au nombre des soldats qui lui manquaient, Lacuzon imagina de placer sur les murailles des fantômes revêtus du costume militaire. Les Français, intimidés par la vue de ces guerriers d'une nouvelle espèce, n'osaient avancer et étaient sur le point de se retirer, lorsqu'un domestique leur offrit de les introduire dans la place par un souterrain dont il connaissait les détours. Les assiégés, ainsi surpris au milieu de la nuit, se virent contraints de capituler. Nous ne garantissons point l'exactitude de ces détails, dont nous laissons toute la responsabilité à la tradition. Il est certain cependant, que le prince d'Aremberg, nommé par l'Espagne, le 2 mai 1668, au gouvernement de la Franche-Comté, confia à Lacuzon le commandement des bailliages de Lons-le-Saunier, d'Orgelet, et d'une partie de ceux de Dole et de Poligny. Après la conquête de 1674, Lacuzon préféra s'exiler plutôt que de vivre dans sa patrie asservie. Il mourut à Milan en 1686, dans un âge très avancé. Une contrée du territoire porte le nom de *Champ de la guerre*. On ne sait à quel évènement se rapporte cette dénomination. Les annales de Saint-Laurent se terminent par un désastre. Le choléra y fit invasion au mois d'août 1854, et enleva 24 personnes.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES.

Eglise et familiarité. L'église de Saint-Laurent, mentionnée comme

chapelle en 901, devint par la suite le chef-lieu d'une paroisse, composée du bourg de ce nom, et des villages d'Essia, de Geruge, d'Arthena, d'Augisey, de Bélière et des différentes granges éparses d'Ancey, de Roquille, de Bandy, de Brieland, de Grandfontaine et de Bois-de-Ban. Un corps de familiarité se forma au XIVe siècle pour la desserte des fondations. Pour en faire partie, il fallait être né et baptisé à Saint-Laurent ou à Geruge, de père et mère bourgeois de Saint-Laurent. Cette familiarité reçut en 1581 des statuts, qui furent approuvés en 1614. Les abbesses de Château-Chalon avaient le patronage de l'église et exercèrent ce droit jusqu'en 1602, époque à laquelle le vicaire-général du diocèse de Besançon prononça l'union de la cure à la familiarité, à l'instance des paroissiens, du consentement de Claude Baldoux, alors curé, qui se réserva la jouissance de son bénéfice jusqu'à sa mort. L'abbesse, de son côté, donna son adhésion, sous la réserve d'un cens annuel de deux écus d'or, et à charge qu'on paierait à la chambre archiépiscopale de Besançon, le cens de deux livres estevenantes. Il fut ordonné par le décret, que la cure serait gouvernée et les sacrements administrés par trois familiers élus à cet effet, qui seraient présentés, examinés et approuvés.

L'église se compose d'un porche, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, d'un clocher qui s'élève sur le milieu de la longueur de la nef, de quatre chapelles et d'une sacristie. Elle est couverte en laves. Des quatre chapelles, l'une était dédiée à sainte Anne, une autre à la Visitation de la sainte Vierge, une troisième à la Sainte-Croix; une quatrième, fondée en 1494, était appelée la Chapelle-Baraud. A la chapelle de Sainte-Croix, avaient été unis les biens de celles de saint André d'Augisey et du château. Deux des chapelles sont à droite, et les deux autres à gauche, mais elles ne sont pas disposées symétriquement. Celles qui sont contiguës au chœur se composent de deux travées et remontent ainsi que le chœur et la partie inférieure du clocher, aux XIIIe et XIVe siècles. Les archivoltes de leurs fenêtres sont bien nervées et retombent sur des figures humaines et des écussons armoriés. La nef a été ajoutée ou reconstruite au XVIIe siècle. Le presbytère était à côté du prieuré.

Prieuré. L'origine du prieuré de Saint-Laurent est inconnue. Nous pensons qu'il remonte de la fin du Xe au commencement du XIe siècle; cependant le premier prieur connu est Rodolphe, qui vivait en 1183 et 1191. Il était depuis le concordat à la collation du pape. Les religieux de Gigny, en demandant leur sécularisation en 1756, sollicitèrent la suppression de ce membre de leur établissement et la réunion de ses revenus à la mense capitulaire. Cette demande ne fut pas accueillie. Ce bénéfice eut des titulaires nommés par le pape, jusqu'en 1790. La maison prieurale était à l'occident du cimetière et était habitée par un prieur et un religieux, qui devaient faire preuve de noblesse au prieuré de Gigny. Les bâtiments ayant été ruinés en 1637, par les troupes du duc de Longueville, leur emplacement, avec le jardin et le verger, furent accensés, moyennant une rente en grains.

Maladrerie. Il y avait à Saint-Laurent, un hospice pour les lépreux, auquel Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon l'Antique,

légua par son testament de l'an 1257, une somme de 10 fr.

Hôpital. L'hôpital de Saint-Laurent était dédié à la Vierge, à saint Denis et à saint Antoine ; la collation en appartenait au seigneur du lieu. On ne connaît pas l'époque de sa fondation. La chapelle est du style de transition, usité au XIIe siècle. Jean d'Artois était hospitalier en 1447, et avait alors un procès avec les habitants de Gevingey, à l'occasion du four banal, qui faisait partie des biens de sa maison. Guillaume Sommier a occupé cette charge en 1536. En cette année, il fut traduit en justice pour fait d'inconduite, accusé d'y avoir entretenu des filles de mauvaise vie, d'avoir rendu l'une d'elles, mère de trois jumeaux et d'avoir nourri cette progéniture aux dépens de l'hospice. La chapelle fut bénite de nouveau en 1618, par l'évêque d'Andreville. On donna à ce prélat pour ses peines dix francs, trois francs à ses deux chapelains et vingt sols au cordelier qui portait la crosse. L'hôpital fut ruiné en 1637 ; la chapelle seule resta et fut vendue nationalement. Elle appartenait encore, il y a peu d'années, à M. Babey. L'abbé Jean-Antoine Tinseau, docteur en droit et en théologie, chanoine métropolitain de Besançon, puis évêque de Belley et ensuite de Nevers, avait été nommé à ce bénéfice en 1722, sur la présentation du prince d'Isenghien.

Biographie. Ce bourg est la patrie, 1° de Germain Griffe, écuyer du duc Jean-sans-Peur, en la compagnie duquel il se trouva au siége de Bourges, de Saint-Denis, et à la place Maubert de Paris ; 2° de François Dauvergne (1784-1820), officier décoré, et des abbés Bouvier, Rolland et Martinet, encore vivants.

Bibliographie. Annuaire du Jura, année 1840. — Histoire de Gigny, par M. Gaspard. — Notice sur Lacuzon, par M. D. Monnier. — Archives de la préfecture du Jura et du château d'Arlay.

—

Lavancia, vg. de l'arr. et du cant. de Saint-Claude, percept. et distrib. de poste de Molinges ; succursale, dont dépendent Siéges et Rhien ; à 24 kil. de Saint-Claude et 56 de Lons-le-Saunier.

Le territoire est limité par Jeurre, Vaux, Dortans, Siéges et la Bienne. Rhien, la maison Saint-Louis, le moulin Vuitton, la Baraque et la Brasselette font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 8, de Saint-Claude à Lyon ; par quatre chemins vicinaux ; par la Bienne, le ruisseau de la Leschère et le bief des Fontaines.

La commune de Rhien a été réunie à celle de Lavancia, le 4 septembre 1822.

Le village est situé sur la pente d'un côteau, qui s'élève entre la rive gauche de la Bienne et de hautes montagnes. Les maisons sont peu isolées, bâties en pierre, couvertes en tuiles plates ou creuses, en chaume ou en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. La position de ce lieu est très agréable ; elle domine une grande partie de la vallée de la Bienne.

Pop. en 1790, de Lavancia, 156 hab., de Rhien, 100 ; pop. réunie en 1846, 244 ; en 1851, 244, dont 137 hom. et 107 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 52 hab. ; 51 maisons, savoir : à Lavancia 30, à Rhien 16, à la maison Saint-Louis 1, au moulin Vuitton 1, à la Baraque 1, à la Brasselette 2 ; 60 ménages. Les plus

anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ. 466^h 61^a, divisés en 3266 parcelles, que possèdent 127 propriétaires, dont 57 forains; surf. imp. 439^h, savoir : 166^h en bois-taillis, 81 en friches, 70 en terres lab., 55 en pâtures, 33 en prés, 5 en gravières, et le surplus en jardins, vergers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 4626 fr.; contrib. dir. en princip. 1302 fr.

Le sol, partie montagneux et partie en plaine, craint la sécheresse. Il produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels, un peu d'avoine, de chanvre et de vin rouge. On importe les deux tiers des céréales et presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des ânes pour le service des moulins seulement, des chèvres et des volailles. 6 ruches d'abeilles. On y engraisse quelques porcs pour la consommation locale.

On trouve sur le territoire d'abondantes sablières et gravières au bord de la Bienne, des carrières de tuf, dont l'exploitation a été abandonnée depuis quelques années, des carrières de très belle et bonne pierre à bâtir et de taille, qui fournissent des blocs d'une grosseur extraordinaire, et enfin des carrières de pierre à chaux grasse, exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dortans, de Moirans, d'Orgelet et rarement ceux de Saint-Claude. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le transport des bois en radeaux jusqu'à Lyon, et celui du charbon de bois, enfin la confection des balles pour emballage, dont la vente s'élève à plus de 4000 fr. par an. Douze ouvriers seulement travaillent sur le tour, des embouchures, des tuyaux de pipes et ce qu'on appelle la petite partie de Saint-Claude.

Foires. Il se tient deux foires au hameau de Rhien, fixées au 5 mai et au 27 août. Elles ne sont plus guère fréquentées.

Biens communaux : une église, un cimetière nouveau en dehors du village, un presbytère; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, une autre fontaine à Rhien; deux fours communaux à Lavancia et un à Rhien; un port sur la Bienne, et 260^h 97^a de terres, broussailles, gravières, d'un revenu cadast. de 1129 fr.; le hameau de Rhien a 109^h 83^a de friches, pâtures, terres et prés, d'un rev. cad. de 429 fr.

Bois communaux : Lavancia, 126^h 64^a; coupe annuelle, 4^h 74^a. Rhien, 57^h 30^a; coupe annuelle, 2^h 15^a. Essence dominante : buis.

Budget : recettes ord., 1620 fr.; dépenses ord., 1620 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La Bienne, retenue captive jusqu'à Jeurre, entre d'effrayants rochers, n'a plus écouté que ses folâtres instincts, lorsqu'elle a pu courir en liberté dans la plaine pour se marier avec l'Ain. Elle n'a point su dissimuler les traces de son inconstance. La *morte de Lavancia* reste encore pour attester l'hésitation qu'elle mettait à se jeter dans les bras de son impétueux époux. Le colon gaulois redoutait tellement ses caprices, qu'il ne plantait sa tente que sur des hauteurs où elle ne pouvait l'atteindre. En étendant sa domination

sur la Séquanie, Rome apporta aux habitants sa civilisation, ses lois, les pompes de son culte, son industrie et son commerce. Pour affermir son pouvoir, elle exécuta des travaux considérables dans le haut Jura. Auguste y envoya une partie de la légion égyptienne (*niliaci milites*) qui fonda à la naissance de la vallée d'Héria, une colonie que l'histoire ne mentionne pas, mais dont l'existence nous est attestée sous le nom de *ville d'Antre*, par de nombreux monuments. Des tours fortes de protection furent bâties sur les montagnes qui dominent cette vallée, au *Grand* et au *Petit-Châtel*. D'autres tours s'élevèrent sur les hauteurs qui bordent la Bienne, notamment celles de Jeurre, d'Epercy, le *château Gaillard* à Lavancia, en même temps que la tour d'Oliferne, au-dessus de Condes, fut destinée à explorer à la fois les vallées de la Bienne, de l'Ain et de la Valouze. La longue paix dont jouit le pays favorisa le développement de son commerce. Les *nautæ*, c'est-à-dire les associations de bateliers et les armateurs, qui avaient le privilége de faire le commerce par eau, exploitèrent les vastes forêts du Jura et expédièrent en radeaux par la Bienne et par l'Ain, à Lyon et dans tout le midi de la Gaule, ces sapins flexibles, aussi avantageux pour la bâtisse que pour la mâture. Les ports de Condes, de Jeurre, d'Epercy, devinrent florissants. Les routes ouvertes pour communiquer avec Lyon par Lavancia, Rhien et Dortans, avec Genève, par Condat et Septmoncel, avec Isernore, avec Salins et le centre de la Séquanie, donnèrent aux habitants les moyens de fréquenter les marchés les plus favorablement situés et d'y transporter leurs produits agricoles. Une *mutation* où les voyageurs pouvaient trouver des chevaux de rechange fut établie à Etables, *ad stabulos*. Les côteaux des rives de la Bienne se couvrirent de vignobles, et tous les terrains en plaine furent mis en culture. Une foire célèbre, fréquentée par les *Ambarres* et les *Insubres* (les habitants du Bugey et de la Bresse), fut créée à Rhien. Pendant le cours de cette prospérité, des temples s'élevèrent de toutes parts aux dieux de Rome. Jupiter Ammon, Mercure, Diane, Mars, Junon, eurent des autels à Antre, Jeurre et Condes. Un *sacellum* païen recouvrit à Lavancia la place aujourd'hui appelée le *pré Saint-Martin*. Les traditions conservées dans la vallée de Bienne sur le *roi Hérode* et le chasseur d'Oliferne, qui ne sont autres que le dieu Mithra, dont le culte fut introduit par les soldats orientaux, sur les *esprits servans* ou les génies protecteurs des moissons et des bestiaux, attestent encore les hommages rendus aux divinités romaines. Tout le bien-être dont jouissait cette contrée fut anéanti, lorsque les Allemans en envahirent le territoire, de 350 à 357. Les établissements fondés par les Romains furent alors détruits, saccagés, livrés au pillage et brûlés. Les médailles trouvées à Jeurre, à Antre, à Dortans, à Lavancia, s'arrêtent brusquement au règne de Constance. Repoussés par Julien, les Allemans ne purent rester à poste fixe dans cette vallée, mais la chute de toutes les forteresses démantelées par eux', leur en avait ouvert les avenues et ils en profitèrent depuis pour s'y ruer à chaque occasion. En creusant une butte de terre pour construire l'écluse d'un moulin, on trouva, il y a quelques années, à Rhien, un énorme dépôt

d'ossements. Sur ce sol, incontestablement, s'est passé un des drames sanglants des longues guerres du IVe siècle, entre les Romains et les Allemans. Les Bourguignons, en sortant de la Savoie, à la fin du VIe siècle, prirent possession de ce territoire. Nulle part, dans la province, on ne trouve plus de terres qui aient été tenues en franc-alleu. Il y avait des domaines de cette nature à Viry, à Dortans, à Lavancia, à Rhien, à Siéges, à Epercy et jusqu'aux portes de Saint-Claude. La paroisse de Saint-Martin de Dortans, dont faisaient partie Lavancia, Siéges, Rhien et Epercy, est déjà mentionnée comme une possession de l'abbaye de Saint-Oyan, dans un diplôme du roi Lothaire, de l'an 855. Etienne, sire de Thoire et de Villars, reconnut tenir en fief en 1221, de l'église de Saint-Oyan, tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Viry, de Dortans, et ce que tenaient de lui les seigneurs de Montdidier, entre la tour de Chaléa, le val de Dramelay et Condes, en déclarant que Lavancia appartenait exclusivement au monastère. En 1242, Raymond d'Arbens donna aux religieux tous les droits qu'il avait sur les hommes de Rhien. Dans le même temps, Hugues d'Epercy renonça en leur faveur à ses prétentions sur la morte de Lavancia. Le 23 juin 1397, Pierre, seigneur de Châtillon-de-Michaille, leur abandonna 50 livres de cire, que lui devaient annuellement les habitants de Lavancia, pour certains droits d'usage que ses ancêtres leur avaient concédés.

Seigneurie. Lavancia, Rhien et Siéges formaient une seigneurie particulière, administrée par un prévôt, qui appartenait au chapitre de Saint-Claude, en vertu de la cession que l'abbé de ce monastère lui avait faite en 1280, pour s'acquitter de certaines réfections qu'il lui devait. Les moines y faisaient exercer la justice haute, moyenne et basse, par leurs propres officiers, comme dans toutes les *terres de la pitance.* La haute justice leur fut souvent contestée par l'abbé, mais différents traités leur en assurèrent la possession.

Evènements divers. Rhien, *Ruent*, servait de limite au comté de Bourgogne, à la Bresse et au Bugey. La ligne précise de démarcation fut pendant plusieurs siècles très indécise. Les habitants de Dortans s'empressaient d'arracher les bornes à mesure qu'on les plantait. A l'époque des moissons, ces derniers venaient en troupes nombreuses et armées, couper les blés ensemencés par les cultivateurs de Rhien et s'en emparaient. Des luttes violentes s'engageaient, et chacune d'elles se terminait par la mort des principaux combattants. L'abbé de Saint-Claude provoquait des enquêtes, sans pouvoir atteindre les coupables, parce qu'ils n'étaient pas soumis à sa juridiction. La délimitation faite en 1612, par les commissaires des rois de France et d'Espagne, ne contenta aucun parti.

Eglise. L'église de Lavancia, érigée en succursale au XVIIIe siècle, est dédiée à saint Georges, dont on célèbre la fête le 23 avril; elle est orientée et se compose d'une nef et d'un chœur rectangulaire, moins élevé que la nef. Entre le chœur et la nef, s'élève au-dessus des combles, une arcature en pierre, dans laquelle est suspendue la cloche. L'intérieur de l'église est voûté en ogive.

Biographie. Rhien est la patrie d'Adrien *Biellet*, marchand de bois sur les ports de la Bienne, de l'Ain

et du Rhône, qui de 1750 à 1770, dépensa plus de 50,000 fr. pour améliorer la navigation de l'Ain et en faire disparaître les écueils les plus dangereux.

—

Lavangeot, *Lavanget*, *Lavanchaud*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Rochefort; bur. de poste d'Orchamps; paroisse de Lavans; à 6 kil. de Rochefort, 12 de Dole et 64 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 215^{m}.

Le territoire est limité par Romange, Lavans, Audelange et Amange.

Il est traversé par le chemin de fer de Dole à Besançon; par la route imp. n° 73, de Moulin à Bâle; par le chemin de gr. com. n° 37, de Moissey à Orchamps; par le Doubs et le canal du Rhône au Rhin.

Le village est situé sur le penchant d'une légère éminence; les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes, les deux tiers à tuiles et les autres en chaume.

Cette commune a été réunie à celle de Lavans, le 20 décembre 1824, et en a été distraite le 6 septembre 1845.

Pop. en 1790, 120 hab.; en 1846, 145; en 1851, 145, dont 63 hom. et 82 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 60 hab.; 37 maisons, savoir : dans la Grande-Rue 17, dans la rue Basse 17, et dans la rue Gannerod 3; 41 ménages. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1836; surf. territ., 238^{h} 19^{a}; surf. imp., 234^{h}, savoir : 117 en terres lab., 86 en bois, 20 en prés, 9 en pâtures et friches, et le surplus en jardins, vergers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 5265 fr.; cont. dir. 772 fr.

Pour les produit du sol, voir l'article *Lavans*.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière à l'entour, qui sert à l'inhumation des habitants de Lavangeot et de Romange; une maison commune, contenant le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée par 20 garçons et 15 filles, et la salle de pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 21 pompiers; deux puits communaux et 96^{h} 19^{a} de terres, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 1073 fr.

Budget : recettes ord. 1443 fr.; dépenses ord. 1372 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On rencontre dans notre département beaucoup de villages, dont les noms dérivent les uns des autres, tels qu'Arsure-Arsurette, Coisia-Coiselet, Coyrière-Coyserette, Esclans-Esclangeot, Lains-Lancette, Lavans-Lavangeot, Loyon-Louvenne, Plenise-Plenisette, Rans-Ranchot. Ces similitudes de noms indiquent clairement d'anciennes dismembrations de communautés, mais elles ne suffisent pas pour faire reconnaître quelles sont les parties les plus anciennes. Sans ériger en principe général que les diminutifs doivent avoir l'antériorité, nous pensons qu'Esclangeot et Lavangeot sont, ce qu'on appelle ailleurs, comme à Bletterans, à Sellières, les *villes vieilles*, c'est-à-dire, le point où se trouvaient dans l'origine l'église paroissiale et un groupe d'habitations occupées par des cultivateurs. Il serait trop long de rapporter toutes les traditions populaires qui ont cours à Lavangeot, Amange, Châtenois et Archelange. Nous nous bornerons à signaler quelques procès de sorcellerie, pour démontrer que cette contrée était au moyen-âge un foyer de superstitions. En 1574, eut lieu,

devant le parlement de Dole, un procès de lycanthropie, intenté à Gilles Garnier, sorcier de Lyon. On accusait cet homme d'avoir : « tost après le jour de faicte Saint-Michel dernier, luy estant en forme de loup-garou, pris une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze ans, en une vigne près le bois de la Serre, au lieu dit es Gorges, vignoble de Chastenoy près Dole un quart de lieue, et illec l'avoir tuée ou occise, tant avec ses mains semblant pattes, qu'avec ses dents, et après l'avoir trainée avec les dictes mains et dents jusques auprès dudict bois de la Serre, l'avoir dépouillée et mangée pourtant de la chair des cuisses et bras d'icelles et non content de ce, en avoir porté à Apolline sa femme, en l'hermitage de Saint-Bonnot près Amanges, en laquelle luy et sa femme faisoyent leur résidence. » Gilles Garnier était en outre accusé d'avoir, sous forme de loup, étranglé une jeune fille, tué deux garçons et mangé en partie l'un d'eux. Il fut condamné au supplice du feu, par arrêt du 18 janvier 1574. Daniel d'Auge a donné à Sens une édition de cet arrêt, en y joignant une lettre au doyen de l'église de Sens, qui contient le passage suivant : « Gilles Garnier, lycophile, ainsi l'appellerai-je, estant hermite, prist depuis femme, et n'ayant de quoi sustenter sa famille, tomba, comme est la coutume des malappris, en défiance et tel désespoir, qu'errant par les bois et désertz en cest estat, il fut rencontré d'un fanstome en figure d'homme qui lui promit monts et miracle et entre autres choses de lui enseigner à bon compte la façon de devenir, quand il le voudroit, loup ou léopard à son choix, et pour ce que le loup est une beste plus mondanisée par deça que ces autres espèces d'animaux, il aima mieux estre deguisé en icelle, comme de fait il fut, moyennant un onguent dont il se frottoit à cette fin, comme depuis il a confessé avant que mourir, avec recognoissance de ses péchés. » De quelle source provenait cette idée si caractérisée des loups-garous, que l'on trouve vivante durant tant de siècles, dans un si grand nombre de lieux ? Selon l'opinion des Celtes, les druides prenaient à volonté toutes les formes et se changeaient particulièrement en loups. La croyance aux lycanthropes chez les Grecs et les Romains avait des rapports frappants avec la croyance aux loups-garous dans notre pays. Il faut ajouter à cela les traditions lycanthropiques Scandinaves, qui jouaient un si grand rôle dans la mythologie germanique. Boguet rapporte ainsi une autre histoire tragique arrivée à Lavangeot. « Une femme nommée Aimée Petit-Jean, de Lavangeot, âgée d'environ cinquante ans, aux octaves de la Fête-Dieu dernière, savoir en l'an 1615, print secrètement l'hostie dans le ciboire, qui reposait sur l'autel de l'église, selon la sainte et louable coutume qui s'observe de toute ancienneté en la chrétienté. Et estant faite prisonnière, confessa tout aussitost le sacrilége par elle commis, disant qu'elle avait consumée l'hostie et qu'elle avait logée Dieu auprès de Dieu (ce sont ses mots) sans toutefois vouloir confesser qu'elle fut sorcière. Mais Claudine Bobant, sa fille, âgée seulement de huit ans, rapporta que sa mère l'avait menée au sabbat sur une ramasse (un balai) en de là le moulin d'Audelange, en certain champ, où le diable estait en forme d'homme noir, lequel sa mère alla baiser aux parties hon-

teuses, portant une chandelle verte, après avoir dansé à reculons avec plusieurs autres, et mangé du bœuf et du pain et beu du vin : cette femme fut enfin convaincue de sorcellerie, et à cette occasion bruslée. » La croyance à la magie et à la sorcellerie remonte aux temps les plus reculés. Le *pré de l'Esprit*, à Lavangeot, la *fontaine du Renard (fons ranarum)*, sont peuplés par l'imagination populaire de génies plus ou moins malfaisants. Tout ce que nous dirons sur l'antiquité de Lavans, sera applicable à Lavangeot. L'église de ce dernier lieu est déjà recensée parmi les possessions de la cathédrale de Besançon, dans une bulle du pape Callixte II, de l'an 1122.

Seigneurie. Par son testament du mois de novembre 1278, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, donna *Lavanget* (Lavangeot), avec la justice, les coutumes, les usages et tous les droits qui en dépendaient, à Etienne de Bourgogne, l'un de ses fils, pour en jouir pendant sa vie seulement s'il n'avait point d'enfants, et à perpétuité s'il en laissait. Etienne ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut admis comme chanoine à la cathédrale de Besançon. Il testa dans cette dernière ville, le 5 des ides de mai 1298, et institua pour son héritier universel, Otton, comte palatin de Bourgogne, son frère. Les successeurs d'Otton ont possédé ce fief jusqu'en 1790. Ce domaine, qui comprenait presque tout le territoire de la commune, fut vendu en détail par la nation en 1791. Lavangeot dépendait de la prévôté d'Orchamps.

Eglise. On ignore à quelle époque l'église de Lavangeot a perdu son caractère de paroissialité, pour devenir une simple annexe de celle de Lavans. Elle est dédiée à saint Maurice, dont on célèbre la fête le 22 septembre et orientée. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un sanctuaire se terminant rectangulairement, et d'une sacristie. Le sanctuaire seul est voûté, le surplus de l'édifice est plafonné. Il conviendrait d'ériger l'église de Lavangeot en succursale avec Romange pour annexe. Le cimetière renferme deux jolis mausolées, élevés par la famille Husson-Morel.

Bibliographie. Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.

—

Lavans-lez-Orchamps, *Lavans, Lavans-lez-Romange* ou *lez-Malange*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Rochefort ; bur. de poste d'Orchamps ; succursale, dont dépendent Romange et Lavangeot ; à 7 kil. de Rochefort, 14 de Dole et 66 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 220^{m}.

Le territoire est limité par Malange, Auxange, Audelange, Eclans, Our, Orchamps, Romange et Lavangeot.

Il est traversé par le chemin de fer de Dijon à Besançon ; par la route imp. n° 73, de Moulins à Bâle ; par le chemin de gr. com. n° 37, de Moissey à Orchamps ; par 6 chemins vicinaux ; par le Doubs, le canal du Rhône au Rhin, le ruisseau de l'étang du Moulin-Rouge, le ruisseau d'Arne et celui de Mont-Mourey. Montjeu, le Moulin-Rouge et le Mont du Doubs font partie de la commune.

Le village est situé dans la vallée de l'Arne, au bord d'un côteau qui s'incline vers la rive droite du Doubs. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre, couvertes en tuiles et éle-

vées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Celles couvertes en chaume ne se composent que d'un rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 301 hab.; en 1846, 356; en 1851, 331, dont 161 hom. et 170 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 34 hab.; 75 maisons, savoir : dans la rue du Nord 7, dans la rue Basse 24, dans la Grande-Rue 39, au Mont du Doubs 1, à Montjeu 2, au Moulin-Rouge 2; 88 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1601. Les habitans n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1836; surf. territ. 999^{h} 83^{a}; surf. imp. 966^{h}, savoir : 436^{h} en terres lab., 391 en bois, 87 en prés, 18 en pâtures, 14 en canal et chemin de hallage, 12 en friches et murgers, et le surplus en sol de bâtiments, jardins et vergers, d'un rev. cad. de 21,175 f.; contrib. dir. en princip. 3210 fr.

Le sol est de nature très variable; une partie en plaine est appelée la fin; une autre partie est ondulée et le reste est montagneux. Il est d'une moyenne fertilité et produit du blé, peu de seigle et de fruits, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, du foin et beaucoup de fourrages artificiels. On exporte les trois quarts des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons. On y engraisse des bœufs et des porcs. 10 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, de couleur grise et de première qualité; de la pierre à chaux, des gravières, sur les bords du Doubs et du minerai de fer au Creux-de-Minine, dont l'exploitation est abandonnée depuis longtemps.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Orchamps.

Il y a un moulin à farine à trois tournants.

Les patentables sont : un arpenteur, un maréchal-ferrant, un maçon, un exploitant de carrières, un aubergiste et un charron.

Usine du Moulin-Rouge. Cette usine est divisée en deux parties, séparées par le ruisseau qui la met en mouvement; le haut-fourneau et les halles sont sur le territoire d'Audelange; la soufflerie, mue par une machine à vapeur de la force de douze chevaux et le logement du commis sont sur Lavans. L'exploitation de cet établissement, propriété de MM. Caron, est confiée à la société des maîtres de forges, connue sous le nom de *J. Lemire, Guénard et Cie*, qui vient d'agglomérer en une seule entreprise les fourneaux de Rans, du Moulin-Rouge, les forges de Fraisans, de la Saisse, de Clairvaux, de Champagnole, de Châtillon, de Baillon, de Lods, de Quingey, avec leurs tréfileries et clouteries et l'atelier de constructions de machines de Casamène. L'usine du Moulin-Rouge a succédé à un ancien moulin, dont le cours d'eau avait été accensé en 1530. On a ajouté au ruisseau une prise d'eau pratiquée dans le canal du Rhône au Rhin.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en mauvais état; une maison commune mal entretenue, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons,

fréquentée en hiver par 30 élèves, et la salle de la pompe à incendie; une pompe, manœuvrée par une compagnie de 20 hommes; une maison d'école de filles, contenant le logement d'une institutrice laïque et l'école, fréquentée en hiver par 35 élèves; deux fontaines, deux lavoirs et un abreuvoir; un oratoire dédié à la sainte Vierge, et 92h 28a de pâtures, prés, bois et murgers, d'un rev. cadast. de 1129 fr.

Bois communaux : 83h 12a; coupe annuelle, 2h 51a.

Budget : recettes ord. 2760 fr.; dépenses ord. 2679 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

C'est par le tracé des routes, qu'en colonisant un pays, Rome avait coutume de commencer, afin de faciliter d'un côté la marche des armées, et de l'autre, le développement du commerce. Strabon nous apprend qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit de Lyon le point de départ de quatre grands chemins militaires, dont l'un aboutissait au Rhin. Les historiens ne s'accordent pas sur la direction de cette voie. Tous admettent qu'elle traversait Besançon; mais les uns la font suivre le premier plateau du Jura, tandis que d'autres la font passer par Chalon-sur-Saône. Je me range d'autant plus volontiers à cette dernière opinion, que cette ligne, qui était de premier ordre, est la seule indiquée sur les *tables Théodosiennes*. De Chalon-sur-Saône à Besançon, elle traversait deux importantes bourgades, d'origine celtique, qui devinrent des colonies romaines, *Dittatium* ou *Dittation*, signalée par le géographe Ptolémée, et *Crusinie*, dont le nom apparait pour la première fois sur la *table Théodosienne*. L'emplacement de ces villes fait l'objet des plus vives controverses. N'attachant pas une importance excessive aux mesures indiquées par Ptolémée et par la carte de Peutinger, je reste persuadé que la ville de Dole occupe la place de *Dittatium*, et que la ville détruite de *Crusinie* était dans la vallée de l'Arne, au lieu que nous avons indiqué à l'article *Gendrey*. En effet, dans sa nomenclature, Ptolémée nomme en partant de l'occident, *Cabyllinum*, *Dittatium* et *Vesuntium*. Il faut donc chercher *Dittatium* entre Chalon et Besançon, et ne pas s'éloigner du grand chemin, car les villes devaient toujours se trouver à portée des grandes voies de communication. Dans cette direction, Dole est la seule ville qui ait pu succéder à *Dittatium*. Elle seule offre des vestiges d'un amphithéâtre, d'un forum, d'un aqueduc monumental, d'un champ de Mars, etc., et d'une suprématie non interrompue sur le pays d'Amaous. Les Romains exécutèrent de grands travaux, pour protéger à la fois le cours du Doubs, le grand chemin qui longeait cette rivière et les colonies ou les bourgades établies sur le bord de cette route. Une tour d'exploration fut bâtie sur le mont de la Châtelaine, à Lavans, pour surveiller les vallées du Doubs et de l'Arne. Elle correspondait avec celle de Rochefort, et cette dernière avec le camp établi sur la montagne de Plumont, au-dessus de Dole. Un vaste camp fut construit à Lavans, sur le *Mont-Terrible*. Il avait la forme d'un carré parfait, partagé dans sa longueur par la voie romaine. Il n'était retranché que sur une de ses faces; sur toutes les autres il n'avait pour défense que la nature même du terrain. Au nord et à l'ouest, la colline, au sommet de laquelle il était assis, tombe tout à coup dans la plaine, où il existait autrefois un

marais vaste et profond, qui venait verser le trop-plein de ses eaux dans le Doubs, au lieu même où est aujourd'hui la forge du *Moulin-Rouge*. On a tiré de ce marais, à diverses époques, un grand nombre d'armes et d'ustensiles romains, tels que cimeterres, fers de lances, fers de chevaux, etc. Le flanc tourné vers le midi, était uniquement protégé par le versant rapide d'un terrain parsemé de rochers, dont les racines allaient mourir dans la rivière du Doubs, qui dès-lors a reporté son cours plus près de la forêt de Chaux. Le camp n'avait donc qu'un seul retranchement en terre, défendu par un fossé; ce retranchement, presque tout entier, s'étend du nord au midi, s'appuyant d'un côté sur les marais de Lavans, de l'autre, après avoir décrit une courbe légère, sur le point que le Doubs baignait jadis. Dans la partie nord, aujourd'hui couverte de bois, le rempart romain est resté vierge et montre constamment cinq mètres de hauteur sur vingt-six de largeur. Nous croyons que cet ouvrage appartient au IIe ou au IIIe siècle, et qu'il eut pour but d'opposer une digue aux invasions germaniques. L'apparition des Barbares était aussi subite que formidable, et comme toute la contrée environnant Lavans était en majeure partie couverte d'impénétrables forêts, il était aussi difficile aux Romains de prévoir que de prévenir l'attaque de l'ennemi. Quant à la voie militaire qui traversait le camp, appelée aujourd'hui le *Vieux chemin* ou la *Levée*, elle était à deux cents pas de la route actuelle, c'est-à-dire au sommet de la colline qui sépare le bassin de Lavans de la vallée qu'arrose le Doubs. Ses vestiges en sont encore très reconnaissables, malgré les dégradations commises journellement par les habitants, pour extraire le mastic, dont ils font d'excellents pavages. Sa largeur est partout de 8 mètres. Un château-fort fut bâti à Lavans sur un cône avancé, pour appuyer le camp. Il se composait d'une haute tour carrée, flanquée de deux ou trois tours rondes, que cernait une enceinte crénelée formée par une épaisse muraille en moëllons, disposée en quadrilatère et défendue par un large et profond fossé creusé dans le roc vif. C'est sur cette muraille, dont le ciment est si fort, qu'on brise les pierres qu'il réunit sans pouvoir les séparer, que sont établies les constructions modernes qui couvrent un de ses côtés. Un pont-levis et des machicoulis furent ajoutés au XIIIe siècle au castel romain. On remarque de l'autre côté du Doubs, en face du camp et près de l'ancien prieuré de *Montjeu*, une éminence artificielle, sur laquelle était une tour ou une tête de pont fortifiée, qui faisait face au camp. Le camp de Lavans, qui renfermait un espace de 80 hectares, pouvait facilement contenir deux légions, c'est-à-dire 8400 hommes et 600 chevaux. Son occupation paraît avoir été vivement disputée, car on a découvert, en 1819, au pied même de la colline, et près de l'ancien lit du Doubs, une grande quantité d'ossements d'hommes et de chevaux. Le terrain qui longe le Doubs, de l'autre côté du camp, est appelé la *Plaine de Lune*, et passe pour un ancien champ de bataille. Il y avait sur les confins de la Germanie supérieure et de la Rhétie, un camp qui s'appelait aussi *ad Lunam*. A la *fin de Ringe*, à la *fontaine d'Athe*, près de Lavans, on trouve beaucoup de débris de constructions romaines. Les ouvriers occupés aux travaux du chemin de fer de Dole à

Besançon, découvrirent en 1853, sur l'ancienne voie romaine, des ustensiles de cuisine mêlés à plusieurs monnaies impériales, dont il serait important de connaître les types. Il est probable que Montjeu, *Mons Jovialis*, Mont-Joux, fut couronné par un temple dédié à Jupiter, et que la *fontaine d'Athe* fut aussi consacrée à ce dieu ou à sa fille *Até*. Malgré les précieux restes d'antiquités découverts à Lavans, le nom de ce village ne commence à figurer dans les chartes qu'en 1130.

Seigneurie. La seigneurie de Lavans dépendait du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Elle consistait en cens, et dans la propriété d'une grande partie du territoire. Les prés étaient loués en argent; les terres étaient cédées en jouissance, moyennant une rente en blé et en argent. Chaque champ était ainsi cultivé de père en fils, sans autre formalité que le paiement de la rente. Cette terre faisait partie de la prévôté d'Orchamps. Le souverain y avait une garenne, appelée le *Bois de Lahier*. Par son testament du mois de mars 1277 (v. st.), Alix, comtesse palatine de Bourgogne, disposa de ses biens entre ses enfants, se réservant Lavans et Ougney, qui dépendaient alors de la châtellenie de Dole, pour acquitter ses dettes, ses legs et ses aumônes. Par un autre testament du mois de novembre 1278, cette princesse attribua à Etienne, l'un de ses fils, pour sa vie seulement, s'il n'avait pas d'enfants, et à perpétuité, s'il en laissait, « son châtel et sa ville de Lavans, Gendrey, Lavanget, etc., et les appendices, les appartenances, les finages, les soignies, les justices, les demeures, les droits, les fiefs des vavasseurs, et toutes les issues, rentes, valües, droitures, costumes et usages, etc., » à charge par Etienne de tenir ces biens, en fief-lige d'Otton, son frère, comte palatin de Bourgogne. Etienne, devenu chanoine de Besançon, testa au mois de mai 1298, et institua pour son héritier universel, son frère Otton. Lavans eut sous les ducs de Bourgogne les mêmes seigneurs que Gendrey. Au moment où Louis XI envahissait la Franche-Comté, en 1477, Marie de Bourgogne, souveraine légitime, était presque sans finances. Ne voulant pas que la solde des troupes qui allaient combattre pour sa cause fût prise sur le *paouvre subjet*, qui devait d'ailleurs tant souffrir, fit de considérables emprunts; elle aliéna une grande partie de son domaine. Les moulins, l'éminage de Dole et les prés de Lavans, amodiés 669 livres, furent engagés à Simon de Quingey, pour 6,952 livres 6 sols estevenants, mais Maximilien les retira en 1494. La haute justice et autres droits seigneuriaux de Lavans, avec quelques pièces de prés au même lieu, furent vendus par Louis XIV, les 30 décembre 1712, 5 janvier et 7 juillet 1713, moyennant 25,692 livres, au sieur Garniron, de Paris, qui remit immédiatement son acquisition à M. Claude Arvisenet, déjà possesseur du fief de mairie de ce village.

Fief de mairie. Il consistait en un château-fort, avec le droit de prendre du bois dans la forêt de Chaux, pour l'entretenir et le réparer, ainsi que pour le chauffage du four banal, dans la banalité du moulin, dans la justice moyenne et basse, et dans le droit d'exiger certaines prestations en nature et en argent. Il appartenait, dans l'origine, à une famille noble de nom et d'armes. Perrenot de Lavans reçut, le 16 mai 1336, de Thiébaud, sire de Blamont, la commission de se trouver à Salins, et

« de mettre ordre à faire bonne garde, et retirer ce qui était au plein pays, à cause des *compagnies* qui étaient audit comté, et contraindre les nobles au payement de leur taxe imposée pour raison de ce. » Jean de Lavans vivait en 1393. Ce fief, qui donnait à ses possesseurs le droit de se qualifier de seigneurs de Lavans, se divisa. Une moitié appartenait en 1537 à Aimé de Balay, IIe du nom, baron de Longwy, etc., marié en premières noces à Véronique de Courcelles, dont il eut Jeanne de Balay, qui épousa, en 1574, Jean d'Andelot, seigneur de Cromary, de Chassey, etc., auquel elle porta ses droits sur Lavans en dot. Ces biens furent recueillis par une fille, née de cette union, laquelle épousa Claude Béreur, conseiller-d'état au gouvernement des Pays-Bas. Marguerite, fille de Claude Béreur, IIe du nom, et de Jeanne Pouthier de Saône, s'allia, le 8 juillet 1655, à Claude Arvisenet, distributeur à l'université de Dole, reçu dans la chambre de la noblesse en 1654. Ferdinand d'Arvisenet, le plus jeune de leurs fils, eut le fief de Lavans dans son lot. Il devint président de la chambre des comptes de Dole, et épousa Antoine, fille d'Antoine Jacques de Nans, écuyer, et d'Anne-Claude Mayrot. De ce mariage naquirent deux filles. *Gabrielle,* l'aînée, eut la terre de Lavans, et s'allia, en 1728, à Philippe-Joseph, comte d'Esternoz. Leur fille, *Jeanne-Ferdinande*, la porta en dot à Louis-Eucher-Ermenfroy de Broissia, dont la fille épousa M. le comte Jean de Jouffroy-Gonsans, baron du Pin. Mlle de Jouffroy la porta à son tour en dot à M. Louis-Théodore, comte de Crécy, capitaine au régiment de hussards d'Esterharzy. M. le comte Raoul de Crécy, marié à Mlle de Courtivron, est le possesseur actuel du château et du domaine de Lavans. L'autre moitié du château et de la mairie héréditaire de Lavans, appartenait en 1634, à Désiré Clément. Les biens de cette dame ayant été mis en décret, furent acquis cette même année, par noble Daniel Privey. Anne-Thérèse Privey, dame d'Auxange et de Lavans, fille de cet acquéreur, et de Suzanne de Lirola, épousa, le 8 septembre 1660, Alexandre-Ignace de Santans, seigneur de Montagny. Claude-Françoise de Santans, née de cette union, s'allia à François-Bernard d'Espiard, de Saux, président à mortier au parlement de Besançon, et en eut une fille, qui porta les propriétés de sa famille dans la maison des Terrier, à charge de relever le nom et les armes de Santans.

Château. Le château de Lavans est déjà mentionné dans le testament de la comtesse de Bourgogne, Alix, de l'an 1278. Il est situé à l'extrémité nord-ouest du village, qu'il domine. Le donjon et deux des tours remontent à l'époque romaine. La porte avec ses machicoulis, bâtie au XIIIe siècle, est parfaitement conservée, ainsi que le puits, d'une forme remarquable, qui est creusé dans le roc vif. Plusieurs constructions modernes ont été ajoutées successivement. Ce château, propriété de M. le comte de Crécy, est entouré d'un beau parc. En remuant le sol, on reconnaît de nombreuses traces d'incendies qui, à diverses époques, détériorèrent les bâtiments. Jean d'Andelot, seigneur de Cromary, faisait sa résidence ordinaire dans ce castel et y donna asile, en 1588, à Louis Gollut, auteur des *Mémoires historiques de la république séquanaise*, et à sa famille, pendant que la peste sévissait à Dole.

Fief de Châtenois. Huguenin, dit le Roux, de Châtenois, chevalier, fils de Guy, avait un fief à Lavans. En 1275, il vendit à Jean de Chalon-Auxerre Ier, le meix sur lequel était sa maison-forte avec les fossés qui étaient à l'entour.

Priviléges. Il est très probable que Lavans reçut une charte de franchises des souverains de Bourgogne, mais on ne la connait pas. On sait seulement que cette communauté, autrefois qualifiée de *ville*, était administrée, au xive siècle, par deux prud'hommes et des échevins. Les habitants avaient le droit de prendre du bois mort dans la forêt de Chaux, pour leur chauffage et du bois vif pour leurs constructions. Ils pouvaient aussi ramasser du bois mort dans la forêt de Lahayer, qui était une garenne des comtes de Bourgogne, et d'y mener paître leur bétail sans payer aucune redevance. Ces droits furent souvent contestés par les forestiers, mais ils furent reconnus par une sentence de Pierre de Choisey, chevalier, gruyer du comté de Bourgogne, en 1393; par Philippe-le-Bon, le 4 février 1454; par deux sentences de Jean de Moyrans, lieutenant-général au bailliage de Dole et de Claude de Plaine, écuyer, sieur de Foucherans, gruyer du comté, le 5 avril 1505.

Prieuré de Montjeu. Bernard de Menthon, mort en l'an 1008, avait fondé dans le Valais, sur une montagne appelée Montjoux, *Mons jovialis*, à la place qu'occupaient les ruines d'un temple de Jupiter, un hospice, et une chapelle dédiée à Notre-Dame. Cet établissement devint le chef-d'ordre d'une communauté religieuse, que les libéralités des souverains ne tardèrent pas à enrichir. Un comte de Bourgogne, probablement Rainaud III, donna à cette maison un domaine appelé Saint-Pharéal, à Salins, et un autre à Lavans. Des frères convers furent envoyés pour faire valoir ces domaines, et y fonder des prieurés. Celui de Lavans existait déjà au xiie siècle. L'auteur de la vie de saint Claude, transcrite vers l'an 1234, dans un Antiphonaire de l'abbaye de Saint-Oyan, rapporte deux miracles arrivés dans le prieuré de Montjeu, *domus montis jovialis*, *apud Esclens*, par l'intercession de saint Claude, pendant que ses reliques séjournaient à Arbois (1181-1182). On voit dans la légende, qu'à cette époque, il y avait à Montjeu une converse du nom de *Pétronille*, chargée de préparer la nourriture des religieux et des frères qui cultivaient la terre de leurs propres mains. Au xvie siècle, différents traités intervinrent, par lesquels l'hospice du Mont-Joux céda à l'abbaye de Goailles, la jouissance de ses biens de Salins et de Lavans, moyennant un cens. Dès ce moment, l'un des chanoines de Goailles se qualifia de prieur de Montjeux. Alexandre Thérusset était prieur en 1618. M. Vaudry de Saizenay avait la même qualité de 1766 à 1772. Il eut pour successeur Jean-Jacques Vauldry du Crozay, son neveu, qui jouit de ce bénéfice jusqu'au moment de la révolution de 1789. L'*état ecclésiastique* de France, en 1784, fait figurer le prieuré de Montjeu parmi les monastères de nomination royale. La chapelle était dédiée à Notre-Dame-des-Anges, appelée plus tard Notre-Dame-de-Goailles. Elle renfermait une statue miraculeuse de la Vierge qui, au moyen-âge, était le but d'un grand pèlerinage ; elle avait été transportée, au xvie siècle, dans la chapelle de l'Hermitage. La maison

prieurale, bâtie en amphithéâtre sur la rive gauche du Doubs et au bord de la forêt de Chaux, occupait une charmante position. Elle se composait d'une cuisine, d'une salle à manger, de deux chambres à feu et d'un quartier au premier étage. Un jardin, un verger et 23 journaux de terre en dépendaient. Cette propriété fut vendue nationalement, le 30 mars 1791, à Claude-Louis Chapuis, et appartient depuis de longues années, par acquisition, à M. César-Auguste-Pierre-Marie Courty, beau-frère de M. le marquis de Laplace et fils de M. Jean-Baptiste-Joseph Courty, ancien seigneur de Romange. Ce propriétaire en a fait le centre d'un beau domaine.

Hermitage de Montjeu. A peu de distance du prieuré, s'était formé au XVIIe siècle, un hermitage habité par deux ou trois ermites de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, qui instruisaient les enfants du voisinage. Le 10 avril 1680, la chambre des comptes de Dole leur céda une place près de leur maison, à charge d'y planter des noyers, dont les fruits seraient employés à faire de l'huile pour entretenir jour et nuit des lampes allumées dans leur chapelle, devant l'image miraculeuse de Notre-Dame, et à condition que les ermites feraient célébrer annuellement trois messes, les jours de fêtes de saint Louis, des Anges et pendant l'octave de la Toussaint, « pour obtenir du ciel qu'il conserve en santé et prospérité la sacrée personne de sa Majesté, toute la maison royale et leurs successeurs. » L'hermitage et la chapelle ont été vendus nationalement, en 1793, à M. Boichoz, de Gendrey. La chapelle, dans laquelle on célébrait douze messe par an, a été démolie ; le bâtiment d'habitation appartient actuellement à M. Bey, d'Orchamps.

Eglise. L'église de Lavans, dédiée à saint Didier, dont on célèbre la fête le 23 mai, est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Le chœur semble avoir été la chapelle castrale ; il est voûté, plus étroit que la nef, et décoré de colonnes, sur lesquelles s'élèvent les arcs et nervures de la voûte. Il date du XIVe siècle. Sa façade postérieure présente trois jolies fenêtres, qu'on a eu le tort de fermer avec de la maçonnerie, et un œil-de-bœuf. Les chapelles sont de chaque côté de la naissance du chœur, voûtées à arêtes et décorées de nervures. L'une d'elles, dédiée à saint Louis, était à la nomination des seigneurs de Lavans ; l'autre, dédiée à saint Nicolas, était à la nomination du curé. Dans la chapelle seigneuriale, se trouvent les tombes de Marie-Thérèse Terrier de Mailley, bienfaitrice de l'église, née en 1643, et morte en 1709, et celle de Marie Délyot, dame en partie de Longwy, du château de Lavans, d'Auxange, épouse de messire de Frachy, seigneur d'Hôtelans. L'église est pavée d'un grand nombre de pierres tombales. Contre son côté sud, on remarque une sculpture en haut relief du XIVe siècle, représentant une descente de croix. Le clocher est couronné par un dôme couvert en ardoises.

Evènements divers. Voir l'article *Orchamps*. L'histoire des brigands du Moulin-Rouge, racontée par M. de Jouy, dans son *Ermite en province*, et reproduite dans la Statistique de M. Marquiset, est une pure fable ; le cabaret où se passait la scène ne fut pas rasé en 1604 et remplacé par un moulin, puisque le moulin existait déjà en 1530.

Bibliographie. Statistique de l'ar-

rondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, année 1843. — Archives du château de Lavans, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le comte de Crécy.

—

Lavans-lez-Saint-Claude, *Lavancum*, *Lavant*, *L'Avent*, *Lavans-lez-Louvières*, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Saint-Claude, percept. de Saint-Lupicin; succursale; à 9 kil. de Saint-Claude et 46 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 372^{m}.

Le territoire est limité par le Petit-Villard, Saint-Lupicin, Saint-Romain-de-Roche, Marigna, Chassal, Chevry, Saint-Claude et Pra. Le pont du Lizon, Brives d'Aval, Brives d'Amont, le moulin du Lizon, le moulin du Monnet, Champ-André, la Pratz, la Ragea, sur le Gy, la scie à eau, les granges Audonnet, Jean Maire, et du Pertuis Louvret, font partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève; n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude, et par les chemins vicinaux tirant à Saint-Claude, à Saint-Lupicin, au Patay, à Molinges, à Saint-Romain et de Ponthoux au pont du Lizon; par la Bienne, le ruissseau du Lizon, les biefs de Turey et de la fontaine Gacon.

Le village est situé sur la rive droite de la Bienne, au milieu d'un étroit bassin entouré de montagnes. Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes en bardeaux et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Un balcon règne généralement sur la longueur de chaque maison.

Pop. en 1846, 670 hab.; en 1851, 645, dont 350 hom. et 295 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 55 hab.; 140 maisons, savoir : à Lavans 101, au Pont du Lizon 9, à Brives 6, à la Pratz 6, au Champ-André 7 et à la Ragea 11; 148 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants émigrent pendant l'été, pour être terrassiers dans l'intérieur de la France et en Suisse; d'autres vont pendant l'hiver peigner le chanvre, dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et dans les plaines du Jura.

Les filles émigrent pour être ouvrières en soie à Lyon.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ., 1156^{h} 61^{a}, divisés en 3085 parcelles que possèdent 362 propriétaires, dont 135 forains; surf. imp., 1122^{h}, savoir: 337 en pâtures, 333 en terres lab., 184 en bois-sapins, 169 en bois-taillis, 62 en prés, 8 en vergers, 3 en jardins, et le surplus en sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 5032 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, beaucoup de fruits et d'excellente qualité, un peu de vin rouge très médiocre, du foin, peu d'orge, de légumes secs et de fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et on y engraisse des porcs. 24 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, de couleur grise et jaune; cette pierre est susceptible de recevoir le poli et est souvent employée pour cheminées et devantures de boutiques, exportées à Saint-Claude.

Il y a deux châlets : dans l'un on fabrique 12,000 kil. de fromage, façon Gruyère, et dans l'autre 1500 kil. de fromage gris, façon Septmoncel; une scierie à eau à une lame ; 4 auberges, 2 voituriers, 2 maçons, 4 tourneurs sur bois et 2 marchands de fromages.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude, Moirans et Orgelet. Ils se livrent à l'industrie du tour ; les uns font des manches de parapluies, des pipes en bois, des tabatières, d'autres font des chapelets, ou s'occupent de lapidairerie.

Biens communaux : une église, un cimetière au nord-ouest et en dehors du village, un presbytère très convenable, au nord de l'église ; une maison commune, contenant la mairie, une salle de pompe à incendie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 50 élèves ; un châlet, contenant la fromagerie au rez-de-chaussée et au premier étage, le logement d'une institutrice avec la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 55 élèves ; quatre fontaines avec lavoirs et abreuvoirs ; un oratoire très ancien, dédié à saint Jean-Baptiste ; trois fontaines avec abreuvoirs, dispersées dans les communaux, pour l'usage du bétail ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 30 pompiers, et 396h 04a de bois-sapins, bois-taillis et pâtures, d'un revenu cadast. de 1608 fr.

Bois communaux : 130h de bois-taillis; coupe ann., 3h 90a; 100h 50a de bois-sapins ; coupe ann., 100 sapins ou 50 stères.

Budget : recettes ord., 3042 fr.; dép. ord., 2884 fr.

Bureau de bienfaisance : recette ord., 85 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Lavans est bâti en amphithéâtre sur une éminence qui domine les pittoresques vallées de la Bienne et du Lizon, non loin du lieu où ces deux rivières unissent leurs ondes. Son horizon est circonscrit de toutes parts par une ceinture de montagnes. Placé à proximité des villes ou des bourgades celtiques d'Héria, de Lauconne, de Condat, de Jeurre, d'Epercy, de Condes, de Mauriana, de Pontoux, ce village a conservé des traces non équivoques de son origine gauloise. Différentes voies, partant de Clairvaux, d'Orgelet, d'Héria, traversaient son territoire et venaient aboutir à un pont jeté sur la Bienne, pour se diriger ensuite à Gex, à Genève, à Nyon, à Isernore, à Châtillon-de-Michaille et à Dortans. Ce pont, appelé le *Pont du Diable*, passait, dans l'opinion populaire, pour avoir été construit en une seule nuit. Des habitations se groupèrent à ses deux extrémités et formèrent un village qui reçut le nom de *Briva, Brives*, mot celtique, signifiant *pont*. Près de là, s'avançait dans la rivière, un rocher ou pierre sainte, qui a conservé la dénomination de *pierre qui vire*. Après que les soldats égyptiens et les vétérans, envoyés par Auguste, eurent colonisé la vallée d'Héria, les bords de la Bienne et de l'Ain reçurent une vie toute nouvelle. Les ports de Jeurre, d'Epercy, de Condes, devinrent des centres commerciaux importants. Lavans, considéré comme tête de pont, prit la physionomie d'une petite ville romaine. On la distingua en deux quartiers, appelés, l'un le *castrum*, ou Bourg Dessus, et l'autre la ville, *villa*. Le castrum fut entouré de murailles et fermé par des portes correspondant aux chemins qui le traversaient.

Un castel, *castellum*, couronna la pointe du *Molard du Châtillon*. Un temple, dédié à Jupiter, fut bâti au sommet de la roche Juhan, *rupellum Joannis*, ou *Jovis*. Une station postale, établie près du pont de la Bienne, sur la route de Condat et de Genève, donna naissance au village d'Etable, *ad stabulos*. La famille patricienne de Veranus, fixée dans la colonie d'Antre, éleva une maison de plaisance entre cette cité et Lavans, dans le lieu appelé aujourd'hui le *château Verain*. La route que suivaient les habitants, pour se rendre aux marchés du voisinage, porte encore le nom de *chemin du Maceret*, mot dérivé de *Macellarium*, *marché*. Les dénominations de *Laris*, de *Fortena*, de *Lida*, de *forêt du Noir-Buisson*, d'*Entre-Mur*, *de Nau* de *Pontoux*, de *Champ-Thoran*, rappellent toutes des souvenirs des époques celtique ou gallo-romaine. Lavans subit probablement le même sort que les villes voisines, lors de l'invasion des Barbares au IVe siècle, mais il dut rester peu de temps enseveli sous ses ruines. La fondation des monastères de Condat, de Lauconne, de Saint-Romain-de-Roche, dans la vallée de la Bienne, au Ve siècle, rallia sur ce point les indigènes dispersés dans les forêts, et attira bientôt de nouveaux colons, heureux d'avoir pour maîtres des cénobites parlant la même langue qu'eux. Beaucoup de Bourguignons préférèrent aussi devenir des serfs ecclésiastiques, plutôt que d'obéir à de turbulents guerriers. Les villages de Saint-Lupicin (*Lauconna*), Pontoux (*Pantum*), Molinges, Dortans, étaient déjà rebâtis au IXe siècle, et figurent dans un diplôme du roi Lothaire, de l'an 855, parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Oyan. Ce diplôme mentionne un lieu du nom de *Laris*. Une partie du territoire de Lavans porte cette dénomination. Lothaire a-t-il voulu parler de Lavans ou de la Rixouse? c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Du reste, cette question a peu d'importance, car si Lavans n'est pas le Laris du titre de 855, il est implicitement compris sous la désignation générale de Lauconne, dont il ne fut tout à fait séparé que par un traité de délimitation du 29 août 1657. Girard de Pra se permit, en 1412, de disposer de la montagne d'Annuel (territoire de Lavans), en faveur de Pierre Nithier des Crozets. Pierre de la Baume, abbé commendataire de Saint-Claude, dont Girard était le prévôt, fut vivement irrité de cet abus de pouvoir. Il s'empressa d'annuler un don fait a son insu, quoiqu'en son nom, et concéda le même terrain à perpétuité, aux habitants de Saint-Lupicin, avec pouvoir de le partager entre eux, et de le convertir en terre ou en prés, sans lui payer aucune rétribution, si ce n'est une somme de 8 fr. à lui, et 4 fr. à ses domestiques, comme un témoignage de reconnaissance (1412). On serait tenté de croire que Lavans fut de nouveau fortifié au moyen-âge; les dénominations de *Bourg-Dessus*, d'*Entre-Mur*, de *Chauffaux*, qu'on rencontre dans différents actes du XVe siècle, le feraient du moins facilement supposer.

Seigneurie. Ce village dépendait en toute justice de la partie de la terre de Saint-Claude, dite la *Grande-Cellererie*, propriété de l'abbé. Les sujets et le territoire étaient mainmortables. L'abbé Pierre Morelli, IIe du nom, que Dunod a omis de faire figurer dans sa liste des abbés de Saint-Claude, commença par affranchir Pierre Boclard et Claudine, sa

sœur, en 1487. Son exemple fut imité par ses successeurs. Pierre Favier, en 1584, Michel Crestin, acquéreur des biens de Michel Maillat, en 1588, la famille Vincent, la même année, François et Pierre Dunod, frères, fils de Guillaume, le 23 juillet 1627, obtinrent la même faveur, et tous prirent bientôt un rang distingué dans la bourgeoisie de Saint-Claude. Les différents actes d'affranchissement que nous venons de rappeler, sont conçus à peu près dans les mêmes termes. Les personnes qui sollicitaient l'avantage de sortir de la servitude, déclaraient abandonner à l'abbé tous leurs immeubles mainmortables, et les deux tiers de leurs meubles. A ce prix, l'abbé les affranchissait de la main-morte, les dispensait de toutes tailles personnelles, et leur accordait les mêmes priviléges et exemptions que ceux dont jouissaient les bourgeois de Saint-Claude et de Moirans. Par le même acte, il leur accensait leur maison de résidence avec le jardin environnant, moyennant un faible cens, et leur rendait leurs autres immeubles, à condition que ces derniers biens continueraient de rester soumis à la main-morte et à leurs charges anciennes. Quant aux deux tiers des meubles, il les revendait, moyennant un prix une fois payé. En réalité, il n'y avait d'affranchis que l'individu désigné dans l'acte, sa postérité et sa maison. Le prieur de Saint-Romain-de-Roche avait à Lavans plusieurs fonds qui dépendaient de sa directe, et une maison au Bourg-Dessus. Il en était de même des possesseurs du fief du Châtillonnais.

Prévôté. Ce village dépendait de la prévôté de la tour de Saint-Lupicin. La famille de Charnage, qui possédait ce fief, y avait une maison, appelée le *château Lallemand*, dans laquelle on remarque encore quelques fenêtres ornées de moulures, dans le goût du XVIe siècle. Une autre maison féodale existait près du pont du Lizon et appartenait en 1410, à Pierre de Lizon, sergent de la prévôté.

Eglise. Lavans fit partie, jusqu'en 1789, de la paroisse de Saint-Lupicin. Son ancienne chapelle, érigée en succursale en 1802, fut alors considérablement agrandie. L'église actuelle se compose d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire, d'une sacristie à droite du chœur et d'un clocher à gauche. Sa voûte à arêtes est ornée d'arcs-doubleaux. Le chœur est semi-circulaire intérieurement, et semi-octogonal à l'extérieur. Le clocher est couronné par un dôme.

Biographie. Ce village est le berceau de la famille Dunod. Daniel Dunod, notaire à Lavans, eut de Salomé de Charnage, son épouse, Jean-François Dunod, qui devint notaire à Saint-Claude et mourut en 1713, laissant sa fortune à François-Ignace Dunod, avocat et professeur à l'université de Besançon, l'un des meilleurs historiens de notre province. Louis de Bourbon, prince du sang et abbé de Saint-Claude, anoblit cet illustre magistrat, le 1er avril 1734. Lavans est encore la patrie de Benjamin *Crestin*, chef de bataillon en retraite, né en 1795; de Valentin *Lançon*, né en 1774, sous-officier décoré, qui obtint un fusil d'honneur pour une action d'éclat à la bataille de Marengo, et de plusieurs ecclésiastiques encore vivants.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura. — Annuaires du Jura, années 1845 et 1849.

—

Lavans-sur-Valouze, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Arinthod; percept. de Thoirette; paroisse de Saint-Hymetière; à 8 kil. d'Arinthod et 44 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 504^{m}.

Le territoire est limité au nord par Chemilla, Cézia et Chisséria; au sud par Cornod et Coisia; à l'est par Vescles; à l'ouest par Vosbles et Chemilla. Faverges, Montcoux, Anchay, le moulin Charbouillat et le moulin de Lavans font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par le chemin de gr. com. n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; par les ch. vic. tirant à Faverges, à Cornod, à Vescles et à Chemilla; par la Valouze, le ruisseau de Terra-Millet; par les biefs de l'Ancherone, de la fontaine des Gouttes, de la fontaine des Vergers qui y prennent leurs sources, et par plusieurs canaux de dérivation de l'Ancherone.

Le village de Lavans est situé dans la vallée de la Valouze, entre la rive gauche de cette rivière et la route d'Orgelet à Nantua. Anchay et Faverges sont situés sur les bords de ce chemin. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierres, couvertes les unes en tuiles creuses, d'autres en tuiles plates ou en chaume. Elles n'ont en général qu'un simple rez-de-chaussée.

Les communes de Montcoux, Faverges et Anchay, ont été réunies à celle de Lavans, le 14 août 1822.

Pop. en 1790, de Lavans, 101 hab.; d'Anchay, 123; de Faverges, 77, et de Montcoux, 145; pop. réunie en 1846, 408; en 1851, 426, dont 206 hom. et 220 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 44 hab.; 81 maisons, savoir : à Lavans 20, à Faverges 17, à Montcoux 20, et à Anchay 24; 83 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour être ouvriers en soie à Lyon.

Cadastre exécuté en 1830 : surf. territ. 953^{h} 89^{a}, divisés en 5001 parcelles que possèdent 267 propriétaires, dont 141 forains; surf. imp. 938^{h}, savoir : 406^{h} en terres lab., 206 en pâtures, 162 en bois, 139 en prés, 8 en vignes, et le surplus en cultures diverses, d'un rev. cad. de 8544 fr.; contrib. dir. en princ. 1696 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du vin rouge, du foin et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales, et le produit de la récolte en vin suffit à la consommation des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des porcs qu'on engraisse. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire, de la tourbe non exploitée, d'abondantes sablières et des gravières, des carrières de pierre ordinaire, de taille et à chaux, exploitées.

Il y a un moulin à quatre tournants avec cylindre, un autre moulin à trois paires de meules, deux tourneurs sur bois, trois marchands de grains et un tailleur d'habits.

Biens communaux : une chapelle à Anchay, et 50^{h} 60^{a} de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 63 fr.; le hameau d'Anchay, 63^{h} 96^{a} de pâtures, broussailles, bois et sol de four banal, d'un rev. de 102 fr.; celui de Montcoux, 67^{h} en pâtures,

bois et sol de four banal, d'un rev. cad. de 155 fr.; celui de Faverges, 31h 98a de bois, pâtures et sol de four banal, d'un rev. cad. de 44 fr.

L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 50 garçons et 30 filles, occupent un local loué par la commune.

Bois communaux : Lavans, Anchay et Faverges, 11h 17a de taillis rabougri; Lavans et Anchay, 14h 23a; coupe biennale à 26 ans. Montcoux; 17h 74a; coupe annuelle 66a. Boutavant, Lavans, Anchay et Faverges, 100h indivis; coupe biennale.

Budget : recettes ord. 2016 fr.; dépenses ord. 2006 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Lavans-lez-Malange est situé près de la jonction du ruisseau d'Arne avec le Doubs, Lavans-lez-Louvières, près de celle de la Bienne et du Lizon, et Lavans, près de la jonction de l'Ancherone avec la Valouze. Il paraîtrait donc que ce mot aurait à peu près la même signification que le nom celtique de *Condes* ou *Condat*, confluent. On conçoit que dans un pays aussi peu transformé par les Romains que l'a été le bassin de la Valouze, il y reste de nombreuses traces de la civilisation gauloise. Les traditions qui se perpétuent dans cette contrée, ainsi que les monuments anciens, appartiennent presque tous à la théogonie et à la stratégie celtiques. La voie d'Isernore à Salins était bordée de villages plus ou moins importants. Les hauteurs qui la dominaient de chaque côté, étaient couronnées par des tours, depuis le port de Thoirette sur l'Ain jusqu'à Orgelet. A gauche de la Valouze, on voyait les castels de Montcroissant, de Montcoux, de la Colombe, d'Arinthod, de Fétigny et de Viremont, *Viridus Mons;* à droite, ceux d'Orgelet, de la Villette, de Dramelay, de Montgefond et de Montdidier. Toutes ces tours occupaient des positions trop favorables pour ne pas devenir plus tard des repaires féodaux. Les Romains mêmes en avaient utilisé plusieurs. Le ruisseau de l'Ancherone porte un nom grec qui se rapproche singulièrement de celui de l'Achéron, l'un de ces fleuves des enfers que les ombres passaient sans retour. Le rocher d'Anchay, appelé le *bec de Grimona*, a une dénomination qui semble dériver, comme celle du pic de Grimont-sur-Poligny, des mots celtiques, *Mon*, montagne et *Grim*, triste, rude. On a trouvé à Lavans, dans le lieu dit au *Molard à la Reine*, de nombreux ossements humains, et près de là, dans le champ de la Condamine, un tombeau en maçonnerie couvert en laves. Le Châtelet à Montcoux, les Chapelles, les Mortaliers, la Combe-Saint-Pierre, les Charrières, à Lavans, sont des désignations topographiques, qui évoquent dans l'esprit d'anciens souvenirs. Lavans, Faverges, Anchay et Montcoux, voient leurs noms figurer dans les chartes dès le XIIe siècle, notamment dans les titres de la chartreuse de Vaucluse.

Seigneurie. Lavans et Faverges dépendaient en toute justice de la baronnie d'Arinthod; Anchay et Montcoux, de celle de Boutavant. Les sujets étaient main-mortables et soumis à des corvées de bras et de charrues, ainsi qu'à de nombreuses prestations en grains et en argent. Le seigneur de Boutavant percevait un péage à Anchay. Le 15 octobre 1563, Humbert de Luyrieux, seigneur d'Oliferne, concéda aux habitants d'Anchay, le droit de

mener paître leur bétail, bœufs, vaches, chèvres ou porcs, dans les forêts de sa seigneurie, d'y couper du bois pour leur chauffage, excepté les chênes, les poiriers et les pommiers, et même d'y faire des essarts et des feuillées, à charge de lui payer un cens annuel de 2 sols estevenants par ménage. Par différents actes de 1542 et de 1614, les seigneurs de Boutavant firent de semblables concessions à quelques-uns de leurs sujets, en expliquant que ces derniers ne pourraient mener pâturer que quatre porcs et qu'ils ne pourraient abattre les glands et les pommes sauvages qu'à l'aide d'une perche, avec défense de monter sur les arbres.

Fief de la Balme-d'Anchay. Humbert de la Balme-sur-Cerdon, chevalier, seigneur de Fromentes et de Boutavant, marié à Catherine de Luyrieux, et mort en 1391, eut un fils naturel, auquel il donna pour apanage la *Combe-d'Anchay*, en moyenne et basse justice. Louis et Etienne de la Balme, frères, nés de ce fils illégitime, figuraient en 1463, parmi les écuyers d'Humbert de Luyrieux, seigneur d'Arinthod. Ce fief passa à la famille Mignot, qui le conserva jusqu'au moment de la révolution de 1789. Le 16 novembre 1677, Jacques de Mignot, seigneur de la Balme-d'Anchay, accensa à Jean Pagot, et à Anne Warin, son épouse, son moulin et son battoir, avec le cours d'eau de l'Ancherone, depuis sa source jusqu'à son embouchure, avec promesse de n'autoriser qui que ce soit à construire de nouvelles usines sur ce ruisseau.

Château et chapelle. Le château de la Balme était bâti sur le bord de la route d'Arinthod. Son emplacement est marqué par un monceau de ruines. A côté était une chapelle dédiée à saint Maurice, qui existe encore. Elle est orientée et se compose d'une nef et d'un sanctuaire rectangulaire. La voûte de la nef est ogivale, et celle du sanctuaire à plein-cintre. La façade principale est surmontée d'une arcature en guise de clocher, où était suspendue une cloche. Cet édifice, du style de transition usité au XIIIe siècle, existait déjà lorsque le château fut bâti. Suivant un ancien usage, les habitants y font célébrer chaque année une messe et y vont en procession, pour obtenir que leur bétail soit préservé de la *meuri*, c'est-à-dire des épizooties. Des superstitions païennes se conservent encore autour de cet oratoire.

Fief de Vaucluse. Les chartreux de Vaucluse possédaient à Lavans le meix Ravier, qu'ils tenaient de la libéralité d'Etienne Ier, comte vassal de Bourgogne. Ils se firent confirmer le don de cette propriété, par Jean de Chalon l'Antique, en 1232, et par Tristan de Chalon, en 1364. Ils avaient sur ce meix la justice moyenne et basse, et la directe. Leurs prétentions à la haute justice furent constamment combattues par les seigneurs d'Arinthod.

Evènements divers. Lorsque les grandes compagnies se répandirent dans le bassin de la Valouze, Tristan de Chalon se chargea lui-même de la défense des châteaux de Boutavant et d'Oliferne. Il appela à son aide, au mois de juillet 1364, tous les habitants voisins de ces forteresses, et opposa partout une vigoureuse résistance. Guillauma Proby, d'Anchay, et Louise Thevenin, d'Anchay, furent poursuivies au XVIe siècle comme sorcières. Elles avouèrent dans leur interrogatoire : « qu'elles » jetèrent une fois dans l'étang de » Balide, rière Anchay, certaine

» eau qu'elles avaient eue de leurs » démons, et que tout aussi tost » s'élevèrent plusieurs brouillas et » nielles, lesquelles elles envoyè- » rent sur les noyers du village de » Cornau; au moyen de quoy les » fruicts des arbres tombèrent à » terre pour la plus part. » Henri Boguet, dit que Guillauma Proby avait une marque au cou, de couleur brune, et de la grandeur d'un petit denier; que pour la recevoir, elle s'était mise à genoux, tenant en sa main une chandelle ardente et renonçant « Dieu, cresme baptesme et sa part du paradis. » Il ajoute que cette femme planta dans cette marque en sa présence, une grosse épingle, sans ressentir aucune douleur.

Biographie. Annuaire du Jura, article *Anchay*, année 1850. — Archives de la préfecture du Jura. — Discours sur les sorciers, par Henri Boguet, grand-juge de la judicature de Saint-Claude.

—

Lavigny, *Laviniacum*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale; à 5 kil. de Voiteur et 8 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 301^{m}.

Le territoire est limité au nord par Voiteur; au sud par Pannessières; à l'est par Baume et Nevy; à l'ouest par le Pin, Montain, le Louverot et le Vernois. Rhonay, la Grange Bedou, chez les Rémond, chez les Basset, chez les Gindre, chez les Campy, chez les Malfroy et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à Lons-le-Saunier, au Louverot, à la Lième, au Vernois, à Pannessières, de Rhonay à Baume; par le ruisseau de l'Etang, le bief de Nanchille, le bief Bigon ou bief de la Fontaine et le bief de la fontaine de la Charne.

Le village est situé au pied occidental d'une chaîne de collines appelée le *Vignoble*, à l'est de la route dép. n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny. Les maisons sont groupées, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, bien bâties en pierre et couvertes en tuiles plates.

Pop. en 1790, 510 hab.; en 1846, 504; en 1851, 519, dont 274 hom. et 245 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 98 hab.; 116 maisons; 135 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1825; surf. terr. 527^{h} 59^{a}, divisés en 1351 parcelles que possèdent 197 propriétaires, dont 60 forains; surf. imp. 520^{h}, savoir : 152 en bois-taillis, 150 en terres lab., 118 en vignes, 52 en prés, 32 en pâtures, 7 en friches, 7 en sol de bâtiments et jardins, 53^{a} en carrières, d'un revenu cadast. de 14,681 fr.; contrib. dir. en princip. 3564 fr.

Le sol, très accidenté et d'une grande fertilité dans la plaine, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs de bonne qualité, et en abondance, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales, et on exporte les quatre cinquièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des ânes et des moutons, des bêtes à cornes, des chèvres et beaucoup de volailles. On y cu-

graisse des porcs et des bœufs. 200 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, employée pour l'amendement des terres, des sablières, d'excellentes gravières, des carrières de gypse non exploitées, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique, des carrières de grès, de pierre ordinaire et de taille, de bonne qualité.

Il y a un moulin à farine à trois tournants et un châlet appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromage, façon Gruyère. Il y avait autrefois une forge, dans le lieu dit à la *Forge*, où l'on trouve de nombreuses scories, et un moulin à vent.

Les patentables sont : un fabricant de sabots, deux maréchaux-taillandiers, 1 boucher et 1 épicier.

Biens communaux : une église, un ancien cimetière à l'entour, un cimetière neuf, hors du village, un presbytère incommode, renfermant la mairie; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 66^h 12^a de bois et parcours, d'un rev. cad. de 307 fr. L'instituteur, son école, fréquentée en hiver par 40 élèves, l'institutrice laïque et son école, fréquentée par 30 élèves, occupent des logements loués par la commune.

Bois communaux : 43^h 88^a; coupe annuelle, 1^h 32^a.

Budget : recettes ord. 2196 fr.; dép ord. 2116 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu annuel 60 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il y eut un temps où les origines semi-mythologiques étaient fort à la mode. Les villes ou les villages qui tenaient à faire preuve de noblesse, ne pouvaient alors se dispenser de rattacher leur origine aux héros contemporains de la guerre de Troie. Si nous subissions l'influence de cette espèce de paganisme littéraire, il nous serait facile de faire descendre les habitants de Lavigny d'Enée, qui avait été averti par un oracle de bâtir en l'honneur de Lavinie, son épouse, une ville du nom de *Lavintum*. Mais laissons ces rêves, qui n'ont pas même le mérite d'être amusants. Il est très probable que Lavigny existait déjà sous un autre nom, du temps des Celtes, et qu'il ne fit que se développer sous la domination romaine. Une voie vicinale, traversant le camp de Coldres, descendait par Perrigny, passait sur le territoire de Lavigny, au lieu dit le *Chemin de la Poste*, et se dirigeait par le Vernois et Domblans au pont jeté sur la Seille, au *gué Farou*. Les bords de ce chemin et même toute la surface du territoire sont parsemés de tuileaux à rebords et d'autres débris de constructions romaines. On a trouvé, 1° au *Pré-Rouge*, des fers de chevaux, les uns de la dimension de ceux dont on use aujourd'hui, d'autres très petits, semblables aux fers qu'on rencontre quelquefois dans les tombelles gauloises; 2° au *Creux*, des médailles consulaires d'argent; 3° à la *Plantée*, des médailles impériales aux types de Marc-Aurèle, de Trajan et d'Alexandre-Sévère. La plupart de ces antiquités sont en la possession de M. Maximilien de Longeville. En creusant les fondations d'un bâtiment, Pierre Sebelon ramena à la lumière, en 1852, douze pièces de monnaies en or, à l'effigie de différents empereurs romains. Nous n'avons à signaler à l'attention des historiens, parmi les dénominations locales, que celles de *Babylone*, les *Péroux*, les *Marches*, les *Champs ruinés* et *Paterna*. Il est certain que

ce village était plus considérable avant l'invasion des Barbares qu'il ne l'est maintenant; car des vestiges d'habitations détruites se rencontrent jusqu'aux limites extrêmes du territoire. Les églises de Lavigny et de Montain, *ecclesia Laviniaci*, *ecclesia Montis Huyn*, figurent déjà en 1089, dans une bulle du pape Adrien II, confirmative des possessions de l'abbaye de Baume.

Seigneurie. Lavigny faisait primitivement partie des immenses possessions de l'abbaye de Baume, et n'en fut détaché qu'en 1252, pour devenir un membre de la baronnie du Pin. Les sujets devaient faire le guet et garde au château du Pin, ou payer 29 gros par feu, livrer 26 rez d'avoine pour le droit de maréchaussée, et faire des corvées de charrues et à bras, pour cultiver, vendanger et faucher les propriétés du seigneur. En 1530, ils reçurent la permission de défricher leurs communaux. Le moulin de Lavigny était censable envers l'abbé de Baume, et le pré de la Verne envers le cellerier de ce monastère.

Eglise. L'église de Lavigny a eu dans l'origine les caractères de la paroissialité, mais la rareté des prêtres, à la suite des guerres de Louis XI, amena l'union de cette paroisse à celle de Montain. Dès ce moment, les curés de Montain ne célébrèrent plus dans cette église que les services de fondations. L'un d'eux exigea des droits si exorbitants en 1512, que les habitants menaçaient d'abandonner le pays, si l'officialité de Besançon ne dressait pas un tarif des redevances curiales. L'église de Lavigny, érigée en succursale en 1802, est dédiée à sainte Marie-Magdeleine, dont on célèbre la fête le 22 juillet. Elle est située au nord-ouest du village, orientée, et composée d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'une chapelle qui date de 1684, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une flèche quadrangulaire couverte en tuiles. L'intérieur de l'édifice est voûté à plein-cintre et à arêtes; une arcature ogivale sépare le chœur de la nef. Le sanctuaire est de forme rectangulaire. Le bénitier date de 1662. La chapelle est à gauche de la nef, et renferme, 1° une plaque en marbre noir et blanc, sur lequel est écrit en lettres d'or : « Ci-gissent Joseph-Gabriel-Désiré Mareschal de Longeville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, décédé le 17 septembre 1821, et Dᵉ Marie-Françoise de la Rodde, son épouse, décédée le 27 septembre 1805. *In memoria æterna erit justus.* » 2° Deux pierres tombales avec armoiries et inscriptions en grande partie effacées. La chapelle a appartenu jusqu'en 1789 à la famille Mareschal, qui n'a cessé de l'entretenir et de l'orner.

Habitations de MM. de Longeville. M. Philibert-Gustave Mareschal de Longeville, et M. Claude-Louis-François-Maximilien Mareschal de Longeville, possèdent chacun une belle habitation et un vaste domaine à Lavigny, qui leur proviennent de la famille Paccard. Catherin-Philibert Paccard, procureur fiscal au bailliage d'Orgelet, mourut en 1651, après avoir fondé plusieurs services dans l'église de Lavigny, lieu de son origine. Jean Paccard, son fils, vivait en 1691, et laissa plusieurs enfants, entre autres, Claudine Paccard, mariée le 18 décembre 1721, à Claude-Philibert Pajot, conseiller du roi et trésorier de ses finances au bailliage de Lons-le-Saunier. Cette dame réunit sur sa tête la fortune de sa famille. Claudine Pajot, sa fille, épousa

Claude-Joseph Mareschal, écuyer, seigneur de Longeville, conseiller honoraire au parlement de Besançon, et lui porta en dot les domaines de Lavigny. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, et notamment MM. François-Marie et François-Désiré Mareschal de Longeville, qui ont formé chacun une branche. *François-Marie*, seigneur de Longeville et de Vuillafans, commissaire du roi près les salines de Lons-le-Saunier, et conseiller au parlement de Besançon, s'allia en 1768, à Philiberte-Gabrielle de Mouret, dont sont nés Joseph-Marie-Elisée, Joseph-Gabriel-Désiré, marié à Mlle de la Rodde, Philibert-Gustave, Françoise-Désirée-Emilie, épouse de M. le comte Pierre-Charles Richard d'Ivry, commandant la citadelle de Besançon, et plusieurs filles, dont l'une a été alliée à M. Tricalet de Taxenne, dont est née Marie-Françoise-d'Assise-Gabrielle-Eulalie Tricalet de Taxenne, épouse de Pierre-Trophime Courtot de Cicey, écuyer, maire de Taxenne. M. Philibert-Gustave Mareschal de Longeville, habitant Besançon, possède le domaine de Lavigny, provenant de cette branche. François-Désiré Mareschal de Longeville est mort le 25 août 1806, laissant pour héritiers ses enfants, savoir : *Claude-Louis-François*, *Maximilien*, qui habite Lavigny, *Joséphine-Bonaventure-Adélaïde*, mariée à Jean-Baptiste-Gaspard Roux de Rochelle, et *Aimée-Désirée-Bonaventure* Mareschal de Longeville, mariée à M. François-Xavier Chauderlot de la Cloz, de Salins.

Evènements divers. Les vastes possessions de l'abbaye de Baume, au centre de la plus fertile contrée de la province, excitèrent souvent la convoitise des comtes de Bourgogne et particulièrement de l'ambitieux Etienne, qui soutint plusieurs fois ses usurpations à main armée contre les abbés de ce monastère. Par un acte de l'an 1230, ce prince, touché de repentir, céda aux religieux tout ce qu'il possédait, à tort ou à raison, à Bréry et à Vers-sous-Sellières, afin d'obtenir son pardon pour les dommages causés à leur maison, tant par lui que par ses prédécesseurs, à Crançot, Nevy, Lavigny, Bréry, Mantry et Vers. Les guerres de Louis XI dépeuplèrent complètement ce village. Les seigneurs du Pin furent obligés de faire de larges concessions au commencement du XVe siècle, pour attirer de nouveaux cultivateurs. A la fin du XVIe siècle, une famille étrangère vint s'établir au milieu de la forêt de Ronnay ; c'étaient les parents de Ravaillac ou Ravaillard, assassin de Henri IV : ils avaient quitté Angoulème pour échapper aux persécutions. Ils ont toujours vécu à Ronnay dans l'isolement, sans fréquentation avec les autres habitants. Un vieillard, chef de la famille qui existe encore, disait, il y a quelque temps, à un étranger qui s'était arrêté dans sa chaumière, en allant visiter l'abbaye de Baume : « Tels que vous nous voyez, monsieur, eh bien, nous sommes nobles, il y a du sang de roi sur le nôtre. » Les guerres du XVIIe siècle avaient forcé la communauté de Lavigny à contracter de si nombreuses dettes, que beaucoup d'habitants laissèrent leurs terres désertes, et abandonnèrent le pays, pour se soustraire aux poursuites des créanciers.

Curiosités naturelles. Le puits Téténoz est un précipice ayant au moins 15 mètres de profondeur et 6 mètres de diamètre. Il y en a un semblable entre le Mont-Février et la motte Brenoz, à la limite des ter-

ritoires de Granges de Nom et de Champagna, appelé le *Puits Tantono*. Un cours d'eau passe au-dessous de ce gouffre.

Biographie. Ce village est la patrie, 1° de la famille Paccard, dont plusieurs membres s'élevèrent à de hauts emplois administratifs; 2° de plusieurs membres de la famille Mareschal de Longeville; 3° de M. Gilly (1769-1829), capitaine en retraite, décoré; 4° de Jean-Baptiste Picard de Monget, capitaine en retraite, décoré (1765-1840); 5° d'Alexandre Picard de Monget, fils du précédent, né en 1813, colonel en activité de service, décoré; 6° d'Auguste Caremantrant, capitaine du génie, en activité de service, né vers 1816; 7° de M. l'abbé Guillemin, ancien aumônier de l'abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, condamné à la déportation en 1793, pour avoir reçu une lettre amicale d'un prêtre déporté.

Bibliographie. Archives de la préfecture. — Annuaire du Jura, année 1849.

—

Lect, *Leth*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., percept. et bur. de poste de Moirans; à 8 kil. de Moirans, 20 de Saint-Claude et 49 de Lons-le-Saunier. Altitude : 595^{m}.

Le territoire est limité au nord par Moirans et Onoz; au sud par Chancia et Montcusel; à l'est par Martigna; à l'ouest par la rivière d'Ain qui le sépare d'Onoz, de Cernon et de Vescles. Les granges de Varlecaine, de la Louvatière, des As-Dessous, de Tresillard, des Plans, du Grand-Bief, de l'Achat, de Chambe et Vouglans font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Moirans, à Martigna, à Chancia, à Menouille; par les chemins dits de Chevier et de la Chaussée; par la rivière d'Ain, les ruisseaux de l'Achat, de la Serra, de l'Aiguillière, de la Doye, qui y prennent leurs sources et se jettent dans l'Ain.

Le village est situé sur le revers occidental d'une montagne qui s'incline sur la rive gauche de l'Ain. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre, couvertes en chaume, tuiles ou tavaillons et élevées d'un étage au dessus du rez-de-chaussée.

La commune de Vouglans a été réunie à celle de Lect, le 11 septembre 1822.

Pop. en 1790, de Lect, 210 hab.; de Vouglans, 122; pop. réunie en 1846, 615; en 1851, 613, dont 312 hom. et 301 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 45 hab.; 127 maisons, dont 80 à Lect et 47 à Vouglans; 130 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1679.

Cadastre exécuté en 1834; surf. territ. 1359^{h}, divisés en 4779 parcelles que possèdent 263 propriétaires, dont 59 forains; surf. imp., 1321^{h}, savoir : 400^{h} en pâtures, friches et murgers, 360 en bois, 354 en terres lab., 163 en prés, 11 en vignes, 7 en sol de bâtiments et jardins, d'un rev. cad. de 8627 fr.; cont. dir. en princip. 2256 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne produit que quatre fois la semence; on récolte du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, un peu de vin rouge très médiocre, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on

engraisse pour la consommation locale. 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des sablières, des carrières de pierre ordinaire, de taille et de la pierre à chaux.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 2500 kil. de fromage, façon Gruyère ; un moulin à farines à trois tournants et trois autres moulins à une seule paire de meules.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans. Ils émigrent pendant l'été, pour aller travailler sur les routes ou colporter des cuillers à pot, des robinets et autres articles de Saint-Claude. Plusieurs sont tourneurs en bois et fabriquent des cuillers et des fourchettes en buis.

Les patentables sont : 1 voiturier, 2 cordonniers, 13 boisseliers, 1 épicier, 1 marchand forain avec balle, 3 aubergistes et 1 tourneur sur bois.

Biens communaux : une église, un cimetière derrière, un presbytère très convenable, au devant de l'église ; une maison commune très ancienne, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 40 élèves ; quatre fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, dont deux à Vouglans ; un oratoire, dédié à saint Claude, érigé en 1516 ; un autre oratoire sur la montagne, dédié à la Vierge, et 416^h 56^a de bois, friches et broussailles, d'un rev. cad. de 731 fr.; le hameau de Vouglans a 277^h 38^a de bois, broussailles et pâtures, d'un rev. cad. de 691 fr.

Ecoles des filles. Elle est dirigée par trois religieuses de l'ordre de la Croix, dont la maison principale est à Menetreuil (Ain) ; elle est fréquentée par 60 externes et 20 pensionnaires, qui reçoivent une éducation soignée. Cette école existe depuis 1837. Les bâtiments, construits aux frais de M. Victor Boussaud, ancien curé de Lect, ne laissent rien à désirer.

Bois communaux : Lect, 167^h 86^a ; coupe annuelle, 5^h 04^a. Vouglans, 164^h 66^a ; coupe annuelle, 4^h 94^a.

Budget : recettes ord., 5393 fr.; dépenses ord., 3367 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Au temps où les Romains envahirent les Gaules, les habitants de Lect et de Vouglans occupaient déjà le versant occidental d'une montagne, non loin de laquelle existait une ville assez importante, nommée *Mauriana*, qu'il ne faut point confondre avec Moirans qui lui succéda, mais sur un autre emplacement, ni avec la ville d'Antre. Mauriana était à cette époque une cité sainte, une des métropoles de la religion druidique, où se conservait fidèlement le dépôt des rits et des usages nationaux. Ce voisinage explique l'existence des monuments religieux qu'on rencontre sur le territoire de Lect. Au-dessus d'une roche qui servait de limite au moyen-âge entre Martigna, Lect et Nezen, se trouvait une allée couverte, appelée la *Bauma Quartier* ou la *Grotte aux Fées*. Elle était formée par de gros blocs de pierre. Des degrés d'escalier étaient taillés dans le roc pour arriver à cette enceinte consacrée. Ce monument se trouve décrit avec exactitude dans différents titres de la baronnie de Moirans. Sur un autre monticule de forme arrondie, qu'on distingue parfaitement depuis l'église de Lect, s'élevait un cromlech ou cercle druidique, composé de grandes pierres

debout ou menhirs. Au-dessus de la roche dite *sous Bonnans*, on remarque un creux circulaire et profond, appelé le *Trou* ou le *Crozet à la Vieille*. Les superstitions qui se perpétuent autour de ces édifices indiquent parfaitement leur origine celtique. Un gros rocher, qui s'avance dans la rivière d'Ain et contre lequel passait le grand chemin de Mauriana à Condes, est connu sous le nom de *Barre*, mot qui en langue gauloise signifiait port, dont les Romains firent *Barrum ad Elnem*, ou port sur l'Ain. Ce port était protégé par trois fortins, bâtis de chaque côté de la rivière ; l'un était à Cernon, dans la contrée dite au *Châtelard*, et l'autre à Lect, dans celle dite au *Châtelet*. Il y avait un autre castel au *Quai* ou au *gué de la Tour*. Des chemins communiquant de Mauriana à Condat, à Condes et à Arinthod, traversaient le territoire de Lect. On passait l'Ain entre Menouille et Vouglans, sur un pont qui fut renversé au XIIIe siècle, par une inondation extraordinaire, et qu'on remplaça par un bac soumis à un péage envers l'abbé de Saint-Claude. Parmi les dénominations locales qui rappellent de vieux souvenirs, nous signalerons ceux de *Combe du Saint*, de *Champ Saint-Pierre*, de *Champ-Dolent*, de *Combe au Siége*, de la *Chaussée*, de la *Route*, de *Combe Saint-Romain*, de *Vie Fourchat* et en *Pèlerin*. Si l'église de Martigna fut dédiée à saint Pierre, il est très probable qu'on eut pour but de détruire le culte des rochers, qui se perpétuait dans cette contrée. Le diplôme du roi Lothaire, de l'an 855, mentionne déjà Dancia, Martigna, Moirans. Si Lect et Vouglans ne sont pas désignés spécialement dans ce titre, c'est qu'ils faisaient partie de la paroisse de Martigna. L'église de Lect figure dans le livre d'or de l'abbaye de Saint-Oyan, écrit en 1307.

Seigneurie. Lect et Vouglans dépendaient en toute justice de la baronnie de Moirans. Les sujets étaient main-mortables, corvéables et taillables. Ils avaient reçu des droits d'usage dans les bois de leur territoire, de Hugues Ier, abbé de Saint-Oyan, et seigneur de Moirans, par un acte de l'an 1230, moyennant le cens annuel de 5 sols estevenants. Les lods sur les mutations d'immeubles se payaient à raison du quart du prix pour les immeubles soumis à la main-morte, et du douzième pour les immeubles affranchis. Les dîmes étaient dues à raison de onze gerbes l'une, et appartenaient, dans des proportions différentes, à l'abbé de Saint-Claude, au chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de Vescles, au curé de Lect, aux seigneurs de Virechâtel et de Maisod. L'abbé percevait en outre, pour droit de messerie, cinq mesures de froment. Le chambrier de Saint-Claude avait pour droit de marguillerie, à charge de faire sonner les cloches, une gerbe de froment et une gerbe d'avoine par ménage. Les territoires de Lect et de Vouglans étaient indivis, de même que les communaux appartenant à ces villages et à Martigna. Les habitants de Lect et de Vouglans devaient fournir chaque jour un homme pour garder les prisonniers à Moirans. L'abbé de Saint-Claude réunit, par acquisitions, tout ce que les sires de Costarel (1234), Jeanne de Montsaugeon (1267), Jean de Thorigna et Pierre de Corans (1307), possédaient à Lect. Le moulin, la foule et le battoir de Vouglans étaient accensés en 1309, à Girard Chapuis.

Prévôté. Lect et Vouglans dépen-

daient de la prévôté de Martigna.

Fief de Vouglans. Le 1er septembre 1716, Nicolas Muyard, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage d'Orgelet, acquit un fief qui s'étendait sur Martigna, Lect et Vouglans, de Marie-Josephte-Françoise de Maisod, épouse d'Eléonore-François-Bénigne du Pasquier, et en revendit une partie, le 27 février 1717, à Laurent-Joseph Bel, curé de Lect. M. Muyard eut pour fils Pierre-François Muyard de Vouglans, conseiller au grand conseil, né à Moirans, en 1713, et mort à Paris en 1791, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence. Cette famille se divisait en deux branches, l'une, qui portait le nom de Muyard de Martigna, et l'autre celui de Vouglans. M. Charles Muyard de Vouglans est actuellement capitaine de gendarmerie dans la garde impériale.

Eglise. L'église, construite dans le cours du XVIIIe siècle, est dédiée à sainte Marie-Magdeleine, dont on célèbre la fête le 22 juillet. Elle est orientée et se compose d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire, d'une sacristie et d'un clocher. Cet édifice, très pauvre, est dépourvu de style.

Evènements divers. Les chartreux de Bonlieu ayant reçu de Hugues de Cuisel le droit d'usage et de pâturage dans les bois et les parcours de sa domination, voulurent profiter de cette faveur, mais chaque fois qu'ils se présentaient au-delà de l'Ain, ils étaient chassés par les habitants. Les sujets de la baronnie de Moirans et de la chartreuse étaient continuellement en guerre à cette occasion. Par un échange fait en 1302, l'abbé de Saint-Claude céda à la chartreuse le village de Nermier, à condition que cette dernière renoncerait à toute espèce de prétentions dans la baronnie de Moirans. Les faits principaux concernant Lect et Vouglans se trouveront rapportés aux articles *Moirans* et *Onoz*. Un horrible incendie, causé par imprudence, détruisit 31 maisons du village de Lect, le 7 septembre 1838.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Légna, *Légnye*, *Legnie*, *Leigna*, *Légnat*, *Lénia*, *Lénie*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste d'Arinthod; succursale; à 6 kil. d'Arinthod et 31 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 435m.

Le territoire est limité au nord par Fétigny et Viremont; au sud par Arinthod ; à l'est par Cernon et Arinthod ; à l'ouest par Savigna et Fétigny. Agea et Montadroit font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg; par les chemins vicinaux tirant à Agea, à la route dép. d'Agea à Givria et Orgelet, de Légna à Givria, Savigna, Viremont et Fétigny; par le bief du Lac, le bief Provent, le canal du Moulin, le ruisseau des Saules, le bief de la fontaine Chaudière, et celui de Valcombe, qui sépare Légna d'Arinthod, sur une certaine longueur.

Le village est situé dans un vallon qui s'ouvre sur le bassin de la Valouze, entre une chaîne de Montagnes et la route d'Orgelet à Arinthod. Les maisons sont groupées, construites sans goût en pierre et couvertes en tuiles creuses. Elles ne se composent généralement que d'un simple rez-de-chaussée.

Les communes d'Agea et de Montadroit, ont été réunies à celle de Légna, les 23 avril et 12 novembre 1823.

Pop. en 1790, de Légna, 163 hab.; d'Agea, 162; de Montadroit, 130; pop. réunie en 1846, 445; en 1851, 445, dont 221 hom. et 221 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 43 hab.; 100 maisons, savoir : à Légna 46, à Agea 33, et à Montadroit 21; 100 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1650. Les habitants émigrent, pour être domestiques ou ouvriers à Lyon.

Cadastre exécuté en 1830; surf. territ. 1029^{h} 42^{a}, divisés en 4055 parcelles que possèdent 276 propriétaires, dont 102 forains; surf. imp., 1015^{h}, savoir : 351^{h} en bois, 347 en terres lab., 155 en parcours, 130 en prés, 22 en friches, murgers et broussailles, et le surplus en jardins, vergers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 12,889 fr.; cont. dir. en princ. 2065 fr.

Le sol, en grande partie montagneux et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits et surtout des noix, un peu de vin rouge, du foin et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales et on importe presque tout le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, des moutons, qnelques chèvres et des porcs qu'on engraisse. 80 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne, d'abondantes sablières et des gravières, de la pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod. Leurs principales ressources consistent dans l'agriculture, la tournerie sur bois et le tissage de la toile. Les tisserands achètent les matières premières à Lons-le-Saunier et y revendent leurs produits, ainsi qu'aux marchés de Saint-Claude.

Les patentables sont : 18 tisserands, 4 tourneurs sur bois, 1 charpentier, 3 maçons, 1 bimbelotier et 2 marchands de fromages en gros.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère à côté du cimetière, une maison commune près de l'église ne renfermant qu'une salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 garçons et 30 filles; un oratoire au hameau d'Agea, dédié à saint Jean-Baptiste et à saint Maurice, érigé en 1790, par J.-B. Gageat; une ancienne chapelle dans le bois de Lionge, dédiée à saint Maurice; une fontaine à Légna; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs à Agea; 2 puits communaux à Montadroit; une place publique, emplantée de tilleuls à Légna, et 147^{h} 89^{a} de bois, pâtures et murgers, d'un rev. cad. de 1108 fr.; la section d'Agea a 145^{h} 98^{a} de pâtures, friches et bois, d'un rev. cad. de 1209 fr.; la section de Montadroit 27^{h} 21^{a} de terres, friches et sol de four banal, d'un rev. cad. de 222 fr.

Bois communaux : 75^{h} 74^{a}; coupe annuelle, 2^{h} 27^{a}. Agea, 116^{h} 16^{a}; coupe annuelle, 3^{h} 48^{a}.

Budget : recettes ord. 3444 fr.; dépenses ord. 3228 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine celtique de Légna n'est pas douteuse. Son nom paraît dériver de *Leneus*, surnom de Bacchus, ou de *Lemnia*, surnom de Minerve, ce qui fait supposer que l'une de ces divinités y recevait un culte spécial. Placé entre le mythologique vallon

de Vogna et le mystérieux Fétigny, lieux où l'on rencontre tant de monuments de la religion druidique, ce village offre aussi des vestiges d'antiquités. Son territoire était délimité par une haute pierre, appelée la *Pierre de Vèvre*, posée sur le penchant d'un monticule. Tous les archéologues s'accordent à reconnaître dans ce monolithe un véritable menhir. La dédicace de l'église à saint Pierre, a dû avoir pour but de rapporter à ce saint les hommages rendus à cette pierre sacrée. La voie gauloise d'Isernore à Salins s'appelait à Légna, la *Vie Marchande*. L'un des nombreux castels, destinés à la protéger, s'élevait près d'Agea, dans le lieu dit au Châtelet. Parmi les dénominations locales qui semblent offrir quelque intérêt, nous signalerons surtout celles de *Grosse Pierre*, de *Combe Saint-Didier*, de *Champs de la Cour*, du *Débat* et de la *Bataille*, de *sur les Levées*, de *Champs de la Vision* et du *Chevalier*. Le premier titre dans lequel soit mentionné Légna, est l'acte par lequel l'archevêque de Lyon donna l'église de ce lieu, au XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, qui en conserva le patronage jusqu'en 1737, époque à laquelle il fut cédé à l'archevêque de Besançon. En 1261, Aymond de Dramelay reconnut tenir en fief de ce monastère, les deux tiers de la dîme de Légna, et en 1272, Humbert de Montadroit donna aux religieux moitié de la grosse dîme de cette paroisse.

Seigneurie. La seigneurie de Légna, fief relevant de la baronnie d'Orgelet, consistait dans la moyenne et la basse justice sur le territoire. La haute justice fut acquise, le 14 mai 1735, par M. Claude Oyselet, conseiller du roi et lieutenant-général au bailliage d'Orgelet, du prince d'Issenghin, qui ne se réserva que l'hommage. Dès ce moment, le seigneur eut le droit d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur, un tabellion ; de percevoir les lods, à raison du 6e du prix, l'impôt des quatre cas ; d'avoir un signe patibulaire, la chasse, la pêche, les cours d'eau et le patronage de la chapelle Saint André, dans l'église d'Orgelet. Les sujets étaient main-mortables, soumis à des corvées, à des cens, à la banalité du four et des moulins.

Seigneurs. Le fief de Légna était possédé dans l'origine par une famille noble de nom et d'armes, dont le nom figure souvent au XIIIe siècle, dans les titres de la chartreuse de Vaucluse. Pierre de Légna, chevalier, vivait en 1350. Dans un dénombrement fourni en 1390, au duc Philippe-le-Hardi, Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, seigneur d'Orgelet, déclara qu'Etienne Rechignard, de Matafelon, écuyer, tenait de lui la terre de Légna en fief. Le 9 juin 1397, Etienne Rechignard, de Matafelon, agissant au nom d'Hélie, fille d'Humbert de Sachins, chevalier, seigneur d'Asnières, reconnut en effet la tenir du sire d'Orgelet. Etienne laissa deux enfants, *Etienne* IIe, dit Rechignard, de Matafelon, et *Phélisa*, épouse de Pierre Mercier, de Saint-Oyan, écuyer. La terre de Légna se divisa. Une partie fut appelée le *Fief de la Tour*, et l'autre le *Fief du Château de la Combe*. Etienne eut le premier lot, et sa sœur le second. Ces deux portions furent réunies de nouveau au XVIe siècle ; elles étaient possédées à cette époque par Jean Barillet, d'Orgelet. *Charles* Barillet, écuyer, son fils, seigneur de Légna, institua pour héritière, par son testament du 8 février 1548, sa nièce, mariée au

sieur Guillot, écuyer. Mlle Guillot avait épousé noble Amour de Febvre, écuyer, seigneur de Grosbois, dont elle eut *Pierre-Claude* de Febvre, allié en 1594, à Jeanne de Toulongeon. Ce dernier eut pour enfants *Joachim* et *Claude-Philippe* de Febvre, qui partagèrent Légna entre eux, en 1620. Joachim de Febvre eut de Guillemette de Ronchaux, son épouse, une fille du nom de Guillemette, qui hérita de lui et de Claude-Philippe de Febvre. *Guillemette* de Febvre épousa Adrien de Montrond, seigneur à Mont-sous-Vaudrey, auquel elle donna tous ses biens. Adrien de Montrond s'allia en secondes noces avec Louise-Dorothée de Lezay, qu'il institua son héritière universelle, et à qui il laissa ses terres de Mont-sous-Vaudrey et de Légna. Louise-Dorothée de Lezay se remaria à N. de Glanne, auquel elle fit prendre le nom de Montrond. N'ayant point d'enfants de ce second mariage, elle testa en faveur de François-Gabriel, marquis de Lezay, son neveu. Le 26 avril 1735, François-Gabriel et Louis-Albert de Lezay, son neveu, comte de Lyon, vendirent la terre de Légna à M. Claude Oyselet, qui laissa pour héritier Marie-François-Xavier Oyselet, conseiller au parlement de Besançon, dernier possesseur féodal de ce fief.

Armoiries. Sachins portait : d'*azur à la bande d'or;* Malafelon, *d'azur à un taureau passant d'or;* cimier, *un taureau d'or.*

Châteaux. Le manoir principal de Légna consistait en une haute tour carrée, ruinée en 1637, avec un colombier à pied, détruit en 1831, un jardin et un verger, le tout clos de murs, d'une surface de 3 hectares. A peu de distance, se trouvait un autre château ou maison seigneuriale, appelé le *Château de la Combe* ou *la Maison-Basse*, composé de plusieurs voûtes, chambres hautes et basses, greniers, grange, verger, et d'une tour qui a été démolie en 1841. L'emplacement de toutes ces constructions est couvert de noyers, et appartient à M. Gustave Morel, membre du conseil général, demeurant à Arinthod.

Fief de la Balme. Il existait à Légna une chevance, dont Humbert de Balme, chevalier, seigneur de Montjouvent, fit hommage au sire d'Orgelet, en 1423.

Seigneurie de Montadroit. Montadroit ou Montadret, est un village dont le territoire se divisait en différents fiefs, relevant du château de Féligny. Les seigneurs de Légna, de Valfin, de Féligny et la chartreuse de Vaucluse, y possédaient la directe sur plusieurs meix censables. Le fief principal, avec la justice moyenne et basse, appartenait originairement à une famille noble de nom et d'armes. Humbert de Montadroit le possédait en 1272. Bertrand de Montadroit était religieux de Gigny, de 1424 à 1431. Ce fief passa au xve siècle dans la famille de Binans-Chambéria, et servait ordinairement d'apanage à un cadet de cette maison. Emard de Binans, écuyer, seigneur de Montadroit, par son testament du 11 juin 1525, institua pour son héritier universel, Humbert de Binans, seigneur de Chambéria, son frère, à charge de payer 1200 francs à Guillaume, son fils naturel, et 100 francs à chacune de ses filles naturelles, du nom de Clauda. Claude de Binans, seigneur de Montadroit, vivait en 1562. Philibert de Binans, seigneur de Montadroit, légua en 1611, sa fortune à Guillaume de Binans, son frère; dès ce moment, Montadroit fut réuni à la terre de Chambéria.

Seigneurie d'Agea. Les chartreux de Vaucluse possédaient une partie du territoire d'Agea, le surplus dépendait de la terre de Légna et du fief de Bussy. Cette dernière portion fut acquise par Claude Oyselet, en 1755, d'Emmanuel du Saix, comte d'Arnans, administrateur des biens de ses filles, héritières de Suzanne de Trestondans, leur mère.

Eglise. La paroisse de Légna comprenait cette communauté et celles de Fétigny, Agea et Montadroit. L'église est à l'extrémité orientale du village, qu'elle domine. Elle est dédiée à saint Pierre-ès-Liens, dont on célèbre la fête le 1er août, et se compose d'un porche, d'un clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire de forme octogonale, d'une sacristie à la suite du sanctuaire, et d'un caveau sous la nef. Le clocher est d'une grosseur extraordinaire; sa partie inférieure appartient au style ogival secondaire, usité au XIVe siècle. La partie supérieure, ainsi que l'église, ont été reconstruites dans le cours du XVIIIe siècle. Autrefois le clocher était à la jonction de la nef et du chœur. On remarque dans cet édifice des reliques de saint François de Sales, de Me de Chantal, et un bon tableau, représentant saint Pierre. Le caveau sous la nef était destiné à l'inhumation des seigneurs de Légna. Une chapelle, dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, appartenait aux seigneurs de Fétigny. Elle renfermait les mausolées en marbre, 1° d'Humbert de Fétigny, mort en 1383, frère du cardinal Pierre de Fétigny; 2° de Jeanne Alemand, morte le 14 mars 1412, épouse de Guillaume de Fétigny; 3° de Louis de Fétigny, capitaine de 100 hommes d'armes, blessé mortellement au siége de Belleville.

Chapelle Saint-Maurice. Il existe au milieu du bois de Lionge, une très ancienne chapelle, dédiée à saint Maurice, dans laquelle on célèbre la messe trois fois par an, pour obtenir du ciel que le bétail de la commune soit préservé des épizooties.

Evènements divers. L'histoire particulière de Légna n'offre aucun souvenir, aucune trace jusqu'en 1637. L'invasion française, qui ensanglanta toute la province à cette époque, désola ce village. Ses foules à drap, ses usines, ses châteaux furent détruits, ses habitations incendiées. La peste acheva d'enlever la population. Joachim de Febvre, seigneur de Légna, connu sous le nom de capitaine de Légna, commanda les élus d'Orgelet, lors du siége de Dole, en 1636, et contribua vaillamment à la défense de cette place. Une bombe, qui vint tomber devant l'hôtel de ville, l'atteignit ainsi que son sergent, le chanoine Sachaut et deux bourgeois. Ils furent tous tellement défigurés, qu'on ne pouvait reconnaître leurs cadavres. Leurs membres furent lancés épars dans les airs. Leur sang jaillit jusqu'au sommet du premier étage des bâtiments. M. Dusillet remplaça le capitaine de Légna dans son commandement.

Curiosités naturelles. On remarque sur ce territoire, 1° le lac de Montadroit, d'une surface de 2h 15a, propriété de M. Gustave Morel. Il est placé au sommet d'une montagne. On y pêche des brochets, des perches, des tanches, des carpes, etc. On distingue parfaitement, quoi qu'en dise Léquinio, la source qui l'alimente et le lieu d'écoulement des eaux; 2° la *fontaine* et le *puits d'Antena*. Assez près du lac, s'élève un monticule couvert de broussailles, au flanc duquel est une excavation nommée le *puits d'Antena*,

mot dérivé d'*entonnoir*. L'ouverture n'est guère que d'un demi-mètre, mais le gouffre ne tarde pas à s'élargir d'une manière effrayante ; sa profondeur n'a pu encore être mesurée ; 3° la fissure d'une montagne, appelée la *Gueule* ou le *Sentier au Loup*.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Lemme, *Laime*, *L'Aime*, rivière qui prend sa source à Saint-Laurent-en-Grandvaux, et se jette dans le Dombief sous Morillon, d'où elle est portée dans l'Ain.

—

Lemuy, *Limoicum*, *Limoy*, *Lemuoy*, *Lymuys*, *Lemuis*, *Le Muy*, *Lemuid*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Salins, percept. de Cernans ; succursale, dont dépend Montmarlon ; à 10 kil. de Salins, 16 d'Arbois, 26 de Poligny et 56 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 645^{m}.

Le territoire est limité au nord par Arc-sous-Montenot (Doubs) et par Dournon ; au sud par Montmarlon et Supt ; à l'est par Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont et Boujaille (Doubs) ; à l'ouest par Andelot, Thésy et Abergement-lez-Thésy. Pontamougeard, le Châlet, le Moulin, le Croton et la grange de la Doye font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant au Bois-Chaillet, à Thésy, à Pontamougeard, à Arc-sous-Montenot, à Montorge, à Abergement-lez-Thésy, à Montmarlon, à Bejon ; par la rivière de Lemuy, les ruisseaux des Joncs, de Montorge, de la Combe, des Grands-Quartiers ; par les biefs de la Biche et de la Rousse.

Le village est situé dans un bassin, sur le premier plateau du Jura. Les maisons sont généralement groupées, bâties en pierre et couvertes en tuiles ; les anciennes, seules, sont couvertes en bardeaux. Elles bordent la rue principale du village et sont alignées comme dans les villes.

Pop. en 1790, 438 hab. ; en 1846, 591 ; en 1851, 605, dont 321 hom. et 285 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 28 hab. ; 103 maisons, savoir : à Lemuy 94, à Pontamougeard 3, au Moulin 1, à la grange sur le Nozeroy 1, à la grange de la Doye 3, à la grange chez Rahon, 1 ; 135 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1595. Plusieurs familles ont émigré pour l'Algérie. Les jeunes gens se placent comme domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1831 ; surf. territ. 2105^{h} 92^{a}, divisés en 2128 parcelles, que possèdent 241 propriétaires, dont 89 forains ; surf. imp. 1535^{h}, savoir : 531^{h} en terres lab., 373 en parcours, friches, murgers et broussailles, 291 en bois-taillis, 241 en prés, 91 en bois-sapins, et le surplus en jardins, vergers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 13,577 fr. La surface non imposable, de 571^{h}, se compose d'une partie de la forêt impériale de la Joux. Cont. dir. 5166 fr.

Le sol, très fertile, produit du blé, de l'avoine, des pommes de terre, peu d'orge, de légumes secs, de navette, de betteraves, de lin, de fruits, beaucoup de foin et des fourrages artificiels. On importe le quart des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Les récoltes sont très souvent compromises par les gelées.

On élève dans la commune des chevaux, beaucoup de bêtes à cornes et quelques chèvres. On y en-

graisse des bœufs et des porcs. 70 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, employée pour l'amendement des terres, des mines de fer, dont l'exploitation a été abandonnée depuis 30 ans, de mauvaises sablières, des carrières de belle et bonne pierre à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et hydraulique, de la pierre susceptible de recevoir le poli et imitant le marbre. La terre végétale de ce territoire étant calcinée, produit un beau vermillon, qui peut être employé en peinture.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins. Leur principale ressource consiste dans l'éducation du bétail, la fabrication des fromages, l'agriculture, l'équarrissage et le transport des bois de sapins.

Il y a trois châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 30,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité; une scierie à deux lames, un battoir à blé, un moulin à farine avec scierie pour bois de construction.

Les patentables sont : 1 sabotier, 2 aubergistes, 2 merciers, 1 maréchal-ferrant taillandier, 2 marchands de bois de construction, 1 maréchal-ferrant et 1 charpentier.

Foire. Il se tient chaque année, à Lemuy, une foire fixée au 25 août, où il se vend surtout du bétail à cornes, des porcs et des chevaux.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour, dont la clôture, établie en 1848, a coûté 10,000 fr.; un presbytère, construit en 1832, qui a coûté 14,000 f.; il contient une chapelle, dans laquelle on catéchise les enfants et où se célèbre la messe pendant la semaine et même le dimanche, lorsque la neige empêche de se rendre à l'église; une maison commune, bâtie en 1832, qui a coûté 14,000 francs; elle contient la mairie, le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice laïque, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 80 élèves, et celle des filles par 60; une croix en pierre, à Pontamougeard, datant du XVIe siècle, et représentant sur les croisillons, d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'Enfant Jésus; un oratoire, dédié à saint Claude; six ponts, dont quatre en pierre et deux en bois; un puits communal devant le château, une fontaine sur la place, avec lavoir et abreuvoir, et 484^h 28^a de pâtures, bois-sapins, bois-taillis, terres et prés, d'un rev. cadast. de 1079 fr.; le hameau de Pontamougeard a 40^h 12^a de pâtures, d'un rev. cad. de 50 fr. 15 c.

Bois communaux : 165^h 59^a; coupe annuelle, 5^h 54^a; Pontamougeard, 15^h 30^a en broussailles, soumis au régime forestier.

Budget : recettes ord., 8055 fr.; dépenses ord., 4358 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Lemuy tire son nom d'une source qui jaillit sur son territoire, au milieu d'un bassin circulaire, en forme de tonneau. Le mot celtique *mwid* paraît être la racine de celui de *Le Muy*. S'il est une voie romaine, dont la direction soit incontestable, c'est celle de Salins à Pontarlier par Pontamougeard, qualifiée dans un titre de 1302, de *chemin impérial*. On sait que le roi Sigismond, roi de Bourgogne, fit au VIe siècle, des libéralités immenses à l'abbaye d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais), et qu'il y fit établir la psalmodie perpétuelle. Son successeur, Gontran,

fonda aussi la psalmodie perpétuelle dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, et, pour mieux entretenir cette pieuse pratique, il mit ces deux monastères sous la direction d'un seul supérieur. Afin de rendre les communications plus faciles entre Dijon et Agaune, les religieux avaient établi sur la route plusieurs hospices. Il est probable que la maladrerie de Pontamougeard, bâtie au bord de l'ancienne voie romaine, avait succédé à l'un de ces hospices. Des constructions romaines ont dû exister à Lemuy, dans les lieux dits à *la Planche aux Chambrettes* et *au Châtelet*. Il est à peu près certain que le territoire de Lemuy fit partie des biens donnés en 522, par le roi Sigismond, à l'abbaye d'Agaune, et de ceux inféodés en 943, par ce monastère, au comte Albéric, quoiqu'il ne soit pas nominativement désigné dans les actes. L'histoire de la translation, dans le comté de Bourgogne, des reliques de saint Urbain, pape et martyr, et de saint Tiburce, son disciple, qui furent accordées, en 862, par le pape Nicolas Ier, sur la demande du roi Charles-le-Chauve, aux moines de Saint-Germain d'Auxerre, ne parle pas du séjour de ces reliques à Pontamougeard, mais il n'est pas douteux que les religieux suivirent la route qui traversait ce village. Le nom de Lemuy apparait pour la première fois dans les titres, au XIe siècle. D'après un rescrit de l'empereur Henri II, de l'année 1048, et une bulle de Léon X, de l'année suivante, on voit que les chanoines de Saint-Anatoile de Salins reprirent possession de leur chapitre et de leurs biens, parmi lesquels figurent les dîmes de Saizenay, Salins, Lemuy, Onay, et une partie de celles de Cernans, avec le patronage de la chapelle d'Onay. L'église de Lemuy fut confirmée au chapitre Saint-Etienne de Besançon, par l'archevêque Humbert en 1139, et par le pape Eugène III, en 1145 et 1148. Par un acte daté à Saint-Oyan, de l'an 1175, Gérard, comte de Vienne, et Maurette, son épouse, dame de Salins, donnèrent à l'église Saint-Anatoile, tous les droits que Gaucher III, sire de Salins, père de Maurette, avait sur les dîmes de Lemuy, c'est-à-dire la grande dîme, à condition qu'il serait célébré chaque jour dans cette église, pour le repos de l'âme de ce prince, une messe, ou qu'il serait récité une oraison spéciale à la grand'messe.

Seigneurie. Lemuy formait une seigneurie particulière, en justice haute, moyenne et basse, qui relevait du château de Sainte-Agnes. Les sujets étaient main-mortables de corps et de biens, corvéables à volonté, soumis à la banalité du four, du moulin et à des cens en argent, en grains et en poules. Le mardi avant la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1367, Hugues de Chalon, sire d'Arlay, étant au château de Nozeroy, déclara exempter les habitants présents et futurs de la ville de Lemuy, de toutes servitudes, corvées, livraisons de fromages et exactions, envers ses forestiers ou pardessus, et leur permit de couper du bois de chauffage pour leurs besoins et même pour le vendre, dans ses foresteries de Boujaille et d'Onglières. Il les autorisa en outre à couper du bois de construction, sauf à en faire la demande préalable au châtelain de Nozeroy. Les habitants avaient aussi des bois communaux qu'ils pouvaient défricher, du consentement de leur seigneur.

Seigneurs. Lemuy faisait primitivement partie de la seigneurie de Salins. Gaucher IV, sire de Salins,

en disposa en faveur d'un de ses fils naturels, du nom de Gérard, tige de la maison de Salins-la-Bande. Gérard de Salins, dit le Bâtard, chevalier, par un acte du mois de janvier 1239 (v. st.), donna à Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, tous ses droits sur ce village, et tout ce qu'il tenait en fief de ce comte, dans le même lieu. Cette donation ne devait avoir d'effet que dans le cas où il mourrait sans laisser de postérité légitime. Le donateur agit avec prudence en mettant cette réserve, car il eut un fils, du nom de *Colin*, qui lui succéda. Colin de Salins, chevalier, était mort en 1306. Il avait eu de Guyette de Saint-Lothein, son épouse, entre autres enfants, *Guy* de Salins, dit Chambier, chevalier, marié avec Etiennette Chambier. Odon de Salins, chevalier, fils de Guy, testa le 27 avril 1388. Il choisit sa sépulture en l'église Saint-Mauris de Salins, dans la chapelle Saint-Georges, où ses prédécesseurs étaient inhumés. Il eut pour héritier dans la terre de Lemuy, *Perrin* de Salins, le second de ses fils, marié à une fille de la maison de Nozeroy, dont il eut Guy de Salins, dit Chambier, chevalier, seigneur du Pasquier, Nevy, Villers-Robert, Andelot, etc. Guy de Salins était, en 1411, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, qui le nomma pour passer en revue les gens d'armes choisis pour accompagner la duchesse en son voyage de Paris. L'année suivante, il fut commis par le duc pour faire l'inspection des troupes que ce prince conduisait à l'armée du roi. La duchesse de Bourgogne l'honora cette année, de la charge de son chevalier d'honneur. Ce seigneur testa le 30 août 1416, conjointement avec Etiennette du Pasquier, son épouse. Pierre de Salins, fils de Guy, écuyer, eut par le testament de ses père et mère, les terres du Pasquier, Lemuy et le fief de Champagnole. Il mourut sans postérité, laissant sa fortune à Jeanne Damas, son épouse, qui agissait comme dame de Lemuy en 1419. *Jeanne* et *Claude*, sœurs, épouses de Jean et Pierre de Chauvirey, dames de Lemuy, vendirent cette seigneurie, le 19 mars 1525, à Jean de Marnix, pour 5000 écus d'or au soleil. Jeanne du Cerf, veuve de Jean de Marnix, et Jacques de Marnix, leur fils, la revendirent à Jeanne de Marnix, épouse de Nicolas de Gilley, le 24 janvier 1538, moyennant 14,000 fr. Ce fief appartenait en 1557, à Jean de Saint-Mauris, président d'Etat et des finances aux Pays-Bas, marié à Etiennette Bonvalot, dont il eut *Antoine* de Saint-Mauris, seigneur de Lemuy, Cramans et Ecleux. Antoine de Saint-Mauris, seigneur de Lemuy, Cramans, Ecleux, épousa, le 3 juin 1561, Claudine, fille de Blaise de Pontailler, et en eut, entre autres enfants, *Alexandre* de Saint-Mauris, qui lui succéda dans la terre de Lemuy et vivait en 1607. Ce seigneur s'allia à Dorothée Bouton, dame du Fay, qui le rendit père de Claude-Jacques de Saint-Mauris, comte de Bosjean, seigneur du Fay, Lemuy, etc., marié le 3 janvier 1633, à Charlotte de Vatteville, fille du marquis de Conflans, comte de Bussolin et de Louise-Christine, comtesse de Nassau. Claude-Jacques de Saint-Mauris, vendit Lemuy, le 2 mai 1670 à Claude d'Achey, baron de Thoraise, pour le prix de 60,000 francs. Claude-François Udressier prenait la qualité de seigneur de Lemuy en 1712. MM. Marie-Pierre-Bonaventure-Fidèle-Armand et Armand-Charles-Philippe d'Udressier,

frères, furent les derniers possesseurs féodaux de Lemuy. Ils émigrèrent en 1790, et leurs biens furent vendus nationalement.

Armoiries. La maison de Salins portait : *de gueules à la bande d'or*. Gérard de Salins et ses successeurs avaient exactement les mêmes armes. Saint-Mauris portait : *de gueules à la croix fleuronnée d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'un aigle d'or*, et Udressier : *d'argent à deux rameaux entrelacés de sinople, chargés de fruits de pourpre*.

Prévôté. La prévôté de Lemuy appartenait à une famille noble qui portait le nom de ce village. Barbe de Lemuy fut témoin d'une donation faite en 1159, par Gaucher III, sire de Salins, à l'abbaye d'Abondance.

Château. A l'est du village, est une montagne en forme de cône tronqué. Son sommet était couronné par l'église paroissiale. Sur son revers nord-est, s'élevait un château-fort, entouré de murailles et de fossés. A côté, était la chapelle castrale et un parc de plusieurs hectares, dont il reste encore quelques arbres. Les constructions ont disparu au XVIIe siècle, et ont été remplacées par un châlet. Une modeste maison, dans le village, fut ensuite décorée du titre de château.

Seigneurie de Pontamougeard. Elle consistait dans la justice haute, moyenne et basse, sur les sujets et sur le territoire, dans la banalité du four et dans des cens. Les habitants étaient main-mortables. Ils devaient une poule par ménage et un grand nombre de corvées pour amener du bois au château et faire des voitures de Villers-Farlay à Salins. Cette seigneurie fut d'abord possédée par une famille noble de nom et d'armes. Piron de Pontamougeard vivait au XIIIe siècle. Par un acte daté du jeudi avant la Magdeleine, de l'an 1302, Jean de Chalon, sire d'Arlay, et Etienne de Chalon, seigneur de Saint-Laurent, firent entre eux le partage des terres de Sainte-Agnes et d'Arc-sous-Montenot ; et fixèrent d'une manière certaine les limites de la seigneurie de Pontamougeard, qui appartenait alors à Jean de Chantrans, chevalier. Ils convinrent que ce gentilhomme aurait la garde de la maladrerie de Pontamougeard, de la même manière que Jean de Chalon l'avait laissée à Piron de Pontamougeard et à ses successeurs, à cause du partage de Neufchâtel. Le 27 août 1601, Claude de Seroz, écuyer, sieur de Pontamougeard et Jallerange, fils et héritier de Jean de Seroz et de Bénigne de Grammont, vendit à Simon Guillame, de Salins, écuyer, anobli par le roi Philippe II, le 23 avril 1598, la seigneurie de Pontamougeard. Simon Guillame épousa Anne-Marie de Villeneuve, de laquelle il eut Alexandre-Ignace, Jeanne-Françoise et Louise, alliée à Philippe Udressier, écuyer, prévôt du puits à muire de Salins. *Alexandre-Ignace Guillame*, chevalier, seigneur de Pontamougeard et Saint-Thiébaud, né à Salins, le 8 octobre 1628, fut l'un des derniers et des plus nobles défenseurs de la nationalité franc-comtoise. Elu mayeur dans sa ville natale, il profita de son ascendant sur les masses pour calmer, en 1668, une émeute qui pouvait avoir les suites les plus déplorables. Le 22 décembre 1672, il reçut du gouverneur général des Pays-Bas, le titre de mestre-de-camp d'un terce d'infanterie, et fut nommé, au mois d'avril suivant, gouverneur des ville et châteaux de Salins, en remplacement du comte de Staremberg. Après avoir vaillamment défendu

cette place, au mois de juin 1674, il dut céder devant le nombre, et fit sa soumission à des conditions honorables. S'étant retiré en Flandres après la conquête du comté de Bourgogne par Louis XIV, il y prit du service, se distingua à la fameuse bataille d'Ensheim, gagnée sur Turenne, et à l'issue de la campagne, se rendit à Bruxelles. Il y fut accueilli avec la plus haute distinction par le gouverneur général, duc de Villa-Hermosa, qui le chargea de différentes missions diplomatiques très importantes. Il fit preuve de tant de sagesse et de loyauté dans la conduite des affaires, qu'il s'attira l'estime des souverains. Sa Majesté impériale le créa baron du Saint-Empire romain. Il mourut à Mons, sur la fin de septembre 1689. Ses obsèques et son mausolée furent magnifiques, et ce fut l'Etat qui en fit les frais. Par son testament daté de Salins, le 2 mai 1681, il avait légué l'usufruit de tous ses biens à Jeanne-Françoise de Guillame, sa sœur, et la nue-propriété à Claude-François Udressier, son neveu. Les descendants de M. d'Udressier ont possédé Pontamougeard jusqu'en 1790.

Château. Le château de Pontamougeard était bâti presque au sommet d'un côteau, entre Dournon et Lemuy. Il se composait d'une haute tour carrée, servant de donjon, de plusieurs corps-de-logis, disposés autour d'une cour carrée, d'un colombier en forme de tour et de vastes dépendances. Un pont-levis, jeté sur les fossés, communiquait avec une porte défendue par des tours. Le donjon encore debout en 1586, était déjà ruiné en 1602. Louis XIV voulant punir M. Alexandre Guillame de son inébranlable fidélité à son souverain légitime, donna l'ordre de démanteler son château de Pontamougeard et l'hôtel qu'il avait à Salins. Le commissaire chargé de l'exécution, amenant à Pontamougeard force manœuvres et une compagnie de dragons, le 27 décembre 1674; il se mit à l'œuvre, et l'édifice fut rasé jusqu'au sol. Il ne reste de cette construction que des caves, des pièces voûtées souterraines et la croix qui était au milieu de la cour. Les héritiers de M. Maillard, ancien curé d'Arc-sous-Montenot, sont possesseurs des clefs du château et d'une couronne d'épines en fer, artistement travaillée, qui surmontait la croix placée dans la cour.

Maladrerie. La maladrerie de Pontamougeard, construite vraisemblablement sur les ruines de l'un des hospices de l'abbaye d'Agaune, est mentionnée dans le testament d'Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon l'Antique, de l'an 1257. Elle consistait en une chapelle, dédiée à *Notre-Dame-des-Aventures*, et en un bâtiment contenant quatre chambres, outre le logement de l'hospitalier. Cet hospice était richement doté en fonds de terre, en dîmes et en droit d'éminage sur la ville de Salins. Le chapitre de Saint-Anatoile avait le patronage de la chapelle. En 1566, Pierre Moureau, chanoine de Saint-Anatoile et prébendier de Pontamougeard, demanda la permission de prendre du bois de service dans les forêts du prince d'Orange, pour réparer la chapelle. Le 17 novembre 1586, Claude de Seroz, seigneur de Pontamougeard, prévint le chanoine prébendier « de mettre ordre à la maladrerie, en laquelle s'étaient retirés quelques pestiférés, qui mettaient tous les jours les habitants en extrême peine et qu'il ne savait comme les déchasser, à cause que quand on les appelle, ils se retirent

à l'église, en laquelle personne n'ose entrer pour l'infection qui y est, tellement que le communal de ce lieu s'était déjà assemblé plusieurs fois pour renverser la maison, parce que les pestiférés sortaient la nuit et dérobaient tout ce qu'ils trouvaient. » En 1579, le magistrat de Salins se plaignit au parlement de ce que le chapitre de Saint-Anatoile laissait tomber en ruine la maladrerie qui avait été érigée pour recevoir les lépreux du Bourg-Dessus de Salins, et retirait les revenus de l'établissement sans exercer l'hospitalité. Le pape Clément VIII, informé de ce qui se passait, prononça l'union de la prébende de Cernans, dite de Pontamougeard, à la mense capitulaire de Saint-Anatoile. L'archevêque de Besançon permit, le 12 septembre 1657, la démolition entière de l'hôpital, parce que ses masures servaient de repaire à des malfaiteurs. Ses biens furent unis, en 1686, à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et en furent démembrés le 24 février 1696, pour servir à la dotation de l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins, qui lui-même fut réuni, en 1751, à l'hôpital général de la même ville.

Eglise. L'ancienne église de Lemuy, détruite en 1843, se composait d'une nef, de deux chapelles couvertes en laves et d'un clocher couronné par un dôme. Les fenêtres étaient ornées de belles verrières peintes. L'une des chapelles appartenait au seigneur de Lemuy, et celle dite des Trois-Rois, à celui de Pontamougeard. L'église actuelle, dédiée, comme la précédente, à saint Maurice, dont on célèbre la fête le 22 septembre, a été construite de 1843 à 1848, et a coûté 60,000 fr. Elle est située en dehors du village, au sommet de la montagne qui le domine à l'est. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur au milieu duquel se trouve le maître-autel et de deux sacristies. Elle est imitée du style ogival, mais on y remarque de graves irrégularités.

Chapelle du presbytère. La position élevée de l'église de Lemuy en a toujours rendu l'accès très difficile. Il y eut de tout temps dans le village une chapelle, dans laquelle on célébrait les offices pendant l'hiver. Elle a été reconstruite en 1832 avec le presbytère. Elle renferme les reliques de saint Prosper et de sainte Félicité, ainsi que la statue miraculeuse de Notre-Dame-des-Aventures, qui était dans la maladrerie. La madone est exposée sur le tabernacle, et des indulgences sont accordées à ceux qui la visitent.

Oratoire de Saint-Claude. A la suite des pestes et des guerres du XVIIe siècle, le village de Lemuy était complètement dépeuplé en 1647. Quelques habitants de la terre de Saint-Claude vinrent s'y établir comme dans une contrée déserte : habitués d'aller en procession le jour de la fête de saint Claude, ils firent construire un oratoire qu'ils dédièrent à ce saint et obtinrent le privilége d'y faire une procession le 6 juin. Cet édifice, ruiné en 1790, fut rétabli en 1844, par le zèle et la piété de M. Martine, curé de la paroisse. On y a déposé la statue et des reliques de saint Claude; les habitants furent autorisés par Mgr. l'évêque à fêter saint Claude le 6 juin, et à aller ce jour-là processionnellement à l'oratoire.

Evènements divers. Pontamougeard, aujourd'hui humble hameau composé de trois maisons, était jadis un gros village de la paroisse de Cernans, traversé par un grand chemin, très fréquenté au moyen-âge.

Ce qui contribua à son développement et à sa prospérité fut aussi la cause de sa ruine. Continuellement sillonné de troupes, de bandes d'aventuriers et de pillards, il se trouvait sans cesse exposé à l'incendie et à la dévastation. La plaine dans laquelle il se trouve placé, servit plus d'une fois de champ de bataille. Nous avons déjà raconté, à l'article *Dournon*, le combat mémorable dans lequel les Français éprouvèrent une honteuse défaite. Les tapisseries de l'église Saint-Anatoile retraçaient le fait suivant, arrivé à Pontamougeard ou aux environs, avec la légende suivante : comment le deux febvrier 1492(v. st.), veille de sainct Anathoille, aucuns gens de guerre, du parti de Bourgoigne, en nombre seulement quatre cents, amenant artillerie à Salins, furent envahis auprès de Dournon, par environ neuf cents François, gens de guerre, tellement que ils convinrent d'abandonner ladite artillerie et la laisser dans les champs, et eux se retirer auprès d'un rocher où ils furent assaillis desdicts François. Mais ils se deffendirent si bien, que les François furent forcés de se retirer. Desquelles nouvelles ceulx dudict Salins furent fort ébahis; et arriva que le le lendemain, jour de sainct Anathoille, du matin, ainsi que l'on porta en procession dévoste le fierte du glorieux sainct Anathoille, lesdicts François retournant en croyant emmener ladicte artillerie, voyant venir un bon nombre de gens d'armes dudict Salins à l'aide des quatre cents Bourguignons, s'en allèrent et se retirèrent touts, et par ainsi par l'intercession du glorieux sainct fut ladicte artillerie preservée et sauvée, et ladite ville aussi. » Rien ne peint mieux les désastres causés par la guerre et la peste à Lemuy que l'interruption qu'on remarque dans les registres de l'état civil de cette paroisse, de 1636 à 1647. Pendant cette période, on ne trouve l'enregistrement d'aucun baptême, d'aucun mariage, d'aucun décès. Le village se relevait à peine de ses ruines, qu'un incendie le détruisit en 1648. En cette année, les chanoines de Saint-Anatoile firent remise des dîmes aux habitants, en considération de ce fléau. Le 9 novembre 1830, un incendie dévora une grande partie du village. Plus de cent familles, victimes de cette catastrophe, errèrent plusieurs jours dans les bois, dénuées de toutes ressources.

Curiosités naturelles. On remarque à Lemuy une source appelée la *Fontaine-Mer*, qui a cela de singulier, que fournissant un volume d'eau suffisant pour mettre des rouages en mouvement, s'il y avait de la chute, elle n'éprouve jamais de variation : elle sourdit d'un bassin de 36 à 40^{c} de circonférence.

Biographie. Ce village est la patrie des trois frères Robbe, et de Jean-Pierre Poux, tous officiers décorés; de Claude Pasteur, curé de Lemuy (1720-1806), prêtre zélé, qui est parvenu par ses prédications, à supprimer dans sa paroisse l'ivrognerie, qui y était un vice dominant.

Bibliographie. Voir, sur *Pontamougeard*, les Annuaires de 1842 et 1843. — Titres communiqués, par M. Martine, curé de Lemuy. — Archives du chapitre de Saint-Anatoile de Salins, à la préfecture du Jura.

—

Lent, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Champagnole; paroisse de Sirod; à 3 kil. de Sirod, 9 de Champagnole,

33 de Poligny, 33 d'Arbois et 43 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 639^{m}.

Le territoire est limité au nord par Mournans et Charency ; au sud et à l'est par Sirod ; à l'ouest par Bourg-de-Sirod, Sapois et Equevillon.

Il est traversé par les chemins tirant à Charency, à Equevillon, à Sirod et aux communaux ; par le bief de Froide-Fontaine qui y prend sa source et par le bief de Peuilly.

Le village est situé sur la rive droite de l'Ain, vers le sommet d'une montagne. Les maisons sont groupées, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, construites en pierre et couvertes en bardeaux.

Cette commune a été réunie à celle de Sirod, le 28 octobre 1823 et en a été séparée le 10 janvier 1842.

Pop. en 1790, 153 hab. ; en 1846, 229 ; en 1851, 201, dont 104 hom. et 97 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 49 hab. ; 23 maisons, savoir : dans la Grande-Rue 16, dans la rue de la Fontaine 3, à la Maison Neuve 2, à la Baraque de Meneuson 1, sur la Roche 1 ; 47 ménages.

Cadastre exécuté en 1823 ; surf. territ. 410^{h} 71^{a}, divisés en 948 parcelles, que possèdent 106 propriétaires, dont 46 forains ; surf. imp. 407^{h} 10^{a}, savoir : 128^{h} en bois-sapins et bois-taillis, 122 en broussailles, 115 en terres lab., 32 en prés, 11 en pâtures, et le surplus en friches, vergers et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 1918 fr. ; contrib. dir. en princip. 1257 fr.

Le sol, montagneux, peu fertile et craignant la sécheresse, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, peu de légumes secs, de navette, de betteraves, de lin, de fruits, des pommes de terre, du foin et des fourrages artificiels. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent. Les terres sont généralement bien cultivées.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. 10 ruches d'abeilles. On y engraisse des porcs pour la consommation locale.

On trouve sur le territoire, de la marne peu exploitée, des sablières, d'une extraction difficile ; des carrières de pierre ordinaire, de taille et à chaux. L'eau y est très rare pendant les sécheresses.

Il y a un châlet appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 11,000 kilog. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le produit de la fromagerie et la fabrication des chapeaux de paille pour femmes.

Biens communaux : une maison commune, construite en 1852, qui a coûté 13,000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 28 garçons et 17 filles, et la salle de la pompe à incendie ; une fontaine avec lavoir couvert, placée sur le territoire de Sirod ; une pompe à incendie, et 164^{h} 76^{a} de pâtures, bois-sapins, broussailles, d'un rev. cadast. de 644 fr.

Bois communaux : 37^{h} ; coupe annuelle, 45 arbres de bois sapins.

Budget : recettes ord., 2456 fr. ; dépenses ord., 1803 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 12 fr., fondé en 1854, par M. de Chambrun, préfet du Jura.

NOTICE HISTORIQUE.

Suspendu à une grande hauteur sur les flancs d'une montagne au pied de laquelle gronde l'Ain, Lent domine les vallées de Sirod et de Mièges et occupe une position très agréable. La route qui met en communication Champagnole et Nozeroy, est ouverte à Lent entre deux hauts rochers coupés à pic, appelés l'*Entre-Porte*. Si ce passage est l'œuvre des hommes, c'est un véritable prodige de l'art, et il a fallu de longues années d'un travail presque cyclopéen pour l'exécuter. En le traversant, on ne sait lequel admirer le plus, ou de l'aspect grandiose de la nature jurassienne, ou de la force de volonté qui aurait triomphé de tant d'obstacles. La *Montagne des Feux* tire sa dénomination des feux qu'on y allumait jadis au solstice d'été, en l'honneur du soleil, et rappelle un souvenir des mœurs celtiques. Il existe en France plusieurs villages qui portent ou ont porté le nom de Lent ou de Lans, et partout, on a trouvé sur leur emplacement des débris romains. Les fouilles qui s'exécutent en ce moment dans le département de Saône-et-Loire à Lans, restituent une multitude de précieux débris d'antiquités. Lent a toujours dépendu de la paroisse de Sirod et de la baronnie de Château-Vilain. On peut consulter, pour l'histoire de cette localité, l'article *Sirod*.

—

Leschères, vg. de l'arr., du cant. et du bur. de poste de Saint-Claude; percept. de Saint-Lupicin; succursale; à 15 kil. de Saint-Claude et 54 de Lons-le-Saunier.

Altitude, 781^{m}.

Le territoire est limité au nord par Chaux ou Les Chaux-des-Prés; au sud par Ravilloles; à l'est par Valfin et la Rixouse; à l'ouest par les Piards et les Crozets. La grange de la Landoz, les hameaux de Rivon, d'Angelon, la grange Vichaumois, le vieux Moulin, le Moulin Neuf, les granges de Pré-Machuré, de la Molune, la Scierie, la maison d'Aval, la maison du village d'Aval, la grange du Crozat, la Ville, les maisons derrière la Ville, sur la Ville et du Frasnois, font partie de la commune.

Le territoire est traversé par les chemins vicinaux tirant à Ravilloles, à Chaux-des-Prés, à Valfin et de Valfin aux Piards; par les chemins dits des Crozets et de Cuttura, et par le ruisseau des Marais, qui y prend sa source.

Le village est situé sur le penchant oriental d'un agréable côteau, qu'entoure une ceinture de montagnes couvertes les unes, de bois-sapins, d'autres de broussailles et d'autres enfin de maigres pâturages.

Pop. en 1846, 372 hab.; en 1851, 363, dont 196 hom. et 167 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 44 hab.; 72 maisons, savoir : à Leschères 37, à Goulairon 2, au Crozat 1, à la Landoz 7, à Rivon 11, à Angelon 7, à la vie Chaumois 7; 77 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1768.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques à Paris ou à Lyon. Plusieurs habitants vont pendant l'été en Suisse, pour faire de la maçonnerie et des fours à chaux.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ. 818^{h} 85^{a}, divisés en 1883 parcelles que possèdent 130 propriétaires, dont 33 forains; surf. imp. 812^{h}, savoir : 323 en bois-sapins, 213 en parcours, 143 en terres lab., 73 en bois-taillis, 40 en prés, 14 en friches, et le surplus en jardins et sol de bâtiments,

d'un revenu cadastral de 2624 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil de blé et d'orge, du maïs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin, peu de légumes secs, de fruits et de fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des volailles, et on y engraisse quelques porcs. 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne non exploitée, de bonnes sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude, de Moirans, de Clairvaux et de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le produit des fromages, l'exploitation et le commerce des bois. Ils sont généralement dans l'aisance. Quelques familles s'occupent de lapidairerie et d'autres de tournerie sur bois, pour le compte des négociants de Saint-Claude.

Il y a deux châlets, dans lesquels on fabrique annuellement 12,000 kil. de fromage, façon Gruyère, et une scierie à une lame.

Les patentables sont : un marchand de bois, trois aubergistes et un maçon. Les deux scieries Febvre ont été incendiées, l'une en 1832 et l'autre en 1836.

Biens communaux : une église, un cimetière derrière, une place publique devant et à côté de l'église; un presbytère, construit en 1825, qui a coûté 12,000 fr.; 5 puits communaux ; 7 fontaines, dont une avec lavoir couvert et les 6 autres avec lavoirs découverts et abreuvoirs; une pompe à incendie et le bâtiment qui la renferme; une maison d'école, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 élèves, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 35 filles; une maison commune, renfermant la mairie et une fromagerie, qui servait autrefois de presbytère ; une autre maison commune au hameau de la Landoz, construite récemment et contenant une fromagerie, le logement d'un instituteur et une salle d'étude ; enfin 445^h 50^a de bois-taillis, bois-sapins, prés, pâtures et terres, d'un rev. cad. de 2624 fr.

Bois communaux : 377^h 72^a; coupe annuelle, 7^h de bois-taillis, et 200 stères de bois-sapins.

NOTICE HISTORIQUE.

On croit que Leschères tire son nom de la lèche ou laiche qui croît abondamment dans ses prairies. Ce village, membre de la paroisse de Saint-Lupicin et de la partie de la terre de Saint-Claude, dite la grande cellererie, n'a pas d'histoire particulière. On trouvera tout ce qui le concerne à l'article *Saint-Lupicin*. Les seules dénominations locales dignes d'attention, sont : *sous les Colonnettes*, *sur la Colonne*, *le chemin de la Joux à la Dame*, et *sous la vie Borgne*.

Eglise. L'ancienne chapelle de Leschères, dédiée à saint Denis, apôtre, dont on célèbre la fête le 9 octobre, avait été érigée en succursale, le 17 juillet 1784. L'église actuelle a été construite en 1834 et a coûté 35,000 fr. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire en forme d'hémicycle, de deux sacristies,

d'une tribune sous le clocher et de deux tribunes sur les sacristies. La nef principale est séparée des collatérales par de belles colonnes ioniques, imitées de l'antique. Cet édifice, dont l'ensemble est d'un bel effet, renferme des reliques de saint Claude, de saint François de Sales, de saint Denis apôtre, et un fragment de la vraie croix.

Biographie. Ce village est la patrie d'Hyacinte *Faivre*, né en 1800, médecin distingué en Amérique, lauréat de la faculté de médecine de Paris.

—

Lessart, commune réunie à celle de Villars-Saint-Sauveur, le 7 août 1822.

—

Lézat, *Les Haies*, *Lézet*, *Lezay*, *Leza*, *Lézat-lez-Mouillières*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant. et bur. de poste de Morez; percept. de Longchaumois; paroisse de la Rixouse; à 7 kil. de la Rixouse, 8 de Morez, 20 de Saint-Claude et 58 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 722^{m}.

Le territoire est limité au nord par Château-des-Prés et Grande-Rivière; au sud par Villard-lez-la-Rixouse et Longchaumois; à l'est par Tancua et la Mouille; à l'ouest par Villard-lez-la-Rixouse et Château-des-Prés. Les Mouillières, la grange du Four et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 26, de Saint-Claude à Morez; par le chemin de gr. com. n° 28, de Clairvaux à Morez; par les ch. vic. tirant des Mouilles à Château-des-Prés et par des embranchements de la route dép. du côté de la Rixouse et du côté des Mouilles; par la Bienne et le bief de la Culée.

Le village est situé contre le revers escarpé d'un côteau qui s'incline vers la rive droite de la Bienne. Les habitations sont disposées par groupes, construites en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1846, 306 hab.; en 1851, 310, dont 169 hom. et 141 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 54 hab.; 56 maisons, savoir : 37 aux Mouillières et 19 à Lézat; 75 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793. Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1822 : surf. territ. 574^{h} 79^{a}, divisés en 1279 parcelles que possèdent 100 propriétaires, dont 9 forains; surf. imp. 568^{h} 19^{a}, savoir : 166^{h} en pâtures, 142 en terres lab., 141 en bois-sapins, 104 en broussailles, 14 en prés et 1^{h} 30^{a} en sol et aisances de bâtiments, d'un rev. cad. de 649 fr.

Le sol, montagneux, est si peu fertile, qu'il ne produit que deux fois la semence. On récolte de l'avoine, de l'orge, peu de blé et de légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin et un peu de fruits dans la section de Lézat. Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent. On importe les trois quarts des céréales et le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques ânes pour le service des moulins. 5 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la pierre à bâtir et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Morez. Leurs principales ressources consistent dans la clouterie, l'horlogerie, la fabrication des lunettes, des râteaux, des fourches, le produit des fromageries et l'agriculture.

Chaque famille possède une parcelle de forêt, dont elle convertit le bois en charbon, qu'elle mène vendre à Morez.

Il y a un châlet aux Mouillières, appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 5500 kil. de fromage, façon Gruyère, et un autre à Lézat, dans lequel on en fabrique 5600 kil.; un moulin à 3 tournants, avec une scierie mécanique pour bois de construction.

Les patentables sont : 2 aubergistes et 1 marchand de grains avec voiture.

Lézat est la résidence d'une brigade de 11 douaniers.

Biens communaux : un lavoir à Lézat, une citerne aux Mouillières, un pont en bois sur la Bienne, qui relie Lézat à Longchaumois, et 341^h 03^a de bois-taillis, bois-sapins, pâtures, broussailles et terres lab., d'un rev. cad. de 147 fr. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 15 garçons et 12 filles, occupent une maison louée par la commune.

NOTICE HISTORIQUE.

Perché vers le sommet d'un pic nu et pierreux, au pied duquel s'ouvre une gorge étroite entre deux rangées de hautes montagnes où coule précipitamment la Bienne, Lézat se trouvait en quelque sorte perdu entre le Grandvaux et la terre de la Mouille. Entouré de rochers âpres, escarpés et stériles, il ne réunissait aucun des avantages que recherchaient les populations antiques pour former un établissement; aussi, son existence historique ne commence-t-elle qu'au XIVe siècle. On ne s'étonnera pas que la civilisation n'ait pas encore pénétré dans cette sauvage contrée et que les habitants y conservent toute leur rudesse primitive, leurs superstitions et leur défiance.

Seigneurie. Lézat, les Mouillières et Tancua ne formaient qu'une seule communauté, démembrée de la vaste paroisse de la Rixouse. L'abbé de Saint-Claude y exerçait la justice haute, moyenne et basse, avec les droits qui en dépendaient, tels que la chasse et la pêche exclusives, ainsi que la propriété des cours d'eau. Les sujets étaient main-mortables et devaient la dîme, à raison de onze gerbes l'une. Le prieur de Saint-Lupicin avait la dîme de chanvre, le grand prieur de Saint-Oyan, la *mareigle*, et le celerier, les *drolis* ou la dîme des animaux. En 1414, l'abbé de Saint-Claude accensa une partie du cours de la Bienne, sur Lézat, à Claude Rosset, dit Bolin, à charge d'un cens de deux gros par rouage. Cette usine consistait en 1726 en deux moulins à farine, un battoir et une scie. Le 5 avril 1769, un autre accensement fut consenti à François Rosset-Bolin, pour construire un autre moulin, un battoir et une forge, sur la Bienne, depuis la pierre de la gorge, jusqu'au bief de la Lida. Le bief de la Lida lui-même fut accensé depuis sa source, appelée Bourbouillon, jusqu'à la Bienne, moyennant le cens d'une livre de cire, à Claude-Pierre Rosset, en 1746.

Prévôté. La prévôté de Lézat fut inféodée à une famille noble, qui prit le nom de ce village et devint l'une des plus illustres de la province. Perrenet de Lezay, chevalier, seigneur de Lessart et de la Ferté, vivait en 1320. Il laissa de Jeanne de la Ferté, son épouse, Etienne de Grandval, dit de Lezay, chevalier, prévôt héréditaire du Grandvaux. Ce seigneur, qui vivait en 1350, épousa Romanette de Vertamboz, et

en eut *Girard de Grandval*, chevalier, seigneur de la Ferté et de Mornay, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, *Pierre* et *Albon* de Lezay. Pierre de Lezay, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, vivait en 1400, et avait épousé Claire de Menthon, dont le frère était grand écuyer de Savoie. Pierre de Lezay et Gérard de Grandval, son frère, se rendirent au château de Moirans, en 1405, près de l'abbé de Saint-Claude, et firent entre eux le partage des successions de leurs père et mère, en présence d'un grand nombre de gentilshommes. Pierre de Lezay eut trois fils, *Humbert*, *Jean*, marié avant 1420, avec Etiennette de Pra, et *Jean*, religieux à Saint-Claude. Humbert de Lezay, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, s'allia à Alexis, fille de Gérard de Pra, dont il eut, avant 1424, Jean de Lezay. Jean de Lezay laissa un seul fils, Jean, II[e] du nom, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, qui épousa Jeanne d'Orly, issue d'une noble famille de Savoie. De ce mariage naquit Charles de Lezay, écuyer, marié le 1[er] août 1501, à Jeanne, fille de Jean de Berchot, seigneur de Malatrait et d'Aimée de Seyturier. Il épousa en secondes noces, le 2 janvier 1522, *Antoinette*, fille de Jean de Civria et de Jeanne de Beaupont, dont il eut Pierre de Lezay, écuyer. Ce dernier épousa, le 17 février 1579, Antoinette, fille de Louis d'Azuel, seigneur de Moutonne et Rothonay, et de Jeanne du Saix, et en eut *Mathieu* de Lezay, chevalier, seigneur de Moutonne, Marnézia, Publy, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service du roi d'Espagne; *Jeanne*, *Salomé*, *Claudine* et *Jean* de Lezay, capitaine héréditaire de Saint-Claude, qui laissa de Jeanne d'Azuel, son épouse, Henri de Lezay, mort sans postérité. *Mathieu* de Lezay s'allia, le 12 février 1614, à Antoinette de Chavirey, et en eut Thomas de Lezay, seigneur de Marnézia, le Châtelet, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne, marié le 29 avril 1655, à Isabelle de Vichy. *Claude-Humbert* de Lezay, leur fils, seigneur de Marnézia, Moutonne, Beffia, Rothonay, le Châtelet, lieutenant-colonel pour le service de sa majesté au régiment du duc du Maine, épousa le 10 décembre 1694, Claudine-Françoise de Poligny, fille de François de Poligny, seigneur d'Augea, Evans, etc., et d'Etienne-Jacques, dame de Nans. On peut trouver la suite des membres de cette famille, à l'article *Saint-Julien*.

Paroisse. Lézat a toujours dépendu de la paroisse de la Rixouse. Les patrons de cette commune sont saint Cyr et sainte Julitte, dont on ne célèbre la fête que le 20 octobre.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.

—

Liconna, commune réunie à celle de Villechantria, le 12 septembre 1821.

—

Liefnans, commune réunie à celle de Charézier, le 4 septembre 1822.

—

Liême (la), commune réunie à celle de Pannessières, le 3 janvier 1822.

—

Lizon, rivière qui prend sa source aux Crozets et se jette dans la Bienne, près de Lavans.

—

Loisia, *Loisiacum*, *Loisium*,

Loysia, Losy, Loisy, Luaisy, Loisié, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste de Saint-Amour, percept. de Gigny; succursale; à 14 kil. de Saint-Amour et 25 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 379^{m}.

Le territoire est limité au nord par Cressia; au sud par Graye et Charnay; à l'est par Pymorin et Gigny; à l'ouest par Rosay, Chevreau et la section de Lamare. Les Bois, chez les Badenet, le Petit-Champagne, le Bois du Ban et Champagne font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 15, de Saint-Amour à Orgelet; par le ch. de grande com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; par les chemins vicin. tirant à Graye et à Gigny, à Champagne et à Rosay; par la rivière du Suran, qui y prend sa source, le ruisseau de Bellecombe et le bief de Loisia.

Le village est situé au pied d'un côteau, qui s'incline sur la rive droite du Suran. Les maisons sont groupées, construites en pierres, couvertes en tuiles creuses et bâties sans goût. Beaucoup sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

La commune de Champagne a été réunie à celle de Loisia, le 26 juin 1822.

Pop. en 1790, 510 hab.; en 1846, 686; en 1851, 707, dont 344 hom. et 363 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 61 hab.; 154 maisons, savoir : à Loisia 100, aux Bois 5, chez les Badenet 1, au Petit-Champagne 5, à Champagne 26, au Bois du Ban 17; 157 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1686. Les jeunes filles émigrent, pour être domestiques à Lyon.

Cadastre exécuté en 1827 : surf. territ. 1155^{h}, divisés en 6836 parcelles que possèdent 413 propriétaires, dont 124 forains; surf. imp. 1135^{h}, savoir : 550 en terres lab., 333 en bois, 133 en pâtures, 74 en prés, 5 en jardins et le snrplus en sol de bâtiments et cultures diverses, d'un rev. cad. de 21, 919 fr.; cont. dir. en princip. 2525 fr.

Le sol se divise en deux parties bien distinctes : l'une, qui comprend les deux tiers du territoire, est montagneuse et peu fertile; l'autre, en plaine, serait d'une grande fertilité, si on la cultivait bien. Ses produits consistent en blé, avoine, maïs, pommes de terre, chanvre, beaucoup de foin, peu de seigle, d'orge, de légumes secs, de betteraves, de fruits, de vin et de fourrages artificiels. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et des chèvres. On y engraisse quelques porcs. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de mauvaises sablières, des carrières de beaux marbres de diverses nuances, exploitées pour les marbreries de Saint-Amour, de la belle et bonne pierre ordinaire et de taille, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Les habitants fréquentent les marchés de Saint-Amour, Orgelet et Cousance. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail. Ils sont généralement peu aisés.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 7500 kil. de fromage, façon Gruyère; une scierie mécanique pour bois de construction; un moulin à cinq tournants avec battoir, et un autre à quatre tournants avec battoir et cylindre.

Les autres patentables sont : deux marchands merciers et un aubergiste.

Loisia est la résidence d'un notaire.

Philibert de Coligny ayant découvert une mine de fer près de son château d'Andelot, demanda au souverain, en 1589, le droit de l'exploiter et de construire une forge dans sa seigneurie de Loisia, sur le ruisseau du Suran, en expliquant que cette usine lui fournirait un moyen avantageux de tirer parti de ses forêts, qui avaient plus de deux lieues d'étendue. Si la forge a existé, il n'en reste point de traces.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, et 196^{h} de bois, friches et pâtures, d'un rev. cad. de 1435 fr. ; la section de Champagne a 41^{h} 62^{a} de bois, pâtures et mares, d'un rev. cad. de 537 fr.

Bois communaux : 98^{h} 03^{a}, coupe annuelle, 2^{h} 45^{a} ; Champagne, 33^{h} 27^{a} ; coupe ann. 99^{a}.

Budget : recettes ord., 3128 fr. ; dépenses ord., 3128 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La poétique vallée du Suran est encore pleine des souvenirs de l'époque celtique. La rivière qui la fertilise offrait trop d'avantages pour que sa source ne fût pas l'objet d'un culte particulier. Ses eaux passaient pour avoir des vertus merveilleuses ; aussi furent-elles divinisées sous le nom de *Sirona* ou *Sironia*, dont s'est formé celui de Suran. Une inscription, trouvée à Oppenheim, près d'une source thermale, portait : *Deo, Apollini et Sironæ Julia Frontina, V. S. L. L. M.* Sur cette inscription et sur deux autres conservées par Gruter, le nom de la déesse Sironia est accolé à celui d'Apollon, en sa qualité de dieu de la médecine. Loisia, Luaisy, paraît dériver de *Lua Isis, Diane-Lune* ou de *Lusia*, surnom de Cérès. Il est à peu près certain qu'un *sacellum* fut bâti en l'honneur de Sironia, à la pointe du rocher d'où s'échappait la source sacrée, et que le hameau de la Doye, qui se forma à l'entour, fut le berceau de Loisia. La montagne du *Diévant*, proche de ce village, portait, dans la langue des Celtes, le nom de Divona (*Diw*, Dieu, *Wonan*, fontaine. Une circonstance qui dut contribuer au développement de ce village, c'est qu'il se trouvait sur la voie gauloise qui tirait de Saint-Amour à Orgelet, et à peu de distance de celle qui reliait Besançon à Lyon, en passant à Champagne, au pied d'un roc que couronnait une tour d'observation ou de protection. La tradition qui nous apprend que le roi Gontran, revenant de l'abbaye d'Agaune et retournant à Chalon-sur-Saône, capitale de ses états, déposa à *Vincia* les reliques de saint Amour et de saint Viator, martyrs de la légion thébaine, pourrait faire supposer que ce souverain laissa, lors de son passage à Loisia, des reliques de saint Maurice, chef de cette illustre légion, et qu'une chapelle fut bâtie en cet endroit, pour recevoir ce précieux dépôt. La charte du roi Lothaire II, de l'an 869, qui mentionne Champagne, *Campaniæ*, est une preuve certaine de l'antiquité des lieux qui nous occupent.

Seigneurie. La seigneurie de Loisia relevait dans l'origine du château de Pymont. En 1263, Hugues de Vienne, sire de Pagny, en céda la suzeraineté à Jean de Chalon l'Antique, et invita Amé, Jacques et Guillaume de Crilla, ses vassaux, qui possédaient cette terre, à faire hommage à ce prince. En 1283,

Philippe, dit de Vienne, sire de Pagny et de Pymont, son fils, reconnut tenir cette suzeraineté en fief de Jean de Chalon, sire d'Arlay, Ier du nom, et renouvela cette déclaration en 1303. C'est en cette qualité qu'il reçut en 1342 l'hommage du château et de la ville de Loisia, de Jeanne de la Roche du Vannel. Cette dame ne fit de réserve que pour ce qu'elle tenait dans les champs de Bellecombe, des hospitaliers de Varessia, à la charge de certains *servis*. Par un traité fait en 1369, Marguerite de Vienne, épouse de Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, abandonna définitivement la suzeraineté de Loisia, à Hugues de Chalon-Arlay II et à ses successeurs.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur, un scribe, des sergents et des forestiers, qui prêtaient serment entre ses mains; la pêche et la chasse exclusives, les épaves, la banalité du four, du moulin et du battoir; le droit d'échantillonner les poids et mesures, de taxer le pain et le vin, de percevoir des cens en argent, en grains et en poules. Les sujets devaient le guet et garde au château, la revue d'armes devant le capitaine, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, sept corvées à bras et deux corvées de charrue par an. Ceux qui nourrissaient des porcs devaient un jambon, et ceux qui élevaient des chèvres, un cabri. Le signe patibulaire à deux colonnes était sur la *montagne des Vignes*, à la croisée des grands chemins de Saint-Amour à Orgelet, et de Lons-le-Saunier à Gigny.

Franchises. On ne connait pas la date de la charte de franchises accordées à Loisia. On sait seulement que les sujets qui résidaient dans l'étendue de la seigneurie, pouvaient disposer de leurs biens, les transmettre par succession, et que le seigneur n'héritait que de ceux qui mouraient hors de sa terre, sans laisser de postérité légitime. La communauté était administrée par deux prud'hommes ou échevins, élus par les habitants.

Seigneurs. Le premier seigneur connu de Loisia est Thibert de Montmoret, qui remit, en 1156, à l'abbaye de Château-Chalon, diverses redevances féodales, qui fit donation, en 1165, à celle du Miroir, du Champ de Rome, à Lons-le-Saunier, ainsi que de ses droits d'amende et de tavernage, et qui enfin, fut le fondateur de la chartreuse de Bonlieu, un peu avant 1172. Il laissa trois fils, *Pierre*, *Hugues*, et *Humbert*, moine à Bonlieu. *Pierre* de Montmoret, l'aîné, succéda à son père dans la seigneurie de Loisia. Il la possédait en 1188 et 1200, et mourut peu avant 1204, laissant veuve Béatrix de Coligny, à laquelle les moines du Miroir refusèrent la sépulture, peu reconnaissants des bienfaits encore récents de Thibert. Il avait confirmé, en 1200, les donations faites par son père à la chartreuse de Bonlieu, du consentement de son épouse et de ses deux fils, Jacques et Humbert. Humbert de Montmoret, dit Arragon, seigneur de Loisia et de Crilla, est connu par des chartes de 1204 à 1255; il fut père d'*Amé*, *Jacques* et *Guillaume* Arragon de Crilla, seigneurs de Loisia, en 1263, qui ratifièrent en 1264 les donations faites par Humbert de Montmoret à l'abbaye du Grandvaux. On trouve ensuite *Jacques*, seigneur de Crilla et de Loisia, en 1274, 1279, 1285 et 1298, probablement l'un des trois frères précédents et certai-

nement le même que Jacques, dit Arragon, marié avec Marguerite N.., veuve de Milon, seigneur de la Roche-du-Vannel en Auxois, lequel donna ses deux seigneuries de Crilla et de Loisia, à *Jeanne* de la Roche-du-Vannel, fille unique de sa femme et de Milon, lorsqu'elle se maria, en 1298, avec Jean de Coligny, seigneur d'Andelot. Cette dame devint veuve en 1318, et se remaria avant 1328, avec Odet de Montagu, chevalier, seigneur de Marigny. Le 20 novembre de cette dernière année, elle céda à *Etienne* II, chevalier, seigneur d'Andelot, et à *Jacques* de Coligny, ses deux fils, pour se libérer de ce qu'elle leur devait, le château de Crilla ou de Loisia, à leur choix, avec cent livrées de terre à l'entour, ne s'en réservant que l'usufruit pendant sa vie. Elle mourut presque centenaire en 1374. Etienne II de Coligny, son fils aîné, lui succéda dans la seigneurie de Loisia. Ce seigneur eut d'Eléonore de Thoire-Villars, son épouse, *Jean* II, seigneur de Coligny et d'Andelot, mort après 1397, qui s'allia avec Marie de Vergy, fille aînée de Jean, dit le Borgne, seigneur de Champlitte. *Jacques*, dit Jacquemard de Coligny, né de cette union, vendit à réachat, en 1432, la seigneurie de Loisia, à Claude et Jean de Saint-Amour, afin de payer les dettes qu'il avait contractées lorsqu'il était allé, en 1415, au-devant de l'empereur Sigismond, qu'il accompagna jusqu'à Paris. Il la racheta peu de temps après et la donna, par son testament du 27 février 1434 (v. st.), à son fils Claude. Il avait eu deux autres fils, *Guillaume* et *Etienne*, d'Huguette de la Baume, son épouse. Il eut aussi un fils naturel, Jean, bâtard d'Andelot, dont la postérité prit le surnom de Beaupont. Il lui fit don, en 1430, de 400 florins, et le fit châtelain des seigneuries de Coligny, de Cressia, de Loisia, de Beaupont et de Beauvoir, le nomma exécuteur de son testament, et lui légua 100 écus d'or. *Claude* de Coligny mourut sans alliance et laissa sa fortune à Etienne, son frère cadet. *Etienne* de Coligny, après avoir servi le duc Charles-le-Téméraire dans toutes ses entreprises militaires, et y avoir donné des marques de sa valeur, testa le 17 septembre 1482, et institua Jacques de Coligny, son neveu, fils de Guillaume II de Coligny, dans ses terres de Cressia, Boutavant, Chambly et Loisia. Par suite d'un partage, Antoine de Coligny, frère de Jacques et cinquième fils de Guillaume II, eut la seigneurie de Loisia. Il la laissa à Philibert de Coligny, né de Pasquette de Brosse, son épouse. Ce seigneur la vendit au mois de novembre 1604, à Philibert Charreton, qui la céda, quelques années après, à Pierre Magnien, écuyer. Les biens de cet acquéreur ayant été mis en décret devant le parlement de Dole, furent acquis le 13 juin 1619, par Gérard de Marnix, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, qui obtint le don de retrait féodal de cette terre, des archiducs Albert et Isabelle, le 15 juin suivant. Gérard de Marnix laissa les deux tiers de la seigneurie de Loisia, à *Claude* de Marnix, son fils aîné, et l'autre tiers à Claude-François de Marnix, son fils cadet, qui vendit ses droits à son frère, le 28 juin 1624. Claude de Marnix vendit Loisia avant 1653, à Joachim de Coligny, marié le 17 décembre 1644, à Jeanne de Talaru, dont il n'eut pas d'enfants. Ce gentilhomme avait deux sœurs, l'une religieuse, et l'autre nommée *Barbe*, mariée en 1634, à Gilbert Alire, comte de Langheac, V^{e} du nom,

comte de Dalet, laquelle hérita de toute la fortune de son père, avant 1677. Cette dame laissa pour héritier Gilbert-Alire de Langheac, VI[e] du nom, son fils, mort au siége de la Rochelle en 1674. Ce seigneur transmit sa fortune à Marie-François Roger de Langheac, son fils, né de son mariage avec Anne-Louise ou Louise-Françoise de Rabutin. Par un acte passé au château de Chazen, près Autun, le 15 mars 1710, Marie-François Roger de Langheac, Jeanne-Baptiste-Marie, palatine de Dio-Montperroux, son épouse, et Louise de Rabutin, comtesse de Dalet, sa mère, vendirent les seigneuries de Cressia, Loisia et la Biolée, moyennant 96,000 francs, à Laurent Michaud de la Tour, seigneur d'Avenans et de Liconna, demeurant au château de la Tour. Laurent Michaud, voulant favoriser le mariage de Claude-Marie Michaud, son fils aîné, avec Elisabeth d'Apchon, lui fit donation, entre-vifs, de ses biens, à charge de doter ses sœurs, religieuses. Marie-Antoine Michaud de la Tour, baron de Cressia, fils de Claude-Marie, émigra en 1791. Ses biens furent recueillis par Marie-Claudine-Nicole-Thérèse Michaud, abbesse d'Alix, Denise-Anne-Thérèse Michaud, veuve de César-Aimé-François du Fresne de Montjallin, ses sœurs, et par l'Etat.

Armoiries. Montmoret portait : *lozangé d'argent et d'azur.*

Château. Le château primitif de Loisia, mentionné dans la reprise de fief de Jeanne de la Roche du Vannel, de l'an 1342, devait avoir une certaine importance. Il fut probablement détruit de 1477 à 1479, par les armées de Louis XI. Celui qui lui succéda, se composait en 1624, d'un bâtiment couvert en laves et entouré de murs, renfermant quatre chambres à feu, deux greniers et un four; d'une cour spacieuse bordée par un grand bâtiment, composé de caves, écuries, granges et bûchers. Une seconde muraille enveloppait le tout. A côté, étaient un jardin et un grand verger emplanté de noyers. Cette construction n'a été détruite que depuis 40 ans.

Fief de Montmoret. Les seigneurs de Rotalier, de la maison de Montmoret, possédaient à Loisia un arrière-fief, qui consistait dans la directe, sur neuf meix accensés à différents habitants.

Prévôté. Le village de Loisia a donné son nom à une très ancienne famille noble de nom et d'armes, qui en possédait la prévôté en fief héréditaire, ainsi que les seigneuries de Pressia et de Beaupont, dans le département de l'Ain. Marguerite de Loisia porta la première, par son mariage, vers le milieu du XIII[e] siècle, dans la maison d'Andelot. Un peu plus tard, la seconde, en sortant des mains de *Perraud* et de *Guillaume* de Loisia, son fils, entra dans celle de Coligny. Guy de Loisia était témoin en 1147, d'une donation faite à l'abbaye de Château-Chalon. Ponce, prévôt de Loisia, figure en 1204 parmi les témoins d'un acte, par lequel le prieur de Gigny accensa à celui de Bonlieu, les dîmes d'Ilay. En 1256, les fils de Ponce reçurent, à titre d'abergeage, du prieuré de Gigny, des terres en ce dernier lieu et à Loisia. Les fils de Bunoud de Loisia reconnurent, en 1267, tenir en fief de la chartreuse de Vaucluse, une maison à Cuiseaux, au-dessus de la porte Nolens. L'un d'eux se fixa dans cette ville et devint la tige d'une branche, qui, sous le nom de Loisia, et plus tard, sous celui de Loisy, exerça à Cuiseaux des fonctions échevinales et notariales. En 1472, Antoine de

Loysié, licencié en lois, était conseiller aux parlements de Dijon et de Dole. En 1602, Simon de Loisy fut député du Tiers-Etat pour la ville de Cuiseaux, aux Etats-Généraux de Bourgogne. En 1628, Denis de Loisy y reçut les équipages du duc de Longueville. Le dernier membre de cette famille était, au XVIIIe siècle, doyen du chapitre de Cuiseaux. Il occupait la maison de ses aïeux, en face du portail de l'église. On lisait sur la porte d'entrée cette devise, effacée en 1793 : Je suis de Loisy, toujours de Loisy.

Seigneurie de Champagne. Elle relevait de celle de Loisia, et consistait dans la justice haute, moyenne et basse, et autres droits féodaux, semblables à ceux dont jouissaient les seigneurs de Loisia. Les exécutions à mort, seules, étaient réservées à ces derniers. Les sujets étaient de même condition que ceux de Loisia. Les territoires étaient communs pour les pâturages. Les seigneurs de Loisia et de Champagne avaient un droit de chasse réciproque sur leurs terres.

Seigneurs. En 869, Arduic, archevêque de Besançon, se plaignit au roi Lothaire, qui traversait son diocèse en se rendant à Rome, que le comte Alton ou Audon avait usurpé les trois terres de Chavenay, de Champagne et d'Alièse, *Cavenniacum*, *Campaniæ*, *Alisiacum*, dont son église avait joui depuis l'épiscopat d'Abbon ou de Gédéon. Le roi laissa ces terres à son parent. Il est très probable que la seigneurie de Champagne servit plus tard d'apanage à un cadet ou à un fils naturel de la maison de Montmoret. Il y eut une famille noble, du nom de ce village, qu'il est difficile de distinguer de celle de Champagne-sur-la-Loue. Plusieurs de ses membres figurent parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Claude. Humbert, fils de Guillaume de Luyrieux et de Catherine de Savoie, était seigneur de Champagne en 1380. Il mourut en 1420, laissant d'Alix d'Amesin, son épouse, quatre enfants. *Lancelot* de Luyrieux, son fils aîné, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, bailli de Savoie, gouverneur de Nice, fut seigneur de Champagne, Présilly et Beaufort. Il épousa au château de Lons-le-Saunier, le 7 août 1419, Renaudine de Salins, et vendit Champagne vers l'an 1450, à Louis de Bussy, qui le revendit en 1470, à Claude de Dortans, écuyer. Ce seigneur vint en habiter le château, et s'allia à Philiberte de Toulongeon, dont il eut un seul fils, du nom de Louis. Louis de Dortans, écuyer, seigneur de Champagne, eut de Jeanne de la Touvière, son épouse, 1° *Antoine*; 2° *Léonarde*, mariée en 1513 à Guillaume de Pélapussin, qui testa en 1532; 3° *Bernardine*, alliée avec Louis de Mauffans, seigneur de Pymorin et du Châtelet; 4° *Philiberte*, épouse, 1° de Claude de la Beyvière, dont elle eut trois filles; 2° de François de Morel, écuyer, seigneur de la Croix. Antoine de Dortans, écuyer, seigneur de Champagne, mourut sans alliance en Espagne, au service de l'empereur Charles-Quint, dont il était gentilhomme servant. Deux de ses sœurs, Léonarde et Philiberte, furent ses héritières, et partagèrent sa succession le 23 mars 1527. *Guillaume*, fils de François de Morel, seigneur de Champagne et de la Croix, testa en 1603, après avoir été marié deux fois, savoir : 1° avec *Pernette Margey*, dont il eut *Claude* de Morel, mort sans alliance aux guerres de Flandres; *Clériadus*, religieux à Gigny, de 1580 à 1620; *Claudine-Philiberte*, mariée en 1614, dans la

chapelle de Graveleuse, avec noble N. du Bois de Coligny; 2° avec Reymonde de Vélières, qu'il épousa en 1588, et dont il eut *Claude Catherin* de Morel, seigneur de Champagne et de la Croix, mort avant 1617, probablement sans alliance, et *Jean* de Morel, écuyer, qui succéda à son frère. Jean de Morel, seigneur de Champagne et de la Croix, s'allia en 1641 à Louise de Forcrand, dame de Corleyson, et vivait encore en 1650. Il fut père de N. de Morel, écuyer, seigneur de Champagne, et aïeul de Benoît de Morel, vivant de 1700 à 1721, marié à Nicole de Saint-Germain. N. de Morel, seigneur de Champagne en 1753, 1763, est peut-être le même que François-Marie de Morel, seigneur de Champagne en 1771. Le dernier possesseur féodal de cette terre, fut François du Puget, qui émigra en 1791. La famille de ce dernier seigneur, originaire du département de l'Ain, possédait depuis plus d'un siècle la seigneurie de Chardenoux, près de Louhans.

Armoiries. Luyrieux portait : d'*or au chevron de sable;* Dortans : *de gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe.* Du Puget : *d'or à quatre pals de gueules au chef d'argent, chargé d'un aigle issant d'or.*

Château. Le château de Champagne était construit au sommet d'une montagne inclinée en tous sens, élevée de 557 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de 182 mètres au-dessus de la prairie du Suran. Il se composait en 1624, d'une tour forte, entourée de murailles et défendue au couchant par des fossés, et au nord par une porte et un pont-levis; d'un colombier en pierre au bas du château, et d'un vaste bâtiment de ferme. Un bois de haute futaie de 600 journaux l'entourait de toutes parts. Ce château a été démoli successivement, de 1795 à 1810. Il ne reste qu'une partie des écuries, qui sert de logement à un pauvre cultivateur.

Bois du Ban. Le hameau de *Bois du Ban* n'existait pas avant la fin du XVIIe siècle, et son emplacement était occupé par un *bois en ban* ou en réserve, appartenant au seigneur de Loisia. En 1691, Louise-Françoise de Rabutin (fille du célèbre Roger de Rabutin, comte de Bussy), veuve de Gilbert de Langheac, comte de Dalet, marquis de Coligny et d'Andelot, baron et seigneur de Cressia, Loisia, la Biolée, etc., tant en qualité d'usufruitière que de mère tutrice et gérante de Marie-François Roger de Langheac, leur fils, chercha à peupler davantage la seigneurie de Loisia, et à y attirer de nouveaux habitants. A cet effet, elle accensa à perpétuité le bois du Ban, de la contenance de 100 poses ou journaux, à huit individus, originaires des villages voisins, aux conditions suivantes : 1° d'être et de devenir eux et leurs descendants ou ayant-droits, hommes et sujets du seigneur de Loisia, obligés aux droits seigneuriaux, avec jouissance des immunités, comme les anciens habitants de cette terre, notamment d'être passibles des droits de poule, corvées, guette, gerberie et cens de treize blancs pour le four; 2° de payer une cense annuelle et perpétuelle de 20 sols par pose de terrain, portant lods, vends, amende, seigneurie et retenue; 3° de supporter la dîme telle qu'elle se percevait sur les condamines du seigneur; 4° de payer immédiatement, mais une seule fois, une somme de dix sols par chaque pose,

pour droit d'entrage ; 5° de défricher le bois accensé, sous la réserve pour la dame, de la moitié des chênes de haute futaie et à son choix; 6° d'y construire huit maisons, dans le délai de deux ans, avec obligation d'y habiter ou faire habiter par personnes idoines et capables, sous peine de dommages-intérêts et d'annulation de l'accensement. L'acte de cette fondation fut dressé au château de Cressia, le 21 juillet 1691, en présence de Claude du Palais et de Jules Gardien, aumônier de la dame de Rabutin. Les huit censitaires furent : *Claude Borron*, *Claude Rapt*, *Jean Brenet le vieux*, de Rosay ; *Philibert Froissard*, de Chevreau ; *Humbert Vuaille*, de Saint-Lupicin ; *Désiré Brenet*, de Graveleuse ; *Anatoile Grand* et *Pierre Brenet*, de Cressia. De nos jours, deux habitants de ce lieu portent encore les noms de deux de ces premiers chefs de famille (Vuaille et Borron). Cette colonie, du reste, a médiocrement prospéré, car quoiqu'elle ait été soulagée de toutes ses charges par la révolution de 1789, au lieu des 8 premiers feux ou ménages, il n'y a aujourd'hui que 17 maisons, occupées par des individus pauvres et malheureux. Aussi bien, ce n'était pas une idée heureuse que celle de détruire un bois productif, pour établir un village à 594 mètres d'élévation, au sommet d'une montagne peu accessible et battue de tous les vents, sur un sol graveleux, ravinable, privé de sources d'eau, presque stérile et qui ne produit qu'un peu d'avoine et de pommes de terre.

Evènements divers. (Voir l'article *Gigny*.)

Eglise. L'église de Loisia est dédiée à saint Maurice, martyr, et soldat de la légion Thébaine. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, de deux chapelles et d'une sacristie. Cet édifice est moderne et n'offre rien de remarquable.

Curiosités naturelles. On remarque à Loisia, la source du Suran, qui s'échappe d'un rocher très pittoresque.

Bibliographie. Notes communiquées par M. le docteur Gaspard, auteur de l'Histoire de Gigny. — Notes de M. A. Guichard, de Cousance, qui a découvert dans les archives de Cuiseaux, ce qui concerne la famille prévôtale du nom de Loisia ou Loisy. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Lombard, *villa Lombarci*, *Lombar*, *Lombard-lez-Arlay*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, canton, percept. et bur. de poste de Sellières; succursale, dont dépend Recanoz ; à 8 kil. de Sellières et 16 de Lons-le-Saunier. Altitude : 241^{m}.

Le territoire est limité au nord par Recanoz ; au sud par Ruffey et Arlay ; à l'est par Arlay, et à l'ouest par Vincent.

Il est traversé par les ch. vicin. tirant à Sellières, à Lons-le-Saunier, à Vincent, à Ruffey, à Mantry, à Chaumergy et de Vincent à Arlay.

Le village est situé sur le sommet d'un côteau qui domine le bassin de la Seille. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre, couvertes un quart en tuiles et le surplus en chaume. On n'y remarque que l'habitation de M. Rameaux, maire de la commune.

Pop. en 1790, 290 hab. ; en 1846, 387 ; en 1851, 387, dont 190 hom. et 197 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 72 hab. ; 105 maisons ; 113 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1742. Les

jeunes gens émigrent, pour être domestiques à Paris.

Cadastre exécuté en 1809; surf. territ. 533h 35a, divisés en 1391 parcelles, que possèdent 309 propriétaires, dont 190 forains; surf. imp. 527h 45a, savoir: 251h en terres lab., 165 en bois, 62 en prés, 21 en étangs, 15 en vignes, 4 en pâtures, 4 en jardins et sol de bâtiments, d'un rev. cad. de 24,541 f.; contrib. dir. en princip. 2856 fr.

Le sol, ondulé et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges, de qualité médiocre, du foin, des fourrages artificiels, peu de seigle et de carottes fourragères. On importe le quart des céréales et moitié des vins. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 40 ruches d'abeilles. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Bletterans et de Sellières. Ils sont généralement peu aisés. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 1500 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune, construite en 1845, qui a coûté 12,000 francs; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 élèves; le logement d'une institutrice laïque et l'école, fréquentée par 44 filles; enfin, le dépôt de la pompe à incendie, une place publique au centre du village, ornée d'une croix en fer, une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 30 pompiers, et 167b 55a de pâtures, bois et terres, d'un rev. cad. de 5189 fr.

Bois communaux : 153h 49a; coupe annuelle, 4h 41a.

Budget : recettes ord. 3405 fr.; dép. ord. 3385 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le bassin de la Seille, cet admirable jardin du Jura, est une des plaines les plus belles, les plus riches et les plus fertiles de la province. Il est entouré par une vaste ceinture de collines, qui l'encadre d'une manière très pittoresque. Lombard est situé au nord-est de ce bassin, au sommet d'un côteau. Son origine est aussi obscure que l'étymologie de son nom. Le territoire qu'il occupe faisait primitivement partie de la dotation du prieuré d'Oysenans de Ruffey. Ce monastère, l'un des plus anciens du diocèse de Besançon, est déjà recensé au nombre des dépendances de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, dans un diplôme du roi Lothaire, de l'an 855, sous le nom d'*Ausinincus*, et dans un autre, de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1185, sous celui d'*ecclesia et prioratus de Ausiniaco*. Nous serions tenté de croire qu'un chemin antique, reliant Arlay à Bellevesvre, passait entre Lombard et Vincent, et qu'une chapelle, dédiée à saint Martin, fut bâtie au bord de cette route, sur l'emplacement d'un oratoire païen. Il est certain que Lombard existait au XIIe siècle, car l'empereur Frédéric Barberousse confirma, en 1165, à l'abbaye de Château-Chalon, la possession de trois meix dans ce lieu, *in villa Lombarci tres mansi*, et la moitié du village de Vincent. Le 25 février 1181 (v. st.),

le pape Luce III confirma à la même abbaye les biens qu'elle avait dans ces lieux : *apud Vincens quinque mansos ; in Lombar. quatuor.*

Seigneurie. Lombard devint un membre de la baronnie d'Arlay, par suite d'une association faite entre le prieur d'Oysenans et les princes de la maison de Chalon. Le seigneur d'Arlay y exerçait la justice haute, moyenne et basse. Les sujets étaient main-mortables. Ils étaient tenus au *droit de vénerie*, ou de *gîte aux chiens.* Dans une reconnaissance de droits seigneuriaux du XVIe siècle, on lit : « Les prud'hommes et échevins de Lombard, Claude Chenoz, dit Martin, Guillaume Dugoy et d'autres habitants, confessent devoir à son altesse le prince d'Orange, dix gros vieux de cens, à raison d'un droit qui lui compétait sur lesdits habitants, appelé *droit de vénerie*, piéca limité et abonné par les prédécesseurs de son altesse, pour le pain que lesdits habitants doivent pour les chiens de mondit seigneur, quand il était à la chasse audit Lombard. » Les comtes de Bourgogne jouissaient d'un semblable droit dans une grande partie de nos villages voisins des forêts domaniales. On disait autrefois, *les cuisiniers de Lombard*, pour faire allusion à cette servitude.

Evènements divers. Lombard n'était autrefois qu'un hameau de la paroisse de Vincent, composé de quelques chaumières dispersées dans la forêt. En 1606, on n'y comptait que onze ménages, qui encore disparurent, de 1636 à 1640, à la suite des guerres et des pestes. En 1680, il n'y avait que vingt maisons, nouvellement construites par des colons étrangers.

Eglise. L'église est située en dehors du village et vers son extrémité sud-est. Elle occupe probablement la place de l'ancien oratoire, dont nous avons parlé. Elle est dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, et se compose d'un clocher qui porte la date de 1622, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le patronage en appartenait au prieur d'Oysenans.

Biographie. Ce village est la patrie de *F. Lorme*, *F. Moureaux* et *E. Clément*, capitaines ayant fait les campagnes de la république et de l'empire, et morts vers 1830.

—

Longchaumois, *Longa Calma*, *Longum Carmetum*, *Longus Camelus*, *Longchaulmois*, *Longchumois*, *Long-Chaumois*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant. et bur. de poste de Morez ; chef-lieu de perc.; à 13 kil. de Morez, 10 de Saint-Claude et 70 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 982^{m}.

Le territoire est limité au nord par les Villards-lez-la-Rixouse, Lézat, la Mouille et Morez ; au sud par Cinquétral, Saint-Claude et Septmoncel ; à l'est par Prémanon et les Rousses ; à l'ouest par les Villards, la Rixouse et Cinquétral.

Il est traversé par la route dép. n° 26, de Saint-Claude à Morez; par les ch. vic. tirant à Prémanon, à la Combe-Sambine, en Berthod, à Orsières, de Rosset à Cornel ; par ceux dits de la forêt communale ou de la Croix de la Teppe, des Monts de Bienne, d'Amont et d'Aval, des Arcets, des Repenty devant et derrière, de Bon Bourg et de Servagnat; par la Bienne, les ruisseaux de Pisse-Vieille, des moulins Piquand, des moulins Dardet, de la Foingreuse et de la Gire.

Le village est situé au pied occidental d'une chaîne de montagnes,

considérée comme une déviation de la Dole à Orgelet, sur un plateau qui domine agréablement la belle vallée de la Bienne. Les maisons qui composent le quartier principal sont disposées comme dans les villes, et bordent la route de Saint-Claude à Morez. Elles sont d'un aspect très propre, bien bâties en pierre, couvertes en bardeaux et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. De nombreuses habitations sont disposées sur toute l'étendue du territoire.

Pop. en 1790, 1850 hab.; en 1846, 2040; en 1851, 1790, dont 918 hom. et 872 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 31 hab.; 310 maisons, savoir : au centre du Village 30, à Orsières 25, aux Combes 10, aux Raisses 14, au Pissard 25, à Servagnat 9, à Cornet, la Combe du Four et Fageoux 9, aux Charrières 25, à la Tavaillonnette et à la Tronche 13, à Rosset 13, à Novet 8, à la Saugea, au moulin Piquaud et au Bon Bourg 11, aux Communailles 14, aux Repenty 41, à la Doye, Biennetan et au Béchet 17, à Bataillard-Dessus 6, à la Goulette et à Bataillard-Dessous 26, au Sauillet et sur le Villard 5, aux Monts de Bienne d'Amont 8, aux Monts de Bienne d'Aval 15, à la Chaux Bertholet 6; 333 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1668. Quelques habitants seulement émigrent pendant l'été, pour exercer l'état de maçon dans le voisinage.

Cadastre exécuté en 1822; surf. territ., 5760^{h}, divisés en 8061 parcelles que possèdent 580 propriétaires, dont 78 forains; surf. imp., 5702^{h}, savoir : 1932 en bois-taillis mêlés, 1549 en parcours, 1536 en terres lab., 452 en broussailles, 156 en prés, 62 en friches et murgers, 16 en sol de bâtiments et 1^{h} en jardins, d'un rev. cad. de 5272 fr.; cont. dir. en princ., 9147 fr.

Le sol, montagneux, très froid et peu fertile, produit du blé, de l'orge, des pommes de terre, du foin, un peu de maïs, de chanvre et de lin. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des chèvres; on y emploie des chevaux achetés en Suisse. Les porcs et les vaches qu'on y engraisse sont destinés à la consommation locale. 20 ruches d'abeilles.

On trouve à la *Combe*, une tourbière que quelques habitants exploitent pour leur chauffage, et sur le territoire, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, qui ont été exploitées pour la construction des maisons de Morez, des carrières de marbre avec veines blanches et rouges, non utilisées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude et de Morez.

Foires. Il y a deux foires par an, fixées au 25 juin et au 30 septembre. On y vend du bétail à cornes, des tissus, de la quincaillerie, etc.

Commerce. Les patentables sont : un boucher, cinq aubergistes, un cordonnier, un marchand de poterie, un mercier, deux ferrailleurs, un marchand de tissus et un marchand de porcs.

Industrie. Il y a 17 fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 120,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité, exportés à Lyon et à Paris; un moulin à un seul tournant, trois moulins à deux tournants avec chacun une scierie mécanique à une lame,

pour bois de construction, trois autres moulins à deux tournants et un moulin à un tournant avec une scierie mécanique à une lame; deux fabricants de mesures linéaires, deux fabricants de montures de lunettes, un fabricant de lunettes et un cloutier.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture, la fabrication des fromages, des mesures linéaires en cuivre, en bois et en baleine, des lunettes-conserves, des étuis de lunettes, des tabatières et la lapidairerie. Presque tous se livrent aux travaux industriels. L'ouvrier gagne en moyenne 1 fr. 25 c. par jour; la nourriture reste à sa charge. Tous les objets sont fabriqués pour le compte des négociants de Saint-Claude et de Morez, qui les exportent dans toute l'Europe.

Longchaumois est la résidence d'un notaire.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune, bâtie en 1834, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et l'école, fréquentée par 75 élèves; une fontaine, construite en 1847, qui a coûté 7000 fr. et 253^{h} 83^{a} de bois-sapins, bois-taillis et pâtures, d'un rev. cad. de 158 fr.

Outre l'école primaire centrale, il y en a quatre autres, dirigées par des sous-maîtres, établies : au hameau des Repenty, 30 élèves des deux sexes; aux Charrières, 25; à Orsières, 35; à Servagnat, 25.

Ecole libre des filles. L'école des filles est tenue par quatre religieuses de l'ordre de Saint-Joseph, dont la maison principale est à Lyon. Elle est fréquentée en hiver par 75 élèves, dont 15 pensionnaires. Cet établissement a été fondé par Charles-Joseph-Eugène Dumont, né à Longchaumois en 1765, curé de la Mouille, pendant 24 ans, et mort en 1835, dans la maison que sa bienfaisance a dotée.

Bois communaux : 247^{h} 91^{a}; coupe annuelle, 100 stères ou sapins.

Budget : recettes ord., 4381 fr.; dépenses ord., 4381 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord., 350 fr., provenant en grande partie d'un don fait par M. Alexandre Febvre, curé de cette paroisse pendant 28 ans et mort en 1831.

NOTICE HISTORIQUE.

Rien n'est difficile à déraciner comme les préjugés historiques. A force d'entendre répéter que le Mont-Jura n'était qu'un affreux désert avant l'arrivée de saint Romain à Condat, on a fini par le croire. Cependant, en admettant même comme exactement vraie, la description que fait de cette contrée l'auteur des Vies de saint Romain et de saint Lupicin, à l'époque où ces illustres cénobites jetèrent les fondements du célèbre monastère auquel saint Oyan donna son nom, on est forcé de reconnaître qu'elle ne prouve rien pour les temps antérieurs. Des témoignages irrécusables nous montrent la vallée de la Bienne, depuis Condes jusqu'à Condat, couverte de bourgades celtiques, puis de villes romaines florissantes. Si depuis Condat, en remontant aux sources de la Bienne, cette vallée prend un aspect plus sauvage, faut-il pour cela renoncer à y chercher les traces des civilisations antiques? Explorons un instant ces parages inconnus et laissons-nous guider par le flambeau des traditions mythologiques. Longchaumois, quoiqu'élevé de plus de 950 mètres au-dessus de la mer, occupe un plateau dont

le site est assez agréable. Les dénominations locales s'unissent aux superstitions, pour prouver que son sol fut couvert d'établissements celtiques. Les éminences de *Mirbey*, de *Beauregard*, rappellent aussi bien le culte du soleil, que l'usage qui se perpétue dans cette commune, d'allumer des feux sur les hauteurs la veille de la Saint-Jean d'été. La *fontaine des Yeux*, ainsi appelée, à cause des propriétés curatives attribuées à ses eaux, dut être une source sacrée et l'objet d'un culte particulier. Le *ruisseau de la Givre* ou de la *Vouivre*, fait allusion à ce serpent ailé, qui joue un si grand rôle dans les théogonies orientales. La *fontaine de Trépière* ou des *Trois-Pierres*, ainsi que la *borne des Sarrasins*, paraissent avoir servi aux pratiques druidiques. Nous ne craignons pas de faire remonter jusqu'à ces temps reculés cette croyance si répandue dans la paroisse de Longchaumois, aux sorciers et aux enchanteurs. Tout le monde sait que chez les païens et même chez les juifs, les sorciers étaient déjà regardés comme les délégués, comme les ministres de la puissance de Satan; qu'ils agissaient sur la nature et sur l'homme, troublaient les éléments, ôtaient la vie, dévastaient la campagne, prédisaient l'avenir et se transformaient à volonté. La fontaine Laurent était le rendez-vous général des sorciers de tous les pays d'alentour, et le lieu ordinaire du sabbat. La population fixée sur le plateau oriental de la Bienne, trouvait des ressources permanentes d'existence dans l'exploitation des forêts de sapin, la chasse, la pêche, la vente des fourrures d'animaux sauvages et la fabrication des fromages de chèvres. Ces produits avaient un écoulement facile, au moyen des ports multipliés qui étaient dans le voisinage. Le mode universellement adopté dans les hautes montagnes, des habitations en bois, ne permet pas d'y retrouver de vestiges de constructions romaines, mais il est certain que pendant cette période, il existait des chemins traversant le territoire de Longchaumois, qui communiquaient de la Séquanie à la colonie de Nyon et à Genève. Plusieurs se croisaient à Cinquétral, appelé pour cela dans les chartes latines, *Quinque strata*. L'un d'eux franchissait la montagne, dans le lieu dit l'*Etroit de la Joux;* un autre se dirigeait sur Septmoncel, *Septem Moncellis* et sur Genève, par Mijoux; un troisième sur Condat; un quatrième sur Jougne. La *Roche des Arcets*, qui domine l'une de ces anciennes voies, semble tirer son nom d'une fortification, *arx*, construite à son sommet. Les Bourguignons durent occuper de bonne heure certaines parties du territoire de Longchaumois, car différents domaines, tels que la *Combe-Sambin* et le *Pré franc du Grand-Servagnat* étaient tenus en franc-alleu et ne furent jamais soumis à la main-morte. La *vie des Sarrasins*, le *trou des Sarrasins*, sont des dénominations qui font supposer que des bandes égarées de la colonne sarrasine, commandée par Althin, et poursuivie en 732, par Charles Martel, à travers la Bourgogne, traversèrent Longchaumois, pour se jeter dans le bassin de Gex et de Genève, après avoir pillé l'abbaye de Condat. Tous les biographes s'accordent à faire naître le célèbre Mannon, prieur du monastère de Saint-Oyan-de-Joux, et l'un des plus savants hommes de son temps, dans les environs de Saint-Claude. Il est probable qu'il reçut le jour dans la paroisse de

Longchaumois, au lieu dit le *Cernois-Mannon*. Comme ce religieux mourut vers 880 ou 881, après avoir été placé par Charles-le-Chauve, à la tête de l'école du palais, ce fait prouverait que cette contrée était habitée au IXe siècle, si on ne savait déjà que la Mouille, *Moys*, est mentionnée dans le diplôme du roi Lothaire, de l'an 855, sous le nom de *Medis* ou *Pugro-Medis*. La paroisse de Longchaumois avait dans sa circonscription primitive plus de douze lieues de circonférence. Elle figure sous le titre d'*ecclesia de Longo-Camelo*, dans un pouillé du XIIIe siècle, du diocèse de Lyon. Le nom de cette commune dérive du mot *calma*, très usité aux VIIIe et IXe siècles, pour désigner *un chaume*, un pâturage sur les montagnes. Par un acte daté du mois de janvier 1283 (v. st.), Aimon de Prengin témoigna tout le regret qu'il éprouvait d'avoir, tant par lui que par ses complices, inquiété vivement les religieux de Saint-Oyan. Il supplia l'abbé de lui accorder le pardon de toutes les injures qu'il lui avait faites, de pardonner aussi à ceux qui l'avaient excité ou qui l'avaient conseillé, surtout à Girard Sagey. En preuve de repentir, il s'obligea à réparer et à faire réparer tous les dommages causés, à être le vassal et l'homme-lige de l'abbé pour la garde de la paroisse de Longchaumois et de Cinquétral, *de Quinque stratis*, à protéger les sujets de ce prélat, même les nouveaux albergataires des Rousses, les *Rosses*, *proche le lac de Quinceneys*. Déjà, en 1280, Pierre de Beaufort, sacristain du monastère, avait accensé à Pierre, fils de feu Vincent Girard, de Longchaumois, un cours d'eau à Orsières, et les ruines d'un ancien moulin, pour en reconstruire un nouveau, sous le cens de six deniers genevois. Ces différents titres prouvent l'antiquité de ces lieux.

Seigneurie. La paroisse de Longchaumois était primitivement comprise dans la partie de la terre de Saint-Claude, dite de la *grande cellererie*, propriété de l'abbé. Par un acte daté du jour de fête Saint-Luc, évangéliste, de l'an 1296, l'abbé Etienne de Villars céda à ses religieux les revenus de cette paroisse, en dîmes, tailles, corvées et droit de maréchaussée, sous la seule réserve de ceux du prieuré de la Mouille. Il fit cet abandon pour leur tenir lieu des revenus qu'ils avaient dans la paroisse de Dortans, qu'il avait été obligé d'engager à Humbert de Dortans, pour sûreté d'une somme de 1000 francs qui lui était nécessaire, pour retirer le château de Moirans des mains d'André Chatard. L'abbé commendataire, Pierre de la Baume, fatigué des atteintes que les officiers du parlement de Dole portaient chaque jour à sa puissance temporelle, résolut de faire le voyage d'Espagne, pour soumettre ses doléances au roi. Un seul obstacle l'arrêtait, c'est qu'il n'avait pas d'argent pour se mettre en route. Dans cette extrémité, il vendit à ses religieux tous ses droits sur Longchaumois et Orsières, même la haute justice, moyennant 1000 écus d'or au soleil, au coin du roi de France. L'acte en fut passé devant l'official de Lyon, le 24 mai 1518. Le pape Eugène approuva cette aliénation en 1523. Le grand cellerier de l'abbaye, qui avait droit au cinquième des échutes et des affranchissements dans ces deux villages, se plaignit du tort que lui causait cette vente. Il perdait à la fois une partie de ses revenus et de sa juridiction. Pour l'apaiser, les moines ache-

tèrent la grange et le pré de Rochefort, près de Saint-Claude, et les lui cédèrent, le 30 octobre 1531. Restait encore à indemniser le sacristain de Saint-Pierre, auquel appartenaient les cours d'eau et une redevance de 8 quartaux d'avoine sur les dîmes. On le désintéressa en lui cédant un verger à sa convenance, près de sa maison. Les successeurs de Pierre de la Baume ne trouvèrent nullement de leur goût la cession faite par ce prélat, et cherchèrent par tous les moyens possibles à en atténuer les effets. Ils tenaient surtout au maintien de leur droit de haute justice, qu'ils regardaient comme un des attributs essentiels de leur souveraineté. Les religieux soutinrent leurs prétentions avec opiniâtreté. Ils recoururent directement au roi d'Espagne et en obtinrent un mandement de garde, en 1572. Le parlement était saisi du débat, lorsque l'affaire se termina par une transaction. Suivant un traité du 16 mai 1573, l'abbé convint que son chapitre aurait la connaissance de tous les crimes et délits en matière civile, et lui, celle de tous les cas criminels. La difficulté se renouvela après l'érection de l'évêché de Saint-Claude, et ne fut terminée que par un traité du 17 juin 1762, dans lequel il fut dit que celui de 1573 continuerait d'être exécuté. Ainsi, les véritables seigneurs de Longchaumois et d'Orsières, depuis l'acquisition de 1518, étaient les chanoines de Saint-Claude. Ils y avaient une maison féodale, appelée le *château*. Ces deux villages étaient administrés comme les autres terres de la pitance.

Franchises, *priviléges*, *peuplement*. Une question qui a soulevé les plus grands débats pendant plusieurs siècles, qui a exercé la verve de Voltaire et que la révolution seule a tranchée, était celle de savoir, si les habitants de Longchaumois avaient réellement reçu une charte de franchises, et si les moines avaient abusé de leur puissance pour ravir leur liberté. Nous avons examiné les titres avec impartialité, nous en avons pesé tous les termes, et nous sommes resté convaincu que jamais ces habitants n'ont eu d'autre condition que celle qui était générale dans la terre de Saint-Claude, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais été affranchis de la mainmorte. Par un acte de l'an 1298, l'abbé Etienne de Villars et ses religieux, après avoir reconnu que tous leurs taillables de la paroisse de Longchaumois étaient tenus envers eux au paiement annuel de quelques services, tels que charrois, gerbes, aveinerie, deniers, droit de maréchaussée et de garde des prisonniers (hublies); que d'autres leur devaient en outre certains cens, savoir : Myripe, cinq deniers et une obole; Hugues, dit Grenier, trois deniers, une obole et une pitte de Genève; Pernet des Champs, deux deniers genevois; Romanet de Di-set et les siens, quatre deniers genevois; Humbert Tonnet et les siens, cinq deniers de la même monnaie et cinq sterlings; Floret et les siens, trois bichets d'avoine; Perrenet, dit de Mièges, un demi-setier d'avoine; Vincent de la Pérouse, Richard Bochard, Perret, fils de Jean de Serget, chacun un demi-setier d'avoine pour la maréchaussée, et Bouchoux, trois deniers et une obole de Genève, outre un demi-setier d'avoine pour sa terre d'Orsières; déclarèrent qu'en raison de la difficulté du recouvrement de ces prestations, divisibles à l'infini, ils faisaient la remise de tous ces

services, soit en blé, deniers, gerbes, foin ou avoine, moyennant la somme une fois payée, de trois cents livres viennoises. Comme plusieurs de ces prestations étaient attachées à certains offices du monastère, l'abbé s'engagea à les solder sur sa propre manse. L'abbé et les religieux, invités à renouveler la première charte, qui était hors d'usage, *totaliter abolita*, en accordèrent une seconde, moyennant 60 livres viennoises, qu'ils se firent donner (janvier 1301 v. st.). Y a-t-il un seul mot dans ce titre qui puisse faire supposer un affranchissement de main-morte? C'est cependant celui sur lequel s'appuyait surtout M. Christin, dans son Mémoire, pour accuser les moines de despotisme et de mauvaise foi. Il est très probable que les colonies de Dauphinois, qui vinrent en 1345 demander un asile à l'abbé de Saint-Claude, obtinrent des concessions de terrains dans la paroisse de Longchaumois. Ils n'eurent pas le temps d'y fonder des établissements, car la peste qui survint en 1349, en enleva ou dispersa presque tous les habitants. Quarante ans après, le territoire était encore en grande partie abandonné. L'abbé Guillaume de la Baume, effrayé de voir ses domaines sans produits, se couvrant de plus en plus de bois et de broussailles, songea à prendre des mesures sérieuses pour les rendre à la culture. Par un acte daté du château de Moirans, le 27 février 1390 (v. st.), il concéda, à titre de propriété héréditaire, aux habitants de Longchaumois et d'Orsières, et notamment à Pierre, prévôt de ces lieux, à Vuillet Pelletier, Romain Vandel, Guillaume Mayet, Jean Ruyalet, Romain Lugan et Jean, dit le Valet, qui acceptèrent pour les absents, tout l'espace compris entre le sapin, dit *Moys* (de la Mouille), la rivière de Bienne, le ruisseau de Pisse-Vieille, le champ Largillay de Cinquétral, le Fouz de Manon, le pré de Servagnat, le Mont-Noir, le Mont de Novet, et les prés de Groufat, du Bosoin et du Bourgon, ce qui comprenait plus de huit lieues de terrain. Cette concession eut lieu aux conditions suivantes : 1° que ce territoire se partagerait par portions égales entre les chefs de famille, sans distinction des pauvres et des riches ; 2° que les terres qui étaient cultivées l'*année de la grande mort*, seraient restituées aux héritiers des anciens possesseurs, s'ils prouvaient leurs droits par trois témoins dignes de foi ; 3° que les veuves qui renonceraient à prendre part au partage, ne pourraient rien réclamer par la suite, et que les jeunes gens, non chefs de famille, pourraient obtenir un lot, si les prud'hommes le jugeaient à propos ; 4° que le partage et le mode de culture se régleraient par quatre prud'hommes chargés de juger ce qu'il était convenable de convertir en terre ou en pré ; 5° que ce qui serait destiné à être cultivé ne pourrait jamais être mis en pré, et réciproquement ; 6° que ces terrains seraient soumis à la perception de la dîme, laquelle, en sa qualité de *novale*, appartiendrait à qui de droit. Pour prix de cette donation, l'abbé reçut des habitants soixante et dix francs de bon or, qu'il promit d'employer à la restauration du monastère. Par le même acte, ce prélat permit aux mêmes habitants, d'élire de trois ans en trois ans, deux ou quatre prud'hommes ou syndics, dont ils recevraient le serment, chargés de gérer les affaires de la communauté, de jeter des tailles, d'en faire la répartition et le recouvrement, avec pouvoir de gager les

récalcitrants, et de leur imposer une amende de 12 deniers. Sur le refus de payer l'amende, les prud'hommes devaient requérir l'intervention du prévôt, qui alors prononçait une nouvelle amende de trois sols. Si le prévôt était absent ou refusait son ministère, les syndics pouvaient exiger eux-mêmes cette nouvelle amende de trois sols. Toutes les contestations relatives à la possession des terrains cédés, devaient être jugées par les prud'hommes, avec l'assistance du procureur de l'abbé. Les syndics pouvaient constater tous les délits commis dans les champs par les animaux, comme le ferait le messier lui-même, saisir les animaux et même punir des délits qu'ils n'auraient point vu commettre. Il suffisait que la connaissance leur en parvînt. Dans le silence de cette charte, le territoire concédé était-il affranchi de la main-morte? Evidemment non; car il est positivement dit, que chacun tiendra sa terre ou son pré, selon l'usage des autres terres et des autres prés. Or, dans la terre de Saint-Claude, la main-morte était générale. Qu'on lise les franchises accordées aux habitants de la châtellenie de Châtel-Blanc, par l'abbé Guillaume, en 1364, on verra quels termes précis emploie ce prélat, pour accorder l'affranchissement. « Nous, pour nous et nos successeurs, la dite main-morte, avons ôté, quitté, remis perpétuellement à nos hommes et femmes, demeurans et résidans esdits lieux, à présens, et à ceux qui pour le temps à venir, y demeureront et résideront, etc. » Les habitants de Longchaumois auraient-ils reconnu au xve, au xvie siècle, qu'ils étaient main-mortables, soumis au droit de retenue, au paiement des lods, à raison du tiers du prix; qu'ils ne pouvaient vendre leurs biens qu'entre eux, sans jamais pouvoir les aliéner à des gens francs, s'ils avaient eu un titre contraire à opposer? Ils pouvaient demander leur liberté comme un droit naturel, mais non comme un droit écrit. M. Christin s'est complètement fourvoyé sur cette question. L'abbé de Saint-Claude accensa, en 1522, une montagne appelée la Teppe-Paget, le Cernois-Moureau et le Cernois-Mannon, à Jean Blanchot, de Saint-Oyan, écuyer, moyennant une livre de cire. Jean Blanchot céda à son tour cette même montagne à huit particuliers de Septmoncel, qui vinrent s'y établir et y construire des maisons. L'abbé prétendait que ce terrain dépendait de sa seigneurie de Saint-Cergues; mais un arrêt du parlement de Dole, du 7 septembre 1578, reconnut qu'il faisait partie des communaux de Longchaumois, et condamna les censitaires à déguerpir. Diverses permissions de construire des usines sur la Bienne et sur les différents ruisseaux de Longchaumois et d'Orsières, furent accordées par les religieux, du xve au xviiie siècle.

Prévoté. Il y avait une prévôté pour Longchaumois et Orsières, qui formaient deux communautés distinctes, administrées chacune par deux prud'hommes. Elle était possédée, en 1390, par un nommé Pierre. Elle appartint pendant plusieurs siècles à la famille Blanchot. Claudine Blanchot la porta, par son mariage, dans la maison de Froissard Broissia. Le 8 avril 1710, Jean-François-Ignace Froissard, marquis de Broissia, chevalier d'honneur au parlement de Besançon et colonel de dragons, vendit cet office, moyennant 4200 livres, à M. Prosper de Lucinge, chevalier de l'Annonciade,

qui le rétrocéda de suite au chapitre. Le 3 mai 1728, il fut uni à l'office de sacristain. Le prévôt avait le droit, du reste souvent contesté, d'exiger de chaque habitant tenant feu à Longchaumois, une demi-poule. Une année il percevait une poule entière par feu de tous ceux qui demeuraient depuis la roche jusqu'au tilleul planté devant la maison Jacquemin, dit Thiellier, et l'année suivante, depuis ce tilleul jusqu'à Orsières. Les hameaux étaient exempts de cette redevance.

Exercice de la justice. Dans l'origine, le prévôt de Longchaumois était chargé de rendre la justice en première instance. Il tenait ses assises à des époques irrégulières. Les appels de ses sentences se portaient devant le grand cellerier du monastère. Lorque les religieux eurent acquis cette terre de l'abbé, les appels se portèrent devant celui d'entre eux qui était commis pour juge des villages de la *pidancerie*. Ce juge trouva commode de rendre ses arrêts dans sa chambre. Les justiciables se plaignirent au parlement qui, par arrêt du 7 septembre 1577, ordonna aux religieux de faire construire dans trois mois un auditoire de libre accès, dans la ville de Saint-Claude, pour y tenir la justice de la *pidancerie*, les maintint dans le droit de faire tenir deux fois l'année au moins, les assises à Longchaumois et à Orsières, et d'y juger les causes qu'on avait coutume d'y porter, avec injonction de les annoncer à l'avance, et défense de donner dans un jour plus d'un défaut contre ceux qui ne comparaîtraient point. Le même arrêt décida que la justice devait être gratuite. On supprima alors le prévôt. En parcourant les registres de cette justice, du XVe au XVIe siècle, nous avons remarqué de nombreuses condamnations à la peine de mort pour meurtres, à des amendes de 40 à 50 livres pour délits de chasse, d'autres moindres pour blasphèmes. Le juge se montrait impitoyable pour ceux qui donnaient l'hospitalité à des huguenots. En terme moyen, les assassinats étaient au nombre de plus de cinq par an. Les habitants jouissaient de quelques priviléges, dont ils se montraient très jaloux. Ainsi, ils ne pouvaient être condamnés à des amendes excédant 60 sols, ni être distraits de leurs juges naturels. Leurs créanciers n'avaient pas le droit de faire saisir leurs meubles, s'ils offraient une caution suffisante. Il était interdit aux sergents étrangers d'exercer des actes de leur ministère à Longchaumois. Aucune saisie ne pouvait être pratiquée hors le temps des assises. Le prévôt était astreint à observer certaines formalités dans ses procédures, sous peine de nullité.

Evènements divers. Les habitants de Longchaumois et d'Orsières étant retrahants au château de Saint-Cergues, furent souvent appelés à se défendre contre les Suisses, pendant la guerre que leur faisait Charles-le-Téméraire. Ils soutinrent des luttes continuelles contre les habitants de Septmoncel et les Suisses, à l'occasion de certains pâturages, dont la propriété était litigieuse. Ils subirent plusieurs fois des actes de violence et de pillage de la part des luthériens et des calvinistes (Voir, à ce sujet, l'article *Saint-Claude*). Animés par l'exemple du célèbre Lacuzon, leur compatriote, ils résistèrent toujours avec énergie aux Français, pendant les guerres du XVIIe siècle.

Paroisse. La paroisse de Longchaumois, dont l'étendue était im-

mense, se démembra successivement pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par l'érection en cures des églises de Morbier, des Rousses, de la Mouille, de Bellefontaine, de Morez et de Prémanon. On trouve souvent mentionnée dans les anciens pouillés du diocèse de Lyon, le prieur de Longchaumois; mais ce que l'on en dit, s'applique au prieur de la Mouille.

Eglise. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, est orientée et se compose de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-octogonal, d'une sacristie et d'un clocher qui a sa naissance entre la nef et le sanctuaire. Le chœur et la travée supérieure de chaque collatéral sont du style ogival, usité au XVIe siècle; la porte d'entrée principale porte la date de 1631. Une flèche élancée, que cantonne quatre clochetons, couronne le clocher.

Canton. Longchaumois a été érigé en 1790 en chef-lieu d'un canton, composé de la commune de ce nom, de Cinquétral, la Mouille et Prémanon. Ce canton a été supprimé en 1801.

Curiosités naturelles. Le *Trou des Sarrasins* était une cavité profonde, aujourd'hui en partie comblée, dans laquelle les habitants se réfugiaient à l'approche des ennemis. A côté est un ancien cimetière de pestiférés.

Biographie. Ce village est la patrie de Claude *Prost*, dit *Lacuzon*, né le 17 juin 1607, fils de Claude Prost, bourgeois de Saint-Claude, et de Claude-Marie Jacquemin, le dernier et le plus intrépide champion de la nationalité franc-comtoise. On peut consulter, sur ce célèbre personnage, les détails fournis dans nos *Documents inédits* et à l'article *Saint-Laurent-de-la-Roche*.

Bibliographie. Archives de la préfecture du Jura.—Annuaire du Jura, année 1845.

—

Longcochon, *Longcoichon*, vg, de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Nozeroy; paroisse de Mièges; à 3 kil. de Mièges, 5 de Nozeroy, 37 de Poligny, 30 d'Arbois et 50 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 906^{m}.

Le territoire est limité au nord par Essavilly et Molpré; au sud par Trebief, Rix et la Latette; à l'est par Essavilly, et à l'ouest par Nozeroy, Trebief et Rix.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 19, de Nozeroy à Mouthe; par les ch. vicin. tirant à Mignovillard, à Nozeroy, à la Latette, et par le ruisseau dit le *Bief-Cochon*.

Le village est situé dans le val de Mièges, entre le sommet d'un côteau, d'où l'on jouit d'un assez beau point de vue. Les maisons sont peu dispersées, construites en pierre et couvertes en bardeaux ou tavaillons. Plusieurs sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 140 hab.; en 1846, 144; en 1851, 147, dont 74 hom. et 73 fem.: pop. spécif. par kil. carré, 122 hab.; 24 maisons, savoir : dans le Quartier-d'en-Haut 7, et dans le Quartier-d'en-Bas 17; 28 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ. 363^{h} 94^{a}, divisés en 692 parcelles, que possèdent 93 propriétaires, dont 58 forains; surf. imp. 356^{h}, savoir : 223^{h} en terres lab., 102 en pâtures, 24 en prés, 4 en broussailles, 2 en murgers, gravières, jardins et 1^{h} en sol et aisances de bâtiments, d'un rev. cad. de 7877 fr.; cont. dir. en princ. 957 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du seigle, de l'orge, de l'avoine, de l'orgée, des pommes de terre, du foin, peu de chanvre, de lin, de fruits et de fourrages artificiels. On exporte le cinquième des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune du bétail à cornes et des porcs qu'on engraisse pour la consommation locale. 40 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, d'abondantes sablières, des carrières de bonne pierre à bâtir, de la pierre de taille, de la pierre à chaux et des carrières de mauvais tuf, dont l'exploitation a été abandonnée.

Il y a un châlet, dans lequel on fabrique annuellement 16,000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit de la fromagerie.

Biens communaux : une chapelle, une maison commune renfermant l'école, dirigée par un sous-maître de Mièges, et fréquentée en hiver par 10 garçons et 9 filles; 3 fontaines, dont deux avec abreuvoirs et une avec lavoir; un puits communal, et 101h 41a de pâtures et terres lab., d'un revenu cad. de 562 fr.

Budget : recettes ord., 937 fr.; dép. ord., 874 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village tire son nom du ruisseau qui coule sur son territoire. Il se trouvait implicitement compris sous le titre de *Mièges*, dans la donation faite par le roi Sigismond à l'abbaye d'Agaune en 522. Il dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Edme de Trélay, écuyer, et son épouse, vendirent en 1269, pour 25 livres viennoises, à la comtesse Laure de Commercy, veuve de Jean de Chalon l'Antique, le meix qu'ils possédaient à Longcochon et tous les droits qui y étaient attachés. Pierre de Molpré reçut ce domaine en fief, et en fit hommage à la comtesse, au mois d'octobre de la même année. Les concessions de droits d'usage faits dans leurs forêts, par les seigneurs de Nozeroy, au XIVe siècle, contribuèrent à attirer de nombreux colons dans ce village, dépeuplé par la peste de 1349. Le passage des troupes de Saxe-Weimar dans le val de Mièges, en 1639, est marqué à Longcochon par des ruines nombreuses. Il paraît que toutes les habitations furent incendiées à cette époque.

Chapelle. La chapelle de Longcochon a été construite en 1628, et réparée en 1742. Elle est dédiée à sainte Anne, et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef et d'un sanctuaire. A peu de distance, on remarque une croix en pierre, érigée en 1634, qui représente sur ses croisillons, d'un côté le Christ, et de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus.

Biographie. Ce village est la patrie de M. Fraignier, (1801-1852), savant professeur au grand séminaire de Lons-le-Saunier, auteur d'un Traité de théologie très estimé.

Longwy, *Longus vicus*, *Longvi*, *Longwy*, *Longvic*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et bur. de poste de Chemin; percept. du Petit-Noir; paroisse, composée de Longwy, les Jousserots, les Moussières et d'Hotelans; à 5 kil. de Chemin, 20 de Dole et 47 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 195m.

Le territoire est limité au nord

par Peseux, Saint-Loup et Chemin ; au sud par Petit-Noir, Beauvoisin et Asnans; à l'est par Chaussin et Asnans ; à l'ouest par Petit-Noir et Chemin. Hotelans, les Moussières et les Jousserots font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 13, de Dole à Bellevesvre et à Pierre ; par les chemins vicin. tirant à Chemin, à Chaussin, à Seurre, au Petit-Noir et à Asnans; par le Doubs, ses mortes, l'Orain et un grand nombre de fossés d'assainissement.

Le village est situé sur la rive droite du Doubs, dans l'immense plaine qui s'étend entre le Jura et la Côte-d'Or. Les rues sont larges et bien entretenues; les maisons sont groupées, bien construites en pierres et briques, et couvertes les unes en chaume et les autres en tuiles plates.

Les communes des Jousserots et d'Hotelans ont été réunies à celle de Longwy, le 19 juillet 1826.

Pop. en 1790, de Longwy, 478 hab.; des Jousserots, 140, et d'Hotelans, 63 ; pop. réunie en 1846, 953 ; en 1851, 974, dont 474 hom. et 500 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 59 hab.; 194 maisons, savoir : à Longwy 143, à Hotelans 12, aux Jousserots 29, et aux Moussières 10 ; 268 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1606. Les habitants émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1825 ; surf. terr. 1644^h 54^a, divisés en 6186 parcelles que possèdent 623 propriétaires, dont 336 forains ; surf. imp. 1552^h, savoir : 1224 en terres lab., 205 en prés, 74 en pâtures, 22 en oseraies, 9 en gravières, 7^h 60^a en sol de bâtiments, 5^h en jardins, 4 en mares et mortes, et 40^a en vergers, d'un revenu cadast. de 30,259 fr.; contrib. dir. en princip. 8631 fr.

Le sol, formé d'une riche terre d'alluvion, est très fertile, et produit dix fois la semence des céréales. On récolte beaucoup de blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On exporte les quatre cinquièmes des céréales, et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune beaucoup de chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et des volailles. On y engraisse des bœufs, des cochons et des oies. 80 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, d'abondantes gravières et de bonnes sablières sur les bords du Doubs. Il résulte de plusieurs titres anciens, que l'on recueillait autrefois des paillettes d'or dans le Doubs, et que les seigneurs de Longwy et du Petit-Noir affermaient le droit de chercher ce métal précieux dans l'étendue de leurs limites. Cet or était à 24 carats. Jacques de Vienne avait une chaine faite avec cet or, du poids de 160 écus.

Foire. Il se tient chaque année à Longwy une foire, qui commence le 29 septembre et dure environ dix jours. C'est une des plus anciennes et des plus célèbres de la province. Elle durait autrefois trois semaines. On y vend du bétail de toute espèce, beaucoup de friperie, de la mercerie, de l'épicerie, des tissus, de la plume, du duvet, du chanvre, etc. Elle présente l'aspect le plus pittoresque et le plus animé.

Des bateleurs, des jongleurs, des charlatans, des saltimbanques, des jeux de toute espèce sont établis autour d'une place immense que décorent des baraques rangées avec goût et symétrie. Des promeneurs élégants, mêlés aux villageois en habits de fêtes, se pressent du matin au soir dans les rues, dans les guinguettes et devant les boutiques ou les spectacles.

Commerce et industrie. Il y a 3 auberges à Longwy et une à Hotelans, 1 épicier, 1 charpentier, 1 fermier du bac, 1 bourrelier, 1 maçon, 1 marchand d'étoffes, 1 cafetier, 1 charron, 1 menuisier, 3 sabotiers, 2 maréchaux-ferrants, 1 mercier, 2 cordonniers et 1 battoir à manége.

Un châlet a été fondé en 1854; on y a fabriqué 7500 kil. de fromage, façon Gruyère.

Longwy est la résidence d'un notaire, d'un docteur en médecine et d'un géomètre.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère près de l'église; une maison commune, construite en 1820, qui a coûté 12,000 fr.; elle renferme la mairie, la salle de pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves; un oratoire au hameau des Jousserots, dédié à saint Antoine, ermite, et un autre à Longwy, en l'honneur de la Vierge; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 36 pompiers; des latrines publiques; un pont en pierre; un bac sur le Doubs, communiquant avec Chaussin, Asnans et Vornes, et 62^h 36^a de terres, pâtures, gravières et mortes, d'un rev. cad. de 1111 fr.; le hameau d'Hotelans a 11^h 87^a de pâtures, prés et gravières, d'un rev. cad. de 227 fr.; celui des Moussières, 10^h de pâtures, d'un rev. cadast. de 227 fr.

Ecole des filles. Elle est tenue par deux religieuses, dont la maison principale est à Montseugny (Haute-Saône), et fréquentée par 80 élèves.

Bois communaux : Longwy, 151^h 77^a; coupe annuelle, 4^h; les Jousserots, 32^h 94^a; coupe annuelle, 99^a.

Budget : recettes ord., 9281 fr.; dépenses ord., 8622 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 40 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Longwy est une de ces villes déchues qui n'offrent d'autre intérêt que celui des souvenirs historiques. Oppida celtique d'abord, puis place d'armes des Romains, elle devint, pendant l'époque féodale, le centre d'une vaste baronnie, et donna son nom à l'une des familles les plus illustres de la province. Aujourd'hui c'est à peine si elle peut montrer quelques débris de son antique splendeur. L'Assemblée nationale l'avait mise au rang de chef-lieu de canton; le consulat lui enleva ce titre; là, s'arrêtera peut-être sa décadence, à moins que le Doubs, lassé de faire de vaines menaces, ne se décide à l'engloutir tout-à-fait. La configuration du bassin au milieu duquel s'élève ce village, et l'étude des révolutions qu'a subies la constitution géognostique du sol, suffisent pour justifier la crainte d'une semblable catastrophe. Il est certain que les Celtes ont habité cette contrée. On en trouve la preuve dans la découverte faite, il y a quelques années, *aux Mouterots*, de haches en bronze, de pierres tranchantes et autres armes gauloises. Il est probable que le *Champ de bataille*, près duquel

ces objets furent mis au jour, a été le théâtre d'une de ces luttes fréquentes qui avaient lieu entre les Séquanais et les Eduens, à l'occasion des péages, avant l'arrivée de Jules-César. Au mois de mai 1840, M. Danjean, maire de Longwy, rencontra dans une de ses propriétés, près de l'*île des Inglas*, plusieurs chênes énormes, enfouis sous les sables du Doubs. L'un d'eux offrit une particularité remarquable. Au moment où les ouvriers achevaient de l'équarrir, ils virent poindre sous la hache, un petit trou qui s'élargit sous chaque nouveau coup. On pensa que l'arbre était gâté; alors on le scia. On ne tarda pas à apercevoir un crâne et des ossements humains mêlés à une grande quantité de faines noircis par le temps et l'humidité. Ce singulier cercueil était creusé carrément dans l'épaisseur du chêne, et fermé par un morceau de bois d'une dimension égale à l'ouverture. Cette porte de tombeau s'était recouverte d'une couche ligneuse de 22 centimètres d'épaisseur. Ce mode d'inhumation remonte à l'antiquité la plus reculée. La dénomination d'*île des Inglas* appartient à la langue des Phocéens de Marseille. On trouve près de cette dernière ville, beaucoup de noms semblables ou tout à fait analogues. Si, comme nous le pensons, l'emplacement qu'occupe Chaussin servit d'*oppida* aux populations établies sur la rive droite du Doubs, Longwy dut avoir la même destination pour celles de la rive gauche. La disposition des lieux le fait du moins facilement supposer. Sous la domination romaine, cette bourgade devint des plus florissantes. Elle se divisa en trois quartiers, distingués sous les noms de *Castellum*, de *Castrum* et de *Villa*. La partie non fortifiée, ou la *Ville*, prit un tel développement, qu'elle fut appelée *Longus Vicus*, la longue rue. Longwy eut l'avantage d'être un centre d'opérations stratégiques et commerciales. Sa foire célèbre remonte probablement à cette époque. Placé entre une rivière navigable et la grande voie de Lyon au Rhin, par Chalon-sur-Saône, il était traversé par un chemin appelé aujourd'hui le *chemin des Margandiers*, et dans une charte de l'an 1280, *chemin de Dole à Chalon, par Longwy, Peseux et les Jousserots*. Cette route se dirigeait sur le Petit-Noir, où elle passait le Doubs pour arriver à Neublans, et communiquait avec Louhans, Verdun et Autun. Un pont, dont on reconnaît encore quelques vestiges en amont du bac actuel, reliait Longwy à Chaussin et Asnans. Dans un terrain peu éloigné du château, on a ramené à la lumière, en 1835, un pot d'airain de forme ronde, qui contenait une grande quantité de médailles d'or et d'argent, dont plusieurs de Jules-César, puis des ustensiles de cuisine en cuivre rouge et jaune, tels que plats, chaudières, etc. A la *Vie de Rupt*, à l'*Enfer*, au *Champ des Tuiles* et dans beaucoup d'autres lieux, le sol est parsemé de tuileaux à rebords, de fondations de bâtiments et de débris de constructions. Que Longwy ait été ruiné par les Barbares, du IIIe au Ve siècle, le fait nous paraît hors de doute, mais il est certain aussi, qu'il fut promptement rétabli par les Bourguignons. La présence de ce peuple dans la partie occidentale du canton d'Amaous, est attestée par les nombreux alleux qu'on y comptait. La donation du comte Frédéric, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, de l'an 785, mentionne déjà Longwy, *Longus Vicus*, Annoire, *Alnoras*,

Peseux, *Pisaditium*, Gatey, *Cattiliagus*, Saint-Aubin, *Alblinus*, etc. On retrouve ensuite le nom de Longwy dans une charte de l'an 930, contenant donation de l'église de ce lieu à l'abbaye de Saint-Marcel-lez-Chalon.

Seigneurie. La seigneurie de Longwy, l'une des anciennes baronnies du pays, paraît avoir fait primitivement partie des vastes domaines que la première maison de Vienne possédait entre la Saône et le Doubs, et avoir été inféodée à la maison de Chaussin. Elle comprenait le château, le bourg et la ville de Longwy, le grand et le petit Jousserot, Buchaille, Peseux, Gatey, le fief de la Motte et du château de Pourlans, avec les arrière-fiefs qui en dépendaient, les fiefs de Chemin, des Moussières et de la Borde-Dame-Nicole. Après avoir été sous la suzeraineté des sires d'Antigny, cette terre passa sous celle des comtes de Bourgogne; le château et le Bourg-Dessus tombèrent ensuite sous la mouvance des sires de Rahon.

Charte de franchises. Les habitants de Longwy avaient reçu, au XIIIe siècle, une charte de franchises, dont le titre se perdit pendant l'occupation de ce bourg par les Routiers. Jacques de Vienne la renouvela, par un acte daté du 3 février 1383 (v. st.). Nous n'en rappelerons que les dispositions principales. Les habitants avaient le droit d'élire, pour l'administration des affaires communes, un maire et quatre échevins. Le maire n'avait point de juridiction et ne pouvait prononcer aucune amende. Il était simplement chargé de recevoir les plaintes, de les faire connaître au seigneur ou à son bailli dans la huitaine, et d'ajourner les parties devant les officiers de justice. Les sujets ne devaient subir aucune détention arbitraire. Ils pouvaient acquérir des biens et disposer de leur fortune à leur gré, pêcher à pied et sans bateau dans les rivières et les mortes, couper du bois dans les forêts du seigneur pour leurs constructions, leur chauffage, la clôture du bourg et l'entretien des ponts. Ils y avaient aussi droit de paisson et de pâturage. En échange de ces rares priviléges, ils étaient soumis à de nombreuses charges. Ainsi, ils devaient les lods, l'impôt des quatre cas, l'ost et la chevauchée pendant un jour et une nuit, le droit de vente et d'éminage sur les denrées et le bétail amenés aux marchés, le péage du grand pont, les rentes de la foire et la prise de poissons dans les rivières et les mortes. Il était dû au seigneur un cens de cinq sols par ménage, et semblable somme par façade de maison et par chaque journal de terre, ainsi que des corvées pour charroyer son blé et son vin. Le retard dans le paiement de ces redevances donnait lieu à une amende de 60 sols. Le sire avait la chasse exclusive, le droit d'instituer un prévôt, un crieur et des messiers, celui de vendre seul du vin pendant quarante jours, à partir du 1er août, et pendant trois semaines en carême. Le maire devait lui faire livrer toutes les poules qui lui étaient nécessaires, en payant les gelines quatre deniers, les petits *pucins*, un denier, le grand *polastre*, ou la *pucine*, deux deniers. Il avait toutes les années, à chaque pêche d'étangs, une levée de trouble, à l'heure qui lui plaisait. Les bourgeois devaient fournir des guetteurs et des portiers, faire le guet et l'écharguette en temps de guerre, entretenir les fossés, la clôture et les ponts du bourg, à l'exception du grand pont, pour la réparation duquel ils ne devaient que

le transport des matériaux. Nul ne pouvait faire partie de la franchise, sans le consentement du sire, excepté les hommes du prieuré et ceux des vassaux. Celui qui voulait quitter le bourg, était tenu de prendre congé du seigneur; ce dernier devait le faire accompagner, ainsi que ses meubles, pendant un jour et une nuit. Tout nouvel habitant devait 5 sols d'entrage. Il était interdit au sire d'amasser gens au pasquier, du côté d'Hotelans, sans le consentement des échevins. Les reconnaissances postérieures à cette charte renferment des conditions beaucoup plus lourdes. Ainsi, en 1402, il était dû par les bourgeois, pour *meix et amazements*, 5 sols estevenants et deux gelines, et par journal de terre, deux quarterons de blé, moitié froment et avoine. Ils étaient tenus, « 1° d'ayder à porter les lettres du seigneur, toutes fois que mestier étoit aux missions raisonnablement; 2° de réparer et vider les fossés du chastel, quand mestier étoit; 3° charroyer toutes les fois que le seigneur avoit guerre, ses *harnois*, *armures* et *artillerie*, es lieux où ledit seigneur avoit à besongner; 4° apporter au chastel les deux plus beaux poissons de l'étang de Servotte, chaque fois qu'on le pêchait. » Les sujets étaient soumis à la banalité du four, des moulins et des battoirs. La justice était administrée par un bailli, un châtelain, un prévôt, un procureur, un scribe et des messiers. Le signe patibulaire était dans le lieu dit *aux Justices*, et le carcan devant les halles. Il y avait un tabellion pour la réception des contrats. La mesure du grenier du château était très forte, quatre mesures en faisaient cinq de celles de Lons-le-Saunier.

Seigneurs. Le premier seigneur qui se qualifia de sire de Longwy, fut Mathée de Chaussin. Cette famille était très ancienne. En 943, on voit déjà figurer un Saliron de Chaussin, qui possédait un franc-alleu, *in villa Calciniaco*. En 1153, Mathée de Chaussin, Elisabeth, son épouse, et Simon, son fils, donnèrent à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, propriétaire depuis 1097, de l'église de Chaussin, la dîme qu'ils levaient dans cette paroisse. Hugues de Chaussin donnait, en 1190, au même monastère, le tiers des dîmes qu'il possédait à Chaussin, et la dîme des fruits qu'on apportait vendre dans cette ville. Mathée de Chaussin, sire de Longwy, prit parti avec Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix et de Longepierre, Amaury IV, sire de Joux, et Jean, sire de Tilchâtel, pour Jean de Chalon l'Antique, contre Hugues de Chalon, fils de ce prince et comte palatin de Bourgogne. Il ne déposa les armes qu'à la suite du traité de paix signé en 1255, entre le père et le fils, par la médiation du roi saint Louis. Dans le partage qui fut fait en 1256, entre Henri de Pagny, sire de Sainte-Croix et Huguenin d'Antigny, sire de Pagny, de la succession de Guillaume III de Vienne, leur oncle, il fut convenu, qu'Hugnenin d'Antigny aurait la suzeraineté du fief de Longwy. Au mois de juin 1257, Mathée de Chaussin se fit l'homme-lige de Hugues de Chalon et d'Alix, comtes palatins de Bourgogne, pour les bienfaits qu'il en avait reçus, sauf la foi qu'il devait à Hugues, duc de Bourgogne, au seigneur de Bourbon, à Hugues d'Antigny, comte de Vienne et seigneur de Pagny, à Hugues, seigneur de Neublans, à Philippe de Montagu, et au suzerain auquel il devait faire hommage de Chaussin. En même temps, il reprit de fief, des

comtes palatins, trois villes de son alleu, savoir : Bretenières, Tassennières et les Moussières. Ce seigneur eut de Guillemette, son épouse, un fils, nommé Simonin de Longwy, qui lui attira de grands ennuis. Robert II, duc de Bourgogne, fit enfermer en 1280, ce jeune gentilhomme, dans les prisons de Semur, pour le punir de différents attentats et de plusieurs violences, dont il s'était rendu coupable envers lui et ses gens. Ses parents, tous de la première noblesse de Bourgogne, touchés de sa détention, s'empressèrent de solliciter son élargissement. Le père, la mère, les autres membres de la famille, firent d'actives démarches pour le faire rendre à la liberté; mais le duc restait inébranlable. Il fallut, pour l'apaiser, lui donner des cautions qui répondissent de la conduite à venir du prisonnier, et de la réparation des dommages qu'il avait causés. Le père du coupable, Simon, sire de la Marche, et Jean, sire de Froslois, s'engagèrent à faire au duc toutes les satisfactions qu'il exigerait, à payer jusqu'à 3000 marcs d'argent, et à contraindre Simonin à acquiescer à toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui. Pour sûreté de leurs promesses, les cautions et même Guillemette, engagèrent tous leurs fiefs. Il est probable, qu'à la suite de ce traité, Simonin fut élargi, mais on n'en a pas de preuves. Mathée, sire de Longwy, laissa plusieurs enfants, dont l'un devint la tige des seigneurs de Rahon; plusieurs parvinrent aux plus hauts emplois et s'allièrent aux maisons souveraines. Jean de Longwy, sire de Rahon, eut le château et le Bourg-Dessus de Longwy, qu'il inféoda en 1316, à Guillaume de Chaussin, chevalier, sous réserve de l'hommage. Gilles ou Gillette de Longwy, sa sœur, eut le Bourg-Dessous et la ville, qu'elle porta en dot à Hugues de Vienne, chevalier, sire de Pagny et de Montmorot. Cette dame mourut vers l'an 1287, et laissa Longwy à *Guillaume* de Vienne, son fils, seigneur de Saint-Georges. Guillaume de Vienne eut deux fils, *Jacques*, seigneur de Longwy, et Hugues VI, seigneur de Saint-Georges, de Seurre et de Sainte-Croix. Jacques de Vienne fut mandé par le roi Jean, le 23 août 1350, pour aller contre les Anglais. Il servait avec 25 chevaliers et 74 écuyers, au mois de septembre 1359, et la même année, il se rendit caution du traité que le duc de Bourgogne fit avec le roi d'Angleterre, pour la restitution de la ville de Flavigny. Il fut nommé capitaine général du comté de Bourgogne en 1360, et gardien du bailliage d'Aval, au mois de février 1362. Marguerite de France l'établit gardien du comté d'Artois et de tous ses domaines situés dans le comté de Bourgogne. Cette princesse lui accorda, en 1363, une somme de 1600 florins de Florence, comme indemnité des frais qu'il avait faits pour entretenir un grand nombre de gens d'armes, afin de repousser les grandes compagnies. Ce seigneur fut commis, au mois de juillet 1363, à la garde et défense du Lyonnais, se trouva à la bataille de Brignais, où il fut fait prisonnier avec Louis de Chalon, le sire de Beaujeu, les deux fils du comte de Neuchâtel-Outre-Joux, et une foule de seigneurs français. Pour l'indemniser de ses dépenses, le roi lui fit payer en 1366, une somme de 3000 livres. Il testa en 1372 et laissa de Marguerite de la Roche-Nolay, son épouse, veuve de Guillaume de Villars, seigneur de Beauvoir, *Jac-*

ques II de Vienne, seigneur de Longwy, et *Jeanne* de Vienne, alliée à Philibert II de Montagu, seigneur de Couches. Jacques II de Vienne rendit, comme son père, de grands services dans les guerres contre les Anglais et les Flamands. Il fut reçu à Troyes, le 29 octobre 1380, avec 22 écuyers, et lors de la résolution prise de passer en Angleterre, il fut reçu à Doullens, le 18 septembre 1386, avec 8 chevaliers et 30 écuyers. Il était en la compagnie du duc de Bourgogne au voyage que le roi avait résolu de faire en Bretagne, et se rendit au Mans, le 25 juillet 1392, avec 4 chevaliers et 22 écuyers. Il accompagna le comte de Nevers et l'amiral Jean de Vienne, son parent, dans l'expédition de Hongrie, et périt à la funeste journée de Nicopolis. Il ne laissa qu'un fils, *Jean*, sire de Longwy, mort sans alliance en 1399. Jeanne de Vienne, tante de ce jeune homme, recueillit sa succession, que lui disputèrent les seigneurs de Saint-Georges. Le 20 décembre 1402, Philibert II de Montagu, seigneur de Couches, fournit au duc et comte de Bourgogne, le dénombrement de la baronnie de Longwy, qui appartenait à Jeanne de Vienne, son épouse. Ce seigneur vivait encore en 1421. Il laissa pour héritiers ses enfants, *Jean* II de Montagu, sire de Couches et de Longwy, chevalier, *Odot* de Montagu, écuyer, qui partagea avec son frère la succession de sa mère, le 28 juin 1404, et mourut sans alliance, enfin *Catherine*, mariée le 7 novembre 1404, avec Alexandre de Blésy, dont naquirent *Guillaume* et *Claude* de Blésy. Jean II de Montagu, seigneur de Couches et de Longwy, chevalier banneret, servit le duc de Bourgogne avec 2 chevaliers bacheliers et 68 écuyers, et fut reçu à Paris, le 27 octobre 1411. Il vivait encore en 1435, et fut marié à Marguerite de Mello, dame d'Espoisse, dont il eut *Claude* et *Philippe*, alliée le 17 mai 1436, à Louis de la Trémouille, comte de Joigny. *Claude* de Montagu, seigneur de Couches et baron de Longwy, chevalier, épousa le 22 février 1432 (v. st.), Louise de la Tour, deuxième fille de Bertrand IV, seigneur de la Tour, et de Marie, comtesse de la Tour d'Auvergne, qui mourut le 14 juin 1472. Il fut nommé en 1468, par le duc Charles-le-Téméraire, chevalier de la Toison-d'or, et fut tué en 1470 au combat du Bussy. Il ne laissa pas de postérité légitime. Jeanne, sa fille naturelle, fut légitimée par le roi Louis XI en 1461, et avait épousé avant 1450, Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur d'Epiry et de Balorre, dont elle eut *Claude* de Rabutin, duquel sont descendus les barons de Sully, de Chantal et de Bussy-Rabutin, et *Blaise* de Rabutin, qui a fait la branche des seigneurs d'Huban. Après la mort de Claude de Montagu, un immense procès s'engagea entre ses parents collatéraux et sa fille naturelle. Enfin, par une transaction du 2 décembre 1471, la baronnie de Longwy fut attribuée à Guillaume et Claude de Blésy. Guillaume mourut sans alliance, et laissa sa fortune à son frère. *Claude de Blésy*, seigneur de Couches et de Longwy, fut un des plus chauds partisans de Louis XI, contre Marie de Bourgogne. Il se sépara de Guillaume de Glorienne, de Louis et Pèlerin d'Essertines, de Guillaume et Pierre de Fautrières, de Jean de Suilly, de Guyon de Tresettes, de Guillaume de Martigny, du sire de Toulongeon, en un mot, de tous ces hardis chevaliers, disposés à mourir pour la

cause de leur souveraine légitime. Tandis que Dole, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne, Chaussin, Pontailler, Rochefort, Saint-Aubin, Montmirey, et la plupart des bourgs et des châteaux arboraient les bannières de la princesse Marie, des banderoles, aux armes du roi de France, flottaient sur les tours du château de Longwy. Claude de Blésy s'allia, le 30 novembre 1486, à Louise de la Tour, fille puînée de Bertrand de la Tour, VIe du nom, comte d'Auvergne, dont il eut Suzanne de Blésy, dame de Couches et de Longwy, mariée le 8 octobre 1508, avec Christophe de Rochechouard, dont elle eut entre autres enfants, Réné et Claude de Rochechouard, qui firent le partage des biens de leur mère, le 24 avril 1544. Ces deux seigneurs vendirent, peu de temps après, la baronnie de Longwy, à M. de Saux-Ventoux. Anne de Saux la porta en dot à Aimé de Balay, IIe du nom, seigneur de Lavans et Marigna. Le 8 janvier 1550, Aimé de Balay et son épouse accensèrent à sept particuliers d'Asnans, une place dans les bois de Longwy, d'une surface de 300 journaux, pour la mettre en culture et y construire des habitations. Chaque meix devait contenir en maison, curtil et verger, un journal et demi. Le village fut nommé *Balay-Saux*. Les habitants s'engageaient à supporter les mêmes charges que ceux de Longwy, à payer 5 sols tournois et une geline par ménage, et 6 blancs par chaque journal de terre ou de pré. Le seigneur se réserva le moulin, la foule et le battoir, construits près de la place accensée, et la banalité de ces usines. Il accorda aux nouveaux colons le droit d'usage dans ses forêts, et reçut une somme de 100 écus d'or. Aimé II de Balay laissa d'Anne de Saux, deux fils, *Etienne* et *Aimé* III, qui se qualifiaient, en 1570, de seigneurs de Lavans, Peseux, Longwy et Balay-Saux, et deux filles, *Jeanne* et *Marie* de Balay. La terre de Longwy resta indivise entre eux. Jeanne de Balay, dame de Longwy en partie, épousa en 1574, Jean d'Andelot, seigneur de Cromary, dont elle était veuve en 1601. A cette époque, les habitants lui firent sommation de faire connaître quels étaient les sujets sur lesquels elle prétendait avoir droit de haute justice, afin de savoir ceux qu'elle pouvait contraindre au paiement des épingles du mariage d'Antoinette d'Andelot, sa fille, avec Pierre-Louis Perrot, seigneur d'Annoire. L'impôt réclamé était de 4 livres et demie par ménage. En 1577, Jean de Marmier, fils de Hugues de Marmier, président au parlement de Dole, se qualifiait de baron de Longwy, en partie. Il possédait alors une plate avec bateau sur le Doubs, pour le passage de cette rivière, et percevait à cette occasion le péage accoutumé. En 1584, Philibert de Pra, seigneur de Civria, jouissait d'une partie de la terre de Longwy, du chef de Marie de Balay, son épouse, et comme tuteur d'Aimé de Balay-Saux, son fils. Il y avait un moulin dans le lieu appelé aujourd'hui la *Morte de Chantereine*. Il existait dans le village un moulin à vent, dont Pierre Bouhelier, docteur ès droits, était propriétaire en 1603, et qu'il louait 80 francs par an. En 1617, Philippe de Pontailler, de Dijon, acquéreur des droits d'Alexandre de Marmier, se qualifiait de baron de Longwy, Gatey, les Jousserots et les Moussières. Louis Pétrey, conseiller au parlement de Dole, acquit en 1628, le quart de la seigneurie, appartenant à Elion d'Andelot, du chef

de Jeanne de Balay, sa mère, et le surplus de Claude-François, Claude, Alexandre, Joachim et Jeanne de Marmier. Il laissa sa fortune à Jean-Baptiste Pétrey, son fils, baron de Longwy, de 1634 à 1656, et à *Suzanne* Pétrey, sa fille, alliée à Léonel Bontemps, dont naquit Marie de Bontemps, dame d'Authume, Eclans, Longwy, Champvans, mariée en 1692, à Claude-François Masson, conseiller au parlement de Besançon. Charles-Emmanuel Masson, né de cette union, conseiller au parlement, fit confirmer à sa terre de Longwy le titre de baronnie qu'elle avait toujours portée, et obtint à cet effet des lettres-patentes datées du mois de décembre 1745. Ce fief passa à Rodrigue-Thérèse-François-César Masson, qui en fut le dernier possesseur féodal.

Armoiries. La maison de Longwy portait, suivant les uns : d'*azur à la bande d'or*, et suivant d'autres, d'*azur à la bande de sable*.

Château et Bourg-Dessus. Ils occupaient une éminence artificielle, entre le Bourg-Dessous et la ville. Le château se composait d'un haut donjon, construit en pierre et briques, ayant la forme d'un pentagone régulier. Il était flanqué à ses angles de cinq tours d'inégale grosseur. Les maisons des vassaux étaient bâties sur la pente de la Motte. On y comptait celles de MM. de Saint-Hilaire, seigneurs de Bousselanges, de Rupt, d'Estrabonne, etc. Un large fossé, alimenté par les eaux du Doubs, formait une enceinte circulaire, qu'on franchissait à l'aide d'un pont-levis attaché à une porte fortifiée. En dehors du fossé, se trouvaient le four banal, une tour servant de colombier, une maison de ferme, les granges, les écuries et autres dépendances. Ce château a été démoli pendant le siége de Dole, en 1636. Ses ruines ont servi pendant longtemps de carrière aux habitants. Les derniers fragments de murailles ont été enlevés en 1818. On a mis à découvert de profonds cachots, renfermant des ossements humains et de grosses chaînes en fer, scellées dans la pierre. Cette forteresse, souvent habitée par les seigneurs de Longwy, était confiée à la garde d'un capitaine châtelain.

Bourg-Dessous. Le bourg proprement dit, habité par les bourgeois, les officiers de justice, les marchands et les juifs, était au nord-est du château. Il était clos de palissades, entouré par un large et profond fossé qu'alimentait le Doubs, et fermé par plusieurs portes avec ponts-levis. Il renfermait la halle et l'auditoire de la justice. Les rues étaient pavées. Une sentence, rendue le 11 mai 1565, en la justice de Longwy, à la requête du procureur d'office, condamna le maire, Antoine Poiffot, à une amende, pour avoir désobéi au commandement qui ordonnait aux habitants de nettoyer et réparer les rues du bourg. Une autre sentence, du 2 octobre 1579, ordonna aux bourgeois d'enlever les immondices déposées devant leurs maisons, et de faire le guet et garde, afin d'empêcher les personnes atteintes de peste, de se rendre à la foire. Les halles, l'auditoire, le four banal, les moulins, les pavés, ont disparu depuis longtemps. Le grand pont sur le Doubs, reconstruit en 1516 par ordre du parlement, n'a pas laissé de traces ; mais on reconnaît quelques vestiges des fossés. En 1402, on comptait 103 feux ou ménages, tant dans le bourg que dans la ville. D'après un plan dressé

en 1611, on remarque que les habitations du bourg étaient groupées autour du château et au nord-est de l'église, tandis que maintenant elles sont au sud de l'église. Ce déplacement a été occasionné par les envahissements du Doubs. Sur ce plan, figure une des portes d'entrée du bourg, pratiquée sous une tour.

Ville. La ville, au sud-ouest du château, renfermait l'église paroissiale, le prieuré et l'hôpital, et était habitée par des cultivateurs mainmortables, corvéables et taillables.

Buchaille. Entre les Jousserots et la route de Dole à Chalon, se trouvait un village appelé la ville de Buchaille, qui fut si complètement détruit pendant le siége de Dole, en 1636, qu'il n'en reste plus aucun vestige.

Seigneurie des Moussières. Hugues de Vienne, sire de Longwy, avait donné en 1294, la terre des Moussières à l'abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. Cette donation fut confirmée en 1302, par le roi Philippe-le-Bel, et en 1324, par Jeanne, comtesse de Bourgogne, veuve du roi Philippe-le-Long. Ce domaine consistait en 306 journaux de terre d'un seul tenant, divisés en plusieurs meix. L'abbesse avait sur les habitants et sur le territoire, la justice moyenne et basse, et une maison seigneuriale dans le village. Les censitaires devaient une mesure de froment et une mesure d'avoine par chaque journal de terre qu'ils cultivaient, cinq sols d'argent et une poule par ménage, le tout livrable à l'abbaye. Les lods se payaient à raison du douzième du prix. La haute justice appartenait aux seigneurs de Longwy.

Seigneurie d'Hotelans. Hotelans, *Ostellens*, *Ostelens*, était traversé par une voie gauloise ou romaine, tirant de Dole et de Tavaux à Chalon-sur-Saône. Le pape Luce III, par une bulle du mois de février 1181 (v. st.), confirma à l'abbaye de Château-Chalon, la possession de Noir et de moitié d'Hotelans. Ce dernier village dépendait de la seigneurie du Petit-Noir, divisée en deux parties, appelées, l'une, la *Grande-Seigneurie*, ou la Grande Franchise, et l'autre, la Petite-Seigneurie. Noir et Hotelans reçurent leurs franchises de Huguenin, sire de Neublans, de Marguerite, sa femme, et de leurs deux fils, au mois d'août 1262. Nous analyserons cette charte à l'article *Petit-Noir*. Une partie d'Hotelans avec le fief dit de Montrichard, formait une seigneurie particulière, en toute justice, relevant du comté de Bourgogne, qui fut possédée en 1391, par Gérard de Plaine, plus tard, par Guillaume des Noyers, et en 1515, par Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, qui l'avait acquise d'Antoine Bouton, seigneur de Pierre. Elle appartenait en 1562, à Marine de Bourgogne, dame d'Autrey, en 1563, à Jacques de Toulongeon, dit de Vienne, et en 1587, à Philippe de Pra et à Jeanne de Balay, son épouse. Philippe Broch, docteur ès droits, acheta cette terre en 1600, et la transmit à Philippe, II[e] du nom, son fils, né de son mariage avec Barbe Gérard de Vuillafans, et nommé conseiller au parlement de Dole en 1652. Etienne-Philippe, fils aîné de Philippe Broch II[e], laissa ce domaine à Claude-Charles Broch, qui vivait en 1716. Il passa ensuite à Guy-François Broch, marié avec Claude-Françoise Vuillemaux de Bougelier, dont naquit un fils, allié à Eléonore de Froissard Broissia.

Fief des Jousserots. La mairie héréditaire des Jousserots était inféodée à une famille noble, qui porta

le nom de ce village. Marguerite de Jousserot était mariée en 1326 à Jean d'Abbans. Sa famille habitait Poligny. *Jeanne* de Jousserot épousa Jean de Montalbert, sire de Montbel, chevalier, et se remaria avec Pierre de Rosoy, chevalier, châtelain de Grimont. Ce fief fut réuni plus tard à la seigneurie principale de Longwy.

Armoiries. Les armes de la famille Broch étaient : de *gueules à l'arbre arraché d'or, soutenu par un croissant d'argent.*

Evènements divers. En 1365, des bandes de *Routiers* prirent Estrabonne, Corcondray, Pesmes et Longwy. Elles étaient commandées par Lamy, Richard Santon, Nadon de Bagerans, le Bourg Camus et autres redoutés capitaines. Leurs dévastations dépassaient tout ce qu'on avait encore vu. La comtesse Marguerite de France décida son conseil à les renvoyer à prix d'argent. C'était l'avis que lui donnait depuis longtemps l'archiprêtre. Ce dernier se rendit lui-même au château de Longwy, pour traiter avec Lamy qui l'occupait. Le dévouement de Claude de Blésy à Louis XI, attira sur Longwy de grands malheurs. Pour punir ce seigneur de sa trahison, les Comtois, vexés de n'avoir pu prendre son château de Couches, ravagèrent sa terre de Longwy. La tradition rapporte que les habitants de Fletterans (Saône-et-Loire), se ruèrent sur ce bourg, et qu'après y avoir commis de nombreux dégâts, ils enlevèrent les cloches de l'église et les emportèrent. M. Marquiset dit, « que la haine qui fut la suite de ces excès, s'enracina si profondément dans le cœur des habitants de Longwy, que pendant plus d'un siècle, ils ne voulurent permettre aucune alliance entre leurs enfants et ceux de Fletterans. » Le 8 septembre 1582 une bande de protestants envahit Annoire, Longwy, Beauchemin, et y commit toutes sortes d'excès. On peut consulter à ce sujet l'article Dole, page 477. Longwy fut brûlé pendant le siége de Dole, en 1636. Des incendies partiels ont détruit une maison en 1834, 8 en 1847, 3 en 1849, 4 en 1850, 2 aux Moussières en 1841, et une au Grand-Jousserot en 1853. Dans l'inondation du 28 au 31 octobre 1840, cent habitations de Longwy furent envahies par les eaux, et vingt s'écroulèrent. Chaque année, de nouveaux débordements détruisent les récoltes et menacent de renverser les maisons. Des digues, des coursières cependant, ont été établies depuis 1830, pour éviter ce fléau. On prétend que le chemin des Margandiers fut témoin de nombreuses luttes entre les contrebandiers et les agents des gabelles, et que le fameux Mandrin le suivit plusieurs fois, en 1753, avec sa bande.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES.

Prieuré. Le prieuré de Longwy, dont l'origine remonte à l'année 930, était près de l'église et dépendait de l'abbaye de Saint-Marcel de Chalon. Il devint rural au XIIIe siècle, et la nomination du prieur appartint dès-lors au pape. La maison prieurale fut détruite en 1636. Le clos qui en dépendait, d'une surface de 7 hectares, fut vendu nationalement en 1791.

Eglise et Familiarité. L'église prieurale et paroissiale de Longwy existait déjà en 930. Elle était bâtie dans le quartier de la ville, et dédiée à l'Assomption de Notre-Dame, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle était autrefois orientée, mais on a placé le chœur à l'occident, à la place de l'entrée. L'édifice actuel se

compose d'une nef, de quatre chapelles, d'un transsept, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal, d'une sacristie et d'un clocher sur la première chapelle à gauche. La porte d'entrée principale porte la date de 1714. La grande nef est voûtée à arcs légèrement surbaissés et décorée de jolies nervures qui retombent sur des consoles, des pilastres et colonnettes, en partie engagées dans les murs. Une seule fenêtre, placée au-dessus de la porte, éclaire la nef. Les deux chapelles à droite et à gauche sont les parties les plus anciennes de l'église. On remarque dans cet édifice, la tombe de Philippe de Pontallier, baron de Longwy, mort en 1627. Outre le curé, il y avait une familiarité, composée de cinq prêtres natifs du lieu, chargés de la desserte des fondations. Ses statuts furent approuvés par Mgr. Charles de Neufchâtel, le 6 décembre 1514.

Hôpital. L'hôpital, fondé vers l'an 1260, par Mathée, sire de Longwy et Guillemette, son épouse, se trouvait entre Longwy et Hotelans, dans le lieu dit à l'Hôpital. Gollut le signale comme encore existant au XVIe siècle. Il fut ruiné en 1636, et n'a pas été rétabli. Ses titres furent perdus à cette époque et ses biens dispersés.

Canton. En 1790, Longwy fut érigé en chef-lieu d'un canton du district de Dole. Il comprenait la commune de ce nom, Annoire, Beauchemin, Chemin, Hotelans, Abergement-Saint-Jean, le Grand et le Petit-Meix, les Jousserots, les Moussières, Neublans et le Petit-Noir. Ce canton a été supprimé en 1801.

Biographie. Ce village est la patrie de M. François Bachet, né en 1800, chef de bataillon au 41e de ligne, et officier de la Légion-d'Honneur. Cet officier, encore en activité de service, s'est signalé par plusieurs hauts faits d'armes dans les différentes campagnes d'Afrique.

Bibliographie. Statisque de l'arr. de Dole, par M. Marquiset. — Archives municipales de Longwy. — Archives de la préfecture du Jura.

—

Lons-le-Saunier (Arrond. de). Cet arrondissement est borné au nord par ceux de Poligny et de Dole; à l'est par ceux de Poligny et de Saint-Claude; au sud par le département de l'Ain, et à l'ouest par celui de Saône-et-Loire.

Il se divise en trois régions, la plaine, le vignoble et la moyenne montagne. Dans la plaine, le terrain est fertile en produits naturels de toutes sortes. Le vignoble produit des vins estimés, surtout ceux de Château-Chalon, l'Etoile, Quintigny, Saint-Laurent-la-Roche, etc. La partie montagneuse, moins favorable à la culture, possède beaucoup de forêts et de pâturages.

Les principales rivières qui sillonnent cet arrondissement, sont : l'Ain, la Valouze et le Suran, coulant du nord au sud ; la Seille, la Vallière et la Sorne, coulant de l'est à l'ouest et la Braine, au nord-ouest. Chacune de ces rivières a de nombreux affluents.

Il est traversé par les routes impériales n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, et 83, de Lyon à Strasbourg ; par les routes départ. n° 1, de Paris à Lons-le-Saunier ; n° 2, de Chalon en Suisse ; n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève ; n° 9, d'Orgelet à Nantua et Bourg ; n° 15, de Saint-Amour à Orgelet ; n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny ; n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude ; n° 20, de Poligny à Sellières ; n° 21, d'Orgelet au Pont-de-Poitte ; n° 22, de Lons-

le-Saunier à Dijon, et n° 27, de Revigny à Saint-Maur; par les chemins vicinaux, n° 1, de Sellières à Bellevesvre; n° 2, d'Orgelet au Miroir; n° 3, de Saint-Trivier à Dortans; n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; n° 5, de Bletterans à Champagnole; n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne; n° 28, de Clairvaux à Morez; n° 30, de Lons-le-Saunier à Louhans; n° 32, d'Orgelet à Arinthod; n° 33, de Bletterans à Chaumergy; n° 34, de Beaufort à Louhans; n° 38, de Lons-le-Saunier à Chaumergy; n° 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent-en-Grandvaux; n° 40, de Pont-du-Navois au Pont-de-la-Chaux; n° 41, de Macornay à Saint-Maur; n° 42, d'Aumont à Sellières; n° 43, de Sellières à Champagnole; n° 44, d'Orgelet à Savigny-en-Revermont; et n° 45, de Saint-Amour à Varennes; il sera traversé par un chemin de fer, tirant de Lyon à Dole ou à Besançon, par Bourg et Lons-le-Saunier.

Surf. territoriale, 156,666^{h}; surf. imposable, 152,397^{h}; revenu imp., 3,444,072 fr.; contr. dir. en princ., 461,010 fr.

Pop. en 1812, 107,950 hab.; en 1846, 108,785; en 1851, 108,214, dont 53,645 hom., et 54,569 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 69 hab.

L'arrondissement renferme 212 communes, réparties dans 11 cantons, qui sont : Saint-Amour, Arinthod, Beaufort, Bletterans, Clairvaux, Conliége, Saint-Julien, Lons-le-Saunier, Orgelet, Sellières et Voiteur.

—

Lons-le-Saunier (Cant. de), arr. du même nom. Il est borné au nord par les cantons de Conliége, de Voiteur et de Bletterans; au sud, par ceux de Beaufort et Orgelet; à l'est, par celui de Conliége, et à l'ouest, par ceux de Beaurepaire (Saône-et-Loire) et de Bletterans. Il est vignicole et agricole, mais presque dépourvu de forêts. Le territoire est assez fertile.

Il est arrosé par la Vallière, le Solvan, la Sorne et d'autres petits ruisseaux, et traversé par les routes imp. n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, et 83, de Lyon à Strasbourg; par les routes dép. n° 2, de Chalon en Suisse; n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève; n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny; n° 22, de Lons-le-Saunier à Dijon, et 27 de Revigny à Saint-Maur; par les chemins de gr. com., n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur; n° 30, de Lons-le-Saunier à Louhans; 38, de la même ville à Chaumergy; 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent, et 41, de Macornay à Saint-Maur.

Surf. terr., 10,087^{h}; surf. imp., 9674^{h}, savoir : 3949 en terres lab., 2226 en vignes, 1317 en prés, 1049 en pâtures, 702 en bois, 86 en jardins, et le surplus en cultures diverses, d'un revenu imposable de 680,807 fr.

Pop. en 1846, 18,815 hab.; en 1851, 19,460, dont 9693 hom., et 9667 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 200 hab.

Ce canton comprend 19 communes, qui sont : Bornay, Chilly, Condamine, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Saint-Didier, l'Etoile, Frebuans, Geruge, Gevingey, Lons-le-Saunier, Macornay, Messia, Moiron, Montmorot, Trenal, Vernantois et Villeneuve-sous-Pymont. Il comprenait les fiefs importants de Bornay, Chilly, Courlaoux, l'Etoile, Lons-le-Saunier, Montmorot, Vernantois, Pymont, et ceux de Courbouzon, Chantrans, Courlans, Gevingey, Moiron, outre une foule d'arrière-fiefs.

Lons-le-Saunier. *Lons*, *Lœdo*, *Ledo*, *Burgus Ledonis*, *Ledonium*, *Ledonum*, *Laudonium*, *vicus Ledonis*, *villa de Ledone*, *villa Legdonis*, *villa Legdonensis*, *Lœdo-Salnerius*, *Ledon*, *Ledon-le-Saulnier*, *Leons*, *Lunx*, *Laons*, *Lons-le-Rotier*, *Lyon-le-Saulnier*, *Lons-le-Salnier*, l'une des principales villes du département du Jura, chef-lieu de départ., d'arrond. et de canton ; à 4 kil. de Conliége, 11 de Voiteur, 13 de Bletterans, 27 de Louhans, 28 de Poligny, 52 de Dole, 61 de Bourg, 62 de Chalon-sur-Saône, 64 de Saint-Claude par la nouvelle route, 88 de Besançon, 110 de Dijon, 125 de Lyon, 125 de Genève, et 443 de Paris ; sous le 46d 40' de latitude, et le 3d 13' de longitude. Altitude : 317m au Puits-Salé, et 255m au bas de la ville.

Le territoire est limité au nord par Pannessières, Chille, Villeneuve-sous-Pymont et Feschaux ; au sud par Macornay et Montaigu ; à l'est, par Pannessières et Perrigny ; à l'ouest par Montmorot et Courbouzon.

Il est traversé par les routes imp., n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, et 83 de Lyon à Strasbourg ; par les routes dép., n° 1, de Paris à Lons-le-Saunier ; n° 2, de Chalon en Suisse ; n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, passant par Orgelet, Moirans et Saint-Claude ; n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny, par Voiteur, et 22, de Lons-le-Saunier à Dijon ; par les chemins de gr. com., n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur ; n° 30, de Lons-le-Saunier à Louhans ; 38, de Lons-le-Saunier à Chaumergy ; 39, de Lons-le-Saunier à Saint-Laurent-en-Grandvaux ; par les anciens chemins tirant à Orgelet, à Champagnole et à Lyon ; par la Vallière, le ruisseau de Solvan, le bief des Combes, le canal de la Saline, et plusieurs canaux de dérivation de la Vallière.

Pop. en 1614, 389 ménages ; en 1642, après le siége de 1637, 30 hab. ; en 1644, 700 ; en 1790, 6518 ; en 1846, 8781 ; en 1851, 8435, dont 3807 hom. et 4628 fem. ; pop. d'après le culte, 8370 catholiques romains, 41 calvinistes et 24 israélites ; pop. d'après l'origine, 8291 Français, 8 Français naturalisés, 20 Allemands, 13 Italiens, 40 Suisses, 9 Espagnols, 9 Polonais et 45 individus appartenant à diverses nations ; pop. spécif. par kil. carré, 1597 hab.

La ville est divisée en 35 rues et 8 places, comprenant 929 maisons et 2795 ménages.

Le nombre des maisons par rues se répartit ainsi qu'il suit : rue du Jura, 35 ; de Saint-Désiré, 83 ; des Casernes, 32 ; de Recond, 5 ; de la Préfecture, 7 ; de Saint-Lazare, 37 ; des Salines, 73 ; de Vallière, 23 ; des Tanneurs, 4 ; du Palais, 32 ; du Commerce, 66 ; de Ronde, 10 ; de la Justice, 24 ; du Collége, 26 ; du Four, 3 ; de l'Agriculture, 33 ; de Balerne, 17 ; de la Comédie, 33 ; des Charrons, 33 ; de Besançon, 30 ; de Laubépin, 5 ; de Richebourg, 8 ; des Prisons, 6 ; de la Fontaine de Rome, 15 ; des Perrières, 3 ; du Quai-d'Amont de la Vallière, 6 ; du Quai-d'Aval, 9 ; du Puits-Salé, 20 ; rue Neuve, 57 ; Passage-des-Moulins, 4 ; rue Lafayette, 27 ; rue Saint-Roch, 29 ; rue Traversière, 11 ; rue Saint-Antoine, 16 ; Petite rue des Salines, 6.

La place de la Chevalerie comprend 8 maisons, celle de la Liberté, 18 ; de l'Agriculture, 2 ; de l'Hôtel-de-Ville, 8 ; du Marché au Bois, 5 ; de la Paix, 17 ; du Collége, 14, et la Place d'Armes, 17.

Les habitants n'émigrent pas.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1600.

Cadastre exécuté en 1809 : surf. territ., 591^{h} 60^{a}, divisés en 1217 parcelles, que possèdent 275 forains; surface imp., 558^{h}, savoir : 269 en vignes, 123 en terres lab., 106 en prés, 20 en jardins, 15 en carrières, 15 en sol et cours de bâtiments, 4 en friches, 4 en vergers, 3 en mares, 29 en saussaies, d'un rev. cad. de 208,185 fr.; cont. dir. en principal, 29,931 fr.

La partie du sol en plaine, est formée de terrain détritique et d'alluvion. Il produit sept fois la semence. On récolte du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, peu d'orge, d'avoine, de chanvre, de foin et de fourrages artificiels. Les côteaux, formés de marnes irrisées, de calcaires à gryphites, sont couverts de vignes, dont les produits sont d'une qualité ordinaire. Quelques cantons, bien exposés et cultivés avec soin, donnent des vins blancs et rouges assez estimés.

La population, presque toute adonnée au commerce et à l'industrie, néglige l'agriculture. L'horticulture prend un grand développement dans cette ville. Les melons précoces réussissent parfaitement et commencent à devenir une branche importante d'exportation.

On importe les vingt-neuf trentièmes des céréales et les trois quarts des vins. Le revenu réel des maisons est de 4 pour cent, et celui des autres propriétés, de 2 fr. 25 cent. pour cent.

On trouve sur le territoire, de la marne, du calcaire bleu, du calcaire à gryphites et du calcaire marneux, du gypse, du sel gemme, des schistes bitumineux et des couches de houille à l'état rudimentaire.

Cette ville est le siége de la préfecture, de la 2e subdivision de la 7e division militaire, de la 13e conservation forestière, de la recette générale, d'un tribunal de première instance, composé de deux chambres, de la cour d'assises, d'un tribunal de commerce et d'une justice de paix, des directions des contributions directes, indirectes, de l'enregistrement et des domaines, d'un magasin du timbre et d'un entrepôt des tabacs, d'une conservation des hypothèques, d'une recette ambulante des contributions indirectes, d'une sous-intendance militaire, d'un gîte d'étapes, d'une garnison d'infanterie, de deux brigades de gendarmerie, d'une direction du télégraphe électrique, d'une direction composée des postes, d'un relais de poste aux chevaux, d'une cure cantonale et d'une cure simple, d'une maison de mission, d'une maison de justice, d'une administration de la caisse d'épargne, de la société d'Emulation et du musée départemental.

Elle est la résidence d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, d'un ingénieur ordinaire chargé du service hydraulique, de cinq conducteurs embrigadés ou auxiliaires, et de deux employés secondaires; d'un conducteur du service hydraulique, d'un agent-voyer en chef et d'un agent-voyer cantonal, d'un inspecteur de l'académie, d'un inspecteur des écoles primaires, d'un inspecteur du service des enfants trouvés, d'un capitaine et d'un lieutenant de recrutement, d'un commandant de place, d'un officier comptable des subsistances militaires, d'un chef d'escadron, d'un lieutenant-trésorier et d'un lieute-

nant de gendarmerie; de 14 avocats, 10 avoués, 8 huissiers, 1 commissaire-priseur, 5 notaires; d'un payeur, d'un vérificateur des poids et mesures, d'un inspecteur, un vérificateur et deux receveurs de l'enregistrement, de deux contrôleurs des contributions directes, de deux contrôleurs, un inspecteur, un receveur principal, un contrôleur de ville et cinq commis des contributions indirectes, d'un contrôleur, un receveur et quatre commis attachés aux salines de Montmorot, d'un préposé en chef de l'octroi, d'un receveur municipal, 1 commissaire de police; 4 architectes, 3 géomètres, 12 médecins, 1 chirurgien, 6 pharmaciens, 2 vétérinaires, 6 banquiers et 11 agents d'affaires.

Les établissements d'instruction publique se composent du séminaire diocésain, du collége communal, auquel sont annexées une école primaire et une école primaire supérieure, du collége libre tenu par les Frères de Marie, auquel est annexée une école primaire; d'une école primaire dirigée par les Frères de la Doctrine Chrétienne, d'une école primaire privée, d'une école protestante pour les enfants des deux sexes, d'une école normale pour les institutrices, à laquelle sont annexées une école primaire et une salle d'asile, d'une école primaire des filles, dirigée par quatre sœurs de l'ordre de la Charité, d'un pensionnat tenu par les sœurs de l'Ordre de Marie, de 6 pensionnats tenus par des institutrices laïques et de 6 garderies pour les enfants au-dessous de six ans.

Les collections scientifiques sont: les archives de la préfecture, la bibliothèque publique et le musée. Il y a un théâtre.

Les établissements de bienfaisance sont: l'hôpital civil et militaire, la maison des Orphelines, la maison de la Charité, la maison de Marie, celle des sœurs garde-malades, le bureau de bienfaisance, la société de Saint-Vincent-de-Paul, la société des dames de la Charité, et celle de secours mutuels. On y ajoutera probablement le dépôt de mendicité, voté en 1854 par le conseil-général.

Industrie. On compte à Lons-le-Saunier, comme soumis à la patente, 1 fabricant d'allumettes chimiques, 2 armuriers, 6 bourreliers, 26 boulangers, 1 fabricant de balances, 2 bottiers, 1 courtier-gourmet-piqueur de vins; 2 fabr. de casquettes, 6 confiseurs, 11 charpentiers entrepreneurs, 2 fabr. de chaises, 1 fabr. de corsets, 47 cordonniers, 4 coiffeurs, 6 charcutiers, 3 corroyeurs, 10 charrons, 1 fabr. de couvertures en laine, 2 fondeurs de cuivre, 4 cloutiers au marteau, 3 couturières en robes à façon, 1 fondeur de cloches, 2 fab. de cuves et bariques, 1 carrossier, 4 fabr. de chandelles, 1 doreur sur bois, 2 émouleurs, 4 fabr. d'eau-de-vie, 9 ferblantiers, 1 fabr. de formes, 7 fourniers, 1 fontainier, 3 forgerons, 1 fabr. de franges, 3 glaciers, 5 horlogers, 8 lingères, 1 laveur de cendres, 2 maîtres maçons, 3 modistes, 5 maréchaux-ferrants, 1 métreur de bâtiments, 2 mouleurs de bustes et figures en plâtre, 43 menuisiers, 4 entrepr. de maçonnerie, 2 marbriers, 3 entrepren. de monuments funèbres, 2 ornemanistes, 2 orfèvres, 4 plafonneurs, 1 peintre en équipages, 3 pâtissiers, 16 plâtriers, 5 perruquiers, 2 tailleurs de pierre, 1 fab. de parapluies, 2 paveurs, 4 relieurs de livres, 3 sculpteurs, 1 serrurier en équipages, 11 serruriers, 14 saboliers, 4 selliers-harnacheurs, 1

salpétrier, 1 fab. de seaux, 3 tourneurs, 4 tonneliers, 5 maîtres tailleurs, 9 tanneries, 4 entrepr. de travaux publics, 4 teinturiers dégraisseurs, 1 tisserand, 2 vitriers, 1 fabr. de vinaigre, 15 voituriers, 1 fabr. de vannerie.

Fabrique de cierges, bougies et chandelles. Elle est établie rue des Salines, et exploitée par M. P.-H. Gousset aîné. Ses produits sont exportés dans le département du Jura et les départements voisins.

Tannerie Ruys. Sur la route de Savagna, près de l'usine à gaz, sont la tannerie et la corroyerie de M. Ruys cadet. Cet établissement, fondé en 1846, occupe chaque jour 50 ouvriers. Les produits, de bonne qualité, sont exportés en France, en Amérique et en Angleterre.

Fonderie de cuivre. Elle est dirigée par M. Petetin, rue des Salines. On y fabrique des pompes à incendie, des pompes à puits, des ustensiles en cuivre de toute nature, et des pièces mécaniques pour les usines.

Fonderie de cloches. Créée en 1827, par M. Dunand, à l'extrémité de la rue des Salines, elle est actuellement exploitée par M. Cauchois-Dunand. Les cloches et les carillons qui sortent de cette fonderie, jouissent d'une réputation bien méritée, et sont exportés dans le Jura, l'Ain, le Doubs, la Haute-Saône, la Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

Fonderie de 2e fusion. Ouverte en 1839, à Perrigny, elle a été transférée à Lons-le-Saunier en 1853, à l'extrémité de la rue du Jura. Elle est dirigée avec une grande intelligence par MM. Preney, père et fils, habiles mécaniciens. On y moule et coule toutes les pièces, telles que rampes, balcons, grilles pour tombeaux, engrenages, roues, pièces pour mécaniques, horlogerie, etc. Les matières premières qu'on y emploie proviennent des forges de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or. Cette usine, établie dans des bâtiments neufs et vastes, est destinée à prendre un grand développement.

Atelier de luneterie. MM. Moret-Bailly et Favre, ont introduit à Lons-le-Saunier, l'industrie de la luneterie en 1854. L'atelier des hommes est situé rue des Salines, n° 35, et celui des femmes, rue Saint-Désiré. On fabrique annuellement dans cet établissement 200,000 paires de lunettes à tempes, exportées dans toute l'Europe. Les ouvriers sont au nombre de 160. Leur salaire s'élève en moyenne à 2 fr. 50 c. par jour, et celui des enfants à 1 fr.; aux ateliers de fabrication sont joints des magasins de vente d'instruments de mathématiques et d'optique, d'étuis de lunettes, de tourne-broches, de miroirs d'alouettes, de mesures linéaires en buis, en bois, en cuivre, fer et composition, en ivoire, en étoffes, etc. M. Favre dirige cette maison avec autant d'activité que d'intelligence. Un règlement sévère maintient l'harmonie et la moralité parmi les ouvriers. Lons-le-Saunier et les campagnes environnantes doivent considérer l'introduction de cette nouvelle industrie comme un grand bienfait.

Bains d'eaux minérales salines. Ils ont été fondés en 1849, par l'administration des salines de Montmorot, à la place qu'occupait l'ancien puits salé. Les bâtiments, construits avec goût, au milieu d'un jardin couvert d'arbres, d'arbustes et de fleurs, renferment 27 cabinets, dont un est spécialement consacré aux indigents. On peut y boire l'eau minérale à la source, prendre des bains à vapeur, des bains ordinaires, des bains d'eau salée, des douches ascen-

dantes et saillantes. Les maladies auxquelles les eaux de Lons-le-Saunier procurent du soulagement, ou qu'elles guérissent complètement, sont les constipations habituelles, les hémorrhoïdes, l'engorgement du foie et de la rate, l'aménorrhée, la chlorose, la leucorhrée, les catarrhes de la vessie, la gravelle, la paralysie, l'hystérie, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, les maladies des yeux et de la peau, etc. Les résultats de l'analyse chimique de ces eaux, font connaître qu'un litre d'eau contient 10 gr. 298 de chlorure sodique, 0,036 de sulfate sodique, 1 gr. 009 de chlorure magnésique, 1 gr. 090 de chlorure calcique, 1 gr. 561 de carbonate calcique, 0 gr. 358 de carbonate magnésique, 0 g. 124 de carbonate ferreux, 0,048 de silice, 2 gr. 300 d'acide carbonite libre, 0 gr. 842 d'acide sulfurique et de l'iode en petite quantité. L'intensité de minéralisation de ces eaux, et l'énergie de leur action dans certains cas morbides, leur promettent de prendre l'un des premiers rangs parmi les eaux minérales de France.

Bains-Robert. Ils ont été ouverts au public en 1835, et sont situés rue des Casernes. Les bâtiments sont bien construits et entourés d'un beau jardin. L'intérieur est des plus confortables. Il y a dans cet établissement 18 baignoires, et l'on y administre tous les bains médicinaux. L'établissement ouvert sur la place, dans la maison Vattageot, renferme 18 baignoires.

Ateliers de sculpture. M. Forestier, sculpteur et statuaire distingué, dont les ateliers sont rue de la Vallière, n° 22, est venu s'établir à Lons-le-Saunier en 1830. Dès ce moment, il a exécuté un grand nombre d'ameublements d'églises, tels que bancs, stales, chaires à prêcher, confessionnaux et beaucoup de statues en pierre, bois et plâtre. Cet artiste excelle surtout dans le genre ogival, dit gothique. M. Bourgeois a aussi un atelier de sculpture et de dorure dans la rue du Jura.

M. Mazoyer, dit Francœur, après avoir exécuté au théâtre de Lons-le-Saunier les travaux de sculpture les plus importants, a ouvert en 1848, dans la rue des Casernes, un atelier de sculpture et de marbrerie, d'où sont sortis de beaux monuments funéraires. M. Dumanéle, près du cimetière, exécute des cheminées, des tombes, des autels, etc. M Pernot, rue Saint-Lazare, s'occupe spécialement de monuments funèbres.

Fabrique de vins mousseux. M. Eugène Billot dirige, dans la Grande-Rue, une fabrique de vins mousseux, façon Champagne, choisis dans les bons côteaux de l'Etoile et des environs.

Imprimeries et lithographies. M. Fr. Gauthier a l'imprimerie la plus ancienne et la plus importante du département. Il sort chaque année de ses presses un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont périodiques, tels que : la Sentinelle, l'Annuaire et le Messager du Jura. Il a aussi une lithographie, qui a pris un développement considérable. M. Adolphe Robert, rue Saint-Désiré, a une imprimerie lithographique et typographique. Il s'occupe d'autographie, de chromolithographie, de dessins et plans, d'impressions pour commerce et les administrations, de daguerréotypie, de photographie, d'encadrement et restauration de tableaux et gravures, et du commerce d'objets d'arts et de curiosités.

M. Ath. Courbet, publie le Nouvelliste du Jura, journal politique, paraissant deux fois par semaine, et

fait des impressions de toute espèce.

Moulins. Les deux moulins de Lons-le-Saunier, situés, l'un dans la rue du Jura, et l'autre dans la rue Neuve, n'ont chacun que deux tournants. Il en existe beaucoup d'autres dans les environs.

Marchés. Il se tient dans cette ville un marché très fréquenté, le jeudi de chaque semaine. On y vend des céréales de toute espèce, du jardinage, des fruits, des volailles, du poisson, du beurre, des œufs et des fromages. L'exportation des volailles et du gibier, achetés à ces marchés, se fait surtout à Saint-Claude, à Lyon, à Besançon et à Genève. Une vente de marée à la criée se fait depuis 1854, tous les vendredis et les samedis, pendant l'hiver.

Foires. Il y a 12 foires, fixées au 1er jeudi de chaque mois, qui jouissent d'une grande réputation. Elles servent de rendez-vous général aux habitants de la montagne et de la plaine. On y vend des chevaux, des porcs, du bétail à cornes, des moutons, des céréales, des bois de sapins, des fromages, de la boissellerie, des meubles dits de foire, fabriqués dans les montagnes, etc.

Commerce. Le commerce de cette ville porte surtout sur les objets de consommation locale. On y compte comme soumis à la patente, 79 hôtels et auberges, 2 marchands d'alambics, 1 m. de bois de sciage, 43 bouchers, 26 boulangers, 3 brocanteurs, 3 marchands de bas et de bonneterie, 27 cafetiers, 1 marchand de chasubles, 3 couteliers, 1 marchand de couleurs et de verres, 7 chiffonniers, 1 marchand de charbon de bois, 3 m. de charbon de terre, 2 m. de cristaux, 1 m. de corsets, 1 courtier de bestiaux, 3 marchands de comestibles, 1 m. de crins, 1 m. de pains d'épices, 2 m. d'ébénisterie, 57 m. d'épicerie, 1 m. d'eaux minérales factices, 1 m. d'eaux-de-vie en gros, 4 m. de fromages en gros, 4 m. de fromages en détail, 3 m. de farine, 3 m. de fer et fonte, 3 m. fripiers, 1 m. de glaces et miroirs, 3 m. de gibier et volailles, 2 m. d'huile, 2 m. d'habits neufs, 2 m. grainetiers, 7 libraires, 4 marchands de lunettes, 1 m. de laine, 15 loueurs en garni, 2 marchands de liqueurs en gros, 31 m. de mercerie, 3 m. de meubles d'occasion, 3 m. de nouveautés, 3 m. de poterie de terre, 1 m. de plâtre et briques, 1 m. de poisson, 3 m. de pipes, 3 m. de plâtre, 4 m. de parapluies, 5 m. de planches en gros ou en détail, 6 m. de papiers, 1 m. de pierres bleues pour blanchissage, 2 m. de porcelaine, 11 m. quincaillers, 2 m. de sarraux, 1 m. de sangsues, 2 m. de tableaux, 1 m. de tabletterie, 17 m. d'étoffes, 3 m. tapissiers, 2 m. de tournerie, 2 m. de tamis, 20 m. de vins en gros, 11 m. de vins en détail et 1 m. de vinaigre.

Projet de canal de la Seille à la Saône. Un décret impérial du 15 avril 1806, avait décidé qu'il serait ouvert un canal de la Saône à Lons-le-Saunier, par la rivière de Seille, et que la dépense en serait supportée, moitié par l'Etat et moitié par les fermiers des salines de Montmorot. Les dépenses en furent évaluées à 3 millions. Les habitants de Louhans, effrayés à tort pour leur commerce, de l'ouverture de ce canal, s'entendirent avec les fermiers des salines pour en retarder l'exécution. Le conseil- général insista en 1821, pour qu'il fût donné suite au projet. On traita en 1825, avec le sieur Parant, pour faire les études préparatoires, et tout se borna là.

Chemins de fer. Un décret du 20 avril 1854, a concédé à la compagnie de Lyon, un chemin de fer de Bourg à Lons-le-Saunier, et un autre de Lons-le-Saunier à Dole ou à Besançon. Ce dernier devra être commencé dans trois ans, et le premier trois ans après.

Voitures publiques et transports. Lons-le-Saunier est le point de départ et d'arrivée d'un grand nombre de voitures publiques. Elles se dirigent sur Lyon et Paris, par Louhans et Tournus; sur Lyon, par Villars; sur Chalon-sur-Saône, par Louhans ou Bletterans; sur Besançon, Morez, Champagnole, Saint-Claude, Orgelet, Clairvaux, Bletterans, Sellières, Poligny, Salins, Dole, Saint-Julien, Saint-Amour, Louhans; presque toutes sont en correspondance avec d'autres voitures, pour se rendre dans les différentes villes de France. Un service d'omnibus fait plusieurs fois par jour le trajet de Lons-le Saunier à Conliége. Trois maisons de commissions et de roulage se chargent du transport des marchandises sur tous les points de l'Empire. On trouve en outre, dans cette ville, 8 ou 10 voitures à volonté, et plusieurs loueurs de chevaux et de voitures.

Etablissements publics. On compte à Lons-le-Saunier, deux églises paroissiales, un cimetière, l'hôtel de la préfecture, le palais de justice, l'hôtel-de-ville, la halle aux grains, l'hospice civil et militaire, le grand collége, l'école des frères de la doctrine chrétienne, l'école normale des institutrices, le théâtre, le gazomètre, les prisons, quatre champs de foire, deux casernes d'infanterie, une caserne de gendarmerie, une poudrière, neuf bureaux d'octroi, un abattoir, la promenade, la salle de bal de la Chevalerie, un lavoir public, quatre ponts et deux passerelles, 11 fontaines et 2 bornes-fontaines, la bibliothèque et le musée.

Budget. Avant la révolution de 1789, les revenus de la ville n'ont jamais dépassé 20,000 fr. Ils provenaient d'un octroi sur les boulangers et les bouchers, et sur les marchandises de toute nature exposées en vente sur les places, de la location des moulins, des fours et des fonds communaux, d'une rente de 1000 fr. sur les salines de Salins et de quelques cens. Ils pouvaient à peine suffire aux dépenses ordinaires les plus indispensables.

En 1854, le budget de la commune était fixé, savoir :

en rec. ord.	103,603 f.	186,803 f.
— extraor.	83,200	
en dép. ord.	75,986	188,701 f.
— extraor.	112,816	
Excédant des dépenses.		102 f.

Il faut remarquer que dans les dépenses extraordinaires de cette année, sont compris 66,602 fr. pour la construction de l'école des Frères, et 32,564 fr. pour intérêts et remboursements de différents emprunts.

Par contre, nous voyons figurer, sous la rubrique, *Recettes extraordinaires*, 57,500 fr., produit d'un emprunt, et 11,500 fr., produit d'un impôt extraordinaire.

Avec des revenus peu considérables, la ville est parvenue à élever de nombreux monuments, à réparer et embellir ses rues, ses places, et à multiplier ses champs de foires.

Octroi. L'octroi de Lons-le-Saunier porte sur les vins, les spiritueux, la bière, les huiles, le bétail, l'avoine, le foin, la paille, les charbons, les suifs, la cire, les bois travaillés ou non, la chaux, les pierres, le sable, le plâtre, les

briques et les tuiles. Il y a 8 bureaux, placés à l'entrée des routes de Lyon, de Conliége, de Montaigu, de Besançon, et des chemins de Villeneuve, de Savagna, de Pannessières et de Courbouzon. Il y en a un neuvième dans la rue des Salines, pour la perception des droits sur la bière. Le produit brut de l'octroi s'est élevé en 1852, à 64,000 fr. Le traitement des employés s'élève à 7770 fr.

Biens communaux. L'église des Cordeliers, celle de Saint-Désiré, le cimetière, l'hôtel-de-ville, la halle aux grains, les champs de foires des chevaux, des porcs et du bétail à cornes, la promenade et le bâtiment de la Chevalerie, la glacière, le théâtre, le collége, l'école des Frères de la doctrine chrétienne, l'école des filles, dite la Charité, l'abattoir, le pré Clémencey et la côte de Montciel-sur-Montmorot et la côte de Mancy. Les biens-fonds sont d'une surface de 16^{h} 91^{a} en sol d'édifices, terres, prés, carrières, d'un revenu cadastral de 385 fr.

Bureau de bienfaisance. Ses revenus ordinaires s'élèvent à 3780 fr., et proviennent d'intérêts de rentes sur l'Etat et sur particuliers, de droits de concession de terrain au cimetière, de ceux prélevés sur les bals et spectacles. Les secours sont distribués en nature et en argent. Les recettes extraordinaires s'élèvent de 12 à 1500 fr., et proviennent de dons faits par des particuliers.

NOTICE HISTORIQUE.

Lons-le-Saunier se déploie à l'entrée d'un riche bassin qu'arrose la Vallière, et qu'encadre une vaste ceinture de verdoyantes collines et de montagnes pittoresques. Des hauteurs qui le dominent, la vue erre au loin sur de charmants horizons. Ses rues, ses édifices, présentent un aspect tellement moderne, qu'on le croirait né d'hier, si tout ce qui l'entoure ne rappelait son noble passé. Le camp romain de Coldres, l'église de Saint-Etienne, la chapelle de Saint-Désiré, la tour de Montmorot, se dressent encore debout, comme de muets témoins de son antique et glorieuse existence.

Pour bien comprendre l'origine et les développements successifs de cette ville, il ne suffit pas de connaître sa topographie actuelle, il faut se reporter au temps où la civilisation n'avait pas encore effacé les traces du désordre de la nature. Les eaux de la Vallière, se précipitant bruyamment des gorges de Revigny, se répandaient alors sur ses rives incultes; les terres voisines, beaucoup plus basses qu'elles ne le sont de nos jours, étaient en grande partie submergées. Tout l'espace compris entre les collines de Richebourg, de Pymont et l'éminence de Saint-Désiré, n'était qu'une plaine marécageuse, sur laquelle la rivière, à chaque nouvelle crue, débordait sans obstacle, et laissait des dépôts d'eaux dormantes et de galets. Au nord, plusieurs sources s'unissaient pour former un ruisseau qui gagnait la Vallière, en suivant l'inclinaison du sol. Toutes les hauteurs voisines de ce bassin étaient couvertes de bois, et les loups devaient régner en maîtres dans ces giboyeuses et sauvages retraites.

Les savants ont mis les langues anciennes à la torture pour découvrir l'étymologie du nom de Lons-le-Saunier. Les uns le font dériver du mot celtique *led*, d'autres, du mot latin, *ledo*, qui tous deux signifient *flux de la mer,* par allusion à l'intermittence des sources salifères qui jaillissent sur le territoire. Si la dénomination originale de cette ville

avait été inspirée par ce phénomène, elle ne devrait pas avoir d'homonyme en France, et cependant ils y sont si nombreux, qu'il a fallu leur donner des surnoms pour les distinguer. Ainsi, on disait Laon le Cloué, *Clavatum*, Lons le Saunier, *Salnerius*, etc. L'opinion de ceux qui, prenant l'effet pour la cause, ont supposé que Lons tirait son nom d'une certaine mesure usitée dans ses salines, n'est pas assez sérieuse pour être discutée. Le nom de *Lons* nous paraît venir du mot celtique *Loon*, qui indiquait un site montueux, élevé au-dessus d'une plaine. Tous les dérivés latins et français de ce mot (*Lugdunum*, *Laudunum*, *Lons*, *Laons*, *Laon*), expriment la même idée. Il est à remarquer que Lyon, Laon, Loyon, près de Saint-Julien, occupent des positions à peu près identiques à celle qu'avait primitivement Lons-le-Saunier.

Longtemps avant l'arrivée des Romains dans notre pays, une bourgade importante se groupait déjà sur le plateau de Richebourg. Des haches en pierre de jade, des instruments en bronze, des monnaies au type grec trouvés dans les environs, l'attestent suffisamment. L'agrément du site, la fertilité du territoire, les avantages qu'il offrait pour la chasse et la pêche, attirèrent les premiers habitants. La découverte de sources salées dans le voisinage, détermina un accroissement rapide de population. De nombreuses voies ne tardèrent pas à relier cette bourgade à celles de Grozon, de Poligny, de Salins, d'Orgelet, aux villes de Besançon, Chalon, Autun, Genève et au midi de la Gaule. Elles attirèrent les marchands étrangers et facilitèrent l'écoulement des produits du sol. L'éducation des chevaux, la préparation des viandes salées, qui s'exportaient non-seulement à Rome et dans toute l'Italie, mais même jusqu'en Grèce, augmentèrent rapidement les richesses de cette contrée. Les relations ouvertes avec des peuples civilisés, adoucirent les mœurs des habitants et modifièrent les objets de leur culte. Ils cessèrent de porter leurs hommages à la source sainte du Bief-des-Combes, appelée plus tard la *Fontaine-de-Saint-Martin*, et élevèrent un temple au soleil, à la naissance du ruisseau de Salamanque, qui prit depuis le nom de Solvan, *Solis fanum*. Un collége de druides, chargés de présider aux cérémonies religieuses et d'instruire la jeunesse, s'éleva, à l'ombre d'un bois de chênes, sur le flanc du Mont-Aigu, à la place qu'occupa dans la suite le prieuré de Saint-Martin-de-Chavenay. Les traditions, la disposition des lieux, le vocable du monastère, semblent du moins favoriser cette conjecture. La dénomination de *Louvatan*, que portait jadis une prairie couverte aujourd'hui par la Rue-Neuve, les rues Lafayette, Saint-Antoine et des Charrons, se rapporte à des traditions druidiques bien caractérisées. Le loup éveillait chez les Celtes certaines idées symboliques et leur causait des terreurs superstitieuses. Il était pour eux le symbole d'Osiris et de la Lumière. Ce peuple était persuadé que les druides prenaient à volonté toutes les formes, et qu'ils se changeaient particulièrement en loups. Les villes les plus anciennes, telles qu'Amiens, Blois, avaient leurs rues du *Louvatan*, ou du *Loup qui varonne*.

Loon était dans un état florissant, lorsque, partageant le sort des autres villes de la Séquanie, il passa sous le joug de Rome. Sous cette domination nouvelle, sa prospérité ne fit

que s'accroître. Les conquérants commencèrent par latiniser son nom, en l'appelant *Ledo*. Négligeant sa décoration architecturale, ils n'élevèrent sur sa colline ni amphithéâtre, ni thermes, mais ils l'entourèrent d'une ligne de fortifications. Cette enceinte se composait d'une muraille de trois mètres d'épaisseur, flanquée de tours de distance en distance. On en a retrouvé les fondations en 1754, surtout dans la contrée dite *à la Ferté*, mot dérivé de *firmitas*. De la porte au nord, sortait la voie qui se dirigeait sur Besançon. Cette route, connue sous le nom de *Chemin de la Poste*, passait entre la Lième et Pannessières, et se dirigeait par Lavigny au *Gué-Farou*. Elle était protégée, à peu de distance du bourg, par une tour bâtie sur l'éminence du *Châtelet*. De la porte opposée, sortait un autre chemin, qui se dirigeait par Perrigny, Conliége et Revigny, du côté de Clairvaux et d'Orgelet. Il était défendu par un second castel, élevé près du lieu dit *Trans-la-Tour*. L'enceinte devint bientôt trop étroite. De nouvelles habitations se pressèrent sur la pente de la colline de Richebourg, puis autour du réservoir d'eau salée, et s'étendirent successivement sur une partie de l'emplacement actuel de Lons-le-Saunier. La ville se distingua alors en deux quartiers principaux, la *Ville-Haute* et la *Ville-Basse*. Une nouvelle route fut ouverte, pour communiquer avec la colonie de Lyon. Elle franchissait la côte de Montciel et tendait à Coligny par Gevingey, Cesancey, Sainte-Agnès, Vincelle et Rotalier.

Ledo ne tarda pas à occuper un des premiers rangs parmi les villes les plus importantes de la Séquanie. Elle devint le séjour d'un comte, chef civil et militaire, et d'un préposé impérial, pour l'administration des salines. On pourrait presque affirmer qu'elle posséda un sénat en petit, et des consuls, quoique aucun monument ancien ne lui donne le nom de municipe. Elle eut son forum, son palais et ses temples. Le mont Cœlius vit probablement, comme à Besançon, son sommet couronné par de grandes colonnes, qui supportaient les statues des divinités spécialement honorées par les Séquanais. La pierre trouvée à Richebourg, sur laquelle était représenté saint Michel terrassant le diable, fait supposer que le culte de cet archange fut substitué à celui de Mercure. Tout porte à croire que la chapelle bâtie par saint Désiré, remplaça un édifice consacré à Bacchus. L'usage constant d'orner la châsse du saint évêque de feuilles de pampre et de raisins, le privilége revendiqué par les vignerons, de porter cette châsse dans les processions publiques, les cérémonies singulières qui se pratiquaient le jour de la fête patronale, appuient fortement cette opinion. Heureuse sous la domination des empereurs, cette ville s'était assez enrichie par son commerce, pour devenir une proie digne d'exciter la convoitise des conquérants barbares. Leurs premières invasions, au IIIe siècle, firent songer aux moyens de leur résister. Un camp retranché fut construit sur la montagne de Coldres, et on le rattacha à un système complet de fortifications, qui s'échelonnaient sur les deux rives de l'Ain, et sur la route de Poligny à Orgelet. Des tours, élevées sur les collines de Montmorot, de l'Etoile, d'Arlay, de Mont-Orient, de Bornay, de Binans, de Beauregard, permirent aux vigies de se communiquer par des signaux l'approche des ennemis. Vaines mesures. Ledo disparut en 355, sous

le torrent dévastateur des hordes germaniques. On pourrait comparer la ville actuelle à une habitation superposée sur un tombeau ; chaque fois que son sol a été profondément remué, on y a découvert des débris de constructions romaines. On reconnaît sur le plateau de Richebourg, dans un espace étendu, des vestiges d'anciennes voies, et des fondations d'édifices qui coupent la terre en tous sens. On y trouve fréquemment des fragments de tuiles, de petites statues, des médailles, des morceaux de poteries, des ustensiles rappelant une existence, des arts et une civilisation, dont quinze cents ans nous séparent. Les environs du puits salé ne sont pas moins riches en antiquités de tout genre.

Parmi les objets recueillis dans la Ville-Basse, on cite un petit faune de cuivre rouge, couronné de feuillages et finissant en terme; une épingle d'or, surmontée d'une tête coiffée à la grecque; une lampe de terre, sur laquelle le sculpteur s'était plu à graver des feuilles de pampre et un petit génie versant un panier de raisins; une médaille de Néron, en or, et plusieurs monnaies en bronze, au type de Maximin. En faisant des fouilles pour l'établissement du palais de justice, on a retiré en 1827 et 1828, avec une médaille consulaire et des monnaies d'Auguste, de Nerva, d'Adrien, de Claudius et Tréticus, de Constantin, des vases mutilés de *terra campana*, un trépied de bronze et des meules de moulins à bras. Des travaux entrepris pour la construction du quartier de gendarmerie, sur l'emplacement de l'ancien collége, ont mis au jour une épaisse couche de cendres et de charbon, dont on a retiré de nombreux fragments de poterie fine, ornés de figures; une multitude de médailles de Nerva, d'Antonin, de Faustine, de Dioclétien et de Constantin; des urnes cinéraires, des amphores brisées; un vase de sacrifice en terre; l'anse d'une aiguière d'airain; un couvercle en pavillon quadrangulaire, de même métal; les pieds de deux chaudières de bronze et une sonnette de cuivre; les tronçons d'un fût de colonne; deux tombeaux formés de dalles, renfermant les dépouilles de trois guerriers, avec leurs épées et leurs plaques de baudriers, et enfin des pans de murs calcinés. Les ouvriers occupés à creuser le grand canal d'assainissement qui traverse la ville, trouvèrent en 1832, sous la rue Saint-Antoine, une grande quantité de fragments de poterie romaine, mêlés à des morceaux de bois de chêne à demi-brûlés. Une observation curieuse ressort de la profondeur moyenne à laquelle on découvre les ruines de Ledo, c'est que le sol actuel de la ville est élevé de sept mètres au-dessus de son niveau primitif. Le *palatium*, ou résidence du comte, devait occuper la place du séminaire. La grande tour du *Châtelet* ou des Cordeliers en faisait partie. On a trouvé dans le ciment qui liait ses fondations, une médaille de Gallien.

Les débris que nous venons de signaler, suffisent pour démontrer l'importance de Ledo pendant la période gallo-romaine. Si nous voulions chercher d'autres preuves dans les dénominations locales, elles ne nous feraient point défaut. Ainsi, le nom de *Richebourg*, qui est assez généralement resté aux quartiers les plus élevés et les plus anciens des cités gallo-romaines, comme à Besançon et à Crusinie, le champ de Rome, *campus Romæ*, mentionné dans une donation faite en

1168, à l'abbaye du Miroir, la *fontaine de Rome*, sont des souvenirs incontestables du séjour du peuple-roi à Ledo. Cette ville ne figure pas sur les cartes de la Gaule, dressées par les géographes latins, mais on ne peut tirer aucune induction de cette lacune, car combien d'autres, plus importantes encore, ont été omises. Publius Végèce, qui vivait à la fin du IVe siècle, est le premier auteur qui nous révèle son existence. Enumérant dans son Art vétérinaire les races de chevaux les plus connues par leur bonté, il vante celles de Ledo; malheureusement, l'authenticité entière du texte de cet auteur est fortement contestée. Nous aurions à remonter beaucoup plus haut, s'il était vrai, ainsi que l'affirment d'anciens manuscrits, que le pape saint Damase eût dit : *Linus plurimos Lædone baptisavit, erat enim baptisterium prope sacellum;* mais il est évident que le mot *Lædone* a été substitué à celui de *Vesontione*. La légende de saint Lin porte en effet, que ce prélat vint annoncer l'Evangile à Besançon, l'an 54 de l'ère chrétienne; qu'un tribun de la ville, nommé *Omnasius*, lui donna un terrain pour élever un baptistère et construire une chapelle; qu'il y convertit quelques habitants, en présence desquels il fit tomber par sa prière une idole adorée dans la ville; qu'à cause de ce fait, il en fut chassé, et que désespérant de pouvoir amener à la foi ces cœurs endurcis, il retourna auprès de saint Pierre à Rome, et devint son successeur. Il est reconnu depuis longtemps, que la mission de saint Lin en Séquanie est fabuleuse, et que la lumière de l'Evangile ne pénétra dans cette province qu'au IIe siècle. Il y a eu à Besançon un évêque du nom de Lin, mais la durée de son épiscopat et la place précise qu'il doit occuper dans les catalogues, sont encore des problèmes. On sait seulement qu'il vivait au IIIe siècle. Il est très probable que ce prélat n'est pas venu à Lons-le-Saunier plus que le successeur de saint Pierre; de son temps, les évêques ne quittaient point leurs cités; ils laissaient aux missionnaires le soin de faire des prosélytes au dehors. L'expulsion des Alamans par Julien, permit aux populations de rebâtir leurs villes incendiées. Les nombreuses médailles d'Honorius et de Valentinien III, trouvées à Ledo, à peu de profondeur dans le sol, permettent de supposer que ses habitants vinrent s'abriter de nouveau dans le *castrum* de Richebourg. Les mauvais jours qu'ils venaient de traverser, les disposèrent promptement à embrasser le christianisme, ce grand consolateur de toutes les misères. Ils renversèrent un temple païen bâti près du camp de Coldres, et lui substituèrent une église dédiée à saint Etienne. Le vocable de cette église, son orientation, sa construction au sommet d'une montagne, peuvent la faire considérer comme une des plus anciennes du diocèse; suivant la tradition, elle ne céderait en antiquité qu'à la seule cathédrale de Saint-Etienne de Besançon. Elle devint bientôt le centre d'une paroisse qui avait 10 à 12 lieues de circuit. Lorsqu'on y célébrait l'office divin, on allumait un grand feu, pour avertir les fidèles éloignés, de s'unir d'intention au sacrifice. A la fin du IVe siècle, les idées chrétiennes avaient fait de tels progrès parmi le peuple, que les grands seigneurs, les gens du monde, furent obligés de les adopter, pour conserver quelque importance réelle et jouir d'une influence active. On voyait les ma-

gistrats les plus puissants, d'anciens préfets des Gaules, aspirer à l'épiscopat. Saint Désiré, que la tradition fait naître à Lons-le-Saunier, d'un père qui était comte de cette ville, se montra chrétien si fervent, qu'il fut élu évêque de Besançon. Les légendes le représentent comme très zélé pour l'honnêteté des mœurs. Il faisait des aumônes aux pauvres et aux captifs, protégeait les veuves et les orphelins, et visitait souvent son troupeau. Etant venu faire une station évangélique dans sa ville natale, il y fit construire une église en l'honneur de saint Nicolas, et y mourut en 413 ou 414. On possède si peu de documents sur la vie de ce saint, que les Bollandistes ont dit : *Alia quæ de sancto Desiderato hic enarrentur aut illustrentur nusquam invenimus, neque de proprio natali die aut ejus cultu decerni quidquam potest præter id quod ex sola et unica traditione habetur*. Il est certain que saint Désiré a été inhumé à Lons-le-Saunier, et que son sarcophage existe encore dans la crypte qui porte son nom. Les miracles qui s'opérèrent sur son tombeau, rendirent son culte célèbre dans toute la Gaule, et donnèrent lieu à un pèlerinage qui fut très fréquenté jusqu'au moment de la révolution. Des habitations ne tardèrent pas à se grouper autour de la chapelle où s'opéraient tant de prodiges, et devinrent le noyau d'une nouvelle bourgade. Ledo dut avoir sa large part des effroyables misères qui accompagnèrent et précipitèrent la ruine de la domination romaine. Les Burgondes, relégués dans la Savoie par Aétius, cherchaient à profiter des déchirements de l'empire, pour s'établir dans la Séquanie. Leurs mœurs douces, le gouvernement paternel de leurs rois étaient si connus, qu'on les attendait comme des libérateurs. Le comte Agrippin, instruit de ces dispositions, vint fixer le centre de son commandement dans le Jura, et l'illustre maître de la milice, Egidius, s'établit dans les montagnes de Saint-Claude, pour fermer les passages. La mort de ce dernier, arrivée vers l'an 465, rompit tous les obstacles, et de ce moment date le premier établissement des Burgondes dans notre pays. Deux populations se trouvèrent alors juxta-posées, la population barbare et la population gallo-romaine. Pour comprendre leur coexistence dans la même contrée, dans les mêmes villes, il faut se rappeler que la Séquanie, comme la Gaule entière, avait vu décroître dans une proportion continue, le chiffre de sa population et l'étendue de ses terres cultivées. Les Burgondes ne dépossédaient donc guère que les morts, et n'avaient à disputer les champs qu'au désert boisé qui gagnait chaque jour du terrain. Comme successeurs du fisc romain, leurs rois eurent en partage Ledo et ses salines. Ils disposèrent d'une partie des terres de leur domaine en faveur de leurs leudes et des hommes de leur nation, maintinrent les anciens habitants dans leurs propriétés, leurs lois et leur religion, et placèrent sur un pied d'égalité parfaite, vainqueurs et vaincus. L'établissement des Bourguignons à Ledo, a laissé longtemps de profondes empreintes. Malgré les envahissements des grands seigneurs, le territoire presque entier resta de franc-alleu. Les hommes qui habitaient le bourg, ne cessèrent jamais d'être libres, et la plupart prirent un rang distingué dans la hiérarchie féodale.

MM. Béchet et de la Theysson-

nière ont prétendu que les salines de Lons-le-Saunier n'existaient pas encore au VIe siècle. Ils s'appuient, pour soutenir leur opinion, sur un passage de la vie de saint Oyan, abbé de Condat, mort en 510, dont voici la traduction : « Craignant les cruelles incursions de leurs voisins, les Alamans, qui avaient coutume de surprendre les voyageurs à l'improviste, non par un combat engagé de face à face, mais en fondant sur eux subitement, à la manière des bêtes féroces, les moines de Condat allaient chercher le sel dont ils avaient besoin, jusqu'au bord de la mer Tyrrhénienne, plutôt que du canton des Hériens, qui était tout près d'eux. » S'il avait existé des salines à Ledo, disent ces historiens, ces moines ne se seraient inquiétés, ni du val des Hériens, ni de la Toscane, qui était à une si grande distance. Cette objection n'est pas sérieuse. Les religieux ne pouvaient pas plus venir à Ledo et à Grozon, qu'à Salins et dans la Lorraine. Ils étaient obligés de se diriger par le midi de la Gaule, parce que les chemins qui longeaient le Mont-Jura, présentaient trop de dangers, en raison du voisinage des Alamans. C'était en route qu'on les attaquait ; or, ils étaient aussi exposés en venant à Ledo qu'à Salins. Du reste, les fondations d'édifices romains, les monnaies impériales qui se trouvent autour du puits salé, lèvent tous les doutes sur leur origine. Les sources salifères étaient jaillissantes ; elles comblaient un vaste réservoir et alimentaient même un ruisseau. Comment les propriétés de ces eaux auraient-elles pu être ignorées des premiers habitants ?

La légende du séjour de la reine Chlotilde dans la tour de Montmorot, est d'origine toute moderne. Les auteurs anciens et nos manuscrits n'auraient pas manqué de citer une tradition aussi honorable, s'ils l'eussent connue, et s'ils ne l'ont pas connue, c'est qu'elle n'existait pas encore. On attribue généralement aux Burgondes la division de notre province en quatre *pagi*, mais il est probable qu'elle existait déjà du temps des Celtes, car l'acception du mot *pagus* n'était pas d'un usage nouveau. César s'en sert dans le dénombrement des Helvétiens, divisés, dit-il, en quatre districts, *omnis Helvetia in quatuor pagos divisa est.* Nous avons lieu de croire que Ledo fut toujours le lieu principal, la capitale du Scodingue, et que ce canton a tiré son nom d'une tribu germanique de *Stadewingues*, envoyée par Constance-Chlore, pour le repeupler, en même temps que des *Chamaves* ou *Amaves* venaient par ordre de cet empereur, cultiver les plaines du canton d'Amaous.

Lorsque la race des rois Bourguignons fut anéantie, Ledo passa sous la domination des Francks, sans éprouver de modification sensible dans son organisation matérielle et politique. Cette ville est sans histoire pendant toute l'époque mérovingienne. Le seul fait qui ait pu avoir quelque influence sur ses destinées pendant cette période obscure, est la fondation dans son voisinage des célèbres abbayes de Baume et de Château-Chalon. On croit que les Sarrasins ravagèrent ces abbayes et Lons-le-Saunier en 732. Mâcon, Chalon, Autun, Besançon, furent en effet pillés et brûlés par ces infidèles. L'avènement des Carlovingiens ne paraît pas avoir changé la situation de cette ville. La tendance des princes de cette race à favoriser les églises, contribua surtout à dissiper les nuages qui en-

veloppaient son existence. Le roi Pépin, de 752 à 760, et son fils Charlemagne, de 790 à 807, avaient donné successivement à Abbon et à Gédéon, évêques de Besançon, les trois terres de *Cavenniacum*, (Chavenay-sous-Montaigu), *Campaniæ* (Champagne près Loisia), et *Alisiacum* (Alièze). La première servit à la dotation d'un prieuré, dédié à saint Martin, comme à peu près tous ceux bâtis du temps de Charlemagne. Audon, beau-frère de Louis-le-Bègue, et comte du Scodingue, entraîné par l'exemple du comte Matfride, qui venait de s'emparer des plus beaux domaines de l'abbaye de Saint-Oyan, usurpa de son côté les biens de l'église de Besançon, placés à sa convenance. L'archevêque Arduic, instruit que l'abbé Remy avait obtenu justice du roi Lothaire Ier, en 855, contre Matfride, porta ses plaintes au roi Lothaire II, qui traversait son diocèse en se rendant à Rome (869). Le roi avait intérêt à ménager Audon, son parent; il le maintint dans sa possession, mais il donna à l'église de Besançon, les abbayes de Baume, de Château-Chalon, et lui accorda en outre une rente sur les salines de Ledo. Audon était le type des mœurs et des passions de son temps. Tandis qu'il s'appropriait les terres de l'église de Besançon, il en donnait une partie aux moines de Glandfeuil, fuyant devant les Normands. Retirés dans l'abbaye de Baume avec les reliques de saint Maur, leur patron, ces religieux obtinrent de ce prince un vaste territoire près de Montaigu, pour bâtir une église et un monastère. Les prétentions d'Audon sur le domaine de Chavenay, sa donation aux moines de Glandfeuil, le nom de la forêt qui s'étend entre Conliége et Perrigny, appelée le *Bois-d'Audon*, démontrent suffisamment que ce comte habitait Lons-le-Saunier, centre de son commandement. A sa mort, qui précéda ou suivit de près celle de Charles-le-Chauve, ses fils profitèrent de l'anarchie féodale, pour s'ériger en maîtres indépendants dans les bénéfices attachés précairement à la dignité de leur père. Saint Bernon, l'un deux, comte dans le Scodingue, consacra son apanage à la fondation de l'abbaye de Gigny. Cet illustre abbé dut naître à Lons-le-Saunier, séjour de sa famille. Son affection constante pour l'abbaye de Baume, ferait supposer qu'il en avait fréquenté les écoles dans sa jeunesse.

Pendant le siége de Paris par les Normands, en 888 ou 889, quelques bandes s'étant avancées dans la haute Bourgogne, sous la conduite d'Hasting, avaient pillé les églises, incendié les monastères et massacré les religieux. Bernon se fit céder par le roi Rodolphe, en 894, les abbayes de Baume, de Saint-Lothein, de Chavenay, et les releva de leurs ruines. Les habitants de Lons-le-Saunier n'échappèrent probablement à la fureur de ces barbares, qu'en abandonnant leur ville, pour se refugier sur les hauteurs environnantes. L'ancien camp romain de Coldres, les montagnes de Montmorot, du Pin, de Pymont, leur offraient des asiles assurés. Aussi, ces lieux se couronnèrent-ils tous de bourgs fortifiés.

Le xe siècle s'ouvrit et se continua à travers des misères et des désordres tels, que les hommes l'ont appelé le *siècle de fer*. La guerre était partout; les suzerains s'efforçaient d'établir leur domination sur leurs vassaux; les vassaux se disputaient les lambeaux du territoire. Ces guerres civiles, faites avec achar-

nement, amenaient la famine, puis la peste. Pendant cette période malheureuse, le nom de Lons-le-Saunier n'apparaît que deux fois dans les chartes. Par son testament de l'an 926, Bernon disposait, en faveur de Cluny, dont il était abbé, de plusieurs biens qui faisaient partie de la dotation de Gigny, et notamment de sa part dans les salines de Ledo. Guy, abbé de Gigny, se refusa à exécuter les vœux de Bernon, et ne céda que devant une injonction formelle que lui adressa le pape Jean, en 929. Dans l'épouvantable anarchie de ce siècle, les croupes de nos collines se couvrirent de châteaux-forts. Les seigneurs les élevaient non-seulement pour y être en sûreté, mais encore afin de pouvoir, sans crainte, se livrer au brigandage et mettre à couvert les produits de leurs rapines. Il leur fallait un repaire où ils pussent se renfermer après quelque expédition, repousser les vengeances de leurs adversaires, et résister aux magistrats qui essayaient de mettre quelque ordre dans le pays. Ces tours féodales de Montmorot, du Pin, de Binand, de Beauregard, remontent toutes à cette époque. L'invasion des Hongrois dans l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne, qui dura de 934 à 937, vint mettre le comble à tous les maux. Ces hordes pillaient et mettaient à feu et à sang tous les lieux qu'ils traversaient. Après leur départ, quelques familles s'enhardirent jusqu'à descendre dans la plaine. Les unes s'établirent autour de la chapelle de Saint-Désiré, d'autres se logèrent au pied de l'ancien retranchement romain, près du puits à muire. Ce quartier s'entoura peu à peu de fossés, de remparts et de quelques apparences de fortifications. La tour qui occupait l'emplacement de l'ancien *palatium* et dans laquelle les comtes de Scodingue faisaient leur résidence, fut relevée pour protéger à la fois et le bourg et le quartier de Saint Désiré. Une charte de 1029 mentionne déjà le bourg de Grozon, où existaient des salines. A cette époque, Salins était aussi clos de murs et se divisait en deux bourgs. Il est à peu près certain qu'il en était de même de Lons-le-Saunier, quoique le premier document connu qui nous l'apprenne, date seulement de 1147.

A la fin du xe siècle, la société féodale était formée et avait atteint la plénitude de son existence. Les sires de Coligny occupaient tout le Revermont, vaste contrée, détachée du Scodingue. La partie du royaume de Bourgogne, représentée aujourd'hui par le département du Jura, était dès l'an 950, démembrée en petits états, qui formaient autant de souverainetés indépendantes. Les sires de Salins possédaient tout le territoire qui s'étendait du sud au nord, depuis la terre de Saint-Claude jusqu'auprès de Besançon, et de l'ouest à l'est, depuis Ounans jusqu'en Helvétie. La terre de Saint-Claude embrassait une surface de près de trente lieues de circonférence. Le comté de Scodingue, dont Létalde, comte de Mâcon, était propriétaire dès l'an 944, comprenait tout le pays situé entre l'Ain et la Braine. Le comté d'Amaous et Poligny étaient possédés par le comte supérieur de Bourgogne, sous la seule obligation de certains devoirs envers leurs suzerains. Chacune de ces grandes divisions se subdivisait en une infinité de fiefs, dans lesquels leurs possesseurs exerçaient également tous les droits de la souveraineté. Au milieu de cette orga-

nisation sociale, la royauté était une espèce d'anomalie, une contradiction, et ne pouvait jouer qu'un rôle très secondaire. Otton-Guillaume, héritier par sa mère du comté de Scodingue, sut habilement profiter de la faiblesse de Rodolphe III, roi de la Bourgogne-Transjurane, pour réunir sur sa tête et les domaines et la puissance de ce souverain. Il supprima les comtes inférieurs, dont il redoutait les idées d'indépendance, et les remplaça par des vicomtes. La vicomté de Lons-le-Saunier et de son district fut inféodée alors, à titre héréditaire, à l'illustre maison de Montmoret. On s'est étonné de la facilité que trouva Otton-Guillaume à s'emparer du comté de Bourgogne. On a eu tort. En s'abstenant de prendre le titre de *roi*, il ne pouvait porter aucun ombrage aux grands vassaux. Il n'avait point de souvenirs, point de passé; c'était un prince parvenu, en harmonie avec une société nouvelle. Ce fut là sa force, ce qui du moins rendit sa position plus facile que celle de la race qu'il écartait. Sa mort, arrivée en 1026, fut suivie d'une peste des plus meurtrières, qui amena la famine. « Après avoir brouté l'herbe des prés, » dit une chronique, « rongé les feuilles et l'écorce des arbres, on alla chercher sa nourriture dans les cimetières. » Ces hommes s'attendaient sur les routes pour se dévorer. Les loups, accoutumés à manger de la chair humaine, attaquaient indistinctement les vivants et les morts. Ces horreurs durèrent quatre années (1027 à 1031).

Otton-Guillaume avait laissé un fils et un petit-fils : son fils, *Rainaud* Ier, eut la presque totalité du comté de Bourgogne; son petit-fils, nommé *Otton*, reçut en partage Mâcon, une partie du Scodingue et le ressort d'Auxonne. Après la mort de Rodolphe III, Henri, troisième roi d'Allemagne et second empereur de ce nom, partagea avec son père, Conrad, le trône de Bourgogne, dès l'an 1038. Pour maintenir sa puissance contestée dans cette province, il rechercha l'alliance du clergé, et traita les ecclésiastiques réguliers et séculiers avec une faveur infatigable; on le voit sans cesse appliqué à se les concilier, leur prodiguant les donations, leur rendant ceux de leurs priviléges qu'ils avaient perdus dans le désordre de la féodalité naissante, ou leur en concédant de nouveaux. Il poussa la générosité envers Hugues Ier, archevêque de Besançon, jusqu'à lui accorder la souveraineté sur sa ville épiscopale (1044). Rainaud ne refusait point de reconnaître la suzeraineté de l'empereur sur la partie du comté de Bourgogne que Rodolphe III avait inféodée à son père, mais il ne voulait point admettre son pouvoir comme roi. Il avait toujours soin de prendre dans les actes le titre de *comte par la grâce de Dieu*, et de les dater du *règne de Notre-Seigneur Jésus Christ*. Lorsqu'il sut qu'Henri avait donné la souveraineté de Besançon à l'archevêque Hugues Ier, il appela à son secours Gérold de Genève, qui avait aussi des griefs contre l'empereur, et vint assiéger Montbéliard. Louis, comte de cette ville, envoyé par Henri, présenta la bataille à l'armée des rebelles, la mit en déroute, et força Rainaud et Gérold à se rendre à Soleure, pour faire leur soumission à l'empereur. Afin de combattre l'idée de la légitimité du pouvoir de ce souverain, Rainaud prit le seul moyen efficace; il flatta aussi le clergé, et rechercha l'amitié de l'archevêque de Besan-

çon. Il se fit son homme-lige, et reprit de lui en fief, Vesoul, Gray, le val de Quingey, le val de Liesle, la garde des abbayes de Baume, de Château-Chalon et le *puits de Lons-le-Saunier*. La propriété des mines et des salines faisant partie des droits régaliens, l'empereur Henri put sans difficulté confirmer, en 1049, à l'église Saint-Etienne de Besançon, les quatre chaudières de sel avec leurs bernes, provenant de la cession qu'en avait faite Clotaire II en 869. En même temps que l'archevêque Hugues Ier ouvrait un atelier monétaire à Besançon, et faisait frapper des monnaies à son coin, Rainaud Ier en ouvrit un autre à Lons-le-Saunier, capitale de son comté de Scodingue, où il était maître absolu et complètement indépendant. Aussi put-il le faire sans éprouver aucune contradiction, soit de la part de l'empereur, soit de celle de l'archevêque. On croit que ce prince habita quelquefois cette ville. Il mourut en 1057, et fut enterré dans la paroisse de Saint-Etienne à Besançon. Il laissa la partie du Scodingue qui lui appartenait, du chef de ses aïeux, et le comté de Bourgogne, à *Guillaume*, son fils aîné, surnommé le *Grand*, ou *Tête-Hardie*. Après avoir vaincu Guy, le plus jeune de ses frères, qui était venu en Bourgogne réclamer, les armes à la main, sa part dans l'héritage paternel, Guillaume épousa Etiennette de Vienne, qui lui apporta en dot le comté de ce nom. Il quitta la vie d'isolement qu'avait menée son père, et se conformant aux habitudes de son époque, il alla vivre à la cour de l'empereur Henri IV, son suzerain. En son absence, les sires de Montmoret, vicomtes de Lons-le-Saunier, étaient les véritables seigneurs de cette ville.

Le mouvement social qui enfantait la chevalerie, qui poussait les pèlerins en Palestine (1064), dirigea aussi les esprits vers la vie monastique. Tandis que Simon, comte de Crépy-en-Valois, renonçait à une alliance illustre, aux honneurs, au pouvoir, pour venir s'enfermer dans les cloîtres de Saint-Claude, Guillaume de Montmoret se faisait religieux dans l'abbaye de Tournus, et donnait à ce monastère les églises de Saint-Corneille, de l'Etoile et de Saint-Didier, qu'il tenait sous la mouvance de sa famille (1076). Presque en même temps, Guy III, petit-fils d'Otton-Guillaume, se retirait à Cluny avec son fils et trente de ses vassaux, après avoir donné à Guillaume-le-Grand, son cousin, son comté de Mâcon et ses droits dans le Scodingue (1078). De leur côté, l'épouse de Guy, et beaucoup de dames et de demoiselles de sa suite, prenaient le voile à Marcigny ou à Faucigny-les-Nonains. Les papes, les archevêques, commencèrent à prendre des mesures sérieuses pour raffermir l'état des églises ébranlées et empêcher la simonie. En 1078, Grégoire VII mit sous sa protection spéciale l'abbaye de Baume, la confirma dans tous ses biens, notamment dans la possession de l'église de *Chavenay*, et menaça d'excommunication quiconque retiendrait ou usurperait ses domaines. L'abbé Bernard déploya un zèle inoui à acquérir, par tous les moyens possibles, les églises et les monastères possédés par des laïcs. Il acheta du comte Gnillaume-le-Grand, l'abbaye de Jussa-Moutier de Besançon, les églises de Poligny et de Dole; de Guy, sire de Scey, et de Thibert de Montmoret, l'église de Scey; de Gaucher, sire de Neublans, et de ses frères, Hugues et Etienne, l'église

de ce lieu, et celle de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, de Hugues Clerc, du *vicomte* Thibert (de Montmoret) et de leurs frères. Comme les prêtres qui desservaient ces églises les possédaient à titre de bénéfices acquis à prix d'argent, ils furent appelés à donner leur consentement pour en autoriser l'aliénation. Aymon, curé de Saint-Désiré et doyen, ainsi que David, son fils, fournirent leur adhésion. Hugues II, archevêque de Besançon, par un décret de 1083, manifesta la satisfaction qu'il éprouvait à voir des églises, jusqu'alors abandonnées, sortir des mains d'avides laïcs, pour tomber sous l'administration de l'abbé de Baume, et ratifia tout ce qu'avait fait ce dernier. On ne verra peut-être pas sans surprise, figurer David, fils du prêtre Aymon, comme intéressé dans la vente de l'église de Saint-Désiré; mais il faut se rappeler que dans ces temps de simonie, la plupart des bénéficiers étaient engagés dans les liens du mariage. Les évêques de Lausanne, de Bâle, de Constance, de Sion, refusaient d'obéir aux décisions des conciles et du pape, qui leur ordonnaient de renvoyer leurs épouses ou de quitter leurs siéges. La qualité de doyen, donnée à Aymon, nous apprend que déjà au XIe siècle, Lons-le-Saunier était le centre de l'une de ces circonscriptions ecclésiastiques calquées sur d'anciennes circonscriptions civiles des Romains. Aussitôt après l'acquisition de 1083, l'abbé Bernard et les fidèles de la paroisse réunirent leurs efforts pour ériger une vaste basilique au-dessus de la chapelle de Saint-Désiré, qui ne fut plus qu'une crypte, où continua de reposer le corps du patron de la ville. Une colonie de religieux bénédictins fut envoyée de Baume pour fonder un prieuré près du nouvel édifice, veiller à la garde des reliques et desservir la paroisse.

Guillaume-le-Grand mourut le 2 des ides de novembre 1087, laissant cinq fils et cinq filles, entre lesquels il avait partagé ses biens depuis trois ans. Tous ses fils se qualifiaient indistinctement de comtes ou de consuls des Bourguignons. On ignore quelle part fut attribuée à chacun d'eux. Il paraîtrait cependant que Rainaud II, l'aîné, eut une partie des comtés de Bourgogne, de Vienne, de Mâcon et le Scodingue, avec la suzeraineté sur le tout; qu'Etienne fut apanagé dans l'autre partie de ces mêmes comtés, et que Raimond eut le canton d'Amaous. Rainaud II, élevé sous les yeux de son père, à la cour de l'empereur d'Allemagne, s'allia à Régine, fille de Conon, landgrave d'Oltingen, l'un des plus puissants seigneurs de la Transjurane, et en eut un fils, du nom de Guillaume, déjà né en 1094. Gagné par la fièvre de la guerre sainte, avant même la proclamation de la croisade au concile de Clermont, il abandonna la régence de ses états à Etienne, son frère, et partit pour la Palestine en 1094. Il mourut à Jérusalem en 1097. Etienne gouverna en l'absence de son frère, sous le titre de *grand prince* de Bourgogne, de *très noble consul*, ou de *consul des Bourguignons*. Ses contemporains l'avaient surnommé Tête-Hardie, à cause de son courage. C'est à tort, selon nous, que les historiens modernes le font figurer dans la liste des comtes supérieurs de Bourgogne, car il ne fut jamais que comte vassal et régent des états de son frère. A la nouvelle de la prise de Jérusalem par les croisés, Etienne et son frère Hugues III, archevêque de Besançon, se détermi-

nèrent au voyage de la Terre-Sainte (1100), accompagnés de plusieurs de leurs *fidèles* et du jeune Guillaume, leur neveu. Les deux frères périrent dans cette expédition. Etienne s'était distingué en Paphlagonie « où, dit Albert d'Aix, avec cinq cents cavaliers cuirassés, il protégea si bien l'armée, que les chrétiens ne perdirent pas un seul homme. Fait prisonnier à Rama, il fut massacré par les Musulmans (1102). » Ce prince avait épousé Béatrix, fille de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, dont descend la noble lignée des ducs de Lorraine, aujourd'hui assise sur le trône d'Autriche. Il en eut Rainaud III, Guillaume et deux filles. *Guillaume*, dit l'Allemand, fils de Rainaud II, plus heureux que son père et que ses oncles, revint sain et sauf de la croisade. Il s'allia à Agnès, fille de Berthold IV, duc de Zœhringen, et vécut constamment près de l'empereur Henri V. Il ne fit que de courtes apparitions dans le comté et à Mâcon. Sa mort subite, arrivée en 1025, donna lieu à mille commentaires. *Guillaume*, surnommé l'Enfant, son fils et son successeur, ayant été assassiné à Payerne, le 9 février 1127 (n. st.), laissa sa riche succession à ses deux cousins. Rainaud III et Guillaume, fils d'Etienne Tête-Hardie, n'avaient pas attendu l'extinction de la branche aînée, pour prendre le titre de comtes de Bourgogne et de Mâcon. Ils le portaient déjà en 1110, à une époque où Guillaume l'Allemand était en rivalité avec le suzerain de ces deux provinces. Le partage de la succession de Guillaume-l'Enfant fit éclater une rupture entre les deux frères. Après une guerre de courte durée, Guillaume consentit à recevoir pour son lot le Scodingue avec les comtés de Vienne et de Mâcon, à reconnaître son frère aîné pour son suzerain, et à lui faire hommage de son *consulat*. Rainaud III, comte supérieur de Bourgogne, fixa ses principales résidences à Dole, Besançon, Arbois et Poligny; Guillaume, à Lons-le-Saunier, Vienne et Mâcon. Guillaume était à Lons-le-Saunier, avec Rainaud le connétable, Gérard d'Estrabonne, Jérémie de Ruffey, Harduin du Pin et d'autres gentilshommes, lorsqu'il ratifia en 1133, le traité par lequel son frère abandonna à l'abbaye de Baume, la justice de prévôté sur Saint-Lothein, comme indemnité des dommages que ses troupes avaient causés dans ce lieu. Ce qui prouverait que les deux frères avaient des droits sur Lons-le-Saunier, c'est qu'en 1143, ils donnèrent ensemble à Baume, des bernes, des maisons, des vignes et des granges, *villas*, qu'ils y possédaient. Rainaud consacra la plus grande partie des domaines qu'il avait dans cette ville, à doter deux maisons de l'ordre de Cîteaux, pour servir d'hospices aux moines du Miroir et de Balerne. Lorsque la grande voix de saint Bernard, s'élevant du sein de l'assemblée de Vezelay, annonça à l'Europe les progrès de Zenguy et de Nourredin, la prise d'Edesse et la désolation de l'église d'Orient, la Bourgogne entière s'émut, « les villes et les châteaux devinrent déserts, et partout on vit des veuves, dont les époux n'étaient pas morts (1147). » Toutefois Rainaud ne se croisa point. Vingt ans de guerre qu'il soutint en vain contre les empereurs Lothaire, de Saxe et Conrad, pour échapper à leur suzeraineté, l'avaient mis hors d'état de pourvoir aux dépenses d'une si longue expédition, et d'ailleurs, atteint d'une maladie cruelle, il sentait qu'il lui restait peu de jours

à vivre. Il mourut en effet l'année suivante (1148), laissant sa fortune à Béatrix, sa fille unique, née de son mariage avec Agathe de Lorraine.

L'abbé de Cluny eut l'adresse de gagner le comte Guillaume, et d'obtenir son concours pour mettre l'abbaye de Baume sous sa domination. Par un acte de l'an 1147, ce prince approuva tout ce qu'avait fait le pape Eugène à cette occasion, et enjoignit à ses vassaux, de mettre Cluny en possession de ce que chacun avait en sa main, appartenant à Baume. Ces vassaux, que le comte appelle ses très chers amis et ses hommes, étaient Guy de Monnet, Aimon, prévôt de Lons-le-Saunier, Hugues du Pin, Thibert de Montmoret, Pierre de Galardon et autres. La même année, il céda à Cluny une berne aux salines de Lons-le-Saunier, dite la *Berne-Monteria*, et un bourgeois avec sa berne, qui provenaient du prévôt Aimon, pour le prix de 6000 sols, monnaie de Cluny, et quatre mules. Il employa cette somme à un voyage en Terre-Sainte. Il partit avec le roi Louis-le-Jeune, et se battit bravement au passage du Méandre. Les croisés étaient enveloppés : à la fin, dit Odon de Deuil, les illustres comtes Henri, fils de Thibaud, Thierry d'Alsace et Guillaume de Mâcon, tombent sur les infidèles comme un tourbillon, à travers une grêle de flèches, et enfoncent les escadrons. A la suite de la défaite des croisés sur la montagne de Laodicée et de la destruction de l'armée française à Satalie, Guillaume revint en Bourgogne (1148), où il apprit bientôt la mort de son frère. Son ambition désordonnée lui inspira les projets les plus coupables. Au lieu de protéger la jeune Béatrix, sa nièce, il la fit enfermer dans une tour, où, dit Albéric, il l'avait destinée à mourir, et prit le titre de *consul des Bourguignons*. Il convoqua les hauts barons, pour justifier sa conduite, leur exposa que lui seul avait droit au comté, puisque Rainaud n'avait pas laissé de postérité masculine, et que du reste, il importait au salut du pays, qu'un homme de guerre eût seul les rênes du gouvernement, pour résister au duc de Zœhringen, qui se disposait à venir revendiquer, les armes à la main, l'héritage de Guillaume-l'Enfant. Désirant se faire des partisans par ses largesses, il mit en activité l'atelier monétaire de Lons-le-Saunier, et répandit ses pièces dans la province. Frédéric Barberousse, élevé sur le trône de Germanie en 1152, ne tarda pas à être instruit de la perfidie de Guillaume. Il s'allie aussitôt avec le duc Berthold IV de Zœhringen, et convient avec lui que l'usurpateur sera immédiatement mis au ban de l'empire. Berthold s'engage à faire remettre en liberté la fille de Rainaud III, et l'empereur promet d'entrer en Bourgogne avec les troupes impériales, le 1er juin 1152. La résistance de Guillaume fut longue et répondit à sa haute réputation de bravoure. Cependant, après avoir senti « combien savaient couper les glaives allemands, » il fit sa soumission, et quitta le titre de consul des Bourguignons pour reprendre celui de comte de Mâcon (fin de 1152). Il s'attacha ensuite à la cour de l'empereur, comme un simple vassal, et mourut le 27 septembre 1155, laissant de Poncette, son épouse, fille de Thiébaud, seigneur de Traves, deux fils, *Etienne* Ier, tige de la seconde maison de Chalon, et *Gérard*, qui continua celle de Vienne et de Mâcon. Les deux frères partagèrent entre

eux Lons-le-Saunier. Il importe de constater quel était, à cette époque, l'état de cette ville.

Le quartier principal, appelé le bourg de Lons, *burgus Ledonis*, était entouré par un fossé et des remparts flanqués de tourelles. Cette enceinte descendait du pied de Richebourg jusqu'au pont jeté sur le Solvan, à l'entrée de la rue des Dames; à partir du pont, elle suivait une ligne qui aboutissait à l'angle des rues des Juifs et du Collége, remontait cette dernière et côtoyait ensuite le pied de Richebourg. Elle renfermait le *Forum*, ou place du marché, la rue des Boucheries, *vicus macelli*, le puits à muire, les rues de Richebourg, de l'Aubépin, des Bernes, des Juifs, de Balerne et plusieurs impasses. La plupart des maisons étaient en bois et en argile avec des toitures en chaume. Elles étaient disposées sans aucun ordre, au bord de rues sales et tortueuses. Les grands chemins tendaient tous à l'ancien *castrum* de Richebourg, et se repliaient sur le bourg. La maison de Balerne avec sa chapelle, les maisons du prévôt, du maire, et plusieurs hôtels privilégiés, jetaient sur toutes ces misères un certain rayonnement de grandeur. Trois portes avec pont-levis donnaient accès dans la campagne. Elles étaient masquées par des chaumières servant de faubourgs. Un autre quartier, presque aussi populeux que le précédent, mais sans fortifications, était appelé le *bourg de Saint-Désiré*, *vicus sancti Desiderati*, ou la ville de Lons-le-Saunier, *villa Ledonis*. Il se composait d'une rue principale qui suivait la direction actuelle de la rue Saint-Désiré, du prieuré et de l'église de ce nom, et de quelques petites maisons dispersées, soit autour du prieuré, soit sur les bords de la voie romaine tirant à Montciel. Les constructions en pierre y étaient très rares. Un château, qui servait de résidence aux comtes, et en leur absence aux vicomtes, ne consistait qu'en une haute tour pentagonale avec quelques bâtiments accessoires, en une vaste cour close de murs, aux angles desquels s'élevaient des tours rondes, et en quelques maisons féodales disposées à l'entour. Ce quartier est occupé aujourd'hui par le grand séminaire, le palais de justice et les prisons. En dehors de ces trois principales divisions, se dressaient la maison de Citeaux avec sa chapelle, celle des dames de Château-Chalon, entourée de quelques habitations qui formaient un village, appelé *villa Sancti Symphoriani*, la maladrerie, l'hôpital Saint-Antoine, celui de Saint-Lazare et des granges éparses avec leurs meix, leurs champs, leurs vignes et leurs vergers. La rue du Commerce et toutes celles au nord-ouest n'étaient qu'une vaste prairie couverte de joncs et de roseaux. Plusieurs petits moulins et des battoirs à chanvre ou à écorce étaient bâtis sur la Vallière ou sur des canaux qui en dérivaient. Le vicomte de Lons-le-Saunier était le premier magistrat de la ville. C'était un personnage politique qui représentait le pouvoir du comte, et dont les fonctions étaient remplies par les sires de Montmoret. A la tête de chaque bourg était un prévôt, *præpositus*, institué par le comte ou le vicomte, et un maire, *major*. Les habitants du bourg fortifié étaient libres, et se qualifiaient de bourgeois. Ils possédaient presque tous leurs maisons et des redevances sur le puits à muire, en franc-alleu. Ils avaient le droit d'être créés chevaliers, écuyers, tout aussi bien que les seigneurs féodaux. L'administra-

tion de ce bourg était une image fidèle du régime municipal, dont la ville avait joui du temps des Romains. Ainsi, les prud'hommes, *boni homines*, *probi homines*, qui avaient la juridiction municipale, correspondaient aux anciens *senatores*. Le conseil commun, *consilium commune*, c'était la curie romaine. Par une charte de l'an 1171, les prud'hommes du bourg de Lons-le-Saunier donnèrent à l'abbé de Balerne, pour le repos de l'âme de leurs prédécesseurs, une demi-montée de muire par semaine, sur leur puits, à condition que ce prélat enverrait un certain frère de sa maison, nommé Humbert, qui passait pour un ingénieur habile, avec un charpentier, pour refaire ce puits, presque en ruine. Ils ne signèrent ce traité qu'après avoir pris l'avis du *conseil commun*. La mention dans un titre du XIIe siècle, de prud'hommes, de conseil, est une preuve incontestable de l'origine romaine de Lons-le-Saunier. La rue de Saint-Désiré formait une espèce de seigneurie particulière, qui appartenait en partie à l'abbaye de Baume. Les habitants de ce quartier, ainsi que ceux des maisons répandues autour des deux bourgs, étaient d'une condition intermédiaire entre la complète servitude et la liberté, c'est-à-dire qu'ils étaient main-mortables. Ils n'avaient pas le droit de tester, de laisser leurs biens à qui ils voulaient; quand ils n'avaient pas d'enfants, d'héritiers naturels et directs, c'était le seigneur qui héritait d'eux. Au milieu de ces meix, se trouvaient quelques fiefs et des alleux. La dîme n'était point générale et ne frappait que certains cantons. La plupart des bourgeois exerçaient des métiers; ils étaient bouchers, tanneurs, forgerons, boulangers. Autour de l'église Saint-Désiré se pressaient de petites boutiques, des tavernes à l'usage des pèlerins et des voyageurs. La route de Besançon à Lyon était déjà très fréquentée à cette époque. Il y avait dans chaque bourg un marché par semaine et deux foires par an, qui attiraient un grand concours de peuple. Les habitants n'étaient connus que par leurs prénoms et des surnoms tirés de leurs professions, de leurs défauts physiques, de leur origine ou de leur culte. Plusieurs étaient appelés païens, *pagani*, ou chrétiens. Beaucoup de noms décelaient une origine normande.

Après la mort du comte Guillaume, ses deux fils partagèrent sa succession. *Etienne* Ier, l'aîné, eut le bourg fortifié, et *Gérard*, le bourg de Saint-Désiré. Le territoire environnant fut divisé par lots très irréguliers et sans aucun ordre. Le puits à muire resta en partie la propriété du comte supérieur de Bourgogne.

Seigneurs du bourg de Lons. Etienne Ier, fils aîné du comte Guillaume, a laissé peu de souvenirs dans l'histoire de Lons-le-Saunier. Il vécut presque toujours à la cour de Frédéric Barberousse, dont il était le vassal et le parent, comme cousin de Béatrix, épouse de cet empereur. Avant d'entreprendre le voyage de Terre-Sainte (1170), il se rendit à Lons-le-Saunier. Là, il fit appeler Pétronille, abbesse de Château-Chalon, lui déclara que la maison qu'elle possédait dans ce bourg serait un lieu d'asile inviolable, si ce n'est pour les traîtres et les voleurs, et lui donna deux fours avec les employés qui les faisaient valoir. Il donna en outre, à l'abbé de Rosières, dix charges de sel, à prendre chaque année sur son puits de Lons. De retour de la croisade, il fixa son séjour à Auxonne (1172).

Sentant sa fin approcher, il multiplia ses libéralités envers les églises et les monastères. Les abbayes de Citeaux, de Tart, de Bellevaux, reçurent en aumône des montées de muire sur le puits de Lons, des hommes, des terrains pour construire des bernes et des maisons. Sa dernière visite à Lons-le-Saunier eut lieu en 1172; il était accompagné de l'abbé de Citeaux. Il mourut à l'abbaye de Clairefontaine en 1173, laissant de Jeanne ou Judith de Lorraine, son épouse, *Etienne* II, et *Agnès*, mariée à Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard. Otton, quatrième fils de l'empereur Frédéric, venait alors de prendre possession du comté de Bourgogne.

Etienne II s'allia en 1188 à Béatrix, fille de Guillaume II, comte de Chalon. Tant que l'empereur Frédéric vécut, il n'osa point lever l'étendard de la révolte, mais dès qu'il connut la mort de ce dernier (1190), il se posa fièrement en rival d'Otton. Prenant le titre de comte de Bourgogne, *par la grâce de Dieu*, il ne laissait échapper aucune occasion d'étendre sa puissance. Il se faisait inféoder, en 1190 et 1191, les plus beaux domaines de l'abbaye de Gigny, et élevait des forteresses à Montfleur, à Saint-Julien et à Saint-Laurent-la-Roche. Il disputait, à main armée, au comte Otton, les terres de Chay, Choye et les Ferrières, et ne les abandonna en 1193 que par la crainte que lui inspirait Henri VI, roi des Romains et frère d'Otton. Le comte de Bourgogne s'effraya, à juste titre, de l'ambition d'Etienne. Il lui défendit de porter le même titre que lui, et le força à ne se qualifier que de *comte d'Auxonne*. A peine Henri VI eut-il fermé les yeux (1197), qu'Etienne se posa non plus en rival, mais en ennemi d'Otton. Il abjura sa vassalité, et fit hommage à Eudes, duc de Bourgogne, de son château et de sa ville d'Auxonne. Il s'engagea à ne pouvoir rentrer dans l'hommage du comte de Bourgogne, qu'en abandonnant au duc sa ville et son château. Le duc promit, de son côté, de lui fournir des troupes toutes les fois qu'il aurait guerre avec le comte Otton (1197). On croit qu'une lutte s'engagea immédiatement, mais on ne possède aucun document qui en fasse connaître les détails. Otton mourut au mois de janvier 1201 (n. st.), à l'âge de trente-cinq ans. Il laissa pour héritières *Jeanne* et *Béatrix*, ses filles, toutes deux en bas âge, sous la tutelle de Marguerite de Blois, leur mère. Cette princesse chercha un protecteur au dehors, en se hâtant de faire hommage du comté de Bourgogne à l'empereur Philippe, son beau-frère. Sans renoncer à ses projets ambitieux, Etienne se borna à reprendre le titre de comte de Bourgogne, à s'assurer de ses vassaux, et il attendit les évènements. Jeanne mourut en 1205. Béatrix succéda alors au comté de Bourgogne. Etienne II aspira à sa main pour Jean de Chalon, son fils, mais l'empereur Philippe ne voulut point se prêter à une combinaison qui avait pour but de confondre les droits de la branche cadette et de la branche aînée de Bourgogne. Il maria sa nièce, au mois de juin 1208, au comte Otton, duc de Méranie. Etienne II aurait peut-être dissimulé le mécontentement que lui causa ce mariage, si l'assassinat de Philippe et l'avènement d'Otton de Brunswich au trône impérial, ne lui eussent pas offert l'occasion de se venger. Il se fit inféoder, par l'abbé de Baume, la montagne de Montaigu (1208), y construisit un château

formidable, pour la défense de Lons-le-Saunier, fit appel à ses vassaux et se mit à leur tête, en se proclamant seul comte légitime de Bourgogne. La province se divisa en deux camps. Le Scodingue, Auxonne, Salins, tenaient pour Etienne; Poligny, Dole, le Warasc, soutenaient Otton. Après une guerre terrible, Otton de Méranie, battu sur tous les points, demanda la paix, qui fut signée à Dijon en 1211. Il abandonna toutes ses prétentions sur les châteaux que le comte Etienne avait dans le comté de Bourgogne, renonça à toute indemnité pour les dommages causés à lui ou à ses vassaux pendant la guerre, consentit au maintien de toutes les forteresses élevées par Etienne, et promit que ni lui, ni sa femme, ne vendraient, ni n'engageraient jamais la terre de Bourgogne, sans le consentement de ce prince. De nouvelles luttes s'engagèrent en 1218 et 1226, et ne se terminèrent que par un nouveau traité fait en 1227. Pour mieux assurer la paix du comté, Otton convint, au mois de février 1230 (v. st.), que Hugues, fils de Jean de Chalon l'Antique, et petit-fils d'Etienne, épouserait dans cinq ans Alix, l'une de ses filles. De son premier mariage avec Béatrix de Chalon, Etienne eut deux fils, *Etienne*, mort dans l'enfance, *Jean*, surnommé le Sage ou l'Antique, et deux filles. Après avoir répudié sa première femme, il se remaria à Agnès de Dreux, dont il n'eut point d'enfants. Il cessa de vivre le 12 mars 1241 (n. st.), et fut inhumé dans l'abbaye de la Charité. Il avait eu de Blandine de Cicon, sa maîtresse, un fils naturel, *Etienne*, qui sous le nom de sire d'Oyselay, est devenu la tige d'une puissante maison. L'administration d'Etienne II à Lons-le-Saunier n'est marquée que par des donations faites à l'abbaye du Tart (1190), à celle de la Charité (1212), et à l'église Saint-Jean de Besançon (1214), de montées de muire sur ses salines. On ignore quels furent les résultats de ses guerres avec Otton, en ce qui concerne cette ville. Le courage des habitants et la construction du château de Montaigu en 1208, suffirent peut-être pour la protéger.

Jean de Chalon, dit le *Sage*, né vers 1190, épousa en 1214, Mahaut, fille de Hugues III, duc de Bourgogne. Son père voulant le récompenser des nombreux services qu'il en avait reçus, lui céda, au mois de septembre 1233, toutes ses possessions en aval de Villers-Robert et d'Arbois, c'est-à-dire presque tout l'ancien canton du Scodingue, ce qui comprenait le bourg fortifié de Lons. Par un acte du mois de juin 1237, le duc de Bourgogne, son beau-frère, lui abandonna la seigneurie de Salins, avec les fiefs de Château-Vilain, Montrivel, les terres d'Ounans ou Ornans et Villafans, et reçut en contre-échange le comté de Chalon, Auxonne, et d'autres biens que le comte Jean possédait le long de la Saône, du chef de sa mère et de son épouse. Cet échange fut approuvé par le comte Etienne. Mahaut de Bourgogne mourut en 1238, laissant quatre enfants de son mariage avec Jean de Chalon, savoir : 1° *Hugues,* devenu comte palatin de Bourgogne en 1236, par son union avec Alix, sœur d'Otton II de Méranie; 2° *Elisabeth*, mariée à Henri, fils de Guillaume, comte de Vienne, dont elle était veuve en 1233, et remariée à Ulric Ier, comte de Ferrette; 3° *Marguerite*, veuve d'Henri de Brienne, mort en 1250 en

Egypte, et remariée à Guillaume de Courtenay ; 4° enfin, *Blanche*, mariée en premières noces à Guichard de Beaujeu, et en secondes noces, à Béraud de Mercueil, connétable de Champagne. Jean de Chalon s'allia en secondes noces, avant le mois d'octobre 1242, à Isabelle, fille de Robert de Courtenay, et veuve de Renaud de Montfaucon en Berry. Il en eut, 1° *Jean*, sire de Châtel-Belin et de Rochefort; 2° *Mahaut*, religieuse du Sauvement; 3° *Robert*, mort en bas âge après 1245; 4° *Etienne*, sire de Rouvres et de Montenot, mort vers 1302, et inhumé aux Cordeliers de Lons-le-Saunier; 5° *Perrin*, dit le Bouvier, mort en 1274; 6° *Guillauma*, abbesse de Battant, en 1261; 7° et *Marguerite*, abbesse de Château-Chalon, en 1263. Au mois de février 1253 (n. st.), Jean de Chalon se fit inféoder par l'abbé de Baume, le bourg du Pin, et y construisit un château à la place d'un plus ancien, alors en ruine. Guillaume III de Vienne, qui possédait moitié de Lons-le-Saunier avec les seigneuries de Pymont et de Montmorot, s'émut de cette nouvelle acquisition, menaçante pour lui. Il commençait des hostilités sur les terres du comte Jean, lorsque des arbitres intervinrent pour concilier les deux seigneurs. Par un traité du mois d'octobre 1253, ces derniers convinrent, entre autres choses, « qu'ils ne feroient nouvel châtel au val de Lons, doires en avant, dois ledit chestel de Garde-Chemin (le Pin), jusqu'à Valnantey (Vernantois) et Revignez, et qu'ils ne fermeroient ni ne laisseroient fermer le puits de Corde (la montagne de Coldres) sur Conliége. » Guillaume abandonna toutes ses prétentions sur le château et la montagne du Pin. De son côté, Jean de Chalon céda à Guillaume tout ce qu'il avait sur la montagne de Pymont, à condition qu'il aurait la suzeraineté sur ce fief. De graves dissensions se manifestèrent entre Jean de Chalon et le comte palatin Hugues, son fils. Elles amenèrent une guerre qui ne se termina qu'en 1255, par la médiation de saint Louis. Isabelle de Courtenay testa au mois d'août 1257. Elle donna à tous les châteaux de son époux, situés « dans le val de Laons, » dix livres, 40 francs à l'hôpital, autant à la maladrerie de cette ville, et quinze livres de rente annuelle à l'abbaye du Sauvement, assignées sur le puits de Lons, que son époux lui avait cédé en jouissance. Les exécuteurs de son testament furent les abbés de Saint-Claude, de Baume et de Goailles. Cette dame mourut le 22 septembre suivant, et fut inhumée chez les Frères Mineurs de Salins. Jean de Chalon se remaria en 1258, à Laure, fille de Simon de Commercy, et en eut *Jean*, sire d'Arlay; *Hugues*, dit le Sourd, évêque de Liége, puis archevêque de Besançon; *Marguerite*, épouse de Hugues, sire de Montréal, et *Agnès*, femme d'Amé II, comte de Genève. Le comte Jean se distingua par ses libéralités envers les églises. En 1250, il fournit la dotation nécessaire, pour que le prieuré de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier fût habité pour douze religieux et un prieur, tandis qu'avant lui, il n'y en avait que deux et un supérieur. Il confirma toutes les donations faites par ses prédécesseurs à diverses abbayes, de montées de sel à prendre aux salines de cette ville. Ce prince, dont le séjour habituel était Bracon ou Salins, partagea ses biens entre ses enfants, en 1262. Il donna à son fils aîné *Hugues*, Bracon, le bourg

de Salins et une grande partie de l'héritage provenant du comte Etienne, son père, ce qui comprenait le *bourg de Lons ;* puis, il divisa le reste de ses biens entre les enfants mâles qu'il avait de ses deux autres mariages. Plus tard, le 9 septembre 1267, il fit un nouveau partage, voulant que tous ses biens fussent divisés en trois lots et par tiers, entre ses enfants des trois lits. Le lot des enfants du premier lit, ou pour mieux dire, des fils de Hugues, qui était mort peu auparavant, fut formé de Bracon, de Salins, et de tout ce qu'Etienne II, père de Jean, avait possédé, sauf Rochefort, Saint-Julien, Orgelet et Vernantois. Il fut convenu du reste, que la branche aînée serait suzeraine des deux autres. Jean de Chalon l'Antique mourut au mois de septembre 1267, et fut inhumé à Salins. C'est un des personnages les plus remarquables et les plus puissants qui aient vécu au XIII[e] siècle. Il se qualifiait dans tous ses actes de *comte de Bourgogne* et de *sire de Salins.* Hugues de Chalon avait fini ses jours au mois d'octobre 1266. Alix, sa veuve, contracta un nouveau mariage, et épousa en 1267, Philippe II, comte de Savoie, qui à son tour prit le titre de comte palatin de Bourgogne. Aucun enfant ne résulta de cette seconde alliance. Les douze enfants de Hugues et d'Alix étaient, *Otton*, *Rainaud*, *Jean*, *Hugues*, *Etienne*, *Alix*, religieuse à Fontevrault, de 1266 à 1286, *Guye* ou *Guyette*, femme en 1274, de Thomas III de Savoie, *Agnès*, mariée en 1259, à Philippe de Vienne, *Elisabeth*, mariée en 1254, à Hartmann, le jeune, fils de Werner, comte de Kibourg, *Marguerite*, religieuse à Fontevrault (1269), *Jacquette*, à Remiremont (1285), et *Béatrix*, abbesse élue de Baume (1279). Otton ou Ottenin, l'aîné, d'abord sire de Salins, devint comte de Bourgogne après la mort de sa mère. Rainaud eut dans son partage Sellières, Montaigu, Pymorin, Binans, Dramelay, le bourg de Lons-le-Saunier, le Pin, Montfleur et d'autres terres dans la contrée de Scodingue, avec des domaines dans la châtellenie de Poligny. L'administration du comte Otton fut très agitée : après avoir pris part à l'expédition que Philippe-le-Hardi envoyait à Naples, pour venger les Vêpres Siciliennes (1283), il revint en Bourgogne, et fut en guerre avec ses oncles de Chalon, puis avec l'empereur Rodolphe, auquel il refusait l'hommage pour ses états. Rainaud épousa, vers l'an 1282, Guillemette de Neufchâtel-Outre-Joux, petite-fille de Sybille de Montbéliard et de Rodolphe IV de Neufchâtel. Thierry III, en considération de ce mariage, lui donna la seigneurie de *Montbéliard*. Son premier soin fut d'apaiser, par des cessions de territoires et des remises en argent, tous ceux qui prétendaient des droits à la succession du comte Thierry. A la suite d'une guerre malheureuse avec l'évêque de Bâle, que soutenait l'empereur Rodolphe de Habsbourg, Rainaud perdit Porrentruy et dut payer au monarque une forte amende, pour avoir voulu se soustraire à son obéissance (1289). Il s'occupa beaucoup de Lons-le-Saunier. De 1283 à 1294, il acheta dans cette ville, d'Henri de Montmoret, chevalier, dit de Lons, de Guyot et Etienne, *arberestiers*, d'Huguenin de la Porte, de Lons, de Perrin de Chavenay, bourgeois de Lons, de Guillemette, fille de Jean Jaccon, de Guillaume, Humbert et Guillemette, dits Baud, des fours, des cens, des fonds de bernes, et

le moulin Chassal, contigu à la muraille des Frères Mineurs.

Otton V, comte palatin de Bourgogne, avait épousé en 1258, Philippine de Bar, dont il eut une seule fille, *Alix*, fiancée en février 1279, (v. st.), à Jean, fils aîné de Robert, duc de Bourgogne, morts tous deux en bas âge. Il se remaria au mois de janvier 1285, avec Mahaut, fille de Robert, comte d'Artois, et petite-fille de saint Louis. Par lettres datées de la veille de la Pentecôte 1291, Otton et Mahaut promirent de donner en mariage *Jeanne*, leur fille unique, à l'un des deux fils du roi Philippe-le-Bel, et de lui accorder pour dot, dans le cas où elle épouserait l'aîné, la baronnie de Salins et ses appartenances, ainsi que la moitié du comté d'Artois, avec usufruit dès le jour même de la célébration du mariage, et après leur décès, l'autre moitié de l'Artois et tout le comté de Bourgogne, s'ils ne laissaient point d'héritiers mâles. Par un second traité signé à Vincennes, le 2 mars 1294 (v. st.), le comte Otton remit sa fille dans les mains du roi de France, avec le comté de Bourgogne, sans aucune réserve de sa mouvance envers l'empire, ni celle de retour à ses héritiers mâles, s'il devait lui en survenir. Les seigneurs francs-comtois, mécontents de ces dispositions, se réunirent à Besançon et jurèrent que jamais le roi de France ne régnerait sur leur pays. La confédération avait à sa tête Jean Ier de Chalon, sire de Rochefort, Rainaud de Bourgogne, Jean Ier de Chalon, sire d'Arlay, et comptait dans ses rangs les plus puissants seigneurs du comté. Rainaud, voulant s'appuyer de ses bourgeois de Lons-le-Saunier, leur concéda une charte de franchises au mois d'août 1295. La guerre civile, après avoir duré deux ans, loin de s'éteindre, se ranima avec une nouvelle fureur. Encouragés par l'empereur d'Allemagne, les barons se liguèrent avec Edouard, roi d'Angleterre. Il fut convenu (2 août 1297) que les nobles du comté « feront et continueront contre le roi de France, ses aydours et fauteours, guerre vive et à perte dans le comté de Bourgogne et es lieux voisins, » tant que durera la guerre entre la France et l'Angleterre. La paix conclue entre Edouard et Philippe-le-Bel ébranla la ligue comtoise. Les confédérés firent leur soumission et s'engagèrent à prêter hommage-lige au roi de France (8 juin 1301). Dès le mois de mars 1302, Rainaud reprit le cours de ses acquisitions à Lons-le-Saunier. Il acheta surtout des fonds de berne, et s'y créa de nouveaux vassaux, en leur concédant des biens en fief. Perrin de Reccon, Guichard de Cu-lay, lui firent hommage en 1303, de vignes et de maisons en pierre dans cette ville. Trop fier pour reconnaître Jean de Chalon, sire de Rochefort, son oncle, comme son suzerain, il refusa de lui faire hommage de ses châteaux de Dramelay, Binans et Pymorin. Le comte d'Auxerre lui déclara la guerre en 1305, le surprit et le retint prisonnier. Les arbitres nommés pour terminer ce différend, reconnurent que le comte Rainaud était dans son droit, et le firent mettre en liberté. Ce prince se rendit à Lons-le-Saunier en 1310, convoqua ses vassaux et reçut leurs serments de fidélité. Ponçot Brassard, Ethevenin de la Porte, Guillaume Mercier, furent les premiers à s'acquitter de ce devoir. Pendant la lutte qu'il soutenait contre Philippe-le-Bel, Rainaud avait fait un premier testament (1296), dans lequel il manifesta l'intention

d'être inhumé dans l'abbaye de Baume-les-Messieurs. Il renouvela le même vœu dans son codicille de l'an 1314, et donna en même temps une maison qu'il avait fait construire à Lons-le-Saunier, appelée le *Château-Gaillard*, à Guillemette de Neufchâtel, son épouse. Lorsque Jeanne, sa nièce, et Philippe-le-Long, son mari, vinrent à Dole en 1315, pour prendre possession du comté de Bourgogne, Rainaud alla avec une partie de la noblesse, jusqu'à la frontière, près d'Auxonne, pour les recevoir. Il leur prêta serment de fidélité et se dévoua constamment à leur service. Par un dernier testament daté à Héricourt, du 14 mars 1322 (n. st.), il établit son frère Hugues de Bourgogne, pour régir sa succession, pendant cinq ans, à partir du jour de sa mort, au nom de son fils, Ottenin, et passé ce terme, si celui-ci n'est point en *estat dehu*, pour gouverner ses terres et seigneuries, il veut qu'elles se partagent entre ses quatre filles, de manière que les aînées, *Jeanne*, épouse de Raoul-Hesse, marquis de Bade, et *Agnès*, épouse de Henri, sire de Montfaucon, aient entre elles le comté et la baronnie de Montbéliard, compris Belfort et Héricourt; les deux autres filles, *Alix*, mariée en 1317 à Jean de Chalon II, sire de Rochefort et d'Orgelet, et *Marguerite*, mariée à Guillaume, fils de Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, devaient posséder les terres situées en aval de Besançon. Le comte Rainaud mourut en 1322, et fut inhumé en grande pompe dans l'abbaye de Baume-les-Messieurs. Ses grands chevaux de parade, ses harnais, ses armures de guerre, furent, selon ses intentions, offerts devant le grand autel de l'église de ce monastère. Sa tombe se voit encore dans une des chapelles, mais complètement mutilée. Rainaud est représenté couché, avec un écusson, sur lequel est dessinée une aigle aux ailes éployées. A sa tête sont assis deux anges habillés, qui élèvent dans leurs bras un enfant, symbole de l'âme du défunt. Par un règlement fait en 1323, Hugues de Bourgogne déclara qu'Alix, sa nièce, aurait pour ses droits paternels et maternels Montfleur, Montaigu et la partie de Lons-le-Saunier que possédait son père; et que si Ottenin, son frère, mourait sans postérité (ce qui arriva), elle aurait encore Sellières, le fief de Rennes, Château-Rouillaud, Dramelay et Oliferne. C'est ainsi que Jean de Chalon II, sire de Rochefort, époux d'Alix de Montbéliard, devint seigneur de Montaigu et du bourg de Lons-le-Saunier. Ce prince, d'une humeur guerrière, prit une part active dans tous les évènements de son époque. Ayant embrassé le parti d'Amé IV, dit le Grand, comte de Savoie, contre Guy VI, dauphin de Viennois, il fut fait prisonnier à la journée de Voray (7 août 1325), et ne fut rendu à la liberté qu'en 1329. A peine est-il arrivé à Orgelet, qu'il apprend le meurtre d'Etienne de Saint-Dizier, sire de Saint-Laurent-la-Roche, son écuyer et le compagnon de ses périls. Il ordonne une enquête, pour découvrir les auteurs de ce crime, et des témoignages accusateurs lui révèlent le nom d'Huguette de Sainte-Croix, sœur de Guillaume d'Antigny, son beau-frère. Son bras est désarmé, mais son indulgence soulève contre lui les haines de toute la puissante famille d'Etienne de Saint-Dizier. Il se hâte alors de fiancer l'une de ses filles, Béatrix, à Béraud, unique enfant né du mariage du sire de Saint-Laurent avec Hu-

guette de Sainte-Croix (avant 1336).

Lorsque le duc Eudes IV fut devenu possesseur du comté de Bourgogne, par son mariage avec Jeanne III, fille de Philippe-le-Long, Jean II de Chalon mit le plus grand empressement à faire sa cour au nouveau souverain. Il alla le visiter au château de Baume-les-Nonnes. L'accueil flatteur qu'il y reçut, ne lui laissait guère soupçonner que le terrible bailli, Guy de Villefrancon, commencerait ses premières *gageries* sur ses terres (mai 1336). Retenu par la crainte de voir son comté d'Auxerre confisqué, il n'osa point prendre part à la révolte des barons comtois contre le duc, en 1336. Requis par Eudes de marcher sous sa bannière, il sollicita la faveur de rester neutre. Lons-le-Saunier se trouva ainsi exposé à la fureur de tous les partis. Le duc de Bourgogne possédait le château et le bourg de Montmorot, où il comptait de nombreux vassaux dévoués à sa cause. Pymont et le bourg de Saint-Désiré obéissaient à Philippe de Vienne, allié du duc. Le bourg de Lons-le-Saunier et le château de Montaigu, propriété du comte d'Auxerre, ne pouvant embrasser aucune cause, durent ressentir tous les contre-coups d'une lutte atroce. Tandis que les barons ravageaient les terres de son domaine, le duc promenait le fer et la flamme dans celles de ses vassaux révoltés. Cette guerre ne se termina qu'en 1337, par la médiation de Philippe de Valois. Le comte d'Auxerre vint, en 1339, passer les fêtes de la Pentecôte à Lons-le-Saunier, et y reçut l'hommage de ses feudataires. Perrin de Reccon, Richard de Présilly, écuyer, Humbert Grand, reconnurent tenir de lui en fief, des maisons de pierre et des portions de la grande dîme de vin, qui se percevait dans cette ville. Vassal du duc de Bourgogne, parent ou allié des barons comtois qui ne cessaient de lutter contre ce prince, il se trouva souvent dans la pénible nécessité de combattre contre ses propres gendres, notamment contre Thiébaud VI, sire de Neufchâtel, époux de sa fille Jeanne. Il osa, en 1342, ouvrir un atelier monétaire dans la ville d'Orgelet, et y faire frapper des pièces en or ou en argent. Excommunié pour ce fait par Hugues de Vienne, son parent, archevêque de Besançon, il envoya ses fils porter le feu dans les terres du prélat (1343). Cette même année, il donna en fief à Perrenin Grivel, son châtelain de Lons, une rente annuelle de 50 livres, à prélever sur la justice de ce bourg. Les historiens s'accordent pour faire mourir le comte d'Auxerre à Crécy, en 1346, mais c'est une erreur grave, car on le voit encore, en 1349, faisant alliance avec le dauphin de Vienne et reprenant de lui en fief ses châteaux de Monnet et de Montrivel, pour les soustraire à la mouvance du comté de Bourgogne. Il accompagnait, comme boutelier de France et comme vassal pour son comté d'Auxerre, le roi Jean, à la funeste bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec son souverain (1356). On en trouve la preuve dans une procuration datée de Londres, qu'il envoya à Fromont, seigneur de Toulongeon, chevalier, son lieutenant en Bourgogne, et à Etienne de Beaufort, sire de Bélieu, son conseiller, pour consentir au mariage d'Henriette de Chalon, sa fille, avec Huguenin, fils de Philippe de Vienne, sire de Pagny. Le contrat de mariage, auquel assistait Alix de Montbéliard, mère de la fiancée, se passa le 24 mai 1358, en l'hôtellerie des Frères

Mineurs de Lons-le-Saunier. Jean de Chalon était encore prisonnier dans la tour de Londres en 1360, époque à laquelle son fils Tristan et Huguenin de Vienne, son gendre, allèrent traiter de sa rançon. Lorsque le comte d'Auxerre résidait en Bourgogne, il habitait surtout les châteaux d'Orgelet, de Saint-Julien, de Montfleur et de Montaigu. Alix de Montbéliard, son épouse, affectionnait surtout le séjour du château de Binans. Cette dame étant veuve en 1362, fit un testament par lequel elle élut sa sépulture dans l'église de Baume-les-Messieurs, à côté de ses père et mère.

Les nombreuses années que Jean de Chalon passa dans les prisons du dauphin de Viennois et de Londres, ne l'empêchèrent pas de laisser une nombreuse postérité. Il eut douze enfants. Trois filles embrassèrent l'état religieux; les autres contractèrent toutes de brillantes alliances. Ses principaux héritiers furent Jean III, comte d'Auxerre et de Tonnerre, l'aîné de ses fils, et Tristan de Chalon, sire de Châtelbelin. Ce dernier eut, du chef de sa mère, le bourg de Lons-le Saunier, Montaigu, Montfleur, etc., et dans la succession de son père, Châtelbelin, Orgelet, Monnet, etc. Il se qualifiait même, avant le partage du 6 mars 1366 (n. st.), de sire de Rochefort. Né après 1324, il épousa en premières noces Jeanne de Vienne, fille de Philippe, sire de Pymont, et d'Huguette de Sainte-Croix (1361), dont il eut deux enfants, *Jean* et *Alis*. Ce prince combattit avec un courage inouï contre les Anglais et les *grandes compagnies*. Il reprit, en 1362, le château de Pymont sur Thiébaud de Chauffour, et abandonna à ce fameux chef de Routiers, qu'il attacha à son service, la jouissance du château d'Oliferne, moyennant une somme de 1000 florins de Florence. Il parvint à s'entendre avec Philippe de Vienne et les habitants de Lons-le-Saunier, pour réunir les deux bourgs de cette ville en un seul, et établir une clôture commune (20 décembre 1364). Les dégâts considérables qui furent commis sur ses terres en 1365, lui causèrent des regrets d'autant plus vifs, qu'ils avaient été exercés par Guy de Vienne, sire de Chevrel, son beau-frère et son vassal, aidé de Hugues de Vaudrey et de Thiébaud de Granges, ses anciens amis. Etant au château de Saint-Julien, le 5 janvier 1366 (n. st.), il fit un testament, par lequel il élut sa sépulture devant le grand autel de l'église des Frères Mineurs de Lons-le-Saunier, et donna une rente de 25 livres, assignée sur les salines de Salins, pour la fondation dans cette église, de son anniversaire, et de cinq messes par semaine. Jeanne de Vienne testa le même jour, en présence de son époux, de Philippe de Vienne, son père, et de Hugues de Pymorin, docteur en droit. Elle fonda dans la même église son anniversaire, cinq messes par semaine, et voulut être inhumée à côté de son mari. Après la mort de son épouse (1366), Tristan de Chalon accompagna le *comte Verd* dans la croisade contre les Turcs et le roi des Bulgardes, qui détenait prisonnier Jean Paléologue, empereur de Constantinople. Ce voyage compromit tellement l'état de ses finances, qu'il ne put rendre à ses écuyers des sommes même minimes, qu'il avait empruntées d'eux. Il se trouva dans l'impossibilité de payer la contribution qui avait été jetée sur les seigneurs, pour obtenir le départ des *grandes compagnies*. Les officiers de la com-

tesse Marguerite furent obligés d'*écheller* ses châteaux, c'est-à-dire d'y prendre de force les meubles qui s'y trouvaient, pour en obtenir le paiement (1367). Tristan se remaria vers 1367, à Béatrix, fille de Guillaume de la Baume, sire de l'Abergement, et de Clémence de la Palud. Il eut la douleur de perdre, l'année suivante, sa nouvelle épouse. Un malheur constant semblait s'attacher à sa destinée. Il avait un neveu, Jean de Chalon IV, comte d'Auxerre, auquel il portait la plus vive affection. Ce jeune homme, après avoir combattu vaillamment à Cocherel et à la journée d'Auray, devint tout-à-coup furieux et courut en armes les deux Bourgognes, à la tête des grandes compagnies. Toute la noblesse arma contre lui. Un rendez-vous général fut fixé à Lons-le-Saunier, et on se mit à sa poursuite. Arrêté dans le duché de Bourgogne par le duc Philippe, le comte d'Auxerre fut conduit dans les prisons du Louvre, à Paris (mars 1368). Le 16 mai suivant, il fut provisoirement remis en liberté sur parole. Au lieu de retourner dans sa prison, il recommença ses ravages avec des voleurs à sa solde. On l'assiégea dans son château de Rochefort. L'attaque, dirigée avec vigueur par Tristan de Chalon, eut une issue favorable. Le comte d'Auxerre fut pris, enchaîné et conduit dans les prisons de Dole. Ses brigands jurèrent la mort de Tristan. Etant parvenus à le surprendre, ils l'accablèrent de coups et l'assassinèrent (mai 1369). On le porta baigné de sang à sa forteresse de Châtelbelin, où il ne tarda pas à expirer. Ses deux jeunes enfants furent mis sous la tutelle de Hugues de Chalon, sire d'Arlay. Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, n'avait que sept ans lorsque mourut son père. Elevé à la cour du sire d'Arlay, ce jeune homme se fit bientôt remarquer par ses heureuses qualités. Son courage précoce, son extrême sensibilité, les malheurs de sa famille le rendirent cher à tous les hauts barons. Héritier des plus belles terres de la branche d'Auxerre, il possédait le bourg de Lons-le-Saunier, Montaigu, Orgelet, Châtelbelin, et les nombreux fiefs qui en dépendaient. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, il accompagna en Espagne l'ancien maréchal Jean de Rye, qne Charles VI envoyait au secours du roi de Castille contre les Portugais (1385). Après la mort du maréchal, qui avait été tué à la funeste bataille de Juberoth, il revint d'Espagne par Paris, où il trouva Hugues de Chalon, son ancien tuteur, qui le présenta au roi de France. Il se rendit ensuite en Franche-Comté, et visitant son bourg de Lons-le-Saunier, il reçut en 1386 (24 août), l'hommage de ce que Perrin de Ville-Vaudrey tenait de lui en fief, du chef de Simone de Savagna, son épouse. Ce prince épousa, en 1387, Jeanne de Montfaucon, âgée de seize ou dix-huit ans. Ce mariage, parfaitement heureux, fut brusquement interrompu par la mort de Jeanne, qui mourut en couches dans le château du comte de Montbéliard, son père. Rien n'égala la douleur du sire de Châtelbelin. Il ne pouvait s'arracher des lieux où il avait perdu son épouse chérie; il fut malade pendant plusieurs mois (nov. et déc. 1388), et dans la pensée qu'il ne survivrait pas à ce coup mortel, il ordonna par son testament, que son corps fût inhumé dans le même tombeau. Il fallut l'arracher à ces lieux désolés; ses écuyers le conduisirent à Châtelbelin. Sur les instances d'Henri de Montfaucon, son beau-frère, il

consentit à se rendre à Paris, à l'époque du mariage du roi Charles VI avec la trop célèbre Isabelle de Bavière, mais il ne voulut prendre part à aucune des fêtes qui accompagnèrent et suivirent cette cérémonie (juin 1389). Craignant de laisser soupçonner son courage, il consentit à figurer dans les joutes et les tournois qui eurent lieu à Dijon, lorsque le roi de France vint visiter le duc de Bourgogne. Il se montra très habile en tout exercice d'armes et fut couronné plusieurs fois vainqueur. Les atteintes graves que Philippe-le-Hardi portait chaque jour aux droits des seigneurs, en déclarant qu'à lui seul appartenait le droit de publication des testaments, en recevant dans sa commandise et sa bourgeoisie les sujets de ses vassaux, en attribuant à son parlement des pouvoirs exorbitants, finirent par exaspérer la noblesse. Un soulèvement paraissait sur le point d'éclater. Le sire de Châtelbelin engagea les barons à prendre patience, et son avis prévalut; et cependant, personne plus que lui n'avait eu des sujets de mécontentement. De fortes amendes, des assignations à comparaître en personne devant les officiers du parlement, rien enfin, n'avait été ménagé contre lui. Sa douceur et sa prudence lui firent oublier toutes ces humiliations. Sa générosité envers les gentilhommes attachés à son service, ne connaissait pas de bornes. Gérard d'Andelot et Guillaume, dit Bouton, ses écuyers, reçurent de lui en fief, des maisons et des domaines considérables à Lons-le-Saunier (1391-1392). Remarié en 1393, à Jeanne de Ghistelle, il profita du séjour qu'il fit avec sa nouvelle épouse à la cour du duc de Bourgogne, pour solliciter de ce prince la révocation de toutes les mesures qui blessaient les droits des barons francs-comtois. Ses conseils obtinrent un succès complet. Philippe-le-Hardi prononça l'abolition de toutes les *commandises* et *bourgeoisies*, et fit enlever partout les emblèmes de son protectorat. La noblesse triomphait. Aussi, malgré les chaleurs de l'été, se réunit-elle avec joie à Perrigny, près de Lons-le-Saunier, sous la bannière du gouverneur, Jean de Vergy, pour aller attaquer le Beaujolais. Jean de Châtelbelin fut un des chefs de cette expédition guerrière, entreprise dans l'intérêt du duc de Bourgogne (juillet 1394). Au mois de mai précédent, il avait accensé à Pierre Courrault de Lons, un vaste terrain, pour être emplanté en vigne. L'année suivante, il partit pour la Provence, afin de prendre part à la guerre que se faisaient les maisons d'Anjou et de Duras (9 déc. 1395). Il assistait aux noces de Pierre de Présilly, l'un de ses vassaux, lorsqu'il apprit qu'une croisade allait être dirigée contre Bajazet. Il se prépara aussitôt au voyage d'Orient. Le 19 avril 1396, il emmena son épouse dans son château de Chay, où il passa quinze jours avec l'abbé de Baume, le bâtard de Chalon et les écuyers qui devaient le suivre dans cette glorieuse campagne. Le 3 mai, il fit un testament, par lequel il donna à Alix sa sœur, dame de Sassenage, ses terres de Montfleur, Arinthod, Dramelay et Chavannes, et à Louis II de Chalon, comte de Tonnerre, son cousin, Orgelet, Châtelbelin, Monnet, Montaigu, le *bourg de Lons-le-Saunier*, Bornay, Saint-Julien, Chay et Hotelans. Le lendemain, il fit distribuer à tous ses hommes d'armes, l'hypocras préparé par ses ordres, et but avec eux à la gloire de l'armée

française et à la défaite des infidèles. A quatre heures, il monta le meilleur de ses coursiers, *Montbelier*, et disparut rapidement, pour échapper aux lamentations de son épouse. Comme la plupart des chevaliers français et bourguignons, le sire de Châtelbelin succomba à la désastreuse journée de Nicopolis (1396). Jeanne de Ghistelle envoya à Paris, à Venise, et jusqu'en Hongrie, pour apprendre de ses nouvelles. Lorsqu'elle sut la vérité, elle tomba dans le plus profond désespoir. La vaste fortune que laissa le sire de Châtelbelin à son cousin Louis, ne servit qu'à précipiter la ruine de ce jeune fou et celle de la maison d'Auxerre.

Louis de Chalon-Auxerre, II[e] du nom, montra dès sa jeunesse des goûts excessifs de dissipation et de prodigalité. Ses dépenses de chaque jour, les charges de la succession de son cousin, ses procès avec Jeanne de Ghistelle, avec sa tante Alix, le forcèrent bientôt de vendre au roi son comté d'Auxerre, et au sire d'Arlay, son bourg de Lons-le-Saunier (vers 1400). Dès ce moment, cette ville ne forma plus qu'une seule seigneurie, possédée par les princes de Chalon de la branche d'Arlay.

Seigneurs du bourg de Saint-Désiré. Guillaume, fils d'Etienne Tête-Hardie, et frère de Raynaud III, comte supérieur de Bourgogne, obtint dans son lot Lons-le-Saunier et une partie du Scodingue, soit du chef de son père, soit comme héritier pour moitié du comte Guillaume-l'Enfant. Après sa mort (1156), Etienne 1[er], l'aîné de ses fils, eut le bourg de Lons-le-Saunier, et Gérard, le cadet, le bourg de Saint-Désiré. La vie de ce dernier fut une lutte continuelle contre les évêques de Mâcon. En 1157, il enleva des terres au chapitre. L'évêque, Etienne de Baugé, se plaignit à Louis-le-Jeune, qui envoya contre Gérard des troupes commandées par Eudon de Bretagne. Vaincu et fait prisonnier, à peine Gérard eut-il racheté sa liberté, qu'il s'empressa de reprendre les armes. Il forma contre le prélat une ligue, dans laquelle entrèrent l'archevêque de Lyon, Humbert, sire de Beaujeu, et plusieurs autres seigneurs (1163). Enivré bientôt par quelques succès, il se brouilla avec le sire de Beaujeu, dont il envahit les domaines. Louis-le-Jeune intervint et le comte se désista de ses prétentions. Au bout de deux ans, Gérard renouvela son système d'usurpation contre l'évêque, qui était alors Pons de Rochebaron. Cité devant le parlement que le roi tint, en 1166, à Chalon-sur-Saône, le perturbateur confessa ses torts et restitua les biens qu'il avait enlevés à l'église. Assigné de nouveau, sur la plainte du prélat, devant une cour réunie à Vezelay (1172), il y fut condamné, en punition de tant de récidives, à démolir toutes les maisons fortes qu'il possédait dans l'intérieur de Mâcon, une seule tour exceptée, et à reprendre en fief ses châteaux de Vincelles, Montbelet et Sales, « sauf toutefois, dit le procès-verbal, la fidélité qu'il devait à son frère aîné, le comte Etienne. » La même année, il donna, pour le repos de son âme et de celle de ses prédécesseurs, aux moines de Quincy, près Tonnerre, de l'ordre de Citeaux, deux montées de muire par semaine au puits de Lons, et les montées domaniales qu'il tenait de son père, avec pouvoir d'en acquérir deux autres. Il les affranchit en outre de tous péages et éminages sur ses terres, prit leurs biens sous sa

garde et ajouta à sa donation Etienne *Frarinus*, avec son tennement. Il fit approuver le tout par Maurette, son épouse, Guillaume, Vaucher, Rainaud et Etienne, ses fils, en présence du vicomte Roger de Monnet. L'année suivante, il confirma la donation faite par son frère Etienne, à la maison de Citeaux, de plusieurs montées de muire, sur le puits de Lons, franches de toutes exactions. Cette charte est datée de Lons-le-Saunier, *Laudonium*. Ses bonnes dispositions pour l'ordre de Citeaux, ne l'empêchèrent pas de continuer ses usurpations sur les églises. En 1180, Philippe-Auguste le somma de comparaître devant un parlement qu'il tint à Pierrepertuis, près Vezelay, et où furent confirmées toutes les sentences portées contre lui. Gérard attenta aussi aux priviléges de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus. Mais, au lieu d'invoquer la protection royale, les moines employèrent un moyen de défense plus efficace. Un soir qu'il était entré dans leur église pour prier, Gérard vit tout à coup un fantôme se dresser devant lui, une crosse à la main, et lui demander d'une voix tonnante : « Comment es-tu si hardi d'entrer dans mon monastère et mon église, toi qui ne crains pas de m'enlever mes droits? » Le fantôme, à ces mots, saisit par les cheveux Gérard à moitié mort et le terrassa. Revenu à lui, le comte sortit de l'église, et encore tout épouvanté de cette scène, il envoya aux moines de riches présents et s'empressa de leur faire restitution de tout ce qu'il leur avait enlevé. Le comte Gérard avait réuni à son patrimoine les biens de la maison de Salins, par son alliance avec Maurette, fille et unique héritière du sire Gaucher III. De ce mariage naquirent le comte *Guillaume* II, qui succéda aux comtés de Vienne, de Mâcon et autres biens paternels; *Gaucher* IV, qui fut seigneur de Salins; *Gérard*, sire de Vadans; *Etienne*, archevêque élu de Besançon, et trois filles. Guillaume II devint seigneur du bourg de Saint-Désiré, après la mort de son père, arrivée en 1184. Il approuva la même année avec Maurette, sa mère, en présence de Thierry, archevêque de Besançon, les différents dons faits par son père à l'ordre de Citeaux. En 1188, il autorisa toutes les acquisitions faites par l'abbaye d'Acey dans la ville de Lons-le-Saunier, de ses hommes et notamment les dons de Rolland et Durand Chairdeporc, et d'Humbert Mazeline. A cet acte assistaient Richard et Humbert, chevaliers, de Salins, Renaud de la Loye, Hugues de Beaujeu et Zacharie, prévôt de Lons. En 1204, il donna à l'abbaye de Balerne, une rente de 10 sols, monnaie lédonienne, payable chaque semaine, sur le produit de sa chaudière de Lédon. En 1209, il gratifia l'abbaye du Grandvaux, pour le salut de sa mère et pour celui de ses prédécesseurs, d'une rente de 12 livres estevenantes, assignée sur la chaudière que possédait la comtesse Maurette de Salins, à Lédon, et payable toutes les semaines que l'on y ferait bouillir l'eau salée. En 1218, il donna à l'abbaye de Romain-Mouthier, une charge de sel à prendre annuellement dans les salines de Lédon, « pour le repos de l'âme de Gaucher, fils de Rodolphe de Monnet, mort à son service à Orbe, et honorablement enseveli en présence du comte dans l'église de ce monastère. » Par son testament de l'an 1224, il donna au chapitre de Saint-Etienne de Besançon, une montée de muire, et

aux moines de Citeaux, deux montées, à prendre sur le puits de Lons. Il vécut jusqu'en 1224, sans jamais avoir abandonné la cause d'Etienne II, son cousin, chef de la ligue dirigée contre le comte Otton de Méranie. Marié à Scolastique de Champagne, tante de Thiébaud IV, roi de Navarre, il laissa pour héritiers *Guillaume* III et *Alix*, ses petits-enfants, nés du mariage de Gérard II, son fils aîné, et de Guigone de Forez, *Henri*, seigneur d'Epagny, et *Béatrix* de Vienne, épouse de Guillaume d'Antigny, sire de Pagny. Guillaume III et Henri, son frère, possédèrent le bourg de Saint-Désiré. Ce dernier refusa d'exécuter les dernières volontés de son père, en ce qui concernait les dons faits sur les salines de Lons-le-Saunier, à Citeaux et au chapitre de Saint-Etienne de Besançon. Le comte Etienne II, Gaucher de Commercy, et Jean, sire de Monnet, exécuteurs testamentaires, furent obligés, sur son refus, d'ordonner eux-mêmes la délivrance de ces legs (17 avril 1224). Ce seigneur épousa *Elisabeth*, fille aînée de Jean de Chalon l'*Antique*, et de Mahaut de Bourgogne. Il soutint avec acharnement le comte Etienne II et son beau-père, contre Otton de Méranie, et ne consentit qu'en 1227, à accepter l'arbitrage du comte de Champagne, au sujet du château de Vaugrenans, dont il refusait l'hommage. Au mois d'octobre 1232, il manifesta son repentir des dommages qu'il avait causés à l'ordre de Citeaux, en empêchant les religieux de jouir de leurs muires de Lédon, promit aux abbés de Citeaux, du Miroir et de Balerne, de ne plus exercer de violences ni d'exactions contre eux, et s'engagea même à les protéger dans toutes les circonstances. Il mourut à Genève, en 1233 ou 1234, sans laisser de postérité. Sa succession fut recueillie par Béatrix, Guillaume III et Alix, ses frère et sœurs. Cette dernière avait épousé Jean de Braine, troisième fils de Raoul, comte de Dreux et de Braine, et frère du duc de Bretagne, Pierre Mauclerc. Ce mariage fut stérile. Jean partit pour la Palestine, et y mourut en 1239. Sa veuve vendit en 1243, le comté de Mâcon au roi Louis IX, et alla finir ses jours dans le monastère de Lis, près Melun, dont elle devint abbesse. Guillaume d'Antigny et Béatrix, son épouse, laissèrent deux enfants, *Philippe*, qui fut seigneur d'Antigny, et *Hugues*, qui fut seigneur de Pagny. Ce dernier eut les droits de sa mère dans le bourg de Saint-Désiré. Par son testament de l'an 1243, il donna à l'abbaye de Citeaux, la moitié de tout l'éminage de blé, qu'il percevait en totalité dans la ville de *Ledon-le-Savoner*, affranchie de toute exaction. Onze jours après sa mort, Hugues et Henri, ses fils, ainsi que Philippe son frère, se rendirent en présence de Guillaume, évêque de Chalon, et confirmèrent la donation du sire de Pagny. Hugues ajouta à ce don, le passage libre pour les religieux de Citeaux, au port et sur le chemin de *Bocelanges*, avec chars et chevaux. Hugues, sire de Pagny, laissa de N.... fille de Guillaume, sire de Neublans, deux fils, *Huguenin* ou *Hugues* II et *Henri*. Ce dernier eut dans le bourg de Saint-Désiré, tout ce que son père y possédait du chef de Béatrix de Vienne.

Guillaume III s'étant trouvé par suite de la mort de son frère, Henri de Vienne, à la tête d'une fortune considérable, se fit relever de ses vœux, et épousa Isabelle ou Elisabeth de Lorraine, dont il n'eut pas

d'enfants. Il mourut en 1255, ayant institué pour ses héritiers *Huguenin* d'Antigny, sire de Pagny et *Henri* d'Antigny, sire de Sainte-Croix, ses neveux. Dans le partage de sa succession, fait au mois de mars 1256 (n. st.), il fut convenu qu'Huguenin aurait tous les fiefs de Guillaume III, situés en amont de Chilly et tous ceux en aval, jusqu'à Léon-sur-le-Rotie (Lons-le-Saunier). Hugues II prit les armes et le titre de comte de Vienne, après la mort de son oncle, et les transmit à ses descendants, malgré la vente qu'il fit de son comté de Vienne en 1266, à Jean de Burnins, archevêque de Vienne. En 1257, Jean de Chalon, sire de Salins et Hugues, comte de Vienne, du consentement exprès des bourgeois de leurs terres de Laons, Montaigu et Montmorot, constituèrent en faveur d'Amé de Montbéliard, sire de Montfaucon, le revenu annuel et perpétuel d'une chaudière formée de onze flux de muire, au puits de *Laons*. En 1260, Hugues de Vienne assigna au même seigneur trois de ses bernes de Laons, moyennant 1000 livres de bons viennois. Le 12 mai 1264, il donna à l'abbaye du Miroir six montées de muire, franches de toutes exactions. Ce seigneur fut un chevalier des plus renommés pour sa vaillance; cette réputation de bravoure, justement méritée, lui acquit l'estime du roi Louis IX, qui méditant une nouvelle croisade, cherchait à s'entourer, pour exécuter son pieux dessein, de tout ce que la France possédait de plus illustres et braves guerriers. Il fut mandé près du roi, qui, après l'avoir déterminé à le suivre dans son voyage d'outre-mer, lui en fit contracter l'engagement par écrit, pour le lier d'une manière irrévocable, lui remettant à cette fin, une somme de 2000 liv. Le roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, se rendit caution pour la somme, au cas que le comte de Vienne ne pût remplir l'engagement qu'il prenait; celui-ci, de son côté, s'obligea par le même acte (1268), à dédommager le roi de Navarre de tout ce que pourraient lui faire éprouver les suites de sa responsabilité. Hugues II rendit de grands services au duc de Bourgogne dans la guerre qu'il eut avec le comte de Savoie. Il mourut de 1273 à 1277, et fut inhumé à l'abbaye de Baume-les-Messieurs. Sa femme était Alix de Villars, dame de Pouilly-sur-Saône, fille d'Humbert III, sire de Thoire-et-Villars, et de Béatrix de Bourgogne, dont il eut six enfants; *Henri*, mort avant son père, sans postérité, et marié en premières noces à Agnès, fille d'Amé, sire de Montfaucon; *Philippe*, marié en 1259 à Agnès, fille de Hugues et d'Alix, comtes palatins de Bourgogne; *Jean*, sire de Mirebel; *Guillaume, Gérard*, chanoine d'Autun, et *Hugues*, chanoine de Besançon. Alix de Villars fut enterrée à Baume en 1302, à côté de son époux. Philippe, dit de Vienne, sire de Pagny et du bourg de Saint-Désiré, après la mort de son père, ressentit ce zèle religieux que l'influence du règne de saint Louis avait contribué à répandre parmi les grands. C'est lui qui fonda la chapelle du château de Pagny et l'abbaye des dames de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. Il confirma les franchises de Beaurepaire en 1275, celles de Montmorot en 1287, et affranchit sa ville de Seurre en 1278. Ce seigneur eut de grands démêlés avec le duc de Bourgogne, à raison de l'inexécution de la vente qu'il lui avait faite, un peu inconsidérément peut-

être, de plusieurs fiefs et châteaux qu'il refusait de livrer. Le duc lui reprochait aussi de donner asile dans ses terres de Pagny et de Seurre, à des brigands qui ravageaient le pays qui lui était soumis. Il réclamait encore le paiement d'une forte amende, à laquelle il l'avait condamné, pour avoir voulu décliner sa juridiction, et avoir appelé au roi de France de son jugement, quoique Philippe eût renoncé depuis à cet appel. Le comte de Vienne, pour annuller la vente et apaiser Robert sur tous ces griefs, fut obligé de lui faire hommage-lige de la plupart des biens qu'il possédait auparavant en franc-alleu (1294). Philippe de Vienne eut de sa première femme, *Hugues* III, *Simon*, *Etienne* et *Alix*. Il se remaria à *Jeanne*, fille d'Aimon II, comte de Genève, et en eut encore *Jean*, *Hugues*, *Renaud* et *Jeanne*. Il donna le bourg de Saint-Désiré à Hugues III, son fils aîné, à l'occasion de son mariage avec Gillette de Longwy. Jean, l'aîné des enfants du second lit, eut la seigneurie de Pagny.

Le duc Hugues V ayant succédé à Robert vers l'année 1305, Philippe de Vienne sut gagner toute son estime et sa confiance; le nouveau duc le nomma même un de ses exécuteurs testamentaires, lui assignant pour sa peine une somme de 400 livres tournois. Philippe ne put répondre à cette haute marque de confiance, car il mourut trois ans avant Hugues V, l'an 1312. Il fut enterré dans la chapelle de Tous-les-Saints de l'abbaye de Citeaux, avec Jeanne de Genève, sa seconde femme. Hugues III de Vienne s'entendit en 1293, avec Renaud de Bourgogne, pour faire réparer le puits d'eau salée de Lons. Une taille fut jetée à cet effet sur tous ceux qui y avaient des droits. Il accorda la même année (avril 1293), une charte de franchises à ses sujets de Lons-le-Saunier. Gillette de Longwy mourut vers 1287, après l'avoir rendu père d'un fils du nom de *Guillaume*. Il se remaria en 1304, avec Marguerite de Ruffey, dame dudit lieu, de Montmoret en partie et de Largillais, et réunit ainsi à sa seigneurie la vicomté de Lons-le-Saunier. En 1313, Emonin et Jean d'Orgelet, frères, reconnurent tenir de lui en fief, entre autres choses, quarante montées de muire aux salines de Lons-le-Saunier. Hugues III de Vienne, qui était connétable du duc de Bourgogne, testa vers l'an 1315, et mourut peu de temps après, laissant de Marguerite de Ruffey, sa seconde femme, deux enfants, *Philippe* et *Guillaumette*.

Philippe II de Vienne devint seigneur du bourg de Saint-Désiré, à la mort de ses père et mère. Il épousa en premières noces Marguerite de Montluel, dame de Chevrel, fille de Guy et de Marguerite de Coligny, dont il eut un seul fils, du nom de *Guy*, et en secondes noces (1337), Huguette de Sainte-Croix, veuve d'Etienne de Saint-Dizier, sire de Saint-Laurent-la-Roche, laquelle le rendit père de *Guillaume*, prieur de Saint-Laurent-la-Roche, de *Marguerite*, épouse de Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, et de *Jeanne*, qui s'allia à Tristan de Chalon, sire de Châtelbelin.

Philippe II de Vienne, en épousant Huguette de Sainte-Croix, avait eu pour but principal, de faire cesser les haines de famille occasionnées par le meurtre d'Etienne de Saint-Dizier et les malheurs qui en résultaient. Il n'avait pas réfléchi qu'il était parent au quatrième degré, soit de son épouse, soit du premier

mari, et que son mariage était, par conséquent, considéré comme incestueux. Par une bulle datée du vi des calendes de janvier, et de la troisième année de son pontificat (1338), le pape Benoît étant à Avignon, déclara que Philippe n'ayant épousé Huguette que pour arrêter les guerres, les homicides et les incendies qui résultaient de la haine que se portaient les parents des deux époux, il y aurait de graves dangers et du scandale à rompre cette union, et qu'il permettait en conséquence à Philippe de continuer sa co-habitation avec Huguette. Cette dernière testa le 11 août 1359, et mourut peu de temps après. Elle fut inhumée aux Cordeliers de Lons-le-Saunier. Son mari vécut jusqu'en 1368, et fut inhumé à côté d'elle. Guy de Vienne, seigneur du bourg de Saint-Désiré, entraîné par la violence de son caractère et son penchant irrésistible pour les querelles et les aventures, ravagea au mois de mai 1365, les terres de Tristan de Chalon, son beau-frère, et fut forcé, en juillet suivant, de lui payer une indemnité de 1000 florins. Les domaines de la comtesse Marguerite, loin d'être à l'abri de son humeur turbulente, subirent encore de plus grands ravages. Hugues de Chalon, sire d'Arlay, qui avait gravement à se plaindre de lui, le retint prisonnier, et exigea de lui la cession du bourg de Saint-Désiré et du château de Pymont, en échange contre la forteresse de l'Etoile. Philippe de Vienne n'ayant point voulu autoriser cet échange, Guy resta en prison jusqu'à la mort de son père (1368), époque à laquelle il acheta sa liberté en faisant l'échange exigé. C'est ainsi que la maison de Chalon-Arlay devint propriétaire d'une première moitié de Lons-le-Saunier.

Franchises du bourg de Saint-Désiré. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la persistance du régime municipal romain à Lons-le-Saunier. L'analyse des chartes de franchises accordées aux deux bourgs qui constituaient cette ville, nous permettra de reconnaître les traces d'une administration et d'un état politique bien antérieurs aux concessions seigneuriales. La charte du bourg ou de la ville de Saint-Désiré, a été octroyée par Hugues III de Vienne, sire de Longwy, au mois d'avril 1293, et commence ainsi :

« Nous Hugues de Vianne, sire » de Longvy, fils de noble Mgr. » Philippe de Vianne, seigneur de » Paigney, émancipé d'iceluy Phi- » lippe, fassons scavoir à tous ceulx » qui verront ces presentes lettres, » que nous, pensé vehu et regardé » le proufit apparent de nous et des » nostres presens et advenir, du » consentement de nous et de lau- » thorité dudit Philippe de Vianne, » nostre pere, octroyons à nos *bor-* » *geois* de Lons qui en cette sei- » gneurie de nous et de nos hoirs, » se tiennent et tiendront, ou qui » ont ou auront audit lieu sous notre » seigneurie choses ou possessions » desquelles ils soient nostres bour- » geois, vraye, pure léale et per- » petuelle franchise, retenant à nous » en tout, toutes justices et seigneu- » ries grandes et petites par ainsi » comme il est contenu en cette » charte. »

Le seigneur déclare ensuite, qu'il affranchit ses bourgeois et ses hommes, envers lui et ceux de sa maison, de toutes tailles, corvées, charrois, guet et garde, aide, prises, œuvres corporelles d'hommes, de bœufs, de chevaux, d'ânes et de toutes autres exactions de servitudes, de réquisitions forcées, et

promet de ne donner à ses familiers, vassaux et officiers, aucun droit à prélever sur les moissons. Il s'engage à ne prendre ni paille, ni foin, ni laine, sans les payer. Il se réserve l'ost et la chevauchée pendant un jour et une nuit, pour défendre sa terre, ses fiefs et ses arrière-fiefs. S'il s'agit simplement d'aider ses amis ou ses voisins, les bourgeois ne doivent marcher que s'il les commande en personne. Il s'interdit la faculté d'accorder aucun privilége qui puisse porter atteinte à la commune ou à l'un de ses membres. Tout propriétaire d'une maison située dans la ville, s'il est reçu bourgeois, devra jouir des franchises quoique non résident. Le droit de réception, payé par les nouveaux habitants, se partagera par moitié entre le seigneur et les bourgeois. Les injures, les blessures légères sans effusion de sang, les coups de poing, les coups de palme (soufflets), les vols de fruits commis de jour dans les vignes, les champs, les prés, les vergers, les délits non prévus dans la charte, la désobéissance au commandant de l'écharguette, la contravention à la banalité des fours et des moulins, la falsification du pain, le retard dans le paiement d'une dette, l'achat de raisin en détail hors de la ville, seront punis d'une amende de trois sols. Les coups de bâton, les coups de pierre, les coups de pied non suivis d'effusion de sang ou de fracture de membres, les injures graves, telles que la qualification de *ladre*, *voleur*, *meurtrier*, *traître*, *punais*, donnée à un homme, celle de *putain*, *punaise*, *vicieuse*, donnée à une femme, la menace faite avec un couteau, une épée, une pierre, l'action de *grenater* dans les vignes le jour des vendanges, la dégradation des chemins, seront punis d'une amende de 7 sols. Celui qui aura vendangé avant la publication des bans, devra 20 sols. Les amendes de 60 sols, qui sont les plus fortes, ne seront prononcées que pour blessures graves, vols de nuit dans les champs et les vignes, enlèvement frauduleux de bornes, vente à faux poids et à fausse mesure, droit de péage ou de couponnage non payé. Les voleurs et les assassins doivent seuls rester à la miséricorde du seigneur. Les précautions les plus minutieuses sont prises dans cet acte, pour garantir la liberté individuelle et protéger les personnes. Ainsi, tout l'espace compris dans les limites de la franchise est déclaré un lieu d'asile, si ce n'est pour les meurtriers et les voleurs pris en flagrant délit. Aucun bourgeois ne peut être appelé en *champ de bataille* par le sujet d'une autre seigneurie, ni être tenu de devenir fermier du seigneur. Quiconque aura fixé sa résidence à Lons-le-Saunier, dans les termes de la franchise, devra être gardé de toute violence et protégé, à moins qu'il ne soit notoirement meurtrier ou voleur. Aucun criminel ne peut être arrêté avant un jugement de condamnation, s'il offre une caution ou des garanties personnelles suffisantes. Les marchés et les foires sont francs. Personne ne peut être arrêté pendant leur durée. Les bourgeois jouissent de priviléges considérables. Ainsi, aucune poursuite ne peut être dirigée d'office contre eux; il faut une plainte et le témoignage de deux témoins dignes de foi. Ils peuvent appeler, sans amende, devant le seigneur ou son bailli, de toutes sentences rendues par les juges inférieurs. Ils ne peuvent être pris sans indemnité, comme ôtages ou gages des dettes du seigneur. Ils

ne sont point responsables des fautes de leurs fils et de ceux de leur maison, s'ils ne sont point complices. Ils ont le droit de chasser et de faire paître leur bétail dans les bois et les terrains communaux, pêcher et faire pêcher dans les rivières, de vendre leurs denrées où bon leur semble; ils ne doivent ni vente, ni couponnage, ni péage. Nul n'est exempt des charges communales. La commune est administrée par quatre prud'hommes élus chaque année par les habitants. Ces prud'hommes, tenus de prêter serment au seigneur, ont le droit de jeter des tailles et de les percevoir, sauf à rendre compte de leur gestion aux bourgeois, de fixer les bans des vendanges, de faire des règlements de police, de surveiller les meuniers et les fourniers, et au besoin de provoquer leur changement; de recevoir le serment des gardes institués par ceux qui en ont le droit, d'évaluer les dommages-intérêts dus aux parties lésées, et de nommer le commandant de l'écharguette dans le cas où la ville serait close de murs. Les habitants sont libres de quitter le bourg quand bon leur semble, pour aller résider ailleurs. Ils ne peuvent être tenus de garder plus de quinze jours les gages qui leur sont donnés, avant de les vendre, si ce n'est ceux du seigneur, qu'ils doivent garder un mois. Les principales charges qui pèsent sur eux, sont la banalité des fours, des moulins, les dîmes des vignes et le ban d'août. Les successions des personnes mortes sans testament, appartiennent aux parents. Les limites de la franchise sont le pont de Malpertuis (le Pontot), la fontaine et le pré de Chaudon, le cimetière des Juifs, la fontaine Virgedoy, le pont du chemin de Montaigu, la maison du Miroir, le chemin derrière le prieuré, la maison de Saint-Lazare et l'orme de Bourgillon. Le seigneur jure l'exécution de cette charte, se soumet à ne pas l'enfreindre, sous peine d'excommunication, oblige ses successeurs à jurer à leur avènement son observation, en même temps que tous les hommes au-dessus de quinze ans feront le même serment. Les cas douteux seront interprétés par quatre arbitres, et ceux non prévus s'exécuteront suivant le droit écrit ou les coutumes anciennes de la ville.

Franchises du bourg de Lons-le-Saunier. La charte octroyée par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, datée du mois d'août 1293, est en quelque sorte calquée sur celle de Hugues de Vienne. Nous n'indiquerons que les dispositions qui en diffèrent. Ce prince déclare que ses sujets pourront recevoir dans leur bourgeoisie toutes les personnes qu'ils voudront, excepté ses bourgeois et ses hommes résidant à Montaigu ou dans ses autres fiefs, et que lui-même ne pourra recevoir aucun bourgeois sans la volonté des quatre prud'hommes gouvernant son bourg. Il ne pourra accorder à personne le droit d'appeler ses bourgeois en champ de bataille, si ce n'est pour meurtre, trahison ou vol. Aucune amende ne pourra excéder 7 sols, si ce n'est en vertu de stipulation expresse contenue dans la charte. Les gages du seigneur ne devront être gardés que quatorze jours, et les autres, sept seulement. Les blessures faites aux glaneurs et grenateurs ne donneront lieu à aucune poursuite. Le seigneur ne peut disposer des terrains communaux, sans le consentement des bourgeois. Nulle personne, même les sergents du seigneur, ne peut être dispensée

de contribuer aux charges communales. Les sujets devront payer les droits de lods et de vente, à raison du seizième du prix, mais le sire n'aura aucun droit de retenue. Les bourgeois ne doivent point contribuer aux réparations des châteaux du comte, ni en réparer les fossés et les palissades. Personne ne pourra être pris, arrêté, dévêtu, ni retenu dans les limites de la franchise, si ce n'est les criminels sous le poids d'une condamnation. Si Hugues de Vienne veut clorre son bourg, les sujets du comte Rainaud devront contribuer aux travaux. Les amendes de 60 sols et les peines pour crimes, ne pourront être prononcées par le bailli qu'avec l'assistance de deux des prud'hommes. Chaque nouveau seigneur, à son avènement, devra jurer la charte avec quatre de ses chevaliers. Les limites de la franchise sont, le pont de Malpertuis (le Pontot), la fontaine de Chaudon, le cimetière des Juifs, la fontaine d'Orgedoy, la maison de Citeaux, le pont de pierre construit sur le chemin de Montaigu, la fontaine d'Argentelle, les vignes des Perrières et des champs Boulant.

Réunion des deux bourgs. Les premières fortifications du bourg de Lons-le-Saunier étaient ruinées depuis longtemps, lorsque les Anglais commencèrent à se répandre dans la Bourgogne. Les habitants supplièrent Jean II de Chalon, comte d'Auxerre, puis Alix de Montbéliard et Philippe de Vienne, de vouloir bien s'entendre pour réunir leurs deux bourgs en un seul, et de les autoriser à faire une clôture commune. La comtesse Marguerite, qui voyait la province désolée par les *grandes compagnies*, insista pour l'exécution de ce projet, et autorisa même en 1363, la création d'une taille, pour ériger les fortifications. Enfin, Tristan de Chalon, sire de Rochefort et Philippe de Vienne, sire de Pymont, se réunirent au château de Monnet, le 20 décembre 1364, et finirent par tomber d'accord. Ils déclarèrent d'abord que, « bien certifiés de leurs droits, à grande délibération et maturément conseillés, considérant, tant pour le temps passé et celui présent, les divers *gaigements*, *meurtres*, *guerres*, *égorgements* de plusieurs parties et de plusieurs, tant des seigneurs circonvoisins et autres, qui ont eu greuse et question à leurs devanciers seigneurs de la ville de Lons et à eux-mêmes; qu'en raison des périls des compagnies et autres divers ennemis, les habitants et bourgeois qui voyoient leur ville *déclose* et comme abandonnée, menaçoient tous de la quitter, à la honte et dommage de leurs seigneurs; qu'il convenoit de conserver cette ville pour la défense et l'honneur de tout le pays, ce qui ne pouvoit se faire qu'en la fortifiant comme plusieurs autres villes de Bourgogne; que cette clôture ne pourroit avoir lieu qu'en mettant les deux parties de la ville en *union et conjonction.* » Ils firent en conséquence le traité suivant: Ils mirent en commun entre eux tous leurs droits sur Lons-le-Saunier, permirent aux habitants de clorre la ville de murs et de portes, et laissèrent aux bourgeois la garde des clefs de ces portes et des guichets. Les deux seigneurs convinrent, que la justice, les moulins, les fours, les halles, le scel, les rentes, les terrages, le Mâconnais et autres cens, seraient dans l'indivision entre eux; que les bourgeois et habitants continueraient de jouir de leurs libertés, franchises et priviléges comme auparavant; que la

ville serait administrée par un bailli, un châtelain, un receveur, deux sergents institués par les seigneurs, et par quatre échevins élus par les bourgeois et habitants; que les officiers de justice auraient l'entière juridiction sur les habitants et les étrangers, sans ressort, ni garde des châteaux de Montaigu, de Pymont, ni autres; qu'il y aurait une prison commune, construite et gardée aux frais des seigneurs; que les bourgeois et habitants ne seraient tenus de plaider que devant le juge de Lons, et qu'ils ne pourraient être tirés hors de cette juridiction, même en cas d'appel; qu'ils suivraient tous celui de leur seigneur qui aurait à les mener en ost ou chevauchée, et qu'ils pourraient rester neutres, si les deux seigneurs avaient guerre entre eux. Ces derniers s'interdirent le pouvoir de prendre Lons-le-Saunier au préjudice l'un de l'autre. Si tous deux voulaient en même temps aller en chevauchée, les habitants devraient obéir au châtelain, qui aurait *corné* le premier du château de Montaigu ou de Pymont; si la ville était menacée, les commandants de ces deux châteaux devraient la secourir à toute force des châtelains et des gens de leur châtellenie. Les habitants seraient placés sous la protection des deux seigneurs, et si l'un de ces derniers était fait prisonnier, ils pourraient s'avouer corps et bien à l'autre. Ils auraient le droit de jeter des tailles sur les étrangers, sur les propriétaires non résidents, même sur les gentilshommes, les gens d'église et autres privilégiés, pour la construction et l'entretien des fortifications. Si quelques personnes voulaient s'opposer à la clôture, les seigneurs devront aider les bourgeois à vaincre ces résistances et les garantir de tous dommages; ces derniers pourront occuper les terrains et démolir les maisons nécessaires pour la construction de leurs murailles. Les habitants seront libres de lever des tailles et d'établir des gabelles sur tous ceux possédant des fonds sur le territoire de la ville, et de les supprimer quand bon leur semblera.

Les Juifs et les Lombards, pendant le terme de leur amodiation, appartiendront au seigneur sur la terre duquel ils sont établis; après ce terme, ils seront communs. Aucun bourgeois de Montaigu ne pourra se faire admettre dans la bourgeoisie de Lons-le-Saunier, sans le consentement de Tristan de Chalon et de ses successeurs.

Les droits du comte d'Auxerre étant plus considérables que ceux du sire de Pymont, le premier prélèvera sur les revenus communs, avant aucun partage, la somme annuelle de cinquante livres, et conservera ses moulins et battoir de l'Escheneaux, où les habitants pourront moudre comme par le passé. Tristan de Chalon continuera d'avoir la garde du prieuré de Saint-Désiré, et Philippe de Vienne, celle du couvent des Cordeliers, ainsi que la propriété exclusive du pré de Chaudon. Ce traité fut écrit par le notaire Stofflet, de Saint-Laurent-la-Roche, en présence de l'official de Besançon, de Jean, sire de Saint-Amour, et de Simon, son fils, de Jacques de Coligny, chanoine-chantre de Lyon, de Renaud de Dramelay, sire de Présilly, d'Etienne de Beaufort, sire de Beaulieu, de Pierre de Montaigu et de Pierre Alaman, chevaliers, de Thiébaud de Chauffour, seigneur d'Oliferne, de Renaud de Beaufort, sire de Viremont, de Jean Vachier, de Montmorot, écuyer, d'Eudes de Chalon, prieur de Jouhe, de Jean

de Salins, seigneur de Poupet, de Gilles de Montaigu et autres gentilshommes. A partir de ce moment, Lons-le-Saunier se métamorphosa et prit un accroissement très rapide. Il était déjà habité à cette époque par une bourgeoisie nombreuse et par plusieurs familles nobles. On rencontre dans les chartes du XIV[e] siècle, les noms de Guillaume et Guyon de Beaufort, écuyers, fils de Hugues; de Gilles de Montaigu, licencié en lois, conseiller de la comtesse Marguerite et Pardessus de la Saunerie de Salins; de Pierre de Montaigu, chevalier; de Perrin Charreton, de Blye; de Jean Sallegret, écuyer; de Bertrand de la Chanée; de Jean Othenin et de Gillet, son fils; de Jean de Louhans; de Jean de Bornay; d'Etienne de Viremont; de Jean de Culay; d'Oudet du Chaffaut; de Hugues de Pannessières et de Marguerite de Loisie, son épouse; de Pierre de Ruffey et d'Etienna de la Porte de Lons, son épouse; d'Henri de Loulle; d'Huguenin de Culay; de Pierre Fauquier; de Guillaume Maréchal; de Perrin Grivel; de Jean de la Porte; d'Antoine Bonvilain; d'Etienne de Vertamboz; de Simon de Sainte-Croix; de Perceval de Sugny; de Guillaume de Beyne; de Pierre de Chavenay, Hugues de Pymorin, Guillaume d'Arbois, Pierre de Lons, etc.

Seigneurs de la ville de Lons-le-Saunier. Nous avons vu que Hugues de Chalon, sire d'Arlay, était devenu propriétaire de moitié de Lons-le-Saunier, par l'échange qu'il avait fait en 1368 avec Guy de Vienne. Ce seigneur accompagna, au mois de juin 1369, le duc Philippe-le-Hardi en Flandres, avec Coucy, l'amiral Jean de Vienne et les plus nobles chevaliers de Bourgogne, pour assister au mariage de ce prince avec Marguerite, présomptive héritière des Pays-Bas et du comté de Bourgogne. Il marcha en 1382 sous les bannières du duc de Bourgogne, pour soutenir Louis de Mâle, contre les Gantois révoltés, et se distingua à la bataille de Rosbèque. En 1388, il fit partie de l'expédition dirigée contre le duc de Gueldre, et tomba malade la même année, en rentrant à Paris. Il fit son testament le 30 novembre 1388, institua pour ses héritiers ses deux neveux, *Jean* et *Henri*, fils de Louis, sire d'Arguel et de Cuiseaux, et de Marguerite de Vienne. Il fonda plusieurs chapellenies, ordonna la célébration de quinze mille messes, rappela dans ses dons le nom de ses quatre sœurs, n'oublia point son chapelain et ses fidèles écuyers. En léguant 300 fr. d'or à son épouse bien-aimée, Blanche de Genève, qu'il avait épousée en 1363, il la pria de pardonner *tout le péché qu'il peut avoir envers elle*, et donna 2000 francs aux jeunes filles de ses terres pour les marier, à charge par elles de prier Dieu pour lui. Il voulut que Jean fût suzerain de son frère Henri et chef de nom et d'armes de la maison de Chalon-Arlay. Hugues de Chalon, le plus riche seigneur du comté, expira le 30 novembre, entre les bras de l'amiral Jean de Vienne, et son corps fut amené à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. C'est ce seigneur qui fit construire le château de Lons-le-Saunier.

Jean III de Chalon, seigneur d'Arlay et de Lons-le-Saunier en partie, du chef de Hugues, son oncle, s'était allié en 1388, à Marie de Baux, fille unique de Raymond IV, prince d'Orange. Il assista avec son épouse aux fêtes brillantes données à Dijon, par le duc Philippe-le-Hardi, au roi Charles VI, et se fit remarquer dans

les joûtes et les tournois qui eurent lieu dans cette ville. Il ne prévoyait pas que bientôt il allait devenir l'ennemi mortel du duc. La révolution que ce prince opérait dans les institutions du pays, dirigée surtout contre la féodalité, excita la fureur des hauts barons. Le sire d'Arlay ne pouvait contenir son impatience en voyant l'audace du parlement, l'empressement de ses sujets à s'avouer bourgeois du duc, l'insolence des sergents du prince, qui se permettaient d'exploiter jusque sur ses terres. « Avec monseigneur Philippe, disait il en colère, à son frère Henri, il ne restera rien debout. Ma ville de Jougne est impériale, et il prétend en avoir la féauté et l'hommage; et ces sarrazins du parlement de Dole, tous gens de son hostel, ne sont-ils pas pour le déclarer? » Des agents importuns du prince, le plus actif et le plus odieux était le sergent Guillemin Faguier, que Jean de Chalon prétendait être l'un de ses main-mortables. Il le fatigua de procès, l'écrasa de tailles, sans pouvoir le décider à quitter la sergenterie du duc. Il prit alors le parti de le faire assassiner (23 avril 1390). Le bruit de ce crime se répandit. La duchesse de Bourgogne, qui gouvernait le pays en l'absence de son époux, assembla deux fois un grand conseil, composé de seigneurs et d'ecclésiastiques. Il fut décidé qu'injonction serait faite aux officiers de Chalon, de livrer à la justice les meurtriers. Sur leur refus, Jean de Chalon fut solennellement ajourné à comparaître en personne devant le parlement de Dole. Ne s'étant point présenté, il fut réajourné au 4 juillet 1391, à peine de bannissement et de séquestration de toutes ses terres. Retiré en France, mais décidé à ne point obéir au parlement, le sire d'Arlay donna l'ordre de munir ses châteaux-forts. Jean de Vergy, gardien et capitaine du comté, assembla ses hommes d'armes. Chalamont et Châtelguyon furent emportés, mais les autres forteresses, vigoureusement défendues par des soldats étrangers, ne purent être forcées. Jean de Vergy allait continuer le siége des places du sire d'Arlay, lorsqu'il apprit que ce prince venait d'être arrêté à Paris, par Guillaume de la Trémouille, Philippe de Bar et d'autres capitaines dévoués au duc de Bourgogne. Du château de Lille, où il avait été déposé, Jean de Chalon fut conduit sous l'escorte de soixante hommes d'armes, au château de Ventoux. Marie de Baux était au château de Nozeroy, lorsqu'elle apprit l'arrestation de son mari. Elle écrivit aussitôt à son oncle, le pape Clément VII, et envoya Henri, son beau-frère, à Dijon, pour implorer sa grâce. Le duc exigeait avant tout, que les châteaux fussent ouverts en signe de soumission. Les parents de Marie lui conseillaient d'obéir; les paysans, au contraire, étaient décidés à opposer une vigoureuse résistance. Craignant d'exposer la tête de son époux, Marie donna l'ordre de livrer les châteaux, même la ville de Jougne. Le duc s'adoucit; il permit sur le champ que son prisonnier fût conduit et gardé au château de Chalamont. Au printemps suivant, il lui en fit même ouvrir les portes, et Jean de Chalon put se retirer en liberté dans celui de Nozeroy, à charge de fournir des cautions pour les 100,000 fr., prix de sa rançon. Pour apaiser les nobles du comté, le duc prolongea sa mise en liberté, et dégageant les grands seigneurs de leurs promesses, il permit au sire d'Arlay d'être à lui-même sa caution

des 100,000 fr. Le 16 janvier 1393 (n. st.), il prononça la grâce, se réservant seulement Châtelguyon, Chalamont et la portion de Chalon, sur la saunerie de Salins, pour l'amende qui lui était due. Henri de Chalon, se préparant au voyage d'Orient, fit son testament à Cuiseaux, au mois de septembre 1393, et institua pour son héritier universel, le sire d'Arlay, son frère. Ce dernier venait déjà d'hériter de la principauté d'Orange et de la baronnie de Baux, par la mort de son beau-père. En 1395, Jean de Chalon entra en procès avec Humbert, sire de Thoire-Villars, à l'occasion du comté de Genève, dont il prétendait que son épouse devait hériter, du chef de sa mère. Possesseur de grandes terres dans le Dauphiné, il voulut s'opposer au passage de cinq cents hommes d'armes qu'Enguerrand de Coucy conduisait contre des rebelles de la seigneurie d'Asti, à la prière du duc d'Orléans. Décidés à vendre chèrement leurs vies, ces hommes de guerre élurent un chef, Amédée de Lestrac, capitaine expérimenté. Le prince d'Orange, le comte de Valentinois, le sire de Volta et d'autres seigneurs, à la tête d'une troupe brillante et nombreuse, furent battus et obligés de prendre la fuite. Jean de Chalon tomba, malgré sa bravoure, entre les mains d'Amaury de Séverat, seigneur de Beaucaire, et fut enfermé dans une tour de la petite ville de Saint-Pol, près du Pont-Saint-Esprit, d'où il ne devait sortir qu'après avoir payé la rançon de 20,000 fr. Il fallut députer à Orange et en Bourgogne, pour aviser aux moyens de trouver cette somme. Le 20 novembre 1395, ses conseillers s'assemblèrent à Lons-le-Saunier. Tous les sujets furent imposés, et encore au bout de six mois, n'était-on parvenu qu'à réunir 8000 francs, tant la province était appauvrie. Pour le surplus, le prince fut réduit à chercher des ôtages. Il ne sortit de prison que le 24 mai 1396. Poursuivi par Blanche de Genève, veuve de Hugues, son oncle, qui réclamait le remboursement de sa dot et le règlement de son douaire, il fit un traité avec elle ; mais s'étant refusé à l'exécuter, il fut condamné par le parlement à une amende de 250 marcs d'or (1401), ce qui ne l'empêcha pas de se réconcilier franchement avec Philippe-le-Hardi. On croit qu'il acheta vers ce temps, la seconde moitié de Lons-le-Saunier, de Louis II de Chalon, comte de Tonnerre, son cousin. Jean-sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi, dès son avènement au trône ducal (1404), compta le sire d'Arlay parmi ses plus chauds partisans. Lorsqu'il marcha sur Paris contre les d'Orléans, Jean de Chalon s'y dirigea en toute hâte avec un renfort plus puissant encore que le duc ne l'avait demandé. Il obtint pour sa récompense la restitution de Châtelguyon et de ses droits sur la saunerie de Salins. En 1407, ce seigneur se rendit avec ses Bourguignons à Calais, pour arracher cette ville aux Anglais. L'année suivante, il accompagna le duc Jean dans le pays de Liége, pour secourir l'évêque, frère du comte de Hainaut, contre lequel ses sujets s'étaient révoltés, et contribua au succès de la victoire remportée sur les Liégeois. En 1410, il faisait partie de l'armée réunie sur les bords de la Seine, pour résister à la faction d'Orléans. En 1411, après avoir couru et désolé les terres de son félon cousin, Louis de Chalon, comte de Tonnerre, il entra, par ordre du roi, à Saint-Denis, et se chargea de défendre cette place si

importante pour la capitale et si menacée. Il était à la tête de onze chevaliers comtois. Thiébaud VIII de Neufchâtel, Jacques de Vienne, sire de Ruffey et Philippe de Vienne, fils de l'amiral, gardaient les portes; Jean de Cusance, sire de Belvoir, promit de bien défendre la muraille la plus menacée et la plus faible. A la tête de l'avant-garde, le duc d'Orléans vint se loger sous la place, et déjà ses Bretons occupaient le faubourg, lorsqu'ils furent vivement repoussés par Jacques de Vienne. L'assaut général devenait imminent, mais Jean de Chalon ne s'effraya point. Il se prépara à une résistance désespérée. Le siége se prolongeant, la ville s'épuisa de vivres et de munitions. Jean de Chalon députa à Paris, pour demander des secours qu'il n'obtint pas. Lorsqu'il se vit entouré par l'armée orléaniste tout entière, il prit les ordres du roi et se rendit, après avoir signé toutefois une capitulation honorable. Le 23 octobre, le duc entra à Paris, et le sire d'Arlay fut créé capitaine de 600 hommes d'armes. Il partit alors pour continuer la guerre contre Louis d'Auxerre, son cousin, et prit Tonnerre après un long siége. Le 30 mars 1413 (n. st.), il fut nommé lieutenant-général des deux Bourgognes. Son épouse étant tombée malade au château de Nozeroy, testa le 22 mai 1416, et mourut le 1er janvier 1417. Par son testament, cette dame avait élu sa sépulture à Mont-Sainte-Marie; néanmoins elle fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier. Jean de Chalon habitait le château de cette ville au mois de novembre 1416, ainsi qu'en janvier et mars 1417. Il alla, le 20 juin suivant, au concile de Constance, comme ambassadeur du duc de Bourgogne, et rentra à Lons-le-Saunier au mois de septembre. En 1418, il devint grand bouteiller, et on dit même grand chambrier du roi de France. Il fut atteint de la peste la même année, et mourut à Paris le 4 décembre. Ses entrailles furent portées, selon son vœu, dans l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, et son corps fut amené à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie.

Louis de Chalon, à qui sa probité mérita le surnom de Bon, fils aîné de Jean de Chalon-Arlay III et de Marie de Baux, leur succéda dans la principauté d'Orange, les baronnies de Baux, d'Arlay et dans la seigneurie de Lons-le-Saunier. Lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de son père, il quitta le gouvernement du Languedoc, qui lui avait été confié, et vint en Bourgogne prendre possession de ses terres. Il était à Lons-le-Saunier le 16 décembre, avec Jeanne de Montfaucon, qu'il avait épousée dès l'an 1412. Nommé en 1420 par le roi, gouverneur des pays de Sens, du Mâconnais et du Lyonnais, il chassa, de concert avec le maréchal et d'autres seigneurs du comté, les Dauphinois de toutes ces provinces, et fit couper le pont de bateaux sur la Loire, près de Digoin, pour empêcher leur retour. Il s'était rendu au siége de Melun avec ses nombreux hommes d'armes. On voulut le conduire à Henri V, roi d'Angleterre, pour jurer le traité de Troyes, mais il refusa le serment et partit (1420). L'empereur d'Allemagne, jaloux de relever l'empire abaissé par Charles IV son père, et Vensceslas son frère, et dans l'espoir de reconstituer le royaume d'Arles, nomma Louis de Chalon vicaire d'empire. Ce prince, qui aspirait à devenir comte de Bourgogne à la place de son cousin, le

duc Philippe, secondait, dans l'intérêt de sa puissance, les vues de l'empereur. Il ouvrit une cour impériale à Jougne, y nomma des juges et y battit des monnaies d'or, de la valeur de celles du roi de France (1421). Philippe-le-Bon vint le visiter à Jougne (5 avril 1422). Trois mois après, il donna l'ordre de fermer sur le champ la cour impériale établie dans cette ville, et fit citer les officiers de Louis de Chalon, à comparaître en personne au parlement. Le prince d'Orange, nommé par le duc de Bourgogne commandant en chef de l'armée qui devait se rendre en Hainaut (1426), assiégea Mons, et força les habitants à lui livrer Jacqueline de Bavière, qui avait soulevé les populations. Charles VII avait confisqué ses terres du Dauphiné en 1420, pour les donner au sire de l'Aigle. Louis, voyant en 1428 la cause royale gravement compromise, pénétra dans le Dauphiné, entra en vainqueur dans toutes ses seigneuries, auxquelles il joignit de nouvelles conquêtes. Dans l'impuissance où se trouva Mathieu de Foix, sire de Comminges, d'arrêter de si rapides progrès, Louis imposa au roi un traité de paix, qui lui assura la possession de toutes ses terres, y laissa garnison et rentra triomphant en Bourgogne. En 1429, il renonça à son vicariat d'empire, qui lui avait attiré la haine des Bisontins. En 1430, il apprit que Rodolphe de Gaucourt, nouveau gouverneur du Dauphiné, infidèle au traité de 1428, par le seul motif que ce traité était désavantageux au roi, remuait tout le Dauphiné contre lui. Sans tarder, Louis négocie à Saint-Claude avec le duc de Savoie, obtient son secours, avec promesse de lui céder, dans la conquête du Dauphiné, la ville de Grenoble et le haut pays, se réservant pour lui-même le Viennois et les rives du Rhône jusqu'à Orange. Une partie des seigneurs Bressans avec François de Varembon, nombre de gentilshommes francs-comtois, même Jean de Neufchâtel-Montaigu, marchèrent sous sa bannière. L'armée comptait 700 chevaliers ou écuyers. Louis, en approchant, apprend que le 26 mai son château d'Auberive a été emporté par Gaucourt, réuni au maréchal du Dauphiné, Humbert de Groslée, et que Rodrigue de Villandras, chef de partisans, marche sous la même bannière. Maître par la force de plusieurs châteaux, ce capitaine aventureux emporte, le 10 juin, la ville de Colombier. Le prince accourt pour reprendre la place, et trouve, au sortir d'une épaisse forêt, Gaucourt et Villandras qui l'attendaient en silence sur la route d'Anthon à Colombier. Chargés à l'improviste, les Bourguignons ne purent se rallier et furent rompus avant d'avoir pu se reconnaître. Un grand nombre furent faits prisonniers, d'autres se noyèrent dans le Rhône. Louis de Chalon, vivement poursuivi et réduit à fuir, se jeta dans le Rhône, qu'il traversa à cheval, quoique armé de toutes pièces. Cette funeste journée (11 juin), lui fit perdre toutes ses terres du Dauphiné. Sa forteresse d'Auberive fut démolie. La ville d'Orange, assiégée elle-même le 29 juin, ouvrit ses portes le 3 juillet. Louis fit nourrir avec soin dans son château de Lons-le-Saunier le cheval qui lui avait sauvé la vie. En 1431, il marcha contre le comte de Clermont, qui réclamait au duc Philippe la dot de sa femme et ravageait le Charollais. Il lui reprit toutes ses conquêtes. Sancenay seul résista, fut assiégé et ouvrit ses

portes. Au mois de juin 1432, le prince d'Orange, blessé de ce que le duc de Bourgogne n'avait point voulu le créer chevalier de la Toison-d'Or, se rendit avec Georges de la Trémouille près du roi Charles VII, et promit de le servir contre les Anglais, à la tête de 600 hommes, à condition que ses terres du Dauphiné lui seraient rendues. Il rentra dans la vie privée en 1436, s'occupa de rebâtir ses forteresses el d'améliorer ses domaines. Il fit exécuter d'importants travaux au château de Lons-le-Saunier, où il résidait souvent. Un prêt de 15,000 livres fait par ce prince en 1436 à Réné d'Anjou, pour sa rançon, lui permit de recouvrer la souveraineté pleine et entière de sa ville d'Orange. Jeanne de Montfaucon mourut au château de Nozeroy, le 14 mai 1445, laissant à son fils unique *Guillaume*, ses belles terres, Montfaucon, Réaumont, Cicon, Myon, Bouclans, et à Jean de Neufchâtel-Montaigu, son neveu, la seigneurie de Willafans-le-Vieux. Elle fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier. Louis de Chalon se remaria au printemps de 1446, avec Eléonore d'Armagnac, petite-fille du fameux connétable. Ce mariage, célébré au château de Montluel, en Bresse, avait été négocié par l'anti-pape Félix et le duc de Savoie. Eléonore d'Armagnac testa au château de Nozeroy, le 6 décembre 1456, et mourut quatre jours après, ayant rendu Louis de Chalon, père de quatre enfants, *Louis*, *Hugues*, *Philippe* et *Jeanne*. Elle fut inhumée à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. Le prince d'Orange testa le 8 septembre 1462, laissant à Guillaume, son fils aîné, la principauté d'Orange et la baronnie d'Arlay, et à *Louis*, Châtelguyon, Lons-le-Saunier, Pymont, Bletterans, Beaurepaire, Saint-Laurent, Cuiseaux, Varennes, Montfleur, Chavannes, Sellières, etc. Il mourut dans les premiers jours de décembre 1463, et fut inhumé au Mont-Sainte-Marie. De graves discussions s'élevèrent entre ses trois fils, sur l'exécution de son testament. Guillaume se croyant froissé dans ses intérêts, en contestait la légalité, et provoquait une décision du duc de Bourgogne, qui deviendrait sa loi suprême. Par lettres-patentes du 5 septembre 1464, le duc Philippe accorda aux deux frères, Louis et Hugues, en attendant la fin du litige, une pension de 7000 livres de rente annuelle, assignée sur plusieurs terres et châteaux. Peu satisfait de cette décision, Hugues se saisit, à main armée, dans le mois de juin 1465, des seigneuries de Jougne, Grandson, Orbe, Echallans et Bottans, tenues par Guillaume. Ces violences provoquèrent contre lui les poursuites du parlement de Dole, qui, par arrêt du 17 mai de l'an suivant, le bannit des états du duc, et prononça la confiscation de tous ses biens. Hugues se retira à Genève, puis en Savoie. Le 17 août 1467, il obtint, sur ses instances, un sursis de deux ans, avec la faculté de rentrer dans le comté de Bourgogne; puis en septembre 1469, les terres saisies à son préjudice lui furent restituées. Guillaume de Chalon parvint à avoir Lons-le-Saunier dans son lot. Ce seigneur avait épousé en 1442, *Catherine*, fille de Richard, duc de Bretagne, et de Marguerite d'Orléans, que sa beauté et son esprit rendirent célèbre. Il testa le 24 juillet 1467, et institua pour son héritier universel, Jean de Chalon, sire d'Arguel, son fils unique, et élut sa sépulture dans l'église de Mont-Sainte-Marie. Au mois de juil-

let 1470, Jean, sire d'Arguel, abandonnant le parti du duc de Bourgogne, embrassa la cause du roi Louis XI, qui lui fit le plus grand accueil. Le duc Charles entra dans une grande colére. Il le déclara rebelle, fit saisir ses biens, et manda à Guillaume, son père, alors à Orange, où il avait établi un parlement, de retourner incessamment en Bourgogne, auprès de sa personne, « pour y résider et le servir en ses guerres et armées et ses autres affaires, sans y faire faute. » Guillaume, qui possédait de nombreuses seigneuries en France et en Bourgogne, avait cherché à garder une prudente neutralité pendant les querelles sans fin de Louis XI avec le duc Charles; mais par là même, il s'était attiré le mauvais vouloir de ces deux princes, et la défection de son fils Jean en 1470, l'avait fait éclater. Le duc ordonna la saisie des biens du père et du fils, et la démolition de plusieurs de leurs châteaux. Guillaume s'était retiré à Orange, où bientôt après il eut à subir une révolte ouverte de la part de ses sujets. A la suite de négociations secrètes, il avait obtenu de Charles la promesse de main-levée de ses biens, à charge de venir résider en Bourgogne. Dans ce dessein, il prit la route par le Dauphiné avec une escorte peu nombreuse. Il avait quitté Auberive, dépendant de son patrimoine, et se préparait à passer le Rhône au pont de Læctes, lorsque Philippe de Groslée, sieur de Lins et gouverneur de Lyon, parut inopinément à la tête de douze hommes à cheval bien armés, et sous le prétexte d'un manque de passe-port, le fit prisonnier le 26 février 1473 (v. st.). A la nouvelle de cette arrestation, le roi mande à Groslée d'exiger une si haute rançon, que le prince soit dans l'impuissance de la payer. Elle fut fixée à 40,000 écus d'or. En même temps on commença un procès criminel, comme si Guillaume avait eu le dessein de se joindre aux ennemis du monarque. Il fut envoyé au château de Rouen, et après dix-huit mois de captivité, dans celui de Lins. La contrainte et la nécessité l'amenèrent enfin à transporter à Louis XI la souveraineté d'Orange (9 juin 1475), pour prix de sa rançon. Remis en liberté, le prince retourna à Orange, et y mourut trois mois après (27 septembre), à l'âge de 58 ans. Jean IV, sire d'Arlay, succéda à son père Guillaume. Il avait épousé en 1467, Jeanne, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès, sœur de Philippe-le-Bon. Ce prince, qui s'était réconcilié avec Charles-le-Téméraire en 1473, se détacha une seconde fois du parti des Bourguignons, parce que le duc, par arrêt du 28 mai 1474, avait adjugé arbitrairement à ses deux oncles, Louis et Hugues, une partie de ses biens. On le voit en 1475, dans l'armée royale, faire de grands dégâts dans tous les lieux voisins de la place du Quesnoy. Louis de Chalon, sire de Châtelguyon, fut tué à la bataille de Grandson, après avoir accompli des prodiges de valeur. Etant mort sans postérité, son opulente succession passa à Hugues, son frère. Dès que Louis XI connut la mort de Charles-le-Téméraire, son ennemi mortel (9 janvier 1477, n. st.), il manda le sire d'Arlay, et lui dit : « Votre duc est mort, prêtez-moi main-forte en Bourgogne, je vous rends les terres, les forêts, les châteaux, les places fortes, que le duc vous a enlevés, et je vous donne en outre le gouvernement de la province. » Le prince d'Orange ne put résister à une si belle perspective,

et se mit à la tête de l'expédition. Se confiant en la parole de Louis XI, il détermina les Etats de Bourgogne assemblés à Dijon, le 25 janvier, à mettre le duché entre les mains du monarque, en attendant la conclusion du mariage qui devait unir le dauphin, encore en bas âge, à la princesse Marie, fille unique et seule héritière de Charles-le-Téméraire. Il se rendit ensuite à Dole, où s'étaient réunis les Etats du comté et du ressort de Saint-Laurent, et leur donna connaissance des lettres du roi. Il fit valoir tous les arguments déjà employés à Dijon : l'oubli du passé et la générosité du roi, si l'on se mettait sous sa garde; sa vengeance, si l'on résistait; la pureté de ses intentions, l'épuisement de la province, la fureur des soldats de Nancy, la présence des troupes françaises, la soumission du duché, le mariage du dauphin et de mademoiselle de Bourgogne. « Qui êtes-vous? — lui répondit un gentilhomme, dont le nom s'est perdu. — Non, non, ce n'est pas pour nous que vous parlez, moins encore pour la princesse Marie : vous plaidez pour Louis XI. Si les deux Bourgognes voulaient bien s'entendre, l'*on lui feroit la conqueste fort difficile*. Au pis-aller, grande en serait la gloire et la souvenance éternelle. » Le prince d'Orange envahit la chambre des nobles, et moitié de gré, moitié de force, enleva son assentiment. Les deux autres chambres durent céder. L'acte par lequel les Etats confièrent au roi la garde de la province, au profit de la princesse Marie, est daté de Dole, le 18 février 1477 (n. st.). En promettant au prince d'Orange le gouvernement de la Bourgogne, Louis XI n'avait pas l'intention de tenir sa parole. Le 24 février, un courrier vint à Dole, apprendre à la Trémouille qu'il était gouverneur de toute la Bourgogne. Il prêta immédiatement le serment de fidélité au roi, entre les mains du gouverneur de Champagne, son collègue, et de Jean Jouard, président de Bourgogne. Cette nomination blessa profondément le sire d'Arlay. Il avait été trompé, ses espérances étaient perdues, son rival l'avait foulé aux pieds. Il se réconcilia aussitôt avec sa famille, et se déclara tout à coup pour Marie de Bourgogne. Cette princesse comprit tout le parti qu'elle pouvait tirer d'un homme riche, influent, d'une activité dévorante, et décidé à tirer vengeance de l'injure qu'il avait reçue. Elle le fit immédiatement son gouverneur dans nos contrées. Ce prince vint établir son quartier-général à Bletterans, d'où il pouvait à la fois donner des ordres des deux côtés de la Saône, se ménager des intelligences, se frayer des passages pour mettre en communication le Charollais, qui venait de se soulever, et la Franche-Comté, qui avait donné l'exemple de la révolte. Quand Louis XI apprit le succès des capitaines de Marie de Bourgogne, dans le Comté et le Charollais, il entra dans une grande fureur, et écrivit à la Trémouille de brûler Jean de Chalon, s'il tombait en ses mains, ou de le pendre et de le brûler ensuite. Le sire d'Arlay ne se laissa ni brûler, ni saisir. Ne pouvant faire mieux, Louis XI le fit pendre en effigie dans ses principales villes, confisqua sa principauté d'Orange, et fit raser le bel hôtel qu'il possédait à Dijon. Jean de Chalon riait de la comédie, pressait la Trémouille en tout sens, se montrait à la fois partout, ébranlant sa puissance partout où elle était encore établie. Hugues de Châtelguyon ne

déployait pas une ardeur moindre. Ayant voulu, avec les Suisses qu'il commandait, empêcher à la Trémouille de traverser l'Ognon avec son armée, près de Pin-lez-Magny, il eut à soutenir un choc effroyable, et fut fait prisonnier par Gaston, sénéchal de Toulouse. On l'enferma dans les prisons de Chalon-sur-Saône. Louis XI savait que la soumission de ce haut personnage lui serait plus avantageuse que sa captivité. Après lui avoir fait dire que la noblesse bourguignone se rendait chaque jour, que les armées royales triomphaient, on le menace de la confiscation de ses biens, de la mort même, s'il persistait à rester attaché à la cause de Marie. Hugues de Châtelguyon aimait depuis longtemps une nièce du roi de France, Louise de Savoie, qu'il allait épouser au moment où la guerre éclata. Quand Louis XI vit ses armées sur le point d'entrer en Franche-Comté (1479), il lui fit dire que sa dernière heure allait sonner; que s'il ne se rendait pas, il allait perdre pour toujours, avec sa fortune et sa liberté, la main de la princesse de Savoie. Hugues se troubla, leva la main, jura fidélité à Louis XI, et s'engagea à marcher à la tête de l'expédition. Il se rendit dans ses terres et les livra au roi. Louis XI lui rendit Châtelbelin avec ses dépendances, Montrond, Valempoulières, Monnet, Saint-Julien, Montaigu, Saint-Aubin, Arbois, et enfin tout ce qui provenait de la confiscation faite sur Louis II, comte de Tonnerre, à l'exception d'Arbois, qui remplaçait Rochefort, dont le monarque avait disposé. Le prince d'Orange prit la fuite et se retira à Bâle, où il employait ses dernières ressources à faire des levées. Le 24 août, Hugues épousa à Dijon Louise de Savoie, en présence du roi, et reçut terres, seigneuries, monceaux d'or, et toute la dépouille du prince d'Orange, son neveu. Il devint ainsi seigneur de Lons-le-Saunier.

Jean de Chalon se rendit à Londres le 16 avril 1481, avec le comte de Chimay, pour signer un traité d'alliance contre la France, avec le duc de Bretagne, et courut ensuite au secours de l'évêque de Liége, auquel le sieur de la Mark avait déclaré la guerre. Ce prince, qui avait assisté au sacre du roi Charles VIII (mai 1484), et l'avait accompagné à son entrée solennelle dans Paris, s'était joint, deux ans après, à son oncle, le duc de Bretagne et au parti du duc d'Orléans, contre la régence de la dame de Beaujeu, sœur de Charles VIII. Il se trouvait à Renty, lorsqu'il y fut rejoint, au mois de janvier 1487, par le duc d'Orléans et les autres mécontents. Accusé d'avoir provoqué son départ de la cour, Jean de Chalon déclara publiquement que les auteurs de cette imputation *en avaient menti;* ce qui n'empêcha pas le roi de prononcer la confiscation de ses biens, qu'il remit toutefois à la princesse d'Orange, par l'affection qu'*elle lui avait inspirée* (6 mai 1487). De son côté, le duc François l'avait nommé son lieutenant-général, gratifié des comtés de Penthièvre et châtellenie de Montcontour, sous la seule réserve de l'hommage et de ses droits souverains (4 juillet). Vers le même temps, il recevait une pension viagère de 12,000 livres tournois, de la part de l'archiduc Maximilien, devenu roi des Romains, qu'il avait décidé, le 13 décembre 1486, à prendre part à la guerre qui se faisait en Bretagne contre le roi de France, avec des succès très variés. Il fut le principal instrument du

traité de mariage de Maximilien avec Anne de Bretagne, conclu par Engelbert, comte de Nassau, chef de l'ambassade, et qui épousa la princesse au nom de son maître (20 mars 1489, v. st.). Aussi, eut-il la promesse d'une somme de 100,000 écus d'or pour ses services, et quelques jours après, la nouvelle épouse du roi des Romains lui remit, à titre de jouissance viagère, les revenus de plusieurs domaines considérables (avril et mai 1490). Si dès lors ce prince, se rapprochant du roi de France, ménagea la rupture de l'alliance autrichienne, et consentit à s'employer à la négociation du nouveau mariage, il est toutefois certain, que le jour même qu'il était célébré au château de Langeais (6 décembre 1491), il protestait devant un notaire de Tours, « que son consentement n'a été par lui donné, que par suite de fraudes et ruses, et contre sa volonté, et qu'il ne peut lui préjudicier, ni à ses successeurs. » Jeanne de Bourbon, épouse du prince d'Orange, mourut au château de Lons-le-Saunier, le 10 juillet 1493, et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de cette ville. Le sire d'Arlay accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, et avait, dit Commines, *la principale charge de son ost*, le roi lui donnant tout crédit. En quatre mois et demi, rien ne résistait plus à sa puissance, et le 20 mai 1494, Naples avait ouvert ses portes au vainqueur. Il se remaria en secondes noces, le 16 mars 1495 (n. st.), avec *Philiberte*, fille d'Antoine de Luxembourg et d'Antoinette de Beauffremont, et lui donna pour son douaire, une pension de 4000 francs, assignée sur le château et la seigneurie de Lons-le-Saunier. Le 23 août suivant, il reçut de l'archiduc Philippe, la commission de recevoir en son nom, les foi et hommage des vassaux du comté de Bourgogne. Le 20 août 1498, le roi Louis XII le rétablit dans sa souveraineté d'Orange, et le gratifia en même temps d'une somme de 50,000 livres. Au mois de juin 1499, il prit possession du comté de Bourgogne, dont il était lieutenant et gouverneur, au nom de l'archiduc Philippe. Il accompagna ensuite le roi Louis XII à Milan, et entra avec lui dans cette ville, le 2 octobre 1499. Il était de retour au mois de décembre. Claude de Chalon, son fils, né au mois de mai précédent, et que la reine de France avait tenu sur les fonts baptismaux, mourut au mois de novembre 1500, et fut inhumé aux Cordeliers de Lons-le-Saunier. Le prince d'Orange mourut le 25 avril 1502, et fut inhumé dans le même couvent. Il laissa de Philiberte de Luxembourg, sa seconde épouse, deux enfants, *Clauda* et *Philibert*. Clauda épousa, le 24 avril 1515, Henri, comte de Nassau, veuf de Françoise de Savoie. Elle reçut pour tous droits paternels et maternels, une dot de 100,000 fr., payable dans cinq ans. Le roi François Ier assista au contrat de mariage.

Philibert de Chalon, dont la courte vie brilla d'un si vif éclat, naquit au château de Nozeroy, vers le 15 mars 1502, six semaines seulement avant la mort de son père, et en recueillit l'opulente succession, qui se composait de tous les biens de la maison de Chalon, Hugues, sire de Châtelguyon étant mort sans postérité. Il eut pour curateurs Antoine de Longwy, sire de Rahon, et Simon de Courbouzon, seigneur dudit lieu. N'ayant pas été accueilli à la cour de François Ier avec toute la distinction qui lui était due, à l'époque du

baptême du dauphin (26 février 1518), il se décida à vouer à l'Espagne des services qu'il était disposé à rendre à la France. Il fut aussitôt nommé gouverneur et lieutenant-général du comté de Bourgogne et chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or. Le 8 avril après Pâques 1521, il laissa une procuration générale à sa mère, pour administrer ses biens, *avant d'aller au service de l'empereur*. Fontarabie avait été prise sur les Espagnols par l'amiral Bonnivet, au commencement d'octobre 1521. Jaloux de voir cette place importante dans les mains de l'ennemi, les Espagnols tentèrent de la reprendre dès l'année suivante. Mais les assiégés firent une résistance longue et vigoureuse, qui se prolongea jusqu'au 27 février 1524. Philibert de Chalon, blessé pendant les travaux du siége, eut l'honneur d'introduire Charles-Quint dans la ville conquise. Il s'embarqua ensuite à Barcelone, à la tête d'un corps de troupes qui devait se réunir à l'armée de Provence. Déjà il se trouvait à Villefranche-les-Nice, quand une malheureuse fatalité le fit tomber entre les mains de Doria, alors au service de François Ier. Sans égard à la neutralité du duc de Savoie, souverain du territoire, il se saisit de Philibert au commencement du mois de juillet, et l'envoya prisonnier en France. Il fut enfermé à Bourges, puis au château de Lusignan, en Poitou, d'où il sortit par échange, avec le comte de Saint-Pol, en juin 1525. La nouvelle de sa prison avait répandu le deuil en Franche-Comté. Plusieurs villes, et notamment Salins, députèrent auprès de sa mère, la princesse d'Orange, pour lui témoigner l'affliction de leurs habitants. Dans tous les lieux considérables de la province, on fit des prières publiques et des processions, afin d'obtenir du ciel sa prompte délivrance. De leur côté, les cantons suisses s'intéressèrent vivement auprès du roi, pour qu'il rendît la liberté au jeune prince, arrêté au mépris du droit des gens. Philibert de Chalon commandait, en qualité de lieutenant du connétable de Bourbon, en 1527, devant Rome. Le connétable ayant été tué sur la brèche, le prince d'Orange fut proclamé généralissime de l'armée impériale. Il prit le château Saint-Ange et livra Rome au pillage. Il passa ensuite dans le royaume de Naples, d'où il chassa les Français, et fut nommé vice-roi de Naples. Il périt de deux coups d'arquebuse au siége de Florence, le 5 août 1530, à la veille de son mariage avec la jeune et belle marquise de Montferrat. Son corps fut ramené en Bourgogne, et déposé, après de magnifiques obsèques, dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier. Sa mère continua de jouir de Lons-le-Saunier jusqu'à sa mort, arrivée en 1539. Le prince d'Orange avait institué pour son héritier universel Réné de Nassau, son neveu, fils de Clauda de Chalon, sa sœur, et d'Henri, comte de Nassau, chambellan en 1528, de l'empereur Charles V. Réné fut gouverneur général de Bourgogne de 1530 à 1544. Il avait épousé, le 22 août 1540, *Anne*, fille d'Antoine, duc de Lorraine, et lui avait donné, en cas de décès sans enfants, l'usufruit de tous ses biens. Il mourut le 15 juillet 1544, d'une blessure qu'il avait reçue, trois jours auparavant, au siége de Saint-Dizier. N'ayant point d'enfant, il institua pour son héritier, par testament du 20 juin 1544, Guillaume de Nassau, son cousin germain, fils de Guillaume, l'aîné, comte de Nassau, et de

Julienne, comtesse de Stolberg. Guillaume eut pour administrateurs Guillaume, son père, Jean-François de Mérode et Claude Bouton, seigneur de Courberon. Guillaume de Nassau, l'un des plus grands capitaines de son temps, s'étant mis à la tête de l'insurrection des Pays-Bas, contre Philippe II, les grands biens qu'il possédait dans le comté de Bourgogne furent saisis et adjugés au domaine. Un fanatique de cette province, Baltazard Gérard, de Willafans, lui tira un coup de feu à bout portant, dont il mourut à Delft, le 10 juillet 1584. Il avait été gouverneur général de Bourgogne, de 1560 à 1566. La confiscation de ses biens dura jusqu'en 1601, époque à laquelle ils furent restitués à Guillaume II, son fils. Une nouvelle confiscation fut prononcée contre ce dernier en 1621, et ne fut levée que lors de la paix conclue à Munster, en 1648. Par les articles 25, 26 et 27, il fut convenu que tous les biens du prince d'Orange, lui seraient rendus. Guillaume II mourut le 6 novembre 1650, laissant Marie, son épouse, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, enceinte de Guillaume-Henri. Lorsque Louis XIV eut conquis la Franche-Comté, en 1674, il confisqua les biens que le prince d'Orange possédait dans cette province, et ne les lui restitua que par le traité de Nimègue (10 août 1678). Le prince d'Isenghien ayant une créance dotale de 1,700,000 florins sur Guillaume-Henri de Nassau, liquidée par arrêts de la cour souveraine de Malines et de plusieurs parlements, poursuivit par décret la vente des biens de la maison de Chalon en Franche-Comté. L'adjudication fut faite à son profit, le 17 mai 1684. Guillaume-Henri de Nassau, devenu roi d'Angleterre, exigea de Louis XIV, par le traité de Riswick (20 septembre 1497), la mise en possession de tous les biens de la maison de Chalon, situés dans le comté de Bourgogne. Le roi de France, qui subissait la loi du vainqueur, céda une chose qui ne lui appartenait pas. Le roi d'Angleterre décéda en 1702, et peu de temps après, les deux fils du prince d'Isenghien, mort en 1687, furent réintégrés dans les biens dont ils avaient été injustement dépouillés. Ces deux seigneurs furent de nouveau troublés dans leur possession, en 1713, par le roi de France, qui se fondait sur le traité d'Utrecht (11 avril 1713), par lequel l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, qui était aux droits du roi d'Angleterre, avait renoncé, en faveur de Louis XIV, à tous droits sur la principauté d'Orange, et sur les seigneuries de la succession de Chalon, situées en Franche-Comté. Après de longues contestations, dans lesquelles intervint le prince de Conti, représentant la maison de Longueville, le roi de France rendit lui-même, en son conseil d'état, le 4 avril 1730, un arrêt solennel, par lequel il maintint définitivement MM. d'Isenghien dans la propriété des biens de la maison de Chalon. Par suite d'un partage fait entre les deux frères, ces domaines échurent à Alexandre-Baltazard de Gand, comte de Midelbourg, l'un deux. Ce prince les transmit en 1758, à Louise-Pauline de Gand de Mérode, de Montmorency, épouse de M. le duc de Larochefoucault-Liancourt. Cette dame, l'une des plus belles et des plus spirituelles de la cour, assistant à une partie de chasse au bois de Liancourt, fut emportée par son cheval à travers la forêt, et eut la tête fracassée contre une branche

d'arbre (16 septembre 1771). Elle n'avait que vingt-quatre ans. Son mari était adoré comme elle en Franche-Comté. Il était l'ami des Malesherbes, des Bailly, des Clermont-Tonnerre, et n'eut pas un meilleur sort. Il fut assassiné dans sa campagne de Liancourt, par des malheureux envoyés par les Jacobins, qui firent le siége de son château en 1792. Mme Elisabeth-Pauline de Gand, de Midelbourg, sœur de Mme de Larochefoucault, fut son héritière. Née le 2 octobre 1737, elle avait épousé, le 11 janvier 1755, Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais, dont elle se sépara quelques années après. Cette dame, qui habita souvent le château d'Arlay, et qui affectionnait Lons-le-Saunier, fut arrêtée à Arras, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécutée à Paris, le 6 février 1794. Sa fille, Louise-Antoinette-Pauline-Candide-Josephe-Félicité de Brancas, aussi remarquable par sa beauté que par ses qualités morales, s'était alliée à Paris, le 19 janvier 1773, avec Louis-Engelbert, fils de Marie-Raymond-Augustin, prince héréditaire d'Aremberg, prince du Saint-Empire romain, duc d'Arschot, feld-maréchal des armées impériales, général d'artillerie, et de Louise-Marguerite, comtesse de la Marck, duchesse régnante d'Aremberg. Elle mourut à Paris, le 10 août 1812, laissant pour héritiers les princes Prosper-Louis-Philémon, Paul-Marie, Pierre d'Alcantara, Charles-Marie-Philippe-Joseph, ses quatre fils, et Pauline d'Aremberg, sa fille, épouse de Son Altesse Joseph, prince de Schwartzemberg. Le prince Pierre d'Alcantara, ancien pair de France, a eu dans son lot les domaines invendus de la maison de Chalon en Franche-Comté, et possède le château d'Arlay, qu'il habite quelquefois.

Fief de Varax ou de Vitrey. Une foule de fiefs plus ou moins importants étaient répandus sur le territoire de Lons-le-Saunier, tels que ceux de Reccon, des Verrières et des Mouillères. Nous ne nous occuperons que des deux principaux. Le fief de Varax avait pour centre une maison bâtie non loin du château primitif de Lons-le-Saunier, dont l'emplacement est occupé actuellement par une caserne, près de l'église des Cordeliers. Il s'étendait sur une prairie que couvrent aujourd'hui les rues Neuve, Saint-Antoine et de la Gravette. Après avoir appartenu à la maison de la Palu, il passa dans celle des Fauquier, anoblie en 1400, par le duc Philippe-le-Hardi, dans la personne de Pierre Fauquier, de Lons-le-Saunier. Jean Fauquier, chevalier, bailli de Dole, transmit le fief de Varax à Claudine Fauquier, sa fille, qui fut mariée avant 1547, à Hugues de Villelume, chevalier, seigneur de Montbardon. De ce mariage naquit Chrétien de Villelume, seigneur de Montsaugeon, etc., qui épousa Claude-Philippe de la Chambre, marquise de Meximieux, dont il eut Claudine de Villelume, épouse de Guillaume de Beauffremont, colonel d'Aval et gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne. Claudine-Philippe de la Chambre étant veuve, acquit de sa fille le fief de Varax, et le vendit, par acte passé au château de Beauregard, le 27 février 1597, à Benoît Charreton, seigneur de Chassey, Pymorin, Brans, conseiller-d'état de sa Majesté catholique et commis de ses finances. Ce fief, qui relevait directement du comté de Bourgogne, resta, depuis cette acquisition, réuni à la baronnie du

Pin. Le dernier propriétaire fut M. Abriot de Grusse.

Fief de prévôté et lieux privilégiés. Les deux bourgs de Lons-le-Saunier avaient été déclarés par les chartes de franchises, lieux d'asile, si ce n'est pour les meurtriers et les voleurs; mais il y avait antérieurement, certaines maisons dans cette ville, qui jouissaient du privilége d'être un asile inviolable, en vertu d'un droit puisé dans la législation romaine. De ce nombre était celle du prévôt, située près des halles et isolée par des chemins, des autres habitations. Elle avait appartenu à Jean de Lons, chevalier, qui la transmit à Cécile de Lons, sa fille, mariée à Hugues de Pymorin, docteur en droit et bailli des terres de MM. de Chalon. Nicole de Pymorin, née de cette union, épousa Guillaume d'Arbois, licencié en lois, bailli des terres de la maison de Vienne, et en eut Guy d'Arbois, licencié en lois, seigneur de Penthaise. Guy d'Arbois eut une fille, du nom de *Marie*, alliée à Huguenin de la Chanée, écuyer, fils d'Huguenin du Pin et de Guyette d'Usier. De ce mariage naquirent dix-neuf enfants, et entre autres Claude du Pin, docteur en droit, seigneur de Pymont, conseiller et maître d'hôtel du roi. Ce gentilhomme épousa en Flandres, dans l'hôtel du duc Philippe-le-Bon, Marguerite de Francières. On lit dans un dénombrement du fief de Claude Dupin, « qu'à cause de la maison provenant de Jean de Lons, compète audit messire, que tous meurtriers et autres, commettant cas par accident ynopiné, soit de glaive, bâtons, affiert, pierre de trait et autrement, qu'ils viennent toucher et empoigner la boule de fer pendant en l'arnaud de la dite maison criant *franchise*, que de dix jours après, on ne doit ni peut prendre les criminels ou malfaiteurs commettant ledit cas, ainsi franchement lesd. dix jours peuvent aller par la ville de Lons sans être repris, détenus prisonniers en leur personne par justice ou autrement. Desquels priviléges et franchise, jouit *Jean de Beaulieu*, sellier, qui cuida avoir tué Henri Huguenet, sergent de Bourgogne; *Pierre Mareschault*, clerc notaire, quand il frappa et navra frère Etienne Blanc, au cloître des Frères-Mineurs; *Claude Parisot*, dud. Lons, quand il frappa à mort un nommé le Brulé, de Maynal, sergent de Bourgogne; *Pierre Levret*, sergent de Bourgogne, quand il frappa Jean Palmey, procureur de Lons, lesquels cas advinrent du temps de messire Guillaume de Saulieu, Vaucher Bonvilain, et Jean Mogrot, lors baillis de Lons, et Guichard de Rougemont, procureur. » A ce même fief était attaché le droit de couper du bois dans la seigneurie du Pin, pour entretenir la maison; de cuire franchement le pain aux fours de Lons; de vendre et faire vendre vin dans cette ville tous les ans, pendant la seconde quinzaine du mois d'août; de percevoir treize langues de bœufs aux boucheries, et de recevoir des bouchers qui ne vendaient pas aux halles, six deniers estevenants, outre plusieurs autres droits seigneuriaux, cens, rentes, etc.

L'abbesse de Château-Chalon possédait aussi dans le bourg de Lons-le-Saunier une maison, qu'Etienne, comte de Bourgogne, et Gérard, comte de Mâcon, son frère, déclarèrent, par une charte de l'an 1170, être un lieu d'asile, dans lequel nul ne pourrait être arrêté ni inquiété, si ce n'est les traîtres et les voleurs.

A côté de la porte principale de

l'église de Saint-Désiré, qui s'ouvrait au sud-ouest, on voyait un trou également destiné à l'exercice du droit d'asile. Si un criminel, poursuivi par les agents de la justice, arrivait assez tôt pour y introduire la main, il ne pouvait être arrêté pendant les dix jours suivants.

Un concile, tenu à Mâcon en 585, recommanda expressément le respect du droit d'asile.

Châtellenies. Au XIIIe siècle, le territoire de Lons-le-Saunier dépendait, dans des proportions inégales, de quatre châtellenies différentes. Le bourg en formait une, le quartier de Saint-Désiré, une seconde, et certaines portions des banlieues, faisaient partie des châtellenies de Montmorot et de Montaigu. Dans chacune d'elles, il y avait un châtelain, un bailli, un prévôt, des sergents, un tabellion, et des clercs chargés d'apposer le scel sur les contrats. Chaque seigneur avait sa chancellerie. Par la réunion des deux bourgs, opérée en 1364, il n'y eut plus qu'un bailli, un châtelain, un prévôt, deux sergents, un scribe, un receveur et un tabellion, garde du scel. Lorsque Marguerite de Vienne eut cédé, au nom de Jean et Henri de Chalon, ses enfants mineurs, la seigneurie de Pymont à Hugues de Chalon-Arlay (vers 1385), les sujets de cette seigneurie furent retrahants au château de Lons-le-Saunier et dépendirent de la châtellenie de cette ville.

Prévôtés. Les deux prévôtés de Lons-le-Saunier étaient possédées, à titre héréditaire, par deux familles, qui prirent le nom, l'une de *Lons*, et l'autre de *Saint-Désiré*. Toutes deux étaient issues des sires de Montmoret, vicomtes de cette ville.

Vicomté. Le premier vicomte connu de Lons-le-Saunier est Thibert de Montmoret, qui vivait en 1078. On trouvera la liste de ses successeurs à l'article Montmorot. Hugues de Vienne réunit la vicomté à sa portion de seigneurie, par son mariage avec Marguerite de Ruffey, en 1304. A l'office de vicomte étaient attachés des droits considérables sur les deux bourgs, tels que des droits de péage, de tavernage, de justice, etc.

Seigneurie. D'après un terrier dressé en 1583, par le notaire Thubet, à la réquisition de Philippe II, roi d'Espagne, qui tenait alors par confiscation les biens de la maison de Chalon, on voit qu'à sa majesté appartenait alors la terre et seigneurie de Lons-le-Saunier, en toute justice, haute, moyenne et basse, pour l'exercice de laquelle elle commettait un bailli, un châtelain, un procureur, un greffier et deux sergents, auxquels il était défendu de faire aucune ordonnance ni règlement de police, sans prendre l'avis des échevins; que le châtelain exerçait la justice moyenne et basse; que le bailli exerçait la haute justice, faisait les publications de testaments, prononçait les condamnations à mort et statuait par appel sur les sentences du châtelain; que le signe patibulaire pour l'exécution des criminels, était sur la côte de Montciel (au bord de l'ancienne voie romaine); que la justice du bailliage d'Aval, au ressort de Montmorot, s'exerçait dans cette ville depuis la confiscation de 1566; qu'au seigneur appartenaient le château de Lons-le-Saunier, auquel les habitants de Villeneuve et Feschaux étaient tenus de faire guet et garde, comme sujets en haute justice de sa majesté; la garde de l'église Saint-Désiré, du couvent des Cordeliers et de celui des dames de Sainte-Claire; la halle, les bancs des dra-

piers, l'auditoire de la justice, la conciergerie des halles, où se faisaient le pesage et le mesurage des marchandises; les droits d'étalage sur les merciers étrangers, de péage sur les routes d'Orgelet et de Montaigu; les halles et les bancs de la boucherie; les droits de vente aux jours de foires et de marchés; la redevance due par la ville pour l'accensement des fours et des moulins banaux; le droit de vendre seul du vin en détail pendant le mois d'août; les droits de lods sur les mutations d'immeubles de la censive du seigneur, à raison de 4 blancs par franc; l'échantillonnage des poids et mesures, la propriété du bois du Chamoy, de vignes, de terres, de prés et de cens.

Château primitif. Le château primitif de Lons-le-Saunier, dont nous avons déjà signalé l'existence, occupait par ses constructions, ses cours, ses jardins, un espace considérable, représenté aujourd'hui par le séminaire, le palais de justice et les prisons. L'épaisseur des murailles, leur forme, la nature du ciment, les médailles trouvées dans les fondations attestent suffisamment que le château féodal avait succédé à un *palatium* romain. Après avoir appartenu aux comtes de Bourgogne, il se partagea ou resta indivis entre les seigneurs des maisons de Vienne et de Chalon. Il paraît avoir été détruit par un incendie violent, car les pierres étaient complétement calcinées. Par l'acte d'inféodation des domaines dépendant du prieuré de Chavenay, consenti en 1208, par Thiébaud, abbé de Baume, au profit d'Etienne II, comte de Bourgogne, il fut convenu que ce dernier n'exercerait aucun acte de justice et ne prendrait rien à Perrigny, Chavenay, Vatagna, ni sur les maisons situées derrière la *tour de Lons* (la rue de la Fusterie ou du Jura). L'emplacement du château fut donné, de 1250 à 1256, aux Frères Mineurs de Besançon et de Salins, pour construire un couvent de leur ordre à Lons-le-Saunier. Il y avait encore debout à cette époque une haute tour à trois étages, une prison à côté, une autre tour plus petite du côté de l'ancien collége, des fragments du mur d'enceinte, au pied duquel passait un canal servant de fossé, dérivé de la Vallière, un chemin couvert, caché sous une terrasse, qui aboutissait sur la campagne et un ancien bâtiment construit sur cette terrasse, faisant avant-corps sur la muraille. La grande tour n'a été démolie qu'en 1829.

Château-Gaillard. Ce château, dont on ignore l'origine, n'était qu'un donjon, flanqué de quatre tours et entouré de fossés, qui s'élevait isolément dans la prairie du Louvatan. Guichard de Culay reconnut en 1303, le tenir en fief de Renaud de Bourgogne, et en 1314, ce prince le reprit à Humbert, fils de Guichard de Culay, pour le donner en douaire à Guillemette de Neufchâtel, son épouse. Tristan de Chalon le céda, en 1364, aux bourgeois de Lons-le-Saunier, pour en faire un des angles de l'enceinte qu'ils construisaient à cette époque. Ce château fut détruit en 1749, et a été remplacé par la maison qu'occupe actuellement M. Breuch, maître de poste.

Château moderne. Ce château, dont les dernières traces ont complètement disparu, n'avait pas, ainsi qu'on l'a souvent écrit, une origine qui se perdît dans la nuit des temps. Un dénombrement fourni en 1390, par Jean, sire de Châtelbelin, fils de Tristan de Chalon, au duc Phi-

lippe-le-Hardi, précise l'époque de sa fondation. On y trouve le passage suivant : « Est à savoir que feu messire Hugues de Chalon, mon oncle, cui Dieu pardoint, moi ettant en son gouvernement a fait faire le château qui est en la dite ville de Lons, soubz place et juridiction commune, et en autre partie sur mon propre terrain. » Hugues de Chalon-Arlay II, n'étant devenu propriétaire de moitié de Lons-le-Saunier que par l'échange fait en 1368 avec Guy de Vienne, et étant mort en 1388, il est certain que le château a été bâti dans cet intervalle. Sa forme était celle d'un carré long, à trois étages, accompagné de plusieurs tourelles et de deux grands pavillons carrés sur les côtés. La basse-cour était au nord et comprenait les écuries, les logements des jardiniers, des vignerons et des gens de service, les fours, les pressoirs et les granges. Le tout était clos par d'épaisses murailles crénelées et surmontées de galeries couvertes, communiquant à d'énormes tours placées aux quatre angles. Des fossés profonds, creusés à fond de cuve, qu'alimentaient les eaux du bief des Combes et du puits Salé, amenées par des canaux, baignaient les murs. On entrait par deux porches ouverts sous des tours, précédés de ponts-levis et armés de herses. L'une des portes communiquait avec la ville et l'autre avec le verger. Le parc s'étendait au nord du château jusqu'au ruisseau du Solvan, d'où une porte débouchait sur les chemins de Pymont et du Pin. Il était embelli par des plantations et des constructions diverses.

L'intérieur des appartements était décoré avec tout le luxe de l'époque. Les dorures, les étoffes rares, les tapisseries, les meubles précieux, rendaient ce séjour digne de la puissante maison de Chalon. La garde en était confiée à un capitaine châtelain. Les habitants de Villeneuve et de Feschaux étaient seuls tenus d'y faire le guet et garde.

Ce château fut à différentes époques visité par d'augustes personnages. Blanche de Genève, veuve de Hugues de Chalon-Arlay II, y séjourna souvent. Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, y vint plusieurs fois. Marie de Baux, son épouse, affectionnait cette résidence et y mourut en 1417. Aussitôt après la mort de Jean de Chalon, Jeanne de Montfaucon, mariée à Louis, fils de ce prince, vint habiter le château de Lons-le-Saunier. Ce fait résulte de la déposition faite par Renaudine de Salins, demoiselle d'honneur attachée à sa cour : « Au
» temps de la mort de messire Jehan
» de Chalon, son fils, le prince es-
» tant au pays de Languedoc, ma-
» dame Jeanne (de Montfaucon)
» avec qui je demorois, alla veoir
» les places dudit feu seigneur, à
» Saint-Laurent-la-Roche, où elle
» trouva assez peu de meubles, et
» de là s'en alla à Lons-le-Saunier,
» et, un jour après diner, elle
» monta dans une chambre haulte
» du chastel d'illec, seule, du
» moins aucune de ses damoiselles
» n'estoit avec elle ; ains les avoit
» fait mettre à danser et demeura
» environ trois heures sans retour-
» ner de lad. chambre. En revenant,
» elle façait très bonne et joyeuse
» chière. Les dames qui dansoient
» et moi, nous lui dismes : ah, ma-
» dame, vous avez bien cause de
» fere bonne chière, parlant du tré-
» sor dont estoit langage dans l'hos-
» tel de céans que sire Jehan avoit
» laissé. A quoi elle répondit : Tai-
» sez-vous, foles, n'avez-vous pas

» bien dansé? Et ne plus parlèrent » du trésor. » Jean de Chalon avait en effet un coffre rempli d'or et de pierreries, qu'il ne quittait jamais. Le 7 août 1419, Renaudine de Salins épousa au château de Lons-le-Saunier, Lancelot de Luyrieux, en présence de Louis de Chalon, de Jeanne de Montfaucon, et d'une foule d'autres seigneurs invités à la cérémonie. Le prince d'Orange ne quitta cette résidence qu'au mois de janvier suivant. Il y reçut en juillet 1425, la visite du duc Philippe-le-Bon, et déploya à cette occasion un luxe éblouissant. En 1431, « il » fit édifier, dit Gaulhier de Falerans, son premier écuyer, au chastel de Lons-le-Saunier, deux » tours toutes neuves, et relever le » pont dessus la saule, la rammure » dudit pont, et grand maisonnement par dedans; recouvrir et » machicoler les autres deux tours, » faire les fossés et les glessis à » l'entour. » Au mois de novembre 1442, Philippe-le-Bon, la duchesse et toute la chevalerie de Bourgogne, vinrent à Nozeroy, pour assister au mariage de Guillaume de Chalon avec Marguerite de Bretagne. Les jeunes époux suivirent les nobles invités dans un pèlerinage à Saint-Claude, et les accompagnèrent jusqu'à Bletterans. Des fêtes magnifiques, des joûtes, des tournois marquèrent leur passage à Lons-le-Saunier. Jeanne de Montfaucon mourut au château de cette ville en 1445. Le 17 juin 1457, Jean de Neufchâtel-Montaigu, frère du maréchal, y arriva, amenant la princesse Charlotte de Savoie, qui allait épouser Louis XI, encore dauphin. Le prince d'Orange ne négligea rien pour offrir à la future reine de France une somptueuse hospitalité. En 1461, le comte de Charollais (Charles-le-Téméraire), fut envoyé par son père pour visiter la Franche-Comté qu'il n'avait pas revue depuis son enfance. Il arriva au château de Lons-le-Saunier, le 10 octobre, accompagné seulement de cent cinquante chevaux. Il y reçut une députation intéressée de la ville de Besançon. Le prince d'Orange lui présenta ses deux fils, Louis et Hugues, et promit de lui envoyer en Flandre, l'année suivante, le premier, alors âgé de douze ans. Après la mort de Louis de Chalon, Guillaume, son fils aîné, fit d'incroyables efforts pour retarder la publication de son testament. Dès que l'official eut rempli cette formalité (août 1464), Louis, seigneur de Châtelguyon, déclara qu'il était prêt à exécuter les dernières volontés de son père. Guillaume annonça avec audace qu'il attaquerait le testament en toutes manières. Il semblait que toute la succession dût être à lui. En sortant de Besançon, Louis, à cheval et déjà dans la campagne, s'arrêta pour délibérer avec son conseil, quels châteaux de la succession il choisirait pour sa résidence. Il se décida pour Lons-le-Saunier et Bletterans, et donna l'ordre à quelques hommes de prendre le devant. Ils obéirent et entrèrent en son nom dans ces places. Mais trois jours après, le prince d'Orange arriva à la tête de deux cents chevaux et se présenta devant Lons-le-Saunier. Il fut reçu avec respect, le château restait fermé. Le prince, en fureur, fit rompre la porte de la basse-cour; il fallut que les femmes vinssent en pleurant le prier de « ne meffaire à leurs maris et à leurs enfants retirés dans le donjon du chastel. » Les clefs lui ayant été présentées, il manda les échevins de la ville, voulut savoir si la forteresse avait

été fermée par leur ordre, reçut leurs excuses et coucha au château.

Hugues de Chalon ayant prêté serment de fidélité à Louis XI (1479), obtint par confiscation sur Jean de Chalon-Arlay IV, la seigneurie de Lons-le-Saunier. Par ses ordres, et surtout par l'influence de Hugues Portier, dit de Frolois, la place se rendit sans combattre. Le château fut ainsi épargné. Au mois d'avril 1482 (n. st.), Louis XI, cette *anatomie cheminante*, dit un contemporain, vint à Saint-Claude pour accomplir le vœu qu'avaient fait pour lui, pendant sa maladie, du Bouchage et Commines. Il passa par Bletterans, et séjourna au château de Lons-le-Saunier. Il marchait sous la protection de 800 lances et de quelques autres compagnons qui pouvaient faire autour de sa personne une petite armée de 6000 combattants. Il paraît qu'il se défiait singulièrement de notre province. Lorsque le prince d'Orange eut obtenu la restitution de ses biens (1494 et 1495), il habita souvent Lons-le-Saunier. Il y célébra en 1495, les noces de Jacques, son fils ou son neveu naturel, avec Marie, fille d'Antoine de Luxembourg et sœur naturelle de Philiberte de Luxembourg, son épouse. Anne de Bretagne, mariée depuis peu d'années au roi Louis XII, vint dans cette ville au mois de mai 1499, pour être marraine de Claude de Chalon. Jean d'Autun raconte ainsi la cérémonie du baptême : « En l'entrant du mois de may, la royne feut en voyage à Saint-Claude, et de là à Lyon-le-Saunier en Bourgogne, tenir un enfant du prince d'Orange. Avec elle furent les seigneurs de la Roche de Bretaigne, de Tournon, de Chastillon et plusieurs gentilshommes de la maison du roi, les cent suisses de la garde et trois cents hommes. Des danses, banquets, esbats et joyeux passe-temps, qui à ce voyage furent faicts, ne ferait autre compte si n'est que peu durèrent les jours à ceux qui là se trouvèrent. Car oncques ne feut vue meilleure dame, tant honorable, ne si délibérée que pour lors estoit la royne. » Philiberte de Luxembourg, qui avait son douaire assigné sur le château de Lons-le-Saunier, en fit une de ses principales résidences. Un incendie, survenu le 24 février 1510 (n. st.), le consuma presque entièrement. Il ne resta debout qu'une cuisine voûtée et une tour à côté. Ce sinistre, constaté dans le terrier Thubet en 1585, n'eut pas de cause connue, aussi donna-t-il lieu plus tard aux contes les plus absurdes. Les uns disaient que la princesse d'Orange avait fait mettre le feu aux quatre coins de la ville, parce que les bourgeois avaient assassiné un de ses pages qui avait déshonoré une jeune demoiselle sans vouloir l'épouser ; d'autres, qu'elle avait fait entrer secrètement par la porte du verger, plusieurs paysans de sa terre de Nozeroy, et qu'elle leur avait donné l'ordre de brûler la ville, pour punir les jeunes gens de la ville d'avoir maltraité son frère naturel, Georges de la Trémouille, à la suite d'une querelle survenue entre eux. De telles accusations ne peuvent atteindre Philiberte de Luxembourg. Il est certain d'une part que l'incendie n'a détruit que le château et quelques maisons voisines ; d'un autre côté, comment admettre que la mère de Philibert de Chalon, femme d'un esprit très élevé, ait fait brûler une ville qu'elle affectionnait, à l'occasion d'une querelle de jeunes gens? Après ce désastre, cette princesse se retira avec

les personnes de sa suite, dans une maison qui dépendait du couvent des Cordeliers, pendant qu'on rétablissait les toitures et l'intérieur du château, et qu'on relevait la grande tour au nord, pour lui servir d'habitation. Henri de Nassau et Réné, son fils, visitant la Franche-Comté en 1533, logèrent au château. Dès ce moment sa splendeur s'éteignit. On cessa de l'entretenir; ses beaux jardins, ses cours disparurent sous les ronces ; son parc fut défriché. Benoît Charreton, baron de Pymorin, en était capitaine, lorsque la ville se rendit à Henri IV, le 19 août 1595. D'Assonville, obligé de s'éloigner au mois d'octobre, pour éviter la rencontre du connétable de Castille qui approchait à grandes journées, fit mettre le feu à la forteresse. Lorsque la ville eut capitulé avec le duc de Longueville (25 juin 1637), le colonel de Raincour se retira dans ses masures avec ses gens, s'y maintint plus de huit jours et ne composa que lorsque les vivres et les munitions de guerre lui manquèrent entièrement. Le 30 janvier 1680, les agents de la maison de Nassau accencèrent à la ville, les ruines et l'emplacement de ce château, et cédèrent le verger à plusieurs habitants, moyennant une redevance annuelle. Les fossés furent comblés en 1690. Par arrêt du conseil d'Etat du 7 juillet 1733, le roi permit à la ville de construire un hôtel-de-ville sur l'emplacement du château. Une tour et quelques pans de murs qui restaient, furent démolis en 1735.

Régime municipal. Dès le XIIe siècle, on reconnaît à Lons-le Saunier la trace d'un gouvernement municipal, présentant tous les caractères du municipe romain. Une charte de 1172, que nous avons déjà citée, montre clairement qu'à cette époque le bourg de Lons avait déjà ses magistrats particuliers, appelés *prud'hommes*, sa police, son administration et son conseil. Le quartier de Saint-Désiré seul n'avait d'autre chef que le vicomte et le prévôt du seigneur. Après la concession des franchises, chaque bourg fut régi par quatre prud'hommes élus annuellement, qui administraient toutes les affaires communes, avec le concours d'un conseil composé de douze membres. Lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes, on consultait l'assemblée générale des habitants. A la suite de la réunion des deux bourgs en 1364, il n'y eut plus que quatre prud'hommes, et le nombre des conseillers fut porté à vingt. Trois prud'hommes étaient élus par la ville et un par les faubourgs. Par une charte datée à Bruxelles, le 27 avril 1587, Philippe II, roi d'Espagne, qui possédait par confiscation les biens de la maison de Chalon, concéda aux habitants une mairie, « avec telles autorité et prérogatives que celles établies es lieux de Dole, Salins, Poligny, Arbois et autres villes, » laquelle mairie devrait être exercée par l'un des notables élus chaque année par les échevins et les conseillers. Le mayeur demeura chargé de l'exercice de la justice haute, moyenne et basse, mais en fait de police seulement, « sans pouvoir prendre connaissance d'aucunes causes civiles, de publications de testaments, de dation de tutelles et confection d'inventaires. » L'élection du procureur syndic et celle du scribe devaient se faire comme celle du mayeur. Le souverain se réserva les émoluments du scel, de la clergerie et les amendes. Le 22 août suivant, Jean Tricornot, conseiller au parlement de Dole, se transporta à Lons-le-Saunier, « dans la maison

d'honnête Guy, où pendait pour enseigne l'image de saint Claude, » avec Mathieu Froissard, scribe, Jean du Chasne, substitut du procureur général, et Gilbert Lejeune, premier avocat fiscal, pour exécuter les lettres de Philippe II. Il fut décidé que le sieur Benoît Charreton, seigneur de Chassey, serait prié d'accepter les fonctions de maire pour la première fois, et qu'ensuite l'élection du maire se ferait par les maires anciens, les trois échevins et les conseillers ordinaires et extraordinaires, au nombre de quarante; que ces électeurs se réuniraient chaque année, le 1er janvier, en l'hôtel-de-ville, à sept heures du matin, et ne se sépareraient qu'après l'élection terminée; que le maire élu serait tenu d'accepter la charge et de prêter serment à l'issue de la messe, entre les mains du bailli d'Aval ou de son lieutenant; enfin, que le procureur syndic et le scribe seraient élus par le maire, les échevins et le conseil, et prêteraient le même serment que le maire. Sur l'observation des habitants, il fut arrêté que l'élection des échevins aurait lieu chaque année, le 31 décembre. Le substitut du procureur général insista pour qu'il fût reconnu que le maire n'aurait aucune juridiction sur les hauts chemins. On remarquera que la création de la mairie amena l'anéantissement du suffrage universel. Philippe-Guillaume de Nassau ayant obtenu, le 29 octobre 1601, des archiducs Albert et Isabelle, la restitution des biens de la maison de Chalon, confisqués sur son père, prétendit que la mairie concédée par Philippe II ne pouvait avoir aucun effet à son égard, et voulut établir des juges locaux pour faire exercer la justice en son nom. Les bourgeois se récrièrent et recoururent à la médiation des archiducs, pour être maintenus dans leurs priviléges. Enfin, par un traité passé au château de Nozeroy, le 6 mars 1603, il fut convenu « que les » manants et habitants assemblés » en corps de communauté, au lieu » d'élire deux d'entre eux pour remplir les fonctious de maire et celles » de syndic, choisiraient chaque » année six personnes qualifiées et » les présenteraient au prince ou à » son représentant; que sur ces six » candidats, le prince en prendrait » deux à son choix, pour être maire » et syndic, lesquels, sous son nom » et autorité, exerceraient la justice » haute, moyenne et basse, en la » forme et manière qu'avaient coutume de le faire le bailli et le châtelain; que le maire et le syndic » prêteraient serment entre les » mains du prince, auquel demeuraient réservés le greffe et la clergerie de la mairie. » Les diverses confiscations prononcées en 1621 et 1674, permirent aux habitants d'élire leur maire et de jouir de l'exercice de la justice. Le prince d'Isenghien, acquéreur par décret en 1684, des domaines de la maison de Chalon, insista pour l'exécution du traité de 1603, mais la résistance qu'il éprouva l'amenèrent à une transaction. Par acte du 9 juillet 1685, il renonça, moyennant la modique somme de 2500 livres, non-seulement au choix du maire et du syndic, mais encore aux amendes et aux émoluments de greffe. La ville ne put payer cette somme et fut obligée, au mois de novembre suivant, de renoncer aux effets de ce traité avantageux. Par édit du mois d'août 1692, le roi s'empara des magistratures urbaines et les érigea en offices héréditaires. Un maire et des assesseurs perpétuels furent im-

posés à toutes les municipalités du royaume. Les habitants montrèrent en général peu d'empressement à acquérir ces offices; alors le roi, par arrêt du conseil, déclara que les corps municipaux resteraient à l'élection comme par le passé, mais que les villes paieraient le prix des offices, suivant la taxe qui en serait faite. Lons-le-Saunier eut à payer 11,200 livres, qui furent acquittées le 15 mars 1694. Ce nouveau moyen de battre monnaie parut si commode, que le gouvernement créa, en 1694, de nouveaux offices sous les dénominations les plus diverses, pour les mettre aux enchères. Lons-le-Saunier eut encore à payer 5130 liv. en 1698, pour être déchargé de l'établissement d'un contrôleur des deniers communs et de l'octroi, d'un substitut du procureur du roi de police, d'un colonel de la milice bourgeoise et de jurés-mouleurs et visiteurs des bois et charbons. Le roi d'Angleterre, réintégré dans les domaines de Chalon, chargea son ambassadeur de se plaindre au roi de France des atteintes portées à ses droits. Louis XIV décida alors, en 1702, que l'institution du maire et du syndic de Lons-le-Saunier se ferait conformément au traité de 1603, et ordonna de rendre les 11,200 liv. payées par la ville. Le prince d'Isenghien, maintenu dans son acquisition par un arrêt de 1702, présenta au parlement, des officiers locaux pour exercer la justice en son nom. Louis XIV prétendit que les domaines de Chalon lui appartenaient. Il les séquestra en 1713 et ils restèrent entre ses mains jusqu'en 1730. Le prince d'Isenghien, confirmé définitivement dans sa propriété à cette époque, renouvela ses prétentions. Il parvint à faire instituer ses juges, malgré l'opposition du conseil municipal. Cet état de choses dura jusqu'en 1744. La ville n'ayant point voulu ou n'ayant pu acquérir les offices municipaux, créés par les édits de 1733 et 1771, perdit son droit d'élection et resta soumise à l'arbitraire et aux vexations de l'intendant de la province. Le nombre des conseillers fut réduit à douze et celui des notables à un chiffre pareil. L'intendant envoyait une liste des personnes qu'il fallait nommer, et cette liste devait être adoptée sans discussion. Le talent, le mérite n'entraient point en considération, pour déterminer les choix. L'intendant ne présentait que ceux qui lui faisaient les plus beaux cadeaux. Il recevait très mal les observations qu'on pouvait lui faire et répondait toujours : N'êtes-vous pas contents? achetez les offices.

Le maire se qualifia, dès 1587, de vicomte-mayeur et capitaine de la ville. Après son élection, il prêtait serment entre les mains du bailli d'Aval ou de son lieutenant au siége de Montmorot, « de vivre en obéis-
» sance et selon le tradit de notre
» mère sainte Eglise catholique,
» apostolique et romaine, de garder
» envers le seigneur de Lons-le-
» Saunier, le devoir de bon et fi-
» dèle sujet, et de conserver ses
» autorités et droitures. » Le syndic et le scribe faisaient le même serment. Cette cérémonie avait lieu à l'église, aux pieds du grand autel.

Libertés, priviléges et immunités de la ville. Quoique ville seigneuriale, Lons-le-Saunier a joui de priviléges très étendus qui résultaient soit d'usages immémoriaux, soit de concessions ou d'acquisitions successives.

Franchise. Tout l'espace compris entre les quatre croix, c'est-à-dire, tout l'espace affranchi par les char-

tes de 1293 et 1295, était un lieu d'asile. Personne ne pouvait y être arrêté, si ce n'est les voleurs et les meurtriers. Ce privilége était plus favorable au seigneur qu'aux habitants, car il attirait dans la ville une foule de vagabonds et de serfs, qui désertaient les seigneuries voisines. Il y avait plusieurs maisons *franches*, appartenant au prévôt, au prieur de Saint-Désiré et à l'abbesse de Château-Chalon, dans lesquelles on pouvait vendre du vin en détail, à l'exclusion de tous autres, pendant les quinze derniers jours du mois d'août. Ces mêmes maisons étaient des lieux d'asile inviolables, même pour les criminels. La plus grande partie du territoire étant de *franc-alleu*, n'était soumise ni à la dîme, ni au paiement d'aucun cens.

Garde des portes et des clefs de la ville. Les citoyens avaient la garde des portes et des clefs de la ville, suivant le traité de 1364. C'était à eux à élire et instituer le commandant du guet et de la milice bourgeoise. Le mayeur, et avant lui le premier échevin, avait seul le droit d'ouvrir et de fermer les portes. Les clefs restaient confiées à sa garde exclusive.

Privilége des foires franches. Depuis un temps immémorial, il se tenait à Lons-le-Saunier un marché le jeudi de chaque semaine et quatre foires par an, fixées au jeudi avant la Pentecôte, au jour de fête de Saint-Mathieu, au jeudi après la Saint-Nicolas et au lendemain des Cendres. Elles commençaient la veille, dès midi, et duraient le lendemain toute la journée. Le seigneur en avait la garde. Il percevait des redevances sur la plupart des objets achetés, et avait les amendes de police prononcées pour les délits commis ces jours-là. Le prévôt de Montaigu avait droit aussi à certaines redevances, notamment sur les verres mis en vente. Il pouvait choisir sur chaque étalage, la plus belle pièce. Les étrangers qui venaient aux foires et marchés, ne pouvaient être arrêtés et leurs marchandises ne pouvaient être saisies pendant leur séjour dans la ville. Les habitants ne payaient aucun droit, ni pour vendre, ni pour acheter. De 1648 à 1650, le nombre des foires fut élevé à 8, qui se tenaient le jeudi le plus près de la fête des Rois, les 1er et 4e jeudis de Carême, le mercredi avant Pâques, le jeudi avant la Pentecôte, le 28 juillet, le 22 septembre et le jeudi avant la fête de saint Thomas. Par lettres-patentes du mois d'avril 1743, le roi créa une nouvelle foire, qui devait commencer le lendemain de la fête de saint Désiré et durer trois jours. Pour y attirer les étrangers, le conseil municipal déclara en 1757, qu'elle serait franche de toute espèce de droits. Ce moyen réussit parfaitement. Les marchands affluèrent. Il est regrettable qu'elle soit tombée en désuétude.

Droit de chasse et de pêche. Les bourgeois de Lons-le-Saunier jouissaient déjà, avant les chartes de franchises de 1293 et 1295, de la faculté de chasser à cor et à cri, toutes espèces de bêtes et d'oiseaux sur le territoire de la ville. Ils avaient aussi le droit de pêcher dans les rivières communes, avec toutes sortes d'engins.

Droit d'incolat. Nul étranger n'avait le droit de venir fixer sa résidence à Lons-le-Saunier, sans le consentement des habitants. Il devait justifier qu'il était libre ou qu'il avait été affranchi par son seigneur. Il était en outre tenu de payer un droit de réception ou d'habitantage

qui variait, selon la fortune, de 6 fr. à 24 fr., et de fournir un seau de cuir pour les incendies.

Droit de bourgeoisie. Il était difficile de se faire admettre dans la bourgeoisie de Lons-le-Saunier. On regardait ce titre comme tellement honorable, que les nobles mêmes s'empressaient de le solliciter. Il fallait justifier qu'on n'avait jamais été taché de la macule de main-morte, qu'on avait toujours professé la religion catholique, apostolique et romaine, qu'on était de bonnes vie et mœurs, et qu'on jouissait d'une certaine fortune. Au moment de la délivrance des lettres de bourgeoisie, on payait une somme variant de 100 à 300 fr. On fournissait plusieurs seaux de cuir ou un mousquet. Les bourgeois seuls étaient appelés à remplir les fonctions municipales.

Droit sur les salines. Lorsque les salines de Lons-le-Saunier existaient, les prud'hommes percevaient, au profit de la communauté, un certain droit sur chaque cuite de sel qui se faisait dans les bernes. Au XIV[e] siècle, la difficulté de se procurer des bois dans le voisinage, engagea les seigneurs de Lons-le-Saunier à s'entendre avec Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, pour les supprimer et ne laisser en exploitation que les salines de Salins. Les habitants obtinrent alors en dédommagement le droit de prélever sur ces dernières, la redevance annuelle de cinquante charges de sel, livrables par douzième, outre les trente-huit charges de sel d'ordinaire. Cette redevance, reconnue par Marie de Bourgogne en 1478, et plus tard par Charles-Quint, se paya régulièrement jusqu'à la ruine de la ville en 1637. Le mayeur et les échevins présentèrent en 1650, une requête au conseil des finances de Bruxelles, pour réclamer l'arriéré de cette rente et son rétablissement pour l'avenir. La demande fut renvoyée à la chambre des comptes de Dole, à M. de Brun, conseiller d'Etat aux Pays-Bas, au juge et au fermier des salines. L'archiduc Léopold, prince de Parme et de Plaisance, gouverneur et capitaine-général du comté de Bourgogne, ordonna, par édit du 13 février 1651, que la ville toucherait provisoirement chaque année, pour lui tenir lieu des 50 charges de sel, 100 pistoles, faisant 1500 fr., monnaie du Comté. Le parlement confirma cette décision, le 16 juillet 1652. Louis XIV reconnut cette créance en 1700, et chargea le fermier des salines de payer exactement à la ville 1000 livres par an, représentant les 1500 fr., monnaie du Comté. En 1764, cette dette fut inscrite au trésor pour un capital de 20,000 livres. Les démarches faites pendant la révolution et continuées jusqu'en 1809, n'ont pu faire rentrer la ville dans ce capital, dont les arrérages ont cessé d'être payés en 1790.

Droit d'entrée sur les vins. Depuis un temps immémorial, la ville percevait un droit d'entrée sur les vins et vendanges qui n'étaient pas du crû des bourgeois. La perception de cet impôt fut confirmé par le duc Philippe-le-Bon en 1458, et par le parlement en 1656. Deux arrêts du conseil, des 11 et 15 octobre 1754, maintinrent ce droit et fixèrent l'entrée à 13 sols 4 deniers par baral de vin, et à 6 s. 8 d. par baral de vendanges. Les cabaretiers se refusèrent au paiement de cet impôt, dont ils contestaient la légitimité. M. de Boynes, intendant du comté de Bourgogne, commis pour juger la

difficulté, amena les parties à un arrangement. Par un traité du 13 avril 1756, il fut convenu que les cabaretiers, au nombre de 12, paieraient à la ville, à titre d'abonnement, une somme annuelle de 3000 livres, et qu'alors ils seraient libres de faire entrer tout le vin qu'ils voudraient, pour le revendre; que les bourgeois continueraient de ne payer aucun droit pour le vin de leur crû; qu'ils pourraient le vendre en détail, mais qu'il leur serait défendu de le mettre sur une table et de donner à manger aux acheteurs; que la vente ne pourrait s'en faire dans la cave ou dans un lieu fermé, et seulement dans les rues, les cours ou au devant des maisons, à peine de 20 livres d'amende et de confiscation.

Banalité des fours et des moulins. Il y avait à Lons-le-Saunier deux fours banaux, l'un près de la boucherie, appelé le *Four de la Ville* ou de la *Boucherie*, et l'autre au faubourg Saint-Désiré, appelé le *Four de l'Hôpital*. Le seigneur était tenu de les entretenir en bon état, et percevait 9 deniers par quartal de blé. Il y avait aussi deux moulins, l'un situé en travers de la rue Neuve, dont il interceptait en quelque sorte le passage, appelé le *Moulin d'en Haut*, *Moulin-Dessus* ou le *Moulin d'Amont*, et l'autre plus bas, appelé le *Moulin d'Aval*, du *Creuzot*, de *Grozon*, de *Crozon*, du *Pontot*, ou de *Malpertuis*, que le seigneur devait aussi entretenir, en percevant 5 deniers par quartal de blé. En 1577, les échevins et le conseil exposèrent à la chambre des comptes de Dole, que la ville n'avait pas 300 fr. de revenu; que le passage des troupes espagnoles se dirigeant sur les Pays-Bas, qui ne cessait depuis douze ans, avait tellement foulé la population, que les bourgeois avaient contracté en leur nom plus de 12,000 fr. de dettes, et que la plupart menaçaient de s'éloigner. Ils demandaient en conséquence, que le roi voulût bien leur accenser ses fours et ses moulins, et leur permettre de surhausser la taxe pour moudre le grain et cuire le pain. La chambre des comptes renvoya cette demande directement au roi. Dans l'intervalle, des troupes françaises, placées sous les ordres du duc d'Alençon, s'approchèrent de Lons-le-Saunier, à l'insu de leur chef, tentèrent de s'emparer de la ville, brûlèrent et pillèrent les villages environnants. Le comte de Champlitte et des régiments espagnols prévenus à temps, entrèrent dans la ville, et avec l'aide des habitants, parvinrent à chasser l'ennemi. Les dommages causés par les Français furent évalués à plus de 100,000 fr. Le moulin du Creuzot avait été complètement incendié. Les échevins présentèrent une nouvelle requête, pour faire valoir l'urgence de l'accensement qu'ils sollicitaient. Par lettres closes, datées du camp de Maestrick, le 13 juin 1579, l'archiduc Léopold ordonna à la chambre des comptes de faire droit à la demande des habitants. Des commissaires furent envoyés sur les lieux, pour procéder à la visite des moulins et des fours, et enfin, le 1er juin 1581, la chambre accensa à la ville les deux fours, les deux moulins, les cours d'eau, les dépendances et la moitié d'un bois de 1500 journaux à la Petite-Levanchée, en nature de broussailles, indivis avec le seigneur de Savigny, avec permission de couper du bois pour l'usage des fours. Les amendes pour délits et mésus, prononcées par le châtelain, furent réservées à sa majesté. Les habitants furent autorisés à surhausser les droits de *mou-*

ture et de *fournage*, à condition que le revenu à en provenir serait employé à l'acquittement des dettes de la ville, à l'entretien des murailles et au pavement des rues. Le prix. de l'accensement fut fixé à 120 fr. par an, monnaie du pays. Cette concession fut très avantageuse à la ville, car au XVIIIe siècle, les deux fours se louaient 1760 fr., et les deux moulins trois mille francs. Les eaux de la Vallière qui mettaient en jeu le moulin du Creuzot, étant devenues nécessaires pour les nouvelles salines de Montmorot, le roi acheta du sieur Vuillermot, en 1743, un battoir d'écorce, dit le moulin Guiche (Moulin Gruet), et le céda en échange à la ville contre le moulin du Creuzot (11 novembre 1745). Il avait existé au XIIIe siècle un moulin proche la tour des Cordeliers, qui était détruit depuis longtemps, lorsqu'on le réédifia en 1758; on l'appelait *Moulin de la Machine*, parce qu'il avait remplacé une machine hydraulique. Il fut supprimé en 1778, et en 1780, on construisit le moulin près de la Chevalerie. Les trois moulins furent vendus, en exécution de la loi du 20 mars 1813, par le gouvernement impérial.

Droits de boulangerie et de greneterie. Le 30 janvier 1680, le prince d'Orange, seigneur de Lons-le-Saunier, vendit à la ville son droit de boulangerie et greneterie. Le premier consistait à recevoir de chaque boulanger 2 sols 6 deniers par mesure de froment convertie en pain. Le second, donnait droit de recevoir 4 deniers par chaque mesure de grains vendue par les étrangers, et 6 deniers par sac de grains non vendu et entreposé aux halles, à charge par le fermier de répondre des sacs, de veiller à leur conservation et de fournir les mesures nécessaires.

Droits de halles et de boucherie. La rue du Collége, depuis la rue du Commerce jusqu'à celle des Cordeliers, s'appelait autrefois la *rue de la Greneterie.* Il y avait là, en effet, une grande et belle halle, environnée de hautes murailles et couverte à tuiles. Elle était bordée de portiques formés par des piliers en pierre de taille. Le pourtour était occupé par des bancs de drapiers, de merciers, de cordonniers, etc. Deux grands portails s'ouvraient, l'un au nord et l'autre au midi. D'un côté des halles, se trouvait l'auditoire de la justice, et de l'autre, la chambre du concierge, dans laquelle étaient déposés les poids et les mesures, pour l'usage desquels on payait un petit blanc par quintal.

La boucherie était en face des halles, dont elle n'était séparée que par une ruelle. Il y avait deux portails en pierre pour y entrer et en sortir. Elle était garnie de quatorze bancs d'étalage, accensés aux maîtres bouchers. Ces établissements ayant été complètement ruinés par le siége de 1637, ne furent pas relevés. Le prince d'Orange en accensa les places à la ville, en 1680, avec les droits de bancs, moyennant le cens annuel de 200 fr., monnaie du comté. On construisit en 1682, une nouvelle boucherie dans la rue Saint-Désiré, près du pont, et on vendit l'emplacement de l'ancienne à plusieurs particuliers. A la place des halles, on éleva un hôtel-de-ville et un auditoire, qui furent vendus à M. de Rotalier en 1741. On construisit en 1748 des appendices autour du nouvel hôtel-de-ville. Les droits qu'on y percevait avant 1789, s'élevaient à plus de 5000 fr. La boucherie produisait près de 1500 fr. par an.

Droit d'entrée sur le bétail. Un arrêt du parlement de Dole de 1660,

permit à la ville de percevoir un droit assez élevé sur les bœufs, chevaux, vaches, chèvres et porcs vendus aux foires et marchés. Ce droit était dû par les acheteurs. Sa perception était très difficile et faisait naître à chaque instant des querelles. Un arrêt du conseil du roi, du 22 janvier 1754, réduisit la taxe d'un quart et la convertit en un droit d'entrée.

Droits sur les revendeurs. Une sentence du bailli d'Aval, du 18 mai 1785, décida que de temps immémorial, la ville avait le droit de percevoir deux deniers par livre de beurre, fromage ou chevrets exposés sur les places. Les revendeurs de vieux fers, les merciers, les cordonniers, les marchands d'étoffes qui étalaient sur les places, étaient aussi soumis à payer une redevance.

Droits seigneuriaux. La commune percevait non-seulement des cens sur les maisons et les terrains qui lui appartenaient, mais encore des droits de lods et de retenue sur chaque mutation d'immeubles *censeables* envers elle.

Droit sur le sel. Lorsque les finances de la ville étaient obérées, ce qui arrivait toujours, le maire se faisait autoriser à surhausser de deux jusqu'à cinq sols chaque pain de sel de l'ordinaire. Cette branche de revenu était très productive.

Biens communaux. Le territoire de Lons-le-Saunier était tellement resserré par les seigneuries de Montmorot, de Pymont, du Pin, de Baume, de Perrigny, de Montaigu, que la ville ne possédait aucun bien patrimonial ancien. Elle jouissait du droit de parcours sur la côte de Mancy indivisément avec Macornay, et possédait la côte de Montciel sur Montmorot. Les possesseurs du fief de Chateau-Rouillaud et du fief de Chantrans à Messia, prétendaient que la ville n'avait que l'usufruit de cette montagne pour le pâturage, et qu'eux seuls étaient propriétaires du sol; mais à la suite de longs procès, M. Guillaume de Crécy, Henriette de Balay, son épouse, et M. Boquet de Courbouzon renoncèrent à leurs prétentions en 1705 et 1707. Le pré *Clémencey*, sur Montmorot, qui était de *franc-alleu*, avait été acquis en 1606, de Corneille de Montfort, dit de Moyron; il fut revendu à réachat en 1625, à Claude Béreur de Dole, et racheté en 1665. Une partie a servi à l'établissement des bâtiments de graduation des salines, et une autre partie a été cédée en 1829 à l'hôpital, en échange contre un terrain qui sert actuellement de champ de foire.

Amendes. Les amendes prononcées par la justice de mairie appartenaient au seigneur. Néanmoins, d'après l'usage, celles qui ne dépassaient pas 60 sols étaient attribuées à la ville.

Exemption de péage. De tout temps, les habitants furent exempts du péage de Montmorot, appelé *péage d'Angerans.* Ils ne payaient aucun impôt indirect.

Droits honorifiques et de justice. La ville avait sa maison commune, son sceau et son beffroi. Au conseil appartenaient la collation de plusieurs chapelles dans l'église paroissiale, la présentation des familiers, du sacristain, l'administration des hôpitaux et du collége. Le maire pouvait prononcer les peines du fouet, du bannissement et même la mort. Il faisait les règlements de police et veillait à leur exécution, recevait le serment des corporations industrielles, était le capitaine né des compagnies de l'arc et de l'arquebuse, avait le droit d'assister aux Etats-généraux de la province, et présidait

ou faisait présider par son lieutenant le tribunal de la justice de mairie. Ses tentatives, pour connaître des causes civiles, des appositions de scellés, des publications de testament, triomphèrent quelquefois, mais furent toujours réprimées par les juridictions supérieures. Dès l'an 1710, des médailles d'honneur furent décernées par la ville, aux maires, échevins et conseillers, lorsqu'ils quittaient leurs fonctions. Le maire portait un costume officiel dans les cérémonies.

Armoiries. Dans l'origine, les deux bourgs de Lons-le-Saunier avaient chacun leur bannière, peinte aux armes de leurs seigneurs. Au XVe siècle, la ville adopta les armoiries suivantes : d'*argent cantonné de Chalon au premier quartier et d'Orange au second.* Chalon portait: *de gueules à la bande d'or;* Orange : *d'or au cornet d'azur lié de gueules.* En 1809, un décret impérial confirma ce blason et permit d'ajouter deux lions pour supports. Par lettres-patentes du 30 avril 1812, ces armoiries furent ainsi fixées : *Ecartelé au premier des villes de seconde classe, qui ont dextre d'azur à un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante de même; au deuxième, d'azur à la bande d'or; au troisième, de gueules, au cor enguiché d'argent; au quatrième, d'or plein, et pour livrées les couleurs de l'écu.* Les ornements extérieurs, comme ceux des autres villes de seconde classe, devaient consister en *une couronne murale, à cinq créneaux d'argent, pour cimier; traversée en face d'un caducée contourné de même, supportant deux festons de chêne aussi servant de lambrequin, à dextre d'olivier, à senestre d'argent, noués et rattachés par des banderolles d'azur.* La Restauration ayant supprimé, le 26 avril 1814, les signes du gouvernement impérial, Lons-le-Saunier a été autorisé à reprendre ses anciennes armoiries.

Commerce et industrie au moyen-âge. Par son commerce et son industrie, Lons-le-Saunier a toujours tenu un des premiers rangs parmi les villes de la province. Les chartes du XIIe siècle mentionnent déjà un grand nombre de panneticrs (boulangers), de maizeliers (bouchers), de couturiers (tailleurs), de pelletiers, de forgerons, de berniers, de *cordouanniers*, etc. Le commerce était fait par des Juifs, qui occupaient une rue entière, appelée la *rue des Juifs*, et aujourd'hui *rue de l'Agriculture.* Les chartes de franchises de 1293 et 1295, mentionnent le *cimetière des Juifs* comme une des limites du territoire, et le traité fait en 1364, pour la réunion des deux bourgs, règlent les droits des deux seigneurs à l'égard des Juifs, qui leur payaient la permission de résider dans la ville. Le tarif du péage de Montmorot fixe une taxe de 20 deniers par chaque Juif qui passait par ce bourg, venant de Lons-le-Saunier. Au XIIIe siècle, on voit se multiplier les tanneurs, les cordonniers, les marchands de drap, de mercerie et les hôteliers. Une verrerie se forma dans le lieu dit *aux Verrières*, et une forge dans le *Champ de la Forge.* Le pèlerinage de Saint-Désiré, qui avait lieu surtout le 27 juillet, avait donné naissance à une vogue qui devint une foire importante, à laquelle affluaient les marchands de tous les pays. Du XIVe au XVIe siècle, le commerce tendit toujours à s'accroître, et cet état de prospérité ne cessa qu'avec la ruine de la ville, en 1637. Chaque corps de métiers formait une cor-

poration, qui avait ses statuts, sa bannière, ses offices religieux. Le pouvoir municipal et même le parlement eurent souvent à intervenir pour réprimer les abus de ces confréries. Les repas dispendieux imposés aux récipiendaires, les traités faits pour maintenir les prix des marchandises à un taux élevé, les difficultés que l'on faisait pour recevoir les étrangers et éviter ainsi la concurrence, soulevèrent souvent des plaintes auxquelles on parvenait difficilement à faire droit. Les marchands trouvaient toujours le moyen d'éluder les taxes et la surveillance des magistrats.

Fortifications. Nous avons déjà parlé de l'enceinte qui entourait le *castrum* de Richebourg et de l'origine féodale des fortifications du bourg de Lons. Il ne reste plus de vestiges apparents de ces dernières, mais leur direction est indiquée dans différents titres des XIIe et XIIIe siècles. Les portes, les tours, des parties de murailles même, étaient inféodées à des familles nobles. La porte de Saint-Estève ou Saint-Etienne, qui s'ouvrait sur le chemin de Perrigny, donnait son nom à la famille dite de la *Porte de Lons.* Il y avait aussi les familles du Chaffaut, de la Tour, etc. La tour près des boucheries était appelée le *Fort de la Boucherie.* Une autre tour, près de la maison de Balerne, était inféodée à une maison qui prit le nom de Balerne. En 1250, les murailles étaient encore debout, mais en mauvais état. Les ravages des *grandes compagnies* dans le comté de Bourgogne, et les invasions fréquentes des *voulous* (voleurs) *de Louhans*, dit un ancien manuscrit, engagèrent les habitants à solliciter de leurs seigneurs la permission d'élever une nouvelle clôture. La comtesse Marguerite de France écrivit en 1363, à ses deux cousins, Philippe II de Vienne et Tristan de Chalon, pour les autoriser à réunir leurs deux bourgs qu'ils possédaient *divisément*, à élever des fortifications et à imposer une taille pour ce travail important. Le traité fait avec les habitants intervint en 1364. Nous en avons déjà fait l'analyse. On y lit que : « par les franchises et libertés données précédemment par les seigneurs de Lons, les bourgeois et habitants pouvaient fermer et mettre en fermeté cette ville ; qu'autrefois ils avaient usé de chaffauts (galeries de bois sur les murailles) et de portes, et qu'ils sont en possession de se clore de fossés, de terreaux et de palissades. » Les travaux de la nouvelle enceinte étaient à peine commencés, qu'une bande errante de *maladrins* pénétra dans la ville, et l'incendia (1365). Ce fait est rapporté dans une charte de l'abbaye de Baume, de l'an 1367. La population, loin de se décourager, n'en poursuivit son œuvre qu'avec plus d'ardeur. Le creusage des fossés, la construction des murs coûtèrent des sommes énormes ; il fallait chaque jour faire de nouveaux emprunts près des Juifs, et à des taux exorbitants. Par un acte passé en 1375, en présence de Guillaume, seigneur de Rosay, de Guyot de Montmoret, châtelain de Pymont, écuyer, et de beaucoup d'autres gentilshommes, Odet du Chaffaut, Guyon, l'apothicaire, Perrenin Petit, clerc et Henri Vincent, prud'hommes et gouverneurs de Lons ; Gilet Othenin, Etienne Naquelin, Simon Garnier, Jean le Bouvier, *barniers* ; Etienne Nalet, Thomas de Pagny, Gillet Guillet, Etienne Carteron, Hugues de Binans, Gilet Vauchier, Etienne le Geolier, d'Eti-

val, agissant au nom de toute la communauté, « regardant et consi-
» déranz la grande charge des ha-
» bitants de la ville de Lons, les
» grant missions, ouvraiges, pertes,
» interest et deppens que l'on fait à
» chascun jour audit lue, tant en
» facons des terreaux de la ville,
» la cloyson, les chaffaul, les echif-
» fes, combien d'argent mis et em-
» ployé en autre grand édifiement
» et missions pour lad. ville et aussi
» regardant et considérant ce que
» lesd. habitants furent obligés et
» endeptés es mains des Lumbers
» (Lombards ou Juifs) pour grant
» somme d'argent et à grand monte,
» au grand gect, peril et domaige
» de lad. ville et des habitants de
» ycelle, par grant délibération sur
» ce eue et spécialement par le con-
» seil et accort des plus grants et
» meilleurs bourgeois et habitants,
» et de tout le commun de la ville, »
créèrent envers dame Guye de Toulouse, dame de Bornay, représentée par Jehan Giboz, son écuyer, une rente annuelle et perpétuelle de 40 fr. d'or, moyennant la somme de 400 fr. qui fut prêtée à la ville. On voit par cet acte, scellé du sceau de la cour de l'official de Besançon et de celui de la cour de Hugues de Chalon-Arlay à Lons-le-Saunier, que les travaux n'étaient pas encore terminés en 1375. Le château aurait alors été bâti en même temps que l'enceinte de la ville, dont il devait être le principal boulevart. Avant de décrire chacune des parties de cette seconde enceinte, jetons d'abord un coup-d'œil sur l'espace qu'elle occupait, et rendons-nous compte de la partie de la ville qu'elle enveloppait. A partir de la tour qui était au sud-ouest du château, un mur se dirigeait à peu près au milieu de la rue actuelle du Palais, et jetait deux branches, l'une contre le Château-Gaillard et l'autre contre la porte de l'Horloge, qui s'ouvrait sur la Grande-Rue. De cette porte, le mur se continuait de l'ouest à l'est jusqu'à la tour des Cordeliers ; de l'autre côté de cette tour, il décrivait un triangle, et remontait du sud au nord jusqu'à la porte Ottenin ou du Collége ; de cette porte, il se dirigeait contre une grosse tour, à l'extrémité de la rue de Balerne ; de cette tour, il revenait de l'est à l'ouest, à la porte du Maisel, et de cette porte au château. Il formait presque un carré parfait. Un chemin de ronde, large de 3 mètres, régnait sur tout le pourtour de l'enceinte. Dans ce circuit, se trouvaient comprises les rues actuelles du Commerce, de Saint-Roch, des Cordeliers, du Collége, de l'Agriculture, de la Comédie, de Balerne, le couvent des Cordeliers, les halles du Marché et de la Boucherie, la rue Traversière et le Château. Un large fossé baignait le pied des murs et était alimenté par une dérivation de la Vallière, ainsi que par les eaux venant des Moulières. Il y avait trois portes, précédées chacune d'un pont-levis, d'un pont en pierre, et fermées par des herses. L'une, à l'extrémité de la Grande-Rue, s'appelait *porte du Maisel*, *porte Saint-Michel* ou *porte des Dames*, parce qu'elle s'ouvrait sur le faubourg des religieuses de Sainte-Claire; l'autre, à l'entrée de la même rue, s'appelait *porte de l'Horloge*, et servait de beffroi ; la troisième, à l'extrémité de la rue du Collége, était appelée *porte Ottenin* ou *du Collége*, et s'ouvrait sur les chemins de Pannessières et Perrigny. La porte de l'Horloge se composait d'une tour carrée, haute de 18 mètres, et surmontée d'un dôme en plomb, qu'entourait une galerie

avec balustrade sculptée. Au-dessus du dôme, s'élevait une lanterne, renfermant des carillons à sonnerie harmonique. La grosse cloche de la ville était suspendue dans la tour. « Les seigneurs de la maison de Chalon, dit un de nos manuscrits, avaient placé un très bel horloge contre cette tour. Il était orné de figures en relief par le dehors, aux armes, quartiers et alliances de leur maison, richement travaillées et dorées, portant son éclat jusque bien loin. » Endommagée par les troupes sous les ordre d'Assonville, en 1595, la tour de l'Horloge était encore en 1679, un des plus beaux ornements de la ville. La démolition des maisons voisines l'ayant ébranlée, on crut devoir la démolir en 1759. Celle qui existe actuellement au nord de la précédente, ne date que de 1759. Elle servait de corps-de-garde et de logement aux sergents de ville.

La *porte du Maisel* ou *des Dames*, était flanquée de deux grosses tours carrées, dont l'une à l'est servait d'hôtel-de-ville. Elle était percée de meurtrières et garnie de machicoulis. Une délibération du 15 avril 1716 en ordonna la démolition.

La *porte Ottenin*, de l'*Ecole*, du *Collége*, ou de *Perrigny*, était ouverte sous une seule tour à meurtrières. Sa démolition, commencée en 1731, ne fut terminée qu'en 1737; ses matériaux servirent à la reconstruction du moulin de la rue Neuve.

L'enceinte était flanquée de tours et de demi-tours carrées, placées à des distances inégales et de dimensions différentes. Il y en avait une entre le château et le Château-Gaillard, dont on ne connait plus le nom.

La *Tour du Canon* s'élevait entre le Château-Gaillard et la porte de l'Horloge, au nord de la grande place. Accensée en 1679 à M. Boy, seigneur de Saubief, pour quelques années seulement, elle fut cédée aux chevaliers de l'Arquebuse pour faire leurs exercices, et revendue par ces derniers en 1699. La ville la racheta en 1719 et la fit démolir, pour ouvrir la rue du Palais, alors en projet.

La *Tour des Mussillons* se trouvait entre la porte de l'Horloge et la tour des Cordeliers, à l'entrée de la rue Saint-Roch. Elle fut démolie en 1715, pour donner un débouché à cette rue sur la place de la Fusterie.

La *Tour des Cordeliers*, antérieure de plusieurs siècles aux fortifications de 1364, était de forme pentagonale et se divisait en trois étages. Le 9 avril 1402, la ville fit un traité avec les Cordeliers, d'après lequel elle fut autorisée à construire un double escalier, pour communiquer d'une courtine à l'autre en traversant le 2e étage, à condition que les Pères seraient libérés des 33 florins d'or auxquels ils avaient été taxés pour leur part dans les frais de construction de l'enceinte; qu'ils recevraient 60 fr. comptant, et qu'ils ne contribueraient jamais à l'entretien des murailles. En 1555, les échevins prétendirent qu'ils devaient avoir les clefs de la tour, pour y aller quand bon leur semblerait. Jean Henrici, ministre de la province de Saint-Bonaventure, refusa de les remettre, sous le prétexte que les jeunes gens avaient fait du deuxième étage « une place à jouer à l'épée, » et que d'une maison ecclésiastique on voulait faire « cambrade et bourdellerie. » Assez de scandales déjà avaient lieu dans le chemin de ronde, pour ne pas offenser davantage la pudeur des religieux. Les échevins insistèrent et engagèrent un procès devant le parlement. Enfin, une tran-

saction mit fin aux débats (1555). Il fut convenu que les portes de la tour resteraient ouvertes en cas d'imminent péril de guerre, en temps de guet et lors du passage des princes. Le 15 décembre 1609, le bruit d'une invasion prochaine des Français s'étant répandu, le comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, décida que le marquis de Listenois, bailli et colonel d'Aval, entrerait à Lons-le-Saunier avec un régiment; que la compagnie de M. de Mont-Saint-Ligier, capitaine des élus du bailliage de Montmorot, y prendrait aussi garnison avec M. de Ronchaud, chargé de commander aux retrahants. M. de Pelousey, capitaine de la ville, chargé de visiter les fortifications, considérant la tour des Cordeliers comme le point le plus défensable, ordonna d'y établir un corps-de-garde. Le père gardien s'opposa à l'exécution de cet ordre et obtint un arrêt favorable du parlement. Cette tour, reliée par une galerie couverte à l'aile orientale du cloître, avait plusieurs destinations. Quelques religieux y avaient leurs cellules. Certaines chambres servaient à loger les aliénés et les jeunes gens de mauvaise conduite que les parents confiaient aux soins des Cordeliers. Convertie en prison pour les criminels et les prévenus politiques au temps de la révolution, c'est là que, dans la nuit du 25 au 26 mai 1795, les terroristes de Bourg, envoyés à Lons-le-Saunier pour être mis en jugement, furent assassinés par une bande d'hommes masqués et inconnus, qui avaient escaladé le mur de clôture du couvent. Elle a été démolie le 24 juillet 1829.

La *Petite Tour des Cordeliers* était derrière l'église des religieux. Elle fut détruite par les Français en 1637.

La *Tour du Ravelin* s'élevait à l'angle nord-est des maisons de la rue de Balerne. On la considérait comme très forte. Elle portait à son angle saillant une guérite en pierre, assise sur un cul-de-lampe faisant saillie sur le mur. Démolie à différentes époques, on voyait encore des vestiges de cette tour, il y a peu d'années, à l'angle sud-est du jardin de l'école normale des institutrices.

La tour de Balerne se trouvait presque en face de la rue de ce nom. Elle a été rasée en 1730.

Chaque côté de l'enceinte avait une longueur d'environ 100 toises. Les murs avaient 20 pieds de hauteur et 2 pieds et demi d'épaisseur.

Les fossés qui entouraient la ville, comblés par ordre de Louis XIV, de 1674 à 1678, furent accensés à perpétuité, à partir de 1725 et dès l'an 1749, s'élevèrent sur leur emplacement, partie de la rue du Palais, la rue Lafayette, les maisons qui bordent la place à l'est depuis l'angle de la rue Lafayette jusqu'au corps-de-garde, le chantier de bois de chauffage (aujourd'hui le palais de justice et les prisons), et les maisons au sud de la place d'armes.

Le bourg de Saint-Désiré n'était point clos de murs. En 1757, on y reconnut des vestiges de fossés et d'une clôture en palissades. Il y avait deux portes, appelées, l'une la *porte de Courbouzon*, et l'autre *porte de Saint-Lazare*.

La première était flanquée de deux tours, et se trouvait entre les jardins de la préfecture et l'ancienne école des Frères de la doctrine chrétienne. Déjà bâtie en 1595, elle fut démolie en 1718.

La seconde, élevée en 1627, à l'extrémité occidentale de la rue

Saint-Lazare, se composait aussi de deux tours, dont la destruction eut lieu en 1716 et 1718.

Le 15 juin 1667, le vicomte-mayeur et les échevins présentèrent une requête à la cour, pour établir deux nouvelles portes, l'une à l'entrée du faubourg de la Fusterie, et l'autre à celle du faubourg du Louvatan. M. Marc de Montaigu, seigneur de Boutavant, fut appelé à donner son avis, qui fut favorable; alors on fit marché avec deux maçons de Lons-le-Saunier, originaires de Savoie, pour faire ces constructions. La première existait près du Séminaire, et la seconde, appelée *porte de Saint-Amour* ou du Louvatan, proche du moulin de la rue Neuve, à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Elles ont été démolies en 1728.

Etat de Lons-le-Saunier du xve *au* xviie *siècle*. La construction du château et de la nouvelle enceinte changèrent complètement la physionomie de Lons-le-Saunier. De l'ancien bourg, on ne comprit dans les murs que les boucheries, les halles, la grande et la petite rue de Balerne, et la rue des Juifs. Les rues des Bernes, de Laubepin, de Richebourg, ne composèrent plus qu'un faubourg habité par des cultivateurs et des vignerons. On l'appela le *faubourg de Richebourg*. Une nouvelle rue se forma au bord de la route de Poligny, depuis la porte du Maisel jusqu'à l'abbaye de Sainte-Claire, et reçut le nom de *rue ou faubourg des Dames*. Un hameau se développa sur les deux côtés du chemin de Montmorot (aujourd'hui la rue des Charrons), et fut appelé le *Faubourg du Louvatan*. Il se trouvait placé sous la protection du château. Les habitations dispersées sur le bord du chemin de Montaigu, proche du couvent des Cordeliers, devinrent le *faubourg de la Fusterie*. Le bourg de Saint-Désiré resta dans son état ancien. Dans l'intérieur de la ville, la rue de la Tisserie, celle des Cordeliers, la rue de l'Epicerie ou des Arcades, recouvrirent des terrains précédemment en culture. Un vaste espace marécageux, qui s'étendait entre la porte de l'Horloge, le bourg de Saint-Désiré et le faubourg de la Fusterie, devint une place, sur laquelle les revendeurs étalaient chaque matin leurs marchandises. Le ruisseau qui la traversait fut rempli de viviers que les marchands de poissons louaient du seigneur. Les nombreux chemins qui aboutissaient à Lons-le-Saunier, en rendirent le commerce très actif, et firent de cette ville un lieu de passage très fréquenté par les marchands. La route de Chalon et de Louhans, qui passait par la rue des Charrons, le Pontot et au pied de la montagne de Montmorot, celle de Poligny, de Besançon par le Pin, celle de Dole par Sellières, d'Orgelet par Montaigu, de Clairvaux et de Saint Claude par Conliége, de Champagnole par Crançot, de Lyon par Montciel, rendaient les communications si faciles, qu'on avait surnommé Lons-le-Saunier Lyon-le-Routier. La plupart étaient soumises à des péages créés d'abord par l'abus de la force, favorisés par la position topographique, et enfin passés en usage. Deux sortes de droits se payaient à Montmorot, l'un appelé le *Péage d'Augerans*, et l'autre le *Rouage*. Le premier se percevait sur chaque balle de laine, de fustaine, de mercerie et d'épicerie, sur les draps, les harengs, la cire, les balles d'acier, les chevaux et les juifs. Le second se percevait depuis l'entrée du territoire de Montmorot jusqu'à la limite de celui de Lons-

le-Saunier; il était dû par les hommes à pied ou à cheval qui passaient sur la planche de Saubief. Un impôt, dit le *Mâconnais*, se percevait sur les *futailles* qui étaient conduites de la montagne dans la plaine.

Les marchés et les foires attiraient une grande affluence d'étrangers. De nos temps, où le commerce étale chaque jour les productions brillantes et merveilleuses de l'industrie humaine, on a peine à se figurer ce qu'étaient nos foires au moyen-âge. C'était une époque de jouissances, de surprises, de vives émotions : on en attendait l'arrivée avec impatience ; on s'y préparait longtemps auparavant ; marchands étrangers et bourgeois, baladins, charlatans, cabaretiers, filous, tous y accouraient à l'envi. C'est là qu'on mettait au grand jour les produits de l'industrie, que de sombres boutiques cachaient le reste de l'année, ou qu'on y cherchait même inutilement.

Il faut maintenant voir l'industrie, les métiers et les corporations d'artisans de Lons-le-Saunier à cette époque. La ville était loin d'avoir ces rues larges, ces places bien aérées, ces beaux magasins qui en font aujourd'hui l'ornement. Le rapprochement des boutiques, le peu de largeur des maisons et des rues, permettaient aux marchands d'appeler l'acheteur chez eux avant qu'il eût quitté l'étal du voisin. Les artisans d'une même profession étaient alors tous près les uns des autres. C'est ainsi que les tisserands (fabricants d'étoffes de laine, de fil et de lin), étaient réunis dans la rue de la Tisserie ; les charrons, dans la rue de la Charronnerie ou des Charrons ; les fabricants de tonneaux, de cuves, de seaux et autres meubles en bois, dans la rue de la Fusterie. Ceux qui, par leurs travaux, avaient besoin de l'eau de la rivière, comme les tanneurs, les mégissiers, les teinturiers, les foulons, étaient réunis sur les bords de la Vallière. A la fois amis et rivaux, ces artisans voisins et membres de la même confrérie, étaient toujours aux aguets de ce qui se passait autour d'eux. Les boutiques des épiciers et des merciers occupaient les deux côtés de la rue des Arcades. Elles étaient surtout fréquentées par la noblesse et les gens de la cour du seigneur. Les merciers tenaient alors les articles de parure, les parfums, les soieries du Levant et de l'Italie, les fourrures, les fins tissus, les broderies en or ou en perles, et une foule d'instruments, d'objets de luxe et de nécessité. Les *regratiers* ou revendeurs de légumes, de fromages, de fruits, de poisson, de cire, de même que les fripiers, avaient chacun une place spéciale assignée pour leurs étalages. Les tavernes étaient surtout dans les faubourgs et dans le bourg de Saint-Désiré. Toutes les boutiques se fermaient le soir quand la cloche du beffroi avait sonné le couvre-feu. Le jeudi, la ville offrait le spectacle d'un mouvement extraordinaire. Le petit commerce cessait dans la plupart des quartiers, pour se concentrer aux halles. C'est en ce lieu seulement, que ce jour-là beaucoup de métiers pouvaient vendre les objets de leur industrie ; obligés de fermer leurs boutiques et de se transporter aux halles, ils louaient du hallier qui percevait le tonlieu au nom du seigneur, des étaux ou des huches pour l'étalage de leurs marchandises ; les boulangers, les drapiers, les tisserands, les tanneurs, y étalaient leurs pains, leurs étoffes, leurs cuirs, tandis que petits fripiers, savetiers, et au-

tres vendeurs de vieux, étalaient par terre les hardes et chaussures pour le menu peuple. Les bouchers ne pouvaient vendre qu'aux halles de la boucherie. Ils formaient une corporation puissante et ancienne. Ce qui prouve en effet son ancienneté, c'est qu'elle avait conservé quelque chose de l'organisation donnée par les empereurs romains aux corporations des bouchers dans les villes. Chez les Romains, les familles une fois vouées à l'état de boucher, y demeuraient forcément affectées et ne pouvaient plus le quitter ; leur qualité se transmettait de père en fils ; ils formaient donc une classe entièrement séparée du reste de la bourgeoisie. Voilà à peu près comme nous trouvons la boucherie de Lons-le-Saunier, à l'époque où les actes publics constatent son existence corporative, étant exercée alors exclusivement par un certain nombre de familles, qui transmettaient leurs étaux comme un héritage à leurs descendants. Plusieurs arrêts du parlement de Dole intervinrent pour atténuer les effets du monopole exercé par ces familles. Aux xve et xvie siècles, il existait dans cette ville de huit à dix corporations industrielles, placées sous la protection d'un saint. On y comptait les confréries de *Saint-Joseph,* pour les charpentiers; de *Saint Hémobon,* pour les tailleurs et couturiers ; de *Sainte-Barbe*, pour les marchands ; de *Saint-Antoine*, pour les bouchers; de *Saint-Sévère*, pour les tisserands ; de *Saints-Crépin* et *Crépinien*, pour les cordonniers ; de *Saint-Eloi,* pour les forgerons ; des *Quatre-Couronnés*, pour les maçons et les tailleurs de pierre, et de *Saint-Vernier*, pour les vignerons. La corporation des avocats avait pour patron, *saint Ives;* celle des procureurs, *saint Nicolas;* celle des musiciens, *sainte Cécile ;* la milice bourgeoise, *saint Sébastien*.

Les confréries religieuses y étaient multipliées à l'infini ; nous les indiquerons plus loin.

Parmi les familles nobles, on complait au xve siècle, celles des Fauquier, des Mercier, du Pin, des Pymorin, des Mellet de Frontenay, des Montaigu, des Sugny, des Chaussin, des Louverot, des du Tartre, des Portier, des Boujailles, des Bonvilain. Plusieurs nobles avaient les degrés de bacheliers, de licenciés ou de docteurs en droit. La bourgeoisie y était riche et nombreuse. Des docteurs en droit, en médecine, des orfèvres, des apothicaires, des chirurgiens, des avocats, des procureurs, des notaires occupaient les fonctions municipales. Beaucoup de légistes étaient baillis ou châtelains des seigneuries environnantes. Plusieurs, telles que les Fauquier, les Grivel, les Mercier, les Roillard, devinrent conseillers des ducs de Bourgogne et membres du parlement.

Guerres et Siéges. On ne possède aucun détail, en ce qui concerne Lons-le-Saunier, sur les guerres soutenues par le comte Etienne II, soit contre Thiébaud, abbé de Baume, soit contre le duc de Méranie. Nous n'avons même pu découvrir qu'un seul titre qui soit relatif à l'invasion de Louis XI.

Il consiste dans des lettres-patentes accordées par ce roi à Hugues Portier, dit de Frolois, et datées au Plessis-les-Tours, du 24 avril 1480. Cet acte commence ainsi: « Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, scavoir fascons à tous présens et à venir, que nous ayant considération à ce que nostre amé et féal conseiller Hugues Portier,

dit de Frolois, natif de la ville de Lons-le-Saunier en nostre conté de Bourgogne, s'est puis un an en ça ou environ, libéralement porté et employé en nostre service, et de son pouvoir nous a aidé et servi au *recouvrement et reduction en notre obéissance* de la cité de Besançon et de la dicte ville de Lons-le-Saunier et de plusieurs bonnes et fortes places, seigneuries, baronnies et capitaineries de nostre dit conté de Bourgogne.... sur ce nous a supplié et requis pour ces causes, et pour la sûreté de lui et de ses héritiers, avons octroyé et octroyons, voulons et nous plaict, que les biens dont il jouit et pourra jouir, en cestuy nostre royaume, il puisse tenir et posséder ainsi que bon lui semblera tout ainsy que s'il estoit natif de nostre royaume, et quant à ce, l'avons habilité et habilitons de grâce espécial, etc. » En 1493, à l'exemple de Dole, de Salins, les habitants de Lons-le-Saunier chassèrent la garnison française qui occupait la ville et le château. L'empereur Maximilien leur adressa une lettre très flatteuse, pour les remercier *de ce qu'ils avaient généreusement secoué le joug des Français*. Nous avons déjà raconté les désastres causés, en 1578, par les troupes du duc d'Alençon, autour de Lons-le-Saunier, et leurs tentatives infructueuses contre cette ville. Henri IV, après avoir soumis Poligny, Salins, Arbois, vint mettre son camp devant Conliége (18 août 1595) et somma les habitants de Lons-le-Saunier de se rendre. Les échevins, jugeant la résistance impossible, lui envoyèrent une députation pour discuter les articles d'une capitulation. Le roi promit verbalement de maintenir la ville dans ses libertés, franchises et priviléges anciens, à condition qu'elle recevrait une garnison et qu'on lui paierait une somme de 25,000 écus, « pour subvenir à ses plus urgentes affaires. » Le lendemain, il publia un règlement, contenant les dispositions suivantes : 1° Le sieur d'Assonville, lieutenant-général de S. M. dans la partie du comté de Bourgogne située en deçà du Doubs, sera respecté et honoré comme le roi lui-même, dans la ville de Lons-le-Saunier, dans le château et le reste de son commandement, et obéi en ce qu'il commandera pour le service de sa Majesté ; 2° le sieur de la Forest, mestre de camp d'un régiment français, sera gouverneur de la ville et du château, sous l'autorité du sieur d'Assonville, selon le pouvoir qui lui en a été dépêché ; 3° les six compagnies du régiment du sieur de la Forest et deux autres du sieur de Vaubécourt, composées de cinquante hommes chacune, tiendront garnison dans la ville, vivront de gré à gré, sans désordre ni violence contre les habitants, à peine de la vie, et ne prendront aucune chose qu'en payant ; 4° de l'une des six compagnies, à tour de rôle, il en entrera tous les jours 20 hommes en garde au château, sous le commandement du capitaine ou du lieutenant de la compagnie. Une nouvelle députation retourna près du roi et soumit à sa signature les articles suivants, qui furent tous acceptés : 1° Les habitants seront conservés dans les droits, titres et franchises qui leur ont été concédés précédemment par leurs seigneurs ; 2° la garnison qui sera mise dans la ville par Mgr. le connétable de Montmorency, se contiendra modestement en la discipline militaire, sans attenter aux personnes ou aux biens, et se contentera du logement, sans pouvoir

exiger autre chose ; 3° pour la nourriture des soldats, il sera fourni des denrées, dont la valeur viendra en diminution des 25,000 écus ; 4° les actes d'hostilités exercés par les garnisons voisines cesseront dans tout le ressort de Montmorot ; 5° les biens et les personnes seront respectés et protégés, en quelques lieux qu'ils soient ; 6° passe-port général sera accordé aux habitants, pour aller, venir, traiter et négocier dans tous les pays de S. M., comme cela avait lieu avant la rupture de la neutralité ; 7° la somme de 25,000 écus sera payée par tous les habitants du ressort du bailliage de Montmorot, lesquels participeront aux effets de la capitulation ; 8° plusieurs bourgeois se proposant de quitter la ville pour aller chercher fortune ailleurs, pourront le faire librement ; il leur sera permis d'emmener leurs femmes, leurs enfants, leurs familles, leurs meubles, de vendre leurs maisons et leurs autres biens, en laissant toutefois des objets suffisants pour répondre de la part à laquelle ils seront taxés dans la contribution des 25,000 écus. Avant de partir, Henri IV, pour éviter toute difficulté, ordonna que 5000 écus seraient versés entre les mains du baron d'Assonville, pour le paiement de ses troupes pendant deux mois, et que les 20,000 écus restants serviraient au paiement des régiments suisses de Baltazard et de Gallaty. Dès que le roi se fut éloigné, d'Assonville abusa de ses pouvoirs illimités et exerça le plus affreux despotisme. Non-seulement il fit vivre ses huit compagnies de gens de pied à discrétion dans la ville, mais y fit encore entrer les compagnies des capitaines Limonet et Stallien, la compagnie d'arquebusiers à cheval du capitaine Lagrange et sa compagnie de gens d'armes de ses gardes, qu'il habilla de ses livrées aux frais des habitants. Il permit à ces différentes troupes « toutes sortes de violences, volleries, forces et cruautés. » Le 22 août, il publia plusieurs ordonnances, pour défendre aux bourgeois de porter des épées et de sortir hors des murs sans sa permission, sous peine de mort. Il prit dans les maisons 150 quintaux de blé, 100 queues de vin, des draps, des marchandises, des armes, sans en offrir le paiement. A chaque instant ses soldats arrêtaient les plus notables bourgeois sous le moindre prétexte, et ne les rendaient à la liberté que moyennant une forte rançon. M. de Balay-Marigna, capitaine de la milice bourgeoise, s'étant permis de se promener un jour, l'épée au côté, fut arrêté et enfermé au château. Ses amis ne purent obtenir son élargissement, après plusieurs jours de détention, qu'en payant une somme de 6000 fr. Fatigué de ces vexations, M. de Balay résolut de quitter Lons-le-Saunier pour se retirer à Marigna. Il monta à cheval et cacha ses armes sous ses vêtements. Arrivé à la porte de Saint-Désiré, cinq ou six soldats, cachés derrière cette porte, sortirent tout-à-coup, s'emparèrent de sa personne et le déclarèrent prisonnier de guerre. On l'enferma de nouveau au château. D'Assonville permit à son maître d'hôtel et à ses autres domestiques de fouiller les tombes qui étaient dans l'église des Cordeliers et de prendre ce qu'ils y trouveraient. Ils ouvrirent celles des princes d'Orange, et renversèrent les cendres et les os qu'elles renfermaient, dans l'espoir d'y découvrir quelque trésor. Le père gardien, prévenu de ces profanations, alla se plaindre à

d'Assonville, mais ce dernier menaça de le faire pendre, s'il ne sortait immédiatemen tde la ville, ce que le bon Père s'empressa de faire. Les lieux saints furent si peu respectés, que l'église de Saint-Désiré servit d'écurie pour les chevaux de la compagnie du capitaine Lagrange. « Si ceux de la ville ont été contraints de souffrir des cruautés et insolences, porte une requête présentée au roi en 1596, ceux du plat pays des environs ne furent pas plus à leur aise, à cause des exactions et extorsions qui ont été commises sur eux. » D'Assonville, de son autorité privée et sans l'aveu du roi, jeta une contribution sur Lons-le-Saunier et les villages voisins, de 25 à 30,000 écus, qui devait tourner exclusivement à son profit. Les habitants de Conliége n'ayant pu réunir assez tôt la somme pour laquelle ils furent imposés, ce féroce général marcha sur leur bourg avec ses gens de guerre, le pilla et l'incendia entièrement. L'église seule resta debout. « Assonville (écrivait de Salins M. Merceret à M. de Champagney), qui commande à Lion-le-Saulnier, se fortifie à toute reste, traictant très mal les y habitans, mesmes aux principaux leur fait pourter la hotte. » M. de Froissard, de son côté, écrivait de Dole : « Sont ceulx dud. Lion-le-Saulnier, si mal traictés, que ceux qui peuvent en distraire leurs femmes et enfans, s'en retirent, voyant que leurs personnes sont asservies, et ne leur reste authorité sur leurs biens. » Les cantons suisses se décidèrent à envoyer des ambassadeurs à Henri IV, pour l'engager à renouveler la neutralité avec le comté de Bourgogne. Cette négociation réussit. Par un traité signé à Lyon, le 23 septembre 1595, il fut convenu : « 1° que la neutralité stipulée au mois de mars 1580, serait entretenue et observée; que le roi de France et le roi d'Espagne ne pourraient réciproquement envoyer des gens de guerre dans les pays compris dans le traité de neutralité pour les endommager ; 2° que tous gens de guerre étrangers seraient retirés des places des pays de la neutralité dans quatre semaines et lesd. places rendues aux gouverneurs des provinces sans rien emporter de ce qui appartenait à L. M. et à leurs sujets, et sans qu'on pût pendant ce temps, fortifier les places ni en augmenter les garnisons ; qu'aucunes hostilités ne seraient commises ; que les soldats vivraient doucement dans les places hors ceux de Lons-le-Saunier, qui se contenteraient de ce qui avait été reçu en argent ou promis, et que le commerce serait libre ; 3° que lorsque les articles seraient ratifiés par le gouverneur et le parlement de Franche-Comté, les gens de guerre français seraient retirés et les places remises trois jours après, excepté celles de Lons-le-Saunier, Jonvelle, Jussey et Faucogney, qui ne seraient rendues que dans quatre semaines; 4° que tous prisonniers faits de part et d'autres seraient rendus sans rançon, à moins qu'ils n'en eussent composé; que les sieurs de Montrond, maire d'Arbois, et le sieur de Marigny (Marigna), maire de Lons-le-Saunier, ayant été faits prisonniers au préjudice des traités, il serait député par S. M. T. C. deux personnages pour juger s'ils étaient de bonne prise, etc. » Aussitôt que d'Assonville connut ce traité, il prévint les habitants qu'il avait l'intention de quitter le service du roi de France, pour prendre le parti du roi d'Espagne, et que si on voulait lui donner ou lui promettre une somme raisonnable, il

quitterait la ville de suite, sans attendre les quatre semaines stipulées dans la neutralité. Sa proposition n'ayant pas été accueillie, il réclama, 1° 2525 écus pour le paiement de sa compagnie de gens d'armes de ses gardes; 2° 3000 écus pour sa vaisselle d'argent qui lui avait été enlevée à Château-Chalon; 3° 1100 écus pour frais de voyage; 4° 1300 écus pour solde de ses autres troupes. Apprenant que Ferdinand de Valesco, connétable de Castille, s'avançait avec des troupes nombreuses pour le chasser, il fit enlever au milieu de la nuit douze à quinze bourgeois des plus notables et des plus riches de la ville, les réunit dans la maison de Nicolas Petite, et à trois heures du matin, les fit conduire avec M. de Marigna, par un de ses capitaines, dans les prisons de Loubans. Il prétendait les garder comme ôtages de ce qui lui était dû. Du nombre des prisonniers étaient Jean Mercier, docteur en droit, lieutenant-général au bailliage de Montmorot, Claude Boquet, Gilbert Grivel, Jean Roillard, seigneur de Mantry, Pierre Amyot, Philibert Jeannin, Antoine Mutey, orfèvre, etc. Huit jours après l'arrestation, un capitaine vint à Louhans avec le notaire Boy, pour engager les prisonniers à payer ce qui était réclamé par d'Assonville. Sur leur refus, ils furent conduits dans les prisons de Châlons-sur-Marne. On leur prit en route leurs chevaux, leurs voitures, leur argent; on les fit marcher à pied et on les maltraita tellement, que deux d'entre eux moururent en route. Le connétable de Castille approchait toujours. Le 6 octobre, d'Assonville dut songer à se retirer, mais dans sa fureur, en quittant la ville, il y mit le feu. L'église et le prieuré de Saint-Désiré, le couvent des Dames de Sainte-Claire, l'hôpital du faubourg, la porte de l'Horloge, le château, l'hôtel-de-ville, et plus de 300 maisons dans les faubourgs furent brûlés. Le connétable de Castille entra dans Lons le-Saunier avec 25 compagnies. Ne pouvant pardonner à cette ville de s'être rendue à Henri IV sans combattre, il s'y montra aussi cruel que d'Assonville. Les parents des ôtages pris par ce dernier, insistaient pour que la commune payât ce que le baron réclamait. Le 6 novembre 1596, les habitants présentèrent une requête au conseil privé du roi, pour être déchargés des prétentions de d'Assonville, et obtenir la mise en liberté des ôtages. Ce conseil accueillit la demande et ordonna que d'Assonville serait assigné; mais le baron était introuvable, il avait quitté la France. Rencontré cependant un certain jour à Paris, un huissier parvint à lui remettre son assignation. Une longue procédure s'engagea et allait avoir sa solution, lorsque le baron déclina la compétence du conseil. Le roi évoqua l'affaire le 16 septembre 1598, et nomma des commissaires pour la terminer. Enfin, par une sentence rendue le 4 décembre 1598, Henri, duc de Montmorency, pair et connétable de France, de l'avis des ducs de Bouillon, de Joyeuse, de Brissac, maréchaux de France, ordonna que les prisonniers seraient remis en liberté, à charge de payer leur dépense et de compter à d'Assonville 4000 francs. Ainsi, les malheureux prisonniers restèrent détenus plus de trois ans; plusieurs étaient morts de chagrin et de souffrances. Nous avons insisté sur tous ces faits encore inconnus, pour détruire toutes les fables débitées sur Henri IV par l'historien Courbe et ceux qui l'ont suivi. On a dit que le baron de Py-

morin (Benoît Charreton, seigneur de Chassey), avait été obligé de se sauver sous un déguisement, pour échapper à la colère du roi, tandis qu'il est certain qu'il n'a pas quitté la ville et que les officiers français lui offrirent un cadeau, comme un témoignage de leur estime pour sa personne. Au moment de l'entrée des Français à Lons-le-Saunier, en 1595, il y avait 479 ménages. Les familles nobles étaient celles des Berthin, des Pelissonnier, des Pourtier, des Benoît, des Magnin, des Glanne, des Charreton, des Clément, des de Saubier, des de Balay, des Maréchal et des Grivel. Il y avait 66 vignerons, 34 cordonniers, 29 marchands, 10 notaires, 10 procureurs postulants au bailliage de Montmorot, 9 docteurs en droit, 4 huissiers, 3 sergents, 10 bouchers, 8 tanneurs, 6 barbiers-chirurgiens, 2 docteurs en médecine, 1 apothicaire, 7 charpentiers, 4 maréchaux, 4 selliers, 3 menuisiers, 1 pâtissier, 2 hôteliers, 2 armuriers, 2 bourreliers, 3 serruriers, 3 cordiers, 2 drapiers, 4 maîtres-maçons, 2 teinturiers, 2 meuniers, 1 magnin, un potier de cuivre, 1 quincaillier, 1 coutelier et 1 joueur d'instruments. Dans la taille qui fut jetée en 1609, pour solder la contribution exigée par Henri IV, quelques riches furent taxés à 1000 écus, les bouchers à 400 écus et les vignerons à 10 écus.

Lons-le-Saunier s'empressa de s'engager en 1636, avec les autres villes de la province, pour l'emprunt de 100,000 écus, que les commis des Etats proposèrent de contracter, afin de mettre le pays en état de repousser l'invasion française qui paraissait imminente. Dès que le prince de Condé eut mit le siége devant Dole, on envoya deux compagnies du régiment de M. de Laubespin, à Lons-le-Saunier, sous les ordres de M. de Reculot de Colonne, et Merceret de Salins, leurs capitaines (juin 1636). Quelques jours après, arriva M. Maître de Salins, alors sergent-major du régiment de cavalerie de Saint-Mauris, qui se hâta de lever une compagnie dans le ressort de Montmorot. Le 15 juillet, le marquis de Conflans et le conseiller de Beauchemin envoyèrent l'ordre de remettre un canon qui était dans la tour de la porte de l'Horloge, pour l'envoyer à Dole. Cette belle pièce d'artillerie, du poids de 2075 livres, avait été donnée avec ses roues et ses affûts par Jean de Chalon-Arlay IV, et était décorée de ses armes. Elle pouvait contenir 15 livres de balles et valait 2000 francs. Le bruit s'étant répandu que les Français allaient attaquer Lons-le-Saunier, M. de Lezay accourut dans cette ville et y prit son quartier avec 200 hommes (août 1636). Il fut remplacé par le colonel de Goux, qui arriva le 21 novembre avec son régiment et son état-major, et resta en garnison jusqu'au 15 avril suivant. La population succombait sous le poids des charges. Il fallait non-seulement loger les soldats, mais encore les nourrir, les payer et leur fournir du vin à discrétion. Au mois de décembre, le marquis de Conflans vint établir son quartier général à Lons-le-Saunier. Il était accompagné d'un régiment entier d'infanterie, du comte de Bussolin, son fils, de M. de Brun, procureur général au parlement et de plusieurs des conseillers commis au gouvernement du comté de Bourgogne. M. de Beauchemin n'approuvait pas le choix de cette place, comme centre des opérations militaires. Sa position sur les frontières de France, le mauvais état de ses

murailles pouvaient chaque jour exposer les chefs à une surprise. Le marquis et le procureur général persistèrent dans leur résolution. Dès le mois de janvier 1637, on dirigea des courses contre Cuiseaux, Savigny, Dortans et d'autres châteaux de la Bresse. La défaite éprouvée devant le château de Cornod, le 13 mars 1637, eut les suites les plus funestes. Près de 600 blessés furent ramenés à Lons-le-Saunier. La plupart des chefs avaient été tués ou faits prisonniers. Le 16 mars, le colonel de Raincour arriva avec six compagnies de son régiment, pour défendre cette ville, menacée d'un siége très prochain. Le 31 mars, le marquis de Conflans envoya encore le baron de Vatteville, avec tout son train, mais le séjour de ce dernier fut de courte durée. M. de Raincour s'attira la haine des habitants par ses vexations continuelles. Il les accablait de corvées, pour réparer les murailles et curer les fossés. Ses insistances pour incendier les faubourgs avant l'approche de l'ennemi, ses manières hautaines envers le magistrat, sa rigueur à exiger la solde de ses troupes, le faisaient considérer comme un impitoyable tyran. Un combat sanglant se livra le 2 avril, entre les troupes auxiliaires et les Français, au bourg de Sainte-Agnès. Les blessés encombrèrent toutes les habitations de Lons-le-Saunier. Au mois de mai, le capitaine de Magny vint avec 200 chevaux se réunir au régiment de M. de Raincour. A la fin de juin, le duc de Longueville attaqua le château de Savigny et se présenta ensuite devant Lons-le-Saunier. M. de Raincour, à son approche, ordonna de brûler les faubourgs. Les flammes, poussées par un vent violent, gagnèrent une grande partie de la ville et causèrent d'immenses ravages (25 juin 1637). Les Français marchaient déjà au milieu des ruines lorsqu'ils s'emparèrent de la place. Ils accordèrent une capitulation honorable aux habitants, à condition qu'on leur paierait une somme de 80,000 francs. Cette somme n'ayant pu être réunie, les plus riches bourgeois furent faits prisonniers et emmenés en ôtages; les pauvres furent massacrés. Les soldats pillèrent les maisons, les églises et ensuite les brûlèrent (27 juin). Le couvent des Cordeliers, entouré de jardins et d'une forte muraille, avait été préservé, mais le dimanche 28 juin, M. de Longueville y fit mettre le feu, et ce beau monument s'écroula dans les flammes. « M. de Raincour, dit M. de Beauchemin, se retira dans les masures du château qui ne pouvait brusler, car il estoit descouvert et sans aucuns planchers de bien long temps. Le marquis (de Saint-Martin) accourut à sa cavalerie bourguignone et lorraine, pour secourir Raincour. (Il était déjà à Quingey avec 3000 hommes tant d'infanterie que de cavalerie) et l'eut secouru, si le duc (de Lorraine) ne l'eut contremandé et protesté contre luy : car Longueville mesprisoit les masures où était Raincour et son bagage s'estoit advancé pour marcher, et toute son armée estoit pesle-mesle, soldats et bagages ensemble, en totale confusion sans crainte de nos troupes, pour ce qu'elles estoient esloignées de huit lieues. »

« Rincourt se maintint huict jours et plus dans ses masures, entassé dans icelles avec ses gens et composa lorsque les vivres et les munitions de guerre leur manquèrent, et comme en sa composition qui fut très honorable, fut dit seulement, qu'il seroit envoyé et remy dans les

terres du roi d'Espagne, Longueville le fit conduire avec son régiment (qui restoit a peu près entier) partout le travers de la France jusques en Espagne, d'où le roy le renvoya par mer en Italie, et arrivé en Italie, il s'y signala et mourut combattant vaillamment à la prise de Verceil. »

Lorsque les Français furent partis, les habitants des campagnes voisines, attirés par l'espoir du butin, vinrent par bandes dans la ville enlever tout ce qui s'y trouvait. M. de Lacuzon amena lui-même à ce pillage les paysans de Montaigu. Les Cordeliers, les Capucins furent les premiers éclaireurs qui rentrèrent à Lons-le-Saunier (1639 à 1641). Quelques familles échappées à la peste et au massacre ou à la captivité, après avoir vécu quelque temps dans les bois et les cavernes, vinrent chercher un asile dans l'intérieur des murs du château. D'autres se construisirent des baraques en bois à l'entour. En 1642, il y avait déjà 300 hommes et autant de veuves et d'orphelins. Après la signature du traité de neutralité (1642), plusieurs familles expatriées en Suisse, en Savoie, se hasardèrent à revenir dans leur ville natale, mais elles n'y trouvèrent point le repos. Les garnisons françaises établies à Saint-Laurent-la-Roche, à Bletterans, à Courlaoux, entraient à chaque instant à Lons-le-Saunier, menaçaient de s'en emparer et insultaient la population. Au mois de décembre 1645, le magistrat fit publier un édit, d'après lequel toutes les personnes éloignées devaient rentrer dans la ville, sous peine de confiscation de leurs biens. Un certain nombre de maisons en bois étaient déjà construites, lorsqu'un nouvel incendie éclata et se répandit avec une effrayante rapidité sur cette surface inflammable (1646). Le 12 mars 1647, les communautés du ressort de Montmorot furent requises d'envoyer des hommes avec des pioches et des paniers, pour enlever les décombres qui obstruaient tous les passages. Les maisons n'étaient alors, selon un auteur contemporain, que des *nids de serpents*, et les fossés, une *batandière de sauvageons*. La municipalité supplia la cour d'accorder un répit de quelques années pour payer les 80,000 f. de dettes contractées en 1636 et 1637 pour la solde des troupes, en exposant que la population était décidée à retourner vivre dans les bois, si on ne suspendait pas les poursuites des créanciers. Cette demande fut accueillie et les délais furent prorogés à chaque échéance. De 1651 à 1653, on s'occupa de faire relever les murs, les tours et de fermer les brèches. La paix ne dura pas assez longtemps pour permettre à la ville de réparer ses pertes et d'oublier ses infortunes. Après la mort de Philippe IV, Louis XIV prétendit que la Franche-Comté devait revenir à sa femme, fille aînée du défunt. Au mois de mai 1667, le maire proposa de murer la porte des Dames et le guichet, d'élever quelques murailles, barrières et tranchées au faubourg du Louvatan; de revêtir de gabions la tour du Canon, et d'acheter des piques, de la poudre, du plomb et des armes. Le 9 juin suivant, le marquis d'Ienne et le parlement, ordonnèrent de mettre la milice sur pied et de l'équiper. Dès le 27 décembre, on fit le guet de jour et de nuit au clocher de Saint-Désiré. Aussitôt que la ville de Dole eut capitulé (14 février 1668), Lons-le-Saunier fit sa soumission et obtint

une sauvegarde par l'intermédiaire de M. le comte de Bissy, qui, en récompense reçut à titre de cadeau un cheval et de la vaisselle d'argent. M. de Belot de Chevigney était alors maire de la ville.

Le 25 février, le marquis de Noisy, gouverneur de Salins et bailli d'Aval, ordonna aux habitants de Lons-le-Saunier de se transporter de suite au château de Saint-Laurent-la-Roche, pour démolir cette forteresse. Le 16 mars, il invita les bourgeois à apporter dans l'hôtel-de-ville, leurs mousquets, piques, hallebardes, pertuisanes, et de ne conserver que leurs fusils, arquebuses et pistolets. Le 9 avril, il leur ordonna, sous peine de la vie, d'apporter à Salins, toutes leurs armes à feu; il permit seulement aux officiers du roi, de garder leurs pistolets et aux gentilshommes, leurs pistolets et leurs fusils « et ce, dit-il, pour obvier aux assassinats qui se commettent journellement dans le pays. » Au mois de mai suivant, la province retourna sous la domination espagnole, en exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. Le 28 octobre, on fit marché pour réparer la muraille qui séparait le fossé de la ville de celui du château, et pour curer les fossés. Il fut stipulé que des oiseaux, des poissons, de l'or, de l'argent, du fer, du cuivre et des autres meubles qu'on y trouverait, moitié appartiendrait aux entrepreneurs et moitié à la ville; que les canons, pétards, mortiers, armes et cloches fondues resteraient la propriété exclusive de la commune. Le sire de Lacuzon, nommé capitaine de Lons-le-Saunier par le prince d'Aremberg, gouverneur de Franche-Comté, demanda en 1669, que la ville lui vendît les deux pièces de canon de fer qui se trouvaient, l'une sur la bascule du pont de l'Horloge, l'autre dans la tour des Canons. Le conseil, par délibération du 19 janvier, décida qu'on lui ferait *remise* et *présent* seulement de la pièce qui était sur la bascule. Dès que Louis XIV eut déclaré de nouveau la guerre à l'Espagne (15 octobre 1673), Lons-le-Saunier reçut l'ordre de réparer ses palissades, ses barrières et de loger M. de Lacuzon avec ses soldats (8 novembre). Peu de jours après, arriva le baron de Châtenois, mestre de camp d'un terce d'infanterie, avec la qualité de gouverneur de cette ville. Le 27 novembre, le sieur de Terwel, chevalier, sieur d'Estrepigny, maréchal général des logis des camps et armées du roi de France, répandit dans la province un manifeste daté d'Auxonne, dans lequel il invitait les habitants des villes, bourgs, villages, abbayes, châteaux du ressort des bailliages de Poligny, Lons-le-Saunier, Arbois, Salins, à lui envoyer des députés, pour savoir à quel prix on leur délivrerait des sauvegardes. Cet écrit parvint à Lons-le-Saunier le 10 décembre. Le conseil s'assembla aussitôt et prit la délibération suivante: « At été résolu que l'on ne respondra point au billet; mais qu'au contraire, ayant été unanimement résolu que l'on souffriroit plustôt la perte de la vie et des biens et mesme l'incendie général, que de faire aucune chose au préjudice du serment royal, l'on se deffendra avec toute la résolution et la vigueur que doibvent tesmoigner de bons, fidels et veritables subjects du roy, repoussant les attaques avec le plus de force qu'il sera possible, etc. » Le dévouement des habitants de Lons-le-Saunier à la cause d'Espagne est d'autant plus honorable, que depuis deux ans, les ministres de ce gou-

vernement n'avaient cessé de les persécuter, pour les punir de leur peu de résistance en 1668. Le 16 janvier 1674, la garnison fut renforcée de 2 compagnies, commandées par dom Lucas de la Sierra, et la milice fut mise sur pied. Le 10 mars, M. d'Aspremont se présenta devant cette ville pour en faire le siége. La garnison, trop faible pour résister, demanda à capituler et sortit avec 4 fauconnaux et 120 émines de blé.

Le 28 avril, le marquis de Renel, général des troupes de France en Bourgogne, le marquis de Listenois et le comte de la Feuillée, prirent quartier dans Lons-le-Saunier, et le 20 juillet suivant, arrivèrent quatre compagnies du régiment Lyonnais, sous les ordres de M. de l'Etoile. Le 8 octobre, le chevalier de Montcault, commis à la démolition des places du comté, envoya l'ordre de combler les fossés de l'enceinte de la ville. Toutes les communautés du ressort de Montmorot furent mises en réquisition à cet effet. Ce travail fut long et difficile. Il ne fut terminé qu'en 1688. Indépendamment des guerres que nous venons de rapporter, Lons-le-Saunier fut foulé à différentes époques par des passages de troupes allemandes, italiennes et espagnoles, dont les exigences furent intolérables. Le baron de Polwiler, le duc d'Albe, dom Juan d'Autriche, le duc de Parme, le baron de Visconti, firent des séjours plus ou moins prolongés dans cette ville, avec de véritables armées. Nous ne parlerons pas des expéditions auxquelles prit part la noblesse de Lons-le-Saunier, à la suite des ducs de Bourgogne ou des princes d'Orange. Elles appartiennent à l'histoire générale.

Pestes, *famines*, *vœux*. Les maladies contagieuses ont été extrêmement fréquentes à Lons-le-Saunier. Elles étaient les hôtes naturels de ses rues étroites, sales et tortueuses. Ses carrefours mal aérés, sa rue des Juifs, véritable cour des miracles, furent souvent visités par la peste et la lèpre. Les eaux bourbeuses de ses fossés exhalaient des miasmes qui amenaient périodiquement pendant les chaleurs des fièvres dangereuses. La peste de 1349 décima la population. Les premières atteintes du mal étaient des pustules qui paraissaient sur le corps; puis survenait une fièvre maligne, qui enlevait les malades au bout de deux jours. Le moindre commerce avec les pestiférés était mortel. Ce fléau régna pendant six mois dans la ville. Tous les jeunes gens moururent. En 1458, la peste régna pendant plus de six mois et fit de grands ravages. Elle reparut en 1586 et atteignit un grand nombre de familles. On fit à cette époque le vœu de construire une chapelle en Chaudon, au milieu du cimetière des pestiférés, mais il ne fut pas exécuté. Au mois de juillet 1629, une mortalité effrayante se manifesta dans les faubourgs. Le 15 août, Etienne Domet, vicomte mayeur, assisté de Gilles du Plan, docteur en médecine, de Jacques Brégand, procureur, de Jean Perron et Pierre Amidieu, échevins, de Guillaume de Pise, syndic, et de Vincent Varat, secrétaire, se rendirent à l'église paroissiale de Saint-Désiré, et prononcèrent le vœu solennel: 1° de faire trois processions, l'une à la chapelle de Notre-Dame-Miraculeuse de Montciel, l'autre à l'église de Courbouzon, en l'honneur de saint Roch, et la troisième au couvent des Augustins de Saint-Amour, en l'honneur de saint Nicolas de Tolentin; 2° d'offrir à ce dernier saint, une image en argent, de la valeur d'environ 100 fr.; 3°

de faire une procession générale le premier dimanche de juillet de chaque année, à la chapelle qui serait construite à Chaudon, dans le cimetière des pestiférés. Le 14 septembre 1636, la peste éclata avec une violence extrême et dura jusqu'à la destruction de la ville, au mois de juin 1637. Elle enleva les deux tiers au moins des habitants. Claude-François Bussenet, docteur ès droits et vicomte mayeur, le syndic et le secrétaire, vouèrent la ville en 1637 à la Vierge, à saint Roch, saint Sébastien, saint Charles, saint Désiré et saint François, et promirent d'envoyer après la cessation des fléaux qui l'affligeaient, au couvent des Capucins de Gray, deux familiers, deux cordeliers, deux capucins et deux membres du conseil, qui feraient le voyage à pied, feraient célébrer dans l'église de ce monastère, une messe en l'honneur de la Vierge et offriraient une *plate peinture*, en valeur de 12 écus. Ce vœu n'ayant pas été exaucé, quatre docteurs en théologie déclarèrent qu'il n'était pas obligatoire. Le 18 juillet 1721, le conseil proposa aux habitants de faire le vœu perpétuel de solenniser la fête de saint Roch, afin d'être préservés de la peste qui désolait alors la Provence, et décida, 1° qu'un tableau de ce saint serait placé sur le grand autel de l'église de Saint-Désiré ; 2° qu'une procession générale, à laquelle seraient invités les corps religieux réguliers et séculiers, aurait lieu chaque année autour de la ville, le jour de fête saint Roch ; 3° qu'au retour, seraient célébrées une messe solennelle, des vêpres et la bénédiction du saint-sacrement. Les vœux faits par la ville de Lons-le-Saunier présentent un caractère particulier, c'est d'être tous conditionnels, c'est-à-dire, qu'on ne promettait rien, si la demande n'était pas exaucée. Au mois de juillet 1812, une fièvre putride se manifesta dans la ville et atteignit principalement les personnes qui assistèrent aux audiences pendant le jugement du célèbre chef de voleurs Pancras Mayet. Le président des assises, son domestique, un juge, plusieurs jurés, avocats et assistants qui avaient suivi les débats, moururent en quelques jours. Le nombre des morts s'éleva à près de 30. Lorsque le choléra désola notre département, en 1854, les habitants eurent le bon esprit de ne pas imposer, comme leurs aïeux, des conditions à la Divinité, et de faire des prières publiques avant l'invasion du mal. Une procession faite aux flambeaux, à la chapelle de Notre-Dame de Montciel, au mois d'octobre, présenta le spectacle le plus touchant. La ville eut le bonheur d'échapper en quelque sorte au fléau. 33 personnes seulement succombèrent, tandis que, dans beaucoup de lieux environnants, la mortalité fut effrayante.

Lorsque la peste éclatait, le conseil nommait un *capitaine de la santé*, auquel on conférait les pouvoirs les plus illimités, pour l'expulsion des mendiants et des vagabonds, la construction des loges, la surveillance et la nourriture des malades et des suspects, la nomination des enterreurs, etc. Il pouvait faire arquebuser les pestiférés rencontrés dans les rues, mettre des gardes à toutes les issues des maisons barrées, faire des réquisitions de vivres et d'argent. Le maire défendait aux habitants de s'éloigner, sous peine de voir leurs maisons livrées au pillage et confisquées, ce qui n'arrêtait nullement les peureux. Les malades et même

les simples suspects, sans distinction de rangs, étaient conduits de gré ou de force dans des loges en planches élevées au-dessus du pré de Chaudon, ou dans la cour de l'abbaye des dames de Sainte-Claire. A côté des loges de Chaudon, était un cimetière, dans lequel on entassait pêle-mêle les corps morts.

Incendies. De 1510 à 1637, la ville fut quatre fois désolée, abîmée par des incendies qui s'étendaient d'une de ses extrémités à l'autre. Ceux dont la cause restait inconnue, donnaient lieu aux suppositions les plus absurdes, aux calomnies les plus outrageantes. Nous avons déjà parlé de celui de 1510, qui ne respecta pas même le château, malgré ses épaisses murailles et son isolement. Le 17 juillet 1536, le feu éclata au prieuré de Saint-Désiré, par la négligence d'un fondeur de cloches, et brûla les deux tiers de la ville et des faubourgs. Les uns disaient que le feu avait été mis par l'esprit malin, d'autres, par des étrangers vagabonds, d'autres encore, par Antoine Longet, de Chambéry, qui était détenu au château de Lons-le-Saunier, pour s'être habillé en diable avec deux jeunes compagnons, et pour avoir entrepris de jeter la mortalité parmi les habitants. Une prétendue tradition, recueillie chez les Cordeliers par le P. Fodéré, le P. Anselme, l'avocat Courbe et le professeur Dunod, expliquait l'évènement d'une toute autre manière. Lors des funérailles de Philibert de Chalon, on avait suspendu au-dessus de son mausolée la bannière papale et le grand étendard des Romains, conquis par cet illustre guerrier. Les Italiens, dit-on, firent les plus actives démarches pour obtenir la restitution de ces trophées, et offrirent même en échange, une somme suffisante pour fonder un hôpital à Lons-le-Saunier. Piqués du refus qu'ils éprouvaient, ils résolurent de détruire et les étendards et le lieu qui les renfermait. « Deux insignes » brigands, deux fameux scélérats » sont choisis pour l'exécution de » ce noir projet. Et pour qu'on ait » aucun lieu de soupçonner leur » marche criminelle, on les revêt » chacun d'un habit de cordelier ; on » leur met en main de fausses obé- » diences, dans lesquelles même, » sous prétexte d'un voyage de dé- » votion à Saint-Claude et à Notre- » Dame de Montaigu en Flandre, » on les recommande avec autant » d'adresse que de force, aux cha- » ritables exercices de l'hospita- » lité.

» Dans cet équipage, ils partent, » et bientôt ils arrivent à Lons-le- » Saunier. Le couvent des R. Pères » cordeliers leur est ouvert ; on les » accueille et on les reçoit avec » bonté. Aucune défiance sur leur » voyage : on n'est en peine que de » ce qui peut les soulager de leurs » fatigues. Chacun s'empresse de » leur rendre service, et ils sont » traités comme bons confrères. Le » temps où on leur fait le plus d'a- » mitié est celui-là même qu'ils » choisissent pour machiner la perte » de l'église et du couvent. En dif- » férents endroits, de l'un et de » l'autre, ils placent adroitement » des feux artificiels. Enfin le mo- » ment fatal est arrivé, l'artifice » joue, le salpêtre s'allume, et dans » le même moment pour ainsi dire, » l'église et le couvent ne sont plus » que flammes et fumée. Quel spec- » tacle ! Le feu est partout si ardent, » que tout secours humain devient » inutile; du couvent il passe à la » ville, où il est si violent, qu'il

» porte partout la terreur et l'effroi. » Ville infortunée, elle vit, par le » même artifice, la plus grande partie de ses maisons réduites en » cendres et subir le même sort que » le grand étendard de Rome. » Cette tradition est complètement détruite par l'enquête commencée le 2 août 1536, sur la cause de l'incendie. Le P. Fodéré raconte ainsi un miracle qui s'opéra lors de cet évènement : « Ce qui fut pré- » servé de la ville, ensemble le » chœur de notre église (des Cor- » deliers), arriva miraculeusement » par la résolution et sincère foy » d'un de nos religieux, lequel porté » d'un fervent désir de sauver une » espine de la couronne de Jésus- » Christ, laquelle estoit au plus » haut du maistre-autel, se jetta d'un » courage asseuré dans les flammes » qui remplissaient le chœur, pro- » venantes de la ramure de la nef, » qui était déjà tombée et toute em- » brasée, puis alla prendre cette » sainte espine, avec laquelle faisant » le signe de la croix, alla chassant » devant luy les flammes jusqu'à la » porte du chœur, et au mesme in- » stant, le feu qui estoit à la nef » fut éteint. Et de là il sortit par le » verger en mesme posture et par » le moyen d'une échelle, s'en alla » à la ville faire le tour du costé des » halles et vint à l'opposite du feu, » faisant toujours le signe de la croix » avec la sainte espine, ensuite de » quoy le feu fut aussitôt et en un » instant étouffé, d'où est venu, » qu'en action de grâces d'un tel » miracle, l'on fait une belle pro- » cession générale avec grande dé- » votion, tous les ans, le 17 juillet. » Le jour de cette cérémonie, chaque habitant plaçait un seau d'eau devant sa maison. On désigna longtemps l'année 1536, sous le nom de l'*année des grands feux*. L'incendie causé par d'Assonville, le 6 octobre 1595, atteignit surtout les faubourgs. Celui des 26, 27 et 28 juin 1637, fut général. Aucune maison ne fut épargnée. Un nouveau miracle se manifesta alors, dans l'église des Cordeliers. Cet édifice était tout en flammes, les pierres étaient calcinées, les murs s'écroulaient, les arbres du verger étaient au loin desséchés et flétris, et cependant une statue en bois de la Vierge, ayant son fils sur ses bras, resta intacte dans sa niche. Les voiles de soie qui la couvraient, les vases et les fleurs qui ornaient son autel n'éprouvèrent pas la moindre atteinte. Ce fait parut si surprenant, qu'une confrérie de Notre-Dame des-Flammes se forma dès qu'il y eut des habitants rentrés dans la ville. Deux sinistres se manifestèrent encore en 1646 et le 27 août 1677, mais ils ne furent que partiels. Depuis ce moment, ils sont devenus très rares et sans importance.

Inondations. La Vallière, avant d'être encaissée, était sujette à de fréquents débordements ; elle enlevait les ponts, les usines qui la recouvraient, et envahissait les quartiers bas de la ville. La dépense qu'entraînait la reconstruction des ponts, en faisait ajourner le rétablissement, et les communications restaient ainsi longtemps interrompues. Il fallait attendre que la rivière pût être traversée au gué.

Mœurs, usages. L'auteur de l'un de nos anciens manuscrits rapporte, que les habitants de Lons-le-Saunier étaient si paisibles, que les prisons étaient toujours vides et que leurs cours servaient de lieu de récréation pour les enfants ; que les marchandises de toute sorte restaient étalées des nuits entières devant les bouti-

ques, simplement cachées par une toile, et que les denrées restaient exposées sur la place, garanties seulement contre les injures du temps, sans que nul songeât à les enlever. On ne prenait même pas la précaution de fermer les portes de la ville pendant la nuit. Lorsque le numéraire était très rare, ce qui arriva notamment en 1560, on payait les marchands avec des cartes portant le nom de l'acheteur; ces cartes avaient cours sur les marchés comme de l'argent. Au moment des vendanges, celui qui s'approchait d'un tonneau, en disant un *pater*, recevait un chauveau de vin. On en donnait une pinte à celui qui disait un *pater* et un *ave*. Beaucoup de bourgeois s'occupaient eux-mêmes de la culture de leurs terres. « Les » hommes, dit le même manuscrit, » s'adonnaient aux arts libéraux, et » par certaine inclination naturelle, » étaient *cupides des sciences*, et » tels sans jactance ont été toujours » tenus et réputés entre tous ceux » de la province. Les étrangers, » même de mérite et de distinction, » charmés du seul abord de ce lieu » et pour l'humeur douce et traitable des habitants, oubliaient les » naturels attraits de leur patrie. » Les conversations et compagnies » étaient civiles et édificatives et » aussi récréatives et en tous exercices et passe-temps de vertu, en » sorte que ceux qui y fréquentaient » n'en sortaient mal contents ou » avec disgrace. Les demoiselles » même toujours dans une bienséance et en habits et en honnêteté, étaient d'un beau coloris et » teint agréable et ainsy paroissantes, elles étoient caressées et » par les étrangers, se rendant de » chacun aimables. »

Les jeunes gens, organisés en corporation, nommaient chaque année l'un d'entre eux pour être *capitaine de la jeunesse*. Cette société, dont la bannière était de couleur verte et blanche avec des emblêmes rouges, percevait un droit sur les nouveaux mariés. Elle organisait les charivaris contre les veufs et les veuves qui se remariaient, et ne les faisait cesser que lorsqu'un bal avait été promis et une somme offerte. La ville prenait moitié de toutes les recettes. Le parlement rendit plusieurs ordonnances pour faire cesser les abus de cette association. La corporation des enfants de la ville était sous la conduite d'un officier électif, qui prenait le nom d'*abbé de la grande abbaye*. Cet abbé était élu chaque fois qu'un souverain, un prince ou un grand personnage faisait sa joyeuse entrée à Lons-le-Saunier. Les enfants, richement vêtus, étaient placés sur un théâtre dans la rue principale, haranguaient les princes et offraient le don de la ville.

Les fêtes du carnaval se célébraient avec des cérémonies tout-à-fait païennes. Cet usage est presque tombé en désuétude. La dernière masquarade eut lieu en 1845. Elle représentait les funérailles de Malboroug. Favorisée par un beau temps, elle attira une affluence extraordinaire de curieux.

Les jeux les plus en usage étaient les cartes, les dez et la paume. Le jeu de paume était près des halles, à la place que remplaça plus tard la chapelle de la confrérie de la Croix.

Les danses et la représentation des mystères jouissaient d'une grande faveur dans le public au XVI[e] siècle.

Les filles communes habitaient principalement la rue de Laubespin, appelée pour cela la *rue du point du jour*, parce que les hommes en sor-

taient le matin. Une maison spéciale, entretenue par la ville, s'appelait le *Bourdeau*, et était confiée aux soins d'un agent nommé le *Bourdelier*.

La municipalité devint plus sévère à la fin du XVIIe siècle. Le mayeur ayant exposé, en 1691, qu'une fille nommée Marie Poncet, menait une vie scandaleuse avec des jeunes gens, et que l'année précédente, elle avait déjà été emprisonnée pour semblable désordre, le conseil résolut, « que lon la ferait raser dans les conciergeries et fouetter par des personnes de son sexe; qu'ensuite l'on lui mettrait un chapeau de paille et qu'elle serait conduite hors de la ville par le chasse-coquins, assisté des deux valets de la ville, avec le tambour. » A la même époque, on expulsa tous les maîtres de danse qui se présentaient pour donner des leçons. A la suite de chaque guerre, de chaque disette, on voyait accourir dans la ville des individus chassés des campagnes, par le froid, par le défaut d'abri, par la faim. Une délibération du 12 août 1666, porte : « Par le sieur mayeur at été representé que plusieurs personnes inutiles sont dans la ville sans y rendre aucun service. Sur quoy at été résolu que les personnes inutiles seront expulsées de la ville, aussi bien que les pauvres serviteurs et servantes qui prendront employ particulier et vouldront vivre à leur pain, et sera interdit à tous d'en retirer. » En 1720, les mendiants pullulaient dans la ville. Pour les repousser, on fut obligé d'établir divers corps-de-garde et de placer à l'entrée des rues des palissades et des barrières. On craignait surtout qu'il y eût parmi eux des gens du Midi infectés de peste.

Croyances papulaires. Les vaudois, les sorciers, les *remassières*, semblaient se multiplier après chaque calamité publique. Rien, en effet, ne rend crédule comme les souffrances. La peur s'empare des esprits, des fantômes se transforment en réalités; on accorde à de méchantes créatures des pouvoirs surnaturels. Au moyen-âge, les sorciers surtout inspiraient une terreur particulière. On leur attribuait une puissance extraordinaire. D'un mot ils tuaient un troupeau; d'un regard ils jetaient des maladies incurables ou la mort. Ils se transportaient d'un lieu à un autre avec la rapidité de l'éclair, pour exécuter les ordres de Satan, ou se trouver au sabbat. Soldats du diable, ils avaient en horreur Dieu et ses saints, l'église et ses prêtres : aussi, étaient-ils tous des impies et des hérétiques. Le mot *sorcier* et *hérétique* est presque toujours synonyme dans les documents contemporains. Si les archives de la justice du bailliage de Montmorot avaient été conservées, on y trouverait une foule de procès dirigés contre les sorciers, du XVe au XVIIIe siècle. Dans une seule audience, tenue le 29 janvier 1658, il y eut trois condamnations prononcées pour fait de sorcellerie. Le procureur fiscal Pelissonnier, avait traduit devant les officiers du bailliage, Louis Vaucher, dit Canard, des Poids-de-Fiole, domicilié à Perrigny, « pour avoir esté chargé d'estre sorcier par une femme condamnée comme sorcière et exécutée à Orgelet; pour avoir été au sabbat au Poids-de-Fiole; pour estre mal instruit en la foy et créance, ignorant beaucoup de mots d'ycelle, ne sçachant les commandements de Dieu que confusément, et en obmettant quelques mots d'yceux; pour avoir été requis et pressé de plorer et n'avoir pu jetter aucunes

larmes; pour estant au sabbat avec d'autres, avoir dansé, mangé des crapeaux, serpents, petits enfants, et avoir offert de petites chandelles; pour s'être trouvé marqué, au-dessus de la cuisse droite, de marques prestigieuses et dyaboliques, et du tout insensible, etc. » Reconnu coupable, il fut condamné par J.-D. Matherot, lieutenant-général, au bannissement perpétuel du comté de Bourgogne, avec défense d'y rentrer, sous peine de mort. Le même jour, Marie-Françoise Divry, de Beaufort, fut poursuivie pour : « étant obsédée dois cinq ans, avoir continué de donner consentement aux trois dyables qu'elle voyoit; pour estre par eux portée tantost sur des arbres, licts, buffets et au-dessus des maisons, sans en donner advis à ses père et mère, mesme sans crier ; pour, dois l'aage de neuf ans et jusques à présent, avoir esté à diverses fois au sabbat, conduite sur une remasse, et à la seconde fois avoir renoncé à Dieu, cresme et baptesme, ainsy qu'elle a confessé le tout; pour avoir esté marquée en quinze endroits de son corps par le démon; pour avoir fait mourir aud. sabbat, et venant d'ycelluy, plusieurs personnes et bestail, etc.; pour avoir déterré plus de douze enfants en deux ou trois villages proche de Salins et jusques à sept ou huict fois; pour avoir faict assez souvent la gresle et quantité de petits serpens que l'on a vus ceste année sur les arbres, à dessein de faire perdre les fruits, l'ayant aussi déclaré par ses réponses; pour avoir donné du mal à aultrui et bestail avec de l'onguent que le dyable lui faisoit mettre par les chemins et au voisinage où se tenoit le sabbat; pour avoir donné quatre dyables à la sœur Anne déjà possédée par le diable Cailloux, etc., etc. » La coupable fut en conséquence condamnée « à faire amande honorable en chemise, teste et pieds nus, et à genoux devant la grande porte de l'église Saint-Désiré, tenant en sa main une torche de cire ardente, du poids de deux livres, et là, dire et déclarer a haulte voix que par une abominable impiété, elle a oublié Dieu et ce faict, estre menée et conduite par l'exécuteur de la haute justice vers le signe patibulaire du siége de Montmorot, pour là estre attachée à un poteau et y estre étranglée jusqu'à ce que la mort s'en ensuive, et en après, son corps mort bruslé et réduit en cendres, et y celles jettées au vent; auparavant laquelle exécution, elle sera interrogée sur ses complices, pour estre y ceux énoncés volontairement par elle, si non elle sera à cet effect, appliquée en présence du lieutenant général et des sieurs fiscaux, à la torture des manottes, par led. executeur, etc. » La condamnée acquiesça au jugement, qui fut exécuté dans toute sa rigueur. On poursuivait les vaudois avec le même acharnement que les sorciers. Au XVIIe siècle, deux soldats du ressort de Montmorot, revenant des guerres, furent décapités à Lons-le-Saunier, pour avoir mangé chacun un œuf en temps de carême. Le 18 février 1698, le conseil pria les sieurs Jeannin et Abriot de voir promptement le procès *criminel* instruit contre Michel Berlatier, accusé d'avoir mangé de la viande un vendredi. On craignait tellement l'introduction du protestantisme, que nul ne pouvait être reçu habitant ou bourgeois à Lons-le-Saunier, sans justifier qu'il avait toujours professé la religion catholique, apostolique et romaine.

Fêtes publiques. Lons-le-Saunier

déployait toujours un tel luxe dans ses fêtes publiques, qu'on le qualifiait de *pompeuse ville* de Lons-le-Saunier; on lui donnait déjà ce titre du temps de Fodéré. L'entrée d'un prince, la naissance, le mariage, la mort d'un souverain de la province ou d'un seigneur de la ville, l'élection du vicomte-mayeur, un traité de paix, de neutralité, une victoire, la première visite d'un intendant, d'un archevêque, étaient autant d'occasions de splendides cérémonies. En rappelant les funérailles de Philibert de Chalon, et la réception d'Henri et de Réné de Nassau, on pourra se faire une idée de ces fêtes.

Philibert de Chalon, prince d'Orange, chevalier de la Toison-d'Or, vice-roi de Naples, etc., ayant été tué de deux coups d'arquebuse devant Florence, le 5 août 1530, son corps fut porté chez Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, et de là à une chartreuse peu éloignée, où il resta environ quinze jours. Il fut amené par l'Italie, la Lombardie, le Piémont, la Savoie et le mont Saint-Bernard jusqu'à Saint-Claude, où il arriva le 12 octobre. On l'apporta ensuite par Clairvaux et Orgelet à Lons-le-Saunier. Le dimanche 23 octobre, à deux heures après midi, les ambassadeurs des ligues suisses allèrent jusques près de Conliége, au-devant du cortége, conduit par Antoine de Luxembourg, comte de Ligny, et Georges de Luxembourg, son frère. Réné de Nassau, accompagné des ambassadeurs de Charles-Quint, de ceux du roi de Hongrie, de Philiberte de Luxembourg, du duc de Savoie, du duc de Lorraine, du duc d'Arscot, de Mgr. de Fiennes, du comte de Gaure, du vicomte de Martigue, de Mme d'Aix, du comte de Montbéliard et de plusieurs autres princes et seigneurs, l'attendait à une demi-lieue de Lons-le-Saunier. Plus près de la ville, étaient l'archevêque de Besançon, l'évêque et duc de Langres, l'évêque de Genève, les abbés de Baume, de la Charité, de Balerne, de Montbenoît, du Miroir, de Rosières, de Bellevaux, de Buillon, de Lieu-Croissant et plusieurs autres; les conseillers, bourgeois, marchands, et une immense population accourue de tous les points du comté de Bourgogne et des provinces voisines. Lorsqu'on vit le char funèbre s'approcher, le cortége se mit en ordre. En tête, marchaient les clercs d'écoles, les croix, les enfants de chœur, les religieux, les prélats en costumes pontificaux, les bourgeois et officiers des terres du défunt, les serviteurs des gentilshommes en deuil, les baillis, avocats, trésoriers, secrétaires, receveurs et autres officiers de la maison de Chalon; ensuite, venaient les gentilhommes, les trompettes, bannières déployées, deux hérauts d'armes, la grande bannière du peuple romain, une enseigne de chevaux légers et 37 enseignes de gens de pied. Au devant du char marchaient, 1° les gentilhommes portant les pièces d'honneur du défunt, savoir: son épée, sa cotte d'armes, son collier de la Toison-d'Or, sa couronne, son chapeau ducal, et son sceptre de vice-roi de Naples; 2° le cheval d'honneur, couvert de velours noir, mené en main; 3° deux hérauts devant la bannière papale; 4° les gentilhommes qui portaient la bannière de capitaine-général de toutes les Italies, armoriée aux armes impériales, le pennon et le grand étendard aux armes impériales, le guidon à la devise de l'empereur, la cornette; 5° les pages d'honneur à cheval, suivis du second écuyer, portant, l'un, l'armet doré, l'autre,

les deux grandes pièces des deux épaules ; le troisième, les gantelets, et le quatrième, les éperons, la mollette dessus. Le corps du prince était dans une litière couverte d'un grand drap de velours noir, avec une croix de satin cramoisi, et traînée par deux mulets couverts de velours noir, avec un blason au front ; ils étaient conduits par deux pages, à tête nue, qui les montaient, revêtus de manteaux en velours noir. Les coins du drap étaient portés par quatre gentilhommes. Les échevins de Lons-le-Saunier tenaient les coins d'un poële qui recouvrait le précédent. Ils étaient précédés de sergents, qui portaient les torches de la ville, armoriées de ses armes. 24 hallebardiers du prince, vêtus de deuil et en robes courtes, portant d'une main leurs hallebardes, la pointe en bas, et de l'autre, une torche, marchaient aux deux côtés du char.

Après le corps, suivait *Bourgogne*, roi d'armes de l'empereur Charles-Quint. Réné de Nassau, Antoine et Georges de Luxembourg, les ambassadeurs, les princes et autres seigneurs, fermaient le cortége, qui se rendit dans cet ordre dans l'église de Saint-Désiré. Le chœur était tendu de drap noir, orné d'écussons et éclairé par une multitude de cierges. Des deux côtés, étaient disposés des bancs pour les seigneurs et les prélats ; au milieu, s'élevait un immense catafalque. Sur le grand autel, couvert de velours noir avec croix blanches, était la châsse de saint Désiré, d'autres reliquaires et des cierges armoriés. On mit sur le corps la cotte d'armes, et aux pieds, sur des carreaux en velours cramoisi, que supportaient une table recouverte d'un riche drap d'or, les armes du prince, sa couronne, son sceptre, etc. Les bannières étaient suspendues au-dessus du catafalque. Les prêtres dirent les vigiles, et on se retira. Les hallebardiers et nombre de gentilhommes veillèrent toute la nuit dans l'église, où ne cessaient de se dire des suffrages et oraisons. Le lendemain, on se réunit dans le même ordre, l'office divin fut célébré, et on se retira ensuite au château pour dîner.

Tout ce qui précède n'était que le prélude d'une cérémonie plus magnifique qui eut lieu le 24 octobre dans l'église des P. Cordeliers.

Le pourtour de la nef de cet édifice était garni de traverses en bois, supportant plusieurs rangs de cierges, et soutenant une tenture en drap noir qui tombait jusqu'à terre. De trois pieds en trois pieds, étaient suspendus des écussons. La tenture du chœur était en velours noir. Le grand autel, haussé de trois degrés, était couvert par une draperie en velours noir à une croix de satin cramoisi. Au-dessus, reposaient la châsse de saint Désiré, plusieurs reliquaires et huit cierges en cire blanche. Les petits autels avaient une draperie en drap noir à croix de satin blanc. Au milieu du chœur, entre les stalles, était dressé un catafalque long de douze pieds, large de huit et de quarante pieds de hauteur. Un dôme, en forme de couronne, le surmontait. Il était d'une richesse extraordinaire. Une allée de douze pieds de largeur avait été établie dès le milieu du chœur jusqu'à l'église de Saint-Désiré pour le passage du cortége. Les traverses de cette barrière supportaient quatre mille torches toutes armoriées. Des lambels de velours noirs étaient suspendus à l'entrée du chœur, à la porte de l'Horloge, aux halles et à

la porte de l'église Saint-Désiré. Les bannières entouraient la nef et le chœur. Le cortége, dirigé par trois maîtres des cérémonies et six aides, partit de l'église Saint-Désiré dans l'ordre suivant : les clercs d'écoles suivis de leurs régents, les croix suivies des enfants de chœur, les religieux des différents ordres, les chapelains et les chanoines, les chantres de la chapelle du prince, les prélats en habits pontificaux, les bourgeois et habitants des terres du défunt, les députés des villes de Pontarlier, Vesoul, Poligny, Arbois, Gray, Dole, Salins, Besançon, et les officiers du puits à muire de Salins, 260 pauvres, vêtus de deuil, chaperons en tête, les serviteurs des gentilshommes, revêtus de robes noires et chaperons en tête, les officiers de justice des terres du défunt et de sa mère, ayant devant eux quatre massiers avec leurs masses armoriées, les trompettes, bannières déployées, les pages d'honneur, les gentilshommes de la maison, les maîtres d'hôtel, suivis du grand-maître d'hôtel, deux poursuivants d'armes du prince, nommés *Tonnerre* et *Châtelbelin*, revêtus de leurs cottes d'armes et tenant des rameaux verts de palmiers à la main, les gentilshommes portant le guidon des couleurs, les 37 enseignes de gens de pied conquises en guerre, la grande bannière du peuple romain, les 100 enseignes et bannières conquises, la tergette des couleurs, le grand étendard, le heaume *emplumassé*, l'écu des joûtes, le pennon des pleines armes, les bannières des douze hautes baronnies du prince, savoir : Rougemont, Nozeroy, Orgelet, Montfaucon, Arlay, Orange, Besançon, Tonnerre, Charny, Penthièvre, Melphes, Gravines; les chevaliers, barons, grands-maîtres, ambassadeurs, les seigneurs portant la bannière du comté de Bourgogne, de Beauffremont, de Bretagne, le guidon de capitaine général, le grand étendard aux armes impériales, le pennon aux armes impériales, la grande bannière de capitaine général de toutes les Italies, la bannière papale, l'épée dans son fourreau, le heaume timbré de cornes de cerf d'or et une couronne, la cotte d'armes, le collier de la Toison-d'Or, le chapeau ducal, enrichi de pierreries et de perles précieuses, et le sceptre. Dans le cortége figuraient 13 hérauts d'armes, appelés *Tonnerre*, *Châtelbelin*, *Bonne-Nouvelle*, *Arlay*, *Penthièvre*, *Franche-Comté*, *Autriche*, *Charny*, etc.; le cheval léger, le cheval bardé et deux chevaux houssés aux couleurs du prince.

La litière dans laquelle reposait le corps était traînée par deux mulets montés par des pages. Elle était couverte d'un grand drap de velours noir à croix de satin cramoisi, et au-dessus, d'un grand drap noir à cordelières avec une grande croix de velours cramoisi, sur lequel était brodée l'effigie du prince, en habit ducal, de satin cramoisi fourré d'hermine, le pourpoint avec ses manipules d'or, la surcotte et le manteau. Les coins du poêle étaient tenus par Claude de Vergy, maréchal de Bourgogne, Guillaume de Vergy, Claude de Beauffremont et Jean de Montmartin, seigneur de Montbis. Les six principaux habitants de Lons-le-Saunier tenaient suspendu au-dessus du corps un riche dais en drap d'or, et marchaient entre 24 hallebardiers, vêtus de deuil en robes courtes et chaperon en tête. Derrière la litière, s'avançait à cheval *Bourgogne*, roi d'armes de l'empereur, vêtu de sa cotte d'armes impériale, une verge

blanche à la main. Il était suivi de Réné de Nassau, à cheval et en manteau, de MM. de Luxembourg, des ambassadeurs et des autres seigneurs, parents du prince. Le corps fut déposé dans le catafalque; chacun prit place dans l'église et furent dites les vigiles. Le lendemain 25 octobre, à huit heures du matin, le cortége se remit en marche comme la veille, pour assister aux funérailles. La première messe fut dite par Louis de Vers, abbé de Mont-Sainte-Marie; la seconde, par Antoine de Vienne, abbé de la Ferté et de Balerne, et la grand'messe par Claude de Longwy, évêque et duc de Langres, ayant pour diacre et sous-diacre, les abbés de Lieu-Croissant et de Bellevaux, assistés de tous les autres prélats. La messe fut chantée par les chantres du prince. Au moment de l'offrande, les prélats se placèrent devant le grand autel, avec leurs mitres et leurs crosses. Chaque seigneur vint successivement offrir, précédé du roi d'*armes Bourgogne*. Après cette cérémonie, le F. Jean Gauthier, gardien du couvent des Cordeliers de Beaune, fit l'éloge funèbre du défunt. Le service fini, le corps du prince fut déposé à côté de celui de son père, dans le charnier de la maison de Chalon. Après le *libera*, commença la touchante cérémonie, par laquelle Réné de Nassau releva le nom et les armes de Philibert de Chalon. L'église retentissait de pleurs, de gémissements. Lorsque tout fut terminé, le cortége se retira en ordre au château pour dîner. Les grandes salles, au nombre de quatre, étaient tendues de drap noir. Les buffets étaient garnis d'une magnifique vaisselle d'argent doré. Après le repas, le roi d'armes Bourgogne remercia les assistants au nom de Philiberte de Luxembourg, et les invita à se rencontrer aux halles le lendemain, pour être présents à la lecture et à la publication du testament du prince défunt. Quentin le Veau, Jean le Moine et deux autres conseillers du parlement de Dole, prononcèrent chacun un éloge funèbre, et ensuite le testament fut publié. Au bout de quarante jours, se fit la cérémonie de la Quarantaine, avec autant de pompe qu'avaient été célébrées les funérailles. C'est alors que la bannière papale, le grand étendard du peuple romain et les enseignes conquises furent suspendus à la voûte de l'église des Cordeliers.

Un document trouvé dans les papiers de la chambre des comptes de Dole, contient une relation très curieuse de la réception qui fut faite en 1533, dans les différentes villes de la province, à Henri, comte de Nassau, marquis de Zenette, grand chambellan et surintendant des affaires de l'empereur Charles-Quint, accompagné de Réné de Nassau, son fils. Nous en extrairons seulement ce qui concerne Lons-le-Saunier. Les deux princes arrivèrent dans cette ville le 21 octobre, pour assister à l'assemblée des Etats, qui y était convoquée pour le lendemain. Soixante jeunes gens, vêtus en drap de soie verte, et montés sur des chevaux ayant des caparaçons de même étoffe et de même couleur, allèrent à leur rencontre à une lieue au-delà des portes. Peu après, s'avancèrent les échevins, les conseillers et les notables de la ville qui « rendirent leurs devoirs de fidèles sujets à leurs seigneurs naturels, leur faisant offre de corps et de bien et de tout ce qui était en leur pouvoir. » Derrière eux était rangée la milice bourgeoise, com-

posée de 5 ou 600 hommes à pied « habillés de différentes livrées et ornés de force découpures nouvellement inventées, sur drap de soie. » Les trompettes et les gros tambours étaient en tête. Plusieurs officiers tenaient de belles enseignes déployées. Après une première décharge d'artillerie, ces soldats s'approchèrent pour faire leur révérence « avec tant de grâce, qu'on les aurait plutôt pris pour des gens de cour que pour des gens de commerce. »

Le clergé de l'église paroissiale, revêtu de chasubles et tuniques, accompagné des P. Cordeliers, arriva portant les beaux reliquaires de l'église et chantant le *Te Deum*.

Le cortége se mit en marche pour entrer en ville. Alors 40 enfants de 7 ans et au-dessous, habillés en drap de soie rouge avec boutons de même, se présentèrent aux princes et offrirent de leur servir de gardes du corps. Au-devant de la première entrée de la ville, était dressé un arc de triomphe chargé de pièces d'artifices. A gauche et à droite, étaient deux enfants nus, tenant les armes des princes « et rendant grâce à Dieu en vers héroïques de leur tant désirée arrivée. » Les feux d'artifices furent tirés et dirigés contre une tourelle et un bastion élevés un peu plus loin et chargés aussi de pièces d'artifices qui faisaient des feux croisés, avec un bruit effroyable.

En avant de la porte de l'Horloge, on avait dressé un théâtre, sur lequel étaient montés les musiciens jouant de la trompette, du hautbois et d'autres instruments.

Lorsque les princes passèrent sous cette porte, on vit descendre une divinité, représentant *Hélène*, couverte des plus riches et des plus précieux vêtements. Elle tenait dans ses mains les clefs de la ville qu'elle leur présenta, et qui furent reçues avec les cérémonies accoutumées. Au moment où cette sylphide disparut, toutes les cloches furent mises en branle et l'artillerie fit ses décharges. Un homme paraissant suspendu dans les airs au-dessus de la tour de l'Horloge, faisait voltiger une bannière de couleur jaune, sur laquelle était représentée une aigle de sable, couronnée. Les rues étaient bordées de pièces de tapisseries et remplies par une si grande foule de peuple, qu'à peine pouvait-on passer. Le cortége se dirigea à l'église des Cordeliers, où des prières furent dites pour le repos de l'âme de Philibert de Chalon. Il se rendit ensuite au château, en marchant au milieu d'une allée d'orangers chargés de fruits. Dans différents quartiers de la ville, étaient dressés des arcs de triomphe ornés d'écussons, d'armoiries et de devises à la louange des princes. Le 22, on fit un service solennel pour le repos de l'âme de Philibert de Chalon, et de ses prédécesseurs ; le même jour, se tint l'assemblée des Etats, où furent discutées plusieurs questions intéressant le service de l'empereur, la sûreté de la province et celle du Charollais.

En 1773, on annonça que Mme la comtesse de Lauraguais, princesse d'Isenghein, devait arriver à Lons-le-Saunier. Aussitôt le conseil municipal fut convoqué, pour proposer les honneurs qu'on devait lui rendre en qualité de dame de cette ville. Il fut délibéré « de lui faire à son arrivée une visite des corps de la ville et de lui présenter des confitures. On fera tirer les boîtes et sonner les cloches. MM. Tamisier de Bar et de la Tour voudront bien aller à sa rencontre. » (Délib. du 4 juillet).

Lons-le-Saunier a reçu dans ses murs, aux diverses époques de son histoire, une foule d'hôtes célèbres, parmi lesquels nous mentionnerons, outre ceux dont nous avons déjà parlé, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, et Robert, duc de Bourgogne, en 1270; le duc de Longueville, en 1629; le comte Guillaume de Nassau, en 1646; le duc de Lévy, en 1729; le comte d'Artois, le 23 octobre 1814; le duc d'Angoulême, les 9 août 1816 et 13 mai 1820; la duchesse d'Angoulême, le 28 juillet 1830, et Napoléon III, alors président de la république, le 17 août 1850. Le passage de ces princes donna lieu à de grandes démonstrations de joie. Une fête publique, dont on gardera longtemps le souvenir, fut celle qui se célébra le 28 juillet 1831, sur la côte de Montciel, pour l'anniversaire des trois journées de juillet. Les autorités du département, deux bataillons de garde nationale, les compagnies de pompiers et d'artillerie, les gardes à cheval, quatre compagnies du 17e de ligne, assistaient à la cérémonie. Plus de 15,000 personnes, accourues des différents points du département, y étaient réunies. Les banquets, les danses, animés par la gaîté la plus vive, se prolongèrent jusqu'à la nuit.

Evènements divers. Les religieux de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, ayant été victimes d'un incendie qui dévora leurs cloîtres et leur église, résolurent de porter la châsse de saint Claude à travers la province, afin de recueillir des dons pour réparer ce désastre. En 1182, ils se présentèrent au bourg de Lons-le-Saunier, en chantant les louanges et les grandeurs du saint, dont ils avaient le précieux dépôt. Un méchant homme, *servus nequam*, du nom d'Humbert, qui s'était enrichi en enlevant les biens de l'église de Saint-Oyan, se permit d'interdire l'entrée de la châsse dans l'église de Saint-Désiré. Le clergé et le peuple, méprisant les ordres de cet impie, se portèrent au-devant du pieux cortége, prirent eux-mêmes le saint corps et le portèrent dans l'église de Saint-Désiré, en chantant des hymnes et des cantiques. C'est à tort que M. Perrin et d'autres historiens out attribué au maire et au magistrat; la mauvaise action d'Humbert. L'autorité municipale y fut tout-à-fait étrangère.

En 1497, les Etats généraux de la province furent tenus dans cette ville, ainsi qu'en 1533.

Nous avons déjà signalé les violences que commettaient fréquemment les soldats en garnison à Lons-le-Saunier. Leur séjour, dont la population sollicite aujourd'hui le maintien comme une faveur, était considéré jadis comme un véritable fléau. Les procès-verbaux du conseil, des 5, 7 et 19 juin 1748, peuvent donner une idée des scènes qui se renouvelaient à chaque instant. La garnison se composait alors de 4 ou 5 compagnies du régiment Dauphin, cavalerie, commandé par M. de Marbœuf. Les officiers, accompagnés de quelques cavaliers, coururent les rues pendant la nuit, frappèrent aux portes à grands coups de pierre, et entreprirent d'entrer chez plusieurs membres du magistrat, cassant les vitres, etc. Ils portaient des couvertures pour faire sauter les passants qu'ils pouvaient rencontrer, sans distinction de sexe ni d'âge. Ils firent ainsi sauter l'apothicaire Goirand, sexagénaire, et le laissèrent tomber dans la boue. Même traitement à plusieurs autres,

notamment à la femme Gindre. Ils distribuèrent aussi des coups de pied à plusieurs personnes. Ne pouvant enfoncer la porte de M. Fougeroux, l'un des trois échevins, ils accablèrent ce magistrat de grossières injures. Le conseil municipal porta plainte, notamment contre MM. de Meaupou, de Champagny et de Noë. Il s'adressa au colonel, M. de Marbœuf, qui était absent, et au duc de Randan, lieutenant-général, commandant de la province. Ces supérieurs promirent justice, mais ils n'infligèrent aucune punition.

Au XVIIIe siècle, l'esprit philosophique exerça une influence notable dans la ville, et en 1788, au moment des premières rumeurs de la révolution, la population se montra disposée à aborder franchement la question des réformes sociales. L'assemblée des trois ordres du bailliage d'Aval s'ouvrit à Lons-le-Saunier, le 6 avril 1789. Les cahiers du clergé s'y firent remarquer par leurs tendances réformatrices et vraiment libérales. Ils demandaient la *délibération par tête*, et non par ordre; le consentement de la nation pour rendre la loi valable; son droit inaliénable et exclusif d'établir les subsides, l'inviolabilité de la liberté individuelle, l'abolition des priviléges en matière d'impôt, la rédaction d'une charte, l'ordre et l'économie dans les finances et l'administration, la suppression des places inutiles, la réduction des traitements, la suppression ou réforme des aides, gabelles, etc.; l'abolition des loteries, la réforme des lois civiles et criminelles, l'uniformité de l'instruction publique, l'établissement de greniers d'abondance et de bureaux de charité, la responsabilité des ministres et des fonctionnaires, l'élection des officiers municipaux, l'abolition des corvées et la permanence des Etats jusqu'à ce que les cahiers eussent été répondus. Les vœux de la noblesse furent conformes, en quelques parties, à ceux du clergé, mais ils en différaient sur beaucoup de points. Ainsi, cet ordre sollicitait la suppression des annates, dispenses, etc., la résidence forcée des évêques, la suppression du casuel et d'un grand nombre de communautés religieuses, etc. Le Tiers-Etat réclamait davantage, et l'on pressent, en quelque sorte, dans ses cahiers, la déclaration des droits de l'homme.

Les premiers actes de l'Assemblée nationale furent l'objet à Lons-le-Saunier d'éloges unanimes. Le conseil municipal vota, le 4 juillet, des félicitations aux députés du bailliage d'Aval, pour la fermeté qu'ils avaient déployée au milieu des contrariétés impolitiques du commencement de l'installation des Etats-Généraux, et pour s'être constitués avec les autres députés du Tiers Etat en Assemblée nationale. A la nouvelle de la prise de la Bastille, les habitants improvisèrent une garde patriotique (19 juillet), dont le dévouement ne tarda pas à être mis à l'épreuve. Le 22 juillet, à midi, le maire de Lons-le-Saunier reçoit de son collègue de Vesoul, une lettre qui l'invite à opérer l'arrestation de M. de Mesmay, caché au château de Visargent, chez madame de Clermont-Tonnerre, sa belle-mère. M. de Mesmay, seigneur de Quincey, avait invité à une fête la garnison et les bourgeois de Vesoul. Au moment où tous s'abandonnaient au plaisir, un baril de poudre, placé au milieu du parc, fit explosion, et plusieurs conviés furent blessés. Le peuple ayant cru voir dans cet évènement, auquel la mal-

veillance n'avait cependant pas eu la moindre part, une odieuse trahison, s'exaspéra tellement, que M. de Mesmay se hâta de prendre la fuite. Sur cet avis, la municipalité de Lons-le-Saunier ordonna aux compagnies des chevaliers de l'arquebuse et de l'arc, ainsi qu'à deux cents hommes de la milice bourgeoise, de se tenir prêts à partir au premier signal. Cette troupe se mit en chemin dans la soirée et arriva à minuit à Visargent. Les sapeurs enfoncèrent les portes du château, et la milice se livra à une perquisition minutieuse, mais sans résultat. En revenant, les jeunes gens s'amusèrent à décharger leurs armes contre les arbres de la forêt de Nance. A cette détonation, à l'aspect de l'habit rouge des arquebusiers, les moissonneurs répandus dans les champs, s'enfuirent en tous sens en criant : *voici les brigands*, *sauvons-nous*, *tout est perdu*. Et de proche en proche, répétant les mêmes mots, toute la contrée, toute la province, toute la France, retentit de ces cris de terreur. Le tocsin sonna dans tous les villages. Telle fut l'origine de cette fameuse *alerte des brigands*, qui rendit universelle la révolution du 14 juillet, en provoquant l'armement de la nation. Les premières agitations révolutionnaires à Lons-le-Saunier furent causées par la disette des grains. On eut recours alors à un ancien usage, aux assemblées générales des représentants des corps de métiers, qui furent appelés à former un bureau de subsistances (1er septembre 1789). Le décret de l'Assemblée nationale, qui avait arrêté pendant la nuit mémorable du 4 août 1789, l'abolition de tous les priviléges, mit fin à l'ancienne constitution de la ville. La nouvelle municipalité fut installée le 2 février 1790. Bientôt une société populaire s'organisa sous le nom de *Comité de l'Arrosoir*, qu'elle quitta au mois de juin, pour prendre celui de *Société des Amis de la Constitution*, après avoir obtenu l'affiliation au club des Jacobins de Paris.

On célébra avec une grande pompe, le 14 juillet, la fête anniversaire de la prise de la Bastille. Le détachement de cavalerie de Royal-Etranger, la maréchaussée, la garde nationale, étaient sous les armes et formaient un immense carré autour de l'autel de la patrie, dressé sur la grande place. Après le service divin, célébré par dom Molard, cadet, bénédictin, les autorités prêtèrent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. L'enthousiasme était dans tous les cœurs. Le 4 août, une nouvelle fête fut donnée, à l'occasion du retour des députés envoyés à la fédération de Paris, mais les partis s'étaient déjà formés. Le 9, la municipalité somma les administrateurs du département de donner, dans les vingt-quatre heures, des explications sur certains passages d'une adresse envoyée à tous les corps municipaux et qui paraissaient offensants; le 14, elle envoya des délégués à Paris, pour dénoncer cette circulaire à l'Assemblée nationale. Les 17, 18, 19, des rassemblements se formèrent dans la rue Neuve et arrêtèrent des convois de grains destinés pour la montagne. Les arrestations ne suffirent pas pour calmer l'émeute. Afin de lutter d'influence avec les Jacobins, une nouvelle société, fondée par l'administration, sous le patronage de Th. Lameth et des Feuillants, se réunit au couvent des Capucins, obtint l'affiliation de la Société-mère de Paris et la fit retirer à l'ancienne. Cette rivalité de club

ne tarda pas à semer des divisions et à compromettre la tranquillité publique. Les Jacobins réclamèrent vivement leurs droits méconnus, et Camille Desmoulins leur servit d'organe. M. Vaucher ayant donné sa démission de maire, Réné-François Dumas, devenu plus tard le terrible président du tribunal révolutionnaire de Paris, fut élu à sa place (20 mars 1791). Cette élection jeta le découragement dans les esprits. Le commandeur de Lezay, colonel de la garde nationale et 33 officiers envoyèrent leurs démissions; des compagnies entières refusèrent le service (1er avril). Bientôt apparurent des *plumets noirs*, que l'on regardait comme un signe de ralliement contre-révolutionnaire. Les *muscadins* qui l'avaient arboré étaient à chaque instant dans la nécessité de soutenir des combats contre les gardes nationaux, pour défendre leurs plumets. Il ne fallut rien moins que l'intervention énergique de l'autorité pour prévenir l'effusion du sang. Les plumets noirs disparurent, mais les partis restèrent en présence. La dissolution du club des Capucins, qui se réunit le 2 mai à la société populaire, ramena momentanément le calme dans la ville. Le 2 août, on donna connaissance de la délibération du directoire du département, en date du 23 juin, qui faisait appel au dévouement des citoyens, pour voler au secours de la *patrie en danger*. Des registres furent ouverts pour inscrire les enrôlements, et en un moment, ils se couvrirent de signatures. Le 26 avril 1792, deux détachements de volontaires, l'un du Rhin, l'autre de l'Ain, arrivèrent dans cette ville. Le capitaine de l'une de ces compagnies, qui avait été autrefois simple soldat dans celle dont M. Alexis-Désiré Petitjean de Rotalier avait été capitaine, se présenta à la mairie, et demanda à être logé chez son ancien chef. M. de Rotalier, ne le reconnaissant pas, le reçut avec politesse, mais avec froideur. L'officier s'en plaignit à ses camarades. Aussitôt les soldats se ruèrent sur la maison de M. de Rotalier, en enfoncèrent les portes, brisèrent les meubles, se livrèrent à tous les excès et vinrent ensuite danser la *farandole* sur la place. Le 7 avril 1793, le conseil général de la commune fit incarcérer au couvent des Capucins 77 personnes soupçonnées d'opinions aristocratiques, et en fit consigner et surveiller beaucoup d'autres. Le 10, arrivèrent les commissaires de la Convention, *Léonard Bourdon* et *Prost*. Le triomphe de la Montagne dans la Convention amena dans cette ville une réaction, dirigée, suivant quelques historiens, dans le sens des Girondins, ou selon d'autres, secrètement excitée par les royalistes. Quand on apprit les évènements du 31 mai et du 2 juin, et la proscription en masse de la Gironde, ce ne fut qu'un cri, qu'une protestation ardente contre la violence dont la Convention venait d'être le théâtre. La société populaire seule approuva cet attentat inouï à l'inviolabilité de la représentation nationale. A l'exemple du conseil général du département de la Gironde, qui dès le 11 avril, avait organisé un conseil de défense, celui du Jura avait décrété, le 31 mai, 1° qu'il serait appelé un membre de chaque administration de district, un de chacune des municipalités de chefs-lieux, et les membres composant le tribunal criminel, pour former, concurremment avec les administrateurs du département, réunis en surveillance permanente, un *conseil général de*

salut public; 2° qu'il serait formé un *comité particulier de salut public*, composé de sept membres du conseil général, choisis au scrutin. Le 7 juin, le conseil du département ordonna aux conseils de district, de mettre sur le champ en activité de service, dans chaque chef-lieu, 1° la section d'artillerie attachée aux bataillons organisés, en suite d'un arrêté du 29 mars précédent; 2° cinquante citoyens pris sur la masse de chaque bataillon, parmi ceux qui étaient armés; 3° un chef de bataillon, un adjudant, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents et quatre caporaux, lesquels resteraient à la disposition des autorités constituées. Indépendamment de cette force armée, le conseil déclara mettre en activité de service permanent, au chef-lieu, les trois sections de cavalerie nationale, organisées en vertu de l'arrêté du 29 mars, et qu'on appelait les *plumets rouges*. Il fut décidé en même temps, que tous les départements seraient invités à établir une correspondance active et suivie, par des points centraux convenus, notamment dans les départements de la Sarthe, de la Haute-Marne, du Lot, de la Drôme, du Cher, de la Gironde, de l'Ile-et-Vilaine, du Bas-Rhin et de Rhône-et-Loire. Le 12 juin, le comité de salut public fit fabriquer 6000 fusils, 6000 baïonnettes, 80,000 boulets, des balles, des gargousses à mitraille, des mèches et des lances. Le 13 juin, des délégués de la société populaire, admis à la barre de la Convention nationale, dénoncèrent les arrêtés pris par le département du Jura. Le 18, la Convention envoya en mission dans les départements de l'Ain, de la Côte-d'Or, du Jura et du Doubs, les représentants du peuple *Bassal* et *Garnier*, de l'Aube. Sur la nouvelle que ces commissaires voulaient entrer dans le Jura avec un grand déploiement de force militaire, on battit la générale dans le département, et les citoyens des districts accoururent en armes au chef-lieu. Le 25, le conseil général de la commune, les administrateurs du district, du département, les membres des tribunaux, se rendirent à la société populaire et se réconcilièrent avec elle. Les gardes nationaux à cheval et à pied, sans s'occuper de cette réconciliation, se jetèrent, à dix heures du soir, sur la salle du club, établie dans l'ancienne chapelle de la Confrérie de la Croix, brisèrent les emblèmes républicains, les tables, les chaises, injurièrent les personnes, les renversèrent et se livrèrent contre elles aux démonstrations les plus menaçantes. Les Jacobins furent poursuivis, maltraités dans les rues et incarcérés. Le 28, les représentants Bassal et Garnier arrivèrent à Lons-le-Saunier sur le soir. Ils descendirent à l'Hôtel national, tenu par M. Balland. Aussitôt le bruit s'en répandit dans la ville, et l'on vit se rassembler devant cette maison une jeunesse exaltée, faisant entendre des murmures et des imprécations. Les commissaires se rendirent le lendemain à la séance du comité de salut public, et jugèrent prudent de repartir de suite pour Besançon. Le 30, un détachement de gardes nationales du département de l'Ain, venu au chef-lieu du Jura, pour le secourir contre les troupes de Bassal et Garnier, fut accueilli avec un vif enthousiasme. Le 1er juillet, 150 citoyens, dans une pétition collective, déclarèrent que le corps municipal, le conseil général de la commune et le juge de paix, avaient perdu la confiance publique; ils demandèrent

et obtinrent que l'assemblée primaire avisât au remplacement de ces anarchistes. Le 2, on renforça de 200 hommes le bataillon central, destiné à marcher sur Paris, pour protéger la liberté de la Convention. Le 6, le nouveau corps municipal prêta serment entre les mains du conseil général de salut public, et adhéra à toutes ses mesures. Le 16, des volontaires d'Orgelet et de Lons-le-Saunier offrirent au comité de salut public, de voler au secours des Lyonnais. Le 18, organisation d'une garde départementale de 450 hommes, tant infanterie que cavalerie et artillerie. Le 19, premier décret de la Convention nationale, contre les administrateurs du Jura. Elle appelle à sa barre le procureur général syndic, M. *Ebrard*, et le vice-président du directoire, M. *Dumas*, *aîné*. Les officiers de la garde nationale, chargés d'arrêter MM. Ebrard et Dumas, loin d'obéir à cette réquisition, jurèrent de ne point l'exécuter. Un arrêté du comité de salut public fixa au 25 le départ du bataillon central, pour aller se rallier au drapeau de la résistance, à Lyon. Le 27, à une séance de la Convention nationale, Dugué-Dussé, au nom du comité de sûreté générale, fit un rapport sur les mouvements qui avaient lieu dans le département du Jura, et fit adopter un projet de décret, dans lequel se trouvent les dispositions suivantes : Art. 1er. Les membres du comité de salut public, nommés le 2 juin dernier, seront tenus de se séparer immédiatement après la notification du présent décret, et de cesser toutes fonctions, sous peine de mort. Art. 2. Tous les actes faits par ce comité, depuis son installation, seront déclarés nuls. Art. 3. Tous les autres actes, postérieurs à la notification du présent décret, seront poursuivis criminellement, comme attentatoires à la liberté publique et individuelle. Art. 4. Tous les individus détenus et poursuivis par ordre du conseil général et du comité de salut public, ou du directoire du département du Jura, seront sans délai remis en liberté. Art. 6. Les membres de la société populaire de Lons-le-Saunier, seront réintégrés dans le local de leurs séances, et maintenus dans le droit de s'assembler paisiblement, aux termes des décrets. Art. 8. Les commissions des gendarmes nationaux, données par ce département depuis le 24 mai, sont déclarées nulles. Art. 9. Les juges de paix, les assesseurs, officiers municipaux et notables qui étaient en fonctions au 1er juin, y seront réintégrés. Art. 10. *Bouveret*, président, *Janot*, membre du directoire du département, et *Faivre*, procureur syndic du district de Lons-le-Saunier, seront traduits à la barre, etc. Le 30, à la lecture de ce décret, de grandes rumeurs s'élevèrent au conseil général de salut public. Le lendemain, ce conseil tint une séance dans l'église des Cordeliers. Il prêta serment de rester à son poste, tant que la volonté du peuple et les dangers publics l'y fixeraient et de résister à l'oppression. Il faut convenir que la ville de Lons-le-Saunier déploya un courage extraordinaire dans la position déplorable qu'elle s'était faite ; mais que pouvait une ville, fût-ce Paris, que pouvait une province, un département, contre la terrible, contre l'accablante énergie de la Convention, qui aurait tout sacrifié, jusqu'à sa propre existence, pour assurer le triomphe du principe qu'elle avait proclamé ? Et d'ailleurs, que voulait le département du Jura, si pour son malheur, sa ré-

bellion eût triomphé? Il ne prétendait pas sans doute avoir son gouvernement particulier! L'esprit de morcellement et d'antagonisme national ne pouvait plus renaître. C'était donc sans nécessité politique, sans résultat possible, ouvrir sous ses fondements un abîme de malheurs. Il n'avait à attendre de secours que de l'émigration et de l'étranger. On croyait généralement que le décret de la Convention devait avoir dispersé toute l'administration et la force armée qui l'entourait. Cependant des adhésions à la résolution du conseil général de salut public arrivaient de tous côtés. Les citoyens *Garnier*, de Poligny, *Marmet*, de Salins, et *Levrat*, d'Orgelet, furent placés à la tête de la force armée, le premier, en qualité de commandant en chef, les deux autres, comme adjudants généraux. Le même jour, M. Donneux, d'Orgelet, remplaça M. Garnier, dans son commandement (1er août). Une rencontre qui eut lieu le lendemain au village de Tassenières, entre un détachement fédéraliste, parti de Lons-le-Saunier, et un détachement de la garde nationale de Dole, causa la mort de plusieurs personnes. Le 9 août, la Convention nationale rendit un nouveau décret, dont voici les principales dispositions:

Art. 1er. Les fonctionnaires publics du département du Jura, qui postérieurement à la notification du décret du 27 juillet dernier, ont continué des rassemblements et pris des délibérations ou arrêtés sous le nom de Comité de salut public; ceux qui, postérieurement à cette époque, ont continué d'exercer des fonctions dans lesquelles devaient être réintégrés, en vertu du même décret, ceux qui avaient été arbitrairement destitués; les commandants en chef des bataillons dits de districts, de cavalerie dite nationale, de garde nationale qui ont pris des arrêtés et des délibérations tendant à s'opposer à l'exécution des décrets de la Convention, ou qui s'y sont opposés par le fait, sont déclarés traîtres à la patrie et mis hors la loi.

Art. 2. L'administration départementale est supprimée. Il sera établi à Dole, une *commission administrative*, composée de cinq membres. Le tribunal criminel sera transféré à Dole. Les commissaires de la Convention pourvoiront à l'organisation provisoire de ces autorités.

Art. 4. La ville de Lons-le-Saunier est déclarée en état de rébellion, jusqu'à ce que les décrets de la Convention y aient reçu leur pleine exécution. Effrayés des conséquences de leur révolte, et désespérant du succès de leur cause, les administrateurs s'étaient déjà soumis le 9 août, avant de connaître le décret. Ils avaient annulé leurs arrêtés précédents et mis en liberté les clubistes. Ils continuèrent néanmoins de tenir leurs séances jusqu'à la fin du mois, époque à laquelle la commission administrative de Dole entra en fonctions. Le bataillon central ne tarda pas à se disperser. Dès ce moment, la ville perdant son nom pour recevoir celui de *Franciade*, tomba sous le régime de la Terreur. Les visites domiciliaires, les réquisitions forcées, les emprisonnements arbitraires n'y furent pas épargnés. Les églises furent fermées ou profanées par la célébration de cérémonies ridicules. Le représentant Lejeune mit à l'ordre du jour l'impiété la plus ignoble. Après la chute de Robespierre (28 juillet 1794), une réaction contre-révolutionnaire suivit la ruine du parti montagnard. Les représentants Faucher et Bes-

son, envoyés pour épurer les diverses administrations, prononcèrent, le 18 octobre, la dissolution du conseil général de la commune, et le réorganisèrent le 20 ; ils firent arrêter plusieurs fonctionnaires prévenus d'abus d'autorité et de prévarications dans l'exercice de leurs fonctions ; le 20, ils supprimèrent la *société populaire* et la reconstituèrent sous le titre de *société régénérée*. Le 29 novembre, le comité révolutionnaire ordonna l'arrestation des *terroristes* les plus dangereux, qui étaient au nombre de 58. Le parti de l'ancien régime, encouragé par ce mouvement rétrograde, releva aussitôt la tête. Il insulta, attaqua publiquement dans les rues, les partisans de la révolution. Le 25 mars 1795, on célébra à Lons-le-Saunier, par une fête pompeuse, le rapport des décrets des 19, 27 juillet et 9 août 1793, dirigés contre les administrateurs, les membres du comité de salut public et les chefs de la force armée fédéraliste. Le 9 thermidor y fut glorifié par le représentant Bailly. Sur la place, un bûcher fut élevé ; les emblèmes de l'anarchie y furent brûlés au milieu des chants et des danses, et sur les cendres de ces emblèmes, on jura *haine implacable aux tyrans et aux buveurs de sang*. La fête se termina par nne illumination générale. Par arrêté du 29 mars, Bailly transporta à Lons-le-Saunier l'administration du département et la réorganisa, en y faisant rentrer les anciens membres du directoire. La commission administrative de Dole fut dissoute. Une société secrète, qui avait des ramifications dans tout le Midi, organisa le massacre des Terroristes dans les prisons. Dans la nuit du 25 au 26 mai 1795, plusieurs démocrates de Bourg, renfermés dans le couvent des Cordeliers à Lons-le-Saunier et attendant leur jugement, furent impitoyablement égorgés par des inconnus. On jouait alors au jeu sanglant de : *chacun à son tour*. Le consulat et l'empire virent cesser les luttes intestines, et ramenèrent le calme dans les esprits.

En 1815, les habitants de Lons-le-Saunier furent spectateurs du premier acte d'un drame dont le dénouement devait être sanglant et lugubre. Chargé par Louis XVIII, d'arrêter Napoléon dans sa marche rapide à travers les populations du Midi, le maréchal Ney arriva à Lons-le-Saunier, pour y prendre le commandement des troupes mises sous ses ordres, au moment où l'empereur entrait à Lyon. Le 13 mars au matin, il était résolu encore, sinon à amener au roi, dans une *cage de fer*, *l'ambitieux usurpateur*, du moins à rester fidèle à ses nouveaux engagements. Dans la nuit du 13 au 14, son âme, susceptible d'erreur, mais incapable de déloyauté et de trahison, fut en proie à une cruelle anxiété. Vers deux heures du matin, un agent particulier et un officier de la garde, apportèrent une lettre du général Bertrand, des dépêches de l'empereur et plusieurs exemplaires d'une proclamation. Ney les lut, fit appeler aussitôt les généraux Bourmont et Lecourbe, les consulta et n'hésita plus. Le 14, à midi, les 60e et 77e régiments de ligne, le 8e régiment de chasseurs et le 5e régiment de dragons, assemblés sur la promenade de la Chevalerie et dans la prairie des Mouillières, attendaient l'arrivée du maréchal, qui devait les passer en revue. Comme à l'approche d'un évènement qu'on ne fait que pressentir, l'inquiétude se peignait sur tous les visages. Ney s'avança au milieu des troupes, en-

touré d'un brillant état-major, dont faisaient partie les généraux Bourmont et Lecourbe, et lut la fameuse proclamation, préparée à l'avance par l'empereur lui-même et qui commençait par ces mots : « La cause des Bourbons est à jamais perdue. » Des cris de *Vive l'empereur!* retentirent aussitôt de tous côtés. L'enthousiasme était à son comble : Ney embrassait les généraux qui l'entouraient, les soldats, les tambours; il pleurait de joie. Des agents, arrivés le matin du quartier général de l'empereur, avaient apporté des cocardes et des aigles. Au moment de la revue, les cocardes blanches furent arrachées et foulées aux pieds. M. de Grivel, maréchal de camp, après avoir entendu la lecture de la proclamation, brisa son épée. M. Dubalen, colonel du 64e de ligne, protesta et demanda à se retirer. M. le marquis de Vaulchier, préfet du Jura, prévenu de ce qui devait se passer, n'avait pas voulu assister à la revue, et envoya daus la soirée sa démission au maréchal. Les soldats se répandirent dans la ville en chantant, entrèrent dans le café Bourbon, en brisèrent l'enseigne et les meubles, et y commirent de graves excès.

Les invasions des armées alliées, en 1814 et 1815, n'eurent pour résultat que d'accabler la population de logements militaires et de réquisitions.

L'émeute dite des *pommes de terre*, en 1840; les évènements de la révolution de 1848, et l'échauffourée du 4 décembre 1851, sont trop près de nous, pour qu'il soit nécessaire d'en donner les détails.

Enfoncements. En 1703, une maison appartenant à M. Etienne Petitjean de Rotalier, dans la rue Besançon, s'enfonça. Relevée, elle subit la même catastrophe en 1737. On attribua ce double malheur à la destruction de l'ancien canal des sauneries, et les gens de l'art estimèrent qu'il devait être rétabli ; mais on se borna à combler le creux qui s'était ouvert. Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, la domestique de M. Pierre-Désiré de Leschaux, ancien subdélégué de l'intendant à Lons-le-Saunier, entendit à diverses reprises des craquements dans la charpente et dans toute l'habitation de son maître. N'osant éveiller personne, elle attendit le matin pour faire part de ses craintes. Melle de Leschaux voulut ouvrir sa fenêtre, qu'elle trouva tellement serrée, qu'en la forçant, elle en fit éclater les vitres. A midi, de nouveaux craquements se firent entendre. On se hâta de transporter dans la rue M. de Leschaux qui était malade. A peine fut-il sorti, que la maison disparut dans un gouffre, dont l'ouverture avait 50 pieds de diamètre, et qui était rempli par 30 pieds d'eau.

Au midi de la maison de Leschaux, il s'en écroula une autre, mais beaucoup moins vaste. Toutes les maisons voisines furent désertées. La terreur était si grande, qu'on démeubla la plupart des appartements de la rue du Puits-Salé, même ceux de M. de Champagne, bien qu'existant sur un sol supérieur à celui de l'enfoncement. Le lendemain, Il s'ouvrit aussi, dans le jardin du notaire Jeannin, rue du Puits-Salé, un creux assez considérable, mais l'eau qui y parut se retira presque aussitôt. Les ingénieurs attribuèrent ces perturbations à un courant d'eau correspondant avec le puits à muire. L'excavation de la rue des Dames toucha bientôt la maison Galzot, de l'autre

côté de la rue. On croyait voir à tout instant s'écrouler cette maison, dont la façade offrait plusieurs lézardes. En 1793, le gouffre continuant de s'élargir, l'administration des ponts-et-chaussées proposa de le combler et d'établir en même temps un aqueduc, pour procurer aux eaux un débouché. Dès l'année suivante, on commença à jeter des déblais dans le creux, mais le terrain ne fut entièrement nivelé qu'en 1798. En 1814, il s'opéra une seconde excavation dans le jardin de la maison Jeannin, rue du Puits-Salé. L'emplacement de la maison de Leschaux ayant été vendu, le nouveau propriétaire y éleva des bâtiments. En 1836, le front de l'un de ces bâtiments s'enfonça en partie; bientôt on vit s'écrouler un des piliers de la porte cochère. Les pavés de la cour et de la rue s'affaissèrent, et on aperçut des lézardes dans une des maisons contiguës. Le 25 juillet 1849, un nouvel enfoncement se manifesta dans le même endroit de la maison de Leschaux (aujourd'hui maison Voidey), mais il n'a guère dépassé trois mètres de profondeur sur six ou sept mètres de circonférence. Une maison contiguë, au nord, fut aussi ébranlée et dégradée. Le 6 octobre suivant, à 7 heures du soir, il s'ouvrit, dans le jardin de la maison Jeannin, une excavation plus considérable que celles de 1792 et 1814. Elle s'opéra en moins d'une demi-heure, à une profondeur de plus de sept mètres sur plus de vingt de circonférence. Peu de jours après, la circonférence de l'abîme était presque double. On plaça dans l'excavation une échelle pour y descendre et goûter l'eau qui couvrait le fond; cette eau ne se trouva pas salée. L'échelle, d'une longueur de 25 pieds, disparut tout-à-coup, et le terrain se referma sur elle. On a cru reconnaître par un sondage, que l'épaisseur totale des terres, prise du niveau du sol, et formant une voûte sur la nappe d'eau, était d'environ 25 mètres. A l'article *Montmorot*, nous chercherons à expliquer la cause de ces enfoncements.

ÉTAT ANCIEN.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Paroisse. L'établissement du christianisme est environné, à Lons-le-Saunier, comme partout, d'incertitude et d'obscurité. Nos anciens manuscrits ne se contentent pas de dire que saint Lin, successeur de saint Pierre, prêcha dans notre ville, mais encore qu'il y trouva déjà établis un oratoire et un baptistère. Nous voudrions pouvoir admettre cette légende, mais elle est trop invraisemblable pour mériter la moindre confiance. Si l'Evangile fut annoncé dans quelques parties des Gaules dès le Ier siècle de notre ère, il y fit si peu de progrès, que ce ne fut qu'au milieu du second qu'on vit paraître les églises les plus anciennes. Aurait-on voulu parler de saint Lin, évêque de Besançon, au IIIe siècle, qui passe pour avoir opéré un grand nombre de conversions? La tradition ainsi présentée serait admissible, mais elle ne repose sur aucun témoignage. L'église de Saint-Etienne-de-Coldres est sans contredit l'une des plus anciennes du Scodingue, et cependant elle ne peut être antérieure au IVe siècle, car l'usage de dédier des églises à des saints ne s'établit dans aucune contrée chrétienne avant cette époque. La légende de la vie de saint Désiré dit positivement que ce prélat fut non-seulement le patron

de l'église de Lons-le-Saunier, mais encore qu'il en fut le fondateur. Saint Désiré naquit dans cette ville, sur la fin du IVe siècle, d'une famille très illustre (probablement sénatoriale). Ainsi que son nom l'indique, cet enfant fut accordé par le ciel aux prières de ses parents. Avant qu'il vînt au monde, ils eurent des révélations de sa sainteté future et il leur fut prédit qu'un jour il deviendrait évêque. Adonné de bonne heure à l'étude des lettres, saint Désiré se distingua dans les écoles parmi ses camarades, par sa sagesse et par son éloquence. Après le massacre de saint Antide, par les Vandales (407), le clergé et le peuple de Besançon le choisirent unanimement pour remplacer ce saint évêque. Uniquement préoccupé de la gloire de Dieu et du salut de son troupeau, il était assidu à instruire les fidèles de la parole divine; il visitait lui-même les malades et en guérit un grand nombre; il allait dans les prisons voir les captifs, les consoler et même les racheter quand il le pouvait; les pauvres, les veuves et les orphelins étaient comme sa famille; enfin, il eut soin de former de saints prêtres, qui furent les témoins de son zèle, les imitateurs de ses vertus et qui continuèrent ses bonnes œuvres. Telle fut la vie de ce saint prélat, d'après les traditions qui ont été conservées dans les légendaires et les martyrologes. Saint Désiré était en 413 ou 414 dans sa ville natale, et y faisait bâtir une église en l'honneur de la Résurrection de Jésus-Christ, et sous l'invocation de saint Nicolas, lorsque la mort le surprit. Son corps, placé dans un sarcophage de pierre, fut déposé dans l'église, dont il fut le fondateur et qui porte encore son nom. Le tombeau du saint attira bientôt un grand concours de fidèles. Les populations qui avaient leurs cabanes éparpillées sur les différents points du territoire, au sud de la Vallière, vinrent se mettre sous la protection du saint et formèrent un petit bourg, auquel on donna le nom de Saint-Désiré. Il est assez vraisemblable que c'est au fondateur de l'église Saint-Désiré, que l'on doit l'établissement de la communauté des clercs, chargée de la desservir. Cette communauté se composait d'un prêtre, de chapelains ou vicaires, d'un écolâtre, d'un gardien et d'un portier. Le curé ou recteur résidait avec les prêtres qui l'aidaient dans ses fonctions, et les jeunes clercs qu'il formait au sacerdoce, demeuraient dans un bâtiment voisin de l'église. Pendant l'anarchie féodale, les archevêques de Besançon, impuissants à protéger les biens du clergé contre la rapacité des seigneurs, confièrent la défense de ceux de l'église de Saint-Désiré, aux sires de Montmorot, vicomtes de la ville; mais pour obtenir cette protection, il fallut leur céder une grande partie des choses confiées à leur garde. Non contents de ce qu'on leur avait donné volontairement, ils ne se firent aucun scrupule d'usurper la plupart des droits ecclésiastiques. Ainsi, en 1083, le vicomte Thibert, Hugues, clerc, et leurs autres frères, se regardaient comme les propriétaires de l'église de Saint-Désiré et en disposaient comme d'un bien patrimonial. Nous ferons observer du reste que cette possession leur donnait moins un droit absolu de propriété, qu'un droit de seigneurie, et une part plus ou moins forte dans les revenus territoriaux et le casuel. Cette même année, ils vendirent leurs droits à Bernard, abbé de Baume, du con-

sentement du bénéficier qui desservait l'église. La rareté des prêtres séculiers à cette époque, détermina ce prélat à transférer à Lons-le-Saunier les religieux qui occupaient le prieuré de Chavenay, et à leur confier l'administration de la paroisse. En 1185, le pape Urbain III statua que, dans les lieux où il y avait des moines, les fidèles ne devaient point les avoir pour recteurs, mais bien un chapelain perpétuel présenté par les religieux et institué par l'évêque. Les papes Urbain II, par bulle du 5 janvier 1089 (v. st.); Pascal II, le 3 des calendes d'avril 1107; Guillaume, archevêque de Besançon, en 1111; Anseric, l'un de ses successeurs, en 1133; l'empereur Frédéric Barberousse, en 1157; l'antipape Victor, en 1162; le pape Clément III, en 1190, confirmèrent à l'abbaye de Baume la possession de l'église de Saint-Désiré et de ses dépendances. Dans le traité d'association fait en 1208, entre Thiébaud, abbé de Baume, et Etienne, comte de Bourgogne, pour la seigneurie de Montaigu, il fut convenu que le comte bâtirait dans le bourg de ce dernier lieu une église monacale, en laquelle serait transféré le prieuré qui auparavant était à Chavenay, et que les possessions du prieur de Lons-le-Saunier ne feraient point partie de l'inféodation. Le pape Alexandre IV, par une bulle datée des ides de juillet, première année de son pontificat (1254), déclara que Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, ayant manifesté l'intention de donner plus d'importance au prieuré de Saint-Désiré, où il n'y avait eu jusqu'alors que deux moines et un prieur, il permettait à l'abbé de Baume d'y porter le nombre des religieux jusqu'à douze, outre la personne du prieur, à condition que ces moines feraient desservir l'église de Saint-Désiré par un vicaire capable, auquel ils assigneraient sur leurs revenus un traitement suffisant pour vivre et pour payer les redevances dues à l'archidiacre et à l'officialité diocésaine. Cette bulle rencontrant de graves obstacles dans son exécution, le même pape chargea, au mois d'août suivant, l'abbé de Saint-Claude, de prononcer l'union de la cure au prieuré, lorsque le recteur titulaire serait mort ou aurait résigné. La paroisse fut alors desservie par un vicaire perpétuel ordonné par l'évêque et institué par le prieur. Cet ecclésiastique recevait pour tout traitement, une somme annuelle de 18 florins, et une part dans les menues oblations. Les revenus de l'église apppartenaient entièrement au prieur, curé primitif. Dès le XIIe siècle, il se forma une association de prêtres, appelée la *Confrérie des clercs et des prouvoires* ou la *Confrérie des chapelains desservant la première messe*, exclusivement chargée de célébrer une messe matutinale à l'autel de la Croix et d'exécuter les fondations particulières. Au mois de décembre 1494, Guy Vaucher, vicaire perpétuel, envoya secrètement des députés à Rome, résigna sa vicairie et supplia le pape de l'unir à la confrérie des chapelains. Le pape Alexandre VI (R. Borgia), crut devoir accueillir cette demande et prononça l'union sollicitée. Aussitôt que cette nouvelle fut connue, Claude du Pin, prieur de Saint-Désiré et vicaire-général de Jean, cardinal de Saint-Marcel, appelé vulgairement le cardinal de Saint-Ange, abbé commendataire de Baume, protesta énergiquement, en disant que le pape avait été trompé; que de tout temps le vicaire de

Saint-Désiré avait été institué alternativement par l'abbé de Baume et le prieur de Lons-le-Saunier ; que tous les droits paroissiaux, tels que les dîmes, oblations, mortuaires et autres lui avaient toujours appartenu et que l'union n'avait pu être prononcée sans son consentement. Il envoya Pierre d'Arlay, notaire et bourgeois de Lons-le-Saunier, près de Jean de Louhans, doyen de l'église collégiale de Saint-Hippolyte de Poligny, chargé de fulminer la bulle d'union, pour déclarer qu'il appelait de la décision du pape au pape lui-même, mieux informé (5 février 1495, v. st.). A la suite de longues procédures, Pierre Levret, curé de Plainoiseau, Antoine Sachon de Montaigu et Pierre d'Arlay terminèrent la difficulté par un arbitrage. Au mois de septembre 1501, Claude du Pin acquiesca à la sentence qui maintenait l'union prononcée par le pape. Il fut convenu que le corps de la familiarité présenterait au prieur un vicaire élu parmi eux et approuvé par l'archevêque, et que ce vicaire toucherait, sur les revenus du prieuré, la portion congrue. Le 14 mai 1616, l'archevêque Ferdinand de Longwy, dit de Rye, désirant mettre fin à des querelles sans cesse renaissantes, décida dans le cours de sa visite pastorale, qu'à l'avenir les familiers éliraient tous les trois ans parmi eux, deux prêtres capables, approuvés de lui et admis par le prieur, lesquels seraient chargés de la desserte de la paroisse; qu'ils recevraient un traitement de 50 écus, et que le prieur aurait seul le droit d'officier aux fêtes de Noël, Pentecôte, du corps du Christ, de saint Désiré, de la Toussaint, de la Nativité, de l'Epiphanie, et lors des dévotions ou supplications publiques. Après le siége et l'incendie de 1637, il n'y eut plus ni religieux ni familiers. Tous étaient morts de la peste, avaient pris la fuite, ou avaient été tués. M. de Belot, le seul familier qui restait, avait été fait prisonnier par les Français. De 1642 à 1646, cinq prêtres parvinrent à se réunir pour desservir la paroisse. Ils étaient les maîtres absolus, lorsque dom Fulgence Brenier obtint, en 1647, du roi d'Espagne, la commission de relever le prieuré et d'y introduire la réforme de saint Vannes et saint Idulphe. Ce nouveau prieur se hâta de réclamer les droits de son monastère. Les nouveaux familiers, le considérant comme un intrus, refusèrent de reconnaître sa supériorité. Enfin, le 28 avril 1649, Jean-Baptiste Jeannin, docteur ès-droits, lieutenant-général du bailliage de Montmorot, et Pierre Boy, maire de Lons-le-Saunier, choisis pour arbitres, rapprochèrent les parties et les amenèrent à un traité d'après lequel il fut décidé, 1° que les vicaires reconnaîtraient le prieur pour recteur *in habitu* de l'église, sans charges d'âmes, sans juridiction ni supériorité, soit sur eux, soit sur le corps de la familiarité ; 2° que le prieur aurait la première dignité dans l'église ; 3° qu'il instituerait les vicaires élus tous les trois ans par les familiers ; 4° qu'il célébrerait ou ferait célébrer par ses religieux, le service divin aux jours de fêtes déterminés en 1616, par l'archevêque de Besançon. Le prieur abandonna une grande partie des revenus paroissiaux et fut déchargé en retour de beaucoup de charges, notamment du banquet qu'il devait donner chaque année aux familiers, la veille de fête Saint-Désiré. On fondait de grandes espérances sur cette transaction, pour ramener le

calme dans l'église, mais elles ne se réalisèrent point. Les questions de préséance, la garde des reliques, l'usage commun d'un même édifice pour deux corps, dont les offices étaient entièrement différents, le partage des oblations, firent naître chaque jour de nouvelles difficultés. La déclaration du roi, du 24 janvier 1686, ne fit qu'aggraver le mal. Elle décidait que les cures unies à des chapitres ou autres communautés ecclésiastiques et celles où il y avait des curés primitifs, seraient desservies par des curés ou des vicaires perpétuels, qui seraient pourvus en titre. La familiarité de Lons-le-Saunier élut des vicaires perpétuels et se crut tellement affranchie de toute soumission envers les religieux du prieuré, qu'elle voulut leur interdire en quelque sorte l'entrée de l'église. Des scènes regrettables naquirent de cet antagonisme. Le magistrat jugea la séparation indispensable. Par un traité du 19 juin 1716, le maire, les échevins et les bourgeois de Lons-le-Saunier, s'engagèrent à faire bâtir une église paroissiale, sous le vocable de saint Désiré, dans laquelle on solliciterait l'érection d'un chapitre collégial, composé d'un doyen et de huit chanoines, soumis à la juridiction de l'archevêque de Besançon. M. Bereur, alors prieur, consentit que la mense prieurale, avec tous les biens, droits et revenus en dépendant, fût unie à ce chapitre, à condition qu'il jouirait pendant sa vie de tous les droits, honneurs et revenus attachés à son prieuré, et qu'il serait pourvu du titre de doyen du chapitre. Il fut convenu que les huit familiers les plus anciens seraient pourvus, pour la première fois, des canonicats, et qu'après leur mort, ils seraient remplacés par les familiers que le chapitre présenterait au roi. Les revenus de ces huit familiers devaient faire partie de la dotation du chapitre. Les P. Bénédictins donnèrent leur adhésion à ce traité, à condition qu'il y aurait séparation complète entre eux et les vicaires ou familiers ; qu'ils ne seraient point tenus de se trouver aux processions et cérémonies publiques, et que s'ils y allaient, ils marcheraient en corps séparé sous leur croix et leur bannière. L'église de Saint-Désiré fut cédée alors par les familiers et le magistrat, aux Bénédictins, moyennant une somme de 15,000 fr., qui devait être employée à la construction d'une nouvelle église, avec stipulation que l'église cédée serait mise sous le vocable de saint Benoit, et qu'on enlèverait les deux pierres du tombeau de saint Désiré, les cloches, les orgues, les sanctuaires, les reliques, les châsses, les livres, les lampes, ainsi que les autres meubles. Les supérieurs de la congrégation de Cluny et de la réforme de saint Vannes n'ayant point voulu consentir à cet arrangement, les choses en restèrent là. MM. Roux et de la Maillauderie, élus vicaires perpétuels, se regardèrent à leur tour comme complètement indépendants des familiers et crurent pouvoir disposer en toute liberté de leurs bénéfices. M. Roux résigna sa cure en cour de Rome, en faveur de son collègue, et ce dernier obtint des bulles qui le nommaient seul curé inamovible. Les familiers demandèrent au roi, en 1721, la nullité de la résignation du sieur Roux et de la bulle donnée en faveur de M. de la Maillauderie. Louis XV, par une déclaration du mois d'août 1725, leur permit d'élire, après le décès du sieur Roux, deux vicaires pour la desserte de la paroisse,

conformément à l'ordonnance de l'archevêque de Besançon, de 1616, et de renouveler cette élection tous les trois ans, à charge de ne commettre que des sujets approuvés par l'archevêque diocésain, et de ne les changer qu'avec la participation de ce prélat. Il fut en même temps interdit au sieur Roux de résigner ou de remettre son titre en d'autres mains qu'en celles des familiers. L'édit du roi fut exécuté jusqu'en 1791. Le 14 janvier de cette année, MM. Engle et Vulpillat, vicaires, et les autres familiers, ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, furent remplacés, le 3 avril suivant, par M. Sachon, de Montaigu, qui adressa lui-même sa démission au représentant Lejeune, le 4 mars 1794. L'église fut alors fermée.

La paroisse de Lons-le-Saunier était très étendue; elle comprenait les villages de Montmorot, Savagna, Montaigu, Vaux, Macornay, Courbouzon, Messia, Pannessières, la Lième, Chille, Pymont, Villeneuve et Feschaux. Les chapelles qui existaient dans quelques-uns de ces villages n'étaient desservies que par des vicaires amovibles institués par le prieur de Saint-Désiré.

Les droits curiaux de cette paroisse présentaient des particularités assez curieuses. Le cheval de l'homme noble et le lit garni de la femme noble appartenaient au prieur. Le dimanche qui suivait le jour des funérailles d'un paroissien, les héritiers devaient présenter à l'offertoire de la grand'messe, un vase rempli de farine de froment, trois chandelles, des œufs et du sel; les dimanches suivants, pendant un an, l'offrande se composait d'un pain, de vin et de chandelles. A l'expiration de l'année, le vase qui avait servi à offrir la farine, la serviette qui recouvrait le pain, la bouteille qui contenait le vin, étaient remis au prieur. Ce dernier taxait à sa volonté les frais funéraires, selon la fortune des défunts, et restait propriétaire du drap mortuaire, du luminaire et des deux *linceuls*. Il y avait d'autres redevances fixées pour les baptêmes, pour les lettres portant permission de se marier hors de la paroisse, pour les mariages et les confessions. Les nouveaux mariés, le lendemain de leurs noces, devaient offrir à la messe, un pain, une pinte de vin et une chandelle. Les paroissiens se récrièrent souvent contre ces perceptions. Des règlements faits les 7 mai 1474, 12 novembre 1510, 19 février 1670, en 1739 et en 1776, modifièrent les tarifs. Le 30 novembre 1722, les offrandes en pain et vin qui se faisaient chaque année, le jour de fêtes des Trépassés et de Saint-Etienne, furent converties en une redevance annuelle de 4 sols par feu. Le jour de Noël, le prieur devait une réfection de pain et de vin aux habitants de Messia et de Courbouzon.

Doyenné. On ignore à quelle époque précise le diocèse de Besançon fut divisé en quinze doyennés. La vente de l'église de Saint-Désiré par les sires de Montmorot, en 1083, mentionne déjà Haymon, comme doyen de Lons-le-Saunier. L'administration des doyennés n'avait point d'endroit fixé; elle suivait le doyen, qui était choisi parmi les curés de la circonscription, non à cause de son domicile, mais pour ses mérites. Cela explique pourquoi certains doyennés, tels que ceux de Sexte, des Montagnes, d'Ajoye, de Varesco, n'avaient point de nom local, mais un nom de territoire. Au XIIIe siècle, Lons-le-Saunier était la résidence

des doyens des Montagnes, de Neublans et de cette ville.

Le doyenné de Lons-le-Saunier, dont la circonscription était calquée sur d'anciennes circonscriptions romaines, comprenait les abbayes de Baume, de Château-Chalon et de Sainte-Claire, les prieurés de Bréry, Colonne, Fay-en-Bresse, Frontenay, l'Etoile, Louhans, Lons-le-Saunier, Maynal, Ruffey, Saint-Laurent-la-Roche, Saint-Lothein, Savigny-en-Revermont, Vernantois, et 74 églises paroissiales, dont les points extrêmes étaient Mirebel, Saint-Lothein, Sellières, Chaumergy, Tassennières, Louhans, Montconis, Savigny et Maynal.

Familiarité. Une messe matutinale, fondée au XIIe siècle, à l'autel de la Croix, dans l'église de Saint-Désiré, par un seigneur dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous, nécessita la création de plusieurs chapelains pour la desservir. Cette société de prêtres, appelée la *confrérie des clercs desservant la première messe*, et formée d'ecclésiastiques originaires de la ville, ne tarda pas à avoir les sympathies de la population et à s'enrichir des libéralités de la bourgeoisie. Elle compta bientôt jusqu'à 40 membres. Cette corporation, jalouse des prérogatives dont jouissait le vicaire perpétuel institué par le prieur, intenta plusieurs procès, pour forcer ce dernier à choisir exclusivement dans son sein le prêtre chargé du service de la paroisse; mais ses tentatives furent malheureuses. L'archevêque de Besançon, Charles de Neufchâtel, en approuvant ses statuts, le 1er septembre 1471, repoussa ses prétentions à ce sujet. D'après ces statuts, pour être reçu dans la familiarité, il fallait être né et avoir été baptisé à Lons-le-Saunier, avoir été ordonné prêtre, subir un examen devant le vicaire perpétuel et trois chapelains, sur la lecture et le chant. Le récipiendaire devait payer une somme de dix francs, à titre de droit d'entrée, donner un repas à ses collègues et leur offrir une paire de gants. Antoine de Vergy confirma ce règlement, le 30 novembre 1514, et en 1517 il rendit une ordonnance pour supprimer certains abus qui s'étaient glissés dans la discipline ecclésiastique. Le 5 décembre 1562, Ferdinand de la Baume donna de nouveaux statuts, d'après lesquels le nombre des familiers fut réduit à 26, et les conditions d'admission rendues plus difficiles. Ainsi, ce prélat exigea que le présenté fût non-seulement né et baptisé à Lons-le-Saunier, mais encore qu'il fût fils d'un bourgeois ou d'une bourgeoise nés dans cette ville. Pour éviter toute cabale, il voulut que les gradués fussent préférés à ceux qui ne l'étaient pas, les plus savants aux plus ignorants, les plus vertueux à ceux qui l'étaient moins. La familiarité se réorganisa sur de nouvelles bases le 28 février 1678. Le nombre de ses membres fut réduit à 15, et le droit d'entrée fixé à 150 fr. Le présenté devait justifier, que non-seulement ses père et mère, mais encore ses aïeux paternels et maternels avaient été bourgeois de Lons-le-Saunier. Les familiers furent assujettis à assister aux offices, le bonnet carré sur la tête, en surplis blancs avec des manteaux noirs tombant jusqu'aux pieds et doublés de rouge aux parements, le capuce doublé de peau à grande queue, tombant jusqu'au bas du manteau. Le 8 janvier 1680, Mgr. de Grammont leur permit de porter pour habit d'honneur, depuis le onze novembre jusqu'à Pâques, le manteau

en parements de satin rouge et le capuce bordé en tête, et de Pâques à la Toussaint, l'aumusse.

Le plus âgé des familiers avait le titre de *doyen* ou d'*ancien*. En cette qualité, il avait sa place marquée au chœur, à côté de celle du prieur. C'était à lui à convoquer les assemblées capitulaires, à recueillir les voix, à proposer les peines qui devaient être prononcées contre les membres de la corporation, etc. Le *normateur* avait la surveillance perpétuelle sur tous ses collègues. Le *ponctuateur* était chargé de marquer les absences. Les titres et l'argent étaient déposés dans un coffre fermant à quatre clefs. Le chapelain reçu le dernier faisait les fonctions de receveur. La familiarité a cessé d'exister en 1791, et ses biens ont été vendus nationalement. La cure, appelée plus tard la *maison de la vicairie* et située près de l'église, n'existait déjà plus en 1450. Les fondations qui se faisaient le plus fréquemment dans l'église de Saint-Désiré et dont étaient chargés les familiers, moyennant une rétribution en fonds de terre, en rentes ou en argent, étaient des messes hautes et basses à différents autels, des prières pour les morts, des offices solennels pour les confréries, des processions avec le saint-sacrement sur certaines sépultures au cimetière, des processions à la chapelle de l'hôpital, à la croix Cléricée, autour de l'église, à l'ermitage de Montciel, au couvent des Capucins, et à la chapelle de la Maladrerie.

Prieuré conventuel de Saint-Désiré. Ce prieuré a été fondé en 1083, par Bernard Ier, abbé de Baume, pour deux religieux et un prieur. Sa dotation s'augmenta rapidement par les dons des comtes Guillaume-le-Grand, Rainaud II, Rainaud III et Guillaume, son frère, ainsi que l'atteste une bulle du pape Innocent II, du 17 des calendes de mai 1143, dans laquelle ce souverain pontife confirma à l'abbaye de Baume, les bernes, les maisons, les fermes et les vignes, situés tant à Lons-le-Saunier, *in vico Ledonis*, qu'aux environs, et qui lui avaient été donnés par les comtes Rainaud III, Guillaume et leurs prédécesseurs. Ce prieuré fut recensé, sous le titre de *monasterium sancti Desiderati Ledonensis*, parmi les dépendances de Cluny, dans un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1153. Ses revenus s'accrurent du droit de vente perçu aux jours de foires et de marchés, *vendas Ledonis*, qui lui fut donné en 1188, par le comte Guillaume II, et confirmé par une bulle du pape Clément III, du 5 des ides de décembre 1190. L'inféodation consentie en 1208 par Thiébaud, abbé de Baume, à Etienne, comte de Bourgogne, des biens du prieuré de Chavenay, pour mettre fin à une guerre qui durait depuis longtemps entre eux, contient différentes réserves, telles que le paiement par le comte d'un cens annuel de 25 livres, monnaie de Lons, assigné sur l'éminage de cette ville, la moitié des amendes de justice, des ventes, des fours, des moulins et des autres produits des biens inféodés. Toutes ces réserves profitèrent, non point à l'abbaye de Baume, mais au prieuré de Saint-Désiré. Il fallait que ce monastère eût des revenus considérables, pour qu'on songeât à y établir, en 1254, douze religieux outre le prieur. Il est vrai que Jean de Chalon avait promis de lui donner de nouveaux biens, pour être dispensé de construire un monastère dans son bourg de Montaigu, ainsi

qu'il y était tenu par l'engagement contracté par son père en 1208. Il paraît que les libéralités de ce seigneur se bornèrent à l'abandon de sa part dans l'éminage et le bichenage perçus sur toutes les céréales mises en vente à Lons-le-Saunier, et dans les amendes prononcées aux bailliages de cette ville et de Montaigu. Nous sommes tenté de croire qu'on ne demanda au pape la permission d'entretenir douze religieux dans le prieuré, au lieu de deux, que pour obtenir l'union de la cure à ce prieuré. Une paroisse vaste et riche, comme celle de Saint-Désiré, avec des droits curiaux considérables, était en effet bien digne d'envie. Le premier prieur connu est *Pierre*, qui vivait en 1250; on trouve ensuite *Roger*, en 1275. Guillaume IV, abbé de Cluny, obtint du pape Nicolas IV, en 1290, la permission de lever, pendant six ans, le vingtième des revenus de toutes les abbayes et prieurés de la dépendance de Cluny. L'abbé de Baume, les prieurs de Jouhe, de Saint-Désiré, ne voulurent pas payer ce qu'on leur réclamait, sous le prétexte qu'ils ne dépendaient pas de ce monastère, malgré les traités intervenus en 1220 et 1239. Bertrand, abbé de Cluny, se présenta dans ces maisons en 1297, pour en faire la visite et ramener les religieux à de meilleurs sentiments. Partout on le laissa entrer avec sa suite. Mais partout aussi il fut victime des voies de fait les plus inouies (*inauditum scelus*). Heureux de pouvoir s'échapper la vie sauve, Bertrand ne se vengea qu'en excommuniant les coupables. Cette excommunication fut confirmée dans un chapitre général de l'ordre, tenu en 1298, ce qui n'empêcha pas les religieux de continuer la célébration des offices divins, comme par le passé. Gérard, prieur de Saint-Désiré, obtint son absolution du pape en 1300. Ses successeurs furent *Jean de Cusel*, 1308, 1311; *Robert de Charrin*, 1338; *Eudes de Chalon*, 1367, mort en 1399 prieur de Jouhe; *Guy de Myon*, 1400, 1416; *Guy de Saubief*, 1416, 1421; *Louis*, cardinal de *Fieschi*, d'une des premières maisons de Gênes, prieur commendataire jusqu'en 1423. Il assista au concile de Constance, concourut à l'élection de Martin V, et joua un rôle politique très important dans toutes les affaires de son temps; *Jean Pèlerin*, 1429, 1430; *Hugues de Montconis*, 1439; *Bernard de la Muysance*, 1439, 1455, devenu prieur de Coligny, puis de Gigny en 1457; *Pierre du Tartre*, licencié en décrets, 1446, 1470; *Jean Jouffroy*, profès à Saint-Denis-en-France, prieur commendataire de Saint-Désiré en 1471, de Château-sur-Salins, abbé de Luxeuil, prieur de Saint-Valbert, puis abbé de Saint-Denis, évêque d'Arras et protonotaire de Bourgogne. Il mourut évêque d'Alby et cardinal, le 24 novembre 1473; *Claude du Pin*, prieur régulier, 1484-1502. Ce prieur fit faire de grandes réparations aux cloîtres et à l'église. Ses armes étaient sur presque toutes les portes de ces édifices; *Jean Sangler* ou *Sanglier*, de Moulins en Bourbonnais, prieur commendataire de Saint-Désiré, et commandeur de la commanderie de Saint-Antoine-de-Ruffey. Il appartenait à une famille noble, était prêtre séculier et excellent médecin. Depuis 24 ans, il était attaché à la cour de Jean de Chalon, sire d'Arlay, aux gages de 200 livres par an, lorsque ce prince le fit nommer par le pape au prieuré de Lons-le-Saunier, ce qui ne l'empêcha pas d'exer-

cer sa profession, qui lui rapportait plus de 300 écus d'or par an; *Bernard de Chalon*, 1524-1544; *Guillaume de Poupet*, abbé de Baume, de Goailles et de Balerne, prieur commendataire de Saint-Désiré, de 1546 à 1585. Il fit de grandes réparations aux bâtiments claustraux et à l'église; *Antoine de la Baume*, 1589-1591; *Georges d'Abbans*, 1592-1599; *Pierre de Binans*, dès l'an 1600 jusqu'en 1601, époque à laquelle il fut nommé abbé de Baume; *Benoît Drouhin* ou *Droyn*, docteur ès saints décrets et prieur de Mouthier-en-Bresse, 1601-1623; *Albert Grivel*, 1623-1634. C'est lui qui fit faire au chœur de l'église des stalles, où étaient gravées les armes de sa famille. A sa mort, un sieur *Mercier* s'était fait pourvoir de ce bénéfice par le Saint-Siége, mais à la suite d'un long procès avec son successeur, il fut obligé de renoncer à ses prétentions; *Philippe-Louis Prévost*, dit *de Pelousey*, vicaire-général de l'abbé de Baume, nommé par le roi d'Espagne, suivant lettres datées à Bruxelles, du 4 décembre 1641; sa nomination ne fut confirmée par le pape, à cause de l'opposition du sieur Mercier, que le 13 des ides d'octobre 1645, et les bulles ne furent enregistrées au parlement que le 5 janvier 1647. Ce prieur, qui avait trouvé les bâtiments claustraux entièrement ruinés, à la suite du siége et de l'incendie de 1637, y fit exécuter de nombreux travaux. Dom *Fulgence Brenier*, professeur de théologie et de philosophie, religieux de la réforme de saint Vannes et saint Idulphe, reçut de Philippe IV, roi d'Espagne, le 30 janvier 1647, des lettres-patentes qui le nommaient prieur de Saint-Désiré, et le chargeaient d'introduire la réforme dans ce monastère. M. de Pelousey, qui trouvait ce bénéfice trop peu productif, présenta une requête le 13 février suivant, pour être pourvu de celui de Gigny. Il exposa qu'il était issu de l'une des plus nobles et plus anciennes maisons du comté de Bourgogne; que ses ancêtres avaient servi de tout temps dans les armées, et que pendant les guerres avec la France, il y avait eu 12 capitaines de son nom; que son père avait été pendant trente ans gouverneur des ville et château de Bletterans; qu'il avait encore deux frères et deux cousins germains, capitaines. Il promettait enfin, de faire ses efforts pour introduire la réforme à Gigny. Le roi le nomma prieur de Gigny, et M. Brenier fut envoyé en possession du prieuré de Saint-Désiré, le 30 mars 1647, à charge d'obtenir des bulles apostoliques. M. de Pelousey se trouva alors dans une fâcheuse position. Lorsqu'il voulut prendre possession de Gigny, il y trouva un sieur Basillon qui y faisait les fonctions de prieur, en vertu d'une nomination qu'il avait obtenue du prince de Conti, abbé de Cluny, et confirmée par le pape. Basillon se voyant menacé de perdre ce bénéfice, le remit à Abraham Gérard, fils du sieur Gérard, secrétaire du prince de Condé, qui obtint un brevet du roi de France, et prit possession de tous les biens du prieuré de Gigny, situés hors du comté de Bourgogne. M. de Pelousey prétendait être toujours prieur de Saint-Désiré, mais la cour d'Espagne et le parlement maintinrent dom Brenier dans son titre (1649). Ce dernier y avait introduit depuis deux ans cinq religieux réformés, qui s'occupèrent immédiatement de reconstruire les cloîtres, suivant les règles de leur institut. Il partagea

avec eux les biens du monastère, le 29 octobre 1649. De trois parts, deux furent attribuées à la mense prieurale et une à la mense conventuelle. Dom Brenier mourut le 4 décembre 1653. Il fut remplacé le 28 avril 1654, par *Antoine-Ferdinand Bereur*, clerc tonsuré, qui obtint un simple brevet du roi, sans se pourvoir de titre canonique. Il mourut en 1669. Son successeur fut, en 1670, Jean-Jacques *Bereur*, son frère, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, qui résigna son titre en cour de Rome, en 1722, en faveur de *Jacques-Philippe Mairot de Mutigney*, son neveu, aussi chanoine de Besançon. M. François-Louis de Verchère, conseiller-clerc au parlement de Besançon, nommé par le pape, dans le mois de mai 1784, fut le dernier prieur commendataire. Il conserva ce bénéfice jusqu'en 1791.

L'existence du prieuré de Saint-Désiré se divise en deux phases bien distinctes, Depuis son origine jusqu'en 1637, ce monastère fut habité par trois à six religieux bénédictins de l'ancienne observance, qui faisaient leur noviciat à Baume, y prenaient l'habit et y faisaient leurs preuves de noblesse. De 1647 à 1791, ils furent remplacés par des religieux de la réforme de saint Vannes et saint Idulphe, au nombre de cinq à six, qui nommaient leur prieur claustral, leur sous-prieur, leur cellerier. Ils jouissaient divisément, suivant des partages faits en 1649, 1701 et 1702, du tiers des revenus du bénéfice, les autres deux tiers appartenant au prieur commandataire. L'abbé de Baume avait droit à la dépouille des prieurs et à une responsion annuelle de 8 livres.

Les revenus du prieuré consistaient, suivant le partage de 1649, dans le patronage des vicariats de Montmorot, Courbouzon, Macornay, Montaigu et Pannessières; dans les dîmes de blé et de vin sur certains cantons des territoires de Lons-le-Saunier, Montmorot, Montaigu, Perrigny et Vatagna; dans la grande garde des vignes de Montaigu; dans les amendes, droits de scel et de publication de testaments, perçus dans le bailliage de Lons-le-Saunier et les justices de Montaigu, Vatagna et Perrigny; dans le privilége de vendre du vin pendant le mois d'août à Lons-le-Saunier et Perrigny; dans des cens affectés sur la plupart des maisons des rues Saint-Désiré, Saint-Lazare et des Tanneries; dans des partages de fruits de vignes, des prés, des terres, des vignes et des oblations.

L'histoire particulière du prieuré ne se compose que de nombreux procès soutenus avec un acharnement incroyable de la part des religieux, contre l'abbaye de Baume, contre les prieurs commandataires, contre le magistrat de la ville, contre les directeurs des hôpitaux, contre les vicaires perpétuels et les familiers, contre les paroissiens et les sacristains. Des querelles s'engageaient pour les motifs souvent les plus futiles.

Les bâtiments se composaient de la maison prieurale, d'un cloître longeant l'église, d'une salle capitulaire, d'un colombier, d'une grange, de caves, de remises et autres dépendances. Ils étaient clos de murs et entourés d'un jardin potager, d'un parterre, d'un verger, d'une terrasse, de viviers et cressonnières. Ces constructions furent gravement endommagées par les incendies de 1536, 1595 et 1637. Pierre du Tartre en 1446; Claude du Pin, de 1495 à 1500; Guillaume de Poupet,

en 1546 ; Benoît Drouhin, de 1601 à 1610 ; M. de Pelousey, de 1641 à 1643 ; les Bénédictins réformés, de 1647 à 1670, y firent de nombreuses réparations. Ces derniers, craignant de voir les prieurs commendataires venir habiter dans leur enclos, avec leurs familles, leurs gens, leurs domestiques des deux sexes, achetèrent en 1680, la maison de M. de Branges, dans la rue Saint-Lazare, et la cédèrent à M. le prieur Bereur, en échange contre les droits de ce dernier dans les bâtiments du prieuré. En 1711, ils commencèrent à démolir toutes les anciennes constructions, et sur leur emplacement élevèrent un nouvel édifice, qui pouvait contenir 40 religieux. En 1768, le magistrat demanda la suppression de cet établissement, et en 1784, les familiers présentèrent une requête, pour obtenir l'union de ses biens à leur corps. En 1790, il n'y avait que quatre religieux, qui tous refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé, et se retirèrent dans leurs familles. Leur maison, après avoir été occupée par l'administration du district et l'administration centrale du département, fut cédée en 1800, pour servir d'hôtel de la préfecture. La maison prieurale, rue Saint-Lazare, fut vendue nationalement en 1791.

Eglise paroissiale, prieurale et monacale. L'église de Saint-Désiré occupe le sommet d'une éminence, au sud-est et en dehors de la ville. Les légendes qui entourent son berceau, certaines pratiques idolâtriques qui se perpétuèrent longtemps dans le culte rendu à saint Désiré, et les dénominations locales que l'on rencontre aux environs, telles que la *fontaine de Rome*, le *champ de Rome*, le *châtel Guérin*, le *chemin de la Poste*, font penser que la place qu'elle occupe a été consacrée aux divinités païennes. La chapelle primitive, bâtie par saint Désiré, au commencement du v[e] siècle, était dédiée à saint Nicolas. Elle prit le nom de son fondateur, lorsque ses dépouilles mortelles y eurent été déposées. On croit généralement que cette chapelle occupait la même position que la crypte de l'église actuelle, et que la fontaine de Rome, qui était à côté, servit de baptistère. Rien ne contredit cette tradition. L'aspect extérieur de l'église indique plusieurs constructions distinctes et successives ; cependant, le style roman domine. Les renseignements historiques sont insuffisants, pour déterminer les dates qu'il convient d'assigner à chaque partie de l'édifice. La plus ancienne, à prendre comme point de départ, est celle de 1083, époque à laquelle l'abbaye de Baume devint propriétaire de la chapelle de Saint-Désiré. Les nefs, le transept, l'entrée du chœur, présentent tous les caractères de l'architecture romane, telle qu'elle était au xi[e] siècle dans la Bourgogne. La nef était beaucoup plus allongée qu'elle ne l'est aujourd'hui ; aussi, semblait-elle très étroite. Le clocher s'élevait au milieu des transsepts. Quinze chapelles, construites à différentes époques, à partir du xiv[e] siècle, furent ajoutées contre les deux faces des bas-côtés et rayonnaient même autour du chœur. L'une d'elles, sous l'invocation de sainte Gertrude, était nommée la *chapelle du prieur*. Les incendies de 1536 et 1595 ayant causé des dommages considérables, on reconstruisit en entier le chœur ; on éleva en même temps un nouveau clocher, en forme de tour carrée, surmontée d'une flèche haute de 40 pieds.

D'autres réparations furent faites en 1646 et 1667, mais avec une parcimonie extrême. Pour se représenter cette église telle qu'elle était au XVIe siècle, il faudrait relever ses nombreux autels, remplir les baies des fenêtres de ses chapelles de verrières brillantes, et paver ses nefs des dalles tumulaires, où les seigneurs et les dames de la noblesse étaient représentés avec leurs armoiries et leurs costumes gracieux. La châsse de saint Désiré et d'autres riches reliquaires ornaient le chœur. Les ornements de l'autel étaient d'une richesse éblouissante. Un grand nombre provenaient des églises de Saint-Pierre de Genève et de Lausanne. Une croix en vermeil et un ciboire, ornés de pierreries, étaient si artistement sculptés, qu'on les regardait comme des chefs-d'œuvre. Trente chapelains, appartenant aux premières familles bourgeoises, et tous gradués dans les universités, cinq religieux bénédictins, issus de la première noblesse de la province, donnaient une grande majesté aux cérémonies du culte et célébraient des offices perpétuels. Dès le XVe siècle, la voix de l'orgue se mêla aux chants des prêtres. Il y avait trois cloches : la plus grosse, pesant 2000 kilogrammes, provenait du beffroi de Liége, et avait été donnée par le duc Philippe-le-Bon, en 1462 ; la seconde, pesait 1000 kilogrammes, et la troisième 700. L'invasion de Henri IV, en 1595, et le siége de 1637, anéantirent toute cette splendeur. Aux dévastations des Français succédèrent les mutilations des révolutionnaires. Le 5 juillet 1794, le conseil municipal ordonna la démolition de la croix qui surmontait le clocher. Un membre ayant fait observer que cette croix ne pouvait être abattue sans endommager la toiture, il fut décidé qu'on abattrait la flèche entièrement et la tour jusqu'au niveau du toit, ce qui eut lieu. Le 27 juillet, jour de fête de saint Désiré, les ouvriers adjudicataires eurent la folle hardiesse d'aller célébrer la fête dans la boule de cercles de fer qui terminait l'aiguille du clocher. Ils y dressèrent une table et y firent de copieuses libations. Dès 1792, les cloches et les vases sacrés avaient été enlevés au profit de l'Etat. L'église, fermée en 1794, servit à la célébration de quelques fêtes républicaines. En 1809, on démolit le grand portail d'entrée, une partie de la nef et quatre chapelles, sur une longueur de 10 mètres, pour dégager les abords de l'hôtel de la préfecture. De nouvelles démolitions réduisirent encore la longueur de la nef en 1821. Cette église, rendue au culte catholique en 1815, fut érigée en succursale le 28 août 1822, et en cure de seconde classe le 9 avril 1847.

Eglise paroissiale, dite l'*Eglise-Neuve*. L'usage commun de l'église Saint-Désiré, pour les familiers et les bénédictins, apportait tant de trouble dans la paroisse, que dès la fin du XVIIe siècle, la ville songea aux moyens de séparer ces deux corps. Ce ne fut cependant qu'au mois de janvier 1753, que ce projet reçut un commencement d'exécution. On nomma des directeurs, chargés de tout ce qui aurait rapport à la construction d'une nouvelle église. Le 25 août 1753, on vendit aux Bénédictins le corps matériel de l'église Saint-Désiré et les cimetières, moyennant 24,000 francs, sous réserve de la jouissance pendant 13 ans. La ville abondonna pour 10 ans, aux directeurs de l'œuvre, le produit du droit d'entrée

sur les vins, et obtint, en 1763, un arrêt du conseil, qui permit la perception pendant quinze ans, d'un octroi de 6 deniers par livre de viande vendue aux boucheries, pour subvenir aux frais de l'édifice. La première pierre fut posée solennellement, le 8 mai 1755, par l'intendant de la province, quoique le plan ne fût pas encore bien arrêté, car il fut modifié en 1761, par le célèbre Soufflot, architecte du roi. Les travaux marchèrent avec une désespérante lenteur. Tout-à-fait suspendus en 1768, ils furent repris en 1781 et cessèrent presque aussitôt. Cette église devait coûter 300,000 francs. Le portail, le frontispice, les deux tours qui le flanquaient et tous les murs étaient déjà construits. Il ne restait que la toiture à placer. Le 23 avril 1794, le représentant du peuple *Lejeune* ordonna que les matériaux de ce monument seraient vendus jusqu'à concurrence de 4000 livres, pour employer cette somme à décorer le *temple dédié à l'Eternel*. Le 23 novembre suivant, le représentant Besson chargea l'ingénieur en chef du département, de dresser un plan, pour faire de l'église neuve un palais marchand, mais ce projet n'eut pas de suite. Le 20 décembre 1810, les matériaux furent vendus sur une longueur de 42 mètres, au sieur Attiret, architecte à Besançon, qui les employa en 1811, à la reconstruction des bâtiments de graduation des salines. Les démolitions, continuées en 1817, furent achevées en 1840. Le sanctuaire existait encore, lorsqu'à la suite d'un mission, on y plaça en 1823, un calvaire formé par une croix colossale et les statues de la Vierge et de sainte Magdeleine. Ce calvaire fut enlevé le 19 octobre 1830, par ordre de l'autorité. La place de l'église neuve est occupée aujourd'hui par le théâtre. Le monument projeté aurait été pour la ville, non-seulement une magnifique décoration, mais il aurait satisfait à une nécessité qui se fait sentir chaque jour, car les églises qui existent sont insuffisantes et n'ont de mérite que par leurs souvenirs.

Clerc de l'église. Suivant un usage peu fréquent dans le diocèse de Besançon, les échevins de Lons-le-Saunier avaient le droit d'élire et de présenter un prêtre ayant le titre de clerc de l'église, pour faire les fonctions de sacristain. Le prieur le nommait et provoquait son changement s'il ne lui convenait pas. Le sacristain devait prêter serment de remplir ses fonctions avec loyauté, de conserver et faire respecter les droits du prieur, de tenir note des baptêmes, des mariages et des décès, ainsi que des oblations faites lors de ces cérémonies; d'inscrire les offrandes en argent, en chandelles, en pain, en vin, en cire, faites sur la châsse de saint Désiré, et le produit de la vente de l'eau recueillie dans le tombeau du saint. Il était chargé de sonner les cloches, d'orner les autels, d'allumer les cierges et de porter l'eau bénite dans les maisons. Le prieur devait le nourrir, lui donner 40 francs et une mesure de froment chaque année. Il habitait à côté du prieuré une maison et un jardin, qui appartenaient à la ville. Dès 1616, le sacristain dut obéir aux familiers comme aux religieux. Sa position devint alors intolérable. Recevant les ordres les plus contradictoires, il était maltraité par les deux corps. La maison du clerc n'existe plus; le jardin qui en dépendait, situé près de la porte occidentale de la préfecture, a été donné en jouissance au receveur du

bureau d'octroi sur la route de Courbouzon.

Maîtrise des enfants de chœur. Au mois d'avril 1631, Guigonne Boy, veuve de Pierre Blondel, donna aux familiers des rentes suffisantes pour entretenir deux enfants de chœur et un maître de musique. Les guerres qui survinrent peu d'années après, ne permirent pas d'exécuter les vœux de la fondatrice. Le 30 mars 1687, Louis Amidieu, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Désiré, donna une maison située dans la rue Saint-Désiré, en face de l'hôpital, des champs, des prés et des vignes, pour une fondation semblable à celle de la veuve Blondel, à condition que le maître et les élèves seraient nommés par les familiers, et qu'ils n'assisteraient qu'aux offices de ces derniers et non à ceux des Bénédictins. Le testament de M. Amidieu ne fut jamais exécuté, malgré les réclamations du magistrat. Les revenus des biens destinés à la maîtrise, regardés comme insuffisants, servirent à payer les gages de deux chantres.

Cimetières. Le cimetière primitif de Lons-le-Saunier entourait l'église de Saint-Désiré et était d'une si vaste étendue, que les bâtiments du prieuré, la cure et d'autres maisons encore s'élevèrent dans son enceinte sans le rendre trop étroit. L'abbaye de Château-Chalon y possédait un bâtiment, dont la possession lui fut confirmée par le pape Grégoire IX, en 1232. Les inhumations se faisaient non-seulement dans le cimetière, mais encore dans l'église, dans les chapelles et dans les cloîtres du prieuré. Le prieur avait seul le droit de concéder les places pour les sépultures. Les familiers accordaient l'ouverture de la terre, ce qui donnait lieu à deux perceptions différentes. L'administration départementale ayant requis la municipalité de trouver un cimetière hors de l'enceinte des habitations, la ville acheta de la nation, le 10 janvier 1791, un pré de 90 ares, en Chaudon, contigu à l'ancien cimetière des pestiférés. On commença à y inhumer le 25 décembre 1793, mais on fut obligé d'abandonner ce local en 1795, à cause de l'eau qui encombrait les fosses, et de se servir de nouveau de l'ancien cimetière. En 1803, on se défit des deux terrains de Chaudon, pour s'en procurer un derrière le clos des Capucins. Le peu d'étendue de ce dernier, et sa position méridionale, concoururent à le faire regarder comme purement provisoire. Enfin, en 1839, la ville céda ce cimetière à l'hôpital, en échange de terres et vignes appartenant à cette maison, à charge de le laisser pendant 30 ans tel qu'il était. La bénédiction du nouveau cimetière a été faite le 10 avril 1842.

Châsse et reliques de saint Désiré. Le sarcophage dans lequel fut déposé le corps de saint Désiré, se composait de deux pierres calcaires brutes, sans aucun ornement. Celle qui servait de couvercle n'existe plus depuis la révolution. La pierre inférieure, longue de 2 mètres 10 centimètres et large de 50 centimètres, se voit encore sous un autel, dans la crypte. On la vénère comme étant le véritable tombeau de saint Désiré. A la fin du XIe siècle, les religieux de Baume, devenus propriétaires de l'église qui renfermait ce précieux dépôt, portèrent dans leur abbaye, le chef, la ceinture et la gibecière de peau du saint évêque, et renfermèrent le surplus de ses reliques dans une châsse de bois, qui fut placée à côté du maître-autel

de l'église supérieure. En 1464, la ville, riche alors, fit un répartement entre tous les habitants, pour subvenir aux frais d'une nouvelle châsse. L'exécution en fut confiée à un orfèvre habile de Salins. Elle était en bois de chêne et revêtue de lames d'argent, sur lesquelles étaient sculptés les douze apôtres et d'autres emblêmes, avec des découpures de la plus exquise délicatesse.

Le 27 juillet 1465, Etienne Faulquier, abbé de Saint-Claude, commis par Etienne de Beauvoir, vicaire-général de Besançon, fit la translation en grande pompe, en présence des nobles, des échevins, des bourgeois de la ville, de tous les religieux de Baume et d'un immense concours de peuple. Déjà, en 1427, Etienne Faulquier, écuyer de Philippe-le-Bon, avait donné à l'église paroissiale un buste en argent, enrichi de pierreries, dans lequel on avait renfermé une parcelle des reliques de saint Désiré. D'autres parcelles avaient été enfermées dans un chef d'argent. En 1635, on cacha la châsse et les reliquaires dans un caveau profond creusé sous une tour qui servait d'hôtel-de-ville, à côté de la porte du Maisel. Après la ruine de la ville, en 1637, on resta longtemps sans savoir ce qu'était devenu ce trésor. On ne le découvrit qu'au mois de juillet 1647. La châsse ayant été endommagée par l'humidité, des commissaires nommés par l'archevêque de Besançon, firent la reconnaissance des reliques et les enfermèrent dans trois boîtes d'étain fin, revêtues de sceaux, qui furent reconnus intacts en 1785. Le 15 mars 1794, le représentant du peuple Lejeune, sur l'invitation de la société populaire, lança un mandat d'arrêt contre le ci-devant saint Désiré. Le lendemain, entre dix heures et minuit, à la suite d'un banquet qui avait lieu à l'Hôtel-National, la châsse et les ossements du saint patron de la ville furent jetés dans un brasier ardent et calcinés. La châsse d'argent fut réservée pour être envoyée à la monnaie, mais les Jacobins s'en partagérent les débris. Les ossements renfermés dans le chef et le bras d'argent, échappèrent à ces profanations par les soins d'Antoine Martinet et Jacques Blandans, conseillers municipaux, qui en avaient fait la remise secrètement en 1791, au sieur Bole, afin qu'il les reproduisît lorsque les circonstances deviendraient plus favorables au culte catholique. Ces fragments furent partagés entre les deux églises en 1803 et enfermés dans une châsse nouvelle. La fabrique de l'église consacra, en 1836, une somme de 4000 francs à l'achat d'une châsse en cuivre doré, qui est déposée dans une chapelle latérale de l'église des Cordeliers.

Les reliques de saint Désiré furent de tout temps l'objet de graves débats entre le magistrat, les familiers et les Bénédictins. Déposées pendant plusieurs siècles dans l'église de Saint-Désiré, on les transporta quelquefois dans la chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit, pour ne point les laisser exposées au pillage, en temps de guerre. La châsse fermait à doubles clefs. L'archevêque de Besançon décida, en 1616, que ces clefs devaient rester entre les mains du magistrat et des familiers. Les Bénédictins obtinrent différents arrêts du parlement, notamment en 1705, qui les maintinrent dans le droit d'avoir une clef et de conserver la châsse dans l'église paroissiale. Les reliques étaient exposées, aux fêtes solennelles, le jour de la fête patronale, dans l'octave de cette fête et dans les

calamités publiques. Les vignerons de Lons-le-Saunier étaient spécialement chargés de garder la châsse pendant la durée de l'exposition. Ils l'accompagnaient dans les processions, armés de hallebardes. Le jour de la fête, tous les villages de la paroisse, bannière en tête, arrivaient dès le matin, pour assister aux offices. Des pèlerins de toute la province, et même des provinces voisines, accouraient en foule, pour implorer la protection du saint. Les malades venaient boire de l'eau recueillie dans la tombe de saint Désiré; d'autres portaient au cou comme un préservatif, de petits sachets remplis de terre ramassée autour du tombeau. Fodéré, qui écrivait en 1628, dit : « Et encore faut-il réputer pour un miracle ce que l'on » dit, que le 27 juillet, jour de la » fête de saint Désiré, où il y a un » grand abord de peuple, il se » trouve de l'eau dans une des pierres » du tombeau, sans que l'on puisse » savoir d'où elle provient, icelle » pierre n'estant pas en lieu d'où il » puisse découler de l'eau, joinct » que si elle y tomboit naturelle- » ment, cela pourroit aussi bien » arriver en plusieurs autres saisons » de l'année; néanmoins gens d'hon- » neur et de croyance m'ont assuré » qu'annuellement le 26 juillet veille » de la fête du saint, le prieur, les » religieux et chapelains de cette » église vont revestus, en proces- » sion dévotement en la cave où est » cette pierre, pour la nettoyer, » comme ils font curieusement la » trouvans et laissans seiche, mais » le lendemain elle se trouve pleine » d'eau et continue tant que l'on en » peut puiser pour en donner à » boire à tous ceux qui y viennent » en affluence, et la feste estant pas- » sée, elle se trouve vide et seiche » jusqu'à l'année suivante. Mais il » est bien vrai que les malades qui » boivent de l'eau qui a ainsi passé » et scest trouvée dans la pierre, » en reçoivent de grands soulage- » ments. » L'archevêque de Besançon toléra cet usage en 1616, mais il défendit d'en faire un objet de superstition et de proclamer des guérisons merveilleuses sans son autorisation et une vérification par commissaires délégués nommés par lui.

Maison de Citeaux ou *du Miroir*. L'abbaye du Miroir avait été fondée en 1131, par les sires de Coligny, pour des religieux de l'ordre de Citeaux. Le comte Rainaud III et Guillaume son frère, désirant figurer au nombre des bienfaiteurs de cette maison, lui donnèrent des biens assez considérables à Lons-le-Saunier. Une colonie de moines fut envoyée sur les lieux pour les faire valoir, et donna naissance à un hospice qui subsista jusqu'au xve siècle. En 1184, Maurette et son fils Guillaume se rendirent à Besançon, en présence de Thierry, archevêque de cette ville, où étaient déjà réunis Bernard, abbé de Citeaux, Hugues, abbé du Miroir, et l'abbé de la Ferté, et là, déclarèrent qu'ils approuvaient les dons faits par le comte Gérard à Citeaux, de biens situés à Lons-le-Saunier. En 1243, Hugues, sire de Pagny, donna à la maison de Lons-le-Saunier, moitié de l'éminage de blé qu'il percevait dans cette ville. Les chartes de franchises de 1293 et 1295 mentionnent la maison de Citeaux comme étant sur la limite du territoire affranchi. Cet hospice n'existait plus en 1455. L'abbé du Miroir avait accensé cette même année un terrain appelé le *clos du Miroir*, de quatre journaux, et avait vendu au sieur Voiturier, d'Arbois,

sa moitié de l'éminage, dont le surplus appartenait au prieur de Saint-Désiré. Le 31 décembre 1457, la chambre des comptes de Dijon, instruite de ces aliénations, faites sans le consentement du duc de Bourgogne, fit saisir les biens vendus; mais les moines obtinrent bientôt main-levée de cette saisie et maintinrent la vente faite au sieur Voituturier. MM. de Pécault, héritiers de cet acquéreur, possédèrent moitié de l'éminage et du bichenage jusqu'en 1790. La maison de Citeaux était bâtie sur le bord de la voie romaine, non loin de l'emplacement qu'occupa plus tard le couvent des Capucins.

Maison ou *Hospice de la Charité.* Par acte daté à Auxonne de l'an 1188, le comte Etienne de Bourgogne, du consentement de Béatrix, son épouse, donna à l'abbaye de la Charité deux montées de muire franches à Lons-le-Saunier, confirma l'acquisition qu'elle avait faite, d'une autre montée, de Guillaume Balbus, et leur permit d'en acquérir une quatrième. Par le même acte, il amortit la maison que les religieux avaient fait bâtir dans cette ville, et ratifia les dons faits par son père à cette communauté.

Maison ou *Hospice d'Acey.* L'abbaye d'Acey, de l'ordre de Citeaux, avait dès l'an 1188, acquis ou reçu de grands biens à Lons-le-Saunier, dont Guillaume, comte de Mâcon, leur confirma la propriété cette même année. En mai 1230, Milon de Frolois, chevalier, donna aux moines de ce monastère une maison située à l'entrée de la place du Marché de cette ville. Ils la vendirent en 1250, à Pierre, dit Faivre, de Montmorot, sous réserve de réachat perpétuel. Ils conservèrent leurs bernes et leurs droits sur les salines, jusqu'à la suppression de ces établissements, au XIVe siècle.

Maison ou *Hospice de Balerne.* L'abbaye de Balerne possédait à Lons-le-Saunier une maison et un clos qui occupaient presque toute la rue qui a conservé son nom. Elle avait d'autres maisons dans la rue du *Marché* et dans celle des *Juifs.* Dès le commencement du XVe siècle, elle commença à en aliéner un grand nombre, moyennant des cens. En 1415, l'abbé vendit à Jean de Pagny, une maison de pierre, située rue des *Juifs*, à condition que l'acquéreur entretiendrait des appartements propres et une écurie pour quatre chevaux, que l'abbé et les religieux occuperaient exclusivement lorsqu'ils viendraient dans cette ville pour leurs affaires.

Maison ou *Hospice de Bonlieu.* Les chartreux de Bonlieu avaient su s'attirer l'affection d'Etienne II de Bourgogne et de Jean de Chalon, son fils. Ils en reçurent de grands bienfaits, et notamment des droits sur les salines de Lons-le-Saunier. Dès le commencement du XIIIe siècle, ils achetèrent plusieurs maisons dans cette ville, situées sur la place du Marché, dans la rue des Boucheries et dans la rue des Juifs. Celle qu'ils habitaient, était située rue des Juifs et fut accensée à Jean Boquet en 1413.

Maisons ou *Hospices de Château-Chalon.* Les religieuses de ce monastère avaient au XIIe siècle deux maisons à Lons-le-Saunier, l'une sur le cimetière, l'autre dans l'enceinte du bourg et une ferme dite de Saint-Symphorien, parce qu'il y avait une chapelle dédiée à ce saint.

Toutes les abbayes dont nous venons de parler, entretenaient dans leurs hospices de Lons-le-Saunier deux ou trois membres de leur cor-

poration, qui y régissaient leurs biens. Les abbés mêmes y faisaient de fréquents séjours.

Couvent des frères Mineurs, des Cordeliers, ou *de l'Observance régulière de saint François*. Toutes les archives de ce monastère ayant été détruites par l'incendie de 1536, le titre de fondation n'a pu être retrouvé ni en original, ni en copie. On sait seulement que Guillaume III, comte de Vienne et de Mâcon, neveu et non point le frère d'Henri de Vienne, ainsi que nous l'avions dit par erreur, page 513, fit venir pour être ses chapelains, des frères Mineurs de Besançon et de Salins, de 1250 à 1255, et leur donna la grosse tour de son château, les masures qui y étaient attenantes et les jardins environnants, pour y construire un monastère de leur ordre. Les maisons de Besançon, de Salins et de Lons-le-Saunier, sont nommées dans un chapitre général de l'ordre, tenu à Narbonne, en 1260, sous la présidence de saint Bonaventure. Les dons des grands seigneurs du pays se multiplièrent tellement, que l'église et les bâtiments claustraux furent terminés en très peu de temps. Etienne de Chalon, sire de Vignory et de Saint-Laurent-la-Roche, fit construire une chapelle à côté du chœur, y fonda une chapellenie et y fut inhumé en 1302. Le 11 août 1359, Huguette de Sainte-Croix, veuve d'Etienne de Saint-Dizier, et épouse en secondes noces de Philippe II, dit de Vienne, seigneur de Pymont, fit son testament et voulut être inhumée dans cette chapelle, où elle fonda un service. Son mari manifesta les mêmes intentions en 1368. La chapelle dite *de Vienne*, subsiste encore, dans le vaisseau actuel de l'église, avec ses fenêtres et ses voûtes ogivales et avec deux enfoncements pratiqués dans l'épaisseur du mur septentrional. Le premier arc renfermait un beau mausolée en marbre, représentant deux personnages couchés, vêtus en costumes du temps, avec cette inscription sur les bords : *cy git noble baron messire Philippe de Vienne, sire de Pimont, et dame Huguette d'Antigny, sa femme, père et mère de dame Marguerite d'Antigny, dame de Saint-Laurent*. Le second enfoncement renfermait un autre mausolée aussi en marbre, sur lequel étaient représentés en relief et couchés, trois personnages, avec cette inscription : *cy git dame Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent-de-la-Roche, et femme de noble baron, messire Louis de Chalon; et dame Marie de Baux, princesse d'Orange, et dame Alix de Chalon, sa fille, dame de Saint-Georges*. Le 26 décembre 1394, Marguerite de Vienne avait donné 20 livres de rente pour fonder une messe quotidienne dans la chapelle où elle devait être inhumée. Alix de Chalon, sa fille, dame de Saint-Georges, de Sainte-Croix et de Chagny, chargea Jean de Vienne, son fils, le 10 octobre 1456, d'assigner aux Cordeliers une rente annuelle de 30 livres, sur la terre de Longepierre, pour rémunération d'une messe haute, piquée à 12 coups, à chanter chaque jour dans la même chapelle. Les deux tombeaux précédents ont été arrachés clandestinement de leurs places, brisés et jetés dans un caveau funéraire, en 1835, par les filles de la conférence, pour y mettre la châsse de sainte Philomène. Jean de Chalon, le jeune, seigneur d'Auberive, fils aîné de Jean de Chalon-Arlay II, et de Marguerite de Mello, assistait en 1360, à un tournois donné à Salins, à l'oc-

casion du mariage de Louis de Chalon, son frère, avec Marguerite de Vienne, lorsqu'il fut blessé d'un coup mortel par l'un de ses frères, qui fut inconsolable de ce malheur. Son corps fut ramené à Lons-le-Saunier et déposé dans l'église des Cordeliers de cette ville. M. Ed. Clerc, trompé par les manuscrits Chifflet, a donné le dessin du mausolée de ce seigneur, tel qu'il existait dans l'église des Cordeliers de Salins. Ou le personnage représenté sur ce tombeau n'est pas celui de Jean de Chalon, ou ce seigneur a eu deux tombeaux, car il est certain qu'il a été inhumé à Lons-le-Saunier. Par un acte passé le 4 juillet 1361, devant Jean de Braignans et Jean d'Abbans, clercs notaires, jurés, Hugues et Louis de Chalon, frères, chevaliers, fils émancipés de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et de Cuiseaux, ont déclaré donner 20 livres de rente, pour édifier une chapelle à l'autel de la sacristie du monastère des frères Mineurs de Lons-le-Saunier, dédié à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le repos de l'âme de Jean de Chalon, leur frère aîné, enseveli dans ledit monastère, et dotèrent cette chapelle de 20 livres de rente, à condition qu'il y serait chanté chaque semaine une messe à note, et qu'après la messe il y aurait procession au tombeau du défunt, où l'on chanterait l'office des morts. Jean de Chalon-Arlay II ratifia la fondation faite par ses fils, le 29 août suivant. On voyait au-dessus de la porte qui conduisait à la chapelle Sainte-Anne, une petite statue en pierre blanche, représentant un homme à genoux devant un arbre et couvert d'un grand manteau traînant. C'était peut-être l'image de Jean de Chalon, le jeune, mais non comme on l'a supposé, celle de Louis de Chalon, prince d'Orange, mort en 1463, car ce dernier fut inhumé dans l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. Tristan de Chalon, sire de Rochefort et Jeanne de Vienne, son épouse, par leurs testaments datés de Saint-Julien, le 5 janvier 1365 (v. st.), donnèrent chacun une rente de 25 livres sur les salines de Salins, pour la fondation de cinq messes hautes par semaine, à dire au grand autel de l'église des Cordeliers, devant lequel ils voulaient être inhumés. On ignore si ce vœu a été exécuté. Le 23 décembre 1425, Jeanne de Montbéliard, du consentement de Louis de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, son époux, fit édifier une chapelle dans la même église, à côté de celle de Vienne; elle voulut que l'autel fût consacré à la Conception de la Vierge Marie, y fonda une messe chaque jour, se réservant la collation du chapelain et la dota de 25 livres de rente sur son partage à la saunerie de Salins, à cause de son château de Myon. En 1445, cette princesse voulut être inhumée dans sa chapelle et ordonna qu'une lampe ardente fût perpétuellement entretenue sur son tombeau. Louis de Chalon fit élever un superbe mausolée à son épouse. Il était de marbre blanc. Autour d'une belle princesse, qui paraissait reposer comme sur un lit de parade, étaient groupés des anges et diverses figures en relief. Le soubassement était enrichi de statuettes d'anges, de pleureuses et de pleureurs, placées dans des niches en ogive. Sur le bord du tombeau on lisait: *cy gît très noble dame Jeanne de Montbéliard, femme première de très noble monseigneur le prince d'Orange, qui trespassa le quatorzième jour de mai 1445. Dieu ait son âme. Amen.* Le vitrail peint de la chapelle était armorié

aux armes de Montbéliard, qui étaient de gueules à deux bars ou barbaux adossés d'argent. Les mêmes armes avaient été sculptées au bas des pilastres du retable, ainsi que sur les quatre voussoirs à la naissance de la voûte. Le mausolée était adossé contre le mur qui sépare la chapelle du chœur, en face de la fenêtre. Il occupait une espèce de chambre, dans laquelle 12 ou 15 personnes pouvaient se tenir debout. Cette place était fermée par un haut grillage en stuc, avec deux portes artistement sculptées et décorées d'un si grand nombre de statuettes, qu'on avait appelé cette chapelle, la *Chapelle de tous les saints*. Ce beau monument a été brisé en 1793, par les révolutionnaires, et traîné en lambeaux sur des charrettes, dans le gouffre où s'était engloutie en 1792, la maison de M. de Leschaux. Sous l'abside de l'église, entre le maître-autel et le chevet, s'ouvre un caveau funéraire, où furent inhumés plusieurs membres de la famille de Chalon-Arlay. On y descend par un escalier, et sous une double voûte partagée par un arc doubleau, on voit encore les squelettes (autrefois renfermés dans des cercueils de plomb) de quatre personnages étendus sur quatre tables de pierre malheureusement submergées par des eaux d'infiltration. En tête de chaque table et un peu au-dessus, sont incrustées dans le mur cinq tablettes de pierre blanche, blasonnées aux armes des défunts et couvertes de leurs épitaphes. Sur la première on lit : *cy gît dame Jeanne de Bourbon, princesse d'Orange, première femme de messire Jean de Chalon, prince d'Orange, laquelle trespassa le* 10 *de juillet* 1493. Au-dessus de l'inscription est sculpté en bas-relief un écusson mi-parti aux armes de France, qui sont d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, et aux armes des princes d'Orange. Sur la seconde, on lit : *cy gît Claude de Chalon, seigneur d'Arguel, fils de messire Jean de Chalon et de dame Philiberte de Luxembourg, qui trespassa au mois de novembre* 1500. *Dieu lui fasse mercy*. Sur la troisième : *cy gît messire Jean de Chalon, prince d'Orange; mari premièrement de dame Jeanne de Bourbon, et secondement de dame Philiberte de Luxembourg, père de messire Philibert de Chalon, prince d'Orange; lequel trespassa le* 25 *avril* 1502. *Dieu lui fasse mercy*. On voit au-dessus de cette pierre un écusson surmonté d'une couronne de prince, et entouré du collier de l'ordre français de Saint-Michel. Les armes sont écartelées de Chalon et d'Orange. Au-dessus de la table funéraire où sont déposés les ossements de Philibert de Chalon, on remarque une représentation de ses pleines armes, entourées du collier de la Toison-d'Or et surmontées d'une couronne. Ecartelées de celles de Bretagne qui sont d'hermine, ces armes sont surchargées de celles de Luxembourg, brochant sur le tout. Philiberte de Luxembourg s'était fait préparer une place à côté de son fils, et elle l'avait désignée par l'inscription suivante : *cy gît dame Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, comtesse de Charny, seconde femme de Jean de Chalon, prince d'Orange, mère de Philibert de Chalon, prince d'Orange, laquelle décéda le*....... Obligée de quitter la Franche-Comté, à la suite de difficultés qu'elle avait eues avec Henri de Nassau, son gendre, cette princesse mourut en 1539, au château de Mont-Saint-Jean, et choisit

sa sépulture dans l'église du prieuré de Glamont, auprès du tombeau de sa mère. Le 23 janvier 1531 (n. st.), Philiberte de Luxembourg conclut un traité avec Goura ou Conrad Mai, flamand, et J.-B. Mariani, florentin, maîtres sculpteurs, pour l'érection de deux mausolées. Sur le premier, devait être représenté Jean de Chalon, son mari, avec Jeanne de Bourbon, d'un côté, et elle, de l'autre. Le second était destiné au prince Philibert seul. Voici quelques extraits de ce marché. « Premièrement a prins en lui la charge et promet par cestes led. maitre J.-B. Conrad Mait, de faire et parfaire au milieu du chœur de l'église du couvent des frères mineurs dudit Lons, une belle et riche sépulture de pierre d'albastre, la mieux revestue à l'entour d'ouvrages d'antiquailles, feuillages et autres y nécessaires pour l'embellissement de la sépulture. Laquelle sépulture sera de la longueur de dix pieds et de sept de largeur entre les soubasses, et sera posée audit chœur, à commencer de la rive de la pierre qui se lève pour entrer ès degrés du charnier, en devers et tirant vers le grand autel, et sur icelles sépultures seront faits, mis et enlevés trois personnaiges gisants, représentant l'un, la personne de feu de bonne mémoire monseigneur messire Jean de Chalon, à son vivant, prince d'Orange, que dyeu ait, en habit de prince, l'ordre de France au col; l'autre représentant madame Jeanne de Bourbon, femme première dudit feu seigneur; et l'autre gisant représentant madame la princesse, à présent vivante. Tous lesdits personnages faits et le mieux habillés et le plus richement en princes et princesses que faire se pourra.

Item. Aux pieds dudit gisant représentant ledit feu seigneur, sera fait le gisant d'un petit enfant le mieux que faire se pourra, représentant feu monseigneur d'Arguel, son fils, qui sera habillé comme un enfant de prince, ayant deux ans, à genoux ou ainsi qu'il sera advisé pour le mieux. Sur les piliers de la dite sépulture seront faites et mises les statues des quatre frères d'Hercule, etc.

Le mausolée de Philibert devait avoir la forme d'un arc de triomphe et être construit en albâtre. Il devait coûter 10,000 livres.

Item. Fera et promet ledit maître Jean-Baptiste Conrat, de faire un arc en volte triomphant, joignant audit pilier en forme et façon de chapelle, la plus belle et enrichie que faire se pourra, tant d'ouvrages d'antiquailles, médailles, feuillages, frises et autres; déans laquelle ledit maistre Gonrad fera mettre et assèra à genoux la pourtraiture de mon dit seigneur le prince, bien fait et emprès du vif, et habillé en habit ducal, le couronnel sur la tête, le collier de la Toison-d'Or au col, de telle hauteur et grandeur que faire se pourra et devra; devant lequel et déans la dite chapelle, il fera aussi l'image de Notre-Dame-de-Lorrette, droitement, à l'aspect et regard dudit prince; ladite image de Notre-Dame faite enlevée et soutenue par anges et sur nues, ainsi qu'il appartient, etc. » Le mausolée de Philibert de Chalon a existé jusqu'en 1637. Un témoin qui l'a vu, écrivait: « Cependant lad. dame de Luxembourg fit effigier et arborer pour trophée des conquêtes de son fils, les enseignes et étendards des Romains, dans l'église des frères mineurs de Lons, et dez le thole et sommité fort haut du chœur d'icelle penchait en terre et sur la cave et

charnier le grand étendard, ayant fait construire audit Philibert de Chalon, un monument de diverses excellentes figures d'un beau dessin et très bien élabourées et taillées tant en marbre qu'albatre, l'art desquelles relevant la matière, avait donné de l'envie et du désir à nos princes, même à des princes étrangers de les posséder, étant estimées d'un bel artifice et jugées d'un grand prix par les plus braves sculpteurs. » Fodéré nous apprend que le tombeau de Jean de Chalon fut exécuté, mais non placé. Il dit que « de fortes dépenses avaient été déjà faites pour un grand nombre de belles et hautes statues de marbre blanc de diverses figures très bien polies, taillées et gravées d'après le naturel, mais qu'elles ne furent pas posées et restèrent longtemps dans une chambre basse du couvent, d'où on en tira plusieurs pour les mettre autour du grand autel. » Par un motif que nous n'avons pu découvrir, tous les titres et meubles du couvent des Cordeliers avaient été saisis, enfermés dans un grand tonneau cacheté aux armes du roi de France et emmenés à Dole. Suivant une ordonnance de la cour du parlement, du 11 août 1506, Pierre de Vers, procureur général au parlement, les amena à Lons-le-Saunier et en fit l'inventaire en présence de Hugues de Vers, Guillaume Vincent et Guillaume Grand, secrétaires de Philiberte de Luxembourg. Cet inventaire contient la description de vêtements ecclésiastiques de la plus grande richesse, en drap d'or, damas et satin, armoiriés des armes des seigneurs qui les avaient donnés, de reliquaires enrichis de pierres précieuses, d'une statue de saint Sébastien en argent massif, garnie de saphirs, d'une riche châsse contenant le chef de saint Corneille, martyr, et d'un drap d'or cramoisi avec une grande croix de damas blanc au milieu, que l'on mettait sur le tombeau de Jean de Chalon-Arlay IV, prince d'Orange, le jour anniversaire de sa mort.

Le drap que l'on plaçait sur le tombeau de Philibert de Chalon était de la plus grande richesse. Il avait 14 pieds et demi de long, sur dix pieds moins un pouce de large, avec une bordure d'un pied, qui était de satin noir, accompagnée d'hermine. Le fond en était broché et tissu d'or très épais. La bordure de satin était relevée par des feuillages en or, et sous la croix de satin rouge, on lisait en lettres d'or gothiques, de 9 pouces et demi de hauteur, *requiescat in pace*. Aux deux extrémités du drap, étaient brodées en fil d'or, d'argent et de couleurs, les pleines armes du prince. Elles étaient couvertes d'un casque à visière, vu de face, surhaussé d'une couronne de prince, et ayant pour cimier un bois de cerf. Du bas du casque, partaient des lambrequins d'or et d'azur, d'où pendait le collier de la Toison-d'Or formé de briquets. Ce drap fut envoyé à la monnaie en 1793. Des vases sacrés et d'autres ornements splendides, furent donnés au XVIe siècle par le cardinal de la Baume, par Henri et Réné de Nassau, et par dom Louis de Vers, abbé de Mont-Sainte-Marie.

Le couvent de Lons-le-Saunier était un des plus considérables de l'ordre dans la province de Bourgogne, dite de Saint-Bonaventure et peut-être de France. Il était occupé ordinairement par 25 à 30 religieux, presque tous décorés du titre de docteurs en théologie de la faculté de Paris. Plusieurs acquirent une grande réputation comme pré-

dicateurs. On cite surtout Jean Henrici, élevé dans ce monastère, qui fut élu évêque de Damas et suffragant de l'archevêque de Lyon. Il mourut au mois de janvier 1574, à Lons-le-Saunier, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, près de l'escalier qui conduisait de la nef dans le chœur.

Laurent Perrin, religieux profès de cette maison et docteur de Sorbonne, mort en 1713, devint gardien du grand couvent de Paris, et fut placé à la tête du collége général que les Cordeliers tenaient dans cette capitale. Il y fit éclater les plus rares talents et des qualités qui lui valurent l'amitié de Louis XIV et de ses ministres. Deux chapitres généraux de l'ordre se tinrent dans ce monastère, l'un en 1500 et l'autre en 1601. Philiberte de Luxembourg fit tous les frais du premier, et le roi d'Espagne ceux du second. Il y avait dix-huit chapelles dans l'église, magnifiquement ornées, dans lesquelles se célébraient continuellement des messes à diacre et sous-diacre, pour le repos des âmes des différents seigneurs qui y étaient inhumés. Les seigneurs du Pin, de l'Etoile, de Charrin, de Chalain, les familles de Balay, de Fauquier, de Montaigu, de Marnix, de Maillot, de Saint-Vincent, de la Villette, de la Tour, de Boquet, y avaient tous des charniers. On comptait dans la bibliothèque plusieurs milliers de volumes. L'incendie de 1536 détruisit tout le couvent, à l'exception du chœur de l'église, des chapelles à côté de la sacristie, de la grosse tour et de l'infirmerie avec sa petite chapelle. En 1537, les religieux déblayèrent l'église, et en 1538 ils commencèrent la reconstruction de la nef sur les anciens fondements. Les travaux étaient presque terminés, lorsque les murailles s'affaissèrent tout-à-coup, au grand désespoir des pères, qui ne purent réparer ce désastre que 45 ans après. Le P. Valentin Surreau, qui fut appelé deux fois du couvent de Lons-le-Saunier, pour être gardien du grand couvent de Paris, était parvenu à relever les cloîtres. Pendant la peste de 1637, le P. Balland, religieux de ce monastère, déploya un courage héroïque. Seul prêtre qui fût resté dans la ville, il visitait continuellement les malades, et leur portait tous les secours dont il pouvait disposer. Il disait deux messes chaque jour, l'une dans l'église, et l'autre dans les villages de la paroisse. S'étant rendu l'ami du gouverneur français du château de Courlaoux, il y allait chercher du blé, qu'il apportait sur son cou, pour aider les bourgeois à subsister. L'incendie qui suivit le siége de 1637 fut aussi fatal que le précédent. Les religieux, dispersés, ne rentrèrent qu'en 1641. Ils cédèrent les chapelles qui avaient résisté au feu, pour servir de grenier et de cellier aux malheureux habitants, et les chambres basses du couvent pour leur servir de lieu d'assemblée. L'église fut réparée et en partie reconstruite en 1714. Le portail et le frontispice ne furent achevés qu'en 1731. Le beau cloître qui sert aujourd'hui de séminaire, fut entièrement reconstruit de 1737 à 1747.

Ce couvent, dans lequel la réforme avait été volontairement embrassée en 1503, fut supprimé par les décrets de l'Assemblée nationale en 1790, et abandonné par les religieux, qui étaient au nombre de neuf, le 16 mai 1791. Par délibération du conseil municipal, du 17 novembre 1793, on fit d'une partie du cloître, une maison de détention

pour les nobles, les prêtres et les parents des émigrés. Dans le surplus, on plaça la gendarmerie, les prisons, le tribunal criminel, et en 1802, la justice de paix. Le 13 mars 1794, l'église devint le temple de la Raison. Rigueur fut chargé d'en faire disparaître les tableaux, les statues et les vitraux armoriés. Elle devint en 1799, le temple décadaire, et en 1800, un magasin de subsistances. Elle fut rendue au culte catholique le 8 juillet 1803. Le 24 avril 1811, un décret impérial abandonna au département le couvent des Cordeliers, à l'exception de l'église, qui avait déjà été cédée pour servir d'église paroissiale. Par un acte du 13 septembre 1825, le département le céda en échange à la ville, contre les bâtiments de l'ancien collége, le chantier au bois et une somme de 60,000 fr. Le 12 mai 1826, on transporta à l'hôtel-de-ville le mobilier de la cour d'assises, la bibliothèque et les prisonniers, afin de permettre aux ouvriers de disposer le couvent pour le séminaire.

Couvent des Clarisses, des Cordelières, abbaye des Dames urbanistes, abbaye royale ou chapitre noble des Dames de Sainte-Claire. La fondation ou l'origine précise de ce monastère est inconnue. Suivant la tradition, il remonterait au XIe ou XIIe siècle, et aurait été primitivement un collége de chanoinesses, soumises à la règle de saint Augustin. C'était, dit-on, simplement quelques filles nobles ou veuves de la contrée, qui se réunissaient dans une habitation commune, pour se livrer plus sérieusement aux exercices de la piété chrétienne, et chercher la paix qu'on trouvait si rarement dans un château féodal. Elles vivaient de leurs revenus, sous la protection des seigneurs voisins, qui presque tous comptaient parmi elles un ou plusieurs membres de leur famille. Elles auraient embrassé, au XIIIe siècle, la règle de sainte Claire, par ordre des papes. Nous ne sommes en mesure ni de combattre, ni d'appuyer l'exactitude de cette tradition. Il semblerait cependant, d'après les documents écrits, que ce couvent fut fondé en 1294, par Philippe Ier de Vienne, sire de Pymont, et Hugues IV, son fils, pour des filles nobles qui devaient suivre la règle de sainte Claire, mitigée par Urbain IV, et qu'Alaïs de Vienne, fille et sœur des fondateurs, en fut la première abbesse. Le cloître était entre la rue Saint-Désiré et la grande place; son emplacement ne peut être déterminé d'une manière précise. On sait seulement qu'il existait devant la maison Simon, un puits et une croix en pierre, appelés *puits et croix Clairissée*. La croix ne fut enlevée qu'en 1766, pour être transférée dans le cimetière des Pestiférés. Philippe de Vienne avait donné, pour la dotation primitive, une redevance annuelle de 18 livres sur la seigneurie de Ruffey, et 18 montées de muire sur son puits de Lons-le-Saunier. Hugues de Vienne, son fils, et Gillette de Longwy, épouse de ce dernier, y ajoutèrent la terre des Moussières, d'une surface de 320 journaux, avec la justice moyenne et basse. Le 12 mai 1297, Renaud de Bourgogne donna à l'abbesse, moitié de toutes les langues des bêtes bovines tuées par les bouchers de la ville. En 1302, Philippe-le-Bel, agissant au nom de Jeanne de Bourgogne, fiancée à son fils, confirma le don de la terre des Moussières fait par Hugues de Vienne. Huguette, épouse de Philibert de Montaigu, en 1299; Marguerite de

Bellevesvre, en 1300; Guillemette et Huguette de Frontenay, en 1302 et 1303; Gilles de Montaigu, en 1304, donnèrent des cens, des fonds de terre, etc. Le 10 des calendes de décembre 1309, le pape Clément V exhorta les fidèles à aider de leurs aumônes les Clarisses de Lons-le-Saunier à bâtir leur église. Le 8 octobre 1314, Mahaut d'Artois, veuve du comte Otton V, répondant à cet appel, donna 20 livres de rente, assignées sur les sauneries de Grozon, et Etienne de Bourgogne, frère du comte Otton, en donna autant en 1316, sur les salines de Salins. *Guye de Rigney*, ayant succédé à Alaïs de Vienne en 1318, se fit confirmer par le roi Philippe-le-Long, et Jeanne de Bourgogne, le 20 juillet de la même année, le don de la comtesse Mahaut. Le 20 décembre 1320, cette dernière ajouta encore à ses libéralités, une rente de 10 livres estevenantes. Le 8 décembre 1332, Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et Marguerite de Vaudemont, son épouse, ayant acquis, à titre d'engagère, de Jean de Vienne, seigneur de Boucelanges, 40 livres de rente sur les cens de Saint-Aubin, en donnèrent moitié à Jeanne de Vienne, leur fille, religieuse, à l'abbesse et au couvent de Sainte-Claire. Les abbesses qui succédèrent à Guye de Rigney, furent *Béatrix de Bellevesvre*, de 1336 à 1342, et *Marguerite de Sainte-Croix*, de 1342 à 1349. Sous Jeanne de Vienne, qui occupa le siége abbatial, les bâtiments du monastère furent incendiés. Philippe II de Vienne donna alors un vaste terrain en nature de pré, situé entre l'ancien puits salé et son château de Pymont, pour en reconstruire un nouveau. Le 20 mars 1357 (n. st.), Pierre d'Arbois, visiteur des Cordeliers, permit à Jeanne de Vienne, de transférer le couvent de l'endroit de la ville où il se trouvait, dans le nouvel emplacement qui lui avait été donné. Le 5 juin 1412, Jeannette, veuve de Simon du Pasquier, donna tous les droits qu'elle avait sur les langues de bœufs mises en vente au Maisel (à la boucherie) de Lons-le-Saunier. Marguerite d'Andelot intenta un procès, en 1424, à tous les bouchers de la ville, qui avaient formé une conjuration pour ne plus livrer les langues des animaux qu'ils tuaient. Il durait encore en 1429. *Jeanne de Chilly*, qui lui succéda cette même année, reçut la soumission des bouchers et leur pardonna, à condition qu'ils jureraient de ne plus agir ainsi à l'avenir. *Marguerite de Quingey* n'a laissé qu'un seul acte de son administration, c'est un accensement fait en 1436, d'un vaste terrain en friche, pour le planter en vigne, en se réservant le quart des fruits. *Catherine de Duretal* était abbesse depuis l'année 1443, lorsqu'un incendie dévora, en 1448, les cloîtres et l'église. Elle les rebâtit avec une certaine somptuosité, grâce aux nombreuses aumônes qu'elle reçut des seigneurs du pays. Elle fut remplacée par madame de la *Moutonnière*, qui vécut jusqu'en 1470. *Clauda de Montjouvent* fut nommée abbesse le 1er novembre 1497, et gouverna l'abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1516; *Jaquema de Montjouvent* lui succéda et fut témoin du terrible incendie qui dévora le monastère, le 17 juillet 1536; *Clauda de Tervant*, de 1549 à 1559; *Isabeau de Nance*, de 1560 à 1565; *Pernette d'Arestel*, de 1566 à 1567; *Jeanne de Mauffans*, dame de Pymorin, de 1568 à 1582; *Clauda de Romanet*, de 1582 à 1594, successivement abbesses, avaient fait tous

leurs efforts pour relever les cloîtres, lorsque le 6 octobre 1595, les troupes du baron d'Assonville mirent le feu au couvent et le détruisirent de fond en comble. Tous les titres furent brûlés. Pour réparer cette perte, le P. Jean Chapuisot, provincial des Cordeliers de la Custodie de Bourgogne, ordonna en 1607, à *Louise de la Villette*, alors abbesse, de faire constater la perte des archives et d'exiger des reconnaissances de tous les revenus de l'abbaye. Cette dame mourut en 1616. Elle s'était occupée de réparer les désastres causés par d'Assonville, mais elle n'y parvint qu'imparfaitement. *Anne de Bessey* fut nommée pour lui succéder, le 12 mai 1616. Sous son administration, les chambres du clergé et de la noblesse représentèrent à l'assemblée des Etats, tenue en 1629, « qu'en l'abbaye des dames religieuses de Lons-le-Saunier, laquelle avait été fondée seulement pour des dames qui seraient de noblesse ancienne, qui est un privilége particulier dudit couvent, l'on y admettait d'autres religieuses qui n'avaient ladite qualité, et qu'il était très important de pourvoir à ce que ledit couvent fut maintenu dans son ancienne splendeur, conformément à l'intention des fondateurs. » Les chambres résolurent, qu'il serait écrit à ce sujet à la dame révérende abbesse, de ne recevoir aucunes autres religieuses que celles qui auraient les qualités requises par l'acte de fondation. Cette abbesse mourut en 1632. *Antoinette de Ronchaux* lui succéda. Aux premiers bruits de l'invasion française en 1637, cette dame cacha chez le sieur Claude Jacquemet, les ornements de son église, les calices, sa croix et sa crosse d'argent, les chapes, les chasubles, les chandeliers d'argent, le riche reliquaire renfermant le chef de saint Denis l'Aréopagite et les titres. Craignant que ces objets ne fussent pas assez en sûreté, elle en envoya une partie au château de Saint-Laurent-de-la-Roche, où ils furent pillés par le duc de Longueville et ses officiers. Si le couvent fut brûlé le 24 juin 1637, ainsi que le dit une ancienne chronique, il faut supposer que le feu y fut mis par ordre du colonel de Raincour, qui depuis longtemps insistait pour faire raser tout le faubourg des Dames. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il n'a pas été incendié le 24 juin par la garnison, il l'a été le 26 par les Français. Du reste, l'abbaye était alors déserte, les religieuses avaient toutes pris la fuite, à cause de la peste. Elles ne rentrèrent en partie qu'en 1647, et choisirent pour leur supérieure *Suzanne de Mouthier*. Mesdames de Pression, qui s'étaient retirées en France chez leurs parents, eurent l'occasion de racheter d'un officier français, qui les avait pris, une croix d'argent, au pied de laquelle étaient gravées les armes de madame l'abbesse de la Moutonnière, et deux chandeliers aussi d'argent, aux armes de Me de Bessey. Suzanne de Mouthier administra les revenus du monastère, mais elle ne put trouver moyen de rétablir les lieux réguliers ni l'église. A sa mort, arrivée en 1652, la cour du parlement nomma *Antoinette de Poligny* administratrice de l'abbaye pendant la vacance, et le roi lui donna la même année, le titre d'abbesse. Elle obtint de l'archevêque de Besançon, la permission de faire célébrer provisoirement la messe dans sa chapelle particulière ; elle fit reconstruire l'église, le quartier abbatial et le cloître. Cette abbesse mourut en 1674. Elle

fut remplacée la même année par *Louise-Gabrielle de Pra-Peseux*. Cette dame fit prendre par son chapitre une délibération, d'après laquelle il fut décidé que, suivant une coutume observée de temps immémorial, on ne recevrait dans l'abbaye que des demoiselles nobles faisant preuve de seize quartiers de noblesse. Elle mourut en 1725. *Louise-Gasparine de Pra*, qui avait été nommée sa coadjutrice en 1718, avec survivance, la remplaça, mais elle ne vécut que jusqu'en 1731. Sous son administration, le roi érigea en 1730, l'abbaye en chapitre noble, et régla la conduite de l'abbesse et des chanoinesses. *Jeanne-Marguerite de Belot-Villette*, fut nommée le 29 juillet 1731, et reçut la bénédiction abbatiale le 28 octobre suivant. Après sa mort, arrivée le 2 décembre 1762, *Marie-Françoise de Boutechoux de Montigny* lui succéda, et prit possession de son siége le 8 février 1763. Sous son gouvernement, qui se prolongea jusqu'à la suppression des ordres monastiques, l'abbaye fut comblée des faveurs royales, grâce à l'influence, aux charmes et aux actives démarches de M^e^ la comtesse de Bussy, sa coadjutrice. Par une délibération capitulaire du 22 septembre 1769, l'abbesse et les chanoinesses demandèrent à ne plus rester sous la juridiction des frères Mineurs conventuels de l'ordre de Saint-François, et à être soumises à celle de l'archevêque de Besançon, à condition que leur abbaye ne pourrait être visitée que par l'archevêque lui-même, ou en cas d'empêchement, par celui de ses suffragants qu'il déléguerait. Elles demandèrent encore à substituer des règlements invariables pour le régime de leur maison, aux usages non écrits sous lesquels elles avaient toujours vécu. Mgr. l'archevêque de Choiseul ayant accepté cette proposition, le roi donna, le 31 août 1770, des lettres-patentes pour approuver ces dispositions. Un règlement fut proposé à l'archevêque, qui le sanctionna le 8 juillet 1771. Le roi, par lettres-patentes du mois de janvier 1772, approuva ces statuts, qui réglaient l'état de l'abbaye, l'admission des sujets, la forme des preuves de noblesse exigées des récipiendaires et la discipline intérieure. Il autorisa en même temps l'abbesse à prendre dans tous les actes, le titre d'*illustre et révérende dame*, et les personnes qui composaient le chapitre, celui de *chanoinesses régulières*. Par un décret rendu le 30 mars 1773, l'archevêque de Besançon, en exécution de lettres-patentes du mois de juin 1772, éteignit et supprima la conventualité du monastère de Goailles, de l'ordre de Saint-Augustin, la mense conventuelle, les offices claustraux, les annexes et prébendes monacales, dépendant de cette abbaye, et en unit les biens et revenus au chapitre noble des dames de Lons-le-Saunier, pour être employés à l'accroissement des douze prébendes du chapitre et à la dotation de cinq nouvelles. Un nouveau brevet du roi, du 8 février 1787, et une bulle apostolique du 19 juillet suivant, prononcèrent la suppression du chapitre noble de Gigny, et en unirent les biens aux chapitres des dames de Lons-le-Saunier et de Migette. Le 16 mars 1788, le roi autorisa le chapitre des dames de Lons-le-Saunier, 1° à recevoir douze chanoinesses d'honneur, non résidentes, qui feraient leurs preuves de noblesse devant des personnes employées au cabinet de S. M.; 2° à prendre le titre de *comtesse;* 3° à

porter en écharpe, de la droite à la gauche, un large cordon bleu avec liseré vert, auquel serait suspendue une croix d'or émaillée à 8 pointes, surmontée d'une couronne de comte, et représentant d'un côté l'image de la Vierge, avec l'exergue : *Virtutis et nobilitatis decus*, et de l'autre, l'image de saint Louis, avec l'exergue : *Optimo regum patrono;* 4° à porter sur le côté gauche, une plaque en broderie, où serait l'image de saint Louis; 5° à ne faire preuve que de treize quartiers, dont neuf du côté paternel, et quatre du côté maternel. Le règlement, approuvé en 1771 par l'archevêque de Besançon, renferme un grand nombre de dispositions, dont voici les principales. Le chapitre de Lons-le-Saunier, qualifié de *chapitre noble et régulier*, est soumis pour le spirituel à l'archevêque de Besançon, l'administration du temporel étant réservée en entier à Mᵉ l'abbesse, pour les revenus dépendants de la crosse, et ceux des *my-parts*, à la procureuse, qui sera nommée tous les ans. L'église est sous le vocable de sainte Claire; le chapitre est actuellement composé de douze dames prébendées et de vingt-six dames professes ou novices non prébendées. Le droit de nommer aux places appartient à l'abbesse. La demoiselle présentée est tenue, avant d'être admise, de faire preuve, par titres authentiques, de seize quartiers de noblesse, tant paternels que maternels; il lui est donné deux commissaires gentilshommes à preuve, ou de noblesse admise dans les chapitres, l'un de la part de l'abbesse et l'autre de la part des dames. Lors de la coiffure et prise d'habits, la validité de la preuve doit être jurée par quatre gentilshommes. On peut obtenir une place à tout âge, dès que la présentée sait parler. Les trois vœux, de pauvreté, chasteté et obéissance, se font à l'âge prescrit par les ordonnances royales, et ne peuvent être retardés au-delà de l'âge de 26 ans. Le noviciat est d'un an complet, sans découcher de l'abbaye; il y a encore un an de résidence à faire sans découcher de l'abbaye, après les vœux faits. Les demoiselles coiffées sont instruites de leurs devoirs par la dame chez laquelle elles demeurent. Six semaines avant sa profession, la novice est proposée au chapitre, qui examine si elle sait son chant et les rubriques du bréviaire. A la prise d'habits, on doit à l'abbesse, 25 livres, 8 livres de sucre et un plat de gibier; à chaque dame présente, 12 livres 10 sols et 4 livres de sucre; aux novices présentes, moitié; à l'aumônier, 12 livres 10 sols; à l'avocat et à l'homme d'affaires de l'abbesse, 11 livres; 3 livres de cire pour l'autel et deux flambeaux d'une livre; à chaque dame, un cierge, et enfin 100 livres en présents d'église. Lors de la profession, on devait les mêmes cadeaux. Les pensions ou dots à fournir par les parents, étaient réglés au moment de la prise d'habits. Les dames jouissaient des revenus de leurs dots, jusqu'à ce qu'elles entrassent en prébende. L'abbesse a au chœur et au chapitre toute l'autorité attachée à son titre. Toute dame professe est obligée de dire régulièrement l'office chaque jour sans chanter. Il y a un chapitre tous les mois, et deux chapitres généraux par an. Le secrétaire chargé de rédiger les délibérations, doit prêter serment entre les mains de l'abbesse. Les dames doivent toujours porter à l'office et dans les cérémonies de l'église, leur habit de chœur, qui est un manteau à queue, bordé d'hermine, et une

coiffe noire. Elle ne doivent jamais quitter *leur petit mari*, qui est de mousseline, derrière la coiffure pour les novices, et qui est recouvert, pour les professes, d'un autre de gaze noire. Chaque dame porte une croix d'or suspendue devant sa poitrine, par un ruban noir moiré. Les dames doivent être habillées d'étoffes noires en soie, modestement, sans blondes ni dentelles blanches, avec du linge ou de la gaze, sans broderie; elles ne peuvent porter ni fleurs, ni aigrettes dans leurs cheveux, mais seulement des rubans de gaze. Il est défendu aux dames professes ou novices de sortir de l'enceinte de l'abbaye pour aller en ville, sans permission de l'abbesse. Les clefs de l'abbaye restent chez l'abbesse, ou en son absence, chez l'ancienne. Les portes sont fermées à 8 heures en hiver, et à 9 en été; la petite porte seule reste ouverte jusqu'à dix, temps auquel les hommes qui se trouveraient à l'abbaye doivent sortir. Les dames qui souperaient en ville, sont tenues de rentrer à dix heures. Chaque dame professe a droit de se choisir une nièce, si elle a maison, et de la présenter au chapitre. La nièce d'adoption jouit de la maison et des meubles de sa tante après sa mort. La tante est obligée de loger et tenir en pension chez elle sa nièce d'adoption. Si une dame veut se séparer de sa nièce, elle est tenue de lui donner un logement pour elle et une femme de chambre dans sa maison. Les prébendes des douze dames sont de 30 mesures de froment, 9 baraux de vin, 36 livres d'argent, et 2 langues de bœuf, pour chacune.

Par une délibération capitulaire du 2 octobre 1775, il fut décidé que pour éviter aux parents les grandes dépenses, dont la réception de leurs filles était l'objet, ils ne pourraient plus donner aucun repas dans l'abbaye, si ce n'est lors de la prise d'habits, et qu'ils n'inviteraient que la dame qui conduisait la demoiselle, les deux demoiselles filles franches, le crossier, les deux commissaires aux preuves, les deux gentilshommes jureurs, le prédicateur et l'aumônier.

Les revenus de l'abbaye se composaient de redevances sur les seigneuries de Monnet et de Présilly, sur les sauneries de Salins, de dîmes sur tous les fonds en vignes et terres à Conliége, qui dépendaient de la baronnie de Binans, du patronage et des dîmes de Lay, des dîmes de Trenal, d'amodiations de terres, prés, vignes, etc.

Le quartier abbatial et les maisons des chanoinesses bordaient trois côtés d'une vaste cour, au centre de laquelle se trouvait l'église. Un mur de clôture, percé d'une grande et d'une petite porte, régnait le long de la route tirant à Poligny. Un autre mur, percé d'une petite porte à l'entrée orientale du quai du Solvan, fermait l'abbaye au sud-ouest. Ce monastère fut supprimé en 1790. On vendit l'église le 16 juin 1792. Le représentant du peuple Besson annula la vente en 1794, et décida que ce monument serait revendu, à charge d'être démoli. Les matériaux servirent à combler le gouffre de la maison de Leschaux. Les maisons des chanoinesses, au nombre de 18, et le quartier abbatial, furent vendus comme biens nationaux en 1795, à divers particuliers et subsistent encore.

Couvent des capucins. Les capucins furent reçus à Lons-le-Saunier le 15 octobre 1612. Ils obtinrent la permission de se bâtir une de-

meure à l'extrémité de la rue Saint-Lazare, près de la route de Lyon, (l'ancienne voie romaine par Montciel). Leurs bâtiments, commencés en 1614, furent terminés en 1715. Ruinés par l'incendie de 1637, les religieux les relevèrent en 1644, mais avec si peu de soin, que les murs se lézardèrent de toutes parts. Ils ne parvinrent à réunir les sommes nécessaires à une reconstruction qu'en 1733. La première pierre d'un nouveau cloître, beaucoup plus vaste que le précédent, fut posée par le maire de la ville, le 30 décembre de cette année. Le conseil fit à cette occasion un cadeau de 300 livres. Les remises et les écuries ne furent bâties qu'en 1742. Le maire et les officiers municipaux se présentèrent dans le couvent, le 29 avril 1790, revêtus de leurs ceintures tricolores en écharpe, pour y faire apposer les scellés et faire l'inventaire. L'un des conseillers qui marchait en avant, rencontra debout au fond du corridor supérieur, le P. Anastase, (Joseph Prétet, de Cramans), gardien du monastère, dont la figure grande et vénérable, et la majestueuse barbe blanche qui descendait jusque sur la poitrine, lui inspira la plus profonde terreur. S'avançant vers lui d'un air respectueux, il lui dit : *J'ai l'honneur de vous saluer, très révérend père.* — *Je te salue, ange des ténèbres*, lui répondit le père Anastase d'un ton foudroyant ; *quelle sinistre nouvelle m'apportes-tu ?* Atteré par ces paroles, le conseiller resta muet. Il fallut qu'un autre membre de la commission prît la parole. Il y avait alors dix-huit religieux au couvent, qui tous refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé. Le 27 mai 1792, la ville acheta la maison des capucins avec l'église et les dépendances, moyennant 40,000 fr. Elle en fit un lieu de détention pour les nobles, les suspects et les riches. En 1793, on convertit l'église en écurie, pour les chevaux galeux de l'armée. En enlevant le pavé, on découvrit le charnier dans lequel avait été déposé le cercueil en pierre de Mgr. Louis-Albert de Lezay, ancien évêque d'Evreux, mort quelques années auparavant. Les ossements furent dispersés et le cercueil devint un abreuvoir pour les chevaux. Le cloître qui entourait la cour servit successivement de lieu de réunion pour le club des Feuillants, d'atelier d'armes, de salpétrière, etc., et fut démoli avec l'église. La ville ne pouvant ou ne voulant payer son acquisition, l'administration centrale en prononça la nullité, le 22 juillet 1795. Les bâtiments qui restaient furent vendus à plusieurs particuliers et sont occupés actuellement par le collége libre des Frères de Marie.

Couvent des Tiercelines, *des dames de Sainte-Elisabeth*, *du Saint-Sacrement*, ou du *Tiers-Ordre de Saint-François.* Les Tiercelines de Salins, ne pouvant admettre dans leur maison toutes les demoiselles qui demandaient à y entrer, résolurent de fonder un monastère de leur ordre à Lons-le-Saunier. Elles présentèrent à cet effet au magistrat de cette ville, le 10 septembre 1644, une requête qui fut favorablement accueillie. L'archevêque de Besançon, le bailli d'Aval, le parlement, ne s'opposèrent point à ce projet. Les conditions de leur admission furent réglées par un acte du 27 décembre 1644. Il fut convenu, 1° que la ville céderait aux religieuses une certaine place dans la rue de Balerne, sauf à ces dernières à s'arranger

avec les propriétaires des masures qui la recouvraient; 2° que ces dames paieraient, à titre de droit d'entrée, une somme de 300 fr., pour acheter des ornements à l'église paroissiale; 3° que les demoiselles de la ville seraient admises comme novices de préférence à toutes autres, et que pendant vingt ans, elles ne fourniraient qu'une dot de 1200 fr. L'espace qui avait été cédé était si étroit, si incommode, à cause du chemin de ronde et des murailles qui le limitaient de deux côtés, que les Tiercelines renoncèrent à y faire des constructions et prièrent le magistrat, le 21 décembre 1647, de leur permettre de bâtir leur monastère sur les masures de l'hôtel de M. de Balay, rue de l'Ecole ou du Collége. Ayant obtenu cette permission, elles achetèrent cet emplacement de M. Emmanuel-Philibert de Balay, de Château-Rouillaud, au mois de janvier 1648, quoique l'acte n'eût été passé que le 19 mars 1651. Dès que les bâtiments les plus nécessaires furent terminés, Chrispinien de Lyon, provincial des religieux et religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, se rendit à Salins, désigna la supérieure, les cinq religieuses professes et la novice, qui viendraient habiter le couvent de Lons-le-Saunier (29 septembre 1649). Melle Tabourot fut la première bienfaitrice de cette maison. Elle l'institua pour son héritière universelle, à charge de certaines aumônes à faire chaque jour à tous les pauvres qui se présenteraient à la porte. Le 23 juin 1656, on commença le bâtiment des dortoirs. Jacques de Chaoune, ministre de la province de Saint-Louis et Lézéar, étant en cours de visite, en posa la première pierre au nom de Mme Claude de Fouchier, abbesse de Château-Chalon. Cette cérémonie se fit en grande pompe, en présence de toute la noblesse et la bourgeoisie du pays. Les religieuses y assistaient, précédées de leur croix, un cierge blanc à la main, une couronne d'épine sur la tête et leurs manteaux réguliers sur leurs épaules. Ce couvent se peupla tellement de demoiselles nobles qui ne pouvaient entrer dans l'abbaye de Sainte-Claire, ou de demoiselles appartenant aux premières familles de la ville, qu'il s'enrichit rapidement et dut songer à fonder de nouvelles colonies. Deux traités furent faits en 1676, pour en envoyer une à Clairvaux, et une autre dans le Bugey. Le 24 août 1677, entre 9 et 10 heures du soir, le feu éclata tout-à-coup dans les dortoirs, se propagea avec une effrayante rapidité et menaçait d'anéantir la ville entière. Au milieu de ce péril, les échevins et le conseil se réunirent à la hâte et coururent dans l'église des Cordeliers, pour vouer leur cité à saint Claude. Leur vœu ayant été exaucé, on envoya le 3 septembre suivant, le premier échevin, un conseiller et un prêtre, porter à saint Claude douze livres de cire blanche, en attendant qu'on pût envoyer l'*ex voto* représentant la ville préservée des flammes. Les pauvres religieuses furent obligées de se disperser. Les unes allèrent dans le couvent d'Arbois, d'autres dans celui de Salins. Les plus âgées demandèrent permission d'occuper un hospice qu'elles avaient dans la banlieue, et d'y faire célébrer la messe dans une chambre particulière. Dès l'année 1678, elles achetèrent l'emplacement de plusieurs maisons incendiées, et reconstruisirent leur monastère, en y ajoutant une église, que l'archevêque de Besançon permit de bénir le 29 août

1679. La maison reprit bientôt son ancienne splendeur. On y comptait en 1700, quarante-cinq religieuses professes, autant de sœurs converses ou novices, et un grand nombre de pensionnaires. L'archevêque de Besançon, fâché de voir dans son diocèse une foule de communautés religieuses qui n'étaient pas soumises à sa juridiction, obtint du roi la suppression d'un grand nombre. Par une lettre de cachet de l'an 1742, Louis XV défendit au couvent des Tiercelines de recevoir à l'avenir des novices. Sa perte était jurée. Des démarches actives, dirigées pendant trois ans, par des personnes influentes, firent revenir le roi sur sa décision (1745). Les religieuses voyant le sort de leur établissement assuré, songèrent à transporter leur maison dans un local plus convenable. Celle qu'elles occupaient dans la rue du Collége offrait une foule de désagréments. Elle était privée de jardins, entourée d'auberges fréquentées par des débauchés, des libertins, dont les blasphêmes, les propos indécents parvenaient aux oreilles des sœurs. Des fenêtres voisines, la vue des curieux plongeait jusque dans les dortoirs. Le 20 décembre 1750, M. Paret, seigneur de Moiron, vendit à la communauté, un terrain de cinq ou six journaux, situé entre la Vallière et le couvent des Capucins. Elle y fit construire un très beau monastère, composé de deux ailes, l'une longeant la rue de la Gravette ou de la Vallière, et l'autre, perpendiculaire à la précédente, s'étendant sur les jardins; l'église, dont l'entrée s'ouvrait sur la rue, fut bénite le 31 octobre 1773. Les anciens bâtiments, rue du Collége, furent vendus en détail. La ville profita de cette circonstance pour acheter le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue du Four. Plusieurs dames et demoiselles de haut parage furent enfermées dans le nouveau couvent, en vertu de lettres de cachet obtenues par leurs maris ou leurs parents. Cet établissement fut supprimé en 1790. On y comptait alors dix-sept sœurs professes, trois sœurs converses, deux directeurs de l'ordre des Tiercelins et deux dames pensionnaires. Les bâtiments, les jardins, le verger, les murs de clôture, qui avaient 35 pieds de hauteur, ont été vendus nationalement par lots séparés, le 7 février 1792. La ville en a racheté une partie le 17 septembre 1837, pour y loger les sœurs de la Charité.

Chapelle de la Croix, de la Miséricorde ou *des Pénitents noirs*. Une confrérie de pénitents, formée en 1592, sur le modèle de celle qui existait à Paris depuis deux ans, obtint du magistrat l'emplacement d'un ancien jeu de paume dans la grande rue de Balerne, et y fit édifier une vaste chapelle et des salles pour ses réunions. Les confrères se cotisaient pour faire un fonds destiné au soulagement des prisonniers et à l'apprentissage de quelques métiers à de jeunes orphelins. Ils se vouaient aussi à l'inhumation des suppliciés. Des offices étaient célébrés chaque semaine dans la chapelle, par un familier ou un régent du Collége. A certaines séances, on jouait la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou d'autres mystères. C'était en quelque sorte le théâtre du temps. Les confrères faisaient chaque année une procession solennelle, le jour de l'octave de la Fête-Dieu. Ils y assistaient nu-pieds, revêtus d'un sac noir qui descendait jusqu'aux talons et était surmonté d'un capuchon qui enveloppait la tête en-

tière et le visage ; ce sac était percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Ils portaient à la ceinture une longue discipline armée de petites pointes de fer, et un chapelet composé d'ossements, que terminait une tête de mort. La cérémonie commençait à 10 heures du soir et se terminait à 4 heures du matin. Le cortége s'ouvrait par deux trompettes, derrière lesquels marchaient un porte-enseigne; tous trois étaient habillés de rouge. Venaient ensuite deux bannières noires, un certain nombre de pénitents avec des cierges de cire rouge, une croix avec les instruments de la passion, puis un grand nombre de pénitents noirs avec des flambeaux de cire blanche, rangés deux à deux et séparés par leurs mystères. On appelait ainsi la représentation en grandeur naturelle de divers objets relatifs à la passion de Notre-Seigneur, portés sur des brancards, par quatre pénitents. Le premier était le *jardin des Olives*, il appartenait aux vignerons ; le second, la *flagellation*, c'était celui des menuisiers ; le troisième, la *couronne d'épines*, qui appartenait aux avocats et aux procureurs ; l'*ecce Homo*, c'était le mystère de la noblesse. Après, venait le *porte-croix* ou *Jésus-Christ, montant au Calvaire*, en corset et jupon blanc. Ce rôle était le plus disputé. La procession parcourait ainsi la plupart des rues de la ville et entrait dans toutes les églises, qui brillaient de l'éclat de mille cierges. Elle se perpétua ainsi jusqu'en 1790, mais avec des usages moins singuliers. Au mois de mai 1637, le feu prit à la chapelle et incendia le bâtiment entier, qui ne fut reconstruit qu'en 1686, avec les libéralités du marquis de Boutavant, l'un des confrères. Le 3 novembre 1792, on apposa les scellés sur les portes de la sacristie, des archives et de la chapelle. Cet édifice fut cédé, le 20 juin 1793, à la société populaire, pour tenir ses réunions. Cinq jours après, les Feuillants se ruèrent dans la salle du club, brisèrent les meubles, chassèrent les Jacobins et les traînèrent en prison. Cette manifestation bruyante eut les suites les plus fâcheuses. Par un arrêté du représentant du peuple Saladin, du 2 août 1795, la chapelle fut cédée à la ville, pour en faire une salle de spectacle, ce qui n'empêcha pas les exercices du temple décadaire, qui s'y continuèrent jusqu'en 1799. Le bâtiment entier a été démoli en 1854, et son emplacement est devenu une place publique.

Oratoire de Notre-Dame. A un angle de la ruelle étroite qui tirait de la Grande-Rue à l'église des Cordeliers, était une niche renfermant une statue en pierre peinte, représentant, en grandeur naturelle, la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Cette statue, regardée comme miraculeuse, était en grande vénération. On prétend que chaque fois que la ville était menacée d'un grand malheur, on voyait les yeux de la Vierge se mouiller de larmes et l'enfant Jésus répandre du sang par les narines. L'auteur de l'un de nos anciens manuscrits prétend avoir observé ce phénomène peu de jours avant le siége de 1637.

Oratoire de Notre-Dame-Libératrice. Le bruit d'une prochaine rupture entre la France et l'Espagne s'étant répandu, la ville fonda, le 11 juin 1667, une procession perpétuelle à faire autour des murs, le dimanche avant le 26 juin, en l'honneur de Notre-Dame-Libératrice. Le magistrat devait y assister en corps. Un oratoire fut érigé à

l'entrée du chemin de Pannessières, et on y plaça une statue de la madone. L'oratoire fut reconstruit en 1707, avec cette inscription : *SaCrarIVM Intactæ aDest*, dont l'anagramme donne les chiffres M-DCC-VII. A la suite de nouvelles restaurations exécutées par M. Guigue de Maisod, on a ajouté la date de 1816. Il est assez étonnant que ce petit monument ait échappé au vandalisme révolutionnaire.

Oratoire du Dieu-de-Pitié. L'hôpital bâti dans la rue Saint-Désiré, sur le bord de la Vallière, était contigu à un pont en pierre très ancien, composé de trois arches, d'un accès très difficile par la raideur de ses rampes. Sur le bord de ce pont s'élevait une lourde croix en pierre, supportant un Christ en relief. Les étrangers ne passaient jamais devant cette croix sans y faire une station, et sans mettre une pièce de monnaie dans le tronc qui était à côté, pour les pauvres malades.

Confréries diverses. Nous avons déjà signalé les nombreuses corporations industrielles qui florissaient à Lons-le-Saunier dès le XVe siècle, auxquelles il faut ajouter celle des apothicaires, sous l'invocation de *saint Côme et saint Damien.* Ces associations, formées par les individus d'un même corps et métier, avaient surtout pour but de se défendre mutuellement et de veiller au maintien de leurs priviléges. Beaucoup d'autres confréries, composées de personnes pieuses et charitables, étaient organisées pour le soulagement des pauvres, l'exercice en commun des devoirs prescrits par la religion, la protection et le dévouement des uns à l'égard des autres. Six d'entre elles faisaient leurs exercices dans l'église des P. Cordeliers ; c'étaient celles de saint Ives, de saint Nicolas, du Rosaire, du Cordon de saint François, de l'Ange-Gardien et de Notre-Dame-des-Flammes. La première avait aussi des services fondés dans l'église paroissiale et dans la chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit. Les confréries de la Mort et du Carmel, de Saint-Joseph, de Sainte-Barbe, du Saint-Esprit, de Notre-Dame, de Saint-Désiré, de Saint-Vernier, de Saint-Antoine, de Saint-Crépin, du Saint-Sacrement et de la Visitation, avaient leurs chapelles dans l'église de Saint-Désiré. D'autres associations étaient organisées dans la chapelle de l'Hermitage et dans celle des Reliques. Toutes ces confréries jouaient un rôle important dans les diverses processions ; elles affectaient d'y déployer une grande pompe, soit par la richesse de leurs bannières, soit par l'éclat de leurs chaperons armoriés, brodés d'or et d'argent, soit encore par le nombre de leurs grosses torches de cire. La question des préséances troublait souvent la bonne harmonie dont elles devaient donner l'exemple. Ainsi, la confrérie de Saint-Ives, à l'exemple de ce qui se passait à Dijon, voulait avoir le pas sur le magistrat. Le parlement fut plus d'une fois obligé d'intervenir, notamment en 1659, pour lui donner tort. Un édit de police, du 13 juin 1688, ordonna à toutes les corporations d'assister aux processions, et un règlement dressé deux jours après, fixa ainsi le rang de chaque corps : « MM. de la confrérie de Saint-Nicolas marcheront en robe immédiatement après MM. les avocats, confrères de saint Ives ; après eux, les confrères de sainte Barbe, lesquelles confréries marcheront immédiatement après le corps de ville ; les confrères de saint Vernier marcheront devant

la croix des P. Capucins ; les confrères de saint Eloy, avant ceux de saint Vernier ; ceux de saint Joseph, immédiatement avant ceux de saint Crépin, et les confrères de saint Crépin, avant ceux de saint Eloy ; les confrères des Quatre-Couronnés, avant ceux de saint Joseph ; ceux de saint Hommebon, avant ceux des Quatre-Couronnés, et ceux de saint Antoine, avant ceux de saint Hommebon. Les confrères de saint Crépin, prétendirent avoir le pas sur ceux de saint Eloy et de saint Joseph ; le doyen rural leur donna raison, mais la municipalité maintint son règlement.

Ermitage de Lons-le-Saunier ou *de Montciel*. Du point qu'occupe l'ermitage de Montciel, on domine à la fois Lons-le-Saunier, Montmorot, le bassin de la Vallière, les plaines de la Bresse et de la Bourgogne. On jouit de tous côtés d'admirables perspectives. Depuis un temps très reculé, il existait sur le revers de la montagne un petit oratoire bordé de précipices et caché dans les bois, qui renfermait un autel et une petite statue de la Vierge. Une tradition constatée dans une enquête de 1696, rapporte ainsi la fondation de l'ermitage. Etienne Domet, apothicaire à Lons-le-Saunier, avait à son service, au commencement du XVIIe siècle, Germain Riol, qu'il envoyait souvent sur la côte de Montciel pour y recueillir des plantes médicinales. Ce jeune homme rentrait toujours très tard et les mains vides. Forcé d'expliquer sa conduite, il avoua qu'un sentiment invincible l'entraînait aux pieds de la Vierge, et qu'au lieu de cueillir des fleurs, il priait dans l'oratoire. Résolu de quitter le monde et à vivre en ermite, son maître, loin de contrarier sa vocation, lui avança la somme nécessaire pour construire une cellule. Le magistrat lui céda un petit espace de terrain à côté de la chapelle, et lui permit de faire une quête chaque semaine dans la ville pour l'aider à vivre. Les habitants de Messia et des villages voisins prêtèrent le secours de leurs bras pour édifier, soit l'ermitage, soit la chapelle qui devait remplacer l'ancienne. M. Domet voulut être le père temporel et le protecteur de cet établissement. Comme le principal bienfaiteur, ses armes furent placées sur la porte d'entrée, et à sa mort, il voulut qu'on gravât sur son tombeau la part qu'il avait prise à cette fondation. En 1603, l'archevêque de Besançon autorisa la bénédiction de la chapelle et la consécration de l'autel. Riol admis à la prêtrise, à cause de sa grande piété, en fut nommé le premier chapelain. A une époque qui n'est point précisée dans l'enquête, Guillaume Despingler, de Lons-le-Saunier, officier au service des archiducs Albert et Isabelle, rapporta de Flandre un fragment du chêne miraculeux de Montaigu, en fit faire une statue de la Vierge et la donna à Riol. L'inauguration s'en fit en grande solennité dans la nouvelle chapelle. Alors la dévotion à l'ermitage de Montciel ne connut plus de bornes ; on accourait à ce lieu saint de toutes les provinces voisines, telles que de la Bourgogne, la Bresse, la Lorraine, etc. A toutes les heures du jour, la montagne était couverte de pèlerins qui montaient ou qui descendaient, les uns nu-pieds et les autres la corde au cou. Des villages entiers venaient en procession se mettre sous la protection de la madone. Les nombreux tableaux qui tapissaient les murs de la chapelle ou qui étaient suspendus à la tribune, at-

testaient les guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de la Vierge. Jean Bertin, d'une famille noble de Lons-le-Saunier, sollicita la faveur d'être admis comme ermite, pour vivre avec le frère Germain. La peste ayant éclaté dans la ville en 1629, le magistrat voua solennellement une procession générale à Notre-Dame-de-Montciel, *où il se faisait tant de prodiges.* Lorsque les Français envahirent la province en 1636, les deux ermites se retirèrent à Lons-le-Saunier; le F. Germain annonça un jour son intention de célébrer la messe dans la chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit, pour implorer la protection du ciel en faveur de la ville. Cette église fut bientôt encombrée de fidèles. Au milieu de l'office, la voix du saint prêtre s'altéra, il ne pouvait plus chanter qu'en nasillant. On lui demanda plus tard la cause de cette indisposition, et il répondit qu'il avait été violemment battu par les démons. Riol mourut de la peste peu de jours après. On l'inhuma dans la chapelle de l'ermitage. Jean Bertin échappa par la fuite au sac de la ville, en 1637, et fut pourvu, quelques années après, de l'ermitage de Montciel. Jean le Savoyard et Guillaume de Pacta, prêtre vertueux, mais très ignorant, obtinrent la permission de résider avec lui. Lorsqu'il mourut, on l'inhuma dans le charnier de ses ancêtres, qui se trouvait sous la chapelle des Trois-Rois de l'église Saint-Désiré. Etant le dernier rejeton de sa race, on brisa son écusson sur la fosse. Claude Bruandet, familier de Saint-Désiré, fut nommé en 1662 pour lui succéder, et on lui donna pour aide, Henri Romanet, son neveu. En 1663, une confrérie de pénitents blancs se forma dans la chapelle de l'ermitage. Les membres qui en faisaient partie assistaient aux offices en aubes blanches et chantaient leurs messes en chœur. Ils firent approuver leurs statuts en 1669, par l'archevêque de Besançon, se firent agréger à toutes les confréries de pénitents blancs de la province, et même à l'archiconfrérie du Confalon de Rome. Leur nombre s'éleva bientôt à plus de 600. Placés sous l'invocation de l'Assomption de Notre-Dame, ils célébraient toutes les fêtes de la Vierge, en grande pompe. Pierre de Branges, protonotaire du Saint-Siége apostolique, remplaça Claude Bruandet en 1666. Il obtint de Melle Henriette de Balay, dame du fief du Vernois, qui se prétendait nu-propriétaire de la côte de Montciel, la permission d'agrandir les dépendances de l'ermitage, et ajouta plusieurs chambres au bâtiment. Il célébra dans sa chapelle le mariage de Melle de Balay, avec M. Belot de Chevigney, ceux de M. d'Aubonne et de plusieurs autres gentilshommes. Le 14 janvier 1670, l'archevêque de Besançon unit l'ermitage et ses biens à la familiarité, à charge d'instituer un chapelain pour desservir la chapelle. Le magistrat de la ville consentit à cette union, à condition que la nomination du chapelain et des ermites lui appartiendrait concurremment avec les familiers. M. de Branges étant mort en 1681, Louis XIV invita les familiers à recevoir dans cette retraite un illustre exilé, et à nommer pour chapelain François Turpin de Beauregard, clerc du diocèse de Paris. On ne se permit point de résister aux volontés du monarque. L'exilé, dont le nom fut toujours un mystère, mourut à l'ermitage, et le chapelain Turpin, mourut subitement peu de jours après (1691). Tous deux furent in-

humés dans la chapelle. En 1692, la foudre tomba sur le tabernacle, en enleva les dorures, noircit tous les métaux qui étaient sur l'autel et s'échappa par une fenêtre, après avoir lancé une pierre qui resta fixée à la voûte. Pierre-Louis Vuillin, d'une famille noble de Besançon et chanoine de Baume-les-Dames, fut nommé chapelain en 1692, et vécut à l'ermitage jusqu'en 1721, époque à laquelle François Moureau d'Athose, vicaire perpétuel de Saint-Laurent-la-Roche, lui succéda. Ce chapelain fit des travaux considérables pour augmenter la surface du clos, en coupant le rocher. A sa mort (1744), le père Joseph Clerc, ancien religieux profès au couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier, devenu définiteur général de l'ordre de saint François, docteur de Sorbonne, prédicateur du roi, et lecteur au grand couvent de Paris, fut pourvu de ce bénéfice, dans lequel il ne résida point. Les familiers demandèrent en vain la nullité de sa nomination. Jean-François Châtel, docteur en théologie, familier de Saint-Désiré, fut nommé en 1761, et eut pour successeur, en 1775, M. Engle, vicaire perpétuel de la même église, que remplaça en 1789, M. Vulpillat, dernier titulaire. L'ermitage et la chapelle furent vendus nationalement le 12 avril 1792, à M. Guillaume, curé de Montmorot. On trouvera la suite de l'histoire de cet établissement, à l'article *Montmorot*, dont il dépend actuellement sous le rapport spirituel et temporel.

La chapelle de Montciel était richement ornée. La statue de la Vierge reposait sur un piédestal en argent et avait une couronne de même métal, enrichie de pierreries. Parmi les nombreux *ex voto*, on remarquait un beau tableau, représentant en pied Charles II, roi d'Espagne, et qui était un don de ce souverain. Il y avait plusieurs reliquaires en or, en cristal, et de magnifiques ornements ecclésiastiques.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Aumône du prieur. Les monastères bénédictins étaient tenus de recevoir les étrangers et notamment les pauvres. L'hospitalité était un des points essentiels de leur règle. On ignore si les religieux du prieuré de Lons-le-Saunier ont eu une maison d'hospice pour les voyageurs et les pauvres pèlerins. Il est certain toutefois que le prieur faisait les jeudis et les dimanches de chaque semaine, une aumône en pain à tous les pauvres qui se présentaient à la porte du cloître, jusqu'à concurrence de 50 quartaux de blé par an. A la suite des guerres du XVIIe siècle, cette aumône subit des réductions successives; mais sur la réclamation du magistrat et des familiers, elle fut rétablie sur son ancien pied et se continua jusqu'en 1790.

Maladrerie. Il existait dans le comté de Bourgogne un grand nombre d'établissements de charité, connus sous le nom de *Maladreries* ou *Léproseries*, destinés à recevoir les ladres ou les infortunés attaqués de la lèpre. Leur institution était imposée aux échevins, lorsque la charité des particuliers n'en faisait pas les frais. La léproserie de Lons-le-Saunier s'élevait sur le territoire de Montmorot, à la place qu'occupe actuellement le bureau d'octroi, entre le chemin qui conduit à Montciel et la route de Lyon. Le premier titre qui en fasse mention, est l'acte par lequel Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon l'Antique, légua à cette maison une somme de 60 francs. Le patronage en était

commun et alternatif entre Lons-le-Saunier, Montaigu et Montmorot. La chapelle était placée sous l'invocation de sainte Marie-Magdeleine. Dès les xve et xvie siècles, on ne voyait presque plus de ladres dans le diocèse de Besançon. Le bâtiment destiné aux malades dans la maladrerie de Lons-le-Saunier fut alors abandonné. On ne conserva que la chapelle. Le cimetière qui était autour fut affecté aux suppliciés. L'archevêque de Besançon ordonna, en 1616, d'entretenir la clôture de ce cimetière, d'y placer une croix et d'en enlever les ronces. D'après un usage immémorial, le chapelain de l'hospice devait se trouver dans la chapelle le 21 juillet, veille de la fête de sainte Magdeleine, et y chanter les vêpres, que répondaient les familiers de Saint-Désiré. Après la cérémonie, il était tenu d'offrir une collation à ces derniers. Le lendemain, il se rendait à l'église paroissiale; les familiers l'accompagnaient processionnellement à la chapelle; il chantait la messe, et les familiers la répondaient. La messe dite, les familiers le ramenaient en procession à l'église Saint-Désiré, et il leur offrait ensuite à dîner. Un arrêt du conseil du roi, du 9 décembre 1672, confirmé par un autre arrêt du 31 décembre 1682, réunit la maladrerie de Lons-le-Saunier ou de Montmorot à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. En 1692, le sieur Roux, vicaire perpétuel de Saint-Désiré, exposa à l'archevêque de Besançon, que Claude de Vienne, pourvu de ce bénéfice, n'entretenait pas la chapelle; qu'étant sans clôture, elle était devenue un lieu de débauche et de rendez-vous d'amour. Le vicaire-général accorda un mois pour faire les réparations. Le 24 février 1696, le roi désunit cette maladrerie de Saint-Lazare et l'incorpora à l'hôpital de Lons-le-Saunier. La chapelle fut démolie peu de temps après.

Hôpital de Saint-Lazare. Cet hospice, fondé exclusivement pour les lépreux de Lons-le-Saunier, existait dans la rue de ce nom. Il est mentionné dans le testament de Jourdain, curé de Chilly, de l'an 1286. Ses biens furent réunis, au xive siècle, à l'hôpital du Saint-Esprit.

Hôpital de Saint-Antoine ou *des Ardents.* Il s'élevait dans la prairie du Louvatan, à la place qu'occupe la rue Saint-Antoine. Il était destiné aux malades atteints du *feu de Dieu* ou du *mal des Ardents*, qui étaient nombreux au xiie siècle. Son nom figure dans le testament d'Isabelle de Courtenay, de l'an 1258, et dans celui de Jourdain, curé de Chilly, de l'an 1286. Il cessa de subsister au xive siècle, et ses biens furent unis à l'hôpital du Saint-Esprit.

Hôpital du Saint-Esprit. Il était bâti dans la rue des Arcades, où il occupait un vaste emplacement. Les titres de sa fondation ont été brûlés lors de l'incendie de 1536; on est certain qu'il existait au commencement du xive siècle, et que la nomination de l'hospitalier qui le desservait appartenait à l'alternative aux échevins de Lons-le-Saunier, Montmorot et Montaigu. Le 15 novembre 1453, Pierre du Tartre, prieur de Saint-Désiré, obligea le sieur Hémery, hospitalier et chapelain de cette maison, à reconnaître, 1° qu'il n'avait pas le droit d'inhumer dans le cimetière de l'hôpital sans sa permission; de chanter des messes hautes dans la chapelle; de bénir le pain bénit; d'administrer les sacrements aux paroissiens et de recevoir des offrandes; 2° qu'il

était tenu en outre, de lui payer chaque année le cens de 3 sols et 1 maille viennoise, et de lui livrer, la veille de Noël, quatre pintes d'huile, pour entretenir les lampes ardentes sur le maître-autel et sur la tombe de Saint-Désiré. Par une bulle du 3 des calendes de novembre 1558, le pape Paul IV permit à Jean Pariset, seigneur de Chavannes et châtelain de Lons-le-Saunier, de reconstruire et augmenter la chapelle de l'hôpital, qui avait été incendiée le 17 juillet 1536 ; d'y faire célébrer la messe à haute voix et tous autres offices fondés. Le 24 décembre 1635, les échevins de Montaigu et de Montmorot renoncèrent à tous leurs droits de collation sur les deux hôpitaux de Lons-le-Saunier, et le magistrat de cette ville leur céda en échange, ses droits de patronage sur la maladrerie. On obtenait difficilement des recteurs de ces établissements, des comptes de gestion ; il fallait à chaque instant entamer des procès, pour connaître l'emploi des revenus et faire exécuter les fondations. Afin de remédier à ces inconvénients, le conseil, par convention du 27 décembre 1735, homologuée par l'archevêque de Besançon, annexa les deux hôpitaux à la familiarité, à condition que les familiers en prendraient la direction ; qu'ils y établiraient les agents nécessaires et entretiendraient les bâtiments; visiteraient les pauvres, les administreraient et les inhumeraient ; qu'un chapelain, choisi parmi eux, résiderait à l'hôpital du Saint-Esprit et y célébrerait les offices. Comme indemnité, on leur abandonna les deux tiers de tous les revenus, l'autre tiers seul restant au profit des pauvres et des malades. Les bâtiments ayant été incendiés en 1637, Claude-Joseph Grivel, prêtre, les fit rebâtir à ses frais avant 1660. Un nouveau traité intervint le 19 février 1670, d'après lequel le magistrat abandonna aux familiers l'hôpital du Saint-Esprit et tous les biens qui en dépendaient, à charge d'y dire la messe et d'y célébrer tous autres offices fondés, la ville se réservant seulement le droit d'y faire célébrer la messe, prêcher et exposer le saint-sacrement en temps de guerre, de peste et de calamités publiques. En 1703, les membres de la confrérie de la Conception Notre-Dame, appelés les *congréganistes*, obtinrent des familiers la permission de se servir de la chapelle pour leurs assemblées. En 1773, on leur en céda l'usage perpétuel, avec permission de l'agrandir et à charge d'entretien. Comme la chapelle fermait l'arcade, ils s'obligèrent à ouvrir le passage et à ne le laisser obstruer par aucun banc de marchand. Cette chapelle, dédiée primitivement à la sainte Trinité, fut appelée successivement *chapelle du Saint-Esprit*, du *Saint-Esprit et de Saint-Antoine*, *chapelle des reliques*, parce que la châsse de saint Désiré y était déposée en temps de guerre et qu'elle y resta de 1647 à 1705, et enfin, *chapelle de Congréganistes*. Elle fut reconstruite en 1773, sur un vaste plan, et servit en 1789, de salle de réunion pour l'Assemblée des trois ordres du grand bailliage d'Aval. Au mois de septembre 1792, on la céda à la Société populaire, pour y tenir ses séances. Le 24 mai 1793, l'Etat vendit à MM. Berlier frères, la chapelle, le bâtiment, la tour et le jardin qui en dépendaient, pour 30,500 francs. On a fait du tout une maison d'habitation.

Hôpital du Faubourg, *des Marchands*, ou *de Sainte-Marthe*. Cet

hôpital, fondé par les marchands, dans la rue Saint-Désiré, à la place qu'occupe actuellement la maison Baumal, sur le bord de la Vallière, n'a pas d'origine connue. Le patronage en appartint, jusqu'au traité du 24 décembre 1635, alternativement aux échevins de Lons-le-Saunier, Montaigu et Montmorot. Au XVIe siècle, il était incorporé à celui du Saint-Esprit, c'est-à-dire que ce dernier servait de résidence au recteur ou hospitalier, et l'hôpital du faubourg, au logement des pauvres et des malades. Cet hospice ayant été incendié par les troupes du baron d'Assonville, en 1595, les confréries de Notre-Dame de Consolation et de Sainte-Barbe se cotisèrent en 1602, pour relever la chapelle. L'hôpital proprement dit était en reconstruction en 1635, lorsque le magistrat en confia la direction à la familiarité de Saint-Désiré. Complètement détruit par l'incendie de 1637, on le réédifia en partie quelques années après. Le 19 février 1670, la ville céda aux familiers tous les immeubles, cens, rentes, redevances de cet hospice, à condition qu'ils célébreraient la messe dans la chapelle qui y était attenante, le premier dimanche de chaque mois, y feraient tous les offices de fondations, visiteraient l'Hôtel-Dieu, instruiraient les pauvres, administreraient les sacrements aux malades, procéderaient aux inhumations et donneraient en outre cinquante francs par an pour les pauvres. Les chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare prétendirent que cet hôpital leur appartenait, en vertu de l'arrêt du conseil du roi, du 9 décembre 1672, mais une enquête faite le 26 décembre 1682, à la requête de l'archevêque de Besançon et du commandeur de l'ordre du Mont-Carmel, démontra que la maison de l'hôpital était en réparation et reconstruction; que le travail fini, la salle destinée aux malades pourrait contenir 12 à 15 lits; qu'il ne restait que la toiture à terminer. Un legs considérable, fait en 1681, par Guy des Vernois, prêtre-chanoine de l'église Saint-Georges de Chalon-sur-Saône, augmenta la dotation en l'hospice, qui ne se composait alors que de la rente de cinquante livres, due par les familiers. En 1689, on traita avec les sœurs hospitalières de Dole, pour avoir quelques religieuses de leur ordre à Lons-le-Saunier. Marguerite Boulenot arriva le 7 novembre et prit l'administration de l'hôpital, en qualité de maîtresse et supérieure. En même temps que le nombre des hospitalières croissait, les dons se multiplièrent. Jean-Baptiste Pourcelier, apothicaire à Lons-le-Saunier, Jeanne Domet, son épouse, Etienne Domet, Claude Boy, en 1690, Etienne Tabourot, prêtre, en 1692, Denise Cusin, de Nozeroy, en 1694, Suzanne Domet, en 1695, donnèrent des maisons, des terres, des rentes, pour accroître les revenus de l'établissement. Le 24 février 1696, le roi incorpora à cet hôpital les biens et les revenus de la léproserie de Montmorot et de l'hôpital Sainte-Claire de Chilly, après les avoir désunis de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Nicolas Grivel, en 1698, Clériadus du Pin, en 1698, Pierre Thiébaud, curé de Vincent, en 1706, firent de nouvelles libéralités aux pauvres. Un certificat, délivré en 1712, atteste qu'à cette époque il y avait à l'hôpital une supérieure, six religieuses, des domestiques, une salle pour les femmes, garnie de huit lits, et une salle pour les hommes,

garnie de douze lits, des chambres garnies pour les malades de considération, une chapelle au bout des salles, dans laquelle on célébrait la messe chaque jour; un médecin, un chirurgien, un apothicaire, etc. Le 20 septembre 1720, Claude-François Mercier, de Lons-le-Saunier, écuyer, institua pour ses héritiers universels les pauvres de cet hôpital, et leur laissa entre autres choses, son beau domaine du Grand-Sugny, à Montmorot, sa maison dans la rue des Cordeliers; le droit de prendre chaque mois une langue de bœuf dans les boucheries de la ville, et le droit de ban d'août. M. Emmanuel Linglois de Nance, en 1725; M. Roz, conseiller-maître à la chambre des comptes de Dole, en 1732, imitèrent son exemple et peuvent être comptés, avec M. Mercier, parmi les principaux bienfaiteurs de l'hospice. Par lettres-patentes du mois d'avril 1732, le roi confirma l'établissement de l'hôpital de Lons-le-Saunier, sous le vocable du Saint-Esprit, s'en déclara le protecteur et le conservateur, en confia le gouvernement à un bureau composé du vicomte-mayeur, d'un échevin et d'un conseiller, du premier président, du lieutenant-général et du procureur du roi au présidial, du curé de la paroisse, d'un familier, de deux notables bourgeois, choisis par les autres directeurs, d'un receveur et d'un secrétaire; il voulut que les soldats malades, en quartier ou de passage, y fussent reçus et traités, moyennant une rétribution; autorisa les dons et les legs faits et à faire, les acquisitions et les ventes des biens; exempta l'hospice et ses fermes du logement des gens de guerre, de tous subsides, péages, octrois, impositions, et accorda aux directeurs le droit de committimus à la chambre des requêtes du parlement de Besançon. Les bâtiments de cet hospice furent vendus le 7 juillet 1746, à M. Jousserandot, qui en fit une belle maison d'habitation, que possède aujourd'hui la famille Baumal.

Hôtel-Dieu. En 1734, les directeurs de l'hôpital exposèrent au magistrat, qu'ils étaient dans l'intention de construire un nouvel édifice pour remplacer l'ancien hôpital, qui était insuffisant et incommode, et demandèrent la cession d'un terrain communal à l'ouest du château, sur l'alignement des maisons de la rue du Louvatan. Cette place, choisie d'abord pour la construction d'écuries publiques, fut cédée à l'hospice le 28 avril 1734. On acheta, peu de temps après, des terrains contigus, pour agrandir le clos. M. François de Grammont-Châtillon, seigneur de Charrin, donna la même année près de 22,000 livres pour commencer les constructions, et Me Catherine Jeannin, veuve de M. le président Linglois, institua en 1741, pour ses héritiers universels, les pauvres de l'hôpital de Lons-le-Saunier. Le 1er septembre 1735, Claude-Philibert Pajot, conseiller du roi, et Claire Déprez, veuve de noble Claude-François Mercier, posèrent la première pierre du nouvel hôpital, sous l'angle nord-ouest du bâtiment et sous la chapelle. Les travaux étaient terminés en 1744, et avaient coûté, non compris les bois de charpente achetés des chartreux de Bonlieu, 80,000 livres. Le beau grillage en fer qui ferme la cour, et les rampes des escaliers, furent exécutés en 1778, par François Maréchal, de Lons-le-Saunier, et François-Xavier Cordelier, de Sellières, serruriers, et coûtèrent 5000 livres. Le clocher de l'ancien hôpital fut

replacé sur le nouveau. Le 29 janvier 1794, on renvoya les hospitalières, parce qu'elles n'avaient pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé. On les remplaça par des journalières de la ville, qui désorganisèrent complètement le service. Toutes voulaient commander, aucune n'était prête à obéir. Le 26 mars 1795, le représentant du peuple Bailly, se hâta de rappeler les anciennes hospitalières.

Charité des Dames. Son établissement remonte à l'an 1680. Elle se composait de dames pieuses, qui pourvoyaient aux besoins des pauvres malades, en leur distribuant du bouillon, de la viande, du pain, des médicaments et en payant les visites des médecins. Cette association était sous la direction des familiers, et se réunissait le premier lundi de chaque mois, à la chapelle des Reliques. Elle possédait dans la rue des Cordeliers une maison appelée la *Charité*, dans laquelle des domestiques à gages préparaient le bouillon des pauvres. Cette maison a été vendue nationalement au sieur Roch de Courbouzon, le 17 juin 1795.

Charité des Messieurs. Elle fut établie par les soins des officiers municipaux en 1701, dans le but d'éteindre la mendicité. Le bureau de direction, organisé comme celui de l'aumône générale de Dole, avait pour président le vicomte-mayeur. Il se réunissait le premier vendredi de chaque mois, à l'hôtel-de-ville. Cette société, dont les revenus étaient moins considérables que celle des dames, distribuait des secours en argent.

Dépôt de mendicité. Le 24 janvier 1768, le sieur Dumont acheta une partie de l'ancien couvent des Tiercelines, rue du Collége, et y établit un dépôt de mendicité, dont il confia la direction à Jean-Claude Daguier, prêtre. Cet asile cessa de fonctionner en 1776, par suite de l'insuffisance de sa dotation.

ÉTABLISSEMENTS JUDICIAIRES.

Il y avait, dans l'origine, deux bailliages à Lons-le-Saunier, l'un pour le bourg de Lons, l'autre pour le bourg de Saint-Désiré. Ils furent confondus en un seul, lors de la réunion des deux bourgs en 1364. Le bailliage unique subsista jusqu'en 1587, époque à laquelle ses attributions passèrent au vicomte-mayeur de la ville. Cette juridiction prit alors le titre de *Justice de mairie*. Les seigneurs de Lons-le-Saunier tentèrent plusieurs fois depuis d'établir des juges locaux, pour exercer la justice sous leur nom en matière civile, donner les tutelles et curatelles, publier les testaments; mais l'autorité municipale parvint toujours à triompher dans ces conflits.

Bailliage d'Aval. La création d'un bailli, pour tout le comté de Bourgogne, remonte à l'an 1192. Philippe-le-Bel divisa, en 1302, la province en deux ressorts principaux, *Amont et Aval*, et mit un bailli à la tête de chacun d'eux. Le bailliage d'Aval fut démembré en 1422, pour en former un troisième, appelé le bailliage de Dole. Il ne comprit plus alors que les villes et châtellenies de Pontarlier, Salins, Chay, Arbois, Poligny, le val de Voiteur, Montmorot, Montaigu, Saint-Julien, Orgelet et Monnet. Les auteurs s'étonnent de ce que Montmorot ait été choisi de préférence à Lons-le-Saunier, pour être l'un des siéges de justice du bailli. L'explication de ce fait est cependant bien facile. Les baillis ne pouvaient juger que les causes des sujets du souve-

rain ; ils ne se transportaient par conséquent que dans les terres domaniales. Montmorot était de ce nombre. Les seigneurs de Lons-le-Saunier n'auraient point souffert que les officiers du comte de Bourgogne fissent des actes de juridiction sur leur territoire. Les assises se tinrent donc à Montmorot jusqu'en 1566, époque à laquelle Lons-le-Saunier passa, par confiscation, aux rois d'Espagne. La plupart des officiers du bailliage d'Aval, au ressort de Montmorot, résidaient à Lons-le-Saunier. Philippe II les autorisa tacitement à tenir leurs audiences dans cette ville. A défaut de déclaration expresse, on continua d'intituler les sentences, comme par le passé, c'est-à-dire comme ayant été rendues aux journées tenues à Montmorot. Cet état de choses se continua jusqu'à la création du présidial en 1696. Nous entrerons dans des détails plus étendus à ce sujet à l'article *Montmorot*.

Bailliage et présidial. Par édit du mois de septembre 1696, le roi créa à Lons-le-Saunier un siége présidial, auquel devaient ressortir les bailliages de Lons-le-Saunier, Orgelet et la terre de Saint-Claude. Il devait se composer de deux présidents, d'un lieutenant-général civil, d'un lieutenant-général criminel, d'un lieutenant particulier, d'un lieutenant assesseur criminel, de deux conseillers honoraires, d'un conseiller garde-des-sceaux, de neuf autres conseillers, d'un procureur du roi et de deux avocats du roi, d'un greffier civil, d'un greffier criminel, d'un receveur des amendes et épices, d'un greffier des présentations et affirmations, d'un receveur des consignations, d'un receveur des saisies réelles, de dix procureurs, d'un premier huissier audiencier et de six autres huissiers, tous créés en titre d'offices. Ce siége présidial fut incorporé au bailliage, de sorte que ces deux juridictions différentes furent exercées par les mêmes officiers. Les présidents furent autorisés en 1708, à porter la robe rouge, mais leurs offices furent supprimés au mois d'août 1754, et unis à ceux du lieutenant-général et autres premiers officiers du bailliage. Au moment de sa suppression, en 1790, le bailliage et le siége présidial se composaient du lieutenant-général du bailli, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier, d'un lieutenant assesseur criminel, de six conseillers, dont l'un avait le titre de doyen, d'un conseiller honoraire, d'un avocat du roi, d'un avocat du roi honoraire, d'un procureur du roi, d'un greffier civil et criminel et d'un receveur des consignations. Toutes ces charges étaient vénales.

Chancelleries. Les seigneurs de Lons-le-Saunier avaient chacun leur chancellerie, où l'on apposait le scel de leurs armes sur les contrats pour les rendre exécutoires. Les habitants se servaient souvent du scel de la cour de Montmorot, parce que sa juridiction s'étendait sur un beaucoup plus vaste territoire. L'édit de 1696 créa dans cette ville une chancellerie présidiale, qui devait se composer d'un conseiller garde-scel, d'un conseiller secrétaire-audiencier, d'un conseiller-secrétaire-contrôleur, d'un conseiller-secrétaire, d'un chauffe-cire, d'un greffier garde-minutes et expéditionnaire des lettres de la chancellerie, d'un clerc-commis à l'audience pour sceller les expéditions et recevoir les émoluments provenant du sceau ; enfin, de deux huissiers. Toutes ces charges étaient érigées en titre d'offices. Plusieurs de ces offices ayant

été réunis par suite d'acquisitions, il n'y avait en 1790 qu'un garde-des-sceaux, un chauffe-cire, un receveur, un greffier et deux huissiers. A la même époque, on comptait dans la ville, 28 avocats, 13 procureurs, 8 huissiers faisant corps et 8 notaires.

Tabellionné. (Voir l'article *Montmorot*).

Justice des gabelles. Cette juridiction, créée en 1705, modifiée en 1771 et 1776, était exercée à Lons-le-Saunier en 1789, par un président, un procureur du roi, un greffier et deux huissiers. Elle s'occupait spécialement des délits de contrebande.

Justice de la réformation des salines de Montmorot. Créé en 1744, ce tribunal se composait d'un commissaire du roi, d'un commissaire subdélégué, d'un garde-marteau, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un receveur, de deux gardes généraux, d'un collecteur des amendes et de deux huissiers audienciers. Ses attributions spéciales seront déterminées à l'article *Montmorot*.

Justice de Maréchaussée. Ce tribunal, créé par édit du mois de mars 1720, était chargé de la recherche et poursuite des duels, meurtres, assassinats, vols, falsification de monnaie, délits commis par les gens de guerre en garnison ou en passage, par les vagabonds, voleurs et malveillants, et se composait d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant de maréchaussée, d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier, dont les offices étaient héréditaires.

Justice de Mairie. Le vicomte-mayeur exerçait la justice haute, moyenne et basse, en matière civile et de police, sur la ville et ses faubourgs. Tous ces tribunaux tenaient leurs audiences à l'hôtel-de-ville.

Tribunal du district. Par décret du 16 août 1790, il fut statué qu'il y aurait dans chaque district un tribunal composé de cinq membres, auprès duquel serait attaché un officier chargé des fonctions du ministère public. Les juges devaient être élus pour six ans par les justiciables. Pour être éligible, il fallait être âgé de 30 ans accomplis, et avoir été pendant cinq ans juge ou homme de loi. La qualité d'homme de loi ne s'entendait que des gradués en droit, admis au serment d'avocat, et ayant exercé cette fonction dans des siéges de justice royale ou seigneuriale. Les juges portaient l'habit noir et avaient la tête couverte d'un chapeau rond, relevé par le devant, et surmonté d'un panache de plumes noires. Les huissiers faisant le service de l'audience étaient vêtus de noir, portaient au cou une chaîne dorée descendant sur la poitrine, et avaient à la main une canne noire à pomme d'ivoire. Les commissaires du roi portaient le même costume que les juges, seulement leur chapeau était relevé en avant par un bouton et une ganse d'or. Le 23 août, un nouveau décret porta que les tribunaux de district du département du Jura siégeraient à Dole, Salins, Poligny, Lons-le-Saunier, Orgelet et Saint-Claude. Le tribunal de Lons-le-Saunier fut installé à l'hôtel-de-ville. Le tribunal de première instance, qui succéda au tribunal de district, fut organisé par la constitution du 22 août 1795 et par la loi du 18 mars 1800.

Tribunal criminel. Un décret du 25 janvier 1791, décida qu'il serait établi un tribunal criminel par département, lequel serait composé d'un président élu par les électeurs du département, de trois juges, pris chacun tous les trois mois, et par

tour, dans les tribunaux de district ; d'un accusateur public et d'un greffier, nommés également par les électeurs. Un décret du 11 février suivant, désigna la ville de Lons-le-Saunier pour être le siége de ce tribunal. Transféré à Dole en 1793, il fut rétabli à Lons-le-Saunier en 1795. Le code d'instruction criminelle de 1808, la loi du 20 avril 1810 et le décret du 6 juillet suivant, ayant remplacé les tribunaux criminels par des cours d'assises, celui de Lons-le-Saunier cessa ses fonctions.

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS.

Hôtel des monnaies. Le plus ancien atelier monétaire, établi dans la partie de la province que représente aujourd'hui le département du Jura, était celui de Lons-le-Saunier. Il fut ouvert probablement par le comte Rainaud Ier, au moment où l'archevêque de Besançon se prépara à faire monnayer dans sa ville épiscopale, en vertu d'une concession impériale (1044 à 1049). Rainaud tenait sans doute à faire acte d'indépendance, et à montrer que son comté de Scodingue, dont Lons-le-Saunier était la capitale, ne relevait en rien de l'autorité des empereurs. On ne possède qu'une seule pièce frappée au coin de ce prince dans cette ville. Guillaume, frère du comte Rainaud III, demanda, vers l'an 1150, à l'archevêque de Besançon, un monétaire du nom de Lambert, pour son atelier de Lons-le-Saunier, ce que se prélat accorda sans difficulté. *Volensque nostrum Lambertum in moneta Ledonis operari*, dit-il, dans une lettre adressée à Guillaume. Nous pourrions citer un grand nombre de chartes de la fin du XIIe et du XIIIe siècle, qui contiennent des stipulations en monnaie de Lons-le-Saunier, mais nous renvoyons à ce sujet, à l'excellent Traité sur les monnaies du comté de Bourgogne, que viennent de publier MM. Plantet et Jeannet. Il est certain que ces monnaies n'avaient plus cours en 1356, et que le sol de Lons-le-Saunier représentait alors 4 sols estevenants de Besançon. L'atelier de fabrication devait se trouver ou dans la tour du Châtelet près du séminaire, ou dans la maison du prévôt, aujourd'hui maison Pernet, rue du Commerce.

Recette des finances. Par édit du mois d'août 1692, Louis XIV créa, en titre d'offices formés et héréditaires pour toute la province, neuf conseillers receveurs particuliers des finances, impositions ordinaires et extraordinaires, et octrois des villes. Il en établit un à Lons-le-Saunier, pour les bailliages d'Aval, Montmorot et Orgelet. Cette recette particulière a subsisté jusqu'au moment de la révolution. Le dernier receveur, M. Claude-François le Vaillant de Bovent, homme de mœurs très douces, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 12 juillet 1794, pour avoir versé ses fonds entre les mains de l'administration fédéraliste, afin de solder la force armée, assemblée au chef-lieu de département.

ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES.

Capitaine du château. Le commandement du château appartenait à un capitaine châtelain institué par le seigneur. Cet officier était militaire et civil ; il commandait la garnison du château, conduisait à la guerre les vassaux de son district, sous la bannière du seigneur, et commandait les retrahants. Il était choisi parmi les officiers les plus distingués du pays.

Capitaine de la ville. La division de Lons-le-Saunier en deux prévôtés a subsisté jusqu'en 1364. Les sujets qui occupaient ces offices, à titre héréditaire, prirent le nom du bourg qu'ils commandaient. Ainsi, il y avait la famille dite de *Lons*, et celle dite de *Saint-Désiré*, qui toutes deux étaient des branches cadettes des sires de Montmoret, vicomtes de la ville. Les prévôts menaient à la guerre les bourgeois de leur prévôté, dont ils étaient les capitaines nés. Les attributions du prévôt passèrent au vicomte-mayeur en 1587. Les citoyens eurent de tout temps le droit d'élire le commandant du guet et de l'écharguet, ou ce qu'on appellerait aujourd'hui le commandant de la place. Cet officier était le véritable capitaine de la ville, avec cette restriction, que l'ouverture et la fermeture des portes appartenaient aux échevins, seuls dépositaires des clefs. Après la concession des lettres de mairie, le maire ou vicomte-mayeur ajouta à son titre celui de capitaine de la ville, parce que le commandement de la milice bourgeoise lui appartenait. En 1756, M. du Châtelier, du Mesnil, mousquetaire du roi, acheta de Louis XV, le titre de capitaine gouverneur de Lons-le-Saunier, et conserva cet office plusieurs années.

Milice bourgeoise. Tous les hommes valides de Lons-le-Saunier étaient organisés militairement. Les quartiers, au nombre de quatre, avaient chacun une bannière. Chaque compagnie se divisait en escadres, et était commandée par un dizainier, un lieutenant et un sous-lieutenant. Il y avait au xive siècle une compagnie d'archers et une autre d'arbalestriers. Après l'invention de la poudre, on en ajouta une troisième d'arquebusiers et une quatrième de canonniers.

Société de l'Arquebuse. Elle fut instituée par l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, le 8 avril 1518, avec permission de tirer le *papegay* à l'arc et à l'arbalète et concession de plusieurs priviléges. Nul n'était reçu chevalier, s'il n'était bourgeois et fils de bourgeois de la ville. Au moment de sa réception, le nouveau chevalier était tenu de prêter serment de fidélité au souverain, à la ville et d'observer les règlements. La compagnie avait un capitaine, un major, deux aides-majors, un guidon, un enseigne, un secrétaire, un syndic et un trésorier, tous soumis à l'élection, excepté le capitaine, qui était toujours le maire. L'élection avait lieu le 20 avril, en présence du conseil municipal, dont les membres pouvaient voter. Tous les chevaliers s'assemblaient devant la maison du capitaine, le 1er mai ; l'un des aides-majors, accompagné de quelques membres, le guidon et l'enseigne, allaient chercher à l'hôtel-de-ville le guidon et le drapeau, passaient chez le roi et venaient, drapeaux déployés, chez le capitaine, pour de là se rendre au lieu du tir. Le capitaine tirait le premier coup pour le souverain, le second pour la ville, et le troisième en son nom. Le roi tirait ensuite, et enfin chaque chevalier, à tour de rôle. Celui qui abattait l'oiseau, était *roi*, et pendant l'année de sa royauté, il était exempt de mises à tous les prix ordinaires, du guet et garde, des corvées, des contributions ; il pouvait faire moudre son blé et cuire son pain franchement, et entrer cinq queues de vin étranger en franchise. Il avait enfin le droit de donner congé d'un jour aux élèves

de toutes les écoles, et recevait de la ville un don de 30 livres. Celui qui était roi trois années de suite, avait le titre d'*empereur* et jouissait toute sa vie des priviléges précédents. Le dimanche qui suivait le tir, le roi donnait son prix franc.

Les chevaliers étaient tenus d'assister aux processions et autres cérémonies publiques, sur la réquisition du capitaine. La compagnie avait ses tambours, ses fifres et sa musique. Lorsqu'un chevalier se mariait, on lui rendait les plus grands honneurs. Il va sans dire que de joyeux banquets, des bals, terminaient toutes les réunions. Les sociétés des différentes villes s'invitaient au tir du prix franc. Celle de Lons-le-Saunier se rendit au fameux tir qui eut lieu à Chalon-sur-Saône, en 1700, et à Beaune en 1716. Le dernier règlement en vigueur fut approuvé par le magistrat, le 10 mai 1716. L'uniforme de cette compagnie était : habit, veste et culotte écarlate, avec brandebourgs en or et boutons dorés ayant deux arquebuses en sautoir ; bas de soie blancs ; boucles d'argent aux souliers et à la jarretière de la culotte ; chapeau tricorne bordé d'hermine, avec cocarde blanche et plumet rouge ; l'épée avec sa garde en or. Cette compagnie fut dissoute le 11 juillet 1790. Elle déposa solennellement son étendard après la célébration de la messe, sur le grand autel de l'église paroissiale, pour être suspendu à la voûte du sanctuaire. Les lieux d'exercice ont changé très souvent. Etablis d'abord au *Pré des joûtes*, derrière le prieuré, la cible se plaçait sur un arbre desséché qui était au milieu du cimetière. L'archevêque de Besançon, dans sa visite de 1616, voulut qu'il fût choisi un autre local. On fixa alors la réunion au *Pré du Creuzot*. En 1681, la ville accensa aux chevaliers le fossé qui était derrière la Grande-Rue. Ils le plantèrent d'arbres et firent construire un pavillon sur la place, entre les rues actuelles du Palais et Lafayette. En 1697, ils obtinrent la cession de la tour du Canon. Obligés encore une fois de transporter leurs pénates ailleurs, la ville leur céda, le 9 novembre 1755, un champ de foire qu'ils firent planter de tilleuls. Le pavillon qui existe actuellement sur cette promenade, fut terminé en 1762. C'est sous les arbres de la Chevalerie, que se célébrèrent par des banquets et des chants civiques, presque toutes les fêtes républicaines.

Société de l'Arc. La compagnie des chevaliers de l'Arc, établie au commencement de l'année 1789, par permission du magistrat et de M. de Langeron, gouverneur de la province, était composée de jeunes gens, dont les parents n'avaient pas acquis le droit de bourgeoisie. L'uniforme des chevaliers se composait d'un habit écarlate, sans brandebonrgs, avec collet et parement bleus, et d'une culotte aussi écarlate. Cette compagnie fut supprimée le 11 juillet 1790, et déposa son drapeau dans l'église de Saint-Désiré.

Compagnies de garde-feu. L'usage des constructions en bois, des toitures en chaume ou en tavaillons, était si général à Lons-le-Saunier, pendant le cours du moyen-âge, que lorsque le feu éclatait sur un point, il était très difficile d'en arrêter les ravages. Les précautions qu'on prenait pour prévenir les incendies et en restreindre les effets étaient du reste inefficaces. Quelques échelles, trois ou quatre crochets et des seaux en cuir que don-

naient les nouveaux habitants, lors de leur réception, constituaient tout le matériel dont la ville pouvait disposer. Huit garde-feu, choisis parmi les maçons, les charpentiers et les couvreurs, et placés sous les ordres du maire, avaient seuls la mission spéciale de porter des secours. Un règlement de l'intendant de la province, du 23 août 1752, ordonna l'achat de trois pompes, de 125 seaux d'osier garnis de cuir, de 400 pieds de cordes, de huit lanternes, de six crochets, de deux cuviers cerclés de fer et de huit bosses en chêne ; décida que la ville serait divisée en quatre quartiers, à la tête desquels seraient placés deux commissaires choisis dans le conseil ; qu'on formerait trois compagnies, sous les ordres d'un capitaine du feu, et ayant chacune un lieutenant : la première, dite garde-feu, devait se composer de vingt hommes, pris parmi les maçons, couvreurs et charpentiers ; les deux autres, dites des soldats bourgeois, devaient être composées de chacune quarante hommes, et se diviser en quatre escouades. Une grande pompe fut achetée en 1753, et remplacée par une nouvelle en 1782.

Caserne. La ville résolut, en 1736, de construire une caserne, dans l'espoir de retirer de grands avantages du séjour d'une garnison. M. l'ingénieur Querret fut envoyé, en 1742, par l'intendant de la province, pour en choisir l'emplacement et en dresser le plan. L'entrepreneur apporta si peu de soin dans la direction des travaux, que le bâtiment, à peine achevé, menaçait déjà ruine. Les détachements en garnison portaient des plaintes continuelles. Il fallut faire de grandes réparations pour le consolider. Le 19 juillet 1838, on convertit cette caserne en temple protestant, et on la démolit en 1842, pour construire sur son emplacement celle qui existe actuellement. De 1740 à 1790, la caserne fut occupée par le régiment mestre de camp, par la cavalerie de Mouthier, par les régiments d'Ecard, de Royal-Artois et de Royal-Etranger.

Maison d'étape. La partie septentrionale du fossé au-dessus du jeu de l'Arquebuse, fut accensée par la ville, le 20 février 1691, à M. l'abbé Grivel, qui y bâtit une maison, dont le magistrat fit l'acquisition en 1709, pour servir de maison d'étape. Cette maison fut en partie démolie en 1725, pour l'ouverture de la rue du Palais.

ÉTABLISSEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Subdélégation. Par édit du mois d'avril 1704, Louis XIV avait créé dans chaque bailliage un office héréditaire de conseiller sudélégué de l'intendant de la province. Un autre édit, du mois d'août 1715, supprima cet office et permit aux intendants des provinces de subdéléguer dans les principales villes et lieux de leur département, des sujets capables et d'une bonne réputation. Un subdélégué fut institué à Lons-le-Saunier. Vers 1760, on étendit sa juridiction sur le bailliage d'Orgelet et sur la terre de Saint-Claude, dont les subdélégations furent supprimées. MM. Cordelier, Jeannin et de Leschaux, ont été subdélégués dans cette ville, de 1715 à 1790.

Directoire du département. Un décret de l'Assemblée nationale, du 22 décembre 1789, décida, 1° qu'il serait fait une nouvelle division de la France en départements, tant pour la représentation que pour l'administration ; 2° qu'il serait établi au

chef-lieu de chaque département, une assemblée administrative supérieure, sous le titre d'administration de département, composée de trente-six membres, choisis par les électeurs; 3° que chaque administration de département serait divisée en deux sections, l'une sous le titre de *conseil de département*, l'autre sous celui de *directoire de département*; 4° que le conseil de département tiendrait annuellement une session, et que le directoire serait toujours en activité; 5° que les membres de chaque administration de département éliraient, à la fin de leur première session, huit d'entre eux, pour composer le directoire, et qu'ils les renouvelleraient par moitié tous les deux ans; 6° qu'en chaque administration de département, il y aurait un procureur général syndic, choisi par les électeurs, pour quatre ans. Un décret du 26 février suivant, divisa la province de Franche-Comté en trois départements, et statua que l'assemblée et le directoire du département du Jura se tiendraient alternativement dans les villes de Lons-le-Saunier, Dole, Salins et Poligny. L'assemblée électorale devait toujours se tenir à Arbois. Lons-le-Saunier ayant été désigné pour être le chef-lieu du département, l'administration supérieure commença à y siéger dès le mois de mai 1790. Elle fut installée dans la maison Jousserandot, aujourd'hui maison Baumal, rue Saint-Désiré. Supprimée par un décret de la Convention nationale, du 9 août 1793, elle fut remplacée par une commission administrative, composée de cinq membres, établie à Dole. Un autre décret de la Convention, du 17 avril 1795, supprima cette commission et ordonna le rétablissement du directoire à Lons-le-Saunier; il fut installé par les représentants Saladin, Bailly et Ferroux, le 1er mai suivant.

Administration centrale. La constitution du 22 août 1795 supprima les directoires et les conseils de département, et les remplaça par une administration centrale, composée de cinq membres, renouvelée par cinquième tous les ans. Un commissaire, chargé de surveiller et requérir l'exécution des lois, devait être nommé par le pouvoir exécutif auprès de chaque administration. L'administration centrale du département du Jura, établie à Lons-le-Saunier, siégea dans le couvent des Bénédictins.

Préfecture. La loi du 17 février 1800, divisa le territoire de la république en départements et en arrondissements communaux. L'administration du département fut confiée à un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général de département. (Voir, pour la liste des préfets du Jura, l'Annuaire de 1854, page 447.) La préfecture occupe l'ancien couvent des Bénédictins.

District. Le décret déjà cité, du 22 décembre 1789, statua, 1° que chaque département serait divisé en *districts*, chaque district en *cantons*, et chaque canton en *municipalités*; 2° qu'il serait établi, au chef-lieu de chaque district, une assemblée administrative inférieure, sous le titre d'*administration de district*; 3° que chaque administration de district se composerait de douze membres et serait divisée en deux sections, l'une sous le titre de *conseil de district*, qui tiendrait une session annuelle, et l'autre, composée de quatre membres, sous celui de *directoire de district*, qui serait toujours en activité; 4° qu'il y aurait près de chaque administra-

tion de district, un procureur syndic, élu pour quatre ans. Lons-le-Saunier fut déclaré chef-lieu de district, le 15 janvier 1790. Cette administration siégea au couvent des Cordeliers; elle fut supprimée en 1795.

Administration municipale par canton. La Constitution du 22 août 1795, fit une nouvelle division de la France en départements et de chaque département en cantons. Chaque département devait avoir une administration centrale et chaque canton une administration municipale. Chaque commune, dont la population s'élevait à plus de 5000 habitants, devait avoir une administration composée de cinq membres. La réunion des agents municipaux de chaque commune du canton, formait la municipalité cantonale. Cet état de choses dura jusqu'en 1800.

Sous-préfecture. La loi du 17 février 1800, décida que la France serait divisée en départements et en arrondissements communaux. Dans chaque arrondissement, il devait y avoir un sous-préfet et un conseil d'arrondissement, composé de onze membres. Une loi du 8 mars suivant, divisa le département du Jura en quatre arrondissements communaux, ayant pour chefs-lieux Dole, Poligny, Lons-le-Saunier et Saint-Claude. Une ordonnance royale, du 20 décembre 1815, ayant supprimé les sous-préfectures établies dans les chefs-lieux de département, celle de Lons-le-Saunier cessa d'exister à cette époque. Les bureaux de la sous-préfecture étaient dans l'ancien couvent des Bénédictins.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ecoles. Au nombre des prêtres auxquels saint Désiré confia la desserte de l'église qu'il venait de fonder à Lons-le-Saunier, se trouvait un écolâtre ou chef des clercs, qui était le directeur des écoles, où l'on n'enseignait pas seulement le chant grégorien, mais encore l'écriture sainte et l'étude des lettres. Le prieur du monastère de Saint-Désiré étant devenu au XIIIe siècle, curé primitif de la paroisse, eut le droit de nommer les maîtres et les maîtresses d'école dans toute l'étendue de sa circonscription. Le prieur, Jean de Cuisel, nomma en 1308, recteur des écoles de Lons-le-Saunier, Hugues de Busseau, qui était religieux de Baume. Au XVe siècle, la ville fit construire un vaste bâtiment proche des murs d'enceinte de la porte de Perrigny et du couvent des Cordeliers, à la place qu'occupe aujourd'hui la caserne de gendarmerie, pour servir de collége de grammaire. La rue qui y conduisait, appelée rue Ottenin, prit insensiblement le nom de rue de l'*Ecole* ou du *Collége*. Cet établissement, dirigé d'abord par un seul maître, prit un certain développement. Un supérieur, avec le titre de principal, fut chargé d'enseigner la rhétorique et les humanités, tandis que deux autres régents, prêtres séculiers, presque toujours attachés comme familiers à l'église paroissiale, faisaient les classes de troisième, quatrième, cinquième et sixième. Un troisième régent laïc était chargé des classes élémentaires. Deux cordeliers enseignaient l'un, la logique, et l'autre, la métaphysique. Les mois d'école étaient fixés à 6 sols pour les jeunes gens de la ville, et à 10 sols pour les étrangers. De pauvres maîtres tenaient de petites écoles que fréquentaient les enfants des deux sexes. Cet état de choses subsista jusqu'à la ruine de la ville, en 1637.

Collége. Les bâtiments du collége

furent reconstruits en 1664, sur l'emplacement de l'ancien. Le 19 octobre 1684, le magistrat accorda à perpétuité l'administration de ce collége aux clercs réguliers de la congrégation de Saint-Paul, du collége de Tonon, en Savoie, dit des Barnabites. Diverses circonstances s'opposèrent à l'exécution de ce traité. Le 30 septembre 1690, on traita avec les religieux de Saint-Joseph de Lyon, pour avoir un principal et quatre régents, mais sans plus de succès. Le 22 février 1721, on fit un traité pour quinze ans avec les familiers de Saint-Désiré. Le magistrat, pénétré des inconvénients qui résultaient du changement continuel des professeurs, fit une nouvelle tentative en 1747, pour confier le collége à MM. de Saint-Nicolas du Chardonnet. L'archevêque de Besançon s'opposa absolument à l'admission d'ecclésiastiques étrangers au diocèse. Il aurait permis cependant, en 1760, à MM. de Saint-Joseph de Lyon, d'accepter les offres qu'on leur faisait, si on eût pu s'entendre sur les conditions. Au milieu de tous ces projets, on se contenta d'engager des régents pour un terme de trois ans et au-dessous. Leur nombre était de 6 en 1790, tous prêtres séculiers. Philibert Buchot, professeur de cinquième, se jeta avec ardeur dans les idées de la révolution et devint plus tard ministre des relations extérieures.

A la suite de l'incendie de 1637, le collége fut complètement détruit. Un maître d'école obtint en 1646, la permission d'ouvrir une classe élémentaire dans une tour adjacente à la porte du Maisel, qui fut appelée pour cela *tour de l'Ecole*.

Les bâtiments, reconstruits en 1664, furent incendiés en 1748, et relevés de nouveau de 1750 à 1776. Ils étaient beaux et vastes. On y avait ajouté un théâtre, une chapelle et un jardin. Ils ont été démolis en 1827, et leur emplacement est occupé aujourd'hui par la caserne de gendarmerie.

Ecole des filles. On croyait l'instruction si peu nécessaire aux filles, que pendant plusieurs siècles, il n'y eut aucune école à Lons-le-Saunier qui leur fût destinée. Le 11 septembre 1696, Claude-François Euvrard, originaire de cette ville et curé de Sirod, donna une somme de 4000 livres, à condition que le magistrat rétribuerait une institutrice chargée d'apprendre gratuitement à lire et à écrire aux filles pauvres, et qu'après sa mort, on établirait un maître pour les garçons appartenant à des familles indigentes. Ce legs ne fut pas accepté, parce qu'on le regardait comme insuffisant. En 1720, les Tiercelines s'engagèrent à tenir deux classes, moyennant une rétribution à payer par les élèves, et une autre de 500 fr. à payer annuellement par la ville. L'exécution de ce traité cessa en 1732. En 1759, Melle Gupillotte, novice au couvent des Ursulines d'Ornans, offrit de donner une somme de 20,000 fr., si la ville voulait fournir une chapelle et un bâtiment convenable pour loger cinq religieuses Ursulines qui seraient chargées de tenir gratuitement une école pour les filles. Le logement offert n'ayant point paru suffisant, Melle Gupillotte retira sa proposition. En 1785, M. de Lezay-Marnésia, ancien évêque d'Evreux, proposa de faire tous les frais d'une école qui serait tenue par les dames de Saint-Maur de Nevers. Ces dames voulaient ne dépendre que de l'ordinaire diocésain. Le magistrat insista pour en conserver la direction et l'inspec-

tion, et les choses en restèrent là. Ainsi, jusqu'au moment de la révolution, Lons-le-Saunier n'eut aucune école de filles, aucune école publique de garçons. Le collége était le seul établissement ouvert aux études, et encore laissait-il beaucoup à désirer. La plupart des jeunes gens suivaient les cours des universités de Dole ou de Paris.

SCIENCES ET BEAUX ARTS.

Lons-le-Saunier avait au moyen-âge de l'importance par son commerce, mais l'industrie de luxe y était à peu près inconnue. Les peintres, les sculpteurs sur bois ou sur pierre, dont on employait le talent, étaient étrangers à la localité. Il n'y avait d'autre musique que les chants d'église et d'autres instruments que l'orgue, les tambours, les fifres et les trompettes. Les représentations théâtrales consistaient en farces jouées par des baladins, sur des tréteaux disposés en face de la porte du château. Les confrères de la Croix jouaient quelques mystères dans la salle de leurs réunions. Les principaux du collége furent astreints, dès le XVII[e] siècle, à composer chaque année une pièce de tragédie, qui était jouée en public par les élèves. Les cérémonies religieuses, les processions surtout, tenaient la principale place dans les distractions des habitants. Le 28 octobre 1699, M. Euvrard, curé de Sirod, donna à la ville sa bibliothèque, composée de 150 volumes, à condition que les livres seraient prêtés au public sur récépissé. En 1717, M. Pierre Couthaud, seigneur de Rambey et chanoine à l'église métropolitaine de Besançon, ajouta au don précédent sa bibliothèque, composée de 600 volumes. On crut devoir en faire le dépôt au collége. Les Cordeliers et les Capucins avaient aussi un assez grand nombre d'ouvrages, dont ils donnaient volontiers communication.

En 1777, les chevaliers de l'Arquebuse élevèrent un petit théâtre dans la salle de leurs réunions, à la Chevalerie. Le 8 décembre 1794, le représentant du peuple Besson affecta ce bâtiment aux représentations de la société dramatique et aux fêtes publiques. En 1795, le représentant du peuple Saladin fit cession à la ville de l'église de la confrérie de la Croix, pour l'établissement de la salle de comédie, et alloua une somme de 20,000 francs pour l'appropriation et l'ameublement. Cette salle a servi de théâtre jusqu'en 1846.

ÉTABLISEMENTS D'UTILITÉ COMMUNALE.

Nous avons déjà parlé des fours, des moulins, des boucheries, des halles; nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Hôtel-de-ville. Le plus ancien hôtel-de-ville connu de Lons-le-Saunier, était la tour au nord de la porte Saint-Michel ou du Maisel. Elle servait de salle de réunion pour les séances municipales, quoique le beffroi fût à la tour de l'Horloge. Cette tour ayant été ruinée en 1637, les assemblées se tinrent pendant quelques années dans le couvent des Cordeliers et ensuite au Château. Le 30 janvier 1680, le prince d'Orange ayant accensé à la ville l'emplacement des Halles, du Marché et des Boucheries, on éleva un bâtiment pour servir d'hôtel-de-ville et d'auditoire pour le bailliage. Plus tard, le présidial et les autres juridictions établies par Louis XIV y tinrent leurs audiences. Ce bâtiment, construit avec parcimonie et avec de vieux matériaux, ne tarda pas à

menacer ruine. Par arrêt du conseil d'Etat du roi, du 7 juillet 1733, la ville obtint l'autorisation de bâtir un nouvel hôtel-de-ville sur les ruines du château. Le plan en fut dressé par M. de l'Egoutaille, ingénieur des ponts-et-chaussées, et rectifié par Galzot, architecte de Besançon. Le roi accorda 40,000 francs, et le surplus de la dépense fut réparti entre tous les bailliages qui étaient du ressort du présidial. Les travaux, commencés en 1735, furent terminés le 16 décembre 1743. L'ancien hôtel-de-ville fut vendu à M. de Rotalier. En 1748, la cour de l'hôtel-de-ville fut désignée pour servir de halles au grain. On éleva autour de cette cour des appentis en bois, remplacés en 1845 par les halles qui existent aujourd'hui.

Glacières. En 1689, on établit à l'entrée occidentale de la rue de l'Agriculture, une glacière qui, dix-huit ans après, fut remplacée par deux autres, situées près du faubourg des Dames. Ces glacières, peu profondes et mal construites, ne conservaient pas la glace, ce qui détermina le conseil municipal, en 1711, à faire construire celle qui existe actuellement près de la caserne de gendarmerie.

Champ de foire. Le champ de foire du bétail était depuis une époque très ancienne, entre le couvent des Cordeliers et la prairie des Moullières. Par une délibération du 5 juillet 1755, la ville céda une partie de ce terrain aux chevaliers de l'Arquebuse, pour y établir une promenade et leur jeu.

Chantier de bois de chauffage. Un arrêt du conseil du roi, de l'an 1743, accorda à la saline de Montmorot, pour l'exploitation du sel, le droit de couper du bois dans toutes les forêts des environs, à quatre lieues à la ronde, à charge de fournir le chauffage des habitants de Lons-le-Saunier, à un prix qui serait déterminé. Suivant une délibération du 27 décembre 1743, le conseil municipal résolut de fixer le chantier dans un champ que la ville possédait, près de la tour des Cordeliers, contigu au canal du moulin de la Machine. Par une autre délibération du 12 mai 1751, ce chantier fut définitivement établi à la porte du Collége, *hors et au joignant des murs de la ville, et sur les fosssés qui avaient été comblés et nivelés à cet effet.* Il fut convenu en 1768, que les fermiers de la saline livreraient le bois à raison de 11 livres 10 sols la corde. En 1786, la quantité à livrer fut fixée à 3800 cordes par an. Un décret du 23 février 1790 ayant supprimé le droit de la saline sur les bois environnants, le chantier devint sans usage. Son emplacement fut cédé, en 1825, au département, pour l'établissement du palais de justice et des prisons.

Routes et ponts. L'ancien chemin de Montaigu, par les vignes de Reccon, des Rochettes, traversait la Vallière entre le moulin de l'Echeneau et le battoir Guiche, sur un pont en pierre, appelé le *pont Mille*, mentionné comme limite du territoire de Lons-le-Saunier, dans les chartes de franchises de 1293 et 1295. Ce pont ayant été entraîné par une inondation au XVIIIe siècle, fut remplacé par une simple passerelle pour les piétons. Lorsque la nouvelle route de Montaigu fut ouverte, en 1735, la ville construisit un pont dans la rue actuelle des Casernes, qui s'écroula en 1744. On le remplaça par un pont en bois, qui a fait place au beau pont en pierre, construit récemment. Le pont qui se trouve au milieu de la rue Saint-Dé-

siré, était appelé le *pont de Pitié*, et dès 1682, le *pont des Boucheries*, parce que les boucheries avaient été transférées au bord même de la rivière, près de ce pont. Elles ne furent rasées qu'en 1840. Par sa forme, il paraissait remonter à la plus haute antiquité. A la fin du XVIIIe siècle, il formait un dos-d'âne si prononcé, que les voitures chargées avaient de la peine à le franchir. Les voitures qui se dirigeaient de Lyon à Besançon, entraient dans la ville par la rue Saint-Lazare ou celle de la Gravette et passaient sur ce pont. Il est probable que sa construction remontait à l'époque romaine. Il fut abaissé et élargi en 1702. Lorsque le canal du moulin de la rue Neuve coulait à découvert à l'entrée de la rue Saint-Désiré, du côté de la place, on le traversait sur un pont en bois, appelé *pont Charreton* ou des *Serves*, parce que des deux côtés étaient placés des réservoirs loués par des marchands de poissons, des bouchers et même par de simples particuliers. Ce pont fut détruit en 1754, et on couvrit le canal avec des plateaux qui supportaient le pavé. Le pont qui se trouvait à l'extrémité de la rue des Charrons, sur la route qui conduisait à Bletterans et à Chalon, par Montmorot, s'appelait le *pont de Malpertuis* ou le *Pontot*. Il est mentionné comme limite territoriale, dans les chartes de franchises de 1293 et 1295. Le pont de la rue Neuve fut construit aux frais de l'Etat en 1743, et fut appelé le *pont Royal*. M. l'ingénieur l'Egoutaille offrit en 1700, à la municipalité, de faire passer la route de Lyon par la rue Neuve, si la ville voulait placer son moulin sur l'alignement des maisons au sud de cette rue. Cette proposition fut acceptée, et alors la route, depuis la grande place, traversa la rue Neuve, la rue des Salines et se dirigea à Messia en passant près de l'ermitage de Montciel (1724). La pente étant reconnue trop rapide, on fit le tracé de la route actuelle en 1762. Le pont sur le Solvan, construit en 1744, fut appelé le *pont de l'Abbaye*, ou le *pont des Dames*, parce qu'il était contigu aux bâtiments des religieuses de Sainte-Claire. La route de Conliége, qui sortait par la porte de Perrigny ou du Collége, reçut sa direction actuelle en 1782.

Canaux, *aqueducs*. Lons-le-Saunier était sillonné de canaux et d'aqueducs, dont on retrouve à peine aujourd'hui la direction. L'un d'eux traversait la rue de Balerne, longeait la rue du Collége et déchargeait ses eaux dans les fossés du château. Un autre dérivait de la Vallière, coupait la route de Conliége, passait au pied des murs de la Chevalerie, de la tour des Cordeliers, mettait en mouvement un moulin construit près de cette tour, et se perdait dans les fossés de la ville. Un troisième mettait en jeu le moulin de la rue Neuve. Lorsqu'on combla les fossés de la ville, de 1674 à 1688, on fut obligé d'établir des canaux dans la rue du Palais et sur la place, pour donner une direction aux eaux que fournissaient des sources abondantes qui, précédemment, alimentaient les fossés. L'établissement des salines de Montmorot donna lieu à la construction de plusieurs canaux et aqueducs, pour diriger les eaux douces et les eaux salées aux bâtiments de graduation.

Puits, *fontaines*, *machine hydraulique*. Au XIVe siècle, il existait quatre puits publics à Lons-le-Saunier, un au milieu de la Grand'rue, en face de la rue Traversière, un second au haut de cette rue, près

des boucheries, appelé le *puits du Marché*, un troisième presqu'à l'entrée de la rue Saint-Désiré, appelé le *puits Clairicée*, et un quatrième, au pied de la tour des Cordeliers. Une croix en pierre était à côté de chacun d'eux. Vers l'an 1660, on songea à utiliser la source pure et abondante qui jaillissait de la côte de Montciel. On fit venir des fontainiers de Lyon et de Besançon, qui proposèrent d'amener les eaux dans la ville, au moyen de conduits en terre, et de construire des fontaines jaillissantes. L'une d'elles fut placée devant le bâtiment de l'hôpital de la rue Saint-Désiré, une seconde dans la Grand'rue, laquelle ne disparut qu'en 1841 et une troisième dans la rue Saint-Désiré. On en ajouta successivement plusieurs autres dans la rue Saint-Désiré, dans la rue du Collége, etc. Au pied de la tour des Cordeliers, jaillissait une source d'eau excellente. De 1691 à 1704, le conseil municipal résolut de construire une machine hydraulique, pour élever ces eaux et les conduire dans les fontaines de la ville. On établit quatre corps de pompe, mis en jeu par une roue, dont un cheval était le moteur; on transporta alors la fontaine de la rue Saint-Désiré sur la grande place, au lieu qu'occupait le pilori. Cette machine offrit tant d'inconvénients, qu'on l'abandonna pour prendre de nouveau les eaux de la source de Montciel.

Grenier public. En 1658, le conseil général de la commune vota l'établissement d'un grenier public, où tous les hôtes, boulangers et pannetiers, seraient tenus de s'approvisionner et de prendre leur blé d'après une taxe qui serait faite chaque mois.

Eclairage. En 1743, il n'y avait point encore d'éclairage public à Lons-le-Saunier. A une séance du 21 décembre de cette année, le maire proposa au conseil et aux notables, « de délibérer, si pour l'utilité publique, il ne convenait pas de placer des lanternes dans les rues et places où elles seraient nécessaires, et principalement le long de la Grande-Rue de cette ville, eu égard, fut-il dit, aux vols et insultes qui arrivent journellement par l'obscurité qui règne sous les arcades. » Il fut décidé que l'on se pourvoirait de 24 lanternes, comme celles dont on se servait à Besançon, sauf à en augmenter le nombre plus tard. Les finances de la ville étaient si obérées, qu'à chaque instant il fallut supprimer l'éclairage, ce qui arriva notamment en 1770 et en 1784.

Agrandissement de la ville. Depuis le commencement du XVIII[e] siècle, Lons-le-Saunier a subi une transformation complète. Les dernières traces de ses remparts, de ses portes, de ses fossés, ont disparu. La haie de maisons qui borde le côté occidental de la rue du Palais, la rue Lafayette entière, n'ont commencé à se bâtir que de 1725 à 1749. Avant l'ouverture de la nouvelle route de Lyon (1700 à 1724), la rue Neuve ne se prolongeait pas au-delà du moulin et de la rue Saint-Antoine. Tout l'espace qui s'étendait depuis le moulin jusqu'au pont Royal, n'était qu'un cloaque infect. Dès que le pont fut construit (1743), la rue se prolongea; dix auberges au moins s'ouvrirent dans ce quartier, et y amenèrent un mouvement extraordinaire. La construction des salines de Montmorot en 1733, détermina beaucoup d'habitants à s'en rapprocher, et la rue des Salines commença ainsi à se former. Il y avait 4 maisons en 1756, près du pont. Le territoire de Montmorot

s'étendait alors sur la plus grande partie de cette rue et avançait jusqu'au clos des Tiercelines. Plusieurs particuliers bâtirent en cet endroit, pour jouir des agréments de la ville sans en supporter les charges. Le magistrat s'y opposa fortement, mais l'autorité supérieure fut contraire à ses prétentions. Du reste, les habitants de la rue des Salines se trouvèrent pris dans un piége. Une ordonnance royale de 1807, porta le territoire de Lons-le-Saunier jusqu'au clos des salines, et ils se trouvèrent ainsi, malgré eux, citoyens de la ville et soumis à toutes ses charges. Les constructions nouvelles débordent de tous côtés, et surtout sur la route de Courbouzon. De jolies maisons de campagne recouvrent toutes les hauteurs environnantes.

SALINES.

Les abondantes sources salifères qui jaillissent sur le territoire de Lons-le-Saunier, ont été exploitées depuis l'antiquité la plus reculée. On peut juger de l'importance que les Celtes attachaient à cette industrie, par les travaux gigantesques qu'ils exécutèrent pour utiliser les eaux salées de la Lorraine. Lons-le-Saunier était, sans aucun doute, un des principaux centres de production de ces viandes salées qui, du temps de Strabon, s'exportaient à Rome, dans toute l'Italie et jusqu'en Grèce. La découverte faite à différentes époques dans le sol de cette ville, de briques romaines marquées du nom de *Clarianus*, célèbre architecte, qui vivait du temps d'Auguste, ne permet plus aucun doute à cet égard. La légende de la vie de saint Oyan, écrite au VIe siècle, nous apprend qu'à cette époque, le mode de fabrication du sel par la voie de l'évaporation et de l'ébullition, était déjà en usage en Séquanie comme à présent. En 814, l'évêque Jérémie, prévenant Frotaire, évêque de Toul, que son diocèse manquait de sel, parce que les pluies avaient inondé les sillons ouverts pour recevoir l'eau de la mer, le pria de lui en envoyer de la Lorraine et de la Bourgogne, ce qui démontre évidemment que nos salines existaient et que leurs produits pouvaient s'exporter librement. Toutefois, le premier titre connu qui fasse une mention formelle des salines de Lons-le-Saunier, est une donation faite en 855 par le roi Lothaire, en faveur d'Arduic, archevêque de Besançon. Les souverains de Bourgogne en avaient la propriété, comme successeurs du fisc romain, mais n'appréciant pas à leur juste valeur cette source de richesse, ils la laissèrent tarir entre leurs mains, en multipliant les concessions, les inféodations, les donations des produits qu'ils en auraient pu retirer. Les prévôts de Lons-le-Saunier, les officiers même subalternes des salines, s'arrogèrent comme un droit, une foule d'exactions auxquelles ils donnaient les noms les plus divers, et qu'ils couvraient du voile de la justice, en les réclamant comme la rémunération de certains services rendus. Les seigneurs, qui disposaient d'une partie de leurs droits en faveur des abbayes, des églises ou de leurs créanciers, avaient toujours la précaution de les céder francs d'exactions et de servitudes, ce qui n'empêchait nullement les abus de se perpétuer. Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les donations faites à Cluny, à Citeaux, à Balerne, à Clairvaux, au Miroir, aux abbayes de Château-Chalon, du Grandvaux, de la Charité, de Baume, de Bellevaux,

de Quincy, d'Acey, de Tart, de Romain-Moutier, de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier, aux Chartreux de Bonlieu, de Vaucluse, au couvent des Cordeliers, aux églises de Besançon et de Lons-le-Saunier, par Lothaire, Bernon, Rainaud III et Guillaume, son frère, Gérard Ier, Gérard II de Vienne et leurs successeurs, Etienne II, Jean de Chalon l'Antique, Hugues de Chalon et Alix, son épouse et Renaud de Bourgogne, depuis l'année 855 jusqu'en 1313. Des vassaux, tels que les sires de Montmoret, de Binans, les familles de Montaigu, de Blye, de Chamblay, de la Roche-sur-l'Ognon, de Montbéliard, de simples bourgeois, vendaient, donnaient, recevaient en inféodation des droits sur les salines. On rencontre dans les chartes, l'énonciation d'une foule de mesures de capacité dont il est très difficile de déterminer aujourd'hui le rapport. Ainsi, elles mentionnent des *seilles*, des *flux*, des *montées* de muire, des *charges* de sel à prélever, chaque semaine ou chaque année. Il était aussi souvent question de *bernes* et de *forges*. Les bernes étaient de petites maisons, le plus souvent en bois, renfermant des chaudières en fer et les autres ustensiles nécessaires pour cuire et dessécher le sel. La rue qui montait au puits salé était bordée de ces maisons, d'où lui était venu le nom de *rue des Bernes*. On préparait dans les forges, les poêles, les balances et les autres ustensiles nécessaires à l'exploitation des salines. Ces forges, qui appartenaient aux abbayes de Baume, de Balerne, de Château-Chalon, aux Cordeliers, étaient presque toutes placées dans la rue de Richebourg et sur le bord du ruisseau du bief des Combes. Chaque rentier fournissait le bois dont il avait besoin pour faire cuire le sel dans sa berne, et contribuait proportionnellement aux réparations que les seigneurs de Lons-le-Saunier faisaient exécuter au puits à muire. Malgré les travaux importants faits en 1293, pour empêcher les infiltrations des eaux douces dans le puits, des accidents graves se manifestèrent en 1314. Jeanne de Bourgogne proposa alors à Renaud de Bourgogne et à Hugues de Vienne, de supprimer cet établissement, et de transporter les droits de tous les rentiers sur les salines de Salins. Il y avait en effet de l'avantage à n'avoir qu'une seule saunerie dans la province, puisqu'elle pouvait suffire à tous les besoins. Les frais d'entretien et de régie se trouvaient par là considérablement diminués. Le grand puits de Lons-le-Saunier, qui était au pied de la colline de Richebourg, fut donc détruit de 1317 à 1320. On mit le feu aux bâtiments, aux rouages, et on fit pénétrer des courants d'eau douce pour mettre le puits hors d'usage. Il jaillissait une source salifère moins abondante que la précédente, dans le pré de Chaudon, derrière l'abbaye de Sainte-Claire. Elle appartenait à la commune de Lons-le-Saunier. Les prud'hommes en firent réparer le puits en 1171. Les habitants avaient le droit d'y puiser de l'eau pour leur usage et celui de leur bétail. Les étrangers qui venaient chercher de l'eau à cette source, devaient payer chaque année aux échevins une mesure de froment et une geline (une poule). Marie de Bourgogne obtint en 1477, que cette petite saline serait supprimée, en accordant à la ville le droit de prendre, à titre d'indemnité, aux salines de Salins, cinquante charges de sel par mois.

En 1684, M. de la Fond, intendant de la province, invita le ma-

gistrat de Lons-le-Saunier à faire vider le grand puits à muire. Le maire, Pierre Couthaud, docteur en médecine, convoqua en 1686 le conseil ordinaire et extraordinaire, et fit décider que l'on se mettrait immédiatement à l'œuvre. On commença par enlever une couche de crasse, épaisse de cinquante centimètres, et entrelacée de joncs, sur laquelle d'imprudents enfants avaient coutume d'aller se balancer. Cette couche recouvrait un vaste réservoir, de forme hexagonale, ayant 20 mètres de diamètre. Il était entouré par un mur qui pénétrait dans la terre à une profondeur de 13 mètres 33 centimètres, et percé d'une large ouverture, qui communiquait avec un canal servant à l'écoulement du trop plein de ses eaux. Au fond du bassin, on rencontra une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi brûlés. Sous cet amas d'objets mécaniques, apparut le puits proprement dit. Il était de forme octogonale; son enceinte était formée par de forts madriers en chêne et de la terre battue. Après avoir cherché pendant dix jours à épuiser le réservoir, à l'aide de pompes, de chapelets, on reconnut que ce moyen était insuffisant. On ouvrit alors un canal d'écoulement, sans obtenir un meilleur résultat. La ville emprunta 40,000 livres pour solder les ouvriers et renonça à cette imprévoyante entreprise. M. Cordelier, président au présidial de Lons-le-Saunier et subdélégué de l'intendant, dressa en 1715, un plan pour le rétablissement des salines de cette ville, le soumit à ses amis de Genève, et engagea les cantons suisses à s'entendre avec le roi de France pour son exécution. La crainte de ne pas trouver dans les environs les bois nécessaires à l'alimentation de l'usine, fit échouer le projet. Une compagnie, formée à Neuchâtel, fit des propositions au roi, et obtint le 2 juin 1733, des lettres-patentes dont voici les principales dispositions. Art. 1er. Le sieur Chaillet et associés, seront obligés de vider et mettre à sec le grand étang et autres mares d'eaux salées, qui seront, tant à Lons-le-Saunier qu'à Montmorot et autres lieux du voisinage, pour faire une épreuve authentique du degré des sources salées, dégagées et séparées du mélange des eaux douces. Art. 2. Si la séparation des eaux douces se trouve impossible, ou si le degré de salure naturelle des eaux salées est modique à leurs sources, les entrepreneurs seront obligés de construire un ou deux bâtiments de graduation, pour porter les eaux salées jusqu'à 20 degrés de salure au moins. Art. 3 et 4. Ils seront tenus de construire des égouts et aqueducs pour faire couler et perdre les eaux douces, une maison de cuite, avec les chaudières, fourneaux, ouvroirs et ustensiles nécessaires, pour la formation et le dépôt du sel en pains et en grains, une forge et autres ateliers de serrurerie. Art. 14. Pour le remboursement de ses avances, la compagnie conservera pendant 30 ans l'usage de la saline, après lequel temps, elle appartiendra à l'Etat. Les travaux commencèrent au mois de septembre 1733. Tous les efforts tentés pour mettre à sec le réservoir et découvrir la source furent infructueux. La compagnie renonça à l'établissement de la saline de Lons-le-Saunier, et prit le parti de réunir toutes les sources qui se trouvaient, soit dans cette ville, soit à Montmorot, pour faire une seule exploitation. On trouvera, à l'article *Montmorot*, tous les faits qui intéressent

les salines, depuis la concession des lettres-patentes de 1733.

LONS-LE-SAUNIER MODERNE.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Église paroissiale, dite *des Cordeliers*. Elle est bâtie sur le côté oriental de la rue de ce nom. Dédiée autrefois à l'Annonciation de Notre-Dame, elle est aujourd'hui sous l'invocation de saint Désiré. Un portail donne accès à une cour qui précède l'entrée. L'église est orientée et se compose de trois nefs, d'une grande tribune, de six chapelles, d'un chœur de forme semi-octogonale, d'un sanctuaire et d'une sacristie. La façade principale est décorée de deux ordonnances d'architecture, dorique et corinthienne. La nef principale est divisée, y compris le chœur et le sanctuaire, en neuf travées voutées à arêtes et arcs-doubleaux. Des piliers, composés de colonnettes accouplées, auxquels on a donné une forme carrée, à l'aide d'un crépissage, séparent la grande nef des collatéraux. Le chœur est éclairé par trois fenêtres géminées, du style ogival. Elles ont été garnies en 1851, de beaux vitraux représentant saint Pierre, saint Paul, saint Etienne, saint Désiré, la sainte Vierge, Jésus-Christ, Dieu le Père et d'autres saints personnages. Plusieurs chapelles remontent aux XIVe et XVe siècles. Les boiseries du chœur et de la chaire à prêcher sont richement sculptées. Un beau jeu d'orgues, acheté en 1844, orne la tribune. La paroisse dite des Cordeliers, se compose de la partie septentrionale de la ville et des villages de Chille, Leschaux et Villeneuve.

Eglise paroissiale dite *de Saint-Désiré*. Elle est orientée et se compose de trois nefs, d'un transsept, d'un sanctuaire, d'un chœur semi-octogonal, d'une crypte qui s'étend sous le sanctuaire et le chœur, de huit chapelles, d'une sacristie, de la tour du clocher et de deux tribunes latérales. Elle est dédiée à saint Désiré, dont on célèbre la fête le 27 juillet. L'entrée principale est placée sur le milieu du collatéral nord. On y arrive par un escalier extérieur à double rampe, ayant vingt-deux degrés de chaque côté. Douze piliers sans chapiteaux séparent la nef principale des collatérales. De ces piliers, deux sont carrés, deux sont cylindriques, et les autres ont été taillés il y a quelques années, en forme octogonale. La grande nef est voutée à lunettes, et décorée de nervures ogivales. Le transsept et les petites nefs sont voûtées à plein-cintre, avec arêtes et arcs-doubleaux. Le chœur est éclairé par sept fenêtres ogivales, géminées et trilobées. De petites fenêtres romanes, qui ont été murées, éclairaient le collatéral nord. Plusieurs des chapelles sont sans autels. La crypte a 12^m 85^c de largeur, 3^m 90^c de longueur et 2^m 45^c de hauteur. Elle est voûtée à arêtes et à plein-cintre, et se compose de trois nefs, se terminant en hémicycle; dix piliers cylindriques, carrés et octogones la décorent. Cette crypte, ainsi que le transsept, les petites nefs et les piliers, sont du style roman. On remarque dans l'église un *ciborium*, exécuté sur les dessins de M. Carette, imitant celui de la Sainte-Chapelle, à Aix-la-Chapelle; une belle chaire à prêcher et un confessionnal du style ogival flamboyant, exécutés et donnés par M. Forestier; un bel autel et une niche en pierre, du même style; un joli groupe de dix personnages en pierre, représentant une descente de croix,

et plusieurs tableaux. Le jeu d'orgues occupe une tribune près du chœur. Cet édifice a subi depuis quelques années de nombreuses et importantes restaurations, par les soins de M. Carette, curé de la paroisse, dont le goût et les connaissances archéologiques sont aussi connus que son talent comme prédicateur. La nef a été prolongée et garnie d'une vaste tribune qu'éclaire une belle rose. La paroisse de Saint-Désiré se compose de la partie méridionale de la ville.

Cimetière. Il est situé au nord de la ville, dans le lieu dit en *Rougin*, et a été établi en 1842. Il est clos de murs et planté de sapins, de cyprès et autres arbres funéraires. Le logement du gardien est à côté de la porte d'entrée. On remarque dans ce cimetière, la croix colossale du Calvaire, qui avait été placée sur la grande place, en 1824, et un grand nombre de mausolées. On y distingue surtout les tombes de la famille Besson, de Mme la baronne Desvernois, de Caroline Emérance, de MM. Igonel, Gousset, de Mme Bourgeois, de M. le lieutenant-colonel Ollivier, de MM. de Martignat, etc. Plusieurs sont de véritables œuvres d'art.

Maison de mission. Elle a été fondée en 1827, par le P. Raymond, dit Agathange, ancien capucin et curé de la paroisse Saint-Désiré, qui a consacré à sa dotation, un bâtiment situé derrière la préfecture et une somme d'argent. Le nombre des missionnaires varie de cinq à sept. Ils font des prédications et dirigent des missions dans les diocèses de Saint-Claude, d'Autun et de Besançon. M. l'abbé Gréa, d'Arinthod, en est le supérieur actuel.

Temple du culte évangélique. Le premier temple évangélique dans le Jura s'est formé à Lons-le-Saunier en 1838. Etabli d'abord dans la caserne, puis dans différents locaux, M. de Ribaucourt, ministre de ce culte, vient d'acquérir au fond de la place de la Paix, une maison dans laquelle il a érigé un temple, une école primaire et son logement. 100 personnes de Lons-le-Saunier et 25 des environs, se réunissent les dimanches, à 10 heures du matin, pour la célébration des offices de leur culte.

ÉTABLISSEMENTS JUDICIAIRES.

Palais de justice. Il a été commencé en 1827, aux frais du département, sur l'emplacement de l'ancien chantier au bois, et terminé seulement en 1846. Bâti entre le grand séminaire et la promenade de la Chevalerie, il renferme les salles de la cour d'assises, du tribunal civil et du tribunal correctionnel, le parquet, le cabinet du juge d'instruction, le greffe et la salle des archives, la chambre des avoués, des huissiers, des avocats, la salle des témoins et autres dépendances. La partie centrale de la façade est décorée de deux pilastres de l'ordre dorique, surmontés d'un fronton. Cet édifice est d'une architecture lourde, disgracieuse et manque de proportions. La distribution en est vicieuse et sans ensemble.

Tribunal de commerce. Le tribunal de commerce occupe une des ailes de l'hôtel-de-ville. La salle d'audience, nouvellement restaurée, est sans contredit la plus belle qui existe dans tout le ressort de la Cour impériale de Besançon. La riche boiserie en chêne qui l'entoure, lui donne un caractère monumental. M. Faivre-Rollier, président actuel de ce tribunal, a eu l'heureuse idée de former à côté de

la salle des délibérations, une bibliothèque de tous les ouvrages relatifs au droit commercial. Elle se compose déjà de près de 1000 volumes.

Justice de paix. Elle est établie à l'hôtel-de-ville, dans la salle occupée précédemment par le tribunal civil.

Prison cellulaire départementale. Commencée en 1827 et terminée en 1845, elle occupe l'emplacement de l'ancien chantier au bois, entre le palais de justice et la caserne de gendarmerie. Elle contient 82 cellules, 4 cachots, le logement du directeur, celui du gardien-chef, 2 chambres pour les gardiens, un cabinet pour le juge d'instruction, la lingerie, un magasin, une chapelle, une forge et six préaux. 20 cellules sont destinées aux femmes et 62 aux hommes. Le nombre des détenus au 1er décembre 1854, était de 127. Un aumônier est attaché à l'établissement. Les hommes se livrent à la fabrication des brosses en crin et racines, pour le compte d'un entrepreneur des travaux des prisons. Ils gagnent en moyenne 60 centimes par jour, dont 30 cent. sont pour eux, 20 cent. pour l'entrepreneur et 10 cent. pour l'administration. Les femmes s'occupent de travaux à l'aiguille et de tricot. Le bâtiment de la prison est encore plus défectueux, s'il est possible, que le palais de justice.

ÉTABLISSEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Hôtel de la préfecture. La préfecture occupe l'ancien couvent des Bénédictins, dont la propriété a été abandonnée au département par décret impérial du mois d'avril 1811. L'édifice entier se compose d'un portail monumental, qui fait face à la rue Saint-Désiré; d'une première cour plantée d'arbres; d'un second portail qui donne accès dans une seconde cour carrée, bordée de portiques sur deux côtés, et des bureaux; des appartements du préfet au premier étage; d'une troisième cour bordée par la belle salle du conseil général, celles du conseil de préfecture, du conseil d'arrondissement et par le bâtiment des archives, construit en 1849. Le tout est entouré par un jardin anglais et un jardin potager. Des écuries, des remises, des serres chaudes servent de dépendances. Cet hôtel est classé au nombre des plus agréables préfectures de France.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Garderies ou écoles privées de l'enfance. Il y en a six à Lons-le-Saunier, dirigées par Mmes Bélier, Paubet, Maclos, Treille, Fort, Mallet-Guy, et fréquentées par 150 élèves.

Ecole des Frères de la doctrine chrétienne. Cet établissement a été proposé à la ville en 1818, par Claude Raymond, dit Agathange, prêtre et ancien capucin, qui a offert pour cette fondation, outre une maison, un jardin et un verger avec leurs dépendances pour le logement des Frères et pour les classes, un capital de 24,000 fr. Cette proposition ayant été agréée, une ordonnance royale du 22 décembre 1819, en a autorisé l'acceptation, à charge de convertir le capital en inscriptions de rentes sur l'Etat. Les Frères, au nombre de trois, ont été installés le 1er décembre 1820. Dès l'ouverture des classes, le nombre des élèves s'éleva jusqu'à 300. Sur les réclamations de l'instituteur communal laïc, dont l'école devenait déserte, le conseil municipal limita le nom-

bre des enfants qui pourraient fréquenter l'école des Frères à 220. Les bâtiments donnés par M. Raymond, étant en mauvais état, la ville songea en 1852, à en construire de nouveaux. Elle acheta la maison Gresset, à l'extrémité de la rue Saint-Désiré, et à l'aide, soit d'un emprunt, soit d'un don fait par M. Besson, on put commencer les travaux. Le bâtiment est carré et se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Il est précédé d'une vaste cour, fermée par une grille en fer, et a pour dépendances un beau jardin. La façade principale est ornée d'un beffroi. L'architecture de cet édifice paraît un peu sévère. L'école est dirigée par six Frères; on espère que le nombre en sera porté à 7 ou 8, et que le conseil général votera les fonds pour y annexer un orphelinat. Les cours sont gratuits, et fréquentés par 350 élèves. Outre l'enseignement élémentaire, on apprend aux enfants, la musique, le dessin, et on leur donne des notions d'agriculture et de chimie.

Ecole normale des institutrices. Elle a été fondée en 1841, par le département, autorisée par ordonnance royale du 30 août 1842 et ouverte le 1er décembre suivant, dans une maison acquise de M. de Chassey. Depuis cette époque, de nouvelles constructions ont été ajoutées. Cette école est située rue du Puits-Salé. Les bâtiments se composent de deux salles d'études pour les élèves institutrices, d'une salle pour l'école d'application, d'une salle d'asile, de dortoirs et autres pièces nécessaires au service de l'établissement, avec un jardin derrière. Il y a dans cette maison 35 élèves institutrices, payant des pensions entières de 300 francs ou jouissant de bourses, demi-bourses et quart de bourses. L'école d'application est fréquentée par 65 élèves. La salle d'asile, pour laquelle la ville vote chaque année 1000 francs, a été fondée de 1841 à 1844, et reçoit 115 élèves. Mlle Suchet, directrice de cet établissement, déploie autant de zèle que d'intelligence dans ses fonctions. Elle est secondée par 7 maîtresses. Une chapelle dédiée à la Vierge, est desservie par un aumônier spécial.

Ecole privée de garçons. Elle est tenue par M. Cuynet, rue Lafayette, et fréquentée par 20 élèves.

Ecole protestante. Elle est dirigée par le ministre du culte évangélique, et fréquentée par 20 élèves des deux sexes.

Pensionnat. Mlle Guy tient, rue du Commerce, un pensionnat et un externat, fréquentés par 50 élèves, dont 25 sont pensionnaires.

Externats. Mlle de Vente, rue des Cordeliers; Mlle Bidot, rue du Collége; Mlle Vincent, rue Saint-Désiré; Mlle Mallet-Guy, rue Saint-Désiré; Mlle Béguinot, rue du Commerce, tiennent des externats de demoiselles, fréquentés par 100 élèves.

Couvent des Dames de Marie. A l'extrémité sud de la rue Saint-Désiré, dans les bâtiments qu'occupait l'institution dirigée avec tant de distinction par Mlles Bourcier, s'est formé en 1853, un couvent de religieuses de l'ordre de Marie, dont la maison principale est à Agen. Cet établissement est dirigé par 25 sœurs, et fréquenté par 50 élèves, dont 30 pensionnaires et 20 demi-pensionnaires. On y reçoit une bonne éducation et on y enseigne tous les arts d'agrément. Une chapelle, dédiée à l'Immaculée Conception, est desservie par l'aumônier de la maison.

Séminaire diocésain. Il occupe l'ancien couvent des Cordeliers, devenu propriété de la ville, en vertu d'un échange fait avec le département, le 13 septembre 1825. Mgr. l'évêque de Saint-Claude en prit solennellement possession le 19 novembre 1828. Un mur de clôture l'environne de tous côtés. Les bâtiments se composent de quatres ailes formant les côtés d'une cour carrée qui est au centre. Des galeries, où l'on compte 32 arcades qui reposent sur des piliers carrés, bordent la cour. Deux des ailes se prolongent sur les côtés d'une première cour qui aboutit à la rue du Jura. Chaque aile se compose d'un rez-de-chaussée et de trois étages. La chapelle, dédiée à saint François de Sales, se compose d'une nef, d'un sanctuaire et de plusieurs tribunes, dont la disposition est très heureuse. Sur le milieu de la nef, s'élève une jolie coupole en forme de calotte sphérique, décorée de peintures à fresque, représentant les évangélistes plus grands que nature. Le sanctuaire, qui est en hémicycle, est couronné par une demi-calotte sphérique. La première cour est plantée d'arbres variés d'un très bon effet. Les bâtiments, entourés d'un vaste jardin, renferment 110 cellules, et pourraient contenir un pareil nombre d'élèves; cependant, il n'y en a en moyenne que 80. Un bâtiment bordé d'une terrasse, sert de logement à Mgr. l'évêque, lorsqu'il séjourne au séminaire. Le personnel se compose d'un supérieur, d'un économe et de huit professeurs. On enseigne dans cet établissement la théologie morale, la théologie dogmatique, le droit canon, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée et l'écriture sainte. La durée des cours d'études est de 4 années. La philosophie et la physique sont enseignées dans les petits séminaires. Du 24 au 25 janvier 1831, une attaque nocturne fut dirigée contre le grand séminaire. Une poignée d'individus arrivant, tambour battant, par la rue de la Chevalerie, s'arrêtèrent à la porte de cet établissement, en poussant des vociférations contre le clergé, et jetèrent des pierres contre les croisées. Le portier, dans son effroi, courut sonner le tocsin pour appeler du secours. On s'attendait à une catastrophe, lorsque le maire et un piquet de la garde nationale, avertis, accoururent au milieu du tumulte et parvinrent à disperser cet attroupement par la voie de la persuasion. La révocation de M. Pons de l'Hérault, préfet du Jura, ne fut probablement pas étrangère à cette manifestation. Le 5 septembre 1840, Mgr. de Chamon célébra dans ce séminaire, en grande solennité, la 50e année de son sacerdoce. Il réunit autour de lui, non-seulement le clergé de son diocèse, mais encore l'archevêque de Besançon, les évêques de Dijon, d'Autun, de Belley et de Nîmes; l'archevêque de Lyon et l'évêque de Moulins devaient aussi s'y rencontrer.

Collége. Un arrêté du gouvernement, du 13 mai 1803, autorisa l'établissement d'une école secondaire dans le bâtiment de l'ancien collége. Le 4 juillet suivant, le conseil municipal fit choix d'un directeur et de plusieurs professeurs. L'empereur ayant manifesté l'intention, en 1811, d'augmenter le nombre des lycées, la ville de Lons-le-Saunier offrit de construire des bâtiments pour loger 200 pensionnaires et était sur le point d'obtenir un lycée, lorsqu'une demande de la ville de Dole, pour l'avoir dans ses murs, fit échouer ce projet. En

1821, on acheta la maison de M. le marquis de Pillot-Chantrans, pour en faire un pensionnat annexé au collége. Les bâtiments de l'ancien collége, qui bordaient les trois côtés d'une cour close par une grille, furent cédés au département en 1825, et démolis. Sur leur emplacement, on construisit la caserne de gendarmerie. On se borna alors à ajouter une aile au fond de la cour du pensionnat, en sorte que les bâtiments actuels sont tout-à-fait insuffisants et ne sont plus en rapport avec l'importance de la ville. Les fonctionnaires attachés au collége sont : un principal, professeur de philosophie, un professeur de mathématiques élémentaires, un professeur de mathématiques spéciales, de physique et de chimie, quatre régents pour les classes de rhétorique et de seconde, de troisième et quatrième, de cinquième et de sixième, de septième et de huitième. Il y a deux classes françaises : dans l'école supérieure, on enseigne la grammaire générale, l'histoire de France, les qualités du style, la géométrie plane, les premières notions de l'histoire naturelle et la tenue des livres; dans la classe élémentaire, on enseigne la grammaire, l'histoire sainte et l'histoire ancienne, la géographie, etc. Un sous-maître est attaché à cette seconde classe; des maîtres spéciaux donnent gratuitement des leçons d'allemand, de dessin, d'écriture, de musique vocale et instrumentale. Il y a un cabinet de physique, qui fut donné en 1828, par M. le professeur Mouchet, et une chapelle dédiée à la Purification de la sainte Vierge, desservie par un aumônier. Les cours du collége sont fréquentés par 70 pensionnaires, 10 demi-pensionnaires et 110 élèves externes. Les études y sont fortes. Chaque année plusieurs élèves obtiennent les grades de bacheliers ès-lettres et de bacheliers ès-sciences. Cet établissement a pris un grand développement depuis qu'il est sous la direction de M. Finot, principal actuel. La rétribution scolaire pour les externes, est de 3 francs par mois. La ville est en instance pour faire ériger son collége en lycée.

Collége libre des Frères de Marie. Fondé en 1852, dans l'ancien couvent des Capucins, il est dirigé avec intelligence par le F. Sylvain, de l'ordre de Sainte-Marie, et 12 professeurs. On y enseigne les mêmes matières qu'au collége. Plusieurs élèves, après y avoir fait leurs études, ont été reçus bacheliers ès-lettres et ès-sciences. 140 élèves, dont 90 pensionnaires, fréquentent les cours. Le prix de la pension est de 400 francs par an, et la rétribution mensuelle pour les externes, de 4 fr. 50 cent. Une chapelle, dédiée à l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, est desservie par un aumônier attaché à la maison.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE BIENFAISANCE.

Maison de Charité. Le 2 novembre 1810, le conseil municipal obtint de l'archevêque de Besançon, l'autorisation d'appeler deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dites de la *Charité*, pour enseigner les premiers éléments de la religion, de la lecture et de l'écriture aux enfants pauvres, visiter à domicile les malades indigents et leur distribuer des secours. Cet établissement, formé d'abord dans une maison rue du Commerce, puis dans une autre maison de la rue Saint-Désiré, occupe actuellement le bâtiment que la ville a acquis, moyennant 25,000

francs, le 17 septembre 1837, de M. Prudhomme, dans la rue de la Vallière. Il reçoit une subvention annuelle de 1000 francs, comme école communale de la ville. Trois religieuses sont chargées des classes, que fréquentent gratuitement 250 enfants. On y enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire, l'histoire sainte, le catéchisme, le chant, la géographie, l'arithmétique, le style épistolaire et les travaux à l'aiguille. Il y a un ouvroir, dans lequel les élèves les plus avancées apprennent tous les travaux de la lingerie. D'autres sœurs visitent les pauvres malades à domicile, leur distribuent des médicaments, des bouillons, de la viande et du pain. Les ressources de cette précieuse institution de bienfaisance ne consistent que dans les cotisations des dames de la Charité, le produit d'une quête qui se fait chaque année dans la ville, de celle qui se fait le dimanche à la grand'messe et de quelques dons particuliers. Cet établissement mérite, à tous égards, la bienveillance de l'administration municipale et des habitants. L'association des dames de la Charité, remonte à l'année 1802.

Maison des orphelines. Depuis plusieurs années, quelques personnes bienfaisantes de Lons-le-Saunier consacraient leurs soins à recueillir de pauvres orphelines et à leur donner une éducation chrétienne. Afin d'étendre cette bonne œuvre et de la perpétuer, une association de charité a été fondée par les dames et les demoiselles de cette ville, qui s'engagent toutes, en s'y agrégeant, à une souscription annuelle, au profit de l'œuvre. Cette souscription, le produit d'une loterie et d'autres secours éventuels, forment tout le fonds de cette association. Mlle Bénier se chargea du logement et de l'éducation des enfants. Les orphelines, admises dans la maison dès l'âge de 6 ans, doivent être nées de parents légitimement mariés. Elles n'en sortent qu'à 18 ans. La directrice s'engage à les mettre en état d'exercer, à cet âge, une profession qui les mette à l'abri du besoin, ou d'en faire des domestiques morales et probes. Les jeunes filles qui ont encore leur père ou leur mère, ne sont admises que moyennant une rétribution. Le nombre des membres de l'association est illimité; il se compose de dames protectrices et de demoiselles associées. M. le curé de Saint-Désiré est le directeur de l'association et de l'œuvre qu'elle a pour objet. La maison est située rue Saint-Désiré, n° 36.

Maison de Marie. Mme Faure, religieuse de l'ordre de la Sainte-Enfance, a fondé, à l'extrémité de la rue du Collége, une maison d'éducation pour les enfants de la société de Marie; 26 élèves la fréquentent; plusieurs y sont logées, nourries et instruites gratuitement. Cet établissement n'a d'autres ressources que le produit des travaux à l'aiguille et la confection de la dentelle exécutés par les jeunes filles élevées dans la maison. Il mériterait des encouragements.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Hôtel-Dieu. L'Hôtel-Dieu, ou hôpital civil et militaire de Lons-le-Saunier, a été construit de 1734 à 1744, sur le plan réduit de celui de Besançon. Il est isolé à l'extrémité de la rue Lafayette, vis-à-vis l'hôtel-de-ville. Il se compose d'un corps principal de logis, et de deux ailes formant les trois côtés d'une cour fermée au nord par une belle

grille en fer. Une addition a été faite au nord, de 1830 à 1832. La première pierre de cette nouvelle aile fut posée le 27 juillet 1830, par Mme la duchesse d'Angoulème, et bénite par Mgr. l'évêque de Saint-Claude. L'hôpital renferme une salle à 17 lits et une autre à 22 lits pour les militaires, une salle à 19 lits pour les femmes et une autre à 20 lits pour les hommes; 4 loges pour les aliénés, 2 chambres pour les prisonniers malades, une salle à 6 lits pour les militaires atteints de maladies spéciales, 4 chambres pour les malades payants; les chambres des sœurs, une chapelle, un lavoir couvert, une salle de bains, une fontaine jaillissante au milieu de la cuisine, une belle pharmacie, des bureaux et autres dépendances. La porte monumentale, qui donne entrée dans la cour d'honneur, est flanquée de deux piliers qui sont décorés de colonnes accouplées, de l'ordre dorique, et surmontées de statues d'enfants, tenant des écussons. La cour, formée par une pelouse plantée d'arbustes, est ornée à son centre d'un beau piédestal en marbre, sur lequel a été inaugurée, le 5 mai 1839, le buste du célèbre Bichat, œuvre de M. Huguenin, de Dole, statuaire à Paris. Sous les trois ailes du bâtiment, règne un portique formé par 25 arcades. La façade principale est ornée d'une campanile et d'une horloge. La chapelle, dédiée à sainte Marthe, est placée au point de jonction des trois principales salles des malades, dont elle n'est séparée que par des portes grillées. Elle est carrée, couronnée par une coupole qu'ornent des caissons avec rosaces, d'un bel effet. L'hôpital de Lons-le-Saunier est, sans contredit, le monument le plus remarquable de cette ville. Il est desservi par onze religieuses professes et deux novices, de l'ordre des Sept-Douleurs, sous le patronage de sainte Marthe. Ces religieuses sont constituées en chef-d'ordre, et portent un vêtement élégant, de couleur bleu de ciel. Un aumônier est attaché à l'établissement. La moyenne des malades qui y sont traités est de 55 à 60 individus et s'élèvent quelquefois jusqu'à 80. L'hospice n'est fondé que pour les malades *indigents* de Lons-le-Saunier et pour les communes qui ont droit à des fondations de lits. Il existe actuellement 19 fondations au profit de différentes communes. Parmi ces fondations, il se trouve 4 lits toujours occupés par des incurables. Les revenus ordinaires sont de 20,000 francs, et en y ajoutant le prix des journées de traitement de militaires, de prisonniers, de civils payants, etc., ils s'élèvent au chiffre d'environ 30,000 francs.

Association de secours et patronage. Au mois de décembre 1849, M. l'abbé Pachod proposa la fondation d'une association générale de secours et de patronage. Son appel fut entendu, et dès le 1er mars 1850, l'association se trouva organisée et fonctionna. Elle a pour objet, de fournir des secours aux indigents de la ville, et de procurer un état et du travail aux enfants de la classe indigente, à leur sortie des écoles primaires. Les ressources se composent principalement des souscriptions volontaires recueillies à domicile, par les soins des membres de l'association, et des fonds que le gouvernement et la ville peuvent lui accorder. L'administration est confiée à un conseil général qui agit au nom de l'association et la représente dans toutes les circonstances.

Pour arriver à connaître toutes les misères, à les soulager, la ville a été divisée en six quartiers; à chacun de ces quartiers ont été affectés un certain nombre d'inspecteurs, parmi lesquels figurent toujours un ecclésiastique et un médecin. Ils ont pour mission de rechercher les familles indigentes, et de leur distribuer des secours en pain et en bois de chauffage. C'est la partie importante de l'œuvre. Tout indigent malade peut faire appeler le médecin de son quartier, et il reçoit gratuitement les conseils de la science ainsi que les médicaments que nécessite sa position. Une commission est chargée de statuer sur les secours à accorder aux pauvres honteux. Ces secours sont ordinairement distribués par l'intermédiaire de MM. les curés des deux paroisses. Le patronage consiste à placer en apprentissage des jeunes gens et à procurer de l'ouvrage à ceux qui savent déjà travailler. D'après le compte-rendu au 30 décembre 1854, les recettes ont été de 9807 francs, et la dépense de 9814 francs.

Une société de dames patronnesses s'est réunie le 1er janvier 1851, comme annexe de l'association des hommes. Ses ressources consistent en souscriptions particulières, en dons spéciaux et en une somme de 500 fr. que leur remet l'association de patronage. Les dames sont chargées du patronage des jeunes filles; elles en placent quelques-unes dans des établissements de bienfaisance, chez des ouvrières de la ville, et en secourent d'autres chez leurs parents. Elles distribuent des vêtements, des chaussures, et des objets de literie aux indigents les plus nécessiteux. L'œuvre créée par M. Pachod produit d'excellents résultats.

Société de charité maternelle. Des demoiselles de la ville ont formé depuis quelques années une association pour secourir les femmes pauvres en couches. Elles se réunissent plusieurs fois par mois, et façonnent elles-mêmes des layettes pour les enfants. Cette société, formée sur le modèle de celle qui existe à Nancy, n'a d'autres ressources que les cotisations de ses membres et le produit d'une petite loterie.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. Cette société, fondée en janvier 1839, se compose de 51 jeunes gens, qui se proposent en général, toute espèce de bien, mais qui s'adonnent en particulier à la visite des familles indigentes, afin de les secourir selon leur pouvoir, en leur procurant de l'ouvrage, des vêtements, de la nourriture, etc. Elle favorise l'instruction des enfants, en leur achetant les livres d'étude qui leur sont nécessaires; elle leur donne des états et surveille leur apprentissage. Ses ressources proviennent d'une cotisation entre les sociétaires, de quêtes, d'une loterie, et peuvent s'élever à 2000 francs par an. Cette société se divise en deux conférences, l'une formée de jeunes gens de la ville, au nombre de 30, et l'autre des élèves du collége de Marie, au nombre de 21.

Société de secours mutuels. Un décret impérial, en date du 28 mars 1852, a prescrit la création de sociétés de secours mutuels dans chacune des communes de France où l'utilité en a été reconnue. Un autre décret, du 2 mars 1854, a autorisé la création de l'une de ces sociétés à Lons-le-Saunier. Le but de l'institution est d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir

à leurs frais funéraires. La société se compose de 225 associés participants des deux sexes, qui s'engagent à payer une cotisation périodique, et 63 membres honoraires, qui s'engagent à payer une souscription. La recette au 2 mars 1855 était de 2049 francs, et la dépense de 1728 francs.

Bureau de bienfaisance. Voir les détails donnés à la page 485.

Société des sœurs garde-malades. Fondée en 1854, elle se compose de quatre religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, qui vont à domicile prodiguer leurs soins aux malades. La maison qu'elles habitent est située dans la rue des Cordeliers.

Dépôt de mendicité. Le conseil général du Jura, dans ses sessions du 31 août 1853 et 28 août 1854, a voté l'établissement au chef-lieu, d'un dépôt de mendicité, destiné à recevoir les orphelins abandonnés, les mendiants oisifs et les pauvres invalides de tout le département. Un rapport du ministre, fait à l'empereur le 6 mai 1855, propose d'autoriser le département à réunir les 50,000 francs provenant du legs de Napoléon Ier, à la somme de 150,000 francs votée par le conseil général, pour créer le dépôt de mendicité, qui porterait le nom de Napoléon.

ÉTABLISSEMENTS DE PRÉVOYANCE.

Caisse d'épargne. Une ordonnance royale du 10 août 1835, a autorisé la création à Lons-le-Saunier d'une caisse d'épargne. Non-seulement les habitants de cette ville, mais encore ceux de toutes les autres villes et communes du département, peuvent y déposer leurs épargnes sans déplacement, au moyen de succursales établies dans chaque canton.

Caisse de retraites pour la vieillesse. Une loi du 10 juin 1850, a créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse, et en a confié la gestion à l'administration de la caisse des dépôts et consignations. Les versements peuvent être effectués chez les receveurs généraux et particuliers des départements. Le petit nombre de versements faits à la caisse du receveur général à Lons-le-Saunier, prouve que les avantages de cette institution sont encore trop peu appréciés dans le Jura.

SCIENCES ET ARTS.

Bibliothèque publique. Pendant plusieurs siècles, il n'a existé à Lons-le-Saunier d'autres bibliothèques que celles des Cordeliers et des Capucins. Les livres donnés en 1696 par M. Euvrard, curé de Sirod, et en 1717 par M. le chanoine Couthaud, devaient rester fermés dans une armoire à l'hôtel-de-ville, et n'être communiqués au public que sur récépissés. Ce dépôt s'augmenta en 1791 des bibliothèques provenant des établissements religieux supprimés. Le P. Thélesphore Jousserandot, de Macornay, ancien gardien du couvent des Capucins de Besançon, en fit le catalogue en 1795. Il y avait à cette époque 2800 volumes. Un certain nombre des meilleurs furent réclamés en 1797 par l'abbé Rouhier, bibliothécaire de l'école centrale du département, à Dole, et sont restés à la bibliothèque de cette ville. La bibliothèque de Lons-le-Saunier, transférée en 1847 d'une salle du collége dans l'ancienne chambre du conseil du palais de justice, à l'hôtel-de-ville, occupe depuis 1851 une des grandes salles du bâtiment neuf qui a été ajouté à cet hôtel en 1849. La bibliothèque de la ville, réunie à celle de la société

d'Emulation, se compose d'environ 8000 volumes. Dans ce nombre, outre beaucoup de bons ouvrages de théologie et d'histoire sacrée, se trouvent la collection des documents inédits sur l'histoire de France, celle des classiques latins et grecs, les monuments de Ninive, le grand ouvrage de Cuvier, l'encyclopédie de Diderot, l'ouvrage sur l'Egypte, de nombreuses collections de mémoires des différentes sociétés savantes de France, un magnifique exemplaire des fables de La Fontaine, en 4 volumes in-folio, dorés sur tranche, avec reliure en maroquin et gravures d'Oudry, les dictionnaires de Moreri, Baille, de Trevoux, de la Martinière, etc.

Ce dépôt manque encore d'une foule d'ouvrages utiles, dont on regrette chaque jour l'absence. L'histoire, les belles-lettres réclament beaucoup d'acquisitions.

La bibliothèque est ouverte au public, le dimanche, le mardi et le jeudi, de une heure et demie à quatre heures. Elle occupe une grande salle parfaitement éclairée et précédée d'une salle de lecture. Le conservateur est M. F. Guillermet, littérateur et philologue, dont le zèle et l'amour de l'ordre égalent l'obligeance. Lors de son entrée en fonctions, la bibliothèque ne comptait que 3700 volumes. Elle prend sous son administration un développement rapide. Il en a dressé un catalogue, qui rend les recherches très faciles.

Musée départemental. Le musée de Lons-le-Saunier, créé en 1817, par M. Piard, conservateur actuel, dont l'activité, le désintéressement, la complaisance, sont depuis longtemps appréciés, occupe dès 1831, deux salles à côté de la bibliothèque. La salle centrale est consacrée à la collection des tableaux et des statues. On y remarque surtout *l'enlèvement d'Europe*, *par Jupiter*, attribué à Lucas de Jordane, une *halte de voyageurs*, par Théodore Gides, un camée entouré de fleurs, par Mme Bertrand, le *Massacre des Innocents*, attribué à Breughel, un beau portrait par N. de Largillière, Louis XV, copie de Vanloo, deux esquisses du Parocel, saint *Siméon* par M. Maurice Buchin, de Conliége, tableau admis à l'exposition de 1849, l'*amour maternel*, les *illusions du soir de la vie*, les *trois Muses*, d'après Lesueur, par M. Lobrichon, de Moirans, etc.; le buste en marbre de Charles Nodier, par Chambard, de Saint-Amour; le buste en albâtre d'Antide Janvier, par Huguenin, de Dole; une sculpture sur bois de Landry, etc. La grande salle, qui suit la précédente, renferme une belle collection minéralogique, classée par le frère Ogérien, directeur des écoles chrétiennes de Lons-le-Saunier, géologue aussi savant que modeste et zélé; des collections de géologie, d'ornithologie, de coquillages, de monnaies romaines, baronnales et de médailles modernes; de meubles, armes et étoffes de Chine, d'Afrique, etc.; des modèles de machines, des antiquités égyptiennes et romaines, etc. On se propose de réunir dans ce musée tous les objets qui appartiennent à l'histoire naturelle du département, tels qu'oiseaux, animaux, poissons, coquilles vivantes, insectes, reptiles, fleurs, fruits et des échantillons de toutes les natures d'industries exercées dans le département. L'utilité de cette entreprise nous en fait désirer la prompte réalisation.

Théâtre. Le 18 février 1843, le conseil municipal adopta les plans et les propositions du sieur Belle-

ville, de Chalon-sur-Saône, pour la construction d'une salle de spectacle entourée de magasins, sur l'emplacement et avec les matériaux de l'église neuve. Ce projet ayant rencontré une vive opposition parmi les habitants et une partie du conseil, le gouvernement refusa son autorisation. D'après de nouvelles conditions, proposées le 23 juin 1845, l'adjudication du théâtre fut tranchée au profit de M. Piot, architecte à Mâcon. L'adjudicataire s'engagea à construire à ses frais ce monument, à condition qu'il jouirait pendant 85 ans de la location du café, des magasins, et qu'ensuite le tout appartiendrait à la ville. Les travaux commencés le 7 juillet 1845, furent terminés le 21 novembre 1847. Le théâtre fait face à la grande place. Il a la forme d'un parallélogramme rectangle, avec saillie de la partie centrale de la façade principale. Il se compose au rez-de-chaussée d'un café, d'un passage couvert, d'un vaste bazar et de nombreuses boutiques autour du bazar, et au premier étage, de la salle de spectacle, du foyer, de plusieurs chambres pour les autorités et les acteurs. Ses faces latérales et postérieures sont bordées d'un portique ouvert. La façade principale est décorée au rez-de-chaussée de pilastres et colonnes engagées, de l'ordre dorique. Au premier étage sont des pilastres et colonnes de l'ordre ionique, couronnés par un attique et un cadran d'horloge. Les autres côtés de l'édifice sont ornés de 34 colonnes et de 6 pilastres, de l'ordre dorique, sans bases. Un entablement sans architrave les couronne. Tout, dans ce monument, est confus et sans proportions. On y voit des ouvertures rectangulaires à côté et au même étage que des ouvertures circulaires, des colonnes avec renflement, des pilastres isolés à côté des colonnes, des parties du bâtiment très élevées, et d'autres très basses, qui semblent avoir été ajoutées après coup. Les travaux ont été exécutés avec si peu de soin, qu'ils nécessitent chaque jour de nouvelles réparations. Les décors de la salle de spectacle seuls ont été parfaitement exécutés et sont d'un bon effet.

Société d'Emulation. Cette société a été autorisée par décision du gouvernement, du 8 août 1817, et sa première séance a eu lieu le 15 avril 1818, jour de son installation. Le but de son institution est d'encourager les talents dans tous les genres, de favoriser l'essor et les progrès des arts libéraux, mécaniques et industriels; de populariser leurs découvertes et de perfectionner les pratiques agricoles. Elle accueille et publie dans ses comptes-rendus annuels, les Mémoires historiques, archéologiques, etc., ainsi que les morceaux de littérature et de poésie qui lui ont été adressés et qu'elle a jugés dignes de cet honneur. Elle propose des questions d'économie rurale, industrielle, d'histoire, etc., et récompense les vainqueurs par des prix délivrés en séance générale et publique. Une commission d'agriculture, choisie dans son sein, fait les fonctions de Société d'agriculture de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, et correspond, à ce titre, avec les sociétés semblables établies dans les autres arrondissements du département. La Société tient des séances particulières plusieurs fois dans l'année et une séance publique annuelle. Le nombre de ses membres est illimité. Il y en a actuellement 70, résidant dans le département, et 122 ayant le titre de membres correspondants, résidant hors

du département. Elle correspond avec 60 Sociétés savantes de France, dont elle reçoit les Mémoires.

Librairie, journaux. Un arrêt du conseil du roi, du 17 juillet 1713, permit à Didier-Hyacinte Griffon, de s'établir à Lons-le-Saunier, comme imprimeur-libraire. Les imprimeries se multiplièrent tellement au commencement du XVIIIe siècle, que pour s'occuper, elles firent des contrefaçons à l'infini. Un arrêt du conseil, du 31 mars 1739, en supprima un grand nombre. Celle de Lons-le-Saunier devait cesser d'exister, mais par tolérance, on la maintint provisoirement. Griffon étant mort en 1747, sa veuve continua. Etrangère à sa profession, le magistrat de la ville lui imposa l'obligation de s'adjoindre comme associé, Jean-Antoine Barral, qui travaillait à Salins. La mort de Mme Griffon, arrivée en 1754, fit tomber l'imprimerie. Sur les instances des habitants, le roi, par arrêt de son conseil, du 12 mars 1759, la rétablit en faveur de Barral, et supprima celle de Saint-Claude, que le sieur Delhorme avait cessé depuis peu de faire valoir, faute d'ouvrage. Barral vendit son brevet à Pierre Delhorme, qui imprima en 1767, les *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, par Chevalier. Claude-André Delhorme remplaça son père, et céda son imprimerie vers 1815, au sieur Delavaux, son gendre, qui la vendit peu de temps après à M. Jean-Etienne Gauthier. M. Jean-Antoine-Frédéric Gauthier, fils du précédent, obtint un brevet en son nom, le 20 juin 1826. M. Athalin Courbet reprit, le 2 février 1830, une imprimerie déjà existante. M. Antoine-Adolphe Robert obtint un brevet d'imprimeur, le 2 juin 1848. L'imprimerie de M. Gresset, ouverte en 1848, a été fermée en 1851. La lithographie de M. Gauthier remonte à 1829, et celle de M. Robert à 1831. Parmi les feuilles périodiques qui ont paru à Lons-le-Saunier, nous citerons le *Tribun du Jura*, par Innocenti, dont il n'y eut que quelques numéros publiés, en 1790; le *Journal d'affiches*, fondé par M. Bruand, vers 1810, et continué par M. Gauthier; le *Recueil des actes de la Préfecture*, qui paraît depuis 1802; l'*Almanach du Jura*, fondé en 1793, et qui s'est continué sous le titre d'*Almanach* ou *Annuaire de la Préfecture*, et ensuite sous celui d'*Annuaire du Jura;* la *Sentinelle du Jura*, journal politique, fondé en 1830, par M. Fréd. Gauthier, et qui se continue; le *Patriote Jurassien*, journal politique, fondé par M. Courbet, en 1837, et qui se continue sous le titre de *Nouvelliste;* le *Républicain du Jura*, fondé en 1848, et qui s'est continué jusqu'au 2 décembre 1851, sous le titre de *Tribune du Jura* et de *Tribune de l'Est;* la *Revue de Franche-Comté*, publiée en 1838 et 1839, par M. Thiboudet, et imprimée par M. Gauthier; le *Messager du Jura*, journal politique hebdomadaire, publié par M. Gauthier, depuis 1848. Ce journal a cessé de paraître.

Société philharmonique. Il existe depuis longtemps une société de musique à Lons-le-Saunier; cependant, ce n'est que depuis 1814 qu'elle a pris du développement. Le corps de musique se compose d'environ quarante membres. Il n'exécute que de la musique militaire, où les instruments en cuivre dominent. On compte dans la ville plusieurs artistes de mérite, comme chanteurs et comme exécutants.

ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES.

Caserne d'infanterie. L'ancienne caserne de cavalerie, sur la route de Montaigu, était occupée par la gendarmerie depuis 1829, lorsque le conseil municipal, par délibération du 7 mars 1842, offrit au gouvernement de contribuer pour une somme de 150,000 francs aux frais de construction d'un nouveau bâtiment. Cette proposition ayant été agréée, l'adjudication de la caserne à bâtir sur l'emplacement de l'ancienne eut lieu la même année, et la première pierre fut posée le 20 avril 1843. Les travaux furent terminés au mois de février 1847. Le bâtiment a la forme d'un parallélogramme, avec une légère saillie sur le milieu et aux extrémités de ses grands côtés. Il a 99 mètres de longueur, 16 mètres de largeur et est percé de 160 ouvertures. La partie centrale de la façade est couronnée par un fronton, dans le tympan duquel est une horloge. Cette caserne est sans contredit l'une des plus belles et des mieux bâties du département. Elle est en pierre de taille de petit appareil et contient soixante-et-dix-sept chambres, pouvant loger chacune vingt-quatre hommes. Il y a en outre les logements des sous-officiers, du concierge, l'infirmerie et autres dépendances; une vaste cour précède cet édifice et sert de champ de Mars. La poudrière de la garnison, trois puits, une fontaine à pompe, et de petits bâtiments de dépendances en bordent les côtés.

Petite caserne. Les biens de M. de Balay-Marigna ayant été mis en décret en 1747, M. Abriot, seigneur de Grusse, se rendit adjudicataire de l'hôtel de cette famille, qui était situé à côté de l'église des Cordeliers. Par suite de l'émigration du baron de Grusse, en 1792, l'Etat s'empara de cette maison, y plaça différentes administrations, et enfin la convertit en caserne pour la garnison. Par décret impérial du 18 août 1810, ce bâtiment, ainsi que celui de la grande caserne, furent abandonnés à la ville, à la charge de les entretenir. Depuis la construction de la nouvelle caserne, la maison de Grusse contient les magasins de la troupe, les ateliers de la compagnie hors rang et la manutention des vivres.

Poudrière. Elle est située au dehors de la ville, sur le bord du chemin de Montaigu. Sa construction remonte à la même date que la caserne. Elle se compose d'un corps-de-garde et d'un bâtiment carré, surmonté d'un paratonnerre. Le tout est entouré par un mur très élevé.

Caserne de gendarmerie. Elle a été construite de 1827 à 1829, sur l'emplacement du collége. Le pavillon dans lequel se faisaient les cours de rhétorique, d'humanités et ceux des initiaires, sert aujourd'hui d'écurie. La caserne se compose de deux corps de bâtiments, avec jardin, cours, pompe à eau, logement du palefrenier et dépendances. L'aile qui sert à l'habitation est d'une belle architecture. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages, précédés par une cour. Toutes les ouvertures sont à plein-cintre. Elle est occupée par neuf gendarmes formant deux brigades, un maréchal-des-logis chef, un brigadier, un maréchal-des-logis adjoint, un lieutenant-trésorier et un lieutenant. Les écuries, entourées d'une cour, sont derrière le bâtiment précédent. Elles peuvent contenir dix-huit chevaux avec tous les approvisionnements qui leur sont nécessaires.

Compagnie de sapeurs pompiers. Elle a été fondée en 1811. Le nombre des hommes qui doivent la composer a varié plusieurs fois. Il est aujourd'hui de 60 environ. Il y a cinq pompes, tant grandes que petites.

ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX.

Hôtel-de-ville. Il est situé sur la place de ce nom, et a été terminé en 1743. Une ordonnance royale, du 2 juillet 1842, autorisa le département à céder à la ville, moyennant une somme de 30,000 francs, la partie de cet hôtel qui était occupée par le tribunal, le greffe et les prisons. Le 4 février 1845, le conseil adopta le plan de l'architecte Lambert, pour le prolongement des ailes orientale et occidentale de l'hôtel-de-ville, et la construction d'une aile nouvelle, parallèle à celle du sud, pour la bibliothèque et le musée. Les travaux furent terminés en 1848. Le bâtiment est carré; ses angles font avant-corps sur toutes ses faces, excepté sur celle du nord. L'entrée principale s'ouvre sur la face sud; elle est couronnée par un fronton en forme d'arc de cercle, dans le tympan duquel sont sculptées les armoiries de la ville. La façade nord, dans sa partie centrale, est décorée d'arcades et de refends au rez-de-chaussée, et de colonnes engagées, cannelées et annelées, de l'ordre dorique, de niches et de fenêtres, au premier étage. Sur l'entablement de cette ordonnance, est un attique. Au centre du bâtiment, est une cour carrée, à ciel ouvert. L'hôtel-de-ville renferme le logement du concierge, un corps-de-garde, le secrétariat de la mairie, la salle des réunions du conseil municipal, le cabinet du maire, la salle des archives, l'auditoire de la justice de paix, le bureau de police, la bibliothèque, le musée, le tribunal de commerce et la salle des pompes à incendie, dans laquelle le comité républicain a tenu sa première séance, le 26 mars 1848.

Halle aux grains. Contre le côté ouest de l'hôtel-de-ville, on a construit, en 1848, la halle aux grains, sur un plan polygonal de treize côtés. A chaque angle sont placées des colonnes en pierre, de l'ordre dorique, qui supportent la toiture. Au centre est une cour. La halle se prolonge sous le rez-de-chaussée de la bibliothèque et du musée.

Abattoir public. Il est construit à l'extrémité occidentale de la rue Neuve, sur la rive droite de la Vallière. Il se compose de deux corps de bâtiments. Dans l'un, sont les bureaux, et dans l'autre l'abattoir proprement dit. Cet établissement laisse à désirer sous le rapport de l'étendue, de la construction et du mécanisme à abattre le bétail.

Corps-de-garde. A l'un des angles de la place de la Liberté, est un bâtiment précédé d'un portique, que décorent six colonnes, dont les chapiteaux sont formés de pointes de lances. Au-dessus de ces colonnes, s'élève la toiture, qui repose sur un entablement. Du portique, on communique dans l'intérieur de l'édifice, qui a servi successivement de corps-de-garde, de bureau de police et est occupé aujourd'hui par un estaminet allemand.

Glacière. Elle s'élève à l'est de la place du Collége, sur une éminence isolée de toute habitation. Sa forme est celle d'une tour circulaire.

Bureaux d'octroi. Des huit bâtiments qui servent de bureaux d'octroi, celui qui est sur la route de Besançon est le seul qui soit établi convenablement. Il est précédé d'un

porche, sous lequel peuvent s'abriter les personnes qui ont des déclarations à faire.

Quai de la Vallière. Ce quai, ouvert en 1838, commence au milieu de la rue de la Vallière, s'interrompt et recommence près du pont de la rue Saint-Désiré, pour se prolonger jusqu'à l'extrémité sud-est de la ville. Il est bordé par un mur de soutennement, le long duquel règne une rangée de platanes.

Fontaines. Les fontaines de Lons-le-Saunier sont alimentées, au moyen de tuyaux de conduite, par trois sources, celles de Montciel, de l'Aigle et Vincerot. Ces deux dernières, qui jaillissent du flanc de la montagne de Montaigu, ont été bénites en 1829.

On compte à Lons-le-Saunier 12 fontaines publiques et 3 bornes-fontaines. La *fontaine du Pont-Neuf* a été construite en 1811, et se compose d'un bassin elliptique, au milieu duquel s'élève un piédestal supportant un vase imité de l'antique. Les deux jets sont en forme de serpents. La *fontaine de la rue des Salines*, enfoncée dans une niche profonde, n'offre rien de remarquable. La *fontaine de la Grande-Place* fut établie en 1704, au lieu où était le pilori. Elle était ornée de dauphins, de syrènes, et surmontée d'une grosse fleur de lys, qui fut remplacée par le bonnet rouge de la liberté, en 1792. Charles X ayant donné, en 1825, au chef-lieu du département, la statue en marbre du général Pichegru, la ville fit les frais du piédestal, ce qui donna lieu d'imaginer le plan d'une nouvelle fontaine, qui fut inaugurée le 4 novembre 1826. Cette statue fut brisée le 4 août 1830, par ordre de l'administration locale. On doit placer cette année, sur le piédestal, la statue en bronze du général Lecourbe, exécutée par Etex. Le bassin de cette fontaine est de forme carrée et repose sur une plate-forme élevée de six degrés d'escaliers. Quatre petits bassins, ayant la forme d'un quart de cercle, ornés chacun de deux lions en fonte, sont au-dessous du bassin principal. Le piédestal est décoré de trophées en bronze. Quatre jets continus alimentent les bassins. La *fontaine sur la place de l'Hôtel-de-ville*, qui dépendait autrefois du château, a été ornée en 1841, d'une Hébé de pierre blanche, qui verse une urne, d'où l'eau s'échappe dans un bassin; elle est l'œuvre de M. Forestier. La *fontaine de la rue du Collége*, adossée primitivement contre le couvent de la rue des Tiercelines, fut transportée en 1774, à l'angle des rues du Collége et des Cordeliers. Elle se compose d'une niche avec bassin. Sa décoration est des plus gracieuses. Les dauphins, les cornes d'abondance, la tablette à inscription qui lui servent d'ornement, sont parfaitement exécutés. La *fontaine de la rue de la Préfecture* ne se compose que d'un piédestal supportant une amphore. La *fontaine de la Petite-Chevalerie*, construite en 1829, est formée par un bassin, sur lequel semble surnager un cygne gigantesque en pierre. La *fontaine de la place de l'Abbaye* fut établie en 1828. Elle se composait d'un bassin de grande dimension, au centre duquel était un dauphin lançant l'eau par les naseaux. Ce dauphin, du poids de 860 kilogrammes, avait été acheté d'un amateur de Montbrison, qui l'avait lui-même acquis d'une abbaye supprimée. Il a été vendu en 1844, et remplacé par une Vénus de Milo en bronze, d'après Canova, que l'on trouve beaucoup trop nue.

La *fontaine située sur la place d'Armes*, à deux jets, se compose d'un bassin circulaire, au centre duquel est un piédestal cylindrique, couronné par une calotte hémisphérique. La *fontaine de Rome*, qui jaillissait autrefois à côté de la crypte de Saint-Désiré et servait de baptistère, a été détournée de son cours et sort maintenant près du bureau d'octroi. Les *fontaines de la rue des Cordeliers*, de *la place du Palais de Justice* et de *la place d'Armes*, ne fonctionnent qu'à l'aide d'une pompe. Les deux bornes-fontaines de la rue du Commerce ont remplacé, en 1841, la plus ancienne fontaine de la ville, qui était au milieu de cette rue. La borne-fontaine du pont de la rue Saint-Désiré, a été substituée, en 1855, à une fontaine d'une architecture très originale.

Lavoir public. Sur la promenade de la Petite-Chevalerie, est un lavoir couvert, construit en 1847, et alimenté par un bon cours d'eau, dont on aurait pu tirer un meilleur parti. Au lieu d'une simple toiture, il aurait fallu construire un lavoir fermé, avec chauffoir et séchoir.

Champ de foire aux chevaux. Cette foire se tenait autrefois sur la Levée des Capucins. Par ordonnance royale du 5 avril 1843, le terrain qu'occupait le bâtiment de graduation des salines, dit de Napoléon, puis d'Angoulême, dont la construction remontait à 1811, fut cédé à la ville, pour y établir le champ de foire aux chevaux. Cette place, qui aboutit sur la rue des Salines, est divisée en trois longues et belles allées, bordées de quatre rangées de 120 marronniers. L'allée centrale est destinée à la course des chevaux. Les acheteurs se tiennent dans les allées latérales.

Promenade et pavillon de la Chevalerie. Cette promenade fut plantée en 1755, par les chevaliers de l'Arquebuse. Elle n'est séparée de la Vallière que par la route de Lons-le-Saunier à Conliége. 189 beaux peupliers, tilleuls et platanes l'ombragent. A côté de la porte en fer qui y donne accès, se trouve le pavillon de la Chevalerie, dans lequel se font les distributions de prix et où se donnent quelques concerts.

Promenade de l'Abbaye. Elle occupe la place de l'église et de la cour des Dames de Sainte-Claire. Sa forme est celle d'un trapèze. Quarante-quatre beaux tilleuls taillés en boule et rangés symétriquement, offrent aux promeneurs de magnifiques ombrages.

Levée des Capucins. Cette promenade, appelée la *Levée*, était déjà plantée de tilleuls en 1746. Elle est bordée de deux rangées d'arbres, qui se prolongent depuis la rue Saint-Lazare jusqu'à celle des Salines.

Promenade de la Petite-Chevalerie. Elle s'étend entre le théâtre et la Grande-Chevalerie, et est plantée de 28 arbres, tant tilleuls que platanes. C'est là surtout que se déploient les théâtres en plein vent et les bancs des bouchers forains.

Places publiques. Il y a 8 places publiques à Lons-le-Saunier, appelées places de la Liberté, du Palais-de-Justice, de la Petite-Chevalerie, du Pont-Neuf, de l'Hôtel-de-ville, de Saint-Désiré, place d'Armes et place du Collége.

ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Usine à gaz. Elle est située au nord-est et en dehors de la ville, sur le bord du chemin de Savagna. Commencée en 1841 et achevée le 1er novembre 1842, aux frais de la Compagnie Lyonnaise, moyennant

la concession d'un bail de 15 ans, elle a coûté 200,000 francs pour sa construction primitive, et 100,000 francs pour réparations des dégâts causés par l'incendie survenu en 1844, et pour agrandissements successifs. Son revenu net n'est que de 400 francs par an. On y occupe en moyenne quatre ouvriers par jour. Elle alimente 86 becs de gaz pour l'éclairage public, et 147 pour l'éclairage des particuliers. La ville accorde une subvention annuelle de 7000 francs, pour l'éclairage des rues et places publiques.

L'ensemble des constructions se compose d'un bâtiment pour le logement du directeur, d'un autre pour le logement des chauffeurs, d'une halle pour les épurations, de magasins pour le coke et la houille, de deux petits gazomètres et de trois fours à deux cornues. A cette usine sont annexés deux fours à chaux ordinaire et hydraulique, où l'on fabrique 800 mètres cubes de chaux de première qualité, exportés dans le voisinage, au prix de 12 fr. 50 c. le mètre. M. Delassalle dirige cette usine avec intelligence, C'est lui qui le premier, a songé à l'emploi des résidus pour la cuisson de la chaux grasse et hydraulique. Le chauffage par le goudron donne une chaleur, dont la température peut être constamment maintenue au même degré, excitée ou ralentie, au gré de l'opérateur. Cette invention, qui a mérité un brevet à M. Delassalle, a pour résultat non-seulement d'utiliser une matière qui encombrait l'établissement, mais encore d'en faire un combustible préférable à tous autres.

CHANGEMENTS DE NOMS DES RUES ET PLACES.

La rue de Laubepin s'appelait *rue du Point-du-jour;* celle du Puits-Salé, *rue des Bernes;* la rue des Dames, *faubourg des Dames*, de l'*Abbaye*, et en 1793, *rue de la Convention;* la rue de la Comédie, *rue du Maisel*, *des Boucheries*, *rue de la confrérie de la Croix*, et en 1793, *rue des Volontaires;* la rue des Juifs, *Grande-Rue de Balerne*, et en 1703, *rue de l'Agriculture;* le commencement de la rue du Collége, *rue de la Gréneterie* et *rue de la Halle*, et la suite, *rue Ottenin*, *rue de l'Ecole*, *rue du Collége*, *rue Saint-Vincent*, *rue de l'Institution*; la rue Traversière, *petite rue des Mineurs;* la route de Champagnole, *chemin de Perrigny* ou *de Pannessières;* la rue des Cordeliers, *rue de la Justice* (1793); la rue du Jura, *rue de la Fusterie*, et la place de la Petite-Chevalerie, *place de la Fusterie;* la rue Saint-Roch, *rue de la Tisserie*, *rue Neuve*, *rue Neuve des Cordeliers*, *rue des Dogues;* la rue du Commerce, *Grande-Rue de l'Epicerie*, *rue des Arcades;* la rue du Palais, *rue de la Municipalité*, en 1793; la rue Lafayette, *rue de la Grille*, *rue des Secours*, *rue de l'Hôpital*, *rue du Louvatan*; la rue Neuve, *rue du Moulin*, *rue de la Révolution*, en 1793; la place de l'Hôtel-de-ville était appelée, du côté de la fontaine, *place des Tilleuls*, et de l'autre, *place du Marché au bois;* la rue des Casernes, *rue de Montaigu;* la place de la Liberté, *place du Faubourg*, *place Clairicée*, *place Louis XVIII*, *Grande-Place;* la rue de la Vallière, *rue de la Gravette*, *rue des Tiercelines*, *rue de l'Amitié*, en 1793; la rue de Saint-Lazare, *rue des Capucins*, et en 1793, *rue de la Fraternité;* la rue des Salines, *rue Quesnel;* la rue du Four, *rue Sainte-Marguerite*, *rue de l'Anticipation*.

BIOGRAPHIE.

La nomenclature de tous les personnages nés à Lons-le-Saunier, qui se sont rendus recommandables dans différentes carrières, serait trop longue à faire ; nous nous contenterons de citer ceux dont les noms sont les plus connus. Afin d'abréger, nous emploierons les initiales B. U. pour indiquer ceux qui ont un article spécial dans la *Biographie universelle ;* B. R. pour ceux qui ont un article dans la *Biographie militaire*, de Rocard ; J. R. pour ceux qui ont un article dans les *Jurassiens recommandables*, de M. Monnier. An. pour ceux qui ont un article dans les *Annuaires du Jura*. La croix précédée d'un C. signifie chevalier de la Légion-d'Honneur, et d'un O. signifie officier.

Barrelier, Jean-Claude, né le 26 septembre 1767, mort le 8 décembre 1830, chevalier de l'Empire et lieutenant-colonel d'infanterie. C. ✻.

Bobilier, Etienne, mort le 1er avril 1840, l'un des professeurs les plus distingués de l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, auteur d'un *Cours de géométrie* et des *Principes d'algèbre*, C. ✻. An. 1844, pag. 166.

Bonin, Joseph, né en 1816, ingénieur de marine très distingué, directeur actuel des travaux du port de Cherbourg, C. ✻.

Boquet de Courbouzon, Claude-François (1682-1762), président à mortier au parlement de Besançon, membre de l'académie de la même ville, littérateur instruit et spirituel. J. R.

Cervin, Jean, conseiller laïc au parlement de Dole, en 1500, mort en 1509. Dunod.

Chaillet de Verges, Xavier, né en 1764, nommé général de brigade en 1794, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, et exécuté le 3 juillet 1794. B. R.

Chaillet de Verges, Jacques-Marie, né en 1743, mort à Brest, en activité de service, le 15 avril 1801, chevalier de Saint-Louis, colonel d'artillerie de marine.

Chaillet de Verges, Claude-Lazard-Eugène (1755-1842), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie.

Chevillard, Jean-Baptiste, né le 23 décembre 1766, mort le 18 janvier 1853, commissaire des guerres sous l'Empire, sous-intendant militaire, O. ✻, décoré de plusieurs ordres, président de la société d'Emulation pendant plus de 20 ans, agronome distingué.

Colin, Pierre-François, né le 22 juillet 1777, procureur du roi à Lons-le-Saunier, procureur général à la cour royale de Dijon, premier président de la cour royale de Douai, conseiller à la cour de cassation, élu plusieurs fois député par l'arrondissement de Lons-le-Saunier, O. ✻.

Courvoisier, Jean, nommé conseiller laïc au parlement de Dole, en 1566. Dunod.

Danet, Hippolyte-Joseph-Marie, né le 8 juillet 1805, colonel du génie, O. ✻, en activité de service.

Danet, Julien-Joseph-Marie, né le 28 septembre 1806, chef de bataillon d'infanterie, C. ✻, en activité de service.

Désiré (Saint-), évêque de Besançon, mort vers l'an 414.

Desprez, Philippe-Eléonore, né le 24 novembre 1814, commandant d'artillerie, C. ✻.

Desvernois, Nicolas-Philibert, né le 23 septembre 1771, baron des Deux-Siciles, chevalier de Saint-Louis, membre de la Légion-d'Hon-

neur et décoré de plusieurs ordres, maréchal-de-camp, ancien commandant en chef des Calabres, en retraite à Lons-le-Saunier. B. R.

Ebrard, Pierre-Gabriel, mort en 1799, jurisconsulte, administrateur, procureur général syndic de l'administration départementale du Jura, personnage le plus éminent de cette administration, pendant la période révolutionnaire.

Gindre, Jean-Baptiste, connu dans le monde littéraire sous le nom de *Gindre de Mancy*, né le 21 novembre 1797, littérateur et poète, auteur des *Echos du Jura*, de la *Gloire militaire de Franche-Comté*, du *Siége de Dole*, et de plusieurs autres poésies, qui lui ont valu des couronnes et des médailles de plusieurs académies.

Girardet, Jean-Baptiste, vivant en 1684, docteur en médecine, auteur d'un ouvrage intitulé : *OEuvres diverses*.

Girod, Claude-Marie, né le 5 octobre 1711, mort après 1775, auteur de l'*Epître du Diable, à M. de Voltaire;* de la *Diabotanogamie ;* de la *Thériacade;* de la *Propacade;* de la *Peyronie aux enfers*; du *Temple de mémoire*, etc.

Grivel (de), Antoine-Jean, seigneur de Perrigny, nommé conseiller au parlement de Dole, le 21 mars 1599, membre du conseil privé des Pays-Bas, en 1616, mort à Bruxelles, le 14 octobre 1624, auteur des 150 décisions du parlement de Dole, ouvrage très estimé. J. R.

Grivel, Claude, avocat général, puis nommé conseiller au parlement de Dole, le 13 mars 1642, mort en septembre 1755. Dunod.

Guédy, Antoine, nommé chirurgien-major, au 15e régiment de dragons, en 1813.

Guy, Nicolas, né le 1er mai 1773, mort le 15 juillet 1845, aide-de-camp de Joseph Bonaparte, grand d'Espagne, grand'croix de la Légion-d'Honneur, *marquis de Rio-Milanos,* gouverneur de Séville, maréchal-de-camp, commandant du département de la Sarthe. An. 1849, p. 155.

Guyétand, Sébastien, né le 24 mai 1777, docteur en médecine, agronome distingué, naturaliste, membre de la Légion-d'Honneur et de plusieurs sociétés savantes, auteur d'un *Essai sur l'agriculture dans le Jura*.

Guyon, Claude-Marie, né le 13 décembre 1699, mort à Paris en 1771, historien, auteur de plusieurs ouvrages estimés. B. U.

Huguenin, Claude-François-Petit, né le 18 février 1731, chef de bataillon d'infanterie, officier très distingué. B. R.

Humbert, François, né le 24 septembre 1789, chef de bataillon d'infanterie, C. ✻, en retraite à Lons-le-Saunier. B. R.

Jousserandot, Louis-Etienne, né le 12 mai 1813, avocat, auteur des romans de la *Vouivre*, du capitaine *Lacuzon*, de don Juan de *Watteville*, et de plusieurs comédies, représentées sur les grands théâtres de Paris. Son père, M. Louis-Nicolas *Jousserandot*, né le 6 novembre 1777, est un médecin très distingué, élève de Bichat, C. ✻.

Lambert, Pierre-Thomas, prêtre de la congrégation de Saint-Joseph, et ensuite de celle du Mont-Valérien en 1784, collaborateur de M. de Beauvais, ancien évêque de Séez, l'un des principaux rédacteurs de l'*Orator sacer*, l'auteur des *Mémoires de famille*, historiques, littéraires et religieux, confesseur du duc de Penthièvre en 1790, mort aumônier de la duchesse d'Orléans.

Leschaux (de), Pierre-Désiré

(1731-1810), avocat en parlement, maire et lieutenant-général de police de Lons-le-Saunier, en 1764, assesseur à la maréchaussée de Franche-Comté, 1773, subdélégué de Lons-le-Saunier, Orgelet et Saint-Amour, 1775, auteur de mémoires très remarquables, adressés à l'intendant de la province.

Lezay (de), Claude-Humbert, chevalier, lieutenant-colonel en 1694, dans le régiment du duc du Maine.

Magaud, Jacques-Désiré, né en 1773, mort en 18..., colonel d'infanterie et décoré de plusieurs ordres.

Maréchal de Longeville, François-Marie, né le 4 octobre 1727, commissaire du roi près les salines de Franche-Comté, puis conseiller au parlement de Besançon, le 15 septembre 1753.

Mareschal, Pierre, nommé secrétaire de Charles-le-Téméraire, le 3 novembre 1473.

Marion, Jean-Henri-François, né le 22 mai 1764, mort en 1820, chanoine honoraire de Besançon, curé de Lons-le-Saunier, maire de cette ville pendant la révolution. C. ✻. Il se fit tellement aimer de ses concitoyens, que sa perte répandit un deuil universel. Son portrait est dans toutes les maisons. On y attache un tel prix, que jamais il ne s'en est revendu un seul exemplaire.

Mazaroz, Antoine, né le 18 avril 1814, peintre distingué de portraits, d'histoire, de paysages.

Mazaroz, Paul, frère du précédent, né le 6 décembre 1823, habile sculpteur d'ornements sur bois, à Paris.

Mercier, Jean, lieutenant-général au bailliage d'Aval, siége de Montmorot, nommé conseiller au parlement, le 27 janvier 1609. Dunod.

Mercier, Jacques, nommé conseiller, le 6 avril 1619, mort le 23 mars 1638. Dunod.

Mercier, Claude-François, fils du précédent, professeur à l'université de Dole. Dunod.

Messageot, Françoise-Cécile (1782-1850), auteur de plusieurs romans, nouvelles, etc., sœur de Mme Charles Nodier, et épouse de *Tercy*, François-Marie-Anne, né à Lons-le-Saunier en 1775, secrétaire-général de l'intendance d'Illyrie, puis sous-préfet, littérateur et philologue.

Michaud, Jean-Baptiste, mort peu après 1780, lieutenant-colonel au régiment d'Anspach, cuirassiers, au service de S. M. impériale la reine de Hongrie et de Bohême.

Monnier, Hippolyte-Désiré, né le 24 janvier 1788, archéologue et historien, membre de la société impériale des antiquaires de France, de l'académie de Besançon et de plusieurs autres, inspecteur des monuments historiques, correspondant des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, auteur des *Traditions populaires comparées*, de l'*Annuaire du Jura* depuis 1840, des *Jurassiens recommandables*, du *Culte des Esprits dans la Séquanie*, et de plusieurs savantes dissertations, lauréat aux jeux floraux de Toulouse.

Perrin, Jean-Baptiste, né le 23 novembre 1778, jurisconsulte, historien, fabuliste, membre de l'académie de Besançon, auteur du *Traité des Nullités*, de l'*Essai sur le travail des greffes*, des *Mémoires de don Alphonse de Morillo*, de 2 volumes de fables et contes, de notes historiques sur les villes et principaux bourgs du département du Jura, et de notes historiques

sur le département du Jura, avant 1789. J. R.

Petitjean, Pierre-Alexis, comte de Rotalier, né le 22 juillet 1738, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp d'artillerie, mort à Paris, le 10 septembre 1807. B. R.

Piard, Pierre (1772-1830), chirurgien-major de marine.

Pisler, Jean-Louis, né le 1er août 1777, chef d'escadron au 23e régiment de dragons, et ensuite de la gendarmerie du Calvados, O. ✻.

Quinson, Guillaume (1736-1808), professeur distingué de grec et d'hébreu.

Ragmey, Claude-Joseph (1774-1848), lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, O. ✻. Son frère, M. Antoine Ragmey, est mort aussi lieutenant-colonel en 1794.

Renaud, Adrien, né le 11 septembre 1809, bon peintre de paysages, élève de Calame, de Genève.

Rouget, Claude-Pierre, dit le *Batave*, né le 3 avril 1770, baron de l'Empire, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, O. ✻. B. R.

Rouget, Pierre-Joseph, connu sous le nom de *Rouget de l'Isle*, né le 10 mai 1760, mort le 27 mai 1836, officier du génie, auteur des paroles et de la musique du chant de guerre pour l'armée du Rhin, surnommé l'*hymne des Marseillais* ou la *Marseillaise*, du *Livre de Tous* et des *cinquante chants français*.

Rousseau de l'Espinay, Louis-Hyacinte, né en 1743, prêtre, docteur en théologie, excellent prédicateur, directeur du couvent royal de Versailles en 1783, prédicateur de la maison du roi en 1786, aumônier de Mme Elisabeth de France, confesseur de Mme Adélaïde, mort en 1823, chanoine du chapitre de Versailles, grand-vicaire et promoteur du diocèse; auteur de l'*Evangile* ou du *Code du bonheur*. Pierre-Louis-Maurice, son frère, né en 1748, curé de Versailles, de 1809 à 1834, époque de sa mort, fut le bienfaiteur de sa paroisse, C. ✻.

Roux de Rochelle, Jean-Baptiste-Gaspard, fils de Guillaume-François Roux, seigneur de Rochelle, et commandant d'un bataillon dans les grenadiers royaux, né le 28 mars 1768, lieutenant au régiment de Champagne en 1791; employé en 1795 à l'administration du Jura, et ensuite bibliothécaire du même département; admis en 1796, comme employé du ministère des affaires extérieures; directeur des affaires étrangères en 1807, sous le prince de Talleyrand, alors ministre; ministre plénipotentiaire de France à Hambourg en 1825; appelé à remplir les mêmes fonctions aux Etats-Unis en 1829, mort à Paris, le 15 juin 1849. Il était président de la commission centrale de la société de géographie, membre de la société philotechnique, de la société d'Emulation du Jura, de l'académie de Besançon, de l'académie royale de Turin, de l'institut Colombien en Amérique, et de l'académie de Valence. Il a publié un poème, intitulé *Rome*, une notice sur *La Tour d'Auvergne* (1800), l'*Histoire* et *la description des Etats-Unis*, (1837), l'Histoire des *villes anséatiques* (1844), l'Histoire du régiment de Champagne (1839), l'Histoire d'Italie (1847), le poème des *Trois-Ages* (1816), la Bizanciade (1822), les tragédies de *Théodoric* et de *Sélim* III, le poème des *Eléments*, le poème épique de Fernand Cortez (1838), et a laissé de nombreux ouvrages manuscrits, en vers, des lettres sur la littérature espagnole,

des études sur le droit des gens, des traductions, etc.

Sappel (de), Pierre-Marie-Abel, né en juillet 1738, chevalier de Saint-Louis, chef de brigade d'artillerie, général de brigade, chef de la légion de la garde nationale du Jura. Il avait épousé Marie-Catherine de Calonne, nièce du ministre de ce nom. Lorsque Napoléon Ier était officier d'artillerie dans le 1er régiment de cette arme, à Auxonne, M. de Sappel était son colonel.

Sappel (de), Henri-Marie, né le 19 mai 1773, retraité en 1810, avec le grade de lieutenant-colonel d'artillerie et officier de la Légion-d'Honneur.

Vernier, Théodore, né le 28 juillet 1731, avocat, député par le bailliage d'Aval en 1789, aux Etats-Généraux, président de l'Assemblée constituante en 1791, président du conseil des Anciens en 1796, sénateur après le 18 brumaire, nommé comte en 1814, et enfin, pair de France, mort le 16 février 1818. Il a publié plusieurs ouvrages.

Yanosky, Jean-Louis, né le 9 mars 1813, mort en 1854, professeur d'histoire au collége de France.

BIBLIOGRAPHIE.

Archives municipales de Lons-le-Saunier. — *Archives départementales du Jura*, *du Doubs et de la Côte-d'Or*. — Archives de M. le prince d'*Aremberg*, à Arlay. — *Histoire manuscrite de la ville de Lons-le-Saunier*, d'après les notes recueillies par M. Philibert Le Courbe, président au présidial de cette ville. Cette histoire, remplie d'erreurs, ne doit être consultée qu'avec une extrême défiance. — Notes historiques sur la ville de Lons-le-Saunier, par M. J.-B. Perrin, avocat, publiées en 1850. — *Annuaire du Jura*, de 1840 à 1855, par M. D. Monnier. — Notes manuscrites de M. Jacquier, père, ancien officier d'artillerie, et ancien maire de Lons-le-Saunier, mort en 1854.

—

Nous avons de sincères remerciments à adresser à M. Lorain, maire de Lons-le-Saunier et au conseil municipal de cette ville, pour le concours empressé qu'ils ont bien voulu nous prêter.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

ERRATA.

Toutes les erreurs qui auraient pu se glisser dans le Dictionnaire, seront rectifiées dans des feuilles d'errata pour chaque volume. Ce travail ne sera entrepris que lorsque l'ouvrage sera terminé. En attendant, nous allons signaler les fautes principales à corriger dans l'article *Lons-le-Saunier*.

Page 479, col. 1re, ligne 6, au lieu de, que possèdent 275 forains, lisez : *que possèdent 1227 propriétaires, dont 275 forains.*

Page 479, col. 1re, ligne 12, au lieu de 29, lisez : 29^a^.

Page 482, col. 2e, ligne 1, au lieu de stales, lisez : *stalles.*

id. ligne 15, au lieu de Dumanèle, lisez : *Dumanalède.*

Page 492, col. 1re, ligne 48, au lieu de Perrigny, lisez : *Revigny.*

Page 493, col. 1re, ligne 29, au lieu de Ces, lisez : *Les.*

id. col. 2, ligne 41, après le mot Bourgogne, supprimez : *sous la seule obligation de certains devoirs envers leurs suzerains*, et ajoutez ce membre de phrase après le mot : souveraineté, ligne 48.

Page 494, col. 1re, ligne 36, au lieu de Ces, lisez : *Les.*

Page 495, col. 1re, ligne 28, au lieu de paroisse, lisez : *parvis.*

Page 513, col. 1re, ligne 16, au lieu de son frère, lisez : *son oncle.*

id. col. 2, ligne 3, après Béatrix, ajoutez : *sa sœur.*

id. id. ligne 4, au lieu de ses frères et sœurs, lisez : *ses neveu et nièce.*

Page 513, col. 2, ligne 44, au lieu de frère, lisez : *oncle.*

Page 523, col. 1re, ligne 1, au lieu de 1593, lisez : 1393.

Page 532, col. 2, ligne 2, au lieu de 1497, lisez : 1697.

ADDITION A L'ARTICLE LONS-LE-SAUNIER.

Des ouvriers, occupés à creuser un canal d'assainissement dans la rue Ottenin ou du Collége, rencontrèrent le 2 avril 1855, à une profondeur de 3^{m} 60^{c}, des fondations d'édifices se croisant en tous sens, une médaille en bronze d'Adrien, et une épaisse couche de cendres et de charbon. Après avoir enlevé la terre qui était resserrée entre deux murs parallèles, ils découvrirent une multitude de vases de formes diverses en terre cuite, en terre rouge et même en porcelaine, une lampe funéraire et des fragments de verre, le tout mélangé avec des tuiles à rebords. La lampe portait la marque du potier FORTIS, et un vase, celle d'un autre potier, du nom de BVTRIVS. La parfaite conservation de tous ces objets, qui n'avaient jamais servi, indique qu'en ce lieu était une fabrique ou au moins une boutique de poterie romaine. Il paraît que la rue Ottenin a toujours été à l'état de rue depuis la destruction de la ville par les premières invasions barbares, car le pavé repose immédiatement sur la couche de cendres qui recouvrait ces débris; dans les autres parties de la ville, les ruines romaines sont plus profondes et recouvertes de couches successives de cendres, qui attestent différents incendies de dates plus récentes.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

